1.12.67

S. 802

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Le Mans, Imprimerie de CH. RICHELET.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

SEPTIÈME SESSION,

Tenue au Mans, en septembre 1839.

TOME PREMIER.

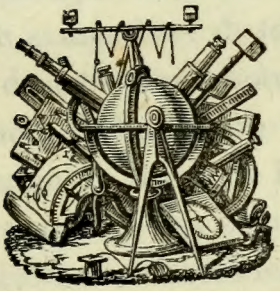

A PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

AU MANS, CHEZ CH. RICHELET, LIBRAIRE,
RUE DE LA PAILLE, N° 10.

1839.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

PRÉFACE.

L'existence des Congrès nous paraît aujourd'hui solidement assurée, et, s'il nous était resté quelques doutes à cet égard, la septième Session, tenue au Mans, les aurait fait disparaître. De toutes parts, nous avons reçu de nombreuses preuves de sympathie; de toutes parts, on s'est empressé de satisfaire à notre appel. Malgré les circonstances fâcheuses où s'est trouvée notre ville, pendant la tenue de la Session, la marche des travaux n'a pas été un instant interrompue. Le zèle des membres les a conduits à toutes les séances, pour ainsi dire en face de l'émeute.

Toutefois, nous ne cherchons pas à nous le dissimuler, il existe contre les Congrès une opposition assez forte, mais à laquelle il est facile de répondre, car elle s'attaque moins à l'insti-

titution en elle-même, qu'aux résultats obtenus jusqu'à ce jour par ces assemblées annuelles. C'est, selon nous, en mal comprendre le but que d'espérer les voir faire progresser la science pendant la tenue de leurs Sessions. Composées le plus souvent d'hommes tout-à-fait étrangers les uns aux autres, ces réunions ne peuvent, au premier abord, offrir l'unité qu'on aurait droit d'attendre dans des conditions différentes. Mais l'intimité s'établit promptement entre ceux que l'étude d'une spécialité rapproche et auxquels un petit nombre de jours est accordé pour se connaître. Alors s'échangent des observations locales d'un haut intérêt, alors naissent des relations dont on peut espérer plus tard les plus grands avantages ; ainsi ce contact momentané finira sans nul doute par tourner au profit de la science.

Il existe dans les provinces un nombre assez consiérable d'hommes qui, mus par un sentiment de modestie, redoutent de se faire connaître et tiennent cachés au fond de leurs cartons le produit de leurs consciencieuses recherches. Guidés par le seul désir de s'instruire, ils ne craignent pas de consacrer, aux investigations les plus minimes, un temps dont les réputations

acquises ne pourraient disposer de la même manière.

Dès-lors, les Congrès n'auraient-ils pas déjà rendu un immense service, si, chaque année, dans leur déplacement périodique, ils appelaient l'attention sur quelques-uns de ces laborieux travailleurs. Mais là ne se bornent pas les avantages qu'on peut en espérer; chaque année aussi, ils portent, dans un coin de la France, le goût de l'étude, ils excitent l'émulation, ils font naître parmi les hommes les plus distingués de la localité le désir de ne pas rester étrangers aux questions discutées dans les séances, et leur passage éphémère laisse toujours après eux de longs et d'utiles souvenirs.

Nous parlons ici des Congrès dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, après quelques années seulement d'existence; mais si, par la suite, mieux généralement compris, ils parvenaient à réunir les hautes capacités de la science; si, dans leur marche encore incertaine, on les bornait aux travaux d'observation, aux investigations de l'histoire locale, aux statistiques particulières, et leur champ serait encore assez

vaste ; alors, nous n'en doutons pas, ils deviendraient l'institution la plus favorable pour propager le goût des études sérieuses ; ils offriraient un moyen assuré de réunir les matériaux épars, nécessaires aux élucubrations historiques et scientifiques, et la critique la plus malveillante ne pourrait plus même leur susciter de détracteurs.

Toutefois, nous le répéterons de nouveau, sans nous préoccuper de l'avenir, les Congrès ont déjà produit et produisent encore chaque année d'heureux résultats, et dussent-ils ne pas avancer dans une voie d'amélioration, il serait avantageux de les maintenir et de les encourager, ne fût-ce, comme nous l'avons dit, que pour nous révéler les noms des hommes qui, dans chaque contrée, s'occupent de l'histoire de leur pays.

Pour nous, notre tâche est terminée et nous publions le Compte-rendu des travaux de la septième Session. Certes les matériaux ne nous ont pas manqué, car bien que nous nous soyons décidés à diviser cet ouvrage en deux parties, d'abord pour éviter les inconvénients d'un énorme volume, et, d'un autre côté, pour donner plus

d'extension à ce Compte-rendu, nous avons encore été obligés de passer sous silence un assez grand nombre de Mémoires, soit à cause de leur étendue, soit parce qu'ils se rattachaient d'une manière moins directe aux questions du Programme. Nous aurions pu, il est vrai, abréger quelques points de discussion dans les Procès-verbaux, mais comme ils avaient été approuvés par le Congrès, on eût été en droit de nous adresser de justes réclamations ; nous aurions pu aussi peut-être faire quelques coupures dans les Mémoires, mais c'eût été exciter la susceptibilité des auteurs sans en retirer un véritable avantage. Nous donnons donc, aujourd'hui, ce Compte-rendu, sans nous dissimuler tous les inconvénients inséparables d'une semblable publication.

Au Mans, le 31 *décembre* 1839.

ARRÊTÉ

PRIS PAR LE CONGRÈS

A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 SEPTEMBRE 1838,

(A CLERMONT-FERRAND).

ARTICLE PREMIER.

La septième Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira au Mans (Sarthe), dans la première quinzaine de septembre 1839.

ART. 2.

Le Congrès sera divisé en six Sections qui porteront, comme à la Session précédente, les dénominations suivantes :

1° Sciences Naturelles.
2° Agriculture, Industrie et Commerce.
3° Sciences Médicales.
4° Archéologie et Histoire.
5° Littérature et Beaux-Arts.
6° Sciences physiques et Mathématiques.

ART. 3.

Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changements à ces divisions.

ART. 4.

M. Cauvin est chargé de remplir les fonctions de Secrétaire-Général de la 7e Session, en s'adjoignant

M. Richelet, ancien Bibliothécaire, et M. Anjubault, Bibliothécaire actuel.

ART. 5.

La convocation, pour le prochain Congrès, sera faite au moyen d'une circulaire écrite par M. le Secrétaire-Général de la 7e Session. Cette Circulaire sera adressée directement par M. Cauvin, aux Savants de la France et de l'étranger. MM. les Secrétaires-Généraux des Congrès précédents sont priés d'aider M. Cauvin dans cette distribution pour les contrées qui les avoisinent.

ART. 6.

Nul ne sera admis à se faire inscrire au nombre des Membres du Congrès s'il n'est porteur d'une lettre de convocation.

ART. 7.

Les Secrétaires-Généraux de la 6e Session s'occuperont immédiatement de la publication du Compte-rendu du Congrès, de concert avec MM les Présidents et Secrétaires des Sections en résidence à Clermont, qui formeront avec eux le comité de publication ; le volume sera tiré à 500 exemplaires.

ART. 8.

Cette Commission est chargée de revoir les mémoires lus dans les séances ; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants et pourra n'imprimer que par extrait, ou supprimer tout à fait, si elle le juge convenable, les mémoires présentés pendant la Session, lors même que l'impression en aurait été demandée par une Section, ou que la lecture en aurait été faite en Séance générale.

ART. 9.

La même Commission présidera à la distribution du Compte-rendu, dont 100 exemplaires, au moins, et 150

exemplaires, au plus, seront adressés au nom du Congrès aux Académies et Sociétés savantes de la France ; la Commission prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement ; elle donnera au Secrétaire-Général, chargé des préparatifs de la 7e Session, tous les renseignements qu'il pourra réclamer ; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera jusqu'à la publication du Compte-rendu de la 6e Session.

Fait et arrêté en Séance générale, le treize septembre 1838.

Signé : DE CAUMONT, Président — H. LECOQ, Secrétaire-général.

Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DU CONGRÈS,

H. LECOQ.

CIRCULAIRE

DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA 7e SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Monsieur,

C'est par les qualités du cœur, c'est par le développement et la culture de l'esprit, c'est par le génie que l'homme vaut aujourd'hui quelque chose! c'est par la liberté de penser et d'agir dans la sphère illimitée de la plus noble philanthropie qu'il est dignement récompensé de ses qualités natives et des utiles perfectionnements dont il a su les fortifier et les embellir. Ce résultat si nécessaire à l'indépendance, au bonheur des individus, à la puissance, à la gloire des nations, à qui le devons-nous? A notre siècle; à cette phase des temps, où la morale est en voie de réparation, où la science est honorée par les hommes de vérité, de progrès et d'avenir!

Désormais en majorité, ces derniers se trouvaient naturellement portés les uns vers les autres par une sympathie fraternelle; il ne manquait, à leur concours, si désirable et si fructueux, que l'occasion et les moyens de se réunir; ces moyens, cette occasion ont pris naissance dans l'une des plus belles institutions, dans celle des Congrès scientifiques. Honneur à l'esprit judicieux qui, le premier, comprit l'importance de ce besoin, et fit accueillir l'heureuse pensée d'y répondre.

Les savants, quelle que soit la diversité de leurs pays, de leurs mœurs, de leurs langages, ne sont pas seulement des frères, ce sont des amis étroitement unis par le plus sacré des liens, par l'amour de la vérité ! dire tout ce que l'institution des Congrès peut leur donner d'influence, de considération ; leur procurer de jouissances intellectuelles, c'est exprimer tout ce que l'esprit et le cœur peuvent gagner dans les mutuels échanges d'un aussi noble concours.

Déjà favorisée, en 1837, par la réunion générale de la Société Française pour la conservation des Monuments, aujourd'hui choisie comme siége du Congrès scientifique de France pour la Septième Session, la ville du Mans a compris tous les avantages de cette préférence honorable, toutes les obligations qui lui sont imposées; mais elle sent en même temps le pouvoir et la ferme volonté de les remplir.

Situé entre la Bretagne, la Touraine et la Normandie, le Mans devient un point central au milieu de plusieurs villes d'une assez grande importance.

Le Maine réunit à peu près tous les genres de culture et d'industrie. L'histoire y place le berceau de cette colonie qui passa les Alpes au deuxième siècle de l'Ère Romaine. La Géologie trouve des sujets d'études variées dans la diversité remarquable de ses terrains où l'on découvre chaque jour de nouveaux corps organiques. On vient d'y rencontrer une roche de dolomie, source précieuse du Sulfate de Magnésie que nous dirigeons aujourd'hui sur divers points de la France. L'intérêt tout particulier que présente le canton de Fresnay, sous le rapport de l'Histoire naturelle, fut l'une des raisons principales qui déterminèrent la Société géologique à choisir Alençon pour sa Session de 1857.

L'Archéologue observe encore aujourd'hui, dans le Maine, des souvenirs de tous les âges, des monuments

Druidiques, Romains, telle que l'enceinte de la ville, en partie conservée; à quelque distance, dans la commune d'Alonnes, des ruines importantes, considérées par les uns comme des vestiges de l'antique *Subdinnum*; par d'autres, comme les restes d'une simple station romaine; des monuments du moyen âge, depuis le onzième siècle, parmi lesquels on doit citer l'Église de St. Julien, placée au nombre des plus belles cathédrales de France; des monuments de la renaissance, et notamment, dans l'Église de Solesmes, ces groupes admirables, dont les auteurs sont encore le sujet de contestations qui peuvent devenir l'objet d'une question intéressante pour le Congrès.

Notre ville renferme plusieurs établissements publics d'un grand intérêt : nous citerons la Bibliothèque, l'une des plus considérables du royaume; elle se compose d'environ cinquante mille volumes et de cinq cents manuscrists, qui proviennent en grande partie de la savante Abbaye de Saint-Vincent, à laquelle nous devons les neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. Le Musée, remarquable par ses collections de Géologie, de Minéralogie, et par les Poteries Romaines, trouvées dans le sol même de la cité. Outre ces dépôts publics, des collections particulières de Tableaux, de Pierres gravées, de Numismatique, de Botanique, d'Entomologie, de Conchyliologie, d'Ornithologie seront mises à la disposition des savants.

Le Mans compte plusieurs Sociétés Académiques : la Société d'Agriculture Sciences et Arts; la Société de Médecine; une division de la Société Française pour la conservation des monuments historiques; la Commission nommée par la Préfecture pour le même objet; les Comices agricoles; la Société Philharmonique.

Parmi les hommes distingués que le Maine a produits, nous pouvons citer, avec honneur, Pierre Belon, Am-

broise Paré, le père Mersenne, Germain Pilon, la Croix du Maine, Robert Garnier, de Tressan, etc.

Nous le pensons, Monsieur, ces avantages réunis légitimeront à vos yeux le choix que l'on a fait de la ville du Mans pour y tenir la septième Session du Congrès scientifique de France, et vous paraîtront sans doute un puissant motif d'unir votre collaboration à la nôtre dans l'intérêt de la science et de la bonne confraternité.

Le Congrès, comme pour les années précédentes, se divise en six Sections :

ORDRE DES SECTIONS.	SECRÉTAIRES DES SECTIONS.
1° *Sciences naturelles.* .	M. DE MARSEUL, professeur à l'établissement de St-Joseph, membre de la Société Entomologique de France.
2° *Agriculture, Industrie et Commerce.*	M. SÉVIN, membre du Conseil général du département de la Sarthe.
3° *Sciences médicales.* .	M. LEPELLETIER, docteur-médecin, membre de plusieurs académies.
4° *Histoire et Archéologie.*	M. CHEVEREAU, directeur au séminaire du Mans.
5° *Littérature et Beaux-Arts.*	M. HOUDBERT, fils, Juge au tribunal du Mans.
6° *Sciences Physiques et Mathématiques.*	M. VERDIER, officier d'Académie, professeur de physique et de mathématiques au collége, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Nous avons l'espoir, Monsieur, d'obtenir votre adhésion au Congrès. Cette adhésion ne fait contracter aucune obligation ultérieure; elle engage seulement à souscrire au Compte-rendu, publié par le Congrès, en un volume in-8°, dont le prix est de 10 fr. Nous accueillerons avec empressement les sujets de questions, jusqu'alors indécises, qu'il vous paraîtra convenable de nous adresser, au plus tard le 30 mars prochain; ces questions seront alors examinées par le comité chargé de les insérer au Programme, dont vous recevrez un exemplaire avant l'ouverture de la Session.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien donner communication de cette lettre aux personnes qu'elle pourrait intéresser, afin de les mettre à même de répondre à notre appel.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

CAUVIN, RICHELET, ANJUBAULT.

CIRCULAIRE

DE MM. LES SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

A MM. LES PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser la circulaire de convocation au Congrès scientifique de France, qui tiendra sa 7e Session au Mans, dans la 1e quinzaine de septembre.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien communiquer cette circulaire aux membres de votre Société, et nous avons l'espérance de les voir répondre à notre appel, en nous adressant les noms de plusieurs *délégués*, comme un témoignage réel de l'intérêt qu'ils prennent à l'etablissement des Congrès.

Les Congrès sont un moyen heureux de propager la science et d'établir des rapports directs entre les hommes instruits de nos provinces; aussi ce moyen a-t-il obtenu déjà les plus favorables résultats. Mais pour subvenir à des réunions de ce genre, il est nécessaire de s'assurer un certain nombre de souscriptions au volume destiné a rendre compte des travaux de la Session; dans une œuvre de progrès, nous ne saurions en douter, le concours des Compagnies savantes ne nous manquera pas; nous sommes certains d'avance de les voir toutes figurer sur la liste des membres qui voudront bien concourir à nos travaux ou les encourager.

Nous serions aussi très-satisfaits, Monsieur le Président, si votre Société voulait bien nous adresser des questions propres à être soumises au discussions du Congrès et nous vous prierions alors de nous les faire parvenir au plus tard le 30 mars; le programme où elles seront insérées devant être arrêté le 1er avril prochain.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

CAUVIN, RICHELET, ANJUBAULT.

Membres de la Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans, et de plusieurs autres Académies.

CIRCULAIRE

DE MM. LES SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

AUX HABITANTS DES DÉPARTEMENTS DE LA SARTHE ET DE LA MAYENNE.

MONSIEUR,

Déjà six Congrès, composés d'un grand nombre de savants, ont eu lieu dans diverses villes de France; partout ces réunions furent accueillies avec le plus vif empressement.

La ville du Mans vient d'être choisie pour la tenue de la 7e Session; ce choix ne peut manquer d'honorer les habitants de notre province; tous les amis du progrès et des lumières voudront sans doute concourir à cette solennité scientifique, tous voudront voir figurer leurs

noms sur la liste des membres, imprimée dans le compte rendu des travaux de la Session, tous seront fiers de prouver que leur pays sait comprendre les institutions utiles et les encourager.

Si vous voulez bien, Monsieur, donner votre adhésion, il suffira de détacher le bulletin ci-joint (1), de remplir les blancs et de le renvoyer par la poste à l'adresse indiquée.

Nous serions également satisfaits, Monsieur, si vous jugiez convenable de nous adresser une ou plusieurs Questions d'intérêt général, qui pussent être soumises à l'examen des diverses sections, rappelées dans la circulaire ci-incluse. Ces questions, pour être insérées au Programme, devront nous parvenir avant la fin de mars.

Enfin, Monsieur, si vous trouviez dans vos relations des personnes auxquelles cette lettre n'eût pas été adressée, nous comptons sur vous pour leur en donner communication et les mettre en mesure de répondre à l'appel que nous adressons indistinctement à tous les hommes amis de leur pays et désireux de voir se propager la science.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

CAUVIN, RICHELET, ANJUBAULT.

---

(1) A chacune des lettres, se trouvait joint un bulletin d'adhésion que l'on était prié de retourner au Secrétaire-Général.

PROGRAMME

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION

DE LA 7e SESSION,

QUI S'OUVRIRA AU MANS, LE 12 SEPTEMBRE 1839.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

1° La 7e Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira au Mans, le jeudi 12 septembre, à midi, dans la salle de la Cour d'Assises.

2° La durée de la Session sera de dix jours.

3° Les travaux du Congrès seront répartis en six Sections : 1re, Sciences naturelles; 2e Agriculture, Industrie et Commerce; 3e Sciences médicales; 4e Histoire et Archéologie; 5e Littérature, Beaux-Arts, Philosophie, Philologie et Enseignement; 6e Sciences Physiques et Mathématiques.

Sous aucun prétexte il ne pourra être apporté de changement à ces divisions.

4° A l'ouverture de la première séance, on nommera le Président et les deux Vice-Présidents du Congrès, qui, avec les Secrétaires-Généraux, composeront le bureau central.

Chaque Secrétaire inscrira dans sa Section tous ceux qui désireront en faire partie.

On pourra se faire inscrire dans plusieurs Sections à la fois.

5° Le Trésorier-Archiviste est chargé de la comptabilité de la 7e Session et du dépôt des ouvrages dont il sera fait hommage à l'Assemblée.

6° Chaque Section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son Président, son Vice-Président, et, si elle le juge convenable, un Secrétaire-Adjoint.

7° Les Sections s'assembleront tous les matins ; elles fixeront à la première réunion la durée de leurs séances. L'ordre d'ouverture des séances sera indiqué sur une carte particulière, qui sera remise à chaque membre du Congrès.

8° Chaque jour, à trois heures précises après midi, il y aura assemblée de toutes les Sections. Le Secrétaire-Général lira le procès-verbal de la séance de la veille ; les Secrétaires des Sections donneront lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée.

L'Assemblée sera consultée sur les conclusions adoptées par les Sections.

On pourra ensuite entendre des lectures d'ouvrages manuscrits et recevoir des communications verbales.

9° Nul ne pourra prendre la parole, à une séance, sans l'autorisation du Président.

10° Aucune délibération ne sera prise, soit dans les Sections, soit dans les réunions générales, si le quart des membres inscrits n'est pas présent.

11° Toute discussion sur des matières politiques ou religieuses est interdite.

12° Aucun travail ne sera entendu, en séance générale, sans avoir été approuvé par la Section dont il dépend.

13° Les Membres ont le droit de présenter des questions autres que celles du Programme ; mais elles devront être formulées par écrit et déposées sur le bureau, en séance générale. Elles seront examinées le soir même par une Commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux Sections compétentes.

14° La Commission permanente est composée des Membres du bureau central, du Trésorier-Archiviste, du Président et du Secrétaire de chaque Section.

15° Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la tenue du Congrès.

16° Nul ne sera admis à faire partie du Congrès, s'il ne verse, entre les mains du Trésorier, une somme de dix francs, qui lui donne droit au volume renfermant les travaux de la Session.

17° Ce volume sera publié par les soins des Secrétaires-Généraux et du Secrétaire de chaque Section.

18° Les personnes qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à présenter des mémoires sur les diverses questions contenues au Programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux de l'une des Sections.

19° Sont spécialement invités à faire partie du Congrès, les membres des Sociétés savantes, ceux du corps universitaire, les fonctionnaires supérieurs dans les ordres ecclésiastique, civil et militaire, et toutes les personnes qui ont adhéré aux Sessions précédentes.

Cette invitation s'adresse aux étrangers placés dans les mêmes conditions (1).

20° Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la huitième Session, et nommera le Secrétaire-Général.

21° Toute difficulté, non prévue par les présentes dispositions, sera soumise à la Commission permanente.

22° Chaque Membre du Congrès signera le présent Réglement, en retirant sa carte d'entrée chez le Trésorier.

Le Secrétaire-Général : CAUVIN, les Secrétaires-Généraux-Adjoints : **RICHELET, ANJUBAULT.**

Les Secrétaires des Sections : DE **MARSEUL, SÉVIN, LEPELLETIER, CHEVEREAU, HOUDBERT, VERDIER.**

QUESTIONS

PROPOSÉES POUR CHAQUE SECTION.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

1° Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un Ouvrage comprenant l'histoire et l'iconographie des animaux, des végétaux et des minéraux de la France ? Ouvrage dont le gouvernement pourrait favoriser la publication au moyen des fonds destinés aux travaux scientifiques.

(1) Le Comité désire que ce programme soit communiqué aux personnes qui ne l'auraient pas reçu, et qui auraient l'intention d'adhérer au Congrès.

1° ZOOLOGIE.

2° Quels sont les faits d'après lesquels on pourrait comparer les animaux vertébrés aux animaux invertébrés, sous le rapport des facultés qui déterminent leurs actes?

3° Constater, chez tous les animaux articulés, les sens du tact, de l'ouie, du goût et de l'odorat et faire connaître quels sont les appareils de ces mêmes sens.

4° A quelle cause peut-on rapporter les migrations accidentelles de certains oiseaux? Ces migrations peuvent-elles devenir périodiques?

5° Les différences de conformations observées dans le bec de certains individus du *Loxia Curvirostra*, L., suffisent-elles pour accuser deux espèces?

6° Quelles sont les causes et les résultats de l'agrégation accidentelle de certains insectes vivant naturellement isolés, et que l'on voit quelquefois voler par troupes innombrables, à la manière des *Acridium*?

7° D'où provient la matière graisseuse qui se répand, après un certain temps, sur les insectes de nos collections, de manière à les altérer? Quels sont les moyens de prévenir cet inconvénient?

8° Sur quelle base et par quels moyens peut-on établir une bonne géographie des insectes?

2° GÉOLOGIE. MINÉRALOGIE.

9° Les débris organiques, rencontrés dans l'écorce du globe, doivent-ils être considérés comme appartenant aux types et aux principes des espèces qui peuplent actuellement ce globe, ou comme les vestiges d'une création différente?

10° De quelle valeur est la considération des végétaux vivants pour déterminer à quelle formation géologique appartient le sol qui les produit?

11° Quelles sont les causes qui ont déterminé la consolidation des sables tertiaires à leur partie supérieure, de manière à former des grès en couches plus ou moins continues, tandis que les parties inférieures de ces dépôts conservent l'état de sables incohérents?

12° A quel étage du terrain jurassique doit-on rapporter les marnes bleues généralement employées dans les arts? Peut-on les assimiler aux argiles de Dives, aux marnes d'Oxford?

13° Quels ont été les variations et les mouvements de niveau opérés dans le sol du département de la Sarthe, depuis la formation des terrains primordiaux jusqu'à celle des dépôts tertiaires les plus récents?

14° Le terrain qui constitue le département de la Sarthe est-il resté constamment submergé pendant toute la période relative à la formation des dépôts secondaires?

15° Peut-on déterminer l'époque relative du retrait définitf des eaux de la mer de la surface occupée par le département de la Sarthe? Ce retrait, à l'époque tertiaire, s'est-il effectué brusquement ou d'une manière lente et graduée?

16° Les terrains anthracifères de la Sarthe et de la Mayenne diffèrent-ils d'une manière bien tranchée des terrains houillers proprement dits? Ces divers terrains sont-ils d'époques différentes?

17° A quelle époque géologique appartiennent les minerais de fer de la Sarthe et de la Mayenne? Quelle différence la formation géologique de ces minerais apporte-t-elle dans leurs produits?

18° Quel est le niveau géologique du grès ferrifère ou roussard dans le département de la Sarthe? Indiquer ce niveau de la manière la plus rigoureuse.

19° A quel étage appartiennent les grès tertiaires de la Sarthe? Sont-ils inférieurs aux dépôts d'eau douce de la même localité? Doit-on les rapporter aux grès de Fontainebleau?

20° Les empreintes végétales que l'on trouve constamment dans les grès tertiaires de la Sarthe, sont-elles produites par des plantes développées sur place, ou par celles que des courants peuvent avoir amenées de lieux plus ou moins éloignés?

21° A quel étage des terrains tertiaires faut-il définitivement rapporter les terrains d'eau douce disséminés dans le Maine et dans l'Anjou?

22° Les sables que l'on rencontre dans les terrains crétacés des environs du Mans appartiennent-ils au grès vert proprement dit, et les couches qu'ils constituent sont-elles bien la continuité de celles où l'on trouve les eaux jaillissantes, aux environs de Tours?

23° Est-il possible de faire des puits artésiens dans la ville du Mans? Les essais tentés dans cette ville prouvent-ils que le terrain ne présente pas les conditions nécessaires pour fournir des sources jaillissantes?

3° BOTANIQUE.

24° De quelle manière se propagent *l'Uredo Caries*, D. C. et les champignons du même ordre qui se développent sur les céréales?

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1° AGRICULTURE.

1° Le systême de culture alterne, développé dans les ouvrages de messieurs Mathieu de Dombasle, Thaer, Bella, et autres agronomes modernes, étant donné comme le meilleur connu, quels sont les moyens d'en amener la prompte et fructueuse application? Quelle est, à cet égard, la tâche du gouvernement, quelle est celle des particuliers?

2° Quelle serait la meilleure organisation d'un bon enseignement agricole?

3° Quelles sont les conditions géographiques, géologiques et agronomiques de la culture du lin?

4° Quels seraient les avantages de la culture du mûrier, dans les départements du centre de la France, et notamment dans celui de la Sarthe, sous le double rapport de l'Agriculture et de l'Industrie?

5° A quelle cause faut-il attribuer le chancre des pommiers? Quel remède pourrait-on apporter à cette maladie?

2° INDUSTRIE.

6° Ne serait-il pas utile d'étendre aux domestiques de ville et de campagne l'obligation légale, imposée aux ouvriers des fabriques, de se munir de livrets?

7° Quelle est l'importance et l'utilité des chemins de fer, sous le triple rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce?

8° Quel mode d'exécution doit-on préférer pour l'établissement des chemins de fer, et particulièrement pour les quatre lignes législativement autorisées?

9° Quelle influence présenterait, sur la circulation des capitaux et sur le taux de l'intérêt de l'argent, l'exécution successive ou simultanée de ces quatre lignes de chemins de fer?

10° Quels avantages peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique?

11° Les argiles tertiaires sont-elles les seules que l'on puisse employer, dans la Sarthe, à la fabrication de la poterie fine? Celles des autres terrains propres à la confection de la tuile sont-elles susceptibles d'être utilisées pour le même usage?

12° Quelle serait, sur les intérêts de l'agriculture et de l'industrie dans les provinces, l'influence des mesures proposées récemment pour modifier la constitution de la dette publique? Quelles modifications serait-il possible et convenable d'introduire dans l'organisation du crédit public en France?

3° COMMERCE.

13° Quelle serait le degré d'importance du département de la Sarthe et des départements voisins dans un bon système de canalisation de l'ouest de la France? Quels avantages présenterait un système de ce genre, relativement à l'agriculture, à l'industrie, au commerce de ces diverses régions?

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1° ANATOMIE.

1° Quelle influence l'Anatomie pathologique a-t-elle exercée dans ces derniers temps sur les progrès de la Physiologie positive et de la Médecine pratique?

2° PHYSIOLOGIE.

2° Quel degré d'utilité présente la Physiologie raisonnée sous le rapport de la Médecine pratique?

3° Quel degré de confiance et d'utilité devons-nous accorder à la Physiognomonie, qui consiste à déterminer les caractères moraux par l'examen des caractères physiques de l'homme?

4° La nature du sol exerce-t-elle une influence notable sur le développement des individus ?

5° Quels sont les caractères physiologiques des populations du Maine et de l'Anjou, et en général de la France occidentale à partir de la Loire ? Quelles sont les différences appréciables entre les animaux domestiques de ces régions et ceux des autres localités ?

3° MÉDECINE.

6° Est-il possible d'admettre, dans les organismes vivants, une nature médicatrice tendant, par un travail et par des crises favorables, au rétablissement de l'état normal plus ou moins altéré par les maladies ?

7° Existe-t-il un genre d'ophthalmie rébelle aux antiphlogistiques et aux dérivatifs les plus puissants ? Dans l'affirmative, indiquer la nature et le traitement de cette ophthalmie.

8° L'action préservatrice du virus vaccin, chez l'homme, est-elle permanente ou temporaire ? Dans la dernière hypothèse, quelle est la durée moyenne de cette action, quelle est l'époque où la révaccination doit être effectuée ?

4° CHIRURGIE.

9° A quelle opinion doit-on s'arrêter aujourd'hui relativement à la nature et au traitement du tétanos traumatique ?

10° Quels sont les avantages et les inconvénients de la taille et de la lithotritie envisagées d'une manière absolue et relative dans leurs applications ?

11° Dans quels tissus et jusqu'à quel point l'art doit-il admettre aujourd'hui la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, les parties entièrement séparées de l'organisme ?

12° Quelle est la véritable nature de l'altération produite par le diastasis des tissus ligamenteux ? Quelle est la marche la plus ordinaire des graves accidents qu'il peut occasionner ? Quel est le meilleur traitement à mettre en usage dans les différentes phases de cette maladie ?

5° MATIÈRE MÉDICALE.

13° L'Homéopathie, comme théorie médicale, offre-t-elle des bases établies sur l'expérience ?

14° Est-il possible d'admettre, d'après l'observation, et même sur quelques inductions positives, la réalité de ce principe fonda-

mental d'Homéopathie : Que les médicaments ont une action d'autant plus puissante, sur l'organisme vivant, qu'ils sont administrés à plus faible dose ?

15° La Pharmacie homéopathique offre-t-elle, comme le prétendent les partisans de cette doctrine, des procédés particuliers pour extraire la partie essentiellement active des médicaments ?

16° Quelle part doit-on attribuer, dans la guérison des affections typhoïdes, à l'emploi des émissions sanguines et des purgatifs ?

6° PHARMACIE.

17° Quels sont les avantages et les inconvénients relatifs à la perfection des agents thérapeutiques préparés d'après la méthode *de déplacement* ?

18° La loi qui prescrit l'application exclusive du système décimal aux formules pharmaceutiques magistrales, pourra-t-elle être mise en vigueur, dans les petites localités, sans présenter de graves inconvénients ?

19° Le Codex de 1837, comparé à celui de 1818, offre-t-il des avantages ou des inconvénients relatifs à la médecine pratique ?

7° HYGIÈNE.

20° Quel est aujourd'hui, dans le département de la Sarthe, l'état de l'hygiène publique et de la statistique médicale ? Quelles sont les améliorations possibles, surtout dans les établissements sanitaires ?

21° Quels sont les meilleurs principes d'après lesquels on doit construire les établissements publics destinés au traitement des aliénés ?

22° Les progrès de la civilisation ont-ils exercé une heureuse influence relativement à la longévité, au nombre, à la gravité des maladies épidémiques et sporadiques ?

23° Quelle influence peut avoir la réclusion solitaire et continue sur l'homme en général, et sur les prisonniers soumis au régime pénitentiaire en particulier ?

24° La chair des animaux frappés d'altération morbides, et surtout de maladies charbonneuses, peut-elle sans danger être prise pour aliment ?

8° MÉDECINE LÉGALE.

25° Rechercher les moyens efficaces de rendre exécutoires les dispositions de l'article du Code civil qui prescrit de constater les décès avant le permis d'inhumation.

9° PHYSIQUE MÉDICALE.

26° Le magnétisme minéral, le magnétisme animal, l'électricité, le galvanisme, l'électroponcture, l'acuponcture, etc., envisagés dans leurs applications à l'organisme vivant, offrent-ils des rapports d'identité ou seulement d'analogie dans leur nature et leurs actions? Quel usage utile peut-on faire de ces moyens dans le traitement des maladies?

10° ART VÉTÉRINAIRE.

27° Quelles sont les influences capables de produire également des épidémies et des épizooties? Quelles sont les causes les plus spéciales de ces dernières et les moyens d'en neutraliser l'influence?

28° Quelles sont les maladies contagieuses transmissibles des animaux à l'homme et de l'homme aux animaux? Quelles sont les modifications relatives aux caractères, au traitement de ces maladies, suivant qu'elles affectent l'homme ou les animaux?

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1° HISTOIRE.

1° A l'époque de l'invasion de la Gaule, par Jules César, quelles étaient les limites des provinces armoricaines? Ces limites ont-elles reçu plus d'étendue dans le cours des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne?

2° Quelle était l'administration intérieure des cités de France sous les rois de la première race? Etait-elle uniforme pour toutes ces cités? Quelles traces conservait-elle de l'ancienne nationalité gauloise? Quelle part avait le clergé dans cette administration?

3° Quel était l'état politique du Maine et de l'Anjou, sous les rois Plantagenets, comparé à cet état dans l'Aquitaine sous les mêmes rois?

4° Signaler les avantages et les inconvénients de ce que l'on nomme *Philosophie de l'Histoire*. Doit-elle toujours accompagner l'exposition des faits ou s'en trouver séparée?

5° Quelle est l'origine des romans historiques? Ces romans peuvent-ils nuire à l'histoire par le mélange des erreurs qu'ils propagent ?

6° Suivant l'histoire, un incendie détruisit la Cathédrale de Chartres le 7 septembre 1020, sous l'épiscopat de Fulbert qui en commença la reconstruction. Est-il également démontré qu'un second incendie, arrivé en 1194, ait de nouveau détruit cet édifice ?

7° Quelle est l'origine de l'esclavage ? Le servage peut-il en être considéré comme une modification ?

2° ARCHÉOLOGIE.

8° Rechercher les types les plus habituels des médailles gauloises ?

9° Quelles étaient la position sociale et les attributions des Monétaires de la première race ?

10° Rechercher les origines des types des monnaies baronnales dans les provinces centrales de la France.

11° A quelle époque doit-on rapporter la fondation des anciennes cités dont les murs d'enceinte, bâtis suivant le système romain, reposent sur des blocs de pierres sculptées, vestiges de constructions antérieures ? La présence de ruines imposantes, et de caractère romain, dans le voisinage de ces cités, ne pourrait-elle pas faire considérer les localités qui les renferment, comme le siége des premiers établissements fondés par les conquérants de la Gaule ?

12° Déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France ?

13° A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou ? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *romane* à la période *ogivale* ?

14° Déterminer avec précision les caractères architectoniques qui distinguent, au XIe et au XIIe siècles, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou? Le style *ogival* était-il, au XIIIe siècle, généralement adopté dans ces contrées ?

15° Dans plusieurs provinces, et notamment dans le Maine, l'Anjou, la Normandie, etc., les monuments religieux d'un certain nombre de communes de la même contrée sont d'une ressemblance remarquable pour le style, l'appareil et la disposition générale; rechercher l'origine et l'explication de ce fait.

16° Quels sont les caractères architectoniques de la Cathédrale de Chartres ? A quels temps appartiennent-ils ?

17° Quel est le véritable type des autels correspondants aux différents genres d'architecture ? Quelle est la place de ces autels dans les églises ?

18° Quelle nuance convient-il de donner aux murs intérieurs des anciennes églises après les restaurations ? Indiquer les moyens qui donneraient le plus de fixité aux couleurs. Convient-il de laisser les voûtes en moëllons couvertes d'un enduit, et de blanchir les voûtes en pierre de taille ; n'est-il pas plus convenable de laisser la pierre à découvert ?

19° Quels étaient les procédés ordinaires de manutention du fer dans les *Magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains, d'après les débris trouvés sur plusieurs points de la France ?

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOSOPHIE, PHILOLOGIE, ENSEIGNEMENT.

1° LITTÉRATURE.

1° La littérature romantique peut-elle être considérée comme le moyen de transition vers une littérature nouvelle, ou simplement comme l'expression des idées du jour ?

2° En admettant la décadence de la littérature actuelle, quelle en est la cause et quels sont les moyens d'y remédier ?

3° Quelle part, en France, les provinces ont-elles prise depuis vingt ans aux progrès des études historiques et littéraires, au perfectionnement des arts ?

4° Quelle direction les provinces doivent-elles donner aujourd'hui à leurs travaux scientifiques ?

5° Quel est l'état actuel des sociétés savantes des provinces de France ? Les ressources dont elles jouissent sont-elles suffisantes ? Leur avenir est-il assuré ?

6° Ne conviendrait-il pas d'établir, en France, un Institut général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires ?

2° BEAUX-ARTS.

7° Les œuvres sublimes et si différentes par le style de Léonard de Vinci, de Michel Ange, d'Albert Durer, de Raphaël, de Titien, du Corrège et de leurs contemporains, émanent-elles du même principe, et les savantes théories de ces artistes reposent-elles sur la même base?

8° A quelle cause attribuer la décadence des arts en général, et de la peinture en particulier, vers la fin du 16e siècle?

9° Les ouvrages des artistes qui se trouvaient autrefois dirigés par un seul maître, étant regardés comme supérieurs à ceux des élèves de nos académies, où plusieurs professeurs concourent à l'enseignement, faut-il en inférer que ces nouveaux établissements ont eu sur les arts une fâcheuse influence?

10° Si le mode d'enseignement suivi à notre école des beaux-arts est propre à former des sujets distingués, comment apprécier aujourd'hui les motifs des reproches adressés aux concours annuels? Si ce mode est vicieux, en exposer les raisons et présenter les meilleurs moyens de le réformer.

3° PHILOSOPHIE ET MORALE.

11° Quelles ont été les tentatives effectuées, dans nos départements de l'ouest, pour amener l'extinction de la mendicité? Quels sont les résultats obtenus? Quels sont les moyens d'accomplir cette œuvre philantropique?

12° Quelles mesures conviendrait-il d'adopter dans les départements, dans celui de la Sarthe en particulier, pour donner aux sourds-muets une éducation proportionnée à leurs besoins?

13° Quels ont été, dans l'ouest de la France, les résultats obtenus par la création des Salles d'asile? Quels sont les moyens de multiplier et de perfectionner ces établissements?

4° ENSEIGNEMENT.

14° La liberté laissée à chaque professeur, dans le choix d'une méthode d'enseignement, est-elle plus favorable aux progrès des connaissances humaines qu'une méthode uniforme, réglementée par le corps enseignant?

15° L'étude des langues vivantes est-elle d'une assez grande utilité aux professions qui exigent le titre de bachelier ès-lettres pour en faire un article du programme d'examen, et la rendre obligatoire, depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement?

16° Quelle est celle des trois méthodes suivantes qui paraît le plus propre à populariser le goût de la musique : 1° L'enseignement par le solfége ; 2° l'enseignement par le méloplaste sur des tableaux avec des chiffres au lieu de notes ; 3° l'enseignement simultané, suivant la méthode de Wilhem ?

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° Déterminer, dans les phénomènes météréologiques, quelle est l'influence du calorique dégagé par la compression et la condensation des gaz et des vapeurs.

2° Recueillir des observations sur les étoiles filantes relativement au jour, aux lieux, à la quantité, à l'espace de temps, à la direction, aux circonstances de mouvement, de couleur, de grosseur apparente, et même à l'état de l'atmosphère.

3° Le bois devenant de plus en plus rare en France, et le mode ordinaire de chauffage, dans l'économie domestique, faisant perdre plus des cinq sixièmes de la chaleur produite par la combustion, quels seraient les moyens d'utiliser cette chaleur et de faire passer, dans l'usage commun, les inventions et les perfectionnements déjà connus ?

4° Les engrais, en favorisant la végétation, agissent-ils par des gaz formés pendant leur décomposition, ou bien en favorisant la solution des matières salines du sol ?

5° Le vin pur contient-il quelquefois de l'acide malique ? La présence de cet acide prouve-t-elle que le vin a été frelaté par addition de cidre ou de poiré ?

6° L'addition du sucre au jus du raisin qui n'en contenait pas une proportion suffisante, doit-elle faire considérer le vin qui en résulte comme frelaté ? Dans l'hypothèse où tout le sucre ajouté aurait subi la fermation vineuse, est-il encore possible de reconnaître cette addition ?

7° Peut-on reconnaître, dans le vin, la présence de l'alcool ajouté pour le rendre plus généreux ?

8° Quelles sont les parties scientifiques des nombreux ouvrages du Père Mersenne qui ont le plus contribué à sa réputation ?

EXCURSIONS.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. LE MANS : Les Bibliothèques, les Musées.

ANTIQUITÉS. LE MANS : Les murs romains, les aqueducs, la cathédrale, les églises de la Couture, du Pré, de St.-Pavin.

ALONNES (1 *l. du Mans*) : Ruines de constructions romaines.

BEAUX-ARTS, SOLESMES (9 *lieues du Mans*) : Les magnifiques groupes de statues conservées dans l'église de l'abbaye.

GÉOLOGIE. Le canton de FRESNAY, (8 *lieues du Mans*), visité en 1837 par la société géologique de France.

Le canton de SABLÉ, (9 *lieues du Mans*), pour son calcaire à amplexus et ses mines d'anthracite.

Les communes de St.-AUBIN, ROUILLON, PRUILLÉ, (1 à 2 *lieues du Mans*) pour examiner la superposition des diverses formations tertiaires analogues à celles des environs de Paris.

Les communes de Ste.-CROIX, d'YVRÉ (1/2 et 1 *lieue du Mans*) pour les formations de grès vert, riches en fossiles.

BOTANIQUE. Les environs de l'ancienne abbaye de l'Epau (1/2 *lieue du Mans*), souvent cités dans les Flores.

NOTA. Les personnes disposées à adhérer au Congrès sont priées de faire connaître leur intention le plus promptement possible pour que leur nom puisse figurer sur la liste des membres qui sera publiée avant l'ouverture de la Session.

Conformément à la décision prise à Metz, en 1837, les Académies et Sociétés Savantes des départements sont invitées à communiquer aux Congrès la statistique de leurs travaux, et à s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

Pour tous les renseignements qui ont rapport à la septième Session du Congrès scientifique, on peut s'adresser, *franc de port*, à M. CAUVIN, Secrétaire-Général, rue des Arènes.

MM. les Membres du Congrès voudront bien se rendre chez M. J. BLISSON, Trésorier-Archiviste, rue de Tascher, n° 21, pour y déposer leur cotisation, si elle n'a pas été réclamée à leur domicile, signer le réglement, et retirer une ou plusieurs cartes, d'après le désir qu'ils auront exprimé d'être membres d'une ou de plusieurs sections.

SÉANCE D'OUVERTURE

DE LA 7e SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

TENUE AU MANS, CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le jeudi, 12 septembre 1839, à midi, un grand nombre de Membres, disposés à prendre part aux travaux de la 7e Session du Congrès, se trouvent réunis dans la Salle de la Cour d'Assises.

M. Hardouin-Duparc, président du tribunal civil, est prié de présider la Séance pendant les opérations préparatoires.

Monseigneur l'Evêque du Mans, M. Blisson, trésorier-archiviste, MM. Etoc-Demazy, père, et de St-Remy, appelés pour remplir les fonctions de Scrutateurs, M. Cauvin, secrétaire-général, MM. Richelet et Anjubault, secrétaires-généraux-adjoints, sont au bureau.

M. Richelet donne lecture de l'arrêté pris par le Congrès, dans sa 6e Session, relativement à la tenue et à l'organisation de la présente Session.

M. Cauvin obtient ensuite la parole et prononce le discours suivant :

Messieurs,

A deux époques assez rapprochées, le Mans jouit de l'avantage de réunir dans son enceinte un grand nombre de savants, de littérateurs et d'amis des Arts, venus de points éloignés pour former une espèce de lien entre les provinces, faciliter les moyens de publier leurs travaux et contribuer au progrès de la Science.

En 1857, la Société Française pour la conservation des Monuments a tenu dans cette ville sa première Session générale ; aujourd'hui, le Congrès scientifique de France, assemblé pour la septième fois, y commence ses travaux. La Session actuelle ne sera pas moins avantageuse que les précédentes.

Nous savons, Messieurs, apprécier cet honneur. Les habitants de la Sarthe se plairont à consigner dans leurs annales ces réunions solennelles, à publier l'heureuse influence qu'elles auront exercée ; et le pays en conservera un éternel souvenir.

Ces distinctions honorables semblent être un hommage rendu à la mémoire des hommes qui ont illustré notre province ; à ces hommes dont les travaux et les écrits ont puissamment contribué à la civilisation de la France.

En effet, le Maine n'est pas resté en arrière des autres contrées. Si nous jetons un coup-d'œil sur le passé, nous le verrons à toutes les époques cultiver les diverses branches des connaissances.

A peine la Religion eut-elle élevé chez nous des Monastères, que ces maisons, peuplées de pieux et savants Anachorètes, ouvrirent des écoles, dont la célébrité attirait une jeunesse avide d'instruction. Les abbayes de Saint Calais et de Saint Pavin réunirent une multitude prodigieuse d'élèves, accourus souvent de fort loin. Après plusieurs années consacrées à la retraite et à l'étude, ces jeunes gens reportaient, au sein des familles, la science, l'esprit d'ordre et l'amour des vertus, doux fruits de leurs travaux ; et répandant autour d'eux la lumière, ils dissipaient les ténèbres de l'ignorance.

Les maîtres, chargés de la direction des écoles placées près de la cathédrale, ne le cédaient en rien, sous le rapport des talents, aux professeurs de leur époque. Arnauld et Hildebert de Lavardin, que leur mérite éleva sur le siége épiscopal du Mans, avaient antérieurement reçu des Chanoines la mission d'instruire les clercs du diocèse et de les préparer aux fonctions du Sacerdoce.

Ces établissements continuèrent de fleurir jusqu'au moment où furent créés ces grands corps académiques appelés Universités, dans lesquels l'enseignement embrassant les diverses branches de l'instruction, formait un cours d'études complet. Fondées par les Souverains, mises sous la protection des évêques et confiées à leur surveillance, ces nouvelles institutions parvinrent bientôt à un haut degré de splendeur. Plusieurs prélats les honorèrent d'une bienveillance marquée, en facilitant, par des fondations vraiment

libérales, aux sujets de leurs diocèses, les moyens d'y faire leurs études et d'obtenir des titres honorifiques constatant et leur application et leurs succès. Un grand nombre de personnages de notre province doivent aux bienfaits que nous signalons ici l'avantage d'avoir exercé avec distinction les emplois dont ils furent chargés.

L'enseignement n'était pas la seule carrière ouverte à l'activité de nos concitoyens : si les professeurs n'ont pas manqué, les historiens, les littérateurs, les savants, les artistes même, n'ont pas fait défaut.

Au milieu des cloîtres, les pieux cénobites pensèrent à écrire la vie de leurs fondateurs, à produire au grand jour les actions des saints personnages sous lesquels ils avaient eu le bonheur de vivre, à proposer au monde l'exemple de leurs vertus. Bomer, Pavin, etc., eurent leurs panégyristes; Siviard, né dans le pays des Diablintes, entreprit l'histoire de saint Calais, descendu des montagnes de l'Auvergne aux bords de l'Anille. Ces légendes, regardées souvent d'un œil dédaigneux, renferment les premiers éléments de l'histoire du Maine. Les écrivains, qui se sont occupés de l'Histoire de France, sont réduits à puiser aux sources de cette nature, pour les premiers siècles de la monarchie.

A la voix de saint Aldric, un clerc du diocèse rassemble tous les faits relatifs aux évêques, ses prédécesseurs ; il en forme un corps d'ouvrage, qui, plus tard, se continue jusqu'au treizième siècle, sous le titre de *Gesta Pontificum Cenomanensium*. Ce précieux monument de l'antiquité fait partie des *Analecta* de Mabillon.

Un autre membre du clergé écrivit l'histoire de cet illustre prélat, dont la prévoyance et la sagacité nous ont conservé la mémoire des événements survenus dans le cours de plusieurs siècles. Son ouvrage est plein de détails intéressants : nous y voyons les efforts du saint Évêque pour améliorer la position des peuples confiés à sa tendre sollicitude ; ses nombreux établissements agricoles, formés pour subvenir aux besoins de l'Eglise et des pauvres ; les monuments qu'il éleva à la gloire de la religion et de la patrie ; plusieurs faits mémorables, tel qu'une assemblée des Grands du royaume tenue à Bannes, près de Château-du-Loir. L'auteur accompagne son récit, de chartes infiniment précieuses sous le rapport géographique. Cette pièce est insérée dans les *Miscellanea* de Baluze.

Les cartulaires manuscrits de la cathédrale, ceux des abbayes de Saint Vincent et de la Couture, peuvent fournir d'autres matériaux pour l'histoire ecclésiastique et civile de la province.

Je pourrais, Messieurs, vous présenter une longue suite de noms recommandables ; mais je m'arrête ; un de nos collègues se propose de lire au Congrès un mémoire sur ce sujet.

Cette tendance vers les progrès dut civiliser de bonne heure la province du Maine et lui attirer de la considération. Aussi fut-elle, à des époques déjà bien éloignées, choisie pour le siége de délibérations importantes.

Sous l'épiscopat de saint Aldric, il y eut à Coulaines, près du Mans, un Concile dans lequel se réglèrent certains points de discipline. Les Canons de cette assemblée sont imprimés dans la collection générale des Conciles.

Les Moines de Saint Calais s'étant soustraits à la juridiction épiscopale, le Pontife revendiqua ses droits. Les grands du Royaume se réunirent à Bannes, et, présidés par l'empereur Louis Ier, ils prononcèrent en faveur de l'évêque.

Aux douzième et treizième siècles, l'archevêque de Tours convoque à Laval deux assemblées du Clergé : dans la première, le comte Guy, sixième du nom, supprime le droit de main-morte, établi par son père.

Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, se plut à donner à sa ville natale des témoignages éclatants de son affection. Deux fois il assemble au Mans les États-Généraux, composés des grands de ses provinces de France et d'Angleterre, il préside lui-même ces assemblées, dont le but est de s'occuper sérieusement des besoins de la Terre-Sainte, de pourvoir aux frais de l'armée des chrétiens, d'assurer enfin le triomphe de la civilisation sur la barbarie. Dans la première, tenue en 1166, le monarque ordonne une contribution destinée à secourir l'Église d'Orient, et joignant l'exemple au précepte, il se soumet lui-même à cette taxe extraordinaire. Celle de 1188 arrête que tous ceux qui ne se croiseront pas, seront tenus de payer la dixième partie de leurs meubles et de leurs revenus, afin de fournir aux frais de la guerre contre les infidèles. Son objet fit nommer cette imposition, la dîme saladine.

Les rois de France et d'Angleterre, Philippe-Auguste et Henri Plantagenet, désignèrent la ville de la Ferté-Bernard, pour le lieu des conférences qui devaient amener la paix entre ces monarques. Les plénipotentiaires n'ayant alors pu s'entendre, de nouvelles conférences ouvertes à Montmirail mirent fin aux hostilités.

L'assemblée réunie aujourd'hui dans la capitale du Maine ne sera pas moins flatteuse pour cette ville. Oui, Messieurs, des hommes

n'ayant d'autre autorité que celle des talents; d'autre appui que le désir ardent de contribuer au bonheur de la patrie, en propageant le goût de la science et l'amour de l'ordre, ne peuvent manquer d'obtenir un résultat heureux, dont les effets auront une longue durée.

Chargés, Messieurs, par le Congrès de Clermont de préparer la septième Session, vos Secrétaires-Généraux n'ont rien négligé pour justifier ce choix honorable, ils ont fait un appel aux hommes capables de les seconder, et leur voix a été entendue ; à notre invitation les sociétés académiques de cette ville se sont empressées de nommer des délégués pour compléter la commission préparatoire. Nous avons reçu des Académies des provinces des adhésions et une série de questions intéressantes, sur lesquelles vous aurez à prononcer. C'est avec de tels secours qu'il nous a été facile de marcher. Nous prions ces compagnies et toutes les personnes mentionnées ici, d'agréer nos remercîments.

Nous ne sommes pas moins redevables aux administrations de la ville : M. le Président du Tribunal a mis à notre disposition le Palais de Justice pour la tenue de vos Séances; M. le Maire a bien voulu nous accorder une des salles de l'Hôtel-de-Ville, où les membres du Congrès pourront se réunir le soir et conférer ensemble : il nous est infiniment agréable de signaler la bienveillance des fonctionnaires publics et de nous acquitter à leur égard de la dette de la reconnaissance.

Nous avons lieu de croire, Messieurs, que vous voudrez bien sanctionner ce que vos Secrétaires-Généraux ont fait pour l'organisation de la Session actuelle; votre approbation sera la plus douce récompense de leurs efforts, celles qu'ils ambitionnent davantage.

Après ce discours, l'assemblée décide qu'il sera élu un Président et deux Vice-Présidents pour composer le bureau général; que cette nomination aura lieu au scrutin secret, par bulletin de liste, à la majorité absolue des votants, et que des deux canditats désignés pour la Vice-Présidence, celui qui aura réuni le plus de suffrages sera le premier Vice-Président, quelque soit le rang indiqué sur les bulletins.

L'appel nominal, fait par M. Richelet constate la présence de 129 membres ; la majorité absolue est, par conséquent, de 65.

Tous les membres viennent successivement déposer leur vote.

Au premier tour de scrutin, M. Lair, conseiller de Préfecture à Caen, obtient 104 voix et est proclamé Président, M. de Caumont, ayant réuni 80 suffrages, est nommé 1er Vice-Président.

Aucun des autres candidats n'ayant la majorité suffisante, on procède à un nouveau tour de scrutin pour l'élection du second Vice-Président. Le nombre des votants est de 111 : majorité absolue 56.

M. Trolley, professeur à la faculté de droit, à Caen, obtient 76 voix ; il est proclamé second Vice-Président.

M. Hardouin invite MM. Lair, de Caumont et Trolley à venir prendre place au bureau. M. Lair exprime sa reconnaissance envers l'assemblée, se félicite des collègues choisis pour le seconder, et propose de voter des remercîments à M. Hardouin et à MM. les Scrutateurs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Congrès décide que les Sections se réuniront au Palais de Justice et s'occupe de fixer les heures des réunions.

Plusieurs membres font observer que de cette fixation dépend la possibilité de participer chaque jour aux travaux de plusieurs Sections, et demandent qu'il soit adopté des mesures propres à répondre au désir, généralement manifesté, d'assister au plus grand nombre de séances que le temps le permettra. Ils proposent en conséquence de réunir simultanément, dans le même local, la Section des Sciences naturelles et celle des Sciences physiques et mathématiques, dont les travaux, quoique distincts, offrent entr'eux beaucoup d'analogie ; et de convoquer, pendant les mêmes heures, mais dans des salles séparées, les 3e et 4e Sections (Médecine et Histoire) à l'égard desquelles ce mode exclusif présente le moins d'inconvénients.

L'assemblée prend en considération les observations précédentes et détermine la durée des séances ainsi qu'il suit :

Première Section. Sciences Naturelles, et *Sixième Section*, Sciences Physiques et Mathématiques, de 7 à 9 heures du matin, dans la Salle des Jurés ;

Deuxième Section. Agriculture, Industrie et Commerce, de 11 heures du matin à 1 heure, dans la Salle du Conseil ;

Troisième Section. Sciences Médicales, de 9 à 11 heures du matin, dans la Salle des Jurés ;

Quatrième Section. Histoire et Archéologie, aux mêmes heures que la précédente, dans la Salle du Conseil ;

Cinquième Section. Littérature, Beaux-Arts, etc, de 1 à 3 heures, dans la Salle des Jurés.

Enfin la Séance Générale aura lieu, l'après midi, à 3 heures précises.

Les Membres du Congrès sont invités par le Secrétaire général à se réunir tous les soirs dans une Salle de l'Hôtel-de-Ville, obligeamment offerte par M. le Maire.

M. Houdbert fait remarquer que le Secrétaire chargé du procès-verbal de la 5me Section, trouvera difficilement le temps de le rédiger pour la Séance Générale du même jour. On convient que ce procès-verbal, s'il est impossible d'agir autrement, pourra n'être lu qu'à la Séance du lendemain.

Sur la proposition de M. de Caumont, l'assemblée décide qu'elle commencera, demain, à entendre les rapports relatifs aux travaux des Sociétés Savantes, par l'organe de leurs délégués respectifs, autant que

MM. les Rapporteurs se trouveront préparés et que l'ordre du jour le permettra.

La Séance est levée à 4 heures.

Avant de quitter la Salle, MM. les Secrétaires des Sections inscrivent les noms et forment la liste des membres qui doivent appartenir à chaque Section.

PROCÈS-VERBAUX

DES SECTIONS.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

HISTOIRE NATURELLE, SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

La 1re et la 6e sections réunies, composées de 60 membres, ont ouvert leur première séance aujourd'hui, 13 septembre 1839, dans la salle des Jurés.

M. le Vicomte de GUITON-VILLEBERGE, membre de la société des Antiquaires de Normandie, est prié de présider pendant la formation du bureau.

M. de MARSEUL, Secrétaire provisoire de la 1re Section, fait l'appel nominal des membres inscrits, et l'on procède immédiatement au choix d'un Président et de deux Vice-Présidents. Un premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. BINET, professeur d'Astronomie au Collége de France.

Vice-Présidents : { MM. DUMAS, Ingénieur en chef du département de la Sarthe. BLAVIER, Ingénieur des Mines.

Les Secrétaires provisoires, MM. de MARSEUL et VERDIER, désignés par MM. les Secrétaires-Généraux,

chargés de l'organisation du Congrès, sont confirmés dans leurs fonctions. Sur la proposition de M. Cauvin, M. Castel, membre de la Société Géologique de France, est nommé Secrétaire-Adjoint.

M. le Vicomte de Guiton-villeberge invite M. Blavier, en l'absence du Président, à siéger au fauteuil.

Le bureau étant ainsi constitué, il est donné lecture d'une lettre de M. N. Boubée, professeur de Géologie à Paris, qui appelle l'attention sur une théorie de la formation des terrains et une nouvelle classification des Roches. Cette lettre est accompagnée d'un *Tableau figuratif de la structure minérale du globe*, que l'auteur vient de publier. Une commission, composée de MM. Odolant-Desnos et Castel, est chargée d'examiner ce travail et d'en faire un rapport à l'une des prochaines Séances.

M. le Président consulte l'assemblée sur la marche à suivre, afin de donner une bonne direction aux travaux de la Section. Après diverses observations présentées par MM. Trolley, de la Sicotière et de Caumont, il est décidé qu'on lira les questions posées au programme. Pendant cette lecture, les membres font part des communications, soit orales, soit écrites, qu'ils ont l'intention de faire.

MM. Bourjot-St-Hilaire et Odolant-Desnos, font observer que, la plupart des questions de Géologie étant relatives à la constitution particulière du pays, il est presqu'impossible aux étrangers de prendre part à la discussion de ces questions; qu'il serait bon qu'elles ne fussent traitées, qu'après avoir exploré les lieux sous la conduite des Géologues du pays. Quelques autres membres manifestent le désir de ne voir inscrites au programme que des questions d'un intérêt plus général; mais M. Richelet fait observer que le but principal du Congrès, est d'appeler l'attention des savants sur les richesses de chaque pays où il tiendra ses séances, afin

que la science puisse mettre à profit les faits que fourniront leurs observations.

Communications. Mme Cauvin communique à la Section une liste des plantes qu'elle a observées en Bretagne, auxquelles elle ajoute celles qui ont échappé à ses recherches et qui sont mentionnées dans les ouvrages de MM. Bonnemaison et Devaux. Cette liste est accompagnée d'observations propres à faire connaître l'influence du sol sur la végétation.

M. Bourjot-St-Hilaire fait hommage, 1° d'un extrait du *Mémoire sur le mécanisme de la respiration nasale chez les cétacés souffleurs* qu'il a présenté à l'académie des Sciences; 2° d'une *Synopse de la famille des Psittacidés*, faisant partie de l'Histoire naturelle des Perroquets qu'il a composée pour faire suite à l'Histoire de Le Vailant sur les espèces de ce genre.

M. Emmanuel Paty offre un ouvrage, dont il est l'auteur, intitulé : *Phytotymie*, ou *Étymologies des noms formés du grec, usités en Botanique.*

La Séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

La Séance est ouverte à 7 heures du matin, sous la Présidence de M. Binet.

Le procès verbal de la 1re Séance est lu et adopté.

Communications. M. Michel Zackrewski se propose de traiter la question suivante, qu'il dépose sur le bureau :

Quelles sont les améliorations à faire dans l'Arithmétique, pour que les élèves, quelle que soit leur destination, sachant bien les quatre règles principales, puissent apprendre, sans le secours d'un maître, toutes les opérations arithmétiques, logarithmes compris, en

changeant de système de raisonnement et de manière d'opérer.

Madame Cauvin présente un fascicule de plantes très-bien desséchées qui fait partie d'un ouvrage sur les Hydrophytes du Morbihan, publié par livraisons, par M. Lelièvre de la Morinière.

M. Guiet, Juge de Paix à Montfort, adresse à la Section une Carte de son canton avec des considérations relatives à la 23e question du Programme sur les puits artésiens.

Ouvrages offerts. Extrait du *Mémoire*, présenté à l'Académie des Sciences par M. Binet, professeur au Collége de France, *sur les intégrales Eulériennes et sur leur application à la théorie des suites et à l'évaluation des Fonctions de grands nombres.*

Extrait du *Mémoire*, présenté à l'Académie des Sciences, par le même, *sur l'expression du logarithme de l'intégrale Eulérienne* Γ.

Essai Statistique, Minéralogique et Géologique de la Mayenne, par M. Blavier, Ingénieur des Mines.

Notice Statistique et Géologique sur les Mines et le terrain anthracifère du Maine, par le même.

L'ordre du jour est la discussion de la 1re question du Programme ainsi conçue :

» Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un ou-
» vrage, comprenant l'histoire et l'iconographie des
» animaux, des végétaux et des minéraux de la France?
» Ouvrage dont le gouvernement pourrait favoriser la
» publication, au moyen des fonds destinés aux travaux
» scientifiques. »

M. Le Gall, inscrit sur cette question, a la parole : il la regarde comme très-importante, mais impossible à résoudre actuellement à cause du manque de matériaux. Ce travail ne peut être entrepris, qu'avec le secours de

bonnes Statistiques départementales d'Histoire Naturelle ; or il n'y a que fort peu de Flores et de Faunes locales bien faites : les hommes, capables de faire connaître les productions de leur pays, sont arrêtés par les frais qu'entrainerait la publication de leurs recherches. Cependant les hommes instruits et laborieux des provinces, sont seuls en état de fournir des faits bien établis. Paris, il est vrai, possède de magnifiques collections et des savants d'un grand mérite, mais les études ne s'y font que sur la nature morte ; et il faut, pour de pareils travaux, les observations cent fois répétées d'un Naturaliste actif qui parcoure les localités, et surprenne la nature en fonction. Il serait donc à désirer que le Congrès encourageât les Naturalistes des provinces à dresser des catalogues raisonnés des productions de leur pays, et sollicitât du Gouvernement et des Conseils-Généraux, des secours pour la publication des travaux utiles en ce genre. Par là, on arriverait à rassembler des matériaux suffisants pour faire un ouvrage général des productions naturelles de la France.

M. Bourjot-St-Hilaire signale la *Faune Générale de France*, entreprise depuis peu par MM. de Blainville et Gervais, tout en avouant que ce ne peut être qu'un ouvrage encore bien imparfait. Il partage les opinions de M. Le Gall, mais il pense, que le Congrès, au lieu de s'adresser directement au gouvernement qui pourrait ne pas entendre son appel, ferait bien de solliciter par l'intermède de l'Académie des Sciences. Il ajoute qu'il ne suffit pas de s'occuper de Statistiques Naturelles, qu'il faut encore recueillir les productions du pays dans des musées départementaux ; et il fait observer à ce sujet qu'il serait beaucoup plus avantageux de s'occuper de l'histoire naturelle du département, que de collectionner à grands frais les productions exotiques, comme on le fait souvent ; que l'intention des administrateurs du Musée de Paris est de faire une collection

particulière pour la France, où les musées départementaux pourraient déposer leurs doubles, et où l'on trouverait un répertoire complet, et des matériaux pour la confection d'un ouvrage général des productions nationales.

M. Hunault de la Pelterie prétend qu'on peut s'adresser aux Conseils-Généraux ; que, dans plusieurs départements et notamment dans celui de Maine-et-Loire, ils ont répondu à un pareil appel ; que d'ailleurs on peut s'adresser directement au gouvernement, sans avoir besoin de recourir au haut patronage de l'Académie des Sciences ; que le gouvernement est disposé à favoriser de tout son pouvoir l'élan de la province vers la science.

Il s'engage une longue discussion, à laquelle prennent part divers membres : les uns demandent qu'on émette le vœu de voir le gouvernement et les conseils-généraux favoriser la publication des Statistiques Naturelles ; les autres, qu'on fasse un appel aux hommes instruits de toutes les provinces, les engageant à communiquer au Congrès le résultat de leurs recherches ; d'autres enfin veulent qu'il soit établi une commission permanente, chargée de recevoir les travaux qui lui seront adressés, et pour la publication desquels le Congrès sollicitera lui-même des fonds.

M. Richelet, ainsi que quelques autres membres, pense que cette question doit être discutée en séance générale, comme intéressant également plusieurs autres Sections. M. Hunault de la Pelterie dit qu'il n'en est pas moins nécessaire que la Section formule son vœu et le soumette au Congrès.

Enfin la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

» Le Congrès émet le vœu de voir le Gouvernement, » les Conseils-Généraux et les Sociétés savantes favo- » riser de tout leur pouvoir la publication de Statistiques » et Catalogues d'Histoire Naturelle dans les départe- » ments, pour parvenir à la formation d'une Statistique » Générale. »

M. Castel, membre de la commission chargée d'examiner le *Tableau figuratif de la Structure Minérale du Globe* de M. Boubée et la lettre qui l'accompagne, lit, en son nom et en celui de M. Odolant-Desnos, un rapport sur ce travail. Il en repousse les conclusions, lesquelles renversent la plupart des notions admises jusqu'à ce jour en Géognosie et constatées par des faits nombreux; les observations sur lesquelles l'auteur appuie sa théorie, ne lui semblent nullement concluantes. Néanmoins, tout en combattant les opinions de M. Boubée, M. Castel rend pleine justice à son zèle et à son talent, et propose à la Section de voter des remercîments à l'auteur du *Tableau figuratif de la Structure Minérale du Globe*, pour la communication qu'il a bien voulu lui faire.

M. Drouet, ancien maître de Forges et membre du Conseil-Général de la Sarthe, lit un mémoire sur l'*Éphémère diptère*. Il raconte que, le 30 août dernier vers le soir, par une température de 23° à 24°, on a observé à Pontlieue une grande quantité de ces insectes, qui sortirent de la rivière de l'Huisne en formant une nuée considérable, et s'abattirent dans la cour de M. Vétillart. Leur nombre était si prodigieux, qu'ils formèrent comme une couche de neige épaisse de trois ou quatre pouces. Il ajoute que souvent, vers le coucher du soleil, il sort des bords de la Sarthe et de l'Huisne des essaims d'Éphémères de diverses espèces.

Comme l'espèce dont il s'agit n'a pas encore été signalée dans le pays, M. Drouet croit devoir en donner une description succincte que voici :

L'Éphémère diptère (*Ephemera diptera,* Lin. Fab.), seule de toutes les espèces du genre, n'a que deux ailes, transparentes et d'un beau blanc avec une bordure extérieure brune; les anneaux de l'abdomen sont bordés de rougeâtre, et les filets de la queue, au nombre de deux seulement, sont marqués de quelques petits points noirs.

M. Bourjot-St-Hilaire a la parole sur la question du Programme ainsi conçue : « A quelle cause peut-» on rapporter les migrations accidentelles de certains » oiseaux ? Ces migrations peuvent-elles devenir pério-» diques ? »

Sur cette question M. Bourjot-Saint-Hilaire donne les développements qui suivent, à peu près dans ces termes, et s'en tenant aux propositions principales.

Il commence par établir que le type des oiseaux, bien que le plus identique en lui-même dans toute la série animale, n'en offre pas moins une variété infinie de formes relativement aux instruments de préhention ou du bec, et de locomotion, les pattes et les ailes : que la loi de finalité, ou d'harmonie nécessaire entre un besoin préfixe de telle ou telle nourriture, et les moyens de se la procurer, domine la création ornithologique comme toute autre, de telle sorte qu'un oiseau étant donné, il sera facile à un naturaliste même de cabinet, de préjuger à l'avance qu'elles seront les mœurs et les habitudes de l'espèce soumise à son examen. Il est certain que cela ne sera pas pour tous les types aussi nettement tranché que pour quelques-uns, et que les passages intermédiaires dans la forme indiqueront une sorte d'hésitation dans les habitudes.

A ce sujet, l'orateur présente un assez grand nombre d'oiseaux empaillés qu'il dit tenir de l'obligeance de M. Guéranger, naturaliste habile, exerçant la pharmacie au Mans. Il les passe en revue, et montre combien il est facile, en prenant presqu'au hasard, de tomber juste sur les habitudes observables, par la simple inspection du bec, des pattes, des ailes. Bientôt prenant une Bécasse, il fait sur cet oiseau une disgression dont les éléments lui sont propres.

» La Bécasse, la Bécassine, ont le bec droit et subulé

ou en alène ou plutôt en forme de sonde de chirurgien. Une particularité anatomique toute singulière, c'est qu'au contraire du bec des autres oiseaux, qu'une corne solide revêt à l'extérieur, couvrant dans son épaisseur des rameaux nerveux, organe d'un sens tactile délicat, le bec de la Bécasse est mou à l'extérieur et les rameaux nerveux viennent s'y terminer en sortes de papilles. Voyons quel rapport de finalité nous allons trouver entre ce bec tactile au plus haut degré et les besoins de l'animal, ou sa proie habituelle.

» Il convient d'abord de dire que la Bécasse se nourrit de lombrics, ou de vers de terre : eh bien, quel moyen emploie un jeune pêcheur qui veut se procurer des vers de terre pour amorcer sa ligne ? Il enfonce en terre un bâtonnet, et faisant le moulinet, il communique au sol frais et perméable un ébranlement qui est ressenti dans toute la masse du terrain par les lombrics qui l'habitent, et qui s'échappent au dehors pour éviter un ennemi souterrain bien plus terrible, la taupe, ce mineur insectivore, dont les appétits gloutons sont la désolation des Annélides, et des larves d'insectes vivant sous terre. Alors le pêcheur prend les lombrics et en fait provision d'amorces.

» Mais la Bécasse fait, de temps immémorial, et depuis qu'il y a eu une première Bécasse mâle et femelle, qui n'en avaient rien appris de personne, pour se procurer des vers, ce que devra accomplir le pêcheur instruit par l'exemple des autres. Elle enfonce en terre son bec long de trois pouces, ça et là, partout où le sol frais et meuble peut lui indiquer une chasse abondante. Par ce sondage, elle effraye les vers, les fait sortir de leur trou, en même temps qu'elle même, par un sens d'une délicatesse excessive, elle comprend que le sol est habité. Ainsi l'instinct d'abord lui indique le genre de proie qu'elle doit chercher, mais en même temps elle se trouve pourvue d'une sonde exploratrice pour juger

les lieux, et, dans son bec effilé, de l'instrument le plus propre, bien que peu gracieux sans doute, pour porter à une certaine profondeur l'effroi et une crainte d'autant plus fâcheuse qu'ici, comme bien souvent, la *crainte d'un mal nous conduit dans un pire.*

» C'est de son long bec et aussi de l'attitude assez niaise que lui fait prendre son habitude de sonder le sol, opération qui demande du tems, que la Bécasse a pris et a donné à des gens plus niais qu'elle, son nom français, véritable sobriquet que l'on s'octroie assez facilement dans le cercle de l'intimité.

» Que ne pourrais-je pas dire, continue l'orateur, si je vous montrais une analogie fondamentale entre les fanons des baleines et les dentelures crénelées des canards et des harles : ici le besoin est de *tamiser* l'eau de la mer, ou des mares pour arrêter à la fois, comme dans une vaste nasse (la bouche immense de la baleine), une masse considérable de *Glaucus* et de *Clio*; tandis que notre canard domestique au fond de notre basse-cour, barbotant dans la fange, sait encore retenir pour contenter son appetit grossier, des myriades *d'Infusoires*, des particules de matière animale, que ces crénelures animées par des nerfs tactiles délicats, arrêtent facilement.

» Ce serait à n'en pas finir, s'il fallait passer en revue les appétits et les moyens de vivre même de chaque groupe déjà considérable d'oiseaux, depuis l'oiseau de proie chasseur de tout vol, et se saisissant en plein jour en brigand hardi, d'une proie vivante et qui résiste. Celui-là aura le bec crochu et acéré, les pattes robustes. Ce sont elles qui tiennent captif le passereau pauvret, pendant que le farouche Gerfaut, l'Émouchet, terreur de nos poulaillers, le déchire à coups de bec, et l'engloutit par lambeaux. — Chez d'autres *ignobles rapaces*, tels que les *Vautours*, au bec peu crochu,

à la tête chauve jusqu'au milieu du col, au regard lâche et craintif joint à une grande puissance de vol, lesquels répandent encore l'odeur des cadavres, quelles seront les habitudes? la police de la terre, pour dévorer les chairs mortes et en putréfaction.

» Enfin, quelques-uns voués à un service très-actif et très-lugubre de nuit, *Chouettes, Hiboux, Scops, etc.*, n'ont qu'un vol léger ; leur plumage duveteux les rend en tout semblables à une balle de coton qui tombe sans bruit. Ces rôdeurs de nuit, véritables préposés à empêcher la maraude, font la guerre à ces rats, à ces mulots, qui dévoreraient nos subsistances, à ces honteux crapauds qui souilleraient nos demeures de leurs générations coassantes.

» Mais nous avons a parler des émigrations des oiseaux : ces oiseaux de proie émigrent-ils, quittent-ils, pour un tems, une contrée pour en envahir une autre? Non, car qui ferait leur service de haute salubrité publique, et le braconnage utile en ce sens qu'ils tiennent en de justes bornes, les générations de petits animaux qui, d'après la loi signalée par Buffon, pullulent dans une effroyable proportion. Puis nous posons un fait, continue l'orateur, c'est que l'émigration n'est imposée qu'aux espèces qui vivent en troupes, et qui voyagent par bandes. Les ménages à part n'épuisent pas une contrée, ce ne sont pas d'isolés voyageurs qui ravagent une province, mais une masse d'individus comme une armée ; les oiseaux de proie ne pourront donc pas vivre en troupes, pour eux la vie commune n'était pas possible : il n'est pas facile de se procurer une proie qui fuit ou se dérobe par la ruse, la chasse et la pêche ne sont pas toujours bonnes ; aussi ces espèces forcées au combat, à la guerre, au brigandage à main armée, vivent isolées par couple, chassent hors de la circonscription qu'ils habitent, parents, amis, enfants même.... ils n'ont pas trop peu, mais aussi, ils ont

toujours assez.... en se donnant un certain mal.... ainsi le veut la loi de la nature.

» Si nous passons aux oiseaux qui vivent de baies, de fruits, de graines, et ils forment ce groupe confus et mal défini des *Omnivores*, *Baccivores*, *Granivores*, *Insectivores* même, nous allons voir l'émigration forcée pour un grand nombre, dans nos climats tempérés, où certainement six mois de longue torpeur diminuent d'une manière, que nous ne pouvons comprendre en ses détails, toute apparence de vie et de végétation autour de nous. Les oiseaux qui vivent de baies, *Grives*, *Merles*, *Litornes*, etc., nous quitteront avec l'automne. Il en sera de même des *Frugivores*, tels que le beau Loriot à livrée verte et jaune, et bien d'autres. Les *Granivores conirostres* trouveront dans nos guérets, en se fesant les parasites de nos fermes et de nos greniers, de quoi subsister et ne nous quitteront pas tous. Mais pour les *Insectivores* vivant ou de larves, qu'ils dénichent sous l'écorce à l'aide de leur langue montée sur ressort (l'hyoide) comme les *Pics* et les *Torcols*, ou happant en l'air, à l'aide d'un large bec entaillé jusqu'au trou de l'oreille, d'où ils prennent le nom de *fissirostres* : les *Hirondelles*, les *Martinets*, les *Engoulvents* (ceux-ci plus paresseux et plus nocturnes, poursuivent les insectes s'élevant et s'abaissant dans les airs en bataillons épais, ou se cachant sous le poil de nos troupeaux de moutons et de chèvres), oh ! pour ceux-là émigrer est nécessaire, est forcé. Pour rester dans nos climats pendant les six mois d'hiver, il faut pour des *Insectivores*, s'engourdir dans l'hibernation ou... mourir ; et ce parti ils l'évitent en fuyant dans des climats moins rigoureux.

» Si nous passons en revue tout un ordre entier de granivores, les *Gallinacés*, aux pattes et au bec robustes, nous en verrons beaucoup qui n'émigreront pas, surtout s'ils vivent isolés, ou en petites bandes, tels

que nos Outardes, nos Lagopèdes, nos Perdrix; peu nombreux en individus, tous ces oiseaux trouvent encore à glaner dans nos sillons en friche, nouvellement ensemencés. Je ne parle pas du Coq et de la Poule et de tout le genre Faisan, des Dindons et des Pintades, véritables Ilotes de notre domesticité, engraissés par nos soins tout artificiels pour les délices de notre table. Si au contraire, ils ont un instinct d'association et de voyage par agglomération d'individus, l'instinct d'émigration en sera la conséquence : ce sont une idée innée et un instinct corrélatif. Si l'on est beaucoup ensemble en route, il faut trouver beaucoup à manger; mais dans nos climats du milieu de l'Europe, où pourrait-on rassassier pendant l'hiver, une grande bande (telle que le ciel en puisse être obscurci) de Cailles voyageuses? Il faut donc que cette espèce voyage, émigre, quitte le Nord pour le Midi, et le Midi pour le Nord : en raison inverse pour chaque saison. En été, nos plaines sont couvertes de céréales, elles sont neigeuses en hiver. Mais pendant notre été, les latitudes tropicales sont brûlées, la végétation y languit. Force est donc aux Cailles d'entreprendre un voyage de printemps et un voyage d'automne.

» Que l'on examine la vie des oiseaux de rivage. Combien d'espèces, parmi les Echassiers, se nourrissent de Batraciens, de Sauriens, de Reptiles même? Quelle chétive pâture donneront en hiver aux Cigognes, aux Grues, aux Hérons, aux Spatules, les marais de la Hollande, lorsque le peuple des Batraciens languit sous les eaux et la glace? Toutes les espèces *Piscivores* seront dans le même cas : Elles descendront vers le midi suivant les latitudes à mesure que l'hiver gagne de proche en proche. Il en sera de même des oiseaux d'eau, tous ceux qui sont rapaces et qui vivent dans les latitudes intertropicales, ne les quittent jamais; c'est que les habitants sous-marins, les Poissons, les Mollusques, ne cessent de leur y offrir une proie abondante. Ceux qui vivent, vers les ré-

gions polaires, de Poissons ou de Mollusques qui voyagent ou disparaissent eux-mêmes avec l'abaissement de la température vers les solitudes élevées, sont bien obligés de les suivre comme à la piste. Aussi voyons-nous arriver alors un grand nombre d'oiseaux d'eau ou de rivage, en d'autant plus grand nombre, que le froid a été plus rigoureux vers le Nord. — Ces oiseaux ne savent pas prévoir l'hiver, ni deviner qu'il sera rude. Les Poissons, les Mollusques le sentent, et agissent en conséquence ; et les oiseaux de les accompagner pour ainsi dire par convoi, les uns faisant l'étape par eau, les autres par air, et tous vivant aux dépens les uns des autres. En résumé et sans entrer dans de plus minutieux détails, l'émigration des oiseaux, doit-on conclure, est due non à une prévision de la saison qui va venir, mais à un besoin, à une disette déjà commençant. Quant à la rapidité du voyage, à la direction constante, que prennent tels ou tels oiseaux, à leurs moyens de revenir au point de depart, comme nous le voyons pour les pigeons voyageurs, il y a là une impossibilité réelle à jamais le comprendre ; la nature, qui nous a donné l'intelligence pour construire la boussole, et calculer ses déviations, et qui nous fait connaître notre route dans le désert ou sur la mer à l'aide de l'étoile polaire, de la hauteur des astres, a donné aux oiseaux des moyens astronomiques dont la justesse doit-être parfaite, bien que nous ne puissions nous en faire une idée. Ce serait si l'on pouvait dire une faculté dont nous n'avons nul moyen comparatif d'apprécier la valeur.

» Se résumant, l'orateur (car ces considérations ont été émises de vive voix et improvisées) pense que la raison de l'émigration des oiseaux est due aux besoins nés du changement de climat, peut-être à une sorte d'habitude qui est la conséquence d'une idée innée ; que lorsque des troupes d'oiseaux inconnus à un canton, à un pays (sans erreur toutefois de la saison, ce qui serait une anomalie plus

étrange) se fourvoient dans ce pays ; c'est qu'ils y sont attirés par disette de denrées habituelles au lieu de la station ordinaire, par suite de changements opérés dans la culture d'un pays, l'aménagement de ses forêts. C'est ainsi que depuis quelques années le Bec croisé *Loxia curvirostra* se montre en troupes nombreuses et étourdies (ils sont faciles à prendre), dans le massif d'arbres de la colline, dite du labyrinthe, dans l'enclos du Jardin des Plantes de Paris. — On comprend, que l'instinct n'est en défaut, ni quant aux arbres, ni quant à la saison ; — Ce n'est tout au plus qu'une erreur ou changement de route par motif plausible de quelque Pinetier détruit là où cette bande allait naguères s'abattre.

M. le Président, au nom de la Section, adresse des remercîments à M. Bourjot-St-Hilaire, pour son intéressante communication.

M. Hunault de la pelterie fait quelques remarques sur la conformation des organes de la vue, de la digestion et de la respiration d'un grand nombre d'oiseaux de passage qu'il a disséqués ; lesquelles confirment les idées émises par M. Bourjot-St-Hilaire. Il communique une liste des espèces qu'il a observées en Anjou dans l'hiver de 1837 à 1838.

La Séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Binet.

Le procès verbal de la 2e Séance est lu et adopté, après quelques légères rectifications.

Communications. M. de Lasicotière dépose, sur le bureau, des ossements fossiles trouvés dans la caverne de l'Erve, et des fragments de mur vitrifiés, pris dans

l'ancien mur d'enceinte de la ville de Ste-Suzanne, et demande qu'une commission soit nommée pour les examiner. M. le Président désigne MM. Blavier et Bourjot-St-Hilaire.

Sur la demande de madame Cauvin, une commission, composée de MM. Legall, Pollet et de Cussy, est chargée de faire un rapport à la Section sur le Catalogue manuscrit des plantes de Bretagne, qu'elle avait offert dans l'une des Séances précédentes.

L'ordre du jour est la discussion de la 5e question du Programme : « Les différences de conformation obser-
» vées dans le bec de certains individus du *Loxia cur-*
» *virostra* Lin. suffisent-elles pour accuser deux es-
» pèces ? »

M. Bourjot-St-Hilaire regarde la question comme peu importante; il cite néanmoins l'opinion de M. Guéranger, pharmacien de la ville, qui a observé un grand nombre de ces oiseaux avec beaucoup de soin, et croit y reconnaître deux espèces distinctes. Il revient sur les émigrations du *Loxia curvirostra*, qui arrive parfois en grand nombre dans ce pays; il pense qu'elles sont dues à quelque disette locale; que cet oiseau, ne trouvant plus en assez grande abondance les fruits de pin dont il se nourrit, comme le prouve la conformation de son bec, se jette sur les pommes au centre desquelles il va chercher le pépin, qui a quelque ressemblance avec le fruit des conifères.

M. Hunault de la Pelterie ne partage pas l'opinion de M. Bourjot, il dit qu'il élève depuis long-temps en cage plusieurs de ces oiseaux, qu'au lieu de faire du fruit des conifères leur nourriture ordinaire, ils semblent le repousser; qu'ils mangent des pépins de pomme, du millet, etc.; mais que le chènevis est leur mets de prédilection. Selon lui le *Loxia curvirostra* est doué d'une grande intelligence. Attentif au chant des autres oiseaux,

aux airs qu'on lui apprend, il les imite facilement ; mais son chant diffère de celui des autres oiseaux : il est tout engastrimythe, si l'on peut se servir de cette expression, les sons qu'il fait entendre partent de l'abdomen.

Il communique une note précise des diverses époques d'apparition de cet oiseau en Anjou. Il présente ensuite un certain nombre d'individus, où il fait remarquer la différence de conformation du bec, et les nuances diverses de leur plumage. Sur vingt-cinq qu'il a observés, dix-huit avaient le bec croisé de droite à gauche, et sept, de gauche à droite. Ceux de la première série étaient tous de couleur rouge ; ceux de la seconde au contraire étaient gris, excepté deux, de plus petite taille, mais plus vigoureux, plus hardis, et se défendaient avec plus d'acharnement que les premiers.

M. Le Gall présente quelques réflexions philosophiques sur le mot *espèce*. Il pense que les différences signalées dans la forme du bec, quoique ce soit un des organes les plus importans chez les oiseaux, ne sont pas suffisantes pour établir deux espèces distinctes, qu'a-peine le sont-elles pour dénoter une variété ; il dit, qu'on en retrouve ailleurs de beaucoup plus grandes, et il cite à cet égard le *Frêne monophylle* parmi les végétaux, dont on avait à tort voulu faire une espèce ; que, pour résoudre la question, il faudrait examiner si, dans la même couvée, on retrouve des individus à bec croisé de gauche à droite, et d'autres à bec croisé de droite à gauche, ou bien si tous ont le bec contourné de la même façon.

Une discussion s'engage sur l'ordre du jour : M. de Lasicotière demande qu'on passe aux questions de la sixième section dont on ne s'est pas encore occupé jusqu'à présent ; M. le Président propose d'achever auparavant tout le paragraphe relatif à la zoologie, qui est bientôt terminé ; sa proposition étant adoptée sans ré-

clamation, il donne lecture de la sixième question ainsi posée :

« Quelles sont les causes et les résultats de l'aggréga-
» tion accidentelle de certains insectes vivant naturelle-
» ment isolés et que l'on voit quelquefois voler par
» troupes innombrables à la manière des *Acridium ?* »

Cette question soulève une longue discussion sur les générations spontanées, à laquelle prennent part MM. Le Gall, Bourjot-St.-Hilaire et de Lasicotière.

M. Le Gall dit, qu'en l'absence de données propres à faire connaître les causes de l'aggrégation accidentelle de certains insectes, de leur réunion par myriades, on est presque disposé à croire qu'ils n'ont point été engendrés par des êtres semblables, qu'ils ont été spontanément produits par la combinaison d'une substance vivante répandue dans l'univers. Mais le fait des générations spontanées, vivement combattu par Linné, vainement reproduit par Lamarck, semble aujourd'hui entièrement repoussé, malgré les découvertes récentes qui sont dues à l'usage du microscope. Il serait bon peut-être de s'en occuper de nouveau, et d'examiner au moins si l'embryon, l'œuf, la graine sont les seuls moyens que la nature emploie pour perpétuer les individus et conserver les espèces. On peut raisonnablement croire, en s'appuyant sur quelques faits connus, que certains êtres vivans doivent leur origine à des globules invisibles ou presque invisibles provenant d'êtres semblables. Si ce point était bien vérifié, on aurait l'avantage de pouvoir expliquer beaucoup de faits, qui jusqu'à présent paraissent inexplicables.

M. Bourjot établit qu'il est bien difficile de prendre un parti entre les deux systèmes de philosophie qui se partagent les naturalistes, 1° *L'évolution* par des semences, et des germe issus d'espèces antérieurement et primitivement constituées et avec un arrêt définitif de toute

création, 2° *L'Epigénèse*, qui tend à faire admettre dans la génération actuelle des êtres même apparaissant à l'état de gemmules ou d'œufs, une création de toutes pièces, ce qui implique la possibilité actuelle de générations spontanées d'êtres nouveaux par organisation nouvelle de la matière ; que ces questions paraissent infranchissables à l'esprit humain, et sont sinon insurmontables, au moins fatiguantes pour la raison qui y trébuche bientôt.

« En effet, dit-il, d'un côté la théorie de l'emboitement des germes et le système de l'évolution formulés ensemble par Ch. Bonnet, dans une vue fort respectable de philosophie religieuse, arrive bientôt aux infiniment petits, et finit par n'être plus qu'une pure abstraction de la pensée.

» De l'autre côté, le système de l'épigénèse ou de la création spontanée ou de toute pièce, au moyen des matériaux fournis par les parents des deux sexes, ou androgynes, dans les cas d'hermaphrodisme, suffisant ou insuffisant, n'est pas plus difficile à concevoir.

» Quant aux personnes qui reculeraient devant l'idée des créations spontanées, (disons mieux de toute pièce) à l'époque actuelle de la vie du globe, elles seront forcément acculées à les admettre au moins pour les âges antérieurs à notre époque géologique, et dans ce cas pour les animaux les plus complets, les plus puissants en volume, et ce, depuis la monade jusqu'à la baleine et au mastodonte, et même jusqu'au premier couple humain. De sorte que les créations successives, ainsi que l'ordre géobiologique nous les a révélées, n'auraient été que des générations successives, graduelles et spontanées, ou disons-le, de toute pièce, pour le premier couple, ou individu androgyne ou scissipare de chaque espèce. On pourra donc croire sans blesser en rien l'orthodoxie génésique et disons le avec elle, que si l'effort principal de la création a paru s'épuiser au moment où

elle établit l'homme sur la terre, comme son chef-d'œuvre, la nature ne s'est pas interdit cet effort continu dans les infiniment petits et ce à chaque instant, et dans toute espèce de production et de fécondation; puisque toute fécondation commence par l'infini en petitesse : que ce qui se passe dans l'intimité des organes des végétaux et des animaux pour produire le globule, la cellule, le germe, l'ovule, l'œuf et l'animal parfait, peut aussi se passer à l'extérieur, dans une infusion pour produire un animalcule, dans l'intérieur de nos tissus pour créer de toute pièce une hydatide, une douve du foie.

» Si l'on rejette les créations spontanées (dans le premier effort des productions primitives), on se verra forcé d'accepter une autre évolution tout aussi difficile, tout aussi incompréhensible, j'allais dire ridicule, celle de Lamarck qui attribue à des transformations successives, la formation des espèces animales et végétales, ainsi de la *Monade point* à la baleine ou au chêne, il n'y aura eu qu'une question de manœuvres et de temps.

» Mais qu'on y fasse attention, ce système plus que celui des générations spontanées, et faites *ex abrupto*, dans le passé comme dans le présent, éloigne davantage l'intervention particulière de l'intelligence architectonique suprême, il investit la matière une fois animée, d'une force aveugle élective pour toutes les formes subsidiaires, il donne de l'esprit et de l'intellect à la matière; il est matérialiste dans le fond et dans la forme.

» Dans le système de l'épigénèse ou des créations successives, de toute pièce ou spontanées, l'Esprit est toujours présent, soit en créant à nouveau, soit en perpetuant les espèces par la voie de la fécondation par des infiniment petits; tout ce système s'écrie avec *Job*, cet ancien qui a vu si grandement la création : *Plasmaverunt me manus tuæ, dans le temps et dans l'espace, dans le passé, dans le présent, dans l'avenir.*

» Dans une époque de concessions et de rapprochement, nous sommes heureux de dire à toutes les opinions comme à toutes les consciences : Que l'on choisisse l'idée de Bonnet ou de l'évolution, ou celle de l'épigénèse ou des créations spontanées, la puissance du créateur toujours attentive à ses œuvres est et demeure intacte ; tandis que dans le système de Lamarck en laissant la matière une fois animée choisir ses formes, formuler sa vie et ses organes, on rentre dans un vague énorme, et tout autant vaudrait admettre les atomes crochus d'Épicure.

M. de Lasicotière s'élève contre la possibilité des générations spontanées.

« Je ne suis pas naturaliste, dit-il, mais je ne saurais me rendre » à l'opinion admise, hypothétiquement au moins par MM. Le » Gall et Bourjot-Saint-Hilaire.

» Que doit-on entendre par générations spontanées : non pas le » développement extraordinaire, sous l'influence de circonstances » physiques également extraordinaires d'un germe créé, identique » aux germes des animaux de même espèce ; à ce point de vue, » tout le monde se trouverait d'accord : Nul doute que les agens » physiques extérieurs ne puissent exercer sur le développement » hâtif de certains germes une influence parfois prodigieuse. Mais » qu'il existe au sein de la nature une force vivante, cachée, qui, » dans des circonstances données vienne créer l'œuf ou le germe ; » que cette force se substitue à la plante, pour donner la vie à une » plante de même espèce ; à l'animal, pour former un animal sem- » blable, je ne saurais l'admettre. Je comprends la nature mo- » difiant des germes créés ; je ne la comprends pas créant des » germes.

» Quels faits a-t-on allégués dans l'intérêt des générations » spontanées possibles? La réunion d'un nombre incroyable de cer- » tains insectes dans des circonstances données ; des plantes, sans » analogues connus, qui couvrent quelques îles volcaniques, et » quelques autres faits du même genre.

» Une première réflexion se présente, comment s'expliquer une » force vivante, capable de produire spontanément des êtres quel- » conques, et qui ne produirait que des êtres connus, des in-

» sectes, des *laitues*? Encore si ces êtres étaient des plus rudimen-
» taires, si ces êtres étaient des types dont la modification pût
» ensuite nous expliquer la présence de quelques uns des ani-
» maux qui entourent l'homme ou de l'homme lui-même sur la
» terre. Mais quels types que des laitues, des éphémères ou même
» des crapauds !

» Pour les plantes, les laitues gigantesques, par exemple, qui
» couvrent l'île de Juan Fernandès, deux explications possibles :
» ou ces plantes, ces laitues existent quelque part dans un lieu
» inconnu, et les graines auront été apportées par les oiseaux,
» charriées par les courants, balayées par les vents ; ou ces
» graines provenant d'espèces perdues à une époque plus ou moins
» reculée, se seront retrouvées, lorsque l'île sortit du sein des
» flots. N'y a-t-il pas dans le département de la Sarthe même,
» des graines de plantes antédiluviennes, découvertes à des
» centaines de pieds sous terre (notamment de Chara), et tel-
» lement bien conservées qu'elles pourraient, ce semble, germer
» et prendre racine, souvenir de l'ancien monde qui fleurirait sur
» le nouveau.

» Les insectes qui seraient le produit de générations spontanées,
» sont, comme on le sait, fort répandus sur la terre. On peut s'ex-
» pliquer leur multiplication prodigieuse, par des réunions for-
» tuites de ces petits animaux, plus facilement peut-être que par
» l'absence de ces mêmes animaux.

» La plupart des faits de générations spontanées ne doivent être
» admis qu'avec une extrême réserve. Ne connaît-on pas le
» triste sort des *Acarus* qui auraient été le produit de je ne
» sais quelle opération électrique sur une pierre frottée de
» vinaigre, et dont l'académie des sciences a fait si complète
» justice?

» Je le répète en finissant, je n'ai pas l'honneur d'être na-
» turaliste, j'ai seulement voulu exposer les motifs qui, entre
» plusieurs autres d'un ordre plus élevé, m'empêchent d'admettre
» les *générations spontanées*, même réduites aux minimes pro-
» portions où mes savants adversaires en ont loyalement réduit la
» possibilité. »

M. de Lasicotière cite ensuite les émigrations de papillons remarquées à différentes époques, près de Turin et en Suisse. Quelques colonnes, d'un volume considérable, avaient près de deux lieues d'étendue, c'étaient

des vanesses du chardon, qui, dans l'état ordinaire, vivent isolés.

M. le Président donne lecture de la septième et de la huitième question du Programme. Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, pour demain, est fixé comme il suit :

1° Communication de M. Zackrewski sur les améliorations à introduire dans la manière de traiter l'arithmétique.

2° Discussion des questions du Programme relatives à la sixième Section.

La Séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. BINET.

Le procès-verbal de la troisième séance est lu et adopté.

M. de CAUMONT met, à la disposition de la section, une médaille d'argent, pour être décernée au savant qui aura rendu le plus de services dans le pays aux sciences soit naturelles, soit physiques et mathématiques. Sur les observations de M. de Lasicotière, on décide que le choix sera fait dans le département de la Sarthe et dans les départements limitrophes. Une commission composée de MM. Anjubault, Hunault de la Pelterie et Odolant-Desnos, est chargée de faire à la section un rapport sur les personnes qu'elle jugera les plus dignes de recevoir cette médaille et des mentions honorables.

Communications. M. de MARSEUL dépose sur le bureau un mémoire sur *l'Inflorescence des graminées*,

accompagné d'une planche gravée, de la part de M. le docteur Bravais, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Annonay et membre de la société philomathique, qui en est l'auteur.

M. Legall communique un mémoire sur la Botanique.

Ouvrages offerts. Flore de la Sarthe et de la Mayenne, par M. N. Desportes conservateur du musée et membre de la société géologique de France, etc.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Zackrewski sur les améliorations à introduire dans l'enseignement de l'arithmétique ; il présente avec lucidité un tableau succinct de l'ensemble des opérations, insiste sur l'ordre rationnel et progressif qu'on doit suivre, si l'on veut obtenir quelques succès dans cet enseignement, et sur quelques observations qu'il croit avoir échappé aux auteurs qui ont traité cette matière.

M. le Président remercie M. Zackrewski de sa communication, tout en lui faisant observer que ce sujet eut été tout aussi convenablement exposé dans la cinquième section, qui s'occupe d'une manière spéciale de l'enseignement et des améliorations à y apporter.

M. Verdier, secrétaire de la sixième section et professeur de mathématiques et de physique au collége du Mans, lit sur la première question du programme : « Déterminer dans les phénomènes météorologiques, » quelle est l'influence du calorique dégagé par la com- » pression et la condensation des gaz et des vapeurs », le mémoire suivant dont la section a voté l'impression :

Newton, pour exprimer la vitesse du son, a donné une formule que Lagrange a vérifiée depuis ; mais la vitesse observée diffère d'environ un cinquième de la vitesse calculée.

La formule suppose la petitesse des vibrations de l'air et la proportionnalité de son élasticité à sa densité. Lagrange a démontré que la grandeur des vibrations n'influe point sur la vitesse du son ;

mais il a supposé que l'élasticité croît dans un plus grand rapport que la densité, et il n'a pu donner aucune raison de cet accroissement.

Laplace, en attribue la cause au dégagement de chaleur produit par la compression de l'air. Dans cette hypothèse en effet, l'élasticité du gaz doit varier, non seulement d'après la loi de Mariotte, c'est-à-dire, en raison de la variation de densité, mais encore en raison de l'augmentation de température.

On a cru démontrer qu'il y a dégagement de chaleur dans les petits mouvements des gaz et les vibrations que produit le son, par la raison que celui-ci se produit et se transmet dans les vapeurs comme dans les gaz permanents, ce qui ne pourrait avoir lieu si, dans les condensations produites par les vibrations sonores, il n'y avait, dit Monsieur Biot, une élévation de température capable d'empêcher la réduction de ces vapeurs en liquide, vapeurs qui dèslors ne pourraient plus propager l'ébranlement à d'autres particules plus éloignées et arrêteraient la transmission.

« D'un autre côté, M. Gay-Lussac, dit M. Pouillet dans sa Physique, » a observé sur la chaleur du gaz, deux phénomènes qui sont diffi- » ciles à expliquer : 1° L'air qui s'échappe d'un vase en soufflant » par une ouverture sous une pression quelconque, ne change pas » de température, quoiqu'il se dilate en sortant. 2° Le vide étant » fait dans un ballon ou l'air étant seulement raréfié, la rentrée de » l'air extérieur produit une élévation de température de plusieurs » degrés. Le premier de ces faits mérite toute l'attention des phy- » siciens, il semble indiquer qu'il y a de la chaleur produite dans » le souffle de l'air et que cette chaleur est d'autant plus considé- » rable que la différence de pression qui produit le souffle est plus » grande, de telle manière que le réchauffement compense exac- » tement le froid produit par l'expansion ; ainsi le second fait s'ex- » pliquerait par le premier. »

A l'appui de ces diverses observations et calculs, qui tendent à démontrer ce dégagement de chaleur par le souffle de l'air et les faibles compressions du gaz, nous avons fait aussi quelques expériences directes et nouvelles, que les thermoscopes sensibles, inventés depuis peu de temps pour la théorie du calorique rayonnant, nous ont rendues d'une exécution facile. Elles sont consignées dans un mémoire présenté, il y a quelques années, à une société savante.

De ces expériences, qui ont été répétées un grand nombre de fois, dans les diverses saisons et par des moyens différents, nous

pouvons donc conclure que l'air atmosphérique, semblable à une éponge remplie de liquide, dégage de la chaleur avec la plus grande facilité par les moindres compressions ou ondulations. On sait d'ailleurs que la vapeur en repassant à l'état liquide abandonne toute la chaleur qu'elle avait absorbée en passant de l'état liquide à l'état gazeux.

Ces considérations semblent, il est vrai, prouver une chose en apparence bien contraire à l'observation journalière, savoir, qu'il y a toujours de la chaleur dégagée dans le souffle des vents. Ainsi l'air agité ne refroidit point les autres corps, il les échauffe au contraire, il élève lui-même sa propre température et par suite, celle des corps avec lesquels il vient se mettre en contact. Le thermoscope le démontre : aussi, ordinairement remarque-t-on que, lorsque le vent s'élève, le baromètre baisse et le thermomètre monte.

Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer, d'après cette théorie, pourquoi alors un courant d'air produit sur nous la sensation de froid. La température de notre corps est ordinairement supérieure à celle de l'air ambiant, qui est d'ailleurs mauvais conducteur. La couche d'air en contact avec nous se renouvelle sans cesse, ce qui favorise l'évaporation de notre matière transpirable et enlève une partie de notre colorique.

L'expérience du briquet pneumatique démontre bien la grande quantité de chaleur et de lumière qui se dégage par une forte et subite compression de l'air renfermé dans le cylindre. Ne faudrait-il point attribuer à la même cause cette lumière qu'on aperçoit toujours au bout du fusil à vent, lors de la décharge, et que M. Pouillet dit être produite par de petites poussières que l'air rencontre ou emporte avec lui.

Les traînées de lumière qu'on aperçoit, de temps à autre, dans les airs, pourraient encore être l'effet de la chaleur et de la lumière dégagées par le rapide trajet de ces corps appelés Bolides, Aérolithes.

Il nous semble que jusqu'ici on n'a point fait entrer en considération, dans les explications de plusieurs phénomènes météorologiques, le principe de la chaleur dégagée.

Ainsi l'on sait que la rosée ne se forme pas lorsqu'il fait du vent, ce phénomène ne tiendrait-il point, au moins en partie, à ce que l'air agité qui se renouvelle souvent à la surface des corps leur rend une portion de la chaleur qu'ils ont perdue par le rayonnement, d'après la belle théorie du docteur Wells.

Quand il se forme un nuage au-dessus d'un thermomètre exposé la nuit à l'air, il y a élevation de température et la rosée cesse d'avoir lieu. Ne pourrait-on pas dire encore que c'est la chaleur abandonnée par la vapeur qui se forme en vésicules ? Cette chaleur rayonne vers la terre avec celle qu'elle-même envoie vers les espaces célestes ; car, dit M. Biot, les nuages, comme les autres corps diaphanes, doivent arrêter le calorique qui n'émane pas d'un corps très-chaud, tel est l'effet du verre.

Quant à ces vésicules elles-mêmes, n'admettraient-elles point pour cause de leur suspension et de leur légèreté, la chaleur dégagée au moment de leur formation et la propriété d'arrêter le calorique dans leur enveloppe, où existe une petite masse d'air saturée et déjà échauffée par la formation de la vapeur et le rayonnement terrestre ?

On dit quelquefois vulgairement *petite pluie abat grand vent*, il faut entendre qu'au grand vent succède la pluie, parce que l'air cessant d'être agité se refroidit et donne lieu à la condensation de la vapeur. Les vésicules d'eau se sont d'ailleurs réunies en assez grand nombre pour vaincre la résistance de l'air. L'eau tombe plutôt quand le vent s'est calmé ou a changé ; car il est rare que dans nos climats il pleuve sans changement de vent. M. Leslie pense que le frottement de deux masses d'air saturé et à des températures différentes suffit pour la production de la pluie.

Si le vent du midi est chaud, ce n'est pas seulement parce qu'il vient de contrées fortement échauffées, c'est encore parce qu'il est saturé de vapeur d'eau qui repasse à l'état liquide en venant dans nos climats plus froids. La chaleur latente redevient libre et augmente beaucoup la température ; et c'est ce qui arrive en général toutes les fois que des nuages se forment. Le vent de l'est est plus froid que le vent de l'ouest, parce que le premier est chargé de vapeurs humides et que le dernier ne l'est pas, n'ayant point rencontré de grandes étendues d'eau sur son passage.

Quant au vent du nord, il est froid et sec ; il y a cependant chaleur dégagée, il nous arrive moins froid qu'à son origine, il n'y a aucune vapeur qui, en se condensant, abandonne son calorique latent, il est aussi plus propre à absorber l'humidité produite par notre transpiration, il nous refroidit plus qu'un air saturé. Aussi les vents du nord et de l'est nous apportent rarement la pluie, et, si lorsqu'ils soufflent de ce côté, il en tombe quelquefois, c'est qu'il existe des masses d'air, chargées d'humidité, qui soufflent en sens con-

traire, au-dessus les unes des autres, ce qui est d'ailleurs indiqué par les girouettes placées à différentes hauteurs.

M. le Président, au nom de la Section, remercie M. Verdier de son intéressant travail.

Personne ne s'étant fait inscrire sur la deuxième question du programme : « Recueillir des observations sur » les étoiles filantes, relativement au jour, aux lieux, à » la quantité, à l'espace de temps, à la direction, aux » circonstances de mouvement, de couleur, de gros- » seur apparente et même à l'état de l'atmosphère », M. Binet, à la sollicitation de plusieurs membres, entretient la Section sur ces corps dont la nature est encore ignorée, et sur lesquels les astronomes s'efforcent de recueillir de nombreuses observations.

Ces *astres éphémères*, que tout le monde a pu observer, puisqu'on en voit souvent sillonner le ciel étoilé, surtout à certaines époques de l'année, ne peuvent être connus qu'autant qu'on en aura d'abord déterminé la hauteur. Au moyen de deux observations bien précises, faites à la fois dans des lieux éloignés de 60 à 80 lieues au moins, on pourrait fixer deux limites entre lesquelles ces astres seraient nécessairement compris.

M. le président expose ensuite d'une manière fort intéressante, le système de ce docteur Anglo-Américain, qui explique la périodicité des étoiles filantes par des courants de matières astrales, qu'il conçoit établis en différents points de l'orbite de la terre.

M. Hunault de la Pelterie dit que depuis 15 ans, il a consigné avec soin diverses observations météorologiques qu'il a faites sur ce sujet ; il a vu, pendant une éclipse de lune, une de ces étoiles sortir du disque même de la lune ; il ajoute qu'il pourrait préciser l'instant exact de son apparition ; il offre de communiquer dans la prochaine séance ses observations météorologiques, proposition que l'assemblée accepte avec reconnaissance.

M. de Marseul fait observer que MM. Castel, Blavier, et quelques autres géologues, doivent quitter prochainement le congrès ; et demande en conséquence que l'on passe de suite aux questions de géologie du programme ; toute la section étant de cet avis, ces questions sont mises à l'ordre du jour.

Le travail de la séance est terminé par une discussion qui s'engage au sujet de la lecture faite en séance générale des procès-verbaux des secrétaires des sections, qui absorbent une bonne partie de la séance et privent le congrès de communications plus intéressantes ; on adopte, comme conclusion, que le secrétaire de la première Section ne lira plus à la séance générale qu'un extrait de son procès-verbal.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Binet.

Le procès verbal de la 4e Séance est lu et adopté.

M. de Marseul fait hommage à la Section, d'un ouvrage dont il est l'auteur, portant pour titre : *Éléments d'Arithmétique raisonnée.*

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. Bourjot-St-Hilaire, sur des ossements fossiles trouvés dans les cavernes de l'Erve par M. de Lasicotière, et présentés par lui à l'examen de la Section.

D'après M. de Lasicotière, dit le rapporteur, ces cavernes seraient dans un calcaire-marbre, et enduites au fond d'un dépôt limoneux ; elles ont peu de profondeur, et ne sont pas à ciel ouvert. Quant au gisement de ces os, leur présence au milieu du marbre, ne prouve pas

qu'ils remontent plus haut que le dépôt des alluvions modernes. Ils ont été charriés par les eaux dans les cavernes, ou ils y ont été apportés par des animaux carnassiers.

M. Bourjot donne quelques détails sur les cavernes à ossements en général, et passe à la description de pièces qui ont été soumises à son examen. La plupart sont des dents de mammifères. Les deux premières sont des dents molaires qui lui semblent, par la nature de leur couronne plate à rubans multiples et par les cannelures dont la surface cubique est creusée, appartenir à l'espèce du cheval. La troisième lui paraît avoir appartenu à une espèce qui opérait la mastication par diduction latérale, à un bœuf ou à une vache, et peut-être aussi à un individu du genre élan ou cerf, mais alors de la plus grande taille. La quatrième, plus petite que la précédente, est aussi une dent de ruminant ; la preuve s'en trouve dans ses collines bisaiguës, coupées par un sillon d'engrenage. Enfin la cinquième, par le cube très-large que présente la base de la couronne et par sa taille, appartient à une espèce perdue ; malheureusement c'est une dent très-jeune, dont la couronne émailleuse a été séparée, et dont le centre n'a pas été usé, de sorte que l'on ne pourrait y trouver les usures en trèfle des hippopotames. Tout me porte à croire, continue M. Bourjot, en restaurant ce morceau fruste, que la couronne était mammelonnée, sinueuse en son contour, ce qui indiquerait que le mammelon central était défendu par les contreforts latéraux, et n'a pu être usé ; que c'était donc une dent de Mastodonte à dents étroites, plutôt que toute autre. Toutes ces dents, sans être complètement agathisées, m'ont paru déjà plus lourdes que leur volume, comme os, ne comporte. Aussi sont-elles déjà spathiques, et par le fait fossilisées.

Les os longs, soumis à mon examen, sont trop frustes pour pouvoir déterminer à quel animal ils ont ap-

partenu ; ils ne me paraissent humains, ni par les courbures, ni par les arêtes, et je pense qu'ils ne peuvent être que des os du bras et de la cuisse d'une espèce assez grande mais faible d'animal coureur, de la taille et probablement de la forme du daim ou d'un autre petit cerf.

Je termine ce rapport, dit M. Bourjot, en proposant à la Section de voter des remercîments à M. de Lasicotière, et de l'engager, lui si habile à rechercher les âges de notre monde historique, à ne pas négliger de recueillir les restes qu'on a ingénieusement appelés les médailles des créations antérieures à la nôtre.

La Section adopte avec empressement les conclusions de M. Bourjot.

M. Blavier prend la parole pour rendre compte à la Section de l'examen qu'il a fait des fragments vitrifiés, rapportés de Ste-Suzanne par M. de Lasicotière, et détachés des murs d'enceinte de cette ville.

Mais avant de s'occuper de la partie du rapport qui lui a été confiée, M. Blavier, qui connaît la caverne des Erves, dans laquelle ont été trouvés les ossements fossiles dont M. Bourjot-St-Hilaire vient d'entretenir la Section, et qui a visité et fouillé quelques autres grottes semblables à celle des Erves, existant dans la même contrée, donne des explications sur la position de ces grottes. Il dit que la caverne dont il s'agit, est ouverte dans le calcaire-marbre ; qu'à l'époque où il la visita, la cavité ou grotte dans laqu'elle M. de Lasicotière a recueilli ces ossements, n'était point une cave complètement découverte ; qu'on apercevait seulement une fissure assez étendue en longueur, mais d'une faible largeur ; que les ouvriers lui avaient assuré que c'était dans les portions rétrécies de cette fissure que les ossements, dont il recueillait des fragments dans les déblais, avaient été trouvés ; et qu'il avait été conduit à considérer cette fissure comme la cheminée ou l'ouverture de

de la grotte qui a depuis été mise à découvert, et où M. de Lasicotière a trouvé des ossements.

M. Blavier dit avoir trouvé des ossements fossiles dans une grotte existant aussi au milieu des couches de calcaire-marbre, qu'on exploite à la carrière de Saint-Pierre-La-Cour, dans le sol de laquelle il a fait faire une fouille. Il annonce que, comme celle des Erves, cette grotte communique avec le jour par une fissure assez étroite, par où les animaux, auxquels les ossements ont appartenu, n'ont certainement pas pu pénétrer; en sorte qu'il considère comme hors de doute que ces ossements ont été entraînés dans les grottes par des courants. M. Blavier continue sa communication et dit qu'il a aussi fait faire des fouilles dans le sol d'une grotte fort curieuse par son étendue et par la tradition populaire qui s'y rattache. Cette grotte, appelée *Caves à Margot,* est située près du village de Saulges. Il n'a trouvé aucun ossement fossile dans la grotte, qui présente une série de cavités ou chambres plus ou moins vastes, et communiquant entre elles par des espèces de couloirs.

Aprés avoir terminé cette communication qui a été écoutée avec intérêt, M. Blavier s'occupe des fragments de mur qui ont été particulièrement soumis à son examen. Il n'y voit autre chose qu'une matière quartzeuse vitrifiée, empâtant des fragments de calcaire dénaturé par l'action du feu, mais dans lequel on peut encore reconnaître la texture oolithique. Il annonce avoir lui-même examiné, il y a quelques années, ce bloc vitrifié, qui offre dans le parement de la muraille de Ste-Suzanne une surface de quatre à cinq mètres carrés, et, de la situation de ce bloc, avoir conclu, 1° Que la vitrification n'avait pu se faire sur place, c'est-à-dire dans la muraille même; 2° que cette masse ainsi vitrifiée en très-grande partie devait provenir, suivant toute apparence, de la dissolution, soit d'un four à chaux, soit d'un fourneau à fer, si dans l'emplacement même où la muraille a été

faite, le fourneau n'avait lui-même existé, et si, par conséquent, les débris de cette ruine n'avaient été mis à contribution, dans leur position primitive, à l'époque de l'édification des murs d'enceinte de la ville.

M. de Lasicotière demande l'autorisation de lire quelques fragments d'un mémoire de M. de la Pylaie, inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, relatif aux murs vitrifiés de Ste-Suzanne et de la Courbe (*Orne*), que l'auteur prétend avoir été vitrifiés sur place; M. de Lasicotière contredit plusieurs des assertions de M. de la Pylaie, et lit également une note sur l'opinion émise par MM. Battier, Williams et Joseph Bleck sur les forts vitrifiés de l'Écosse.

M. de Caumont, dont le témoignage a été invoqué, donne les renseignements qui suivent sur les remparts de la Courbe :

Le rempart de la Courbe a la forme du *vallum* d'un camp retranché : mais au lieu d'être formé de terres amoncelées, il se compose de fragments d'un schiste argileux phylladifère, entassés les uns sur les autres d'une manière confuse, et soudés au moyen d'un commencement de fusion qui, faute d'un fondant, ne s'est opérée que d'une manière fort incomplète. Ainsi, l'on peut très-facilement, à l'aide d'un marteau, détacher les uns des autres les fragments qui entrent dans la composition de ce rempart, dont l'intérieur n'a subi aucune fusion, mais qui a été plus ou moins fortement chauffé ou altéré.

Ainsi le mur ou le rempart de la Courbe, dit M. de Caumont, n'est pas un mur vitrifié : il présente des caractères qui le distinguent tout à fait de ceux que vient de décrire M. de Lasicotière, et qui se trouvent à Sainte-Suzanne. Quant à l'objet du rempart, il sert à isoler, des terres ou d'un plateau voisin, un cap facile à défendre. Un second rempart, élevé à quelques pas du premier, est formé de fragments de pierres amoncelées, qui n'ont

pas été chauffées, ou qui n'ont pas subi de commencement de fusion.

M. le Docteur Teilleux fait observer que les murs de Ste-Suzanne n'étaient point, il y a 30 ans, tels qu'ils sont aujourd'hui. Les fragments de matières vitrifiées qu'on trouve dans ces murs lui paraissent provenir d'un four à chaux ou d'un fourneau à fer.

L'ordre du jour est la discussion des articles du programme relatifs à la géologie.

M. le Président donne lecture de l'article 9, ainsi conçu :

« Les débris organiques, rencontrés dans l'écorce du » globe, doivent-ils être considérés comme appartenant » aux types et aux principes des espèces qui peuplent ac- » tuellement le globe ou comme les vestiges d'une création » différente ? »

M. Bourjot-St.-Hilaire, inscrit le premier pour parler sur la question, obtient la parole et s'exprime à peu près en ces termes :

» Cette question est une des plus immenses qui soient » posées au programme, elle embrasse à la fois la paléo- » ontologie toute entière, et la Géologie dans les parties » les plus ardues de cette science. Il faudrait ici tout le » savoir des Buckland, des Cuvier, des Blainville, des » Deshayes, pour repasser devant vous, Messieurs, tous » les terrains, et couche par couche, étage par étage, » montrer que les espèces animales ou végétales, ren- » contrées dans la masse terrestre, ont été particulières » à chaque création, ou plutôt disons que pour chaque » continent à mesure qu'il sortait de l'immersion géné- » rale, pour une première, pour une seconde, pour une » troisième fois, (Car ces empiétements de l'eau sur la » terre, ces retraites fréquentes, sont constatées et no- » tariées pour ainsi dire par des dépôts marins, fluvia- » tiles ou lacustres, se supperposant à plusieurs reprises); » Il y avait une création végétale et animale, locale, nou-

» velle, indépendante quelquefois de tout rapport avec
» celle des continents voisins ou éloignés. La création
» zoologique de la Nouvelle Hollande n'en n'est-elle pas
» preuve en sa particularité?

» Trois systèmes genésiques se combattent : celui de
» la dissiménation de certains germes qui, une fois lan-
» cés dans la voie de la vie, ont pu, à différentes époques
» géologiques, revêtir des formes nouvelles ; celui des
» créations successives que nous soutenons, et enfin
» celui de Lamarck, que quelques philosophes vou-
» draient encore étayer, c'est-à-dire, des créations
» métamorphiques par l'influence de nouvelles cir-
» constances atmosphériques et telluriques ; de sorte
» que, en prenant les choses de prime abord par l'ab-
» surde, nous aurions à faire avec le temps de la *Mo-*
» *nade point*, un bel éléphant ou un mastodonte.
» Il faudrait, dans cette hypothèse, admettre alors que
» certaines monades non encore métamorphosées, et
» tous les infiniment petits de la série zoologique,
» seraient des espèces bien paresseuses, bien peu
» désireuses de s'évertuer à changer de formes, à
» progresser en un mot : car ce mot progrès, dont on
» fait un si coupable abus, devrait aussi bien s'appli-
» quer à l'animalité qu'à la sublime humanité. Quel est
» le but des auteurs de ce système? c'est d'éloigner,
» pour la rencontrer pourtant toujours au fond de la
» question, la cause première créatrice, à moins de
» donner à la matière même le premier mouvement
» vital *a se* et *per se*. Et pour cela, il faudra faire passer
» les espèces par des métamorphoses inouies, que rien
» ne prouve, que rien ne démontre, que le constant
» retour de la *variété* à l'*espèce* dément, que per-
» sonne n'a vues, ni observées depuis l'état définitif de
» notre globe.

» On peut donc, dans l'état actuel des sciences non plus
» seulement par le sentiment religieux qui veut voir le

» sublime architecte, produisant *spontè suâ*, avec la
» même matière et les mêmes éléments, mais sous di-
» verses formes, dans les différents temps et dans les
» différentes circonstances du globe, l'espèce végétale
» et animale, mais encore par toutes les preuves tirées
» des études zoologiques et palœontologiques proclamer
» cette vérité : que, dans le temps et dans l'espace
» l'espèce végétale et animale fut un *ex abrupto* de
» la puissance divine ».

M. Le Gall est à peu près du même avis que le préopinant. Il est impossible, selon lui, d'admettre des transformations d'un être pour en former un autre; il cite des faits qui tendent à prouver la permanence des espèces, même des variétés dans l'homme.

M. le Président interrompt la discussion pour exposer que M. Guiet, qui a envoyé un travail sur les puits artésiens, désirerait connaître le jour où s'ouvrira la discussion sur les articles du programme relatifs à cette matière, afin de pouvoir assister à la séance, et prendre part à une discussion qui intéresse si vivement la ville du Mans. M. Binet propose en conséquence de fixer cette discussion à vendredi. Cette proposition est adoptée après quelques observations de MM. Odolant-Desnos, Blavier et Cauvin.

M. Bourjot-St.-Hilaire formule ainsi une réponse à la 9me question du programme :

« Le sentiment de la Section consultée se déclare
» pour cette opinion : Que la nature a procédé par
» créations successives et par grandes époques géo-
» logiques, dans la production des êtres organisés,
» plutôt que par voie de transformation et de procédé
» métamorphique. »

Cette réponse est adoptée par la Section, après une légère discussion qui s'élève au sujet du mot *sentiment*,

employé par M. Bourjot, auquel on voudrait substituer une autre expression.

M. Le Gall demande l'autorisation de lire une notice sur la botanique.

M. le Président fait observer que les questions relatives à la géologie étant à l'ordre du jour, il lui semble préférable de continuer l'examen de ces questions, et de remettre la lecture du mémoire de M. Le Gall au jour où l'on s'occupera de la partie du programme qui traite de la botanique. L'opinion de M. le Président est partagée par la section.

Il est donné lecture de la dixième question ainsi conçue :

« De quelle valeur est la considération des végétaux vivants pour déterminer à quelle formation géologique » appartient le sol qui les produit. »

M. Le Gall, inscrit le premier pour traiter la question, a la parole. Il pense qu'il y a, dans plusieurs cas, des rapports entre la végétation et la nature chimique du sol, et soutient que la Flore d'un terrain calcaire n'est point celle d'un terrain granitique ou schisteux, quand les deux terrains ne sont pas fort éloignés, et qu'ils n'ont pas des expositions très-diverses ; après avoir cité les observations faites en Normandie par M. de Brébisson, il expose celles qu'il a faites lui-même dans quelques autres parties de la France, notamment en Bretagne. Le département de l'Ille-et-Vilaine offre, près de Rennes, un bassin calcaire d'une médiocre étendue, et pourtant on trouve dans ce terrain, outre un grand nombre de plantes rares dans le département, quinze plantes qu'on chercherait vainement dans les terrains primitifs, et dont on retrouve seulement quelques-unes sur le littoral ou dans les îles du Morbihan, ou encore dans la partie méridionale de la Loire-Inférieure. Des faits établis, M. Le Gall tire la

conséquence que le sol exerce une influence sur la végétation, mais que cette influence n'est point absolue ; qu'elle est seulement relative ; il croit cette influence nulle pour la végétation des hautes montagnes.

L'heure avancée obligeant de lever la séance, la discussion est continuée à demain.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Binet.

La séance est ouverte à 7 heures du matin.

Communications : M. Chorin, curé de St.-Victeur (Sarthe), présente à la Section la Carte géologique de cette commune, dont il est l'auteur.

M. l'abbé Gilbert communique la traduction manuscrite d'un ouvrage anglais sur la *Concordance des époques géologiques avec celles de la Bible*, faite par M. Lozivy, naturaliste, et demande, au nom du traducteur que la Section veuille bien l'examiner, et émettre son avis sur le mérite de l'ouvrage et de la traduction tout à la fois. M. Triger est chargé de faire un rapport sur ce travail, ainsi que sur la Carte géologique de la commune de St.-Victeur.

M. Castel, l'un des secrétaires, ayant besoin de quelques renseignements pour terminer le procès-verbal de la cinquième séance, dont il s'est chargé, on passe de suite à l'ordre du jour.

M. Le Gall continue d'entretenir l'assemblée sur la dixième question du programme relative à la détermination des formations géologiques du sol par l'inspection des plantes qu'il produit. Il formule ainsi son opinion sur ce sujet :

« Sous une température semblable ou qui n'est pas » très-différente, les terrains calcaires offrent plusieurs » plantes qui ne se trouvent pas dans les terrains gra- » nitiques ou schisteux, et ces derniers possèdent aussi » quelques plantes qui leur sont propres. Le voisinage » de la mer procure souvent aux terrains primitifs des » plantes, qui, dans l'intérieur de la contrée, appar- » tiennent au sol calcaire ; et l'influence du sol paraît » nulle dans les pays rapprochés des pôles et dans les » parties de montagnes qui restent couvertes de neige » pendant une grande partie de l'année.

» La considération des végétaux vivants peut donc » être utile pour déterminer à quelle formation géolo- » gique appartient le sol qui les produit, mais cette uti- » lité est fort restreinte. »

Madame Cauvin se félicite de ce que les observations de M. Le Gall confirment celles qu'elle a faites elle-même sur les plantes de Bretagne, et qu'elle a consignées dans le catalogue présenté par elle au Congrès. Elle observe qu'elle a remarqué, dans les terrains primitifs, moins de phanérogames et plus de cryptogames que dans les terrains calcaires ; ainsi nos bois forestiers sont remplis de phanérogames, tandis que notre immense forêt de pins maritimes ne produit guère que des champignons et des bruyères.

M. Blavier prend la parole sur la question : Il dit que, dans son opinion, la constitution du sol arable a des relations positives avec la nature de la couche immédiatement inférieure ou sous-sol ; il admet également que la composition de ce sol doit avoir une influence plus ou moins grande sur la nature des végétaux qui y croissent; mais, en même temps, il ne peut admettre que la formation géologique du sous-sol, c'est-à-dire la place occupée par lui dans l'échelle géognostique des terrains, puisse avoir des relations avec la végétation ; pour préciser d'avan-

tage son opinion, il dit qu'il considère, comme à-peu-près, si ce n'est même comme complètement indifférent à la nature des végétaux qui croissent par exemple sur un sol argileux, que cette terre argileuse provienne de la décomposition de schistes appartenant aux terrains de la transition inférieure ou de la transition supérieure, ou même aux schistes du terrain houiller. Ce qui importe c'est que ce soient des schistes.

Il cite à l'appui de cette opinion, ce qu'il a observé, dans le département de l'Orne, dans les massifs occupés par les forêts d'Ecouve et d'Andaine dont le centre est, formé par des masses de grès quartzeux de transition ou quartz-grenu, tandis que les bordures sont en schiste argileux; le chêne et le bouleau sont les seules espèces ou du moins les espèces fort dominantes, tandis que le hêtre et le tremble occupent la bande schisteuse qui forme la lisière.

Dans les forêts de Goufern, du Perche et de Reno, plantées sur des terrains tertiaires, les points culminants, lesquels correspondent à une couche formée de débris de silex, où par conséquent la silice est l'élément prédominant, sont occupés principalement aussi par le chêne et le bouleau; il ajoute qu'il lui a paru que les lisières où le sol est argileux, présentent de préférence les espèces hêtre et tremble.

En résumé, M. Blavier pense qu'il y a des relations entre la nature minéralogique du sous-sol et les végétaux; mais non pas entre les végétaux et l'époque de formation de ce même sous-sol. Il proposerait en conséquence de formuler la réponse à la question autrement que ne le propose M. Le Gall. Voici sa rédaction :

» La Section pense qu'il existe une relation intime entre la nature constitutive du sol et celle des plantes qui y végètent; elle admet également, comme à peu-près prouvée, l'existence de rapports entre la nature du sol et celle des roches constituant le sous-sol ou sol géolo-

gique. Mais elle pense que la relation qui pourrait exister entre la nature des végétaux et l'époque de formation géologique, à laquelle ce sous-sol appartient, n'est pas démontrée jusqu'à présent ».

M. Le Gall insiste sur l'influence des formations géologiques ; il pense que le sol arable a bien une certaine influence sur les végétaux, puisqu'ils en tirent les principes nutritifs ; mais l'influence qu'il attribue à la nature du sol géologique, est due à la température plutôt qu'aux aliments qu'il fournit ; c'est ainsi que le terrain calcaire, qui développe beaucoup de chaleur, produit une végétation qui se rapproche de celle du midi.

M. Triger s'élève contre cette action du sol par la chaleur qu'il produit ; il allègue pour preuve que les trèfles naissent à la fois et dans les terrains calcaires, et dans les terrains argileux, dont la température doit être bien inférieure à celle des premiers.

Enfin après quelques autres observations, présentées par MM. Cauvin, Odolant-Desnos, etc, M. le Président propose à la Section de voter une réponse à la question du programme.

Le premier paragraphe de la rédaction de M. Le Gall est adopté à l'unanimité ; M. Blavier, d'abord opposé au second, se rend bientôt, après quelques explications et concessions faites par M. Le Gall, et ainsi rédigé, ce paragraphe est adopté :

« La considération des végétaux vivants est donc » d'une très faible importance et même presqu'inutile, » pour déterminer à quelle formation géologique ap- » partient le sol qui les produit, bien qu'il y ait des » rapports certains entre quelques plantes et la nature » du sol minéralogique. »

M. Cauvin secrétaire-général, propose de nommer un vice-président pour remplacer M. Blavier qui doit partir ; sur sa demande, M. Triger est nommé par ac-

clamation. A la suite de cette nomination, M. Castel donne lecture du procès-verbal de la veille qui est adopté.

M. Cauvin représente que la première Section, comprenant à la fois toutes les branches des sciences naturelles (zoologie, géologie, botanique), et le temps de la session s'écoulant rapidement, il serait bon de faire marcher de front toutes ces matières, afin que l'une d'elles ne fût pas sacrifiée à l'autre. La Section se rend aux raisons de M. le secrétaire-général, et met à l'ordre du jour, pour la prochaine séance, les lectures suivantes :

1° Mémoire de M. Blisson sur les larves de lépidoptères.

2° Mémoire de M. le docteur Bravais sur l'inflorescence des graminées.

M. le Président donne lecture de la onzième question du programme, ainsi posée :

« Quelles sont les causes qui ont déterminé la consolidation des sables tertiaires à leur partie supérieure, de » manière à former des grès en couches plus ou moins » continues, tandis que les parties inférieures de ces dé» pôts conservent l'état de sables incohérents. »

M. Triger prend la parole, et après avoir développé le résultat de ses observations sur les terrains sablonneux de la partie supérieure du terrain tertiaire, il conclut en disant qu'il a remarqué la plus grande analogie entre ces dépôts et ceux qui se forment encore aujourd'hui sur les bords de la mer dans la partie occidentale, de la France. Reconnaissant donc dans ces terrains de vastes dépôts de sables, formés sur le rivage de la mer à l'époque tertiaire, il pense que vu le peu de profondeur des eaux et l'élévation de la température à cette époque, de la silice en dissolution s'est précipitée par suite de sa concentration, et a cimenté la partie supérieure du terrain

tertiaire, de manière à former des grès à grains fins dans certaines localités, et dans d'autres de véritables poudingues. Ce précipité n'ayant pénétré qu'à très-peu de profondeur, il en est résulté une couche assez mince et même souvent interrompue, surtout dans la partie la plus sablonneuse, c'est-à-dire sur le rivage. M. Triger reconnaît, dans les masses isolées de ce terrain, les sommets d'une foule de petites dunes de l'époque tertiaire, et pense que leur aspect mamelonné est dû à l'affinité de la silice pour elle-même, secondée au moment de la cristallisation par l'action galvanique, qui ne laisse pas de jouer un certain rôle dans la consolidation de toutes les roches. Il attribue à la même cause la forme bizarre des nodules de silex et même celle de certaines géodes, que l'on remarque principalement dans les minerais de fer du terrain secondaire.

M. Triger propose en finissant de conduire, à St.-Pavin, ceux des membres de la section qui le désireraient, et de leur faire voir la disposition des terrains dont il vient de parler. Cette offre est acceptée avec plaisir, et la course est fixé à une heure.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. TRIGER.

La Séance est ouverte à 7 heures un quart du matin.

M. de MARSEUL donne lecture du procès-verbal de la sixième Séance, qui est adopté sans réclamation.

M. TRIGER, chargé d'examiner la traduction manuscrite de M. Lozivy, naturaliste, se recuse en alléguant ses occupations, qui ne lui laissent pas le temps de faire l'examen long et sérieux que comporte un travail de ce genre. Il nomme une nouvelle commission, composée de MM. Gilbert, Mautouchet et Chévereau.

M. LE GALL, au nom de la commission, nommée pour l'examen du Catalogue des Plantes de Bretagne, offert par madame Cauvin dans la première séance, fait le rapport suivant, dont la section vote, sur sa demande, l'insertion au procès-verbal de la séance, comme étant propre à donner une idée du travail intéressant de madame Cauvin :

La commission a examiné avec beaucoup d'attention le manuscrit, intitulé *Chloris armorica*, déposé par madame Cauvin, le 15 de ce mois, sur le bureau de la première Section. Cet ouvrage présente, pour les plantes phanérogames, le résultat de nombreuses herborisations faites en Bretagne, et la réunion de divers renseignements, fournis par des botanistes, dont les noms sont chers à la science. L'ordre suivi est celui des familles naturelles, tel qu'il est établi dans le *Botanicon gallicum* de M. Duby. Mme Cauvin, qui a reconnu, depuis long-temps, l'influence de la nature du sol sur la végétation, a jugé convenable de rapprocher des plantes que produit le sol presque tout primitif de la Bretagne, certaines espèces plus ou moins communes dans les terrains calcaires de l'ancienne province du Maine. En retranchant du catalogue ces dernières plantes et celles qui sont cultivées, on le réduit à 946 espèces bretonnes, dont 200 environ ne vivent que près de la mer, dans un sol encore primitif, mais altéré ou amélioré, suivant l'auteur, par le mé-

lange de substances calcaires. Les 946 espèces se distribuant en 381 genres, le rapport moyen des genres aux espèces est à peine comme 1 est à 2 1/2, ce qui suffirait seul pour dénoter une Flore assez pauvre. Il est probable que plusieurs genres et 150 espèces au moins viendront s'ajouter aux genres et espèces que mentionne le catalogue ; mais, dans ce cas même, la Bretagne ne posséderait pas une Flore riche et variée. Sa position géographique est pourtant fort bonne, et son vaste territoire, bien arrosé, très-accidenté, offre beaucoup de prairies, de terres incultes, de marécages, quelques dunes étendues et d'assez belles forêts. Mais, comme le fait observer madame Cauvin, le calcaire ne s'y trouve qu'en petite quantité. Le catalogue en question autorise aussi à penser que la division de la France en quatre régions botaniques, suivant les quatre aires de vents, est bien loin d'avoir quelque exactitude. En effet, on s'aperçoit, en étudiant l'ouvrage, que la Bretagne, province éminemment occidentale, ne produit guère dans son intérieur que des plantes communes à presque toute la France, et que celles de son littoral se retrouvent sur les plages de la Manche et de la Méditerrannée, ou du moins dans les provinces méridionales. Les quatre ou cinq espèces rares, qui paraissent propres à la Bretagne, ne suffisent pas pour donner à sa Flore un caractère particulier.

Madame Cauvin, dont le nom est cité avec éloge par le savant auteur de la Flore de la Sarthe et de la Mayenne, a le grand mérite d'indiquer avec exactitude les lieux où elle a recueilli ses plantes et la nature du sol qui les nourrissait. Elle entre quelquefois dans des détails très-intéressants : nous avons remarqué sa note sur la marche ou la dissémination du *diplotaxis tenuifolia* en France, ses observations sur les Primevères et sur quelques variétés de la Violette tricolore.

C'est avec doute, que madame Cauvin mentionne, auprès de l'Ajonc d'Europe, si utile aux cultivateurs bretons, l'Ajonc de Provence, *Ulex provincialis*, Lois. Nous pouvons dire qu'il existe en Bretagne, surtout près des côtes, un Ajonc auquel la description donnée par M. Loiseleur semble assez convenir. Il se place entre l'Ajonc d'Europe et l'Ajonc nain, non seulement par ses caractères organiques, mais encore par l'époque de sa floraison. C'est un arbrisseau de deux à trois pieds à rameaux, un peu diffus, à feuilles lancéolées-linéaires, légèrement velues, à écailles calicinales exactement appliquées. Le calice est presque glabre, à divisions inférieures tridentées. Les fleurs sont d'un jaune assez pâle ; les ailes

sont plus longues que la carène et l'étendard échancré est presque plane.

En résumé, l'ouvrage de madame Cauvin ne peut manquer d'être utile aux botanistes qui s'occupent de la géographie des plantes, et sera très-utile au botaniste breton qui voudra composer une Flore de son pays. La lecture que nous en avons faite, n'a pas été pour nous sans profit.

Le reste de la séance est occupé en entier par deux lectures, l'une d'un Mémoire de M. le docteur Bravais, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Annonay, sur l'*Inflorescence des Graminées*. Ce travail est accompagné d'une planche explicative, que l'auteur a fait graver exprès. C'est un traité complet sur la matière : plein de vues élevées et d'observations importantes pour la science, il est dans le même genre et d'un mérite égal à celui du même savant sur la *Disposition géométrique des feuilles dans les végétaux*, qui fut entendu avec tant d'intérêt au Congrès de Clermont et imprimé en entier dans le compte-rendu de ses travaux. Sur la proposition de M. le Président, la Section vote des remerciments à M. Bravais, et prie M. de Marseul de les lui transmettre. Son Mémoire est renvoyé à la commission de publication.

L'autre, d'un Mémoire de M. Blisson, trésorier-archiviste du Congrès et entomologiste distingué de notre ville, intitulé : *Essai sur une méthode pouvant faciliter la recherche et l'étude des larves des Lépidoptères*. Ce travail plein de faits intéressants sur les mœurs des chenilles, leur genre de nourriture, de rapprochements neufs entre leurs formes, leurs couleurs et les plantes au dépens desquelles elles vivent, de considérations sur les moyens dont la nature les a douées pour échapper à leurs ennemis, a été entendu avec le plus grand plaisir par la Section, qui, sur la demande de M. le Président et de quelques autres membres, en a voté l'impression.

NOTA. Ces deux mémoires étant imprimés à la suite des procès-verbaux de la première section, nous nous dispensons d'en donner ici l'analyse.

M. HUNAULT DE LA PELTERIE regrette que la course géologique, proposée par M. Triger dans la séance d'hier, n'ait pas eu lieu. Il attendait le résultat de l'examen qui devait en être l'objet, pour soumettre à la Section des observations sur la consolidation des sables tertiaires, question qui a été débattue dans la séance précédente. M. Triger répond qu'il s'est rendu à l'heure fixée, malgré le mauvais temps, lequel sans doute avait arrêté tous ceux qui s'étaient proposé de l'accompagner, et que n'ayant trouvé personne, la course n'a pas pu se faire ; il renouvelle sa proposition.

L'ordre du jour de la prochaine séance est 1° la lecture du mémoire de M. Le Gall sur la Botanique ; 2° la discussion de la 21° question du programme sur les puits artésiens.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. DUMAS.

Le procès-verbal de la 7e Séance est lu et adopté.

M. HUNAULT DE LA PELTERIE, au nom de la commission chargée de faire une enquête sur les personnes les plus dignes, par leurs travaux scientifiques, de la médaille mise à la disposition de la Section, fait un rapport verbal à ce sujet. Il propose de la décerner à M. Triger, qui a bien mérité du pays pour les services rendus par lui aux études géologiques, et en particulier pour la *Carte Géologique* du département de

la Sarthe, qu'il publie en ce moment ; il propose en outre d'accorder deux mentions honorables, l'une à M. Desportes, conservateur du Musée, pour sa Flore du Maine, si remarquable pour sa synonymie et l'indication précise des localités, et l'autre à Mme Cauvin, pour ses travaux et ses recherches sur la botanique. La Section adhère aux conclusions de M. le Rapporteur.

M. le Gall lit la notice suivante, sur une Fumeterre dont quelques fleurs ont les deux pétales extérieurs éperonnés :

« On trouve en abondance aux environs de Rennes, et dans plusieurs parties de la Bretagne, une Fumeterre qui diffère de la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis.* L.), par sa tige plus flexible, longue de 2–3 pieds ; par ses pétioles accrochants, faisant l'office de vrilles ; par ses feuilles moins décomposées, à folioles ou segments ovales cunéiformes ; par ses fleurs plus grandes, et par ses pédicelles généralement courbés vers la terre après la floraison.

Les parties de la fleur offrent aussi des caractères qui n'appartiennent pas à la Fumeterre officinale : les sépales se touchent par leurs bords inférieurs ; le pétale éperonné est un peu redressé vers le haut ; l'autre pétale externe, assez étroit et linéaire, ne reste pas connivent avec les pétales internes ou latéraux, mais retombe en formant un arc. Enfin le style, au lieu d'être coudé près du sommet, se trouve courbé dans sa moitié supérieure. Les fleurs sont ordinairement carnées, rarement rougeâtres, plus rarement encore d'un blanc tirant sur le jaune ; une tache d'un pourpre noir se fait remarquer au sommet des pétales. La saveur de la plante est âcre, tandis que la saveur de la Fumeterre officinale est seulement amère. Notre plante croît parmi les moissons, dans les haies et contre les vieux murs.

S'il existe dans les provinces méridionnales de la France une Fumeterre principalement caractérisée par des sépales à bords entiers, par des fleurs jaunâtres, par des fruits parfaitement lisses, et si la dénomination de Fumeterre grimpante, *Fumaria capreolata* Lin. ne convient qu'à cette plante, la nôtre doit être rapportée à la Fumeterre intermédiaire, *Fumaria media.* Lois. ; mais, si l'espèce méridionale n'existe pas en réalité, si elle ne se trouve que dans les livres, notre plante doit être alors regardée comme la véritable Fumeterre grimpante du botaniste Suédois.

En cueillant quelques échantillons de cette Fumeterre, au printemps de l'année 1858, dans un champ dépendant de la Prévalaie près de Rennes, j'en pris un dont le premier épi, bien développé, présentait sept fleurs conformes au type ordinaire et sept autres qui s'éloignaient de ce type par une corolle à double éperon. Dans quatre de ces dernières fleurs, les deux pétales éperonnés étaient semblables ; dans trois, ces pétales différaient, parceque l'un des éperons se trouvait moins développé. On distinguait à la base de quelques uns des sépales, à leur point d'attache, un mamelon ou petite corne de couleur verte, et ces mêmes sépales avaient deux nervures rapprochées qui devenaient divergentes vers le sommet et se prolongeaient chacune en une petite pointe blanche. Les deux pétales éperonnés, droits dans leur partie supérieure, couvraient presqu'entièrement les deux pétales internes, avec lesquels ils restaient connivents. Le style n'était plus courbé.

La position des pétales par rapport à l'axe de l'épi se trouvait aussi changée : les pétales externes n'étaient plus, l'un supérieur, l'autre inférieur ; ils étaient latéraux, et, par conséquent, l'un des pétales internes se trouvait placé en haut, l'autre en bas. L'observation de ce fait confirme une opinion émise par M. Moquin-Tandon, dans son excellent *Mémoire sur les irrégularités des corolles dans les dicotylédones*. Ce botaniste pensait que le pétale éperonné des fumeterres ne devenait supérieur que par suite d'un défaut d'équilibre, occasionné par l'avortement de l'un des éperons. Comme dans le genre *Dielytra*, qui appartient à la famille des Fumariacées, les deux pétales extérieurs sont éperonnés, M. Moquin priait les botanistes d'examiner, à l'occasion, dans les espèces comprises sous ce genre, la position relative de la corolle. L'examen de cette position sur une Fumeterre, offrant à la fois des fleurs ordinaires et des fleurs à double éperon, lui semblera sans doute on ne peut plus satisfaisant.

En terminant cette notice, je fais observer qu'il n'existe aucune différence sensible entre les fruits produits par les fleurs à simple ou à double éperon, et que les androphores et les anthères sont tout-à-fait semblables dans ces deux sortes de fleurs. »

M. Le Gall a communiqué aux membres de la Section l'échantillon de Fumeterre, objet de la notice ci-dessus. Malgré la dessication, la différence des fleurs est très-remarquable.

L'ordre du jour est la discussion de la vingt-troisième question du programme : « Est-il possible de faire des

» puits artésiens dans la ville du Mans? Les essais tentés » dans cette ville prouvent-ils que le terrain ne présente » pas les conditions nécessaires pour fournir des sources » jaillissantes? »

M. Triger prend la parole, après avoir exposé le résultat de ses observations sur les conditions indispensables dans la disposition des couches d'un terrain pour obtenir des eaux jaillissantes, conclut en disant que les terrains qui entourent la ville du Mans, ne présentent aucune de ces conditions, et persiste dans l'idée, qu'il a déjà émise depuis long-temps, qu'il n'y a pas probabilité d'y obtenir des eaux jaillissantes.

Après avoir entendu successivement la lecture d'une lettre de M. Guiet, juge de paix à Montfort, qui semble déduire, de diverses observations sur la nature du sol dans ce canton, la possibilité d'y faire des puits artésiens; celle d'une note de M. Hunault de la Pelterie, relative aux forages entrepris aux environs de Tours; et les observations de MM. Chevereaux et de Boisthibault; la Section admet la réponse à la vingt-troisième question du programme, ainsi formulée par M. Triger:

Il n'y a pas probabilité qu'on puisse obtenir des eaux jaillissantes dans la ville du Mans.

La séance est levée à neuf heures un quart.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Binet.

La Séance est ouverte à 7 heures du matin.

Le procès-verbal de la 8e séance est lu et adopté.

Communications. M. Zackrewki dépose sur le bureau un mémoire sur l'origine des mathématiques et sur le degré d'utilité qu'elles présentent.

M. de Caumont fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Essai sur la distribution géographique des roches dans le département de la Manche* ; il est accompagné de la Carte géologique de ce département.

M. Triger fait un rapport assez étendu sur la Carte géologique de M. Chorin, curé de St-Victeur ; il regrette d'avoir à y signaler quelques erreurs et des omissions importantes. Il rappelle en même temps le zèle de son auteur pour les études géologiques, les précieux échantillons de fossiles qu'il a trouvés et conclut en lui votant des remerciments pour sa communication.

Après ce rapport, M. le Président donne lecture des questions du programme de géologie qui n'ont pas encore été soumises à l'examen de la Section. Elles sont traitées, pour la plupart, par M. Triger, avec la brièveté qu'exigent la quantité des matières et le peu de temps qui reste, mais avec beaucoup de talent et d'une manière fort intéressante. Plusieurs réponses sont formulées et admises successivement par la Section.

Enfin M. Le Gall entretient l'assemblée sur la 24e question, et la seule posée au programme sur la Botanique :

» De quelle manière se propagent l'*Uredo caries* De
» Cand. et les Champignons du même ordre qui se dé-
» veloppent sur les céréales ? »

Il dit que ces espèces de Champignons sont probablement le résultat de l'état humide du sol ou de l'atmosphère ; qu'on les voit se développer, lorsque les céréales sont transportées d'un lieu sec dans un lieu très-humide, ou bien encore quand la terre a été chargée de trop d'engrais ; que du reste il n'y a pas assez de faits pour en déterminer la cause d'une manière positive. Il émet, en finissant, quelques doutes sur la nature de ces moisissures qui pourraient bien n'être pas des plan-

tes, comme on le tient généralement, mais plutôt des altérations morbides des végétaux sur lesquels elles sont produites.

M. Le Gall formule la réponse suivante, qui est admise par la Section :

« Il n'y a pas assez de faits pour déterminer la cause » de l'*Uredo caries* et des champignons du même ordre » qui se développent sur les céréales. Mais on peut » dire, en général, qu'une trop grande humidité soit du » sol, soit de l'atmosphère, ou bien encore une trop » forte quantité d'engrais donnée à la terre, en favo- » risent le développement. »

M. le Président exprime ses regrêts de ne pouvoir entendre le mémoire de M. Zackrewski ainsi que celui de M. Le Gail sur la botanique, à cause de l'heure avancée de la séance. Il remercie les membres de la Section pour leur zèle et la bienveillance qu'ils lui ont témoignée. Sur la proposition de M. Odolant-Desnos, l'assemblée, à son tour, lui vote des remerciements, ainsi qu'aux autres membres du bureau, pour la bonne direction qu'ont reçue les travaux de la Section.

La Séance est levée à neuf heures.

Le Président : BINET.

Les Vice-Présidents : DUMAS, BLAVIER, TRIGER.

Les Secrétaires : DE MARSEUL, VERDIER, CASTEL.

EXAMEN

DE

L'INFLORESCENCE DES GRAMINÉES.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DU MANS,

(12 SEPTEMBRE 1839.)

PAR L. F. BRAVAIS,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MÉDECIN DE L'HOTEL-DIEU D'ANNONAY (*Ardèche*), MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE.

Le désir de m'associer aux travaux du Congrès scientifique m'a engagé à lui adresser un *Mémoire snr l'inflorescence des Graminées.* Il est aujourd'hui téméraire de vouloir présenter des apperçus nouveaux sur une famille de plantes étudiées à fond par les plus célèbres botanistes du dix-neuvième siècle. Sans compter les ouvrages spéciaux de Lamarck, Schrader, Palisot de Beauvois, Host, Gaudin, de MM. Trinius, Robert Brown, Link, Nées, et surtout Ch. Kunth, combien ne trouve-t-on pas de mémoires particuliers de MM. Richard, de Mirbel, Turpin? Cependant les fleurs de graminées, que nos pieds foulent partout, n'ont pas été examinées dans leur symétrie générale. Des publications nombreuses ont fait connaître la structure des fruits, des fleurs, dans

leurs plus grands détails; la distinction des genres et des espèces laisse peu à désirer. Cette année même, M. de Mirbel vient d'opposer ses recherches sur l'embryogénie de ces plantes à celle de M. Schleiden. Mais la position des pédoncules sur l'axe floriféré, l'arrangement des rameaux et des valves successives, la symétrie enfin d'une réunion de fleurs en panicule n'a pas été étudiée avec toute l'importance que mérite le sujet; le brin d'herbe renferme des merveilles que les ouvrages modernes ne racontent pas.

On s'accorde en général à dire que l'inflorescence des graminées est en panicule ou en épi. Mais où finit l'épi? Où commence la panicule? Comment les rameaux nés, en apparence, du même point d'un axe central sont-ils groupés ensemble? En quoi leur position est-elle différente de celle des rameaux qui naissent solitaires sur chaque nœud? Voilà des problèmes que les plus habiles observateurs ont souvent négligé de résoudre.

La cause de cette omission provient sans doute de ce que les botanistes, pour distinguer des genres et des espèces, sont obligés de faire plutôt attention aux différences qu'aux ressemblances, aux variétés de formes, qu'à celles d'organisation. Mais ils pensent tous que l'inflorescence des graminées est fondée sur un type unique, que des nuances insensibles unissent les panicules aux épis, qu'il existe des panicules spiciformes et des épis paniculiformes. Notre travail est destiné à rendre cette doctrine encore plus évidente.

Le Seigle, l'Orge, le Froment, le Nard, le Cynosure sont classés parmi les épis; mais ces genres diffèrent entr'eux par leur organisation. Les panicules des *Avena*, *Agrostis*, *Poa*, *Bromus*, *Festuca*, se ressemblent davantage, si on compare leur structure au lieu de s'en rapporter aux apparences extérieures.

L'étude que nous allons entreprendre, nous permettra de résoudre plusieurs de ces difficultés, et d'établir ensuite quelques points d'analogie entre l'inflorescence des graminées et celle des autres plantes phanérogames. Nous arriverons à ce résultat général que, quelle que soit la structure de l'axe primaire des graminées, les axes secondaires, tertiaires, se ressemblent par leur état distique et se ramifient d'après une même loi; que l'inflorescence souvent centripète dans chaque épillet, est centrifuge dans l'ensemble des glumes, qu'elle forme des cimes distiques et scorpioïdes, cimes terminées et fermées de toutes parts, mais analogues à celles des Cypéracées et des Composées, etc.

La première question qui se présente à l'esprit est celle-ci: quelle est la structure des épillets? Tous sont-ils organisés de la

même manière? Les glumes uniflores ont-elles leur fleur latérale ou terminale au pédoncule? Les épillets multiflores ont-ils toujours leurs fleurs placées sur les côtés d'un axe indéfini ?

Supposons, pour un instant, que toutes les fleurs soient latérales, alors l'inflorescence aura un type unique, centripète dans la spicule isolée, centrifuge dans l'ensemble des spicules. Mais s'il existe des genres à fleurs terminales, pour eux l'inflorescence sera centrifuge sous tous les rapports.

L'examen de cette dernière question nous obligerait à passer en revue tous les genres de Graminées, et autant que possible à l'état frais. Ce travail est trop au-dessus de nos forces pour que nous osions l'entreprendre. Heureusement la solution de ce problème n'influe en rien sur la connaissance de la succession des rameaux. D'après nos recherches, quelle que soit la structure d'un épillet, uniflore ou multiflore, les valves extérieures ont toujours la même position symétrique sur l'axe du pédoncule. La panicule des *Agrostis*, *Anthoxanthum*, *Alopecurus*, ne diffère pas de celle des *Avena*, *Poa*, *Bromus*. Ainsi, sans savoir comment se terminent les axes, nous pourrions encore étudier la manière dont ils se ramifient.

Ne nous flattons pas d'arriver à des résultats applicables à toute la famille des Graminées, quoi qu'elle soit très-naturelle. Nous avons examiné moins de 200 espèces soit vivantes, soit desséchées, l'éloignement des bibliothèques publiques et des grandes collections nous interdit une étude complète. Privés des Graminées exotiques, nous avons redoublé de patience pour observer les plus vulgaires et pour généraliser ce qu'elles offrent de commun entr'elles.

La route que nous suivons est à la vérité semée d'écueils, mais le brin d'herbe qui se trouve partout, est évidemment symétrique dans ses rapports d'ensemble. Chaque rameau est organisé comme sa tige, le ramuscule comme une sommité de rameau ; l'épi le plus simple en se combinant avec d'autres épis, constitue les panicules les plus composées. Ainsi l'unité d'organisation se retrouve dans les détails de l'ensemble, et tous les fragments d'une tige sont homogènes entr'eux. La partie inférieure du chaume toujours distique perd quelquefois ce caractère dans l'axe central de l'inflorescence ; mais le caractère distique est tellement fixe, qu'après avoir varié un instant, il ne tarde pas à reparaître dans les rameaux latéraux.

Notre Mémoire sera divisé en deux parties : dans la première, nous donnerons les preuves de l'existence des fleurs terminales parmi les Graminées ; dans la seconde, nous étudierons l'inflores-

cence de toutes les espèces que nous avons pu analyser. Exprimons ici nos regrets de ne pouvoir citer toujours l'opinion des savants botanistes qui ont examiné, avant nous, plusieurs de ces questions. Il nous serait agréable de fonder notre opinion sur leurs découvertes, en rendant à leurs travaux toute la justice qu'ils méritent.

PREMIÈRE PARTIE.

DISTINCTION DES FLEURS TERMINALES ET DES FLEURS LATÉRALES.

Une fleur est terminale toutes les fois que l'axe de ses parties foliacées est la continuation de celui de la tige ; elle est latérale au-contraire, lorsque l'axe du pédicelle provient d'un nœud de la tige. Le premier cas est-il avéré dans la vaste famille des Graminées ?

Quoique cette question ait été, je crois, peu étudiée, l'opinion des botanistes est plutôt affirmative que négative. M. de Candolle, en classant l'inflorescence de ces plantes parmi les épis (*Org. Vig.* I. p. 404), semblerait reconnaître que les fleurs sont toujours latérales à l'axe de leurs épillets ; mais il n'est pas probable qu'il ait étendu sa manière de voir à toutes les spicules uniflores.

Un botaniste qui a prétendu réformer l'Agrostographie admet l'existence des fleurs terminales. On doit du moins tirer cette conséquence du travail de M. Raspail, dans l'examen des dix genres placés en tête de sa classification. Chez eux, la paillette supérieure des fleurs serait imparinerviée, ce qui prouve, dans son système, que l'axe de l'inflorescence ne peut ni se détacher de la fleur, ni se prolonger au-delà. Mais les idées qu'il cherche à démontrer sont, en général, tellement éloignées des opinions reçues, qu'elles ont eu jusqu'à ce jour peu de partisans. (Voyez *Ann. des Sc. Nat.* t. IV et V.)

Commençons par examiner ce qu'on sait de positif sur l'organisation d'un épillet dont les fleurs sont latérales, de l'aveu de tous les botanistes.

§. I. ORGANISATION DE L'ÉPILLET POURVU DE FLEURS LATÉRALES.

Les botanistes s'accordent à donner un nom particulier aux deux valves stériles de chaque épillet, et un autre nom à celles qui entourent immédiatement la fleur. Toutes les bractées étant des feuilles modifiées, doivent se distinguer, avant toute autre considération, par l'axe qui les porte. Ainsi on en remarquera de trois supports différents : 1° Celles qui existent sur l'axe primaire de l'inflorescence sont visibles aux nœuds inférieurs des *Anthoxanthum odoratum*, *Bromus mollis* ; le plus souvent leur place est marquée par une callosité ou bien elles avortent complètement. La feuille turbinée qui entoure la fleur fémelle du *Coix lacryma* n'est pas un involucre, mais un pétiole endurci que termine un limbe plus ou moins long. 2° Les bractées qui naissent de l'axe des épillets sont les unes situées au-dessous, comme la glume externe ou lépicène ; comme la valve inférieure de la corolle (Linné) qui porte le pédicelle floral à son aisselle. Les autres sont au sommet de l'épillet, et forment les bractées stériles ou abortives qui terminent les glumes multiflores des *Bromus*, *Festuca*. Quelques-unes ont à leur aisselle une bractée membraneuse, une fleur unipaléacée (*Panicum altissimum*) ; ou bien des fleurs mâles, (*Holcus*, *Pennisetum typhoideum*). 3° La valve la plus intérieure, ordinairement bicarénée, adossée à l'axe de l'épillet, mériterait d'être distinguée par un nom particulier, parce qu'elle appartient au pédicelle de la fleur et non à l'axe de l'épillet. L'enveloppe, appelée corolle par Linné, calice par de Jussieu, valvules (Gaudin), glume interne, glumelle, périgone (Duby), n'est pas homogène ; elle provient de feuilles fournies par deux axes différents.

M. de Candolle penche en faveur de l'opinion des auteurs qui regardent les lodicules comme les rudimens du périgone des Graminées. Il regarde avec M. R. Brown la valvule interne comme formée de deux pièces, est celle qui précède, comme complétant le nombre ternaire. (*Org.* I. p. 447). Les lodicules sont au nombre de trois dans les genres *Bambusa*, *Glyceria* ; quelquefois la troisième est plus petite et son absence, dans plusieurs cas, peut tenir à un avortement ou à une soudure intime. (id. p. 504). Voici les réflexions que je me permettrai d'opposer à cette manière de voir.

Si la valve bicarénée était formée de deux pièces soudées, on devrait avoir la même opinion sur la première feuille des bourgeons distiques, nés à l'aisselle des feuilles inférieures des *Panicum*, *Digi-*

taria, *Festuca*, *Brachypodium*. Cette première feuille adossée à l'axe de la tige est en effet bicarénée ; les suivantes perdent ce caractère. Or l'admission d'un verticille ternaire dans ce point n'est d'aucune utilité à la science et ne présente aucune probabilité en sa faveur. Pourquoi la valvule supérieure d'une fleur de Graminée, qui est aussi la première feuille d'un axe nouveau, serait-elle considérée d'une manière différente ?

L'analogie avec quelques graminées à trois lodicules ne nous paraît pas suffisante pour faire admettre une soudure ou un avortement dans les deux lodicules ordinaires. D'après toutes nos observations, lorsque le système ternaire succède au distique, la dernière feuille distique est placée à 60° de deux feuilles du verticille terné. Rappelons-nous que, dans toute fleur latérale des graminées, les deux lodicules sont en avant avec une étamine entr'elles, et deux étamines sont en arrière. La troisième lodicule, si elle était nécessaire, devrait donc se placer en arrière, afin d'alterner avec les trois étamines dont la place est déjà fixée. Mais la valvule supérieure occupe ce même lieu et remplace une lodicule. Supposons maintenant que cette première valvule ne soit pas partie intégrante du premier verticille terné, elle sera sans contredit la bractée unique d'un pédicelle floral appartenant à l'ordre distique. Dans cette hypothèse, pour conserver l'alternance de deux systèmes différents, les deux lodicules devraient être en arrière et la troisième abortive en avant ; puis les étamines seraient deux en avant, une en arrière. Or l'observation est contraire à cette hypothèse. Dans un *Iris*, par exemple, la bractée sous-florale répond toujours à l'écartement de deux des trois pétales extérieurs.

La position des étamines étant fixe dans les Graminées, nous sommes donc obligés d'adopter l'opinion dans laquelle la valvule supérieure occupe la place et remplit les fonctions d'une troisième lodicule. Pour expliquer cette symétrie nous n'avons besoin d'admettre ni soudure, ni avortement quelconque : réservons cette supposition pour les cas où elle est nécessaire. Ainsi dans le *Bromus madritensis*, l'étamine antérieure manque évidemment ; dans le *Nardus stricta* au contraire, les deux lodicules manquent, mais leur présence dans cette espèce, comme dans les graminées ordinaires n'est pas indispensable à la conservation des lois de l'alternance. Leur soustraction ne changerait pas la symétrie accoutumée.

Nous en avons un exemple dans la fleur femelle du *Coix* : au-dedans des quatre valvules du pédicelle floral est une cinquième valvule qui alterne avec deux étamines abortives, la troisième éta-

mine restant opposée. Cette valve intérieure située en avant est, ou bien une cinquième valve de la glume, les lodicules avortant complètement, ou bien une lodicule unique, dont la position fixe celle des trois étamines. Observons que, dans la fleur mâle, on trouve deux lodicules à l'ordinaire.

Le Sorgho a été décrit par M. Persoon comme ayant à sa corolle une troisième valve plus intérieure, embrassant les nectaires villeux (lodicules); cette troisième partie forme un verticille avec les deux lodicules, qui alterne avec les trois étamines : on peut la considérer indifféremment comme une troisième lodicule, ou comme une cinquième valve de la glume. (*Synopsis* Pl. p. 101).

Si j'ai bien compris les observations de M. de Laharpe (*Ann. des sc. ant.* t. v. p. 339) dans le *Bambusa arundinacea*, la paillette supérieure est placée dans l'écartement de deux lodicules, et la troisième lodicule lui est opposée. Ensuite viennent trois étamines alternes, puis trois étamines correspondantes aux lodicules. Ici la valve supérieure ne fait pas partie du premier verticille ternaire ; c'est une feuille inférieure à ce système et appartenant à l'ordre distique. Mais dans les graminées ordinaires, les lodicules sont autrement placées et doivent appartenir au même verticille que la valvule supérieure. (1)

J'ai trouvé deux lodicules seulement sur les fleurs des *Stipa tenacissima*, *Arundo festucoides*, où divers auteurs ont cru en apercevoir trois. Nous n'hésitons pas à croire que, dans les faits bien constatés de trois lodicules, leur position est entièrement changée par rapport à la valve supérieure, adossée à l'axe de l'épillet. Dans les autres cas, nous trouvons toujours les pédicelles des fleurs latérales, munis d'une valve bicarénée en arrière, de deux lodicules en avant, une étamine en avant et deux en arrière, un ovaire médian dont le sillon regarde en arrière. Si d'ailleurs la valve bicarénée était formée de deux pièces, où serait la troisième partie du ver-

(1) L'auteur qui désire perfectionner l'étude des Graminées, ne doit pas détourner le sens d'un mot technique de celui adopté par son inventeur. M. de Candolle ayant donné une signification précise au mot Périgone en l'appliquant aux Lodicules des Graminées, il n'est pas permis de dire : « *Singulo flori perigonium* (Glumella) *glumæ analogum*, *plerumque* » *bivalve.* » *Bot. Gall.* 1. page 499. La Valve inférieure de la Glumelle ne peut, dans aucune supposition, appartenir à un Périgone. L'inexactitude qui s'est glissée dans l'ouvrage d'ailleurs si précis de M. Duby, est corrigée par ce que dit le même auteur en parlant des Cypéracées, pag. 483: « *Gluma aut squama univalvis*, *perigonium nullum.* »

ticille? Ce ne peut pas être la valve située au-dessous, puisqu'elle appartient à l'axe de l'épillet. On serait donc obligé d'avoir recours à une seconde hypothèse pour appuyer la première, en admettant l'avortement d'une nouvelle bractée.

Certains épillets uniflores montrent, d'une manière évidente, que leurs fleurs sont latérales et leur axe indéfini. Ainsi dans les *Hordeum vulgare*, *distichum*, *hexastichum*, *murinum*, *secalinum*, on trouve dans la rainure postérieure de toutes les fleurs sans exception, le prolongement de l'axe souvent égal à trois ou quatre millimètres. Nous avons fait la même remarque sur les glumes uniflores des *Arundo mauritanica* Desf. et *Calamogrostis arenaria* Roth. Si l'axe n'était plus apparent au-dessus de l'insertion de la fleur unique, ne serait-on pas exposé à méconnaître sa position latérale ?

Dans les épillets multiflores, l'épanouissement des fleurs commence par la plus inférieure de toutes et monte assez régulièrement vers les supérieures. (*Lolium*, *Bromus*, *Festuca*.) Nous regardons les épillets biflores comme pourvus de fleurs latérales, toutes les fois que l'inférieure épanouit en premier lieu, quoique l'axe ne présente aucune trace de son prolongement au-dessus de l'insertion des fleurs supérieures. Telle nous a paru souvent être la floraison des *Aira*, *Holcus*, *Avena*, *Melica*; l'analogie est la seule manière de décider les questions douteuses sur l'existence d'un axe indéfini dans les glumes pauciflores.

§. II. De l'existence des fleurs terminales dans certaines graminées.

C'est un fait d'observation généralement admis, que dans un groupe de fleurs, celle qui est terminale épanouit avant celles qui sont latérales. Lorsque nous voyons une fleur supérieure se développer avant celles situées au-dessous, nous en concluons que la première est réellement terminale. En appliquant ces principes, quoique peut-être contestables, à l'étude des Graminées, nous en tirerons cette conséquence que plusieurs épillets multiflores ont une fleur terminale.

Le Maïs est la première espèce à laquelle on doit appliquer cette loi. Il est d'abord impossible de trouver la moindre trace d'axe au-dessus de la fleur supérieure. Chaque ramuscule des fleurs mâles étant formé de deux glumes biflores, on voit constamment la glume supérieure plus précoce que l'inférieure ; dans la première, la plus élevée des deux fleurs épanouit toujours, verse son pollen avant la fleur supérieure de l'épillet sessile. Cette observa-

tion a été répétée souvent et sur des pieds différents. J'ai rencontré, sept fois, des glumes triflores, et dans ce cas encore la fleur supérieure épanouissait avant la seconde et celle-ci, avant l'inférieure. Ainsi la floraison marche de haut en bas comme dans une cime. Nous noterons encore que la valvule supérieure de la fleur inférieure est quelquefois bicarénée, tandis que la correspondante de l'autre fleur ne l'est pas. Enfin dans la glume femelle du Maïs, il existe aussi deux fleurs, mais l'inférieure reste stérile ou bornée à une membrane; c'est un motif de plus pour croire que la fleur fertile est réellement terminale.

La Larmille, *Coix lacryma*, ressemble au Maïs sous plusieurs rapports : sur vingt glumes biflores, nous avons trouvé la fleur supérieure épanouie avant l'inférieure; sur cinq, c'était l'inverse. Au reste, on ne voyait aucune trace d'axe au-dessus de l'insertion de la fleur supérieure. La même remarque a été faite dans l'intérieur des fleurs femelles, que leur volume rend propres à l'examen le plus minutieux de la terminaison des pédoncules. On ne trouve aucun vestige d'une deuxième fleur, cachée sous les enveloppes de la glume, mais deux pédoncules abortifs, nés à la base du pédoncule commun.

La fleur ovariée de la Larmille est donc unique et terminale à un axe qui porte les rudimens de deux autres glumes situées plus bas qu'elle.

Les *Pennisetum typhoideum* et *dichotomum* ont été figurés par M. Delille (*Descript. de l'Egypt.* atl. pl. 8). Dans ce genre à glume biflore, on reconnaît que la fleur supérieure complète est plus précoce dans son développement, que la fleur inférieure pourvue seulement d'étamines.

Examinons maintenant le genre *Panicum*. Dans le même atlas, planche 4, nous trouvons le *Panicum obtusifolium;* la fleur inférieure est mâle, elle est représentée à peine épanouie, tandis que la fleur supérieure hermaphrodite est complètement développée. Les espèces de Panics que j'ai pu analyser m'ont toujours montré une fleur supérieure complète et fertile, la première reste rudimentaire. Dans les espèces les plus grandes, *Panicum italicum, altissimum*, je n'ai pu découvrir aucun prolongement du pédoncule au-delà de la base de la fleur fertile ; la valvule n'est pas bicarénée, la graine n'est pas marquée d'un sillon en arrière. La prédominance de cette fleur sur l'autre étant habituelle aux plantes à inflorescence définie, pourquoi ne pas admettre dans les *Panicum* une fleur terminale ? Nous en dirons autant du *Digitaria sanguinalis* ;

l'examen de la floraison de plusieurs espèces à glumes biflores conduira probablement aux mêmes conséquences.

Etudions maintenant les épillets uniflores ; ici nous manquons des données fournies par la floraison, mais nous rencontrons bien rarement des vestiges du pédoncule au-delà de l'implantation de la fleur. Nous avouerons franchement qu'on peut soutenir, avec des raisons presque égales, l'existence ou l'absence des fleurs latérales ; mais dans ce dernier cas, on a l'avantage de nier le prolongement d'un axe invisible.

Voici les espèces où l'existence des fleurs terminales nous paraît moins douteuse ; nous regrettons de n'avoir pu en analyser un plus grand nombre. *Anthoxanthum odoratum*, *Nardus stricta*, *Chamagrostis minima*, *Rotboella incurvata*, *Oryza sativa*, *Milium effusum*, *paradoxum*, *Leersia oryzoides*, *Alopecurus pratensis*, *articulatus*, *agrestis*, *Stipa tenacissima*, *Phleum pratense*, *Achnadonton tenue*, *Agrostis vulgaris*, *rubra*, *stolonifera*, *arundinacea*, *Saccharum Ravennæ*. Nous indiquerons avec quelque doute les espèces suivantes : *Phalaris arundinacea*, *aquatica*, *canariensis*, *Lygeum Spartum*, *Paspalum stoloniferum*, *Lagurus ovatus*, *cylindricus*, *Sorghum vulgare*. Mais combien d'autres genres, à glumes uniflores, n'offrent aucune marque du prolongement de l'axe ou n'ont jamais été figurés ni décrits avec ce prolongement ? Ainsi les *Aristida*, *Asprella*, *Crypsis*, *Polypogon*, *Oryzopsis*.....

Entrons ici dans quelques explications sur les faits que nous avons vérifiés. M. R. Brown, le premier, a soupçonné que les valves aristées de la Flouve odorante appartenaient à deux fleurs abortives. M. Ch. Kunth a vu, sur des échantillons venus du Cap de Bonne-Espérance, un floscule à la place d'une écaille aristée. Mais l'existence d'une glume, primitivement triflore, ne nous empêche pas de regarder la fleur supérieure comme terminale. Dira-t-on que l'axe se continue dans l'arête supérieure ? Mais pourquoi l'inférieure ne jouirait-elle pas du même privilége ? D'ailleurs cette arête est au-dessous des valves ; celles-ci ne seraient pas suivies de fleurs latérales ordinaires. Les arêtes de la Flouve ne sont pas différentes de celles des *Avena*, *Bromus*, qui n'indiquent pas un prolongement de l'axe central. Nous en dirons autant de celle des *Alopecurus* qui, placée en dehors de la valve la plus interne, serait suivie d'une fleur latérale extraordinaire.

L'examen des *Nardus stricta*, *Rotboella incurvata*, répété maintefois, surtout à leurs fleurs terminales, ne nous a jamais présenté les moindres vestiges d'un pédoncule prolongé au-delà de l'insertion des valves supérieures : nous avons éprouvé le même insuccès sur

les fleurs les plus grandes de *Stipa tenacissima*, *Oryza sativa*, *Saccharum Ravennæ*, *Milium paradoxum*, *Leersia oryzoides*, *Alopecurus*. Les *Agrostis*, *Phleum*, *Achnadonton*, ont à la vérité des fleurs petites, mais elles s'ouvrent si nettement dans le premier de ces genres, qu'on devrait à l'aide d'une forte loupe apercevoir le prolongement de l'axe, s'il existait réellement. Le *Phleum arenarium* présente une pointe au-delà de la valvule supérieure ; elle est due ou à une soie particulière ou à l'allongement du pédoncule. Dans les *Phalaris canariensis*, *aquatica*, au lieu correspondant se montre un prolongement couvert d'une houppe de poils. Mais ce prolongement existe en dehors des deux valves supérieures du *Phalaris arundinacea*. Si, dans ces trois espèces, on veut admettre que les fleurs soient latérales, le double prolongement de la dernière ne prouve rien et diminue l'importance attribuée à celui des premières.

Nous avons observé les particularités suivantes sur le Sorgho à balais (*S. vulgare*) et sur une espèce provenant de l'Algérie, qui se distingue par une panicule ovoïde, très-resserrée, penchée vers la terre dès avant sa floraison, par la torsion du chaume, et par des glumes très-velues. Dans ces deux espèces les épillets sont uniflores ; la fleur ovariée est sessile, les fleurs mâles ou neutres sont pédicellées et situées sur l'un de ses côtés ou sur tous les deux. Le rapport des trois glumes entr'elles ne nous est pas connu ; mais la fleur hermaphrodite épanouit avant la fleur mâle, que cette dernière soit terminale ou non. Au reste on ne trouve dans la fleur aucun prolongement de l'axe du rameau. La prédominance de l'épillet hermaphrodite, quoique probablement latéral à l'axe, nous semble éloigner ces plantes de l'état ordinaire. C'est le cas des *Andropogon annulatum et faveolatum*, figurés planche 7 et 8 par M. Delile (*Desc. de l'Egypte.*), c'est le cas de l'*Andropogon Ischæmum*.

Les Graminées auxquelles nous attribuons des fleurs terminales, sont reparties dans les dix tribus admises par M. Kunth pour la subdivision de cette vaste famille. Les analogies naturelles n'étant pas rompues par l'état terminal ou latéral des fleurs, ce fait diminue l'importance qu'on doit attribuer à la solution de ce problème. Il serait cependant à désirer que les agrostographes déterminassent, par des observations précises, dans quelles espèces l'axe ne se prolonge pas au-dessus de l'insertion de la dernière fleur des épillets. Notre travail présente beaucoup de lacunes à combler et d'incertitudes ; la difficulté et la nouveauté du sujet méritent quelque indulgence de la part du lecteur. Mais ces considérations

ne changent en rien l'exposition que nous allons entreprendre de l'inflorescence des Graminées.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'INFLORESCENCE GÉNÉRALE DES GRAMINÉES.

Pour parvenir à débrouiller la panicule la plus compliquée, nous avons besoin d'analyser les cas les plus simples que présentent les épis. Nous avons divisé l'inflorescence en plusieurs degrés, d'après le nombre des pédoncules ou des axes qui naissent l'un de l'autre. Dans cette deuxième partie, nous ferons toujours abstraction des pédicelles des fleurs latérales d'un épillet. Une graminée à fleur terminale unique, a réellement un axe de moins qu'une graminée à fleurs latérales, organisée au même degré d'inflorescence. Étudions chacun de ces degrés en allant du connu à l'inconnu et du simple au composé.

§. I. Premier degré de l'inflorescence. Epi unique ; epillets terminaux.

Le nom de cime uniflore, déjà adopté dans la sience, devra servir à désigner un cas d'inflorescence que nous n'avons jamais rencontré, celui dans lequel un chaume présentera une seule fleur terminale. Peut-être se trouvera-t-il sur *Lygeum Spartum*, ou *Chamagrostis minima*, puisque nous avons vu cette dernière espèce réduite à deux fleurs latérales.

Lorsque le chaume est terminé par un épillet unique à fleurs latérales, alors l'inflorescence doit conserver le nom d'épi ; elle est centripète de l'aveu de tous les botanistes. Ce cas s'est présenté à nous dans les espèces suivantes : *Aira præcox*, *Bromus mollis*, *Triticum tenellum*, *Brachypodium macrostachyum*. C'est sur des rochers que nous avons trouvé les trois premières, réduites à l'exiguité d'un épillet pauciflore, mais pour le reste parfaitement organisées. Ainsi l'inflorescence des *Aira præcox* et *Bromus mollis*, qui s'élève souvent au quatrième et cinquième degré, peut descendre au premier, la nature de l'espèce n'étant pas changée.

Toutes les Graminées ont leurs axes primaire, secondaire, tertiaire.... terminés par un épillet : nous citerons au §. VII les cas exceptionnels. Une observation superficielle a fait penser que leur inflorescence est centripète, que les rameaux se développent de bas en haut à l'époque de la floraison, que toutes les glumes sont latérales et les axes indéfinis. Dans les Graminées à fleurs latérales, les axes ne sont indéfinis que par le prolongement possible des épillets, mais les rameaux sont presque toujours terminés par un épillet. Il est aisé de s'en convaincre en suivant l'ordre des nœuds distiques. On arrive ainsi à la valve inférieure de la glume terminale, située à 180° de la dernière feuille de la tige examinée. Ainsi dans les *Bromus*, *Poa*, *Lolium*, *Triticum*, la glume externe souvent placée d'une manière transversale dans les épillets latéraux, reprend dans le terminal la direction ordinaire des feuilles distiques. Il résulte encore de cette disposition, que l'inflorescence est terminée à sa partie supérieure, et qu'il n'existe aucune place vacante au-dessous pour l'insertion d'un nouvel épillet. On conçoit que le terminal puisse s'allonger d'une manière indéfinie. Mais au-dessous de lui, il n'y a point de nœud stérile qu'une végétation plus vigoureuse soit capable de développer.

Quelques espèces offrent des particularités vers l'épillet terminal. Ainsi dans le *Digitaria sanguinalis*, soit que ce dernier ait éprouvé une torsion légère, soit pour toute autre cause, la continuité des valves n'offre pas une exactitude parfaite. Il paraît qu'une petite valve extérieure est souvent abortive. Dans le Nard, il existe une valve étroite de plus qu'aux épillets latéraux, et elle alterne avec la fleur inférieure. On pourrait regarder cette valve comme occupant un nœud stérile. Le dernier nœud offre à l'ordinaire un rebord membraneux très-marqué, et dans son excavation, se développe la dernière glume. Si on admet l'existence d'un seul nœud à l'extrémité de l'axe du Nard, la glume uniflore sera ici placée autrement que dans la continuité de l'axe.

Quoiqu'il en soit, la présence d'un épillet terminal à tous les axes, l'alternance de la valve externe avec le nœud vital inférieur, sont des faits réguliers et constants dans la famille des Graminées. La loi du premier degré de l'inflorescence peut se résumer ainsi : « La valve inférieure d'un épillet terminal succède sans interruption » aux nœuds distiques inférieurs. »

§. II. Second degré de l'inflorescence. Cime multinodale. Épi composé. Épillets latéraux.

Au premier degré, nous n'avions qu'un épillet terminal à examiner et un seul pédoncule ; au second degré, nous aurons un ou plusieurs épillets latéraux au-dessous du précédent. Si la graminée est à glumes uniflores et à fleur terminale, l'inflorescence s'appellera cime uni ou multinodale : si les épillets portent des fleurs latérales dépourvues d'une terminale, nous aurons un épi composé. Au premier cas appartiennent les *Nardus stricta, Rotboella incurvata, Chamagrostis minima, Lygeum Spartum*, etc. Au second, les *Lolium, Triticum, Ægilops, Festuca myurus, Sesleria cærulæa*, etc. Enfin presque toutes les graminées au sommet de leurs axes, au-dessous des épillets terminaux, présentent des glumes latérales solitaires.

Ces glumes sont implantées de deux manières différentes sur les tiges distiques. Ou bien leurs valves sont dans le même plan que les feuilles distiques (*Lolium, Nardus*) ; ou bien ces valves sont transversalement situées ; c'est le cas le plus fréquent de tous.

Fesons remarquer ici que les *Lolium* sont décrits d'une manière inexacte dans les ouvrages de Botanique. La valve externe, allongée qu'on appelle inférieure, appartient réellement au second nœud de l'épillet latéral. La première valve, souvent abortive, est adossée au rachis. Sur les nœuds inférieurs du *Lolium temulentum*, où nous avons pu l'observer, nous l'avons trouvée inférieure à la valve externe. La troisième valve supporte la fleur qui épanouit la première dans chaque épillet et qui se trouve adossée au rachis. La première est mince, scarieuse, comme formée de deux moitiés, bicarénée enfin. Les *Lolium perenne, tenue*, privés de cette valve inférieure, ont toujours leur première fleur tournée du côté de l'axe. Les lois de l'alternance des nœuds distiques prouvent aussi bien que l'observation du *Lolium temulentum*, que lorsqu'une valve avorte dans les *Lolium* c'est la première de toutes, celle adossée à l'axe. Ainsi la valve externe n'est pas une bractée du chaume ; une callosité indique la place que devrait occuper celle-ci. S'il est facile de ramener les Ivraies aux règles générales, la difficulté est plus grande pour le *Nardus stricta*. La glume bivalve est enchassée dans une cavité du rachis dont le rebord membraneux annonce les limites. Existe-t-il une première bractée abortive qui serait adossée à l'axe ? Ou bien la glume par une torsion plus que latérale est-elle venue s'implanter au-dessus du rebord membra-

neux ? Mais dans la première supposition, nous trouverions cette valve autour de la fleur terminale, ce qui n'arrive que très-rarement. Après avoir réfléchi sur ce fait plus long-temps qu'il ne mérite sous le rapport de son importance, je présume qu'il faut regarder la fleur terminale comme régulière, la valve externe étant munie en avant d'un rebord scarieux circulaire, dans les fleurs latérales cette bractée reste rudimentaire et abortive, ou bien la glume a éprouvé une demi-rotation sur son pédicule.

La position des épillets situés transversalement à l'axe distique donne lieu à des remarques plus importantes. Et d'abord, le rachis conserve rarement la forme applatie et équilatérale propre aux *Froments*, *Seigles*, *Ægilops*. Souvent il devient triangulaire et les épillets s'implantent sur deux faces adjacentes du prisme. Ainsi sont conformées les sommités de *Dactylis*, *Bromus*, *Sorghum*.... Nous appelerons face dorsale ou côté dorsal, la face du prisme privée de l'implantation des glumes, et arète, la ligne droite vers laquelle les deux rangées d'épillets convergent. Les épillets latéraux d'une même rangée sont également conformés. Toutes les premières valves convergent vers l'arète ; toutes les deuxièmes divergent vers la face dorsale. Voilà les faits généraux que nous avons constatés, un grand nombre de fois, sur toutes sortes de graminées, surtout à fleurs plus grandes et nettement conformées. Si l'axe n'est pas triangulaire, on n'observe pas un rapprochement aussi grand des premières valves les unes vers les autres, ni un éloignement aussi grand des secondes entr'elles dans chaque rang opposé.

Ainsi dans un chaume de *Triticum tenellum*, *junceum*,... nous trouverons toutes les valves externes placées à droite dans une rangée et à gauche dans l'autre ; elles convergent un peu d'une rangée à l'autre, tandis que les deuxièmes valves sont divergentes. La convergence est encore plus forte dans les sommités triangulaires des *Dactylis*, *Bromus*, etc. Dorénavant dans nos observations, nous supposerons toujours le chaume vu du côté de l'arête. Cette ligne de convergence étant placée en avant, nous appelerons rangée de droite, celle dont la première valve correspondra au côté gauche de l'observateur, et rangée de gauche, celle dont la valve externe paraîtra à sa droite, ou bien sera placée dans le rang droit des valves de l'épillet.

Nous avons trouvé un petit nombre d'exceptions à ces règles ; un épillet était mal placé sur une tige de *Triticum tenellum* qui en présentait dix-huit. Un épi de froment offrait une exception dans chacune de ses rangées, ce qui établissait une sorte de compensation.

Une tige de *Festuca fluitans*, sur quinze nœuds avait deux positions exceptionnelles ; ce même nombre existait dans un axe florifère de *Ceratochloa exaltata* à huit nœuds.

La feuille-mère étant en général le point de départ de la première divergence d'un rameau distique, les glumes ne devraient pas être placées transversalement. Mais une cause inconnue agit sur elles et tend à les écarter du plan de la tige ; elle agit en sens inverse sur les deux rangées et dévie l'une à droite, l'autre à gauche ; elle influe aussi sur la forme de l'axe, en le rendant plus ou moins triquètre. Nous sommes obligés de reconnaître cette déviation comme un fait accompli, sans pouvoir en expliquer la cause. Quoiqu'il en soit, nous réduirons à trois les règles observées par l'inflorescence à son deuxième degré.

1° « Dans la même rangée d'un axe distique, les valves inférieures des épillets ou les premiers nœuds des rameaux sont toujours tournés du même côté ou homodromes entr'eux. »

» 2° Dans le même axe distique, les premières valves des épillets ou les premiers nœuds des rameaux sont antidromes par rapport à ceux de la rangée opposée. »

» 3° Enfin dans l'une et l'autre rangée, tous les premiers nœuds couvergent plus ou moins vers une ligne que nous nommons l'arête de l'inflorescence. »

§. III. Troisième degré de l'inflorescence.

Si l'inflorescence se complique davantage au-dessous des glumes latérales, nous trouverons des rameaux uni ou multinodaux et formés eux-même d'une glume terminale et de glumes latérales. Ce sont des petites cimes ou des épis composés selon la nature des épillets. L'axe florifère acquiert ainsi des pédoncules de troisième ordre, nés de ceux du second. Ce cas se rencontre fréquemment sur les *Festuca fluitans*, *rubra*, *bromoides*, *Briza media*, *Bromus mollis* ; sur les rameaux digités des *Panicum*, *Digitaria*, *Maïs*, *Paspalum*, *Andropogon* ; sur les sommités des axes principaux des panicules les plus composées. Nous l'avons figuré sur les rameaux *a* fig. 2, *c* fig. 1, fig. 3, fig. 7 et 8, *d* fig. 4.

Les épis composés latéraux sont soumis aux trois règles du §. précédent. 1° Dans la même rangée distique, toutes les valves du même numéro d'insertion sont tournées du même côté, ou homodromes. 2° Elles sont tournées en sens inverse dans les deux rangées opposées. 3° Enfin tous les premiers épillets latéraux de chaque rameau couvergent vers l'arête, et occupent ainsi la place

assignée à la valve externe de chaque glume latérale solitaire. Par une conséquence inévitable, si l'épillet latéral est unique sur chaque rameau (*Digitaria, Maïs*), alors celui qui est terminal a sa valve externe tournée vers la face dorsale du rachis. Mais s'il existe deux épillets au-dessous de la glume terminale, comme en *d* et *e* fig 3, alors les seconds épillets occupent la place assignée à la deuxième valve de *b*, fig. 4. La glume terminale étant soumise à l'alternance des nœuds placés au-dessous d'elle, sa valve inférieure varie sans cesse de place par l'addition de nouvelles glumes ; mais le premier épillet du rameau est toujours dirigé vers l'arête de l'axe primaire. Cette fixité est un des faits les plus constants; elle est surtout remarquable dans les fleurs des rameaux digités des espèces citées précédemment, nous supposons ici que l'axe de la digitation est un axe primaire. Nous venons de dire que le premier nœud du rameau est tourné vers l'arête de l'axe central. Mais quelle est la position de l'axe secondaire ? D'après toutes nos observations elle est déterminée par cette règle : « Tout rameau latéral distique présente sa face dorsale vers la partie de l'axe sur laquelle il s'implante, et par conséquent son arête se présente » au-devant de l'observateur. » Il est aisé de reconnaître que le côté dorsal d'un rameau triquètre de *Dactylis*, *Digitaria*, *Panicum altissimum*, correspond face sur face, avec le côté de l'axe d'où il provient.

Les épillets du rameau ne sont pas placés indifféremment autour de son axe ; non seulement l'inférieur converge par l'inclinaison de son pédoncule vers l'arête de l'axe primaire, mais sa valve externe converge en même temps vers l'arête du rameau. Ainsi toutes les valves inférieures de même ordre seront placées à droite dans la rangée de gauche, et à gauche dans la rangée de droite du rameau. Nous avons figuré cette position dans les valves *d*, *g*, *h*, fig, 3, *d* fig. 8. Les valves *d* et *h*, fig. 3, appartiennent à une rangée de droite et *g* à une rangée de gauche. Cette position des valves inférieures est importante à noter, parce qu'elle est le point de départ des ramuscules de troisième ordre.

Nous sommes déjà assez avancés dans l'étude des Graminées pour comprendre que l'inflorescence est centrifuge, puisque nous avons trois axes nés l'un de l'autre. L'ordre de la floraison est aussi analogue à celui des fleurs en cime. Ainsi dans le *Rotboella incurvata*, la fleur terminale, épanouit toujours avant les autres, et celles-ci se succèdent régulièrement de haut en bas ; la fleur terminale des rameaux de *Digitaria sanguinalis* est aussi plus précoce que les autres : même remarque pour le *Lolium perenne*. Cependant l'ordre des-

cendant n'est ni rigoureux, ni constant dans la famille des Graminées ; beaucoup de causes font varier irrégulièrement la floraison ; le Maïs épanouit d'abord vers le tiers supérieur de la panicule des fleurs mâles ; la floraison marche ensuite, et de haut en bas, et de bas en haut. Si le cas de la floraison descendante est assez fréquent, nous n'avons pas observé l'ordre inverse.

L'analyse des pédoncules de deuxième et troisième ordre nous fait penser que la cime des Graminées n'est pas indéfinie comme les cimes scorpioïdes ordinaires ; mais qu'elle est terminée et fermée de toutes parts, et d'abord aux sommets des panicules et des axes principaux. Les épillets latéraux solitaires ne sont-ils pas évidemment énodaux, puisque, dès l'instant qu'un second épillet se forme à leur base, la valve externe du premier change de place ? D'un autre côté, il n'existe pas d'interruption entre les nœuds qui précèdent l'épillet terminal. Dans les rameaux, même observation à faire ; tous les épillets latéraux ayant leur valve externe tournée vers l'arête des premiers, sont aussi énodaux. Mais là où n'existe aucun nœud, il n'y a pas avortement possible de ramuscule. Tous les épillets dont la valve inférieure sera tournée vers l'arête de leur axe générateur, devront être regardés comme ayant acquis tout le développement dont ils sont susceptibles.

Les rameaux portent des glumes à tous leurs nœuds ; un rameau uninodal n'est pas binodal avec avortement, sans que la valve de l'épillet terminal change de direction. Dans quelques cas, on aperçoit des places vacantes, mais alors l'épillet supérieur est modifié. Ainsi dans la fig. 8, le prolongement *o* occupe la place d'une glume. Les nœuds supérieurs du seigle, de l'orge, les inférieurs de l'*Anthoxanthum* montrent des places vacantes ; mais lors qu'une tige a acquis tout son développement, on ne trouve plus de nœuds abortifs. (Voir les fig. 3, 4 et 8.) Ainsi cette organisation diffère de celle des cimes uni ou binodales des autres phanérogames, dans lesquelles les nœuds des dernières fleurs, ou l'un des deux reste toujours abortif. Nous discuterons encore plus tard cette opinion.

§. IV. Quatrième et cinquième degré de l'inflorescence.

Il est maintenant facile de concevoir en quoi consistent les quatrième et cinquième degré de l'inflorescence. Au-dessous des épis composés latéraux de l'axe primaire, nous aurons des rameaux qui porteront eux-mêmes des épis composés à leur base ; et pour le cinquième degré, les ramuscules seront encore munis d'épis composés.

La panicule se présente à nous sous trois aspects différents. Tantôt le premier mérithalle est très-allongé, et les épillets occupent surtout les extrémités des rameaux : *Riz*, *Sorgho*, *Dactyle*. Souvent un ramuscule est implanté à la base du rameau et déjeté vers l'arête de l'axe de chaque côté avec une grande partie de l'inflorescence ; le second ramuscule naît d'un point plus élevé : *Poa annua*. Enfin les épis composés naissent quelquefois des deux côtés de la base du rameau ; l'inférieur est plus compliqué que le deuxième ; les pédicelles suivants naîtront aussi à la base les uns des autres, et nous aurons le commencement d'une sorte de cime scorpioïde aphylle et rentrée sur elle-même. Dans le cas d'une inflorescence au quatrième degré, le nœud de l'axe florifère portera cinq rameaux nés l'un de l'autre, et sept rameaux, si l'inflorescence atteint le cinquième degré. Voyez pour le quatrième degré, les rameaux *e*, *f*, *g*, *h* fig. 1, *b* fig. 2, *c*, *d*, *e* fig. 7, *g*, *h* fig. 8. Pour le cinquième degré, nous avons les quatre nœuds inférieurs de fig. 1, le rameau *c* fig. 2, *e* fig. 8, les *Bromus* de fig. 3 et 4.

Examinons avec plus de soin une tige d'Agrostis vulgaire, telle que nous l'avons représentée fig. 1. Au premier coup d'œil, nous admirons comment l'organisation se complique depuis le haut de l'axe primaire jusqu'à sa base, de l'extrémité des rameaux et ramuscules vers leur point d'origine ; et réciproquement comment elle se simplifie des bases aux sommets. Ainsi au-dessous de la fleur terminale, existe une fleur latérale, puis en *c*, *c*, deux fleurs ayant à leur base un pédicelle tertiaire. Le nœud *d* porte déjà un pédoncule de quatrième ordre. Le nœud *f* offre seulement un épillet latéral de plus. Le nœud *g* a deux épillets de quatrième ordre ; le nœud *h* en a quatre du même ordre. Le ramuscule *k* porte un épillet *r* de cinquième ordre ; là commence le cinquième degré de l'inflorescence. Le rameau *m* a seulement un épillet tertiaire de plus que le rameau *i*. Le rameau *n* a de plus que *m*, un épillet tertiaire et deux du cinquième ordre. Enfin le rameau *o* nous offre quatre pédoncules du cinquième ordre *r*, *x*, *y*, *z*. Nous y trouvons aussi un commencement de cime scorpioïde double, née de la disposition alternative à droite et à gauche des rameaux *o* et *p*, *q* et *r*, et de ceux du côté gauche de la cime. Le pédoncule *r* est sorti de la base du pédoncule *q* ; le ramuscule correspondant dans le rameau *n* est resté implanté à une certaine hauteur. Les deux cas se rencontrent indifféremment parmi les graminées ; les apparences changent, mais l'organisation est la même. Ainsi la panicule du *Dactylis glomerata*, dont les entre-nœuds sont d'autant plus longs qu'on les examine plus près des bases insertionnelles, diffère seulement par l'aspect de

celle des *Agrostis*, *Bromus*. Là un rameau né à la droite d'un axe secondaire fournit son ramuscule à gauche ; ce dernier présentera à sa droite son ramuscule inférieur ; le suivant naîtra à gauche, et ainsi de suite.

La panicule spiciforme du *Cynosurus cristatus* est organisée suivant le troisième ou quatrième degré. Dans le premier cas, deux bractées pinnatifides occupent les deux nœuds qui précèdent l'épillet terminal. Dans la rangée de droite, la bractée à gauche fournit seule un épillet latéral qui n'est suivi, ni par une troisième bractée, ni par un troisième épillet. (Voy. fig. 6.) L'observation apprend que l'épillet *d* a sa valve inférieure *e* située à gauche, tandis que d'après la règle générale, cette dernière devrait se trouver à droite. La glume *d* n'est donc pas énodale ; il faut admettre que son nœud inférieur à droite a manqué complètement, en laissant une place vacante.

Lorsque le Cynosure a quatre glumes et trois bractées, alors la troisième appartient au nœud abortif dont nous venons de parler ; elle se soude un peu plus haut sur l'axe central. Les glumes portées par le troisième et quatrième axe d'inflorescence, n'ont plus à leur base de nœuds abortifs. Dans la même rangée, quel que soit le nombre des épillets du Cynosure à chaque nœud, on observera que les valves inférieures seront toujours tournées du même côté, savoir, dans la rangée de droite toutes à gauche, et dans celle de gauche toutes à droite.

Dans une cime de *Bromus mollis* fig. 4, nous voyons les valves *f* et *g* déplacées de leur position naturelle par les rameaux F et G qui occupent les premiers nœuds des rameaux de troisième ordre D, E. Les valves *f* et *h* sont au contraire dirigées vers l'arête de l'axe qui les porte. Si un pédoncule de sixième ordre naissait de F et G, alors les valves *f* et *h* occuperaient une position inverse. Dans la fig. 3, nous voyons que le rameau E, de même ordre que D, a sa première valve *g*, placée à droite et non déplacée parce que ce rameau est stérile et énodal. Le rameau correspondant D a sa valve inférieure *e*, déplacée par l'insertion du rameau F. Nombre de fois nous avons constaté que dans les *Bromus*, *Festuca*, *Poa*, le dernier épillet d'une cime composée regarde l'arête du ramuscule qui le porte, comme les glumes latérales du sommet de l'axe primaire, et qu'il est aussi énodal qu'elles, qu'ainsi la cime est terminée à cause de cette position des glumes.

Nous ferons les mêmes observations sur la fig. 8 du *Ceratochloa exaltata*. La position des valves est partout la même que dans les *Bromus* ; un rameau né à droite fournit toujours le premier ramus-

cule à gauche ; ce dernier le fournit ensuite à droite. L'épillet *n* a sa valve externe déplacée par un prolongement *o*, qui est un pédoncule abortif. La plante étant représentée du côté de son arête, les nœuds qui couvergent vers cette ligne sont prédominants sur les seconds ; ceux-ci regardent vers la face dorsale de la tige. Partout enfin, nous observons la même liaison entre toutes les parties de l'inflorescence.

§. V. Des 6me, 7me,.... 10me degrés de l'inflorescence

L'inflorescence est encore plus compliquée dans certaines espèces de Graminées dont les nœuds sont surchargés de rameaux et ramuscules : ainsi se présentent les *Agrostis capillaris*, *canina*, *stolonifera*, *Spica venti*, les *Stipa tenacissima*, *capillata*, *Avena sativa*. Mais, dans ce cas, la dichotomie des rameaux latéraux se manifeste aussi sur ceux de troisième et quatrième ordre.

Pour reconnaître l'harmonie du système entier, il faut prendre devant soi le grouppe de fleurs, examiner de quel côté se trouve le rameau le plus développé après celui du centre. Vérifiez alors si le troisième nœud de l'axe central alterne avec le second et celui-ci, avec le premier de tous. Vous saurez ainsi si le groupe appartient à une rangée de droite ou de gauche. Observez ensuite tous les ramuscules par rang de taille et par degré de complication. Avez-vous rencontré des ramuscules placés à droite et à gauche d'un axe de troisième ordre ? Vous êtes certain de l'existence d'une seconde dichotomie. Quelquefois la même disposition se répétera de nouveau et vous aurez une troisième dichotomie. A la terminaison de chacune d'elles, vous observerez plusieurs pédoncules binodaux, ou uninodaux, nés les uns des autres et offrant de petites cimes scorpioïdes rentrées sur elles-mêmes à tel point que les pédoncules semblent verticillaires. Enfin les derniers d'entr'eux sont probablement énodaux, et la cime finit comme elle a commencé par une glume terminale.

Dans *l'Agrostis stolonifera* souvent les cimes sont terminées par des axes abortifs ; l'analogie nous porte à croire que l'organisation n'est pas différente de celle des espèces parfaitement conformées. L'exiguité et l'état vacillant des axes empêche de vérifier la position des valves sur les *Agrostis*, mais la longueur des pédicelles et leur position alternative est aussi aisée à constater que sur les espèces à grandes fleurs. Le plus long né à droite, par exemple, fournit un pédoncule un peu plus court à sa gauche ; celui-ci en fournit un

moindre à sa droite ; le dernier est toujours placé entre les deux précédents.

Des observations présentées dans les § IV et V, nous tirons les conclusions suivantes : « Dans l'inflorescence des Graminées, la » prédominance du premier nœud d'un rameau est plus ou moins » marquée sur celle du second.

» Les rameaux fournissent par leur premier nœud un ramuscule » à gauche, s'ils sont nés eux-mêmes à la droite d'un axe central, » et *vice versâ*, le ramuscule fournit le suivant à sa droite, celui-» ci le sien à sa gauche, et ainsi de suite. Les axes d'abord pourvus » d'épillets énodaux, uninodaux, multinodaux, dichotomes, etc., » descendent à l'état uninodal, puis énodal et enfin la cime finit » par un épillet terminal de la même manière qu'elle avait com-» mencé. »

A l'aide de toutes les données précédentes, nous déterminerons avec facilité certaines inflorescences plus compliquées que les autres. Prenons pour exemple le Vulpin des prés ; soit un gros épi desséché, nous en ferons tomber soigneusement toutes les fleurs. Le squelette de la plante, le pseudothalle de la cime est représenté fig. 5, étalé sur une surface plane, tandis que dans l'état naturel tous les pédicelles sont soudés contre l'axe central. Les huit premiers nœuds, à partir du sommet, ne diffèrent pas de ceux des autres Graminées. Ainsi le quatrième nœud est conforme au rameau *c* fig. 3 ; le cinquième ressemble au rameau *d* fig. 1 ; le sixième et septième au rameau G fig. 1 ; le dernier enfin ressemble au rameau *h* fig. 1 moins un seul épillet du quatrième ordre. Ainsi les rameaux 5, 6, 7 et 8 du Vulpin appartiennent au quatrième degré de l'inflorescence. Les rameaux inférieurs sont déterminables de la même manière.

Le *Phleum pratense* est plus facile à analyser parce que les rameaux sont seulement appliqués contre l'axe central sans être soudés avec lui.

Nous avons représenté fig. 2, une réunion de pédoncules d'Avoine cultivée, situées à la base d'un chaume ; elle appartient à la rangée de droite, car le rameau né à gauche est très-prédominant sur l'autre. Il existe là trois dichotomies consécutives et quatre petites cimes terminales contractées, dont on peut suivre aisément l'ordre et la succession par l'examen attentif de la figure.

Le genre *Setaria* Beauv. nous paraît organisé d'après les mêmes règles : voici la structure du *Setaria italica* ou *Pan. italicum*, etc. L'axe primaire est presque toujours dépourvu de fleur terminale, les axes secondaires et tertiaires en manquent souvent. Au-dessous

de la pointe de l'axe se trouvent de une à trois fleurs latérales ; dans les rameaux de second et troisième ordre, si l'axe privé de fleur terminale a une seule fleur à sa base, celle-ci est dirigée, dans chaque rangée, vers l'arête du rameau. Le premier nœud étant porté vers l'arête, nous en concluons que le pédoncule abortif a donné naissance à une fleur qui n'avorte pas. Quelque fois enfin on trouve des axes fourchus et abortifs ; alors la fleur énodale dans les autres espèces de Graminées, avorte même dans le genre *Setaria*. Il est inutile de multiplier davantage les exemples ; les *Phalaris*, *Anthoxanthum*, *Arundo*, se débrouillent à l'aide des principes précédents.

§. VI. Variétés que présente l'axe primaire de l'inflorescence.

L'axe primaire n'est pas toujours distique ; il peut offrir la plupart des systèmes connus. Les rameaux secondaires n'observent pas alors, à leur origine, les règles indiquées dans le deuxième §. Leurs premiers nœuds se montrent indifféremment à droite ou à gauche.

Dans toutes les epèces que nous avons pu examiner ou voir figurées, les rameaux de second ordre étaient distiques. Là commence la régularité indiquée dans notre Mémoire. Tous ces rameaux sont d'abord implantés de telle sorte que la face dorsale regarde l'axe central, et l'arête est placée en dehors de la tige, en avant de l'observateur. Ainsi sont placés les rameaux des *Arundo*, *Maïs*, *Panicum*, *Sorghum*. Les rameaux digités ont leurs premiers nœuds convergeant vers l'arête : si ces nœuds sont solitaires, la régularité est parfaite. S'ils sont eux-mêmes composés, le ramuscule à droite provient toujours d'un rameau né à gauche, et réciproquement le ramuscule placé à gauche est fourni par un rameau implanté à droite de son axe central ; et le reste est organisé d'après les règles générales.

Le système distique est sans contrédit le plus fréquent de tous ceux qu'affectent les axes primaires ; mais la plupart des systèmes connus peuvent se rencontrer sur ces axes. Le distique existe quelquefois dans la partie inférieure, puis se change en un autre système, et reprend enfin son caractère primitif. Cette disposition a été vue dans les panicules des fleurs mâles du Maïs. Quelquefois l'ordre distique succède au quinconce ; ce cas est fréquent sur les tiges quinconciales de *Panicum altissimum*, qui sont terminées par six

ou huit ramuscules, arrangés d'une manière distique au-dessous de l'épillet placé à leur extrémité.

Voici l'énumération des systèmes que j'ai trouvés sur l'axe primaire des Graminées ; je pense que plusieurs autres existent encore dans la nature :

1° Système décussé ; vu sur la panicule des fleurs mâles du Maïs.

2° Système terné ; fréquent sur les *Panicum viride*, *verticillatum*, *altissimum*, rare sur le Maïs.

3° Système quaterné ; *Panicum verticillatum*, *italicum*, *Arundo phragmites*, *Maïs*.

4° Système à dix et douze verticales ; *Panicum italicum*.

5° Quinconce ; *Digitaria sanguinalis* ; *Panicum altissimum* ; *Arundo phragmites*, *Maïs* : Il existe probablement sur les tiges des *Holcus saccharatus*, *Halepensis* L.

6° Système à sept, neuf et onze verticales ; *Panicum italicum*.

7°. Enfin le système curvisérié m'a paru exister sur quelques pieds d'*Arundo phragmites* ; mais c'est avec doute que je l'indique ici, à cause du grand écartement des rameaux dans l'ordre spiral et de la fréquence du quinconce dans cette espèce.

D'autres Graminées ont la disposition de l'axe primaire difficile à débrouiller ; il est plusieurs pieds d'*Arundo phragmites*, que je n'ai pu analyser ; les deux espèces de *Sorghum* que je soupçonne *verticillaires* à douze ou quatorze verticales m'ont toujours présenté une confusion de rameaux désespérante.

En terminant, nous ferons mention d'un pied extraordinaire de Maïs, recueilli durant l'automne de 1835, que nous avons conservé dans l'alcool. Boccone a figuré un épi rameux des fleurs femelles du Maïs (*rar. Plant.* t. 16) ; le même cas s'est présenté à nous. L'axe de l'inflorescence mâle était disposé en quinconce à spirale sinistrorse ; partout mélange de fleurs mâles et de fleurs femelles. Au sommet de la panicule et à la pointe des rameaux latéraux, prédominance des fleurs mâles ; à la base des rameaux et de la panicule, les fleurs femelles sont plus nombreuses, la glume pédonculée est mâle, la glume sessile est femelle ; celle-ci est biflore, la fleur supérieure se développe seule ; l'inférieure est neutre ou paléacée, rarement mâle, toujours stérile.

Au-dessous la panicule terminale est un épi femelle à quinze rameaux divergents ; l'axe primaire est terné en bas, desséché dans le haut. Tous ces rameaux portent quatre rangs d'ovaires, deux de chaque côté, et chaque rang est formé par l'une des deux glumes des

ramuscules. Au sommet sont huit rangs d'ovaires qui proviennent sans contredit de l'adossement des deux derniers rameaux, soudés ensemble par leur face dorsale. Ainsi la panicule soudée des fleurs femelles du Maïs offre la même disposition que la panicule à rameaux divergents des fleurs mâles.

§. VII. Des graminées dépourvues d'épillets a la terminaison de leurs axes principaux.

Toutes les Graminées ne sont pas pourvues d'un épillet à l'extrémité de leur axe primaire. Ainsi dans le seigle et les diverses espèces d'orge, nous n'en avons jamais rencontré. Bien plus, les fleurs de tous les nœuds supérieurs de l'axe restent à l'état rudimentaire. Les premiers épillets sont alors supportés par les axes secondaires.

Nous avons très-rarement rencontré l'axe primaire des *Panicum viride*, *verticillatum*, terminé par une fleur longuement pédicellée. Comme nous l'avons dit plus haut, ces deux espèces et le *Panicum italicum* sont souvent dépourvues de fleurs terminales jusques dans leurs axes tertiaires inclusivement. L'existence de ces épillets est ici un cas exceptionnel.

Il est aussi rare d'en rencontrer sur le *Digitaria sanguinalis*, mais tous les axes secondaires ont une glume terminale. Dans cette espèce, les avortements n'ont lieu qu'au sommet de la tige centrale.

Le *Cynosurus cristatus* nous a présenté, vingt-deux fois, l'absence d'épillet terminal ; dix fois cet épillet existait, cinq fois il était uniflore, deux fois biflore, deux fois triflore, une fois quadriflore. Ces dix dernières tiges avaient été receuillies dans une localité ombragée.

Le Maïs présente un avortement constant de la sommité des rameaux femelles, soudés ensemble. Dans la panicule mâle, la glume terminale manque très-souvent, et sur la tige centrale, et sur les rameaux secondaires. La Larmille est tantôt privée de glume terminale dans son axe principal, tantôt dans ses ramuscules secondaires des fleurs mâles, toujours biflores ou triflores. Quelquefois cette glume est plus ou moins rudimentaire ; quelquefois enfin elle manque totalement. Au reste, cette imperfection d'organisation n'affaiblit pas l'importance qu'on doit attacher aux caractères généraux de la famille des Graminées.

§. VIII. Autre mode d'inflorescence.

L'inflorescence des Graminées forme un ensemble dont toutes les parties sont liées entr'elles par des rapports étroits ; c'est une cime finie et pour ainsi dire circulaire ; c'est un tout continu, auquel on ne peut ajouter aucune nouvelle fleur. Chaque groupe est terminal à une tige feuillée ; mais il peut arriver que les feuilles les plus voisines du commencement de la cime, donnent naissance à plusieurs nouvelles tiges, terminées aussi par une inflorescence ; cette seconde tige en portera une troisième avec sa cime terminale; cette dernière une quatrième, et ainsi de suite dans un ordre indéfini. Alors l'inflorescence s'étend par un procédé analogue à celui qu'emploient les tiges ramifiées par leur base. On sait en effet que les feuilles radicales fournissent un rameau à leur aisselle ; la feuille inférieure de ce dernier donne naissance à un axe tertiaire ; celui-ci produit un axe de quatrième ordre, et ainsi de suite.

Rien n'est plus commun que de voir les nœuds inférieurs d'une tige de *Panicum viride*, par exemple, fournir chacun un chaume terminé par une inflorescence. Dans le *Rotboella incurvata*, nous avons trouvé, au bas d'une tige, deux feuilles stériles ; le troisième et le quatrième nœud avaient chacun une tige munie de deux feuilles et d'un épi de fleurs. La première feuille était stérile, la seconde portait un axe tertiaire, mais avec une seule feuille stérile à la base de l'inflorescence. Les cinquième et sixième feuilles situées au-dessous de la cime terminale, donnaient naissance à un rameau florifère, mais uninodal à sa base.

Dans le *Coix Lacrhyma* L. l'inflorescence est encore plus compliquée. La cime est organisée d'après le troisième degré de l'inflorescence. Toutes les feuilles de la tige centrale portent des rameaux, ordinairement pourvus à leur base de trois feuilles. Celles-ci fournissent des ramuscules à deux feuilles seulement. Tous les rameaux consécutifs de quatrième, cinquième, sixième, et septième ordre n'ont plus qu'une seule bractée à leur base pour produire des axes nouveaux. Arrivés au septième axe, nous n'avons pu rien apercevoir de distinct à cause de l'exiguité des parties. Il est probable que cette série d'axes, nés les uns des autres à l'aisselle d'une seule feuille est indéfinie : elle offre la plus grande analogie avec la succession des fleurs uninodales de *Marica cœrulæa*. Le mode d'inflorescence de la Larmille n'est pas en contradiction avec les règles des autres Graminées : les particularités qu'il présente appartiennent à la végétation de la partie caulinaire et non à l'axe

de l'inflorescence et s'expliquent par le mode de ramification des tiges.

La même disposition s'observe dans le *Cornucopiæ cucullatum*. Les rameaux nés les uns des autres sont nombreux ; multinodaux d'abord, ils deviennent ensuite binodaux, enfin uninodaux et chacun d'eux porte un petit groupe de fleurs au-dessus des feuilles de chaque axe.

Voici les cas analogues que nous avons trouvés figurés. On trouve, dans les *Illustrations* de Lamarck tab. 839, le *Manisuris granularis*, qui est probablement organisé comme le *Coix* avec deux ou trois feuilles sous chaque épi. Les *Anthistiria ciliata*, les *Apluda mutica* et *aristata*, figurés tab. 841, s'y rapportent également.

L'Anthistiria glauca, figurée par Desfontaines (Fl. atl. t. 254) a son inflorescence disposée comme celle du *Cornucopiæ*.

Peut-être les *Bambos arundinacea* et *verticillata* représentés dans les Illust. Gen. t. 264 et le *Spinifex squarrosus* t. 840, dans lesquels les épis sortent d'un faisceau de feuilles, appartiennent à une modification nouvelle, s'ils ne ressemblent pas à celle dont nous parlons.

§. IX. Comparaison de l'inflorescence des graminées avec celle des autres plantes phanérogames. De l'agrostide. Conclusions.

Il est aisé de comprendre maintenant que l'inflorescence centripète existe seulement dans les épillets isolés, mais qu'elle est centrifuge dans l'ensemble de tous les rameaux ou ramuscules. Lorsque les graminées ont des fleurs solitaires et terminales, l'inflorescence est centrifuge autant que possible.

I. Nous avons déjà parlé de la cime uniflore possible, de la cime multinodale distique des *Rotboella*, *Nardus*, *Chamagrostis*. Dans les *Iris*, *Moræa*, *Tigridia*, on trouve des cas parfaitement semblables.

Supposons maintenant le dévelopement du troisième degré d'organisation, tel qu'il existe au sommet des *Anthoxanthum*, *Alopecurus*, *Phleum*, *Agrostis*, alors nous pourrons comparer l'état de la graminée à celui des Iris rameux. (I. *Germanica*). Si le quatrième, le cinquième degré se présentent, alors nous aurons une ressemblance éloignée avec les cimes distiques uninodales des *Iris pseudoacorus*, *sibirica*, et surtout de *Marica cœrulæa*.

II. L'inflorescence des Graminées à épillets multiflores ressemble beaucoup à celle des Cypéracées. Soit un *Cyperus longus* ; fesons

abstraction, pour un moment, de l'état curvisérié des axes principaux, nous trouverons le quatrième degré d'inflorescence que nous avons décrit sur les Graminées. Les rameaux sont d'autant plus compliqués qu'on les examine plus inférieurement ; un épillet termine tous les axes, dans leur partie supérieure. Ceux situés au-dessous sont énodaux d'abord, puis uninodaux, binodaux, multinodaux. Ainsi la cime est terminée comme dans les Graminées ; mais la belle famille des Cypéracées mériterait un examen approfondi, afin de pouvoir établir, d'une manière précise, les ressemblances et les différences d'organisation entre les deux familles.

La comparaison avec les Composées n'est pas moins importante à noter ici. Centripète dans chaque épillet, comme dans une çalathide, l'inflorescence est centrifuge dans l'ensemble des épis. Les rameaux des Composées sont aussi d'autant plus compliqués qu'on les examine plus inférieurement. Pour établir une ressemblance encore plus grande, je dirai que les calathides les plus voisines de la terminale sont énodales dans certaines espèces, ou privées de bractées capables de produire de nouvelles têtes de fleurs. Ainsi ce cas s'observe dans les *Achillœa*, *Erigeron canadense*, *Sonchus oleraceus*, *Cacalia sonchifolia*, *sagittata*, *Amobium alatum*, *Stenactis speciosa*, *Matricaria Parthenium*, *Ximenesia encelioides*, et beaucoup d'autres espèces.

Les suivantes sont uninodales, ou binodales seulement; elles deviennent ensuite multinodales, et les axes se ramifient à leur tour par leurs nœuds inférieurs. L'organisation du corymbe (De Candolle) est donc bien voisine de celle des panicules; mais l'étude de la dernière nous a fait connaître plus exactement l'inflorescence des Cypéracées et des Composées. Il serait trop long de développer ici cette idée féconde. Nous la réservons pour un autre travail du même genre, qui servira de complément à ce que nous avons écrit sur les Sarmentides.

On regarde généralement l'inflorescence centrifuge comme indéfinie dans la prolongation successive de ses axes. Le fait est vrai pour beaucoup de cimes scorpioïdes, hélicoïdes, bipares ou unipares, qui sont indefinies par leur nature. Mais l'inflorescence des Graminées n'est-elle pas au moins finie? N'avons-nous pas mis ce fait hors de doute? En attendant que nous soyons en état de donner des preuves aussi évidentes pour d'autres familles, nous croyons que le pseudo-thalle d'une panicule de Graminée, quelque ramifié qu'il soit, est en général limité dans toutes ses parties comme un cercle, puisque ce pseudo-thalle ne peut fournir aucune ramification nou-

velle, ni au sommet de ses axes principaux, ni sur leurs parties latérales. Nulle part vous ne placerez un nouvel épillet sans être obligé de déranger la symétrie de tous ceux du même axe. Ce mode d'inflorescence devrait être appelé circulaire ou concentrique; pour le moment, nous nous bornons à dire que c'est une cime finie. Mais comme ce genre que nous avons confondu avec les cimes indéfinies présentera lui-même plusieurs espèces provenant surtout de la nature du système des pseudo-thalles, nous proposons le terme *agrostide* pour désigner l'inflorescence des graminées. Nous la définirons ainsi : « L'agrostide est une cime finie, dont l'axe primaire » est variable, mais dont les axes suivants, nés les uns des autres, » sont toujours distiques et terminés par des glumes. » Dans les Cypéracées, les axes secondaires sont curvisériés, et diffèrent en cela de ceux des Graminées.

Résumons en peu de mots les faits contenus dans ce mémoire :

1° La manière dont se termine l'axe des épillets des Graminées est encore peu connue ; il est probable que, dans beaucoup d'espèces, l'axe finit par une fleur terminale.

2° Quelle que soit l'opinion adoptée, la succession des pédicelles floraux, ou l'inflorescence est toujours la même.

3° La glume terminale manque rarement à l'axe primaire, plus rarement aux axes secondaires, tertiaires; mais ces avortements ne changent rien aux autres parties florifères de la tige.

4° L'inflorescence se complique dans deux sens inverses l'un de l'autre : d'abord, en descendant du sommet vers la base de chaque axe, ensuite en remontant de la base des rameaux secondaires vers leur extrémité.

5° La disposition des parties est telle que tous les nœuds de chaque axe sont fertiles; il ne reste de place vacante pour aucune nouvelle ramification; la cime est organisée, à chacune de ses extrémités, comme au sommet de son axe primaire.

6° Dans les axes distiques quelconques, la succession des nœuds vitaux et des paillettes des fleurs n'est jamais interrompue.

7° L'axe primaire peut appartenir à tous les systèmes connus et peut-être même au curvisérié; les axes secondaires, tertiaires..... sont toujours distiques.

8° Dans la même rangée d'un axe distique, les premiers nœuds sont toujours tournés du même côté; ils sont tournés en sens inverse dans l'autre rangée.

9° Nous appelons arête, la ligne vers laquelle couvergent tous les premiers nœuds et, face dorsale le plan vers lequel divergent les seconds nœuds quelconques.

11° Tout rameau latéral distique présente sa face dorsale vers la partie de l'axe sur laquelle il s'implante.

11° Tout rameau distique, né à la droite de celui qui précède, fournira son premier ramuscule à sa gauche et réciproquement, celui né à gauche portera son premier nœud à sa droite.

12° La connaissance de l'inflorescence des Graminées, éclaire la structure des Cypéracées et des Composées, et en général de toutes les familles où existent des cimes terminées.

Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'organographie végétale, que chacune des grandes familles naturelles devint l'objet d'études spéciales sous le rapport de l'harmonie, du nombre et de la position des parties qui entourent les axes florifères.

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1. Panicule d'*Agrostis vulgaris*, vue du côté de la convergence des premiers nœuds.

a, fleur terminale. *b*, fleur latérale. *c*, *c*, deux pédoncules uninodaux portant en avant une fleur plus courtement pédicellée. *d*, pédoncule binodal, dont le premier nœud. *e*, est placé à sa gauche ; le pédoncule. *e*, est unidodal et porte sa fleur à droite. *f*, pédoncule trinodal ; le pédoncule né du premier nœud et à sa droite fournit par son côté gauche un pédicelle floral. *g*, *h*, complication de plus en plus grande du 4e degré de l'inflorescence. *i*, rameau à quatre nœuds, dans lequel les deux inférieurs sont placés à sa base ; le ramuscule. *k*, est inférieur au ramuscule *l*, son nœud inférieur n'est pas à sa base ; en *l* au contraire le premier pédicelle part de la base de ce dernier et à sa gauche. *m*, rameau quadrinodal dans lequel les ramuscules inférieurs ont leurs premiers nœuds à leur base. Delà 5 pédoncules partent du même point de la tige, mais réellement les uns des autres. *n*, rameau à 5 nœuds, les deux inférieurs nés de la base portent à leur pied des pédoncules uninodaux. *o*, axe à quatre nœuds, les deux inférieurs fournissent à leur base des pédoncules uninodaux. Le rameau *p*, trinodal a pour premimer nœud le ramuscule *q*, qui est uninodal et fournit à sa droite la fleur *r*, *i*, par son côté gauche ou tournés vers l'arête ; vu par son côté droit, *n* et *o*, dans leurs deux côtés montrent le 5e degré d'inflorescence. *s*, premier épillet du 5e ordre ; *r*, *x*, *y*, *z*, pédoncule du 5e ordre.

Fig. 2. Rameaux nés au nœud inférieur d'une panicule d'Avoine cultivée.

A, rameau central quadrinodal ; *a* ramuscule au 3e degré d'inflorescence. *b*, ramuscule au 4e degré d'inflorescence. B, premier rameau né à gauche et à la base de A, et quadrinodal. C, second rameau trinodal seulement. D, rameau trinodal né du premier nœud et à la base à droite de B. E, rameau binodal né à la base et à gauche de C. F, rameau binodal né à gauche et du second nœud du rameau B. G, rameau binodal né à gauche du nœud inférieur de D ; *c*, ramuscle né à droite et à la base du rameau E ; *d*, ramuscule né de *c* ; *e*, pédoncule né de *d*, et terminal d'une petite cime scorpioïdes formée par les rameaux C, E, *c*, *d*, *e* ; *f*, rameau né à droite et à la base de F, *g*, ramuscule né de *f* ; *h*, ramuscule né de G, leur réunion forme une autre cime scorpioïde. *i*, rameau binodal, né à la base et à la gauche de D ; *g*, ramean uninodal né à droite de D. K, ramuscule né à droite de *i* ; *l*, ramuscule né de *k* ; *m*, ramuscule né de *l* ; *n*, ramuscule né de *g* ; *o*, pédoncule né de *n*, *k*, *l*, *m* d'une part et *g*, *n*, *o* de l'autre forment deux cimes scorpioïdes ; et *o*, deux épillets terminaux des axes.

Fig. 3. Réunion de pédoncules du *Bromus mollis*, dessiné après la chute des valves florifères, pris dans la rangée de droite.

A, rameau central quadrinodal, dessiné dans sa position naturelle. B, rameau inférieur né à gauche. C, rameau né du second nœud de A. D, ramuscule né à droite de B. E, ramuscule né à gauche de C. F, ramuscule né de D. *a*, valve inférieur de l'épillet terminal qui alterne avec le nœud au-dessous. *b*, épillet sans nœud à la base, ayant sa valve inférieure en avant et à gauche. *c*, épillet ayant sa valve inférieure à gauche et en arrière, déplacée par le pédoncule qu'il porte à sa base. *d*, valve inférieure placée à gauche parce que le pédicelle est énodal ; *e*, valve externe de l'épillet D, située à droite parce que le rameau F, naît à gauche du rameau D. *f*, valve externe de l'épillet énodal F. *g*, valve externe de l'épillet énodal E, située à droite dans le lieu correspondant à la place du rameau F. *h*, valve externe de l'épillet énodal O.

Fig. 4. Pédoncule du *Bromus mollis* pris dans une rangée de gauche de l'axe primaire et au-dessous du groupe de la figure 3.

Les mêmes lettres représentent les rameaux et les valves qui se correspondent en sens inverse. Les ramuscules D et F sont organisés de même dans les deux figures : le ramuscule E de la fig. 4, a sa valve externe *g* placée à droite, parce que le ramuscule G occupe la place du premier nœud. Dans la fig. 3, si le ramuscule E avait à la base un nœud abortif, la valve *g* serait tournée en sens

opposé. Par la même raison, le ramuscule G a sa première valve *h*, placée du côté où existerait un nouvel axe, si ce ramuscule n'était pas énodal.

Fig. 5. Panicule *d'Alopecurus pratensis* dont toutes les fleurs desséchées ont été enlevées. Les rameaux et pédicelles ont été dessinés avec leurs divisions naturelles jusqu'au 8e nœud inclusivement. Ils sont représentés écartés de la tige et pour ainsi dire étalés sur un même plan. Leur position et leur nombre sont tels que l'observation les a fait reconnaître.

Fig. 6. A, rameau latéral pris dans la rangée de droite d'une panicule contractée de *Cynosurus cristatus*. *a*, épillet terminal dont la valve inférieure est à gauche. *b*, bractée pinnatifide du premier nœud. *c*, bractée du second nœud qui est stérile. *d*, épillet né dans l'aisselle *b*. *e*, valve inférieure de cet épillet, placée à gauche, parce qu'il existe réellement un premier nœud abortif à sa base et à droite. Ici la cime n'est pas terminée comme dans les fig. 2, 3, 4.

Fig. 7. Extrémité supérieure d'une tige de *Sclerochloa dichotoma* Link, vue du côté de l'arête. *a*, épillet terminal dont la valve inférieure placée à droite continue l'ordre distique de la tige. *b*, *b*, *b*, fleurs latérales portées sur le second axe de l'inflorescence, ayant toutes leurs première valves portées vers l'arête. *c*, *c*, *c*, épis composés. *d*, *d*, *d*, épillets inférieurs des rameaux latéraux, ils naissent tous du côté de l'arête de la tige centrale, et leurs premières valves sont dirigées vers l'arête des rameaux respectifs auxquels ils appartiennent. *e*, *e*, deuxièmes épillets latéraux.

Fig. 8. Sommité de panicule de *Ceratochloa exaltata*, vue du côté de l'arête. On remarque, sur cette figure, la succession des nœuds distiques de l'axe central avec les valves de l'épillet terminal *b*. En *b*, *b*, on voit la position des premières valves tournées vers l'arête, parce que ces épillets sont énodaux. *c*, rameau uninodal dont l'épillet a sa première valve *d*, à droite et inclinée vers l'axe du rameau. *e*, rameau binodal ; le nœud inférieur toujours en dedans et en avant du rameau *c*. La valve *f*, occupe la place correspondante à celle de la valve *i*, et la glume *g*, celle de la valve *d*. La valve *h* est à droite de l'épillet *g*, dans le lieu qu'occuperait un axe nouveau, si l'épillet *g*, en avait de latéraux à son axe.

Le rameau *k*, porte un ramuscule *l*, dont l'épillet inférieur appartient à un axe de quatrième ordre. La valve *m*, est placée comme la valve *h*. La valve *n*, a été déplacée à cause du pédicelle rudimentaire *o*, dont l'épillet a avorté.

Agrostis vulgaris. 2. Avoine cultivée. 3 et 4. Bromus mollis. 5. Alopecurus pratensis. Cynosurus cristatus. 7. Sclerochloa dichotomia. 8. Ceratochloa exaltata.

Fugère fils Sculp.

Imprimerie de Ranchon & Cie Annonay

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

ESSAI

SUR

UNE MÉTHODE PROPRE A FACILITER LA RECHERCHE ET L'ÉTUDE DES LARVES DES LÉPIDOPTÈRES,

PAR M. J.-F.-I. BLISSON,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU MANS ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Jusqu'à ce jour les Entomologistes se sont peu occupés de rechercher les lois qui veillent à la conservation des insectes. Cependant ces lois, nécessairement invariables dès lors qu'elles reproduisent constamment les mêmes effets, peuvent être étudiées méthodiquement et fournir les premiers éléments de l'histoire si importante des mœurs.

Des observations que j'ai recueillies sur les larves des Lépidoptères, relativement aux moyens par lesquels la nature garantit la perpétuation des espèces, m'ont paru propres à établir quelques règles générales pour les découvrir et rendre compte de leurs habitudes. Je viens les soumettre aux naturalistes que l'amour de la science réunit dans cette enceinte.

Les chenilles (1) déposées, à l'état d'œuf, sur des végétaux, sur des objets qui doivent leur offrir une nourriture surabondante, n'ayant pas besoin, comme beaucoup d'autres larves, d'aller à la

(1) Les noms de *larve* ou de *chenille* sont employés pour désigner le second état, par lequel les Lépidoptères doivent passer avant d'arriver à celui d'insecte parfait.

chasse, de tendre des piéges et de pourvoir par la ruse à leur subsistance, ni par conséquent d'un instinct développé dans ce sens, tout se borne pour elles au soin d'éviter leurs ennemis et de veiller à leur conservation, afin d'arriver à l'état parfait. Sans forces pour résister et cependant entourées de dangers, elles ont reçu dans leur organisation des moyens qui leur permettent d'atteindre la fin pour laquelle elles ont été créées ; la plupart ont une ressemblance plus ou moins parfaite, quant aux formes et aux couleurs, avec les végétaux dont elles se nourrissent ou plutôt avec les lieux qui leur servent de retraite ; plusieurs sont armées de poils ou d'épines, ou possèdent divers appareils paraissant destinés à repousser leurs ennemis ; d'autres savent se fabriquer un abri fixe ou portatif ; toutes en outre ont un instinct en rapport avec leur extérieur, leur *facies*.

Ces moyens présentent naturellement deux divisions :

PREMIÈRE DIVISION.

Elle comprend les moyens passifs, indépendants de l'instinct, résultant :

1° Des formes extérieures ;
2° Des couleurs ;
3° Des dessins ;
4° Des poils et des épines ;

DEUXIÈME DIVISION.

Elle comprend les moyens appartenant à l'instinct, résultant :

1° De l'action { de se cramponner ou de se laisser tomber ; de se cacher.

2° De la construction d'un abri quelconque.

3° De l'état immobile dans lequel se tient plus ou moins long-temps le corps d'une larve et de son attitude.

PREMIÈRE DIVISION.

DES FORMES EXTÉRIEURES.

Les larves des Lépidoptères ont des formes extrêmement variées : leur corps est court ou très alongé ; subovale, elliptique ou atténué aux extrémités ; cylindrique ou arrondi seulement en dessus et aplati en dessous ; plus ou moins tuberculeux ; garni d'un ou plusieurs appendices ; lisse, chagriné, glabre ou velu ; enfin quelquefois très-moniliforme, ou, au contraire, composé d'anneaux à peine distincts. Néanmoins ces différences peu ou très-tranchées selon les espèces, ont un point de réunion ou plutôt de départ commun, un but pour lequel elles ont évidemment été données et vers lequel elles tendent toutes, savoir, celui de s'harmoniser avec les végétaux, en simulant, les unes, des tubérosités, des renflements, des nodosités, des excroissances ou de petites branches ; les autres, des feuilles, des fleurs ou des graines, des écorces, des lichens ou des mousses : ressemblances trompeuses qui, comme autant de voiles, dérobent un grand nombre de ces faibles animaux aux continuelles poursuites de leurs ennemis.

Aussi voit-on toujours les chenilles se tenir de préférence sur les parties des arbres et des plantes avec lesquelles leurs formes et leurs couleurs peuvent le plus s'identifier et se fondre. Ceci explique pourquoi l'on rencontre plutôt sur les troncs et les branches des chênes, des peupliers, des saules et au milieu des lichens les larves de beaucoup de Bombyx, celles du genre Catocala et une multitude d'Arpenteuses ; sur les feuilles celles des Polyommates, et au milieu des fleurs et des graines, celles du genre Cucullie. Je me bornerai à ce peu d'exemples, un simple mémoire ne permettant pas de trop nombreuses citations.

Ces différentes formes ont donc pour cause première, on pourrait presque dire pour seul motif, la conservation des espèces. Voudrait-on les considérer seulement comme de simples ornements diversifiant la nature ? Mais alors à quoi bon ces similitudes avec certaines parties des végétaux ? N'aperçoit-on pas que celles-ci loin, de contribuer à varier le tableau, donnent un résultat contraire. L'on est donc forcé d'admettre que les conformations dont nous venons de parler, ont été créées plutôt d'après un

système conservateur que dans l'intention de charmer la vue par leur singularité.

DES COULEURS.

Si les formes produisent un grand nombre d'illusions tutelaires, sauve-garde de la majeure partie des chenilles, elles tirent principalement cet avantage du concours des couleurs, distribuées suivant le même système. Ainsi sous le rapport de la variété des nuances, il existe, entre les larves des Lépidoptères et les végétaux, un nouvel ordre d'analogies, que l'on pourra facilement saisir au moyen des divisions suivantes :

- Les Chenilles
  - sont { Monophages ou Polyphages } vivant à découvert ou cherchant un abri quelconque.
  - vivent
    - des parties ligneuses des végétaux ou de leurs racines ;
    - des feuilles ;
    - des fleurs ;
    - des graines ;
    - des péricarpes charnus (les fruits) ;
    - ou de substances animales.
  - se tiennent
    - dans l'intérieur des végétaux ;
    - sur le tronc des arbres ;
    - sur les feuilles ;
    - au milieu des fleurs, des graines ;
    - dans les péricarpes, les capsules ;
    - dans les étoffes, les fourrures, etc. ;
    - ou cachées pendant le jour dans la terre, sous les pierres, les feuilles, les écorces, etc.

Toute larve de l'une de ces divisions peut-être unicolore ou diversement colorée. Dans le premier cas sa couleur, et dans le second sa teinte générale sera presque toujours en harmonie avec les couleurs, soit de la partie du végétal, soit du lieu où elle se tient habituellement. D'après ce principe posé comme point de départ, les larves monophages, qui vivent à découvert sans quitter les plantes dont elles se nourrissent, devront offrir des ressemblances plus parfaites avec ces mêmes plantes, tandis que les polyphages et les lucifuges auront au contraire besoin de nuances incertaines, pouvant s'accorder et en quelque sorte se fondre avec celles des divers endroits où le plus souvent on les rencontre.

L'observation démontre qu'en effet les couleurs sont départies suivant un tel mode.

Chenilles monophages vivant à découvert. — On les distingue généralement à leur livrée brillante et variée, ornée de couleurs exactement les mêmes que celles des feuilles, des fleurs ou de la partie du végétal qu'elles affectionnent le plus ; ensuite, à leurs desseins également en rapport, que l'on reconnaît facilement ne pouvoir s'accorder indifféremment avec des plantes de diverses familles. Telles sont les larves des *Sphinx Pinastri*, des *Xylina Linariæ*, *Amphipyra Spectrum*, d'un grand nombre d'espèces vivant sur les Bruyères, etc.

Ici, je ferai observer que je ne prends point le mot *monophage* dans toute la rigueur de son acception ; mais seulement par opposition à celui de *polyphage*. Je rapporte au premier les chenilles qui vivent presque exclusivement sur la même plante, et qui ne se rencontrent que rarement sur d'autres espèces voisines et du même genre, et au second celles qui vivent indistinctement sur des végétaux de familles ou de genres éloignés les uns des autres.

Chenilles polyphages ne se cachant pas. — Celles-ci, plus nombreuses que les premières, sont souvent unicolores, vertes, jaunâtres ou de différents gris plus ou moins mélangés, couleurs qui précisément sont les plus susceptibles de se fondre avec celles de tous les végétaux. Leurs dessins sont peu saillants. Comme exemple je citerai les larves des *Plusia Gamma*, *Phlogophora meticulosa*, *Triphœna orbona*.

Chenilles monophages et polyphages se cachant. — Les larves qui ont pour habitude de se cacher, ne mangent ordinairement que la nuit. Le jour, les unes s'enfoncent légèrement dans la terre et y demeurent en repos, leurs couleurs sont *mattes et terreuses;* les autres vivant communément de racines, pénétrent plus avant, y creusent des cavités, des galeries, celles-ci sont *pâles et livides*, leur peau est *luisante et lisse*, disposition qui facilite leur passage dans les lieux qu'elles habitent ; d'autres enfin, et c'est la plus grande partie, se mettent simplement à couvert sous les feuilles, les écorces, les mousses, les pierres, etc., leurs couleurs sont plus *vives* quoique *très-rembrunies*, leur peau est ordinairement *veloutée* (1). Telles sont plusieurs espèces des genres *Noctua*, *Xylina*, *Mania*.

(1) A peu-près comme celles des chenilles qui vivent à découvert, dont elles ne diffèrent que par des couleurs plus sombres.

Chenilles (endophytes) *vivant des parties ligneuses des végétaux et se tenant renfermées dans leur intérieur.* — Elles n'offrent que des couleurs fades, blanc-sale ou jaune-terne, analogues à l'intérieur du végétal qu'elles rongent. A quoi eut servi un brillant coloris? Il eut été sans but, tout-à-fait inutile. Pour cette raison, il ne leur a point été donné, et son absence n'est pas la conséquence d'un étiolement semblable à celui des plantes privées de la lumière, comme l'ont pensé quelques auteurs. Autrement, comment expliquerait-on le rouge-doré que prend, sans sortir de sa profonde et ténébreuse demeure, la chenille du *Cossus ligniperda*, surtout vers la fin de sa croissance; les magnifiques parures dont les Sternoxes et les Longicornes se revêtissent dans l'ombre, au fond de la cavité ou s'opéra leur double métamorphose (1). Des insectes dans le travail de leurs transformations, se colorant dans les mêmes conditions d'obscurité dont ils ne sont jamais sortis, prouvent contre l'étiolement.

Si Dorthès, cité par M. Lacordaire (2), a vu des larves blanches exposées à la lumière sous des verres, devenir d'un brun foncé (3), cela indiquait non un étiolement antérieur, mais bien alors un changement forcé, un état anormal produit par la souffrance, ces larves ayant été élevées dans des circonstances diamétralement opposées à leur manière d'être (4) : d'ailleurs, l'étiolement ne suppose-t-il pas nécessairement un état primitif différent de l'état étiolé, qui est une altération? Or, quel était donc l'état primitif des larves blanches? Le lieu qui leur avait été assigné?

(1) J'ai trouvé aux environs d'Hyères (Montagnes des Maures quartier du Verger) dans l'intérieur de gros troncs de Pin maritime, dont une portion était encore restée debout, des *Chalcophora mariana* présentant tous les passages de coloration depuis les premiers états de la nymphe, parfaitement blancs, jusqu'à l'état d'insecte parfait très-éclatant. Voici l'ordre des passages, autant que mes souvenirs peuvent me le rappeler : Quelques nymphes n'avaient que le dessous du corps doré, les unes le dessous du corps et le dessus du corselet ; d'autres ces deux parties plus la tête ; enfin plusieurs avaient opéré leur métamorphose et étaient devenues insectes parfaits. Mais leurs élytres très-molles témoignaient qu'ils n'étaient pas encore sortis.

(2) *Introduction à l'Entomologie*, tome 1er page 122.

(3) *Annales de Chimie*, tome 2, page 99.

(4) Dorthès a oublié de dire si les larves soumises aux expériences étaient arrivées à leur état parfait, cela cependant eut été bon à savoir.

Chenilles vivant de feuilles. — Parmi celles-ci, les unes restent sur la feuille dont elles se nourrissent, ou s'en écartent peu ; les autres, aussitôt après avoir mangé, vont au contraire chercher sur les troncs des arbres ou sur les branches, un endroit dont la couleur soit pareille à la livrée qu'elles portent ; d'autres enfin après avoir satisfait au même besoin, s'éloignent de la plante pour chercher un abri souvent à une assez grande distance.

Les premières ont ordinairement des teintes générales plus ou moins vertes ou jaunâtres, peu ou point de dessins, telles sont les larves des *Cosmia trapezina*, *Halias quercana*, etc.

Les couleurs des secondes ressemblent tellement aux nuances grises des écorces et des lichens, que l'observateur le plus exercé est souvent trompé par cet accord parfait ; aussi, faut-il la plus grande attention aidée d'une longue expérience pour apercevoir et discerner les chenilles des *Lasiocampa Betulifolia*, *Populifolia*, *Quercifolia*, *Pini*, *lineosa* ; *Liparis monacha* ; *Catephia alchymista* ; *Ophiusa lunaris* ; *Metrocampe margaritaria*, et de tant d'autres espèces lichénicolores.

Enfin les dernières se rapportent aux larves qui ont pour habitude de se cacher, et offrent les mêmes caractères.

Chenilles vivant des pétales des fleurs ou des graines au milieu ou près desquelles elles se tiennent. — Elles sont ordinairement monophages (1). Leurs couleurs sont vives, et semblables à celles des feuilles, des fleurs ou des graines du végétal qui les nourrit, et quelquefois à tel point que l'œil qui ne connaît pas, croit encore voir une fleur restée à sa tige long-temps après que celle-ci est dégarnie de sa parure. Comme exemple, je citerai les chenilles des *Xylina Delphinii* ; *Cucullia Asteris*, *Verbasci*, *Blattariæ*, *Chamomillæ*, *Absinthii*, *Tanaceti*.

Je ferai remarquer, en passant, que, si l'on avait cherché à désigner cette dernière, d'après quelque analogie propre à la faire reconnaître facilement, on ne lui aurait point donné la dénomination vi-

(1) Presque toutes les chenilles qui ne vivent que de fleurs ou de graines encore tendres, ne se trouvent qu'une seule fois par an, passent l'hiver à l'état de chrysalide, et le Lépidoptère apparaît quelque temps avant la floraison : tandis qu'au contraire un grand nombre de celles qui se nourrissent de feuilles, sont polyphages, paraissent deux fois chaque année et passent l'hiver à l'état de larve ou n'éclosent qu'après cette saison.

cieuse de C. *Tanaceti* ; car on lui a positivement imposé , de même qu'à tant d'autres , le nom de la plante sur laquelle on la rencontre le moins souvent , et parconséquent dont elle s'éloigne le plus quant aux couleurs. On la trouve communément sur l'*Absinthe* , *l'Artemisia Abrotanum, l'Anthemis cotula* et rarement sur le *Tanacetum vulgare.*

Chenilles granivores restant cachées dans les capsules. — Il est facile de juger qu'une capsule dont l'organisation intérieure est continuellement détruite par une larve qu'elle recelle,doit dépérir promptement, et, de verte qu'elle était, devenir bientôt d'un gris brun ou jaunâtre, couleur particulière aux végétaux desséchés ; c'est aussi précisément la teinte de la plupart des espèces qui habitent et croissent dans cette partie de la plante. Telles sont les *Hadena capsincola, carpophaga ; Polia albimacula*, etc.

Une couleur brillante les eût trahies au fond des capsules auxquelles , vers la fin de leur croissance , elles ont été obligées de faire un assez grand trou pour entrer ; tandis qu'au contraire, leurs nuances brunes , confondues avec celles de leurs demeures presque desséchées , leur assurent une existence tranquille dans les habitations qu'elles se sont choisies.

Chenilles qui vivent dans les péricarpes charnus (les fruits). — Elles ne comptent que de petites espèces vermiformes , à couleurs fades , différant peu de celles des fruits qu'elles rongent. La nature ne s'est pas mise en frais pour orner leur robe ; cela eût été inutile , ces larves étant destinées à vivre cachées (1).

Chenilles qui vivent de substances animales. — Celles-ci exploitent les étoffes , les fourrures , etc. , font leurs ravages dans l'ombre où trop souvent leurs couleurs obscures et livides , et plus encore les fourreaux qu'elles ont l'instinct de se construire , les laissent inaperçues. (2).

M. Lacordaire (3), en traitant des larves dit , qu'en thèse générale , les couleurs d'une chenille ne peuvent faire préjuger en rien

(1) Les chenilles qui vivent dans les fruits charnus ne se métamorphosent point dans ces mêmes fruits ; en cela,elles sont contraires à beaucoup d'autres chenilles endophytes , et pour une bonne raison , car elles eussent été exposées à périr lors de la maturité de leurs demeures.

(2) Les Teignes.

(3) *Introduction à l'Entomologie*, tome 1er page 124.

celles de l'insecte parfait, et, d'après De Geer, il ne cite que deux exceptions contraires, de telle sorte que l'on pourrait considérer comme une règle, la non ressemblance de la larve avec le Lépidoptère.

Cette observation prouve que les analogies antérieurement signalées sont des moyens de conservation, que là où elles ne présentent aucun but utile, là aussi elles cessent d'avoir lieu. En effet, à quoi bon des ressemblances entre des êtres qui ne peuvent se rencontrer et dont les mœurs n'ont rien de semblable? N'eussent-elles pas été des anomalies dans un plan tel que celui présenté par la nature? toutefois, l'insecte à son état parfait quoique très-différent de sa larve, offre la continuation du même système (1) et lui est comparable à cet égard; car l'on trouve constamment *le dessous* des ailes d'un diurne, et *le dessus* de celles d'un nocturne exactement de même couleur que le lieu où ils se tiennent en repos. Telle larve était verte, parce qu'elle devait vivre sur des feuilles jeunes et vives, tandis que le Lépidoptère sera couleur feuille-morte, parce qu'il se cachera sous des feuilles desséchées (2). Le choix, souvent opposé mais cependant parfaitement convenable, que fait l'insecte dans ses différents états, pour se mettre à couvert, est dans son instinct; il se porte sans raisonnement vers les divers endroits qui peuvent assurer sa conservation, de même que l'animal tombé dans l'eau nage pour se sauver sans savoir ce qu'il fait.

Pour démontrer cette continuation d'analogies conservatrices, quelques exemples suffiront. Je citerai des familles, des genres entiers.

Les Piérides sont blanches ou jaunes à l'exception du dessous des secondes ailes qui est marbré de vert, seule partie apparente au moment du repos.

Les Polyommates ont le dessus de leurs ailes noir, jaune ou d'un bleu très-éclatant, et le dessous vert, brun ou parsemé de points colorés sur un fond blanc, selon que l'insecte se pose sur des feuilles ou sur des fleurs.

Le dessous des ailes des Satyres ressemble parfaitement soit aux roches grisâtres, soit aux écorces des arbres sur lesquelles ils se reposent.

(1) Également appliqué aux chrysalides.

(2) *Triphœna pronuba, orbona.*

L'on sait que les chenilles de ces différents Lépidoptères portent des couleurs et des dessins qui n'ont rien de commun avec ceux de l'insecte parfait.

Dans les Nocturnes, combien de Noctuelles, de Phalènes viendraient témoigner d'une manière encore plus concluante. Enfin si l'on descendait aux espèces, on trouverait là des rapports d'autant plus frappants que la comparaison serait plus spéciale.

Les variétés constantes que l'on remarque chez un grand nombre d'individus de même espèce, dont les teintes générales diffèrent en raison des plantes qui les nourrissent ; l'organisation qui se modifie chez certaines larves, suivant les lieux qu'elles choisissent pour leur retraite, sont une nouvelle preuve que les couleurs et les diverses conformations n'ont point été données au hasard, mais bien d'après un plan conservateur qu'il est impossible de méconnaître. Voici deux exemples de ces divers changements.

Le premier est extrait de Godart (1). Il s'agit de la chenille du *Bombyx quercifolia* (2) qui compte trois variétés distinctes. Voici textuellement ce que dit l'auteur :

« Elle se tient tellement collée contre les branches qu'on ne se » douterait pas de sa présence sans les excréments qui la trahissent. » Les jardins fruitiers sont les localités qu'elle aime le mieux. Des » observations suivies pendant une quinzaine d'années, et toujours » faites d'après beaucoup de sujets, m'ont appris que les individus » qui habitent le *poirier*, le *prunier*, le *cerisier*, et l'*alaterne* sont or- » dinairement d'un gris-brun ou noirâtre ; que ceux qui mangent les » feuilles de l'*épine* et du *pommier* sont d'un gris-blanchâtre ou rou- » geâtre ; que ceux enfin qui ont le dos jaspé se rencontrent presque » toujours sur le *saule* et sur l'*osier*. Ces différences, dans la cou- » leur de la chenille, n'influent point sur la couleur de l'insecte » parfait. »

Le second exemple est offert par les chenilles de la *Triphœna pronuba* chez lesquelles on rencontre deux variétés très-tranchées : l'une se cachant dans la terre, l'autre se mettant à couvert sous les feuilles.

Les individus de la première, parvenus au terme de leur croissance, en mars, se trouvent aux pieds des arbres, dans le sol à

(1) *Histoire des Lépidoptères*, tome IV, page 78.

(2) *Lasiocampa quercifolia* Boisd. Catal.

environ un pouce de profondeur ; ils sont d'une couleur *vert-sale*, *rembrunie* et *livide*, leur peau est *lisse* et comme *polie*. Ceux de la seconde, paraissant à la même époque, mais se developpant plus rapidement à l'approche du temps fixé pour la métamorphose, ont au contraire des couleurs *assez vives* et la peau *veloutée* (1).

La différence qui existe entre ces deux variétés est si grande que, les ayant dessinées sans les connaître, je ne pouvais croire de la même espèce, les Lépidoptères qui en étaient sortis, quoiqu'ils ne présentassent aucune dissemblance.

Les taches oblongues, moitié noires, moitié jaune-paille, que l'on voit de chaque côté dans la région dorsale, très-oblitérées chez les individus qui s'enfoncent dans la terre, et les deux petites lignes brunâtres marquées sur la tête, sont les seuls indices qu'elles aient conservés de leur commune origine.

A ces deux exemples, il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, si, comme il a été dit plus haut, les limites d'un mémoire n'excluaient pas de trop nombreuses citations.

DES DESSINS.

On peut considérer les dessins qui ornent les chenilles, comme le complément des deux moyens de conservation dont on vient de parler. Composés tantôt de lignes droites, obliques, courbes ou brisées ; tantôt de cercles, de demi-cercles, de taches, de points ; toujours ils sont distribués de manière à offrir des rapports avec quelque partie des tiges, des feuilles, des fleurs ou des graines. Et de même que l'on treuve dans les robes des chenilles la couleur verte plus généralement répandue, attendu qu'elle est plus commune chez les végétaux, de même aussi existe-t-il une disposition de dessin plus souvent reproduite, savoir, celle des lignes droites, par la raison que les parties linéaires sont plus nombreuses dans la composition des plantes.

La plupart des chenilles portent des lignes ou bandes longitudinales qui varient ordinairement de deux à cinq ; néanmoins, plusieurs espèces en ont un plus grand nombre : mais il faut observer,

(1) En général, les chenilles qui passent l'hiver ou qui vivent dans la terre, croissent plus lentement que les espèces qui paraissent à la belle saison ou qui vivent à la surface du sol ; elles peuvent aussi rester privées de nourriture beaucoup plus long-temps, sans être aucunement indisposées d'un long jeûne.

et ceci est très-remarquable, que ces bandes sont généralement très-peu marquées ou plutôt manquent presque constamment dans les régions dorsales et latérales (1)

des larves
- Lichénicolores ;
- chargées de protubérances, de nodosités ; (principalement les *Arpenteuses.*)
- qui vivent
  - de graines,
  - sur les ombellifères;
- qui habitent dans
  - la terre,
  - l'intérieur des végétaux,
  - les fruits,
  - les capsules,
  - des fourreaux.

Les chenilles qui ont de nombreuses bandes longitudinales filiformes, se rencontrent sur les plantes herbacées présentant des lignes analogues dans les nervures ou les stries rapprochées des feuilles ou des tiges (2) ; ainsi les Chenilles du genre si nombreux des *Satyres* vivent exclusivement sur la famille si étendue des *Graminées* ; celles de la *Plusia festucæ* se trouvent sur le *Sparganium simplex*, l'*Iris pseudoacorus*, les *Carex* et sur la *Fetuque flottante* (*Festuca fluitans*).

Les lignes obliques ou chevronnées décorent particulièrement les espèces qui vivent sur les végétaux dont les feuilles sont pétiolées ou à nervures divergentes. Cette disposition de dessin, s'accordant parfaitement avec les obliquités souvent innombrables des pétioles et des autres parties à angles plus ou moins ouverts, devient naturellement un excellent moyen d'illusion. On peut citer pour exemple, les chenilles des *Apatura iris*, *ilia; Smerinthus tiliæ*, *ocellata*, *populi*, *tremulæ*, *quercus; Aglia tau; Endromis versicolora.*

Les taches et les points très-apparents sont en quelque sorte la propriété des larves qui vivent sur les plantes en ombelles, sur celles dont les fleurs et les graines sont en épi ou en pyramide. Un grand nombre d'espèces viennent témoigner en faveur de cette

(1) Ce qui comprend toute la partie supérieure entre les deux rangs de stigmates.

(2) Elles sont ordinairement atténuées aux extrémités; cette forme complète l'illusion en simulant un renflement et surtout en faisant disparaître toute saillie brusque.

observation, entre autres, les Chenilles des *Papilio machaon*, qui vivent sur le fenouil, la carotte; *Sphinx euphorbiæ, nicœa*, sur les Euphorbes; *Sphinx vespertilio, Pterogon œnotheræ*, sur les Epilobes; *Xylina delphinii*, sur le *Delphinium consolida*, vulg. Pied-d'Alouette, celles de presque toutes les *Cucullies*, etc.

DES POILS ET DES ÉPINES.

Les chenilles épineuses et velues, étant à l'abri des attaques d'un grand nombre d'insectes et à couvert de la voracité des oiseaux au moyen de l'armure qui les environne, avantage qui manque aux chenilles glabres, sont d'un autre côté généralement moins bien partagées sous le rapport de l'harmonie des formes, des couleurs et des dessins. Mais avant d'essayer quelques divisions à l'égard de celles-ci, je rapporterai plusieurs observations qui pourront donner une idée de la prodigieuse quantité d'insectes détruits par les oiseaux, et établir qu'en effet les poils contribuent puissamment à préserver et à défendre les espèces qui en sont revêtues.

Ainsi, d'un côté l'on voit dans Temminck que la majeure partie des oiseaux vivent d'insectes et particulièrement de larves de Lépidoptères, et Bradley, professeur de Botanique à l'Université de Cambridge, cité par Réaumur, tome II page 408 (1), nous apprend que deux moineaux, à l'époque de leur couvée, peuvent détruire 3,360 chenilles dans une semaine.

D'un autre côté M. Lacordaire s'exprime en ces termes à la page 471, du tome II, de son introduction à l'Entomologie : « Il » n'est guère d'oiseaux qui pourraient avaler impunément une » chenille de *Chelonia* ou de *Bombyx processionnea*. Le coucou paraît » même être le seul qui le fasse; et, pendant long-temps la plu- » part des anatomistes ont pris pour des villosités particulières à » cet oiseau les poils des chenilles qui s'implantent dans son estomac » pendant la digestion. »

Enfin Temminck, dans son Manuel d'Ornitologie, en indiquant le genre de nourriture des oiseaux, ne signale également que le coucou qui paraisse s'accommoder des chenilles velues; tandis qu'au contraire, il désigne souvent les chenilles rases comme

(1) Mémoire sur les différentes espèces d'ennemis des chenilles.

servant à l'alimentation d'un grand nombre d'espèces de divers ordres (1).

Il est à remarquer que l'action des poils sur la peau est d'autant plus cuisante et insupportable qu'ils tombent sur une partie où la transpiration est plus abondante ; ainsi l'estomac des oiseaux, et principalement le gosier, tapissé de membranes délicates, offrant toujours un certain état d'humidité, doivent repousser une nourriture dont la présence se ferait immédiatement sentir par des douleurs aigues.

Ce que dit M. Lacordaire des chenilles de *Chelonia* et du *Bombyx processionnea* s'applique également aux autres larves velues ou épineuses, plus ou moins selon le nombre, la longueur, la force ou la fragilité de leurs poils ou de leurs épines.

Ces armures remplacent donc avec un grand avantage les analogies trompeuses dont il a été parlé, et, là où ces dernières cessent d'exister, là elles sont suppléées par d'autres moyens de conservation ; comme aussi, elles semblent reparaître en raison de la diminution des poils ou des épines ; c'est du moins ce que l'on voit chez beaucoup d'espèces.

Les chenilles épineuses ou velues présentent des différences très-marquées : les unes ordinairement cylindriques, sont entièrement couvertes de poils ou d'épines, ont des couleurs très-variées ; les autres (2) hémi-cylindriques ou déprimées en dessous, sont seulement pourvues d'une frange latérale de longs poils, et ressemblent parfaitement par leurs nuances aux écorces et aux lichens des arbres.

CHENILLES ENTIÈREMENT COUVERTES DE POILS ET D'ÉPINES.

Elles offrent deux coupes très-distinctes, fondées sur des mœurs diamétralement opposées : la première comprend les espèces qui vivent sur les arbres, les arbrisseaux, ayant pour habitude, à l'approche du danger, de se cramponner aux branches sur lesquelles elles se trouvent ; la seconde se compose des espèces qui vivent sur les arbustes, les plantes basses, ayant au contraire pour habitude de se laisser aussitôt tomber.

(1) Tome I, pages 208, 225, 288, 291, 295, 299, 551, 555, 584, tome III, page 271, etc.

(2) Appelées demi-velues par Réaumur.

Ces diverses façons de se comporter appartenant à l'instinct, les larves dont il est question sont renvoyées au chapître de l'action de se cramponner ou de se laisser tomber.

CHENILLES VELUES SEULEMENT SUR LES COTÉS.

Bien que celles-ci portent de longs poils, et se rapportent à la première des deux coupes dont on vient de parler, une différence notable les sépare des chenilles comprises sous le titre qui précède. Cette différence résulte de la position et de la direction des poils, situés le long de la bande stigmatale, s'abaissant de manière que leurs extrémités vont se coller sur les branches des arbres, laissent à nu toute la région dorsale, partie la plus exposée ; de sorte que ces poils semblent donnés, non comme un moyen de défense, mais pour ajouter un nouveau degré d'illusion en faisant disparaître la petite saillie, que pourrait encore présenter le corps déjà sous-abaissé des epèces dont il s'agit.

Si ces larves ne trouvent pas dans leurs poils une protection suffisante, la ressemblance parfaite qui existe entre leurs couleurs et celles des écorces et des lichens, y supplée si avantageusement que l'œil le plus exercé peut à peine les découvrir. Pendant le jour, immobiles et appliquées aux branches, elles ne les quittent que la nuit pour chercher leur nourriture, allant au retour de la lumière y reprendre leur immobilité.

Naturellement ces chenilles vont donc se joindre aux espèces qui doivent leur conservation aux analogies de formes et de couleurs.

DE LA FÉCONDITÉ.

Il serait oiseux de chercher à démontrer que, de toutes les garanties contre la destruction d'une espèce, la meilleure est celle qui résulte d'une grande fécondité : ceci est par trop évident pour avoir besoin d'explication. A l'égard des chenilles dont les ravages, révélent suffisamment l'habitat, il est également inutile d'entrer dans des détails tendant à faciliter leur découverte : des dégats souvent immenses signalent assez leur présence ou leur passage, et, si ce n'était pas s'écarter du but désigné par le titre de ce mémoire, il serait plus nécessaire, quant à celles-ci, d'enseigner à les détruire. Je ne signale donc la fécondité que comme étant un moyen de conservation, sans re-

monter aux causes qui l'amenent ou la favorisent, ce qui m'entraînerait trop loin.

SECONDE DIVISION.

MOYENS DE CONSERVATION APPARTENANT A L'INSTINCT.

DE L'ACTION DE SE CRAMPONNER OU DE SE LAISSER TOMBER.

On observe chez les chenilles phytophages qui vivent à découvert ou qui s'abritent simplement sous les feuilles, les mousses, etc., lorsqu'elles sont inquiétées, deux manières d'agir tout-à-fait opposées selon qu'elles habitent des végétaux élevés ou des plantes basses.

Les unes, celles qui habitent les végétaux élevés, si l'on vient à les toucher ou bien à agiter l'arbre ou l'arbrisseau sur lequel elles se trouvent, se cramponnent fortement à la branche qui les porte. Et le Lépidoptériste expérimenté sait qu'en voulant les enlever de force on s'expose à déchirer les pattes membraneuses et même à les arracher, plusieurs espèces se laissant plutôt mettre en pièces que de lacher prise (1). Aussi, pour avoir la possibilité d'employer ce moyen conservateur, voit-on les espèces qui se tiennent sur les feuilles lisses prendre la précaution de les tapisser d'une toile avec le secours de laquelle elles puissent se fixer ; telles sont les chenilles des *Apatura jasius*, *Dicranura vinula*, *etc.*

Les autres au contraire, si l'on vient à froisser les plantes ou les arbustes sur lesquels elles reposent, se laissent aussitôt tomber en se contractant en forme de boule, pour glisser plus facilement entre les branches souvent touffues et serrées, ou bien s'agitent vivement en sens contraire, afin d'arriver plus promptement en un lieu de sûreté.

Dispositions admirables, qui permettent aux premières, destinées à vivre dans une agitation presque continuelle, de résister

(1) On coupe la branche, ou l'on détache la feuille.

même aux ébranlements et aux vents les plus violents, et aux secondes, exposées à être dévorées par les animaux herbivores ou à devenir victimes de la culture, d'éviter ces différents dangers.

DE L'ACTION DE SE CACHER.

Quelles sont les raisons qui portent une partie des chenilles phytophages à quitter les plantes dont elles se nourrissent, pour se cacher dans la terre, sous les feuilles, etc. Elles ont évidemment pour but la conservation, et on peut les considérer comme fondées sur une espèce d'aversion que ces larves éprouvent pour la lumière, qui peut-être les incommode, ou sur une timidité instinctive qui s'empare d'elles à son apparition, ou enfin sur une loi de la nature qui les conduit à chercher pour retraite des lieux dont l'aspect, les couleurs soient analogues à leur extérieur.

La manière dont se comporte l'insecte dans ses différents états prouve en faveur de la dernière de ces trois raisons. L'observation suivante vient encore l'appuyer.

Si l'on examine avec attention les chenilles glabres ou presque rases qui vivent sur les plantes basses, on remarque dans leurs habitudes des modifications correspondantes aux diverses phases de leur développement et aux changements qui s'opèrent dans leurs parures, surtout lors des dernières mues ; ainsi les larves dans les premiers âges, vertes et presque imperceptibles, se tiennent sur les feuilles ou à l'extrémité des branches, tandis que vers le terme de leur croissance, époque où elles se sont rembrunies, elles se retirent sur les tiges ordinairement d'une couleur plus foncée ou au milieu des feuilles desséchées : de même celles qui se nourrissent de plantes à tiges grêles, à feuilles rares et étroites (les *Graminées*, le *Dianthus prolifer*) se rapprochent également du sol, ou même s'y enfoncent vers le temps où le volume de leur corps pourrait les trahir.

D'où il résulterait que les chenilles ne descendraient d'une plante ou de sa partie supérieure que, lorsqu'il y aurait contraste dans leurs couleurs avec celles de cette même plante, ou quand, devenues trop apparentes, elles seraient conséquemment trop exposées.

Cette observation est de tous les jours : car en traînant le filet sur les plantes basses, l'on ramasse fréquemment des larves jeunes ayant encore leurs couleurs vertes, et rarement les individus de la même espèce qui approchent de leur métamorphose.

Enfin le soin tout particulier que certaines chenilles apportent à se cacher, quoique bien partagées sous le rapport des couleurs, suppose qu'elles y sont forcées par quelque cause puissante. L'étude simultanée et comparée des mœurs des Hyménoptères, des Diptères et des Lépidoptères apprendrait peut-être, à l'égard des larves de ces derniers, qu'il existe certaines espèces plus exposées que leurs congénères aux poursuites d'ennemis plus actifs et plus nombreux ; elle ferait connaître s'il existe aussi dans les deux premiers ordres des larves polyphages ou si chaque espèce a sa victime particulière ; elle enseignerait à découvrir les unes par les autres ; elle instruirait enfin de beaucoup choses qui seraient le complément de leur histoire.

CHENILLES QUI SE CONSTRUISENT UN ABRI COMMUN ET QUI VIVENT EN FAMILLE.

On rencontre principalement parmi celles-ci les espèces qui deviennent un véritable fléau. La plupart, doublement protégées par les poils dont elles sont armées et par le toit commun qu'elles savent se construire, se multiplient rapidement, et leur nombre s'augmentant de plus en plus, elles finissent bientôt par ravager les lieux qu'elles ont envahis. Ces larves étant on ne peut plus faciles à découvrir, par là même à observer, il serait superflu d'en parler plus longuement.

CHENILLES QUI SE FABRIQUENT DES FOURREAUX.

Elles sont généralement petites, et, à l'exception de quelques espèces, leurs couleurs sont insignifiantes. On peut les classer ainsi :

Chenilles
- qui réunissent simplement deux ou trois feuilles avec quelques fils de soie ;
- qui tordent les feuilles et en forment des espèces de tubes ou cornets ;
- qui se composent des fourreaux avec de petits débris de corps organiques ;
- qui se creusent des galeries qu'elles revêtent ou non de soie.

Les premières, ornées de couleurs qui pourraient assez facilement les dévoiler, et vivant ordinairement sur les arbres ou sur les arbrisseaux (les genres *Cymatophora*, *Cosmia*), se retirent entre deux ou trois feuilles réunies avec quelques fils de soie, précaution sage, sans

laquelle leur frêle existence serait à chaque instant compromise, étant environnées d'insectes et d'oiseaux de toutes espèces.

Ces larves sont atténuées antérieurement ou postérieurement, et aplaties en dessous, conformation qui leur permet un libre passage entre les surfaces des feuilles qu'elles ont approchées les unes des autres pour se mettre à couvert.

Les secondes, connues sous le nom de *Tordeuses*, dénomination qu'elles tiennent de leurs habitudes, roulent les feuilles de différentes façons pour s'y renfermer (1) ; les unes leur donnent la forme d'un tube offrant de petites issues aux extrémités ; les autres les plient de manière à leur faire prendre la figure d'un petit cornet hermétiquement fermé aux deux bouts. Celles-là, au moindre danger, s'élancent hors de leurs cellules tubuliformes et se laissent tomber sur le sol ; celles-ci au contraire, croissent tranquillement sans sortir de leurs habitations closes, trouvant dans le parenchyme de la feuille, qu'elles se gardent bien de perforer, une nourriture abondante plus un lieu sûr pour leur métamorphose.

Les troisièmes, à peu-près également habiles dans l'art de se fabriquer le singulier vêtement qu'elles ne quittent jamais, diffèrent entr'elles quant au choix de leurs aliments. Plusieurs espèces (2) vivent sur les végétaux et se composent des fourreaux cylindriques en réunissant des fragments de feuilles, de lichens, de petits bouts de tiges de gramen, etc, transportent leur demeure partout où il leur faut aller chercher leur nourriture, enfin la fixent, avant de se transformer, soit à la branche d'un arbuste, soit à un brin d'herbe, et se retournent ensuite en sens opposé afin de pouvoir sortir lors de l'éclosion. D'autres (3) rongent les substances animales et végétales desséchées, et trouvent dans les fourrures, les lainages, les amas de blé, etc. un double avantage, une pâture abondante et des matériaux pour composer leurs fourreaux, tantôt fixes, tantôt portatifs.

Les quatrièmes et dernières, vivent dans les tiges des plantes, les feuilles (4), les fruits, les gousses des légumineuses, les cham-

(1) L'Encyclopédie méthodique au mot *Chenille*, tome 5, page 601, donne une explication détaillée des moyens qu'employent les chenilles pour rouler les feuilles.

(2) Le genre *Psyche*, plusieurs espèces de la tribu des Tinéites.

(3) Les Teignes.

(4) Les taches ou les espèces d'ampoules que l'on voit sur les surfaces de certaines feuilles et que le desséchement de l'épiderme soulevé ou privé du

pignons, sous les écorces, et révélent leur présence dans ces objets par le dépérissement qu'y occasionnent les galeries qu'elles y creusent, ou les sécrétions qui s'échappent de leur corps.

Presque toutes ces larves depuis et y compris les Tordeuses, ressemblent plus à des vers qu'à des chenilles, et ne sont intéressantes qu'à raison de l'adresse qu'elles déployent dans la construction de leurs habitations.

DE L'ÉTAT IMMOBILE DANS LEQUEL SE TIENT PLUS OU MOINS LONGTEMPS LE CORPS DE CERTAINES CHENILLES, ET DE SON ATTITUDE.

Sans doute les chenilles, de même que tous les autres animaux, sont soumises à la loi du repos : mais chez un grand nombre d'espèces, l'accomplissement de ce besoin commun est accompagné d'une manière d'être toute particulière semblant se proposer quelque chose de plus que le sommeil, d'une certaine pose affectée en rapport avec les formes parfois bizarres du corps, et toujours parfaitement convenable pour produire l'impression que ces mêmes formes peuvent faire naître.

Ainsi la position roide et plus ou moins oblique des Arpenteuses n'indique-t-elle pas l'intention (instinctive) d'imiter, soit une petite branche sèche, soit le long pétiole d'une feuille ? Intention parfaitement révélée chez quelques espèces qui, menacées d'un danger, se durcissent aussitôt afin de mieux simuler encore un être inanimé.

L'attitude de plusieurs chenilles, telles que celles des *Sphinx ligustri, elpenor, celerio*, des *Smérinthes*, des *Notodonta ziczac*, des *Harpya, fagi, milhauseri, etc*, n'a-t-elle pas quelque chose qui paraît vouloir effrayer ? Cette dernière apparaît si menaçante qu'elle fut d'abord nommée *Terrifica* par Wiennergegend, et ensuite le *Dragon* par Engramelle, enfin on lui imposa le nom de *Milhauseri*, Milhauser étant celui qui le premier la fit connaître.

Or, comme rien n'est indifférent ni sans but dans la nature, ne doit-on pas voir, dans ces façons de se poser, différents moyens tendant à la même fin, la conservation des espèces (1). D'un autre

parenchyme rend très-apparentes, décèlent facilement les petites larves dites *mineuses*, renfermées dans leur intérieur.

(1) Il serait à désirer que les auteurs dans leurs ouvrages s'attachassent à figurer tous les individus à l'état de repos. Cette position se reprodui-

côté examinant ensuite certaines grandes taches très-apparentes, contrastant fortement avec le reste des couleurs(1), certains appendices très-saillants dont l'anatomie ne connaît pas encore les usages (2), et l'effet que produisent ces appareils, dans telle position, pendant le repos ou bien au moindre mouvement, peut-on se refuser à croire qu'ils n'aient, eux aussi, un motif quelconque ? Non assurément ; car, dèslors qu'une multitude d'insectes, pour se dérober à un danger imminent, possédent des organes qui n'ont de défensif que l'expansion d'une forte odeur, il est tout naturel d'admettre que, par la même raison qu'il a été donné aux uns de se délivrer d'un ennemi en affectant désagréablement son odorat, il a été également donné à d'autres de le repousser par l'aspect d'une attitude, d'une couleur, d'une forme de dessin, d'un appendice que repousse l'instinct de cet ennemi. Pourquoi enfin la vue ne serait-elle pas susceptible d'être impressionnée dans le même but que l'odorat ? L'Araignée qui s'élance sur l'abeille et qui fuit à l'approche de l'Ichneumon, le charançon qui se laisse tomber à l'apparition d'un corps qui lui fait ombrage, n'ont-ils pas évidemment été avertis par leurs sens : et comme, à l'égard de ces deux espèces d'articulés, le sentiment olfactif n'est révélé par aucun acte distinct, que le sens de l'ouie n'a rien qui prouve sa supériorité sur la vue, n'est-il pas présumable qu'ils ont été prévenus par ce dernier organe ? Et comment alors l'araignée a-t-elle pu distinguer un ennemi d'avec une victime, si ce n'est par la différence des formes et des couleurs ? Non qu'il faille penser qu'elle sait apprécier celles-ci à leur juste valeur ; une appréciation relative, bornée peut-être à la connaissance d'un ensemble de formes et de couleurs suffisant, il n'est pas nécessaire de lui accorder une science qui lui serait inutile. D'ailleurs conçoit-on un instinct mis en jeu sans le secours d'aucun sens extérieur, des sens qui ne savent rien discerner et par là même sans but ? D'ou il faut conclure que les insectes ont besoin de formes et de couleurs variées pour se reconnaître, que celles-ci agissent sur leur instinct, qu'elles sont l'expression d'habitudes particulières et qu'elles sont conséquemment soumises à un plan conservateur dont l'étude est indispensable.

sant toujours de la même manière dans les mêmes espèces, donnerait lieu à des comparaisons, à des rapprochements utiles.

(1) Les espèces du genre Lasiocampa, les Sphinx elpenor, porcellus, etc.

(2) Apatura jasius, iris, ilia, les Sphinx, etc.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS QUI PRÉCÈDENT.

Premièrement, n'est-il pas évident que les espèces destinées à vivre de la même manière, ayant les mêmes mœurs, supposent une organisation analogue, devant amener les mêmes résultats ? Que des organes ayant été donnés aux insectes pour fonctionner toujours dans le même sens et dans un petit cercle d'habitudes invariables, il résulte que des parties semblables qu'un *facies* pareil chez des larves différentes indiquent, quant à ces parties, une même destination, ainsi : 1° sachant qu'il existe des rapports entre les larves des Lépidoptères et les végétaux, 2° connaissant d'une part, un grand nombre de chenilles à l'égard desquelles ces mêmes rapports sont parfaitement caractérisés, d'autre part, l'organisation extérieure ou le *facies* de beaucoup d'espèces et les habitudes qui en sont la conséquence, ne doit-on pas en déduire la possibilité de reconnaître, à la première vue, d'après l'ensemble des caractères extérieurs et par analogie :

Si une chenille est monophage ou polyphage ;

Si elle habite les arbres, les arbrisseaux, ou si au contraire elle vit sur les plantes basses ;

Si elle se retire sur le tronc d'un arbre ou si elle se tient sur les feuilles ;

Si elle habite dans les tiges des plantes, ou dans les péricarpes, ou si elle vit au milieu des fleurs et des graines ;

Si elle se cache dans la terre, ou si elle se retire seulement sous les feuilles, les pierres, les mousses, etc ;

L'époque de son apparition ;

A quelle famille peut appartenir la plante dont elle se nourrit;

Enfin qu'elles sont ses différentes manières d'agir dans les diverses phases de son développement ?

Deuxièmement, ne trouverait-on pas, dans l'étude du plan de conservation, dont nous n'avons tracé qu'une rapide exquisse, de nombreux renseignements pour l'établissement d'une classsification ayant pour base la plus grande somme de rapports entre différentes espèces prises dans tous leurs états ?

Troisièmement, la recherche méthodique et raisonnée des insectes n'en faciliterait-elle pas singulièrement la découverte en

même temps qu'elle utiliserait, par l'étude des mœurs, de nombreuses journées, employées simplement à ajouter quelques espèces nouvelles à d'autres déjà recueillies ?

Quatrièmement enfin, la manière de découvrir les larves des Lépidoptères ne se trouverait-elle pas naturellement indiquée par la connaissance de leurs mœurs ?

Les généralités que je présente ne sont qu'une ébauche, un simple essai sur une méthode devenue nécessaire pour aplanir les premières difficultés de l'étude si amusante des Lépidoptères. Un grand nombre de personnes séduites par l'attrait qu'offre l'Entomologie, s'en dégoûtent bientôt, parce qu'elles ne savent pas alimenter leur curiosité par de nouvelles découvertes. Souvent environnées des objets qu'elles désirent avec ardeur, elles les foulent aux pieds sans les apercevoir, ne se doutant pas du léger voile qui les dérobe à leurs yeux, alors elles finissent par s'ennuyer d'une science qui ne leur fournit que des mécomptes au lieu d'agréables et continuelles surprises, et renoncent ainsi à de paisibles jouissances. En exposant avec ordre les principales causes qui tendent à la conservation des espèces et en facilitant par là les recherches, la connaissance des mœurs et celle des rapports qui existent entre les larves des Lépidoptères et les végétaux, j'ai pensé que c'était le meilleur moyen d'intéresser les jeunes amis de la nature.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

La deuxième Section du Congrès scientifique s'est réunie dans l'une des salles du Palais de Justice au Mans, sous la présidence provisoire de M. Lair, qui a appelé M. Chevereaux d'Evreux, à remplir les fonctions de scrutateur.

Le bureau provisoire a invité l'assemblée à composer le bureau définitif : il a été procédé, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à la nomination d'un Président, et de deux Vice-Présidents.

M. Le Gall, de Rennes, a été nommé Président.

M. Dagoneau, premier Vice-Président.

M. Trotté-Delaroche, deuxième Vice-Président.

La section nomme ensuite pour Secrétaires-Adjoints, MM. Cheveraux d'Evreux, et Lecomte.

M. Le Gall, président définitif, et M. Sévin secrétaire de la Section, prennent place au bureau.

La section arrête ainsi qu'il suit l'ordre de ses travaux : les questions posées dans le programme du Congrès vont être lues successivement, et les membres qui ont l'intention de prendre la parole sur ces questions, se feront inscrire, ou annonceront les travaux qu'ils se proposent de soumettre au Congrès.

Sur la première question posée (Agriculture). M. Vié se fait inscrire.

Sur la deuxième question (Enseignement agricole), M. Vié , M. Julien de Paris.

Sur la troisième question (Culture du lin), M. de Caumont.

M. Lair , annonce en outre qu'il lira un mémoire sur la culture de l'*oxalis crenata ;* qu'il présentera des observations verbales sur la culture de la Rabette , du Colza , de la Betterave , sur l'amélioration de la race chevaline.

Sur la sixième question (Livrets pour les domestiques) , M. Trolley et M. Richelet se font inscrire.

Sur les septième , huitième , neuvième questions , (Chemins de fer) , M. Julien (de Paris) et M. Quentin.

Sur la dixième question (Emploi de l'armée aux travaux publics) MM. Trolley , Quentin , de Lasicotière.

Sur la onzième question (Poteries fines , argiles tertiaires) , M. de Caumont , M. Blavier.

Sur la treizième question , (Canalisation de l'Ouest) , M. Dumas, M. de Lasicotière.

Un mémoire sur le commerce , présenté au nom de M. Deschamps (de Caen) , est renvoyé à l'examen de MM. Bottin et Niqueu , avant que la section n'en autorise la lecture.

M. Julien propose de nommer , soit une commission de cinq membres , soit trois commissions de trois membres , à l'effet de recueillir des renseignemens sur l'état de l'agriculture , de l'industrie et du commerce dans le département de la Sarthe et dans les départements voisins.

Cette proposition , appuyée par M. de Caumont , est adoptée par la Section , qui décide que le travail dont il s'agit sera confié à trois commissions de trois membres chacune ; que ces trois commissions pourront se réunir

et se concerter pour un rapport général, et s'adjoindre tels autres membres de la Section que bon leur semblera; qu'enfin M. le Secrétaire général du Congrès, M. le Président et M. le Secrétaire de la Section feront, de droit, partie de ces commissions.

Les trois commissions sont composées ainsi qu'il suit :

Agriculture. MM. Dagoneau, Etoc-Démazy, père, Bachelier, de Sillé.

Industrie. MM. Trotté de Laroche, Leguicheux, Lecomte.

Commerce. MM. Bottin, Ch. Thoré, Drouet.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Le Gall.

M. Sévin, Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille, lequel est adopté sans réclamation.

Après cette lecture, M. Sévin déclare l'impossibilité où il est d'assister plus long-temps à la séance.

M. Chevereaux, Secrétaire-Adjoint, donne sa démission.

M. Lecomte, autre Secrétaire-Adjoint, est absent.

M. Vié, membre de la Section, est nommé en remplacement de M. Chevraux.

Il prend place au bureau en cette qualité.

M. le Président met à l'ordre du jour la première question posée au programme, laquelle est conçue en ces termes :

« Le système de culture alterne, développé dans les » ouvrages de MM. Mathieu de Dombasle, Thaër, Bella » et autres agronomes, étant admis comme le meilleur » connu, quels sont les moyens d'en amener la prompte » et fructueuse application ?»

M. Vié, seul membre inscrit sur la question, prend la parole.

Il définit la culture *alterne :* un système de culture par suite duquel les plantes de même nature ne se succèdent jamais immédiatement, mais reviennent à des intervalles plus ou moins longs, soit déterminés, soit indéterminés. Ce système est fondé sur deux principes essentiels :

Eviter la succession immédiate de plantes dont la nutrition s'opère par le même mode et consomme les mêmes sels ;

Faire succéder une culture sarclée à une culture non sarclée. Le but définitif de ce système est la suppression de la jachère, sous la condition d'améliorer le sol.

Il n'entreprend point de démontrer sa supériorité sur les autres méthodes. C'est un des termes donnés par la question. Il attendra que quelqu'un la conteste.

Il se contente d'attester l'expérience séculaire, qui en a été faite par les contrées de l'Europe où la science pratique de l'agriculture est le plus avancée, par les Pays-Bas où elle a pris naissance, par les petits états de l'Allemagne qui se la sont appropriée presque immédiatement, par l'Angleterre où, depuis 50 ans, elle a opéré une véritable révolution agricole.

M. Quentin demande et obtient la parole :

Il appuie les considérations présentées par le préopinant, sur la part qui revient au gouvernement et aux particuliers dans l'obligation de répandre la méthode alterne.

Il attribue son origine au Hanovre et sa première importation à un lord anglais qui reçut de ses concitoyens, en témoignage de reconnaissance, le nom de lord *Navet.*

M. Bachelier prétend que les Comices, s'ils recevaient du département et de l'état, des sommes plus importantes, suffiraient pour la propagation des bonnes méthodes.

Il cite son expérience personnelle. La mise en valeur de 15 journaux de landes a excité plusieurs de ses voisins à l'imiter.

M. Chevereaux pense que dans les encouragements distribués par les Comices, il faudrait distinguer entre la classe des propriétaires et celle des fermiers proprement dits, et que les primes en argent devraient être exclusivement attribuées à ces derniers.

Il cite quelques Sociétés et Comices de Normandie qui ont suivi cette voie.

M. Vié fait observer que la distinction recommandée par le préopinant, a été insérée textuellement dans le réglement d'un Comice qu'il a l'honneur de présider.

Plusieurs autres membres font de nouvelles observations sur les règles que devraient s'imposer les Comices pour la distribution des primes.

Sur la proposition de son Président, la Section émet le vœu que la méthode alterne soit propagée de préférence à toute autre, que cette propagation soit surtout faite par les exemples donnés par les propriétaires ruraux et que le gouvernement se borne à l'encourager.

La discussion est ouverte sur cette question :

« Ne serait-il pas utile d'étendre aux domestiques de » ville et de campagne l'obligation légale imposée aux » ouvriers des fabriques, de se munir de livrets ? »

M. de Caumont pense que la mesure des livrets aurait, pour les domestiques, la même utilité que l'expérience a démontré qu'elle avait, appliquée aux ouvriers.

M. Lair entre dans de longs détails sur la démoralisation des domestiques ruraux. Il prétend qu'en Normandie, rien n'est plus commun que de voir des garçons de

fermes abandonner leurs maîtres, à l'époque de la récolte ou des semailles.

Il en conclut l'urgente nécessité d'imposer à cette classe de domestiques, l'obligation des livrets.

M. Hunault de la Pelterie soutient que la mesure des livrets serait inefficace. Les certificats délivrés jusqu'à ce jour sont tombés en discrédit. Les livrets n'auraient pas plus d'autorité. Ceux délivrés aux ouvriers ne présentent aucune garantie pour la moralité. Dailleurs il n'y a pas similitude entre la position essentiellement nomade de l'ouvrier et celle ordinairement sédentaire du domestique.

M. le Président prend à son tour la parole sur la question.

Il insiste sur l'inutilité des livrets qui seraient délivrés aux domestiques et ne voit plus dans l'obligation qui leur en serait imposée, qu'une atteinte réelle, quoique légère, portée à la liberté individuelle.

M. Blavier cite, à l'appui de l'opinion qu'il émet sur l'utilité des livrets appliqués aux domestiques, l'expérience qui en a été faite sur les ouvriers employés dans les mines de charbon de terre, exploitées dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Depuis 20 ans, dit-il, qu'on a substitué dans ces usines, l'usage des livrets à celui des simples congés, il a été constaté une amélioration notable dans la discipline de cette sorte d'ouvriers. Il pense que la mesure étendue aux domestiques procurerait également de bons effets.

M. Vié déclare qu'il n'élève aucun doute sur le droit qu'a la société de gêner la liberté des domestiques, soit pour améliorer leur moralité, soit pour garantir la tranquillité des maîtres, mais il soutient que la mesure des livrets n'accomplirait aucune de ces conditions. Appliqués aux ouvriers, les livrets ne présentent, selon lui, aucune garantie de moralité ou de capacité. Il n'est que

deux cas où le certificat du maître soit refusé à l'ouvrier : l'opposition de la police et celle d'un créancier. Sous le rapport de la moralité, le livret signifie donc tout au plus que l'ouvrier ne laisse point, à son départ, la justice ou des créances en souffrance. Quant à la capacité professionnelle, le livret constate seulement le temps employé pour l'acquérir, mais ne fait rien présumer sur l'aptitude.

M. Vié ajoute plusieurs observations et pense que le moment d'astreindre les domestiques à l'usage des livrets n'est pas encore arrivé.

M. Hunault de la pelterie demande que la Section émette le vœu que les Sociétés de bienfaisance où les Comices décernent des récompenses aux domestiques des villes et des campagnes pour de longs et bons services.

Plusieurs membres, tout en appuyant ce vœu, font observer que déjà il a été rempli par plusieurs Comices de la Sarthe et d'autres départements.

La Section, consultée sur la question des livrets, émet le vœu que l'obligation des livrets soit imposée aux domestiques des villes et des campagnes.

M. le Président déclare qu'aux termes du réglement, toute proposition nouvelle doit être soumise au Bureau central avant d'être mise à l'ordre du jour d'une Section.

La séance est levée à une heure précise après midi.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

M. Vié, Secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille. Le procès-verbal est adopté après deux rectifications qui y sont insérées immédiatement.

M. le Président donne ensuite lecture de la première question à l'ordre du jour, laquelle porte le numéro deux sur le programme. Elle est ainsi conçue :

« Quelle serait la meilleure organisation d'un bon en-
» seignement agricole ? »

M. Vié, le seul membre inscrit sur cette question, prend la parole.

« Selon lui, la grande question de la réforme de notre agriculture est toute entière dans celle de l'enseignement agricole. Mais pour produire le résultat qu'il en attend, il veut que l'enseignement s'étende non-seulement aux classes le plus directement intéressées, mais encore aux personnes appelées à exercer une simple influence.

» Les classes auxquelles il attribue l'intérêt le plus direct dans une question dont la solution importe à la société entière, sont les propriétaires du sol et les exploitans de ce même sol ou les cultivateurs.

» Il fait sentir que, dans notre pays, ces deux classes sont essentiellement distinctes et qu'il serait téméraire autant qu'impossible de les déplacer. Quant à la classe des propriétaires, il y conçoit, il y voit déjà deux missions à remplir. La première consiste à fournir à la classe des cultivateurs les moyens dont elle manque pour se mettre à l'œuvre de sa propre réforme. Cette mission à laquelle devra se borner le plus grand nombre de nos propriétaires, pour qu'elle soit accomplie, il faut qu'elle soit comprise.

Quelques-uns en ont un sentiment vague, mais pour la prendre au sérieux, pour qu'elle pénètre comme principe dans la conviction et devienne une règle d'action, il lui faut, comme à toutes les croyances, le secours d'instruction spéciale reçue dans la jeunesse. C'est donc un motif de plus et, selon lui, le plus pressant de tous, d'introduire dans les colléges, l'instruction spéciale qui n'est pas encore l'instruction professionnelle, mais qui y conduit et l'appelle. En ce qui touche l'enseignement agricole, sa théorie solidement appuyée sur les sciences physiques et naturelles et sur l'histoire raisonnée de ses progrès les plus incontestés, suffirait à préparer le jeune propriétaire à sa mission.

» Quant à cette classe de propriétaires très-limitée, quoi qu'on fasse, qui se dévouent à la rude tâche de réformateur praticien, encourageons-la. Mais avant de lui ouvrir une carrière périlleuse, donnons lui un grave enseignement qui l'éloigne de toute théorie qui ne serait pas confirmée par une pratique vérifiée sous ses yeux.

» Cet enseignement professionnel de l'agriculture est, depuis dix ans, donné dans des établissements sur les services réels desquels l'opinion est partagée, mais dont les fondateurs ont le mérite impérissable d'une grande initiative. Roville et Grignon ont assez vécu pour avoir fait une première épreuve de leur belle institution. Si cette épreuve a révélé des imperfections, loin de condamner l'institution, que les capacités compétentes se hâtent de la perfectionner.

» En ce qui touche ces fractions de la société que M. Vié invite à exercer leur autorité morale sur la question de la réforme agricole, il est besoin aussi, qu'elles puisent le sentiment de leur mission à sa véritable source, dans les études de leur jeunesse. M. Vié, place à la tête de ces influences, celles du prêtre et de l'instituteur rural et du chef de l'administration locale. Ce

dernier rentre dans la classe des propriétaires ou des intéressés. Mais l'instituteur ! mais le curé de village !

» Le problême de la réforme agricole n'atteindra son dernier terme qu'à l'époque où une école pratique d'agriculture sera l'annexe de l'école communale.

» Dans l'attente de cette époque encore éloignée de nous, imposons à l'instituteur de notre temps, le devoir de la préparer.

» Inspirons au prêtre le désir de la rapprocher, dès leur séjour dans les maisons d'éducation, où ils contractent tous les engagements de leur avenir.

» L'enseignement agricole devrait figurer comme élément essentiel dans les écoles normales.

» Il devrait être admis comme un accessoire intéressant jusques dans les séminaires.

» Les théories prudentes, professées dans toutes les maisons d'éducation, devraient s'appuyer sur les expériences faites dans une grande exploitation rurale placée près des chefs-lieux de département.

» M. Vié indique encore devant la Section, les bases d'un établissement dont il demande pour lui la direction gratuite.

» Dix enfants trouvés âgés de 8 ans seraient reçus dans une première Section où ils resteraient jusqu'à 12 ans. A cet âge, un certain nombre serait choisi par le directeur pour entrer dans la Section agricole.

» M. Vié termine en donnant quelques détails d'organisation. »

M. Anfray donne son adhésion entière à la pensée fondamentale de M. Vié, seulement il exprime l'inquiétude que les travaux manuels qui seraient imposés aux enfants de 8 à 12 ans, ne nuisissent à leur développement physique.

Dans l'intérêt de ces enfants et dans celui de l'établissement, il voudrait que celui-ci se bornât à recevoir les enfants âgés d'au moins 12 ans.

M. Vié répond que les enfants de 8 à 12 ans ne seraient astreints à aucun travail manuel, autre que celui nécessaire pour l'entretien et le développement de leurs forces physiques ; que la plus grande partie de leur temps serait exclusivement consacrée à leur instruction lettrée et religieuse.

M. Le Gall cite un établissement agricole de l'Allemagne, où les enfants adultes des cultivateurs se présentent volontiers.

M. Vié fait observer que l'Instruction Primaire est bien plus avancée en Allemagne qu'en France.

Il reproduit l'exemple de l'école de Maine-et-Loire.

Il appelle surtout l'attention sur ce point, que les enfants de l'hospice, ne sont qu'un moyen d'arriver à la classe des cultivateurs; il espère néanmoins les conserver toujours, mais dès l'origine, l'établissement sera ouvert à la classe principale qui en a inspiré la fondation.

La Section décide que la discussion sur la question de l'enseignement agricole sera continuée à demain.

La séance est levée à une heure après midi.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

La séance est ouverte à 11 heures précises sous la présidence de M. Le Gall.

Il est déposé sur le bureau, au nom de M. de Magneville, membre du Congrès, un *Mémoire sur l'écorcement des Chênes.*

M. le Président annonce que le Comité central a autorisé l'addition au programme de la Section, de la question suivante :

« Doit-on engager le gouvernement à vouloir bien disposer gratuitement des étalons des haras pour les remontes départementales, sauf aux agents du gouvernement ou autres commissaires spéciaux à ne faire saillir les juments que par les étalons qui, suivant eux, seraient le plus en rapport avec elles? »

M. le Président proclame ensuite l'ordre du jour dont le premier objet est la continuation de la discussion sur cette question : quelle serait la meilleure organisation de l'enseignement agricole ?

M. Girard rend compte d'une visite qu'il a faite dans l'établissement agricole de Roville. Il a admiré les ateliers de construction des instruments, mais il n'a point été satisfait de la tenue des bâtiments consacrés à l'exploitation rurale. Au reste son exploration ne s'est point étendue à la culture des champs.

M. Bottin rend également compte d'une visite faite par lui dans le même établissement. M. de Dombasle l'a accompagné lui-même dans l'exploration des bâtiments et des terres d'exploitation. Le tout lui a paru dans un état satisfaisant.

M. Jullien dit qu'il a eu aussi l'occasion de faire la même visite. Elle lui a laissé la même impression qu'au préopinant. Il ajoute qu'il a été touché de l'empressement et de l'intelligence que les élèves de l'institut apportaient dans les études classiques et dans les travaux champêtres. Il loue surtout le talent de direction de M. de Dombasle, et il exprime la crainte qu'il ne trouve pas de successeur digne de lui.

L'honorable membre donne des détails intéressants sur les établissements si connus de M. de Fellemberg, à Hovfil en Suisse.

Il termine par une description détaillée d'une colonie agricole fondée près de Brigton ; elle a été établie dans une lande composant quelques centaines d'arpents.

Il y a deux ans, époque à laquelle M. Jullien la visitait, elle présentait déjà une quarantaine d'habitations rurales disposées pour recevoir tous les membres d'une famille de cultivateurs et les bestiaux nécessaires à l'exploitation de 6 à 8 ares de terre. Dans toutes, un petit appartement a reçu un rayon de bibliothèque où figurent 4 volumes, dont l'un est la bible et les autres sont des traités d'agriculture pour toute la colonie; il y a une sorte de salon littéraire où l'on a réuni quelques journaux et traités d'agriculture. L'érection d'un temple a terminé la création de cette colonie. Le pasteur y exerce en même temps les fonctions de juge de paix, de médecin et de directeur des travaux. La paix, le travail et les mœurs y respirent à côté de l'abondance.

M. le Président invite les membres présents à formuler en proposition leurs idées sur le meilleur mode d'organiser l'enseignement de l'agriculture.

M. Couronne qui n'avait point assisté à la séance d'hier ni au commencement de celle-ci, reproduit sur la nécessité de l'enseignement agricole dans les écoles normales les considérations déjà présentées en son absence.

M. Chevereaux fait observer que déjà le gouvernement a invité les départements à pourvoir les écoles normales d'un cours spécial sur cette branche d'enseignement.

M. Le Gall, Président, dit que pour l'école normale établie à Rennes, on a ajouté à l'enseignement théorique, l'établissement d'une ferme qui renferme des élèves, fils de cultivateurs, et qui est ouverte aux élèves de l'école normale.

La Section, à l'unanimité des membres présents, formule ainsi sa réponse à la question du programme :

Il est utile 1° de maintenir et d'encourager quelques grands établissements agricoles destinés à former des propriétaires cultivateurs et des professeurs d'agriculture;

2° Qu'il soit établi dans chaque département, une ou plusieurs écoles pratiques d'agriculture où seraient admis des élèves tant internes qu'externes qui y recevraient l'instruction propre à en faire soit de bons fermiers, soit de bons valets de ferme ;

3° Que dans les départements où il existe une école normale, l'école d'agriculture soit placée de manière à pouvoir être fréquentée par les élèves de l'école normale.

4° Que dans tout collége royal, dans les maisons secondaires, dans les séminaires, on donne des notions générales sur l'agriculture.

5° Que le projet communiqué à la Section par M. Vié, l'un de ses membres, de créer dans le département de la Sarthe, sur sa propriété et sous sa direction gratuite, une école d'agriculture où seraient admis également les enfants trouvés et les enfants des cultivateurs, soit adopté et imité dans les départements à titre d'institution privée ou comme soutenue par une Société de bienfaisance.

M. le Président proclame l'ordre du jour de la séance de demain, il est relatif aux différentes questions posées au programme sur les chemins de fer.

La séance est levée à 1 heure précise.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Le Gall. M. Vié remplit les fonctions de Secrétaire.

L'ordre du jour est la discussion sur toutes les questions posées au programme relativement aux chemins de fer. (Voir au Programme, 2me Section, les nos 7 à 12.)

M. Quentin fait observer que les questions posées au programme ne sont que la substance d'un exposé des difficultés que présente l'exécution des chemins de fer, qu'il avait communiqué à la commission du Congrès et dont il donne lecture à la Section.

1. Il a été démontré qu'une erreur de huit millions à été faite dans le devis de la ligne de gauche de Paris à Versailles : il l'a été également qu'un contre-devis dressé par les ingénieurs de la compagnie du chemin de Paris au Hâvre, a porté à cent-soixante millions la dépense de ce chemin qui dans le devis du gouvernement, n'est que de quatre-vingt millions 185,914 fr. D'après cela, n'est-on pas fondé à penser que les évaluations des quatre lignes sont inférieures de moitié à ce qu'elles devraient être, et qu'elles peuvent arriver à huit cent millions environ ? Or l'application d'une telle somme à la confection simultanée des quatre lignes qui est conclue par les traités avec les quatre compagnies, ne peut-elle pas occasionner dans l'intérêt de l'argent une hausse incompatible avec la conversion de la rente 5 p. 0/0, et produire même dans les capitaux une rentrée dont les conséquences seraient préjudiciables à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ?

2. Dans l'état actuel de célérité où sont les communications sur les quatre lignes, l'accroissement de cette célérité par les chemins de fer, offre-t-il des avantages qui puissent compenser les dépenses qu'aura coutées l'établissement de ces chemins ? Ainsi, par exemple, quelques heures de gagnées dans le tranport des voyageurs et des marchandises de la ligne du Hâvre, produiront-elles les huit millions annuellement nécessaires pour payer l'intérêt du capital dépensé pour la confection de cette ligne ?

3. La défiance générale qui s'est tout-à-coup prononcée sur le sort de l'entreprise des quatre lignes, est-elle fondée sur les deux questions ci-dessus, et une enquête ne serait-elle pas nécessaire pour vérifier s'il y a réellement lieu de craindre une disproportion entre la masse des transports destinés à passer par les quatre lignes, et la valeur des sommes qu'elles devront couter ?

4. Ne pourrait-on pas s'éclairer sur cette disproportion par des calculs statistiques sur le nombre des voyageurs et la somme des transports arrivés et partis de Paris par les quatre lignes pendant le cours d'une année, en ajoutant à cette statistique l'augmentation probable qu'elle recevrait de la célérité des chemins de fer ? Les éléments de cette statistique ne doivent-ils pas se trouver dans les mains du gouvernement ?

5. Dans l'impuissance où sont aujourd'hui les quatre compagnies d'exécuter leurs traités, convient-il que le gouvernement se charge de la construction de ces lignes, conformément à son projet primitif ? Ne s'exposerait-il pas à épuiser ses moyens pécuniaires et à subir, dans son crédit, une atteinte qui pourrait avoir de dangereuses conséquences ?

6. Est-il vrai, comme l'affirment quelques publicistes, que l'état soit appelé à retirer les premiers fruits de l'établissement des chemins de fer, et qu'il doive par cette raison participer à la dépense de leur construction ?

7. Y a-t-il chez les nations qui ont des chemins de fer, quelque exemple à suivre qui, sans être trop onéreux à nos finances, puisse mettre le gouvernement à même de tirer les quatre compagnies de la crise où elles se trouvent ? Serait-il judicieux d'admettre au nombre de ces exemples, celui des États-Unis qui se sont cotisés pour leurs chemins de fer ? L'immensité des distances en Amérique donnant à la célérité un tout autre prix qu'en Europe, justifie la dépense faite par les Etats de l'Union ; mais la facilité des communications qui existe en France, diminuant nécessairement de beaucoup le prix d'une augmentation de célérité, la dépense que le gouvernement ferait pour obtenir cette augmentation, se trouverait-elle justifiée ?

8. L'Europe seule peut donc fournir à la France des exemples analogues à sa situation. Si l'on jette un coup d'œil sur les chemins de fer de l'Angleterre, on verra qu'ils ont tous été établis par des compagnies, et que l'unique subvention qu'elles ayent reçue du gouvernement, se borne à des avances de fonds remboursables à certaines époques. Or de tous les nombreux chemins de fer de l'Angleterre, un seul, (celui de Liverpool, si je ne me trompe) rapporte un intérêt d'environ 8 p. 0/0 ; pour tous les autres, l'intérêt est au plus de trois, et cependant les conditions de succès paraissent favorables en Angleterre ; attendu que d'une part le fer et le combustible étant à bon marché, l'entretien des chemins est moins couteux, et que de l'autre la population industrielle étant plus nombreuse que la population agricole, le mouvement des affaires est très-considérable.

En Belgique, les conditions de succès sont encore plus avantageuses. Le pays étant bas, une lieue de chemin de fer ne coûte que cinq cent mille francs. C'est le tiers ou le quart de ce qu'elle coûte en France et en Angleterre. Le fer et le combustible sont à bas prix, et le voisinage de la mer, de la Hollande, de la Prusse et de la France donne au commerce belge une grande activité.

En France, où le prix du combustible et du fer est beaucoup plus élevé qu'en Angleterre, qu'en Belgique, qu'en Allemagne et que dans tout le nord, l'entretien des chemins de fer sera nécessairement le plus couteux de l'Europe entière ; le mouvement des affaires sera aussi relativement moindre qu'en Angleterre, attendu que notre population agricole est plus nombreuse que notre population industrielle. D'après ces faits, quel sera donc l'avenir des quatre lignes de chemins de fer?

9. Dans les doutes aussi fondés qu'importants dont se complique la question des chemins de fer, convient-il d'entreprendre les quatre lignes à la fois, comme il a été décidé, ou de commencer par une seule, celle, par exemple, qui d'après les calculs statistiques proposés dans la quatrième question, présenterait les chances les plus avantageuses ? Cette épreuve qui diminuerait des trois quarts les chances défavorables et donnerait à toutes les questions une solution, est-elle susceptible d'objection ?

10. Si comme on peut l'espérer, les chemins de fer doivent faciliter le nivellement du prix du blé dans l'intérieur de la France, et mettre ainsi la classe pauvre à l'abri des souffrances auxquelles elle est condamnée, lors que le pain est à haut prix, n'est-ce pas une puissante considération pour déterminer le gouvernement à venir au secours des quatre compagnies des chemins de fer ?

11. Dans cette hypothèse, l'emploi des troupes aux travaux de la première ligne et successivement à ceux des trois autres, ne serait-il par un secours très-efficace de la part du gouvernement ? Pour faire travailler le soldat, il suffirait de doubler sa paye. Lors même que cette haute paye serait à la charge de l'entreprise, elle n'en serait pas moins pour elle une économie de moitié à peuprès dans le prix ordinaire de la journée de travail. Ne serait-ce donc pas là une subvention importante qui ne serait point onéreuse pour le gouvernement, et qui aurait encore cet avantage de prévenir, dans la classe ouvrière, un déclassement qui peut enlever à l'agriculture des bras dont elle a besoin ?

M. Hervé expose que pendant huit années, qu'il a visité ou habité les Etats-Unis et l'Angleterre, il a pu vérifier les avantages que l'établissement des chemins de fer avait produit dans ces deux pays, et pour toutes les classes de la société, en général, et pour les entrepreneurs et actionnaires, en particulier.

Sous ce dernier rapport, il cite le chemin de Liverpool à Manchester.

Aux Etats-Unis, les bénéfices des compagnies ont été plus grands.

Il cite un chemin d'un parcours de 4 lieues, établi pour l'exploitation de mines de fer, dont les actions ont produit un bénéfice de 30 p. 0[0.

Il en a été de même des grandes communications entre New-York et Philadelphie, entre Philadelphie et Baltimore.

Au reste, la plupart de ces lignes qui étonnent aujourd'hui, par leur immense développement, ont été le résultat de lignes partielles, exécutées successivement soit par les compagnies seules, soit par l'action simultanée des états et des compagnies.

Il voudrait voir la France entrer, avec la même hardiesse, dans cette vaste carrière de prospérité nationale.

Indépendamment des avantages incalculables qu'en retireraient l'agriculture, l'industrie et le commerce, l'opinant verrait, dans la rapidité et l'économie du transport des personnes, une source d'instruction et de plaisir pour l'homme riche ou simplement aisé, et des moyens nouveaux d'existence pour l'ouvrier, le nivellement des denrées de première nécessité. Il répond, à ceux qui se plaindraient de la diminution que les rails ameneraient dans la consommation des chevaux, que la compensation s'établirait par l'augmentation des animaux dont la chair sert de nourriture à l'homme et qu'il resterait l'avantage d'un travail moins pénible pour l'espèce chevaline.

Il ne croit pas que les frais d'exécution s'éleveraient beaucoup plus haut en France qu'aux Etats-Unis.

Dans ce dernier pays, la main-d'œuvre est trois fois aussi chère qu'en France. Les difficultés naturelles que présente le terrain sont les mêmes dans les deux contrées. Quant à la valeur du sol, si elle est moindre dans

les parties incultes de l'Amérique, elle y est au moins égale près des villes.

A New-York, 40 pieds carrés ont été vendus 40,000 fr.

Il cite l'autorité de Michel Chevalier qui fixe, à 500 mille francs pour les Etats-Unis, et à 800 mille francs pour la France, la moyenne du prix d'une lieue de chemin de fer.

Plusieurs membres interrompent ici l'opinant pour lui faire observer qu'il est aujourd'hui reconnu que cette moyenne, en France, est d'au moins 1 million 500 mille francs.

M. Hervé, reprenant son exposé, déclare que, selon lui, la principale cause de la différence du prix d'exécution, dans les deux pays, se trouve dans la cherté du prix des fers en France.

Sur cette question : convient-il d'exécuter simultanément les quatre lignes principales signalées par le gouvernement à la session de 1837, l'opinant déclare que la solution est subordonnée aux ressources financières dont le gouvernement et les compagnies pourraient disposer.

Sur cette autre question : Est-ce à l'état ou aux compagnies qu'il convient d'abandonner l'exécution des quatre lignes principales?

M. Hervé est porté à demander la préférence au gouvernement. Selon lui, celui-ci moins lié à l'intérêt du présent, confectionne dans des vues d'avenir; moins touché du résultat pécuniaire, il accordera de meilleures conditions à l'ouvrier qu'il emploiera.

Il voudrait donc que les compagnies ne fussent admises que subsidiairement et concurremment.

M. Quentin exprime l'opinion que le gouvernement exposerait son crédit en se chargeant exclusivement des quatre lignes principales, lors même qu'il ne les exécuterait pas simultanément.

Il préfère les compagnies livrées à leurs seules ressources ou avec le concours de l'Etat.

Il prétend que la grande différence entre les Etats-Unis et les contrées de l'Europe existera en tout temps, parce qu'elle tient d'un point au sol généralement plat aux Etats-Unis, et à une simplicité dans le mode de construction dont on ne se contenterait pas en Europe, attendu que trop souvent elle n'a été obtenue qu'aux dépens de la sûreté des voyageurs.

Comme spéculation, ce genre d'entreprise est moins bon en Europe qu'en Amérique. Il cite les banqueroutes faites par plusieurs compagnies anglaises. Il prétend que le chemin de St-Etienne à Lyon a donné lieu à une liquidation.

M. Hunault de la pelterie pense qu'il ne faut agir qu'avec la plus grande réserve dans l'exécution des chemins de fer en France, dont on s'est exagéré l'utilité pour l'industrie et le commerce. — Il affirme tenir de M. Percy, ingénieur de la compagnie du chemin de Lyon à St-Etienne, que celle-ci était sur le point d'être actionnée par le commerce pour n'avoir pas rempli ses promesses envers lui.

M. Binet fait observer que le fait de liquidation, cité par les préopinants, ne s'applique pas au chemin de St-Etienne à Lyon qui est en pleine prospérité, mais à la ligne d'Andrecieux à Roanne.

M. Doublet de Boisthibault veut en principe la libre concurrence entre les compagnies et l'Etat. Il n'admet le monopole de ce dernier que dans le cas où une ligne essentiellement stratégique n'offre pas d'avantages suffisants pour la spéculation privée.

Il proteste contre la manie d'imiter les étrangers. Restons Français, s'écrie-t-il, en nous corrigeant de cette *furia-francese* aussi dangereuse dans les spéculations privées qu'elle est heureuse à la guerre.

Aux Etats-Unis, les chemins de fer étaient une nécessité pour rapprocher d'énormes distances. L'exécution

en était facile en raison du nivellement naturel du sol et de son peu de valeur.

L'Angleterre a fait trop peu pour que nous éprouvions quelque honte d'être restés derrière elle.

Il ne conteste pas l'utilité des chemins de fer ; mais il craint que l'opinion publique ne l'ait exagérée. D'ailleurs en se bornant à des essais on se met en mesure de profiter des améliorations qu'un prochain avenir promet d'apporter à ce mode encore nouveau de transport. Il cite M. Arago à l'appui de ce système de temporisation.

Il fait surtout des vœux pour que la classe si intéressante des petits rentiers se préserve de l'engoûment pour ces sortes d'entreprises.

Il voudrait que, dans les concessions faites par l'Etat aux compagnies, on examinât avec le soin le plus scrupuleux la moralité de l'entreprise.

M. Binet indique l'étendue approximative des lignes d'Arlington à Stornton-de-Lontz, de Liverpool à Manchester, et de son prolongement jusqu'à Birmingham, de Dublin à Kingston.

M. Vié retrace les différentes phases qu'a parcourues dans nos assemblées législatives, la grande question des chemins de fer.

Il regrette que les termes les plus importants de cette question, laissés indécis par la dernière législature et soumis au travail de l'opinion publique, n'aient reçu, au Congrès, aucune lumière nouvelle.

M. Jullien, de Paris, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

La question posée dans votre programme, qui comprend *l'influence, l'avenir et l'importance morale des chemins de fer*, est, parmi plusieurs autres questions non moins dignes de vos méditations et de votre intérêt, celle qui me paraît saisir le plus vivement les imaginations, embrasser plus complètement dans ses développe-

ments naturels et légitimes, notre civilisation tout entière, signaler enfin par un caractère distinctif notre époque de transition et de progrès, comme une ère nouvelle qui doit laisser une trace profonde dans la vie de l'humanité.

Plus cette question est grave et se lie à tous les intérêts moraux et matériels des nations, plus elle exigerait une réunion et une étendue de connaissances dont j'invoquerais vainement le concours, et dont l'absence me fait sentir avec une douloureuse énergie, combien je suis incapable de la traiter convenablement devant vous, et de vous bien présenter toutes les hautes considérations qui s'y rattachent; plus aussi, malgré le sentiment de mon impuissance personnelle dont je suis pénétré, mais en osant compter sur votre bienveillante sympatie et sur votre indulgence, je suis poussé par une sorte d'instinct, par un élan de l'âme, à soulever au moins une partie du voile qui nous cache encore cet immense avenir d'améliorations en tout genre promis à notre postérité.

Messieurs, la *civilisation* comprend, si je ne me trompe, le libre et entier développement des facultés humaines, appliquées au perfectionnement de notre espèce et à l'amélioration de sa condition sur la terre. Les vrais philosophes, les économistes, les publicistes, les législateurs et tous les hommes qui sont appelés à éclairer, à diriger ou à représenter les peuples, devraient, je crois, rapporter toutes leurs pensées, tous leurs actes à ce grand but : *Perfectionner l'espèce humaine; adoucir et améliorer sa condition.*

Les véritables hommes d'état seraient donc essentiellement, selon moi, des *hommes de conscience et d'expérience, de bien public et d'avenir, de conservation et de progrès, de haute intelligence et de haute moralité.* La véritable *politique* ne serait plus une science de déceptions, d'intrigues et de mensonges; elle ne serait plus l'art de tromper et de corrompre : elle deviendrait, ce qu'elle aurait dû toujours être, la *science de l'avancement social*, qui s'occuperait de rechercher et d'appliquer les moyens les plus sûrs et les plus efficaces de moralisation et de félicité des individus et des grandes familles, appellées *nations.*

La vive et bienfaisante lumière du *christianisme* est venue, il y a dix-huit siècles, dissiper les ténèbres de la barbarie, et révéler aux hommes leurs devoirs, leurs droits, leur destination, leurs vrais intérêts, leur dignité, ce qu'ils se doivent les uns aux autres et la mission élevée qu'ils ont à remplir ici bas. Mais, trop souvent, dans l'état d'isolement et de division où se trouvaient, pour ainsi dire, parquées et emprisonnées les fractions éparses de la grande famille humaine, ces divins préceptes de l'évangile ont été.

entièrement dénaturés, ou faussement interprétés par des hommes qui n'avaient d'autre vue que d'exploiter à leur profit les enfants de la terre, leur ignorance, leurs passions, leurs faiblesses et les vices qu'elles produisent.

La découverte de *l'Imprimerie*, en fournissant de nouveaux et immenses moyens de donner une durée indéfinie, une sorte d'immortalité aux productions intellectuelles et de leur faire franchir les espaces des lieux et des temps, a opéré ce magnifique résultat ; que l'expérience et l'intelligence de chaque homme puissant par la pensée, et de chaque nation éclairée, sont devenues le trésor commun de l'humanité, et que chaque génération a pu et doit devenir, par le bienfait de la transmission et de la propagation de plus en plus étendues des lumières, une continuation perfectionnée des générations qui ont précédé.

La puissance de la *Mécanique* qui a opéré tant de prodiges, depuis l'admirable instrument, à la fois si simple et si compliqué, qui nous fait apprécier exactement toutes les divisions du temps et de la marche des heures, jusqu'à ces constructions gigantesques qui, bravant les fureurs des vents et des flots, conduites par la boussole, indicateur sûr et guide fidèle, vont explorer au loin des continents nouveaux, des îles, des terres et des mers inconnues, et reculer les bornes de notre globe terrestre ; la mécanique qui, dans ses audacieuses tentatives, a su pénétrer jusqu'aux célestes régions, en mesurer les étendues et les distances repectives, calculer et déterminer les lois du mouvement et de l'action réciproque des innombrables sphères qui se balancent dans l'immensité : Cette science, long-temps solitaire, et qui semblait ignorer elle-même ses rapports nécessaires et intimes avec les sciences morales et sociales, et l'importance de ses inventions et de ses procédés pour l'avenir de la civilisation, a contribué et doit contribuer plus que jamais à étendre l'empire de l'homme sur la nature, à moraliser l'humanité par des moyens purement matériels qui donneront une nouvelle force expansive aux doctrines les plus sublimes du christianisme et aux conquêtes les plus précieuses de l'esprit humain, constatées et propagées par l'art typographique.

La *Réligion chrétienne* avait réveillé dans le cœur de l'homme l'amour de ses semblables et le noble besoin de se dévouer au service de l'humanité.

L'*Imprimerie*, en multipliant à l'infini les canaux de circulation de la pensée, est venue semer au loin sur la terre, féconder et développer les germes de progrès et de vertus qui formaient l'essence vivifiante du christianisme.

La *Mécanique*, la *Chimie* et les autres sciences, mères de l'industrie, ont applani les obstacles qui séparaient les hommes et les peuples, et ont agrandi la sphère dans laquelle l'intelligence et la moralité humaines exercent leur action. Car, *tout se tient* dans le monde. Cette loi de la chaîne universelle se manifeste dans les grands phénomènes de la nature et dans les grandes vicissitudes sociales dont nos annales nous font parcourir les singulières variations, comme dans les moindres détails de notre fugitive existence.

Oui, Messieurs, tout se tient dans l'univers ; et, de même que le christianisme, l'imprimerie et les principales découvertes de la mécanique, de la chimie et des autres sciences ont puissamment influé sur notre état moral et social, sur notre civilisation, et ont enfin amené l'invention toute récente des chemins de fer ; de même aussi, cette voie de communication si nouvelle et si rapide, à mesure qu'elle sera généralisée et perfectionnée, produira elle-même, comme d'inévitables conséquences, des résultats importants d'amélioration.

L'*Agriculture*, cette science éminement civilisatrice qui présida à la première formation des sociétés, qui fit naître les premières idées de propriété, qui, en attachant l'homme au sol et aux productions qu'il en obtenait par son travail, lui inspira les premiers sentiments de l'amour de la patrie et d'une affection prévoyante pour sa famille, lui fit entrevoir, avec le charme de l'espérance, des améliorations progressives au profit de ceux qui seraient destinés à lui succéder, et vint l'animer d'une généreuse et sainte ardeur pour ménager, même au-delà de sa vie, des ressources et des moyens de bien-être à ses enfants. L'Agriculture, aujourd'hui encore si peu avancée, même dans la plupart des contrées de l'Europe où l'on voit à regret tant de portions de territoire incultes, et que l'on n'a pas encore voulu ou pu défricher, ou très-imparfaitement cultivées, et qui manquent de débouchés pour l'écoulement de leurs produits, va recevoir, par les chemins de fer, sur tous les points où ils seront établis, une extension et une activité nouvelles. Les terres, mieux cultivées dès qu'elles seront plus accessibles, acquerront une valeur plus élevée : avec la valeur des terres, augmenteront simultanément, d'un côté, les denrés qui servent à la nourriture et aux besoins de l'homme, de l'autre, la population elle-même dont l'accroissement, en donnant lieu à une plus grande consommation, excitera de plus en plus la production et deviendra la source de nouvelles richesses.

L'augmentation de la population, jointe à l'amélioration des procédés de l'agriculture, entraîne avec elle une extension toujours croissante d'une industrie de plus en plus perfectionnée, d'un échange de plus en plus actif des objets matériels, des richesses, des lumières et des idées créatrices et conservatrices de religion, d'ordre, de liberté, de justice, de morale sociale et pratique.

Les chemins de fer sont destinés à répandre la vie et la fécondité dans des lieux déserts et sauvages, dans des landes stériles, sur des points reculés, quelquefois dans des forêts vierges où la cognée doit précéder la charrue.

Les chemins de fer, en permettant de franchir rapidement les distances, de faire promptement communiquer entre elles les populations les plus éloignées, feront évanouir peu à peu les préjugés étroits de localité, les préventions haineuses qui séparent les peuples, les habitudes routinières qui les asservissent ; ils auront bientôt fait disparaître les barrières des douanes, ces entraves fiscales apportées à la liberté du commerce, et ils mettront fin aux spéculations immorales de la contrebande ; ils détruiront enfin, peu-à-peu, les derniers restes de barbarie, et plus tard, les sujets de divisions et de guerres. Car, les nations, en apprenant à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer, à s'instruire et à s'aider les unes les autres, sentiront de plus en plus combien les guerres, même en apparence les plus raisonnables et les plus légitimes, sont, en réalité, absurdes, injustes, ruineuses. L'instruction mutuelle des populations, la paix plus solidement établie, plus facilement conservée, deviendront à la longue les résultats naturels de communications plus promptes, moins dispendieuses, plus fréquentes entre les hommes d'un même pays et entre les peuples.

Dans les contrées que les chemins de fer sillonneront dans tous les sens, les trois fléaux du despotisme, de l'anarchie et de la barbarie seront rendus presque impossibles. Car chacun sera, plus que jamais, fort de la force de tous, et se trouvera protégé par cette égide puissante dont il contribuera lui-même à faire éprouver les effets bienfaisants autour de lui. Chaque homme, écrasé par le sentiment de sa faiblesse comme individu, se relève et peut justement s'énorgueillir de sa puissance comme partie du grand tout, là où l'organisation sociale, par la promptitude et la régularité de son action, devient une sorte de compagnie d'assurance mutuelle pour la sûreté, la liberté, le respect des droits de chacun et de tous.

Les rois eux-mêmes, à l'abri d'un ordre public fortement garanti, qui permettra l'entier développement d'une sage liberté, désormais exempts de craintes et d'inquiétudes personnelles, auront une autorité plus réelle, mieux affermie, d'autant plus révérée qu'elle s'appuiera sur les lois, et que les lois, librement consenties, seront l'expression de l'opinion éclairée, du bon sens national et de la conscience publique de chaque peuple.

Une sorte de fédération universelle des peuples remplacera l'état informe et les rapports incohérents, précaires, variables, qui caractérisent aujourd'hui leurs situations respectives. La diplomatie large, franche, publique, avouée des intérêts nationaux et des intérêts généraux de l'humanité, remplacera la diplomatie étroite, hypocrite, mystérieure, embarrassée des intérêts purement dynastiques. Les budgets de chaque pays, appliqués en grande partie, non plus à des guerres dévastatrices et à des conquêtes ruineuses, mais à des inventions, à des découvertes utiles qui étendront la puissance de l'homme sur la nature et augmenteront les moyens de bien-être pour les individus et les sociétés, permettront de mettre en pratique ce grand principe de bonne administration intérieure et d'économie sociale : Avoir les mains ouvertes pour les dépenses de bien public et de véritable utilité, strictement fermées pour les dépenses improductives et abusives.

Telles seront, dans le monde social et politique, quelques-unes des conséquences plus ou moins éloignées de l'adoption des chemins de fer.

Avec la population croissante, avec la tranquillité intérieure et la paix générale au dehors mieux affermies, dans un ordre de choses plus stable et moins exposé aux commotions violentes et aux révolutions qui sont les suites nécessaires de l'anarchie ou de la tyrannie, un plus grand nombre d'esprits pourront se livrer à des méditations profondes, à des loisirs fructueux, à des veilles laborieuses, à des conquêtes pacifiques dans le domaine de l'intelligence qui enrichiront l'humanité. L'heureuse union des nations sera une des conséquences de leur rapprochement.

De même qu'après la triste période de la féodalité qui réduisait les seigneurs à vivre enfermés dans des châteaux isolés, plantés sur des pics de rochers inaccessibles, et qui divisait la société en une multitude de fractions d'hommes, les uns suzerains, les autres vessaux, attaquant les voyageurs sur les routes pour s'approprier leurs dépouilles, et vivant de brigandages et de rapines, nous avons vu l'émancipation des Communes résulter de l'établissement des grandes voies de communication qui conduisaient à travers un

pays jusqu'au sein de villes populeuses où les hommes, au lieu de s'entr'égorger, au lieu de spéculer sur leur ruine mutuelle, associaient leurs efforts pour s'enrichir et se procurer mutuellement les aisances et les commodités de la vie. De même, après les divisions et les guerres entre les différents états, la construction des chemins de fer, qui les fera communiquer habituellement entre eux, y introduira peu-à-peu une certaine analogie dans les mœurs, dans les coutumes, dans les lois, et une sorte de fusion ou d'identité de sentiments, d'opinions, de vœux, de besoins et d'intérêts communs. Dès lors, plus de ce patriotisme étroit et local qui traite de barbares, comme autrefois chez les Grecs et chez les Romains, quiconque n'était point né sur telle portion déterminée du sol, sur la rive droite ou gauche de tel ou tel fleuve, ou qui ne parlait point tel idiôme particulier. Dès lors aussi, plus d'hommes étrangers les uns aux autres ; plus de ces guerres d'extermination atroces et prolongées qui souillèrent tant de fois nos annales, et dont notre histoire moderne et même contemporaine nous offre encore tant de sanglants exemples. Peut-être même, de ce concours des nations pourra naître une langue philosophique, d'une application facile et générale, qui deviendra commune à tous les peuples du monde.

Avec l'agriculture et l'industrie de plus en plus florissantes et recevant par l'effet des chemins de fer une nouvelle impulsion progressive, plus de disettes à craindre ; quelques heures, quelques jours au plus, peuvent suffire pour transporter de grands approvisionnemets sur des points qui en manquent, ou des populations souffrantes et affamées dans les lieux où les récoltes et les ressources pour exister sont surabondantes. Plus de mendicité, ni d'excessive misère. Un heureux et juste équilibre s'établira insensiblement entre les différentes classes de la société ; peu-à-peu, les idées utiles et fécondes, les bonnes méthodes, les nouveaux procédés de l'agriculture, de l'industrie et des arts se transmettent, se perfectionnent, se propagent, s'appliquent, se popularisent.

Le commerce, comme l'agriculture et l'industrie, doit éprouver l'influence bienfaisante des chemins de fer qui lui imprimeront une plus forte impulsion, une direction et une activité nouvelles.

Par ce nouveau mode accéléré de communications et de transports, toutes les denrées, toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à l'homme, seront facilement expédiées des lieux où elles seront surabondantes, sur tous les points où elles pourront être démandées et trouver des consommateurs.

Le commerce, dans le monde matériel, comme la religion dans le monde moral, est un lien qui unit les hommes. L'influence du commerce a toujours été l'un des moyens les plus actifs de tout progrès social. C'est par les échanges et par les relations qu'il établit, que les différentes nations se rapprochent et se confondent, et que les traces de la barbarie s'effacent peu-à-peu entièrement. C'est ainsi que l'économie sociale, et la morale publique qui en est la base, répandent au loin des *lumières*, des *vertus* et des *richesses*, trois éléments essentiels de civilisation.

Tous ces résultats heureux du plus libre développement de l'intelligence humaine, depuis le commencement de ce siècle, et bien d'autres résultats que notre siècle doit produire au grand jour, ne seront plus circonscrits dans les limites d'un état, ni bornés à l'usage d'un seule nation; mais, par la fusion des nations qui sera l'effet naturel et nécessaire des chemins de fer, deviendront la propriété commune du genre humain.

La paix universelle, qui fut long-temps regardée comme le rêve impossible à réaliser de quelques hommes de bien, et dont les bienfaits si désirables sont peut être ajournés à des temps éloignés de nous, sera du moins rendue beaucoup plus facile et plus probable, par l'établissement des chemins de fer.

L'universalité de lois sages et humaines, de principes religieux et moraux, tolérants et bienveillants, de poids, de mesures et de monnaies pour la commodité des échanges et du commerce, résultera d'une paix générale plus consolidée et d'une civilisation plus rapidement progressive.

Enfin, par le bienfait des chemins de fer, sous le *rapport physique*, grâce aux mesures d'hygiène et de salubrité publique plus généralement répandues, et aux commissions sanitaires, multipliant par leurs communications mutuelles et par une correspondance active, leurs propres lumières et leur influence, et veillant avec une sollicitude éclairée à la conservation des individus, même dans les classes les plus pauvres, et de la société entière, il y aura en général plus de santé, de force, de bien-être; les populations seront plus saines, plus robustes, plus vivaces, plus énergiques.

Sous le *rapport moral et social*, les abus, les vices, les actes de violence, d'injustice, de cruauté deviendront beaucoup plus rares, ainsi que les difformités et les monstruosités physiques; la diminution des crimes donnera lieu à une réduction proportionnelle dans le nombre des magistrats chargés de rendre la justice. Les services rendus à la société et les progrès auront un plus grand ca-

ractère de généralité : ils seront plus rapides, plus répandus. Il y aura plus d'accord, plus de sympathie, plus de charité active, plus d'amour entre les hommes et entre les peuples.

Sous le *rapport intellectuel*, par des communications plus multipliées, les travaux de chaque individu dans sa spécialité seront promptement portés à la connaissance de tous ceux qui s'occuperont de la même branche spéciale des sciences ou des arts, et une somme considérable de temps et de travaux, perdus aujourd'hui, sera économisée au profit de la société; une meilleure direction, une instruction mieux entendue et plus complète seront données plus facilement à la jeunesse qui, partout, se trouvera plus rapprochée des bonnes écoles et des grands maîtres.

Enfin, la sphère de l'existence est agrandie. On franchit, en peu d'heures ou en peu de jours, les plus grandes distances. Une activité prodigieuse est imprimée à la machine humaine qui a besoin d'être fréquemment et fortement remuée et secouée pour ne pas tomber dans l'inertie. — La vie est plus animée, mieux employée, plus utile, plus agréable, plus féconde ; on vit plus et on vit mieux. — On est généralement plus sain et plus fort, plus actif et plus laborieux, plus moral, plus intelligent et plus promptement instruit, plus pénétré de sa dignité et du sentiment de ses forces, de ses devoirs, de ses droits, plus social, plus riche, plus heureux.

Il est une heure après midi ; M. le Président, d'après la décision de la Section, continue à demain la discussion sur les chemins de fer.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

A onze heures précises, la séance est ouverte sous la présidence de M. Le Gall.

M. Lair, Président du Congrès, dépose trois brochures portant les titres suivants :

1° *De l'état de l'agriculture en France*, par M. Delacour ;

2° *Extrait des séances de la Société d'Agriculture de Caen, depuis* 1831 *jusqu'à* 1836, par M. Lair, secrétaire ;

3° *Extrait des séances de la même Société*, pour 1838, par le même.

M. Jullien dépose une brochure intitulée : *Le Cultivateur, Journal des progrès agricoles*, 8e cahier de 1839.

M. le Président indique ensuite l'ordre du jour dont le premier objet est la lecture d'un *Mémoire*, présenté par M. de Magneville, *sur l'écorcement du chêne.*

L'auteur, après avoir rapporté les expériences faites par Buffon, pour constater la force respective du cœur, du bois moyen et de l'aubier dans le chêne, propose son écorcement sur pied pour rendre l'aubier aussi résistant que le cœur. Il invoque des expériences faites tant par son père que par lui-même.

La Section émet le vœu que ce Mémoire soit inséré par extrait, dans le compte-général des travaux du Congrès.

Buffon fait observer que la brièveté du temps et la longueur de l'expérience ne lui ont pas permis de s'assurer si l'aubier des chênes écorcés était de plus longue durée que celui des chênes non écorcés. Je peux résoudre affirmativement cette question, non-seulement par ce que j'ai vu, et par ce que mon père ma souvent répété. Il avait fait abattre, le même jour, sur le même fossé, deux chênes d'égale grosseur et parfaitement sains ; mais l'un d'eux avait été écorcé l'année précédente et, loin de mourir de cette opération, il produisit au contraire beaucoup plus de glands que les années antérieures. Il fit débiter ces deux chênes en planches du même échantillon. Il employa quelques-unes de celles du chêne écorcé, les plus chargées d'aubier, à faire la porte d'un colombier non couvert, dépendant d'une ferme qu'il avait sur le bord du marais de Meuvaines près Bayeux. Il me l'a fait voir, je l'ai sondée avec la lame d'un couteau et j'ai trouvé l'aubier aussi sain que le cœur du bois ; je crois que cette porte ferme encore ce colombier. Après la mort de mon père, arrivée en 1794, je trouvai dans une

cave très-humide de la maison qu'il avait habitée anciennement à Rie près Bayeux, deux bouts de planches de chêne couvertes de Byssus ou de moisissures, ayant chacun une portion d'aubier. On voyait gravé en creux sur l'un : ÉCORCÉ 1756, et sur l'autre : NON-ÉCORCÉ 1756. L'aubier du premier était parfaitement sain, et je ne pouvais y faire avec l'ongle que de légères traces comme sur le cœur du bois ; l'aubier du second était entièrement pourri. Ainsi l'aubier du chêne écorcé était très-sain après être resté 38 ans dans un lieu très-humide et il aurait pu se garder plus longtemps encore si j'avais pris soin de le conserver.

Nous voyons par les taillis en chênes qu'on écorce pour faire du tan, qu'ils donnent du bois de chauffage, des cercles et des perches, ou percots de meilleure qualité, et, quoiqu'on les vende plus cher, ils sont encore préférés à toutes les autres essences dont l'écorce n'est employée à aucun usage. On est obligé d'attendre que la sève soit montée pour écorcer les taillis de chêne et par conséquent leur coupe s'en fait encore plus tard et cependant les cepées ne paraissent pas souffrir de ce retard quoique le bois soit alors en pleine végétation. Ainsi rien ne s'oppose à l'écorcement des chênes, à quelqu'âge que ce soit, pour augmenter la qualité de leur bois.

Mon père avait fait la remarque qu'un chêne, qu'il avait fait écorcer, avait produit beaucoup plus de glands, l'année qui suivit cette opération, que les années qui l'avaient précédée. Il pensa qu'il en serait de même pour les arbres fruitiers, mais qu'il fallait faire la plaie plus petite, et il se borna à n'enlever qu'un anneau d'écorce d'une à deux lignes au plus de largeur; (il ne connaissait pas, sans doute alors ce qu'avaient publié sur ce sujet Duhamel, Buffon et d'autres auteurs plus anciens). Mon père fit ses premiers essais sur quelques branches de pommiers à couteau, taillés en buisson qui, étant greffés sur franc et plantés dans un sol très-riche, s'emportaient en bois et donnaient très-peu de fruits. Les branches sur lesquelles il avait pratiqué l'incision annulaire devinrent seules fertiles. Depuis cette époque, il a continué à l'employer sur les grosses branches des arbres qui n'étaient pas fructueux. Je me rappelle que, dans mon enfance, j'ai vu beaucoup de ces vieux arbres portant des bourelets qui recouvraient les incisions qui leur avaient été faites. J'ai souvent pratiqué cette opération sur divers arbres à fruits et j'ai toujours obtenu un plein succès, quand les sujets étaient vigoureux. J'avais à ma campagne une vigne de Cioutat; elle avait deux grosses branches qui s'étendaient à droite et

à gauche au-dessus d'un espalier, elle donnait très-peu de raisin et encore ne venait-il jamais en maturité, je fis l'incision annulaire à une des branches seulement. Celle-ci me donna beaucoup de grappes; très-peu de fleurs coulèrent, tandis que l'autre branche resta stérile. Les journaux ont beaucoup vanté cette opération pour les vignes de treilles et de vignobles; on a même inventé un instrument pour la faire plus promptement et avec plus d'exactitude. Un de mes voisins à la campagne avait, dans son jardin potager, un prunier à haute tige en plein vent qui était très-vigoureux, mais il ne donnait point de fruits. Sa tête était formée par cinq grosses branches. Je fis l'incision annulaire à deux d'entre-elles; mais craignant la gomme, j'entourai chaque plaie d'une poupée composée de mortier de terre mêlé avec des feuilles d'herbe, ces deux branches furent les seules qui donnèrent des fruits l'année suivante.

Thouin a publié, dans les Annales du Muséum tome 6, un mémoire sur les effets qu'à produits l'incision annulaire sur le *Pavia à fleurs jaunes*. Cet arbre avait été écussonné sur un Maronnier d'Inde ordinaire. Il donnait depuis douze ans des fleurs en abondance, mais les fruits à peine formés tombaient successivement jusqu'à ce qu'il fussent arrivés à la grosseur d'une noisette, et il en restait très-peu qui parvinsent à leur parfaite maturité. La sève étant montée dans toute la tête de l'arbre, les feuilles parvenaient aux trois-quarts de leur grandeur naturelle; au moment où les fleurs épanouies pour la grande partie, quelques-unes défleuries et leurs germes noués et arrivés à la grosseur d'un pois, Thouin pratiqua l'incision annulaire sur une des branches seulement. Il enleva, pour cet effet, une lanière d'écorce d'une ligne et demie de largeur dans toute la circonférence depuis l'épiderme jusqu'à l'aubier de la branche qui avait deux pouces de diamètre. Il n'est tombé qu'un petit nombre de fruits avant leur maturité qui a été de douze jours plus précoce que ceux provenant des autres branches.

La branche opérée, qui formait un peu moins que la douzième partie du *Pavia*, a donné, à elle seule, 17 fruits et les autres réunies n'en ont donné que 23.

Ainsi, l'incision annulaire procure l'avantage :

1° D'arrêter les arbres gourmands et de les faire fructifier;

2° D'assurer les germes des fruits et de les empêcher de tomber;

3° Enfin d'en hâter la maturité.

J'ai employé aussi, avec beaucoup de succès, l'incision annulaire sur les arbres forestiers lorsqu'ils sont isolés ou plantés à de grandes distances les uns des autres. On sait que ces arbres pous-

sent toujours de fortes branches qui absorbent une grande partie de la sève et il n'en parvient qu'une faible quantité pour nourrir et élever la tête. La partie de la tige qui se trouve au milieu de ces branches diminue rapidement de grosseur et on ne peut tirer du tronc qu'une pièce de bois quelquefois très-grosse mais de peu de longueur.

L'incision est encore très utile pour éviter la bifurcation des arbres et pour diminuer la vigueur de quelques branches gourmandes qui attirent une partie de la sève et, si on les coupait d'abord, laisseraient un vide qui rendrait l'arbre difforme. Il repousse quelquefois, près de la plaie, plusieurs gourmands à la place de celui qu'on a coupé.

J'avais un jeune Frêne à fleur (*Fraxinus Ornus* Lin.), très-vigoureux, dont la pousse de l'année qui devait former sa tige se trouva rompue vers la moitié de sa longueur. Je la taillai immédiatement au-dessous de la fracture, il se développa deux gourmands à son extrémité. J'en conservai un pour remplacer la tige cassée et je rabattis l'autre environ cinq à six pouces du tronc. Mais celle-ci poussa deux nouveaux gourmands. Voyant cela, je fis, au printemps suivant, une incision annulaire sur la portion de branche que j'avais racourcie; les deux gourmands ne poussèrent plus que faiblement, l'arbre a maintenant une belle tige et on ne peut plus distinguer l'endroit de sa cassure.

Les Pins sont de tous les arbres ceux qui supportent le mieux l'incision annulaire, quelque largeur qu'on veuille donner à la plaie; j'ai de ces arbres dont j'avais écorcé les branches sur une longueur de plus de huit pouces qui ont végété, ainsi mutilées, pendant plus de dix ans; mais je ne leur enlève un anneau d'écorce que de six à douze lignes de largeur suffisante pour que les bourelets ne recouvrent pas la plaie. La branche opérée ne grossit qu'au dessus de l'anneau, mais ne grossit pas d'une manière sensible au-dessous, si l'anneau a été fait entre les premiers rameaux de la branche et le tronc; ainsi on peut laisser subsister pendant plusieurs années la branche sans faire une plaie plus grande, lorsqu'on vient à la couper; ce qui est très-favorable aux Pins, auxquels les plaies font toujours un grand mal.

Les incisions annulaires que j'ai faites sur beaucoup d'espèces d'arbres, m'ont prouvé que ceux à feuilles persistantes, résineux ou non, supportaient beaucoup mieux cette opération que ceux à feuilles caduques. Je serais disposé à penser que les premiers se nourrissent beaucoup plus par leurs feuilles. Ce que je viens de dire le prouve assez pour les Pins.

J'ai aussi tenté la même expérience sur un Chêne vert (*Quercus ilex*) ; j'ai pratiqué, sur une de ses branches que je trouvais trop grosse, l'incision annulaire, je ne lui donnai qu'une largeur d'environ deux lignes. La branche ne s'affaiblit nullement, il se forma, à la partie supérieure de la plaie, un bourelet considérable qui finit par rejoindre le petit bourelet inférieur : Au printemps suivant je coupai le bourelet supérieur, il s'en forma un nouveau qui s'est soudé avec l'inférieur et la branche est toujours vigoureuse. J'ai fait, cette année, un autre anneau un peu au-dessus du premier, et la branche est toujours dans le même état, tandis que les branches des arbres à feuilles caduques ne supportent cette opération qu'un ou deux ans au plus, à moins que les bourelets aient pu se rejoindre et se souder pour laisser circuler la sève descendante ; ou bien qu'on n'ait point enlevé tout le liber qui est très-adhérent à l'aubier, lorsque la sève n'est pas assez montée.

M. Bottin fait l'observation que, dans le nord et l'est de la France, l'écorcement est pratiqué.

M. Delaroche ajoute que lui-même en a fait l'expérience, et qu'il a obtenu le même résultat que celui signalé par M. de Magneville. Mais il a laissé le bois écorcé pendant deux ans sur le pied, après l'année de l'écorcement. Au printemps, la 1re année, la végétation a reparu quoiqu'affaiblie ; à la seconde année, il n'a poussé ni branches ni feuilles.

La discussion sur les qustions relatives aux chemins de fer est reprise :

M. Binet pense que lorsqu'il s'agit d'établir un chemin de fer, les interressés doivent avant tout se poser cette question : le pays fournira-t-il les ressources suffisantes pour alimenter, sans interruption et complètement, la puissance de ce moyen de transport?

M. Odolant-Desnos lit la note suivante relative à cette question :

En admettant l'utilité générale de ce genre de voies de communication, il ne faut pas perdre de vue que souvent cette utilité n'est que locale ou relative en raison de divers circonstances particulières.

Ainsi l'uniformité de la grande vitesse des transports, sur les chemins de fer, nuit à l'économie de ce mode de transport et en éloigne nécessairement quelques espèces de marchandises.

En effet, pour obtenir cette vitesse qui dépasse souvent sept et huit lieues à l'heure, il faut vaincre à grands frais la résistance. Cette résistance, il est vrai, n'est plus de seize millièmes comme sur les routes pavées, mais elle est encore de quatre millièmes, et le même véhicule qui ne pouvait traîner que 12,000 kilogrammes de chargement sur les routes ordinaires, ne peut encore en tirer après lui que 36,000 au lieu de 75,000 qu'il pourrait entraîner si la vitesse était moins grande.

Alors aussi les vibrations augmentant, comme le carré de cette vitesse, elles dégradent proportionnellement et les véhicules et les rails eux mêmes.

Ces réparations occasionnées par les vibrations ont, jusqu'à présent, empêché les locomotives de pouvoir long-temps circuler sur les routes ordinaires, avec une vitesse de six à huit lieues à l'heure, et probablement on ne pourra les y maintenir en circulation, sinon avec économie du moins scientifiquement parlant, qu'en réduisant cette vitesse et en ne les montant que sur des routes aussi parfaitement confectionnées ou entretenues que celles qui existent dans le département de la Sarthe ; et que l'on doit aux soins de M. l'Ingénieur Dumas, présent à cette séance.

Ces vibrations détruisent en outre si promptement les rails que l'entretien des chemins de fer monte habituellement à plus de 60,000 francs par année et par lieue, et que l'on calcule que tous les quinze ans il faudra remplacer les rails de ce genre de chemin, ce qui occasionnera une dépense, par lieue, de deux cent cinquante mille francs ou une réserve de douze mille francs par année.

Les frais de fraction dépendant également de cette vitesse, on doit admettre que, dans le transport des marchandises, l'on devra par économie considérer attentivement le degré de vitesse dont on aura besoin.

Car si l'on fait parcourir inutilement une distance de cent-vingt lieues par jour avec une vitesse de huit lieues à l'heure, au prix de 1 fr. 90 c. le tonneau, on dépensera deux-cent-vingt-huit fr., tandis que si cette marchandises dont le transport n'avait pas besoin d'être aussi hâté, avait mis deux jours à son voyage avec une vitesse moyenne de trois lieues à l'heure, on aurait dépensé pour son transport que soixante-quinze francs, et l'on aurait obtenu une économie de cent-cinquante-trois francs.

C'est donc proportionnellement au besoin des vitesses que les chemins de fer, dans certaines circonstances, seront utiles au transport des marchandises, à moins que l'inclinaison de leur plan permette à ces marchandises de descendre d'un point à un autre, sans avoir à supporter les frais de fraction d'un véhicule, comme cela se voit sur les chemins de fer de St.-Étienne à Lyon.

M. Doublet de Boisthibault fait observer que les deux préopinants sont sortis des questions à résoudre. Ces questions sont :

Les chemins de fer sont-ils utiles au commerce, à l'industrie, à l'agriculture?

Par qui convient-il qu'ils soient exécutés?

Sur la première question, point de difficulté sérieuse.

Sur la deuxième question, l'opinant reprend l'argumentation qu'il a développée à la séance d'hier. Il démontre que pour les lignes stratégiques et politiques, il faut en réserver l'exécution au gouvernement, sans lui interdire la ressource d'employer les compagnies; que pour les lignes d'un intérêt purement commercial, il convient de les abandonner aux compagnies, tout en soumettant celles-ci au contrôle le plus sévère sous le rapport de la moralité des entrepreneurs et des chances de succès de l'entreprise.

MM. Binet et Desnos expliquent comment les observations qu'ils ont présentées se rattachaient aux questions posées par le programme.

M. Hunault de la Pelterie admet, en principe, l'utilité des chemins de fer, et quant à leur exécution, réserve au gouvernement les lignes politiques, et aux compagnies les autres lignes, aux conditions exposées par le préopinant.

Mais il pense que réduite à la question d'actualité, il faut se garder d'une précipitation qui serait fatale à l'état, aux compagnies et aux actionnaires.

M. Henri Thoré dit que le danger n'est point dans les entreprises en elles-mêmes, mais dans les piéges dresssés par les entrepreneurs aux actionnaires de bonne foi.

M. le Président résume la discussion et la Section émet un vœu sur les divers points de la question. (Voir à la fin du volume.)

La discussion s'ouvre ensuite sur la question posée au programme relativement à la culture du lin.

M. de Caumont dit qu'il a vu la culture du lin réussir sur les sous-sols granitiques, schisteux et calcaires. Il pense que la nature géologique du sous-sol est indifférente.

M. Vié cite deux exemples de culture de lin introduite dans l'assolement régulier de deux exploitations composées chacune de 7 à 800 journaux de landes récemment défrichées. Dans les deux cas, on a fait réussir le lin après un bon trèfle renversé par un seul labour, exécuté par l'araire Dombasle.

Depuis 12 ans, MM. Rondeau, frères, qui dirigent une de ces exploitations dans la commune de Château-Lavallière (Indre-et-Loire), ont continué d'ouvrir chaque année, le quart du sol à la culture du lin.

M. Hunault fait observer que, dans le département de Maine-et-Loire, le lin d'hiver est cultivé sur les terrains secs et élevés, et que le lin de printemps est réservé pour les vallées ou terrain d'alluvion.

M. Chevereaux cite un exemple de la culture du lin dans un terrain calcaire après un sainfoin renversé par un seul trait de charrue. Mais il ajoute que ce lin, parvenu à une hauteur remarquable, manquait de qualité.

M. Bottin a la parole et lit la note suivante :

Il n'est pas, je crois, de département en France, où le lin soit cultivé avec plus d'étendue que le département du Nord.

Le lin que l'on y récolte est de deux sortes, désignées sous les noms de *lin de gros*, *lin de fin*.

Le *lin de gros* est le lin ordinaire du pays, ou le lin obtenu de la première récolte de la graine tirée de Riga.

Le *lin de fin* est le produit de la graine que fournit la première récolte dans le pays de la graine semée, immédiatement après son arrivée de Russie, l'expérience constante ayant prouvé que cette graine étrangère confiée une première fois au sol doux et profond auxquel elle est destinée, croît d'abord avec un tel luxe de végétation qui est impossible d'en obtenir, cette première année, la finesse de brins qui donne le fil, dit *de Mulquinérée* avec lequel on confectionne les inimitables *batistes* de Valenciennes. Cette seconde graine s'apelle *lin d'après tonne.*

La culture du lin d'après tonne offre cela de particulier qu'il est semé très-épais, croît rapidement, devient très-haut, et comme il est d'une finesse extrême, des rameaux sont établis par dessus le champ, suspendus au moyen de pieux fichés en terre, pour que les tiges de lin en croissant, passant à travers se trouvent soutenues et protégées contre les vents et la pluie qui les feraient facilement verser.

La discussion est continuée à demain.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

M. le Président donne communication de la proposition suivante, faite par la Commission des médailles :

La commission propose pour la première médaille, M. Pichon, propriétaire agriculteur, maire de la commune de la Guierche; pour une seconde médaille ou, à défaut de médaille, pour une mention honorable, M. Mullier, mécanicien, au Mans, auteur d'un coupe-racine, et d'un hache-paille adopté pour l'école de cavalerie de Saumur.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

M. Vié fait observer que, pour apprécier le mérite des travaux agricoles de M. Pichon, en eux-mêmes et par rapport à ceux d'autres agronomes, il serait à désirer

que quelqu'un pût donner des renseignements positifs sur les moyens employés et sur les résultats obtenus.

Il expose ensuite, en détail, les travaux auxquels s'est livré M. de Laporte, maire de la commune d'Oizé, arrondissement de la Flèche; ce propriétaire, dit-il, entreprit, il y a douze ans et a continué jusqu'à ce jour, l'exploitation personnelle d'une ferme composée d'environ 80 journaux, (35 h. 20) de terres arables et 25 hommées, (8 h. 25) de prairies naturelles. Le fermier auquel il succédait, était un des bons cultivateurs du pays. La moyenne des produits obtenus par ce fermier qui suivait l'assolement triennal de la contrée, consistait en 5 ou 600 boisseaux, ou quarts d'hectolitre de céréales, tant d'automne que de printemps, et en 15 ou 20 porcs gras.

La moyenne des produits obtenus par M. de Laporte, calculée sur les dix dernières années, est celle-ci, elle résulte d'un dépouillement de livres tenus régulièrement, céréales de toute nature 1850 boisseaux, bœufs gras, 70 pour les quatre dernières années, ce dernier produit donne pour moyenne 80.

Ce prodigieux accroissement de produits est dû à l'application judicieuse de l'assolement quadriennal dont les cultures suivent depuis quatre ans la rotation suivante :

1re année, betteraves fumées ; 2e année, céréales d'automne ; 3e année, pommes de terre fumées ; 4e année, céréales de printemps, récoltes dérobées entre les céréales d'automne récoltées la 2e année, et les pommes de terres piquées au printemps de la 3e année, vesces d'hiver mêlées de seigle et d'avoine d'hiver. — Entre les céréales de printemps récoltées la 4e année et la culture des betteraves de l'année suivante, trèfle coupé en vert, vers le mois de mai, avant le repiquage des betteraves. C'est, selon M. de Laporte, le seul moyen d'admettre le trèfle d'une manière fixe dans l'assolement quadriennal.

M. Vié recommande l'exploitation de M. de Laporte, comme la démonstration pratique la plus complette des règles et des immenses avantages de la culture alterne dont la Section, par un vœu précédent, a recommandé l'adoption générale.

M. Trotté-Delaroche donne, sur l'exploitation de M. Pichon, les renseignements suivants :

» Depuis quinze ans, M. Pichon fait valoir en personne, environ 120 journaux de terre. Il ne récolte, en prairies naturelles, que 15 charretées, (30 milliers) de foin. Il a introduit sur les terres arables, la culture en grand des prairies artificielles, notamment celle du trèfle et de la luzerne. Celle-ci, depuis 6 ans, occupe 18 journaux. Cette grande part donnée, dans son exploitation, à la culture des prairies artificielles, lui a permis d'entretenir en très-bon état, 25 à 30 bêtes à cornes et un certain nombre de chevaux et de juments.

» M. Pichon a, en outre, depuis quelques années, essayé la culture du colza, sur un défrichement de sapinière dont le sol est sec et pierreux. — En 1838 et 1839, le succès a été complet.

» M. Pichon n'a pas encore adopté d'assolement fixe, mais il s'efforce d'arriver à l'assolement alterne.

» M. Trotté-Delaroche s'attache surtout à faire ressortir cette circonstance, que M. Pichon est un homme presque entièrement illettré et qui ne doit ses succès qu'à la pratique laborieuse et intelligente des principes exposés dans le Calendrier du cultivateur, par M. de Dombasle et qu'il a pris pour guide les travaux agricoles. »

La Section, consultée sur le 1er paragraphe de la proposition de la Commission, l'adopte à une grande majorité.

Sur le 2e paragraphe relatif à la proposition d'une seconde médaille, ou au moins, d'une mention honorable en faveur de M. Mullier, mécanicien au Mans.

M. Vié fait valoir les titres, que M. Gourdin, mécanicien à Mayet, aurait à cette distinction. Il dit que cet homme, totalement dénué d'instruction première, s'est élevé par son seul génie à la réputation d'un des mécaniciens les plus distingués de l'époque.

M. Trotté-Delaroche reconnaît la supériorité incontestable de M. Gourdin, mais il fait l'obervation que ce mécanicien n'a rien produit pour l'agriculture, et c'est surtout, sous ce dernier rapport, qu'il recommande les travaux de M. Mullier à l'intérêt de la Section.

La Section consultée, adopte le 2e paragraphe de la proposition formulée par la commission des médailles.

M. le Président fait un rapport sur un mémoire déposé précédemment et intitulé : *Considérations sur les charges qui pèsent sur l'agriculture*, par M. Chauvin-Lalande. En voici un extrait réproduit d'après le vœu de la Section :

Le premier de nos arts, l'art agricole, est sans doute celui qui alimente et vivifie généralement tout, celui duquel nous tirons nos moyens d'existence sociale, car après nous avoir procuré de quoi satisfaire aux premiers besoins de la vie, toutes les sources de nos jouissances en naissent encore.

Si je voulais m'étendre sur les travaux pénibles auxquels le cultivateur se livre, je détaillerais tous les gros labeurs qu'il est obligé de faire pour tirer du sein de la terre ses produits divers, mais tout le monde les connaît, sans cependant savoir les aprécier ou sans vouloir les prendre en considération. On dit à cela : le cultivateur travaille pour lui en travaillant pour la société, c'est une industrie qu'il exerce et dont il retire avantage : j'admets cela, mais pesons tout à une balance bien équilibrée, nous verrons que le fardeau du cultivateur est le plus pesant de tous. Le cultivateur s'est placé lui-même dans sa position, nous dit-on encore, sa profession est libre comme celle des autres; j'admets encore cela, mais ce que je n'admets pas ce sont les charges multipliées que l'on fait peser sur la classe agricole ; car l'agriculture fournit, en dehors de toutes proportions, à toutes les charges publiques, les impôts pécuniaires et les impôts du sang. Les impôts directs frappent et pésent, de tout leur poids, sur le sol qu'il cultive si péniblement ; les

impôts indirects de toutes natures et de toutes espèces l'accablent encore. Obligé de porter dans les villes et bourgs où il y a marché, ses denrées à vendre, on lui fait payer des droits d'entrée ou de plaçage, ou de pesage, ou de mesurage ; épuisé de besoin il est forcé d'entrer dans les auberges pour s'y conforter, là, il paye en détail moitié plus cher qu'il n'a vendu en gros. Le fisc et les administrations communales ont imposé les denrées qu'il consomme par nécessité, c'est lui qui en supporte encore le fardeau ; le sel qui est pour le cultivateur d'une consommation majeure et de la première importance, tant pour son usage personnel que pour celui de ses animaux auxquels il excite l'appetit et conserve la santé et pour la fertilisation de ses terres, mais le fisc le tient à un prix si élevé qu'il est obligé de s'en priver pour la plus forte partie de ses besoins ; la culture du tabac lui est sévèrement interdite, c'est cependant pour lui une petite jouissance et une faible distraction à ses peines, mais il ne peut en jouir à moins qu'il ne paye au fisc dix à douze fois sa valeur intrinsèque. Ajoutons à toutes ces charges et à bien d'autres que nous allons encore énumérer, que toute la fortune du cultivateur est continuellement exposée aux chances du sort et des intempéries des saisons ; ses bestiaux sont exposés à des maladies épizootiques ou endémiques, à des accidents continuels qui lui font éprouver des pertes considérables. Les orages, les tempêtes, les trombes, les grèles, les vents, les pluies, les inondations, les incendies, les gelées, sont des fléaux dévastateurs qui détruisent, souvent en moins d'un quart d'heure, le fruit du travail et des épargnes de plusieurs années. Ce n'est cependant pas là ses douleurs les plus poignantes, on lui arrache ses fils pour recruter l'armée, au moment où ils allaient soulager ses vieux jours ; après avoir ainsi payé la majeure partie de l'impôt du sang et de l'impôt pécuniaire, le cultivateur reste l'objet du mépris et des dédains des autres classes de la société. Nos législateurs lui imposent chaque année de nouvelles charges : ce sont des instituteurs à payer et loger, ce sont des chemins vicinaux et communaux à faire reparer et entretenir ; ce sont des prestations en nature en temps de guerre ou de passage de troupes, ce sont des réquisitions de voitures, de fourages, d'attelages qui sont le plus souvent mal payées ou nullement payées; la guerre ruine ordinairement le cultivateur, c'est aussi un impôt ou un fardeau à sa charge. C'est encore le cultivateur qui soutient la population indigente des villes et des campagnes, il lui fournit pain, fruits, boissons, bois, et pour récompense de ses générosités il en est souvent pillé et maltraité. La classe laborieuse indigente des campagnes est sou-

tenue par le cultivateur qui lui procure du travail l'année entière et la soulage en outre de ses dons gratuits. Le cultivateur que l'on déprécie tant, que l'on jalouse tant et que l'on accable sans cesse de nouvelles charges, ne les supporte qu'en s'imposant de grandes privations dans tous les besoins de la vie : Il se nourrit du pain le plus grossier associé aux résidus de ses autres productions ; sa boisson est la plus faible, son vêtement est simple et grossier, il n'a donc que ce moyen d'économie pour supporter toutes ces charges ; il faut croire que c'est cet état de gêne et de souffrance qui lui fait dédaigner l'instruction que l'on veut, avec une sorte de violence, lui faire accepter. On veut qu'il ait de beaux chemins à parcourir pour le transport de ses denrées aux marchés des villes, mais tout à ses frais, c'est comme si on voulait qu'il se vêtit et se nourrit plus somptueusement à même sa bourse ; le cultivateur est homme, par conséquent susceptible d'aimer, autant qu'un autre, les commodités et les jouissances de la vie. S'il s'impose des privations, c'est qu'il en sent la nécessité, parceque ses moyens pécuniaires ne pouraient y suffire ; on dit pourtant que l'instruction qu'on veut lui faire rechercher comme de force et les beaux chemins qu'on veut lui faire parcourir en les lui faisant payer, que tout cela est pour son bien-être ; grand Dieu ! quel sera donc le bien-être de familles ruinées ? De quelle utilité sera l'instruction pour des êtres qui n'auront pas de pain ? Quel sera l'avantage des beaux chemins pour ceux qui n'auront plus rien à conduire aux marchés des villes ?

Discutons maintenant les moyens salutaires que l'on pourrait produire dans l'intérêt des cultivateurs : Je dirai d'abord qu'une plus sage administration des deniers publics pourrait produire de grandes économies dans les revenus ; il faudrait d'abord ne faire que de l'utile avant que d'entreprendre du somptueux que l'on ne peut souvent pousser à bonne fin; je désirerais que l'on ne changeât pas continuellement la direction de nos routes pour en établir de plus mal commodes, de plus dispendieuses et de plus ruineuses, en enlevant des terrains souvent très fertiles à l'agriculture, en détruisant des plantations d'un bel avenir, en abattant des rangées de maisons pour satisfaire le caprice ou la vengeance d'un ingénieur ou d'un employé des ponts-et-chaussés qui fait parade de tous ces gaspillages, comme de l'utilité publique, lors que c'est tout simplement de l'utilité privée partagée avec les entrepreneurs. Répétons donc qu'avec une économie mieux entendue, on pourrait satisfaire à bien des besoins publics sans accabler au contraire une classe que l'on devrait soulager et protéger. Si on était forcé, malgré les écono-

mies que l'on peut faire en arrêtant le gaspillage, d'avoir recours à d'autres moyens pécuniaires, je désirerais que tous les habitants d'un département concourussent à supporter ces charges, puisquelles sont communes et utiles à tous, car, si le cultivateur pratique le plus les voies de communication, c'est pour tirer les produits de ses champs et pour en approvisionner les cités ; il ne garde pour lui et sa famille, comme je l'ai déjà avancé, que les résidus ou qualités inférieures qu'il emploie à sa subsistance et à son vêtement ; doit-il donc d'après cela, seul payer la façon et l'entretien des routes vicinales et communales? Les propriétaires, renfermés en grand nombre dans les villes, trouvent encore avantage dans la confection des routes, en ce qu'ils le font valoir auprès de leurs fermiers pour élever le prix de leurs fermages ; si l'on établit des voies de communication plus faciles, ce seront donc les citadins, pour la majeure partie, qui en retireront avantage, soit en louant leurs terres plus cher, soit en obtenant les denrées de leur consommation à plus bas prix. Il serait donc juste aussi qu'ils concourussent aux frais de ces chemins, c'est alors qu'il conviendrait de mettre le tout à la charge des départements sauf à élever encore le chiffre, déjà si fort, des centimes aditionels ou des emprunts locaux; il faudrait selon moi faire de l'utile avant de faire du luxe ; mais on veut faire des chemins vicinaux et communaux à l'égal des grandes routes ; pour quelques pieds de moins de largeur que celle que la loi spécifie ou pour quelques légères sinuosités, on envahit des terrains clos, fruités, boisés, qu'il faut payer avant tout, ce qui absorbe souvent la majeure partie des fonds destinés aux travaux de ces chemins, ce qui en arrête le cours et en prolonge l'exécution; cela met le trouble dans les communes et fait désafectionner l'administration.

Je désirerais encore que l'instruction primaire, tant dans les villes que dans les campagnes, fût à la charge des départements ; seulement les campagnes fourniraient le logement de l'instituteur ou des institutrices.

Le gouvernement viendrait à l'aide des campagnes trop pauvres pour se procurer un local convenable pour l'instituteur et l'institutrice ; dans les communes rurales, le traitement de l'instituteur serait de cinq-cent francs et le logement, dans les communes de deux-mille âmes aglomerées, il n'y aurait nonplus qu'un instituteur salarié par le département, de deux à quatre mille âmes, deux instituteurs, en augmentant toujours d'un instituteur, par chaque deux-mille âmes de population ; les cités et les grandes campagnes rurales pourraient fournir des suppléments de traite-

ments à leurs instituteurs et institutrices, cela n'empêcherait pas qu'il s'en établit partout volontairement, mais ceux-ci ne recevraient d'autres rétributions que celles de leurs écoliers.

Les riches somptueux dédaigneraient les écoles gratuites, ils feraient instruire leurs enfants par des instituteurs spéciaux, cependant ils auraient droit comme les autres à les envoyer aux écoles gratuites. J'établis donc des écoles gratuites pour tout le monde. On voit souvent des artisans et des cultivateurs qui paraissent riches et qui cependant vivent dans un état de malaise, ils se trouvent quelquefois dans l'impossibilité de faire les frais des écoles pour une nombreuse famille, aussi négligent-ils l'instruction de leurs enfants ; c'est donc déjà un grand sacrifice pour le cultivateur et le petit artisan d'être privé des secours du travail de leurs enfants pour les envoyer à l'école ; si on leur demande enfin une rétribution, ils s'y refusent.

Il faudrait aussi que, depuis le premier novembre jusqu'au premier avril, il y eut une classe du soir pour éviter des pertes de temps, de travail à ceux pour qu'il est si précieux. Il faudrait encore que, dans certaines localités, les instituteurs se transportassent sur plusieurs points de la campagne où ils réuniraient là plusieurs enfants des environs ; aucuns fermiers ne refuseraient un local pour voir instruire leurs enfants sous leurs yeux. Tous les jours avant l'heure de la classe, un moniteur ferait la répétition de la leçon de la veille, et, tous les dimanches : il y aurait une répétition de toute la semaine au domicile de l'instituteur ou dans toute autre localité plus convenable, à la suite de laquelle le maître ferait une lecture à la portée du plus grand nombre de ses élèves. La séance serait terminée par une prière. Il faudrait des institutions analogues, pour les filles, tenues par des femmes instruites et dans des locaux séparés et distants de ceux des garçons.

La discussion est reprise sur les conditions géographiques, géologiques et agronomiques de la culture du lin.

Après un débat renouvellé entre MM. Trotté-Delaroche, Vié, Hunault de la Pelterie, Desnos, et auquel M. Triger a pris part, sur la proposition de M. Trotté-Delaroche, la Section a déclaré qu'elle n'était pas suffisamment éclairée sur la question, et à émis le vœu que son examen fût renvoyé au Congrès prochain.

M. le Président met en discussion, la question suivante : quels avantages peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique? la Section décide que la discussion sera envoyée en assemblée générale.

M. Jullien reproduit la proposition de recommander à l'attention du gouvernement, le mode de réparation des grandes routes employé par M. l'ingénieur en chef du département de la Sarthe.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à une heure après midi.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Ouverte à 11 heures précises, sous la présidence de M. Le Gall.

M. Vié, Secrétaire-adjoint, remplit les fonctions de Secrétaire.

M. le Président annonce que la Commission chargée de faire la Statistique du département de la Sarthe, en ce qui touche le commerce, l'industrie et l'agriculture, va faire son rapport par l'organe de M. Trotté-Delaroche, pour le commerce en général, de M. Leguicheux, pour le commerce spécial des toiles de Fresnay-le-Vicomte, de M. Lecomte pour l'industrie et l'agriculture du département, en général, et de M. Vié, pour l'agriculture de l'arrondissement de la Flèche.

Après avoir entendu la lecture de ces divers rapports, la Section décide qu'ils seront communiqués au bureau central, pour que l'insertion en entier, ou par extrait en soit faite, dans le Compte-rendu des travaux du Congrès.

Ces rapports sont déposés sur le bureau.

M. le Président donne lecture de la note suivante sur le Pin maritime, communiquée à la Section :

La partie méridionale du département de la Sarthe, peu favorisée de la nature par son sol de sable et de silex, est improductive en céréales dans sa majeure partie.

Le Pin maritime y a été acclimaté depuis un siècle et demi ; un ou deux arbres de cette espèce étaient signalés, avant cette époque, comme points de repaire dans la Carte géographique de la province du Maine. Aujourd'hui, des landes immenses sont couvertes de sapinières devenues précieuses, non comme revenu considérable, mais comme chauffage dans cette partie du département.

La culture du Pin a contribué à l'augmentation de la population, en donnant du travail à des malheureux que les récoltes improductives peuvent à peine nourrir pendant six mois de l'année.

La précieuse novation de cette culture de pin maritime, identique à celui des landes de Bordeaux, ne peut, à raison de la température trop froide, produire ici de la résine ; il alimente nos foyers, les fours du boulanger et les fourneaux à chaux ; sa croissance est rapide surtout sur un sol sec et vierge de cette culture ; de simples labours suffisent à la préparation de la terre, en le semant clair et en l'éclaircissant encore dès la deuxième année, et par suite tous les trois ans sans l'élaguer avant quinze ans ; et surtout en laissant un intervale égal à la largeur des planches labourées pour la circulation de l'air, la végétation est doublée et l'arbre prend du collet, c'est-à-dire de la grosseur à sa bâse, en retardant une élévation trop précoce. Si on réduit ensuite l'élagage à la moitié de la hauteur totale de l'arbre, on peut obtenir, sur un sol convenable, des arbres de deux à quatre pieds de circonférence, soit pour charpente soit pour planches d'un emploi facile.

En coupant l'arbre en décembre, janvier et février, des arbres de quarante ans sont d'un usage durable, surtout si l'on peut après l'écarissage le laisser deux à trois mois dans l'eau. Le pin mort debout, soit naturellement, soit parce qu'on aura enlevé l'écorce du pied, six mois avant de le couper, n'est pas sujet à être piqué de vers. Les arbres trop jeunes et ceux coupés pendant la sève sont détruits par les vers; l'emploi de solives de pin exige des précautions : le bois doit être écari et séché par deux à trois mois de soleil, il faut l'entourer de tuiles séches dans des murs neufs.

L'usage de mettre les solives dans un bassin et d'y éteindre de la chaux est encore le meilleur moyen de conservation.

Le pin d'Écosse, de meilleurs qualité, et dont l'écorce mince n'a pas l'inconvénient de celle du pin maritime dans le foyer, ne réussit que dans peu de localités du département de la Sarthe ; sa croissance est un peu inférieure à celle du pin maritime, mais sa qualité et sa grande élévation sans courbure le rendent plus précieux.

Un naturaliste du département, ayant trouvé, il y a vingt-cinq ans, une espèce de chenilles filantes, aclimatées sur des pins maritimes, et dont les cocons soyeux et très-volumineux lui parurent identiques à la soie des vers, nourris par la feuille de mûrier blanc, crut favoriser le pays en important des cocons dans quelques sapinières de la Sarthe.

Son essai réussit bien, sous le rapport de la multiplication, mais l'insecte se fixant au sommet de l'arbre l'endommageait notablement, et le faisait bientôt périr ; il falut avoir recours à l'autorité pour ordonner l'abat de toutes les branches infectées de cocons nuisibles, lors même que la soie eût été d'un emploi facile.

Cet insecte a disparu du pays ; mais un autre ennemi, peu connu autrefois dans le Maine, fait des ravages considérables dans les environs du Mans.

Un puceron noir, connu par les naturalistes sous le nom de..... de la grosseur d'un grain de mil et d'une double longueur, attaque les branches du pin maritime à quatre à six pouces de leur extrémité ; il s'introduit au centre du diamètre de la branche, qui meurt au bout de quelques mois.

Rarement il attaque la cime de l'arbre, je suppose que sa position verticale nuit à son introduction dans l'écorce ; sans cette circonstance les bois de pin seraient entièrement détruits.

Ce fléau, qui a quelque rapport avec le puceron qui endommage le pommier dans le Calvados, ne peut être détruit par les fumigations impraticables dans les bruyères qui garnissent les sapinières, et d'ailleurs l'universalité des arbres attaqués dans des bois de vingt hectares et plus, ne font pas espérer des moyens de destruction de cet insecte.

Il resterait donc à chercher des moyens préservatifs à employer, dans la grande majorité des bois, où ce puceron est inconnu, et dont la propagation croissante menace la culture du pin maritime d'une destruction totale.

Il me semble que des prix pourraient être proposés pour des moyens préservatifs et même de destruction de cet insecte.

M. Lecomte fait hommage à la Section; 1° d'un exemplaire du *Rapport général sur l'exposition de l'industrie et des arts, en* 1836, *au Mans;* 2° d'une brochure *sur les Comices de la Sarthe.*

M. Doublet de Boisthibault exprime le vœu qu'il soit apporté plus de soin et de régularité dans la publication des travaux des sociétés savantes, ou d'utilité publique.

La séance est levée à une heure précise après-midi.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Elle est ouverte à onze heures précises, sous la présidence de M. Le Gall.

M. Vié, Secrétaire-adjoint, remplit les fonctions de Secrétaire.

M. de Lasicotière fait observer que la question relative à l'emploi de l'armée dans les travaux publics, laquelle avait été réservée pour la discussion en assemblée générale du 20, avait été renvoyée par celle-ci, à la Section, pour y subir un premier examen.

MM. Doublet de Boisthibault et de Lasicotière, se font inscrire pour parler contre l'emploi de l'armée.

MM. Jullien et Vié se font inscrire pour cet emploi. Ils prennent successivement la parole.

La Section consultée, à la majorité de 18 contre 12, émet le vœu que l'emploi de l'armée aux travaux publics aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

M. Jullien reproduit sa proposition que la Section émet le vœu, que les procédés employés par M. l'ingénieur en chef du département de la Sarthe, pour la confection et l'entretien des routes départementales, ainsi que des chemins de grande communication, soient recommandés à l'attention du Gouvernement, et des Conseils-généraux, pour être imités dans le reste du royaume.

La Section adopte, sans discussion, cette proposition; elle émet en outre le vœu que M. l'ingénieur en chef de la Sarthe veuille bien, en sa qualité de membre du Congrès, exposer l'économie de son système en assemblée générale.

Il est une heure. M. le Président déclare que c'est la dernière séance de la Section.

Sur la proposition d'un membre, la Section vote des remercîments à tous les membres du bureau.

Le Président : Le Gall.

Les Vice-Présidents : dagoneau, trotté-delaroche.

Les Secrétaires : sévin, lecomte, vié.

RAPPORT

FAIT A LA 3e SECTION

AU NOM DES TROIS COMMISSIONS RÉUNIES

D'AGRICULTURE, D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE,

PAR M. LECOMTE,

CHEF DE BUREAU A LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE (1).

MESSIEURS,

Les trois Commissions, formées pour dresser la statistique agricole, industrielle et commerciale du département de la Sarthe, n'ont pas eu le temps de se livrer aux nombreux travaux qu'eût exigés une œuvre aussi importante.

D'ailleurs, elles ont reconnu que déjà le savant et laborieux M. Cauvin avait publié une statistique fort complète de ce département dans les Annuaires de 1827 à 1834 inclusivement.

On s'est borné, dès-lors, à recueillir les renseignements les plus utiles, à constater les faits les plus intéressants et à donner au Congrès quelques apperçus généraux sur la situation du pays.

(1) La nomination tardive de ces commissions et les événements arrivés au Mans à cette époque, ont empêché et ces commissions et leur rapporteur d'accomplir activement la mission dont on les avait chargés. Aussi ce rapport a-t-il été fait verbalement, et, en grande partie, d'après les notes du rapporteur qui les a extraites en toute hâte des documents administratifs, en y joignant quelques observations personnelles. Toutefois, quelques membres ont donné, sur divers objets spéciaux, des détails qui trouveront place dans ce rapport.

J'ai besoin de compter, Messieurs, sur toute votre indulgence pour oser vous présenter un travail fait à la hâte et dont le seul mérite consiste dans l'exactitude des documents statistiques, et la vérité des observations qu'il contient. Avec un peu plus de temps, et le concours des honorables membres des trois commissions que vous avez formées, je serais parvenu peut-être à mieux remplir vos intentions.

Je n'en réclame pas moins, Messieurs, votre bienveillante attention avant d'entrer en matière.

AGRICULTURE.

Je commencerai par vous faire connaître l'importance du département, quant à l'étendue et à la nature de son territoire. Aujourd'hui que les opérations cadastrales sont terminées, on possède des chiffres exacts à cet égard.

Il contient, y compris les lacs, rivières, routes et autres terrains non imposables, 620,534 hectares, formant 6,205 kilomètres carrés, ou 314 lieues carrées de 25 au degré. 36 départements seulement lui sont supérieurs sous ce rapport. Il renferme :

393,456 hectares en terres labourables.
58,119 hectares en prairies naturelles.
10,081 hectares en vignes.
77,548 hectares en bois et forêts.

D'après un tableau dressé par M. le Ministre du Commerce (1), et projeté sur le même plan que celui dont l'exécution avait été entreprise en 1788 par le célèbre agronome Arthur Young, le sol du département de la Sarthe, se divise ainsi qu'il suit :

109,000 hectares	de bruyères ou de landes.
150,000	sol de riches terreaux.
136,000	sol de craie ou calcaire.
5,000	sol de gravier.
450,00	sol pierreux.
12,000	sol sablonneux.
163,534	sol de différentes natures.
620,534	

(1) Voyez les *Archives statistiques de la France*, ouvrage publié par le gouvernement et qui se trouve dans toutes les préfectures.

Sans doute tous les chiffres ne sont pas d'une rigoureuse exactitude et il serait à désirer que le ministère prit des mesures sérieuses pour obtenir des données plus précises, mais malgré ses imperfections, cet ouvrage offre encore un grand intérêt.

On y remarquait encore, il y a cinquante ans, une très-grande quantité de landes et de mauvais taillis, qui ont été successivement consacrés à la culture des céréales et des plantes sarclées, ou convertis en pinières presqu'exclusivement composées de pin maritime et de quelques pins sylvestres. Ces pinières, qui servent à alimenter les fourneaux à chaux et diverses usines, donnent un revenu assez avantageux, lorsqu'elles sont bien dirigées, et supérieur le plus souvent à celui des taillis de chêne de médiocre valeur. M. Marcellin Vétillart qui a perfectionné cette culture et introduit plusieurs variétés de pins, entr'autres le pin *Laricio*, dont il a récolté lui-même la graine en Corse, a publié, sur la culture des pins, une brochure fort intéressante.

Il ne se trouve plus dans la Sarthe que fort peu de terrains dits *communaux*, soumis à la vaine pâture, et encore les communes songent-elles sérieusement aujourd'hui à changer ce déplorable mode de jouissance si préjudiciable à leurs intérêts et à ceux de l'agriculture (1).

Voici un tableau qui peut faire apprécier les produits du département en céréales et pommes de terre, ainsi que les progrès successifs de son agriculture à cet égard.

	Terres ensemencées,		
	en 1815	en 1835	en 1838
Froment. . . .	46,900 hect.	56,014 hect.	63,115 hect.
Méteil. . . .	21,700 —	30,057 —	35,240 —
Seigle. . . .	48,000 —	42,706 —	33,997 —
Orge.	17,000 —	53,477 —	68,963 —
Pommes de terre.	12,000 —	20,530 —	26,910 —
Totaux. . .	145,604	202,784	228,225.

Pour vous donner maintenant une idée de la manière dont la population se répartit sur le territoire, je vous dirai que, d'après un récensement fait en 1835 on comptait, à cette époque, dans le département 109,062 maisons pour 457,372 habitants ; ce qui fait un peu plus de 4 habitants par maison. 15 départements seuls lui sont supérieurs sous ce rapport. Aujourd'hui, la population totale du département est de 466,888, et le nombre des maisons s'est accru dans une proportion bien plus considérable.

On ne peut guères citer que les Communaux de Vion, Louaille et le Bailleul (arrondissement de la Flèche), dont l'étendue est de 7 à 800 hectares.

A la même époque, le département comprenait 124,521 cotes foncières. 36 départements en présentaient un nombre supérieur.

Après les céréales, les principales productions du pays consistent dans le chanvre, qui offre de si précieuses ressources à nos petits cultivateurs, à nos fileuses, à nos tisserands. Les produits ont au moins quadruplé depuis cinq ans, et tendent chaque jour à s'accroître, surtout à raison de la culture d'une variété de chanvre dite *Brémont* (1), aujourd'hui presque partout préférée.

Plus robuste et de plus fortes dimensions que le chanvre du pays, cette variété donne aussi des produits plus considérables, mais inférieurs en qualité. Les divers établissements d'apprêtage du chanvre que possède le département, et les besoins de notre marine, depuis plusieurs années, ont maintenu les chanvres à des prix fort avantageux pour le cultivateur. Mais, il faut l'avouer, cet état de choses, en favorisant l'industrie et les petits cultivateurs, nuit un peu à la multiplication et à l'amélioration des bestiaux, base principale de toute bonne agriculture.

Le lin est cultivé en très-petite quantité dans le département, et cependant beaucoup de terrains y seraient propres, surtout ceux de la riche vallée de la Sarthe. Mais cette plante textile exige de grands soins pour la culture et le choix de la graine; puis elle n'entre pas aussi facilement que le chanvre dans l'assolement, soit triennal, soit quadriennal.

Toutefois, l'expérience a prouvé que la culture du lin, conduite avec intelligence, procurait d'énormes bénéfices, et l'on cite plusieurs cultivateurs du département qui, avec le produit de deux récoltes, ont payé le prix du terrain qu'ils avaient ensemencé. M. Marcellin Vétillart, déjà mentionné, a encore fait paraître sur la culture du lin dans la Sarthe, un mémoire remarquable, et qu'il serait très-utile aux cultivateurs de consulter. Etendre cette culture serait non seulement rendre service à ceux-ci, mais encore contribuer indirectement à doter le département de filatures mécaniques, qui ajouteraient à ses richesses industrielles, tout en diminuant l'énorme tribut que l'Angleterre a su habilement nous imposer.

Viennent ensuite les plantes et graines fouragères, parmi lesquelles la graine de trèfle tient un des premiers rangs. Elle est toujours, dans ce département, l'objet de spéculations considérables quoique les étés pluvieux de ces dernières années en aient diminué les produits.

(1) Par corruption du mot *Piémont*, d'où les Angevins la tirent. Elle porte aussi, par ce dernier motif, le nom de *Chanvre d'Angers*.

On a remarqué, et c'est un fait très-important déjà observé ailleurs, que le trèfle revenant tous les trois à quatre ans sur le même terrain, donnait des récoltes bien moins abondantes qu'autrefois; aussi, déjà dans quelques parties du département, commence-t-on à y substituer le rai-grass anglais ou le colza destiné à être coupé en vert, de manière à ne semer de trèfle qu'une fois tous les six ou huit ans.

Mais il importe de signaler au Congrès la culture du trèfle farouche ou incarnat introduite dans le département, il n'y a pas plus de douze à quinze ans, et presque complètement généralisée aujourd'hui. C'est un inestimable bienfait pour les contrées arides et sableuses, où le trèfle ordinaire ne pouvait prospérer.

Ce nouveau trèfle a le triple avantage :

1° De pouvoir être cultivé comme récolte dérobée, puisque semé après une céreale d'hiver ou de printemps, il est enlevé assez à temps pour qu'on le remplace par des pommes de terre, du maïs, du sarrazin, etc.

2° De produire, soit une abondante pâture dans les circonstances les plus défavorables, soit un fourage sec très-succulent, quand on suit pour sa dessication la méthode indiquée par M. de Dombasle.

3° D'offrir les moyens de réparer l'insuffisance du trèfle ordinaire lorsque celui-ci a manqué dans quelques parties.

Aux environs du Mans, on a associé, dans des terres de moyenne valeur, de la vesce d'hiver au trèfle incarnat, ce qui a produit d'assez bons résultats, sans que pourtant on puisse inférer du petit nombre d'essais faits à cet égard, que cette méthode soit excellente.

Du reste, la vesce d'hiver, comme celle de printemps, mélangée seulement avec un peu de seigle, ou d'avoine pour la soutenir, sont cultivées bien plus en grand qu'autrefois, et donnent d'excellents et d'abondants produits.

En général, les prairies artificielles augmentent dans une progression très-sensible, depuis quelques années, et c'est assurément le meilleur signe des progrès de l'agriculture. S'il était possible de calculer cette masse énorme de nouveaux produits remplaçant le plus souvent la jachère improductive, on serait surpris autant que charmé de cette nouvelle source de richesses.

Mais peut-être ne s'adonne-t-on pas encore assez aux prairies artificielles permanentes? Le sainfoin, dans les sols calcaires, et la luzerne à peu-près dans tous les terrains de moyenne valeur, pourvu qu'ils ne soient pas trop humides, offriraient de précieuses ressources que nos cultivateurs négligent, arrêtés qu'ils sont par la

crainte de diminuer les terres consacrées aux céréales et au chanvre. Et pourtant un raisonnement bien simple devrait les rassurer : L'augmentation des fourrages entraîne nécessairement celle des animaux, qui à leur tour, produisent une plus grande masse d'engrais. Or ces engrais, répandus plus abondamment, rendent les récoltes aussi bien plus abondantes, et tout en améliorant le sol épargnent la main-dœuvre, l'étendue des terres à ensemencer étant moindre qu'auparavant. Puis, lorsqu'il est temps de rompre ces prairies artificielles, on trouve pour les céréales un sol dont le repos a beaucoup ajouté à la fertilité.

Ces considérations ont sans doute frappé déjà quelques esprits, car, dans un rayon de trois à quatre lieues autour du Mans, on rencontre un assez bon nombre de luzernières, dont l'étendue cependant est rarement suffisante, eu égard à l'importance des exploitations. Il faut faire exception pour le canton de Ballon, où quelques propriétaires cultivateurs ont donné d'excellents exemples sous ce rapport, comme pour la culture du colza essayée dans la Sarthe, depuis quatre à cinq ans (1).

On compte environ 200 hectares affectés à cette dernière culture dans les cantons de Ballon, Sablé, le Lude, Château-du-Loir, la Chartre et Sillé. Cette plante oléagineuse, qu'on peut aussi donner en vert aux bestiaux, ajoute, sans aucun doute, aux richesses agricoles du pays ; mais comme elle exige un sol riche et beaucoup d'engrais, elle me semble devoir plutôt suivre que précéder les diverses améliorations que réclame notre agriculture.

Occupons-nous maintenant, Messieurs, d'un plante appelée à d'étonnantes destinées, et qui se trouve mêlée aux plus hautes questions économiques, sociales et même politiques de l'époque actuelle. Je veux parler de la betterave champêtre.

Une fabrique de sucre indigène établie à Changé, à deux lieues du Mans, il y a huit ou dix ans, répandit, dans les environs, la culture de cette plante, et d'autant plus facilement que le directeur de cette fabrique, agriculteur très-habile, obtint des produits magnifiques dans un terrain sableux et humide, d'une assez médiocre valeur. Aujourd'hui encore cette fabrique, malgré l'impôt écrasant qui la frappe, est en pleine activité, et plus de cinquante hectares placés tout à l'entour sont ensemencés, cette année, en betteraves. On ne saurait dire combien cette établissement a favorisé l'agriculture et la classe indigente. Espérons que le propriétaire

(1) On doit citer principalement, pour ces deux objets, M. Pichon, Joachim, maire de la Guierche.

actuel le conserverai ne fut-ce que par philantropie. Il aura bien mérité du pays.

Mais, si la betterave champêtre sert à la fabrication du sucre, elle est bien précieuse encore pour la nourriture des bestiaux. Nos petits bordagers des environs du Mans la cultivent avec soin pour leurs vaches laitières, et elle commence à être admise dans les grandes exploitations, où elle rivalisera avec la pomme de terre. Je dois faire observer que l'on ne donne pas toujours à la culture des betteraves les soins nécessaires ; ainsi elles sont souvent trop rapprochées et ne reçoivent pas tous les binages et sarclages qu'exigerait le développement rapide de cette plante. Il faut espérer que l'expérience et l'introduction de nouveaux instruments, propres à économiser la main-d'œuvre, rémédieront à ces inconvénients.

La grosse carotte à collet vert, si précieuse pour la nourriture des chevaux, se popularise également, ainsi que les turneps et rutabaga. Mais ces deux dernières plantes étant destinées principalement aux moutons, dont on ne s'occupe pas assez dans le département, ne paraissent pas avoir autant d'avenir.

J'ai peu de chose à dire touchant les pommes de terre dont la culture s'étend toujours et doit nous rassurer sur la crainte d'une disette. Elles servent principalement à la nourriture des porcs. Il serait utile de les renouveller plus souvent au moyen de semis et d'introduction de nouvelles espèces. Dans quelques localités, la pomme de terre de Rohan a donné de très-beaux produits, mais on ne peut encore se prononcer définitivement sur le mérite de cette variété dans la grande culture.

Dans la partie méridionale du département, on cultive le maïs avec soin, en plaçant le plus souvent entre chaque ligne, des pois haricots et des raves ; celles-ci parviennent à une grosseur énorme.

La culture du sarrazin, ou blé noir, ne prend pas d'extension, et cela s'explique par l'abondance des céréales et l'avantage des prairies artificielles.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les divers modes de culture : d'abord dans la crainte d'abuser de votre attention et ensuite, parce que la note donnée par M. Vié, et qui se trouvera à la fin du présent, quoique spéciale à l'arrondissement de la Flèche, renferme des détails applicables, à peu de choses près, à tout le département.

L'assolement quadriennal tend à se généraliser dans notre pays et à remplacer le triennal ; mais toujours et presque partout, on a le tort de faire deux céréales de suite (l'orge ou l'avoine après

le froment, méteil, etc), tandis qu'il serait bien plus avantageux d'alterner les diverses espèces de récoltes.

On peut ranger au nombre des améliorations qui font le plus d'honneur à l'agriculture sarthoise, l'emploi de la chaux et de la marne à l'amendement des terres. Depuis plus de vingt ans on s'en occupe activement et les résultats sont extrêmement remarquables. Des cantons tout entiers, et, entr'autres, ceux de Sablé et de Brûlon, ont tellement changé de face que la propriété foncière a presque décuplé de valeur. Des terrains marécageux ont été assainis et changés en excellentes prairies, des landes tout-à-fait incultes, converties en terre à froment.

On est moins avancé dans la confection des différents composts et surtout des engrais liquides qui agiraient si énergiquement sur les choux, betteraves, carottes, etc, dont ils doubleraient les produits. Il est pénible de voir presque partout les urines des animaux complètement perdues, infecter les habitations et corrompre les eaux destinées à abreuver les bestiaux.

L'enfouissement de récoltes en vert, telles que pois, vesces, seigle, sarrazin, etc, commence à être pratiqué dans certaines contrées du département, et les avantages de cette méthode ne tarderont pas sans doute à frapper les cultivateurs.

Une amélioration sensible se fait remarquer dans l'éducation et la qualité des chevaux du département. Pour les chevaux de trait, les races percheronne et bretonne remplacent, sur beaucoup d'endroits, celle du pays, ou la perfectionnent par des croisements. D'un autre côté, une station d'étalons royaux, établie au Mans depuis plusieurs années, obtient de grands succès auprès des cultivateurs et contribue aussi puissamment à l'amélioration de l'espèce chevaline. Cette station est composée en grande partie de carossiers très-forts, de race anglaise et normande, qui ont donné de très-belles productions.

En 1838, il avait été sailli à cette station. . . 146 juments
Cette année, le nombre s'est élevé à . . . . . 264.

Aux foires du Mans, les poulains d'un an se vendent de trois à cinq-cents francs pour la Normandie. Elevés dans le pays, ils ne réussiront pas aussi bien, à beaucoup près.

Quant à la race Bovine, sans doute il faut reconnaître qu'elle s'améliore aussi; mais malheureusement le nombre d'animaux et surtout de bœufs est loin de suivre une progression croissante. Plusieurs causes, que je vais indiquer brièvement, ont amené ce fâcheux état de choses.

1° La division des propriétés qui a eu pour conséquence immédiate le démembrement des grandes exploitations rurales.

2° La substitution des chevaux aux bœufs, comme bêtes de trait.

3° L'augmentation toujours croissante des porcs, qui, en réalité, ne procurent pas plus de bénéfices au cultivateur, mais lui permettent de les réaliser plus promptement.

Il faudra bien adopter une marche différente d'ici peu de temps, autrement l'introduction en France, des bestiaux étrangers à des conditions plus favorables, deviendra une impérieuse nécessité. Avis à nos cultivateurs.

Du reste, le Maine possède une belle race de bêtes à cornes qui lui est propre et qu'on appelle par ce motif *race mancelle*. Elle a quelqu'affinité avec la race normande, dont elle est probablement issue. Conservée dans toute sa pureté aux environs de Sablé, de Brûlon et autres pays circonvoisins, elle alimente presqu'exclusivement les marchés et les foires importantes de ces contrées.

Des croisements nombreux opérés avec la race suisse ont produit, dans l'arrondissement du Mans, de bons effets, lorsqu'on y a apporté quelque discernement, mais, en général, on manque de persévérance et de soin à cet égard. Nous devrions imiter, en cela du moins, les excellents exemples que nous donnent les Anglais; mais en agriculture, comme en toute autre chose, nous voulons marcher vîte et sans contrainte. La patience c'est le génie, a dit Buffon; que nos agriculteurs se pénètrent bien de cette maxime.

Jetons un coup-d'œil maintenant sur la condition actuelle des habitants des campagnes. On ne peut méconnaître qu'elle n'ait aussi éprouvé quelques améliorations. Leurs vêtements, leur nourriture, sont plus confortables qu'autrefois. Un certain luxe règne aujourd'hui dans les constructions rurales. Les propriétaires y mettent de l'orgueil et remplacent ces vilaines habitations, construites le plus souvent en bois, dans les parties les plus humides et les plus malsaines de l'exploitation, par d'élégantes maisons, bien placées et laissant passer en abondance, l'air et la lumière qu'on mesurait autrefois avec avarice. Les divers bâtiments ruraux sont spacieux et bien appropriés à leur destination. Presque partout la tuile remplace la paille et le bardeau.

Ce sont là des avantages réels, dont les fermiers ne sentent pas encore tout le prix, habitués qu'ils étaient à ne considérer que la bonté du sol, sans prendre nul souci des batiments destinés à leur habitation personnelle et à leurs bestiaux.

Les nombreuses écoles établies depuis 1833, et les nouvelles communications ouvertes de tous côtés, feront participer encore bien plus directement les habitants de la campagne, aux bienfaits de la civilisation, qu'un jour ils sauront mieux apprécier.

Si en outre les propriétaires voulaient, ou savaient tirer parti de leur position, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'humanité, ils exerceraient, sur le sort matériel et moral des cultivateurs, une bien grande influence. Il faudrait tout d'abord consentir des baux à long terme et ne pas laisser le fermier enchaîné par des conditions et des usages qui, sans l'empêcher de faire mal, l'arrêtent souvent dans le bien qu'il pourrait faire. Depuis longtemps, on demande une nouvelle législation à ce sujet : c'est un des plus grands besoins de notre époque.

D'un autre côté, il est juste de reconnaître qu'en général les cultivateurs, pressés par la concurrence, tentent les propriétaires par des prix trop élevés, et ne présentent pas toujours les garanties de capacité et de fortune qu'on serait en droit d'exiger.

Je ne dois pas omettre de vous signaler l'extrême division du sol dans la Sarthe. Considérée sous le point de vue agricole, on ne peut nier que cette division ne soit fâcheuse. Sans doute, elle a contribué à l'amélioration d'une agriculture arriérée, parce que le petit propriétaire a été contraint de tirer un plus grand produit de la terre pour laquelle il avait sacrifié un capital assez fort. Il en est de même du petit bordager qui paie un prix élevé de sa tenue. Mais ces améliorations ne s'achètent qu'au prix d'un travail opiniâtre. Une famille entière s'emploie à cultiver quelques hectares avec le croc et la bêche, et dépense, avec beaucoup de fatigues, un capital très-précieux, le temps, dont on tirerait un bien meilleur parti avec le secours de quelques instruments perfectionnés, et des avances qu'il n'est possible de faire que dans des exploitations d'une certaine importance. Ajoutons qu'une maladie, une mauvaise récolte, peuvent causer la ruine du petit bordager, qui se trouve ainsi sans cesse à la merci des événements. Peut-on voir, sous tous les rapports une plus triste condition.

Il est facile, du reste, d'expliquer l'extrême division du sol par le prix de plus en plus élevé des biens ruraux ; et comment en serait-il autrement avec cette fièvre de spéculation qui porte impitoyablement ses ravages sur les plus beaux domaines. Séduit par l'appât d'un capital qui doit doubler son revenu, le propriétaire sacrifie trop volontiers l'avenir au présent, et de son côté, l'habitant des campagnes aspirant à une indépendance qu'il ne trouve point dans

le mode actuel d'affermage, préfère cultiver quelques hectares de terre seulement devenus sa propriété, que de rester fermier d'une exploitation importante. Aussi la propriété foncière, jusqu'ici la plus stable de toutes, est-elle devenue en quelque sorte chose mobilière.

On sentira bientôt, je n'en doute pas, la nécessité de réunir plutôt que de diviser les propriétés rurales, afin de les exploiter en grand d'après les nouvelles méthodes qui, en exigeant des fermiers, plus d'instruction et de fortune, leur permettront aussi de produire à meilleur marché.

Mais avant tout, on ne saurait trop répandre les vrais principes de la science agricole moderne. Il faut qu'elle pénètre en même temps parmi les propriétaires, les fermiers et les valets de ferme, pour que tous concourent au même but et se prêtent un mutuel appui. Nous avons surtout besoin, dans notre département, de vulgariser les nouvaux instruments agricoles qui économisent la main-dœuvre et perfectionnent le travail, car autrement nous perdrions les principaux avantages de la culture alterne, laquelle exige beaucoup plus de travail.

Quelques propriétaires du département ont su tirer très-bon parti de ces nouveaux instruments; mais d'autres, inhabiles à les manier, et les ayant placés dans des mains, ou inexpérimentées, ou intéressées à ce qu'on les abandonnât, les ont discrédités pour long-temps.

Des institutions agricoles de divers degrés pour éclairer les propriétaires, instruire les fermiers et former des valets de ferme, tel serait le moyen de propager la nouvelle agriculture. Pourquoi n'imposerait-on pas à chaque département l'obligation d'entretenir une ou plusieurs écoles d'agriculture, comme on l'oblige à entretenir une école normale primaire? Pourquoi les principaux éléments de la science agricole si importante, si intéressante pour tous, ne seraient-ils pas enseignés dans les colléges, les séminaires et les écoles normales? En conduisant, une ou deux fois par mois, les élèves de ces établissements à l'école départementale d'agriculture, ils y acquerraient des notions pratiques suffisantes pour éclairer la théorie.

Veuillez excuser cette digression, Messieurs, je rentre dans mon sujet.

Examinons maintenant ce qui a été fait dans ce département pour encourager l'agriculture. D'abord la Société d'agriculture sciences et arts du Mans a établi divers concours, fondé quelques prix, distribué des graines fourragères. Voulant répandre plus

efficacement les découvertes, les améliorations concernant l'agriculture, elle a publié, à partir de 1836, un bulletin, tantôt mensuel, tantôt trimestriel, qui est envoyé gratuitement à toutes les mairies, ainsi qu'aux comices agricoles de la Sarthe. Elle a aussi fait l'acquisition de quelques instruments, et notamment d'un semoir Hugues; d'un coupe-paille, et d'un coupe-racines, remarquables par leur simplicité, et leur solidité, de l'invention de M. Mullier, mécanicien au Mans.

Nos comices, Messieurs, formés seulement depuis deux ans, ont obtenu d'éclatants succès, ainsi que vous avez pu le voir par la petite brochure *des Comices agricoles de la Sarthe* que je vous ai fait distribuer. Je ne pourrais que répéter ici les détails qu'elle contient. Je me bornerai à vous rappeler que nous possédons actuellement dix-sept comices, chacun ne comprenant, à l'exception des comices du Mans et de St.-Calais, qu'un seul canton; que leurs concours de l'année dernière ont été très-brillants, pour un début: que les animaux primés ou mentionnés honorablement, ont encore figuré à la fin de 1838, à des concours d'arrondissement, et obtenu d'assez fortes primes. J'ajouterai que non-seulement l'administration supérieure est dans l'intention de maintenir les comices et les concours d'arrondissement, mais encore qu'elle va créer un concours spécial pour les productions provenant des étalons royaux.

J'ai recherché, Messieurs, quels avaient été, depuis 1830 jusqu'à présent, les sacrifices du département et de l'état en faveur de l'agriculture de la Sarthe. En comprenant la dotation de la Société d'agriculture du Mans, qui s'élève annuellement de 1500 à 1800 fr., j'ai trouvé que le département avait donné l'énorme somme de. . . . . 30,100. »

Et l'état celle de. . . . . 11,500. »

Ce qui forme un total de. . . . . 41,600. »

Ces fonds ont été affectés à des concours d'arrondissement, aux comices agricoles qui ont reçu pour deux années 13,100 fr., à l'entretien d'élèves dans les écoles d'agriculture et vétérinaires, etc.

D'aussi grands sacrifices, Messieurs, méritaient d'être cités. Ils prouvent tout l'intérêt que le gouvernement et le conseil général de la Sarthe portent à l'agriculture.

Ce dernier, Messieurs, n'a pas borné là ses largesses. Il a voulu encore favoriser une des plus belles et des plus vastes entreprises que l'on puisse concevoir dans l'intérêt de l'agriculture et de l'in-

dustrie. C'est la confection de cartes géologiques et topographiques. Ces cartes, dressées d'après la réduction des plans cadastraux, à l'échelle d'un à 40,000 mille, ont été entreprises par M. Triger habile géologue du département, qui, le premier, a conçu l'idée d'opérations géologiques assez détaillées, pour donner sur tous les points du territoire, des indications précises relativement à la composition des diverses couches du terrain et aux richesses minérales qu'elles renferment. Elles ne coûteront au département pas moins de 33,000 fr. (1000 fr. par canton). Leur publication aura lieu en même temps par carré (le département comprendra 15 carrés) et par canton.

Un mémoire imprimé, dans lequel toutes les exploitations rurales de chaque canton seront classées par groupes géologiques, contiendra en outre des renseignements précieux pour les savants, les agriculteurs et les industriels. M. Cordier, inspecteur général des mines, et M. Boblaye, officier d'état-major, qui tiennent le premier rang parmi les géologues, sont venus dans la Sarthe, et ont donné les plus grands éloges au travail que M. Triger commençait alors : « Cette entreprise, disait M. Cordier, dans une lettre à » l'un de nos députés, ne fera pas seulement honneur au départe- » ment, mais à la France entière, car il n'existe à l'étranger au- » cun travail du même genre, qui soit susceptible de lui être » comparé. » Après un tel éloge, Messieurs, donné par un savant aussi distingué, il ne reste plus rien à ajouter.

RAPPORT

Fait par M. Vié, *sur l'agriculture de l'arrondissement de la Flèche.*

Grande culture ou culture par la charrue, tirée par les bœufs et les chevaux (ordinairement quatre bœufs et deux chevaux par charrue), contenance de 20 à 40 hectares.

Petite culture. 1° Par la charrue, tirée par deux vaches et un cheval.

De 5 à 20 hectares

2° Par les bras de 3 à 5 hectares.

Au-dessous de cette étendue, la culture est dite *de pièces détachées.*

Elle est intermédiaire entre le jardinage et la petite culture.

Assolement de la grande et de la petite culture.

Triennal, excepté dans le canton de Sablé. (v. plus bas).

Cet assolement suit la rotation suivante :

1er année, céréale d'hiver sur fumier, dont les 2/3 après jachères et un tiers après le chanvre et les pommes de terre. Après le chanvre on ne fume pas.

2e année, céréale d'hiver de même nature, que celle sémée la 1er année, sur les 3/4, avoine et orge, sur 1/4, et dans le rapport pour l'avoine, de 2/12 et pour l'orge de 1/12.

3e année, pommes de terre sur le 1/3.
Chanvre sur 1/12.
Jachère sur 7/12.

Nota. Dans la petite culture, le chanvre et les pommes de terre occupent souvent les 2/3 de la 3e année.

Cultures d'exception. 1o le trèfle *pour graine* semé presque exclusivement sur la céréale de printemps, on a la mauvaise habitude de ne le renverser qu'au printemps qui suit l'année de sa récolte, ce qui engendre beaucoup d'herbe et discrédite la culture de cette plante.

Le trèfle pour pâture d'automne est souvent semé sur la 1ere, ou sur la 2e céréale d'hiver.

2o La betterave champêtre n'a été admise en agriculture que depuis deux ans, dans les cantons de Sablé et de Pontvallain, par l'influence des Comices.

3o Le colza, connu seulement aux environs de la Flèche.

4o Chou cavalier, adopté universellement dans le rapport du 40e des terres arables.

5o Le chou du Poitou, généralement cultivé entre la Flèche et Durtal ; il commence à se propager dans les autres cantons.

Cultures intercallaires. 1o La vesce mêlée à une ou plusieurs céréales d'hiver ou de printemps, récoltée en vert 1/24.

2o Les navets semés après la récolte de la 2e céréale 1/24.

3o Le trèfle, pour pâture de l'année du semis. (v. cult. d'exception).

Assolement quadriennal du canton de Sablé.

1er année, céréale d'hiver fumée (froment).

2e année, orge sur les 3/5, avoine sur 1/5 pommes de terre sur 1/5.

3e année, trèfle semé sur la presque totalité de l'orge et de l'avoine de l'année précédente, récolté en vert en été, et *en graine* en automne.

4e année, trèfle pour pâture jusqu'au mois de juin.

Demi-jachère, depuis juin jusqu'à la semaille d'automne.

Vices de cet assolement.

1° Succession immédiate de 2 céréales.

2° Séjour du trèfle sur le sol, au-delà de l'année de sa récolte, c'est-à-dire pendant au moins 30 mois, à partir du semis.

3° La préférence presque exclusive donnée à l'élève des bestiaux sur leur engraissement, d'où production moindre en bénéfice direct et en engrais. Mais pour substituer cette nouvelle spéculation à celle des élèves, il faudrait introduire la culture, en grand, des racines et remplacer la rotation en usage par celle-ci :

1er année, racines fortement fumés.

2e année, céréales d'hiver ou de printemps.

3e année, trèfle sur moitié, vesce de printemps et choux du Poitou sur le reste.

4e année, orge après le trèfle, froment après les vesces et les choux.

Particularités. 1° L'emploi de la chaux est universel dans ce canton et est prescrite par les baux, à raison de 400 hectolitres par hectare. Une excellente notice sur l'emploi de la chaux a été publiée par un propriétaire cultivateur de Sablé.

Cette chaux est faite avec les pierres de marbre et cuite par l'anthracite.

Elle n'est vendue que 5 fr. l.

2° La culture à colon partiaire est en usage dans la presque totalité du canton. Le propriétaire reçoit la moitié des céréales d'hiver et de printemps, ainsi que la moitié du produit des élèves et des bêtes grasses.

Il fournit la presque totalité de la chaux.

3° Industrie ou produits livrés au commerce : 1° Les céréales, le produit par hectare est de 300 hectolitres, c'est le triple de la moyenne dans le reste de l'arrondissement ; la plus grande partie est exportée.

2° L'élève des bestiaux et les bêtes à cornes demi-grasses.

Exploitations exceptionnelles.

1° Dans les cantons à culture triennale.

M. Delaporte, maire d'Oizé, canton de Pontvallain, depuis douze ans, exploite personnellement une ferme composée de 80 journaux (35 hectares) de terres arables et de 33 hommées (11 hectares) de prés.

Après 4 années d'essais, son assolement à été fixé ainsi qu'il suit :

1er année, betteraves fumées 5/6, rutabagas 1/6

2e année, céreales d'hiver non fumées sur toute la sole.

3e année, pommes de terre fumées sur la totalité de la sole.

4e année, orge et avoine sur la totalité de la sole.

Récoltes intercallaires : 1° Colza pour fourrages, semé de suite après la céréale d'hiver (2e année) et récolté en vert au printemps suivant, avant les pommes de terre.

2° Trèfle semé sur la céréale de printemps ou vesce d'hiver (4e année), récolté pour fourrage au printemps suivant, et enfoui, immédiatement pour faire place aux betteraves.

D'où six récoltes en quatre ans ! Quatre récoltes pour la nourriture des bestiaux !

Voici leurs produits :

I. En céréales d'hiver, 800 boisseaux ou quarts d'hectolitre.

II. En céréales de printemps, 1,200 boisseaux.

III. En viande, représentant la plus grande partie des récoltes en racines, prés naturels et artificiels, 80 bœufs gras ! ! !.

Pour faire mieux apprécier le mérite de cette culture, je mets en regard les produits obtenus par le fermier que M. Delaporte a remplacé. Ce fermier était un des bons cultivateurs de la contrée.

Céréales d'hiver,	500 boisseaux.
Céréales de printemps,	200 boisseaux.

Viande, 15 à 20 porcs gras.

La culture de M. Delaporte est, après celle de M. le comte Deslien, propriétaire dans la commune de Château-Lavalière (Indre-et-Loire), le plus bel exemple que je connaisse de l'assolement *alterne*.

2° M. Beauvais, maire de la commune de St.-Jean-Lamotte, canton de Pontvallain, a pris il y a douze ans et dirigée personnellement, l'exploitation d'environ 100 journaux (44 hectares) de terres dont un quart en landes marécageuses. Il adopte l'assolement quadriennal *alterne*.

Après quatre ans, les landes étaient entrées dans l'assolement régulier de l'exploitation.

Après ces améliorations, le fermage qui, auparavant, n'était que de 800 fr., à été élevé à 1,800 fr.

M. Beauvais avait déjà dirigé, avec la même intelligence, des exploitations dans la commune de la Ferté-Bernard.

3° M. Vié, maire de Mansigné, canton de Pontvallain.

A la même époque que messieurs Delaporte et Beauvais, il entreprit l'exploitation de 84 journaux de terres arables et de 20 hectares de prés. Après 4 ans, l'assolement quadriennal alterne avait remplacé l'assolement triennal du pays.

Mais les terres arables se partageant en terres argilo-calcaires et en terres siliceuses, il soumit chaque nature de sol à une rotation spéciale. Depuis 6 ans, M. Vié s'étant livré presque exclusivement à l'instruction primaire, a loué les trois quarts des terres de son exploitation. Il retire en location, un revenu de 4,375 fr. de ce qui, avant ces travaux, ne rapportait que 950 fr.

On a reproché à M. Vié la disproportion des bâtiments avec l'étendue des terres de son exploitation. Il a à répondre que dès l'origine il s'était proposé de créer, sur sa propriété, un grand établissement pour l'enseignement agricole. Il a déjà exposé devant la Section, ce qu'il avait essayé en 1836 et ce qu'il espérait fonder en 1839.

M. Lefebvre-Desallays, propriétaire à la Fontaine St.-Martin, canton de Pontvallain.

Ce propriétaire, depuis huit ans, a converti en prés environ 15 hectares de landes.

Il dirige personnellement une exploitation de 40 hectares de terres arables. Il suit l'assolement alterne.

Nota. Ces quatre exemples de culture alterne sont pris dans un seul canton.

Je sais que d'autres cantons en fournissent ; mais je manque de données positives sur leur importance et sur leurs résultats.

Il en est ainsi du reste du département.

Avais-je tort de demander que la statistique du département fût confiée à une commission à laquelle on eût accordé un mois pour des investigations sérieuses ?

Je citerai encore ce que j'ai vu dans le canton de Sablé.

M. Legris a entrepris de rendre, à une culture régulière, environ 100 journaux de landes, le tiers a été converti en prés d'excellente qualité. Ses travaux d'assainissement et de communication sont très-remarquables. Il a suivi l'assolement quadriennal du pays.

M. Cherouvrier, maire de Sablé, a introduit la culture alterne dans un domaine d'environ 10 hectares, dont il dirige l'exploitation.

Il y a 4 ans, il fit l'acquisition d'un bélier et de quatre brebis de la race Dierhley, lui et ses fermiers ont obtenu de la race pure et

de croisements avec la race du pays des élèves qui, pour les formes et le lainage, ont conservé toutes les qualités de race.

Le troupeau de son domaine est enfermé dans une bergerie à clair-voie du côté du levant. L'hiver, ce côté est garanti par des paillassons. Un taureau et quatre vaches suisses, de la race des montagnes, la plus convenable pour le pays, figuraient dans ses étables au milieu d'élèves dignes d'eux.

M. Seviel, banquier à Sablé, a construit dans une ferme une étable belge pour 30 bêtes à cornes.

Il est à regretter que les gens du pays ne sachent par y entretenir la propreté, à laquelle la disposition du logement se prête si bien.

Fin du rapport de M. Vié.

INDUSTRIE.

En passant de l'agriculture à l'industrie, je vais avoir encore l'occasion, Messieurs, de vous signaler de notables progrès.

Commençons d'abord par jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de nos richesses industrielles, en signalant particulièrement les établissements créés depuis 1830.

Nous possédons, 1° cinq forges pour la fabrication du fer, chacune avec un haut fourneau, deux fourneaux d'affinerie et une fonderie. Deux de ces importantes usines ont reçu quelques perfectionnements depuis 1830, mais néanmoins cette industrie tend à rester stationnaire dans le département.

2° Six filatures de laine ou de coton et quatre fabriques de couvertures de laine, parmi lesquelles il faut remarquer la belle filature et la fabrique de cachemires créées par MM. Polino à la Ferté, depuis 5 à 6 ans, ainsi que la nouvelle fabrique de MM. Fourché et Salmon, au Mans, laquelle prend chaque jour plus d'extension.

3° La fabrique de sucre indigène d'Amigné, à Changé, dont il a déjà été question.

4° Douze papeteries, dont la majeure partie, d'après le système anglais. Celle récemment établie à Bessé, et la fabrique de M. Queutin, entièrement remise à neuf cette année, sont surtout remarquables.

5° L'ancienne et belle verrerie de Coudrecieux, qui ne se borne plus, comme autrefois, à la fabrication de flacons de pharmacie et des vaisseaux de chimie. On y a joint les verres imprimés ou moulés et ensuite les verres coulés au moyen d'une pression. Les habiles

industriels qui la dirigent ont su mettre à profit toutes les découvertes de la science, pour perfectionner leurs produits.

6° Quelques faïenceries, et, entr'autres celle que, depuis 1830, Madame la duchesse Mathieu de Montmorency a établie sur une vaste échelle, près la ville de Bonnétable, dans un but plutôt de philantropie que de spéculation.

7° Cent-soixante-sept poteries briqueteries et tuileries disséminées sur tous les points du département, dont trente-deux créées depuis 1830, et soixante-treize fourneaux à chaux, dont quarante-deux depuis la même époque.

8° Trois scieries mécaniques pour l'exploitation des beaux marbres de Sablé, employés particulièrement aux monuments funéraires.

9° Deux scieries à bois pour treillages, planches et placages, l'une mue par l'eau, fondée au Mans tout récemment; l'autre située à Ste-Croix, marchant à la vapeur, et dont l'importance s'est considérablement accrue, depuis quelques années.

10° Une fonderie de métaux.

11e Une manufacture d'armes établie par M. Touchard au Mans, pour un fusil de son invention se chargeant par la culasse et à bascule horizontale.

12° Une fabrique de produits chimiques et d'eaux gazeuses établie au Mans, en 1837, où l'on convertit la roche de Dolomie, découverte à Fresnay par M. Triger, en sulfate et carbonate de magnésie.

13° Quatre brasseries fondées depuis 1830.

14° Trois mines d'anthracite à Gastines, Auvers-le-Hamon, et Viré (arrondissement de la Flèche), occupant de 2 à 300 ouvriers.

Leur produit annuel s'élève à plus de 150,000 quintaux métriques d'anthracite, employé à la fabrication de la chaux. Les mines sont dans un état de prospérité croissante, aussi la valeur des actions a-t-elle presque décuplé. Une troisième pompe à vapeur a été établie depuis 1830 pour l'exploitation de ces mines.

15° Deux établissements pour l'apprêtage des chanvres, dont un surtout, auquel on a joint une filature d'étoupes, acquiert de grands développements et est très-habilement dirigé par M. Trotté-Delaroche.

16° Cinq moulins à farine construits depuis 1830, d'après les nouveaux systêmes. Ils ont commencé très heureusement la révolution qui doit s'opérer dans l'art de la meunerie, si arriéré jusqu'ici dans la Sarthe. Les produits de ces usines sont très-beaux et se placent bien.

Si, à ces principaux établissements, il est ajouté 847 moulins, la plupart à blé, et les autres à foulon et à tan, quelques tanneries, huileries, blanchisseries, des fabriques de chapeaux de soie, de ganterie, d'étoffes de laine, de calicot, de bougies, de noir animal, de colle forte etc., plus environ 5,000 métiers à toile, on aura une idée assez complète de l'industrie du département.

La fabrication de la toile est, à beaucoup près, la principale industrie du pays, celle qui, employant le plus grand nombre de bras, réagit le plus directement sur le sort des familles qu'elle occupe souvent tout entières, les femmes comme les enfants.

Dans cette branche si importante d'industrie, une sorte de crise s'est fait sentir par suite de l'emploi des fils filés à la mécanique, mais en définitive elle a été salutaire à l'industrie toilière qui a pu faire mieux et à plus bas prix avec ces fils. C'est surtout pour les toiles fines que les avantages sont sensibles. Aussi l'importante fabrique de Fresnay, qui éprouvait une sorte de mal-aise, s'est-elle promptement relevée. L'un des membres de la commission d'industrie vous a donné, Messieurs, sur cette fabrique, des détails si intéressants, si complets, que je crois nécessaire d'insérer ici textuellement son mémoire.

APERÇU

Sur la fabrique de toiles de Fresnay-le-Vicomte, arrondissement de Mamers;

PAR M. LEGUICHEUX.

MESSIEURS,

De toutes les industries de la Sarthe, la fabrication des toiles est sans contrédit la plus considérable et une des plus anciennes.

Dans ce genre d'industrie, Fresnay a toujours tenu le premier rang, tant pour la finesse que pour la bonté de ses produits. C'est depuis vingt ans que sa fabrique a pris un nouvel essor, et surtout depuis dix seulement qu'elle s'est élevée au degré de prospérité où elle est aujourd'hui.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous dire quels ont été les succès et les revers de cette industrie. Je dirai seulement dans quel état elle se trouve aujourd'hui, et à quoi nous devons l'importance quelle a acquise depuis peu d'années.

De tout temps et naguère encore, nos toiles étaient fabriquées avec des fils filés à la main ; ces fils eux mêmes n'étaient pas produits dans le pays, et nos fabricants étaient forcés de les aller chercher dans la Mayenne. Ces tissus, fabriqués avec soin et intelligence, étaient d'une qualité excellente, mais d'un prix si élevé, que l'usage en était singulièrement restreint.

Dans ces derniers temps, l'introduction en France des fils filés à la mécanique, provenant tant d'Angleterre et d'Écosse que de ces mécaniques elles mêmes importées en France, a fait faire à cette industrie un pas énorme, en lui procurant les moyens de fabriquer à un prix infiniment moindre, et encore en lui donnant les moyens de produire autant que les besoins du commerce l'exigent.

Ce dernier point est si vrai, Messieurs, que bien des fabricants de notre pays n'ont pu fournir certaines toiles, par le manque de matière première, c'est-à-dire de fils de telle ou telle finesse. Aujourd'hui cet état de choses n'existe plus. Les filatures étrangères et les nôtres, suffisent à tous les besoins de notre fabrique et l'ont mise en état de satisfaire à toutes les exigences.

Pour parvenir à vous faire connaître presque complètement l'état où se trouve actuellement la fabrique des toiles de Fresnay, voici les questions que j'ai posées :

1° Quel est le nombre des ouvriers tisseurs employés par les fabricants de Fresnay, et répartis dans les diverses communes du canton, entr'autres Fresnay, St.-Aubin-de-Locquenay, St.-Ouen-de-Mimbré, St.-Victeur, Assé-le-Boisne, Sougé, etc. ?

2° Combien un ouvrier fait-il annuellement de pièces de toiles ?

3° Quel salaire reçoit-il par chaque toile ?

4° Quelle est la quantité de toiles produites par la fabrique de Fresnay ?

5° Quel est le prix moyen de la valeur de ces toiles ?

6° Quel est le poids moyen de leur pesanteur ?

7° Quelle diminution les toiles ont-elles subie depuis 10 ans ?

8° Les toiles de Fresnay peuvent-elles lutter avec avantage avec celles de Flandre ?

9° Quel avantage y a-t-il à employer des fils filés à la mécanique ?

10° Quel rang doit prendre la fabrique de toiles de Fresnay tant dans le département qu'en France ?

Pour répondre à ces diverses questions, Messieurs, étant tout-à-fait étranger à cette industrie, je me suis adressé aux industriels

eux-mêmes, j'ai comparé les renseignements que j'ai obtenus de chacun d'eux et qu'ils m'ont fournis aussi complaisamment que possible, et c'est d'après cet état comparatif que j'ai résolu les questions que je m'étais posées.

1° Le nombre des ouvriers tisseurs employés dans la fabrique de Fresnay peut être porté à 1,400 environ, non compris les femmes et les enfants employés soit à faire des canettes ou des trames et qui représentent environ l'ouvrage que pourraient faire 3 à 400 femmes.

2° Un ouvrier fait annuellement 9 pièces de toiles.

3° L'ouvrier reçoit, pour chaque pièce de toile, une sommme de 40 à 42 fr. ou 498 fr. par an, qui divisé par 365 donne 1 fr. 37 c. par jour.

4° Pour obtenir le nombre des toiles fabriquées annuellement, maintenant rien n'est plus facile, il ne s'agit que de multiplier 1,400 par 9 et on obtient 12,000.

5° Le prix moyen, de la valeur de ces 12,000 pièces étant de 2 fr. 50 c. L'aune, et chaque pièce de toile étant de 60 aunes valant 150 fr., donne donc une somme de 1,890,000 fr.

6° Par le poids moyen de leur pesanteur, on se représente facilement la quantité de fil employée par la fabrique. Ainsi le poids moyen étant de 14 kilogrammes, 12,600 pièces ont exigé pour leur confection 176,400 kilogrammes.

7° Quant à la diminution de prix qu'ont subie les toiles de notre fabrique, elle est énorme, et il est certain que ce n'est pas l'exagérer en la portant au quart. Ainsi, il y a 10 à 12 ans, une toile, qui aujourd'hui ne se paye que 2 fr. 25 c., se payait alors 3 fr.

8° La réponse à la 8me question est plus sujette à controverse : En effet, à prix égal, les nôtres n'ont pas cette finesse et cette légèreté des toiles de Flandre ; mais quelle différence dans la durée et la solidité ; on peut la représenter comme 1 est à 2 ou 2 1/2, et je conclus de là que nos toiles doivent leur être préférées par toutes les personnes qui pensent au lendemain.

9° J'ai déjà résolu cette question en disant, précédemment, que les fils produits par les filatures étrangères et françaises pouvaient suffire à tous les besoins de la fabrique et satisfaire toutes les exigences, et qu'il n'en était pas ainsi au temps où l'on n'employait que des fils filés à la main.

10° Le rang que doit occuper la fabrique de Fresnay dans le département, n'est nullement équivoque et je la placerai en première

ligne, sans crainte d'être contredit. Quant à celui qu'elle doit tenir en France, la chose est plus difficile et, pour ne blesser personne, tout en rendant cependant justice à qui de droit, je pense qu'elle doit marcher de front avec les meilleures fabriques du royaume.

Pour terminer ce sujet, j'ajouterai au tableau les diverses largeurs de nos toiles, qui, comme j'ai oublié de le dire, sont pour les 3/4 fabriquées en fil de lin, et l'autre quart en fil de chanvre de la plus belle qualité. Je dirai aussi un mot des fabricants auxquels nous devons le plus attribuer, par leur bonne fabrication, la renommée si justement acquise à nos toiles.

La fabrique de Fresnay produit des toiles depuis demi-aune demi-quart jusqu'à 4 aunes 1/2 de largeur.

70/100 (1/2 aune demi-quart)
80/100 (2/3 juste) } Pour chemises d'enfants et mouchoirs de toile imitant, par leur finesse, les mouchoirs de baptistes et les surpassant de beaucoup en bonté.

87/100 (2/3 plein), de toute finesse, depuis 1/50 2 jusqu'à 3, 4, 5, 6 et 7 l'aune.

95/100 (3/4 *Id.*) *Id.*

105/100 (3/4 et demi.) *Id.*

120/100 (l'aune) pour draps, nappes, etc.
l'aune demi quart pour draps, nappes.

160/100 (4/3) pour nappes.

180/100 (l'aune 1/2) *Id.* Là commence l'emploi de deux hommes pour la fabrication.

210/100 (7/4 2 aunes) pour nappes et draps sans couture.
2 aunes 1/2 nappes.

3 aunes
3 aunes 1/2
4 aunes
4 aunes 1/2 } Toiles pour tableaux. Trois hommes sont employés à cette fabrication.

Depuis fort longtemps, Fresnay produit des toiles en très-grande laise, mais ce n'est que depuis peu d'années que M. *Berger de Linte* a confectionné ces largeurs démesurées de 3 aunes 1/2, 4 aunes et 4 aunes 1/2, pour satisfaire aux demandes qui lui avaient été adressées par divers peintres de Paris; aussi, à la dernière exposition générale, a-t-il obtenu une médaille d'encouragement pour joindre à celles qu'il avait déjà remportées dans les expositions précédentes.

Messieurs Goupille, Rousseau, Gouin, fabriquent aussi des grandes laises, mais seulement pour nappes et draps sans coutures,

et ont également obtenu des médailles dans tous les endroits où ils ont bien voulu exposer leurs produits.

Messieurs Durand, Hermenault, Geslin, etc, et en général tous nos fabricants, se recommandent par les beaux et bons produits qui sortent de leurs fabriques.

Deux ouvriers, par leur adresse et leur bonne fabrication, ont aussi obtenu des médailles. L'un deux, *Bayer*, en a obtenu une, à l'avant dernière exposition de Paris pour la finesse remarquable, d'une pièce de toile faite par lui. L'autre, *Gérard*, comme l'ouvrier le plus adroit dans la fabrication des grandes laises 4 aunes à 4 1/2, a été aussi décoré d'une médaille.

Cette émulation, accordée aux ouvriers, fait, qu'aujourd'hui, une grêle de médailles suffirait à peine à récompenser ceux qui en méritent par leur adresse.

Le blanchiement des toiles est encore une industrie assez considérable. En effet, trois établissements de ce genre sont en ce moment dans un état très-prospère. D'après des renseignements puisés auprès des industriels eux-mêmes, je puis avancer que ces trois établissements versent dans le commerce environ quatre mille pièces de toiles blanches. Le blanc du pays est fort estimé quoique l'on emploie encore les anciennes méthodes modifiées cependant en quelques points.

Fin de la notice de M. Leguicheux.

Outre la fabrique de Fresnay, il en existe plusieurs autres moins importantes, il est vrai, mais qui méritent néanmoins d'être citées. J'indiquerai ici principalement celles de Château-du-Loir, de Sillé, de Beaumont, de Mamers, de Montfort, d'Ecommoy et du Breil.

Au Mans et dans les environs, on ne fabriquait guères jusqu'à présent que de grosses toiles, mais depuis un an, M. Marcellin Vétillart, qui dirige une importante blanchisserie et fait un commerce considérable de toiles, a créé, à Pontlieue près le Mans, une fabrique qui compte environ 100 ouvriers. Rien n'a été négligé par lui, non-seulement pour tout ce qui tient à la perfection des produits, mais encore pour le bien-être des ouvriers; il emploie, de préférence, dans sa fabrication, les fils anglais de première qualité ; ses toiles rivalisent avec celles de Fresnay.

Je ne dois pas omettre de vous entretenir, Messieurs, d'une exposition départementale qui a eu lieu au Mans en 1836, et dont le

succès à été complet. Tous les industriels ont montré le plus grand zèle pour embellir cette solennité, qui, pendant plus d'un mois, a vivement excité l'attention publique. On comptait près de 200 exposants : Il a été décerné.

26	médailles d'argent	grand module.
27	*Id.*	petit module.
37	*Id.*	de bronze.
90		

J'ai remis à votre bureau, Messieurs, quelques exemplaires du compte-rendu de cette exposition, où l'on trouvera tous les détails propres à en faire apprécier l'importance.

Tout récemment encore, Messieurs, nos principaux industriels viennent de prendre part à une solennité du même genre, mais plus imposante, et où la victoire a été d'autant plus belle qu'elle était plus vivement disputée. Je veux parler de l'exposition générale des produits de l'industrie française, à Paris, terminée il y a quelques mois seulement.

En 1834, 9 industriels, dont 6 fabricants de toile, avaient envoyé leurs produits à Paris; 5 médailles de bronze leur fûrent décernées.

Cette année, nous avons eu 14 exposants, dont 8 fabricants de toile. MM. Vétillart père et fils, du Mans, Berger-Delinthe et Goupille, de Fresnay, fabricants de toile, ont obtenu chacun une médaille d'argent.

MM. Billon (Jacques) et Rousseau, fabricants à Fresnay, ont obtenu une médaille de bronze.

La même distinction a été accordée à MM. Gourdin, horloger mécanicien à Mayet, qui avait exposé une horloge destinée à l'hôpital général de Nantes, Landeau frères, marbriers à Sablé, et Lefaucheux au Pont-de-Gennes pour un nouveau système d'enrayure.

Ont été mentionnés honorablement MM. de Perrochel (Max), à St.-Aubin-de-Locquenay, près Fresnay, pour les encouragements qu'il donne à la fabrication des toiles de Fresnay, et Fourché et Salmon, fabricants de couvertures, au Mans.

Des citations favorables ont encore été décernées à MM. Mullier, mécanicien au Mans, pour son coupe-paille et son coupe-racines dont il à été question dans le cours du présent rapport.

Et à M. Souchu, fabricant de grosses toiles, à Bouloire.

Je ne pouvais mieux terminer je crois, Messieurs, mon rapport en ce qui touche l'industrie.

Commerce.

Quant au commerce du département, Messieurs, le temps m'a tout-à-fait manqué pour coordonner les renseignements que j'aurais pu vous donner, et j'ai trop peu de connaissances spéciales dans cette partie pour vous en entretenir sans préparation. Mais M. Trotté-Delaroche, qui est en même temps l'un de nos principaux négociants et président du tribunal de commerce du Mans, a bien voulu suppléer à mon insuffisance.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier, Messieurs, de l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli l'esquisse bien imparfaite que je vous ai présentée de l'agriculture et de l'industrie de notre département.

RAPPORT

DE M. TROTTÉ-DELAROCHE, *sur le Commerce de la Sarthe.*

Messieurs,

Chargé, ce matin même, par votre Commission du commerce et de l'industrie, de vous rendre compte de la situation des affaires commerciales du département de la Sarthe, le temps m'a manqué pour préparer un travail répondant à l'importance du sujet et digne de vous être présenté. Je réclame donc toute votre indulgence pour les quelques notes que je vais avoir l'honneur de vous soumettre. Elles se rattachent principalement au chef-lieu du département.

Depuis quelques années, le mouvement commercial et la circulation des capitaux, sont dans une voie croissante de prospérité. La masse des affaires s'est considérablement accrue. Les faillites cependant ont été peu nombreuses; depuis le commencement de l'année, 5 à 6 ayant d'ailleurs peu d'importance, ont été déclarées au Tribunal de commerce du Mans.

Les produits industriels sur lequels se portent les opérations commerciales sont principalement : les toiles, les chanvres préparés pour la fabrication des cordages et du fil, le fil à la main, les cuirs tannés et corroyés, notamment les peaux de chevreau pour la ganterie de luxe. Sous ce rapport, la fabrique du Mans

compte peu de rivales ; la bougie, les couvertures en laine, enfin les étamines à pavillon, dont la qualité est tellement reconnue, qu'ordinairement le gouvernement demande à notre fabrique les échantillons des fournitures dont il a besoin pour la marine royale.

Le sol du département fournit à ses habitants non-seulement les grains de toute espèce, les bestiaux, les graines de trèfle, les cidres, les noix, les marrons, les volailles, le gibier, les légumes secs et verts, ainsi que les fruits cuits dont ils ont besoin. L'abondance de ces différents produits permet encore d'en exporter de notables quantités. Mais il est forcé d'importer, les sels, les résines, les épiceries, le tuffeau d'Angers, les ardoises, les vins fins et les chevaux de luxe.

Les principales exportations consistent dans les toiles et les chanvres.

En moyenne, deux millions de mètres de toiles de toutes qualités et de canevas d'emballage, se vendent, chaque mois, sur les divers marchés du département.

Depuis un an, il a fourni aux ports et aux pays de fabrique de toute la France, au moins 3 milions de kilogrammes en chanvre brut et préparé.

Les graines de trèfle sont recherchées par l'Angleterre et la Hollande, et, en ce moment l'abondance de la bonne qualité de la dernière récolte en froment, ont attiré sur les marchés les pourvoyeurs ordinaires de l'immense population parisienne.

Cette grande question du commerce des grains, est en ce moment, vous le savez, Messieurs, une question palpitante pour notre ville et son administration.

Vos idées en économie politique sont trop élevées, pour que depuis longtemps vous ne vous soyez pas rangés à l'avis unanime de tous les bons esprits qui se sont occupés de ces matières. Mais malheureusement ces sages principes n'ont point encore pénétré parmi nos populations. Les inquiétudes désordonnées, l'émeute dévastatrice en sont les tristes résultats. Puissent enfin, les progrès de l'instruction et de la civilisation, amener chacun à comprendre que pour les grains, comme pour tous autres produits du sol, la liberté et la sécurité du commerce sont les conditions indispensable de l'abondance et du bas prix.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

Membres inscrits dans la Section :

MM. Lair, Trolley, Hunault de la Pelterie, Vallée, Gendron, Lemercier (de Mayenne), Étoc-Demazy père, Étoc fils, Bourjot, Bouvet, Cauvin, de Caumont, Richelet, Anjubault, Blisson, Verdier, de Marseul, Teilleux, Mordret, Barbier, Gilbert, Bachelier, Vauchelle-Lonchamp (père), Vauchelle-Lonchamp (fils), Rousseau (Achilles), Hervé, Leguicheux, Jullien, de Lasicotière, Vié, Beaufils, Chevereaux, Pollet, Tournesac, Janin, Lepage, Pitton-Després, Desnos, de Graslin.

Formation du bureau provisoire.

Président. M. Lair.

Vice-Présidents. MM. Étoc-Demazy père, Hunault de la pelterie.

Secrétaire. M. Lepelletier (de la Sarthe).

Secrétaire-adjoint. M. Bourjot-St-Hilaire.

Formation du bureau définitif.

Président. M. Vallée.

Vice-Présidents et Secrétaires, les mêmes que ceux du bureau provisoire.

M. Vallée étant absent, M. Étoc-Demazy père, occupe le fauteuil.

Après une courte discussion, les séances de la Section sont fixées à neuf heures du matin.

M. le Président donne lecture des questions portées au programme, et les membres qui désirent concourir à leur solution, se font successivement inscrire.

M. Trolley propose de nouvelles questions qui sont jugées dignes d'être annexées à celles du programme; elles seront présentées à la séance générale.

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Hunault de la Pelterie.

Lecture et adoption du procès-verbal, sans réclamation.

Correspondance. Lettre de M. Vallée qui se trouve dans l'impossibilité de présider la Section, devant s'absenter pendant une partie de la durée du Congrès. La Section consultée, admet les excuses de M. Vallée en lui conservant le titre de Président honoraire.

Lettre de M. Gendron, qui annonce sa prochaine arrivée, et l'intention d'être inscrit pour la discussion des questions relatives à la lithotritie.

Ordre du jour. Discussion des questions portées au programme.

1° *Anatomie.* 1re question. « Quelle influence l'anatomie pathologique a-t-elle exercée pendant ces derniers tems, sur les progrès de la physiologie positive et de la médecine pratique? »

M. Lepelletier, seul membre inscrit pour discuter cette question, étant absent pour visiter un malade éloigné, la discussion de cette question est ajournée.

2° *Physiologie*. 2e question. « Quel degré d'utilité présente la physiologie raisonnée, sous le rapport de la médecine pratique? » Même ajournement et par la même cause.

3e question. « Quel degré de confiance et d'utilité devons-nous accorder à la Physiognomonie, qui consiste à déterminer les caractères moraux, par l'examen des caractères physiques de l'homme. »

M. Bourjot compare les systèmes de Gall et de Lavater; il admet, comme vérité de fait, que la physionomie est le miroir de l'âme; que les qualités morales de l'homme, ses affections, ses penchants se peignent dans ses traits, et que dès-lors en forçant un peu les analogies, on a pu rattacher, sous ce rapport, aux types les mieux déterminés des animaux, les principaux caractères physiognomoniques de l'homme.

M. de Lasicotière pense que la phrénologie, à titre de complément de la physiognomonie, a déjà rendu des services en médecine légale. Il rapporte l'histoire d'une femme morte depuis dix ans, et dont il fut possible de reconnaître le cadavre, d'après les données que l'on possédait sur son caractère et ses mœurs.

MM. Trolley et Bouvet admettent une corrélation nécessaire, entre la cranioscopie et la physiognomonie.

M. Trolley demande que l'on élève la discussion jusqu'à l'influence du moral sur le physique, en se plaçant au point de vue de l'immatérialité de l'âme.

M. Hunault, craignant que la discussion ne s'engage sur un terrain glissant, invoque l'article onze du réglement et propose l'ordre du jour.

La Section consultée, ajourne, à mardi, la continuation de la discussion dans les termes réclamés par M. Trolley.

4e et 5e question. « La nature du sol exerce-t-elle une influence notable sur le développement des individus ? »

« Quels sont les caractères physiologiques des populations du Maine et de l'Anjou, et en général de la France occidentale à partir de la Loire? Quelles sont les différences appréciables entre les animaux domestiques de ces régions, et ceux des autres localités ? »

M. de Caumont fait la communication suivante sur la première question.

Messieurs,

J'ai lu, dans notre programme, une question relative à l'influence que peut exercer la nature du sol sur le développement des individus. Je suis loin de prétendre la discuter, encore plus loin de chercher à la résoudre; je désire seulement soumettre quelques faits d'observation qui m'ont singulièrement frappé lorsque j'ai parcouru les départements du Calvados et de la Manche pour dresser les cartes géologiques de ces deux départements.

Jusqu'à présent, on s'est occupé de comparer les races d'hommes entr'elles; on a indiqué les différences que présentent les peuples du midi et ceux du nord; mais on a négligé de faire connaître celles qu'offrent les habitants d'une même contrée, et cependant il y en a de très-notables et de fort curieuses, appréciables à de très-petites distances, et qui résolvent affirmativement la question formulée dans votre programme.

C'est une vérité incontestable que la nature du sol, que son élévation ou son abaissement, les qualités habituelles de l'air, son humidité, sa sécheresse, les variations de température, que les aliments dont l'homme se nourrit, les travaux plus ou moins pénibles auxquels il se livre, lui impriment un carractère physique et moral particulier.

Ainsi j'ai été singulièrement frappé de la différence qui existe entre les habitants du Bessin et ceux du Bocage, en d'autres termes entre les habitants des terrains secondaires et ceux de la zône des schistes intermédiaires. La population de Bayeux, par exemple, est très-différente de celle de l'arrondissement de Saint-Lo; celle-ci, comparée à la première, est généralement moins grande et plus

maigre ; les individus ont le teint d'un pâle grisâtre, les cheveux droits et d'un blond fauve tirant sur le brun. Les femmes perdent de bonne heure leurs dents ainsi que la fraîcheur du visage.

Les hommes et les femmes du Bessin, habitant une région secondaire très-fertile, atteignent souvent une taille moyenne qui excède de deux pouces celle des habitants de Saint-Lo ; les femmes, plus grasses, ont le teint beaucoup plus frais ; le tempérament sanguin paraît prédominer chez elles.

Si nous suivions, dans le département de la Manche, la zône des terrains secondaires qui vient remplir un golfe au milieu de la presqu'île du Cotentin et qui occupe les environs de Carantan et ceux de Vologues, nous retrouverons à peu près les mêmes caractères, avec quelques différences ; ainsi la population de Carentan offre un teint clair et frais ; les femmes ont les dents belles et bien rangées ; en un mot, la population de ce pays contraste avec celle de la région schisteuse qui n'en est éloignée que de deux ou trois lieues.

A Valognes, où les terrains secondaires plus élevés que ceux de Carentan, sont moins sujets aux inondations, et moins exposés aux maladies qu'elles entraînent, la population est plus développée encore qu'à Carentan ; les femmes y sont remarquablement belles.

Mais si l'on quitte le terrain secondaire pour remonter dans la zône de grès ou de schiste qui forme l'arrondissement de Cherbourg, on remarque bientôt l'influence de ces terrains moins fertiles sur la population.

Ce que je disais tout à l'heure de l'arrondissement de Cherbourg peut s'appliquer à ceux de Vire, de Mortain, de Coutances et en général à ceux qui sont situés sur le schiste, le grès et les autres terrains anciens.

Hâtons-nous de le dire, cependant, les observations que j'ai faites remontent à 15 ou 16 ans, et déjà les différences que je viens de signaler tendent à s'effacer de plus en plus. En effet, la nourriture devait être pour beaucoup dans le développement plus ou moins grand des populations, et on se l'explique d'autant mieux qu'un préjugé ridicule tendait, il y a 40 ans encore, à faire croire que le sarrazin seul pouvait prospérer dans les arrondissements dont je viens de parler ; la culture du blé y était exceptionnelle. Depuis 30 ans, tout a bien changé dans ce pays qui, grâces au travail de ses habitants et à de meilleures pratiques agricoles, produit annuellement des récoltes magnifiques de blé ; et l'amélioration de la nourriture du peuple a changé d'une manière tellement sensible sa constitution physique, que la génération actuelle est déjà com-

plètement différente de celle qui l'a précédée. Avec les progrès toujours croissants de l'agriculture, avec les moyens qui se multiplient chaque jour et *qui favorisent le mélange des individus de régions différentes*, nous verrons avant peu disparaître ces dissemblances si frappantes, il y a quelques années, et déjà moins notables aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, d'ici à long-temps encore, il y aura dans les traits du visage, dans la charpente osseuse des populations des diverses régions que je viens de citer, des différences qui n'échapperont pas à l'anatomiste. Ainsi la région des schistes comparée à celle des terrains secondaires offrira long-temps, des types de figures qui seront rares dans la zône secondaire.

Dans ce qui précède, je n'ai parlé que de la population du terrain intermédiaire (Mortain, St.-Lo, Cherbourg), comparée à celle des terrains secondaires inférieurs qui l'avoisinent, c'est-à-dire, des environs de Caen, de Bayeux et de Carentan; mais si nous nous écartions un peu plus loin vers l'est, jusqu'à la zône argileuse qui forme la base du pays d'Auge, et qui appartient géologiquement parlant aux argiles d'Oxford et de Bradfort, la population nous présentera d'autres caractères.

Le pays d'Auge est en grande partie cultivé en herbe, et les terres argileuses qui en forment la base donnent à la végétation une vigueur qu'elle n'a pas dans les autres contrées de la Basse-Normandie. Les habitants des vallées surtout offrent des caractères spéciaux.

Comme dans tous les pays adonnés à l'éducation des troupeaux plutôt qu'au labourage, la population est moins agglomérée dans le pays d'Auge que dans les pays de plaine. Les hommes y sont aussi d'une assez haute stature, mais ils ont la fibre molle et prennent de bonne heure de l'embonpoint; feu M. le docteur Trouvé, auquel j'emprunte cette dernière observation, avait remarqué en outre que le tempérament lymphatique dominait chez les femmes de cette région, qu'elles étaient moins fécondes et cessaient de l'être beaucoup plus tôt que celles du Bocage.

Après ces indications bien sommaires sans doute, (car pour entrer dans d'autres détails il faudrait être médecin et physiologiste), il ne serait pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur les différences que présente, dans ces diverses régions, le développement des animaux domestiques. Mais ces différences qui étaient immenses, il y a quarante ans, sont infiniment moins prononcées aujourd'hui. Des causes analogues à celles qui ont affaibli, depuis quelques années, les caractères que présentait la race humaine, considérée dans les

diverses régions géologiques de la Basse-Normandie, ont aussi ramené à un type commun les animaux domestiques.

Effectivement, depuis qu'un système meilleur d'assolement s'est introduit dans les pays maigres, que les prairies artificielles ont été substituées aux jachères, on a partout amélioré les races. La belle espèce des vaches qui, il y a quarante ans, n'était nourrie que dans nos gras pâturages du Bessin et du Cotentin, est aujourd'hui répandue dans toute la Normandie, et l'on a, depuis quinze ans, complètement abandonné l'éducation des petites vaches qui autrefois peuplaient les pays schisteux appartenant au terrain intermédiaire. La race des moutons s'est aussi sensiblement améliorée et celle des chevaux n'est plus ce qu'elle était autrefois; mais si nous voulons rétrograder et interroger nos souvenirs de vingt ans, nous nous rappellerons la distribution des races sur le sol bas-Normand, et nous serons frappés du rapport qu'il y avait entr'elles et la nature géologique du sol. Ainsi dans toute la zône des terrains secondaires (portion du Cotentin, Bessin), où nous avons vu la taille humaine plus développée, existait de temps immémorial cette race bovine encore regardée comme la plus belle de France, tandis que, à quelques lieues seulement de cette région, dans celle qui porte le nom de Bocage, on ne trouvait encore que ces vaches beaucoup moins grandes et dont la charpente osseuse, ainsi que la forme de la tête, offraient des caractères particuliers.

La taille du cheval était aussi infiniment moins grande dans les terrains anciens que dans le terrain secondaire. Cette différence est encore sensible aujourd'hui, malgré les croisements opérés, et dans un des pays les plus âpres de la Basse-Normandie, je veux parler de la Hague, où l'on trouve des chevaux de petite taille qui offrent encore des caractères tout-à-fait remarquables.

Ce peu de mots suffit, Messieurs, pour indiquer les analogies et les dissemblances qu'offre le développement des êtres suivant la nature du sol qu'ils habitent. Mais si l'homme et les animaux sont dans une dépendance continuelle du sol, l'industrie humaine tend chaque jour à s'en affranchir et à substituer au monde naturel un monde artificiel.

Ces influences locales finiront bientôt, comme je l'ai dit en commençant, par être nulles et imperceptibles. Les communications plus faciles, en favorisant les échanges, ont, depuis quinze ans, avec les progrès de l'agriculture, opéré cette amélioration des animaux domestiques dont je parlais tout à l'heure. Les contrées les plus routinières et les plus voisines de la Bretagne ont déjà, depuis plusieurs années, répudié les petites races, et sont venues en

chercher d'autres dans le pays fertile. Ainsi continuera de s'opérer ce nivellement dont je parlais ; on acclimatera partout les meilleures races, comme on a planté les meilleures espèces d'arbres, et la culture, venant en aide aux terrains maigres, lui fera partout produire une nourriture suffisante pour des animaux du plus gros volume. Les modifications que la culture a fait subir à la Flore du pays, modifications qui ont été constatées soigneusement par nos botanistes, sont donc sensibles aussi sur notre Faune domestique. Il n'est pas moins vrai cependant que l'influence du sol est réelle encore et que l'on peut résoudre affirmativement la question posée dans votre programme.

M. Trolley pense que l'influence du sol ne suffit pas seule pour expliquer les variations des types humains, il signale surtout celle des mœurs, des habitudes, de l'éducation, des institutions politiques et religieuses ; il fait observer que dans les grandes villes où se trouvent réunis des hommes de divers pays, les influences communes tendent incessamment à effacer les caractères nationaux de la physionomie, tandis que dans la campagne où les habitudes sont plus libres, moins rappelées à l'uniformité, ces carractères se conservent dans presque toute leur intégrité.

M. Bourjot développe l'idée fondamentale du système de M. l'abbé Frère, établissant que les nations ont des âges, marchant par périodes régulières, comme ceux des individus, et ajoute que pour le même peuple, si l'âge est moins éloigné de l'enfance dans les campagnes, plus voisin de la virilité dans les villes, d'après cette hypothèse, la physionomie devra présenter plus d'uniformité dans les premières localités que dans les secondes.

M. Bouvet, en déplorant le triste sort des enfants trouvés, fait observer que leur âme, privée des consolations et des encouragements de l'amour maternel, s'étiole et se flétrit de manière à ne laisser apparaître dans la physionomie, que des impressions fâcheuses, sans attrait et souvent sans aucun de ces caractères qui

distinguent les jours de l'enfance, et font présager les vertus d'un âge plus avancé.

M. Trolley croit trouver dans la physionomie de ces enfants les stygmates de la perversion morale qui préside à leur formation, une sorte d'hérédité vicieuse, qui se transmet par voie de génération.

M. Hervé, qui a parcouru les États-Unis d'Amérique, pense, d'après ses observations particulières, que les populations de ces pays, amas confus d'individus, appartenant à des nations différentes, sous l'influence d'une sorte d'uniformité dans les lois, les mœurs, les habitudes, l'éducation, la température, le sol, etc., dès la troisième et quatrième génération, arrivent à l'unité d'un type commun, qui, sous le rapport de la physionomie et même du langage, offre des modifications beaucoup moins tranchées, entre ces divers états qu'entre les différentes provinces de France et les divers comtés d'Angleterre. Il fait observer que la race nègre, encore esclave, présente un type qui s'efface peu, bien que susceptible par l'éducation, lorsqu'elle est affranchie, de présenter tous les avantages du plus beau développement intellectuel. Il en est de même pour la race cuivrée, il a vu des métis de cette race, à la première génération, un sujet par exemple, issu d'un grec et d'une femme de la race rouge, présente l'aptitude la plus remarquable à la haute littérature et à la philologie.

M. de Lasicotière expose l'opinion de M. Boblaye sur le parcours des barbares émigrants, marchant de l'Est à l'Ouest en suivant des zônes fixes.

M. Bouvet pense que les peuples nomades ont suivi, dans leur marche, la direction qui leur était imprimée par la préférence pour un sol et des productions analogues au sol, aux productions des lieux dont ils étaient partis.

M. Bachelier, pour prouver que les institutions libres

développent le moral des peuples et que le despotisme abaisse leur courage et leur énergie, compare les Napolitains aux Romains, leurs ancêtres.

M. Bourjot ne trouve pas cette application juste et fait observer que, dans tous les temps, les habitants de la Campanie ont été facilement subjugués par les Romains eux-mêmes, ce qu'il faut attribuer à la mollesse des premiers dont les mœurs étaient relâchées par une vie trop facile, tandis que les habitants du Latium, les vrais fondateurs de la grandeur romaine, étaient forcés d'arracher leur subsistance à des contrées de difficile culture.

Continuation de la discussion à demain.

Séance levée à onze heures.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Etoc Demazy, *père.*

Lecture du procès-verbal, réclamation de M. Hervé sur quelques points de rédaction; rectification, adoption.

Discussion. 1re question. « Quelle influence l'anatomie pathologique a-t-elle exercée dans ces derniers temps sur les progrès de la physiologie positive et de la médecine pratique? »

M. Lepelletier (de la Sarthe) pense que l'anatomie pathologique, en y joignant l'étude comparative des phénomènes propres à l'état morbide, offrira toujours à la physiologie positive de l'homme une source de lumières plus féconde et plus sûre que celle des vivisections et des expériences faites sur les animaux. Dans la première voie, l'expérimentation ne sort point de son véritable domaine, elle s'appuie sur des faits puisés chez le

sujet lui-même. Dans la seconde, elle ne se fonde que sur des analogies trop souvent fautives, et cherche au milieu des convulsions et des anomalies fonctionnnelles excitées par les douleurs de l'expé.ience, l'expression des actes physiologiques accomplis dans le calme et la régularité de l'état normal. Il ajoute que depuis quarante ans surtout, l'anatomie pathologique a rendu d'immenses services à la médecine pratique, particulièrement sous le point de vue du diagnostic, en appelant toute l'attention des observateurs sur les caractères essentiels des lésions maladives et sur le siége précis des altérations principales, en faisant ainsi le plus souvent disparaitre cette confusion dangereuse des causes et des effets, de la maladie et des symptômes. Toutefois, l'abus a trop souvant remplacé l'usage, et l'anatomie pathologique, en s'érigeant en système exclusif, en rapportant tout l'intérêt de la clinique médicale aux nécropsies, a, dans cette voie fautive, bien évidemment dépassé le but de sa mission.

M. Bachelier pense également que l'anatomie pathologique a rendu de très-grands services à la médecine pratique, surtout en localisant les maladies, en faisant voir que la fièvre n'est pas une affection générale.

M. Hunault. L'anatomie pathologique a beaucoup promis et peu tenu, elle perd tous les jours de sa valeur et de son importance par les abus que l'on a fait de ses applications.

M. Lepelletier. L'anatomie pathologie et la physiologie doivent marcher de concert pour le plus grand avantage de la médecine d'application. Erigées en système exclusif, elles en fausseront les principes, en retarderont les progrès; renfermées dans les bornes toutes naturelles de leurs attributions, elles en favoriseront au-contraire le perfectionnement et féconderont ses incontestables succès.

La réponse à cette première question est formulée par M. Lepelletier, mise aux voix et adoptée. (Voir la fin du volume pour cette solution et pour toutes les autres.)

2e question. Quel degré d'utilité présente la physiologie raisonnée sous le rapport de la médecine pratique?

M. Hunault fait ressortir les avantages de la physiologie appliquée à la médecine d'observation et pense qu'il est impossible, sans la première, de faire un pas dans la seconde, sous peine de tomber dans les voies dangereuses de la routine et de l'empirisme.

MM. Bourjot, Mordret et Lonchamp, père, adoptent cette manière de voir en s'appuyant sur les faits et l'expérience. Ils opposent les guérisseurs, les charlatans et les empiriques aux médecins qui raisonnent avant d'agir et qui puisent dans les notions positives de la physiologie, les véritables indications à remplir dans les altérations morbifiques.

M. Bachelier oppose à ces idées, qui lui semblent trop exclusives, les faits relatifs à la syphilis, aux fièvres intermittentes.

M. Lepelletier pense que l'on a compromis la physiologie par des explications trop absolues, et, que c'est précisément pour n'avoir pas su distinguer l'usage de l'abus, que l'on a fait tomber la médecine dite *physiologique*, dans un discrédit qu'elle n'aurait jamais éprouvée, si, loin de l'ériger en système, l'on s'était maintenu dans les sages limites auxquelles tous les esprits judicieux l'ont nécessairement bornée. Sans doute le flambeau de la physiologie porte une vive lumière sur les causes, la nature, les indications, les contre-indications, les traitements d'un grand nombre de maladies, mais il en est une certaine proportion ou l'empyrisme raisonné devient le seul guide à suivre; telles sont, outre les maladies déjà citées, les fièvres typhoïdes, la rage, la gale, toutes les maladies produites où entretenues par la présence d'un agent morbide inconnu dans sa nature, indi-

qué par les termes de vice, de virus; agent que l'on a voulu faire disparaître du nombre des éléments pathologiques, et que l'observation a constamment fait rentrer dans le domaine des réalités.

M. Mordret fait observer, à l'occasasion des fièvres typhoïdes que l'empyrisme adopte trop aisément des méthodes générales pour une maladie donnée, et qu'il est bien plus sage, avant d'agir, de tenir un compte exact de l'âge, du sexe, du tempéramment, de l'idiosyncrasie du sujet; du degré de développement, de l'ancienneté de la maladie et des complications qu'elle peut offrir.

La réponse à la question, rédigée par M. Bourjot, est mise aux voix et adoptée.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Etoc-demazy, *père.*

Lecture du procès-verbal. Adoption sans réclamation.

A l'occasion du procès-verbal, MM. Richelet, Vallée, Bachelier et Lepelletier, font observer que la deuxième question n'est nullement résolue par la réponse adoptée dans la séance précédente, puisque cette réponse ne dit rien du degré d'utilité de la physiologie, objet essentiel de la question. La rédaction suivante est admise à présentation dans la séance générale : « La physiologie raisonnée présente un haut degré d'utilité sous le rapport de la médecine pratique, en donnant au médecin la possibilité de se rendre compte de ses déterminations, sans toutefois lui procurer cet avantage dans l'universalité des cas. »

Correspondance imprimée. M. Bourjot fait hommage au Congrès 1° d'une brochure in-4°, ayant pour titre : *Lettre à un médecin de province sur les établissements médicaux, et particulièrement sur les*

dispensaires ophthalmologiques de Londres. 2° d'une autre brochure intitulée : *Considérations sur les voies lacrymales, et recherches anatomiques sur les dimensions du canal nazal.*

M. Lepelletier offre au Congrès les ouvrages suivants:

1° *Traité complet sur la maladie srophuleuse et sur les variétés qu'elle peut présenter*, 1 vol. in-8°, Paris 1818, et 1830.

2° *Traité de Physiologie médicale et philosophique*, 4 vol. in-8°, avec planches et tableaux synoptiques. Paris 1831 et 1836.

3° *Traité sur les Hémorroïdes et sur leur traitement*, 1 vol. in-8°, Paris 1835.

4° *Traité sur l'administration de l'émétique à haute dose dans le traitement des maladies en général, du rhumatisme et de la pneumonie en particulier*, 1 vol., in-8°, Paris 1836.

5° *Traité de l'Erysipèle et des différentes variétés qu'il peut offrir*, 1 vol. in-8°, Paris 1837.

La Section vote des remerciements aux auteurs.

Discussion. M. Vallée, devant s'absenter, obtient un tour de faveur pour la lecture d'un mémoire en réponse à la 25e question ainsi conçue : rechercher les moyens les plus efficaces de rendre exécutoire les dispositions de l'article du code civil, qui prescrit de constater le décès avant le permis d'inhumation.

Depuis plusieurs années, la question des inhumations précipitées a été remise à l'ordre du jour. Les déplorables erreurs que les journaux ont publiées ont eu du retentissement dans les Sociétés savantes, comme dans les conversations familières, et les esprits ont dû naturellement se diriger vers la recherche des moyens propres à en prévenir les récidives.

On a dû se demander d'abord si la cause de ces méprises fatales n'était pas dans l'insuffisance de la législation éxistante ; ou bien si les dispositions préservatrices n'étaient pas éludées?

Un examen bien approfondi n'était pas nécessaire pour reconnaître que cette double cause d'erreur éxistait, mais dans des proportions tellement inégales, que de légères modifications seulement conviendraient pour introduire dans la législation des garanties suffisantes, tandis que l'exécution de la loi était absolument nulle dans la très grande majorité des communes et même des villes de France. En effet, quelque effrayante pour les citoyens, quelque humiliante pour les magistrats municipaux que soit cette vérité, il faut la reconnaître, il faut la proclamer, il faut la hisser comme un signal de détresse sur le fanal des améliorations sociales : Dans les 99/100 des communes de France, les inhumations se font sans que la mort ait été constatée légalement, sans que le délai de vingt-quatre heures ait été observé.

Comment se passent les choses, en effet, dans toutes les communes où la loi est tombée en désuétude ou, pour mieux dire, n'a jamais été excutée ? Un individu meurt ; les parents sachant que la déclaration du décès est obligatoire, s'adressent à deux voisins ou même à des personnes dont la demeure est moins éloignée de la mairie et les chargent de cette démarche que les uns et les autres ne regardent que comme une formalité parfaitement insignifiante.

Voilà donc deux témoins qui n'ont vu souvent le décédé, ni dans sa maladie, ni après sa mort, lesquels vont rayer de la liste des vivants un individu dont ils ne connaissent le décès que par oui dire.

Quant au délai de vingt-quatre heures, délai déjà si imprudemment écourté par le législateur, comme les parents sont généralement très-empressés de se débarrasser du cadavre, comme malheureusement la plupart des familles sont entassées dans un espace trop rétréci pour le conserver sans inconvénient, comme surtout la coupable facilité de nos mœurs attache peu d'importance à un mensonge, quand il s'agit de tromper le fisc ou d'éluder les lois, soyez sûr que l'heure du dècès sera presque constamment altérée. S'il a eu lieu dans la nuit, les témoins seront chargés, avec ou sans connaissance de cause, de le fixer à la veille au soir, de telle sorte que douze heures quelquefois se sont à peine écoulées entre le décès et l'inhumation !

C'est au dix-neuvième siècle, c'est dans un pays qui se dit à la tête de la civilisation, au premier échelon du progrès et des lumières, que cela se passe ; et ce sont des faits tellement notoires, tellement familiers à chacun de nous, qu'il semblerait dérisoire d'en entretenir une assemblé aussi éclairée, s'il n'importait de bien

préciser le mal pour s'éclairer dans la recherche et l'application du remède. Inutile d'ailleurs de rappeler ici, outre le danger d'être enterré vivant, les conséquences criminelles qui peuvent découler d'un aussi complet abandon de surveillance.

On se demande, avec effroi, quels horribles drames se sont ainsi accomplis dans les mystères de la tombe, et combien de coupables ont pu être soustraits aux cours d'assise, à l'abri de cette impunité offerte au crime ?

Mais j'entends les habitants de grandes villes se récrier sur ces lugubres tableaux, en invoquant les mesures prudentes sous la protection desquelles il leur est permis de mourir. En effet, dans la plupart des grandes villes (et c'est bien peu sur 36,000 communes) un service de surveillance des décès est établi et paraît remplir assez complètement son but. C'est ici le lieu d'examiner si c'est dans la loi que sont formulées les précautions dont il s'agit.

Non évidemment. Que dispose, en effet, l'article soixante-dix-sept du code ? *Qu'aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les réglements de police.* Or, dans toutes les villes où les décès sont constatés, les magistrats municipaux ont compris qu'ils n'avaient, pas plus que leurs administrés, mission pour s'assurer de la réalité de la mort, question tellement délicate et quelquefois tellement difficile, que le médecin lui-même est obligé de suspendre son jugement et de demander un délai pour se prononcer avec certitude. Ils ont donc constamment confié ce jugement à un homme de l'art qu'ils amènent avec eux, ou plutôt qu'ils font accompagner d'un officier de police chargé de les représenter. Ce n'est donc qu'en modifiant la disposition de la loi que l'on est arrivé à organiser un ensemble de mesures propres à atteindre le but. Donc la loi, telle qu'elle est écrite, dans notre code, est insuffisante. Il est d'ailleurs surabondamment démontré que la loi, même ainsi modifiée, n'est pas appliquée dans l'immense majorité des communes. D'où il suit que les deux causes, que nous avons indiquées aux erreurs en matière de décès, se trouvent justifiées et appellent une modification législative.

Au premier aspect, la simple adjonction d'un médecin à l'officier de l'état civil où à son délégué semblerait suffire pour rendre la loi applicable à toutes les localités. Mai il n'en est point ainsi.

Les communes rurales, qui forment la majorité de la population, présentent dans l'application des difficultés qui résultent surtout de leur étendue et de leur pauvreté. Eu égard à l'étendue, trouve-

rait-on facilement des maires ou des adjoints qui consentissent à s'imposer la mission d'aller constater les décès à des distances de plusieurs kilomètres, et quelquefois dans la même journée sur des points opposés de leurs vastes communes ? Surchargés comme ils le sont de jour en jour davantage, abreuvés de dégoûts dans les pénibles fonctions qu'ils remplissent gratuitement et aux dépens de leurs intérêts et de leurs repos, cela est extrêmement douteux. Il faudrait donc se contenter ici de deux témoins pour assister le médecin et suppléer l'officier de l'état civil ; car pour recourir au garde-champêtre ou à un autre employé assermenté, cela exigerait une rétribution qu'il serait difficile d'obtenir des conseils-municipaux dont les budgets ne s'alimentent déjà pour ainsi dire qu'à l'aide des centimes additionnels. Que sera-ce donc s'il s'agit de rétribuer le médecin qui nécessairement devra assister à la vérification ? Quelque philantropie qu'on lui suppose, on ne s'attend pas sans doute qu'il fasse gratuitement pour le mort, ce qu'il n'aura pas toujours pu faire pour le vivant. La médecine gratuite est facile au praticien des villes ; elle ne lui coûte ni beaucoup de temps ni beaucoup de fatigues. Que l'on évalue comparativement l'aumône du médecin de campagne qui, harassé de fatigues, au retour d'une excursion de plusieurs lieues, recommencera le même trajet pour aller visiter un indigent, à qui il faut souvent fournir encore le remède !..... La charité ne va pas jusqu'à s'imposer le même sacrifice pour visiter un cadavre.

Il faut donc que le médecin reçoive des honoraires pour s'assujétir à l'obligation de constater les décès.

Mais si les communes ne peuvent en faire les frais, il faut bien que ce soit le département ou l'état.

Ce serait ici, peut-être, l'occasion de rappeler l'institution des médecins cantonnaux qui fut, l'an passé, prise en considération au Congrès de Clermont, et sur laquelle un de nos compatriotes, l'excellent M. Rasselet, a, l'un des premiers, appelé l'attention du pays et du gouvernement, dans une esquisse trop peu répandue. Il faut lire cet écrit, rempli de vues les plus saines et les plus philantropiques, pour apprécier toute la portée de cette admirable institution qui, pour une somme de quatre à cinq millions, assurerait aux malades indigents des campagnes des secours gratuits et intelligents.

On ne saurait trop regretter que la Chambre des députés, qui en a été saisie sous la forme de pétition, ait attaché si peu d'importance à un projet qui touche de si près au bien être des pauvres les plus nombreux, les plus intéressants et en même temps les moins

secourus sur toute la surface de la France. Pour ce qui a trait à notre objet, on conçoit facilement le parti que l'on pourrait tirer des médecins cantonnaux, qui, parcourant tous les jours la surface des communes groupées autour du chef-lieu de canton, seraient parfaitement placés pour y vérifier les décès, sur l'avis des maires.

Ici se présente une objection grave. Les signes caractéristiques de la mort, la roideur cadavérique particulièrement, ne se produisant qu'au bout de plusieurs heures, comment serait-il possible dans les communes rurales, dont le médecin réside presque toujours au chef-lieu de canton, que la visite ait lieu en temps opportun ? Les douze ou quinze heures pendant lesquelles cette visite serait vraiment concluante, étant évidemment un terme trop limité pour un médecin souvent absent à l'heure où l'avertissement arrive chez lui, souvent aussi démandé, dans plusieurs communes à la fois pour le même objet, il deviendrait nécessaire que le délai de ving-quatre heures fixé par la loi fut prolongé. Or, c'est encore une modification appelée par les vœux de tous les médecins qui se sont occupés de médecine légale, qui, tous ont reconnu le terme de ving-quatre heures fixé pour l'inhumation, comme insuffisant et exposant à des erreurs tant de fois déplorées.

Mais si la loi retardait de vingt-quatre heures le terme déjà fixé pour l'inhumation, quelle source d'embarras, d'affliction, de dégoût, d'insalubrité même, pour ces pauvres ménages, où la chambre mortuaire est l'unique asile de la famille et où l'on a déjà tant de peine à conserver le corps pendant les vingt-quatre heures de rigueur ?

Ceci nous conduit forcément à l'institution des salles de dépôt qui permettraient de garder les corps beaucoup plus long-temps et d'en débarrasser les familles indigentes, avant même que le médecin, préposé à la vérification des décès, se fût transporté chez elles. Ces salles de dépôt, qui existent en beaucoup de communes d'Allemagne, où même l'on pousse la précaution jusqu'à attacher à la main de chaque mort le cordon d'une sonnette placée dans la chambre du gardien, seraient d'une construction peu dispendieuse. Dans les villes, elles pourraient recevoir la double destination de dépôt des morts et de chapelle pour les cimetières auxquels elles seraient annexées. Dans les communes rurales, une chambre contigüe au logement du sacristain pourrait être affectée à cet usage et louée à peu de frais.

Parlerons-nous ici de l'inutile et dangereux usage de coudre les morts dans un linceul, c'est-à-dire de les *ensévelir*, mot que, pour

le dire en passant, notre langue, par une singulière confusion, emploie souvent, surtout au figuré, comme synonyme *d'enterrer* ? Il nous suffira de faire remarquer comment ce tissu dans lequel on s'empresse d'empacter, de baillonner les corps, peut déguiser et étouffer les éléments de vie qui peuvent encore se conserver à l'état latent dans les morts apparentes. Dès-lors, ne serait-il pas du devoir du législateur d'interdire sévèrement cet usage que le cercueil rend d'ailleurs tout-à-fait superflu ?

Si nous avions la carrière libre pour passer en revue toutes les difficultés que peut soulever cette question de police médicale, nous aurions à discuter la valeur du mode de constatation adopté à Paris et dans la plupart des grandes villes de France, comparativement avec les systèmes qui ont été proposés en d'autres localités. Nous aurions aussi à tenir compte de l'indifférence et des susceptibilités qui ont retardé ou empêché l'établissement de semblables mesures dans des villes importantes.

Ils s'est rencontré des conseils municipaux, qu'à révoltés l'idée d'introduire un médecin étranger dans les familles, pour y visiter un corps dont la maladie devrait être tenue secrète ; oubliant qu'ils admettaient d'une manière bien plus explicite, à ces tristes révélations du cercueil, des mercenaires dont la moralité leur offrait apparemment plus de garanties que le caractère médical, la confiance du magistrat municipal et la sainteté du serment ! Croira-t-on qu'il se soit trouvé des conseils municipaux où l'établissemenl d'un médecin préposé aux décès ait été combattue par la négation de l'utilité d'une semblable innovation ?.....

Pour ne pas alonger indéfiniment cette communication, renfermons nous dans l'interprétation officieuse par laquelle les administrations municipales de la plupart des grandes villes ont devancé la modification de l'article soixante-dix-sept du code civil.

Mais cette modification étant à peu-près inapplicable aux communes rurales, reconnaissons que la loi doit approprier ses dispositions aux exigences de ces localités, dont les ressources financières sont en raison inverse de l'étendue territoriale. Reconnaissons en outre que le délai de vingt-quatre heures est insuffisant, tant pour l'opportunité que pour la certitude de la constatation du décès, d'ou résulte la nécessité des salles de dépôt.

Par ces considérations, j'ai l'honneur de proposer à la Section de médecine d'adopter la proposition suivante : Il y a urgence à ce que la législation sur la constatation du décès soit revisée et modifiée en ce sens :

Que la mort sera constatée par un médecin assisté d'un officier de police ou de deux témoins, suivant les localités ;

Que le délai de vingt-quatre heures, fixé pour l'inhumation, sera doublé ;

Que l'ensévelissement sera sévèrement défendu, au moins pour ce qui concerne la tête ;

Qu'enfin, il sera établi, dans chaque commune, une ou plusieurs salles de dépôt, où les morts ne pourront être reçus que douze heures après le décès.

MM. Bachelier et Lepelletier proposent de répéter cette lecture en séance générale en raison de son intérêt et pour le fond et pour la forme. La proposition mise aux voix est adoptée.

Tous les membres étant convaincus de la nécessité de rendre exécutoire la loi relative à la constatation des décès, sur le fonds de la question, par conséquent, la discussion s'engage sur la forme seulement.

M. Bourjot propose de demander à la législation, ou au conseil d'état une nouvelle interprétation explicative de l'article 55 du code civil, portant que la déclaration des naissances, sera faite dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil auquel l'enfant sera présenté. Il fait observer que s'il est nécessaire, dans l'intérêt des individus et de la société de bien constater les décès, il ne l'est pas moins d'apporter la même attention à la constatation des naissances. Il désire dès-lors que les deux questions marchent simultanément, et que les deux vérifications soient environnées des mêmes soins et des mêmes précautions. Ici l'interprétation de la loi paraît vicieuse en obligeant de transporter l'enfant à la mairie souvent éloignée, par les saisons les plus rigoureuses avec toutes les funestes conséquences de ce transfert pour un nouveau-né, dont l'organisation est encore si frêle et si peu garantie contre les influences destructives qui l'environnent, il signale surtout l'ophthalmie purulente, l'induration du

tissu cellulaire, la pneumonie, etc., comme résultats de ces pratiques dangereuses. La loi interpretée de cette manière, est donc tellement barbare, inexécutable, que la raison publique en a fait justice, et que l'on se contente le plus souvent de la simple déclaration du père et de la signature de deux témoins pour la forme. Il est aisé de comprendre tous les inconvénients d'une semblable tolérance et de sentir combien elle favorise les substitutions de sexe et même d'enfant au préjudice de l'état, ou des familles.

M. Bourjot propose dès-lors de faire constater les naissances à domicile, soit par un officier de l'état civil, soit par un médecin ayant mission spéciale, et devant se faire assister de deux témoins. Cette communication, en raison de son utilité, sera naturellement rapprochée de celle de M. Vallée et répétée en séance générale.

La Section revenant à la question du décès, après une succession d'avis différents, adopte trois propositions en réponse à la 25e question.

M. Hunault lit des conclusions à peu près semblables qu'il avait formulées dans un précédent Congrès, et qui se trouvent imprimées dans le Compte-rendu de ce dernier. Cette coïncidence d'avis analogues prouve que ces réclamations, bien que du plus haut intérêt, et de la plus grande moralité, n'ont point encore été entendues; qu'il est urgent de les exprimer de nouveau et que les vrais philanthropes peuvent, sans se connaître, se rencontrer dans la même pensée, lors qu'il s'agit des intérêts de l'humanité.

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. ETOC-DEMAZY, *père.*

Lecture du procès-verbal, adoption sans réclamation.

Correspondance manuscrite. M. GENDRON présente un mémoire sur plusieurs opérations de lithotritie et demande un tour de faveur pour en faire la lecture. La Section se rend au désir de M. Gendron et décide que demain 18, la discussion sur la dixième question du programme, sera immédiatement ouverte après cette lecture qui s'y rapporte.

M. LEPELLETIER présente à la Section un travail ayant pour titre : *Études de l'univers, de l'homme, des rapports de l'homme avec l'univers, ou Considérations relatives à l'influence des climats, de la civilisation, des institutions politiques et religieuses, des sciences et des arts, sur le tempérament, le caractère, les mœurs et le bonheur des nations.* La Section nomme une commission et, sur le rapport de celle-ci, décide que le discours sera lu en Séance générale.

Correspondance imprimée. M. TEILLEUX fait hommage au Congrès d'une brochure intitulée : *Observation sur une pupille artificielle.*

M. GENDRON offre les ouvrages suivants : 1° *du Cathétérisme curatif, du rétrécissement de l'œsophage* ; 2° *Proposition sur le Croup et la Trachéotomie ;* 3° *Recherches sur les Épidémies des petites localités.* La Section vote des remerciments aux auteurs de ces ouvrages.

Discussion. L'ordre du jour est relatif à la troisième question du programme ainsi conçue : « Quel degré de confiance et d'utilité devons-nous accorder à la physiognomonie qui consiste à déterminer les caractères mo-

moraux par l'examen des caractères physiques de l'homme.

M. Bourjot. Les animaux, même ceux qui se rapprochent le plus de nous, ont été doués, par la nature, d'un instinct qui ordonne les appétits avec les organes d'une manière invariable durant la vie; à l'exception des cas où la nature est elle-même faussée par la domesticité, mais dans l'état normal, pour les individus de la même espèce, mêmes instincts, mêmes manifestations extérieures, mêmes formes; il n'en est pas de même pour l'espèce humaine à laquelle appartient une liberté illimitée d'action intellectuelle. L'homme reçut en partage une âme capable de se confondre par la pensée, par la connaissance et par l'amour avec l'âme éternelle, la divinité; les admirables travaux des astronomes, des physiciens, des naturalistes, des théologiens de toutes les espèces, ne démontrent-ils pas que l'âme de l'homme n'a point de bornes dans ses investigations et dans ses élans? toutefois il existe dans l'homme deux natures, celle de l'instinct et celle de l'intelligence, aussi le voyons-nous par les impulsions de son génie s'élever à des œuvres presque divines, et par ses appétits descendre jusqu'au niveau de la brute. Si l'intelligence a ses degrés, ne peut-on pas admettre que les organes qui la servent offrent des modifications relatives dans ces manifestations que nous appelons la forme. Si les instincts des animaux se modifient et se perfectionnent en raison des perfectionnements et des modifications, des masses nerveuses centrales, pourquoi les degrés si multipliés de l'intelligence humaine ne seraient-ils pas traduits au dehors par des formes variées en volume, en poids de la masse nerveuse antérieure? si l'entendement humain se composant d'instincts et d'affections est un échiquier, pourquoi nier l'existence de ses cases.

Les moralistes, les philosophes, les Pères de l'église comprirent la nature fâcheuse de l'homme luttant avec

les désirs animaux, au profit de son intelligence, mais ils ne purent l'expliquer. La superstition s'empara de cette idée et l'astrologie judiciaire chercha dans les constellations la puissance qui doit régir nos facultés et nos destinées. Gall parut enfin et découvrit la véritable cause de ces admirables rapports. Deux grandes modifications influent sur notre être, et partant sur nos dispositions morales, l'éducation et l'hérédité; toutefois la versatilité des volitions humaines est si manifeste, que l'on n'a jamais du penser à faire de la phrénologie un moyen légal de connaître et même d'interroger les criminels; ce système ne sera jamais une science essentiellement pratique, mais il restera comme l'une des plus belles découvertes de nos temps modernes, en nous apprenant à maîtriser, à dompter nos penchants, les uns par les autres, elle rendra de très-grands services à l'éducation. M. Bourjot revient à l'exposition du système de M. l'abbé Frère. Il passe ensuite aux considérations relatives à celui de l'avenir, il accorde à ce système plus d'utilité d'application qu'à celui de Gall dans nos relations sociales; il pense que Lavater l'a seulement perfectionné; que son origine remonte à la plus haute antiquité, puisque cet adage, que les traits de la physionomie sont le miroir de l'âme, est aussi vieux que le monde. Il entre dans quelques développements sur les rapports de la physiognomonie avec les affections mentales, et tend à prouver que celle-ci traduit à l'extérieur, l'état intérieur de l'homme, et dit que l'on peut ainsi, avec une grande habitude, arriver à pénétrer dans le caractère intime de ceux que l'on examine.

En résumé, la physiognomonie est d'une étude importante dans la vie sociale, et nous est instinctivement enseignée pour notre plus grand avantage.

M. Lepelletier : La physiognomonie est essentiellement utile à tout observateur qui veut faire une étude sérieuse de l'homme. Comme théorie physiologique,

le système de Gall n'est pas soutenable ; une grande masse cérébrale, douée d'une organisation forte, circonstance beaucoup trop négligée dans les appréciations, présage ordinairement des facultés intellectuelles en mesure de ce développement physique ; jusqu'ici la théorie se trouve encore dans le domaine du vrai ; elle entre dans celui de l'erreur à la localisation minutieuse des aptitudes morales et des passions en créant en dehors des faits propres à les démontrer, des organes particuliers à chacune de ces passions, et de ces aptitudes. Nous avons démontré dans la physiologie médicale et philosophique, d'après le raisonnement et l'expérience, que les impulsions instinctives n'ont pas leur point de départ dans l'encéphale, mais bien dans le système nerveux ganglionnaire. D'un autre côté, les phrénologistes sont dans l'impuissance absolue de montrer à l'observateur sans prévention, les prétendus organes de ces impulsions et des facultés morales, double circonstance qui nous semble ruiner complètement la théorie de Gall comme système physiologique. Cette même théorie considérée maintenant comme système physiognomonique offre-t-elle plus de valeur? nous ne le pensons pas. En effet, que l'on prenne un crâne réduit au système osseux, que l'on y trace la circonscription des protubérances galliennes avec ou sans les variantes assez nombreuses de ses continuateurs, et que l'on nous dise, de bonne foi, si l'on s'engagerait à les bien apprécier par le toucher, de manière à reconnaître sans confusion leurs développements relatifs? et par suite, à préciser celui des instincts et des facultés intellectuelles dont elles seraient l'expression physique? Et cependant, c'est par l'intermédiaire du périoste, des muscles, des aponévroses, des cheveux dont ces os sont couverts, que l'on a la prétention de reconnaître ces saillies comparatives ; c'est au fond de l'orbite rempli par des coussinets graisseux et par les organes de la vue que l'on doit estimer

plusieurs de ces protubérances? l'esprit de système peut insister après des objections de cette nature; mais la saine raison n'admettra jamais une théorie fausse dans ses bases, inexécutable dans ses applications.

Quant au système de M. l'abbé Frère, nous professons la plus haute estime pour son auteur, mais il nous est impossible d'en admettre et les principes et les conséquences. En effet, pour nous borner à deux objections capitales, nous ne pensons pas que l'on puisse comparer les âges des peuples aux âges des individus; mesurer par des périodes rigoureuses les phases de l'existence des premiers, dont la marche est le plus souvent relative aux circonstances indépendantes de la vie de ces peuples, comme on mesure la durée naturelle des individus, dont les âges marchent sous l'empire immuable de la nécessité. Nous ne pensons pas davantage que les crânes se modifient par les progrès des nations dans cette marche périodique et réglée d'avance, comme ils le font, dans chaque sujet, par les résultats progressifs de leur existence normale. Ce raisonnement nous semble repousser un semblable rapprochement, et l'expérience n'offre pas même quelques faits exceptionnels en sa faveur.

Nous arrivons au système de Lavater, le seul qui nous paraisse admissible, comme système de physiognomonie, toutefois avec des modifications importantes, et pour le détail desquelles nous renvoyons à notre ouvrage de Physiologie, le temps et l'espace nous manquant ici pour les reproduire avec toute l'extension qu'elles méritent. Lavater s'est trop occupé des formes naturelles et n'a pas assez donné d'importance aux formes acquises; il a trop souvent interrogé les traits passifs et n'a point suffisamment étudié les moyens d'expression pendant leur mise en activité. C'est en rectifiant ces deux grandes causes d'erreur que l'on arrive à la vérité, que l'on donne à sa théorie physiognomonique toute l'importance et

toute la réalité quelle est susceptible d'offrir. Sans doute, le caractère moral d'un sujet donné se présume déjà par les traits physiques de son tempérament ; sans doute aussi, les proportions relatives de son crâne et de sa face font pressentir, chez lui, la prédominence de la raison sur l'instinct, de l'intelligence sur les appétits sensuels et *vice-versâ* ; mais il est des vérités physiognomoniques plus positives encore et moins susceptibles de nombreuses exceptions. Ainsi, nos idées, nos passions s'expriment par des attitudes, des gestes, des inflexions de la voix, des modifications nombreuses dans les traits du visage, par l'écriture, le style, et même par les dispositions que nous imprimons à nos vêtements, à nos habitations, etc. La répétition habituelle de ces expressions donne, à tous ces moyens de les effectuer, une manière d'être particulière et toujours conforme à la nature de la disposition morale qui les a sollicitées. N'est-il pas, dès lors, tout naturel de retrouver, dans ces modifications acquises, le caractère des idées et des passions qui les ont effectuées ; et dès lors facile d'apprécier ainsi le moral de l'homme par les dispositions actuelles de son physique, surtout en agrandissant la sphère de cette observation, en donnant à la physiognomonie toute l'extension quelle doit présenter. L'examen d'un seul caractère peut induire en erreur, le concours et surtout la concordance de tous ces caractères, dans l'expression d'une même aptitude, garantit presque toujours des résultats positifs et vrais ; s'il existe encore quelques exceptions, du moins on les trouve en si petit nombre, qu'elles sont incapables de détruire la règle générale. Et dès lors, on est forcé de convenir que la physiognomonie raisonnée fait connaître l'homme moral par l'homme physique, et peut offrir les plus grands avantages au moraliste, au philosophe et surtout au médecin.

M. Hunault combat également la localisation des aptitudes et des facultés intellectuelles. Il borne les avan-

tages de la physiognomonie aux applications qu'en peut faire le médecin légiste.

M. Gendron. Tout en rendant justice à la manière dont mes honorables confrères ont exposé leurs idées, je ne partage nullement leurs opinions sur le système de Gall que je préfère, comme théorie physionomonique à celui de Lavater. Les aptitudes, les passions et les facultés intellectuelles étant différentes, il faut nécessairement des organes distincts ; et le développement comparatif de ces organes doit donner la mesure proportionnelle de ces facultés, de ces passions et de ces aptitudes.

M. Lepelletier. La différence des aptitudes, des passions et des facultés intellectuelles ne nous semble pas entraîner la nécessité d'un organe approprié à chacune d'elles. Autant vaudrait dire que les opérations manuelles se diversifiant à l'infini dans l'application des arts mécaniques, il faut à celui qui les exécute autant de mains différentes qu'il existe d'opérations diversifiées. N'est-il pas plus naturel de penser que la volonté, l'intelligence, l'instinct de l'homme, étant susceptibles de se modifier indéfiniment, peuvent, avec un même organe, effectuer un grand nombre de résultats diversifiés, comme on voit la main d'un chirurgien habile s'affranchir de ces machines spéciales inventées dans l'enfance de l'art, et pratiquer, avec le même instrument, des opérations essentiellement différentes.

La réponse à la troisième question, est formulée, mise aux voix et adoptée par la Section.

La séance est levée à 11 heures.

SÉNCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. ETOC-DEMAZY, *père.*

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. ETOC-DEMAZY (fils,) demande un tour de faveur pour lire, en Section, un mémoire sur la Statistique de l'établissement des aliénés, dont il est médecin; accordé pour la séance de demain.

L'ordre du jour amène la lecture du mémoire de M. GENDRON, relatif à la dixième question ainsi formulée : « Quels sont les avantages et les inconvénients » de la taille et de la lithotritie envisagées d'une ma- » nière absolue et relative dans leurs applications ? » La discussion est ensuite ouverte sur cette même question.

M. GENDRON : Dans la grande majorité des cas, la lithotritie présente des avantages incontestables sur la taille, mais il est impossible de l'admettre d'une manière exclusive.

M. HUNAULT : La lithotritie présente un grand nombre d'inconvénients que la pratique révèle chaque jour. Le meilleur moyen de ne pas la compromettre consiste à ne pas lui demander plus qu'elle ne peut réellement donner. Peut-être la solution de la question n'est-elle pas encore possible dans l'état actuel de la science.

M. BOURJOT : La lithotritie, chez l'adulte, chez la femme plus spécialement encore, présente, des avantages réels sur la taille, mais, chez les enfants, ces avantages n'existent plus, et d'ailleurs tous les calculs ne sont pas de nature, soit par leur composition chimique, soit par leur volume, à céder aisément à l'action des instruments destinés à les broyer.

M. Lemercier de Mayenne : Il est bien difficile d'établir la supériorité de l'une ou l'autre des deux méthodes; leurs succès relatifs dépendent bien souvent de l'habileté de ceux qui les pratiquent ; et le praticien donnera toujours la préférence à celle qu'il a le plus souvent employée. Aussi dans la province, trouverait-on peut-être, même encore aujourd'hui, plus de chirugiens partisans de la taille que de la lithotritie.

M. Lepelletier : Pour juger convenablement la question, il faudrait en quelque sorte prendre en particulier chacun des cas de maladies calculeuses. Si l'on envisage le sujet d'une manière générale, on sent aussitôt les difficultés de la solution. D'une manière absolue, la taille mérite la préférence, pouvant répondre à toutes les indications ; la lithotritie au contraire n'étant plus applicable chez les très-jeunes enfants du sexe masculin, pour les calculs ou très-durs ou très-volumineux, dans les complications de rétrécissement du canal de l'urètre, de maladies organiques de la prostate, de la vessie, etc. Aussi la discussion qui s'éleva sur ce terrain, au sein de l'Académie de Médecine, et dans laquelle on voulut décider la question par la comparaison des statistiques de l'une et l'autre méthode, ne produisit-elle aucune solution. Les statistiques ne seraient pas d'ailleurs un moyen impartial de juger, puisque la lithotritie laisse à la taille tous les cas graves, soit par eux mêmes, soit par les complications qu'ils peuvent offrir. Toutefois, en considérant la question d'une manière relative, en se renfermant dans le domaine des calculs peu volumineux, friables, sans lésions organiques de l'appareil urinaire, affectant un sujet adulte surtout du sexe féminin, la lithotritie présente des avantages réels sur la taille.

La réponse est formulée, et adoptée par la Section.

Communication. M. Desnos, pharmacien à Alençon, a trouvé dans les eaux minérales de Dangeul et de René, une matière gélatineuse qu'il propose de nommer *géla-*

tine minérale ; des alcalis : potasse, soude ; des bicarbonates, etc. Il ajoute que ces sources, qui paraissent avoir été fréquentées autrefois, le seraient encore aujourd'hui avec avantage. La place de ces eaux, sous le rapport de leur action médicale, paraît, à M. Desnos, entre celles des Contrexeville et de Vichy. Voici au reste les détails que M. Desnos nous fait parvenir sur cette communication :

Comme la plupart des médecins éclairés sont portés à chercher, dans l'usage des eaux minérales naturelles, des moyens de guérison contre quelques-unes des maladies chroniques que notre état de civilisation semble multiplier de plus en plus, ce qui, dans nos contrées rend tributaires d'autres pays les personnes que leur position ou la modicité de leur fortune empêchent de se déplacer, il nous a paru utile de vous communiquer nos recherches sur la composition chimique des eaux minérales froides du Saonois (1). Ces eaux sont assez remarquables, tant par leur alcalinité bien sensible, que par l'abondance permanente de leur écoulement et le dépôt d'une matière organique floconneuse jaune-oranger, qu'elles fournissent en notable quantité, ainsi que par les légendes et traditions populaires dont l'une des sources est l'objet, à cause sans doute des ruines et vestiges de constructions romaines qui s'observent encore près et aux environs de ses bords, dans le pré du goufre de la Georgette (nom de cette source) appartenant à Madame la comtesse de Gallew, sur le territoire de la commune de René (Sarthe.)

La température habituelle de l'eau des sources dont il s'agit, est d'environ 14 à 15 degrés centigrades, dans le bassin. La surface est pour l'ordinaire recouverte d'une légère pellicule irisée, que viennent rompre et traverser des bulles gazeuses qui se dégagent du fond par intervalles plus ou moins rapprochés, suivant l'état de

(1) Cette partie de l'arrondissement de Mamers, qui portait autrefois le nom de Saonois, paraît avoir été traversée en sens divers, pendant l'époque romaine, par des voies ou chemins qui servaient à faire communiquer entr'elles les cités des Eburons, des Carnutes, des Diablintes, des Cénomans et autres peuplades plus ou moins importantes. Ces chemins devaient se croiser et s'embrancher dans le voisinage de ces sources, où l'on remarque en divers lieux des vestiges et débris de matériaux d'origine romaine, comme briques, tuiles, ciment, etc.

l'atmosphère. L'eau, d'une limpidité parfaite, est fraîche, sapide, légèrement âpre et néanmoins assez agréable au goût; elle verdit les couleurs bleues végétales, comme les fleurs de Mauve et de Violette qui démontre une alcalinité assez prononcée sur laquelle l'analyse ne laisse aucun doute ; la teinture de noix de Galles y détermine d'abord un abondant précipité blanc-grisâtre auquel succède plus tard une teinte violacée; les eaux de chaux et de barite, l'azotate d'argent, le chlorydrate de barite, l'acide oxalique, le phosphate d'ammoniaque, lorsque le précédent réactif a produit tout son effet en précipitant toute la chaux, y donnent chacun un précipité particulier et y indiquent : la teinture de noix de galles, la présence du fer accompagné d'une matière organique azotée, les eaux de chaux et de barite, un ou plusieurs sulfates, l'acide oxalique, des sels calcaires et enfin le phosphate ammoniacal à la suite du précédent réactif, des sels magnésiens ; et, après une évaporation préalable, le chlorydrate de platine y forme un précipité jaune serin qui dénote la présence d'un alcali libre ou combiné autre que la soude.

Au contact de l'air, l'action chimique du bichlorure de mercure en solution dans ce liquide, à la dose d'un décigramme environ par hectogramme, donne naissance à une pellicule d'abord mince et irisée qui augmente de consistance au bout de quelques jours, et prend un aspect oléagineux; sous cette pellicule se forment ensuite des espèces de paillettes brillantes, jaunes-paille ou citrines, orangées et quelquefois brunes-noirâtres, composées de prismes aciculaires réunis en faisceaux. Ces corpuscules, comme la substance au milieu de laquelle ils se forment, sont en partie solubles dans l'alcool et l'éther et plus encore dans l'eau alcoolisée qui colore en brun-verdâtre ce qu'elle ne dissout pas ; ils sont décomposables au feu qui en sépare le chlorure mercuriel, de sorte que nous sommes portés à considérer l'une et l'autre matière comme analogues à ce que, dans ces derniers temps, on a appelé mercure animalisé ou combinaison du bichlorure de mercure avec le blanc d'œuf. Ainsi la matière animalisée amorphe ou gélatineuse, extraite de l'eau de la Georgette, participe en même temps des propriétés de l'albumine et du bitume, dont elle répand sensiblement l'odeur par sa combustion à l'air libre. Nous la nommerons albumine ou gélatine minérale, de nomination qui nous semble préférable à celle de matière azotée, animalisée ou de baregine. Ce dernier nom ne généralise pas assez et ne paraît désigner qu'une localité, tandis que cette substance se rencontre plus ou moins abondamment dans toutes les eaux minérales, un peu remarquables. Elle

donne naissance à ce que M. Frontan, dans un travail sur les eaux des Pyrénées, appellée *sulfuraire*. Nous considérons celle-ci comme une simple modification de la première, au contact de l'air atmosphérique qui la transforme en conferves et végétations floconneuses. Plus tard, ces végétations fournissent le dépôt jaune ochracé qu'on remarque près des sources minérales, et particulièrement de celles de la Georgette, dont le sous-sol des environs offre des traces très-remarquables dans le pré.

Pour terminer, nous dirons que les eaux minérales de René et Dangeul, fournies, suivant nous, par des espèces de puits artésiens (1), donnent à l'analyse environ un millième de principes salins et gélatineux. Ces principes, doivent leur communiquer quelques vertus médicinales et ont pu autrefois les faire admettre dans la thérapeutique des anciens dominateurs des Gaules, pour qui l'usage des eaux minérales semble avoir été un des premiers besoins. Ils pourraient peut-être encore aujourd'hui leur faire prendre place à côté de quelques unes des plus célèbres de la chaîne des Vosges, telles que Plombières, Contrexeville et Bussang, dont elles paraissent égaler ou même surpasser l'alcalinité, en se rapprochant d'elles par leur composition chimique, sinon identique au moins analogue, à la température près de la première.

Sans prétendre qu'on doive, *a priori*, attribuer à ces eaux de nouvelles propriétés médicinales, ce que nous savons de leur action sur l'économie humaine, nous porte à dire qu'elles paraissent exciter l'appétit, favoriser puissamment la transpiration et surtout la secrétion des urines. L'une de ces sources possède encore, chez les habitants du pays, la réputation de fournir une eau médicinale, à la-

(1) L'idée de la possibilité d'existence de courants souterrains, venant de l'un des versants des montagnes des Vosges, se dirigeant vers l'Océan et alimentant sur leur passage les sources de Bourbonne, de Provins, de Forges; et en se rapprochant de nous, celles de l'Épine, près Mortagne, de Ferrière, la Verrerie, près Courtonnes, de la Herse, près Bellème, enfin les sources du Saosnois, comme celle qui, à Gué-Chaussé, entretient continuellement le moulin, pourra paraître une rêverie à quelques Géologues. Cependant plusieurs étangs alimentés par de pareilles sources, aux environs de Mamers, ayant un niveau supérieur à celui du sol de cette ville, ainsi que l'analogie de composition chimique de l'eau de ces sources comparée à celles des Vosges, semblant avoir un centre commun de minéralisation, peuvent, jusqu'à un certain point, justifier la croyance des ouvriers carriers de Mamers, qui prétendent entendre parfois le bruit de l'eau souterraine, suivant M. Pesche. (*Dict. Stat. de la Sarthe. Article Mamers.*)

quelle quelques uns ont recours ; et que nous avons vu employer avec succès chez les femmes, à l'époque de l'âge critique, et chez les jeunes filles atteintes de chlorose.

Nous pensons au reste que là, comme ailleurs, la pratique médicale pourrait en tirer parti et les utiliser de préférence aux eaux minérales lointaines, ci-dessus désignées, qu'on est obligé de faire venir à grands frais et d'employer souvent dans un état d'altération qui doit modifier leurs propriétés.

Si cette opinion venait à trouver crédit, madame la comtesse de Gallew nous a paru disposée à entreprendre la restauration de l'ancienne source romaine, de manière à l'approprier de nouveau aux usages médicaux.

Si nos procédés d'analyse peuvent garantir la précision des résultats obtenus, telle serait, suivant nous, la composition chimique moyenne de l'eau des sources de René et Dangeul.

Gaz carbonique et autres.	0,005
Bicarbonate de chaux.	0,100
de magnésie.	0,050
de fer.	0,010
Bicarbonates alcalins.	0,050
Sulfate de chaux.	0,100
de soude.	0,050
de magnésie.	0,025
Chlorure de sodium.	0,025
Matière organique gélatineuse soluble.	0,075
Silice et alumine.	0,010
Eau pure.	999,500
	1,000,000

La réponse à la quatrième question renvoyée à cette séance est mise aux voix et adoptée :

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. HUNAULT DE LA PELTERIE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Proposition d'insérer le mémoire de M. Gendron dans le Compte-rendu de la Session. Adopté.

L'ordre du jour amène la discussion de la septième question ainsi conçue : « Existe-t-il un genre d'ophthalmie rebelle aux antiphlogitiques et aux dérivatifs les plus puissants? Dans l'affirmative, indiquer la nature et le traitement de cette ophthalmie. »

M. BOURJOT, à l'occasion de cette question, commence la lecture d'un mémoire sur l'ophthalmologie, indique les divisons des maladies des yeux qui lui semblent de nature à mieux faire établir la base du traitement de ces maladies. Il désigne comme ne devant pas être combattues par les antiphlogistiques : 1° toutes les opthalmorrhées. 2° la kératite varioleuse. Les moyens qu'il propose dans ces cas exceptionnels sont locaux, astringents, cathérétiques ; il conseille même, pour les cas très-graves, le cautère actuel ; et pour la kératite varioleuse la méthode ectrotique.

M. BARBIER : Les antiphlogistiques et même les dérivatifs sont insuffisants dans le traitement de la grande majorité des ophthalmies, la médication topique devient ici la partie essentielle des moyens curatifs.

M. GENDRON : Les ophthalmies constitutionnelles, épidémiques, chroniques, exigent un traitement local ; les moyens les plus utiles, sont les astringents, le calomel, les cathérétiques, surtout le nitrate d'argent même en collyre.

M. HUNAULT admet, comme rentrant dans l'exception demandée au Programme, les ophthalmies constitu-

tionnelles, virulentes, épidémiques ; il fait en outre observer que certaines opthalmies résistent tout aussi bien aux moyens locaux, indiqués dans l'exception de MM. Bourjot et Gendron, qu'aux moyens anti-phlogistiques.

M. Lepelletier : Nous partageons les opinions de nos honorables collègues pour ce qui est relatif aux ophthalmies constitutionnelles, virulentes, épidémiques, mais nous ne pensons pas qu'il soit possible de faire entrer dans l'exception toutes les ophthalmies chroniques, puis qu'il serait dès-lors possible de soutenir, pour toute autre inflammation arrivée à ce mode, ce que l'on aurait avancé pour l'ophthalmie, et que d'ailleurs l'observation de chaque jour fournit des preuves en opposition à cette manière de voir. Nous considérons surtout comme exceptionnelle, dans tous les cas, l'opthalmie que nous avons décrite sous le nom d'ophthalmie granuleuse et contre laquelle on peut, d'après l'expérience, employer les insufflations de Calomel avec une entière confiance, et les cautérisations avec le nitrate d'argent, lorsqu'il survient des ulcérations de la cornée.

MM. Gendron et Bourjot n'admettent pas le genre d'ophthalmie décrite par M. Lepelletier sous le titre *d'Ophthalmie granuleuse.*

M. Longchamp (père) admet les granulations, mais il les regarde comme l'effet et non comme la cause de l'ophthalmie.

M. Hunault considère la granulation du point de vue indiqué par M. Lepelletier ; ces granulations lui paraissent le résultat d'une sorte d'éruption qui s'effectue sur la conjonctive et la cornée.

M. Lepelletier : Nous abandonnons bien volontiers les théories systématiques incapables, sans l'observation, d'avancer la science médicale d'un seul pas, et nous renvoyons aux faits positifs recueillis à l'hôpital du Mans,

en présence de nos élèves, insérés dans les journaux de médecine et qui établissent mieux que tous les raisonnements possibles, la réalité de l'ophthalmie granuleuse comme altération particulière et rentrant surtout dans l'exception demandée au programme du Congrès.

La réponse à la question est formulée et adoptée par le Section.

M. Étoc-Demazy (fils) lit une statistique de l'établissement des aliénés dont il est médecin, statistique comprenant un intervalle de quatre années. Il examine successivement le nombre des aliénés admis, celui des guérisons, des rechutes, les causes de l'aliénation mentale sous le rapport de la fréquence, les divisions de ce genre de maladie, les décès et les résultats des nécropsies. Ce mémoire, dont l'impression est votée, prendra rang à la suite des procès-verbeaux de la Section.

M. Lemercier (de Mayenne) demande à lire un travail ayant pour titre : *Aperçu sur la Statistique et sur la Topographie médicale du département de la Mayenne, avec quelques notions d'hygiène publique et particulière aux professions les plus nombreuses et les plus insalubres.* Accordé pour la prochaine séance.

M. Mordret fait la même demande pour un mémoire et une statistique sur les révaccinations. Accordé.

Correspondance. Réflexions sur les systèmes en médecine, par M. Mordret.

Du *Choléra morbus épidémique* par M. Hunault, *Application théorique et pratique de la Lithotritie*, par M. Hunault.

Du *Danger des Inhumations Précipitées*, par M. Lepage.

La Séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. ETOC-DEMAZY, *père.*

Lecture et adoption du procès-verbal sans réclamation.

Correspondance imprimée. M. JULLIEN fait hommage au Congrès des opuscules suivantes : 1° *Journal de vaccine*, août 1838. Proposition à cette occasion à faire en séance générale, renvoyé à la discussion ; 2° *Société centrale d'édilité*, mars 1835. Proposition faite par M. Jullien à cette occasion, et mise à l'ordre du jour ; 3° Pièce de vers, adressée à M. Hahnemann, Par M. Mure. Remerciements adressés à M. Jullien au nom de la section.

M. le Président, après avoir consulté la Section, nomme une commission composée de MM. Lepage (d'Orléans), Lemercier (de Mayenne), et Bourjot (de Paris), pour proposer les candidats au concours des médailles, et des mentions honorables, décernées par le Congrès pour la Section des sciences médicales.

M. BOURJOT fait la proposition suivante pour servir de complément à la solution de la 25e question du Programme : interprêter l'article 55 du code civil ainsi qu'il suit : La présentation d'un enfant nouveau-né aura lieu au domicile de l'accouchée, où, soit l'officier de l'état civil, soit un médecin assermenté et délégué à cet effet, sera tenu de se transporter, pour reconnaître et constater l'identité de l'enfant. Cette proposition est adoptée pour être présentée en séance générale.

M. LEMERCIER lit son travail, sur la Statistique du département de la Mayenne. Il fait ressortir les avantages de la bonne culture ; indique les encouragements dont l'horticulture a besoin ; se livre aux considérations

géologiques de sa localité ; en étudie les espèces végétales, animales, les sources minérales etc. ; il examine les influences barométriques, thermométriques, hygrométriques, électriques de cette partie du Maine, sa population, ses hôpitaux, ses prisons, ses casernes, les dépôts de mendicité, etc. La Section adopte le mémoire pour être imprimé en totalité ou par extrait dans le Compte-rendu du Congrès.

L'ordre du jour amène la discussion de la huitième question ainsi conçue : l'action préservatrice du virus-vaccin chez l'homme, est-elle permanente, ou temporaire? dans la dernière hypothèse, quelle est la durée moyenne de cette action, quelle est l'époque où la revaccination doit être effectuée?

M. Mordret, à l'occasion de cette question, présente le tableau des vaccinations dans le département de la Sarthe pour 1838, et, dans son mémoire, arrive à la question des révaccinations ; il en discute les points principaux en s'appuyant sur l'expérience.

M. Lepelletier propose l'insertion du mémoire de M. Mordret dans le compte-rendu des travaux du Congrès. La Section adopte.

Séance levée à 11 heures.

N. B. M. Mordret ayant fait imprimer son mémoire depuis cette décision, ce mémoire ne peut plus faire partie des travaux du Congrès.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. ETOC-DEMAZY, *père.*

Lecture du procès-verbal, adoption sans réclamation.

Rapport de la commission pour les médailles et les mentions honorables.

La commission propose de décerner :

1° Une médaille à M. Lepelletier de la Sarthe, médecin au Mans, pour son Traité de Physiologie, ses publications de médecine pratique et ses titres antérieurs.

2° Une première mention honorable à M. le docteur Gendron, médecin à Château-du-Loir, pour ses travaux de chirurgie et notamment pour les applications qu'il a faites de la lithotritie au traitement des calculs vésicaux.

3° Une seconde mention honorable à M. Edouard Guéranger, pharmacien au Mans, pour ses travaux de pharmacie et de chimie.

4° Une troisième mention honorable à M. le docteur Etoc Demazy (fils,) médecin de l'Asile de la Sarthe, pour ses travaux de Statistique médicale appliquée au service des aliénés.

5° Une quatrième mention honorable à M. le docteur Mordret, médecin au Mans, pour ses travaux de Statistique médicale appliquée à la vaccine.

La Section réserve à M. le docteur Lemercier, médecin à Mayenne, une large part d'éloges pour les travaux qui ont rempli sa carrière médicale et pour la Statistique présentée au Congrès, sur le département de la Mayenne.

L'ordre du jour amène la discussion de la sixième question, ainsi formulée : « Est-il possible d'admettre,

dans les organismes vivants, une nature médicatrice tendant, par un travail et par des crises favorables, au rétablissement de l'état normal plus ou moins altéré par les maladies? »

M Faneau de la Cour, médecin à Chatellerault, fait parvenir au Congrès quelques observations relatives à la solution de cette question. Il prend le terme *nature médicatrice* dans cette acception répudiée par tous les bons esprits, qui la faisait envisager comme une puissance occulte, éminemment sage et prévoyante, veillant avec le discernement d'un être qui réfléchit à la conservation et au rétablissement de l'état normal. Aussi, partant de ce principe qui ne devait plus se reproduire, trouve-t-il « la question surannée, » et pense-t-il « que sa solution a été donnée depuis l'ère de la médecine physiologique. » « que c'est une vieille erreur que l'on veut exhumer de la poussière des tombeaux » etc. D'après lui, « agir avec énergie est le meilleur moyen d'obtenir la solution d'une maladie et d'arriver à ce que l'on veut bien appeler des crises. » Et cependant une grande vérité lui échappe un peu plus loin : « sans doute, il est des malades abandonnés à la nature, et qui guérissent dans un nombre de jours plus ou moins grand, etc... » Ne pourrait-on pas lui demander par quel moyen, s'il n'existe dans l'organisme aucune tendance à la guérison? Comme on le prévoit bien, après avoir ainsi faussé l'idée de ce qu'il faut entendre aujourd'hui par nature médicatrice, il arrive à cette conclusion : « j'ai prouvé que la nature est souvent une mère aveugle qui nous conduit au tombeau. »

M. Lepelletier. Une plaie simple marche d'autant plus promptement et plus sûrement à la guérison qu'elle est moins tourmentée par ces applications excitantes, que la vieille chirurgie se croyait obligée d'employer dans le désir incessant d'agir, dans cette pensée que la nature a toujours besoin de l'art. Il est évident que nous ne par-

lons pas ici des plaies qui exigent le secours des réunions et des autres moyens chirurgicaux analogues et susceptibles de hâter la cicatrisation, lorsqu'ils sont indiqués.

Une fièvre éphémère, sans complication guérit par la diète, le repos, et sans le secours d'aucun médicament actif.

Une partie gangrenée se sépare le plus souvent du reste de l'organisme, sans aucune provocation artificielle, et par le bienfait d'une inflammation éliminatoire dont la nature a fait tous les frais, etc., etc.

Voilà des faits incontestables et dont il serait bien facile d'augmenter l'énumération. Ces faits ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence, et sans pouvoir être attaqués par des raisonnements spécieux, la réalité d'une tendance à la conservation, au rétabissement de l'état normal dans les organismes vivants. Faire, de cette tendance une entité distincte et raisonnante, serait aussi contraire à la vérité que de nier sa réalité, lorsqu'elle est fondée sur l'observation. Pour ceux qui suivent la voie de l'expérience, des détails plus étendus deviendraient surabondants; pour ceux qui préfèrent la marche systématique, ces détails seraient toujours insuffisants, puisqu'ils ne pourraient être compris.

MM. Bourjot, Lonchamp (père), le Page, Lemercier (de Mayenne,) Mordret; etc., partagent cette manière d'envisager la nature médicatrice.

La réponse formulée est adoptée par la Section : Il existe dans l'organisme vivant, une tendance au rétablissement de l'état normal altéré, quelle que soit la dénomination employée pour désigner cette tendance sur la réalité de laquelle repose tout le système des crises et des guérisons spontanées, système dont la réalité se trouve consacrée par l'observation. »

La Section passe à la discussion de la troisième question ainsi posée : « A quelle opinion doit-on s'arrêter au-

jourd'hui, relativement à la nature et au traitement du tétanos traumatique? »

M. Lepelletier : Jusqu'à ces derniers temps, les praticiens ont regardé le tétanos traumatique bien caractérisé comme une maladie à peu près incurable. Nous partagions cette opinion désespérante, lorsqu'un certain nombre de faits de cette catégorie, vinrent s'offrir à notre observation, et nous conduisirent positivement à rechercher la nature et le traitement de cette redoutable affection. Ces faits recueillis en présence de nos élèves, à l'hôpital du Mans et dans la ville, nous ont amené à cette conséquence relativement aux deux points fondamentaux de la question. Le tétanos traumatique est, en dernière analyse, une inflammation du névrilème des nerfs encéphaliques, et par extension de celui de la moëlle épinière. Le traitement sur lequel on peut le plus compter est la saignée portée aussi loin qu'il est possible sans compromettre la vie. Par ce moyen, aidé des autres antiphlogistiques et des opiacés comme accessoires, nous avons guéri un peu plus de la moitié de nos malades. Chez l'un d'eux, jeune homme robuste, nous avons tiré douze livres de sang dans l'espace de trois jours, en faisant matin et soir une saignée de deux livres, et, huit jours après la dernière, le malade pouvait marcher sans offrir une faiblesse proportionnée à cette grande émission sanguine; les tétaniques supportant la saignée avec une étonnante facilité. Ces guérisons avec toutes leurs circonstances, ces insuccès avec les résultats nécropsiques, ont été publiés dans les principaux journaux de médecine.

Aucun autre membre n'ayant pris la parole sur le fond de la question, la réponse est formulée et adoptée.

La Section passe à la discussion de la onzième question ainsi conçue : « Dans quels tissus et jusqu'à quel point l'art doit-il admettre aujourd'hui la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, les parties entièrement séparées de l'organisme ? »

Des faits de réunions semblables, à celles dont il s'agit ici, sont rappelés par divers membres; toutefois, la discussion ne s'engage pas de manière à faire naître des oppositions sur le point important de la question, dont la réponse est formulée et adoptée.

La douzième question est ensuite examinée; elle est ainsi conçue : « Quelle est la véritable nature de l'altération produite par le diastasis des tissus ligamenteux? quelle est la marche la plus ordinaire des graves accidents, qu'il peut occasionner? quel est le meilleur traitement à mettre en usage dans les différentes phases de cette maladie? »

M. Lepelletier : Le diastasis ou entorse, est une des maladies les plus fréquentes et en même temps, l'une de celles dont le traitement est le plus souvent livré à l'empirisme et à l'ignorance, avec toutes les suites graves, et quelquefois même funestes, que cette altération peut entraîner. Ces considérations nous ont conduit à chercher, dans les faits eux-mêmes, la véritable nature et la thérapeutique raisonnée de cette maladie; nous avons recueilli un grand nombre d'observations, répondant à tous les degrés, à toutes les phases de cette altération. Nous les avons publiés dans les journaux de médecine, et nous sommes arrivé à ces résultats pratiques : le diastasis présente évidemment trois périodes principales; chacune de ces périodes est, à proprement parler, une maladie particulière exigeant un traitement spécial et qui diffère essentiellement de celui des autres.

1re *Période.* Extension plus ou moins violente des tissus blancs, ligamens, aponévroses, tendons. Douleur vive et peu durable; souvent ensuite indolence de la partie, faculté d'exécuter, jusqu'au deuxième ou troisième jour, sans souffrance, les mouvements naturels à cette partie, circonstance qui induit en erreur et souvent éloigne les précautions essentielles en pareil cas, pour

prévenir les accidents ultérieurs. *Traitement*, repos absolu, situation de la partie dans une position opposée à celle qu'elle a prise lors du diastasis, réfrigérents continués pendant vingt-quatre heures ; leur emploi d'une ou deux heures, comme on le pratique vulgairement, étant plus nuisible qu'utile par la réaction qu'il provoque ; aussi préférons-nous les applications incessantes de compresses épaisses, trempées fréquemment dans l'eau froide, à laquelle on ajoute du laudanum et de l'acétate de plomb liquide en proportion convenable, et que l'on continue pendant plusieurs jours, en faisant observer le repos de l'articulation ; lorsque le malade commence à marcher, bandes roulées, ou appareil approprié pour soutenir les parties lésées.

2me *Période.* Développement de l'inflammation dans les tissus affectés de diastasis, réveil de la douleur, surtout lorsque l'on porte la partie altérée dans la situation qu'elle offrait lors de l'accident, gonflement, chaleur, etc. *Traitement* franchement antiphlogistique, repos absolu, etc.

3me *Période.* Passage de l'inflammation à l'état chronique, gonflement, dégénération progressive des ligaments, quelquefois même extension aux synoviales, aux os, avec carie, etc. *Traitement.* Dérivatifs, absorbans, résolutifs ; dans les cas très-graves, ces désordres articulaires peuvent-être portés au point d'exiger l'amputation.

Ainsi le diastasis ou l'entorse n'est point une maladie aussi légère qu'on le pense vulgairement. Cette lésion morbifique exige au contraire toute l'attention des médecins expérimentés, qui reconnaîtront avec nous tout le danger de la soumettre à des médications uniformes, et sans la distinction essentielle des trois périodes principales qu'elle peut successivement parcourir.

L'heure étant avancée, la Section déclare manquer

du temps suffisant pour discuter convenablement et résoudre cette question éminemment pratique.

La séance est levée à onze heures et quart.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. ETOC-DEMAZY, *père.*

L'ordre du jour amène la discussion des 13e 14e et 15e questions ainsi conçues :

13e L'homéopathie, comme théorie médicale, offre-t-elle des bases établies sur l'expérience?

14e Est-il possible d'admettre, d'après l'observation, et même sur quelques inductions positives, la réalité de ce principe fondamental d'homéopathie ; que les médicaments ont une action d'autant plus puissante, sur l'organisme vivant, qu'ils sont administrés à plus faible dose ?

15e La pharmacie homéopathique offre-t-elle, comme le prétendent les partisans de cette doctrine, des procédés particuliers pour extraire la partie essentiellement active des médicaments.

La troisième Section du Congrès, comprenant sa mission, dans les véritables intérêts de la science et de l'humanité, avait pensé qu'il était de la justice et de l'impartialité de donner aux partisans de l'homéopathie l'occasion de discuter leurs opinions dans les séances particulières et générales,si propres à mettre en lumière les vérités utiles, à signaler en même temps les erreurs nuisibles. Forte d'une expérience de plus de vingt siècles et de cette vérité que l'esprit de système peut quelquefois ébranler, que le temps rétablit toujours, elle se disposait à juger sans prévention et de bonne foi la valeur des opinions débattues. Voici les résultats de cette démarche toute de convenance et d'égards.

M. Lepelletier : Nous regrettons sincèrement qu'il ne s'élève pas une voix en faveur de l'homéopathie. La discussion eut été franche, loyale et décisive. Les termes en avaient été trop nettement précisés, pour qu'il fût possible de laisser aucune incertitude. Nous n'abuserons pas, toutefois, de la position que l'on nous a faite, en formulant ici des objections qui resteraient sans réponse, en développant des considérations qui ne seraient pas controversées. Nous nous bornerons à l'énoncé d'une vérité, qui prendra place dans toutes les convictions qui ne refusent pas accès à l'évidence.

Nous attaquons volontiers les choses ; mais nous respectons toujours les hommes.

Hahnemann, auteur de l'homéopathie, ayant repris ce principe déjà très anciennement établi pour certains cas exceptionnels dans la médecine d'observation : *Similes similibus curantur*, voulut le généraliser, et de l'exception faire la règle. Cette manière de procéder, toute fautive, devenait indispensable pour Hahnemann qui voulait fonder un système. Mais Hahnemann était homme d'esprit, et nous ajouterons de conscience, nous aimons à le penser par respect pour sa mémoire ; à ce double titre, il sentit d'une part qu'en donnant, d'après ce principe ainsi généralisé, tous les médicaments à dose véritablement active, sa méthode serait bientôt condamnée par les funestes résultats de l'expérience ; et de l'autre, qu'il se rendrait comptable de tous les accidents qui ne manqueraient pas d'émaner directement de l'application de son système.

Que fit-il donc en homme d'esprit et de conscience ? Il conseilla les médicaments à dose tellement réduite qu'ils devenaient complètement inactifs autrement que sur l'imagination, et dès-lors le principe : *les semblables guérissent par les semblables*, put trouver son application dans tous les cas sans aucun danger de fait, mais aussi sans aucun avantage ; la thérapeutique fut

ainsi réduite à la médecine expectante avec tous les inconvénients de laisser marcher les maladies les plus graves en négligeant les occasions de prévenir, d'enrayer, ou du moins d'atténuer leur marche et leurs accidents. Voilà tout le secret d'Hahnemann, voilà toute la vérité relativement à l'homéopathie. Nous en appelons au jugement des hommes de sens et de raison même les plus étrangers à l'art de guérir.

M. Jullien remet à la Section quelques notes de M. le docteur Mure, médecin homéopathe. Nous citons textuellement celles qui touchent le fond de la question.

« *Première question.* Réponse : La base de l'homéopathie n'est autre chose que le devoir imposé au » médecin de connaître l'action physiologique des médicaments qu'il administre aux malades. Les bons esprits ont senti cette nécessité à toutes les époques, et » si la rage d'émettre de hasardeuses théories n'avait » écarté les médecins de cette voie d'observation et de » travail, l'art de guérir serait sorti, depuis long-temps, » du cercle vicieux dans lequel il s'agite. »

« . . . . . Il est un autre point de l'homéopathie que » l'on croit bien vulnérable, si l'on en juge par le nombre » des attaques dont il a été l'objet. Ce serait cependant » un triomphe de peu d'importance. L'homéopathie a » bien une autre valeur et n'est point seulement une » question de doses. Cependant la découverte qui nous » livre tout un nouveau monde de merveilles et laisse » loin derrière elle celle des verres grossissants ne doit » pas être sacrifiée à la légère, et nous en parlerons à-» propos de la 2e et de la 3e question. »

« *Deuxième question.* Réponse : Nous retrouvons » dans la manière dont cette question est posée la trace » de ces préventions aveugles qui flottent dans l'atmosphère contre cette pauvre homéopathie, mise si bru-

» talement au ban de la science. Elle suppose un fait
» complètement faux, c'est-à-dire que les homéopa-
» thes affirment que les doses ont d'autant plus d'action,
» qu'elles sont plus faibles. Nous nous expliquerons.
» Hahnemann a découvert que la trituration long-temps
» prolongée développait l'action médécinale des subs-
» tances qu'il manipulait. Ce fait n'était pas absolument
» inconnu. Tout ce qu'il fit, ce fut de lui donner plus
» d'extension et de prolonger son opération pendant des
» heures entières. Par là l'activité médicamenteuse se
» développa d'une manière inouie, et il fut obligé de
» diminuer la dose, surtout lorsque par suite de la spé-
» cificité du médicament, l'organisation se trouvait plus
» disposée à éprouver son influence. . . . . »

« *Troisième question.* Réponse : . . . . . Le suc des
» plantes est coupé par moitié avec de l'alcool pour for-
» mer une teinture mère, puis une goutte de cette tein-
» ture est mêlée avec cent autres gouttes d'alcool, pour
« former la *dilution* suivante et ainsi successivement en
» donnant un grand nombre de secousses, chaque fois, à
» la fiole. Les substances animales et minérales sont
» triturées pendant une heure avec du sucre de lait dans
» la proportion de un grain pour cent. Le surcroit d'ac-
» tivité qui résulte de cette manipulation exige qu'un
» seul grain de cette préparation soit mêlé avec cent
» autres grains de sucre de lait pour former la deuxième
» manipulation, et ainsi successivement pour les sui-
» vantes..... de sorte que toute la pharmaceutique ho-
» méopathique se réduit à un seul procédé et que, l'u-
» nité majestueuse qui préside à ses théories, s'étend jus-
» qu'aux procédés manuels par lesquels elle réalise sa
» pratique bienfaisante. »

« Nous terminons en suppliant le congrès :

» 1° De provoquer des essais sur l'action pure des
» médicaments ;

» 2° De prononcer contre la coutume anti-logique et » inhumaine de mêler plusieurs substances médicamen- » teuses dans une même formule ;

» 3° De multiplier les essais sur l'accroissement d'ac- » tivité que reçoit un médicament par suite d'une tri- » turation prolongée.

» Ces mesures préparatoires faciliteraient l'introduc- » tion graduelle dans les esprits des grands principes » de l'homéopathie et rapprocheraient le jour, où l'hu- » manité jouira pleinement du bienfait de cette décou- » verte *sans pareille* dans l'histoire de l'esprit hu- » main..... » !!!

La Section passe à l'ordre du jour qui amène la solution des autres questions portées au Programme et que l'on trouvera réunies à la fin du volume.

La séance est levée à onze heures et demie.

La Section vote des remerciements à M. Etoc-Demazy, père, pour la manière dont il l'a présidée pendant toute la Session.

Le Président honoraire : P. Vallée.

Les Vice-Présidents : Etoc-demazy, Hunault de la Pelterie

Les Secrétaires : Lepelletier (de la Sarthe), Bourjot-St-Hilaire.

OBSERVATIONS
PRATIQUES
DE LITHOTRITIE,
RÉFLEXIONS SUR LA LITHOTRITIE ET LA TAILLE;

PAR M. E. GENDRON,

DOCTEUR-MÉDECIN A CHATEAU-DU-LOIR (*Sarthe*).

Le Programme de la septième Session du Congrès scientifique de France présente, à l'article Chirurgie, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvénients de la taille et de » la lithotritie envisagées d'une manière absolue et relative dans » leurs applications. »

On peut discuter longuement sur le mérite de ces deux opérations; la lithotritie a rencontré, au sein même de l'Académie royale de médecine, de rudes adversaires. La lutte a été vive, passionnée peut-être, toutefois la défense nous a semblé victorieuse; et comment ne l'eût-elle pas été, lorque plusieurs membres de cette même académie et notamment deux des chirurgiens les plus habiles dans la pratique de la taille, avaient préféré pour eux-mêmes la lithotritie et proclamaient d'une voix reconnaissante ses succès et ses bienfaits.

Les médecins affligés de la pierre ne se déterminent à subir la taille, que, lorsqu'il leur est bien démontré qu'ils n'ont rien à espérer de la lithotritie. Cette préférence qu'on ne peut nier, suffit pour établir d'une manière absolue la supériorité de l'une sur l'autre opération.

Malheureusement la lithotritie n'est pas praticable chez tous les calculeux.

Il en est dont la vessie ne supporte pas le contact des instruments.

Les vessies ulcérées, fongueuses, saignantes au moindre froissement du lithotriteur, celles qui sont contractées sur une pierre très-volumineuse, ne pourront être délivrées que par la cystotomie; enfin il est des malades plus à plaindre encore, et sur lesquels aucune opération n'offre de chances de succès.

J'ai hâte de terminer ces considérations générales pour arriver à l'exposé succinct de faits pratiques qui parleront plus haut que tous les raisonnements en faveur de la lithotritie.

1ere OBSERVATION.

Cultivateur, 66 ans; pendant 8 ans, douleurs progressives de la vessie. Lithotritie, 8 séances. Expulsion de fragments appartenant à plusieurs calculs. Guérison.

M. Bouttevin âgé de 66 ans, cultivateur à Mayet (Sarthe), ressent en 1828 les premiers symptômes de la pierre, progression des douleurs pendant huit ans. En 1836, on le sonde et l'on constate la présence de calculs dans la vessie, douleurs continuelles réveillées par le moindre mouvement, urines sanguinolentes, efforts penibles et souvent impuissants d'expulsion des urines.

La lithotritie étant demandée avec instance, la première séance eut lieu le 24 août 1836.

Une injection préalablement faite, deux calculs de 6 lignes et de 9 lignes furent successivement saisis et broyés.

Les urines entraînèrent à la suite un peu de sang et des débris de calculs, segments de petits sphéroïdes.

Sept autres séances eurent lieu à cinq, six ou huit jours d'intervalle.

Quelques fragments de pierre s'arrêtèrent dans le canal de l'urètre et furent attirés au-dehors à l'aide de la sonde brisée du docteur Leroi d'Étiole. Parmi les fragments, on remarquait cinq noyaux d'acide urique et d'urate d'ammoniaque, autour desquels des croûtes de phosphate de chaux s'étaient déposées. Plusieurs explorations constatèrent que la vessie ne contenait plus rien.

M. Bouttevin a repris depuis long-temps ses occupations, et malgré son âge avancé il supporte bien une marche de plusieurs lieues.

2e OBSERVATION.

Pompier, 49 ans, pendant 4 ans symptômes de la pierre. 2 pierres volumineuses dans la vessie. Lithotritie, 12 Séances, 2 mois de traitement, expulsion d'une quantité considérable de fragments. Guérison.

Yrvoi (Charles), ancien militaire, âgé de 49 ans, pompier à Vendôme, a eu, en 1833, une première attaque de néphrite, il rendit à la suite plusieurs petits graviers avec les urines.

En 1834, difficulté d'uriner, douleurs dans la vessie ; en 1835, il urine souvent du sang, surtout après une promenade.

En 1837, la sonde introduite rencontre et choque facilement un calcul.

Le 15 juillet 1837, le malade vient à Château-du-Loir, pour se faire opérer par la lithotritie.

La vessie d'une extrême sensibilité supporte difficilement la présence des instruments et les injections.

1re Séance, le 18 juillet, un calcul de 11 lignes est saisi et brisé par la percussion.

2e Séance, le 22, plusieurs calculs, débris du premier, sont pris et broyés par le jeu de la vis de pression.

Quarante-deux petites pierres furent rendues à la suite de cette séance.

Les douleurs de vessie réclamèrent l'emploi des bains, des sangsues, des tisanes mucilagineuses.

3e Séance, 8 broiements sur des petits calculs.

4e Séance, broiement d'un calcul de 13 lignes et demie.

5e Séance, une pierre de 22 lignes est saisie et échappe à l'instrument, reprise dans un autre sens, elle marque au lithomètre 18 lignes. Moins dure que la première, elle est brisée par l'action du volant.

De nombreux broiements furent pratiqués, dans les séances suivantes, avec d'autant plus de facilité que la vessie avait acquis de la tolérance. Après deux mois de traitement, Yrvoi est retourné à Vendôme, complètement délivré d'une maladie cruelle, il a repris sa gaîté, ses travaux et une santé des plus robustes.

3e OBSERVATION.

Cultivateur, 66 ans, pierres multiples. Lithotritie. 3 Séances. Guérison.

Ce malade m'a été adressé avec la note suivante, par M. Maugeret jeune, médecin du Lude, rempli de zèle pour la science.

« Pommier (Louis), cultivateur à Dissé-sous-le-Lude, est âgé de 66 ans ; depuis trois ans il souffre de la pierre. L'apparition des premiers symptômes a été subite, une nuit à la suite d'une journée laborieuse.

» Accès de dysurie, de plus en plus fréquents, jet des urines interrompu brusquement ; les longues souffrances du malade le font dépérir, toutes les fonctions de l'économie semblent s'altérer.

» Présence de la pierre constatée le 4 février 1839.

» Entré à l'hospice de Château-du-Loir dans le mois de mars suivant.

» Lithotritie sans injection préalable.

» Guérison en trois séances ; les fragments recueillis pesaient un gros vingt-quatre grains, ils appartiennent à des pierres de couleur et de composition différentes, la plus volumineuse a marqué au lithomètre sept à huit lignes de diamètre.

» Retour du malade dans ses foyers vers le commencement d'avril ; il a repris ses travaux et une santé excellente. »

4e OBSERVATION.

Recueillie par M. Bodin de la Pichonnerie, médecin à la Chartre-sur-Loir.

Femme âgée de 67 ans, pierre de 14 lignes de diamètre, Lithotritie. 3 séances. Guérison.

« Madeleine Housseau, âgée de 67 ans, s'apercevait depuis sept à huit ans, que l'émission de ses urines était douloureuse et que leur jet se supprimait brusquement. Ces accidents devinrent très-fréquents en septembre 1838, leur violence fut telle, que la malade renonça à ses travaux, et fut condamnée à un repos continuel.

» Les douleurs intolérables déterminèrent une fièvre hectique, continue, la malade était dans un état d'émaciation, voisin du marasme.

» Le 20 janvier 1839, je la sondai et reconnus l'existence d'un calcul assez volumineux ; sur mon invitation, le docteur Gendron de Château-du-Loir, se rendit auprès de la malade, décidée à se faire opérer par la lithotritie.

» Le 28 janvier, première séance, une pierre de seize lignes de diamètre fut saisie et brisée à coups de marteau, plusieurs broyments furent ensuite pratiqués par simple pression. La malade déclara que les douleurs de l'opération n'égalaient pas celles quelle ressentait fréquemment.

» Le lendemain, la malade avait rendu un grand nombre de fragments et semblait soulagée, mais le 30, un fragment très-volumineux, s'arrêta dans le canal de l'urèthre et occasionna d'assez vives douleurs, je fus obligé de l'extraire à l'aide d'une sonde cannelée, que je glissai au-delà pour le maintenir, pendant que je saisissais sa partie antérieure avec des pinces. Ce fragment triangulaire avait neuf lignes sur sept.

» Le 4 février, deuxième séance, qui ne fut ni plus longue, ni plus douloureuse que la première.

» Le lendemain, issue d'un grand nombre de fragments. Les jours suivants, il s'en arrêta encore un dans le canal de l'urèthre. Je l'attirai par le même procédé; il avait treize à quatorze lignes de long sur huit à neuf de large.

» Le 15 février, troisième séance, broyment de tous les fragments qui offrent encore un peu de volume, ces trois séances de courte durée et accompagnées de douleurs assez supportables, suffirent pour délivrer cette femme d'une maladie cruelle à laquelle elle eût nécessairement succombé en peu de temps.

» Depuis cette époque, Madeleine Housseau, jouit d'une fort bonne santé ; elle a repris beaucoup d'embonpoint, ses forces sont revenues autant que son âge peut le comporter ; elle s'est livrée cet été, aux travaux de la moisson. »

5e OBSERVATION.

Maçon, agé de 26 ans, de Vaas. Un petit calcul. Lithotritie. Une seule séance. Guérison.

Parent François, âgé de 26 ans, maçon a Vaas, à commencé à souffrir au printemps de 1838 : le régime, les bains, les saignées et les tisanes diurétiques n'améliorent pas sa condition.

Il est obligé d'interrompre sans cesse ses travaux, pour rendre ses urines. Leur jet est parfois supprimé, le malade souffre dans la vessie et à l'extrémité du gland, il urine quelquefois du sang.

Une sonde, introduite dans la vessie, fait reconnaître et choquer un petit calcul. Parent est reçu à l'hospice de Château-du-Loir, vers la fin de décembre 1838, pour être opéré par la lithotritie. On l'habitue à retenir ses urines pendant plusieurs heures, bientôt la vessie en peut contenir de cinq à six onces, on opère alors sans injection.

Le brise-pierre est facilement introduit, un calcul de six à sept lignes est saisi et brisé. Huit broyments sont faits sucessivement dans cette même séance qui dura à peine deux à trois minutes.

L'opéré rendit à la suite une assez grande quantité de sable et de petits fragments.

Il fut complètement délivré de ses douleurs ; plusieurs explorations faites avec soin, ont constaté que la vessie ne contenait plus aucun corps étranger. Depuis l'opération, Parent n'a éprouvé aucun accident, et s'est livré avec ardeur à ses travaux.

Chez ces divers malades, la lithotritie a été plus ou moins compliquée; chez quelques-uns, nous avons eu tantôt une séance facile et tantôt une laborieuse ; chez tous, la terminaison a été heureuse.

Le dernier, a été délivré par une seule séance qui n'a présenté guères plus de difficulté qu'un simple cathétérisme.

Le malade ne s'est même pas couché après l'opération ; quoique son calcul fut petit, déjà il occasionnait des douleurs atroces et des saignements de la vessie.

Le moindre mouvement retentissait cruellement dans cet organe, une séance de deux à trois minutes, à peine douloureuse, a suffi pour rendre ce jeune ouvrier à la santé et à ses travaux ; et l'on frémit quand on pense que, pour une affection dont il a été si facilement délivré, il aurait fallu, sans la découverte Civiale et Le Roi d'Étioles, compromettre la vie par une opération des plus graves.

Les douleurs que la pierre fait éprouver, ne sont pas précisément en raison directe de son volume ; les calculs dits *muraux*, composés d'oxalate de chaux, à surface mamelonnée ou à cristaux anguleux, occasionnent les plus vives souffrances.

Nous avons, dans ce moment, à l'hospice de Château-du-Loir, un jeune ouvrier dans ces fâcheuses conditions.

La pierre dont il souffre cruellement, est sans doute fort petite, jusqu'à présent la sonde introduite plusieurs fois n'a pu la heurter.

Un des fragments qu'il a rendus présente une surface hérisée de pointes brillantes et comme vitreuses.

Si le jeune homme continue à souffrir, je ferai une exploration avec le lithotriteur, car, c'est un des avantages de la nouvelle méthode de pouvoir être appliquée dans les cas douteux, et l'on sait que des calculs, qui n'avaient pas été reconnus préalablement, ont pu être saisis et broyés par le brise-pierre.

La multiplicité des calculs, ajoute aux angoisses des malades, le moindre mouvement, alors, retentit dans la vessie.

L'émission des urines est aussi plus difficile, plus souvent interrompue ; nous avons, dans notre collection, vingt-deux petites pierres qui nous ont été envoyées par le docteur Gendron, de Vendôme, elles ont été retirées de la vessie d'un ancien avocat, âgé de 67 ans, qui s'est tué pour mettre un terme à des souffrances devenues intolérables.

La vessie était rouge, ulcérée dans presque toute son étendue, c'était un de ces cas malheureux, où probablement toute opération eut échoué.

La lithotritie présente une bien plus grande simplicité et facilité d'exécution, lorsqu'on peut se passer d'injections ; j'ai pu m'en convaincre par mes trois dernières opérations, et j'ai adopté en cela la méthode du docteur Ségalas. L'on habitue le patient à retenir ses urines, de manière à ce que la vessie puisse en contenir un verre ordinaire. Alors on introduit, d'emblée, le lithotriteur qu'on fait agir avec d'autant plus d'aisance que la vessie n'est pas stimulée et contractée par le besoin d'expulser un liquide étranger.

Quelque douloureuse que soit une séance de lithotritie, et il faut convenir qu'il en est de très-pénibles, et qu'un opérateur prudent doit se garder de prolonger, aussitôt l'épreuve terminée, les malades se remettent en général promptement ; souvent on les voit le jour même, se livrer à de douces occupations et à la promenade.

On peut impunément supporter un très-grand nombre d'opérations lithotritiques.

J'ai vu un malade qui n'a été délivré de ses calculs qu'après un an de traitement et au moins cinquante séances.

Pendant le cours de cette longue épreuve, sa santé n'a jamais été altérée au point de faire craindre pour sa vie, toutefois nous devons déclarer que, lorsque la lithotritie présente un dénouement si incertain et si éloigné, la taille est préférable ; le malade en question, n'a jamais voulu s'y soumettre.

On a demandé si la lithotritie devait être appliquée aux femmes? assurément oui.

Quoique la taille soit, sur elles, une opération facile, elle présente certainement plus de danger que le broyment de la pierre et elle est trop souvent suivie, d'ailleurs, d'une incontinence d'urine, infirmité des plus fâcheuses.

La lithotritie exige moins de séances sur elles, parce qu'elles rendent aisément de très-gros fragments.

Madeleine Housseau, a été guérie en trois séances, d'un calcul volumineux, qui, chez un homme aurait exigé six séances.

Je dois au docteur Chauveau, de La Chartre, la moitié d'un calcul urinaire, rendu naturellement par une octogénaire ; cette pierre avait en totalité neuf lignes sur seize.

La femme est donc, par son organisation, dans des conditions très-favorables au prompt succès de la lithotritie.

Si l'opération de la taille a l'avantage d'être presque toujours plus expéditive, cet avantage est bien compensé par l'innocuité d'une lithotritie bien conduite.

Celle-ci, moins douloureuse, est surtout bien moins dangereuse, dans tous les cas, où les deux seraient applicables.

C'est que nos organes se remettent facilement d'un froissement même pénible, tandis qu'une blessure de la vessie, quelque soit l'instrument qui l'ait faite, et quelle qu'habile que soit la main qui l'ait dirigé, est toujours une maladie grave et qui compromet l'existence.

NOTE

SUR LA STATISTIQUE MÉDICALE

DE

L'ASILE DES ALIÉNÉS,

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE;

(18 août 1834. — 31 décembre 1838).

PAR M. G.-F. ETOC-DEMAZY,

MÉDECIN EN CHEF DE L'ASILE, MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

Je cède aux instances de plusieurs d'entre vous, en vous soumettant quelques notes sur la Statistique médicale de l'Asile des aliénés du département de la Sarthe. Ces notes, pour lesquelles j'ai besoin de toute votre indulgence, sont extraites d'un travail, qu'il ne m'est pas encore possible de terminer, sur les constructions, l'administration et le service médical de cet établissement.

1° ADMISSIONS DES ALIÉNÉS.

L'Asile de la Sarthe fut ouvert le 18 août 1834. Depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1838, 267 aliénés des deux sexes y furent admis : 137 hommes et 130 femmes.

En outre, sept hommes et trois femmes, sortis guéris, ont été réintégrés pour cause de rechûte provoquée par le retour des

circonstances qui avaient déterminé la première invasion de la folie.

Total des admissions : 277 pour les deux sexes : 144 pour les hommes, 133 pour les femmes.

Dans les cinq derniers mois de l'année 1834, furent admis, par séries plus ou moins nombreuses, 60 aliénés : 29 hommes et 31 femmes, renfermés depuis long-temps dans les hospices et les prisons du département. Leur admission, ordonnée par l'autorité administrative, ne pouvant présenter aucune donnée scientifique, je me bornerai à l'indiquer en masse. (1)

Pour les aliénés admis ultérieurement, les entrées, dans les douze mois de l'année, ont eu lieu dans l'ordre suivant :

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Janvier.	6	Janvier.	3
Février.	9	Février.	3
Mars.	8	Mars.	10
Avril.	8	Avril.	5
Mai.	10	Mai.	8
Juin.	14	Juin.	14
Juillet.	10	Juillet.	13
Août.	15	Août.	12
Septembre.	6	Septembre.	10
Octobre.	5	Octobre.	10
Novembre.	12	Novembre.	6
Décembre.	12	Décembre..	8
TOTAL.	115	TOTAL.	102

Je dois faire observer que, pour ces malades, l'époque de leur entrée indique bien rarement celle de l'invasion de la folie ; mais elle fait connaître assez exactement l'époque où les symptômes de la folie, devenus plus violents, ont mis les familles dans la nécessité de provoquer la séquestration des aliénés.

Trente aliénés : 19 hommes et 11 femmes sont étrangers au département de la Sarthe ; les autres lui appartiennent par leur

(1) Nous avons à regretter plusieurs renseignements sur ces malades, sur leur âge, lors de l'invasion de la folie ; sur les causes qui l'ont préparée ou déterminée, etc. Il ne nous a pas été possible de nous les procurer avec exactitude.

naissance ou par leur domicile. Leur répartition a lieu, de la manière suivante, dans les quatre arrondissements :

Le Mans.	Populat.	164,667.	a fourni	66 hom.	et 71 fem.	—	137	Aliénés.
Mamers.	. . .	133,444.	. . .	21 . .	14. .	—	35	
La Flèche.	. . .	97,545.	. . .	12 . .	24. .	—	36	
St-Calais.	. . .	70,854.	. . .	19 . .	10. .	—	29	
		TOTAUX.	. . .	118.	119.		257.	

2° AGES DES ALIÉNÉS.

Les âges, lors de l'invasion de la folie, se rangent dans l'ordre suivant, d'après le nombre des aliénés correspondant à chacun :

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
10 à 15 ans. . . .	4	15 à 20 ans. . . .	7
15 à 20.	11	20 à 25.	13
20 à 25.	14	25 à 30.	18
25 à 30.	22	30 à 35.	12
Age de 30 à 35.	10	Age de 35 à 40.	14
35 à 40.	16	40 à 45.	10
40 à 45.	15	45 à 50.	5
45 à 50.	7	50 à 55.	8
50 à 55.	5	55 à 60.	3
55 à 60.	3	60 à 65.	2
60 à 65.	1	65 à 70.	1
Ages inconnus. . . .	29	Ages inconnus. . . .	37
TOTAL. . . .	137	TOTAL. . . .	130

3° ÉTAT CIVIL DES ALIÉNÉS.

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Célibataires.	84	Célibataires.	70
Mariés.	47	Mariées.	46
Veufs.	6	Veuves.	14
TOTAL. . . .	137	TOTAL. . . .	130

4° PROFESSIONS DES ALIÉNÉS.

DIVISION DES HOMMES.

Journaliers.	38
Marchands.	10
Tisserands.	10
Rentiers.	8
Droit.	5
Ménuisiers.	5
Domestiques.	4
Employés.	3
Médecins.	3
Militaires.	3
Filassiers.	3
Maçons.	3
Horlogers.	3
Tailleurs.	3
Meuniers.	3
Boulangers.	2
Serruriers.	2
Cordonniers.	2
Antiquaire.	1
Prêtre.	1
Instituteur.	1
Musicien.	1
Charpentier.	1
Percepteur.	1
Cultivateur.	1
Traiteur.	1
Fayencier.	1
Sabottier.	1
Vannier.	1
Étudiant.	1
Imprimeur.	1
Jardinier.	1
Cabaretier.	1
Postillon.	1
Professions inconnues.	8
TOTAL.	113

DIVISION DES FEMMES.

Domestiques.	32
Journalières.	22
Sans profession.	16
Rentières.	11
Fileuses	11
Femmes d'ouvriers.	10
Lingères.	7
Couturières.	4
Bouchères.	2
Marchandes.	2
Garde-malades.	2
Brodeuses.	2
Cabaretière.	1
Institutrice.	1
Professions inconnues.	7
TOTAL.	130

5° CAUSES DE L'ALIÉNATION MENTALE.

1°. *Causes prédisposantes.*

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Hérédité	38	Hérédité	25
Caractère bizarre	30	Caractère bizarre	26
Causes inconnues	69	Causes inconnues	79
TOTAL	137	TOTAL	130

2°. *Causes déterminantes.*

Chagrins domestiques	30	Chagrins domestiques	38
Revers de fortune	19	Amour contrarié	29
Amour contrarié	10	Revers de fortune	8
Ivrognerie	9	Scrupules religieux	8
Masturbation	5	Frayeur	3
Frayeur	4	Misère	3
Epilépsie	4	Ivrognerie	3
Jalousie	4	Epilepsie	2
Remords de conscience	3	Remords de conscience	1
Ambition déçue	3	Progrès de l'âge	1
Excès vénériens	2	Causes inconnues	34
Causes inconnues	54		
TOTAL	137	TOTAL	130

6° CARACTÈRES DE L'ALIÉNATION MENTALE.

DIVISION DES HOMMES.

Monomanie simple	20
Monomanie avec hallucinations	26
Monomanie avec penchant à l'homicide	7
Monomanie avec hallucinations et penchant à l'homicide	1
Monomanie avec penchant au vol	1
Monomanie avec penchant au suicide	3
Monomanie avec épilepsie	2
Manie simple	21
Manie avec hallucinations	12
Manie avec épilepsie	8
Démence simple	24
Démence avec épilepsie	2
Démence avec paralysie générale	10
TOTAL	137

DIVISION DES FEMMES.

Monomanie simple.	10
Monomanie avec hallucinations.	13
Monomanie avec penchant à l'homicide.	9
Monomanie avec hallucinations et penchant à l'homicide.	2
Monomanie avec penchant au vol.	1
Monomanie avec penchant au suicide.	4
Monomanie avec penchant à l'homicide et au suicide. .	3
Monomanie avec hallucinations et penchant au suicide. .	2
Manie simple.	31
Manie avec hallucinations.	16
Manie avec épilepsie.	2
Démence simple.	36
Démence avec paralysie générale.	1
TOTAL. . . .	130

7° GUÉRISONS DES ALIÉNÉS.

Nous avons vu que, du 18 août 1834 au 31 décembre 1838, 267 aliénés des deux sexes ont été admis à l'Asile.

Parmi eux se trouvaient 29 hommes et 31 femmes, depuis longtemps enfermés dans les hospices et les prisons du département; ils y étaient abandonnés, comme sont encore les aliénés presque partout en France. La plupart étaient incurables. Je dois noter cette circonstance, car elle est éminemment nuisible au succès du traitement et à la proportion des guérisons que nous avons obtenues. Elle existe d'ailleurs dans tous les établissements d'aliénés, pendant les premières années de leur existence. Son influence s'affaiblit chaque jour, à mesure que de nouveaux malades viennent remplacer les premiers admis.

Du nombre des entrées doivent être retranchés un homme qui s'est évadé, cinq hommes et sept femmes retirés par leurs familles, après avoir éprouvé une amélioration sensible dans leur état mental.

Reste donc, en comprenant les réintégrations pour cause de rechûte, 264 aliénés : 138 hommes et 126 femmes entièrement soumis au traitement.

Sur ce nombre, nous avions obtenu, à la fin de 1838, 75 guérisons : 43 chez les hommes et 32 chez les femmes.

Le chiffre des guérisons, comparé à celui des entrées, donnait alors la proportion suivante :

Pour les deux sexes.	1	guérison sur	3, 2
Pour les hommes.	1	. . . . .	3, 3
Pour les femmes.	1	. . . . .	3, 9

Ces cas de guérison sont répartis, de la manière suivante, entre les divers genres d'aliénation mentale :

DIVISION DES HOMMES.

Monomanie simple.	8	guérisons.
Monomanie avec hallucinations.	9	
Monomanie avec penchant à l'homicide. . .	4	
Monomanie avec penchant au suicide. . . .	1	
Monomanie avec penchant au vol.	1	
Manie simple.	15	
Manie avec hallucinations.	5	
TOTAL. . .	43	

DIVISION DES FEMMES.

Monomanie simple.	2	guérisons.
Monomanie avec hallucinations.	3	
Monomanie avec penchant à l'homicide. . .	3	
Monomanie avec penchant au suicide. . . .	3	
Monomanie avec penchant au vol.	1	
Monomanie avec penchant à l'homicide et au suicide.	1	
Manie simple.	13	
Manie avec hallucinations.	6	
Total. . .	32	

Les guérisons se rangent dans l'ordre suivant, d'après l'âge des aliénés, lorsque leur raison s'est rétablie :

DIVISION DES HOMMES.

Age de		
	10 à 15 ans.	1 guérison.
	15 à 20 . .	2
	20 à 25 . .	6
	25 à 30 . .	9
	30 à 35 . .	6
	35 à 40 . .	7
	40 à 45 . .	4
	45 à 50 . .	3
	50 à 55 . .	4
	55 à 60 . .	0
	60 à 65 . .	1
	TOTAL. .	43

DIVISION DES FEMMES.

Age de		
	20 à 25 ans.	7 guérisons.
	25 à 30 . .	7
	30 à 35 . .	4
	35 à 40 . .	3
	40 à 45 . .	2
	45 à 50 . .	5
	50 à 55 . .	2
	55 à 60 . .	1
	60 à 65 . .	1
	TOTAL. .	32

Le tableau suivant représente les guérisons qui ont eu lieu dans chacun des trimestres :

DIVISION DES HOMMES.

	Guérisons.
Janvier, Février, Mars. .	7
Avril, Mai, Juin. . . .	8
Juillet, Août, Septembre.	12
Octobre, Novembre, Décemb.	16
TOTAL. . . .	43

DIVISION DES FEMMES.

	Guérisons.
Janvier, Février, Mars. .	4
Avril, Mai, Juin. . . .	7
Juillet, Août, Septembre. .	11
Octobre, Novembre, Décemb.	10
TOTAL . . .	32

8° DÉCÈS DES ALIÉNÉS.

Depuis le 18 août 1834 jusqu'au 31 décembre 1838, 50 aliénés ont succombé : 27 hommes et 23 femmes.

Dans une seule année, en 1837, nous avons perdu 20 malades. Cette mortalité, bien supérieure à celle des autres années, est probablement le résultat de la *grippe*. Cette épidémie a été funeste à plusieurs aliénés atteints de maladies chroniques et qui, sans son influence, auraient pu prolonger encore leur existence.

La proportion des décès, calculés d'après le nombre des entrées est :

Pour les deux sexes,	1 décès sur	5, 3.
Pour les hommes,	1	5, 2.
Pour les femmes,	1	5, 9.

Les décès sont répartis de la manière suivante entre les différents mois :

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Janvier	4	Janvier	6
Février	1	Février	3
Mars	6	Mars	0
Avril	4	Avril	0
Mai	0	Mai	0
Juin	0	Juin	2
Juillet	2	Juillet	2
Août	1	Août	1
Septembre	2	Septembre	0
Octobre	1	Octobre	4
Novembre	2	Novembre	3
Décembre	4	Décembre	2
TOTAL	27	TOTAL	23

Le tableau suivant représente l'âge des aliénés, lorsqu'ils ont succcombé :

	DIVISION DES HOMMES.			DIVISION DES FEMMES.	
Age de	20 à 30 ans	8	Age de	20 à 30 ans	2
	30 à 40	6		30 à 40	5
	40 à 50	5		40 à 50	9
	50 à 60	4		50 à 60	6
	60 à 70	3		60 à 70	0
	70 à 80	1		70 à 80	0
				80 à 90	1
	TOTAL	27		TOTAL	23

Les malades qui ont succombé sont classés dans l'ordre suivant, d'après leur genre d'aliénation :

DIVISION DES HOMMES.		DIVISION DES FEMMES.	
Monomanie simple	2	Monomanie simple	2
Manie simple	5	Manie simple	5
Manie avec épilepsie	1	Démence simple	15
Démence simple	14	Démence avec paralysie générale	1
Démence avec paralysie gén.	5		
TOTAL	27	TOTAL	23

Enfin, nous avons noté quelques-unes des altérations trouvées à l'autopsie et qui probablement ont causé la mort.

DIVISION DES HOMMES.

Encéphalite chronique.	5
Congestion cérébrale.	1
Endurcissement du cerveau.	1
Hémorrhagie de la moëlle épinière.	1
Phthisie pulmonaire.	4
Entérite chronique.	7
Colite aiguë.	4
Péritonite chronique.	1
Etranglement intestinal.	1
Brûlure.	1
Gangrène externe.	1
Total.	27

DIVISION DES FEMMES.

Encéphalite chronique.	1
Congestion cérébrale.	1
Hémorrhagie méningée.	1
Angine gangréneuse.	1
Apoplexie pulmonaire.	1
Rupture du cœur.	1
Entérite chronique.	15
Abcès des reins.	1
Néphrite calculeuse.	1
Fièvre typhoïde.	1
Gangrène externe.	1
Total.	23

Le 31 décembre 1838, il restait à l'Asile, 133 aliénés des deux sexes : 61 hommes et 72 femmes.

APERÇU

SUR

LA STATISTIQUE ET SUR LA TOPOGRAPHIE MÉDICALES

DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE ;

PAR LE DOCTEUR LEMERCIER,

MÉDECIN DES HOPITAUX ET PRISONS DE LA VILLE DE MAYENNE, MÉDECIN DES ÉPIDEMIES DE L'ARRONDISSEMENT DE MAYENNE, MEMBRE DU JURY MÉDICAL ET DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE FRANCE, ETC. (1)

Le département de la Mayenne tire son nom de la rivière qui le traverse du nord au sud, et le partage en deux parties à peu-près égales en superficie ; sa forme est celle d'un carré long presque régulier.

Les cinq sixièmes du département sont susceptibles d'être labourés ; mais les terres ne sont ensemencées le plus ordinairement qu'à des époques éloignées ; de sorte qu'après avoir rapporté une année du sarrazin, et une ou deux autres, du froment, du seigle, de l'avoine, elles restent trois, quatre et cinq ans en jachères. La vigne est cultivée dans une petite partie sud du département ; le vin qui s'y récolte est de qualité fort médiocre.

(1) Le travail de M. Lemercier ayant été admis à l'impression par extrait, la Commission a jugé nécessaire de le réduire aux limites suivantes, le compte-rendu ne pouvant admettre en entier des mémoires d'une aussi grande étendue.

Il existe plusieurs bois et forêts dans ce département ; leur étendue peut s'élever de 15 à 16,000 hectares.

L'étude de la géologie et de la géognosie du département de la Mayenne fait connaître, qu'il est composé de fonds stratifiés et massifs, de terrains fossilifères et de terrains non fossilifères, qui se rapportent au sols qui ont reçu les dénominations de primitifs, intermédiaires ou de transition, secondaires et tertiaires.

Le terrain secondaire, a, pour représentant, une petit dépôt de grès-lignite et un dépôt de sable, en général ferrugineux et argileux ; cet amas qui recouvre, dans le département, un grand nombre de plateaux élevés, recèle communément des minerais de fer assez riches, pour être exploités avec avantage, pour les forges du pays et des environs ; il compose des terrains tertiaires, conjointement avec quelques petits bassins isolés, d'assemblage de coquilles marines, de corps madréporiques, qui indiquent le bouleversement, la catastrophe, ou la révolution opérée dans l'océan.

Un grand nombre de terrains du département, dont quelques uns abruptes ou déchirés, présentent, pour ainsi dire, un niveau constant, une horizontalité régulière des couches superficielles, superposées, d'argile, de sable, de grès, peu épaisses, et font concevoir, que si pendant une partie de la période tertiaire à laquelle cette stratification se rapporte, l'emplacement du département de la Mayenne était, probablement complètement ou presque entièrement immergé, et que son dimergement, sans doute, ne s'est pas produit par une secousse brusque, dont l'action fut rapprochée ; mais suivant toute apparence, par un déplacement dans le niveau du cataclysme dû à la répulsion, à l'immersion de quelques masses ignées, en d'autres contrées.

Il s'exploite, dans le département, des mines de houille, dépôt d'alluvion, d'anthracite, de fer, des gîtes métallifères de peroxide de manganèse qui pourrait servir les intérêts des blanchisseries de la province ; des tourbières, dépositions fluviales qui fournissent, à beaucoup de malheureux, leur chauffage habituel : des carrières d'ardoise, de marbre gris, noir, rouge, de nuances différentes ; de granit fort recherché, pour les belles et solides constructions, de pierre à bâtir, de pierre à chaux pour les besoins des nombreux fourneaux des localités ; de sable, d'argile ou terre glaise servant à la maçonnerie, à la fabrication des poteries communes, des tuiles, des carreaux, des briques, et à garnir les fentes des reservoirs d'eau et des aqueducs, et plusieurs autres usages. On tire aussi des marnes argileuses, siliceuses, meulières,

calcaires, qui varient en qualité et en couleur, suivant les emplacements où elles se trouvent.

Le Gypse commun, ou pierre à plâtre, sélénite ou sulfate de chaux hydraté, ne s'y découvre nulle part en masse ; seulement, on le rencontre, par fois, en petite quantité, dans quelques caves, cavernes, souterrains, grottes, etc, en stalactites amorphes.

De temps en temps, les laboureurs de Jublains rencontrent des ossements humains, des cercueils, des sarcophages, des fragments de briques et de poteries, tous décombres post-diluviens. Le bourg de cette commune, objet des recherches des antiquaires, offre à leur examen, les vestiges de monuments anciens, les fondements de bâtiments antiques, des colonnes éparses, des cippes dispersés, des monolithes, des fractions de pierre tombales, des inscriptions éparpillées et tronquées ; l'enceinte et les murs d'un camp, respecté par le temps, que près de vingt siècles n'ont point détruit, que l'administration vient d'acheter, et qu'elle conservera à l'admiration des générations futures !

Dans les environs de Jublains, on voit aussi, en divers lieux, des blocs erratiques du terrain diluvien, cailloux énormes, connus sous le nom *d'Autels druidiques*, pierres levées des Celtes.

Les eaux de toutes les rivières du département et des ruisseaux qui en sillonnent les diverses régions, sont presque toutes à lit sablonneux, servent aux besoins des habitants et sont toujours plus salubres, que les eaux séléniteuses, marécageuses, de puits, de fontaines, d'étangs ou de mares, très-putrescibles et d'un goût désagréable. Elles sont habituellement claires, sans odeur, sans saveur, d'une température, en été, un peu supérieure à celle de puits ou de fontaine, de densité à peu-près de 0,003 de plus que l'eau distillée. L'eau de la rivière de la Mayenne est d'assez bon usage dans la partie sud et sud-ouest ; elle peut convenir pour tous les besoins de la vie. Elle cuit promptement les légumes sans les durcir, dissout le savon sans le caillebotter, et forme avec les farines un pain de bonne qualité.

Le département n'a aucun canal de navigation ; il ne possède qu'un bien petit nombre de sources minérales ; aucune d'elles n'est thermale et par conséquent ne tire son origine des couches profondes du sol. Toutes coulent d'une manière lente, continue et sans intermittence ; toutes sont plus ou moins ferrugineuses, et contiennent environ vingt grains, par litre, de principes fixes, du carbonate de fer, en plus ou moins grande quantité, comme on le voit par l'analyse, avec le prussiate de fer, l'acide gallique et l'infusion de noix de galle.

Les sources que la renommée désigne plus particulièrement comme ayant quelques vertus, sont :

1° La fontaine de Pougens, près Château-Gontier :

2° Celles des communes de Niort, Chantrigné et Grazay :

Leur température est de quatorze degrés au thermomètre de Réaumur ; elles ont un petit goût d'encre et laissent déposer, sur leurs bords et sur les ruisseaux qui en découlent, de l'ocre à l'état pulvérulent ; leur surface est couverte d'une pellicule ridée, ce qui leur fait donner dans quelques endroits le nom de *fontaines rouillées*. Toutes contiennent du carbonate de fer, du sulfate et du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie, du sulfate de soude, de l'hydro-chlorate de magnésie, de la silice et une matière végéto-animale. La source de Grazay est située dans un bassin, marno-manganésien. On trouve également dans ce bassin, du minerai de fer. Les sondages faits dans cette contrée ont démontré que la manganèse per-oxidée, gris de fer et le minerai d'oxide de fer, sont disseminés en rognons ou amas, en général, peu volumineux ; que les gîtes métallifères sont peu abondants, dans chaque partie de terrain, et souvent confondus, et que l'eau, qui filtre à travers les terres de ces lieux, doit nécessairement contenir quelques particules de ces métaux et en être imprégnée. Ces sources minérales sont peu employées comme eaux médicinales ; cependant elles pourraient être utilisées dans le traitement des fièvres intermittentes, soit avec ou sans engorgement de la rate et du foie, dans les leucorrhées, les anémies, et, en général, dans toutes les affections où il est convenable d'user de toniques et d'avoir recours aux préparations ferrugineuses. . . . . .

Laval est la ville la plus considérable du département ; sa population est au moins de dix-huit mille individus, de tout âge, de tout sexe. Le terrain qu'elle occupe était jadis une immense forêt ; elle est située sur la Mayenne qui la partage en deux portions à peu-près égales. C'est le chef-lieu de préfecture. Elle est irrégulièrement bâtie ; la plupart de ses rues sont étroites, tortueuses, mal saines, plusieurs d'accès difficiles par leur rapidité, et les voitures ont peine à les gravir. La partie la plus salubre est placée sur le penchant et le sommet d'une colline ; elle a une belle promenade, bien plantée, des habitations de construction nouvelle, dignes d'être prises pour modèles.

L'autre portion de Laval est séparée par la rivière et semble occuper la plaine ; une nouvelle traverse a été ouverte, et un nouveau pont construit ; ce qui promet à l'avenir un beau quartier. Il serait à désirer que l'administration fît ouvrir des quais dont la

ville est privée et multiplier les communications des divers quartiers, par des rues adjacentes, bien espacées et bien alignées. Laval a un collége, une école normale départementale, un commencement de bibliothèque et de cabinet de minéralogie, un hôpital et un hospice. Ces établissements destinés aux malades, aux vieillards infirmes et aux enfants abandonnés auraient besoin de dehors plus larges, d'être mieux placés, plus à l'écart, moins entourés immédiatement d'habitations, et construits différemment.

Un lieu de refuge est ouvert au repentir et connu sous le nom de *Miséricorde*. Cette providence du malheur, fondée par la charité chrétienne, dirigée et administrée avec talent, par une ancienne ouvrière, d'un esprit supérieur à sa condition, à vues élevées, à idées larges, généreuses et compatissantes, renferme plus de trois cents filles, victimes du libertinage, de l'inconduite, de la séduction ou insoumises aux volontés de leurs parents, jadis abandonnées sur le pavé, misérables, mal propres, mal portantes. Elle se soutient seule à présent par son industrie ; son activité, suffit à tout ce qui lui est nécessaire, s'agrandit et étend aux dehors ses bienfaits et sa surveillance sur celles qui quittent la maison pour rentrer dans le monde. Cette orthopédie de l'immoralité, ce redressement du vice, de la déviation morale, mérite des éloges et d'être imitée dans les cités ! . . . . . .

La ville de Château-Gontier est également située sur la Mayenne. Elle est le chef-lieu du troisième arrondissement ; sa population est au-delà de six mille habitants. Ses promenades sont belles et bien plantées ; la réfection de son pont, l'ouverture de ses quais, ajoutent à son agrément. Son adminstration locale est active pour son embellissement. Ses hôpitaux sont beaux, bien situés et des mieux tenus du département ; son collége est bien construit, bien placé ; il a de belles cours et de beaux jardins. Il est à regretter que cette ville n'ait point de bibliothèque et point de salle de spectacle convenable. La prison de cet arrondissement, accolée à la sous-préfecture, est trop petite pour le nombre de détenus ou de passagers qui s'y trouvent habituellement ; elle manque de la distribution et des cours nécessaires au classement des prisonniers : elle n'a point d'infirmeries séparées pour le traitement des malades renfermés, qu'on doit également surveiller quoique malades, et n'admettre dans les hôpitaux que par exception.

Mayenne est la seconde ville du département, par sa grandeur, et son industrie. Sa population est de douze à treize mille âmes ;

elle est divisée en deux portions inégales, par la rivière, dont elle porte le nom. C'est le chef-lieu du second arrondissement. En général, elle est mal construite, mal bâtie, excepté sur les places; une seule rue habituellement sale la partage dans toute sa longueur; c'était naguère la grande voirie; les rues qui établissent des communications, avec les autres parties, ne sont presque que des trouées tortueuses, qui ne favorisent point assez la libre circulation de l'air. Sa population est trop nombreuse pour son étendue, ses habitations trop rapprochées, ses logements trop petits et ses nombreux tisserands, teinturiers, lavandiers, et autres manouvriers sont presque accumulés dans les bas quartiers, près les uns des autres. Une nouvelle traverse est ouverte et offre des emplacements larges et salubres pour bâtir; des quais pourraient être ouverts près du nouveau et de l'ancien ponts, et la rivière rendue navigable; ces embelissements, non-seulement auraient de l'avantage pour la santé publique, mais encore pour la prospérité du pays. Les bienfaits de la traverse nouvelle ne se feront sentir en entier, que lorsque des rues droites et larges seront établies pour faire communiquer cette partie avec les autres endroits de la ville; l'administration municipale s'occupe, avec sollicitude, des moyens de les faire percer.

Des fontaines sont créées çà et là dans différents quartiers; leurs sources diverses donnent suffisamment d'eau pour la préparation des aliments et l'usage des cuisines. Ces eaux séléniteuses, quoique moins salubres et plus crues que celles de la rivière et des ruisseaux voisins, sont cependant d'assez bonne qualité, dans les temps ordinaires : filtrées au charbon ou dans des pierres poreuses, elles seraient plus limpides, moins pesantes et plus agréables au goût, surtout lorsqu'elles sont rendues troubles par les pluies abondantes. L'analyse chimique prouve qu'elles contiennent toutes des carbonates terreux et notamment des sous-carbonate de chaux et de magnésie en proportions variables, suivant leur origine. L'allocation accordée pour le curage, les réparations et l'entretien des lavoirs, bassins, égoûts, regards et tuyaux de fontaines de trop petit diamètre, n'est point assez forte, et l'entrepreneur trop peu surveillé. . . . . .

L'industrie de Laval, Mayenne et Château-Gontier, consiste particulièrement en filatures de coton, de lin, de chanvre, à fabriquer des calicots, des toiles de coton, des toiles, des coutils, à faire blanchir et teindre des toiles, des mouchoirs et calicots. Le tissage mécanique n'est encore innové que dans une manufacture. Les autres villes, bourgs et villages, ne présentent rien de bien

notable. Sous le rapport de la salubrité, les habitations rurales des communes sont éparses et divisées par hameaux plus ou moins considérables ; les logements sont en général mal construits, les plus utiles principes d'architecture ignorés ; trop petits, pour le grand nombre d'individus qui les occupent, ils n'ont point assez d'ouvertures. L'impôt sur les portes et fenêtres, en opposition avec les lois de l'hygiène, de l'agronomie, frappe particulièrement de sa fatale influence les bâtiments destinés à tous les besoins des laboureurs. Souvent, par l'incurie des fermiers, ils sont entourés de mares, fumiers ou routoirs. Ceux placés dans les landes peu ou point cultivées ne sont que des chaumières ; une porte basse est la seule ouverture qui permette à l'air et à la lumière d'y pénétrer. Dans ces demeures sombres, sont entassées de nombreuses familles exposées, tout le jour, au froid et à l'humidité ou à la chaleur brûlante du soleil. Dans ces loges, elles éprouvent les effets nuisibles d'une fumée épaisse et abondante, produite par la tourbe humide, la bruyère, les genêts et ajoncs dont ces pauvres gens font leur chauffage habituel.

Les maladies endémiques, qui ont lieu dans le département et qui attaquent un grand nombre de personnes, sont les scrophules, dans le jeune âge, quoique cette affection s'y rencontre à toutes les époques de la vie ; la phthisie scrophuleuse, chez les adultes, le scorbut pour les personnes anciennes ; la goutte articulaire, soit aiguë, soit chronique ; les fièvres tiphoïdes, devenues presque endémiques au prélude du printemps ; depuis douze ou quinze ans, chaque année, elles enlèvent à leurs parents beaucoup d'individus, le plus ordinairement dans la force de l'âge.

Les affections épidémiques les plus fréquentes sont : la rougeole, la roséole, la scarlatine souvent meurtrière, soit par les maux de gorge, les parotides, qui accompagnent cette maladie, soit par l'enflure et l'infiltration pulmonaire, qui en sont la suite, l'eczéma aigu, la miliaire, l'uturticaire, la variole, la vaccine, etc.(1)

(1) Les enfants du peuple des campagnes sont rarement vaccinés ; l'administration n'accorde aucun fonds pour propager ou encourager cette heureuse découverte, qui loin de se répandre de plus en plus, paraît se restreindre de jour en jour, quoique jusqu'ici toutes les personnes vaccinées, à ma connaissance, aient été préservées, sans révaccination, de toute variole ou varioloïde grave. Il est bien à désirer que Messieurs les membres du Conseil-Général sentent toute l'importance de favoriser un si grand bienfait pour l'humanité.

la varioloïde, le rhumatisme musculaire, articulaire et quelquefois celui des viscères, et souvent des muscles du thorax qui sont atteints de pleuro-dynies ; les pyrexies intermittentes de divers types, les fièvres graves, les typhoïdes ou ataxo-adinamiques, pernicieuses ; les fièvres typhoïdes avec des bronchites concomitantes des pneumonies hypostatiques, les pleurésies, les pleuro-pneumonies, les pneumonies, les péritonites, les métrites, les métro-péritonites simples ou compliquées, les péritonites typhohémiques, les angines tonsillaires, laryngées, pharyngiennes ou bronchiques pultacées, ou sans fausse membrane, accompagnées ou non d'éruptions ; les ophthalmies catarrhales ; les catarrhes pulmonaires, bronchiques ; la coqueluche opiniâtre, de longue durée, rebelle aux médications. La grippe, les otites, les oreillons, les diarrhées, la colo-rectite fréquemment meurtrière et affectant beaucoup d'individus, dans chaque contrée.

Les femmes de la Mayenne sont plus attaquées qu'ailleurs de scorbut ; leurs dents se gâtent de bonne heure ; le froid et plus encore l'humidité du pays, leur occasionnent souvent des fluxions, répétées sur toutes les parties de la tête ; les névralgies faciales y sont fréquentes, toujours très-douloureuses et très-rebelles aux remèdes anciens ou récents employés pour les combattre ; la section des nerfs présumés malades ne réussit même pas à en arrêter les tourments. L'érysipèle de la figure, souvent empiré par les lotions, ablutions ou applications excitantes, irritantes, chaudes ou froides, les attaque aussi. L'érysipèle phlegmoneux des membres, s'y voit chez elles, comme chez les hommes, et fait souvent victimes les personnes qui en sont atteintes, les malades ne faisant point connaître assez tôt leur mal pour qu'une irritation énergique, au centre, en arrête les progrès, ou répugnant aux incisions utiles, ou parce que les chirurgiens sont parfois trop timides pour les grands débridements à faire. Le goître ne grossit que rarement le col des jeunes filles et de leurs mères ; la leucorrhée ne tourmente les femmes que de loin en loin ; les fièvres intermittentes en attaquent beaucoup au printemps et à l'automne ; elles ne sont ni meurtrières ni de très-longue durée.

Les fractures, les luxations, les entorses, sont rarement traitées méthodiquement, même dans la classe aisée de la population des campagnes, quoique des officiers de santé instruits et habiles, se trouvent maintenant dans chaque canton. Des rebouteurs, des hommes traitant bannalement les bestiaux, se sont emparés de cette branche de la chirurgie et jouissent, dans la Mayenne, d'une confiance qui ordinairement l'emporte sur les chirurgiens les plus

famés des villes et des campagnes. Cependant, depuis le dernier rapport du jury médical, par M. Lemercier (1), plusieurs ont été poursuivis et condamnés, et les charlatants de carrefours sont plus timides ; mais les jugeurs d'eau sont toujours aussi éhontés, aussi imperturbables, les appliqueurs de caustiques, aussi imprudents, aussi téméraires.

Il se pratique bien rarement, dans le département, de grandes opérations chirurgicales préméditées ; peu d'hommes s'occupent spécialement de cette partie. L'habitude qu'ont les chirurgiens de traiter les maladies internes, et quelques médecins de se livrer à la pratique des accouchements et des opérations les plus usuelles, l'usage des uns et des autres, de visiter les malades des villes et des campagnes, font que le temps et les occasions leur manquent, qu'ils ne s'exercent point aux dissections, que leurs mains n'ont ni la facilité, ni l'habileté nécessaires pour les opérations difficiles, et que beaucoup ignorent les progrès récents de la science, qu'enfin, à quelques exceptions près, ils n'ont, ni la dextérité, ni le savoir qu'il faut posséder pour réussir.

L'ophthalmie des nouveaux nés, maladie des plus graves, suivie de perte de la vue, lorsqu'elle n'est pas remédiée, est confondue souvent avec la cécité de naissance, si rare. Cette ophthalmie, quoique très-fâcheuse, cède cependant fréquemment à l'application prompte et répétée, dès son principe, du nitrate d'argent ; affection qui est encore rendue plus dangereuse par l'exigence de la loi, qui veut que l'enfant soit présenté, dans les trois jours, à l'officier de l'état civil. L'hygiène de l'enfance réclame une modification, sous ce rapport, comme sous celui des inhumations.....

Les maladies qui attaquent les bestiaux, y sont nombreuses, quoiqu'elles dussent l'être encore davantage, d'après l'usage pernicieux qu'on a généralement de les entasser, dans des étables mal propres, étroites, de planchers bas, sans croisées, sans que nulle part on ait l'attention de renouveler et de purifier l'air et les litières toujours rares et fangeuses, et enfin l'habitude de les sortir inconsidérément, pour les mener boire ou les mettre dans les pâturages, ce qui doit nécessairement, en arrêtant ou supprimant la transpiration, altérer la santé des animaux. Tout doit contribuer à engendrer des maladies que l'hygiène préviendrait, mais que

(1) Imprimé dans le N° du 4 mars 1837, de la Gazette Médicale.

l'ignorance et l'ineptie des empiriques, demandés, de préférence aux vétérinaires, aux hippiatres, rendent souvent mortelles. Ainsi se développent, se propagent, se répandent des épizooties, qui, rarement malgré cela, deviennent générales, qui seraient bien moins fréquentes, si on faisait des fumigations guytonniènes dans les bergeries et écuries, chaque fois qu'elles exhalent des odeurs méphitiques et que la contagion est à craindre. Les altérations de santé les plus dangereuses des bestiaux, sont les charbonneuses, les pneumonies ou fluxions de poitrine, les pleurésies simples et doubles, les entérites ou inflammations d'entrailles; les météorismes, dus à la formation presque instantanée d'une grande quantité de différents gaz, de l'acide sulfihydrique (1), les indigestions d'herbes fraîches, pour les mammifères ruminants; pour les solipèdes, les tranchées, la pousse, les ophthalmies passagères et intermittentes; la perte de la vue momentanée ou constante, connue sous le nom d'affection lunatique ou fluxion périodique, la morve, qui se transmet à l'homme comme aux chevaux, et la phthisie tuberculeuse.

Les maladies du foie, avec ou sans hydatides, font périr un grand nombre de moutons, chaque année, dans le département; les pâturages et le sol humides, en sont la principale cause.

Les affections du conduit digestif et des organes de la respiration font crever beaucoup de Gallinacées; leur perte est souvent un objet important pour les fermiers du pays, qui spéculent ordinairement sur le produit des volailles.

La rage, pour l'espèce canine, soit qu'elle se montre spontanément, soit qu'elle soit produite par la morsure de carnassiers qui transmettent cette cruelle maladie à l'homme ou aux animaux, occasionne, chaque année, dans la Mayenne, bien des pertes de bestiaux et bien des regrets de famille. La cautérisation avec le fer rouge, faite immédiatement après la morsure, et le débridement préalable toujours indispensable, pour bien atteindre, neutraliser et détruire en entier et sur le champ, le virus et le tissu sur lequel il a été déposé, est la seule médication raisonnable que la médecine connaisse. Ce traitement préservatif n'est presque jamais employé à temps; on voit encore avec peine, dans cette horrible maladie, comme dans la plupart des autres affections, l'empire des ignorants, des donneurs de breuvages, des conseilleurs d'omelettes

(1) Un gros d'ammoniaque, dans quatre onces d'eau, fait disparaître peu à peu le gonflement.

mystiques, être très-grand sur l'habitant simple et crédule des campagnes. L'homme instruit, le médecin honnête, n'est jamais appelé que le dernier ; il ne l'est même le plus souvent, que lorsque les premiers symptômes d'hydrophobie s'annoncent, que le danger est pressant, qu'il attire les regards de l'autorité, qu'il fixe l'attention des magistrats et que l'administration exige son concours. Qui n'a pas vu périr plusieurs enragés, qu'on eût pu sauver si on avait employé, à temps, la cautérisation immédiate avec le fer rouge ? . . . . . .

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

Présidence provisoire de M. TROLLEY,
Vice-Président du Congrès.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. TROLLEY, Vice-Président du Congrès, occupe le fauteuil, comme Président provisoire, pour l'organisation du bureau; on procède à l'appel nominal et l'on constate le nombre des membres inscrits à la Section, et présents à la séance.

Mais avant de passer à l'organisation définitive du bureau, un membre fait observer que, vu le grand nombre de personnes inscrites, il serait bon de nommer trois Vice-Présidents et d'adjoindre au Secrétaire provisoire, trois autres Secrétaires.

La proposition est adoptée.

Le scrutin s'ouvre pour la nomination du Président et des Vice-Présidents; le dépouillement des bulletins donne le résultat suivant :

M. le Vicomte de GUITON de la VILLEBERGE, Président.

MM. de CUSSY, POLLET et QUENTIN, Vice-Présidents.

M. l'abbé CHEVEREAU est maintenu comme Secrétaire.

MM. DUCHALLAIS, de LASICOTIÈRE, de la VILLEGILLE,

présentés par M. le Secrétaire-général, pour être Secrétaires-adjoints sont confirmés par acclamation.

En conséquence, M. le vicomte de Guiton de la Villeberge prend place au fauteuil, remercie la Section de la confiance qu'elle lui témoigne, ainsi que le bureau provisoire.

Le bureau de la 4e Section est définitivement constitué.

M. le Président donne lecture des questions inscrites au programme de la Section d'Archéologie et d'Histoire. Sur la proposition de plusieurs membres, il est pris note des mémoires et communications annoncées sur différentes questions.

M. l'abbé Voisin fait hommage au Congrès de deux opuscules dont il est l'auteur, l'un intitulé : *Origines Blesoises*, l'autre : *Notice sur le Matoval.* M. Pitton-Després fait également hommage au Congrès de ses *Etrennes Coutençaises*

Deux Mémoires de M. Ducrest de Villeneuve sont déposés sur le bureau et confiés à l'examen de la Section, l'un a pour titre : *Mémoire sur l'histoire de Bretagne*; l'autre : *Mémoire sur le roman historique.* Une commission sera nommée pour examiner ces deux Mémoires, et en rendra compte à la Section.

Au Congrès Scientifique de Clermont, M. Gonnot, l'un des membres de cette assemblée, demanda qu'un travail fût entrepris sur la valeur de l'argent, des grains et des denrées aux différentes époques du moyen-âge. M. de Caumont s'engagea alors à faire des recherches sur cet objet. Pour remplir cet engagement, M. de Caumont lit une notice extraite des écrits laissés par M. l'abbé de Larue, sur le prix du blé et des autres denrées à Caen, depuis Saint-Louis, jusqu'à 1617, que nous reproduisons ici.

MESSIEURS,

L'année dernière, M. Gonnot, membre du Congrès Scientifique, demanda que des recherches fussent présentées sur la valeur de l'argent et du blé aux différentes époques du moyen-âge; il engagea les membres du Congrès, occupés de recherches historiques, à entreprendre ce travail chacun dans sa localité.

Pour répondre à cette invitation, je m'engageai, l'année dernière (v. la p. 129 du Compte-rendu), à présenter au Congrès de 1839, le tableau de la valeur du boisseau de blé en basse-Normandie, à partir du XIIIe siècle. Je vais donc le faire, Messieurs, en m'aidant des notes manuscrites de M. l'abbé de Larue, que j'ai acquises conjointement avec MM Galeron et de Ste.-Marie.

Ce tableau du prix du blé et de quelques autres denrées à Caen, a été fait d'après l'étude d'un grand nombre d'actes que feu M. de Larue avait eus à sa disposition; les prix seront toujours indiqués en livres tournois. On admettra aussi que sous les deux premières races de nos rois, jusqu'à St.-Louis, le Marc d'argent fin monnayé a toujours valu 48 sous parisis ou 60 sous tournois. Le sac de blé répond alors communément à la dixième partie du marc d'argent, c'est-à-dire, à six sous tournois, et le boisseau, à neuf deniers.

Voici maintenant le résultat de nos recherches, à partir du règne de St.-Louis :

1229. Rente d'un setier de blé, (le setier est de douze boisseaux) vendue six francs. L'argent produisait dès-lors un intérêt, au denier dix. Par conséquent, les six livres donnaient douze sols par an. Le blé valait donc un sou le boisseau.

Même année. Rente de soixante-douze boisseaux de blé, quatre chapons, soixante œufs et neuf sols d'argent, vendue cinquante francs.

1249—1276. Le boisseau à un sol.

En général, pendant le reste de ce siècle, la rente d'un setier ou douze boisseaux de blé est vendue depuis cinq livres dix sols jusqu'à sept livres dix sols. Alors l'argent étant au denier dix, on doit trouver facilement le prix du blé et voir que le minimum est douze deniers le boisseau, et le maximum quatorze deniers et demi.

1309. Rente de dix sols, vendue cinq francs.

1322. Une acre de terre donnée par bail de sept ans, est de dix boisseaux de blé, à Langrune.

1326. Le boisseau est à un sol trois deniers et seize chapons sont vendus seize sols quatre deniers.

1366. Rente de six boisseaux, vendue cinq livres, par conséquent, le blé à un sol huit deniers.

1368. Le tonneau de cidre, fût et jus, cinq livres.

1380. Rente de dix francs, vendue cent francs. Rente de douze boisseaux de blé, vendue dix livres et par conséquent le boisseau à un sol huit deniers.

1381. Le boisseau est depuis un sol six deniers jusqu'à deux sols un denier.

Deux setiers de pommes (48 boisseaux au setier), vendus cinquante sols. Le tonneau de cidre, fût et jus, sept livres ou sept livres six sols. 700 livres de fil quinze francs.

L'acre de terre louée, sept boisseaux et demi.

Rente de dix livres cent francs.

1382. Le boisseau depuis un sol neuf deniers jusqu'à deux sols trois deniers. Le tonneau de cidre de quatre livres dix sols à cinq livres dix sols.

Rente de cinq livres, vendue cinquante livres. Rente de vingt-deux livres, deux cent-vingt livres.

1387. Le boisseau à deux sols.

1395. Le boisseau depuis un sol huit deniers jusqu'à deux sols.

1400. Le boisseau à un sol six deniers.

1401. ———— à un sol huit deniers.

1404. ———— à un sol trois deniers.

1412. ———— à deux sols. Rente de six livres, vendue soixante livres.

1413. Le boisseau à un sol huit deniers.

1414. ———— à un sol six deniers.

1418. ———— à un sol huit deniers.

1420. ———— même prix.

Il faut observer ici qu'en cette même année, le roi d'Angleterre, Henri V, ayant conquis la Normandie, changea le boisseau, en ordonnant qu'il serait, dans toute la province, de la même dimension que celui d'Arques qui était de quatorze pots. Depuis cette époque, on trouve les deux mesures souvent mentionnées dans les contrats. La différence entr'elles est d'un sixième, de manière qu'il fallait six boisseaux de l'ancienne mesure pour en faire cinq de la nouvelle.

1423. Le boisseau, ancienne mesure, se vend vingt deniers, avec la nouvelle vingt-quatre et vingt-cinq deniers.

1424. Le boisseau à deux sols et deux sols un denier, nouvelle mesure. — Le vin de Bourgogne, trois sols quatre deniers le pot. — Un tonneau de cidre, de six livres cinq sols à sept livres. — Le louage d'un cheval, vingt deniers pour un jour. — Le boisseau d'oignons, trois sols. — La livre de chandelles dix-huit deniers. — Quatre porcs gras, six livres sept sols. — Douze moutons, six livres. — Dix poulets, dix sols. — Une genisse, trois livres dix sols. — Douze livres de lin, vingt-sept sols.

1427. Le boisseau depuis dix-huit deniers jusqu'à vingt-cinq. — L'orge à dix deniers et l'avoine à cinq et six deniers. — Même prix pendant le siècle suivant.

1429. Le boisseau depuis deux sols sept deniers jusqu'à trois sols six deniers.

1436. Le boisseau depuis vingt deniers jusqu'à trois et quatre sols.

1437. Même prix. — Trois bœufs gras, dix-sept livres dix sols. — Six peaux de parchemin, six sols six deniers.

1443. Le boisseau deux sols.

1448. Même prix. — Rente de deux livres, vendue vingt livres.

1449. Vingt bœufs gras, cent-trente-deux livres dix sols. — Neuf acres de terre à St.-Contest, fieffées pour quatre livres douze sols six deniers de rente.

1460. Le boisseau un sol huit deniers.

1467. 1468. 1471. Le boisseau, ancienne mesure, deux sols, et nouvelle mesure, deux sols six deniers.

1473. 1474. Le boisseau, ancienne mesure, deux sols six deniers, et nouvelle mesure, vingt-deux deniers. — Le tonneau de cidre, trois livres cinq sols. — Dix-neuf livres de beurre, huit sols.

1477. Le Boisseau, ancienne mesure, quinze deniers, nouvelle mesure, vingt deniers. — Le poivre, six sols la livre. — Le chapon, un sol. — Le poulet, neuf deniers. — Le cent d'œufs, vingt deniers. — Le cent d'alouettes, cinq sols.

1478. Le boisseau à ving-deux deniers, ancienne mesure; mesure nouvelle, deux sols six deniers.

1479. Le boisseau à vingt deniers, ancienne mesure; mesure nouvelle, vingt-cinq deniers.

1481. Le boissseau à deux sols, ancienne mesure ; deux sols six deniers, nouvelle mesure.

1488. } Même prix.
1498. }

Depuis 1494 jusqu'en 1518, le prix est le même que ci-dessus.

1519. Le boisseau à deux sols au plus bas, et trois sols au plus haut.

1520. Le boisseau à dix-huit deniers, ancienne mesure. — Deux sols, mesure nouvelle.

1521. Le boisseau à trois sols six deniers, ancienne mesure. — Cinq sols, mesure nouvelle.

1522. Le boisseau à trois sols six deniers, mesure nouvelle.

1536. Le boisseau à deux sols six deniers, mesure nouvelle. — Vingt-six deniers, ancienne mesure.

1538. Le boisseau depuis trois sols jusqu'à quatre sols.

1544. Les gages d'un valet de harnais, vingt-quatre livres. — D'un jardinier, vingt-cinq livres. — D'un berger, cinq livres. — L'argent tombe cette année à huit p. 0/0.

1546	le boiss.	de 20 s. à 22		1611	le boiss.	à 36 sols.	
1547	—	à 4	10	1612	—	à 21	
1564	—	de 5 à 6		1613	—	à 27	
1566	—	à 14 sols.		1614	—	à 36	
1567	—	à 13		1615	—	à 30	
1568	—	à 11		1616	—	à 28	
1569	—	à 12		1617	—	à 42	
1570	—	à 11		1618	—	à 45	
1571	—	à 14		1619	—	à 22	
1672	—	à 3	4 den.	1620	—	à 24	
1573	—	à 28 sols.		1621	—	à 31	
1574	—	à 15		1622	—	à 38	
1575	—	à 13		1623	—	à 28	
1576	—	à 22		1624	—	à 37	
1577	—	à 20		1625	—	à 51	
1578	—	à 13		1626	—	à 32	
1579	—	à 17		1627	—	à 31	
1600	—	à 23		1628	—	à 33	
1601	—	à 21		1629	—	à 31	
1602	—	à 34		1630	—	à 45	
1603	—	à 30		1631	—	à 33	
1604	—	à 32		1632	—	à 33	
1605	—	à 24		1633	—	à 36	
1606	—	à 22		1635	—	à 26	
1609	—	à 41		1638	—	à 44	
1608	—	à 32		1661	—	à 3 liv.	
1609	—	à 22		1662	—	à 58 sols.	
1610	—	à 29		1663	—	à 45	

M. de Lasicotière fait observer qu'un travail complet, sur les variations dans le prix des denrées au moyen-âge, sur les disettes survenues à cette époque, et sur les moyens employés pour venir alors au secours des populations souffrantes, offrirait le plus grand intérêt, et qu'il serait à désirer qu'on fît un pareil travail.

M. Bottin s'engage à donner une notice sur le prix des denrés, pendant le moyen-âge, pour les pays de Lille et de Douai.

M. le Président, sans vouloir aller en avant sur les recherches dont le résultat sera présenté, fait observer que ces variations proviennent presque toujours du plus ou moins de distance des lieux d'où l'on tirait les denrées et des entraves que rencontrait plus ou moins dans le transport de ces mêmes denrées.

M. Pollet demande que, pour l'intelligence des mémoires présentés sur ce sujet, il soit fait un travail sur le rapport des mesures anciennes avec les mesures nouvelles, et sur la valeur relative de l'argent aux différentes époques du moyen-âge : travail qui devrait accompagner les mémoires renvoyés aux pièces justificatives.

La Section se réunit à M. Pollet pour émettre le même vœu.

La séance est levée.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vte. DE GUITON DE LA VILLEBERGE.

A neuf heures, M. le Président prend place au fauteuil, assisté de MM. les Vice-Présidents et Secrétaires de la Section.

M. le colonel Quentin donne lecture d'un travail, extrait d'un ouvrage inédit, intitulé : *De la Numismati-*

que et de la Glyptique, aux différentes époques de l'art chez les anciens et chez les modernes.

Arrivé à l'époque du moyen-âge, M. Quentin a remarqué que les limites fixées, par le Dictionnaire de l'Académie française, pour la durée de cette époque, établissaient confusion avec le Bas-Empire et la Renaissance ; il s'exprime en ces termes :

Les savants ne sont pas d'accord sur les limites du moyen-âge : L'Académie française a, dans son Dictionnaire, fixé les dates de cette époque aux années 475 et 1453. Ainsi cette époque commence à la chute de Rome, et finit à la chute de Constantinople. C'est une période de dix siècles. Or ce terme est bien long pour être compris dans une seule époque et sans divisions.

Un écrivain, auquel nous avons reproché un paradoxe en matière d'art, mais à qui nous n'en reconnaissons pas moins le mérite d'avoir étudié l'antiquité et de la savoir, a fait, sur la première des dates fixées par l'Académie, une réflexion judicieuse :

« Ceux, dit M. Granier de Cassagnac, qui alléguraient l'opinion » de l'Académie sur le sens du mot *moyen-âge*, tomberaient évi- » demment dans deux erreurs : 1° ils confondraient le moyen- » âge avec le bas-empire ; 2° Ils feraient tomber l'empire romain » un an trop tôt. Le dernier empereur d'Occident, Augustule, » n'ayant été pris et relégué dans le château de Lucullane, par » Odoacre, roi des Herules, qu'au mois de septembre 476, d'après » l'art de vérifier les dates. » (1)

Cette critique est juste. Elle eût été plus complète et plus instructive (2) si elle eût indiqué la date qui sépare le bas-empire du moyen-âge. Car le commencement de cette dernière époque est l'objet d'une discussion sur laquelle on ne s'entend point, et la fin n'est pas moins susceptible de discussion que le commencement.

Les Bénédictins de Saint-Maur, dans leurs écrits sur la diplomatique et la paléographie, ont émis sur les bornes du moyen-âge une opinion différente de celle de l'Académie. Dom de Vaines, qui a résumé ces écrits dans son Dictionnaire raisonné de diplomatique, s'exprime ainsi : (page 16, tome 1er.) « Par la *haute antiquité*, il faut » entendre celle qui précède l'établissement de la domination fran-

(1) Voyez le premier chapitre.

(2) Feuilleton de la Presse, du 3 février 1839.

» çaise ; *par moyen-âge*, les siècles suivants jusqu'au XIe ; *par bas-*
» *temps*, la durée subséquente, mais antérieure à la renaissance
» des lettres. »

D'après cette définition, le moyen-âge commencerait dans l'année 420 avec Pharamond Ier, roi des français, et serait ainsi antérieur de 56 ans à la date fixée par l'Académie. La confusion du moyen-âge avec le bas-empire, subsisterait donc et serait même d'un demi-siècle plus longue. Quant à la fin du moyen-âge, elle précéderait de 4 siècles et demi la date fixée par l'Académie ; et ce sont ces 4 siècles et demi auxquels dom de Vaines a donné la dénomination de *bas-temps*.

M. Dumersan, dans ses Éléments numismatiques, paraît avoir sur l'époque *des bas-temps*, une opinion toute autre que celle de dom de Vaines. En parlant du denier et du quinaire d'or, il ajoute : (page 104.) « Quelques pièces d'or de plus grands modules se trou-
» vent sous les empereurs ; il en existe même *des bas-temps* de di-
» mension fort grande. Il est propable que ces pièces, nommées
» communément *médaillons d'or latins*, n'étaient pas des monnaies. »

Puisque ces médaillons d'or sont appelés latins, il y a tout lieu de penser qu'ils appartiennent aux derniers empereurs romains qui ont précédé la chute de l'empire d'Occident ; car après cette époque, les empereurs ne sont plus censés romains. Ils sont grecs et byzantins. Or, à commencer de Dioclétien et de Constantin, l'on voit les médaillons d'or de grand et de petit module devenir assez fréquents dans la Numismatique, jusqu'à Constantin III. Et ces médaillons, qui peuvent être justement appelés latins, puisque les légendes en sont latines, sont antérieurs à la chute de l'empire d'Occident, par conséquent *les bas-temps*, bien loin d'être postérieurs au moyen-âge, lui seraient antérieurs.

Ce qui confirme cette conséquence, c'est l'assertion de M. Dumersan sur *les dimensions fort grandes* de quelques médaillons des bas-temps. En effet, il existe, de Justinien Ier, de très grands médaillons d'or et de bronze dont les lettres sont latines. Or, Justinien, né 7 ans seulement après la fin, non de la vie, mais du règne d'Augustule et qui se trouve, pour ainsi dire, son contemporain, doit ainsi, d'après l'assertion de M. Dumersan sur les médaillons, appartenir aux *bas-temps*.

Après Justinien, le module ordinaire revient presque toujours seul. Quelques médaillons, d'or de petit module, reparaissent à compter de *Basile Ier*, en 866. Mais ces médaillons ne peuvent être considérés comme latins, puisque les légendes en sont grecques. Le module d'ailleurs est loin d'être grand. Ces médaillons sont

appelés bysantins, et il est évident que ce n'est pas de ces médaillons dont M. Dumersan a voulu parler.

Au milieu de ces opinions toutes contradictoires, qu'il nous soit permis d'en établir une que nous appuyerons sur la numismatique et l'histoire. Elle sera exempte de la confusion reprochée à la limite fixée par l'Académie, et fixera avec probabilité les incertitudes sur l'époque des *bas-temps*.

Un grand événement nous paraît séparer le bas-empire du moyen-âge, et cet événement est la fondation de l'empire de Charlemagne. Ce prince fut couronné empereur des Romains le 25 décembre 801. Or le bas-empire avait alors cessé d'être latin, il était devenu bysantin. La numismatique vient ici au secours de l'histoire pour appuyer ces deux faits. L'un est justifié par l'introduction des lettres grecques dans les légendes des monnaies de l'empire d'Orient, introduction dont les premiers signes parurent sous les 2 Tibères dans les 20 dernières années du VIe siècle. L'autre fait est établi par un sceau frappé à Rome, à l'effigie de Charlemagne, sceau publié par Leblanc et qui est placé aujourd'hui dans la collection des médailles de la bibliothèque royale. Ce sceau porte la légende latine *D. N. Karlus imp. perpetuus* et au revers la porte d'une ville surmontée d'une croix, avec cette légende d'une signification importante et positive : *Renovatio Romani imperii* et à l'exergue, *Roma*. Plusieurs monnaies de Charlemagne, frappées à Rome, lui donnent le titre d'empereur *Karolus imp.* et portent au revers l'effigie de saint Pierre avec la légende S. C. S. *Petrus*. Voilà donc le renouvellement de l'empire romain constaté par des monuments numismatiques, qui nous semblent indiquer d'autant mieux le commencement du moyen-âge, qu'il l'exempte de toute confusion avec le bas-empire, et avec *les bas-temps*.

Mais comment désigner le temps écoulé depuis la chute de l'empire romain, jusqu'à son renouvellement par Charlemagne? Ce temps forme une période de 325 ans, pendant laquelle s'éleva en Italie la domination des Lombards, et dans les Gaules celle des Francs et de nos Rois de la première race. Cette époque ne pourrait-elle pas être appelée celle des *bas-temps*? Une telle dénomination nous paraîtrait d'autant plus justement appliquée, qu'aucun des temps postérieurs ne fut, autant que celui-ci, entaché d'ignorance et de barbarie. Et d'abord le temps écoulé depuis le IIe siècle jusqu'à la renaissance, auquel dom de Vaines a donné la dénomination des *bas-temps*, a été supérieur en civilisation aux deux siècles qui se sont succédés depuis le règne de Justinien, jusqu'au couronnement de Charlemagne; et si, comme on doit le croire, le

moyen-âge doit être considéré comme une époque intermédiaire entre la civilisation des anciens et la civilisation des modernes, l'époque qui a précédé Charlemagne peut encore mieux que les quatre siècles qui ont précédé la renaissance, recevoir la dénomination des *bas-temps*. L'on ne peut contester que ce ne soit à dater de Charlemagne, que la civilisation éteinte en Italie, depuis la conquête de Rome par les barbares, commença à renaître et à s'étendre parmi les peuples de l'Occident ; et si, par exemple, on compare les mœurs de notre première race, dans le VIe siècle, avec celles de la deuxième et de la troisième, dans les VIIIe et XIe siècles, l'on restera convaincu que la civilisation de la première race ne figure qu'au dernier rang dans les fastes de notre histoire.

La dénomination des *bas-temps* conviendrait d'autant mieux à la cinquième époque, que cette époque est celle de la chute de l'art, et coïncide ainsi avec celle de la civilisation. Au reste, il importe peu que l'on reconnaisse une époque dite des *bas-temps*, et nous ne reprocherons pas à l'Académie d'avoir négligé d'en faire mention dans son Dictionnaire ; mais il importe d'éviter la confusion des époques, et par conséquent de séparer, par de justes limites, le moyen-âge du bas-empire.

La date fixée par l'Académie, pour la fin du moyen-âge, établit la même confusion d'époques que celle fixée pour le commencement. Cette confusion existe avec l'époque de la renaissance. La chute de l'empire grec, en 1453, est tardive. La renaissance avait précédé la prise de Constantinople par Mahomet II, de plus d'un siècle et demi. Cimabue et le Giotto, son élève, sont nés dans le XIIe siècle. Cimabue est mort l'an 1300 et le Giotto en 1336. Or ces deux peintres célèbres comptent nécessairement dans l'époque de la renaissance, puisque Cimabue même aurait le droit d'en être regardé comme le fondateur.

M. Raoul Rochette, en parlant de l'art toscan, comme du principal phénomène du génie moderne, donne un aperçu des travaux de cet art dans son Cours d'archéologie, et dit : (page 197,) « qu'ils » s'exécutèrent dans la période qu'on appelle de la Renaissance qui » s'étend du XIII au XVIe siècle. Ils sont tous, ou à peu près tous, » renfermés entre Giotto et Michel-Ange. »

Le Giotto profita des leçons de Cimabue pour imiter la nature. Il bannit, de l'art de peindre, cette manière grecque du moyen-âge, qui, pour nous servir de l'expression naïve de Vasari, était *goffa*, ce qui veut dire à la fois inélégante et disgracieuse. Le Giotto introduisit l'art de peindre d'après nature, qui était perdu depuis un grand nombre de siècles. *Che molti centinaia d'anni non s'era usato.*

C'est donc à juste titre que le Giotto est compris dans la Renaissance, comme le restaurateur de la peinture. Nous venons de voir que la mort de ce peintre a précédé la date de 1453 de 117 ans. La fin de Cimabue, en 1300, est d'un siècle et demi antérieure à cette même date. Nous sommes donc fondés à la considérer comme *tardive*. Il est évident que, dans les limites fixées par l'Académie pour la fin, comme pour le commencement du moyen-âge, il y a confusion d'époques, la première avec le bas-empire, la deuxième avec la renaissance.

Une partie des monuments les plus remarquables de la renaissance, ont été exécutés antérieurement à l'époque de 1453. Nous nous contenterons d'en citer trois pour exemple : 1° Les fameuses portes de bronze de l'église de Saint-Jean à Florence, qu'Andrea Pisano sculpta sur les dessins du Giotto, et qui, après 22 ans de travail, furent terminées en 1339 ; 2° Les autres portes de bronze, plus fameuses encore que Lorenzo Ghiberti sculpta pour la même église, et que Michel-Ange trouvait si belles, qu'il les jugeait dignes d'être les portes du paradis ; 3° Enfin la coupole de Sainte-Marie del Fiore à Florence, par Brunelleschi, coupole magnifique, à huit faces, objet de l'admiration de Michel-Ange et qui lui inspira l'idée de la coupole de Saint-Pierre. Ces chef-d'œuvres et beaucoup d'autres, sont tous plus ou moins antérieurs à l'année 1453. En nous bornant à une seule date, nous remarquons que les portes du Pisan sont plus anciennes de 114 ans.

L'Académie, en choisissant la date de 1453, a voulu rattacher la fin du moyen-âge à un grand événement politique, comme elle l'a fait pour son commencement. Mais l'événement devait toujours coïncider avec l'époque qui a succédé au moyen-âge. Or, qu'a de commun la prise de Constantinople avec la renaissance ? La domination ottomane a-t-elle fait renaître la civilisation et les arts dans l'Orient ? Au contraire, elle les y a maintenus dans un état de barbarie encore plus profond. L'Orient n'a participé en rien à la renaissance, pas même par le renvoi des artistes grecs qui, à l'époque de 1453, étaient très-inférieurs aux artistes italiens.

Si donc on veut rattacher la fin du moyen-âge à un événement politique, ce n'est pas dans l'Orient qu'il faut le chercher, c'est dans le pays même qui a vu finir le moyen-âge et commencer la renaissance. Or ce pays c'est l'Italie, et puisque c'est dans l'histoire de Rome que l'on a pris l'événement auquel se rapporte le commencement du moyen-âge, soit en 476 à la chute d'Augustule, comme le veut l'Académie, soit, comme nous le proposons, en 801, au couronnement de Charlemagne ; pourquoi ne pas prendre en-

core, dans l'histoire de Rome, un événement qui indique la fin précise du moyen-âge? Cet événement est le rétablissement du Saint-Siége à Rome, sous le pape Grégoire XI, en 1375. La résidence des papes à Avignon, pendant plusieurs années, avait privé Rome de toute sa splendeur; le retour des souverains pontifes dans la capitale du monde chrétien la lui a rendue, et a dû, par une conséquence nécessaire, influer avantageusement sur la renaissance de la civilisation, de la littérature et des arts. C'est à ce retour que sont dues les plus magnifiques œuvres des arts, Saint-Pierre de Rome, dont les murs furent élevés par le Bramante et la coupole par Michel-Ange. Cette époque coïncide, à 14 ans près, avec l'existence de Cosme de Médecis, qui fut le protecteur des arts à Florence, et qui contribua puissamment à les faire fleurir. Vasari, qui a écrit la vie des artistes de la renaissance, jusqu'en 1568, a partagé cette époque en trois périodes. La première commence avec Cimabue, né en 1240 et le Giotto son élève. La deuxième, avec Jacopo della Quercia dont il ne fait pas connaître la naissance, mais qui arriva à un âge avancé et mourut en 1418. La troisième, à Léonard de Vinci, né en 1452. Or, la première période n'était pas encore terminée, que le moyen-âge cessa donc alors d'exister, et cette époque dut céder la place à celle de la renaissance.

L'on nous pardonnera d'avoir discuté longuement sur les limites du moyen-âge; mais nous ne pouvions nous exposer au reproche d'avoir attaqué légèrement et sans examen l'autorité de l'Académie, dans un cas surtout où l'opinion générale est d'accord avec cette autorité; car nous ne le dissimulons pas, les historiens actuels du moyen-âge en ont étendu la durée jusqu'à la prise de Constantinople, et ont ainsi encouragé une erreur populaire, celle de croire que ce sont les artistes grecs, venus en Italie après la prise de Constantinople, qui ont fait renaître les arts. Or il n'en est rien. De tous ces artistes, aucun n'était comparable, ni pour la peinture, ni pour la sculpture, ni pour l'architecture, ni pour la gravure, aux artistes Italiens; et l'honneur de la renaissance des arts appartient tout entier aux artistes de l'Italie.

Si les considérations que nous venons de présenter sont admises, le moyen-âge sera séparé du bas-empire, des bas-temps et de la Renaissance. Toute confusion d'époques cessera; et chaque époque, renfermée dans ses limites naturelles, ne sera pas confondue avec celle qui la suit ou qui la précède.

Il convient d'autant mieux d'éviter cette confusion, que le moyen-âge fut une époque d'art nouvelle. A la chute de l'art an-

tique, succéda un art nouveau, art appelé improprement gothique, qui a un caractère particulier, et qui appartient exclusivement au moyen-âge.

Ce mémoire ne donnant lieu à aucune discussion, M. le Président invite ceux des membres qui auraient quelques observations à faire sur la 1re question du Programme à les présenter.

M. l'abbé Voisin, qui s'est occupé des Antiquités Celtiques et des limites primitives de l'Armorique et du Maine, etc..., communique à l'assemblée le résultat de ses recherches à ce sujet :

1° « A l'époque de l'invasion de la Gaule par Jules César, quelles étaient les limites des provinces Armoricaines ? »

L'exposant croit que la question peut être considérée sous le point de vue général : Les limites de l'Armorique, à l'époque de la conquête ; et, sous le point du vue particulier : Les limites de chacune des provinces Armoricaines.

La question, considérée sous le premier point de vue, est résolue de la manière la plus satisfaisante par l'auteur de l'*Histoire des Gaules* (t. 2. p. 37). La confédération Armoricaine comprenait la presque totalité des nations qui tiraient leur origine des premiers *Kymris* et représentait la conquête de ces premières hordes étrangères. Les provinces Armoricaines étaient le noyau fédéral où se rattachaient, dans les circonstances importantes les *Santons*, les *Pictons*, les *Lemovices* et les *Cenomans*. Elles s'étendaient de la Seine à la Loire, selon le témoignage de César, (7e liv. des Comm), du géographe Ptolémée, de l'auteur de la *Notice de l'Empire*, d'*Idace*, *de Marius Aventicencis*, de l'auteur de la vie de St.-Germain et de Danville, etc....

Quant à la question considérée sous le second point de vue, l'exposant pense que ces provinces avaient un système de divisions territoriales presque semblable.

Et, pour faire mieux connaître les divisions respectives de chaque province, il demande à communiquer un système appliqué à la cité des Cénomans, prétendant qu'il en a été de même pour les cités voisines.

Les Celtes et les Romains ont une origine commune ; leurs langues, leurs religions offrent une ressemblance frappante : le *Civitas* des latins est le Cwmwd, usité dans les Dialectes Galliques : Les *Centons* sont les centuries des latins et les *Tribes* sont les tribus d'autrefois. La cité des Cénomans a eu pour chef-lieu *Win-dinum* ou *Mur-cin*, forteresse auprès d'*Alonnes* ; son ressort comprenait de dix lieues de diamètre, le rayon de cinq lieues ou *Pierres*. De là les *Quintes* du Mans ou la banlieue et le bourg de la *Quinte* sur les bornes de ce territoire. Au centre de chaque canton, se trouve la tour du centre, à quelques *Pierres* de distance le bourg et la demeure du chef. La cité comprenait le département actuel de la Sarthe, elle était bornée par de grandes solitudes et de vastes forêts conservées la plupart jusqu'à nos jours. Cette cité faisait partie de la Celtique ou partie centrale de la Gaule. (César liv. 1. p. 1. des Comm.) et se trouvait la dernière de la confédération particulière des Aulerkes ; d'où le nom de *Cénoman, ceux au milieu de la Celtique; mais les derniers d'entre les Aulerkes*. A l'Est, était le *Pagus Vendocinus* que l'on peut traduire les *Cénomans à l'Est*, ou la partie Orientale du Maine ; à l'Ouest, les *Erviens* ou *Cénomans à l'Occident;* au Midi, les *Labrocins,* dont le chef-lieu était *Laboratorium* des latins (canton du Lorouer) que l'on traduit très-bien le Haut-Maine ; et enfin au Nord, les *Venuses* dont le nom signifie le *Bas-Maine*. Au Nord de cette cité, se trouvaient encore les *Diablintes* ou ceux du *rivage septentrional*, au Midi, les *Andegaves, ceux du pays arrosé par dix fleuves*, et les *Turons, ceux du pays* haut.

M. de Lasalle confirme quelques parties de ce

système, en reconnaissant que le *Vagoritum* ou cité des *Erviens* n'était qu'une forteresse peu considérable, où se fabriquaient des armes, sur la frontière des Cénomans. M. l'abbé Auber présente quelques considérations propres à confirmer le système présenté.

M. Duchallais combat plusieurs étymologies qu'il croit pouvoir mieux expliquer au moyen de la langue romaine.

M. l'abbé Voisin refuse de défendre chaque étymologie en particulier, et désire que l'on examine l'ensemble de son système. Pour provoquer cet examen, il dépose, sur le bureau, les travaux manuscrits ou imprimés qu'il a entrepris sur cette matière.

L'un de ces travaux présente la division territoriale consacrée par les Druides dans les lieux qu'ils choisissaient pour leur demeure, division retrouvée dans l'Histoire Ancienne de l'île de Man, principal sanctuaire des Druides.

M. Pesche ainé fait hommage au Congrès d'une Carte du Diocèse du Mans, accompagnée d'une Description topographique et industrielle du Diocèse du Mans, suivie du Guide du voyageur dans la Sarthe et la Mayenne, et les départements limitrophes, par M. N. Desportes. M. le Président témoigne, au nom de la Section, sa reconnaissance à MM. Pesche et Desportes.

Une lettre, renfermant des renseignements sur les Pierres druidiques des environs de Monfort, est adressée à M. le Président de la Section ; elle sera soumise à une commission d'examen.

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vte. DE GUITON DE LA VILLEBERGE.

A neuf heures, M. le Président déclare la séance ouverte.

M. de LASICOTIÈRE présente au bureau une question ainsi conçue : « Dans l'état actuel de la science archéologique peut-on admettre l'existence de forts vitrifiés? En cas d'affirmative, quels sont les caractères physiques et archéologiques de ce genre de construction ? Quels étaient les moyens employés pour lier les pierres avec le feu. M. Castel fait observer que, d'après un article du réglement, toute question autre que celles du Programme doit être préalablement déposée sur le bureau en séance générale. M. de Lasicotière répond qu'à la séance générale d'hier, il a rempli cette formalité et qu'il ne lui a pas été répondu. M. le Président, vu l'intérêt de la question, croit pouvoir prendre sur lui de l'admettre. Le bureau appuye la décision. »

M. BOTTIN donne lecture d'un mémoire explicatif de deux tableaux du prix du blé dans la Flandre Française aux XVI et XVII siècle, par lui déposé préalablement sur le bureau.

Le premier tableau regarde la ville de Lille, c'est un relevé fait sur *l'Epier* de cette ville, pendant un espace de 117 années, de 1549 à 1666.

EXTRAIT

Du registre du Cop des grains, commenchant au jour de Saint Remy 1549.

COP DES GRAINS DE L'ESPIER DE LILLE, POUR LE TERME DE LA SAINT RÉMY.

XVC *quarante-neuf.*

FROMENT LA RASIÈRE, *pesant* 115 *livres poids de Marc.*

Années.	Sols	Parisis.	Années.	Sols	Parisis.	Années.	Sols	P.
1549		54	1578	4l.	14	1607	6l.	0
1550		52	1579	4	4	1608	10	4
1551		54	1580	4	8	1609	6	5
1552		57	1581	4	16	1610	5	2
1553		66	1582	6	8	1611	6	10
1554		62	1583	10	16(1)	1612	7	0
1555		58	1584	9	0	1613	5	11
1556		107	1585	10	5	1614	5	8
1557		61	1586	14	0	1615	6	16
1558		52	1587	9	10	1616	8	12
1559		76	1588		76	1617	7	12
1560		71	1589	5	17	1618	7	10
1561		72	1590	6	10	1619	5	0
1562	4l.	14	1591	4	4	1620	4	8
1563		58	1592		100	1621	6	0
1564		56	1593	5	16	1622	10	0
1565	6	10	1594	8	10	1623	8	8
1566		74	1595	14	10	1624	7	7
1567		71	1596	11	15	1625	9	7
1568		70	1597	10	2	1626	11	10
1569		74	1598	7	1	1627	8	18
1570		77	1599	6	18	1628	6	12
1571	4	14	1600	6	16	1629	8	12
1572	4	6	1601	6	16	1630	9	12
1573	6	15	1602		110	1631	13	10
1874	6	16	1603	7	1/2	1632	11	14
1575		104	1604	5	5 gros.	1633	9	0
1576		118	1605	5	6 sols.	1634	9	0
1577		100	1606	6	2 p.	1635	10	3

(1) Modéré à 6 liv. 10 s. pour les redevables.

Années.	Sols	Parisis.	Années.	Sols	Parisis.	Années.	Sols	Parisis.
1636	9l.	0	1647	14	0	1658	9	2gr. P.
1637	8	18	1648	14	0	1659	8	0
1638	8	18	1649	15	0	1660	9	0
1639	10	2	1650	10	10	1661	13	0
1640	13	12	1651	14	0	1662	11	12
1641	12	12	1652	11	0	1663	10	16
1642	11	10	1653	6	10	1664	6	18
1643	11	16	1654	5	0	1665	6	18
1644	10	16	1655	7	10	1666	5	10
1645	9	0	1656	8	16			
1646	8	0	1657	6	18			

Le second a rapport à la ville de Douai, et comprend une période de 100 années, de 1688 à 1788. La mesure locale qu'on a suivie, dans ces tableaux, est la *Rasière*. La *Rasière* de Lille pesait 115 livres poids de marc, celle de Douai était de 127 livres, poids de marc également. *L'épier* de Lille, en latin *spicarium*, était le bureau où se percevaient diverses rentes seigneuriales dues au souverain, en blé, avoine, chapons, gelines, etc... Les prix en argent de ces rentes étaient calculés sur la valeur des denrées aux deux marchés qui précédaient et suivaient le jour de la St.-Remy (1er octobre de chaque année).

PRISÉE
DES BLEDS DE RENDAGE
DITE DE SAINT-ANDRÉ.

Fait en la ville de Douay, commençant en l'an 1688.

La mesure est la *rasière*, pesant 127 livres poids de marc.
(*Le florin valant environ* 25 *sols et le patar* 1 *sol?*)

Années.	fl.	patars.	Années.	fl.	patars.	Années.	fl.	patars.
1688	1	18	1722	5	2	1756	6	12
89	3	3	23	6	3	57	7	7
90	2	8	24	6	2	58	5	5
91	4	5	25	6	0	59	6	1
92	5	8	26	6	2	1760	5	18
93	12	16	27	3	3	61	5	10
94	6	8	28	4	1	62	5	12
95	4	19	29	5	1	63	5	17
96	4	18	1730	6	1	64	6	19
97	7	8	31	3	19	65	6	17
98	9	12	32	3	3	66	7	2
99	6	4	33	3	15	67	9	5
1700	3	18	34	4	8	68	12	10
1	3	3	35	4	9	69	7	15
2	2	10	36	3	17	1770	8	8
3	3	11	37	5	4	71	8	14
4	3	9	38	6	3	72	9	3
5	3	5	39	6	5	73	9	12
6	3	2	1740	16	6	74	8	18
7	2	12	41	6	5	75	8	8
8	6	18	42	3	6	76	7	2
9	20	10	43	3	7	77	8	15
1710	9	16	44	3	17	78	7	5
11	8	0	45	4	6	79	6	15
12	10	5	46	4	18	1780	7	5
13	11	11	47	5	10	81	6	7
14	6	6	48	6	16	82	7	1
15	2	8	49	6	19	83	8	3
16	2	18	1750	5	15	84	9	1
17	3	5	51	7	9	85	8	12
18	4	11	52	7	5	86	7	19
19	4	7	53	5	9	87	8	15
1720	3	8	54	4	10	88	11	10
21	2	17	55	3	7			

Le même membre offre, à la Section, le relevé des prix du quintal des grains et légumes qui se sont vendus, sur tous les marchés, dans le département du Nord, de 1780 à 1789.

RELEVÉ

Du prix des grains qui se sont vendus sur les différents marchés du département du Nord, depuis 1780 inclus jusqu'en 1789 inclus.

N. B. *Ce relevé contient l'évaluation du prix moyen du quintal calculé sur les dix années.*

ARRONDISSEMENT communal.	FROMENT	BLÉ gris.	EPEAUTRE.	MÉTEIL.	SEIGLE	ORGE de mars.	SUCRION.	AVOINE.	FEVES.	VESCES.	COLZATS.	ŒUILLET.	CAMOMILLE.	GRAINES de lin.	HARICOTS.	POIS.	POMMES de terre.
BERGUES.	10 10 1/2	» »	« «	» »	6 3	7 50	7 84	5 85	5 52	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
HAZEBROUCK.	9 65 1/2	7 61	» »	8 36	» »	» »	» »	5 9	5 19	» »	10 3	» »	» »	11 13	8 13	8 78	
LILLE.	10 23	» »	» »	8 26	9 71	11 64	» »	5 99	» »	13 42	14 97	17 22	11 55	11 95	17 32	10 34	
CAMBRAI.	8 31	» »	» »	» »	5 98	7 15	» »	6 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
AVESNES.	7 48	» »	3 49	5 61	6 64	7 93	» »	3 63	« »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	8 25	
DOUAY.	8 64 3/4	» »	» »	7 10	5 16	6 26	» »	4 82	» »	« «	14 20	14 18	10 19	13 8	» »	8 98	
Prix moyen du dép. du NORD.	9 7 1/8	7 61	3 49	7 33	6 70	8 10	7 84	5 38	5 35 1/2	13 42	13 7	15 70	10 86	12 5	12 72	9 9	

M. de Guiton lit ensuite un mémoire sur la paroisse et baronnie des Biards, suzeraine d'Isigny, Vezins, Landelles, etc.....

M. de Lasalle lit un mémoire sur la quatrième question du Programme ainsi conçue : « *Signaler les inconvénients et les avantages de ce que l'on nomme Philosophie de l'Histoire.* M. le Président et toute l'assemblée demandent que ce mémoire soit lu en Séance générale.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. de Lasicotière, Hervé, Duchallais, M. de Caumont fait observer que, vu l'importance de la question, il serait à désirer qu'on nommât une commission chargée d'examiner le travail de M. de Lasalle. Cette proposition est adoptée sans réclamation.

La séance est levée.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vte. de Guiton de la Villeberge.

L'un des Secrétaires-Généraux Adjoints, M. Anjubault, communique à la Section la décision suivante, prise par la Section des Sciences Naturelles : La lecture des procès-verbaux des Sections particulières absorbant un temps considérable, dans la séance générale, il ne sera présenté qu'un résumé très-succint des travaux de la Section. Cette résolution est également adoptée par la Section d'Archéologie et d'Histoire.

M. Lambron de Lignim dépose sur le bureau les propositions suivantes : 1° Ne serait-il pas urgent de recommander, à l'attention toute particulière des Congrès, la Science Héraldique si négligée, et cependant si utile pour établir la vérité et constater l'époque précise des

fondations monumentales ? 2° Quels seraient les moyens de rendre plus générale l'étude de cette science ? 3° Enfin, ne serait-il pas nécessaire d'aviser au moyen d'en faire copier les restes ? Renvoyé à la commission.

La question du roman historique est à l'ordre du jour ; on lit le mémoire suivant de M. Ducrest-de-Villeneuve :

MESSIEURS,

La cinquième question, posée par votre Programme à la quatrième section du Congrès scientifique, demande quelle est l'origine des romans historiques, et si ces romans peuvent nuire à l'histoire par le mélange des erreurs qu'ils propagent. L'étude approfondie des meilleurs romans de Walter-Scott et l'examen sérieux de leur influence sur le goût du siècle pour la science historique, résoudraient peut-être complètement la difficulté sous sa double face ; je ne l'aurais point abordée autrement, si mes réflexions se fussent portées aujourd'hui pour la première fois sur ce sujet ; mais livré depuis long-temps à une série d'études graves sur l'histoire de Bretagne, encore si peu ou si mal connue, j'ai dû m'enquérir d'abord de la forme littéraire la plus propre à présenter, sous un aspect séduisant, les vérités historiques exhumées des chroniqueurs, et dédaignées du public qui ne lit point les choses que l'on n'a pas pris soin de parer d'un certain attrait. C'est l'enfant pour lequel on emmielle les bords du vase qu'on lui présente. Le costume sévère de la Clio antique, a dû se modifier et subir plus ou moins les exigences de la mode des temps modernes, pour être admis dans nos salons, et sortir quelquefois de la retraite où s'enferme l'étude laborieuse.

La plus grave des sœurs mythologiques d'Apollon n'a pas hésité à faire cette concession au monde futile, pour ne pas resserrer, dans le cercle toujours étroit des gens studieux, les utiles vérités de ses entretiens, et celles que répand sa plume, pour faire profiter le présent et l'avenir de l'expérience du passé. Mes recherches m'ont mis à même de constater que ce n'est pas seulement dans notre siècle que Clio a essayé un costume attrayant pour cette partie du monde, qui, de tout temps, a voulu qu'on l'amusât en l'instruisant. C'est là, Messieurs, si je ne me trompe, qu'est la véritable origine du roman historique, et l'excuse des fables qu'il a dû mêler parfois aux grandes vérités de l'histoire. Son but doit être sans doute de

diminuer, autant que possible, l'influence de l'imagination sur ses âges, en fondant l'attrait qu'il est de son essence de présenter au lecteur, sur l'animation de son style, et la vie nouvelle qu'il donne aux temps antiques, moins dans leurs grands événements que dans des détails de mœurs et de vie privée qui sortent du domaine de l'histoire grave. Sa place est, il me semble, entre l'in-folio des Bénédictins et l'in-octavo du mémoire conteur d'anecdotes.

Voilà, Messieurs, tout à la fois et le but que je me suis efforcé d'atteindre dans le faible essai (1) dont je vous prie d'agréer l'hommage, et le sujet des réflexions consignées dans ce mémoire, qui n'est en quelque sorte que la préface de mon œuvre, bien dépassée sans doute par d'autres travaux du même genre sur notre histoire locale, et dans lesquels ma théorie se trouve mieux appliquée.

Quelle est donc l'origine des romans historiques, me suis-je dit, avant de mettre en œuvre les matériaux que j'avais amassés ?

L'esprit humain est né conteur, et l'on pourrait dire que le roman a pris naissance avec l'homme. On le trouve à l'origine de toutes les sociétés, sous la forme de récits fabuleux, aussi bien sous la hutte du sauvage que sous la tente des patriarches nomades. Ce penchant inné pour la fable est un germe qui n'a pas cessé et ne cessera point de recevoir des développements variés, selon les civilisations diverses par lesquelles passera la société humaine. Tout se tient, en ce monde, par une chaîne invisible qu'il n'est donné qu'à l'homme de deviner parfois. Le présent fut en germe dans le passé, comme l'avenir l'est dans le présent, jusques dans les détails les plus minimes. Dieu qui a créé l'harmonie de l'univers, l'a voulu ainsi ; une idée éclôt et doit enchaîner à sa suite une foule d'autres idées qui ne sont que la conséquence de la première.

Au moyen-âge, l'esprit chevaleresque jette une digue au-devant du torrent de la dépravation humaine ; le conte subit aussi sa révolution avec la nouvelle institution qui va modifier la société. Les exploits des Paladins deviennent le sujet de ses récits au foyer du manoir seigneurial. Il ne se borne pas à deviser des aventures galantes, ou à proposer des problêmes amoureux, pour le déduit des nobles dames et damoiselles. Il raconte aussi l'histoire du temps ; car elle existe sous le voile merveilleux qui couvre les faits d'armes chevaleresques du protecteur de l'opprimé, du défenseur des

(1) Le Bandoulier, histoire du temps de Pierre Mauclerc, duc de Bourgogne.

dames, et du pourfendeur de géants. Le trouvère et le troubadour s'en vont, de castel en castel, récitant l'histoire contemporaine dans leurs chants variés par l'inspiration religieuse, galante ou satirique. Le conte, que nous pouvons appeller le roman du moyen-âge, s'assied dans la cellule du moine studieux, et dicte à sa plume ces chroniques et ces poëmes dans lesquels l'érudition patiente retrouve aujourd'hui, par fragments, les preuves de l'histoire des siècles écoulés. Souvent l'écrivain ne croyait tracer que les annales de son couvent, et il a conservé des détails précieux à l'Histoire de France. La légende elle-même, dans ses fables pieuses, vouées au triomphe de la religion du Christ, ne nous a-t-elle pas transmis d'inappréciables monuments historiques, que la saine critique a su facilement dégager des erreurs qu'y a mêlées l'esprit du temps? Enfin les trouvères et les troubadours, qui pensaient n'amuser que des Châtelaines ou des Châtelains oisifs, ne nous ont-ils pas légué de féconds détails de mœurs, qui font revivre à nos regards les siècles de nos aïeux? Qu'ai-je besoin de vous énumérer ici, Messieurs, tous les anneaux de cette chaîne interminable qui commence bien avant le *roman du Brut*, ou le *roman de Rou* (Rollan), et se prolonge bien au-delà de ce poëme d'*Ermole Nigellin* (Lenoir), qui contient un si curieux épisode de notre histoire bretonne? A peine aurions-nous l'espace et le temps nécessaires pour nommer en passant les principaux chaînons, depuis ces poëmes antiques, composés comme ceux d'Homère de traditions populaires, et chantés comme eux par les rapsodes, jusqu'à ces annales des monastères, sur le domaine primitif, desquelles combat exclusivement aujourd'hui la critique historique. Tels furent, pour nous borner à quelques exemples, le poëme breton du *Saint Graal*, l'épopée des *Niebelungen*, qui a réformé notre opinion sur Attila, et ces annales de Metz et de St.-Bertin, ces pages de Grégoire de Tours, source inépuisable d'où est sortie, si pittoresque et si lucide, l'histoire jadis obscure de nos premiers rois, sous la plume d'Augustin Thierry.

Mais tout cela est sans doute présent à votre mémoire. Poursuivons l'examen des diverses transformations que les siècles, dans leur cours, firent subir au roman historique; transformations qui devaient inévitablement aboutir à la forme qu'il a adoptée de nos jours et qui ne peut être la dernière; car l'esprit humain est condamné au changement perpétuel, sinon au perfectionnement progressif.

Que devint le roman, tel que l'avait transmis le moyen-âge aux siècles qui lui succédèrent? Il continua long-temps de produire, en nombre décroissant, des récits historiques au sein du repos des

monastères; mais il préféra les traditions galantes des cours d'Amour, quelques peintures de mœurs satiriques, dont le roman du *Renart* avait été l'illustre modèle ; il abandonna la forme du *Sirvente* pour celle du *Fabliau*, jusqu'au siècle où l'œuvre d'un grand poëte, L'*Aminte* du Tasse, jeta sur toutes les productions littéraires une teinte pastorale qui ne devait pas s'effacer de long-temps. L'histoire alors s'enferma plus étroitement encore dans les écrits monastiques, non pas, il est vrai, sans un grand mélange de merveilles; ou bien elle ne dicta plus que des pages arides aux savants isolés dans l'étude, et s'exila tout-à-fait du roman. Celui-ci, quand il renonça au genre faux des bergeries, ne sut retracer que des événements invraisemblables, corrompu qu'il était par d'anciennes et mauvaises habitudes. Cependant, quelques grands génies le ramenèrent dans une voie meilleure, et lui apprirent à peindre, avec plus d'éclat et de profondeur qu'il n'avait jamais fait, les mœurs et les passions humaines; mais il ne s'agit pas pour nous des inspirations sublimes de Richardson. Le roman perdit ses vieilles traditions historiques, son ancien génie de conteur-annaliste, ou s'il essaya parfois de retrouver près de Clio ses vieux titres de famille et son antique talent d'historien secondaire, il ne sut le faire qu'en bégayant et en grimaçant la vérité. Clio renia son petit fils, ou ne voulut pas le reconnaître dans ce conteur fabuleux qui ne ressemblait pas mal au geai de la fable.

Ce fut Walter Scott qui refit l'éducation de l'enfant égaré par de mauvais enseignements. Il porta même plus loin que n'avait pu le faire le moyen-âge, les progrès dont son élève était alors susceptible. La chaîne des temps fut alors renouée par la main de l'illustre Écossais. La généalogie du roman historique était retrouvée. La muse de l'histoire lui fit cette fois bon accueil, et lui donna de nouveau accès dans sa famille, en inscrivant ce bel éloge au frontispice de ses premiers volumes : *Histoire d'Écosse* ?

Voilà, je crois, Messieurs, la filiation du roman historique. Cherchons maintenant s'il a nui et s'il peut nuire à l'histoire.

Et d'abord : qui voudrait aujourd'hui, Messieurs, être privé de ces sources antiques, de ces romans du moyen-âge, où l'histoire a tant puisé ? L'avenir, plus heureux il est vrai, n'aura pas besoin, grâces à Dieu ! d'aller chercher les fastes de notre temps dans nos romans historiques. Mais cette forme littéraire, quoiqu'il arrive, n'en aura pas moins eu son importance et son utilité contemporaines, puisqu'elle aura répandu le goût des études historiques, et appris aux lecteurs intelligents les faits oubliés de leur propre histoire. Le roman historique aura remis les titres de famille sous les yeux des

fils indifférents et insoucieux de la généalogie de leur race. L'expérience des pères, inhumée dans les in-folios bénédictins, n'aura pas péri tout entière pour les enfants.

Si l'œil tenace de l'érudit a reconnu la vérité sous le voile plus ou moins transparent dont l'avait couverte le moyen-âge, il est bien plus facile encore de distinguer, de nos jours, dans un bon roman historique, ce qui appartient à l'histoire de ce que l'intérêt du drame a exigé de l'imagination de l'auteur.

J'ai dit un bon roman, Messieurs, car je ne m'occupe pas ici de cette foule de productions qui s'affublent du manteau historique, pâture éphémère des cabinets de lecture de la capitale, qui les déverse à son tour sur la province, comme l'Angleterre nous inonde de ses produits manufacturés, au grand détriment de notre industrie. Nous ne devons pas juger une chose par l'abus qu'on en fait.

Le roman est souvent de l'histoire, comme l'histoire peut être du roman, a dit un savant bibliophile (1). Cela est vrai ; tous deux ont des écueils à éviter. Le roc attend les naufrages ; mais un phare protecteur le signale aux yeux les moins clairvoyants. Si, malgré cela, les chutes ont été nombreuses des imitateurs serviles du romancier écossais, nous pouvons aussi compter, pour exemples, des œuvres qui, comme le *Cinq-Mars* d'Alfred de Vigny, ont placé le roman sur le pied de l'histoire, ainsi que l'a dit, de Walter-Scott, le bibliophile que nous citions tout à l'heure. De tels romans ne peuvent propager d'erreurs historiques. Quelle histoire peindrait plus fidèlement que le *Cinq-Mars* de notre Walter-Scott français cette grande époque de Richelieu, où la monarchie de Charlemagne vit ruiner sous la main du ministre-Roi les derniers débris de sa vieille base féodale, pour s'asseoir sur le piédestal de bronze de la royauté absolue.

Mais après avoir reconnu la nécessité, comme nous l'avons dit en commençant, d'emmieller les bords du vase pour faire accepter des palais les plus délicats la liqueur bienfaisante qu'il contenait, quels moyens a dû employer le roman historique pour ne pas altérer, par des erreurs séduisantes, les vérités qu'il voulait proclamer ? Le premier écueil à craindre était celui de l'imagination. Elle était là, prête à entraîner la plume de l'écrivain par une route fleurie, facile, mais trompeuse, dans laquelle se seraient égarés à plaisir, sans souci de l'histoire, l'auteur et le lecteur, le maître et l'élève.

(1) Paul Delacroix, connu sous le nom de bibliophile Jacob.

Il fallait donc d'abord mettre un frein à ce coursier hardi, brillant, mais dangereux ; il fallait, non pas lui ôter sa grâce en le forçant à marcher sous des liens qui lui eussent enlevé toute l'élégante liberté de ses mouvemenls, mais tracer autour de lui un cercle invisible et assez vaste pour qu'il pût y déployer toute son agilité arabe, sans cesser d'obéir aux rênes qui le dirigeaient, sans entraîner son cavalier hors des limites qui l'enfermaient à son insu. L'imagination, Messieurs, devait accompagner l'histoire pour semer des fleurs sur ses pas, et non pour habiller la vérité à sa guise. Faire la part de l'une et de l'autre, régler impartialement l'influence de l'imagination sur une œuvre dont la vérité doit former la base ; là, gît la grande difficulté. L'auteur d'*Ivanhoë* peut nous apprendre dans quelle mesure doit se faire cette équitable distribution.

Après avoir banni l'imagination du domaine des faits, et limité son pouvoir à l'arrangement du drame dont ils sont les éléments, on ne devait pas sans doute lui interdire l'accès du style et lui défendre de l'inspirer, dans une sage mesure. Nous ne parlons pas de l'abus. Walter-Scott, tant critiqué sous ce rapport, grâces peut-être à la pâleur de ses traducteurs qui ont copié la pensée en oubliant son vêtement, Walter-Scott peut encore souvent, à cet égard, nous servir de modèle. Le coloris est à la pensée ce qu'un habit convenable est à l'homme dans la société ; et l'une comme l'autre peut dire aussi en certaines circonstances : O mon habit, que je vous remercie !

L'attrait, dans le style, me semble la poignée de fleurs de l'imagination ; mais cet attrait n'est pas le seul qu'il lui soit permis de répandre sur le roman historique. Il est un charme non moins puissant qu'il lui appartient de créer, dans la vie qu'elle donne aux personnages mis en scène, dans la peinture des mœurs de l'époque où ils agissent ; car s'il est défendu à l'imagination d'inventer des caractères et des mœurs historiques, du moins elle a presque toute liberté dans l'emploi des couleurs plus ou moins vives dont elle les revêt. Si elle ne peut inventer des caractères donnés par l'histoire, n'est-ce pas une quasi-création que celle de ces personnages secondaires indiqués par les mœurs du temps, dont ils sont destinés à être le type par la volonté de l'auteur qui les symbolise ? Et, dans la peinture des mœurs toutes faites qui doivent former son cadre, l'imagination n'a-t-elle pas encore une belle et large part, sans s'écarter de la vérité donnée ? En effet, c'est elle qui évoque et rend vivantes sous nos yeux ces milles scènes variées, ces détails infinis de la vie privée qu'exclut l'histoire, et que le mémoire, censeur

sans méthode, ne présente point d'une manière si intéressante. C'est là, Messieurs, que le pittoresque, dont on a tant abusé, commence à répandre les trésors de sa palette.

Mais il est encore bien plus à l'aise dans la peinture des lieux et des monuments. C'est là qu'il règne véritablement et que ses richesses descriptives trouvent toutes leur place, sans nuire à la fidélité du paysage ou à celle de l'architectonique. L'abondance des couleurs qu'il emploie ne doit rien enlever à leur vérité. L'imagination vient à son tour jeter la vie sur la sécheresse topographique et archéologique et nous faire voir la scène où s'accomplit le drame, avec les yeux des personnages qui s'y meuvent. Emus de leurs craintes, animés de leur espoir, nous trouverons aux lieux, où ils nous font vivre, un charme que le pays natal peut seul égaler dans notre souvenir.

Après la description des lieux, nous ne devons pas oublier celle du costume, l'une des principales attributions du pittoresque. C'est à lui de draper, avec plus ou moins d'élégance ou d'originalité, sur les épaules de ses acteurs, les lambeaux de vêtements que lui donne l'histoire. Il faut parler aux yeux, si l'on veut convaincre l'esprit, et lui faire prendre pour une réalité l'imitation de la vie. L'étude du costume n'est point inutile au succès du drame. Elle ne fut point indigne des méditations du premier tragédien de nos temps modernes.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, Messieurs, à la théorie didactique que je me suis faite du roman historique ; ce sera mon dernier précepte littéraire à cet égard. Il faut, je crois, que le récit et l'appréciation philosophique des grands événements réservés à l'histoire, ne soient jamais, pour ainsi dire, que côtoyés par le roman. Ses tableaux de genre peuvent être appendus autour de la grande toile historique, comme pour la compléter et l'expliquer par de nouveaux et curieux détails ; mais loin de lui l'ambition de rivaliser, lui modeste paysagiste, avec les successeurs de David ! Il doit, pour conserver son utilité, rester en deçà de l'histoire et au-delà des bavardes indiscrétions du mémoire.

Maintenant, Messieurs, notre conclusion est facile à prévoir : Les mauvais romans historiques répandent des erreurs, et nuisent à l'histoire ; les bons lui sont utiles et la complètent.

Mais, me dira-t-on, les premiers sont les plus nombreux. Cela est vrai, c'est la règle commune ici bas : Ce qui vicie, abonde. Devons-nous pour cela proscrire le bon ? La conséquence serait dangereuse, si l'on devait repousser tout ce dont on a fait abus.

Mais les bonnes choses même, insisterez-vous peut être, ont leurs inconvénients, et vous n'en signalez aucun dans le roman historique, tel que vous l'entendez. — J'en conviens, le bon ne peut avoir d'inconvénient. — Vous avez donc fait l'éloge plutôt que la critique impartiale du roman historique? — Le roman, répondrai-je, avec le pseudonyme bibliophile que je me plais à citer, le roman a beaucoup de lecteurs et peu de défenseurs. Si, par conviction, je n'avais préféré me faire ici son avocat, j'aurais pu tout aussi bien, par une autre méthode, le justifier des torts dont on l'accuse envers l'histoire. En effet, pour qu'il fût vraîment coupable, il faudrait que ses mensonges, lorsqu'il en commet, trouvassent des lecteurs disposés à les croire sans contrôle. Or, de bonne foi, quel est le lecteur qui croit avoir étudié l'histoire dans un roman? Quel est plutôt celui qui ne se défie pas de ce genre d'ouvrage, même quand il dit la vérité, et n'est pas tout étonné de retrouver parfois dans l'histoire grave les faits dont il a douté dans un roman? C'est ainsi que Walter-Scott nous a montré, dans les annales d'Écosse, tous les événements qui forment la base et souvent les détails des contes de son hôte. Puis, n'oublions pas que le roman historique n'est destiné qu'à inspirer le désir d'aller puiser aux sources primitives et véritables qui redresseraient les erreurs qu'il aurait propagées. Celles-ci devraient être peu importantes dans tous les cas; car, nous l'avons dit, il ne faut point qu'il se hausse à l'aide d'échasses sur le piédestal de l'histoire, mais qu'il s'assoie modestement sur la première marche avec son crayon et son album d'artiste.

Le penchant de notre siècle pour les études historiques sera mon dernier argument, Messieurs; j'y vois l'influence bienfaisante du roman fondé sur l'histoire, et dont la forme, un peu usée par l'abus, n'en vivra pas moins pour se développer encore dans de meilleures voies, ainsi qu'elle n'a cessé de le faire, il me semble, depuis son origine au moyen-âge.

L'étude raisonnée des sources historiques nous conduira infailliblement à ce nouveau progrès qui ne peut discontinuer désormais d'avancer; car la science aussi, Messieurs, crie incessamment, à ses adeptes, ces paroles solennelles que Bossuet place dans la bouche de la mort: Marche! Marche! Marche!

M. de Lasicotière a la parole sur le roman historique. Il définit le roman historique: un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits ou des mœurs

historiques dans un intérêt d'enseignement. Ce genre de roman ne tire par son origine des romans grecs ou latins, il procède au contraire des romans poèmes du moyen-âge. Le merveilleux de ces poëmes est d'origine bretonne, et c'est aussi, de Bretagne, que sont venus les premiers auteurs de ces sortes d'ouvrages.

Quant à la forme qu'à revêtue chez nous le roman historique, il ne l'a pas empruntée aux siècles littéraires précédents, elle lui appartient en propre.

M. de Lasicotière, examine ensuite l'utilité ou les inconvénients que peuvent présenter les romans historiques : il trouve qu'ils peuvent présenter plus d'avantages que de dangers. Il serait bon toutefois, ajoute l'orateur, qu'ils fussent accompagnés de l'indication des sources historiques. M. de Lasicotière, termine l'exposition détaillée de ses vues sur ce point, en promettant l'envoi d'un mémoire complet dont les matériaux sont déjà rassemblés.

M. Duchallais demande la parole pour répondre au préopinant. Selon lui, la Bretagne n'est pas la source d'où procède le merveilleux des romans du moyen-âge. Il rappelle les traditions du centre de la France, traditions si semblables à celles de l'Armorique. Comme les Bretons, les Français du centre, qu'on accuse d'être si prosaïques aujourd'hui, conservent une foule de croyances empruntées à la mythologie des Gaulois, et si l'élément celtique ne prédomine pas au même point que dans la Bretagne, il a laissé au moins de profondes traces. D'ailleurs nos paysans racontent encore, chaque jour, les histoires que les trouvères mettaient en chansons. Ganne, qui n'est autre que le Gannelon de la chanson de Roncevaux, a fourni toutes les vieilles légendes du Parisis; Renaud de Montauban a sa tombe près de Cléry, dans l'Orléanais. Il est bien difficile au surplus de donner à qui que ce soit la priorité pour la composition des poëmes de ce genre. Les Espagnols et les méridionaux y ont

autant de droit que nous autres, hommes du Nord. On sait que tous les romans parvenus jusqu'à nous ne sont que des copies de chants plus anciens; il n'est pas un trouvère, pas un troubadour qui ne l'annonce dans le préambule.

M. Duchallais pense aussi que M. de Lasicotière n'a pas assez tenu compte de l'élément romain. Le moyen-âge rattache tout aux conquérants du monde. Non seulement ils ont composé des poëmes qui portent le nom d'Alexandre, mais même dans les compositions les plus nationales, les héros de l'Italie jouent un grand rôle. César apparaît toujours comme le type de la valeur et du courage, et Brutus comme le modèle des traîtres. Dante place Brutus au fond des enfers avec Gannelon, et l'auteur de la chanson de Rolland s'écrie :

Li viel César, qui tant las fut vaillant
Ils l'ont murdri ò leur espée tranchant
D'eux est issu Ganne le souduisant.

Il pense aussi que le roman de *Blanche Basse*, qui parut au dix-huitième siècle, n'est pas une œuvre isolée.

Le dix-huitième siècle tout entier s'est reporté vers le moyen-âge, de Tressan, la Curne-de-St.-Palaye et les auteurs de la Bibliothèque Universelle des romans le prouvent assez. Il en fut, pour les poëmes du moyen-âge, comme pour l'histoire de notre dix-neuvième siècle qui prétend avoir tout inventé, et lui doit tout. Sans les savants qui se sont occupés de la littérature du moyen âge, à cette époque, Victor Hugo, (comme romancier du moyen-âge) n'aurait pas plus existé que Thierry, Michelet et autres, sans l'abbé Lebœuf, Frèret, et les Bénédictins.

Quant à l'utilité des romans historiques, M. Duchallais pense qu'on peut en faire pour les gens qui ne lisent que des romans et ne liraient pas l'histoire sans la fiction

qui la leur fait accepter ; mais, s'appuyant sur l'exemple d'*Alexis Monteil* et de *Simonde* de *Sismondi* auteur de *l'Histoire des Français de tous les états*, et de *Severnia*, roman où l'on a voulu tracer le tableau de l'Europe, à l'époque de l'invasion des barbares, il croit que la forme romantique, appliquée aux livres sérieux, peut avoir les plus funestes résultats : elle ennuye le lecteur indifférent et rebute le lecteur sérieux.

M. de Cussy demande la parole pour combattre M. de Lasicotière. Il pense que le roman historique est plutôt nuisible qu'utile par suite des notions fausses ou extrêmement tronquées dont nous le voyons la plupart du temps pénétrer l'esprit de ses lecteurs. C'est chose heureuse, quand un écrivain veut bien suivre avec quelque fidélité, dans la mise en scène des faits historiques, la version la plus favorable aux contes qu'il médite. Que de graves et sérieuses erreurs ont ainsi été propagées et laissent une trace presque indélébile dans la pensée des populations. Les Scott et les de Vigny sont sans doute d'admirables exceptions, mais ces grands maîtres n'ont guères fait d'élèves.

Après avoir encore entendu sur cette question MM. Quentin, Voisin, Bouvet, la Section adopte les conclusions suivantes :

1° Le roman historique étant un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits et des mœurs historiques, dans un intérêt d'enseignement, ne procède pas chez nous des romans grecs ou latins, mais bien des romans poëmes du moyen-âge...

2° Il peut être plus utile que nuisible à l'Histoire ; il serait bon toutefois qu'il fût accompagné de l'indication des sources historiques.

M. le Président croit devoir faire observer que ces conclusions n'ont été adoptées que par neuf voix, tandis que quatre-vingt ou cent personnes ont pris part aux délibérations de la Section qu'il a l'honneur de présider.

M. de Formeville fait hommage au Congrès de deux brochures. 1° Extrait d'une notice sur les *Francs-Brements-Canoniers de la ville de Caen :* 2° *Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laines de Lisieux.*

M. Doublet de Boisthibault fait déposer, sur le bureau, une *Notice historique sur le Président Giroult, et un travail sur la Cathédrale de Chartres.* Renvoyés à la Commission d'examen.

M. le vicomte de Cussy offre, à la Section, de la part de M. Eloy Johanneau : 1° Lettre à M. de Saulcy sur son attribution à la ville de Vaison d'un denier Carlovingien qui porte pour légende : AQUISVASON.

2° Lettre à M. Duchallais sur l'attribution à Brioux et à Thierville de deux monnaies Mérovingiennes portant pour légende : BRIOSSVICO et THEODOBERCIACO.

M. Beaude adresse, à M. le Président, la note suivante : « Je pense que pour arriver au but que se propose la Société pour la conservation des monuments, il faut avant tout populariser la science archéologique ; que le meilleur moyen serait d'engager les institutions, tant ecclésiastiques que laïques, à faire suivre aux enfants un Cours d'archéologie, comme cela se fait pour l'histoire naturelle. Je demande permission d'adresser quelques mots à ce sujet.. »

M. le Président appuye cette proposition.

La séance est levée.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vte. DE GUITON DE LA VILLEBERGE.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. LECOINTRE-DUPONT ne pouvant assister qu'à quelques-unes des séances de la Section, est prié de vouloir bien prendre la parole sur la IXe question du programme ainsi conçue : « Quelles étaient la position sociale et les attributions des Monétaires de la première race. »

M. LECOINTRE-DUPONT dit que l'on ne trouve dans aucun ancien document le titre de Monétaire employé comme un titre d'honneur. Que si le nom de St.-Eloi parut sur les monnaies à une époque où il était premier ministre des Rois de France ; c'est une exception unique dont on ne peut se prévaloir, St.-Eloi ayant pu se réserver l'intendance de la monnaie royale comme un souvenir de la profession qui lui avait valu la confiance du Roi, et la haute position à laquelle il était parvenu. Il pense donc que l'on ne peut considérer les Monétaires que comme des agents d'un ordre subalterne, dont les attributions consistaient à affiner l'or et l'argent et à fabriquer les espèces.

Pour appuyer son opinion, M. Lecointre recherche quelle a été l'origine de la monnaie aux noms des Monétaires. Il cherche à démontrer qu'elle existait dans les Gaules même avant Clovis ; qu'il s'y frappait, même avant la fin du Ve siècle, une monnaie pour le compte des cités, devenues à peu-près indépendantes de Rome, monnaie qui conservait toujours une tête impériale, par suite de l'habitude qu'avaient les populations de voir ces têtes, et du respect que la législation romaine avait inspiré pour la figure des Empereurs, ainsi qu'il résulte de plusieurs textes des Lois romaines que cite l'opinant.

Que ces monnaies, créées ainsi dans les localités individuelles, furent maintenues par les chefs francs qui les trouvèrent établies, qu'elles devinrent la propriété des corps qui dominèrent dans chaque cité ; d'un sénat, là où une autorité municipale gouvernait ; d'un évêque ou d'une abbaye, là où le pouvoir religieux avait prévalu, comme à Tours, à Poitiers, etc. ; du Roi enfin, là où l'autorité royale s'exerçait directement.

Qu'elles durent en conséquence être fabriquées par des hommes de ces localités, habitués à la manipulation des métaux ; par des orfèvres, en un mot. Tel était Abbon, à Limoges, que St.-Ouen, malgré l'emphase de son texte, appelle seulement un homme honorable, un orfèvre éprouvé : *Honorabili viro, fabro aurifici probatissimo.*

Ces monnaies fabriquées ainsi sans un contrôle puissant qui retînt les Monétaires, durent nécessairement subir de fortes altérations et être un appât à l'avarice de ceux qui les frappaient. Aussi St.-Ouen signale-t-il la mauvaise foi du plus grand nombre des orfèvres de son temps, qui accusaient la lime et le fer de mordre sur le métal. Aussi, dès le temps de Grégoire de Tours, beaucoup de stipulations ne sont plus qu'en or et en argent au poids, et non en monnaies fabriquées ; tandis que sous les règnes précédents elles sont généralement évaluées en sols, en triens et en deniers. M. Lecointre en conclut que le discrédit où étaient tombées les monnaies d'or, par la fraude des Monétaires, fut la principale cause qui fit substituer l'emploi presque exclusif de la monnaie d'argent sous les rois *Carlovingiens*, à l'emploi presque exclusif de la monnaie d'or sous les *Mérovingiens*.

Quant à la dixième question : « Rechercher les origines des monnaies Baronales dans les provinces centrales de la France. »

M. Lecointre croit que les types des monnaies Carlovingiennes, légèrement modifiés, furent les modèles des

types des monnaies Baronales au xe, xie et xiie siècles. Ainsi le monogramme du roi Eudes se continue sur les monnaies de Limoges et donne naissance aux différents types employés à Angoulême, à *Turenne*, à Bordeaux, etc. Ainsi la monnaie de Poitou se continua non-seulement avec un type Carlovingien, mais avec la légende même, CARLVS REX, jusqu'à l'événement de Richard Cœur-de-Lion. Les premières monnaies Baronales Angevines n'offrent d'autre différence, comparées avec les deniers de Charles-le-Chauve, que le monogramme de Foulques, substitué à celui de Charles et le mot *Comes* substitué dans la légende à celui de *Rex*. Enfin les types des monnaies Chartraines et Blésoises lui semblent des imitations du type des premières monnaies Capétiennes royales frappées à Orléans.

M. Duchallais a la parole sur la première question traitée par le préopinant.

M. Duchallais partage entièrement l'avis de M. Lecointre-Dupont quant à l'origine de la monnaie des Francs. Il n'est pas besoin, dit-il, de recourir aux traces barbares qu'on donne ordinairement aux peuples germains pour admettre l'existence, en Gaule, de monnaies au nom et à l'effigie des empereurs, alors même que ce pays n'appartenait plus à l'empire. Il cite, à l'appui de son assertion, les *solidi* et les *tremissis* de Marseille et d'Arles au nom de Maurice, qui sont conservés en assez grand nombre, à la Bibliothèque du roi. Ces pièces, pesées par lui, lui ont toujours présenté un poids plus faible que celui des monnaies frappées dans les autres parties de l'empire.

M. Lecointre lui semble encore avoir raison, quand il voit l'effigie de l'empereur conservée sur les monnaies dites des Monétaires. Il est impossible, en effet, de voir des effigies différentes dans celles qu'on remarque sur les *Aurei* de Clotaire, et de Théodebert et celles qui se trouvent sur les sols d'Or de Maurice à Marseille, et

de Justinien. Quoique Procope dise le contraire, il faut bien admettre un fait attesté par tous les monuments. Passant au fond de la question, M. Duchallais pense que les Monétaires commencèrent à mettre leur nom sur la monnaie, dès l'époque où les espèces Merovingiennes s'affranchirent de la copie servile du style romain. Il cite pour autorité le fameux triens de Vienne, au nom de Maurice, et à la légende *ex officinâ Laurenti* et un triens inédit du cabinet du roi, frappé à Clermont sous le règne de Théodebert I, qui porte le nom d'un Monétaire. Il cite deux passages de Grégoire de Tours, dans lesquels cet auteur, parlant du Monétaire de Tours et de celui de Paris, les appelle l'un et l'autre *Monetarius Urbis*, et cherche à prouver, au moyen de ces textes, que, dans chaque ville, il résidait un Monétaire. Il n'ose pas, comme M. Dupont, avancer que ces Monétaires étaient les commettants de la ville elle-même. Le passage de la vie de saint Eloi, qui parle de son maître Abbon, semble au contraire le désigner comme officier du roi, puisqu'il y est présenté comme dirigeant l'atelier monétaire du fisc royal, *fisci publici*. Le Monétaire, du reste, pouvait frapper monnaie pour tout autre que pour le roi, puisque l'ordonnance de Pépin, nous montre que ce prince ne retirait pour lui-même aucun seigneuriage, et que sur 22 sols, le Monétaire en retenait un à la personne qui les faisait frapper, ce qui le porte à croire que certains monétaires ne recevaient pas de salaire du roi. Si les textes cités nous présentent le Monétaire résidant dans un lieu, les monuments et un autre texte nous montrent, au contraire, que d'autres Monétaires allaient à la suite du domestique, pour percevoir l'impôt dû au fisc. Ainsi on voit saint Eloi frapper, sous Dagobert, des monnaies à Paris au palais, à Marseille, et sous Clovis II, dans les lieux précités et de plus à Arles. On ne pourra pas dire qu'il a été successivement Monétaire dans ces lieux, puisque son

historien, saint Ouen, nous présente son séjour en provence, comme un simple voyage, et qu'il serait bien difficile d'admettre qu'il ait si souvent changé d'atelier monétaire. De plus, l'anonyme auteur du XIe livre de l'histoire des Francs, de Grégoire de Tours, nous montre Bertauld, domestique du palais d'un des fils de Brunehault, allant avec trois cents hommes recueillir les sommes dûes au fisc par les cités de la Neustrie. Il est certain, quoique le Monétaire ne soit pas nommé avec le domestique dans le passage de l'anonyme, que cet officier l'accompagnait, car saint Ouen nous montre le domestique et le Monétaire occupés à purifier et à mettre en lingots l'or reçu dans leur tournée.

Ici, M. Duchallais fait observer qu'il ne partage pas tout-à-fait l'avis de M. Lecointre; dans cet affinage de l'or, il voit tout simplement la réduction en une masse unique, et par conséquent plus transportable, de l'impôt payé en toutes espèces d'objets d'or. Il cite quelques textes, pour prouver que les espèces monnoyées n'avaient pas seules cours, et qu'on se servait aussi de morceaux d'or qu'on coupait en morceaux plus ou moins grands selon ses besoins. Comme il trouve des noms de Monétaires sur les triens frappés aux noms des abbayes, il croit que ces abbayes avaient sous leurs ordres des officiers de ce genre. Il y aurait donc eu trois espèces de monétaires : 1° Le Monétaire chargé de percevoir le fisc et d'affiner les métaux, qui voyageait pour le compte du roi. 2° Un Monétaire résidant dans les villes et monnoyant tantôt pour le compte du roi et des particuliers comme celui de Limoges, et dans d'autres endroits dépendant tout-à-fait de la ville, comme le croit M. Lecointre; 3° Enfin des Monétaires dépendant des maisons religieuses.

Comme M. Lecointre, M. Duchallais pense que les monétaires n'ont jamais été que des officiers subalternes, et que leur nom n'a été mis sur les monnaies que comme

garantie de leurs œuvres, et non pas du tout par honneur. Il croit que c'est à tort qu'on a voulu voir, dans les personnages inscrits sur la monnaie comme monétaires, des personnages illustres. Il rappelle, pour le prouver, le nom de CHVLDERICVS MON qu'on trouve sur une monnaie de Metz et montre qu'il serait déraisonnable de vouloir trouver dans cet Ulric, obscur Monétaire, un roi de ce nom. L'histoire de Patrice Mummol, telle que la rapporte Grégoire de Tours, prouve encore, quoiqu'en ait dit M. de Saulcy, que le MVMMOVS de Châlons-sur-Saône, est un personnage tout différent, car Grégoire de Tours n'eût pas manqué de nous apprendre cette particularité, lui qui traite avec tant d'étendue l'histoire de cet homme. La persistance de saint Eloi, dans le grade de Monétaire, même après son élévation aux honneurs, lui font croire cependant que le rôle de Monétaire n'était pas dépourvu de considération. Il termine enfin en signalant un fait inaperçu jusqu'à présent, et qui lui semble devoir jeter quelque lumière sur l'étude si embrouillée des monnaies mérovengiennes. C'est qu'on trouve quelquefois deux noms de Monétaires sur la même monnaie. Il cite, à l'appui de cela, plusieurs Triens, tel que celui de la monnaie frappée à Châlons, par PRISCVS ET DOMNOLVS DOMNINO., et BETTONO dans la même ville RAGNOMARES M. et ESCOLARE MON. (C. Rousseau). Enfin le Triens de MVOVLENVS MON. et de MEROVEVS de Leblanc, qu'il ne faut plus donner à un roi du nom de Mérovée, mais à un Monétaire.

M. Duchallais expose ensuite ses idées sur la deuxième question, de l'origine des Monétaires.

La loi qui fait, dit-il, qu'à l'époque où la monnaie mérovingienne commença à apparaître, elle se rattacha long-temps à la monnaie romaine, fit aussi qu'à la chute des Carlovingiens, lorsque la monnaie locale vint à naître, elle copia servilement les espèces carlovingiennes. Ainsi, les deniers de Charles-le-Chauve étant les plus communs

et les plus accrédités, chacun s'empressa de copier son type. C'est pour cette raison, que nous voyons Raoul, à Paris, Louis III, à Provins, et d'autres, modeler leur monogramme sur celui de Charles; bien plus, ils le copièrent tout-à-fait, Eudes à Orléans, Lothaire à Bourges, Louis III et Carloman dans d'autres lieux. On retrouve même cette figure aimée du peuple, jusqu'en Angleterre, sur les deniers des anglo-saxons. Bientôt, au Xe siècle, quand l'autorité royale ne fut plus respectée, on copia tout-à-fait la monnaie carlovingienne; ainsi, *les deniers Maales* de Melle qui y furent frappés jusqu'au règne de Richard-Cœur-de-Lion, comme l'a prouvé M. Lecointre, ainsi, ceux de Limoges, au type d'Eudes, de Beauvais au type de Charles-le-Chauve, etc. Cette manière d'imiter les types anciens persista pendant long-temps; nous avons un des deniers au nom de *Louis-le-Débonnaire* et de *Christiana Religio* qui avait tout l'aspect des tournois de Louis IX. Le premier pas donc de la monnaie locale, eut pour origine l'imitation (commencée par les rois carlovingiens eux-mêmes dès le règne du roi Eudes) des monnaies carlovingiennes plus anciennes. Ce fut d'abord une imitation servile. Dans plusieurs endroits, cette imitation continua au moins jusqu'à la fin du XIIe siècle. D'autrefois, on se contentait de prendre son type dans la monnaie carlovingienne, et de fabriquer une pièce anonyme. Ainsi, à Orléans, on prit le portail, souvent reproduit dans cette ville par Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Simple; à Chinon, on continua de frapper des deniers à l'effigie de Louis, mais on omit son nom; à Orléans, la légende portait DEXTRA DI BES, et, dans le champ, quelques lettres qui finissaient le sens de *Benedictus*; à Chinon, le mot *Ludovicus rex*, était remplacé par le nom de la province TVRON. Paris et ses environs, mettaient le nom de ville en deux lignes dans le champ PARISIS STAM SILVA / CIVITAS BIS NECTIS et de l'autre côté une croix,

avec la légende ordinaire GRATIA DI REX, mais sans nom de roi. Disons en passant, que la ville métropole d'une province imposait souvent son type aux *castra*, dépendant de son autorité, et même aux cités circonvoisines. Ainsi les trois croisettes de Saintes, de Poitiers, etc. sont évidemment la degénérescence du monogramme d'Eudes, qui, à Limoges, prenant une autre physionomie se localisa aussi sur les deniers des vicomtes de Turenne. Telle fut, selon nous, la seconde phase du type local, phase contemporaine de la première, et qui, dès la fin du Xe siècle, commença à perdre ses légendes anonymes, pour prendre les noms des princes auxquels appartenaient les villes où elles étaient frappées. Ainsi, à Orléans, nous voyons paraître le nom de Philippe Ier et de Louis VI; à Senlis, et c'est un des premiers faits de ce genre, le duc de France Hugues, ajoute son autorité à l'autorité du type SILVA NECTIS d'un côté. GRATIA DI REX, en première légende, HVGO DVX, en seconde. Enfin, vers la fin du Xe ou la 1re moitié du XIe siècle, à ces types anciens on en substitue de nouveaux; Paris et le Parisis adoptent l'A et ω. Le comte d'Anjou Foulques, le comte du Mans Herbert imposent leurs monogrammes, qui, dans plusieurs lieux, deviennent encore le type immuable des espèces monnoyées tel qu'au Mans et à Angers. Dans d'autres lieux, c'est la figure du Saint; à St-Quentin, à Souvigny, à Tournus, et enfin à Chartres. M. Duchallais fait observer aussi, qu'il ne peut partager l'opinion de M. Lecointre sur l'origine du type Chartrain; il continue, avec Lelewel, à y voir la dégénérescence d'une tête humaine. Sans doute, cette figure informe tend, à Vendôme et à Châteaudun, à se transformer en Châtel, pour imiter le type Tournois; mais les premières monnaies, les monnaies anonymes, lui semblent tout-à-fait être la ressemblance dégénérée d'une tête d'homme. La personnification de la ville, employée à Orléans, (car, selon

lui, il faut dans le type Orléanais voir la personnification d'une ville, et non les barrières des lices d'Arles) ne lui paraît avoir aucun rapport avec cette figure. Revenant à la question, il prétend que ce troisième élément du type suivit les mêmes phases que les deux précédents et que d'anonyme, il se chargea de légendes, et enfin ne disparut, comme tous les autres, qu'au triomphe du système tournois, vers le XIVe siècle; et, comme l'a fort bien observé M. Lecointre, l'ordonnance de 1315 lui porta une rude atteinte. Mais, dès avant cette époque, une autre germe de dégénérescence tendait à détruire le type local et à le dénaturer. L'ignorance et la barbarie des monnayeurs des XIe et XIIe siècles, était extrême; au XIIIe, une renaissance s'opéra dans les arts, mais les novateurs, plus occupés à réformer les types qu'ils ne comprenaient plus, qu'à les copier fidèlement, les altérèrent de plus en plus, et finirent enfin par remplacer par des croisettes, des fleurs de lys et d'autres figures de leur choix, les pièces des types qui, pour eux, n'avaient plus aucun sens. C'est ainsi que la tête chartraine, d'altérations en altérations, finit, à Châteaudun et à Vendôme, par se transformer en un châtel tournois, pour imiter la monnaie royale; qu'au Mans, le monogramme d'Herbert finit par se transformer en couronne, pour imiter les monnaies royales de Philippe VI et de Jean; qu'à Angers, le monogramme de Foulques devint une clé, accostée de deux fleurs de lys; qu'à Nevers le mot $\frac{R}{EX}$ devint une faucille, accompagnée d'une étoile et d'une fleur de lys. Tout cela, quelque singulier, quelque bizarre que cela paraisse, n'en est pas moins certain. Comment en douter, quand, sur une monnaie de Troyes, on voit une des lettres du monogramme de Thibault se transformer en fleurs de lys, tandis que toutes les autres parties restent intactes. Avant de terminer, M. Duchallais fait observer encore, que, comme dans les périodes carlovingiennes et méro-

vingiennes, les types accrédités furent copiés par les seigneurs du voisinage qui n'avaient point de types à eux; ainsi le monogramme de Foulques fut copié à Montluçon et à Gien, dont le seigneur, nommé Geoffroy, imite servilement le denier de Geoffroy d'Anjou. A *Castellumdon* (sans doute Chasteldon en Bourbonnais?) le monogramme d'Herbert servit de modèle, et là, pour copier le plus exactement que possible la monnaie du Mans, le propriétaire de l'atelier monétaire, qui sans doute était forcé de mettre sur ces espèces le nom du roi de France, écrivait sur la légende LVDOVICVS VIVIT, pour faire allusion bien certainement à la légende des deniers du Mans, SIGNUM DEI VIVI. Dans certaines localités, ce type devint immuable comme à Gien, dans d'autres, il fut passager, comme à Montluçon.

Après cette discussion, MM. Lecointre et Duchallais s'accordent à présenter, comme résultat de la discussion, la réponse suivante à la dixième question :

«La Monnaie Carlovingienne a, dans le principe, servi de modèle à la monnaie locale. Ce type, altéré par des dégénérescences successives, se continue dans certaines provinces jusqu'à la généralisation des systèmes tournois, parisis (par l'ordonnance de 1315, le roi régla le type des monnaies baronales.) Vers la fin du XIe siècle, quelques barons et quelques abbayes substituèrent, au type carlovingien, quelques types originaux qui eurent le même sort ; quelques barons même imitèrent les types les plus accrédités de leurs voisins. »

M. l'abbé MANCEAU soumet, à la Section, le dessin colorié d'un vitrail légendaire de la cathédrale de Tours et l'accompagne d'une notice descriptive dont la lecture est entendue.

M. LECOINTRE fait hommage au Congrès : 1° d'un *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pendant les années 1837 et 1838 ; 2° d'une *Notice sur une médaille d'Amaury Bouchard*; 3° d'un

Rapport sur une découverte de monnaies du moyen-âge ; de la *Légende de Saint Julien-le-Pauvre*, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon.

M. le Président, au nom de la Section, vote des remercîments au donateur.

Il est onze heures et demie, la séance est levée.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vte. DE GUITON DE LA VILLEBERGE.

La séance est ouverte à neuf heures, le procès verbal de la séance précédente est adopté.

M. l'abbé CHEVEREAU étant forcé de s'absenter, M. DUCHALLAIS, Secrétaire-Adjoint, est chargé de le remplacer.

M. BEAUDE, professeur d'Archéologie monumentale au collége de Goincourt, près Beauvais, dépose sur le bureau un travail relatif à l'Archéologie ; renvoyé à la commision.

M. DE FORMEVILLE a la parole pour lire un travail sur l'Origine et l'Etat des corporations industrielles au moyen-âge.

M. le Président remercie M. de Formeville de son intéressante communication, au nom du bureau, qui décide qu'il sera proposé à la commission centrale d'en faire lecture à la séance générale.

M. DE FORMEVILLE présente ensuite au bureau trois questions, en priant de les soumettre au prochain Congrès : Voici la teneur de ces questions :

1° « Quel est le caractère de l'invasion des Francs dans les Gaules au 5e siècle... Ont-ils détruit les Municipes Romains ? Ces peuples ont-ils voulu alors fonder une

Monarchie? Quelles étaient les institutions gouvernementales des Francs, et comment se sont elles développées dans le pays conquis?

2° Comment se sont établies nos communes, soit urbaines, soit rurales?

3° Les Jurandes ont-elles une origine romaine, germanique, ou purement française?

M. Doublet de Boisthibault, de Chartres, fait quelques observations sur le travail de M. de Formeville; il prétend que les abus attribués par le préopinant à l'existence du compagnonage, ne sont pas tels qu'on les a signalés. Leurs statuts ne contiennent rien que de louable et d'utile.

M. Doublet de Boisthibault prend ensuite la parole sur la sixième question dont il demande la réunion à la seizième. (*Voyez le Programme*).

L'opinant pense 1° que, contrairement à l'opinion de M. de Caumont, qui place la construction de l'Eglise de Chartres au 12e et 13e siècles (les Cryptes et quelques autres parties exceptées), il faut, avec M. de Jolimont, en reporter l'achèvement à la fin du XIIe siècle. L'intérieur de l'Eglise appartient au XIIe siècle, les piliers ronds, cantonnés en croix, la jolie galerie qui règne au-dessus des arcades, et ses fenêtres divisées en roses et panneaux terminés en trèfles, offrent, dans toute sa pureté, le style du XIIe siècle; 2° que le caractère de l'architecture de Chartres repousse, comme les documents historiques, l'incendie de 1194, puisqu'une grande partie de ce monument, tel que nous le voyons aujourd'hui, est antérieure à cette époque.

Personne n'ayant demandé la parole, la discussion sur la Philosophie de l'Histoire est à l'ordre du jour.

M. Paul Delasalle s'exprime en ces termes :

Dans le Programme des questions qui doivent s'agiter au sein du Congrès, se trouve la question suivante :

« Signaler les avantages et les inconvénients de ce » que l'on nomme *Philosophie de l'Histoire*. Doit-elle » toujours accompagner l'exposition des faits où s'en » trouver séparée ? »

Voici ce que nous avons à dire sur cette question :

« Inventorier les faits, les classer, les raconter au monde, voilà ce qui s'appelle de l'histoire ; apprécier ces faits, chercher leur lien et leur tendance, se prononcer sur leur valeur sociale et sur leur moralité relative, en déduire des enseignements pour le présent et des prévisions pour l'avenir, telle est la Philosophie de l'Histoire.

» On s'effraie beaucoup trop, selon nous, de l'usage désastreux que l'on peut faire des doctrines philosophiques. Toutes les philosophies ne sont pas bonnes, sans doute, mais elles sont nées pour se corriger les unes les autres. Et d'ailleurs, il vaut encore mieux subir un désordre que de supprimer un principe. En ce monde, où ne règne aucune synthèse générale, où chacun produit la sienne et détruit ou dénature à plaisir tout ce qui pourrait la gêner, un écrivain hostile au progrès, par exemple, arrive aisément, au moyen d'un certain savoir faire, à disposer les événements dans l'intérêt particulier de ses tendances ; un novateur fougueux n'y trouve pas moins d'éléments pour étayer ses manœuvres subversives ; et ceux qui passent leur temps à ébranler une classe, une institution, une croyance, peut-être déjà mortes toutes trois, n'ont qu'à faire un pas dans l'arsenal historique pour y trouver des armes à leur portée.

» Les abus auxquels a donné lieu l'emploi de la méthode philosophique ne sont pas un motif suffisant pour la proscrire. S'armer de rigueur contre elle, en haîne d'un mal qu'elle n'a pu empêcher, mais qu'elle n'a pas fait naître, ce serait condamner le vin, parce que quelques malheureux s'énivrent, ce serait nier la providence,

parce qu'il y a des innocents qui souffrent et des misérables en honneur.

» On fait de l'histoire tout ce qu'on veut » a-t-on dit, et cela est vrai : la plus triste chose qu'on en ait pu faire, ce sont assurément les romans historiques, et ceux-là ne procèdent pas de la philosophie. Mais d'autres aberrations plus graves doivent être signalées, pour qu'on les évite, si faire se peut. Tant de gens sont disposés à prendre l'imagination pour la raison, et la poésie pour la science, que les erreurs de ce genre doivent être communes. Les historiens de cette sorte sont sujets aux hallucinations les plus étranges : Le vieux Vico les égare ; Hegel et Herder leur montrent des aperçus imaginaires ; Ballanche et Châteaubriand lui-même les bercent d'illusions immenses, mais fugitives, et Michelet nous disait un jour, avec une certaine amertume : « On m'accuse d'être Poète ! »

» D'autres substituent la fatalité à la providence, et font de la chaîne des événements une lourde entrave jetée à travers la liberté et la moralité humaines.

» D'autres encore s'emparent du passé comme d'un patrimoine, le divisent en périodes systématiques que rien dans les faits ne justifie, et cherchent à asseoir sur cette base fragile toute une théorie de bien ou de mal, de perfectibilité ou de décadence.

» Gardons-nous de tomber dans ces écarts, et surtout de violenter, pour en tirer des conséquences absurdes, les œuvres durables qui se produisent. Bacon a dit : « Un peu de science mène à l'athéisme, beaucoup de science mène à la religion. » Nous pouvons dire après lui qu'un peu de philosophie mène à dénaturer l'histoire, que beaucoup de philosophie mène à la compléter et à l'agrandir. C'est là en effet ce qui explique pourquoi tant d'historiens, prétendus philosophes, se sont fourvoyés, et pourquoi les hommes, aux instincts bornés et

aux impressions soudaines mais incomplètes, ont pu réprouver en masse ce qu'ils auraient accepté avec ardeur, s'ils avaient sû distinguer le vrai du faux, et les principes inattaquables des maladroits commentaires dont on est venu les obscurcir.

» Au reste, on ne court aucun risque, croyez-le bien, en colorant de quelque poésie la matière historique, en exagérant même, au besoin, les proportions des hommes et des choses qui ne sont plus. Il faut aimer l'humanité pour bien la peindre ; la philosophie de l'histoire nous apprendra à ne mépriser aucune civilisation antérieure, à ne plus flétrir aucun peuple du nom de *barbare*, à ne plus mettre sur le compte de *la nuit des temps* ce qui ne doit être attribué qu'aux ténèbres de notre propre intelligence.

» Éclairés de ce flambeau, les institutions et les faits apparaissent sous des points de vue inconnus jusqu'alors : la vérité rentre dans l'histoire par toutes les portes, même par la porte des songes ; si l'on voit moins nettement chaque détail, on distingue mieux l'ensemble ; et de cette étude élevée, de cette contemplation un peu rêveuse, naissent des appréciations pleines de portée et de grandeur, de véritables révélations historiques, auxquelles ne seraient jamais arrivés les faiseurs de chronologies, et auxquelles la science exacte viendra tôt ou tard apporter sa rigoureuse consécration.

» En résumé, deux écueils se rencontrent sur la route de l'historien ; l'écueil de l'empirisme, qui le réduit à un rôle puéril, à une biographie vulgaire, à une stérile et sèche nomenclature ; l'écueil de l'idéalisme, qui impose aux faits des combinaisons forcées, de monstrueuses alliances, dans l'intérêt d'une passion ou d'une utopie.

» Les deux écueils existent : Efforçons-nous d'en faire deux soutiens, deux degrés du temple scientifique.

Demandons à la méthode descriptive son secret d'analyse et de détails; à l'autre, ses aperçus infinis et sa remarquable puissance de généralisation. Laissons l'historien pur inventorier les faits, discuter les dates, fouiller les décombres et les cartulaires ; mais laissons aussi l'historien philosophe rechercher l'âme de ce grand corps, sa raison d'être et sa destinée. La division du travail est le secret de tous les succès possibles, partageons la tâche selon les aptitudes; séparons, pour les réunir plus tard, la pratique et la théorie. Le *criterium* définitif qui doit dominer la science nouvelle ne peut encore être trouvé, parce que nous sommes trop près des ruines qui viennent de se faire. Mais le moment viendra où il n'y aura plus autant d'histoires que de peuples, autant de systèmes que d'hommes; où les croyances ne seront plus seulement des opinions. Ce moment viendra quand la prophétie de Vico : « aux meilleurs l'empire du monde, » sera sur le point de se réaliser dans la sphère de l'intelligence; et les plus grands ennemis de notre opinion seront alors sans doute les premiers à comprendre que vouloir isoler la philosphie et l'histoire, c'est vouloir le fait sans le droit, l'énigme sans le mot, l'apologue sans la moralité. »

M. Léon de Lasicotière, tout en applaudissant à la justesse et à l'élévation des vues de M. Delasalle, exprime le regret qu'il n'ait pas établi d'une manière plus nette la différence qui sépare *la philosophie de l'histoire* proprement dite, de *l'histoire philosophique.*

La philosophie de l'histoire cherche les liens des faits entr'eux et leurs tendances, elle s'appesantit sur leurs causes et sur leurs résultats bien plus que sur leur valeur individuelle. Dans l'histoire d'un peuple, elle ne voit qu'un des anneaux de la grande histoire de la pensée et de la civilisation humaine ; ou bien encore elle

suit le développement de certaines idées, de certaines vérités à travers les faits et les temps.

L'histoire philosophique, moins ambitieuse, se contente d'apprécier la moralité des faits qu'elle raconte, et leur importance par rapport à ceux qui les ont plus immédiatement précédés ou suivis. Elle repousse la maxime de l'école descriptive *scribitur ad narrandum non ad probandum*, et, tout en en évitant de regarder les hommes et les choses du passé à travers les opinions et les préjugés modernes, elle ne sépare pas la moralité de l'action humaine, elle conduit au tribunal de la critique et de la raison, rois et sujets, peuples et individus, et leur demande un compte sévère de leur conduite.

La meilleure histoire serait celle qui, à la peinture naïve, variée des mœurs, au narré fidèle des événements, unirait l'esprit de critique qui juge et apprécie les faits en eux-mêmes, et la philosophie qui la combine et la coordonne en vastes systèmes. Malheureusement la réunion de ces mérites si différents est et sera toujours fort rare.

L'école descriptive a déjà fait son temps, elle ne pouvait satisfaire aux exigences de notre intelligence et de notre cœur.

L'histoire philosophique, dont le XVIIIe siècle a tant et si souvent abusé, s'est retrempée dans une étude plus consciencieuse, plus approfondie des faits. Elle offre de grands avantages, elle sera toujours plus populaire que la philosophie de l'histoire.

Quant à la philosophie de l'histoire elle-même, elle offre tant d'incertitudes, et de contradictions; elle se prête si complaisamment à toutes les exigences de l'utopie et de la passion; les vérités philosophiques qui en sont l'âme sont si peu constantes même chez les meilleurs esprits, et les vérités positives, les vérités de détail dont elle doit

exprimer et extraire en quelque sorte la plus pure substance, pour se l'approprier, sont si peu constantes chez les plus savants, qu'elle offre beaucoup de dangers. Je l'admire ; mais j'en ai peur. Je l'accepte ; je ne puis la conseiller. Si j'étais consulté par un jeune homme voulant écrire l'histoire, sur la meilleure méthode à suivre, je lui dirais : « Etudiez, étudiez beaucoup, faites de » l'histoire descriptive d'abord. Contrôlez ensuite les » faits par vous acquis à l'aide de votre raison et de » votre cœur; mais ne cherchez pas à faire de la philoso- » phie de l'histoire. Si vous êtes assez grand, assez » fort pour cela, vous en ferez plus tard, sans le savoir » et peut-être sans le vouloir..... Mais ceux-là seuls » ont droit d'en faire qui ont remué beaucoup de faits » et d'idées. C'est la massue d'Hercule que peu de mains » ont le droit de toucher. »

M. de Formeville prend la parole, et, dans une longue improvisation, cherche à établir que la philosophie de l'histoire est bonne comme méthode et non comme principe.

« Rechercher, dit-il, les avantages et les inconvénients de la philosophie de l'histoire, et se demander s'il faut ou non lui faire faire alliance avec les faits, ce n'est point autre chose que s'occuper de l'application plus ou moins opportune de l'analyse et de la synthèse ; l'un se recueille et coordonne les faits, l'autre en fait sortir une loi commune, un dogme, un système pour l'appliquer à la société.

« Dans les premiers temps historiques, il n'y a pas de philosophie de l'histoire, les faits manquent, on les recueille ; on fait des chroniques et des légendes. C'est ce que l'on a fait en France durant tout le moyen-âge.

» Plus tard, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ceux qui ont cru savoir quelque chose se sont livrés aux grandes synthèses historiques, aux systèmes.

Lorsque le doute revient, comme de nos jours, on emploie d'autres moyens de procéder; on demande à l'éclectisme qui choisit, de nous faire connaître la raison des choses.

» Nous sommes maintenant en toutes choses à cette troisième époque. Partout l'éclectisme règne, comme conséquence de l'esprit d'examen, et il prépare les transactions devenues nécessaires entre les systèmes les plus divergents.

» En religion, l'absence de toute croyance a fait naître un éclectisme humanitaire qui ramène les bons esprits à la foi du christianisme.

» En philosophie, le chef de l'école, Cousin, professe l'éclectisme; s'il traduit Platon, *Proclus* et d'autres philosophes, c'est afin d'arriver s'il se peut à l'unité, au milieu de tous leurs systèmes.

» En politique, le système constitutionnel s'est établi comme utile intermédiaire entre les monarchies absolues, et le radicalisme démocratique.

» En médecine, depuis Broussais, a-t-on jamais fait plus d'éclectisme?

» En littérature et dans les arts, la querelle dure toujours entre le classique et le romantique. L'anarchie est au camp; mais il s'élève une école, qui, sans abandonner les sévères traditions de l'antiquité, saura profiter de la hardiesse heureuse des novateurs. Les écarts les plus désordonnés ramènent toujours invariablement au vrai.

» Quant à l'histoire, que font donc nos grands écrivains, Guizot, Thierry et Michelet, sont-ce des systèmes? non; mais de la science d'observation.

» Que peut donc être la philosophie historique à notre époque? Une simple méthode d'étude ou d'enseignement, et non un principe absolu. Les études historiques sont trop peu avancées, puisque tout le moyen-

âge nous est encore inconnu, pour pouvoir rien affirmer dogmatiquement sur nos grands événements nationaux du temps passé.

» D'ailleurs la philosophie de l'histoire est-elle jamais arrivée à la vérité, c'est-à-dire, à l'unité d'opinion parmi les historiens? Non, dans aucun genre.

» En effet, dans l'histoire humanitaire, Bossuet, Vico, Herder, Ballanche et autres, se contredisent tous dans l'explication des mêmes faits. L'un fait présider partout la main de Dieu, d'autres le hasard, le fatalisme. Le dernier fait dériver surtout les événements de l'activité humaine, et des lois de la nature.

» En fait d'historiens politiques, parmi ceux des deux derniers siècles, tels que Boulainvilliers, Mably, Dubos, etc. Les uns sont pour la monarchie, les autres pour les droits du peuple, surtout dans la grande question de l'établissement des Francs au Ve siècle sur notre territoire. De notre temps, Bonald et de Maistre ont préconisé la royauté comme étant de droit divin, d'autres leur ont répondu par la révolution de juillet, et avec ses conséquences les plus radicales.

» On ne peut donc pas dire, quant à présent, que la philosophie de l'histoire ait produit la vérité, puisque personne n'est d'accord. Elle serait même plus nuisible qu'utile par les mauvais systèmes qu'elle fait éclore, si toutefois elle n'était toujours heureusement employée comme artifice de méthode pour favorier le dégagement de certains faits inconnus.

» Quant à l'application que l'on peut en faire aux recherches historiques actuelles, à nos grands événements politiques peu connus, l'emploi doit en paraître à tout homme impartial, merveilleux comme méthode, et funeste comme théorie absolue à livrer à la jeunesse; car il n'est pas d'erreurs que l'on ne puisse lui inculquer à l'aide de ce faux semblant de raison; la prudence devrait du moins imposer le doute.

» L'histoire est encore si peu avancée que les meilleures ne sont que des monographies, c'est la seule voie rationnelle à suivre à notre époque.

» Faites donc faire de la philosophie historique à des jeunes gens sur la monarchie de France, sur l'établissement des Communes, sur l'origine des Jurandes, lorsqu'à peine vous connaissez les premiers mots de toutes ces choses.

» Il faut donc attendre la lumière des temps, et la chercher plutôt dans l'étude des faits que dans les spéculations d'une raison encore mal éclairée. »

M. le colonel Quentin prend la parole sur la même question :

« La philosophie de l'histoire touche de si près à la politique, que souvent l'on confond l'une avec l'autre. C'est le défaut où sont tombés les historiens modernes, qui tous ont donné leurs systèmes politiques, pour de la philosophie. Or ces systèmes sont tous contraires aux vrais principes de la philosophie, dont l'essence est d'être impartiale, et amie de la vérité.

» Parmi les historiens modernes, les uns ont écrit l'histoire dans l'intérêt de la monarchie absolue, les autres dans l'intérêt de la république, les autres dans l'intérêt de l'église romaine, les autres dans l'intérêt de l'église protestante ; tous ont eu un but particulier, politique, et ils ont exploité l'histoire dans ce but. Il n'est aucun lecteur qui en ouvrant un ouvrage moderne sur l'histoire, ne voie de suite que l'historien a un système politique, beaucoup plus applicable à un homme d'état qu'à un philosophe.

» L'histoire se compose d'éléments divers, dont la lumière est nécessaire pour rendre une œuvre historique complète. En première ligne sont les événements ; viennent ensuite la religion, les mœurs, les usages, les arts, tout ce qui compose la civilisation. La plupart de

historiens jusqu'aux modernes se sont bornés aux événements, ils ont négligé la civilisation, ils ont laissé ainsi une lacune qu'on cherche à remplir aujourd'hui; et une histoire n'est complète que lorsqu'elle a satisfait aux diverses conditions que nous venons d'exposer.

» Le désir de présenter des aperçus neufs, de montrer les peuples et les événements sous un jour nouveau, enfante des systèmes. Pour les soutenir, on choisit les événements favorables à sa cause, on laisse de côté ceux qui lui sont contraires. On se rend ainsi coupable de partialité.

» Les anciens historiens en ont été eux-mêmes accusés; mais ils ont moins mérité ce reproche que les historiens modernes. Le désir de se présenter comme des philosophes et des hommes politiques a séduit, entraîné ceux-ci, et ils ont employé l'histoire à servir des systèmes basés sur leurs inclinations politiques.

» La philosophie de l'histoire repose sur des principes, et non sur des systèmes. Or, ces principes, l'homme judicieux et instruit, les trouve en lui-même et dans son propre fonds, et il voit avec peine qu'un historien veuille lui imposer des doctrines, au lieu de se contenter de lui faire connaître des faits.

» L'homme qui veut être historien réunit tous les documents qui peuvent établir les événements, et la civilisation des habitants du pays dont il entreprend l'histoire. Il analyse ces documents et les soumet à une critique sévère. Quand il a ainsi préparé son travail, il entre en matière et établit les faits de la manière la plus claire et la plus exacte. Lorsque certains faits sont rapportés diversement par les historiens anciens et les chroniqueurs, ils les met en présence les uns des autres, il les compare, et met le lecteur à même de décider la question. Alors il est permis à l'auteur de donner son opinion personnnelle, en l'appuyant de raisons solides; mais

il doit être court et surtout impartial ; et il doit même se faire une loi de présenter les objections que son opinion peut soulever, afin que le lecteur soit lui-même juge de la question.

» Lorsque les faits sont décrits avec critique et exactitude, lorsqu'ils sont accompagnés d'un tableau vrai de la civilisation de l'époque décrite, le devoir de l'historien est rempli. Sans doute, il doit lui être permis d'ajouter quelques réflexions aux faits dont il a rendu compte, mais il doit en être très-sobre. Toutes ses assertions doivent être appuyées sur une logique consciencieuse. L'auteur doit se défier surtout de son imagination : ce n'est pas avec l'aide de l'imagination qu'on écrit l'histoire, c'est avec l'aide de la vérité et de la conscience.

» Pourquoi lit-on l'histoire ? C'est beaucoup moins pour connaître le système politique d'un auteur, et son opinion, que pour s'instruire des événements qui ont rendu des peuples et des hommes célèbres. L'historien doit donc éviter les longues dissertations. C'est dénaturer l'histoire et la rendre ennuyeuse, que de la noyer dans des discussions politico-philosophiques.

» Pour nous résumer sur cette matière, la philosophie de l'histoire, telle qu'on l'entend aujourd'hui, est l'occasion de doctrines dangereuses pour le repos et le bonheur des peuples.

» Parmi beaucoup d'hommes qui ont le talent d'écrire, il en est peu qui soient sans passions et véritablement philosophes. Or, lorsqu'un écrivain n'est pas philosophe, il ne doit pas faire de la philosophie, il doit rester dans l'histoire. Sans refuser donc à l'historien le droit d'émettre quelquefois des réflexions philosophiques, il doit lui être prescrit de les rendre courtes et surtout de ne jamais hasarder de principes douteux. Or, ce qui est principe et philosophie est toujours fondé, non sur la politique, mais sur les règles étroites de la morale et de l'équité.

» De ce qu'on nomme la PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

» *Première partie.* Jusqu'à présent les inconvénients n'ont pas été moindres que les avantages, et c'est probablement cette raison qui a motivé la question.

» *Deuxième partie.* Doit-elle toujours accompagner l'exposition des faits, ou s'en trouver séparée?

» L'écrivain doit rester complétement libre à cet égard, il doit seulement se borner à ne pas étouffer l'histoire par des discussions philosophiques.

» En définitive, l'absence de prévention est, de toutes les qualités de l'historien, la plus désirable et la plus rare. »

L'heure avancée force M. le Président d'ajourner à la prochaine séance la continuation de la discussion.

M. LAIR présente, à la Section, de la part des auteurs :

1° Un ouvrage intitulé : *Des moyens de propager le goût de la musique en France et particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie,* par M. J.-F. Porte.

2° Un autre ouvrage portant pour titre : *De l'état de la musique en Normandie depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours,* par Mlle Emma Chappin.

La séance est levée.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. le Vicomte de Cussy.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. de Guiton étant forcé de s'absenter, M. le Vicomte de Cussy siège à sa place.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté.

M. de Caumont réclame contre l'opinion émise par M. Doublet de Boisthibault, dans la séance précédente, sur l'âge des constructions de la cathédrale de Chartres. Le style archéologique lui a paru à lui, comme à tous ceux qui s'occupent d'architectonique, présenter tous les caractères du style ogival qui a paru vers le XIIIe siècle seulement, il fait observer en outre que l'Église de Chartres ne fut consacrée qu'en 1260 ; il fallait donc qu'il y eût quelques parties inachevées avant cette époque.

M. de Caumont rend du reste hommage au curieux travail de M. Doublet de Boisthibault, et propose au bureau d'en voter l'impression. La Section vote l'impression du Mémoire. M. de Caumont présente alors au bureau quelques réflexions qu'il prie d'insérer à la suite du travail de M. de Boisthibault. Cette demande est accueillie.

M. de Boisthibault persiste dans l'opinion par lui émise dans son mémoire, et l'appuie sur les documents historiques et architectoniques qu'il a inventoriés.

M. Drouet a la parole pour traiter la sixième question ainsi conçue : *Rechercher les types les plus habituels des médailles Gauloises.* Il lit sur ce sujet un mémoire dont voici un extrait :

Dans l'état actuel de l'étude des monnaies des Celtes et des Gaulois, cette étude a été si négligée par le plus grand nombre des

personnes qui s'occupent de notre numismatique nationale, qu'il est assez embarrassant de répondre à cette question d'une manière satisfaisante.

En effet, nous n'avons point encore d'ouvrage spécial pour cette branche de notre histoire monétaire, et il n'existe que quelques notices, dissertations ou mémoires isolés sur les médailles des peuples de la Gaule.

Depuis trois à quatre ans seulement, on fait, à leur sujet, il est vrai, des observations et même quelques rares *attributions*, mais les documents qui en sont résultés, ont été en si petit nombre, qu'il est bien désirable que M. de la Saussaye, directeur de la revue numismatique à Blois, et M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux, puissent bientôt livrer au public le résultat de leurs longues et savantes études sur ces médailles. Que leurs excellentes doctrines, que leur système d'explication des monnaies gauloises viennent donc éclairer la marche si obscure de cette époque de notre numismatique nationale ! Toute couverte de ténèbres, envain y saisissons-nous quelque chose de notre passé ? Ces médailles sont *muettes* le plus souvent, c'est-à-dire dépourvues *de toute légende*, de toute indication écrite. Et, si déjà nous n'en avions interrogé un grand nombre extraites du sol de la Sarthe, si nous n'en avions aussi étudié une grande quantité trouvées hors ce département, il nous serait difficile d'essayer à vous décrire, en ce jour, une partie seulement des types sur lesquels est appelée l'attention du Congrès.

Ce mutisme des médailles gauloises, tout extraordinaire qu'il soit, ne doit étonner personne ; il n'est réellement que la conséquence naturelle du principe fondamental des Druides, qui était *de ne jamais rien écrire*, et qui ne devait souffrir ainsi aucune légende sur les monnaies des Gaules. Ah ! pourquoi les historiens latins parlent-ils si peu de nos ayeux ? Pourquoi faut-il qu'il ne nous reste de l'histoire des Gaulois que ce que César a bien voulu nous en dire dans ses Commentaires ?

Conquérant, il dût chercher à faire disparaître notre nationalité, il voulût ensevelir dans le plus profond oubli toutes les traditions de nos coutumes, de nos mœurs. Cependant, sans l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par le farouche Omar, nous ne serions peut-être pas autant au dépourvu de notions sur notre histoire ; car il existait, dit Ammien Marcellin, une Histoire des Gaules par Timagènes. Espérons qu'elle se retrouvera, mais, en attendant, reconnaissons toujours que les médailles ou monnaies gauloises sont :

1° Ou purement gauloises ;

2° Ou des imitations de monnaies grecques, notamment du statère de Philippe II, roi de Macédoine, et de ses divisions,

3° Ou des imitations de monnaies Romaines ;

Et que celles de la deuxième cathégorie s'expliquent fort bien par les fréquents rapports des Gaulois avec les Grecs, même avant la fondation de Marseille, comme celles de la troisième par les 400 années d'occupation des Gaules par les Romains. Abordons ensuite la question des types les plus habituels des médailles gauloises ; ils nous serviront, je le crois, à consacrer certaines attributions.

Et d'abord, avant l'invasion des Romains, quels types voyons-nous sur ces monnaies de cuivre ou potin, moulées, si grossières, si muettes, de même qu'après leur occupation sur celles d'or, ou d'électrum ou d'argent, frappées au marteau ou au mouton ?

1° Celui de la roue à quatre rayons à jour, médaille fort rare, regardée, par le savant M. de Saulcy, comme le type de la monnaie *primitive* d'une grande partie des peuples de la Gaule.

2° Celui du sanglier ou porc, *le Sus Gallique*, type fort répété et dans lequel vous verrez comme moi l'emblème de *l'Élève*, par les gaulois, de ces bandes innombrables de porcs dont ils se nourrissaient, et dont ils faisaient un commerce énorme avec Rome, toute l'Italie et même la Grèce. Ausonne, poëte latin, mort en 393, parle des embarras de Bordeaux et de la contrariété des piétons éclaboussés par les nombreux porcs qui y erraient,

« *Sus lutulenta fugit.* »

Dans le moyen-âge même, l'importance de *l'élève* des porcs se soutenait également, car ils erraient aussi dans le rues de Paris, vers 1130, sous Louis le Gros, puisque ce fut un porc qui causa la mort du prince Philippe son fils, en venant se jeter entre les jambes de son cheval.

3° Celui du bœuf couché, Bison ou Aurochs, très-fréquent sur les médailles moulées des provinces centrales.

4° Celui du taureau Cornupète ; ce type et les deux précédents sont sans doute les emblêmes de la vie de nos ancêtres, presque toute passée au milieu des forêts.

5° Celui d'un cheval à face humaine, dit Pégase Gaulois ; en course, au galop, il entraîne un char conduit par un génie radié, par Apollon peut-être, ou par un personnage assez confus qui

tient un fouet au bout duquel pend devant la tête du cheval un *symbole* carré renfermant une croix ou un × sic ⊠

6° Celui du cheval libre, symbole de l'indépendance pour laquelle combattirent si long-temps les Gaulois. Ce cheval est quelquefois aîlé comme le Pégase grec ; presque toujours en course, au galop, il foule aux pieds divers symboles que je crois être les différents monétaires des médailles des peuples qui en ordonnaient la fabrication.

7° Celui du cheval sellé ou monté, emblème de la passion de nos ancêtres pour les expéditions militaires.

8° Celui du cheval au repos ; c'était sans doute l'emblème de la paix, quand les Gaules en jouissaient.

9° Celui d'une tête de veau-marin ou phoque, que M. le marquis de Lagoy, en l'attribuant aux monnaies de Marseille, regarde comme une allusion au nom des Phocéens qui fondèrent cette ville.

(Voir sa description de quelques médailles inédites de Massilia, etc etc, in-4°, 2 pl. gravées ; Aix, Pontier, 1834.)

10° Celui de la croix, formée de deux barres transversales se croisant à angle droit ; c'est un reste de l'emblème de la monnaie primitive des gaules.

11° Celui d'un oiseau éployé.

12° Celui d'une aigle éployée.

13° Celui d'un cerf en course.

14° Celui d'une tête de loup.

15° Celui d'un homme à longue chevelure, nu, sautant ou courant.

16° Celui d'un chien marchant.

17° Celui d'une tête de cheval à crinière tressée.

Mais tous ces types sont ordinairement accompagnés de *symboles* ou emblèmes que nous allons indiquer en rappelant que nous les regardons comme *les différents monétaires* de ces temps-là.

Ces symboles sont ordinairement :

L'Aigle ou vautour placé au-dessus du cheval et semblant le becqueter,

La rouelle à quatre rayons,

Une rosace,

La fleur dite de lotus,

La fleur de lys,

Des débris de char,

Une hache,

Un glaive à large tranchant,
L'étoile à cinq pointes,
Une main ouverte,
Un vase,
Le Diota, sorte de vase grec,
Le cercle avec un point au centre,
Le triangle,
Le croissant ou des croissants adossés;
Une arche,
Un pont,
Un ∽ couché ou non,
Un ennemi ou soldat renversé,
Un génie aîlé renversé,
Un carré contenant un X ou croix,
La croix cantonnée de 4 points,
Des lézards,
Des rameaux chargés de baies.

Enfin et encore le sanglier ou porc, signe sacré sans doute, puisqu'il figurait sur les enseignes militaires des Gaulois; tantôt placé entre les jambes du Pégase Gaulois, on le voit aussi et sur les mêmes médailles du côté de l'avers au-dessus de la tête.

Chercherons-nous des explications pour tous ces symboles, en tirerons-nous des conséquences? Dans l'état de la science, toute explication ne pourrait être qu'hypothétique, il serait prudent d'attendre la publication des ouvrages de M. de la Saussaye et de M. Lambert.

Pourtant nous allons essayer de voir si, à l'aide de tel ou tel symbole placé sur les médailles gauloises, on ne pourrait pas dissiper un peu l'obscurité qui règne sur cette matière. Et vraiment, si dans une circonscription de lieu donné, telle qu'un département et même l'ancienne province dont il faisait partie, vous trouviez souvent des *médailles gauloises* presque toujours au *même type* et au *même symbole*, ne penseriez-vous pas que cette fabrication appartient bien et duement au peuple qui habitait le pays où on la découvre?

Ainsi M. Chaudruc de Crazannes a écrit qu'on trouve fréquemment sur l'emplacement celtique de Vieille Toulouse, situé aux portes de la grande cité actuelle de ce nom, ainsi que dans ses environs, des médailles d'argent offrant à l'avers une tête, celle d'un chef apparemment, et au revers le type de la croix. Entre ses branches, on remarque divers symboles tels que des croissants, la hache, des bracelets, des annelets, des cercles, une enclume,

un marteau, un fruit pareil à celui de l'olivier, une fleur ressemblant à la fleur de lys héraldique, etc. Désignées par le peuple, on ne sait pourquoi, sous le nom de *Sarrasines*, on est d'accord aujourd'hui avec MM. de Saulcy, de Chaudruc de Crazannes, Barthélemi et Dumège, pour les restituer au peuple des *Volces tectofages* qui était assez voisin de Toulouse, et devait avoir des relations de commerce avec cette ville. C'est beaucoup plus naturel que de recourir aux Maures d'Espagne et de croire, avec un auteur, dont je reconnais néanmoins tout le talent, que ces monnaies ou médailles d'argent appartiennent à la civilisation *Ibérique*.

Le Poitou, de son côté, offre très-fréquemment des médailles d'or au type du cheval ou Pégase gaulois en course, accompagné des symboles d'une main ouverte et d'un triangle. Vous les rapporterez sans doute, avec nous, au peuple gaulois qui habitait cette province. Car si M. Lange, zélé antiquaire, en a bien trouvé quelques-unes aux environs de Saumur, leur présence, dans ce dernier pays, s'explique tout-à-fait par son rapprochement du Poitou et les relations commerciales qu'avaient ces deux contrées. Et si je ne devais pas borner ce mémoire, je multiplierais facilement les exemples au soutien de mon opinion. Ils fortifieraient encore, si cela était nécessaire, celle de M. de Saulcy, qui, au Congrès scientifique de Blois, disait, « qu'à l'égard des » médailles muettes, l'indication du lieu où on les trouve habi- » tuellement est souvent le seul moyen de classification et que ce » moyen lui paraît offrir des résultats assez positifs. » Qu'il me soit donc permis de m'en appuyer pour attribuer, au département de la Sarthe, comme à la province du Maine, les médailles gauloises en or que l'on y déterre journellement, surtout dans les lieux couverts de bruyères. Leur type et leurs symboles m'ont paru jusqu'à ce moment invariables. Leur module, imité du style grec, mais souvent plus barbare, est semblable à celui du statère de Philippe II, roi de Macédoine et de ses divisions. On y voit, du côté de l'avers, comme sur les pièces macédoniennes, la tête d'Apollon; du côté du revers, le cheval ou Pégase gaulois à face humaine, galoppant et conduit par Apollon, un génie ou une figure assez informe placée dans un char dont on ne voit souvent qu'une roue. Cette figure tient à la main un fouet ou cordon au bout duquel pend, devant la tête du Pégase, un symbole carré contenant un X ou une croix au dessous desquels on remarque, mais rarement, trois globules placés en triangle. Ce Pégase gaulois foule aux pieds un ennemi renversé, et c'est un soldat romain, car on en reconnaît le costume, le casque et la lance. C'est donc,

d'après l'opinion de M. de Saulcy, une attribution toute probable, car les types et symboles dont sont chargées les médailles que je viens de vous décrire ne se trouvent, en aussi grand nombre que je sache, ailleurs que dans le département de la Sarthe. Et, appliquant encore ce même principe, que partage aussi un numismate non moins instruit, notre honorable collègue M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, au département du Calvados et à une grande partie de la Normandie, j'attribuerai à ce pays des médailles gauloises, en bas argent, qui s'y rencontrent fréquemment, et comme dans le département de la Sarthe, presque toujours aussi dans des lieux couverts de bruyères. Ces médailles, en style assez barbare et de la forme d'un statère grec, offrent à l'avers une tête grossière d'Apollon, entourée de cordons perlés, au milieu desquels se trouve, vers le haut, un sanglier ou porc. Au revers, on voit un Pégase gaulois galoppant et franchissant un autre sanglier ou porc placé entre ses jambes; ce Pégase a aussi un conducteur, tenant un fouet avec le symbole carré. On en trouva, il y a cinq à six ans, une grande quantité de pareilles au Plessis Grimoult, arrondissement de Vire, département du Calvados, à huit lieues environ de Bayeux.

Réduits, comme vous le voyez, Messieurs, par le mutisme tout druidique des médailles gauloises, et après avoir répondu à la question des types les plus habituels de ces médailles, posée dans le Programme du Congrès du Mans, autant, nous le croyons, qu'il soit possible de le faire en ce moment, nous pensons néanmoins qu'on peut attribuer:

1° A LA NORMANDIE,

Les statères d'argent, à la tête d'Apollon, avec un sanglier placé quelquefois au-dessus des cheveux, mais toujours entre les jambes du Pégase gaulois.

2° AU MAINE,

Les statères et quarts de statères d'or, à la tête d'Apollon et au Pégase gaulois foulant aux pieds un ennemi ou soldat romain renversé.

3° AU HAUT LANGUEDOC,

Les médailles ou deniers d'argent de Vieille Toulouse et environs offrant d'un côté une tête de chef, et de l'autre les quatre branches de la rouelle (monnaie primitive des gaules), cantonnées de divers symboles.

4° AU POITOU,

Les statères d'or, à tête d'Apollon, et au Pégase gaulois franchissant une main ouverte et placée verticalement entre ses jambes.

Après cette lecture, plusieurs personnes demandent la parole, mais la discussion sur la Philosophie de l'histoire, déjà entamée dans la séance précédente, devant avoir la priorité, les observations sur la sixième question sont ajournées à demain.

M. DE FORMEVILLE a la parole, et développe encore le système qu'il a soutenu dans la séance du 18.

M. PAUL DELASALLE prend la parole et répond à M. de Formeville. Il proteste, en commençant, contre un procédé de discussion qui consiste à mettre toujours la raison, la sagesse, de son côté, et à flétrir en quelque sorte des adversaires futurs, en les qualifiant d'hommes trop spirituels et de gens d'imagination.

Il répond aux arguments de M. de Formeville. « M. de Formeville raisonne dans le relatif, et la question est posée dans l'absolu; c'est ce qui occasionne son erreur. M. de Formeville oppose l'absence de toute bonne formule philosophique, et l'existence des formules reconnues mauvaises; ces inconvénients réels nous invitent à chercher quelque chose de mieux, mais non à repousser le principe. Si tous les faits ne sont pas connus, il n'y a pas de raison pour que cela finisse; de nouveaux faits viennent toujours s'ajouter aux anciens, et il faudrait alors ajourner jusqu'à la fin du monde l'application de la philosophie de l'histoire.

« M. de Formeville a proposé au lieu de la philosophie de l'histoire, une histoire philosophique; ce n'est là qu'une question du plus au moins, et l'inconvénient de cette transaction serait de substituer à la philosophie de l'histoire, une histoire légèrement philosophisée.

« Quant à l'intervention de la raison, de l'éclectisme, également proposée par M. de Formeville, la raison est une abstraction, l'éclectisme n'existe plus, et on ne peut pas appuyer le monument historique sur des négations.

» Remarquons au reste que de gré ou de force il faut apporter une prévention quelconque dans l'étude de l'histoire, et il est à désirer que cette prévention soit une prévention raisonnée et philosophique. »

M. Paul Delasalle termine en exprimant le vœu que le vote du Congrès, à propos de cette question importante, soit digne des lumières de l'assemblée et des progrès de l'intelligence moderne.

Il formule ainsi sa réponse à la question du programme :

« La philosophie de l'histoire a, comme toute chose humaine, ses inconvénients et ses avantages; mais les inconvénients de son emploi sont transitoires et relatifs, tandis qu'en raisonnant d'une manière absolue, les inconvénients de la méthode contraire sont graves et destructifs de toute science. Au reste, tout en respectant la liberté de chacun, il est possible qu'en raison de la diversité infinie des systèmes et des opinions de nos jours, en raison aussi de l'espèce de défrichement laborieux qui se fait encore dans le domaine des faits, l'analyse doive chercher à s'isoler momentanément de l'influence des conceptions philosophiques. »

M. l'abbé Auber a la parole sur le même sujet et s'exprime ainsi :

» S'il est quelque chose, Messieurs, qui importe à une assemblée comme la nôtre, c'est surtout de ne laisser aucune idée incomplette, obscure ou fausse sur les matières que vous traitez ici. Il me paraît qu'avant tout il faut définir la philosophie de l'histoire. Qu'est-ce donc? Selon moi l'historien traite philosophiquement son récit, lorsqu'il y attache des idées morales, politiques ou religieuses,

qui evaluent en même-temps et les grandes causes des faits principaux et les conséquences qu'ils ont eues sur les phases suivantes de l'existence d'un peuple; les idées d'appréciation doivent se prendre dans l'ordre moral; elles doivent dominer tout le discours, démontrer comment les faits, les siècles et les hommes se lient les uns aux autres dans un but tout providentiel, pour arriver au terme de la route que Dieu leur a faite ici-bas. C'est là ce qu'a si admirablement développé notre grand Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*. Et comment se fait-il donc, Messieurs, que l'honorable M. de Formeville ait avancé que Bossuet s'était laissé tromper comme tant d'autres par un système exclusif, qu'à tort il avait voulu faire converger vers le seul peuple hébreu tous les événements et tous les peuples, qu'enfin il avait admis partout une sorte de fatalité, présidant au profit de ce peuple unique, à tout ce qui revient vers lui? J'en demande pardon au préopinant, mais je respecte encore le génie de Bossuet que j'ai lu et admiré maintefois, et je tiens pour sûr qu'on ne peut traiter autrement qu'il l'a fait et l'histoire et sa philosophie. Bossuet établit la Providence comme un moteur universel agissant sur le monde par une action pour ainsi dire médiate, et se servant pour intermédiaire entre elle et lui de ce petit peuple, presque ignoré en effet dans un coin de la terre, mais d'où devait sortir la lumière dont nous jouissons tous aujourd'hui. Car c'est du Sauveur qu'est venue toute civilisation, et c'est précisément pourquoi les intérêts de la Palestine se trouvent liés d'un bout à l'autre du livre à ceux des nations qui l'environnent: Voilà pourquoi encore je comprends peu qu'après avoir lu attentivement ce beau, ce magnifique ouvrage, on parle de lui comme si l'on ne se rappelait ni sa haute portée, ni les vues véritablement philosophiques d'après lesquelles il est conçu. Maintenant, Messieurs, j'ai à

dire quelque mots de ce fatalisme dont on veut faire la doctrine de Bossuet. Le grand homme est fataliste, je l'avoue, mais, comme je le suis moi-même, comme vous l'êtes tous, comme le sera nécessairement quiconque croira à un Dieu unique, souverain ordonnateur de ce qui se passe ici-bas. Ainsi la volonté divine n'est jamais séparée de la liberté humaine : les bons rois sont loués, les princes injustes ou irréligieux sont blâmés, condamnés par l'historien de façon à ne pas laisser croire, il me semble, que le juste ou le coupable aitagi malgré soi. Disons donc que cette manière de traiter l'histoire est la seule admissible, la seule qui rend l'histoire utile, la seule qui peut offrir à l'humanité les sérieuses leçons dont elle a besoin. Que s'il n'y a rien que d'exclusif, je l'avoue, dans le système de Bossuet, admettant que ce soit un système, c'est que la vérité n'est qu'elle-même ; elle est essentiellement, (passez moi le terme dont vous comprenez ici tout le sens), elle est essentiellement *intolérante*, elle ne veut pas, elle ne peut pas être partagée, elle est, en un mot, comme la religion, qui se tuerait elle-même, si elle consentait une seule fois à céder à une autre croyance quelque chose de son absolutisme. Je crois vous avoir démontré, Messieurs, que Bossuet ne doit donc pas être dépouillé de la gloire qu'on lui a laissée jusqu'à ce jour, et le Congrès consacrera cette gloire par un vote qui laisse à la philosophie dont nous parlons, une place que la raison révendique pour elle dans l'ensemble de tous les ouvrages historiques. »

La discussion se continue entre MM. Rousseau, Trollé et de Formeville. Quatre réponses sont présentées par MM. Quentin, de Formeville, Delasalle et Trollé. Cette dernière est seule acceptée, elle est ainsi conçue :

« Le Congrès, sans s'expliquer sur le mérite des divers systèmes de philosophie de l'histoire connus jusqu'ici, pense que la philosophie de l'histoire présente plus d'a-

vantages que d'inconvénients, et que dans toute histoire proprement dite elle doit nécessairement accompagner et vérifier l'exposition des faits.

La séance est levée.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

M. le Vicomte de Cussy occupe le fauteuil.

M. Duchallais, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Cauvin exprime les regrets de M. Vanderbach, (de Thionville), qui ne peut assister au Congrès, et dépose en son nom une notice manuscrite sur le château de Mensberg.

Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Lambron.

La Section se fait rendre compte des mémoires qui lui ont été adressés et dont elle n'a pas encore entendu la lecture, et M. le Président nomme des commissaires pour examiner ces divers travaux.

M. Pierre Victor a adressé un mémoire sur les antiquités Scandinaves.

M. Delasalle est chargé de l'examiner.

M. l'abbé Tournesac est chargé de rendre compte d'une *Dissertation de M. l'abbé Voisin, sur l'église de St-Nicolas, autrement St-Laumer-de-Blois.*

Il est également chargé d'examiner un *Mémoire sur des monuments druidiques des environs de Montfort*, par M. Guiet, juge de paix de Montfort.

L'ordre du jour appelle la discussion sur cette question du programme : « Rechercher les types les plus habituels des monnaies gauloises. »

M. Duchallais prend la parole : Il pense, que dans les figures représentées sur les médailles gauloises, il ne faut

voir aucune signification allégorique ou symbolique, mais une imitation dégénérée des monnaies grecques et romaines. Il croit aussi que le mutisme de quelques-unes de ces monnaies ne tient pas au système des Druïdes, parce que nous avons des monnaies gauloises du même temps, ou du moins presque contemporaines, écrites et anépigraphes. L'abondance d'une monnaie dans un pays lui paraît aussi un caractère d'attribution très-douteux.

M. Quentin fait observer que les monnaies gauloises paraissent bien être, d'un côté, une imitation de Philippe de Macédoine, mais qu'au revers, elles en diffèrent.

M. Drouet réplique : Qu'il ne niait aucunement le style grec et romain employé dans la fabrication des monnaies gauloises;

» Que cette doctrine exposée, dès l'an 1836, par M. de la Saussaye, était la sienne, et qu'il se réunissait bien volontiers à M. Duchallais pour tout ce qu'il avait dit de cette imitation par les Gaulois à diverses époques ;

Que la question étant posée pour rechercher les types les plus habituels des médailles gauloises, il n'avait point abordé celle du style, mais bien celle des types dont il avait décrit ceux qu'il avait rencontrés, en y joignant la désignation des symboles qui les accompagnaient; qu'il n'en a point donné d'explication, qu'il en a seulement proposé l'application aux peuples indépendants des Gaules qui correspondaient pour leurs limites au Haut-Languedoc, au Poitou, à la Normandie et au Maine;

Que cette opinion, émise par M. de Saulcy, « qu'à » l'égard des médailles muettes, l'indication du lieu où » on les trouve habituellement est souvent le seul moyen » de classification et que ce moyen lui paraît offrir des » résultats assez positifs, » il ne peut que s'y ranger comme l'ont fait divers numismatistes, entr'autres MM. Lecointre-Dupont et Chandruc de Crazannes;

» Que, jusqu'à de nouvelles lumières, il a proposé de reconnaître pour différents Monétaires des ateliers gaulois certains *symboles* qu'il a désignés; et cela, parce que, à défaut de légendes sur les médailles gauloises, où tout reste le plus souvent muet, par le fait des doctrines druidiques, il faut bien pour le numismatiste une branche à laquelle il puisse rattacher une classification préparatoire;

» Qu'il restera donc bien entendu qu'il n'a présenté que des conjectures et rien d'absolu, l'état de la science ayant besoin de grandes et bonnes lumières que répandront sur la numismatique gauloise les ouvrages préparés de MM. DE LA SAUSSAYE, de Blois, et LAMBERT, de Bayeux;

» Que la connaissance des médailles gauloises ne lui paraît pas encore assez avancée pour établir définitivement une clasification, qui, par les nouvelles découvertes qui se feront, sera sinon renversée, du moins extrêmement modifiée.

» Qu'il faut enfin faire le plus possible en attendant les monographies des pièces que l'on trouve habituellement dans la circonscription des anciennes provinces des peuples indépendants des Gaules, et que le temps, qui amène et domine tout, jugera plus tard les travaux actuels et leurs doctrines comme leurs systèmes. »

La Section, après avoir encore entendu quelques observations de MM. DROUET et DUCHALLAIS, prie ces derniers de s'entendre pour formuler un projet de réponse à la question proposée. Leur solution est acceptée par la Section : elle est ainsi conçue :

« Les types les plus habituels des médailles gauloises sont, pour une époque, imités des statères de Philippe II de Macédoine. Le beau caractère du style grec se transformant bientôt en figures bizarres, fut, à une seconde époque, régénéré par l'imitation des monnaies romaines; mais cette régénération fut de courte

durée, et les monnaies gauloises retombèrent bientôt dans la barbarie.»

M. DE CAUMONT blâme la manière dont la onzième question a été posée. L'absence de M. Richelet, inscrit pour parler sur cette question, fait ajourner la discussion à la séance du lendemain.

M. DE CAUMONT, pour se conformer à une demande faite dans les précédents Congrès, dépose sur le bureau la note suivante *Sur les collections de Médailles et d'Antiquités qui existaient en Normandie* :

Caen. La ville de Caen n'est pas riche en collections archéologiques. La Société des antiquaires de Normandie en possède une qui, commencée en 1825, n'a pris que très-peu d'accroissement, faute d'un local convenable. Les objets sont disposés dans deux appartements : Dans l'un, on remarque quelques débris de colonnes gallo-romaines découvertes à Bayeux, des débris de frises et de mosaïques exhumés à Vieux près de Caen, que l'on croit être l'antique *Aregenus* et une collection de marbres trouvés à Lillebonne, Lisieux et Bayeux.

Le moyen-âge a fourni, pour ce musée, des fragments très-curieux de sculptures du septième siècle, provenant des démolitions de l'ancienne abbaye de St.-Samson-sur-Ryles (Eure); des portes et autres débris d'édifices des XIe et XIIe siècles; enfin quelques pierres tombales des XIIIe et XIVe siècles.

Parmi les objets portatifs, disposés dans la seconde salle, on peut signaler 1000 à 1100 médailles romaines trouvées en Normandie, un magnifique trépied en bronze, découvert à deux lieues de Caen, il y a quelques années; plusieurs ornements de l'époque gallo-romaine; un certain nombre de médailles celtiques et des haches du même temps en bronze et en pierre dure.

Le moyen-âge a fourni quelques agraffes mérovingiennes, un reliquaire très-curieux provenant de l'abbaye de St-Evroult, des débris de crosses trouvés dans les tombeaux des abbesses de Caen, des bas-reliefs en marbre du XVe et du XVIe siècle, etc.

La Société ne possède encore qu'une centaine de monnaies françaises.

Si la ville de Caen avait procuré à la Société un local plus vaste, celle-ci aurait pu disposer chronologiquement une série très-complète de moulures et de détails architectoniques. Le cours d'anti-

quités que M. de Caumont a professé tous les deux ans près de ce musée, aurait donné à cette collection de détails d'architecture du moyen-âge qui n'existe nulle part en France, une importance réelle. Il eût été d'autant plus facile de former cette collection que plusieurs églises, détruites depuis dix ans, auraient fourni, dans leurs ruines, tous les éléments nécessaires. En attendant que la ville de Caen donne un local, ce qui ne paraît pas devoir être très-prochain, M. de Caumont a fait transporter près du musée plusieurs portes anciennes dont chaque pièce a reçu un numéro, après leur démolition, de sorte que l'on pourra toujours les remonter, quand on aura un local convenable.

Cabinets particuliers. Plusieurs personnes, à Caen, possèdent des médailles romaines et quelques objets curieux, mais on ne peut en citer que deux ou trois dans un ouvrage tel que le vôtre, et encore ces collections ne sont que l'accessoire de cabinets d'histoire naturelle.

Telle est la collection de M. Abel Vautier qui, après avoir réuni à grands frais une quantité considérable d'objets d'histoire naturelle (oiseaux, coquilles, minéraux, etc. etc.), y a, depuis quelque temps, joint de vieux meubles, des émaux, des médailles et autres objets. Il est probable que cette collection deviendra d'une certaine importance par la suite, attendu que le propriétaire, riche négociant, consacre, chaque année, de fortes sommes à son accroissement.

Après M. Vautier, on peut citer M. Tesson ; mais il a beaucoup moins de choses que le précédent.

M. Leboucher, fils, recueille les médailles.

Vire. M. Dupont-Costel possède une collection d'objets antiques, rares ou singuliers, dont quelques-uns offrent de l'intérêt.

Falaise. M. Galleron et les membres des sociétés savantes de cette ville ont formé, près de la Bibliothèque publique, un cabinet d'autant plus curieux qu'il ne se compose guère que d'objets trouvés dans l'arrondissement. Ce sont des médailles romaines, bon nombre de poteries, des urnes cinéraires, des agraffes antiques, etc. etc., ainsi que différents objets du moyen-âge.

La ville de *Lisieux* n'a point de cabinet, bien que la Société française, pour la conservation des monuments, ait demandé, lorsqu'elle a tenu séance dans cette ville, qu'une salle fût disposée dans la maison commune pour recevoir divers objets antiques trouvés, à cette époque, près de la cathédrale. Le maire de Lisieux

a promis de faire disposer un local, ce qui sera d'autant plus utile que l'on découvre souvent des médailles dans l'emplacement de l'ancienne ville (*le Neomagus Lexoviorum*).

A *Bayeux*, M. Lambert, conservateur de la Bibliothèque, possède quelques médailles romaines et des médailles celtiques. Il se propose de former une collection d'objets antiques près de la Bibliothèque, et la ville vient d'allouer une somme de 10,000 fr. pour la construction d'une galerie où sera placée la Tapisserie de la Reine Mathilde. Vous voyez que la collection promet d'avoir une grande importance.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Cherbourg. Le département de la Manche est plus riche en collections d'antiquités que celui du Calvados ; à la mort de M. Duchevreuil, qui avait réuni un certain nombre d'objets curieux et 5 à 6,000 médailles romaines, son cabinet a été acheté, en partie par la ville de Cherbourg, en partie par M. de Gerville, de Valogne. La portion achetée par la ville de Cherbourg a été annexée au cabinet d'histoire naturelle et au musée de tableaux, du moins je le crois. Comme M. Duchevreuil avait beaucoup de minéralogie, je pense que le nombre des objets d'antiquité n'était pas très-considérable ; mais il y en avait quelques-uns de précieux pour le pays, parce qu'ils avaient été découverts à peu de distance de Cherbourg : telles étaient des statuettes en bronze, le moule à haches celtiques que j'ai figuré dans le premier volume de mon Cours d'antiquités, etc, etc.

M. Asselin, ancien sous-préfet, possède une très-belle collection de médailles ; je ne saurais vous en dire le nombre, mais je pense qu'il n'en a pas moins de 7 à 8,000 ; car il a toujours été regardé comme beaucoup plus riche que M. Duchevreuil.

A *Valogne*, j'ai déjà dit que M. de Gerville est acquéreur des 6,000 médailles de M. Duchevreuil ; je ne connais pas d'autres cabinet.

A *St.-Lo*, la Société d'histoire naturelle et d'agriculture a obtenu de la ville un local, dans lequel elle a déjà réuni une collection géologique et quelques objets d'antiquités. Mais cette création est toute récente.

Coutances n'a pas de collection publique, mais un ecclésiastique de cette ville, M. l'abbé Piton-Desprès, est un collecteur très-zélé, qui a déjà réuni des manuscrits, des tableaux, des briques romaines, des médailles, etc.

La ville d'*Avranches*, grâce au zèle de MM. Lemaître et Lacorne, possède maintenant une petite collection d'antiquités, annexée à un musée d'histoire naturelle qui vient d'être formé. Le zèle que les membres des sociétés d'Avranches déploient pour l'augmentation de cette collection publique fait espérer qu'elle deviendra d'une certaine importance.

Mortain. A Mortain, comme vous avez pu le lire dans le dernier numéro du Bulletin monumental, j'ai donné plusieurs chapiteaux du XIIe siècle en granite, qui doivent former le noyau d'un musée d'arrondissement; mais je ne sais quand le maire pourra fournir un local pour les ranger; ils sont encore en ce moment sur la place publique.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

Le département de l'Orne est le plus pauvre de tous nos départements en collections. Il n'y en a pas une seule qui appartienne à des communes; seulement M. de Lasicotière, inspecteur des monuments du département, a présenté un mémoire au conseil municipal d'Alençon afin d'obtenir la création d'un musée près de la bibliothèque, et cette bonne idée est sur le point de recevoir son exécution. M. Lecointre-Dupont est possesseur d'une belle collection de monnaies; M. de Ruhals possède également un certain nombre de pièces en or intéressantes.

M. Léger, médecin d'Alençon, a réuni un certain nombre de meubles très-remarquables du XVIe siècle, ainsi que beaucoup d'objets curieux, son cabinet est à peu-près le seul qui mérite d'être cité.

Des médailles, quelques objets gaulois, gallo-romains et du moyen-âge ont été réunis par M. de Lasicotière, à Alençon, et de Colleville, au bourg St.-Léonard, (arrondissement d'Argentan).

M. de Caumont lit ensuite quelques passages d'un Mémoire sur la douzième question. « Déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France? »

L'auteur partage la France en plusieurs zônes ou régions monumentales, et décrit le genre d'architecture et d'ornementations particulières à chacune d'elles, depuis l'époque Romane jusqu'à celle de la Renaissance. Ce

travail remarquable excite au plus haut degré l'attention de la Section qui en vote l'impression à l'unanimité.

M. Rousseau propose à la Section d'inviter M. de Lasicotière à lire son travail sur le Bas-Maine. M. de Lasicotière répond que ce travail n'est pas encore terminé, mais qu'il l'enverra à la commission d'impression.

M. le Président soumet à la Section une proposition déposée par M. Lambron, relative à l'utilité que présente la conservation des monuments héraldiques. Cette proposition, amendée par M. de Cussy, est adoptée en ces termes :

« La Section d'archéologie pense qu'il serait utile de s'occuper des moyens de recueillir les monuments héraldiques qui se trouvent épars dans les églises et dans les constructions de toute nature, comme moyen de reconnaître l'âge de ces édifices et de les classer chronologiquement. Elle recommande cette étude aux archéologues. »

La Section propose ensuite la lecture, en séance publique, du Mémoire de M. Lambron, sur les vitraux de la cathédrale de Tours.

M. Tournesac a la parole sur la treizième question :

« A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *Romane* à la période ogivale? »

M. Tournesac entre dans quelques développements pour ce qui concerne les monuments du Maine, et fixe, dans cette province, l'apparition de l'ogive, entre les années 1100 et 1125.

Sur la quatorzième question. « Déterminer avec précision les caractères architechtoniques qui distinguent, au XIe et XIIe siècle, les monuments religieux du

Maine et de l'Anjou? Le style ogival était-il, au XIIIe siècle, généralementnt adopté dans ces contrées? »

M. Tournesac expose, avec beaucoup de clarté, les différences qui existent dans le Maine entre les monuments du XIe et du XIIe siècle. Il affirme que l'ogive était généralement en usage au XIIIe siècle, mais que les campagnes étaient cependant un peu en retard.

Quinzième question. « Dans plusieurs provinces, et notamment dans le Maine, l'Anjou, la Normandie, etc. Les monuments religieux d'un certain nombre de communes de la même contrée sont d'une ressemblance remarquable pour le style, l'appareil et la disposition générale : rechercher l'origine et l'explication de ce fait. »

M. Tournesac attribue ce synchronisme, dans le Maine, au désir d'imiter un beau monument, à la direction d'un même architecte et aussi à la nature des matériaux.

M. Delasalle demande si l'on ne pourrait pas aussi y reconnaître l'influence des corporations ou associations de maçons qui se réunissaient pour la construction de monuments religieux ; on en a des exemples en Bretagne, à Chartres, etc.

M. Tournesac n'a pas eu connaissance que de semblables confraternités d'ouvriers aient existé dans le Maine.

M. de Caumont a reconnu, en Normandie, que plusieurs églises avaient été prises pour types et imitées, au moins dans quelques-unes de leurs parties; l'église de Coutances est de ce nombre.

M. Duchallais cite des exemples semblables en Sologne et sur les bords de la Loire, où beaucoup d'églises sont construites sur le modèle de celle de Beaugency.

M. Cauvin pense que les églises de la partie du Maine, appelée Champagne, pourraient avoir été construites par l'architecte de l'abbaye de la Couture, de laquelle dépendaient la plupart des prieurés de cette région.

M. de Lasicotière fait remarquer que la tradition s'est conservée dans le Maine, touchant la manière de représenter divers sujets.

La Section (après avoir entendu, sur cette question, MM. de Caumont, Delasalle, Duchallais et de Lasicotière,) prie M. Tournesac de donner par écrit les intéressantes considérations qu'il a développées.

M. Delasalle a la parole : Il fait ressortir les avantages que l'on peut retirer des collections, et croit que les efforts particuliers seraient d'un grand secours. Il propose d'inviter les membres du Congrès à organiser des dépôts d'antiquités dans les chef-lieux d'arrondissement.

M. de Cussy voudrait étendre cette mesure aux chef-lieux de canton, à cause de l'inconvénient que présente l'éloignement des chef-lieux d'arrondissement.

M. Pollet croit qu'en étendant ainsi la mesure on manquerait le but qu'on se propose.

M. de Cussy abandonne sa modification et la Section adopte une proposition de M. Delasalle, ainsi conçue :

« Inviter les administrations et les autorités locales à organiser, dans chaque mairie d'arrondissement, un dépôt des objets ou des renseignements historiques, archéologiques, etc.

» Inviter les membres du Congrès à provoquer ces dépôts dans leurs localités respectives, et à les faire établir par des hommes de leur choix. »

M. de Caumont communique une note de M. Beaude ayant rapport à cette question : « Quelle direction les provinces doivent-elles donner à leurs travaux historiques ?» La section décide que mention en sera faite au procès-verbal.

« Sur cette question du Programme :

« Quelles directions les provinces doivent-elles donner à leurs travaux historiques ?

» Je me suis demandé, dit M. Beaude, quelle direction peuvent-elles donner à leurs travaux archéologiques ?

» J'ai cru qu'avant tout il fallait populariser cette science encore trop peu connue, et que le meilleur moyen serait d'engager les institutions, tant ecclésiastiques que laïques, à faire suivre aux enfants un cours d'archéologie, comme cela se fait pour l'histoire naturelle.

» L'exemple de plusieurs grands séminaires, du petit séminaire de Saint-Lucien et du collége de Goincourt, où l'archéologie est mise au rang des études accessoires, en garantit le succès. »

M. Delasalle présente quelques nouvelles observations sur les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne. On lui a assuré que, dans un incendie très-violent qui s'était déclaré dans une grange de cette ville, on avait reconnu que les pierres avaient été pareillement vitrifiées.

M. Pollet fait observer que cette vitrification ne pouvait être que superficielle, puisqu'on se sert de la même espèce de pierre pour la construction des fours à chaux qui sont dans le voisinage.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

M. de Cussy, premier Vice-Président, occupe le fauteuil.

M. de Lavillegille, Secrétaire-Adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

La discussion est ouverte sur la dix-septième question ?

« Quel est le véritable type des autels correspondants aux différents genres d'architecture ? Quelle est la place de ces autels dans les églises ? »

M. de Caumont présente quelques exemples d'autels appartenant à différentes époques depuis le XIe jusqu'au XVe siècle inclusivement. Il parle des autels qui se trouvent dans la crypte de la cathédrale de Spire et dont il a donné une description dans la sixième partie de son Cours d'antiquités. Il décrit sommairement les autels de Saint-Germain (Oise), de Pontorson (Manche) et quelques autres appartenant au XIIe siècle. Il indique aussi quelle différence offrent, avec ceux-ci, les autels du XIIIe du XIVe et du XVe siècle, et cite plusieurs exemples de ces trois époques, renvoyant du reste à ce qui a été publié dans la sixième partie de son Cours d'antiquités.

M. Tournesac s'occupe des autels dans le Maine seulement. Pendant l'époque romane, avant le XIIIe siècle, il n'a pas vu de rétables. Les autels, qui, dans l'origine, présentaient une masse isolée de la muraille consistent, au XIe siècle, en une table supportée par des colonnes. Au XVe siècle, même disposition dans l'église d'Ambrières; on voit trois colonnes, une à chaque extrémité et une au centre de la table. Les autels changent d'aspect au moment de la renaissance; alors les rétables prennent une grande extension en hauteur.

M. Doublet de Boisthibault pense qu'il est difficile de se prononcer sur la place que les autels occupaient. A Chartres, l'emplacement n'est pas le même qu'autrefois. Il a acquis la certitude que jadis les autels étaient dans les parties latérales de la nef, et qu'ils s'appuyaient même contre les piliers.

M. Tournesac a constaté la même particularité dans la cathédrale du Mans, où le nombre des autels, dans le XVIe siècle, se montait à soixante ou quatre-vingt.

M. de Lasicotière a vu des autels du XI au XIIe siècle supportés par des colonnes. Cette forme serait donc plus ancienne dans le Maine que dans d'autres pays.

M. Quentin est d'avis que les types doivent correspondre au genre de l'architecture. La place varie suivant la forme des édifices : dans les temples antiques, l'autel est au centre ; dans les églises en forme de croix latine, il est au deux-tiers de la longueur ; au milieu, quand la forme est celle d'une croix grecque, ou bien sous la coupole.

M. Doublet de Boisthibault soumet un projet de réponse à la question. Il est adopté en ces termes :

« Le type particulier des autels ne peut être positivement indiqué que selon le genre de monument dans lequel ils sont placés.

» La place de ces autels dans les églises a varié : tantôt les autels se trouvèrent appuyés contre les murailles, tantôt ils en furent isolés. »

M. Quentin ne trouve pas que la seconde partie de la réponse soit assez précisée. Il aurait voulu que l'on répondît que la place des autels dépendait de la forme du monument.

Dix-neuvième question. « Quels étaient les procédés ordinaires de manutention du fer dans les *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains, d'après les débris trouvés sur plusieurs points de la France ?

M. Triger a reconnu, en divers endroits, des traces de fourneaux de forges antiques, offrant un talus circulaire ayant du rapport avec les fours à chaux du département de la Manche, ils sont moins élevés, mais le culot est semblable. A Alonnes, on découvre parmi les scories une assez grande quantité de calcaire brisé en petits morceaux et qui ont été apportés au moins d'une distance de deux lieues. Une médaille de Lucius Verus, trouvée parmi ces scories, prouve que dès cette époque on se servait de calcaire comme fondant. Il a remarqué également que les anciens ne s'attachaient pas à la qualité des minérais.

M. de Lasicotière ajoute que, dans le département de l'Orne où de grandes mines paraissent avait existé de tout temps, les scories montrent que le fer était autrefois extrait très-imparfaitement. Non-seulement on se servait de castine, mais aussi de coquilles d'huîtres, comme fondants.

M. Triger fait observer qu'on se sert encore de valves d'huîtres dans certaines forges en Bretagne.

M. Pollet présente un projet de réponse à la question proposée. La Section l'adopte dans les termes suivants :

« Il est très-difficile de préciser avec développement les procédés de manutention du fer des *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains ; ce qu'on a reconnu, c'est que les lieux où le fer était travaillé à cette époque, présentaient un talus circulaire au milieu duquel le feu devait être concentré et activé au moyen de soufflets placés à l'entour. Le calcaire paraît avoir été employé dès cette époque comme fondant. On était fort peu difficile pour le choix des minérais qui semblent avoir été très-indistinctement employés. »

M. Triger demande ensuite à présenter quelques considérations sur les monuments druidiques de la Sarthe, et croit qu'on s'exagère les difficultés qu'on avait à vaincre pour construire les dolmens ou élever les menhirs. Les uns et les autres se rencontrent à peu de distance des lieux d'où les pierres ont été extraites et sur un terrain plus bas. Partout où la pierre est tendre, on voit des dolmens ; quand elle dure, les dolmens disparaissent. Toutes ces pierres sont brutes ; aucune n'a été travaillée.

M. de Lasicotière signale le travail d'un officier du génie qui s'est occupé de rechercher les moyens qui ont pu être employés pour construire les dolmens.

M. de Cussy fait observer que les remarques de M. Triger concernent seulement le département de la

Sarthe, et ne sont pas applicables à tous les monuments de ce genre.

M. Bottin a découvert et décrit un dolmen du département du Nord, dont les pierres ont été prises à quatre lieues.

M. Poey-d'Avant dépose sur le bureau des notes du prix des denrées au XVIe siècle dans le Bas-Poitou.

NOTES

Du prix des denrées, au XVIe siècle, dans le Bas-Poitou, relevées sur un manuscrit de M. Bernard, notaire au Langon, près Fontenay-le-Comte.

1528. — En cette année eut lieu le *cher temps*, les pauvres mangaient les herbes des champs et les légumes des jardins et en vinrent jusqu'à arracher les bois de fougères, les faire sécher et les faire moudre pour en faire du pain ; et toutefois le boisseau de blé ne fut point vendu davantage de 26 sols, en 1528, suivant l'ancienne supputatide.

1563 suivant l'Édit — Au commencement de mars, le boisseau de froment fut vendu, à Marans, 60 sols, à Fontenay plus de 45 sols, et à Sainte-Hermine, la grossaille valait bien 30 sols le boisseau, et à la fin de mars rabaissa de prix à Marans à 45 sols, à Fontenay 30 sols, et à Sainte-Hermine, 25 sols.

1565. —Par suite d'inondations, la brasse de foin fut vendue 9 liv. et je vis refuser d'un petit lot de foin, de 10 pieds de haut, 15 liv.

1571. — Grandes gelées et neiges pendant l'hiver. Chaleurs extraordinaires dans le printemps et l'été; le tonneau de vin fut vendu 36 à 40 liv., le boisseau de froment valut en métive à Fontenay 27 et 30 sols.

1572. — La pâture fut chère ; le boisseau de froment, mesure de Fontenay fut vendu 38 sols ; la baillarge (orge à 2 rangs), 30 et 31 sols.

1573. — Au mois de juin, le boisseau de froment fut vendu, à Fontenay, cent sols et quatre liv. dix sols.

1577. — En ladite année et jusqu'à la Saint-Venant, l'écu seul était en marchandises à 7 liv. 6 liv. 10 sols et 6 liv., le teston à 36 et 40 sols, le double ducat à 20 liv., et les pièces de quatre réales 56 sols, et toutes les autres espèces étaient mises à haut prix. Mais au commencement de janvier 1578, l'écu seul fut à 60 sols, le teston à 14 sols 6 deniers, le double ducat à 6 liv. 4 sols; la réale de 4 pièces à 20 sols, et ainsi les autres espèces diminuèrent de prix.

Nota. Le boisseau actuel de Fontenay, qui est sans doute le même que celui dont il est question ci-dessus, est censé peser 50 liv. et contient 3 décalitres 4/50e; celui de Saint-Hermine est un peu plus faible.

La discussion est ouverte sur la dix-huitième question.

« Quelle nuance convient-il de donner aux murs intérieurs des anciennes églises après les restaurations? Indiquer les moyens qui donneraient le plus de fixité aux couleurs. Convient-il de laisser les voûtes en moëllons couvertes d'un enduit, et de blanchir les voûtes en pierre de taille; n'est-il pas plus convenable de laisser la pierre à découvert? »

M. Doublet de Boisthibault est d'avis qu'il ne faut ni blanchir ni mettre d'enduit, et laisser aux pierres leur couleur.

M. Tournesac fait observer que les pierres sont souvent de diverses nuances, tant par leur nature que par des circonstances particulières, ce qui produit un mauvais effet.

M. de Caumont pense qu'il serait peut-être bon de mettre en couleur quand la pierre n'est pas homogène dans tout l'édifice.

M. l'abbé Auber ne voudrait pas qu'on laissât aux églises leur teinte primitive. Il est ennemi du grattage, mais il voudrait voir donner une légère couche de peinture et propose une *teinte légèrement jaunâtre*.

M. Quentin croit qu'il faut surtout faire attention au style primitif.

Trois solutions sont proposées. Celle présentée par M. de Boisthibault est mise aux voix et adoptée par la Section, qui est d'avis de répondre à la 18e question, que, « dans la restauration des anciennes églises, il importe de conserver le caractère primitif auquel elles appartiennent. Pour les églises construites en pierres inaltérables, on doit laisser à la pierre sa teinte naturelle. Pour les églises construites en moëllons ou en pierres d'une altération facile, il convient d'enduire les murailles d'une couleur le plus en rapport avec le style du monument et la couleur de la pierre.

Les commissaires désignés pour rendre compte des Mémoires qui n'ont pas pu être lus présentent leurs rapports.

Sur la proposition de M. Doublet de Boisthibault, la Section vote des remercîments au Bureau.

M. de Cussy, Président, prend la parole au nom du Bureau et témoigne à la Section combien il est sensible à cette manifestation.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président : Le Vte de Guiton de la Villeberge.

Les Vice-Présidents : de Cussy, Pollet et Quentin.

Les Secrétaires : l'abbé Chevereau, Duchallais, de Lasicotière, et de Lavillegille.

SYNCHRONISME

DES DIFFÉRENTS GENRES D'ARCHITECTURE,

DANS LES PROVINCES DE FRANCE,

PAR M. A. DE CAUMONT,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

MESSIEURS,

La question inscrite dans votre Programme concernant la diversité de styles que présentent, suivant les différentes provinces, les monuments de même époque, est une des plus importantes, selon moi, que l'on puisse examiner dans l'état actuel de la science archéologique, et je me félicite d'en avoir demandé, dès l'année dernière, l'insertion au Programme du Congrès, espérant qu'elle provoquera d'importantes communications, non seulement dans cette Session, mais encore dans nos Sessions ultérieures.

Déjà, en 1830, lorsque je professais mon Cours d'antiquités monumentales, j'indiquai sommairement la différence qui existe entre l'état de la sculpture au XIIe siècle et à la fin du XIe, dans plusieurs provinces de France. Mais, depuis cette époque, des voyages multipliés m'ont permis de comparer les uns aux autres les édifices de presque tous nos départements, dans le but de rechercher quelles modifications le génie des architectes pouvait avoir introduites dans telle ou telle province de France, et, d'autre part, pour examiner s'il y avait synchronisme parfait entre des édifices offrant, à de grandes distances, identité de types architectoniques.

Ces deux problêmes complexes, dont l'un surtout est difficile à résoudre, à cause de l'incertitude qui règne souvent sur la véritable date des monuments existants,feront le sujet d'un travail dont j'ai réuni les éléments et que j'espère prochainement terminer.

Mon but, en prenant la parole, n'est point de vous offrir une solution complète de la question, mais seulement d'indiquer quelques résultats généraux, appréciables par tous les yeux habitués à observer, et dont le principal mérite est d'être nouveaux. Je ne connais, en effet, personne qui ait essayé de préciser les nuances qui caractérisent et différencient, à la même époque, l'architecture des diverses contrées de la France, en d'autres termes, de tracer la géographie des styles architectoniques.

Je vais donc répondre à la 12e question de votre Programme, dont je crois devoir reproduire avant tout la formule :

Déterminer le Synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France.

Si l'observateur part du Nord-Ouest de la France, qu'il se dirige vers la Loire, le Poitou, le Languedoc et la Provence, que de ce point extrême il remonte vers le Nord, en passant par l'Auvergne et la Bourgogne, il sera frappé de la diversité de la sculpture dans ces différentes contrées à des époques identiques. Ainsi les monuments du XIe et du XIIe siècles de la Normandie, comparés à ceux du Poitou, ces derniers comparés à ceux de la Bourgogne et de l'Auvergne, offriront tous des types généraux uniformes, les mêmes principes de construction, mais avec des différences dans la manière dont les ornements sont traités, dans la prédominance de telle ou telle sculpture, dans l'adoption de certaines formes, de certaines combinaisons habituelles dans une province, plus rares ou insolites dans d'autres, en un mot dans une multitude de détails qui ne frappent pas toujours au premier abord, mais qu'un œil exercé apprécie bientôt avec un peu d'attention.

Sans doute il faut bien distinguer dans ces différences ce qui appartient à l'influence des matériaux de ce qui vient du goût et de l'habileté des sculpteurs. L'influence des matériaux a toujours été immense, et l'on conçoit que, une pierre tendre éclatant sous le moindre effort de l'outil, telle que la craie, n'a pas dû recevoir les mêmes sculptures que les pierres homogènes et d'une dureté moyenne, comme celles que l'on possède dans le Calvados, dans le Berri et dans plusieurs autres contrées. Le calcaire grossier,

lardé de coquilles, ne pouvait être travaillé de la même manière que la pierre dont je viens de parler ; enfin le granit, si rebelle au ciseau, ne pouvait recevoir les mêmes moulures que les matériaux plus tendres. Ainsi l'on conçoit que le même système d'ornementation, je dirai plus, que la même moulure sera quelquefois rendue tout différemment suivant la pierre que l'architecte aura mise en œuvre. Sur des matériaux, à grain fin d'une dureté moyenne, on a pu tracer des moulures dont les contours et les détails offraient une pureté de trait que l'on ne pouvait obtenir sur la pierre à gros grain ; sur celle-ci, il fallait s'attacher moins à la pureté du trait qu'au relief et à l'effet général des moulures vues à distance. Ce peu de mots suffit pour exprimer ma pensée ; le fait est d'ailleurs tellement palpable qu'il n'a pas besoin de démonstration.

Il faut donc, dans la géographie des styles architectoniques et dans l'appréciation des différences que présentent, sous ce rapport, les diverses provinces de France, tenir, avant tout, compte de l'influence des matériaux sur le choix des moulures et sur la manière de les traiter. Mais après avoir accordé à cette influence toute l'importance qu'elle a eue sur l'état de l'art, il faut aussi reconnaître des écoles diverses, des différences de goût et d'habileté qui ne peuvent provenir d'aucune autre cause que du génie des architectes.

STYLE ROMAN.

ARCHITECTURE ROMANE NORMANDE.

Et d'abord, si nous comparons l'état de l'architecture romane en Normandie avec ce qu'elle était dans le centre de la France, nous serons frappés de l'infériorité de l'art, quant à la sculpture. Presque tous nos chapiteaux normands du XIe siècle sont d'une simplicité et d'une barbarie que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Les bases, quoique parfois attiques, offrent souvent un chanfrein grossièrement taillé, posé sur un socle également brut. Le fût s'adapte souvent si mal avec le chapiteau qu'on serait tenté de croire que ces pièces n'ont point été faites l'une pour l'autre. On peut voir des exemples de cette négligence des architectes normands, dans l'église de S^t.-Nicolas de Caen, qui date cependant de la seconde moitié du XIe siècle (1083.)

L'élévation de la nef de l'Abbaye aux Dames de Caen, église dans laquelle on remarque des sculptures plus soignées, bien

qu'elle ait précédé de quelques années l'église St.-Nicolas, nous offre, au-dessus du premier ordre, une galerie mesquine d'arcades simulées, écrasées par des fenêtres d'une pesanteur extraordinaire et de la forme la plus désagréable. Je ne crois pas qu'à la même époque on trouvât de combinaison si peu harmonieuse, je dirai même si choquante, dans les parties de la France plus avancées vers le Midi.

Quant aux ornements, j'ai déjà indiqué, dans la quatrième partie de mon Cours, ce qui est particulier à l'architecture romano-normande ; j'ai fait remarquer que l'emploi si fréquent chez nous du zigzag, de la frette crénelée, etc., était beaucoup plus rare dans les autres parties de la France, et que, sous ce rapport, c'était avec l'architecture romane d'Angleterre que la nôtre avait le plus d'analogie. Je ne reviendrai pas sur ces détails qui nous entraîneraient beaucoup trop loin.

Sous le rapport de l'élévation et de l'étendue, les monuments normands n'ont rien d'inférieur à ceux des autres parties de la France ; nos grandes églises n'étaient pas moins vastes. D'un autre côté, elles offrirent, vers la fin du XIe siècle, un élément qui ne s'est pas, je crois, aussi bien développé, à cette époque, dans beaucoup d'autres parties de la France ; je veux parler des tours. Nos belles tours carrées, surmontées de leurs pyramides élancées, telles que nous en possédons un assez grand nombre dans nos campagnes, n'existent, je crois, nulle part à la même époque en aussi grand nombre ni avec des proportions plus heureuses ; et je ne serais pas surpris que l'impulsion donnée par Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs à l'architecture militaire et à la construction des fiers donjons qui s'élevèrent à profusion, des deux côtés de la Manche, eût inspiré nos architectes. Nos plus belles tours d'églises se rapprochent effectivement beaucoup, au XIe siècle, par leur ordonnance, des beaux donjons de l'époque, et n'en diffèrent que par leur diamètre. Cette hauteur des tours normandes se retrouve, du reste, à la même époque, en Alsace, sur les bords du Rhin et dans quelques autres contrées de la France. Mais on peut dire qu'elles sont exceptionnelles dans les Aquitaines et dans tout le Midi.

MAINE ET ANJOU.

Si de la Normandie nous passons au Poitou, et même sans nous avancer jusqu'à la Loire, si nous comparons l'architecture du Maine à celle de la Normandie, nous verrons qu'une autre zône

monumentale commence dans cette dernière province, non pas que nous voulions établir de limite absolue entre le Maine et la Normandie, car, en fait de styles architectoniques comme en toute autre chose, il y a plutôt dégradation insensible entre les productions d'une région et celles d'une région voisine, que des différences tranchées à des distances précises et définies. Je veux dire seulement que, pris en masse, considérés d'une manière générale, les monuments du Maine et de l'Anjou offrent déjà, comparés à ceux de la Normandie, des traits qui les distinguent et qu'il est facile d'apprécier.

Ainsi les chapiteaux m'ont paru généralement mieux traités. Ils offrent plus souvent une imitation des feuillages corinthiens. Ces feuillages sont mieux fouillés, leurs contours plus gracieux, moins raides et plus en relief; d'autre part, le zigzag et la frette crénelée ont presque disparu. Mais je craindrais, si je m'étendais sur cette architecture, de traiter une question inscrite dans votre programme sous le nº 14 et qui donnera sans doute lieu à des mémoires approfondis, rédigés par des hommes beaucoup plus compétents. Je ne doute pas que M. l'abbé Tournesac et plusieurs autres membres du Congrès n'aient à vous soumettre des observations précises et développées sur les caractères architectoniques qui distinguent, aux XIe et XIIe siècles, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou.

Je passe donc à l'état de l'art dans le Poitou et sur les bords de la Loire, aux environs de Tours.

ARCHITECTURE ROMANE DE L'AQUITAINE DU NORD.

Dans toute cette région d'outre-Loire, la sculpture était, aux XIe et XIIe siècles, plus avancée que dans le Nord-Ouest; le zigzag et les autres détails anglo-normands y sont rares. En revanche, on y rencontre de gracieux enroulements, des rinceaux, et diverses moulures qui nécessitaient à coup sûr plus d'habileté que les moulures géométriques de l'école normande et anglaise. D'autre part, la représentation de la figure humaine en bas-relief est bien plus fréquente outre-Loire. Il n'est pas rare d'y rencontrer, principalement dans les façades, des scènes composées d'un assez grand nombre de personnages. De petites figures en bas-relief garnissent même par fois les archivoltes (Civray, Parthenay, Thouars, N.-D. de Poitiers, N.-D. de Saintes, Airvault, etc.). Telle est la représentation des vingt-quatre vieillards de l'apocalypse que l'on trouve sur l'une des archivoltes de la porte principale de l'église N.-D. à Saintes; les

zodiaques de Lusignan en Poitou, de Fénioux en Saintonge; les figures de l'église St.-Mesme, à Chinon; les nombreuses sculptures en bas-relief couvrant la façade de l'église N.-D. de Poitiers.

J'ai déjà, quant à la disposition extérieure, indiqué dans le quatrième volume de mon Cours d'antiquités, combien les façades des grandes églises du Poitou différaient de celles du Nord-Ouest. L'école d'outre-Loire avait adopté une forme beaucoup plus gracieuse que l'école anglo-normande et j'ai, pour le faire comprendre, mis en regard l'église N.-D. de Poitiers avec l'une des grandes abbayes de Guillaume-le-Conquérant.

Outre-Loire, on ne voyait pas, au moins habituellement, de grandes tours des deux côtés de la façade, mais seulement des clochetons octogones; les tours principales s'élevaient au centre de l'édifice (N.-D. de Poitiers, Charroust, vieux Parthenay Loches, Airvault, Civray, etc, etc.). Elles offraient ordinairement, à peu de distance du toît, la forme octogone, chose fort rare chez nous où les tours romanes sont presque toujours carrées.

En général, les ouvertures sont, dans les églises d'outre-Loire, plus larges et mieux arrondies; les entablements et les corniches, mieux profilés.

Les voûtes en pierre qui, au XIe et au XIIe siècles, n'étaient presque jamais employées en Normandie, pour les grandes nefs des églises, et que l'on n'osait guère construire qu'au-dessus des bas-côtés, se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans les édifices de même âge en Poitou, si l'on en juge par celles que l'on y voit dans un grand nombre d'églises romanes, tandis que la plupart de celles qui existent dans nos églises de même âge, en Normandie, ne datent que du XIIIe siècle.

Une autre observation à faire, c'est que les voûtes à coupole, dont on voit des exemples au-delà de la Loire (Loches, Angoulême, Périgueux, etc.), et qui sont évidemment imitées des églises byzantines ne se voient point en deçà du fleuve.

L'appareil est aussi fort différent chez nous de ce qu'il est dans les contrées que nous venons de comparer avec la Normandie. Les petites pierres ont été beaucoup moins employées que l'appareil moyen, et l'on y voit les pièces séparées les unes des autres par un ciment assez épais. Au reste, la grandeur de l'appareil doit, comme on le pense bien, tenir à la nature des matériaux qui dominent dans la contrée et l'observation que je fais ne peut s'appliquer d'une manière absolue.

Je borne à ces généralités ce que j'avais à dire de l'architecture d'outre-Loire, comparée à celle du Nord-Ouest de la France, en

avertissant toute fois que la Saintonge avec ses curieuses églises, le Poitou avec ses vastes monuments du même genre, fourniraient chacun quelques caractères distinctifs. Ce n'est point à moi, qui n'ai fait que passer, à étudier ces différences, mais bien aux hommes qui habitent ce pays, et qui l'ont parcouru dans tous les sens, dans le but d'en faire la statistique monumentale. M. de Chergé et plusieurs membres de la société des antiquaires de Poitiers décriront les monuments du Poitou. En Saintonge, le même travail sera fait par MM. Moreau, Massiou et Lesson. M. Moreau nous a déjà, plusieurs fois, montré ses albums, et il s'est un des premiers occupé de statistique monumentale.

STYLE ROMAN DANS LE LANGUEDOC.

Par la raison que je viens d'indiquer, c'est à MM. Dumège, de Tournal et Renouvier qu'il appartient de faire connaître, dans tous ses détails, l'architecture du Languedoc et des autres provinces méridionales. Si un examen trop rapide, et, je l'avoue, beaucoup trop superficiel, ne m'a pas trompé, quand j'ai traversé ces provinces, on peut aussi reconnaître, dans leurs monuments, des caractères qui les distinguent de ceux du Poitou et de la Saintonge. En tous cas, l'école de sculpture était, là aussi, plus avancée que dans le Nord, et il suffirait, pour s'en convaincre, de visiter les ornements de la belle église St.-Cernin de Toulouse, l'un des édifices les plus complets que nous possédions en France de la fin du XIe siècle; d'examiner le beau portail St.-Gilles en Provence, celui de la cathédrale d'Arles, et plusieurs autres signalés et décrits par M. Renouvier. Partout les caractères généraux que nous avons assignés au style roman se rencontrent, mais aussi partout il y a quelques nuances qui en modifient les types, et donnent à chaque contrée une physionomie monumentale particulière et distincte. D'ailleurs, le Midi de la France, qui avait conservé tant de constructions romaines, avait dû être plus fidèle que les régions du centre et du Nord aux traditions antiques. Je ne prétends pas, au reste, que les traditions antiques aient été favorables au développement de l'architecture au XIe siècle, dans le Midi de la France, en tant qu'il s'agit de l'étendue, de l'élévation et de la grandeur des édifices; je ne parle ici que de la correction des formes et de la pureté des détails.

ARCHITECTURE ROMANE D'AUVERGNE.

En Auvergne, les monuments d'architecture romane ont une physionomie distincte et des caractères qu'on ne trouve pas dans la Provence et les autres provinces que nous avons citées. Les églises de N.-D. du Port à Clermont, de Brioude, d'Issoire, de St.-Nectaire, celle de Mozat près Riom, de Royat, d'Ennezat, de Volvic et quelques autres, prouvent ce que je viens d'avancer. Ces églises ont entre-elles des rapports si frappants que quelques-unes paraîtraient avoir été faites par les mêmes ouvriers, et sembleraient être l'œuvre, sinon des mêmes hommes, au moins de la même corporation. M. Mallay rapporte, dans son bel ouvrage sur les églises romanes de l'Auvergne, qu'au XIIe siècle, il existait dans cette province une confrérie de maçons qui se faisaient appeler *les logeurs du bon Dieu;* nous ignorons si cette confrérie était ancienne, et il serait curieux de connaître bien son histoire.

Quoiqu'il en soit, les églises d'Avergne offrent, en général, une nef avec bas-côtés, un transept et un chœur séparé des bas-côtés qui en font le tour par des arcades portées sur des colonnes monocylindriques; des chapelles, souvent au nombre de cinq, garnissent le pourtour du chœur, et assez ordinairement une chapelle apsidale s'ouvre dans le mur oriental de chacun des transepts. Une tour centrale, assez souvent octogone, surmonte l'intersection des nefs; sous le chœur règne une crypte qui ne pénètre pas sous la nef. L'ordonnance des travées est constamment la même, savoir: au-dessus des arcades des bas-côtés, une galerie ou triforium correspondant à des tribunes, au moyen de petites arcades cintrées ou multilobées; les arcs multilobés, qui n'existent pas en Normandie ni dans le Poitou, ont été employés aussi en Bourgogne et en Alsace.

Les corniches extérieures, assez souvent ornées d'une moulure en damier, sont très-saillantes et s'appuyent sur des modillons, la plupart du temps ornés d'une suite de moulures imitant des cylindres. On remarque aussi, mais beaucoup plus rarement, des figures grimaçantes sur les corbeaux.

Un genre de décoration particulier à l'Auvergne, c'est l'emploi des marqueteries ou mosaïques grossières à l'extérieur des édifices et spécialement du chœur et des apsides. Cet ornement était en général réservé pour le chevet ou grand comble et les apsides qui l'accompagnent. Il était formé de pierres rouges,

noires ou grises, taillées symétriquement en losange, en triangle, etc, etc.; système qui rappelle les incrustations que nous avons remarquées dans d'autres pays et qui forme toutefois une décoration particulière.

Les fenêtres offrent aussi de longs claveaux noirs ou gris, réminiscence de ces alternances de pierre et de brique d'une époque plus ancienne.

Les chapiteaux des églises byzantines de l'Auvergne sont généralement ornés de feuilles d'acanthe, d'animaux fantastiques et de sujets tirés de l'ancien et du nouveau testament (Mozat, Volvic, N. D. du Port, Issoire); les sujets sont d'un grand relief et souvent passablement traités. Les fûts ne m'ont pas habituellement présenté ces aggroupements que l'on voit en Normandie; ils ont presque tous une base attique.

J'ai été frappé, dans les églises d'Auvergne, de la simplicité des portails; on n'y voit pas, comme dans le Poitou et en Normandie, ces archivoltes richement ornées de sculptures qui donnent tant d'éclat à certaines façades (Civray, N.-D. de Poitiers, etc, etc.).

Les bas-reliefs employés ailleurs que sur les chapiteaux sont aussi très-rares, et nulle part on ne trouve ces statues de grande proportion qui, au XIIe siècle, ornent plusieurs monuments byzantins.

Il y aurait beaucoup d'autres renseignements à donner sur l'état de l'architecture romane en Auvergne, mais il ne faut pas oublier que je ne fais que jeter un coup-d'œil rapide. Nous avons publié, dans le troisième volume du Bulletin monumental, un mémoire très-remarquable de M. Renouvier, dont je recommande la lecture à ceux qui voudraient approfondir ce sujet. Depuis cette époque, M. Mallay, architecte, a fait paraître plusieurs livraisons d'un grand ouvrage accompagné de planches représentant les églises byzantines de l'Auvergne, dans lequel on trouvera des renseignements complets sur la statistique monumentale de cette province.

J'emprunterai, en terminant, au travail de M. Renouvier, quelques conclusions dont la justesse m'a frappé, lorsque j'ai visité les monuments de ce pays :

« Des différences sensibles, dit M. Renouvier dans l'ouvrage » que je viens de citer (Bulletin monumental, t. 3. p. 395), ca- » ractériseraient les nefs d'Auvergne, si on les comparait à celles » de Normandie. Plus élancées pendant la première période ro- » mane, elles n'admettent pas ces fûts courts et ramassés, ces » arches chargées de moulures bizarres, multipliées sur plusieurs

» ordres. La pratique des voûtes cylindriques et croisées y fut » aussi plus avancée et plus constante. Pendant la période de tran- » sition, les colonnes ne se réunirent pas en faisceau comme en » Normandie. Les fenêtres ne se groupèrent pas aussi bien pour » s'acheminer au tracé gothique. Plus tenaces enfin dans leur sys- » tème propre, qui avait acquis dans ses limites une valeur suffi- » sante, on ne les voyait pas tendre d'une manière aussi marquée » au style gothique par l'altération de chacune de leurs parties.

» A l'extérieur, les mêmes tendances se révèlent. Les contre- » forts moins nécessaires à des édifices mieux construits, sont » plus rares et moins prononcés que dans le Nord. Les tours n'y » ont qu'un développement très-restreint. Les portails et les fe- » nêtres n'ont pas cette complication d'archivoltes et cette profu- » sion de moulures qui les distinguent ailleurs. Les moulures enfin, » dans les endroits qui les admettent, comme les corniches, les » tailloirs, ne produisent pas les frettes crénelées, les têtes plates » et les zigzags normands, mais des dessins particuliers imités » largement du style antique. Tous ces caractères des églises d'Au- » vergne leur sont communs avec celles du Midi en général, mais » elles ont de plus un système d'ornementation particulier.

» Quelques monuments du Languedoc admettent bien les orne- » ments en pierres noires, mais leur emploi est toujours restreint. » Ceux d'Auvergne, auxquels les volcans éteints des monts Dores » et des monts Domes fournissaient abondamment des laves de » couleur, doivent surtout être signalés pour l'adoption de ces » grandes marqueteries qui décorent l'archivolte des fenêtres, le » fronton des transepts et tout le pourtour des apsides. Cette orne- » mentation, dérivée immédiatement de l'usage qui s'introduisit, » dans les derniers temps de l'art antique, de décorer l'extérieur » des édifices avec des cordons de briques et des incrustations en » terre cuite et en pierre de couleur, et dont la pile de Cinq-Mars, » près de Tours, et l'église de St.-Jean à Poitiers nous offrent des » exemples remarquables, fut adoptée dans les édifices romans » les plus anciens, et se prolongea dans quelques pays jusqu'au » XIIe siècle. En Auvergne, ces marqueteries tiennent constamment » la place des petites arcatures des galeries apsidales, qui distin- » guent les monuments des bords du Rhin, et que nous avons ob- » servées aussi dans plusieurs monuments du Languedoc, et » de cette multitude d'ornements barbares qui couvrent les édifices » normands.

» Ces rapprochements suffisent, je crois, pour déterminer la » physionomie propre du style auvergnat, et pour indiquer, dans

» l'histoire de l'architecture en France un nouveau type, une nou-
» velle école, que l'on ne devra pas confondre avec les écoles déjà
» connues. »

ARCHITECTURE ROMANE EN BOURGOGNE.

En Bourgogne, l'architecture romane a atteint de belles proportions et ses détails se distinguent par beaucoup de correction. On peut en dire autant des églises du Bourbonnais et du Nivernais. Sous ce rapport, le grand et bel ouvrage de M. Achille Allier permet de porter un jugement certain sur l'état de cette architecture dans l'ancien Bourbonnais, sans l'avoir parcouru, et vous y verrez une richesse de détails qui caractérisera facilement, à vos yeux, cette région monumentale, comprise entre la Loire et le Jura.

Un caractère d'autant plus important qu'il frappe plus vivement l'observateur, c'est l'emploi qu'on a fait de pilastres cannelés dans beaucoup d'églises bourguignonnes et dans le Bourbonnais. M. Mérimée pense qu'il faut chercher l'origine de ces pilastres cannelés dans l'intention que l'on a eue d'imiter les pilastres gallo-romains qui supportent l'entablement des portes d'Arou et de St.-André dans la ville d'Autun. J'avais été d'autant plus porté moi-même à admettre un pareil raisonnement, que, dans la ville de Langres, où il existe deux arcs de triomphe gallo-romains, décorés de pilastres cannelés, la cathédrale, monument fort remarquable du XIe ou du XIIe siècle, et dont personne ne s'était encore occupé, lorsque je l'ai visitée, offre une grande quantité de pilastres aussi remarquables par leurs chapiteaux corinthiens largement sculptés, que par leurs cannelures hardiment profilées. Je n'ai pas douté un seul instant qu'à Langres, comme à Autun, la présence des arcs de triomphe ornés de pilastres cannelés n'ait déterminé les architectes de la cathédrale à se servir de pareils pilastres pour la décoration de cet édifice, imitant en cela les modèles antiques qu'ils avaient sous les yeux. L'imitation de quelques chapiteaux a été si heureuse, que je suis resté un instant dans le doute sur l'origine de l'un de ceux qui ont été employés à la décoration des contreforts ou arcs boutants de l'apside; j'ai cru un moment qu'il pourrait avoir été tiré de l'une des portes antiques de la ville.

Parmi les églises qui offrent des pilastres cannelés, je peux citer la vaste église de la Charité-sur-Loire, celle de Saulieu, la ca-

thédrale d'Autun, les églises de Tournus, de Ste-Ménéhould, de Souvigny, celle de Lausanne en Suisse, la cathédrale de Lyon, celle de Vienne et quelques autres. M. Bâtissier qui indique aussi la présence de pilastres cannelés dans les églises de Baune, de Paray-le-Moniale et dans les ruines de Cluny, ne doute pas que l'emploi de ces pilastres n'ait été importé de Bourgogne dans le Bourbonnais.

Autant que j'ai pu le reconnaître, ce système d'architecture bourguignonne, qui se distingue par beaucoup d'autres caractères, dont l'indication ne saurait trouver place dans un coup-d'œil aussi rapide que celui que je me suis proposé, embrasserait les départements de l'Allier, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, du Doubs, de la Côte-d'Or et quelques autres contrées ; il a même passé au-delà du Jura, puisque j'ai constaté, à Lausanne, la présence de pilastres cannelés. La cathédrale de Genève offre d'ailleurs un système de riche ornementation, qui rappelle, à beaucoup d'égards, l'église de la Charité-sur-Loire. Je n'ai pu savoir si le beau style de la cathédrale de Langres et ses détails imités des arcs de triomphe romains avaient été reproduits dans les églises du département de la Haute-Marne, comme cela est probable ; mais je n'en ai pas vu de traces dans plusieurs villes situées au Nord de ce diocèse.

La région monumentale que je viens d'indiquer d'une manière générale, comprenant la Bourgogne, le diocèse de Langres, le Nivernais et l'ancien Bourbonnais, avec une partie du Forez et de la Suisse, est donc une des mieux caractérisées que l'on puisse signaler et se distingue d'autant plus nettement que, du côté de l'Alsace, elle se trouve limitée par les édifices du style Allemand, dont je vais essayer d'indiquer les principaux caractères, et que, vers la Meuse et les Ardennes, on ne trouve plus cette richesse d'ornementation qui caractérise le roman bourguignon.

ARCHITECTURE GERMANO-ROMANE.

En parlant de l'architecture romane d'Alsace, je me servais de la dénomination de style Allemand ; effectivement c'est avec les édifices qui garnissent les bords du Rhin, depuis Cologne et les bords de la Meuse jusque dans la Belgique orientale, que les monuments à plein cintre des départements du Haut et du Bas Rhin et ceux du pays Messin offrent le plus d'analogie. Il faut dire même que la Bavière et la Prusse Rhénane ne forment, avec l'Alsace, qu'une seule et même région monumentale, et comme on doit faire

abstraction des limites politiques, quand on étudie la géographie des styles du moyen-âge aussi bien que la géographie physique, je vous demande la permission de jeter un coup-d'œil sur les constructions germano-romanes, comprises entre le Rhin, d'une part, la Lorraine, la Bourgogne et les Ardennes de l'autre.

Le type germanique offre des caractères assez particuliers pour que je doive m'étendre un peu plus longuement sur ce mode d'architecture, que je ne l'ai fait dans les paragraphes précédents.

La forme des églises romanes de l'Allemagne et de l'Alsace diffère souvent beaucoup de celle qui a prévalu, au XIe et au XIIe siècles, dans d'autres parties de la France.

Plusieurs d'entre elles ont deux apsides principales : l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, comme l'église Ste-Croix de Liège, la cathédrale de Trèves, celles de Worms, de Spire, de Mayence, et il est assez ordinaire, dans ce cas, de trouver des tours placées de chaque côté de ces apsides.

Quand il n'y a point de terminaison apsidale à l'Ouest, on trouve quelquefois un prolongement carré ou vestibule, répondant comme l'apside orientale au diamètre de la nef centrale, et qui n'en diffère que par la forme rectangulaire substituée à la forme semi-circulaire : l'église des SS. Apôtres, à Cologne, offre un exemple de cette disposition.

Dans les églises qui n'ont, à l'Ouest, aucune saillie semi-circulaire ou carrée, il n'y a pas toujours, comme chez nous, de portail répondant à la grande nef ; les entrées sont de côté. Cette disposition existe habituellement dans les églises les plus anciennes de Liège et de quelques autres parties de la Belgique.

Les dimensions du transept varient beaucoup dans les grandes églises : à Trèves, il a très-peu de saillie sur les ailes de la nef, quoique celles-ci ne soient point garnies de chapelles. Il en présente davantage à Leach, à Bonn, à Mayence, à Spire, à Worms, etc.

Le transept est aussi plus ou moins rapproché de la courbure de l'apside ; mais il est rare qu'il en soit distant, comme dans nos églises romanes de Normandie, et souvent il forme la base sur laquelle vient s'appuyer le demi-cercle de l'apside, comme à Trèves, à Mayence, aux églises de S^t.-Martin, des SS. Apôtres, de S^t.-Cunibert, à Cologne, et dans un grand nombre d'autres édifices.

Quelques transepts se terminent par des apsides semi-circulaires ; on en voit des exemples remarquables dans l'église de S^te.-

Marie du Capitole, à Cologne, et dans celles de St.-Martin et des SS. Apôtres de la même ville.

Lorsque les grandes églises ont deux apsides, on trouve assez souvent deux transepts, placés l'un vers l'apside orientale, l'autre vers l'apside occidentale (1). (Eglises des SS. Apôtres, de St.-André et de St.-Cunibert, à Cologne, de Leach et de Mayence).

Les différences que nous venons d'indiquer dans le plan des grandes églises romanes de la région monumentale du Rhin ont dû, comme on le prévoit, apporter à la forme extérieure des modifications remarquables. Ces différences consistent dans l'absence d'un portail, à l'Ouest de la façade, remplacé par une saillie apsidale ; dans la disposition symétrique des tours près des deux apsides, et dans le système de décoration le plus habituellement usité.

Les tours le plus souvent carrées, quelquefois rondes ou octogones se terminent habituellement, sur chacune de leurs faces, au-dessous de la pyramide, par des frontons triangulaires ; disposition spéciale aux tours de cette région, en y comprenant une partie de la Belgique (Luxembourg, Liège, Namur). Je ne l'ai jamais observée dans le centre ni dans l'Ouest de la France.

A l'intérieur, les grandes églises offrent à peu-près la même ordonnance que les nôtres. Dans quelques-unes, celles de Trèves, Boppart, Andernach, N.-D. de Coblentz, etc., on remarque, au-dessus des bas côtés, une galerie dont la largeur est égale à celle des ailes, ayant des ouvertures plus ou moins larges sur la nef. J'ai désigné ces galeries sous le nom de *tribunes*, dans mon Cours d'antiquités. M. Whewell les mentionne avec raison comme un des caractères de l'architecture germano-romane ; mais beaucoup d'églises de différentes parties de la France en offrent de pareilles, (St.-Etienne de Caen) et cette disposition n'a rien de particulier à l'Allemagne.

(1) Quoique les apsides transversales soient rares en France, elles s'y rencontrent quelquefois. J'ai cité, il y a long-temps, celle de la curieuse cathédrale de Noyon, monument du XIIe siècle. Ainsi que M. Whewell l'a remarqué, plusieurs églises germano-romanes offrent, aux extrémités du transept, des apsides polygonales : j'ai encore observé que lorsque deux apsides existent aux extrémités orientale et occidentale de la grande nef, l'une est ordinairement semi-circulaire et l'autre polygonale. Dans beaucoup de cas, la forme polygonale annonce une époque plus récente que les apsides semi-circulaires.

La corniche qui surmonte les modillons est richement ornée dans quelques grands édifices ; ce sont ordinairement des billettes ou des contre-billettes qui décorent le larmier, et la cymaise est ornée de feuilles ou de ciselures diverses, qu'il n'est pas facile de décrire.

Dans un grand nombre d'églises romanes, il existe un système d'entablement beaucoup plus compliqué, et qui ne se rencontre point dans les édifices religieux de la France occidentale. La corniche se trouve au dessus d'une galerie composée de plein-cintres, portés sur des colonnettes quelquefois accouplées, et qui reposent sur un soubassement orné parfois d'un rang de petits panneaux quadrangulaires, séparés les uns des autres par des encadrements. Quelquefois on a rempli ou plaqué ces cavités carrées avec des pierres de couleur, et de loin elles ressemblent aux métopes d'une frise dorique.

C'est ordinairement autour des apsides que l'on trouve ces galeries inconnues dans notre architecture romane, mais à Spire, et peut-être ailleurs, elles se prolongent jusqu'à l'extrémité occidentale des murs latéraux de la grande nef.

Il est impossible de méconnaître, dans les galeries dont je parle, l'élément des balustrades qui, au XIIIe siècle, ont couronné les murs de nos cathédrales ; mais ici la disposition est différente ; au lieu de surmonter la corniche, elles la supportent ; au lieu de former balcon découvert et de masquer, comme chez nous, la base des toits coniques, elles se trouvent au-dessous de ces toits où elles forment une allée ouverte.

Nous avons bien, dès le XIe siècle, et surtout au XIIe, des arcades simulées décorant extérieurement les murs latéraux et les apsides de quelques églises, mais ce sont des applications et non des galeries formant passage ouvert comme celles que je viens d'indiquer. D'ailleurs cette décoration se trouve ordinairement au niveau des fenêtres, et celles-ci s'ouvrent au milieu des cintres simulés, au lieu que les galeries apsidales des églises allemandes forment toujours un étage particulier, une sorte d'attique au-dessus des fenêtres ; elles se lient à l'entablement et en font en quelque sorte partie.

Il y a long-temps que M. Schweighauzer a constaté, dans les églises romanes de l'Alsace et des provinces rhénanes, sinon l'absence complète du moins la rareté des frettes crénelées, des losanges, des zigzags et de quelques autres moulures communes en Normandie, sur les monuments des XIe et XIIe siècles. Nous ne pouvons que confirmer les remarques de ce judicieux observa-

teur, en répétant ce que nous avons dit précédemment, savoir : que ces moulures sont aussi assez rares dans le Poitou, la Saintonge, le Périgord et le Midi de la France.

Les moulures ont été employées avec sobriété dans la décoration des églises allemandes ; les archivoltes des arcades et des fenêtres sont presque toujours unies. Celles des portes offrent parfois deux plates-bandes bordées de tores, et qui ne sont que par exception couvertes de ciselures (rinceaux, entrelacs, etc, etc.).

ARCHITECTURE ROMANE DU NORD DE LA FRANCE.

Il me resterait à parler de l'architecture romane de la Picardie et du Nord de la France : Dans ce pays elle a été moins ornée que sur les bords de la Loire, et cependant plus pure de formes que l'architecture normande. M. Graves, dans son bel ouvrage sur la statistique monumentale de l'Oise, M. Rigollot, dans ses judicieux et savants aperçus sur l'état de la sculpture en Picardie, me paraissent avoir démontré que, dans cette contrée si voisine de la Normandie, l'emploi du zig-zag, de la frette crénelée et des autres moulures anglo-normandes n'était cependant pas en usage. Il y avait dans cette région plus de correction que chez nous dans les ciselures et les bas-reliefs ; les colonnes et leurs chapiteaux étaient mieux traités, il y avait peut-être aussi plus de nudité dans les surfaces.

STYLE OGIVAL PRIMITIF.

Nous avons touché du doigt et simplement indiqué suivant quelles zônes l'architecture du XIe et du XIIe siècles s'était développée et modifiée. Nous allons essayer de jeter un coup-d'œil sur le développement du style ogival dans les mêmes contrées et sur son état au XIIIe siècle. Mais nous vous prions de ne pas oublier que ce ne sont que des aperçus, présentés surtout pour provoquer des observations ultérieures sur un sujet qui me paraît d'un haut intérêt et encore neuf à exploiter.

Les observations archéologiques que j'ai faites, celles que plusieurs observateurs tels que M. Renouvier, M. Merimée et quelques autres antiquaires ont entreprises de leur côté, ont démontré que le style ogival du XIIIe siècle, tel que je l'ai décrit dans mon Cours d'antiquités, devient de plus en plus rare à mesure qu'on s'avance du Nord vers le Midi, contrée dans laquelle il a eu beau-

coup de peine à s'acclimater. Des observations, faites il y a dix ans, m'avaient porté à circonscrire la région où l'architecture ogivale a pris son plus grand développement dans une ligne idéale embrassant la Normandie, le Maine, l'Orléanais, la Touraine, le pays Chartrain, l'Ile de France, la Champagne et le Nord de la France. Cette circonscription n'était pas d'une exactitude rigoureuse : elle devra recevoir des modifications, mais nous pouvons provisoirement l'admettre pour ramener nos divisions géographiques aux termes les plus simples.

Ainsi, dans cette région, le style ogival s'est développé dès le commencement du XIIIe siècle avec les caractères que j'ai indiqués dans mes conférences. Nous le voyons timide encore, mais cependant avec ses formes et ses combinaisons bien arrêtées dans la nef de Fécamp, bâtie à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, par l'abbé Radulf, mort en 1220. Le beau chœur de la cathédrale de Bayeux, plus avancé que la nef de Fécamp, s'élevait aussi à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe; vers le même temps nous voyons surgir nos plus belles cathédrales gothiques, telles que celle de Chartres qui, commencée dans le XIIe siècle, fut achevée et dediée en 1260, par Pierre de Maincy, 76e évêque ; celle de Reims, commencée peu de temps après 1210, par le célèbre architecte Robert de Coucy; la cathédrale d'Amiens commencée en 1221 ; enfin les cathédrales de Paris, d'Auxerre, de Tours, du Mans, de Séez, de Rouen, de Lisieux et tant d'autres églises qui appartiennent, au moins en partie au XIIIe siècle, ou aux dernières années du XIIe.

Sous St.-Louis, cette architecture atteignit son apogée par l'emploi des larges fenêtres, des sculptures les plus fines et les plus pures, des formes les plus harmonieuses : La chapelle que ce prince ajouta à son palais, en 1245, (la Ste Chapelle de Paris) fait époque dans les annales de l'architecture française. De ce moment, le principe d'élévation et de légèreté fit des progrès rapides et le style ogival revêtit les formes les plus grâcieuses.

Ainsi, Messieurs, sans chercher d'autres exemples, la Sainte Chapelle de Paris que tout le monde connaît, nous montre l'état de l'art à la fin de la première moitié du XIIIe siècle dans les provinces situées au Nord de la Loire. L'architecture ogivale était beaucoup moins avancée dans les autres régions que nous avons citées en parlant de l'architecture romane.

Si nous prenons d'abord l'Alsace et les provinces rhénanes, cette région du roman-germanique, nous pourrons affirmer qu'une grande partie des édifices de ce pays, dans lequel le style ogival se

montre à peine, où le style roman prédomine, appartiennent au XIIIe siècle. Le roman de transition régnait encore sur les bords du Rhin, lorsque sur quelques points de la France le style ogival était déjà brillant d'élégance et de légèreté.

Ainsi, d'après les recherches des antiquaires de Cologne, l'église de St.-Cunibert, telle qu'elle existe à présent, en exceptant quelques parties reconstruites, fut bâtie par l'archevêque Conrad de Hochsteden, qui la consacra en 1247. Partout, dans cette église l'ornementation est romane : les plein-cintres dominent, et les ogives qui s'y voient sont mariées aux cintres, comme dans notre roman de transition du XIIe siècle.

L'église des Apôtres, dans un style roman plus pur que la précédente, quoique l'on y remarque la forme ogivale dans quelques arcades, est aussi en partie du XIIIe siècle ; car un incendie ayant occasionné de grands ravages à l'édifice en 1199, on travailla de 1200 à 1219 à réparer les avaries, et il fallut refaire les voûtes et une partie des nefs.

Le dôme et la nef de St.-Géréon de Cologne, commencés en 1212 et achevés vers 1227, sont aussi dans le style roman de transition. A l'extérieur, on remarque, il est vrai, des arcs-boutants et des fenêtres géminées qui ne permettent guère de douter que l'architecte de ce dôme remarquable n'eût vu quelques-unes des cathédrales qui s'élevaient, à cette époque, sur divers points de la France. Mais s'il a essayé d'introduire quelques innovations empruntées au style ogival, l'intérieur de ce bel édifice prouve qu'il était néanmoins fidèle aux traditions de l'école romane.

Il serait facile de citer beaucoup d'autres exemples de l'emploi habituel du plein-cintre et du style roman ou byzantin dans le XIIIe siècle ; on a même employé ce style, au XIVe, pour les réparations ou additions qui ont été faites à de grandes églises romanes, et en cela les architectes allemands on fait preuve de goût et donné un exemple que les architectes français ne suivaient guère à cette époque.

Ainsi, il résulte des observations faites par les antiquaires allemands et de celles que j'ai pu faire moi-même, qu'au XIIIe siècle, on n'employait point, au moins généralement, le style grâcieux et léger que nous trouvons dans nos cathédrales d'Amiens, de Reims, de Chartres et de Paris, style qui régnait aussi en Angleterre, où il a reçu la dénomination d'*ancien* anglais (early english).

Il faut dire toutefois que certains édifices exceptionnels nous montrent le style ogival à peu-près aussi avancé que chez nous.

Telles sont l'église N. D. de Trèves, élevée vers 1227, et diverses parties de la cathédrale de Cologne, commencée en 1248, précisément un an après la dédicace de l'église St.-Cunibert. Mais ces basiliques, dont le style est si différent de celui qu'on a employé pour la plupart des édifices contemporains, ont très-vraisemblablement été construites par des compagnies d'ouvriers étrangers et élevées sous la direction d'artistes ou d'architectes qui appartenaient à l'école française. Telle est, au moins, la supposition que l'on peut faire et qui paraît assez naturelle.

Ce retard dans l'adoption du style ogival, au XIIIe siècle, et la persistance de l'architecture romane parallèlement au style ogival primitif sont remarquables aussi en Lorraine et dans le pays Messin; ce qui a fait dire à M. de Saulcy, dans une des séances du Congrès de Metz, « *Que les phases architectoniques indiquées dans mon Cours d'antiquités monumentales sont applicables au pays Messin, mais qu'il est nécessaire de retarder leur adoption pour certaines époques selon certaines influences ou particularités locales* (1). »

Le retard bien manifeste que je viens de signaler dans le développement du style ogival dans nos départements de l'Est, se remarque aussi dans les contrées, où l'architecture romane a été le plus avancée. La formation complète du genre gothique a été plus tardive dans les provinces du centre que chez nous, et si l'on s'avance plus au Sud, dans le Lyonnais et le Dauphiné, les monuments de ce style deviennent de plus en plus rares. Il est vrai que certaines églises du premier ordre font exception, mais leur rareté confirme, pour ainsi dire, la supposition que je faisais tout à l'heure pour expliquer le style avancé de la cathédrale de Cologne, ils sont peut-être l'œuvre de corporations formant une école à part et composées d'hommes étrangers au pays.

M. Renouvier, de Montpellier, dont les observations sont si intéressantes et si justes, a remarqué que, dans le Languedoc, la Provence, et, en général dans le Midi de la France, l'architecture de transition, cette époque de fusion entre le style roman qui finit et le style ogival qui commence, ne se manifeste qu'au XIIIe siècle, comme en Allemagne. Alors seulement l'ogive, tout en gardant une certaine lourdeur, un caractère et des détails romans, commence à prédominer et à revêtir des formes qui lui sont propres. Les édifices qui appartiennent incontestablement au XIIIe siècle

(1) Compte-rendu de la 5e Session du Congrès, 1 vol. in-8o, Paris, Derache, rue du Bouloy, 1858.

offrent un mélange continuel de cintres et de tiers-points, d'ornements byzantins et ogivaux, de formes pesantes et élancées. S'il y a quelques exceptions, parmi les monuments du XIIIe siècle du Midi de la France, elles sont dues, selon l'opinion de M. Renouvier, conforme en cela à la nôtre, à des causes étrangères au pays; c'est ainsi que la salle de la tour des Coutances à Aigues-Mortes, construite sous St.-Louis et probablement par des artistes du Nord, reproduit les collonettes et les feuillages du style ogival primitif. On pourrait citer encore quelques rares exemples de cette espèce.

Si de la Provence nous nous transportons dans les autres provinces du Sud, et que même nous remontions vers l'Aquitaine du Nord, nous remarquerons, comme l'a fait judicieusement M. Renouvier pour les contrées que nous venons de citer que, pendant que chez nous la forme ogivale était déjà en usage, elle n'était pas comprise dans le Midi par les artistes qui commençaient à l'employer.

« L'ogive dans leurs édifices produit l'effet d'un élément étranger » et bizarre; elle ne se marie pas avec les autres parties des cons- » tructions; elle y vient en corps, pour ainsi dire, et non en es- » prit; l'arc plein-cintre est devenu aigu sans que ses proportions » aient été changées, il n'est ni plus étroit, ni plus élevé, et la » pointe qui le termine est souvent si peu prononcée qu'il faut un » œil attentif pour l'apercevoir. Du reste, l'architecture est restée » la même. Les colonnes sont courtes et rares; les chapiteaux » carrés, historiés, à feuilles grasses ou à enroulements; les or- » nements, imités de l'antique ou barbares; les façades sont » toujours percées de larges portes cintrées ou d'une ogive à peine » sentie, surmontées d'un frontron à peine plus exhaussé que les » frontons antiques; les tours sont rares et massives. Ce climat, » qui se rapproche déjà de celui de l'Italie, et n'exige pas de » toîts aigus, résiste tant qu'il peut à l'élancement ogival; et » ces monuments conservent long-temps les traces nombreuses » de l'art romain, auquel ils dûrent leur origine. »

Ce coup-d'œil, beaucoup trop rapide sans doute, suffit cependant pour limiter approximativement la région dans laquelle naquit, en France, et se développa le style ogival primitif, et déjà il conduit, comme vous le voyez, à préciser dans quelles contrées était le siége principal de l'école architectonique à laquelle nous devons les basiliques ogivales élevées au XIIIe siècle. S'il m'était permis d'analyser l'architecture à plein-cintre qui régnait au XIIe siècle, dans les contrées où le style ogival paraît s'être d'abord dé-

veloppé, nous verrions que des combinaisons habituelles dans ce pays, et fort rares ou complètement inconnues dans les autres, préparaient insensiblemnt aux innovations que devait consacrer irrévocablement l'architecture ogivale. Ainsi, dès la fin du XIe siècle, nous trouvons en Normandie et ailleurs, et même en Angleterre, des colonnes de différents modules disposées en faisceau sur les piliers, tandis que les régions d'outre-Loire ne nous offrent habituellement que les colonnes cantonnées en croix sur les quatre faces du pilier ; nous voyons ces colonnes s'élancer en faisceau jusqu'à la naissance des voûtes, caractère frappant du style gothique.

Si nous comparons les fenêtres aiguës du XIIIe siècle avec les fenêtres semi-circulaires du XIe et du XIIe siècles, nous pourrons remarquer que les lancettes géminées nous représentent, sauf la forme aiguë des arcades, les cintres géminés si souvent employés dans l'architecture romane du Nord de la France.

Enfin l'usage des toits élevés présentant une inclinaison favorable à l'écoulement des eaux pluviales, dut prévaloir de bonne heure dans nos contrées, et c'est encore, comme l'a remarqué M. Whewell, une des causes qui durent puissamment influer sur l'adoption générale de l'arcade en pointe. Mais je veux me borner à esquisser ici la géographie des styles architectoniques, pour répondre à la question insérée dans votre Programme, et si j'insistais sur ces considérations théoriques, vous auriez droit, Messieurs, de me rappeler à la question. Je m'empresse donc d'y rentrer en disant un mot de l'état de l'art au XIVe et au XVe siècles dans les diverses contrées de la France.

STYLE OGIVAL SECONDAIRE.

La région que nous avons indiquée comme celle où s'est développé le style ogival primitif, lorsqu'il existait à peine dans d'autres contrées, est aussi celle où les monuments du XIVe siècle ont été le plus brillants et le plus remarquables. Toutefois, à cette époque, les bords du Rhin virent aussi s'élever bon nombre d'édifices du même style. Dans le Midi de la France, ou plutôt au-delà de la Loire jusqu'à la Méditerranée, les monuments gothiques furent toujours assez rares : ils témoignèrent de la timidité des architectes et de leur tendance à se rapprocher, quant aux dimensions, du type des siècles précédents. Il faut toutefois, comme nous l'avons fait déjà pour une autre époque, excepter quelques

cathédrales, telles que celles de Clermont, Toulouse (le chœur), Narbonne et plusieurs autres.

En considérant que, dans le Midi de la France et sur les bords du Rhin, les architectes étaient encore, au XIIIe siècle, fidèles aux principes de l'école du XIIe, on pourrait être tenté de croire qu'au XIVe siècle, ils auraient dû adopter le style ogival primitif ; mais il n'en est point ainsi : quand ils se décidèrent à adopter le style ogival, ils le prirent dans l'état où il se trouvait. Nous le voyons, au XIVe siècle, en Allemagne et ailleurs, avec des caractères à peu près semblables à ceux qui dominent chez nous.

En Allemagne, on trouve une preuve de ce que j'avance dans la cathédrale de Francfort, dont le chœur a été bâti en 1315, et qui présente effectivement les caractères de cette époque. Dans la cathédrale de Strasbourg, et dans quelques autres, si les dessins géométriques des fenêtres et en général tout le système d'ornementation se rapproche beaucoup du nôtre, il faut dire toutefois qu'on remarque dans ces édifices l'emploi de grandes fenêtres fort allongées, d'une légèreté fort remarquable, que nous n'avons pas aussi habituellement chez nous. Ces fenêtres sont employées surtout dans les églises qui n'ont pas de bas-côtés, et qui offrent, par conséquent, pour l'établissement des jours, des murs verticaux d'une grande hauteur. Telles sont les fenêtres si élevées et dont les meneaux ont tant de portée et de légèreté, de la cathédrale de Francfort, et celles du chœur de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. On commence aussi à voir se développer, ainsi que la remarqué judicieusement M. Whewell, un système d'ornementation d'après lequel les moulures des façades étaient disposées sur deux plans différents, de manière que les dernières moulures se détachaient complètement des premières et formaient claire-voie. Ce système, que nous trouvons à Strasbourg, dans la façade de la cathédrale, produit un effet tel que la façade semble être placée derrière un riche écran découpé à jour. On comprend combien les édifices ainsi décorés offrent de richesse, et, quoiqu'il en résulte à distance un peu de confusion dans les lignes, on est toujours frappé de l'éclat qu'ils présentent. Au reste, il ne faut pas, en général, je crois, attribuer au XIVe siècle ce brillant système de décoration ; il appartient plutôt au XVe, et si nous le trouvons dans la cathédrale de Strasbourg, il ne faut pas oublier que de nombreuses retouches, faites à différentes époques dans cet édifice, rendent fort problématique la date des ornements qu'on y remarque. J'ai même, dans un article inséré au Bulletin monumental, exposé les

motifs qui me portent à regarder ces soudures que jai reconnues dans la façade de Strasbourg, comme étant au moins du XVe siècle. L'architecte voulut alors mettre le vaste soubassement de la pyramide en rapport avec l'admirable aiguille qui couronne l'édifice et qui, comme l'on sait, ne fut terminée qu'au XVIe siècle.

Dans le centre et dans le Midi de la France, je n'ai rien remarqué qui différencie le style du XIVe siècle de celui qui prédomine chez nous et en Angleterre ; seulement, comme je le disais en commençant, les édifices de ce genre n'ont pas acquis le même développement que dans le Nord.

STYLE OGIVAL DE LA TROISIÈME ÉPOQUE,

DANS LE MIDI.

L'observation que je viens de faire relativement à l'architecture du XIVe siècle s'applique, pour le Midi de la France, à l'architecture du XVe ; elle n'a pas non plus, dans cette contrée, pris le même développement que dans les régions plus au Nord. Cependant les édifices gothiques de cette époque sont infiniment plus répandus que ceux du XIIIe et du XIVe siècles. On cite à Lyon, comme une église très-remarquable du XVe siècle, celle de S^t.-Nizier ; elle ne manque pas d'une certaine élévation ; mais si on la compare à S^t.-Wulfrand d'Abbeville, à S^t.-Ouen de Rouen, à la cathédrale de Troyes, à l'église de l'abbaye de S^t.-Ricquier et à beaucoup d'autres de nos églises du XVe siècle, il faudra reconnaître qu'elle leur est de beaucoup inférieure. L'examen comparé des monuments de cette époque montre donc, de plus en plus, combien l'architecture gothique a eu de peine à se naturaliser dans les provinces centrales et méridionales.

EN ALSACE.

Il n'en était point ainsi sur les bords du Rhin et en Allemagne ; l'architecture a pris, dans ces pays, au XVe siècle, un admirable développement. Les nervures prismatiques, les colonnettes effilées et les autres caractères de l'époque se montrent dans l'architecture ogivale tertiaire des bords du Rhin, comme chez nous. Il faut seulement observer que l'on trouve, dans les fenêtres subdivisées en meneaux, des dessins ou compartiments arrondis plus souvent que les dessins contournés si communs chez nous et que

nous avons désignés sous le nom de flamboyants. Les feuillages frisés et plusieurs moulures employées à profusion dans l'Ouest de la France ne se trouvent pas aussi habituellement et sont traités un peu différemment en Alsace et en Allemagne, et, je crois aussi, dans les départements du Midi.

Les panneaux, soit en application, soit détachés, et les autres détails qui constituent le style perpendiculaire de M. Rickman, prédominent dans l'ornementation des monuments du XVe siècle.

Cette observation est applicable à la plupart des églises de Belgique. L'ornementation des églises allemandes du XVe siècle est cependant parfois extrêmement compliquée. C'est, comme je l'ai dit, à cette époque que paraissent ces espèces de claires-voies ou de panneaux détachés, formant pour ainsi dire un réseau derrière lequel se montrent d'autres moulures sur un second plan. Certains festons et enlacements de nervures furent, je crois, plus fréquents en ce pays que partout ailleurs. La chaire et les fonts baptismaux de Strasbourg doivent être cités comme exemples de la richesse de ces moulures.

Les tours offrirent, surtout à cette époque, une légèreté et une élégance supérieures à celles de toutes les autres tours. Rien de plus remarquable en effet que la tour de Strasbourg, celle de Fribourg en Brisgaw, et celle de Thann en Alsace, qui paraît une imitation des deux premières.

La Belgique aussi montre, dans l'admirable tour du Beffroi de de Bruxelles, l'habileté et le goût de ses architectes dans l'édification des pyramides.

RENAISSANCE.

Il nous resterait, Messieurs, et ceci ne serait pas la partie la moins curieuse du tableau que je viens de vous présenter, à examiner comment le style de la renaissance s'introduisit et vint se substituer à l'ancien style dans les différentes régions de la France; à faire connaître dans quelle contrée cette *innovation malheureuse* fut accueillie avec le plus d'empressement. Mais cette introduction, plus ou moins rapide suivant les lieux, dut tenir à une multitude de circonstances que je n'ai point eu le loisir de rechercher et qu'il me serait impossible d'indiquer autrement que pour certains pays. Vous savez, Messieurs, que les artistes italiens attirés en France par François Ier ont élevé, pour ce prince, bon nombre d'édifices de ce style, dans les lieux où il avait des maisons de plaisance. Bientôt le goût du monarque devint contagieux, et les

seigneurs et les hauts dignitaires de l'état s'empressèrent de l'imiter en fesant reconstruire, dans ce style, leurs châteaux et leurs maisons de ville. Les bords de la Loire nous offrent une zône très-riche de monuments de cette espèce.

S'il m'est impossible d'indiquer la géographie des monuments de la renaissance, au moins puis-je dire, dès ce moment, que ce style bâtard n'a pas partout présenté les mêmes caractères.

Je crois pouvoir dire aussi que la Belgique, l'Alsace et la Lorraine ont mis peu d'empressement à l'adopter pour leurs constructions. Autant que j'ai pu le remarquer, durant mes courtes excursions dans ce pays, les exemples du style de la renaissance y sont rares; on y est avec raison resté fidèle à cette architecture ogivale qui avait acquis, au XVe siècle, un si haut degré de perfection dans ces régions septentrionales. Pendant que chez nous on revenait au classique, par l'intermédiaire de ce style mixte dont le palais de George d'Amboise, à Gaillon, et le château de Chambord nous fournissent les plus beaux types, aussi bien que l'apside de l'église St.-Pierre de Caen, et le châte au de Fontaine Henri; en Belgique, on construisait le plus souvent d'après les règles en vigueur à la fin du siècle précédent.

Il faut remarquer toutefois qu'alors on donna plus d'extension à l'imitation du style mauresque et de l'architecture gothique-espagnole; ce qui s'explique facilement, puisque cette contrée était soumise à l'Espagne. Les colonnes du palais des évêques de Liége, celle de la bourse d'Anvers, et plusieurs autres édifices offrent des exemples de ce style mauresque.

Telles sont, Messieurs, les quelques mots que j'ai cru devoir prononcer ici à l'occasion de la question que vous avez inscrite dans votre Programme. Cette question que j'ai soulevée, il y a dix ans, me paraît toujours du plus haut intérêt; mais, je le répète, je suis loin d'avoir eu la prétention de la résoudre, j'ai voulu seulement vous faire part des observations que j'ai pu faire dans mes excursions archéologiques. Ce ne sont que des pierres d'attente, des matériaux pour un travail sur la géographie monumentale de la France. Si j'ai le loisir de continuer mes recherches à cet égard, je pourrai peut-être, dans une de vos sessions ultérieures, vous offrir sur ce sujet un travail plus complet et plus digne de vous.

RÉPONSES

AUX 13e ET 14e QUESTIONS DU PROGRAMME,

(4me SECTION.)

PAR M. L'ABBÉ TOURNESAC,

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Les monuments de l'Anjou ne nous sont pas assez connus pour oser rapporter avec précision les caractères qui en distinguent les différents styles, aussi nous ne parlerons que de ceux de notre province que nous avons étudiés plus spécialement.

13e *Question.* — « A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou ? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *romane* à la période *ogivale* ? «

Il nous semble qu'à l'aide des faits historiques, joints aux principes d'étude monumentale, l'on peut fixer de 1100 à 1120 l'époque de l'apparition de l'ogive dans la province du Maine.

Les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *romane* à la période *ogivale* sont :

La nef et le portail méridional de la cathédrale du Mans.

Une partie de la nef de l'église de la Couture.

La façade occidentale de l'église du Pré.

La salle de l'Hôtel-Dieu de Coëffort, au Mans, servant aujourd'hui d'écurie.

L'église entière de Fresnay.

La nef de la Trinité de Laval.

Quelques parties du chœur et de la croisée d'Avenières.

La chapelle de St-Crespin-d'Evron.

L'église du prieuré de Neuvy et quelques autres de petite dimension que nous nous abstenons de citer.

14e *Question.* — Déterminer avec précision les caractères architectoniques qui distinguent, au XIe et au XIIe siècle, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou? Le sytle ogival, etc.

ONZIÈME SIÈCLE.

Formes des églises. Les églises de petite dimension offrent un carré long, toujours terminé à l'Est par une apside circulaire. Les grandes églises, en forme de croix, sont accompagnées de bas-côtés (*deambulatoria*), qui se prolongent autour du chœur. Des chapelles semi-circulaires, au nombre de trois ou de cinq, sont disposées, comme rayons, autour de la maîtresse apside.

Les églises de moyenne grandeur sont en forme de croix, mais elles sont privées de bas-côtés et terminées, à l'Orient, par une ou trois apsides dont la plus grande est réservée pour le sanctuaire et les deux autres pour des chapelles qui ont leur entrée dans le transept. Il est bon de remarquer qu'il existe dans les grandes églises une déviation plus ou moins sensible du chœur par rapport à la nef; cette inclinaison, si souvent reproduite alors et sans doute avec intention, cesse d'être en usage, dès que le style ogival prend la place du roman. (1)

Ajoutons, à tout ce que nous venons de dire, que plusieurs églises de cette époque, possèdent des cryptes dont quelques-unes sont vraiment remarquables par leur étendue, leur caractère et leur belle conservation.

Nous pouvons citer celles de la Couture du Mans, de Sillé, de Château-du-Loir, de St-Jean à Château-Gontier, etc. toutes varient de forme et de grandeurs.

(1) Si le chœur de la cathédrale du Mans, construit sous St-Louis, incline sensiblement, considéré du bas de la nef, c'est que l'on posa la nouvelle maçonnerie sur les fondations de l'ancien chœur; peut-être ailleurs découvrirait-on de semblables exemples.

Appareils. Les monuments du Maine sont construits avec quatre sortes d'appareils. Le petit, composé de pierres carrées et dont la grosseur n'excède pas dix centimètres, laisse appercevoir des joints épais entre les assises assez régulièrement espacées. La nature des matériaux varie nécessairement et dépend des productions du sol; ainsi dans le Nord l'on ne rencontre que le calcaire; au Mans et dans ses environs, les ouvriers se sont servis de grès roussart ou ferrugineux; vers le Midi, l'on trouve le silex pyromaque et la craie tuffau; enfin à Laval, à Château-Gontier et dans une partie du département de la Mayenne, le marbre est très-fréquemment employé et, par conséquent, la taille plus difficile ne laisse plus appercevoir, sur le parement des murs, ces assises régulières du petit appareil, ni *d'opus spicatum* que nous aimons à retrouver sur nos vieilles maçonneries de la Sarthe.

L'*opus reticulatum* est beaucoup plus rare; quelques exemples dans le Maine font assez voir que ce genre de maçonnerie était alors connu; mais plus dispendieux et d'une exécution plus difficile, il fut seulement employé avec toute sa richesse à la façade de la cathédrale du Mans. Pour augmenter le bel effet de ce genre de maçonnerie, les ouvriers, interposèrent, comme dans un damier, un morceau de calcaire avec des morceaux de grès roussart, puis ils en remplirent les joints épais par un ciment rose dont la teinte nous est encore bien conservée.

Ornements. Les moulures sont plates, peu refouillées et peu saillantes dans leur profil. Les plus en usage sont des cavets plats, comme ornements des archivoltes de portes et fenêtres ou des impostes et coussinets.

Quant aux sculptures, elles diffèrent essentiellement de celles de Normandie et du Poitou; voici celles que l'on rencontre le plus souvent: Les billettes, le damier, les têtes plates, les grosses perles. Ainsi l'on n'y rencontre presque pas de frètes crenelées ni de zigzags et de contre zigzags.

Contreforts. Les contreforts sont le plus souvent un moyen appareil de grès ferrifère ou de calcaire grossier, ayant pour largeur le double de leur épaisseur. Leur élévation parvient sans diminution jusqu'à l'entablement; d'autres fois, mais rarement, le contrefort est terminé par une demi-colonne avec chapiteau qui vient supporter la corniche d'entablement. Quelque fois encore, à l'extérieur des apsides, les contreforts sont remplacés par des demi-colonnes depuis le pied du mur jusqu'à la corniche.

Entablements. La corniche toujours en calcaire grossier, n'offre souvent aucune moulure dans son profil ; taillée d'équerre, la saillie est égale à sa hauteur et repose sur des modillons espacés de 40 à 60 centimètres, ornés de têtes plates humaines, ou d'animaux, ou bien de dessins entrelacés.

Portes. Chaque église a son entrée principale au couchant, quelquefois, une autre porte est située au midi de la nef ou à l'extrémité de chaque transept. Mais, si leur position est variée en raison du terrain et de la situation de l'église, leur forme ne l'est presque jamais. Toutes ont un linteau surmonté d'un plein-cintre en décharge, composé de deux ou trois rangs de claveaux minces symétriques et en retrait. Les jambages ne sont pas toujours accompagnés de colonnettes ni les cintres ornés de sculptures.

Fenêtres. Dans les grands monuments et dans ceux d'une étendue moyenne, la largeur des fenêtres repond à peu-près au tiers de la largeur de la porte principale ; mais dans les petites églises, la lumière ne pénètre que par des ouvertures cintrées très-étroites et allongées comme des meurtrières, dans la proportion de 15 centimètres sur un mètre de hauteur.

Du reste, les grandes fenêtres sont, comme les portes, composées de deux rangs de claveaux minces symétriques et en retrait, avec archivolte qui a pour moulure deux cavets plats, ou des billettes ou encore de grosses perles arrondies.

Colonnes. Les arcades reposent tantôt sur des fûts cylindriques, tantôt sur des piliers carrés, cantonnés sur les quatre faces de quatre demi-colonnes. La pierre est mal ragréée et les joints épais présentent constamment des balèvres plus ou moins apparentes.

Bases. Les architectes, qui n'adoptaient pas encore de bases uniformes pour soutenir et orner le bas des colonnes, employaient avec variété des moulures plates et peu refouillées. Le plus souvent ce sont des cavets peu profonds et des tores applatis ; d'autrefois, la base ressemble parfaitement à un chapiteau renversé, comme à l'église du Pré, et à celle d'Avesnières.

Chapiteaux. L'astragale est un tore grossièrement arrondi et la corbeille du chapiteau, courte dans sa proportion, est couverte d'entrelas, de lions, ou d'animaux imaginaires. Les volutes angulaires n'y sont pas oubliées, et, si elles disparaissent, c'est pour faire place à des têtes de lions ou à des têtes humaines, hors de toute proportion comme de toute convenance de dessin.

L'on rencontre peu de chapiteaux, sur lesquels le sculpteur du

temps s'est plu à reproduire, sans mouvement comme sans proportion, les faits qui se rattachent à l'histoire du lieu ou à celle de l'ancien testament.

Mais s'agit-il d'orner un tailloir de fleurons, de tresses, de joncs croisés, de rubans zigzagués, de rinceaux même, l'exactitude du dessin, à part la grossièreté de la pierre, satisfait ici, et d'autant mieux que, communément, le profil de ces tailloirs, n'a pour tout ornement que deux ou trois cavets très-applatis.

Quoi qu'il ne paraisse régner aucun ordre dans la distribution des ornements de chapiteaux, variés presque à l'infini, les architectes ont toujours recueilli les plus beaux dessins pour le sanctuaire, comme aussi, ils ont réservé les fûts cylindriques pour soutenir le pourtour de la maîtresse apside et ont alterné dans la nef une colonne avec un pilier cantonné, ainsi qu'on le remarque dans l'église du Pré et ailleurs.

Arcades. Les arcades, ouvertes pour mettre la nef principale en communication avec les bas-côtés, conservent les mêmes caractères que les cintres des fenêtres. Ainsi donc, le plein cintre a deux rangs de claveaux minces, symétriques et en retrait, mais le tout non couronné d'une archivolte. Dans quelques églises du Maine, les murs latéraux de la nef et des apsides sont tapissés intérieurement d'une suite de petites arcades, comme la cathédrale, le Pré, Coulongé et autres.

Voûtes. Nous avons trois espèces de voûtes : en berceau, d'arrête et semi-sphérique.

Toutes ont été construites en petit moellon, avec enduit à l'intrados. Les voûtes en berceau, comme à Sillé-le-Guillaume, sont divisées dans leur longueur par des arcs-doubleaux, et n'ont jamais été employées que pour la nef principale, les transepts ou même l'entrée du chœur. Les voûtes d'arrête couvrent les bas-côtés de la nef et ceux du chœur ; enfin les voûtes semi-sphériques trouvent naturellement leur place au fond de toutes les apsides. Sur l'enduit de quelques unes d'elles, l'on apperçoit les peintures qui devaient faire l'ornement principal du sanctuaire, comme dans la chapelle de St.-Crêpin d'Evron. Le Sauveur de grande proportion, est accompagné du symbole des quatre évangélistes et d'une infinité de dessins tels que palmettes, rinceaux, etc.

Tours. Presque toutes sont situées au point central de la croix ou entre l'apside et la nef, lorsque les églises sont privées de transept. Leur forme est constamment carrée, avec ouvertures cintrées sur les quatre faces pour éclairer et pour laisser échapper le son

des cloches. Enfin elles sont terminées par une couverture en bâtière aux environs d'Alençon, et par une flèche en bois plus ou moins aiguë dans le reste de la province du Maine.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Tout ce que nous venons de dire des monuments religieux du XIe siècle peut s'appliquer à ceux du XIIe, toutefois avec les observations suivantes :

Appareil. L'on continue de tailler la pierre avec la laie, marteau à lame tranchante, mais avec beaucoup plus de finesse d'exécution que dans le siècle précédent. (1)

L'on cesse l'emploi de *l'opus reticulatum.*

Ornements. Tous les ornements employés jusqu'ici ont disparu et font place aux petites dents de scie, aux festons, et aux zigzags; trois galons-ornements, employés à la fois pour orner les moulures, tels que tailloirs et archivoltes.

Les fleurs crucifères lancéolées en sautoir, sont communes, mais on ne les retrouve qu'aux voussures des portes et fenêtres, aux entrecolonnements ou aux nervures des grandes voûtes.

L'on trouve aussi les entrelas perlés ou à double filets, les grosses étoiles à quatre pointes, les fleurs crucifères horisontales, les boutons de roses arrondis, etc.

Entablement. Les modillons, saillants comme ceux qui ont précédé, sont couverts de têtes humaines, bien mieux traitées, ou de têtes d'animaux ronde bosse.

Portes. Le plein cintre est toujours en vigueur, à quelques exceptions près, même dans les églises de grande dimension; les claveaux sont ornés de tores avec cavets proprement dits, semés de fleurs crucifères. Deux ou trois colonnettes et chapiteaux de chaque côté soutiennent la voussure.

Fenêtres. Leur grandeur reste la même, mais la moulure de l'archivolte ou les ornements qui la recouvrent font reconnaître aisément l'époque de leur construction. Les églises de moyenne et de

(1) Dès que le beau style ogival parut, les ouvriers abandonnèrent le marteau tranchant et se servirent constamment partout, dans le Maine, du marteau à dents rectangulaires ou brettelé.

grande dimension, nous offrent les fenêtres géminées avec jambages intérieurs, ornés de colonnettes et chapiteaux.

Colonnes. Les colonnes du XIIe diffèrent essentiellement de celles dont nous avons parlé au XIe siècle,

En ce que la base est uniforme; les architectes adoptèrent la base attique, dont le profil consiste dans une scotie entre deux tores, avec filets. Son aspect est des plus agréables ; aussi fut-elle alors constamment et uniquement employée. Elle diffère néanmoins de la base classique en ce qu'elle a souvent plus de raideur, et qu'un feuillage épanoui a été ajouté pour couvrir le dessus des quatre angles du socle.

Si nous ne craignions de dépasser les bornes que nous nous sommes prescrites en répondant à l'une des questions du programme, nous pourrions indiquer ici les causes du progrès de la sculpture, si avancée dès les premières années du XIIe siècle, dans la province du Maine. Disons seulement que les chapiteaux de la Cathédrale, de la Couture, de l'Hôtel-Dieu de Coëffort, au Mans, sont d'une richesse de composition et d'une exécution peu communes. Au lieu de lions et de figures plates, ce sont des feuilles d'acanthe, avec côtes perlées pour la plupart et évidées à l'aide du trépan pour en augmenter la légèreté et l'élégance. Les volutes, les caulicoles, rappellent le chapiteau corinthien ; les tailloirs avancés se couvrent, dans leurs profils, de zigzags cheveronnés, de dents de scie ou de festons simples et bordés. Les chapiteaux du chœur de St.-Laumer de Blois, sont une copie de ceux de la nef de St.-Julien du Mans, mais, nulle part, nous n'avons rencontré d'astragales plus richement ornées que dans notre cathédrale.

Arcades. L'ogive ne fait que poindre dans certains monuments, ailleurs l'on y conserve le plein-cintre, et partout les claveaux symétriques sont un peu plus épais.

Voûtes. Les voûtes d'arrête et sphériques sont encore en usage. Mais pour les grandes nefs, les architectes ont adopté des arcs-doubleaux ogives en tiers-point qui partagent chaque voûte avec grosses nervures ou boudins dirigées en sautoir.

Tours. Les saisons ayant altéré le couronnement des tours, nous ne pourrions présenter que des suppositions sur leur caractère primitif. Aujourd'hui, l'on voit encore la belle tour de Fresnay, accompagnée, aux quatre angles, de quatre petits clochetons en pierre ; mais dans les autres églises, la couverture est,

comme nous l'avons déjà dit, terminée en forme de bâtière ou par une flèche en bois plus ou moins élancée.

Conclusion. Dans la province du Maine, les monuments religieux du XIe siècle, sont d'un style lourd et sévère. La sculpture annonce assez l'enfance de l'art et les premiers essais d'ouvriers peu habiles. Au XIIe siècle, la perfection se fait vivement sentir; les architectes abandonnent la première carrière et font emploi d'une nouvelle pierre calcaire dont le grain plus serré, permet de ragréer et de perfectionner le parement de leur ouvrage, et aux sculpteurs plus adroits de contourner élégamment les feuillages pour annoncer une véritable renaissance.

La province possède encore un grand nombre de monuments religieux de ces deux époques, plus ou moins altérés dans leur plan primitif, ou dans leur style par les additions et les mauvaises restaurations. Quelques-uns cependant nous sont parvenus, exempts de mutilation, comme Fresnay, Ambrières, Coulongé et autres; aussi est il à désirer que des mesures efficaces soient prises pour assurer leur belle conservation et les offrir ainsi comme des modèles qui pourront être imités.

MÉMOIRE

POUR SERVIR DE RÉPONSE

A LA 16e QUESTION DU PROGRAMME,

(4e SECTION.)

PAR M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE FRANCE ET DE NORMANDIE, CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES, ET DES MONUMENTS HISTORIQUES D'EURE-ET-LOIR, ETC.

MESSIEURS,

Les historiens du pays Chartrain, en général, et de l'église de Chartres, en particulier, rapportent d'une manière uniforme les divers incendies de l'église de Chartres; aucun d'eux ne parle d'un incendie en l'année 1194. Ce silence, gardé par les uns et par les autres, n'est-il pas la meilleure réfutation d'une opinion dont nous nous proposons de vérifier l'exactitude ou l'erreur?

1° En 770, sous le règne de Thierry II, roi de France, Flavius étant évêque, la ville de Chartres ainsi que son église brûlèrent. Un vieux poème en parle en ces termes :

La première destruction
Fut l'an de l'Incarnation
Sept cent soixante et dix.

2° En 858, même dévastation, lors de l'invasion des Normands; Hastings était à leur tête, sous l'épiscopat de Frobold.

3° En 962, en 973, Hardouin étant évêque, Richard duc de Normandie, étant en guerre avec Thibault-le-Tricheur, prit la ville, l'incendia ainsi que son église.

4° Le 7 septembre 1020, un incendie détruisit complètement l'église. La sainte châsse qui contenait la chemise de la Vierge fut descendue dans un caveau, dans les cryptes de l'église, où le feu retint durant trois jours les hommes courageux qui s'étaient dévoués en cette circonstance. Fulbert traça le plan d'une nouvelle église et hâta de tous ses efforts sa reconstruction. Lorsqu'il mourut, le 10 avril 1029, les cryptes étaient achevées. La dédicace de l'église souterraine eut lieu le 17 mai ou 16 des kalendes de juin de l'an 1037, suivant une chronique de Maxence, ou le 17 octobre ou 16 des kalendes de novembre de la même année, selon une chronique d'Angers. (Recueil des hist. de France p. D. Bouquet, t. 11, p. 29 et 217. an. 1037).

5° Sous l'épiscopat de Théodoric, en 1031, la ville de Chartres fut consumée par les flammes; on ne voit pas que l'église, qui était en construction, en ait souffert.

6° En 1134, sous Godefroy ou Geoffroy, évêque, l'église échappa, comme par miracle, au violent incendie qui détruisit la ville (*reservata per Dei gratiam ecclesia*).

7° Sous Pierre de Maincy, qui mourut en 1286, nouvelle destruction de la ville, l'église fut préservée (*reservatâ majori ecclesiâ*).

8° C'est dans cet intervalle de 1134 à 1286 qu'un historien a placé l'incendie de 1194, d'autres l'ont répété sur son témoignage.

Quels sont ces historiens?

Rigord (*de gestis Philippi Augusti francorum regis*, dit : « *Eodem anno* (1194), *Ecclesiæ Beatæ Mariæ carnotensis incendio conflagravit.* » (1) (Recueil des historiens des Gaules.—T. 17, p. 41).

(1) L'auteur d'une notice sur les sinistres de l'église de Chartres a écrit ces lignes : « Rigord le consacre (le fait) dans une lettre écrite à St.-Denis à 99 lieues du théâtre de l'événement!!. etc. » (Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1839. p. 270).

Guillaume-le-Breton (*eod. loc.*):

In fine sequentis junii ecclesia beatæ Mariæ carnotensis casuali incendio consumpta est, sed post à fidelibus incomparabiliter miro et miraculoso tabulatu lapideo reparata est. (Id. p. 72).

Dans sa Philippide (*Philippidos lib.* 4) il est plus explicite :

Contigit haud multo decurso tempore post hæc (1).
Virgo Dei mater, quæ verbo se docet et re
Carnoti Dominam, laudabiliore paratu
Ecclesiam reparare volens specialiter ipsi
Quam dicat ipsa sibi, mirando provida casu
Vulcano furere ad libitum permisit in illam,
Ut medicina foret præsens exustio morbi
Quo Domini domus illa situ languebat inerti,
Et causam fabricæ daret illa ruina futuræ,
Cui toto per nulla hodie splendescit in orbe:
Quæ, lapide exciso surgens nova, corpore toto
Sub testudineo jam consummata decore,
Judicii nihil usque diem timet igne noceri;
Multorumque salus illo provenit ab igne,
Quorum subsidiis operis renovatio facta est. (Id. p. 171).

Selon Guillaume de Neubrige (*de rebus anglicis, lib.* 5) Philippe Auguste incendia Evreux sans épargner l'église de Saint-Taurin : « *Denique, ut fertur, quod ex eâdem ecclesiâ sublatum est, carnotensi civitati illatum, eidem clarissimæ civitati quasi ignis fuit : quæ nimirùm consequenter penè usque ad consumptionem fuit in combustionem et cibus ignis* » (2). (Id. t. 18, p. 44).

Robert, chanoine d'Auxerre, après avoir dit : « *Iisdem diebus, Pruvignum, Belvacus et Pictavis, nec longè post* (3) *Carnotum, urbes populosæ opulentæque, vastis correctæ sunt ignibus et afflictæ. Sed et per hos dies, multis in locis emergentibus repentè incendiis, occulto Dei judicio, accidit rerum infinita vastatio* » ajoute : —*Carnotum civitas populosa, ædificiisque conferta, subita exustione vastatur; illo quoque incendio illa insignis ecclesia nomine Dei genitricis ornata cum toto claustro*

(1) *Ad annum* 1194 *carnotensis urbis incendium refert Rigordus*, sup. p. 41.

(2) *Sub finem mensis junii, carnotensis ecclesia casuali incendio consumpta est, inquit ad an.* 1194 *Guillelmus Brito. Ibid.* p. 72.

(3) *Anno* 1194 *Carnotensem ecclesiam incendio conflagrasse tradit Rigordus.*

conflagravit et corruit, ubi etiam reliquiarum et hominum multitudo, nec non et ornamentorum congeries immensa deperiit. (1) Id. p. 258 et 261.

Il ne faut pas se préoccuper de ce qu'ont écrit Guillaume le Breton, Guillaume de Neubrige et Robert d'Auxerre. Ils ont répété avec plus ou moins d'exactitude ou pour mieux dire d'exagération, le récit de Rigord, c'est donc à l'opinion de celui-ci que nous devons principalement nous arrêter.

Une première observation, quant à Rigord : on ne doit accepter ce qu'il raconte qu'avec beaucoup de réserve. Né en 1187, Rigord aurait eu 7 ans lors du prétendu incendie de 1194. Il était incapable de conserver par lui-même le souvenir du désastre qu'aurait éprouvé l'église à cette époque. Ensuite les Bénédictins nous donnent eux-mêmes la mesure de la confiance que doivent nous inspirer les rapports de cet historien. Ils écrivent qu' « il se contente de raconter nuement les événements, mêlant à ses récits, sans beaucoup de discernement, des visions, des songes, des prodiges, hors de toute vraisemblance. » (Préface du t. 17 du Recueil des Hist. des Gaules, p. iij.)

Selon Rigord, l'église de Chartres aurait été consumée par le feu en 1194 (*incendio conflagravit*). Robert d'Auxerre ajoute pour peindre sa complète destruction : *Corruit.*

Il nous paraît difficile d'admettre la date que donne Rigord à cet incendie qui ne pourrait être que celui de 1020, d'après les remarques mêmes de ces historiens. Ils admirent en effet la ferveur que mirent les fidèles à réédifier l'église. « *Post à fidelibus incomparabiliter miro et miraculoso tabulatu lapideo reparata est* » dit Guillaume Lebreton. Il ajoute dans sa Philippide « *Laudabiliore paratu.* » N'est-ce pas reconnaître l'enthousiasme vraiment religieux qui s'empara alors du riche comme du pauvre, des rois (2), des seigneurs, des populations pour reconstruire cet antique monument? N'y avait-il pas quelque chose tenant au prodige de voir une multitude d'individus, d'hommes, de femmes, d'enfants, de toutes les classes, de toutes les conditions, apportant une pierre pour cette arche sainte; ouvriers improvisés par la foi, couchant autour de l'église pendant la nuit, adressant à l'Être suprême leurs vœux et leurs prières, et

(1) Vincent de Beauvais répète ce récit dans son Miroir historial, liv. 26, ch. 55.

(2) Jolimont (Vues pitto. de la cathéd. de Chartres) dit p. 7 que les rois d'Angleterre, *de Danemarck* lui envoyèrent de l'argent. — La même er-

mêlant, au bruit des travaux, le retentissement de leurs cantiques pieux!...

Lorsque Robert, chanoine d'Auxerre, parle de cette immense collection d'ornements, et du grand nombre d'hommes et de reliques qui périrent dans ce désastre, n'est-ce pas rappeler ce que les historiens rapportent à l'occasion de l'incendie de 1020?

Il y a erreur évidente, selon nous, dans la date donnée par Rigord.

Un événement de cette nature, survenu 174 ans après celui de 1020, eût frappé l'attention des historiens du pays chartrain, de l'église de Chartres en particulier, dont le témoignage est bien autrement sûr que celui de Rigord, étranger à la localité.

Souchet, reçu secrétaire du chapitre de Chartres, le 22 décembre 1618, et, qui plus tard en devint l'official, s'exprime ainsi dans son Histoire de la ville et de l'église de Chartres, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque de la ville.

« Plusieurs auteurs (nous avons vu qu'il fallait les réduire à un,) écrivent que la ville de Chartres fut brûlée cette année (1194), et que l'église cathédrale, avec tout le cloître (1), furent réduits en cendres, où il y eut une grande perte de reliques et de saints, d'hommes et d'ornements » (2). Si cela était, il s'en trouverait *quelque chose* dans nos archives, et d'ailleurs la chronique de Normandie porte qu'Auguste ayant pris Evreux, il mit le feu dans l'église de Saint-Taurin et fit porter les reliques des saints à Chartres. D'autant que si l'église cathédrale et la ville avaient été consumées par le feu, où est-ce qu'on eût déposé ces reliques de saints? (Ms. de la Bibl. de Chartres, 5-c.-21. p. 284 et 85).

Cette dernière observation de Souchet est grave. Comment aurait-on porté dans l'église de Chartres les reliques de St-Taurin, si l'église de Chartres avait été détruite par nn incendie en 1194? le sac d'Évreux eût lieu en 1195 (3). Et puis, si un incendie avait

reur est répétée dans le Mandement de M. l'évêque de Chartres, après l'incendie de 1836, p. 5. Canut était roi d'Angleterre et de Danemarck, il n'y eut point de secours envoyés par un prince de Danemarck; Gilbert, p. 9, a commis la même erreur.

(1) *Cùm totò claustro conflagravit.* (Robert d'Auxerre).

(2) *Reliquiarum et hominum multitudo.* (le même).

(3) Le Prévost, Notice sur la chasse de St.-Taurin. Le Brasseur, Hist. d'Évreux. Roger de Hoveden. Guillaume Lebreton.

détruit l'église en 1194, Souchet en eût infailliblement trouvé la trace dans les précieuses archives du chapitre. On sait avec quel soin on y enregistrait les événements bons ou fâcheux qui intéressaient l'église, les jours fastes comme les jours néfastes.

A l'autorité de Souchet, nous en ajoutons une autre que nous tirons du « Poème des miracles de la Vierge, par maistre Jehan Le-Marchant, du commandement de l'évêque de Chartres, l'an mil CCLIJ. Gr. in-4°. » (Bibl. de Chartres.)

Ce poème, écrit originairement en latin, se trouvait dans le trésor de l'église de Chartres. L'auteur n'en est pas connu; l'original du poème est perdu. L'évêque Mathieu, qui prit possession de son siége en 1246 ou 1247 et mourut en 1259, fit faire cette traduction. Souchet cite (p. 255, cette indication n'est pas exacte) un ouvrage ayant pour titre : « *Inventarium miraculorum que in refectione ecclesiæ contigerunt in thesauro latens, de latino in gallicum reddere curavit.* » dont le poème des miracles pourrait bien être la traduction libre. (Notices par M. Hérisson, p. 346.)

Ce poème écrit en lange romane, composé de 6414 vers, contient la relation de 32 miracles de la Vierge. Nous eussions dû y lire quelques-uns des épisodes de l'incendie de 1194, si cet incendie eût existé. Il n'en est pas parlé. On lit à la fin du poème :

« Par ce que dit est cidessus, que l'église de Chartres fut arse l'an mil et. xx. ou quel temps fu de nouel édiffiée la dite église si come elle est à present.... et fist nostre Seigneur les miracles dessus dit a lenneur de sa seinte mère la Benoiste uierge Marie pour aidier à édifier ycelle Église de Chartres qui est la ppre et especial chambre de la uierge Marie en terre et elle mesmes en son uivant fut présentement et la uint veoir parce qu'illec estoient les premiers crestiens et que la cité et toute la terre de la conte lui auait ésté donnee par le prince de la terre si comme les autres ystoires racontent et pour ceste cause se fist elle appeler Dame de Chartres, si comme es miracles dessus dis est deuise, lesquels miracles furent longuement réserues et gardes ou trésor de la dite église (1) et estoient en latin, lesquels translata de latin en françois le dit mestre Jehan Le Marchant l'an mil CCLXII ainsi sont depuis l'arsure de la dite église jusques à la translation d'iceulx miracles. CCXLII ans ou enuiron (2). »

(1) Ce qui confirme ce que dit Souchet plus haut.

(2) Ces chiffres sont écrits à une place où l'on a évidemment gratté le

Ainsi, d'après Jehan Le Marchant, l'église de Chartres était en 1252, telle qu'elle fut édifiée après l'incendie de 1020. Ce témoignage vaut bien celui de Rigord. Pourquoi ne nous appuierions-nous pas encore sur Rouillard, auteur si crédule et si confiant, lequel, dans sa Parthénie ou Histoire de l'église de Chartres (Paris 1609, in-8o) a recueilli tout ce que la tradition la plus fabuleuse a rapporté. Si l'incendie de 1194 eût été connu, sa Parthénie en eût fait mention, elle est muette comme l'histoire de Souchet sur ce point.

Qu'on interroge l'ensemble du monument, ou les parties détachées, sa statuaire, ses vitraux, on sera amené à reconnaître de plus en plus l'invraisemblance de l'incendie de 1194.

Ainsi : 1o Vers 1088, on plaça, au-dessus de la couverture du sanctuaire de l'église, une statue connue sous la dénomination de l'*Ange gardien*; son corps était en bois, recouvert de cuivre ou de métal; cette statue n'a été détruite que lors de l'incendie arrivé le 4 juin 1836.

2o En 1099, saint Yves fit élever le magnifique jubé (*pulpitrum*) dont nous avons vu un dessin à la Bibliothèque royale à Paris. Or, ce jubé ne fut détruit par ordre du Chapitre que le 25 avril 1763. (Cabinet des estampes).

3o Sur le clocher vieux, à la plus haute lucarne cintrée, qui regarde le clocher neuf, on voit gravé sur la pierre le millésime 1114. Au-dessous on lit *Adrien*. (Ann. d'Eure-et-Loir, p. 268).

Parmi les vitraux, on remarque :

Fenêtres du chœur, 44e forme. Le donateur de la vitre avec l'inscription suivante de son nom : Petrus Baillard. Il était chanoine de la cathédrale de Chartres, dignité que rappelle son costume. Il mourut en 1142. (Gilbert, p. 72. — Langlois de Rouen, de la peinture sur verre, p. 124).

A la croisée septentrionale, 8e fenêtre, 16e forme. P. V. comte de Clermont en Beauvoisis. C'est ainsi que l'inscription désigne Philippe, comte de Clermont, de Mortain, de Boulogne, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie. Ce prince, né en 1200, serait mort en 1233. (Gilbert, p. 64. — Langlois, p. 121).

Fenêtres du chœur (16e). Thibaut VI, le jeune, comte de Blois, mort en 1218, armé chevalier. (Id. p. 123. — Gilbert, p. 68).

parchemin. L'encre d'ailleurs est différente de celle du corps d'écriture du poème. Cette observation ne doit pas jeter de l'incertitude sur la date de la traduction qui est en tête du poème (1252).

Croisée méridionale, 23e fenêtre. Devant la Vierge se voit Alix de Thouars, femme de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, morte en 1221. (Id. p. 125. — Gilbert, p. 74).

Comment concilier ces dates de 1142, 1200, 1218, 1221, avec un incendie en 1194? De cet incendie, à l'époque la plus ancienne de ces dates, il ne se serait écoulé que 27 ans pour la reconstruction de l'église, cet intervalle eût été trop court pour son élévation et la pose des vitraux qui cependant ont dû être placés peu de temps après la mort des personnages qu'ils représentent.

Il n'y a rien d'impossible, dans ce fait, que le vitrail relatif à Pierre Baillard soit antérieur à l'incendie prétendu de 1194. Quelques écrivains dont parle M. Lenoir (1) fixent la découverte de la peinture sur verre au règne de Charle-le-Chauve (en 840). Langlois de Rouen (2) remarque que l'on a avancé, par inadvertance, que l'usage de la peinture sur verre remontait parmi nous jusqu'au temps de Cimabué, mort en 1300 : « C'est beaucoup trop peu dire, ajoute-t-il, et sans doute c'est du perfectionnement de cet art qu'on voulait parler, puisque nous connaissons plusieurs vitraux regardés comme antérieurs de près *de deux siècles* à ce célèbre artiste florentin. »

L'art de peindre sur verre était donc connu en 1100. Si la plupart des vitraux de l'église ont été exécutés au 13e siècle, il s'en trouve d'une époque antérieure comme nous venons de le voir (3). (Jolimont, p. 26).

Rigord a donc commis une erreur palpable; on ne peut pas supposer, comme on l'a fait bien gratuitement, qu'il ait pris l'incendie de l'église de Saint-Père, qui eut lieu 1134, pour l'incendie de l'église de Chartres, quand il désigne l'incendie de l'église « *dédiée à la Mère de Dieu.* « C'est bien de l'œuvre de Fulbert dont il a entendu parler, il ne s'est trompé que sur la date de l'événement.

C'est ici le moment de nous expliquer sur le style architectonique de la cathédrale de Chartres. Quelle est l'époque de sa construction?

Fulbert en jeta les fondements après l'incendie de 1020. Selon quelques récits, huit ans après elle était achevée; selon d'autres,

(1) Musée des monuments français, t. 8. p. 90.

(2) *Ut sup.* p. 11.

(3) Pinaigrier, qui enrichit l'église de St.-Hylaire de Chartres (aujourd'hui détruite) de ses beaux vitraux, vivait dans le cours du XVIe siècle.

son achèvement demanda plus d'un siècle. Où est la vérité? nous n'avons nul intérêt à rechercher si des constructions aussi gigantesques étaient possibles en huit années (1). Il nous suffit d'invoquer contre cette tradition le style du monument évidemment postérieur à 1028. Nous ajoutons qu'avec les documents historiques que nous possédons, la reconstruction de l'église, en huit années, est une fable. (Jolimont, p. 7. — Breviaire de M. de la Neufville, partie d'été, p. 669).

C'est le témoignage même de Fulbert que nous rapportons. Il écrivait en 1020 (ou 1028, suivant Mabillon) (2) au duc d'Aquitaine : » *Gauderem, dilectissime princeps, ad dedicationem vestram devotus occurrere, nisi me ecclesiæ nostræ nullo modo negligendæ necessitas detineret. Gratiâ namque Dei, cum adjutorio vestro, cryptas nostras pervolvimus, easque priùsquam hiemalis inclementia lædat, cooperire sat agimus.* » (Hist. des Gaules et de la France, t. 10. p. 468).

Si Fulbert a employé huit années à construire les cryptes de son église, comment l'aurait-il achevée à sa mort arrivée en 1029? (*Gallia christiana*, tom. 8, p. 1116. — Dom Rivet, Hist. litt. de France, tom. 7, p. 264).

Cette objection fait justice de l'opinion de Guillaume de Malmesbury (3) qui ne repose sur aucun document, ainsi que de ce que rapporte une Chronique de l'église de Chartres du 13e siècle (4).

Un nécrologe de Chartres, écrit à ce que l'on pense vers 1100, est beaucoup plus en rapport avec la vérité, quand il dit que Fulbert; « *ad restaurationem hujus templi quod per incendium œdificare cœpe-*

(1) Sainte Sophie de Constantinople, commencée en 532, aurait été achevée en 537. (Lebeau hist. du bas-empire, liv. XLIV).

St.-Pierre de Poitiers, brûlé en 1018, aurait été dédié en 1021 ou 1022 (au plus tard en 1024). Collect. des hist. de France, t. x, p. 202 et 500.

Notre-Dame de Cambray, élevée de 1023 à 1030. (Id. p. 202).

L'église et abbaye de St.-Etienne de Caën, fondée en 1066 par Guillaume-le-Conquérant et dédiée, en 1077, par le même prince. (Id. t. 12, p. 462 et la Gallia christ. t. XI, p. 37, Hist. de France, t. 12, p. 270).

L'église de Laon et autres, etc.

(2) *Quo dedicatio ecclesiæ S.-Martialis Lemovic. facta est* XV. cal. dec.

(3) *Inter cœtera industriæ sua documenta, ecclesiæ dominæ nostræ sanctæ Mariæ cujus fundamenta jecerat summam manum mirifico effectu imposuit.* Hist. de Fran. t. x, p. 247.

(4) *Fulbertus dictam ecclesiam à fundamento usque ad summum in decore quo nunc est fère totaliter consummavit.*

rat, bonam partem auri et argenti sui reliquit. » Si Fulbert souscrivit par son testament à la réédification de son temple, c'est qu'il n'était pas achevé à sa mort.

Nous voyons d'ailleurs depuis des travaux fort importants exécutés, ce qui démontrerait que l'édifice était peu avancé, quand Fulbert mourut.

L'obit du roi Henri Ier porte qu'il construisit : *Lacunar hujus ecclesiæ.* (p. 145). Souchet prétend que c'est la voûte du rond-point, où huit arceaux viennent se réunir dans une même clef de voûte.

Jean, médecin, que l'on croit être le même que Jean Le Sourd, médecin de Henri Ier fit élever. « *Vestibulum, Dextri Lateris*, p. 9. » Nos modernes historiens ont vu dans ces mots (le portique méridional) c'est une erreur. Jean Le Sourd mourut le 8 des kalendes de Janvier 1030. Or le caractère de l'architecture reporterait la construction de ce portique à deux siècles plus tard que 1060. Ce serait donc d'un autre portail dont Le Sourd aurait fait les frais. Ce fut le même bienfaiteur qui construisit en argent le reposoir des chasses, et la voûte de l'église. (Gilbert p. 13., Ann. d'Eure-et-Loir, p. 265. Jolimont p. 8. Nécrologe de le Feron).

On voit Saint-Yves, qui fut l'un des évêques les plus illustres du diocèse de Chartres, remercier la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, du plomb qu'elle donna « *Ad tecta resarcienda vel reficienda.* »

On lit encore dans cet obit : « *Adelizia, filia regis Anglorum, pro cujus animâ pater et rex jussit fieri campanarium* (p. 222). »

Hugues, archevêque de Rouen, dit que l'on travaillait avec ardeur à la construction du clocher en 1145 : « *Apud Carnotum carperunt (homines) in humilitate quadrigas et carpenta trahere ad opus ecclesiæ construendæ, eorum humilitas etiam miraculis coruscare. Hæc fama celebris circumquaque pervenit nostram denique Normanniam excitavit. Nostrates igitur benedictione à nobis acceptâ, illuc usque profecti sunt et vota sua persolverunt.... Facta sunt hæc anno incarnati verbi MCXLV.* (Hist. des Gaules de la France, t. 14. p. 319. — Jolimont, p. 8).

Souchet dit quelque part : « J'ai trouvé, dans un très-ancien nécrologe du XIIIe siècle, à la date 1111 kal. novembris 1180 : *Obiit Berengarius ecclesiæ artifex bonus.* » Ce qui établit que l'on travaillait encore à l'église à cette époque. (Hérisson, notices, p. 348.)

L'église n'a pu être achevée que sous Thierry, ainsi que le reconnaît Paul-Lemoine du XIe siècle, auteur *de l'Aganon vetus* (1) : *Cu-*

(1) Nouv. éd. préparée par le gouvernement. p. 16.

jus Ambrosiæ opus velut torrens affluentes præclarum opus almæ matris Domini aulæ complentes. »

D'après l'épitaphe de Thierry, on avait pensé qu'il avait édifié l'église dans son entier :

Virginis ussit adhuc fanum, te præsule, quo non
Clarius in terris alibi adhuc fuerat
Illud et arte tua renovas, moderamine dextrâ
Et vindociniam construis abbatiam.

Souchet (p. 216) pense que cela doit s'entendre d'un incendie de la charpente. Le manuscrit de *Chalines* parle de deux incendies de la ville en 1032 et 1034, dans lesquels la cathédrale aurait été épargnée.

La dédicace de l'église aurait eu lieu sous l'évêque Pierre de Maincy (76e évêque de Chartres), le 17 octobre 1260, et dédiée à la Vierge sur la demande de St.-Louis.

Ces rapprochements suffisent pour établir que Fulbert n'a pas achevé son église.

Quant au caractère de son architecture, on trouve, dans l'église de Chartres du style roman et du style ogival.

L'architecture romane secondaire a existé de 1000 à 1090. Tant que l'architecture à plein-cintre a régné, on a été dans l'usage de construire des cryptes ou chapelles souterraines. (de Caumont, Cours d'ant. p. 63 et 71).

Fulbert a construit les cryptes de l'église de 1020 à 1028.

L'ogive que nous avons empruntée à l'orient, employée fréquemment au XIIe siècle, était connue, selon M. Lenormand, au VIIIe ou IXe siècle. Il y avait donc possiblilité pour Fulbert, ou pour Thierry qui lui succéda, de l'appliquer à la construction de l'église, c'est ce qui est arrivé. (Id. p. 122 et 131).

Quelques observations sur certaines parties de l'édifice trouvent ici leur place.

Le portail royal semble appartenir à l'église primitive ; il a un caractère de simplicité bien remarquable. Quant au frontispice, s'il n'est pas de la première église, dit Montfaucon, on y aura apparemment transporté les statues des rois et de ces saints qui étaient de cette même église, comme on a fait à la cathédrale de Paris. Nous croyons ces statues faites long-temps avant le frontispice, comme celles du troisième portail de Paris. (Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. 1. p. 56).

On a remarqué que, dans les XIe et XIIe siècles, on commença à sculpter des figures de grande proportion et de les placer aux portes des églises ; que le signe caractéristique de la statuaire de ce temps *c'était la raideur et l'absence de mouvement*. Cette pesanteur, ce froid morbide se retrouvent dans les statues qui ornent les portails de l'église, principalement le portail *royal*. Un sujet de l'époque se retrouve souvent, c'est la représentation des signes du zodiaque. On les voit dans les vousseaux du tympan de la porte à gauche de la porte royale. (M. de Caumont *ut suprà*. p. 102. — Jolimont p. 10).

Le portail royal appartiendrait aux XIe et XIIe siècles..... Ce serait dans son ensemble « un des exemples les plus curieux du premier style de transition dans le commencement du XIIe siècle. » (Jolimont p. 11).

Le portail septentrional serait de la fin du XIIe siècle.....

L'église n'aurait été terminée qu'à la fin du XIIe siècle. (Id. p. 7).

M. de Caumont pense que l'église de Chartres serait du XIIe et du XIIIe siècles (les cryptes et quelques parties appartenant à l'architecture romane exceptées), nous serions plus portés à nous ranger de l'opinion de Jolimont qui en reporterait l'achèvement à la fin du XIIe siècle. L'intérieur de l'église appartient tout entier à cette époque. « Les piliers ronds cantonnés en croix, la jolie galerie qui règne au-dessus des arcades, et les fenêtres divisées en roses et panneaux terminés en trèfle offrent dans toute sa pureté le style du XIIe siècle. (Id. *ut suprà* p. 141. — Id. p. 21).

En nous résumant, nous disons que le caractère de l'architecture de l'église de Chartres repousse, comme les documents historiques que nous avons rencontrés, l'incendie de 1194, puisqu'une grande partie de ce monument, tel que nous le voyons aujourd'hui, est antérieure à 1194.

RÉPONSE

De M. DE CAUMONT *à M.* DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

J'éprouve d'abord le besoin de remercier M. de Boisthibault d'avoir présenté hier le tableau des témoignages historiques qui parlent de l'Église de Chartres, nous y trouvons groupés, en un tableau concis, un grand nombre de documents précieux dont j'apprécie tout l'intérêt et l'importance. Mais après avoir rendu justice aux profondes recherches de M. de Boisthibault, permettez-moi de vous soumettre une réflexion sur la question du Programme et sur la solution qu'on a proposé d'y donner.

Le style de la cathédrale de Chartres appartient en partie au XIIe siècle, et, en beaucoup plus grande partie au XIIIe. Au XIIe siècle, il faut attribuer le portail occidental avec ses statues et ses diverses moulures byzantines ; au XIIIe siècle, il faut r apporter les nefs presque tout entières, les admirables portiques latéraux ainsi que le chœur et les transepts. En effet, tous les détails de la nef et du chœur annoncent cette époque ; les colonnes, leurs chapiteaux et leurs bases, les sculptures qui les décorent, la forme des fenêtres et des arcades, la disposition des galeries, tout est conforme à cet admirable type architectural dont le XIIIe siècle a vu le développement complet.

L'examen des parties extérieures vient confirmer ce qu'indique l'observation de l'édifice à l'intérieur, et fournirait de nouvelles preuves s'il pouvait exister le plus léger doute dans l'esprit de l'observateur.

Les témoignages historiques viennent d'ailleurs confirmer les données que nous fournit la connaissance des formes architectoniques ; nous savons que si l'on excepte les cryptes ou parties souterraines de l'église, qui peuvent remonter au XIe siècle, la cathédrale fut commencée dans le XIIe siècle, par fois interrompue, continuée dans le XIIIe, et consacrée seulement en 1260 par Pierre de Mancy, 76e évêque.

Mais alors encore il y avait probablement bon nombre de détails à terminer. La tour du Nord ne fut achevée qu'à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle ; les bas-reliefs et la galerie sculptée qui entoure le chœur ne date aussi que du XVIe, et l'on pourrait attribuer diverses dates à quelques parties de l'édifice qui ont dû être retouchées.

Je désire donc que l'on consigne, au procès-verbal, cette réclamation basée sur de simples analogies ; mais sur des analogies si nombreuses, si constantes, je peux le dire, qu'elles équivalent presque à la certitude ; qu'elles sont peut-être plus sûres que les dates elles-mêmes pour nous apprendre l'âge des édifices.

MÉMOIRE

SUR LE

ROMAN HISTORIQUE,

(4e SECTION.)

PAR M. DE LASICOTIÈRE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

5e *Question.* — « Quelle est l'origine des romans » historiques? Ces romans peuvent-ils nuire à l'histoire » par le mélange des erreurs qu'ils propagent? (1) »

Ces deux questions doivent être traitées séparément, et, ce nous semble, avec une certaine étendue.

Avant d'établir la filiation du Roman historique, essayons de le définir : définir, c'est bien souvent conclure.

Le roman historique est, selon nous, un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits ou des mœurs historiques ; dans lequel l'auteur n'écrit pas seulement pour le plaisir, mais aussi pour l'instruction de ses lecteurs ; dans lequel enfin il ne se propose pas, pour unique but, de débrouiller les fils d'une intrigue

(1) Programme de la 7e Session du Congrès scientifique de France.

nouée avec plus ou moins de bonheur, mais aussi, mais surtout d'éclaircir les obscurités, ou de combler les lacunes de l'histoire.

Nous ne prétendons à coup sûr rien établir ici de rigoureux, et tout homme intelligent suppléera de lui-même aux restrictions que demande notre pensée. Les généralités admettent toujours les exceptions. Souvent l'histoire, dans le roman, ne sera qu'un moyen et non pas un but, un cadre au lieu d'un sujet. Souvent aussi il deviendra bien difficile de distinguer le roman historique du roman poétique, du poème, du roman philosophique, du roman satyrique. Il y a des nuances tellement délicates que c'est au goût seul de les saisir.

Ceci bien entendu, occupons-nous de la première question. Nous n'échapperons sans doute pas aux difficultés de cet examen. Nous tomberons dans quelques digressions, dans quelques longueurs. Nous chercherons le roman historique bien long-temps avant de le trouver. Ce sera notre faute et celle du sujet. Puissions-nous du moins la racheter en jetant quelqu'intérêt sur l'histoire du roman en général...

On connaît l'amour des Grecs pour les romans, ils en avaient emprunté l'idée aux Orientaux dont l'imagination mobile et féconde se plaisait et se plaît encore aux récits merveilleux. C'est même une remarque de Huet (1) que la plupart des romanciers qui ont écrit en grec, Héliodore, Lucien, Achille Tatius et quelques autres, étaient Arabes, Egyptiens, Syriens de naissance. On peut ajouter que leurs ouvrages étaient connus sous le nom de *Fables Milésiennes*, par ce que les Milésiens, qui l'emportaient sur tous leurs voisins en science des plaisirs et en délicatesse ingénieuse, s'étaient livrés à ce genre de littérature avec beaucoup de succès. La variété des aventures et des situations, enlèvements, intrigues, combats, naufrages, reconnaissances, est à peu près tout le mérite des romans grecs. *Théagène et Chariclée*, le premier amour de notre grand Racine, (2) ne fait même pas exception ; vainement y chercherait-on ces développements de sentiments passionnés ou

(1) *Traité de l'origine des romans*, édit. de 1725, p. IX.

(2) Racine étudiait le grec à Port-Royal, il s'était procuré Théagène et Clariclée en grec. Lancelot lui prit ce livre et le jeta au feu : huit jours après Racine en eut un autre qui éprouva le même sort ; il en acheta un troisième, l'apprit par cœur, et l'offrit ensuite à Lancelot pour le brûler comme les autres.

délicats, ces détails de caractère et de mœurs qui relèvent pour nous le prix de ces sortes d'ouvrages et en rachètent quelquefois la frivolité. La *Cyropédie* de Xénophon, (je n'hésite pas à la ranger dans la classe des romans) (1), est d'un ordre plus sérieux et plus élevé. C'est un roman moral, un roman d'éducation. Mais Xénophon n'a guère emprunté à l'histoire que des noms d'hommes et de lieux. Tout, dans son livre, va au but philosophique. Ni Xénophon ni les autres romanciers grecs n'ont compris, n'ont essayé le roman historique tel qu'il existe aujourd'hui.

La gravité des Romains s'accommodait assez mal de ces inventions fabuleuses. Mais ils y prirent goût à mesure que les habitudes et les mœurs corrompues de l'Orient pénétrèrent en Italie pour soumettre les farouches vainqueurs et *venger l'univers vaincu* (2). Des écrivains distingués ne dédaignèrent plus de composer des contes et des romans. Les fragments du *Roman satyrique* de Pétrone sont ce qu'ils nous ont laissé de plus remarquable en ce genre. Les Romains, du reste, paraissent avoir toujours et complètement ignoré le roman historique.

Les nations farouches du Nord envahirent le monde civilisé. A la suite de cette invasion, tout fut ténèbre et silence pendant plusieurs siècles. A peine, çà et là, voit-on briller un fait, entend-on prononcer un nom? De cette époque date une révolution dans le roman, comme dans la littérature, comme dans la société tout entière. *Jusqu'ici on avait fait des romans pour le plaisir : on fit alors des histoires fabuleuses, parce qu'on n'en pouvait faire de véritables, faute de savoir la vérité* (3). Ceci toutefois mérite explication.

Les Francs avaient conquis la Gaule : ils avaient renouvelé, régénéré, pour ainsi dire, par le seul fait de leur jeunesse, de leur vigueur, la race abâtardie, exténuée de misères, de vices, de frivolités, qui couvrait le sol. Ils ne furent pas peu surpris de trouver profondément enracinés dans l'esprit des populations, sous le vernis, dont la civilisation romaine avait coloré les mœurs, des souvenirs d'origine, de traditions, de croyances communes (4). Le

(1) C'est l'opinion de M. Letronne et de nos meilleurs critiques.

(2) *Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem...* Juvénal.
Græcia capta ferum victorem cepit... Horace.

(3) Huet, p. LXVI.

(4) Walkenaer, *Lettres sur l'origine de la féerie.* L'abbé de Larue, *Essais historiques sur les bardes, les trouvères et les jongleurs.* J. J. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle.*

respect, le culte pour les femmes qui a exercé une si grande influence sur la civilisation et la littérature des peuples modernes et que professaient les vainqueurs, était au fond des mœurs gauloises ; ce trait distinctif n'avait pas été altéré par des siècles de conquête. Protecteur de la femme, consolateur des opprimés, le christianisme avait, jusqu'à un certain point, pris parti pour les anciennes mœurs gauloises contre la corruption des Romains. Soit timidité, prudence ou sympathie, il avait respecté quelques-unes des superstitions nationales : il s'en était même approprié une partie en la purifiant de son souffle divin. D'autres avaient résisté, fortes de leur origine et de leur ancienneté. La croyance aux fées, (ces génies femelles le plus souvent sans nom, sans filiation, sans parenté, qui sont constamment occupées à bouleverser l'ordre de la nature pour le bonheur ou le malheur des mortels, bien différentes des déesses mères ou des sybilles de l'antiquité,) aux enchantements, aux nains, aux géans, aux génies des montagnes, aux loups-garous, s'était conservée. Il y a des souvenirs qui ne meurent jamais au cœur des peuples, comme des souvenirs qui se raniment dans celui de l'homme à mesure qu'il avance dans la vie.

C'était dans l'Armorique surtout, dans cette province située hors de la direction des voies romaines qui tendaient vers le Rhin, « région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouil-» lards, retentissante du bruit des vents, et dont les côtes hé-» rissées de rochers sont battues d'un océan sauvage, (1) » que la population indigène avait conservé, presque sans altération, sa langue, ses mœurs, ses croyances primitives. C'était le sanctuaire inviolable, même à la toute puissance des Romains, où s'étaient réfugiés les anciens Dieux de la patrie.

Une religion qui meurt laisse toujours après elle son fantôme. C'était de l'Armorique que devaient s'échapper et se répandre, par toute la France, les traditions merveilleuses, fantômes de la religion du passé.

L'Armorique est la terre classique de ces traditions, de ces croyances, mythologie populaire du moyen-âge. Elle est leur panthéon, leur *pandemonium* si l'on veut. Aussi l'abbé de Larue, dans son savant ouvrage sur les Bardes et les Trouvères, a-t-il fait la remarque que « c'est toujours dans l'Armorique, et jamais » dans le Nord ni dans le Midi, que les Trouvères du XIIe, du XIIIe

(1) Châteaubriand, *Les Martyrs*, liv, IX.

» et du XIVe siècles, vont chercher leurs machines poétiques, et » que c'est dans les ouvrages des Bretons qu'ils avouent en avoir » pris et l'idée et la construction (1). » Walkenaer et M. de la Villemerqué partagent cette opinion (2).

La Bretagne est donc la source véritable (3) de ce merveilleux qui devait féconder la littérature du moyen-âge, la source à laquelle se sont si largement abreuvés les auteurs des poèmes, des légendes, et surtout des romans de chevalerie.

Ce merveilleux toutefois grossira dans son cours à travers les siècles. Beaucoup de sources lointaines lui apporteront leur tribut, et mêleront à ses eaux d'origine et de couleur nationale, leur eaux parfois limpides et brillantes, troubles souvent, toujours imprégnées de la saveur des pays et des temps qu'elles auront parcourus. Le ruisseau deviendra fleuve.

Les croyances germaniques, ainsi que nous l'avons vu, n'altérèrent pas sa pureté primitive. Les deux courants confondirent leurs flots, leur écume et leurs murmures fraternels. L'invasion normande elle-même, en remplissant le lit à demi tari de ce merveilleux traditionnel, ne lui apporta guère d'éléments nouveaux.

Les Normands, a dit Schlégel, qui s'est peut-être exagéré l'influence par eux exercée sur la littérature des nations européennes, vinrent ranimer « les derniers vestiges de la théogonie » du Nord qui étaient restés dans les imaginations. Ils apportèrent » un nouvel esprit de vie, puisé immédiatement à sa source, avec le- » quel ils communiquèrent comme une sève nouvelle à tous les » éléments de la poésie et de la chevalerie déjà existants (4). »

La mythologie des Scandinaves apportée en France par les Normands, sortie de la même origine que celle des Gaulois et des Armoricains, s'unit donc avec elle. Les vieilles Barrigènes de

(1) T. 1 p. 72.

(2) Walkenaer, p. 131 et 132; M. de la Villemerqué, *Echo de la Jeune France*, 1856. Ce dernier cite, d'après M. Francisque Michel, ces deux vers fort curieux de Guiteclin de Saissoigne :

Ne sont que trois matières à nul homme antandant :
De France et de Bretagne, et de Rome la grant.

(3) Ampère et W. Schlégel font une beaucoup plus large part aux influences normandes. Je ne saurais partager cet avis.

(4) *Histoire de la Littérature ancienne et moderne*, t. 1. chap. VII.

Pomponius Méla retouvèrent des sœurs dans les Nornes et les Walkyries (1). Les idiômes eux-mêmes se ressentirent de cette parenté des deux peuples. Les Normands, tout en adoptant la langue des vaincus, y mirent quelqu'empreinte de la leur et de leur génie national. Ils apprirent tout à la fois et modifièrent l'idiôme ancien (2).

L'établissement des Arabes en Espagne et leurs communications avec la France, les rapports qui s'établirent entre les provinces de l'Ouest et celles du Midi qui commençaient à bégayer les premiers mots de cette langue romane si chérie de M. Raynouard, la religion chrétienne elle-même, défigurée dans les légendes des Saints et mêlant de sublimes vérités et des inventions grossières à toutes les superstitions existantes, les croisades qui familiarisèrent les imaginations avec les faits les plus incroyables et achevèrent le mélange des mythologies armoricaines et scandinaves avec celle des Arabes, voilà les autres sources qui ont concouru au développement du merveilleux du moyen-âge. Elles ont, dans des proportions inégales, contribué à grossir son cours; elles ont rempli son lit jusqu'aux rives, et l'ont souvent fait déborder.

Il faut bien le reconnaître en effet, le mélange confus dont nous venons de parler fit que les traditions héroïques nationales de l'Europe, les plus remarquables et les plus philosophiques, dégénérèrent pour la plupart en jeux d'imagination, et perdirent toute base historique. (3)

(2) Walkenaer, p. 104 et 108; abbé de Larue, p. 61 et suiv.

(3) Villemain, *Cours de Littérature française*, t. 1, p. 251.

(1) On connaît les jolis vers de Voltaire.

O l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets aux mortels secourables!
On écoutait tous ces faits admirables,
Dans son château, près d'un large foyer:
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins et toute la famille
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier
Qui leur faisait des contes de sorcier.
On a banni les démons et les fées:
Sous la raison les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité.
Le raisonner tristement s'accrédite;
On court hélas! après la vérité;
Ah! croyez-moi, l'erreur a son mérite:

Quoiqu'il en soit, nous savons maintenant de quelle source découle le merveilleux du moyen-âge. Voyons si la Bretagne n'aurait pas également vu naître les ouvrages dont ce merveilleux a fourni le fonds ou les détails, les hommes qui faisaient métier de les composer et de les dire.

Les Gaulois avaient leurs Bardes chargés d'immortaliser dans leurs chants la gloire des guerriers courageux, la honte des faibles et des lâches, d'échauffer les enfants par le récit des grandes actions de leurs pères. Comme celle d'Ossian, « leur mémoire était pleine » de chants anciens. Leur voix s'y faisait entendre comme le bruit » des vagues qui se mêle au vent du soir, après que sa force s'est » brisée sur le rivage lointain et que l'orage s'est appaisé. (1) »

Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum
Plurima securi fudistis carmina Bardi !

dit Lucain (2) qui, en sa double qualité de Romain et de poète, aurait dû peu sympathiser avec les Bardes Gaulois, s'il ne s'était souvenu qu'il avait du sang Ibère dans les veines.

Les Bardes Bretons étaient célèbres entre tous leurs confrères en poésie. Le spectacle de la nature âpre et sauvage de leur sol, l'indépendance du pays qui influe si puissamment sur l'indépendance des âmes, l'amour de la vieille patrie, le culte des souvenirs nationaux, devaient donner à leurs chants plus d'élévation et d'énergie (3). La Bretagne a toujours bien inspiré ses poètes. La célèbre Marie de France, dans son *Roman d'Equitan* s'exprime ainsi : « Les anciens Bretons de la Bretagne ont été de très-nobles » hommes, ils avaient coutume de composer des poèmes sur les

(1) Ossian, *Finan et Lorma*, t. 1er, p. 408.

(2) *Pharsale*, liv. 1.

(3) « La Bretagne, dit un recueil de chants celtiques composés au IXe » siècle, était alors parvenue à un si haut point de grandeur et de puis- » sance, qu'elle s'élevait, par l'abondance de ses richesses, son luxe et la » courtoisie de ses habitants, au-dessus de tous les autres royaumes du » monde. C'était là le rendez-vous de tout chevalier fameux par ses exploits; » là que vous l'eussiez reconnu à ses habits et à ses armes d'une seule » couleur ; là que de nobles et courtoises dames vêtues de la même façon, » ne donnaient leur cœur qu'à celui qui s'était distingué par trois faits » d'armes glorieux ; et les femmes y étaient chastes, et leur amour rendait » les chevaliers meilleurs. »

Bruty Breninet, cité par M. de la Villemerqué.

» aventures qui arrivaient de leur temps et qu'ils entendaient ra-
» conter, voulant ainsi, par prouesse, par courtoisie et par
» grandeur d'âme en conserver le souvenir à la postérité. »

Mut unt esté noble barun
Cil de Bretaine li bretun, etc.

On sait que, dans le cours du VIe et du VIIe siècles, la conquête de l'Angleterre par les Anglo-Saxons, chassa les Gaulois et les habitants de Cornouailles de leur pays, en dépit de la résistance héroïque de leurs chefs, et les força à venir chercher un asyle chez leurs frères de la Bretagne française. Ils renouvelèrent même en partie la population de cette province épuisée par les maladies contagieuses. Les Bardes gallo-bretons n'ayant plus de conquêtes à célébrer, mais seulement de glorieuses défaites, appelèrent à leur secours le merveilleux des superstitions nationales. C'est alors qu'ils ornèrent ou défigurèrent les exploits de leurs héros par une foule d'inventions extraordinaires et romanesques. C'est alors que plusieurs d'entr'eux composèrent sur le roi Arthur, le plus célèbre des chefs qui avaient pris part à la guerre contre les Anglo-Saxons et sur les Paladins compagnons de ses travaux et de sa gloire, des poèmes dont quelques fragments sont arrivés jusqu'à nous, et qui devaient être comme le point de départ de la littérature chevaleresque (1). On parla long-temps et bien loin du tombeau d'Artus, du perron de Merlin qui, de poète, passa pour enchanteur et sorcier, de la forêt de Brochéliant pleine de prodiges et de fantômes. Les exploits étaient assez nombreux pour faire la fortune de plusieurs héros; les fantômes et les prodiges assez multipliés pour peupler toute la France.

Il faut le dire au reste, jamais poètes ne s'identifièrent plus completement que les Bardes gallo-bretons avec les passions populaires (2). Leurs chants de regrets étaient en même temps des hymnes d'espérance et d'avenir; leurs prophéties, celles de Merlin, étaient des vœux d'indépendance et des menaces d'insurrection. Le peuple de Galles a oublié les prophéties; mais il a gardé les sentiments qui les inspiraient à ses bardes il y a douze cents ans, mais il tressaille encore aux noms d'Artus et de Merlin.

Les jongleurs continuèrent les bardes (3) Leur mission était

(1) Walkenaer, p. 74. L'abbé de Larue, t. 1, p. 51 et suiv.

(2) Ampère, t. 1, p. 57.

(3) Abbé de Larue, t. 1er, p. 112 et suiv. On peut comparer l'opinion de

également de chanter les exploits des héros morts en combattant pour la patrie, de conserver et de transmettre, au moyen de la tradition chantée, les annales du pays. Mais ils oublièrent bientôt l'antique gravité, de cette mission pour se livrer à la poésie légère, à la farce, à la satyre (1). D'un autre côté, le rôle du merveilleux devenait de plus en plus important : il envahissait peu-à-peu toute l'histoire. Les événements grandissent dans l'imagination des hommes, comme les rochers dans les brouillards, à mesure qu'ils s'éloignent : mais, à force de grandir, ils deviennent entièrement méconnaissables.

Si les jongleurs laissèrent une partie de l'héritage des bardes se perdre entre leurs mains, ils en conservèrent cependant la portion la plus noble et la plus importante. La chanson héroïque ou de geste naquit. Ils la récitaient dans les fêtes, à la cour des rois et des seigneurs, en s'accompagnant avec la harpe, la vielle et la rote. Cette chanson, qui n'était que le récit des faits héroïques vrais ou supposés (2), devait vivre sous le nom de Lais et de Romans.

La langue francaise ou vulgaire ayant été appelée Romane par corruption du mot *Romana*, (elle-même n'était qu'une corruption de la langue latine), on donna le nom de *Romans* aux premiers essais de nos poètes dans cette langue, que leur sujet fût fabuleux, historique ou religieux. Plus tard, ce nom fut restreint dans son application aux seuls ouvrages, qu'aujourd'hui encore nous désignons ainsi.

Parmi les différentes espèces de romans, on doit distinguer les romans d'amour et les romans de chevalerie.

Les premiers contenaient simplement le récit d'aventures amoureuses, comme ceux d'*Aucassin et Nicolette*, de *Flore et Blancheflore*, de *la Châtelaine de Vergy*.

Les romans de chevalerie se divisèrent en romans de la Table ronde, consacrés à l'histoire merveilleuse du roi Arthur et de ses compagnons ; en romans de Charlemagne, consacrés également au récit des exploits de ce puissant Empereur, le héros du *véridique* archevêque Turpin, de Renaud et du bon Roland, et en romans de

l'abbé de Larue avec celle d'Ampère qui (t. 1, p. 80) s'efforce d'établir l'origine gréco-romaine des jongleurs. Tout l'avantage me parait être resté du côté de mon savant compatriote.

(1) Abbé de Larue, p. 113.

(2) Abbé de Larue, p. 124.

Chevalerie tout-à-fait étrangers aux héros dont nous venons de parler. M. Villemain appelle ces derniers romans, *les Amadis* (1). C'est aussi la division adoptée par M. Walkenaer (2).

Tous ces anciens romans écrits en vers, remplis de faits héroïques et d'aventures merveilleuses, étaient, ainsi que nous l'avons dit, chantés par les jongleurs. Ils firent les délices du moyen-âge.

Le XIIe siècle est l'âge classique de ces ouvrages. A mesure qu'ils vieillissaient, on les transcrivait en langage plus moderne, et, à chaque nouvelle traduction, on faisait les augmentations, les altérations et les changements nécessaires pour les rendre plus intelligibles et plus conformes aux idées du siècle et des lecteurs auxquels ils étaient destinés (3). On les traduisait de vers en prose, et cette prose elle-même était remise en vers. Mais, au milieu de ces perpétuelles transformations, la vérité primitive s'altérait, s'effaçait et finissait par disparaître complettement. Certaines traditions historiques perdaient toute base et toute consistance ; ce n'était plus qu'un simple canevas sur lequel on pouvait broder toutes les fictions possibles, qu'un thème pour les jeux les plus hardis et les plus capricieux de l'imagination. Cependant, au reste, que s'effaçait la vérité historique, une autre vérité la remplaçait : c'était celle des idées et des mœurs contemporaines, vérité précieuse et qui pour nous vaut bien l'autre, si même elle ne vaut pas davantage.

La poésie chevaleresque forme la portion la plus considérable et à beaucoup d'égards, la plus intéressante de la littérature du moyen-âge ; mais les sentiments qu'elle exprime ne sont pas de pure convention, les institutions qu'elle célèbre, une fiction généreuse. Quoiqu'on en ait dit, il y eut une chevalerie réelle, comme il y avait une chevalerie idéale, l'une dans la société, l'autre dans les livres, agissant et réagissant l'une sur l'autre (4).

(1) P. 254. W. Schlégel, dans son ouvrage déjà cité, t. 1, p. 372, propose une autre division. A côté des poèmes de Charlemagne et de ceux d'Arthur, il place les poëmes puisés dans « les traditions des héros Goths, » Francs et Bourguignons, à l'époque de la grande migration des peu- » ples. Ces traditions forment le contenu du chant des *Niebelungen*, » et des diverses pièces connues sous le nom du *Livre des Héros.* » Ces derniers poëmes ne comprennent pas plus les *Amadis* qu'ils n'en font eux-mêmes partie. Les divisions sont donc incomplètes et fautives.

(2) P. 115, 117.

(3) Walkenear, p. 114.

(4) Ampère, *Revue des deux mondes*, 1838.

M. Villemain l'a dit avec une grande autorité de style et d'idées : « La chevalerie est un événement réel de l'histoire, une grande » institution du moyen-âge. Son image est reproduite dans les » romans remplis d'enchanteurs et de géants; tout ce qu'on y » voit, les mœurs, les détails, les costumes, les usages de la vie, » les aventures même dans ce qu'elles ont de naturel et d'humain, » sont l'expression exacte et fidèle du temps. A cet égard, les » romans de Chevalerie peuvent s'appeler une chronique du » moyen-âge non moins vraie que la chronique de St.-Denis (1). »

Un écrivain dont le nom réveille des souvenirs d'un ordre bien différent, Chapelain, le même que Boileau a condamné à l'immortalité du ridicule, exprime la même idée dans sa curieuse *Lettre sur la lecture des vieux romans*. Il compare Lancelot à Tite-live. « Lancelot, dit-il, n'est point un Tite-live, parce que les actions » qui y sont racontées sont éloignées de toute vérité. Si toutefois » il ne lui est pas comparable par la vérité de l'histoire, n'étant » composé que d'événements fabuleux, j'oserai dire qu'il lui pourrait » être comparé par la vérité des mœurs et des coutumes dont l'un » et l'autre fournissent des images parfaites, l'un des temps dont » il a écrit, l'autre des temps où il a écrit (2). » A part cette foi naïve dans la véracité de Tite-live, Chapelain avait bien compris le parti que l'histoire peut tirer des anciens romans, la prose d'aujourd'hui de la poésie d'alors.

Au reste, il est vrai de dire que parfois le merveilleux disparaissait du roman. Celui-ci restait purement historique (3) et n'en offrait qu'un intérêt de plus. Le génie national le marquait d'une empreinte plus profonde ; l'imagination du cœur, libre des entraves de la tradition routinière, s'y déployait à l'aise ; l'esprit de l'amour s'y exprimait plus naturellement et sans contrainte.

Quels sont donc les sentiments qui ont inspiré les livres de Chevalerie ? ceux-là même qui ont animé, gouverné la Chevalerie moderne : La générosité, d'où naît la protection et le respect pour la faiblesse ; puis le culte de la femme, de la femme envisagée comme le principe de tout bien, le mobile de toute vertu, de la femme divinisée. Quels sont donc les événements qui remplissent les romans de Chevalerie? ce sont des châteaux enchantés,

(1) P. 260.

(2) *Continuation des Mémoires de Darligny*, t. v, p. 301.

(3) C'est-à-dire *mélangé de faux et de vrai*, *sans fiction surnaturelle*. Villemain, p. 295.

défendus par des géants, où gémissent des beautés captives, où des chevaliers languissent dans les ténèbres des cachots... Hélas! dans le chaos de l'anarchie féodale, les forteresses étaient trop souvent le repaire du brigandage, et tout noble qui avait pu bâtir sur un rocher, ou s'entourer de fossés, ne pouvait-il pas se montrer impunément oppresseur et ravisseur? ce sont des combats, des grands coups d'épée que ne haïssait pas Mme de Sévigné... et qui ne sait la bravoure des chevaliers du moyen-âge, Philippe-Auguste à Bouvines, Richard en Palestine, St.-Louis à la Massoure, Beaumanoir qui but son sang, lors du combat des Trente! des enchantements, des sorciers.... Les condamnations si souvent prononcées par les tribunaux pour cause de magie, en attestant l'ignorance de ces temps, attestent aussi combien d'hommes expièrent chèrement leur réputation ou leur imprudence, victimes parfois d'un fanatisme aveugle qui leur donnait à eux-mêmes la conviction d'une puissance qu'ils n'avaient pas et de crimes qu'ils n'avaient pu commettre! La foi naïve et tendre, l'enthousiasme religieux.... Les cloîtres servaient d'abris aux intelligences les plus hautes et les mieux cultivées; nos belles cathédrales s'élevaient de toutes parts comme l'aspiration de l'âme d'un grand peuple vers Dieu, comme une prière populaire! Et les croisades entraînaient en Asie une partie de l'Europe, sur les pas de ses chefs les plus distingués, pour délivrer le tombeau du Christ! D'éternelles amours.... Si les chevaliers n'étaient pas toujours fidèles, si la grossière licence souillait trop souvent leurs plaisirs, si les dames elles-mêmes n'étaient pas toujours aussi sages que belles, il est vrai de dire cependant qu'il y avait au fond des mœurs quelque chose de grave et de sérieux, de chastement passionné. L'amour était fort et puissant; il ne s'éteignait pas dans la mort (1). Des femmes belles et séduisantes!... n'est-ce pas alors que fleurissaient dans tout l'éclat de la grâce, de la ten-

(1) Une tradition touchante veut qu'au moment où l'on déposait le corps d'Héloïse dans le tombeau d'Abeilard, mort depuis vingt ans, celui-ci ait ouvert les bras pour le recevoir et le presser contre son cœur. Dans son *Enfer*, Dante peint l'amour de Françoise et de son amant comme ayant survécu à leur mort et à leur supplice.

Au sein de la tempête
Et de cet ouragan qui courbe notre tête,
Toujours il m'accompagne et s'attache à mes pas,

dit Françoise à Dante. Ch. v, trad. d'Antoni Deschamps.

dresse, et de la beauté, Laure ; Béatrix ou celle qui lui servit de modèle ; Françoise, dont Rimini n'a pas oublié la touchante histoire ; Gabrielle de Vergy si chère à nos poètes ; Héloïse surtout, Héloise, ce type sublime de la femme dont la destinée semble trop souvent n'être ici bas que d'aimer, souffrir et prier !

Nous n'entrerons pas dans le détail des autres romans que vit naître le moyen-âge. Il y eut des romans allégoriques comme celui de la *Rose*, qui est venu jusqu'à nous environné d'éloges presqu'universels et dont nous avons peine à nous expliquer la fortune (1) ; des romans satyriques comme celui du *Renard* qui, sous le prétexte de nous offrir la description des tours joués par le Renard à son oncle et son compère le Loup, contient une critique amère des mœurs et de l'ignorance du Clergé (2) ; des romans généalogiques comme celui de *Rou*, si précieux pour l'histoire de Normandie ; géographiques comme *le Voyage de St.-Brandan au Paradis*, ou scientifiques comme le *Bestiaire* de Philippe de Than. Il y eut aussi des romans moraux, témoin *le Secret des Secrets*, par Pierre d'Abernon. Le nom de roman, nous l'avons dit, s'appliquait généralement à tous les poëmes de longue haleine. Nous devons seulement mentionner ici le retour qui s'opéra au XIIe siècle vers les faits et les traditions de l'antiquité. Le nom d'Alexandre-le-Grand reparut dans le monde qui l'avait oublié (3), et beaucoup de Trouvères le choisirent pour l'objet de leurs chants. Une vie fabuleuse d'Alexandre, traduite du persan en grec par Siméon Seth, grand maître de la garde-robe de l'Empereur Michel Ducas, dans le courant du XIe siècle, translatée ensuite du grec en latin et du latin en langue vulgaire, était la principale source où pui-

(1) Roquefort, *De l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. 168.

« Les chimistes crurent y trouver le grand œuvre ; d'autres spéculatifs » s'imaginèrent y voir une espèce de théologie morale, et que cette rose » dont la conquête avait causé tant de peines à l'amant n'était autre chose » que la sagesse. » Goujet.

(2) Abbé de Larue, 2, 378.

(3) Il faut reconnaître que la tradition mensongère sur Alexandre a commencé avec lui, et, pour ainsi dire, malgré lui : témoin cette histoire d'Aristobule qu'il fit jeter dans l'Hydaspe, parce qu'elle lui prêtait des exploits fabuleux ! Quinte-Curce avoue qu'il raconte *plus de choses qu'il n'en croit*. Arien n'a pas éloigné de sa narration judicieuse tous les faits légendaires. Mais avant le XIIe siècle, la fiction était chez nous ignorée comme la vérité. *Nouv. Rev. française*, t. 8, p. 95.

saient les romanciers (1). On pense bien au reste, que tout en écrivant, comme le disait l'un deux (2).

La vie d'Alexandre si com je lai trovée
En plusieurs leus ecrite, et de boche contée.

Nos romanciers ne se firent pas scrupule d'y mêler à toute la fantasmagorie du génie oriental qui multipliait les promenades au fond des mers, les fontaines de Jouvence, les griffons, les arbres du soleil qui annonçaient l'avenir, des faits du règne de Louis VII ou de Philippe Auguste, et d'unir ainsi leur merveilleux au merveilleux ancien, leur histoire à l'histoire ancienne (4). Quelques autres noms, celui d'Aristote, le précepteur du héros Macédonien, le père de la dialectique, le grand père de la scolastique; celui de Virgile dont le moyen-âge ne fit pas seulement l'*honneur* et *la lumière des autres poètes* (4), mais un enchanteur (et un sorcier, c'était le *nec plus ultra* de l'enthousiasme), et que Dante devait choisir pour guide et pour patron dans son grand voyage à travers le monde surnaturel, obtinrent la même faveur. Ces noms historiques n'ont pu donner aux ouvrages, dans lesquels ils figurent, le caractère de romans historiques. Ils s'y trouvent par hasard, par accident: mais les auteurs de ces ouvrages n'ont pas voulu raconter le passé. Ils n'ont pas eu devant eux ce but d'instruction que, selon nous, doit toujours se proposer le romancier historique.

Arrêtons-nous ici cependant, et prenons garde que le moyen-âge nous offre, dans ses romans de Chevalerie, sinon le type, du moins une fausse image du roman historique de nos jours. On y trouve la fiction mêlée parfois à la vérité de certains faits traditionnels: on y trouve aussi un but d'enseignement non pas scientifique, il est vrai, mais patriotique et moral. C'est en effet pour l'exemple et l'édification des fils que le poète chante les exploits des pères. Sans cesse il déplore la perte des belles traditions, des nobles usages, pour engager ses contemporains à remonter d'un effort courageux vers ce passé regretté. Qu'on remarque en outre que la plupart de nos romanciers historiques ont exploité de préférence le moyen-âge, les idées, les coutumes, les mœurs de la

(1) Abbé de Larue, 2, 343.
(2) Alexandre de Bernay.
(3) Abbé de Larue, 2, 350. Roquefort, p. 158.
(4) *Degli altri poeti onore e lume*, Dante, ch. 1.

Chevalerie, et l'on sera porté à penser que les romans de Chevalerie ont plus d'un rapport avec les romans historiques de nos jours, que du moins il s'en rapprochent beaucoup plus que les romans qui avaient précédé, ou qui devaient suivre.

Les mœurs chevaleresques passèrent. Avec elles, auraient du passer les romans de Chevalerie, et, cependant, par une fatalité bizarre, comme l'a remarqué M. Patin. « Ce fut alors qu'ils se » multiplièrent et se répandirent dans le monde : tristes imitations » de temps écoulés sans retour, qui, sans avoir retenu le charme » attaché à une peinture fidèle, avaient pris en quelque sorte » sur leur compte le ridicule des mœurs Chevaleresques outrées » et flétries (1). » L'imprimerie, à sa naissance, publia un grand nombre de romans de Chevalerie qu'on ne recherche plus aujourd'hui que comme raretés bibliographiques, et qui n'ont pas en réalité d'autre mérite.

La Renaissance, en renouvellant, sous quelques rapports, la littérature et les arts, semblait devoir renouveller le roman. Il n'en fut pas ainsi. Le roman sous le règne de François Ier n'a pas de caractère bien net ; il se ressent de l'indécision, de la confusion qui règne dans les œuvres littéraires de l'époque. C'est un vieillard qui radote les souvenirs du vieux temps, un enfant qui n'a rien appris encore du temps nouveau.

C'est toutefois une remarque curieuse qu'au XVIe siècle, si on lisait encore, si on traduisait toujours les romans de Chevalerie on n'en composait plus de nouveaux (2). Lorsque François Ier voulut ranimer les vieux souvenirs de la Chevalerie éteinte, les lectures favorites des dames et des seigneurs de sa cour furent la traduction du *Philocope* de Bocace par Adrien Sévin, et surtout celle de l'*Amadis* Espagnol par d'Herberey des Essarts. Mais il ne paraît pas que cette mode ait donné lieu à d'autres productions célèbres du même genre. Elles eussent sans doute, selon la piquante observation de Ste.-Beuve, « offert un ton moins solen- » nel... elles auraient eu une pointe de gaîté, une saillie de liber- » tinage qu'il est aisé de concevoir en lisant les *Vies* de Brantôme » ou les *Mémoires* de la reine Marguerite (3). » Tous ces romans en ont produit un qui devait les faire oublier, *Don Quichotte* ! *Don Quichotte* est l'épitaphe de la Chevalerie. La revue de la bibliothèque

(1) *Dictionnaire de la Conversation*, V. Roman.

(2) Sainte-Beuve, *Poésie française au XVIe siècle*, t. 1. p. 336.

(3) Le même, *ib.*

du brave chevalier, par le curé et le barbier (1), est la critique la plus piquante et la plus ingénieuse qui jamais ait été faite des romans de Chevalerie, en même temps que l'ouvrage lui-même est un chef-d'œuvre d'esprit, de verve et de raison.

Mais tout-à-coup, du milieu de la foule, un homme se lève rouge et joufflu, le regard moqueur et hardi, la parole tantôt libre et facile comme celle d'un prédicateur ou d'un avocat, tantôt pénible et embarrassée comme celle d'un homme ivre. Son costume équivoque est un autre problème. Il porte tour à tour et souvent à la fois le rabat du prêtre, la marotte du fou, le cordon du moine, l'écritoire du pédant, avec la même aisance et sans paraître s'en apercevoir, c'est Rabelais, jovial et savant, philosophe et bouffon : le désordre de sa vie a passé dans son livre, et cependant on doit voir, dans les gaités de ce livre, une débauche de cabinet plus encore que de taverne. Dans ses écrits se mêlent et se confondent la vérité, la fiction, la licence, l'allégorie, la satyre :

> Raison, gaité, folie, en lui tout est extrême ;
> Il se rit de son art, du lecteur, de lui-même (2).

Pourquoi donc de savants commentateurs ont-ils essayé d'éclaircir et de débrouiller ce cahos d'où jaillissent encore de nombreux rayons de lumière? pourquoi s'obstiner à le suivre dans ses longues divagations, dans ses incroyables inconséquences? comme si les chansons de table entremêlées de *flons flons* et de *faridondaines* avaient nécessairement un sens complet et suivi ; comme si la raison était condamnée à analyser scrupuleusement, sans en omettre les moindres détails, les étranges hallucinations de l'ivresse ou de la folie! comme si chercher à comprendre n'était pas quelquefois n'avoir pas compris!!

L'Homère bouffon, comme l'a nommé spirituellement Charles Nodier, chanta donc les prouesses de Gargantua, et la foule accueillit ses récits avec transport. Rabelais est le créateur d'un genre dans lequel il aura pour disciples et pour imitateurs Guillaume-des-Autels, auteur de la *Mitistoire Baragouine de Fanfreluche et de Gaudichon;* Noël du Fail, dont les *baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel* sont encore recherchés des curieux ; Beroalde de Verville, éditeur infatigable d'une foule d'ouvrages presqu'inintelligibles ; Tabourot,

(1) Liv. 1, ch. VI.

(2) Delille.

seigneur des Accords, dont on n'a pas oublié les *Apophtegmes du sieur Gaulard* et *les Escraignes dijonnoises*, Bouchet de Poitiers et nombre d'autres.

Le roman fut plus personnellement, ou, pour mieux dire, plus politiquement satyrique dans *les Aventures de Fœneste*, et *la Confession de Sancy*, par Théodore Agrippa d'Aubigné; dans *l'Ile des Hermaphrodites*, satyre mordante, dirigée contre les mignons de Henri III, et qui fut attribuée à un évêque devenu depuis cardinal.

C'est encore au XVIe siècle que brille dans tout son éclat la muse capricieuse du conte. Élève de Boccace qui lui avait donné une allure et une grâce nouvelles, elle restera fidèle aux traditions de son maître. Vif, joyeux, hardi, naïf, le caractère, l'esprit et la langue de notre pays sont essentiellement propres à la nature du conte. Nous ne l'avons pas suivi dans ses diverses transformations; nous n'en dirons ici qu'un mot. Les contes jouissaient de la faveur des grands et des cours. Les plus puissants seigneurs, les plus nobles dames ne dédaignaient pas d'en composer, (1) et les assaisonnaient parfois d'un sel assez piquant. La mère de François Ier, Louise de Savoie, et sa fille Marguerite d'Alençon, depuis reine de Navarre, excellèrent dans un genre qui demande par dessus tout, le talent de broder une idée avec esprit et délicatesse. On assure que Mme de Savoie s'avoua vaincue par sa fille et déchira son ouvrage; perte infiniment regrettable, et dont *l'Heptameron* de la reine de Navarre ne saurait entièrement consoler.

Ce que touche une main royale devient or; le conte fut partout le bienvenu. La plupart des écrivains que nous venons de citer comme imitateurs de Rabelais, s'essayèrent avec succès dans les contes et les nouvelles. D'autres se renfermèrent plus étroitement dans leur spécialité conteuse, et parmi eux Bonaventure des Perriers, l'auteur des *Contes et joyeux devis*, auquel pouvait fort bien revenir l'honneur d'avoir composé quelques-unes des plus jolies nouvelles de l'*Heptameron*. Bonaventure Des Perriers est du nombre des cent et un grands hommes inconnus, dont le bon Charles Nodier s'est avisé d'exhumer le nom et de révéler la grandeur à la France littéraire du XIXe siècle.

Une sorte de réaction s'était opérée dans la littérature de nos voisins en faveur du genre bucolique et pastoral (2). Les bergers,

(1) Voir un article du Biblioph. Jacob, *Revue de Paris*, 1834, p. 301.

(2) Voir une bonne dissertation de M. Roger en tête de l'édition de Ségrais, publiée à Caen en 1823.

avec leurs troupeaux, avaient tout envahi. Le Parnasse ne retentissait plus que de leurs chansons. Peut-être l'étude plus répandue des classiques de l'antiquité, le désir d'imiter Théocrite et Virgile n'étaient-ils pas étrangers à cette tendance de la littérature; ou bien plutôt n'était-ce point un excès, suite naturelle d'un excès opposé? Comme celle des artistes, l'imagination du peuple aime les contrastes. Après les grands coups de lances, après les horreurs de la guerre et des combats, les douceurs de la paix, le calme des champs, les plaisirs du village. Après la trompette guerrière, le flageolet et la tendre musette. Virgile avait écrit ses *Églogues* au sortir des *guerres plus que civiles* (2) du triumvirat. Après les victoires de nos armées sur l'Europe liguée contre nous, *Bouton de rose :* après Waterloo, *le Soldat laboureur* ! Les Italiens avaient donné l'exemple et le modèle. Malheureusement ils avaient dénaturé la pastorale en substituant trop souvent, aux peintures naïves des occupations et des mœurs de leurs bergers, une espèce de métaphysique amoureuse, des dissertations sentimentales et des madrigaux froidement spirituels. Le Tasse, dans son *Aminte*, (1573), Guarini, dans son *Pastor fido*, (1585), avaient fait oublier Sannazar et les cinq cents poètes bucoliques qui, dans l'espace d'un demi siècle, avaient, dans la seule Italie, sacrifié aux muses leurs moutons et leurs chèvres. Garcilasso avait mérité le nom de Pétrarque espagnol. Montemayor, en publiant sa *Diane*, avait popularisé, dans toute l'Europe, son nom, ses vers et ses amours. Cervantès avait composé *Galatée*. L'Angleterre elle-même, la froide et nébuleuse Angleterre avait inspiré des poètes amis de la verdure et des champs. La comtesse de Pembrock, ou plutôt son frère Philippe Sydney, avait donné son *Arcadie* avec un grand succès. La France devait avoir son tour.

En 1610, Honoré d'Urfé publia la première partie de *l'Astrée*. Selon la plupart des critiques, il y aurait *romancé* ses propres aventures ; *l'Astrée* ne serait que l'histoire de ses amours avec Diane de Chateaumorand, sa belle-sœur, qu'il épousa en 1601, après la dissolution du mariage de son frère. Cette supposition a été solidement réfutée par M. Auguste Bernard, dans son excellent ouvrage, *Les derniers D'Urfé*. Il n'est pas vrai non plus que D'Urfé ait raconté, dans son *Astrée*, les amours de Henri IV. La fable par lui choisie est des plus singulières : » Il feignit que dans le Forez, » petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avait eu, du

(2) ..... *Plus quam civilia.* Lucain.

» temps de nos premiers rois, une troupe de bergers et de ber-
» gères qui habitaient les bords de la rivière du Lignon, et qui,
» assez accommodés des biens de la fortune, ne laissaient pas néan-
» moins, par un simple amusement, et pour leur seul plaisir, de
» mener paître eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers et
» toutes ces bergères étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme
» on le peut penser, ne tarda guère à les y venir troubler, et pro-
» duisit quantité d'événements considérables (1). »

L'*Astrée*, à son apparition, fit une sensation profonde. Elle a été le type et le modèle d'un genre; le drapeau d'une école qui régna, sans rivales, pendant près d'un demi siècle.

Elle ne manquait en effet ni d'imagination, ni d'intérêt, ni d'agrément. Le style avait une fluidité molle et gracieuse qui semble annoncer de loin les belles pages du *Télémaque*. » La période se
» déploie et roule un peu lentement, mais avec douceur et ma-
» jesté, comme un beau fleuve au soleil. C'est une phrase dorée
» et calme, un peu trop riche de mots, toujours sonore, mais
» plus harmonieuse qu'accentuée (2). » Cette *Astrée*, qu'on ne lit plus, fit long-temps les délices des beaux esprits et des belles dames de la province et de la cour. Sorel, dans sa *Bibliothèque française*, l'appelle « un ouvrage très-exquis (3) »; Boileau, le sévère Boileau vante « la narration également vive et fleurie, les
» fictions très-ingénieuses, les caractères aussi finement imagi-
» nés, qu'agréablement variés et bien suivis (4) »; l'évêque Huet en parle avec un enthousiasme presque comique : il l'appelle « l'in-
» comparable *Astrée*; l'ouvrage le plus ingénieux et le plus poli
» qui eût jamais paru en ce genre, et qui a terni la gloire que la
» Grèce, l'Italie et l'Espagne, s'y étaient acquises » (5); Mme de Sévigné aimait l'*Astrée*, Mlle de Rambouillet l'adorait, Fénélon, tout jeune, l'avait cachée sous son chevet, La Fontaine y trouvait un grand charme; et maintenant ses énormes in-8o dorment dans la poussière des grandes bibliothèques, où personne ne va les réveiller.

D'Urfé avait fait des héros de ses bergers; ses imitateurs firent des bergers de leurs héros, et, dans leurs volumineux ouvrages,

(1) Boileau, *Discours sur le dialogue des héros de roman.*

(2) Philarète Chasles, *Journal des Débats* des 26 septembre, 2 et 3 octobre 1839.

(3) P. 158.

(4) *Discours* déjà cité.

(5) *De l'Origine des romans*, p. xcv.

tous les grands hommes de l'antiquité filèrent le parfait amour. Gomberville, La Calprenède, Puget de la Serre, les Scudéry, inondèrent la France et l'Europe de leurs productions, qui n'ont d'historique que le titre. On vit paraître ce que l'allégorie a de plus fade et de plus subtilement raffiné : *La Carte du royaume des Précieuses; du pays de Tendre; du pays de l'Honnête amitié; du royaume de la Coquetterie.* On s'était passionné pour la géographie des sentiments, pour la topographie du cœur. C'étaient de longues dissertations sur l'amour, des énigmes galantes, une affectation de style et d'idées à rebuter le lecteur de nos jours le moins difficile. Les habitudes solennelles de la cour de Louis XIV, l'esprit froidement et cérémonieusement chevaleresque des hautes classes de la société encourageaient ce genre de littérature. Le nombre des romans, dits héroïques, qui parurent alors, et dont quelques-uns, comme le *Cyrus*, ont jusqu'à dix gros volumes in-8°, est véritablement prodigieux. L'antiquité tout entière avait été mise à contribution. On vit tour à tour le *Cyrus*, *la Cassandre*, *la Cleopâtre*, *Laodice*, *le grand Scipion*, *Clelie*, *Mithridate*, *l'Ariane*, *l'Almerinde*, *l'Axiane*, puis *l'Histoire Négrépontiaque*, *l'Histoire Africaine*, *l'Histoire Asiatique*, *l'Histoire Celtique* et une foule d'autres. Une critique éclairée et le dégoût du public ont depuis long-temps fait justice de ces aventures extravagantes, de ce style ridicule ; et, la nation, « pour la gloire de laquelle travaillait Mlle de Scudéry, » si nous en croyons le savant évêque d'Avranches (1), s'est montrée fort ingrate en l'oubliant complettement. Des critiques ont loué quelques-uns de ces ouvrages, « de s'accorder fort aux coutumes an- » tiques... d'avoir bien dépeint les mœurs des premiers empereurs » romains (2), » mais ils les louent en même temps « d'être rem- » plis d'exemples conformes à la galanterie de leur siècle (3), » et c'est tout dire. Mlle de Scudéry et ses rivaux ont peint la société qui les entourait, retracé les aventures des grands seigneurs de la cour, ou même des bourgeois de leur quartier. Boileau, dans son charmant opuscule, *Les héros de roman*, a bafoué avec son inexorable bon sens les personnages de Mlle de Scudéry. Il introduit au milieu d'eux un français :

« Regarde bien tous ces gens-là, lui demande Mercure, les » connois-tu ?

(1) *De l'Orig. des romans*, p. XCVI.

(2) Sorel, *Biblioth. française*, p. 165.

(3) Le même, p. 166.

LE FRANÇAIS.

» Si je les connois ? eh ! ce sont tous la plupart des bourgeois » de mon quartier. Bonjour, madame Lucrèce. Bonjour, M. Bru- » tus. Bonjour, mademoiselle Clélie. Bonjour, M. Horatius Coclès.

PLUTON.

» Tu vas voir accommoder tes bourgeois de toutes pièces. Allons, » qu'on ne les épargne point, et qu'après qu'ils auront été abon- » damment fustigés, on me les conduise tous, sans différer, droit » aux bords du fleuve de Léthé. Puis, lorsqu'ils y seront arrivés, » qu'on me les jette tous, la tête la première, dans l'endroit du » fleuve le plus profond, eux, leurs billets doux, leurs lettres ga- » lantes, leurs vers passionnés, avec tous les nombreux volumes, » ou, pour mieux dire les monceaux de ridicule papier où sont » écrites leurs histoires. Marchez donc, faquins, autrefois si » grands héros. Vous voilà arrivés à votre fin, ou, pour mieux » dire, au dernier acte de la comédie que vous avez jouée si peu « de temps.

CHOEUR DE HÉROS, (*s'en allant chargés d'escourgées*).

» Ah ! la Calprenède ! ah ! Scudéry ! »

On n'ira pas chercher l'origine des romans historiques dans les longues rapsodies dont nous venons de parler. On ne la trouverait pas davantage dans les ouvrages de Mme de Villedieu, qui fit passer le goût des grands romans, et qui, dans ses *Désordres de l'amour*, ses *Annales galantes*, ses *Exilés*, ses *Amours des grands hommes*, employa l'histoire. Un critique prétend que « dans tous, on reconnaît » une adresse singulière à profiter de certains traits de l'histoire, » pour parvenir au but qu'elle s'était proposé (1). » Ce n'est pas là le côté louable des romans de Mme de Villedieu, et ses compositions, quoique réimprimées plusieurs fois au commencement du XVIIIe siècle, méritent bien l'oubli dans lequel elles sont tombées. Elles ne manquent ni d'agrément, ni même de délicatesse, mais la fade galanterie dont Mme de Villedieu empruntait les détails aux mœurs de l'époque et à sa propre histoire, a fait leur perte après avoir fait leur succès passager.

(1) Sabattier, *Les trois siècles littéraires*.

Parlerons-nous de cette foule de pamphlets imprimés pour la plupart en Hollande, ou à Cologne, chez Pierre Marteau : *Les illustres françoises*, *Les illustres aventurières*, *Les galanteries des rois de France*, etc ? Ils étaient dirigés contre Louis XIV, et contre les grands personnages du temps ; et, comme dans les Mémoires si communs de nos jours, l'histoire y servait de prétexte à la satyre. *L'Histoire amoureuse des Gaules*, par Bussy Rabutin, est le modèle du genre : Triste genre qui rappelle trop celui de Brantôme, et ses indiscrétions plus que cyniques. Ce ne sont pas là des romans historiques, dans la véritable acception du mot.

Il n'y a rien à dire du *Roman comique* de Scarron, dont la grosse gaîté est depuis long-temps passée de mode, de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*, dont le charme et la grâce délicate ne passeront point. Rien d'historique dans ces ouvrages qui font époque dans notre littérature romancière, à des titres bien différents.

Quant au *Télémaque*, ce n'est ni un roman, ni une histoire, ni un roman historique. C'est une traduction de Virgile et d'Homère plus belle que l'original ; ou plutôt, comme l'a dit un de nos amis, » c'est Virgile, c'est Homère, transformés par un des plus beaux » et des plus tendres génies du christianisme. »

Pour avoir, au reste, une idée de ce qu'étaient les romans à la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, il suffit de fixer les termes de la définition qu'en ont donnée les critiques de l'époque.

« Ce sont, dit le savant Huet, dans son Traité déjà plus d'une » fois cité, des fictions d'aventures amoureuses écrites en prose » avec art, pour le plaisir et l'instruction des lecteurs (1). » Ailleurs il dit que « les romans sont des fictions de choses qui ont » pu être, et qui n'ont point été (2). » Pas un mot de l'histoire comme on le voit ; pas un mot, dans tout son Traité, d'où l'on puisse induire que les romanciers d'alors cherchassent ou fussent censés chercher la vérité historique.

Baillet, dans ses *Jugements des savants*, ne parle des romans que comme « d'un art qui fait juger autant de la corruption de nos » mœurs, que de la politesse de notre galanterie (3). »

Les éditeurs de la *Bibliothèque française* louent l'auteur de *la Comtesse de Vergy*, et d'*Edèle de Ponthieu* de « narrer joliment et

(1) P. III.

(2) P. IX.

(3) T. 1, p. 176, édition de 1722.

» d'avoir tout le talent propre pour amuser ce qu'on appelle le » monde galant et poli (1). »

Dans une *Lettre sur les romans*, publiée dans la *Bibliothèque française* (2) et dans la *Continuation des mémoires de littérature de Dartigny* (3), on caractérise en ces termes le genre de mérite qui doit distinguer les diverses espèces de romans : « Le genre *héroïque* » demande un grand sujet, de l'élévation dans les pensées, de la » majesté et de l'harmonie dans le style, du merveilleux dans les » incidents ; le roman *comique* veut un sujet ordinaire, mais agréa- » ble, des pensées pleines de sel, un style badin, des incidents » burlesques, et qui dévoilent quelque ridicule. Un roman *Pas- » toral* exige beaucoup de simplicité, mais relevée par une naïve » délicatesse. Un roman *Historique* ou une *nouvelle* veut un récit » naturel, un air aisé, une exacte vraisemblance, un dénou- » ment facile. » Il est bien vrai que l'auteur anonyme de cette lettre vante les avantages du *mélange de la fiction avec l'histoire* ; il est bien vrai aussi qu'il veut qu'on rende la fiction *allégorique ou instructive*, et qu'on lui donne pour base *la vérité*. Mais il ne comprend pas qu'on se propose, en écrivant un roman, d'autre but que « d'instruire et de persuader les hommes en les amusant... en » relevant le prix de la vertu et des bonnes mœurs. » En d'autres termes, le critique admet l'histoire, non pour elle-même et comme but, mais comme moyen. Au reste, l'idéal des romans, suivant lui, est *Télémaque* et *l'Iliade* d'Homère. Il ne cite pas un autre roman dans lequel il y ait quelque chose à apprendre. Il paraît donc que les romans vraiment historiques étaient rares de son temps, bien qu'on ne craignît pas de ravaler jusqu'à eux, (pardon, si l'expression est dure), *l'Iliade* d'Homère, ou plutôt de les élever jusqu'à elle.

Nous trouvons quelque chose de plus curieux et de plus concluant dans la *Lettre* de Chapelain déjà citée. Il pose en principe « que « tout écrivain qui invente une fable dont les actions humaines » font le sujet, ne doit représenter ses personnages ni les faire » agir, que conformément aux mœurs et à la créance de son » siècle, surtout s'il n'est éclairé que des lumières qu'il tire de » son siècle, puisqu'il est constant que nos idées ne vont guère » au-delà de ce que nous voyons ou de ce que nous entendons. »

(1) 1723 ; t. 3, p. 297.
(2) 1728 ; t. 12, p. 46.
(3) 1728 ; t. 5, p. 194.

Les interlocuteurs de Chapelain, Ménage et Sarrazin, se gardent bien de le contredire. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle on entendait la vérité historique dans le roman.

Je conclus donc que le XVIIe siècle n'a pas connu le roman historique : il ne l'a même pas soupçonné.

Le XVIIIe siècle aurait-il été plus heureux ? serait-ce à lui que reviendrait l'honneur de l'invention dont nous cherchons vainement la trace depuis si long-temps ? je ne le crois pas.

Au XVIIIe siècle, le roman change de caractère et de portée. Ce n'est plus une fiction composée dans un but d'agrément et d'instruction. C'est un cadre, une forme élastique qui se prête au développement capricieux des idées philosophiques, politiques, religieuses de l'auteur ; ce n'est plus une fable intéressante : c'est une dissertation, un pamphlet, un sermon.

Le Roman se montra donc railleur, paradoxal, hardi jusqu'à la témérité, étincelant de verve et de raison sous la plume de Montesquieu ; tour à tour cynique et moral, ignoble et noble avec Diderot ; spirituel, incisif, mordant avec Voltaire ; philosophique, dramatique avec Rousseau. Rousseau lui fit peindre l'action intérieure de l'âme sur elle-même ; par une sorte de révélation, il le rendit l'interprète de ces sentiments qu'aucune parole ne manifeste : l'écho, non pas de ce qui se dit, mais de ce qu'on a senti sans le dire. Plus que tous les autres genres de littérature, peut-être, le Roman ressentit cette inquiétude fiévreuse qui tourmentait les esprits, « ce vague désir de perfectionnement, cette ivresse de » lumières qu'on croyait avoir acquises, ce dédain superbe pour le » passé, cette effervescence qui allait toujours s'accroissant (1), » symptômes avant-coureurs de la révolution qui se préparait.

Il y eut des exceptions. Le Roman fut véritablement et profondément comique sous la plume de Lesage, ce rival de Molière, qui, comme lui, savait approfondir l'homme sans le disséquer, et peindre au lieu de décrire. Il fut finement et spirituellement prétentieux avec Marivaux ; agréable, amusant, plein de goût et de douceur avec Prévost. Le vice, revêtu d'impudence et d'affectation, s'étala dans les romans de Crébillon. On a dit qu'il avait été le philosophe des femmes : ô Rousseau ! !..

Au milieu de l'effervescence générale, parut comme un phénomène, tant il contrastait avec le ton et la couleur de ce qui l'entourait, un charmant petit roman, *Paul et Virginie*. Pourquoi faut-il

(1) De Barante, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle.*

qu'à la fraîcheur exquise des sentiments et des détails, se mêle parfois une sorte de sensibilité aigre et maussade qui perce dans tous les ouvrages de Bernardin de St.-Pierre ?

A la même époque, quelques écrivains s'exercèrent dans un genre qui se rapproche assez du roman historique ; Barthélemy, Marmontel et Florian.

Je ne saurais, à vrai dire, voir un roman dans le *Voyage du jeune Anacharsis*. L'abbé Barthélemy a voulu mettre l'érudition en action, et tracer un vivant tableau de l'ancienne Grèce. L'ouvrage est estimable, surtout à cause de l'époque à laquelle il parut. Mais où est l'intrigue, l'action, le roman ?

Il n'en est pas de même des *Incas*, et du *Bélisaire* de Marmontel. Voici dans quels termes l'auteur lui-même parle du genre qu'il a choisi. « Quant à la forme de cet ouvrage, considéré comme pro-
» duction littéraire, je ne sais, je l'avoue, comment le définir. Il
» y a trop de vérité pour un roman, et pas assez pour une his-
» toire. Je n'ai certainement pas eu la prétention de faire un poème.
» Dans mon plan, l'action principale n'occupe que très-peu d'es-
» pace : tout s'y rapporte, mais de loin. C'est donc moins le tissu
» d'une fable que le fil d'un simple récit, dont tout le fonds est
» historique, et auquel j'ai entremêlé quelques fictions compa-
» tibles avec la vérité des faits (1). » Mais, sous la plume de Marmontel, le Roman a été ce qu'était l'histoire elle-même, partial. Marmontel a voulu régenter les rois et les peuples, comme tout écrivain se croyait alors obligé de le faire ; il a essayé de « prému-
» nir les générations futures contre les séductions et les fureurs du
» fanatisme (2). » De son aveu, il eût regardé son ouvrage comme superflu, « si le fanatisme eût été aux abois. » A proprement parler, il ne l'a pas composé pour l'histoire, mais contre l'histoire.

Florian avait, lui aussi, des prétentions philosophiques. Il se vante quelque part d'avoir écrit, avant la révolution, le onzième livre de *Numa Pompilius*, lequel livre, pour le dire en passant, est bien la plus misérable rapsodie qui se puisse imaginer. Florian avait de plus des prétentions poétiques. En revanche il avait peu de souci de l'histoire. Son *Numa* en offre la preuve à chaque page, et j'en trouverais, au besoin, la démonstration dans l'indication des sources où il a puisé. Elle a été retrouvée dans ses papiers, et publiée par Guilbert de Pixérécourt (1). Plutarque est le seul histo-

(1) Préface des *Incas*.
(2) Introd. des *Incas*.
(1) *OEuvres inédites* de Florian, t. 4, p. 226.

rien qui y figure ; mais *l'Iliade*, *l'Enéide*, Ovide, Stace, Silius Italicus, *la Araucana*, le Tasse, Gessner ont dû être mis bien souvent à contribution, et pour des passages désignés.

J'aime mieux *Gonsalve*. Il y a plus d'intérêt, de style et de couleur. Mais, de bonne foi, peut-on faire un roman historique d'un livre qui s'ouvre par une invocation *aux chastes nymphes qui baignent les tresses de leur longs cheveux dans les eaux limpides du Guadalquivir*, et qui respire d'un bout à l'autre la prétention à la marche imposante et au ton héroïque de l'Epopée ? Laharpe, après avoir condamné sévèrement ce genre d'ouvrage « qu'il ne sait » même comment appeler, » et, après avoir dit que « Gonzalve n'é- » tait, à vrai dire, ni un poème ni un roman, » le définit « un » récit moitié historique, moitié fabuleux, en prose poétique (1). » J'avoue, pour mon compte, que je trouve dans *Gonzalve* quelques-uns des caractères du roman historique. Le goût de Florian pour la littérature Espagnole, l'étude qu'il avait faite de l'histoire des Maures, l'ont parfois heureusement inspiré, quoiqu'il ait défiguré, de manière à le rendre tout-à-fait méconnaissable, le grand capitaine Espagnol. Mais ce mérite est tout exceptionnel, tout personnel à Florian, si je puis ainsi parler. De son temps, la littérature romancière semblait tout entière avoir pris pour devise ces paroles de son maître et de son chef : « J'ai vu les mœurs de mon » temps, et j'ai publié ce livre (2). »

Il faut en excepter pourtant un ouvrage aujourd'hui peu connu de Billardon de Sauvigny. *L'Histoire de Pierre le Long et de sa très-honorée dame Blanche Bazu*, lors de son apparition en 1765, obtint un succès de vogue, dont parlent les *Mémoires* de Mme de Genlis. Ce roman est écrit « dans le style et selon les mœurs des » siècles de franchise et de naïveté, » a dit l'auteur des *Trois siècles litteraires*. Il est certain que Sauvigny a su ressusciter avec assez de bonheur les formes du vieux langage français et les usages de la vieille société. Malheureusement il confond quelquefois le naïf avec le niais. Laharpe, qui ne l'aimait pas, a fait allusion à cet ouvrage, quand il parle « des romans de son temps où l'on a em- » ployé le style de *la belle Maguelone* et de *Pierre de Provence*.... Il » y a des gens, ajoute-t-il, qui trouvent dans cette sorte de » pastiche une invention merveilleuse : moi, qui n'y entends pas » finesse, je n'y vois qu'un moyen facile de se passer de style et

(1) *Cours de littérature*, t. 13, p. 375.

(2) Rousseau, *la Nouv. Héloïse*.

» d'esprit (1). » Ce dédain n'est pas mérité. *L'Histoire de Pierre-le-Long et de Blanche Bazu* restera, avec les deux romances de Moncrif, *les Infortunes de la comtesse de Saulx* et *les Amours d'Alix et d'Alexis*, quoiqu'à un rang inférieur, comme une étude curieuse de style, comme un pastiche heureux. Ces opuscules sont ce que le moyen-âge, injustement dédaigné, a inspiré de plus naïf et de plus original aux écrivains du XVIIIe siècle. Si Moncrif et Sauvigny n'ont pas complettement réussi dans leur projet de réhabiliter la poésie des anciennes mœurs nationales, ils ont eu du moins l'honneur de l'entreprendre. Ils ont, à mon sens, laissé bien loin derrière eux le comte de Caylus et même le comte de Tressan, dont les *Romans de chevalerie*, tant prônés, n'ont pas d'autre mérite qu'une narration facile et piquante. Pour accommoder les anciens romans de chevalerie au goût de ses contemporains, le comte de Tressan les a mutilés, défigurés complettement.

La révolution éclata. Les temps qui l'avaient immédiatement précédée avaient été déshonorés par une licence incroyable. Cette licence continua, protégée par le régime nouveau. Il est à remarquer d'ailleurs que plusieurs des hommes qui ont joué le principal rôle dans la révolution (2), avaient attaché leur nom à des publications scandaleuses et dignes de tout le mépris des honnêtes gens : triste début dans la carrière de la régénération nationale, et de la réforme des esprits et des mœurs de leurs concitoyens ! Au fort des événements qui se succédaient avec tant de rapidité, peu de romans parurent. Quels événements dans les livres pouvaient valoir ceux qui se passaient sur la place publique, ou sur la frontière? Quelles infortunes fabuleuses pouvaient émouvoir des cœurs brisés par la frayeur ou le regret de la perte des amis, des parents ? quelques tentatives eurent lieu pour ranimer la pastorale éteinte. C'était la mode de jouer la sensibilité. Il fallait à tout prix revenir aux mœurs naïves de l'âge d'or, à la simplicité primitive : témoins les

(1) *Cours de littérature*, t. 7, p. 222.

(2) Nous citerons seulement Mirabeau, auteur du *Rubicon* et des *Mémoires d'un libertin de qualité;* Louvet, de *Faublas;* Laclos, des *Liaisons dangereuses*. St.-Just avait publié *Orgon*, poëme licencieux dans le genre de *La Pucelle*. Camille Desmoulins avait, au dire de Ch. Nodier, (*Mélanges de littérature et de critique*, 2, 190,) débuté dans la littérature par une traduction de l'*Aloysia Sigetana*, plus impudente que l'original. Faut-il rappeler que le marquis de Sade ne craignit pas d'adresser à chacun des membres du Directoire-Exécutif, un exemplaire richement relié de ses livres infâmes, dont à peine on ose prononcer le nom, et que ceux-ci les acceptèrent ?

mariages ordonnés par Fouché, et dont la Nièvre se souvient encore !

Quand le calme se fut rétabli, les cabinets de lecture furent inondés d'une prodigieuse quantité de petits romans, traduits pour la plupart de l'anglais ou de l'allemand ; et les Cœlina, les Amanda, les Rosalba, toutes les héroïnes en *a*, envahirent le roman et régnèrent sans rivales, comme jadis dans la littérature les savants en *us*. Lantier seul donna son *Voyage d'Anténor* avec un succès qu'on a peine à comprendre aujourd'hui. Rien de plus pauvre d'érudition que cet *Anacharsis des boudoirs*. Mme Cottin parut trop tard : *Claire d'Albe* fut publiée en 1799 ; *Malvina* en 1801 ; *Amélie Mansfield* en 1803 ; *Mathilde* en 1805 : Mais ces héroïnes si touchantes furent bientôt éclipsées par la grâce et la beauté de Delphine, de Lucile et d'Atala.

Une révolution littéraire devait couronner, et, sous quelques rapports, consommer la révolution politique. Les réformateurs se montrèrent bientôt dans le roman, comme dans tous les autres genres de littérature.

Châteaubriand, le premier dans l'ordre des dates, comme le premier par le talent, publia son *Atala*, 1801. La sensation fut immense. *René*, qui parut l'année suivante, excita le même étonnement, la même admiration. *René* acheva la gloire de Châteaubriand. Elle n'a pas grandi depuis ; elle n'a fait que se maintenir.

Dans *Atala*, Châteaubriand avait trouvé, pour raconter les amours de ses deux sauvages dans le désert, une langue originale et neuve comme cette nature inconnue dont il déroulait à nos yeux les magnifiques tableaux. Dans *René*, il avait peint le vague des passions et ces souffrances sans nom, qui creusent un abyme au fond des âmes. La corde des douleurs chrétiennes vibrait de nouveau sous une main inspirée, et tous les cœurs vibraient à l'unisson. Il y avait tant de trouble dans la société ! tant de souffrances sans espoir et sans consolation dans les cœurs ! Au milieu des ruines de tout un ordre politique et social, chacun sentait comme le besoin d'en revenir à Dieu et à la nature pour trouver un sol qui ne se dérobât pas sous ses pieds. Personne, au reste, n'a mieux peint l'impression produite par les premiers ouvrages de Châteaubriand que Barthélemy. *C'était là ton domaine*, dit-il,

> Alors que revenant
> Des huttes du Sachem sur le vieux continent,
> Tu t'élevas si haut d'un seul bond, que l'Empire,

Un instant s'arrêta pour écouter ta lyre ;
Le monde des beaux arts à peine renaissant
Se débattait encore dans son limon de sang ;
Ce chaos attendait ta parole future,
Tu dis le *fiat lux* de la littérature.. (1).

Les Martyrs vinrent ensuite ; *les Martyrs* cette belle épopée de la chute du paganisme et du triomphe de la religion chrétienne. C'est un véritable poème pour l'invention et l'inspiration. Sous le rapport de l'exécution, c'est une étude de la littérature sacrée et de la littérature profane si conciencieuse et si originale, une traduction du passé si hardie et si fidèle à la fois qu'elle se place à côté et au-dessus du *Télémaque*. *Les Martyrs* sont un des ouvrages de Châteaubriand les moins goûtés, et, pour mon compte, je n'en vois pas un qui lui fasse plus d'honneur sous le double rapport de la science et de l'imagination. Ne croit-on pas entendre, dans les premiers livres, un écho à peine affaibli de la lyre d'Homère ? Plus loin, qui n'a pas senti son cœur battre en parcourant les rues de Rome que le génie de l'écrivain a ressuscitée de sa poussière, et la campagne de Naples semée de palais où résonnent, au milieu des festins, les vers harmonieux de Tibulle et d'Horace (2) ? La guerre des Gaules, l'épisode de Velléda sont d'une admirable beauté (3). Les Harangues de Symmaque, de Hiéroclès et d'Eudore (4), où la science parle comme le cœur, où l'érudition est sublime comme l'enthousiasme, ne suffiraient-elles pas seules à la gloire des *Martyrs* ?

Je ne saurais passer sous silence les *Natchez*, ouvrage, où de grandes beautés rachètent de nombreuses fautes, et cette délicieuse nouvelle du *Dernier des Abencerrages*, empreinte d'un sentiment si délicat de l'amour, d'une si chaude couleur des lieux et des temps. La censure de l'empire refusa de la laisser publier sans retranchement et sans corrections. Chateaubriand la renferma dans son portefeuille plutôt que d'accepter cette injure : éloquente protestation du génie contre la force ! Noble appel du présent à l'avenir !

Une femme aussi devait lutter contre le despotisme, et sa courageuse opposition devait apprendre à l'empereur que *le génie est le seul roi qu'on n'enchaîne pas à un char de triomphe*, c'était Mme de

(1) *Némésis*, numéro 31.
(2) Livres IV et V.
(3) Livres IX et X.
(4) Liv. XVI.

Staël. Son génie et celui de Chateaubriand, partis de points diamétralement opposés, se rencontrèrent dans le ciel de la liberté et de la poésie. En 1802, elle publia *Delphine* où la passion et la raison parlent un si beau langage; en 1807 parut *Corinne*, son chef-d'œuvre. On a prétendu que Mme de Stael s'était peinte sous les traits de *Corinne;* bel éloge pour toutes les deux!

A la même époque, Sénancourt publiait *Obermann* (1804); *Obermann*, le lamentable élégiaque des douleurs humaines. C'est Rousseau, mais Rousseau sortant d'une révolution qui n'a rien laissé debout, avec un vide affreux au-dedans, comme au-dehors de lui.

L'empire marcha vite, si vite que la littérature eut peine à le suivre. Il eut des poètes, mais quels poètes! des romanciers, mais quels romanciers! des historiens, mais quels historiens! lisez les bulletins de la grande armée; c'est là qu'est la poésie, l'histoire et le roman....

Nous ne saurions, toutefois, au milieu des romanciers qui écrivirent alors, oublier Mme de Genlis. Mme de Genlis continua à publier ses volumineux ouvrages, dans lesquels elle n'a jamais pu s'élever au-dessus de la médiocrité; (j'en excepte *Mlle de Clermont*, louée par Chénier lui-même). Quelques-uns de ses romans prétendus historiques, offrent de l'intérêt; mais ils manquent de science et de caractère. Elle a cependant peint avec une certaine vérité et avec convenance les mœurs et les habitudes de la cour de Louis XIV. Mme de Montolieu mérite également d'être citée.

La restauration arriva. Aux luttes de l'épée allaient succéder celles de l'intelligence: la France fatiguée de ses agitations guerrières, en même temps que de son inactivité morale, éprouvait un double besoin de mouvement et de repos. Un grand travail de rénovation et de changement allait s'opérer au sein de la littérature; et, comme signal des nouvelles destinées du roman, à peu près à l'époque où Benjamin Constant publiait son petit chef-d'œuvre d'*Adolphe*, Walter-Scott publia son *Waverley* (1815).

C'est un beau nom, c'est un grand nom que celui de Walter-Scott! Il s'élève sur les limites de deux écoles littéraires, fixant le point d'arrivée de l'une, le point de départ et d'avenir de l'autre. Il est le créateur et le modèle du roman historique moderne; on nous pardonnera d'entrer, à son sujet, dans quelques détails, et de lui payer à loisir notre tribut de respect et d'affection.

Une première circonstance nous frappe: Walter-Scott ne procède d'aucun autre romancier anglais. Il a créé son genre. Ce genre lui appartient en propre comme son génie.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur l'état de la

littérature romancière en Angleterre, à l'époque où parut *Waverley*. Richardson dormait oublié : Fielding se soutenait avec son *Tom Jones* trop loué peut-être, malgré son incontestable mérite. Sterne, entrepreneur d'originalité, comme l'a appelé Châteaubriand, était passé. On lisait encore, comme on lira toujours, *le Vicaire de Wakefield;* on frissonnait à la lecture des romans de Maturin, l'auteur de *Bertram* et de *la famille Montario*, et de la célèbre Anne Radcliffe, cette inconciliable ennemie des oncles et des tantes (1). *Caleb William*, *le Moine*, avaient eu un succès de vogue; mais la faveur appartenait décidément aux romans de mœurs offrant la critique ou la peinture des habitudes, du jargon, des modes de parler et d'écrire de la haute société.

C'est dans ces circonstances que Walter-Scott se révéla comme romancier à l'Angleterre étonnée, et que, de là, ses ouvrages se répandirent par toute l'Europe. Je veux n'en analyser aucun : Ils sont trop connus. *Waverley*, *les Puritains*, *Ivanhoë* sont, à mon gré, les plus remarquables. Je ne parle pas de *la Fiancée*, la plus belle composition de Walter-Scott peut-être, mais une des moins historiques.

Il y a deux hommes dans Walter-Scott, l'historien et le romancier, le savant et le poète, deux hommes également supérieurs.

Walter-Scott avait fait du moyen-âge une étude sérieuse et profonde. Les mœurs, les coutumes, la vie extérieure et changeante de l'individu avaient particulièrement fixé son attention. Doué d'ailleurs de cet instinct divinatoire qui faisait retrouver à Cuvier le système entier d'une génération anté-diluvienne, il lui a suffi de frapper les vieux temps de sa baguette magique pour ressusciter les choses et les hommes du passé avec leurs formes, leurs couleurs, leur mouvement et leur vie. A son appel merveilleux, les héros de la féodalité ont repris leurs armures, les chevaliers Normands ont envahi la Bretagne, et courbé sous leur joug insolent la tête des Saxons; puis la vieille Ecosse est apparue avec ses lacs et ses montagnes, et, au milieu de ses bruyères, se sont agités des bohémiens mystérieux, des partisans intrépides et des presbytériens sauvages. Combien d'autres tableaux son génie puissant n'a-t-il pas évoqués et déroulés devant nous? et quels tableaux! les luttes du prétendant pour ressaisir la couronne de ses

(1) Dans tous ses romans, le rôle odieux est rempli par l'oncle ou la tante de l'orpheline. Quelques particularités de sa vie expliqueraient peut-être cette sorte d'antipathie : peut-être aussi n'est-ce que le hazard.

pères, et l'héroïsme des Montagnards, ces Vendéens du Nord ; l'intérieur de la cour d'Elisabeth ; la figure hypocrite de Louis XI, et Charles-le-Téméraire plus petit que son rival, avec des passions plus grandes ; les mœurs usées et flétries de la cour du Bas-Empire, aux prises avec la rudesse grossière des Croisés ; Londres au temps de Jacques Ier et le pédantisme du bon roi ; le dévoument vantard, spirituel et débraillé des Cavaliers aux Stuarts malheureux ; que sais-je ? avec quelle vérité il reproduit la physionomie des diverses époques ! avec quelle énergie il peint le caractère de ses personnages historiques, et comme il sait mettre en relief leurs qualités et leurs défauts ! La grandeur de l'ensemble ne nuit en rien à la finesse et à la perfection des détails. L'habile écrivain a voulu, avant tout, être exact : il n'a refusé à sa plume aucune vérité « pas même celle qui naît de la peinture, de l'erreur (1). » Aussi peu d'historiens sont aussi fidèles que ce romancier. « Walter-Scott, a dit Victor Hugo, allie à la minutieuse exactitude » des chroniques la majestueuse grandeur de l'histoire et l'intérêt pressant du roman ; génie puissant et curieux qui devine le » passé ; pinceau vrai qui trace un portrait fidèle d'après une ombre » confuse, et nous force à reconnaître même ce que nous n'avons » pas vu ; esprit flexible et solide qui s'empreint du cachet particulier de chaque siècle et de chaque pays, comme une cire molle, » et conserve cette empreinte pour la postérité comme un bronze » indélébile (2). »

Toutefois, ce mérite si grand, si vrai, n'est pas le seul de Walter-Scott. Peut-être même n'est-il que la partie la moins relevée de son œuvre. Ce luxe d'érudition historique, a-t-on dit (3), l'or, la soie, les plumes, les cimiers des casques, les écharpes éclatantes se couvriront encore une fois dans ses ouvrages de cette poussière du temps qu'il avait secouée ; mais ce qui ne s'effacera point, ce sont les beaux tableaux où il dévoile et déploie l'âme de l'homme, avec sa richesse, sa variété, son énergie, sa jeunesse, avec toutes ses qualités immortelles et immuables comme elle. Nous acceptons cet éloge, tout en repoussant l'injure faite à la partie scientifique, historique des romans de notre illustre auteur. Oui, sans doute, le spectacle le plus intéressant pour l'homme, c'est l'homme lui-même, l'homme intérieur, avec ses passions, ses instincts, ses

(1) V. Hugo, *Littérature et Philosophie mêlée*, t. 2, p. 30.

(2) P. 31 et 32.

(3) Voir un excellent article de la nouvelle *Revue française*, t v, p. 25.

mobiles. Il ne suffit pas de reproduire ce que les folies ou les intérêts des hommes ont pu jeter de variable et de passager sur la physionomie d'un siècle, il faut avant tout laisser à cette physionomie ce que la sagesse de Dieu avait mis d'immuable et d'impérissable dans ses traits. Il ne suffit pas d'habiller des mannequins à la mode d'un siècle, de leur donner le costume, l'armure et le nom de Richard, de Charles Edouard ou de Claverhouse; il faut les animer, leur souffler la vie, et, pour cela, il faut avoir vécu avec les vivants et non pas seulement avec les morts, dans la société et non pas seulement dans les livres. Walter-Scott, sous ce rapport, était plus heureusement disposé que personne. « Il avait un équi-
» libre heureux des dons de l'esprit les plus rares, une âme vive
» et paisible; il avait par instinct tous ces préjugés nationaux qui
» donnent du prix et du relief à la vie réelle, et la font prendre au
» sérieux; et il avait aussi cette heureuse inquiétude d'imagina-
» tion qui anime la pensée sans nuire au bonheur (1). » Aussi ses romans, comme nous l'apprennent ses biographes, sont remplis des souvenirs transformés de son père, de ses sœurs, des joies et des affections de son enfance. Les paysages qu'il nous décrit avec tant de charme, il les avait sous les yeux. Les sentiments qu'il exprime, il en avait pénétré la profondeur, et goûté la douceur parfois amère. Il a mis dans ses romans quelque chose de son cœur et de sa vie honnête et calme, en même temps qu'il y déployait toute la richesse de sa science et de son imagination. Aussi que de vérité, que de variété en même temps dans les sentiments qui sont l'âme et le fond de ses romans (2)! Comme il comprend, comme il fait comprendre le devoir, la famille, la patrie! avec quelle délicatesse il entr'ouvre, comme des fleurs naissantes, les amours discrettes de quelques femmes au cœur chaste et passionné, Rebecca, Rose, Flora, Diana, Lucy surtout, pauvre Lucy! une chose encore dont je sais un gré infini à Walter-Scott, c'est d'avoir choisi ses héros en dehors de la foule excentrique des personnages de roman, de leur avoir donné un caractère et un esprit semblables aux nôtres. Les héros de Walter-Scott ne sont pas :

(1) *Revue franç.*, article cité.

(2) M. Auguste Barbier, dans un article d'ailleurs fort remarquable sur *Angelica Kauffmann*, (*Revue des Deux Mondes*, mai 1839), reproche à Walter-Scott d'avoir sacrifié à *la description*, le développement des passions et des caractères. Je ne comprends pas bien ce reproche.

Ces inquiets rêveurs
Dont la vie ennuyée avec orgueil s'étale,
Ou s'agite sans but, turbulente et fatale, (1)

Ce sont des gens comme nous, ni plus ni moins forts, simples, bons, honnêtes, aux prises avec des événements plus grands qu'eux. Ce qui les distingue, c'est ce qui distinguait Walter-Scott lui-même, « un fond de bon sens, d'esprit droit, ferme et péné- » trant (2). » Ses romans sont donc pleins d'enseignements pratiques. Leur lecture repose l'esprit et rafraîchit le cœur. Homme rare! Il a voulu traduire dans un langage vif et pressant les sentiments, les idées que nous n'avons pas toujours demêlés en nous-mêmes, mais qui vivent et s'agitent dans tous : Il ne s'est pas battu les flancs pour éprouver des impressions étrangères aux autres, inconnues, inintelligibles aux autres. Il a voulu porter dans les esprits et les cœurs quelque chose de sa douce et noble sérénité, réconcilier les hommes avec la réalité, avec le devoir, au lieu de leur désenchanter l'un et l'autre. Il a cherché à intéresser en restant dans la mesure, chose si difficile ! en réglant notre cœur au lieu de le troubler... que son nom soit béni !

Louerons-nous maintenant la richesse d'invention de Walter-Scott, la variété des incidents, l'intérêt des épisodes, la sagesse et le bonheur de l'intrigue, ce je ne sais quoi de modestement épique qu'il répand dans toutes ses compositions ? oh ! non : il y aurait peut-être sous ce rapport quelques reproches aussi à lui adresser, et nous ne nous sentons pas le courage de la critique.

Nous sommes fiers au reste de nous rencontrer dans notre admiration pour Walter-Scott avec les hommes les plus éminents de notre époque, et notamment avec ceux qui, comme historiens, occupent la première place dans la science. Châteaubriand, dans son *Essai sur la littérature Anglaise*, s'est, il est vrai, montré sévère pour Walter-Scott : il lui reproche d'avoir « créé un genre » faux, d'avoir perverti le roman et l'histoire ; » il le place au-dessous de Manzoni et de plusieurs de nos romanciers modernes (3). Il avait été moins dur et plus juste dans la préface de ses *Études historiques*. Que de suffrages d'ailleurs peuvent consoler la mémoire de Walter-Scott de ce suffrage si grand qui lui a manqué ! Nous avons été assez heureux pour entendre M. Guizot rendre un

(1) Sainte-Beuve, *les Consolations*.

(2) *Rev. franç.*, article cité.

(3) T. 2, p. 552 et 553.

éclatant et public hommage au génie de l'auteur des *Puritains* (1). M. Augustin Thierry, l'éloquent et savant historien de la *Conquête de l'Angleterre* a proclamé Walter-Scott « le plus grand maître qu'il y » ait jamais eu en fait de divination historique (2). » Il avoue que c'est « avec un transport d'enthousiasme qu'il salua l'apparition du » *chef-d'œuvre d'Ivanhoë* » et que la conformité des vues de l'auteur anglais avec le plan qui s'ébauchait alors dans son esprit, leva ses derniers doutes et fixa sa résolution. (3) « Walter-Scott, dit-il » encore, semble avoir pour le passé cette *seconde vue* que, dans » les temps d'ignorance, certains hommes s'attribuaient pour l'a- » venir. Dire qu'il y a plus de véritable histoire dans ses romans » sur l'Ecosse et sur l'Angleterre que dans les compilations philo- » sophiquement fausses qui sont encore en possession de ce grand » nom, c'est ne rien avancer d'étranger aux yeux de ceux qui ont » lu et qui ont compris *les Puritains*, *Waverley*, *Rob-Roy*, *l'Offi-* » *cier de fortune* et *la Prison d'Édimbourg* (4). »

A côté de ce portrait de l'historien, tracé par l'historien, voyons celui du poète tracé par le poète. Nous savons déjà ce que pense V. Hugo : Ecoutons Lamartine dans sa belle *Epitre en réponse aux adieux de Walter-Scott à ses lecteurs.*

Homère de l'histoire à l'immense Odyssée,
Qui répandant si loin ta féconde pensée
Soulèves les vieux jours, leur rends l'âme et le corps,
Comme l'ombre d'un Dieu qui ranime les morts....
. . . . . .
Notre tâche commence et la tienne est finie :
C'est à nous maintenant d'embaumer ton génie.
Ah ! si comme le tien mon génie était roi,
Si je pouvais d'un mot évoquer devant toi
Les fantômes divins dont ta plume féconde
Des héros, des amans a peuplé l'autre monde;
Les sites enchantés que ta main a décrits,
Paysages vivans dans la pensée écrits;
Les nobles sentiments s'élevant de tes pages
Comme autant de parfums des odorantes plages;
Et les hautes vertus que ton art fit germer,
Et les saints dévouements que ta voix fait aimer;
Dans un cadre où ta vie entrerait tout entière,

(1) A la séance solennelle des Antiquaires de Normandie, le 27 août 1838.
(2) *Dix années d'études historiques*, préface, p. XIV.
(3) p. XIII.
(4) p. 140.

Je les ferais jaillir tous devant ta paupière,
Je les concentrerais dans un brillant miroir,
Et, dans un seul regard, ton œil pourrait te voir!
Semblables à ces feux dont la nuit étincelle,
Qui viennent saluer la main qui les appelle,
Je les ferais passer rayonnants devant toi;
Vaste création qui saluerait son roi!
Je les réunirais en couronne choisie,
Dont chaque fleur serait amour et poésie,
Et je te forcerais, toi qui veux la quitter,
A respirer ta gloire avant de la jeter.
Cette gloire sans tache et ces jours sans nuage
N'ont point pour ta mémoire à déchirer de pages;
La main du tendre enfant peut t'offrir au hasard,
Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard,
Sans que de tes tableaux la suave decence,
Fasse rougir un front couronné d'innocence;
Sur la table du soir, dans la veillée admis,
La famille te compte au nombre des amis,
Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule
Passer de main en main le livre qui circule;
La vierge, en te lisant, qui rallentit son pas,
Si sa mère survient, ne te dérobe pas,
Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime,
Comme en face du ciel tu l'écrivis toi-même,
Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé,
Mais de grâce et d amour le cœur plus parfumé.
Un Dieu descend toujours pour dénouer ton drame,
Toujours la providence y veille, et nous proclame
Cette justice occulte et ce divin ressort
Qui fait jouer le temps et gouverne le sort.
Dans les cent mille aspects de ta gloire infinie,
C'est toujours la raison qui guide ton génie....

La citation est un peu longue peut-être; mais que ne feraient pas excuser de pareils vers?

Walter-Scott devait avoir des rivaux et des imitateurs. Le retour à l'étude consciencieuse et approfondie de l'histoire nationale; le triomphe de la littérature romantique qui demandait aux croyances, aux sentiments, aux traditions des peuples modernes, la poésie que lui refusait la classique antiquité; le royalisme des premières années de la restauration, royalisme pittoresque qui s'habillait en moyen-âge, se passionnait pour les ruines féodales et se prosternait devant les croix rongées de mousse; l'exemple de Walter-Scott et ses lauriers qui empêchaient de dormir plus d'un écrivain avide de gloire ou même d'argent, encouragèrent ces imi-

tateurs et ces rivaux. Ils ont été nombreux en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en France surtout.

Parmi les auteurs de romans historiques, on peut citer à l'étranger : Cooper auquel, à tort, selon moi, on a voulu trouver plus de génie qu'à Walter-Scott lui-même, mais qui a eu du moins le mérite de reproduire, avec une énergie et une vérité singulière, les mœurs neuves et poétiques des peuplades, restes du vieux monde américain. James, le consciencieux auteur de *Darnley* et de plusieurs autres ouvrages fort estimés en Angleterre ; Bulwer romancier fécond, brillant, érudit, mais dont les œuvres nombreuses manquent d'harmonie dans la conception, de pureté dans l'exécution ; Lockard, à la réputation duquel sa qualité de gendre de Walter-Scott a nui plus qu'elle n'a pu lui servir ; Manzoni dont *Les Fiancés* ont été traduits dans toutes les langues, admirable composition pleine de grâce, de force et de pureté, livre bon plus encore que beau livre, digne enfin de tous les éloges que lui a prodigués Châteaubriand (1) ; Vander Velde, écrivain trop peu connu en France, et dont les esquisses se distinguent par la fraîcheur et la vivacité du coloris ; Zschokke exact jusqu'à la minutie dans ses romans comme dans ses histoires ; Mme Pichler dont *l'Agathoclès* a eu l'honneur d'être mis plus d'une fois en parallèle avec *les Martyrs* de Châteaubriand. Je ne puis omettre le nom de Wieland dont les ouvrages publiés, pour la plupart, avant la révolution, attestent une érudition profonde et un sentiment vrai de l'antiquité. C'est un grand maître, mais il n'a pas eu et ne pouvait avoir de disciples. Il a fait des romans et des poèmes historiques, sans le vouloir, et peut-être sans le savoir.

En France, nous sommes embarrassés du choix. Les noms se pressent sous notre plume. En première ligne, toutefois, il convient de placer Alfred de Vigny, Victor Hugo et Paul Lacroix, (Jacob-le-Bibliophile).

Cinq Mars et Stello, où respire un sentiment de l'art si profond et si vrai, sont en même temps deux admirables tableaux historiques. Jamais la grande figure de Richelieu et le contraste de sa volonté toute puissante avec les honteuses faiblesses de Louis XIII, n'ont été tracés d'une main plus brillante et plus savante à la fois que dans *Cinq Mars*. On a prétendu qu'Alfred de Vigny n'aurait eu en vue que le développement des caractères et des passions ; que l'histoire ne serait intervenue dans son œuvre

(1) *Essai sur la littérature anglaise*, t. 2, p. 334.

qu'incidemment, et par hasard, pour ainsi dire; mais, dans sa préface, (1) il a lui-même insisté sur l'importance qu'il attachait à « connaître tout le vrai du siècle » dont il nous offrait la peinture, « à se pénétrer profondément de son ensemble et de ses détails. » Dans *Stello*, il a voulu nous montrer la fatalité qui semble poursuivre les poètes sous toutes les formes de gouvernement. La monarchie absolue les craint; la monarchie réprésentative les dédaigne comme inutiles; la république les hait et les nivelle comme supériorités aristocratiques; (2) ostracisme perpétuel qui frappe jeunes encore et pleines d'avenir, ces trois nobles têtes, Gilbert, Chatterton, André Chénier! Je ne defends pas cette idée; mais que l'exécution en est donc pure et belle; et quel tableau saisissant des horibles jours de 94!

Victor Hugo nous a donné *Notre-Dame de Paris; Notre-Dame de Paris*, cette belle épopée, cette *Iliade gothique* comme l'appells Barthélemy, (3) où l'auteur s'est montré tour à tour, et toujours avec le même succès, artiste et historien, antiquaire et poète; *Notre-Dame de Paris*, cette digne sœur de la vieille cathédrale dont elle porte le nom. Ne retrouve t'on pas, en effet, dans l'œuvre littéraire, l'inspiration divine et les proportions grandioses de l'œuvre architectonique? Ces nuances de sentiment et d'observation fines et délicates comme les nervures des ogives ou les dentelles des galeries; ce style sculpté en relief et curieusement ciselé comme les chapiteaux des colonnes et les figures du portail, tantôt splendide et varié, étincelant de mille couleurs comme les vitraux des magnifiques rosaces, tantôt calme et recueilli comme les profondeurs des chapelles mystérieuses et sombres; tout, jusqu'à ces figures monstrueuses qui grimacent comme les gargouilles du toit, est une imitation grande comme le modèle, un souvenir beau comme la réalité. Pour tout le monde, *Notre-Dame de Paris*, est un beau livre; pour nous, c'est un beau roman historique. C'est une fantaisie d'artiste et d'antiquaire, à-t-on dit, une fantaisie à propos de Notre-Dame et du 15e siècle : comme si le roman historique ne tendait pas toujours à introduire le vrai dans l'art, l'art dans le vrai! C'est une fantaisie philosophique, un livre sur un mot déchiffré par hasard dans un recoin de l'édifice, le mot *fatalité* : comme si ce vivant et mobile tableau de l'ancien Paris, cette

(1) p. 11, 5e édition. in-8o.

(2) Chap. XXXVII.

(3) *Némésis*.

peintnre savante et animée des mœurs, des croyances, des habitudes du 15e siècle, cette esquisse vigoureuse du caractère et du génie de Louis XI, n'étaient pas histoire et vérité! Victor Hugo n'a fait ni un roman, ni une histoire : il a voulu faire et il a fait un roman historique.

Si le bagage littéraire du bibliophile Jacob est plus volumineux que celui de Vigny ou de Victor Hugo, il est en revanche de moindre valeur. On ne saurait toutefois lui refuser plus d'un genre de mérite. Conteur infatigable, jeune homme qui s'est fait vieillard pour nous dire les temps anciens, il a dessiné, avec esprit toujours, et souvent avec vérité, le profil et l'allure des générations éteintes. Il y a dans *les Soirées de Walter Scott*, dans *la Danse Macabre, les Francs Taupins, le Roi des Ribauds, les deux Fous*, plus de véritable érudition que dans beaucoup d'histoires, plus d'intérêt que dans beaucoup de romans de mœurs ou prétendus tels. Mais il me paraît moins heureux dans tout ce qui est de sentiment, de style et d'invention. C'est à lui surtout qu'on pourrait reprocher d'avoir sacrifié l'homme intérieur à l'homme extérieur, le style et l'intrigue aux décors et aux costumes. Nisard lui reproche en outre d'avoir « noyé sa précieuse érudition dans je ne sais quel » lavage de petits détails et d'arrangements prétendus dramatiques » qui lui ont ôté son relief d'érudit, en augmentant peut être sa » vogue de débitant; (1) » et malheureusement il n'a pas tort.

Combien d'autres noms ne pourrions-nous pas invoquer? Châteaubriand, si sévère pour Walter Scott, a, dans l'admirable préface de ses *Études Historiques*, rendu pleine justice à « cette » foule d'hommes de talent qui nous ont donné des tableaux em- » preints des couleurs de l'histoire. » Il avoue que « leurs vives » peintures rendront de plus en plus difficile la tâche de l'his- » torien. » Il croit même devoir citer deux d'entr'eux : Mérimée, qui a représenté les mœurs à l'époque de la St.-Barthélemy; Latouche, qui met sous nos yeux une des réactions sanglantes de la contre-révolution Napolitaine. A côté de leurs noms, bien d'autres viennent se placer : Il est même à remarquer que la plupart des écrivains les plus distingués de nos jours se sont essayés dans le roman ou dans la nouvelle historique. C'est d'abord Alexandre Dumas avec son *Acté*, son *Isabeau de Bavière*, sa *Comtesse de Pembrok*, et sa *Rose rouge*, épisode si touchant des guerres mal connues et mal appréciées de la Vendée. C'est Jules Janin avec son

(1) *Études de critique et d'histoire littéraire*, page 16.

Barnave, pamphlet; Frédéric Soulié qui sacrifie trop au drame, mais qui, dans *les deux Cadavres*, *le Vicomte de Beziers*, *le Comte de Toulouse*, a déployé une riche et puissante imagination, une science du cœur qui n'exclut pas celle de l'histoire; Balzac, dont *les derniers Chouans*, ont commencé la réputation si grande aujourd'hui; Charles Nodier, qui a retrouvé l'érudition passionnée, dont Châteaubriand avait fait preuve dans ses *Martyrs*, pour peindre *le dernier Banquet des Girondins*, autres martyrs! Alphonse Royer, dont *les Mauvais Garçons*, rappellent parfois les belles pages de *Notre-Dame de Paris;* Eugène Sue, qui, dans *Latréaumont*, a eu le tort de s'attaquer trop ouvertement à la grande et noble figure de Louis XIV, mais qui a mis au service d'une mauvaise cause beaucoup plus d'esprit, de style et d'érudition qu'il n'en faudrait pour en faire réussir une bonne; Roger de Beauvoir, dont on n'a pas oublié *l'Écolier de Cluny;* d'Arlincourt, dont nous aurons occasion de reparler : c'est enfin Bergounioux qui n'a pas aussi bien réussi dans *Charette* et *les Deux Maîtresses*, que dans ses autres compositions; des Essarts, dont la *Catherine de Lescun*, irréprochable au point de vue historique, laisse beaucoup à désirer sous le rapport du style et de l'invention; Ernest Ménard; Guilmeth; Lottin de Laval; Guesdon, plus connu sous le pseudonyme de Mortonval; Saintines; Mme d'Abrantès; Berthoud, dont j'aime mieux les nouvelles que les romans, et tant d'autres qui valent plus ou moins.

A côté de ces romanciers, nous ne saurions omettre des noms plus graves. Sismondi, l'auteur de la belle *Histoire des Français*, a publié *Julia Severa ou l'an* 492, roman historique sur la décadence. M. Trognon avait préludé à la publication de travaux plus sérieux sur l'histoire de France, par son roman intitulé : *les Manuscrits de l'ancienne abbaye de St.-Julien.* Salvandy, Villemain, nous ont donné, le premier *Alonzo*, le second *Lascaris.* Ce ne sont pas là, je le veux, leurs principaux titres d'honneur, mais il faut bien voir, dans la composition de ces ouvrages, un sorte d'hommage à l'intérêt, à l'utilité du roman historique. Citerai-je aussi Martignac qui n'avait pas dédaigné de descendre des hauteurs politiques où son talent le condamnait à vivre, pour raconter, dans sa petite nouvelle du *Couvent de Ste-Marie des Bois*, un épisode de la guerre d'Espagne, en 1823? « Cet épisode, dit-il, qui parait tenir du » roman, et dont en effet le sujet est à peu près d'invention, ne » semble pas d'abord appartenir à un travail sérieux et historique, » dont la vérité doit être la première condition; mais il a été » placé là comme une sorte de repos pour le lecteur, comme un

» cadre destiné à rapprocher et à réunir des noms fameux, des » monuments célèbres, des particularités singulières, et encore » comme une esquisse de mœurs à laquelle j'ai essayé de » donner l'intérêt du drame (1). » Ces quelques lignes renferment toute la théorie du roman historique.

Nous avons dit, en parlant du *Voyage du jeune Anacharsis*, qu'à nos yeux ce n'était pas un roman. L'invention, en effet, y est nulle ou à peu près nulle. L'auteur voit avec les yeux, parle avec la bouche de son héros. Le scythe Anacharsis, c'est le français Barthélemy. Étranger aux temps, aux lieux dont il parle, Barthélemy avait, par trente ans d'études et de recherches, par le soin qu'il avait pris de s'entourer de toutes les ressources de l'érudition moderne, rendu présens à sa pensée, comme il les rend présens à nos yeux, les anciens jours de l'ancienne Grèce ; il s'était naturalisé citoyen d'Athènes. Il a donc raconté ce qu'il voyait, ce qu'il savait, et non pas ce qu'il avait rêvé. Ce système ingénieux et simple à la fois, qui, sans fracas d'événements, sans enchevêtrement d'intrigues et d'aventures, transporte le lecteur au milieu même du siècle qu'on veut lui faire connaître, a été fréquemment suivi de nos jours. Il présente les objets sous leur aspect vivant et dramatique, il supprime les transitions toujours si difficiles : ce sont là des avantages trop réels pour être dédaignés. Parmi les écrivains de ce temps qui ont marché sur les traces de l'abbé Barthelemy, et qui, comme lui, n'ont demandé au roman qu'un cadre pour leurs tableaux, qu'un lien pour enchaîner les grains épars de leur rosaire scientifique, romanciers qu'il ne faut pas confondre avec les autres, trois surtout nous paraissent dignes d'être cités ; Marchangy, Monteil et Charles Désobry.

Marchangy, qui, dans *la Gaule poétique*, avait essayé de prouver que notre histoire offrait de grandes ressources aux beaux arts, à l'éloquence et surtout à la poésie, a consacré son *Tristan le Voyageur*, à inventorier non plus les richesses littéraires ou artistiques de cette histoire, mais les trésors des anciennes coutumes.

« Le héros qu'il met en scène parcourt une partie de la France, » s'arrêtant dans les chaumières et les châteaux, dans les villes et » les campagnes, étudiant avec soin les pratiques, les coutumes, » les habitudes, les croyances de chacune des provinces qu'il » visite. Ici, il décrit les cours à la fois chevaleresques et pasto- » rales des Suzerains ; là, il écoute les vieillards du lieu qui, sous

(1) p. 57.

» un chêne, rappellent les lois orales qui régissent le pays ; plus » loin, il reçoit l'hospitalité dans un monastère ; ailleurs il raconte » les pélerinages, les fables populaires de chaque canton, la vie » privée des bourgeois et des matrones, les priviléges des con- » fréries, des corporations. Déguisé en ménéstrel, il pénètre à la » cour de Charles-le-Mauvais, il s'arrête dans les manoirs des » Clisson, des Dugesclin et des comtes de Foix. Il combat sous » les bannières de France contre les Anglais, dans la Bretagne et » le Limousin ; on le présente au roi de France Charles V ; il voit » le grand monde de la capitale, et se trouve au milieu du luxe, » des arts, et des plaisirs du temps ; il suit les leçons de l'Univer- » sité et les audiences du Parlement, comme il a suivi les séances » de l'Echiquier de Normandie. En quittant Paris, il se dirige vers » les provinces méridionales, où il est pris par une des grandes » compagnies qui, en temps de paix, dévastaient la France. Délivré » de ces brigands, dont les mœurs étranges n'avaient pas encore » été décrites, Tristan le voyageur, à travers mille et mille aven- » tures qui lui fournissent l'occasion de nuancer le sujet de toutes » les couleurs du moyen-âge, revient en son manoir, où, pour » l'instruction des siens, il écrit ce qu'il a vu (1). »

Marchangy avait, en écrivant, un but politique ; il cherchait à « réconcilier le présent avec le passé ; à prévenir ainsi l'entière » prescription de ce que la naïve sagesse de nos pères avait natu- » rellement trouvé pour nourrir l'esprit de famille et de pro- » priété, ces deux grandes sources des vertus publiques et pri- » vées (2). » Il a complettement échoué dans ses efforts pour réhabiliter les institutions anciennes et ce qu'il appelle *les vertus héroïques*, chacun le sait ; mais il a été plus heureux sous le rapport de l'histoire. Le XIVe siècle était une époque convenablement choisie. Siècle intermédiaire entre la barbarie et le mouvement décisif que communiquèrent à l'esprit humain les grandes découvertes et les grands événements du XVe siècle, il se prêtait mieux que tout autre à la peinture des anciennes mœurs françaises. Quant à l'exécution, elle est en général satisfaisante. Si l'érudition de Marchangy est souvent de seconde main, elle est toujours curieuse et variée. Son style boursoufflé, tout surchargé d'ornements, de naïvetés prétentieuses et d'archaïsmes néologiques, a de l'éclat, de la pompe et de l'harmonie. On fera mieux que lui ; mais il lui res-

(1) *Tristan le voyageur*, introd., p. v et suiv.

(2) *Ib.* p. I.

tera toujours l'honneur d'avoir un des premiers signalé les ressources poétiques de nos antiquités nationales, d'avoir contribué par ses ouvrages et ses conseils à les faire étudier, connaître et goûter davantage.

L'*Histoire des français des divers états*, par Monteil, est un ouvrage fort remarquable et qui suppose d'immenses recherches. « Monteil, » a dit Châteaubriand, est du petit nombre de ces jeunes savants » qui n'écrivent aujourd'hui qu'après avoir lu ; il eût été un digne » disciple de l'école bénédictine (1). » Monteil a été frappé du peu de place que les français occcupent dans l'histoire de France. L'histoire des campements, des batailles, des naissances, des mariages, des morts des rois, des révoltes des grands vassaux, des querelles religieuses, des luttes parlementaires est tout dans cette histoire ; et cependant ce n'est pas là toute l'histoire nationale. En revanche, l'histoire des agriculteurs, des artisans, des commençants, des magistrats, des savants, des artistes, l'histoire en un mot des diverses parties du système social des français, la vraie histoire de France restait à faire, et c'est lui qui s'est chargé de l'exécuter. Mais quel cadre choisir? « Long-temps, dit-» il, il médita sur la forme » et, s'il ne choisit pas la plus grave, la plus usitée, c'est qu'il « dut préférer la plus naturelle, la plus » vraie (2) : » J'avoue, pour mon compte, n'avoir attaché qu'une très-médiocre importance à cette forme, si scrupuleusement choisie. Que Monteil nous donne *Les Lettres de frère Jehan, cordelier de Tours, au frère André, cordelier de Toulouse, Les Plaintes des divers états*, ou *Le Voyage en France*, c'est toujours lui qui sait, qui voit, qui raconte; c'est toujours son érudition sûre autant que variée, curieuse autant que profonde ; et ce roman, si c'en est un, fait autorité comme Ducange, Dom Bouquet ou Montfaucon.

Charles Désobry, dans son ouvrage intitulé *Rome au siècle d'Auguste* ou *Voyage d'un Gaulois à Rome*, a voulu donner un Anacharsis romain. Le projet n'était pas nouveau. En Angleterre, Blakwell et Miss Cornelia Knight auteur de *Flaminius ;* en France, M. de Bugny, M. de Théis, dont le *Voyage de Polyclète* a obtenu un succès incontestable malgré son très-contestable mérite, Mazois, auquel nous devons le *Palais de Scaurus*, et plusieurs autres avaient essayé, avec plus ou moins de succès, de nous retracer soit l'ensemble des mœurs, des coutumes, des institutions, des arts du

(1) *Etudes historiques*, préface, p. LXII.

(2) Introd. p. VI.

Peuple romain, soit quelques détails de ce vaste tableau. Désobry a-t-il été plus heureux que ses dévanciers? C'est justice de le reconnaître. Ce n'est pas, il est vrai, que son style ait l'éclat, l'élégance, la pureté du style de Barthélemy; que sa fable soit bien heureusement choisie, et que le séjour de Camulogènes à Rome pendant 47 ans soit parfaitement motivé; ce n'est pas enfin qu'il y ait toujours assez de critique dans le choix des autorités et dans la manière de les entendre et de les traduire, assez de fidélité dans les détails et de vérité dans l'ensemble : mais le *Voyage d'un Gaulois* restera comme un ouvrage de persévérance et de savoir, comme un précieux répertoire, fort commode à consulter, grâce à une table bien faite, comme un excellent manuel d'antiquités romaines (1).

Je le répète, au reste, je ne saurais voir des romans historiques, proprement dits, dans les ouvrages dont je viens de parler. Ce sont là des œuvres de science pure. L'intervention tout épisodique de quelques événements ou de quelques personnages d'imagination, ne peut pas plus leur donner le caractère de romans, que le nom d'un personnage historique jeté sans intention et sans développements dans la narration d'un roman, n'en ferait une histoire.

Nous sommes donc arrivés au Roman historique. Nous examinerons ultérieurement les différentes espèces dans lesquelles il peut se subdiviser, les différents systèmes qui peuvent présider à sa composition. Bornons-nous ici à constater le fait de son apparition, de son développement, de son impatronisation dans la littérature. Le roman historique, comme nous l'avons vu, est d'origine moderne. Il appartient au XIXe siècle. S'il existe dans la littérature des siècles précédents, c'est par hasard. Comme système, il ne date que des premières années de la restauration. S'il fallait cependant lui trouver des analogues, c'est au moyen-âge, dans les romans de chevalerie, que nous irions les chercher. Rien de plus simple en apparence que cette conclusion; mais pour avoir le droit de la tirer, ne fallait-il pas démontrer l'impossibilité d'assigner au roman historique une date antérieure, de le rattacher comme genre à nos anciens romans? Nous avons circonscrit la discussion sur le terrain de la littérature française; nous n'avons fait que de rares excursions dans les littératures étrangères, c'est la faute de notre peu de savoir. Nous avons procédé par exclusion, indiquant les temps où le roman historique ne se trouvait pas, au lieu de ceux où

(1) V. Leclerc, *Journal des Débats*, du 19 octobre 1835.

il se trouvait, c'est notre faute aussi, sans doute, mais c'est encore plus la faute du sujet. Du moment où nous ne demandions pas à en être cru sur parole, il fallait des preuves, et les preuves négatives étaient ici, nous le croyons du moins, les seules possibles.

Quelle est l'utilité, quels sont les inconvénients du roman historique? ce qui précède a du faire pressentir notre opinion sur cette seconde question. Pourrions-nous condamner le genre, quand nous avons donné tant de louanges à l'inventeur et à ses imitateurs? L'arbre qui a produit des fruits d'une saveur si exquise, doit-il être coupé et jeté au feu?

Il y a deux espèces de romans historiques; l'un suit l'histoire pas à pas dans le récit qu'il nous trace : l'autre fait sa fable et ne nous donne d'historique que les mœurs et les usages du temps. Parfois ces deux genres se confondent en apparence, mais ils restent au fond distincts et séparés. Le premier, nous l'avouons volontiers, n'a pour nous que peu d'attrait. Il soutient avec l'histoire une rivalité dangereuse. L'histoire sera toujours plus consciencieuse et plus exacte. Le second est celui de Walter-Scott et de Cooper, d'Alfred de Vigny et de Victor Hugo. Il a toute notre estime, toute notre sympathie.

Un romancier dont nous avons parlé, a dit quelque part. « L'histoire peut être divisée en trois classes qui se subdivisent elles-» mêmes en autant d'espèces qu'il y a de variétés d'esprit : l'his-» toire mathématique, l'histoire abstraite ou problématique, » l'histoire pittoresque; la première appartient au bénédictin qui » veut des chartes et les hiéroglyphes de la diplomatique; la se-» conde, au rhéteur qui veut des systèmes; la troisième, au peintre » et au poète qui veulent des couleurs et des tableaux (1). »

L'histoire pittoresque, c'est le roman historique; ou plutôt le roman historique, c'est l'histoire pittoresque.

Les faits individuels ne sont pas toute l'histoire. Ils n'en sont que la partie la moins intime et peut-être la moins intéressante. De ce qu'ils se ressemblent, s'en suit-il que les époques se ressemblent entr'elles? Les événements dont se compose l'histoire ne varient guère en eux-mêmes. Une guerre, une bataille, une révolte, un traité de paix seront partout identiques, si l'on ne fait ressortir les contrastes qui les différencient à l'infini, les circonstances de temps et de lieu qui leur impriment à chacun une physio-

(1) Le biblioph. Jacob, *l'Histoire et le Roman historique*, (En tête de la *Danse macabre*.)

nomie particulière. Ce sont les ossements qu'Ezéchiel apperçut dans sa vision (1), ossements arides et blanchis, que rien ne distinguait entr'eux jusqu'au moment, où l'esprit de Dieu eût soufflé dessus par la bouche du prophète. Ils se rapprochèrent alors, s'emboitèrent les uns dans les autres ; puis la chair, les nerfs, la peau vinrent les recouvrir ; puis enfin la vie entra en eux, et ils vécurent..... Le souffle qui doit animer, vivifier les événements historiques, c'est l'étude approfondie des mœurs, des usages de la vie publique ou privée de nos pères, c'est l'esprit du temps, cet esprit, chose indéfinissable, qui se compose de mille détails oiseux en apparence, de mille riens fort importants, par leur réunion ; et le prophète, ce sera souvent le romancier.

Le roman historique, tel que nous le comprenons, a pour but de colorer les faits dont l'histoire pouvait offrir une esquisse correcte et arrêtée, mais froide et pâle ; de mettre en lumière la vérité poétique dont M. Guizot a hautement proclamé l'existence (2), de reproduire les faits avec leur physionomie vivante, et, c'est encore l'expression du grand écrivain que nous venons de citer, « sous leur aspect dramatique. »

Le drame ! oui, le drame ; et malheur à qui ne sentirait pas qu'il est au fond de toutes les histoires, attendant la voix qui lui criera : lève toi et marche, *surge et ambula.*

Ecoutons ce que dit du drame Victor Hugo, dans la belle préface de son *Cromwell.* Ce qu'il dit du drame théâtral, peut et doit s'appliquer au drame historique. Il nous l'a bien prouvé dans *Notre-Dame.*

« L'art feuillète les siècles, feuillète la nature, interroge les » chroniques, s'étudie à reproduire la réalité des faits, surtout » celle des mœurs et des caractères, bien moins léguée au doute et » à la contradiction que les faits, restaure ce que les annalistes » ont tronqué, harmonise ce qu'ils ont dépareillé, devine leurs » omissions et les répare, comble leurs lacunes par des imagina- » tions qui aient la couleur du temps, groupe ce qu'ils ont laissé » épars, rétablit le jeu des fils de la providence sous les marion- » nettes humaines, revèt le tout d'une forme naturelle et poétique » à la fois, et lui donne cette vie de vérité et de saillie qui enfante » l'illusion, ce prestige de réalité qui passionne le spectateur, et » le poète le premier, car le poète est de bonne foi. Ainsi, le but

(1) Chap. 37.

(2) *Histoire de la civilisation en France*, t. 1, p. 395.

» de l'art est presque divin : ressusciter, s'il fait de l'histoire ;
» créer, s'il fait de la poésie (1). »

Préoccupé d'autres idées, d'autres intérêts, l'historien doit nécessairement négliger ces mille détails qui tombent dans le domaine de l'antiquaire ou du romancier, de l'un et de l'autre souvent, et qui complétent son œuvre. Il ne peut non plus rien ou presque rien accorder à l'imagination. Les conjectures lui sont interdites. Il ne peut restituer les annales du passé historique, comme certains savants ont restitué celles du globe en comptant les couches qui le couvrent, en redemandant à la terre ces ossements, gigantesques monuments d'une création abolie, en recomposant tout un monde par la science et par l'imagination. Quelques historiens ont bien essayé de procéder ainsi, mais sans beaucoup de succès. Des faits, toujours des faits, voilà ce qu'on demande, ce qu'on exige ; comme si les faits étaient toujours suffisamment connus ! comme si leur liaison, leur enchaînement ne nous échappait pas, presque toujours, historiquement parlant ! comme si certains faits ne se trouvaient pas, en quelque sorte, en dehors de l'histoire ! Dans les grands personnages, l'histoire n'envisage guère que le côté de la vie publique, de la représentation, de la gloire. Les faiblesses du caractère, les intrigues de la famille, les détails de la vie privée ont pourtant aussi leur intérêt et leur importance. Et d'où viendrait donc l'engoûment général pour les anecdotes, les mémoires, si l'histoire disait tout, si l'histoire pouvait tout dire ?

C'est peut-être ici le lieu de rappeler qu'un de nos critiques modernes les plus distingués, W. Schlégel, croit trouver une des causes de l'infériorité des romans français, (et par romans il n'entend que « la narration régulière en prose d'événements de la vie
» sociale actuelle, ») dans « la richesse extraordinaire de la
» France en Mémoires historiques, en Confessions ou recueils
» d'anecdotes et de lettres piquantes, qui tous se rapprochent plus
» ou moins de la nature du roman. Je ne sache point, ajoute-t-il,
» qu'aucun *conte* de Marmontel ait jamais inspiré un intérêt aussi
» général que ses *mémoires* ; et quel est le roman français qui
» pourrait produire une impression semblable à celle des *Con-*
» *fessions* de Rousseau (2) ? »

L'histoire est un roman dont le peuple est l'auteur, a-t-on dit

(1) p. 61.

(2) *Histoire de la littérature ancienne et moderne*, t. II, pag. 245.

avec une sorte de vérité, si fréquente est l'intervention de l'imagination dans le domaine des faits, même contemporains, si prompt notre esprit à les accomoder au gré de l'opinion générale, cette puissance tyrannique et capricieuse ! Pourquoi le romancier ne chercherait-il pas à rétablir la vérité qui se réfléchit d'une manière incomplète et souvent fausse dans l'histoire ? Pourquoi la fable ne viendrait elle pas en aide à la vérité, quand la vérité, abandonnée à elle-même, est souvent convaincue d'impuissance ? Pourquoi cette vérité exilée de l'histoire, n'y rentrerait elle pas par toutes les portes, « même par la porte des songes ? » Le mot est juste et profond, et c'est à l'un des plus spirituels détracteurs du roman historique que nous sommes heureux de l'emprunter (2).

Nous savons que bien peu d'écrivains, parmi les romanciers historiques, ont ainsi compris leur mission, et l'ont ainsi remplie. Nous avons déjà blâmé ceux qui ont voulu suivre l'histoire pas à pas ; nous blâmerons également ceux qui ne voient, dans le roman historique, qu'une trame pour le développement d'une idée morale ; qui, remplis de cette idée, la brodent et la commentent avec la fable et l'histoire, le mensonge et la vérité. Ils marchent à leur but à travers tous les obstacles : au lieu que la morale suive les événements, ce sont les événements qui suivent la morale. Que dirons-nous donc de ceux qui exploitent le roman historique dans un intérêt politique et de parti ?

Un écrivain, qui s'est fait une réputation dans ces derniers temps, nous semble avoir donné un fâcheux exemple, et son exemple pourtant a eu des imitateurs, maladroits comme ils le sont tous. Nous voulons parler de M. d'Arlincourt. C'est avec un vif intérêt que nous avons lu *les Rebelles* ; dans *le Brasseur Roi*, dans *les Écorcheurs* et dans *le Double règne*, il y a de belles pages, de nobles caractères, des situations dramatiques. Nous avons été souvent étonnés de l'ingénieuse érudition de l'auteur et de l'art avec lequel il sait plier les événements les plus rebelles en apparence, à sa thèse favorite. Mais, nous l'avouerons, nous n'aimons pas qu'on défigure l'histoire, comme l'a fait M. d'Arlincourt, en la rappetissant aux mesquines proportions du pamphlet ; qu'on prostitue sa virginité à toutes les passions du moment. Telle n'est pas la mission de l'écrivain. Il est permis, sans doute, au romancier de tirer une conclusion morale ou politique des faits racontés dans son livre, mais à la condition de rester fidèle à l'histoire, de ne

(2) Paul Delasalle, *de la Philosophie de l'histoire.*

point sacrifier certaines vérités à des vérités d'un ordre différent. Les hommmes du passé ont vécu ; ils ont porté le poids de leur destinée et de leur temps : Pour Dieu, ne les réveillez pas de leur sommeil ; ne les forcez pas à venir devant nous mentir à leur caractère, à leur langage, à leur vie tout entière ! ne jettez pas leurs noms grands et sacrés au milieu de nos misérables querelles ! Respect aux morts ! ! Si le système admis par M. d'Arlincourt et par ses amis devait prévaloir, on cesserait bientôt de croire à l'histoire qu'ils invoquent ; l'autorité des faits par eux tant prônée, perdrait tout son crédit. Eux-mêmes seront les premières victimes de cet déplorable système. L'écrivain qui sacrifie le passé au présent, lui sacrifie aussi l'avenir ; et les ouvrages éclos des circonstances passent le plus souvent avec elles.

Condamnons donc, condamnons sans pitié ceux qui détournent le roman historique de son véritable but ; condamnons surtout ceux qui font de mauvais romans. Mais que leurs écarts ou leur défaut de talent n'influent en rien sur le jugement que nous avons à porter des romans historiques en général. Occupons-nous des bons romanciers, et non des mauvais. L'histoire n'est pas solidaire des fautes, des bévues de beaucoup d'historiens ; et les romanciers historiques ne lui pourront à coup sûr jamais causer le même préjudice que ces historiens prétendus. Walter-Scott a-t-il plus nui à la vérité historique par ses romans que par ses histoires ?

Quels sont donc les griefs articulés contre le roman historique et que lui reproche-t-on ?

De détourner les esprits sérieux d'études historiques plus graves : mais les esprits sérieux ne lisent guère de romans, et, quand ils en lisent, ils savent faire la part de la fable et de la vérité. Nous avons vu comment MM. Thierry et Guizot ont jugé Walter-Scott. Cet hommage rendu par les esprits les plus sérieux de France au prince des romanciers, est la plus éclatante justification du genre qu'il avait adopté. Les travaux de MM. Sismondi, Villemain, Salvandy, ceux de Châteaubriand lui-même, fournissent dans le même sens un argument sans réplique ;

D'offrir aux esprits frivoles une lecture trop facile et trop peu substantielle : Pourquoi se plaindre d'un bien ? ceux qui n'apprennent l'histoire que dans les romans historiques, ne l'auraient sans doute pas étudiée ailleurs. L'avantage est médiocre sans doute ; mais il ne coûte aucun sacrifice. Il y a donc tout profit pour eux et pour la science. Il est constant d'ailleurs que quelques personnes puisent dans la lecture des romans historiques le goût de

l'histoire dont l'austérité les avait d'abord rebutées. Cette lecture les initie par degrés aux difficultés de l'étude et aux jouissances du savoir. Les romans de Walter-Scott ont-ils été sans influence sur ce retour vers les études historiques sérieuses qui s'est opéré depuis quelques années? n'a-t-il pas excité une curiosité, un intérêt, une passion véritables pour le moyen-âge? quels voyages nous ont aussi bien fait connaître les mœurs des anciens habitants des Etats-Unis que les romans de Cooper! quels ouvrages ont fixé, à un plus haut point, l'attention publique sur ces mœurs poétiques et sauvages?

De mélanger la fable et la vérité, de telle façon que les savants seuls puissent au premier coup-d'œil distinguer l'une de l'autre, de laisser trop souvent le lecteur en suspens et ne sachant s'il doit admettre ou rejetter : Pourquoi des notes indiquant les autorités sur lesquelles le romancier s'est appuyé, ne viendraient-elles pas éclairer, rassurer le lecteur scrupuleux? Barthélemy, Monteil, Marchangy, Désobry, d'Arlincourt et beaucoup d'autres, ont usé des notes; quelques-uns même jusqu'à l'abus. D'autres, comme Walter-Scott, ont cru pouvoir s'en passer. Pour moi, j'avoue que l'indication des sources, où l'auteur a puisé me paraît offrir beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Elle sert aux savants, et les ignorans n'y perdent rien.

De populariser certaines erreurs, d'acréditer certains préjugés auprès de beaucoup de lecteurs : Mais l'histoire n'a-t-elle pas, elle aussi, ses erreurs et ses préjugés? Cite-t-on en général les romans historiques comme garans d'une opinion ou d'un fait allégué? n'est-on pas au contraire, à leur égard, dans une sorte de défiance qui laisse bien peu de place aux dangers que l'on semble redouter?

Tous ces reproches, il faut bien le dire, s'adressent aux lecteurs des romans historiques, et non pas au roman historique lui-même.

Le roman historique n'apprend pas précisément les faits; mais il laisse des impressions; il résume et condense ce que nos souvenirs ont de trop vague et de trop vaporeux. Il nous fait faire une connaissance intime avec les personnages; il nous donne une idée plus complète des caractères; il nous familiarise avec les mœurs, les passions, les préjugés d'une époque; il peint en un mot où l'histoire esquisse, il montre où elle laisse conclure.

Ce sont là de grands, d'incontestables avantages, et je ne vois pas trop ce qu'on pourrait sérieusement y opposer.

Ici se borne ce que nous avions à dire du roman historique, dans l'état actuel de notre littérature.

Quel est son avenir ? par quelles transformations est il appelé à passer avant d'arriver à réaliser le vœu de Victor Hugo, à se montrer, suivant la parole du grand écrivain, « le roman, à la » fois drame et épopée ; pittoresque, mais poétique ; réel, mais » idéal ; vrai, mais grand, qui enchassera Walter-Scott dans » Homère (1) ? » Je l'ignore. Le roman historique est monté à sa hauteur actuelle, en suivant le mouvement ascensionnel de la littérature : Il s'élèvera encore ou tombera avec elle.

La question de l'avenir du roman historique est, au reste, la question de l'avenir du roman lui-même.

M. de Bonald a cherché à établir qu'il existe trois époques distinctement marquées dans nos mœurs, et fidèlement répétées dans nos drames et dans nos romans. « Dans leur premier âge, dit-il, » les romans ne sont qu'un tissu d'aventures chevaleresques et » d'un *merveilleux* souvent extravagant..... dans le second âge, les » romans sont des intrigues de *société*, et les héros sont dans les » salons.... au troisième âge, l'action du roman se passe dans des » boudoirs et des tombeaux ; la licence y est portée jusqu'à l'obs- » cénité, et le pathétique jusqu'à l'horreur... » ce système, s'il n'est pas vrai, est au moins fort spécieux.

Les mauvais jours prédits par M. de Bonald sont arrivés. Les romanciers du XVIIIe siècle, complices et fauteurs des désordres de la société qui les entourait, avaient fait une guerre honteuse à la famille, à la pudeur et à la morale publiques. Ils ont trouvé de trop fidèles disciples dans quelques-uns des romanciers de nos jours. En présence des turpitudes étalées sous nos yeux, de cette profanation des choses les plus saintes et des sentiments les plus purs, un critique éminent, Nisard, s'écriait dans un de ses éloquents *manifestes contre la littérature facile :*

« Oui, le roman est condamné à rester immoral, épuisé, im- » puissant, et à périr d'inanition, si la lâcheté du public ne vient » à son aide, et ne lui permet ce qui n'a jamais été permis, même » aux romanciers de Sodôme et de Gomorrhe (2). »

Malgré ce flétrissant anathème, je crois à l'avenir du roman.

(1) *Littérature et Philosophie mêlées*, t. 2, p. 39.
(2) *Etudes*, p 33.

J'y crois, parce que l'amour de la fiction et du merveilleux est trop naturel à l'esprit de l'homme pour s'éteindre jamais ; et que les récits ayant pour objet de peindre les passions et les sentiments de l'humanité, les épopées bourgeoises où nous trouverons, au lieu de la colère d'Achille et des erreurs d'Ulysse, l'analyse de nos propres sensations, la révélation de nos joies et de nos souffrances intérieures, offriront toujours le même intérêt.

J'y crois, parce que les plus grands écrivains de notre époque ont adopté ce genre et l'ont élevé jusqu'à eux.

J'y crois enfin, parce que, le roman étant devenu une forme élastique et souple, qui se prête au développement de toutes les théories morales, sociales ou politiques, il devra nécessairement grandir et s'élever avec les idées qui l'auront inspiré. Nous l'avons vu, sous la plume d'une femme, aborder les plus hautes questions de la famille et de la société, devenir, comme l'a dit Ste.-Beuve, « dithyrambique, grandiose, symbolique et même par mo- » ments apocalyptique (1). » Pourquoi faut-il que cette femme ait si malheureusement abusé de son génie ? qu'elle ait tourné contre son sexe et contre elle-même tout ce que Dieu lui avait donné de passion, de logique et de poésie ? Mais le mal qu'elle a fait, elle peut encore le guérir. « Plusieurs, a dit Châteaubriand, en parlant » des femmes auteurs, ont été séduites et comme enlevées par » leurs jeunes années ; ramenées au foyer maternel par le désan- » chantement, elles ont ajouté à leur lyre la corde grave ou » plaintive sur laquelle s'exprime la religion ou le malheur (2). » Le roman que Mme Sand a si fort aggrandi, le roman dont elle s'est fait une arme si redoutable contre la société, d'autres, mieux inspirés, sauront s'en servir pour la défense de la morale et de l'éternelle vertu. La vérité et la raison ne finissent-elles pas tôt ou tard par avoir raison ? La forme, d'ailleurs, et c'est la forme que nous défendons ici, n'est pas solidaire des erreurs ou des excès de la pensée. Nous avons signalé une importante transformation du roman ; et nous croyons trouver, dans cette tranformation, le gage de ses nouvelles et belles destinées.

Quant au roman historique, je ne dirai pas qu'il est le quatrième et dernier terme de la progression indiquée par M. de Bonald, qu'il doit remplacer l'ancien roman. De sa nature il sera toujours exceptionnel ; il est né d'une occasion et non pas de la

(1) *Critiques et portraits*. Tome 2, page 460.

(2) *Littérat. angl.*, tome 2, page 332.

combinaison fatale de certains événements et de certaines idées ; mais je crois à son avenir par tous les motifs qui viennent d'être donnés. Le goût qui se répand de plus en plus des études historiques, l'avide curiosité qui nous porte à interroger avec soin les mœurs et les institutions du passé, pour tâcher d'y surprendre le secret du présent et peut être aussi de l'avenir, sont d'ailleurs des gages assurés de sa durée. Les services qu'il a rendus répondent de ceux qu'il peut rendre encore.

FIN DU TOME PREMIER.

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Le Mans, Imprimerie de CH. RICHELET.

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

SEPTIÈME SESSION,

Tenue au Mans, en septembre 1839.

TOME SECOND.

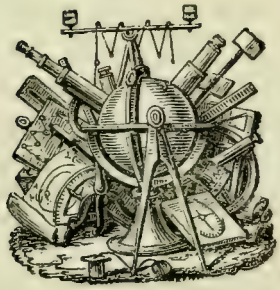

A PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

AU MANS, CHEZ CH. RICHELET, LIBRAIRE,
RUE DE LA PAILLE, N° 10.

1839.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

A une heure, les membres du Congrès qui se sont fait inscrire pour cette Section se réunissent dans une des salles de la cour d'assises, et M. Lair, Président du Congrès, prend place au bureau, ainsi que M. Houdbert, Secrétaire de la 5e Section.

Il est procédé, par la voie du scrutin, à l'élection d'un Président et de deux vice-Présidents ; cette opération terminée, et le dépouillement fait, M. Lair proclame que la majorité des suffrages a désigné pour la présidence, M. Edom, inspecteur de l'Académie de Caen ; pour vice-Présidents : MM. Gaudin de St-Remy, et l'abbé Auber.

M. Edom, présent, s'assied au fauteuil, et commence par remercier l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présider, et promet le concours de son zèle.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général du Congrès, MM. Paul Delasalle et Bergounioux sont ensuite nommés, par acclamation, Secrétaires adjoints.

Le bureau ainsi constitué, M. Jullien de Paris, demande que l'ordre déjà adopté dans les autres sections

soit suivi dans celle-ci, et que dès-lors les questions portées au Programme soient lues pour que ceux des membres qui se proposent de communiquer quelque travail relatif à ces questions, ou de prendre la parole sur l'objet qu'elles expriment, puissent s'inscrire à mesure qu'elles seront appelées.

Cette proposition est adoptée.

En conséquence, M. le Secrétaire lit successivement chacune de ces questions et les membres ci-après désignés s'inscrivent, savoir :

Sur la 1re question, MM. l'abbé Auber, de Lasicotière, Delasalle, Trolley.

Sur la 2e question, MM. Rousseau, Boyer, de Lasicotière, Hervé et Trolley.

Sur la 3e question, M. Houdbert annonce qu'il a un travail qui s'y rattache, sur les progrès des lettres et des arts dans le Maine, pendant les siècles antérieurs au siècle actuel.

M. de Caumont aura aussi, plus spécialement sur la question telle qu'elle est posée, plusieurs communications à faire.

Sur la 4e question, M. de Caumont.

Sur la 6e question, M. Richelet.

Sur la 11e question, MM. Castel, de Caumont.

Sur la 12e question, M. Bouvet, M. Boyer qui promet de plus des communications relatives à l'éducation des aveugles.

Sur la 12e bis, MM. Edom et Jullien.

Sur la 13e question, MM. Boyer, Hervé, Trolley, Rousseau.

Sur la 14e question, MM. Hervé, de Lasicotière.

Sur la 15e question, M. Boyer.

M. Menard-Bournichon propose à l'assemblée de lui faire part d'un mémoire *Sur le parfait accord de la parole avec l'écriture.*

M. Boyer a fait des recherches sur les progrès de la Musique, dans les départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, depuis soixante ans, et offre de les communiquer.

Enfin M. Hunault de Lapelterie a tracé l'historique du Congrès Scientifique de France, depuis sa formation, et se montre disposé à le faire connaître à l'assemblée.

Ces offres sont toutes accueillies avec bienveillance, et un rang sera ultérieurement assigné pour chacune de ces lectures.

M. Richelet, un des Secrétaires-généraux, dépose entre les mains de M. le Président, un mémoire de M. l'abbé Maupoint d'Angers, et qui a pour objet, *La réforme morale des jeunes détenus.*

M. Jullien demande ensuite qu'il soit nommé une commission chargée de constater l'état actuel de la littérature et des arts dans le département de la Sarthe.

M. de Caumont appuie la proposition et désire qu'elle soit étendue aux départements circonvoisins; il offre de mettre à la disposition des commissaires qui seront désignés dans les diverses Sections, quatre médailles d'argent qui pourront être distribuées comme récompenses aux personnes qui auront mérité cet encouragement dans les arts, les lettres, le commerce et l'industrie.

L'assemblée adhère avec empressement à la proposition de M. Jullien et aux vœux de M. de Caumont, et nomme pour membres de cette commission à laquelle elle donne tous pouvoirs pour limiter la circonscription dans laquelle elle croira devoir se renfermer, savoir : pour la philosophie :

MM. Bouvet, Auber, Jullien.

Pour la littérature :

MM. Hervé, Rousseau, Carpentin.

Pour les arts :

MM. Boyer, de Lasicotière, Richelet.

La commission arrête qu'elle se réunira, à partir d'aujourd'hui, tous les soirs à huit heures.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la séance du 13 est lu et adopté sans réclamation.

On communique trois pièces de vers de M. Leflaguais (de Caen), M. Houdbert est prié de les examiner et d'en faire un rapport succinct.

Même commission est donnée à M. Mouchot, à l'égard de l'ouvrage de M. Menard-Bournichon, *Sur l'accord parfait de l'écriture et de la parole.*

M. JULLIEN dépose sur le bureau une pièce de vers de Mlle Elise Moreau, intitulée *le Musée de Versailles.* L'auteur en fait hommage au Congrès.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première Question portée au programme. Elle est ainsi conçue :

« La littérature romantique peut-elle être considérée comme le moyen de transition vers une littérature nouvelle, ou simplement comme l'expression des idées du jour? »

M. TROLLEY prend la parole, et se demande d'abord s'il existe une littérature romantique ; on l'a nié, mais c'est à tort, elle a son école, ses adeptes, ses adversaires ; c'est une modification de la littérature, opérée sous l'influence des temps et des idées. La société a changé, des passions de toutes espèces l'ont profondément remuée, des instincts, des intérêts nouveaux ont surgi ; la littérature, qui ne peut être que l'expression des idées des temps, a dû porter leur empreinte, d'autant plus

qu'elle s'est attachée à peindre la société telle qu'elle est, même dans sa laideur, sacrifiant à la forme et l'exagérant pour obtenir plus d'effet. Car il faut voir qu'elle tendait à une révolution, qu'elle devait agir sur une masse blâsée, fatiguée, impressionnable seulement aux mouvements vifs et animés, et que, pour détrôner sa dévancière, elle devait marcher dans une voie différente, négligeant quelquefois les règles du goût dont celle-ci n'eût jamais osé s'affranchir, s'adressant aux passions, agitant avec violence tous les sentiments et les orages du cœur pour assurer son triomphe, qu'une attaque mesurée n'eût pu faire réussir. Il y a excès peut-être dans le romantisme, mais la littérature classique est usée, elle est morte. Le romantisme au contraire est plein de sève et d'énergie ; issu d'une lutte opiniâtre, il a encore de l'âpreté, de la rudesse dans ses formes, mais il arrivera à un âge de calme et de maturité. Il est un fait d'ailleurs et c'est en vain qu'on tenterait de le rejeter.

M. Delasalle attaque la position même de la question, il y voit un non-sens ; toute époque en se rattachant au passé et à l'avenir est nécessairement une transition, c'est un anneau de la chaîne infinie dont les deux termes sont inconnus. D'ailleurs, si la littérature classique est morte, le romantisme aussi a fait son temps ; il promettait à sa naissance, c'était un enfant vigoureux, à qui on aurait pronostiqué une longue carrière, mais à croître il a usé sa constitution ; tel que nos prospectus du jour, il s'est annoncé sous les plus séduisantes apparences, mais qu'a-t-on vu dans cette bouffissure? De la pauvreté, et du vide. On prétend que le romantisme a été créateur, qu'il a opéré une révolution novatrice ; c'est une erreur, il n'est que la copie d'une littérature ancienne, il est sorti de l'école de Shakespeare et de l'école allemande, c'est plutôt un retour vers le passé : il a pu briller d'un certain éclat, il a pu substituer aux formes

usées de la littérature classique, des formes plus larges, mieux appropriées aux idées nouvelles; mais la société s'est déjà modifiée de nouveau, et voici que s'ouvre l'ère d'une littérature plus stable. On ne peut donc que répondre affirmativement à la question; seulement sa solution était par trop évidente.

M. l'abbé Bouvet considère les deux littératures comme vivant encore et pouvant très-bien sympathiser, non pas peut-être chez le même peuple, mais chez des peuples voisins; ce qui occasionne la confusion, c'est qu'on n'a pas défini ces littératures. La littérature classique est d'origine romaine, elle est entée sur l'antiquité; le romantisme, au contraire, est essentiellement national, c'est l'expression des mœurs, de la religion, de la philosophie, c'est la subtitution des couleurs vives et vraies du christianisme aux couleurs fausses et usées du paganisme. La littérature classique est celle qui a été reçue, enseignée dans l'enfance de nos sociétés modernes, mais la société grandit, et, comme chez l'individu, il se fait en elle une réaction; vient l'âge où elle peut marcher d'elle-même, où jeune et passionnée elle dépasse les bornes du vrai, où elle s'égare, où elle extravague peut-être; c'est l'ère que nous avons traversée, mais l'âge viril succédera et il aménera avec lui une littérature rationnelle, normale, et d'autant plus robuste qu'elle aura résisté à ses propres excès.

M. de Lasicotière pense que la question mérite une solution, mais toutefois avec quelque modification dans sa rédaction; il propose de demander si la littérature romantique est une littérature de transition, autrement on semblerait décider qu'elle est éphémère et sans consistance.

M. l'abbé Auber refuse même au romantisme le nom de littérature, il n'a pas de règles, il n'a pas su s'en faire, il s'abandonne aux plus incroyables écarts; c'est une débauche d'imagination. Dans la foule des

écrits qu'il a enfantés, qu'on en cite de comparables à ceux que fournit la littérature classique, et alors la querelle qui s'agite depuis si long-temps pourra être jugée.

M. de Lasicotière répond qu'il est loin de nier les grandes beautés du genre classique, mais sans faire mieux, on peut faire autrement, qu'on attende et les modèles ne manqueront pas.

La discussion est close.

La question est mise aux voix telle qu'elle est formulée au Programme, peu de personnes prennent part au vote.

M. le Président fait observer que, dans l'assemblée, il y a peut-être un assez grand nombre de membres qui viennent pour assister, sans se prononcer sur les questions; de nouvelles formules sont proposées, et soumises sans plus de résultat. Enfin M. Jullien de Paris s'élève avec force contre la position de la question qui lui paraît réellement insoluble au sein d'une assemblée consciencieuse et éclairée. En effet, les dénominations de *classique* et de *romantique* sont tellement vagues que les meilleurs esprits, et les partisans même de l'une et de l'autre littérature, seraient très-embarrassés d'en donner une définition exacte. Il n'existe, en effet, que deux littératures, l'une bonne, qui conçoit et remplit noblement sa mission, l'autre mauvaise, et qui, par ses exagérations et ses écarts, mérite également le blâme des hommes de sens et des hommes de goût; par ce motif, il demande l'ordre du jour.

M. Delasalle, sans adopter les motifs du préopinant, propose l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté.

L'assemblée passe à l'examen de la deuxième question :

« En admettant la décadence de la littérature actuelle,

quelle en est la cause et quels sont les moyens d'y remédier. »

M. Trolley a la parole. « On est d'accord, dit-il, que la littérature actuelle a commis de grands excès, quelles en sont les causes? l'orateur n'hésite pas à en accuser la démoralisation, l'industrialisme, l'excessive facilité du travail et cette puissance, qu'on ne peut nommer qu'avec certaine précaution, le journalisme littéraire. La démoralisation ; elle est flagrante, non pas toujours sans doute chez les écrivains, mais dans la société, aux passions de laquelle ils sont obligés de s'adresser. L'industrialisme ; l'orateur ne fait pas le procès à l'industrie, elle est la source de la fortune publique, mais il est de fait que les idées positives absorbent les idées grandes et élevées. La facilité d'écrire ; qui ne voit qu'aujourd'hui on se hâte trop de produire, qu'on aspire trop tôt à une célébrité passagère, qu'au lieu de laisser le talent se développer et mûrir, on l'énerve, on le tue par une excessive précocité, qu'on n'obtient que des demi succès, des fruits avortés? Enfin, qui contestera que la littérature de journal, littérature indigeste et si bizarrement mélangée, a remplacé, pour la plupart des esprits paresseux ou superficiels, les lectures solides, sérieuses, les travaux de patience et d'érudition. Voilà les causes de la décadence qu'on signale, le remède est à côté : Réformer les mœurs, rendre à l'art sa dignité, rejeter avec dédain toute production qui ne porte pas le cachet de la conscience et de la vérité. »

L'heure étant avancée, la suite de la discussion est remise à demain.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. DE SAINT-RÉMY.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté avec une modification demandée par M. Jullien de Paris.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 2e question du Programme.

M. BOYER a la parole, et lit un mémoire que nous essayons d'analyser rapidement.

La littérature est en voie de progrès, car toutes les parties qui la composent suivent une marche ascendante. L'étude des langues, plus répandue, s'est aussi attachée davantage à la définition des termes et de leur valeur, les traductions des auteurs anciens sont de beaucoup supérieures, pour l'exactitude et le style, à celles qui les ont précédées. L'éloquence, qui s'alimente au sein des grandes agitations politiques, a dépassé de nos jours, de toute la hauteur d'une époque régénératrice, l'éloquence des temps antérieurs. Un spiritualisme éclairé a fait place au desséchant pyrrhonisme, son application à l'histoire, a sous la plume des Thierry, des Guizot, donné au récit de nos grands événements, une couleur, un sens moral qui les rattache, pour l'homme méditatif, à la grande histoire de l'humanité. Qu'elles sont vastes et élevées les vues de ces écrivains, qui, planant sur un large ensemble de faits, les comparent, les coordonnent et démêlent à travers leurs complications apparentes, la main qui dirige tout ; qu'on les juge à côté de la philosophie étroite du siècle passé. La poésie n'a-t-elle pas trouvé dans Chénier, Ducis, Picard, Delavigne, Lamartine, de nobles interprêtes pour les élans du cœur, les merveilles de la nature, les glorieux faits d'armes du grand homme et les mouvements passionnés de

la scène ? Ne s'est-elle pas montrée dans les pieuses inspirations d'un de nos compatriotes (1), habile à reproduire les célestes beautés des Psaumes de David ? Qu'on n'accuse donc plus notre époque de pencher vers la décadence, si les noms ne rencontrent souvent parmi nous qu'indifférence et froideur, c'est que les esprits se préoccupent malgré eux des orages qui les entourent.

» Les mauvais écrits nous inondent, le théâtre est une école de dépravation, cela est vrai, mais quel siècle n'a pas à déplorer de semblables excès; la lutte du génie du mal contre celui du bien est aussi vieille que le monde. On s'en prend à la littérature romantique, quelle étrange aberration d'esprit ? Le romantisme est la peinture du réel, du familier ; le classique tend au beau idéal, qu'y a-t-il donc d'inconciliable entre ces deux genres et pourquoi y voir un antagonisme exclusif! Le romantisme s'est de tout temps mêlé au classique, leur union est la première condition de toute œuvre littéraire et artistique, c'est l'union du beau et du vrai. Que notre génération actuelle ne se calomnie donc pas en proclamant la décadence de sa littérature, qu'elle voie ce qu'elle a produit, et qu'elle en soit fière. Enfin l'orateur, dans l'enthousiasme qui l'anime, laisse tomber cette exclamation :

« O filia matre pulchrior! »

M. de Lasicotière n'entend pas protester contre son siècle, il sait qu'il possède des hommes d'une supériorité incontestable et qui n'ont rien à envier au passé, mais il ne suffit pas de quelques noms pour décider de la supériorité d'une époque ; quelques étoiles peuvent briller au ciel, même au milieu d'une nuit obscure, il est donc juste d'étudier une époque dans sa généralité : non pas sans doute que la nôtre le cède en

(1) M. de Sapinaud.

rien à ses aînées, mais elle offre maintenant l'affligeant spectacle de la misère, de la décadence, parce qu'elle reste inférieure à elle-même, parce qu'elle ment à ses promesses, parce qu'avec des éléments de grandeur elle élève peu de monuments durables. On a cité de grands noms, on a exalté la littérature de l'empire et l'influence du héros qui l'inspirait, on doit l'avouer cependant, la poésie d'alors s'est montrée pâle et asservie à côté d'une si illustre gloire. Napoléon a été peut-être le seul poète de son temps, et les seuls génies qui aient répondus à leur noble nature, Châteaubriland et Mme de Staël, sont ceux dont la fière indépendance brava la persécution plutôt que de se soumettre; ils prouvèrent que le génie est le seul roi qu'on n'enchaîne pas à un char de triomphe. On a parlé de nombreuses traductions, mais leur nombre même accuse la pauvreté de notre littérature, et ne prouve pas que les classiques grecs et latins soient plus étudiés qu'auparavant. D'ailleurs quelque soient les illustrations de ce siècle, il faut s'entendre; ce qu'on nomme *la littérature actuelle* est d'une date tout-à-fait récente, elle ne remonte pas au-delà de 1828; là s'est opérée une notable novation, là s'est creusé un abyme qui sépare profondément deux époques, mettons donc à l'écart tous les ouvrages de l'époque passée, ce sont des titres qui n'appartiennent point aux débats de la question actuelle, et voulût-on invoquer des ouvrages récents, encore n'est-ce pas leur date qu'il faudrait consulter, mais leurs principes, leur école et l'esprit qui les inspire. Or, en envisageant la question sous ce point de vue, comment ne pas admettre que nous restons au-dessous de nous-mêmes, que nous méconnaissons nos grandes destinées? On a signalé, dans la séance d'hier, plusieurs causes de cette décadance actuelle et parmi elles la démoralisation; certes sans prétendre imposer de la contrainte au génie des écrivains, on pourrait désirer sans doute qu'ils fissent

moins ouvertement appel aux mauvaises passions, qu'ils s'inspirassent davantage au foyer des sentiments honnêtes, que leur moralité se maintînt plus souvent à la hauteur de leur talent. On a cité aussi l'extrême précocité des esprits; et qui n'en voit, chaque jour, de déplorables exemples, quand, chez de jeunes et vivaces intelligences, l'épuisement succède bientôt à une excessive dépense de forces? Le journalisme en ouvrant ses colonnes à des essais éphémères, ne détourne-t-il pas de leur vocation des plumes vraiment remarquables? Les choses ne valent que par ce qu'elles ont coûté. Avouons donc l'infériorité, non pas absolue mais relative, de notre âge, attendons le rémède à ce mal du calme, d'une direction morale, de la réalisation du sublime vœu de Vico : *Aux meilleurs l'empire du monde de l'intelligence* !

M. Boyer réplique que c'est très-arbitrairement qu'on fait dater de 1828 l'ère de la littérature actuelle, qu'elle est née de nos troubles, et que c'est à ce temps qu'il faut reporter son origine. Mais d'ailleurs depuis 1828, quels grands modèles d'éloquence n'ont pas fourni la tribune publique et la chaire chrétienne? L'histoire, la philosophie n'ont-elles pas fait d'immenses progrès? Pourquoi faire deux parts de la littérature? Il n'y en a réellement qu'une, et sur ce point nul dissentiment possible : le beau sera toujours inséparable du bon et du vrai, et ce qui doit nous rassurer en notre avenir, c'est cette tendance religieuse qui se manifeste de toutes parts, et qui ralliera tôt ou tard les esprits vers une grande unité.

M. Hervé croit qu'à procéder, ainsi que l'a fait un honorable préopinant, à retrancher d'une époque quelconque un certain nombre de sommités littéraires, et à la juger ensuite dans le dénuement où elle demeure, il n'y a nul aspect de justice; si on retranchait ainsi du grand siècle de Louis XIV, les noms de Pascal, de Bossuet,

de Fénélon, de Corneille, de Racine, de Molière, de Lafontaine, etc., où serait sa gloire ? D'ailleurs, pourquoi assigner une date si rapprochée à notre littérature actuelle, en rejetant hors de la question les chefs-d'œuvre qui honorent le commencement de ce siècle ? N'est-il pas trop facile de détacher ainsi dans le cours des temps une espace circonscrit et de réduire arbitrairement le cercle de la discussion ? Ce qu'il faut comparer en littérature, c'est non pas la valeur de tel homme, de tel genre, mais la valeur des idées et celle de leur expression ; il est de grandes renommées qu'on ne dépassera pas sans doute, ainsi Molière, ainsi Lafontaine ; mais la source des idées, mais la richesse et la justesse de l'expression est-elle moindre aujourd'hui que dans les siècles passés ? Voilà ce qu'il faut examiner, car la littérature ne se compose que d'idées, et sa forme et sa couleur consistent dans l'originalité et l'appropriation des termes. Or, en ce sens, qui pourra prononcer aujourd'hui qu'il y a décadence ? Le XVIIIe siècle est-il resté inférieur au XVIIe siècle ? Les grands noms de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, de Montesquieu, de Mirabeau le cèdent-ils à ceux du siècle qui les précède ? et de nos jours, qui donc à porté plus haut l'éclat, l'harmonie, la majesté du style que Châteaubriand, Lamennais, Ballanche ? qui s'est montré plus sublime que Béranger dans la poésie lyrique ? Quelle époque offre plus de célébrités parmi les femmes ? Un siècle s'enrichit des conquêtes des temps antérieurs ; d'où viendrait donc notre infériorité prétendue ? Pour apprécier nos ressources actuelles, pour les juger par le meilleur *criterium*, demandons-nous si la société d'aujourd'hui a moins de bien-être et de lumières que la société d'autrefois ; et, s'il est vrai que, sous ce rapport, elle soit en véritable progrès, comment l'expression vivante de son état, comment la littérature serait-elle en voie de décadence ? Nos richesses peuvent être moins individuelles, plus

éparses, mais elles ne sont pas pour cela moins réelles. On reproche à notre âge sa corruption ; on a donc oublié que les déplorables productions du siècle passé s'inspiraient à des sources plus impures encore ; on attaque le journalisme, mais la littérature n'est pour lui qu'un accessoire, et qui pourrait méconnaître les grands services qu'il a rendus et le vif éclat dont il a brillé ? Proclamons donc hautement que nous sommes en progrès ; les idées vraies sont plus générales, et ont pénétré plus profondément dans la société ; l'expression, différente sans doute, mais plus vive et plus pittoresque, n'a rien perdu ni de sa justesse, ni de sa précision.

M. l'abbé Bouvet parle dans le même sens que le préopinant ; c'est à tort qu'on accuse notre siècle de rester en retard de lui-même, toujours et de tout temps il y a eu des retardataires et des hommes progressifs, mais l'esprit humain est en marche pour la conquête de l'avenir. Après l'âge de l'effervescence, après les égarements de la jeunesse, vient le temps de la réflexion qui perce en avant, or, cette réflexion a pris une direction grave, sérieuse, religieuse, elle est pénétrée d'un profond besoin de croyance, elle est toute empreinte de foi, non pas d'une foi formulée, mais d'une espérance ardente qui la ramènera vers la Croix ; comme l'enfant prodigue, la raison humaine s'est souillée par d'étranges égarements, elle a secoué le joug de l'autorité et a méconnu toute règle, mais, dans son abjection, elle commence à faire un sérieux retour sur elle-même ; indécise encore, elle cherche des chemins détournés, mais bientôt la confiance, la foi renaîtra pour elle et elle se dira : *surgam et ibo ad patrem.*

On demande la clôture qui n'est pas appuyée, la discussion est continuée à demain.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Edom.

La discussion continue sur la deuxième question.

M. de Lasicotière pense que la question a été déplacée par les orateurs entendus dans la séance d'hier. Il ne s'agit pas, en effet, comme ils ont paru le supposer, de savoir si la masse des idées bonnes et salutaires actuellement en circulation dans la société, et, par contre-coup dans la littérature, est plus ou moins considérable qu'autrefois. A cet égard, aucune difficulté ne saurait s'élever; les tendances élevées, généreuses de notre siècle, son retour aux idées religieuses, source de toute inspiration et de toute beauté dans les arts, sont avoués, proclamés par tous. Il ne s'agit pas davantage d'examiner si le XIXe siècle est plus fort, plus grand, plus moral que le XVIIIe ou même le XVIIe. La littérature étant l'expression des idées de la société, nous devons surtout rechercher si, *en tant qu'expression*, elle offre quelques symptômes de décadence. Nos littérateurs pourraient être supérieurs à ceux des siècles précédents, et cependant notre littérature, envisagée dans son ensemble, présenter des symptômes de décadence, uniquement parce qu'elle ne s'associerait pas au mouvement progressif des idées, qu'elle se bornerait tout au plus à le suivre au lieu de le diriger. Pour le littérateur, « aller en » avant de la foule, c'est la gloire; aller avec elle, c'est » la vie; rester en arrière c'est la mort même. (1) » La condition de la littérature est la même vis-à-vis de la Société. Son infériorité peut donc être relative. Il y a décadence même à faire de grandes choses, si l'on peut, si l'on doit par conséquent faire mieux encore.

(1) Alfred de Vigny.

D'un autre côté, la littérature ne consiste pas seulement dans l'ensemble des ouvrages d'un pays ou d'une époque, mais aussi dans la loi selon laquelle ces ouvrages sont composés, dans la tendance qui préside à la manière de recueillir, de coordonner, de formuler les idées.

Examinons donc si, au fonds, la littérature actuelle est en décadence ou en progrès ; en d'autres termes, si elle est l'expression satisfaisante des idées, des sentiments que l'on a glorifiés, avec raison sans doute, comme plus le bel apanage de notre siècle. En resserrant la question dans de plus étroites limites, examinons si le reproche d'immoralité que lui a fait M. Trolley, est fondé.

Nous examinerons ensuite, continue M. de Lasicotière, si, dans la forme et sous le second rapport par nous indiqué, il y a décadence dans le système général, de la composition. M. Trolley avait signalé, comme symptômes et causes à la fois de la décadence, l'esprit de mercantilisme et de spéculation, le journalisme, l'abus du travail facile. Nous avons ajouté l'anarchie dans les esprits, le défaut d'unité, de direction, de règle. Nous ne rétractons rien de ce que nous avions avancé, ou accepté.

M. de Lasicotière écarte d'abord les objections présentées par quelques-uns des préopinants. M. l'abbé Bouvet a fait remonter aux doctrines du XVIIIe siècle les causes de la décadence qu'il ne peut entièrement méconnaître. Mais, si le XVIIIe siècle nous a légué des idées, il ne nous a pas légué des formes sacramentelles. Le moule dont il s'était servi est brisé. Pourquoi lui imputer des vices de forme qui sont parfaitement indépendants du fonds? ce ne sont pas les idées seulement que nous jugeons, c'est aussi l'expression.

Quant au mot de *Littérature actuelle*, il doit être entendu dans un sens restreint. Il s'agit ici de la littéra-

ture nouvelle, de cette littérature dont l'essor date des dernières années de la restauration, et non pas de la littérature usée, vieillie de l'empire. Sans doute plusieurs de nos écrivains les plus distingués avaient devancé, préparé la réaction de 1828; mais ce n'est guères que de cette dernière époque que date l'invasion et le triomphe des systèmes nouveaux. Tout s'est renouvelé depuis 1828, le roman, le drame, la satyre, la poësie intime, la forme du vers, tout, jusqu'au nom de la littérature; elle s'est faite romantique, de classique qu'elle était.

On s'est retranché derrière quelques grands noms pour défendre l'ensemble de la littérature actuelle. C'est une erreur de raisonnement; si beaux, si purs que soient certains noms, ils ne peuvent protéger les médiocrités ou les turpitudes qui voudraient s'abriter à leur ombre. Ils dominent la littérature; ils ne la font pas.

N'est-ce point une erreur aussi que d'avoir, dans une ferveur indiscrette pour la supériorité de la littérature actuelle, invoqué certains noms qui brillent dans les sciences morales, philosophiques, historiques, politiques? Ces sciences sont parfois comprises dans le terme général de littérature, mais on restreint le plus souvent le sens de cette expression aux ouvrages d'invention ou d'imagination, aux fruits du génie poétique. C'est dans ce dernier sens que l'on a pu dire que la littérature est l'expression de la société. Les facultés littéraires, dont la faculté de *bien sentir* est l'âme et le principe, sont soumises dans leur développement à l'action puissante des circonstances. La faculté de *bien sentir* elle-même est un fait relatif, pour lequel nulle règle générale n'existe et qui reste nécessairement abandonné à l'influence des causes variables et accidentelles. En littérature donc l'individu reçoit beaucoup et donne peu, il n'en est pas de même dans les sciences naturelles, ni même dans les sciences morales ou politiques. Les savants les font en partie; elles sont personnelles, et, si l'on ne peut méconnaître

l'influence de *l'esprit du temps* sur les plus forts et les plus solides esprits qui se livrent à l'étude de ces diverses sciences, il faut avouer qu'il y a réciprocité d'influence. Les savants agissent sur les circonstances, comme les circonstances agissent sur eux; la Société reçoit beaucoup en échange de ce qu'elle donne. Comment, dès-lors, chercher dans quelques individualités scientifiques, isolées, des raisons de se décider pour ou contre la supériorité de la littérature actuelle? ces individualités échappent le plus souvent aux impressions, aux sentiments dont la littérature est l'écho. Elles ne puisent pas toutes aux mêmes sources; elles n'obéissent pas aux mêmes règles; elles n'ont pas de tendances générales. La partie littéraire, la forme, n'est-elle pas d'ailleurs ce qui les préoccupe le moins? et si quelque grand ouvrage scientifique leur ouvre les portes de l'Académie, est-ce le fonds ou la forme, l'art ou la science qu'entend récompenser l'Institut?

M. De Lasicotière parcourt ensuite la série des griefs articulés contre la littérature actuelle.

L'immoralité.

Je n'entends pas, dit l'orateur, m'insurger contre mon siècle, faire le procès à nos mœurs, ou même à notre littérature d'une manière absolue; mon âge et mes sympathies me le défendent. J'aime mon siècle, comme j'aime mon pays. Je suis heureux et fier d'appartenir à une époque où le goût du bon, du beau se ranime; où l'on revient, fût-ce même par le desœuvrement et l'ennui, aux idées qui me paraissent nécessaires au bonheur de l'individu, à celui de la famille, à celui de la société. Les nobles, les généreuses croyances refleurissent. Les dieux s'en étaient allés; aujourd'hui les dieux s'en reviennent!...

Mais ceci ne saurait nous rendre indulgents sur les excès de la littérature; plus sa mission pouvait être belle

et sainte, plus elle est coupable de ne la pas remplir ou de la remplir mal ; plus nous devons nous montrer sévères !

Quelle est la mission de la littérature et celle de la poésie en particulier? tâcher de rendre les hommes meilleurs et plus heureux ; consoler ou du moins charmer leurs douleurs en ranimant en eux toute la partie morale, divine, mélodieuse de la pensée ; « populariser » des vérités, de l'amour, de la raison, des sentiments » exaltés de religion et d'enthousiasme ; » (1) elles n'ont pas, elles ne peuvent avoir d'autre mission.

On a parlé de faire vibrer au fond du cœur toutes les cordes de la sensibilité humaine, d'un miroir où se réfléchisse poétiquement la vie réelle ; on a parlé de l'art pour l'art ; mensonge et blasphême !

Un de ceux qui, par leur exemple et leurs conseils, non moins que par l'autorité de leur génie, ont le plus contribué à propager ces erreurs, n'a-t-il pas dit, en parlant des poètes : (2)

Nous, pasteurs des esprits, qui, du bord du chemin,
Regardons tous les pas que fait le genre humain,
Poètes par nos chants, penseurs par nos idées,
Hâtons vers la raison les âmes attardées.

Hélas ! qu'ont fait les poètes et les penseurs pour *hâter* vers cet avenir promis les *âmes attardées* ? que font-ils encore?

Il faut bien le dire, le nombre des ouvrages publiés dans un but utile et moral est petit, plus petit que jamais, eu égard du moins à celui des ouvrages qui s'impriment.

Parmi les littérateurs, les uns, innocents, nous ont initiés à tous leurs caprices, à toutes leurs fantaisies. Pour eux, l'art n'a été qu'un jeu frivole sans but, sans

(1) Lamartine.
(2) V. Hugo.

portée. Ils nous l'ont montré suspendu aux clochetons d'une cathédrale, à la corolle d'une fleur des champs. Ils nous ont amusés, distraits parfois : mais que nous ont-ils appris, que nous ont-ils enseigné? qu'ont-ils fait pour l'amélioration de l'individu, de la famille, de la société?

D'autres, plus coupables, ont attaqué ce qu'il y avait en nous de bons et nobles sentiments, sous prétexte de faire la guerre à nos illusions; ils n'ont pas respecté nos meilleures, nos plus saintes croyances. Dieu, l'humanité, la famille, la patrie, ils ont tout désanchanté, tout flétri.

Lord Byron a été leur maître, leur modèle; comme lui, ils ont affecté de ne point voir de mot à l'enigme de l'univers, de regarder la vie comme une affreuse ironie; comme lui, ils se sont posés en « fils du désespoir qui » méprise et qui renie, qui, portant en lui une incura- » rable plaie, se venge en menant à la douleur par la » volupté tout ce qui l'approche. » (1) Aussi que de larmes ont-ils fait couler! que de plaies ils ont élargies au fond des cœurs, au lieu de les guérir! Désanchantement est devenu le mot d'ordre d'une littérature tout entière. Poëtes et prosateurs, adoptant la devise célèbre du croisé dans Ivanhoë, *des dichados*, ont bataillé de droite et de gauche contre tout ce qui restait encore debout de foi, d'amour, d'espérance, au milieu de la grand mêlée des passions égoïstes et des passions généreuses; triste victoire, lamentable triomphe! nos petits hommes incompris ont éveillé une foule de sympathies, si non pour eux-mêmes, au moins pour leurs douleurs. Ils sont parvenus à désenchanter la réalité, sans rien donner qui pût la remplacer.

Que dire de l'immoralité scandaleuse qui déshonore certaines branches de la littérature, le roman entr'au-

(1) Châteaubriand.

tres, et le drame? le drame surtout, né du peuple et pour le peuple, le drame si puissant sur la classe populaire, qui porte son cœur au théâtre, et va puiser là les leçons du bien et du mal.

Hâtons-nous de le dire, toutefois, nous repoussons la vieille banalité du vice puni et de la vertu récompensée. Il y a des ouvrages où cette donnée est respectée, et qui n'en sont pas plus moraux pour cela, il en est d'autres qui peuvent s'en passer. La moralité, pour nous, est dans le but que s'est proposé l'auteur; dans l'impression produite par la lecture ou la vue de son œuvre.

Quels sont les tableaux que le roman et le drame modernes étalent sous nos yeux? quels sont les sentiments dont ils nous offrent le développement? Le drame et le roman ont tout dit et tout fait. Ils nous ont dévoilé les mystères de la chambre et ceux même du lit. Ils n'ont reculé devant aucune des scènes qui pouvaient, tout en révoltant la pudeur de ceux qui ont une femme, une fille ou une mère, réveiller la curiosité libertine et blâsée des oisifs. Ils nous ont étalé des passions furieuses, des amours grossiers, libidineux; ils ont arraché à la femme sa dernière pudeur et son dernier vêtement, et, quand ils n'ont pas osé aller jusques-là, n'est-il pas vrai que, dans tous leurs portraits de femme, à l'œil humide, au sein agité, qui aiment quiconque n'est pas leur mari, il y a comme une certaine gène, un certain regret de n'en pouvoir dire plus, une sourde impatience contre les exigences, non plus de la morale, on est convenu de s'en passer, mais des convenances et de l'opinion?

Citons un homme qu'on n'accusera pas à coup sûr de pruderie littéraire, mais qui a eu le droit de dire :

> Mon vers rude et grossier est honnête homme au fond.

Barbier, dans ses ïambes, a déploré en vers magnifiques la décadence de la littérature dramatique :

C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art,
Car l'immoralité levant un œil hagard
Se montre hardiment dans nos jeux populaires....

avec quelle énergie il peint les femmes *sortant de ces drames impurs*, et qui vont,

D'un pied lent, désertant la salle solitaire,
Regagner leur foyer en rêvant l'adultère !! (1)

Voilà ce qu'on ne saurait trop déplorer, trop flétrir.

Il est bien vrai qu'on nous parle de régénération morale, de foi nouvelle, d'avenir... Mais quelles vertus nous propose-t-on en échange de celle qu'on veut nous enlever ? il est bien vrai que c'est au nom de la morale même qu'on attaque ce qu'il y a de plus saint sous le ciel, la famille... Mais qu'est-ce cela, sinon un hommage à la puissance de cette morale qu'on n'ose attaquer ouvertement ? il est bien vrai enfin que la pudeur des mots adoucit parfois ce qu'ont de révoltant certains détails, ou certains tableaux? cela prouve que la société vaut mieux peut-être que la littérature, et les lecteurs que les auteurs...

On a prononcé le nom d'une femme, de Mme Georges Sand; je ne l'aurais pas nommée... mais puisque l'occasion se présente de dire ma pensée, je la dirai tout entière. Je déplore, dans les ouvrages de Mme Sand, l'abus du plus beau génie qu'une femme ait jamais reçu du ciel. Ce génie, qui lui avait été donné pour le bonheur et la consolation des autres femmes, qu'en a-t-elle fait ? a-t-elle séché leurs larmes, ou les a-t-elle fait couler? a-t-elle adouci leurs souffrances, ou leur a-t-elle révélé des dou-

(1) A. Barbier, Melpomène.

leurs inconnues? a-t-elle, oui ou non, excité cette activité si puissante de malheur qui fait leur tourment? a-t-elle réhabilité le devoir? ou plutôt ne l'a-t-elle pas flétri, désenchanté? n'a-t-elle pas condamné la femme aux jouissances du crime ou au supplice de la vertu?

L'anarchie dans les esprits.

On s'est récrié contre ce que nous avions dit de l'absence de toute règle, de toute direction littéraire. On a réclamé en faveur de l'indépendance de la pensée humaine. Nous n'entendons pas contester ses droits. Nous savons qu'il est impossible de l'emprisonner dans des règles immuables et uniformes. Le génie se fait à lui-même ses propres règles, et le goût, comme on l'a dit, n'est que *la raison du génie*. Mais, pour quelques hommes qui devraient donner la direction au lieu de la recevoir et créer les règles au lieu de les subir, combien en est-il qui ne peuvent s'en passer? ou quelles sont, de nos jours, les règles acceptées par tous les esprits? celles du classique ont fait leur temps; le romantique n'a pas encore formulé les siennes. A défaut de règles, quelles sont au moins les hommes supérieurs dont l'autorité soit reconnue, et qui servent de maîtres et de modèles? il n'est pas une réputation au-dessus de la critique. Racine et V. Hugo sont également attaqués, conspués. La littérature se fractionne en coteries, au lieu de se partager en systèmes; dans ce cahos de doctrines et d'idées, chacun ne prend conseil que de soi, et l'autocratie individuelle devient la maladie d'une foule d'écrivains qui se surfont et s'ignorent. S'il en est un plus consciencieux ou plus modeste, qui cherche des règles et un système, il perd à les chercher, pour ne pas les trouver toujours, un temps précieux qu'il est difficile de réparer...

Vainement dirait-on que ce qui se remarque de nos jours n'est pas nouveau; qu'à toutes les époques, le gé-

nie a eu des luttes à soutenir avant de s'imposer au monde ; que les grands noms des siècles précédents ont été discutés, controversés, balottés comme les grands noms d'aujourd'hui. Le génie n'est pas nécessairement condamné à s'insurger contre son siècle et son pays. Le génie littéraire surtout, qui, plus que le génie scientifique, s'inspire et vit des circonstances, n'a pas toujours à affronter d'injustes et tyranniques dédains. Un ministre pouvait se liguer contre le Cid, mais tout Paris, pour Chimène, *avait* les yeux de Rodrigue ; Mme de Sévigné disait que *Racine passerait comme le café*, mais Racine assistait à sa gloire. Voltaire et Rousseau régnaient sur leur siècle. Qui donc règne sur le nôtre ?....

Le Mercantilisme.

Jamais, il est triste de le dire, l'esprit de spéculation n'a exploité la littérature autant qu'à notre époque, et, comme il est dans sa nature de flétrir tout ce qu'il touche, jamais la littérature n'a plus souffert de ses atteintes. On pourrait reprocher à la spéculation l'immoralité dont nous avons parlé, le travail facile dont nous parlerons. On peut lui reprocher également d'avoir pressuré, jusqu'à la moëlle des os, beaucoup de littérateurs de nos jours, et des plus spirituels, des plus jeunes, des plus forts ; de leur avoir dérobé, à défaut d'articles, leurs notes commencées, leurs titres de contes, leurs brouillons, et même leurs noms avec un blanc-seing, quand il n'y avait que cela à prendre ; d'avoir ainsi compromis leurs noms, quand elle ne pouvait compromettre leurs talents....

Quelles sublimes inventions ne devons-nous pas à la spéculation littéraire ? n'est-ce pas elle qui fait les pièces de théâtre pour les acteurs, au lieu de former des acteurs pour les pièces de théâtre ? n'est-ce pas elle qui a imaginé de remplacer l'esprit, le style, et le senti-

ment par les décors et les costumes ? oh ! si quelques-uns de nos grands écrivains employaient à vérifier leurs drames le temps qu'ils perdent à dessiner ou à découper des costumes ?

C'est enfin à la spéculation que nous devons la presse pittoresque « vaste refuge des auteurs en décadence, » qui offre les invalides, avec petite paye, à toutes les » gloires éconduites par leurs libraires. » (1)

Le Journalisme.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette matière, poursuit M. de Lasicotière, mais ce n'est pas le lieu. Après quelques réflexions sur le rôle, si grand, si beau que pourrait jouer la critique dans l'art et la littérature, et sur la manière dont la presse remplit ce rôle, (2) il exprime le regret que la presse politique et littéraire arrache à leur vocation, à leurs projets plus sérieux, et plus graves, une foule de talents qui s'éparpillent en feuilletons et se dépensent au jour le jour, sans rien laisser après eux. Leur réputation ne brille qu'aux dépends de sa durée. C'est l'éclair qui illumine le ciel, mais qui n'a qu'un instant.

La Littérature facile.

On se rappelle, dit M. de Lasicotière, l'éloquent manifeste publié, en 1833, contre la littérature facile. On se rappelle aussi la réponse spirituelle de Janin à M. Nisard. Ce dernier avait raison alors ; il a raison encore aujourd'hui.

La littérature facile, ce n'est pas la bonne littérature faite facilement, c'est la mauvaise littérature facile à faire.

(1) Nisard.

(2) M. de Balzac n'avait pas encore publié son *Grand homme de province à Paris* et Mme de Girardin ses *Journalistes*. (*Note du secrétaire général.*)

On l'a définie « toute besogne littéraire qui ne demande » ni étude, ni application, ni choix, ni veilles, ni criti- « que, ni art, ni rien enfin de ce qui est difficile ; qui » court au hasard, qui s'en tient aux premières choses » venues, qui tire à la page et au volume, qui se con- » tente de tout, qui note jusqu'aux moindres bruits du » cerveau, jusqu'à ces demi-pensées, sans suite, sans » lien, qui s'entre-croisent, se poussent, se chassent, » dans la boîte osseuse ; produits moléculaires, résul- » tats tout physiques d'une surexcitation cérébrale, » que les uns se forment avec du vin, les autres avec la » fumée du tabac, quelques-uns avec le bruit de leur » plume courant sur le papier ; éclairs, zig-zags, co- » mètes sans queue, fusées qui ratent, auxquelles » des complaisants ont donné le nom conciliant de » fantaisies. (1). » C'est à nos adversaires de nous dire si la définition est exacte, au moins pour quelques branches de la littérature !

Le même critique a défini la littérature inutile, qui pourrait sous certains rapports se confondre avec la littérature facile. « C'est toute littérature qui n'a point de » but, qui ne va à rien, qui ne s'inspire ni du passé, ni du » présent, ni de l'avenir, qui ne résout rien, qui n'éclair- » cit rien, qui n'ajoute aucune notion, soit de critique, » soit de psycologie, soit d'histoire au domaine des no- » tions acquises ; qui n'aide rien, qui ne conduit à rien, » qui n'est mue par aucune pensée ni de renversement, ni » de reconstruction, ni même d'érudition inoffensive, » qui n'a pas même l'honneur d'être sciemment nuisi- » ble. » Qu'en pensent encore les adversaires ? le por- » trait est-il ressemblant ?

Si la littérature facile, si la littérature inutile sont mauvaises et dangereuses, ne doit-on pas également condamner le travail facile qui n'approfondit rien, n'attend rien?

(1) Nisard.

Le défaut de patience est souvent le défaut de conscience. Quels sont les écrivains qui apportent à la composition de leurs écrits cette exactitude, ce soin religieux qui caractérisaient la manière des grands écrivains du XVIIe siècle? en repoussant une partie de leur héritage, nous pouvions sans scrupule accepter celle-ci. Quelques hommes, sans doute, apportent en naissant la faculté de concevoir le beau, mais ils ne peuvent le réaliser qu'à force de travail. Châteaubriand, sous ce rapport, offre un noble exemple : il a travaillé la forme comme le fond de ses ouvrages ; et quand d'autres écrivains érigent leurs fautes en systèmes, il n'a jamais hésité à reconnaître et à corriger les siennes. Il est difficile de faire vîte et de faire bien. Nos œuvres valent en général ce qu'elles nous coûtent ; aussi l'empressement de nos écrivains à publier, dès l'âge de 30 ans, des œuvres complètes, en 25 ou 30 volumes, aura médiocrement servi les intérêts de leur gloire.....

M. de Lasicotière résume la discussion à laquelle il vient de se livrer. « Je n'ai pas, ajoute-t-il, la prétention d'avoir traité la question sous toutes ses faces, de l'avoir même épuisée sous tous les rapports où je l'ai envisagée. J'ai signalé quelques-unes des tendances fâcheuses qui se manifestent dans notre littérature, soit au fonds, soit dans la forme, j'aurais pu lui adresser d'autres reproches, j'aurais pu examiner l'influence des idées romantiques sur les défauts comme sur les mérites que j'ai rélevés en elle. Mais ce n'est ni le moment, ni le lieu. J'ai l'usage de me maintenir en dehors de tout système et de ne signaler que ce que toutes les opinions littéraires doivent confondre dans une commune réprobation. Au reste, en demandant s'il y avait *décadence* dans la littérature actuelle, le programme me paraît avoir mal posé la question : moi-même, en employant le mot *décadence*, je me suis, je le crains, servi d'un mot impropre. Il n'y a pas décadence, car nous n'avons pas déchu de la gloire des siècles précédents ; car nous mar-

chons en avant, toujours, toujours..... Il me paraît seulement que certains obstacles embarrassent notre marche progressive, que nous inclinons dans de fausses directions, que nous n'allons ni aussi vîte, ni aussi droit que le permettent le soleil, le chemin et nos forces. Le remède au mal signalé, quel est-il? il n'est pas de législation, de puissance humaine qui le puissent décréter. Ce remède n'appartient qu'au temps et à Dieu qui dispose du temps. A mesure que l'unité et l'ordre se rétabliront dans les esprits, l'anarchie littéraire fera place à quelque chose de plus réglé, de plus sûr, à mesure que la littérature romantique se consolidera sur des bases plus fixes, les beautés nouvelles qu'elles nous a révélées deviendront plus classiques et plus populaires. A mesure enfin que la société se moralisera, la littérature se purifiera des souillures qu'il faut maintenant lui reprocher. Quant au mercantilisme, à l'abus du travail facile, au journalisme, les inconvénients qu'ils entraînent sont essentiellement transitoires. Ces inconvénients disparaîtront pour faire place à une littérature plus grande, plus pure, plus digne de la société dont elle sera le reflet et l'expression. Les destinées de la littérature sont intimement liées à celles de la société. Ces destinées seront belles, et je les attends avec confiance, car je crois à l'avenir. »

M. Hervé répond qu'on n'a peut-être pas envisagé la question sous le point de vue le plus philosophique, et que pour juger équitablement une époque littéraire, on doit examiner les écrivains sous le double rapport de la valeur intrinsèque, de la pensée et du mérite de l'expression; comme maxime générale, il n'est pas exact de dire, comme on l'a dit, que *la littérature est l'expression de la société*; car il existe simultanément trois classes d'écrivains; les écrivains rétrogrades, les écrivains qui réflètent la société, s'inspirent de ses pensées, et c'est seulement de la littéra

ture de ces auteurs qu'il est vrai de dire qu'elle est *l'expression de la société* ; la troisième classe se compose de ces hommes qui jettent dans le monde de nouvelles idées civilisatrices, belles et vastes intelligences que leur contemporains regardent quelquefois comme des théoristes, des utopistes, parce qu'ils sont supérieurs à leur époque et que leur génie embrasse un trop vaste horison; ces écrivains sont les écrivains d'avenir, les flambeaux de l'humanité et la gloire des nations.

M. Hervé développe ces idées dans son improvisation et trace, dans les différents siècles, le sort des hommes de progrès luttant avec courage contre les idées de leur époque pour faire triompher la tolérance et la liberté de pensée; il cite l'exemple de Descartes et de plusieurs autres philosophes et les nombreuses persécutions qu'ils éprouvèrent à cause de l'indépendance de leurs opinions ; ensuite il combat l'un de ses antagonistes qui veut exclure l'histoire du domaine de la littérature et y faire entrer une foule de romans et de drames qui ne sont pas dignes de figurer parmi les productions littéraires.

Après cette discussion, on demande la clôture.

M. Bouvet s'y oppose, craignant qu'une question aussi grave soit résolue sans avoir été suffisamment traitée, mais la continuation de la discussion n'étant pas appuyée, on met aux voix la clôture qui est prononcée.

M. le Président divise la question et propose d'interroger d'abord l'assemblée sur la première partie, savoir: La littérature actuelle est-elle en décadence?

M. de Caumont demande qu'il soit nommé une commission chargée de présenter une formule de réponse, cette proposition est adoptée.

En conséquence, M. le Président nomme MM. Rousseau, de Lasicotière, Auber, Hervé, Bouvet, qui voudront bien se réunir pour soumettre demain cette formule à la décision de l'assemblée.

Les 3e 4e 5e et 6e questions, comme se rattachant au même objet et intéressant toutes les Sections du Congrès, sont renvoyées en séance générale, sur la demande de MM. Hunault de la Pelterie et de Caumont.

On passe à l'examen du § II, relatif aux beaux arts, mais les membres inscrits sur ces questions n'étant pas présents, la discussion est envoyée au jour suivant.

La 1re question du § III, relatif à la philosophie et à la morale, est ainsi conçue :

« Quelles ont été les tentatives effectuées dans nos dé-
» partements de l'Ouest pour amener l'extinction de la
» mendicité ? quels sont les résultats obtenus ? quels sont
» les moyens d'accomplir cette œuvre philantropique ? »

M. de Caumont rend compte des essais faits par le prince de Monaco, qui consistent dans une association de propriétaires, qui, de concert avec MM. les curés d'une même commune, à l'aide de cotisations, organisent des distributions périodiques de subsistances aux pauvres vraiment nécessiteux, en excluant ceux chez qui l'habitude de mendier s'est invétérée. Il résulte de cette mesure que ces mendiants de profession refluent sur les communes voisines, qui se trouvent forcées de recourir aux mêmes moyens et qui s'associent même quelquefois entre elles pour réduire les dépenses. Toutefois, comme les vagabonds se portent où ces institutions n'existent pas, leur but ne sera pas complètement atteint, tant qu'elles ne seront pas généralement appliquées.

M. l'abbé Auber rend compte de ce qui a été fait à Poitiers pour cet objet. Cette année, un membre distingué de l'administration municipale, M. Bourjot, s'est occupé activement de l'extinction de la mendicité dans une ville où la mendicité est devenue une véritable plaie. Un appel a été fait à la charité publique pour la fondation d'un établissement annexé à l'un des hopitaux de

Poitiers, où seraient admis les mendiants. Là ils seraient astreints à un travail journalier, qui produirait des ressources pécunaires à la maison, et au travailleur lui-même une certaine somme, qui, à la longue, deviendrait pour lui une possession de quelque importance. Tous les soins religieux et moraux feraient partie nécessaire du bienfait accordé à cette nouvelle colonie, et, chaque année, une souscription volontaire soutiendrait cette heureuse innovation.

M. l'abbé Auber ajoute que, s'il faut tout dire, de bons esprits, connus parmi ceux qui s'unissent de leurs vœux et de leurs moyens à fonder cet établissement, craignent que les ressources, puisées dans la charité des classes aisées, ne soient de beaucoup restreintes avec le temps. Mais toujours est-ce là un essai utile, louable, et dont il faut désirer la réussite.

La séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Edom.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

M. Houdbert, secrétaire de la Section, prévient M. le Président que des affaires l'empêcheront d'assister à la séance du lendemain. M. Laurence est invité par M. le Président à remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

M. Etoc-Demazy (père) fait un rapport sur un mémoire de M. l'abbé Maupoint, d'Angers, ayant pour titre : *de la Réforme des jeunes détenus*. Après avoir donné de grands éloges à l'auteur, M. le rapporteur demande à

la Section que le travail de M. Maupoint soit lu en séance générale. Ces conclusions sont adoptées.

M. Houdbert lit une pièce de vers de M. Leflaguais, de Caen, ayant pour titre *Aspiration du Poète* ; la Section décide, sur la proposition de M. le Président, que cette pièce sera lue en séance générale.

M. Mouchot fait un rapport sur une nouvelle méthode de lecture de M. Ménard-Bournichon, ayant pour titre : *Parfait accord de la parole et de l'écriture ;* le rapporteur, après avoir exposé avec clarté le travail de M. Ménard, reconnaît que cette méthode se recommande par une *marche toute rationnelle, par les règles qu'elle donne pour applanir et résoudre les difficultés de prononciation* et pense que son emploi serait d'une grande utilité dans les écoles primaires élémentaires. Il exprime le vœu que la méthode soit aprouvée par l'Université et propose de voter des félicitations à l'auteur.

M. le Président pense que la Section n'est pas suffisamment éclairée pour voter sur les conclusions du rapport de M. Mouchot, et nomme une commission pour donner son avis sur ces conclusions. Cette commission se compose de MM. Boyer, Parandier, Goslin, Mouchot, Rousseau et Laurence.

Une commission avait été nommé pour rédiger une solution à la question n° 2 du Programme, ainsi conçue : « En admettant la décadence de la littérature actuelle, qu'elle en est la cause, quels sont les moyens d'y remédier ? » Les membres de cette commission étaient MM. l'abbé Auber, l'abbé Bouvet, de Lasicotière, Delasalle, Rousseau (d'Angers). Les trois derniers se sont seuls réunis et ont adopté à l'unanimité la résolution suivante : « Envisagée d'une manière absolue, la littérature actuelle ne présente aucuns symptômes de décadence ; elle est aussi riche en écrivains et en ouvrages remarquables que la littérature des siècles précédents ; elle lui est même supérieure sous divers rapports.

Mais on ne peut se dissimuler que de graves abus, résultat, soit de la perturbation morale et intellectuelle qui règne dans la société, soit de l'industrialisme qui exploite le talent, soit enfin de la facilité qui ne sait pas le ménager, se sont introduits dans le système général de la composition. Le remède est dans la consolidation de la littérature sur des bases plus fixes, dans le rétablissement de l'unité et de l'ordre dans les esprits, dans une préparation plus patiente et plus consciencieuse des matériaux que les littérateurs doivent mettre en œuvre.

M. de Lasicotière chargé de l'examen d'un mémoire de M. Hauréau, ayant pour titre : *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès et de Pélage, et de l'Idéalisme transcendental de St.-Augustin*, propose d'adresser des remerciements à l'auteur ; mais après avoir fait observer que la lecture de ce mémoire pourrait soulever une discussion sur des matières religieuses, il en demande le renvoi à la commission permanente qui décidera s'il doit être imprimé.

La Section vote des remerciements à l'auteur.

Après avoir entendu MM. Hervé, de Boisthibault, de Lasicotière, Carpentin, la Section décide que le mémoire ne sera pas lu en Séance générale, mais sera renvoyé à la commission permanente qui pourra en autoriser l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'article 11, ainsi conçu :

« Quelles ont été les tentatives effectuées dans nos départements de l'Ouest pour amener l'extinction de la mendicité? « Quels sont les résultats obtenus? Quels sont les moyens d'accomplir cette œuvre philantropique?

M. Castel regarde le système de M. le prince de Monaco comme susceptible de produire les plus utiles résultats; il lit, à l'appui de son opinion, un compte-rendu

des membres de l'association pour l'extinction de la mendicité dans la ville de Thorigny.

M. Gendron annonce que la mendicité est abolie à Château-du-Loir, que ces heureux résultats sont dus à la générosité constante des habitants. Des dons sont versés annuellement dans la caisse du Bureau de charité. Les indigents sont secourus à domicile, on n'admet à ces secours que ceux qui ont déjà deux ans de résidence dans la commune ; du travail est donné à ceux qui peuvent être occupés, et le bénéfice produit par ce travail augmente le fonds de secours.

M. Hunault de la Pelterie expose la triste situation du dépôt de mendicité de la ville d'Angers. Le Conseil-général a cessé d'accorder des secours à cet établissement. La charité publique est insuffisante. Les administrateurs ont fait un nouvel appel au Conseil municipal ; si la ville ne peut se charger de tous les frais d'entretien du dépôt de mendicité, les administrateurs se verront forcés d'en faire sortir les indigents qui y ont été placés, et de les abandonner.

Il signale le même embarras dans la ville de Bordeaux; il croit que le moyen de remédier au mal serait de réunir les divers établissements qui existent dans la même ville et de fonder, à l'instar des maisons de charité de paroisse de l'Angleterre, de grands établissements où se trouveraient réunis des ateliers de travail, des dispensaires et des secours à domicile.

M. le capitaine Carpentin examine les deux systèmes déjà employés, les dépôts de mendicité et les secours à domicile, et donne la préférence au dernier ; en proposant de fournir aux indigents, non seulement la nourriture, mais le linge et les effets mobiliers dont ils ont besoin, il ajoute que des visiteurs pourraient être chargés de se faire représenter chaque année les objets donnés à chaque ménage.

M. Castel approuve le projet de M. Carpentin et

propose d'ajouter, aux effets mobiliers qui seraient donnés aux indigents, des outils pour travailler.

M. de Caumont fait observer que le système du prince de Monaco a besoin d'être étudié avec soin, que le prince de Monaco s'est adressé jusqu'à présent à des populations extrêmement dociles. Il pense que ce système ne peut être recommandé absolument.

M. Vié n'approuve pas les secours à domicile ; il rend compte de ce qui s'est passé dans le canton qu'il habite. Plusieurs communes s'étaient réunies pour donner des secours aux pauvres et les empêcher de mendier, cette mesure n'étant pas générale, les moyens employés n'éteignaient pas la mendicité. Il s'est vu même obligé d'employer la force pour empêcher les mendiants des autres communes de parcourir celles qui faisaient des sacrifices pour nourrir leurs pauvres. Les communes qui s'étaient associées se sont successivement découragées, la commune seule qu'il administre a conservé son Bureau de charité. Il ne pense pas que le système du prince de Monaco produise les résultats qu'on semble espérer. Il termine en proposant les colonisations agricoles comme le moyen d'éteindre la mendicité.

M. Etoc-Demazy croit que le moyen d'arriver à un résultat assuré serait d'employer simultanément les dépots de mendicité et les secours à domicile. Il regarde les secours à domicile seuls comme insuffisants, les secours n'empêcheront pas les vagabonds d'errer dans les campagnes, la crainte des depôts peut seule les retenir dans leurs communes. Il n'approuve pas la proposition de M. le capitaine Carpentin, parce qu'il ne trouve pas le moyen de punir l'indigent qui aura vendu ou changé de destination les objets qu'il aura reçus.

M. le capitaine Carpentin annonce qu'il donnera à la prochaine séance de nouveaux renseignements.

La discussion est renvoyée au lendemain.

La Séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Edom.

M. Laurence, invité la veille par M. le président à remplir les fonctions de secrétaire, en l'absence de MM. les secrétaires et secrétaires-adjoints, lit le procès-verbal de la précédente Séance.

M. P. Delasalle Secrétaire-adjoint, remplit les fonctions de Secrétaire.

Après quelques rectifications, faites sur les observations de divers membres, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que le mémoire de M. Hauréau, qui avait était soumis à une commission, est retiré par son auteur.

M. Lair dépose une notice de M. G. Mancel, sur le peintre Malbranche, né à Caen, et un rapport de M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, sur l'exposition qui a eu lieu à Caen en 1838.

M. J. Hervé offre un discours écrit en anglais, et imprimé à Richemond, sur l'histoire et l'importance de la philosophie.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 11e question du Programme, relative à l'extinction de la mendicité.

M. Carpentin s'élève contre l'abus des dépôts de mendicité, qui deviennent répulsifs pour les pauvres, en ce qu'ils sont une détention réelle et que leur régime est le même que celui des maisons pénitentiaires. Il réclame l'institution d'une seule maison centrale dans chaque département, pour y retenir les pauvres qui refuseraient de travailler, et demande pour les autres des secours à domicile, et propose de leur donner des vêtements et ustensiles. Il appelle la pitié sur les pauvres honteux et propose des moyens d'exécution.

M. Trolley adopte en partie le système de M. Carpentin : trois méthodes sont en présence ; celle des secours à domicile et des ateliers de travail, appliquée par M. le prince de Monaco ; celle des dépôts exclusifs de mendicité. Un troisième système concilierait les deux autres.

Le premier système est insuffisant ; il offre bien des secours ; il est empreint à un haut degré du sentiment de la charité, mais il est privé de toute sanction, de tout moyen qui prévienne les inconvénients et les désordres de la mendicité nomade.

Le second système est injuste ; le dépôt équivaut à une détention, c'est une atteinte à la liberté, et il ne faut pas en être prodigue.

M. Trolley expose le troisième système ; il demande que la détention, le dépôt, ne soient appliqués que comme châtiment ; il n'atteindra point les pauvres honteux, mais seulement les mendiants incorrigibles.

M. Trolley se livre ensuite à l'examen des moyens d'exécution, et pense que cet examen est tout fait, puisque nous avons d'un côté les expériences du prince de Monaco, de l'autre les maisons de détention et les dépôts de mendicité existants.

Il rédige ainsi sa proposition :

« Le Congrès pense que le seul moyen d'arriver à l'extinction de la mendicité est de combiner un système préventif et répressif tout à la fois ; on y parviendrait en établissant des dépôts, mais il faudrait les concilier avec le système de secours à domicile et d'ateliers temporaires, de telle sorte qu'on n'enfermerait dans le dépôt que les mendiants infirmes, qui continueraient à mendier malgré les secours qui seraient à leur disposition dans leurs communes, et les mendiants valides qui refuseraient d'entrer dans des ateliers de travail. »

M. Etoc-Demazy se réunit aux systèmes proposés par MM. Carpentin et Trolley.

M. Vié présente des considérations générales sur la somme des prospérités et des misères de ce monde.

M. le Président fait observer à l'orateur que le bien et le mal sont depuis longtemps constatés, et le prie de se renfermer dans la spécialité de la question posée au Programme.

M. Vié propose l'introduction en France des colonies agricoles déjà existantes en Hollande et en Belgique.

Plusieurs membres invitent M. Vié à restreindre ses développements.

M. Vié renonce à la parole.

M. l'abbé Bouvet pense que le vrai moyen d'arrêter la mendicité, c'est de donner au peuple l'éducation religieuse et morale, de lui apprendre à la fois la sagesse et le travail.

M. Gosselin répond à M. Bouvet que l'instruction religieuse et morale n'est pas, ainsi qu'il l'a dit, négligée dans les écoles.

M. Doublet de Boisthibault pense que l'éducation est aussi convenable qu'elle peut l'être, et revient à la question. Il se réunit à la proposition de M. Trolley, dont il adopte les motifs; mais il proteste contre l'établissement d'une sorte de système pénitentiaire dans les dépôts.

M. Trolley explique son idée de système penitentiaire, en disant qu'un pareil système doit autant prévenir que réprimer.

M. Etoc-Demazy considère la privation de la partie du gain affectée aux pauvres déposés comme une peine suffisante.

M. Hunault de la Pelterie cite l'exemple des maisons de paroisses en Angleterre; il cherche à concilier la dissidence qui existe entre la charité publique et la charité religieuse, et entre les établissements qui en émanent.

M. Castel penche pour le système de M. le prince de Monaco, qui est le seul que l'on ait appliqué ; il formule ainsi sa proposition :

« La Section, après avoir entendu l'exposé du système du prince de Monaco, pour l'extinction de la mendicité, système qui sera développé dans une note jointe au procès-verbal, émet le vœu que des essais de ce système, qui a déjà produit de bons résultats dans plusieurs communes du Calvados et de la Manche, soient faits dans d'autres départements, soit seul, soit combiné avec des ateliers de travail et des dépôts de mendicité. »

M. Carpentin se réunit à la proposition de M. Trolley, et se réserve après son adoption, s'il y a lieu, de proposer un amendement destiné à la compléter.

La proposition de M. Trolley est mise aux voix et adoptée.

L'amendement de M. Carpentin est ainsi conçu : « Couvrir les frais par des centimes additionnels à l'impôt, discutés annuellement par les conseils municipaux et réglés définitivement par le conseil général, avec l'avis préalable du conseil d'arrondissement. »

M. de Boisthibault fait observer que cet amendement est de droit, et rentre d'ailleurs dans la compétence administrative.

M. Hunault appuye l'amendement ; M. Trolley le combat. L'amendement n'est pas adopté.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Castel.

M. Trolley fait observer que le système de M. Castel rentre dans le sien ; mais qu'il peut être utile de le convertir en une recommandation spéciale, ainsi formulée :

« Le Congrès recommande pour les secours à domicile, le mode de distribution appliqué dans plusieurs communes par M. le prince de Monaco. »

M. Gendron s'oppose à la cotisation des centimes additionnels, parce que les pauvres paieront ainsi pour les pauvres.

M. Trolley répond que la répartition ordinaire des centimes additionnels n'engendre pas cet inconvénient.

La proposition de M. Castel, réduite aux termes dans lesquels l'a présentée M. Trolley, est adoptée, et il est décidé qu'elle sera ajoutée à la formule déjà accueillie par les votes de la Section.

M. Boyer offre au Congrès un poème en deux volumes sur l'éducation, et trois notices biographiques dont il est l'auteur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 12e question du Programme, ainsi conçue :

« Quelles mesures conviendrait-il d'adopter dans les départements, dans ce celui de la Sarthe en particulier, pour donner aux sourds-muets une éducation proportionnée à leurs besoins. »

M. Boyer a la parole : il lit un mémoire sur la question, et annonce qu'il s'occupera en même temps des sourds-muets et des aveugles. Voici un extrait de son Mémoire :

» La loi, dit-il, a promis l'instruction primaire à tous. Elle la doit donc aussi aux sourds-muets et aux aveugles, car on ne peut séparer ces deux classes quand il s'agit de soulager l'humanité malheureuse. Les procédés de leur éducation sont une des plus précieuses conquêtes de notre époque. Mais il paraît que leur propagation et leur application éprouvent de grandes difficultés, puisque les écoles destinés à ces infortunés sont encore si fort au-dessous de leur nombre; car quelques statistiques élèvent le nombre des sourds-muets jusqu'à vingt mille, et leurs écoles à Paris et dans les autres villes n'en contiennent pas 600. Les aveugles sont encore plus nombreux, si l'on en juge par ceux que l'on rencontre si souvent ; mais je n'en sais pas le

chiffre, et je ne connais d'école pour les instruire qu'à Paris.

» On se borne, dans la question présentée, à demander quelles sont les mesures à adopter pour donner, aux jeunes sourds-muets et aux jeunes aveugles, une éducation proportionnée à leurs besoins, particulièrement dans le département de la Sarthe.

» Il faut l'avouer, Messieurs, notre ville, si riche d'établissements pour tous les degrés d'instruction, réclame un complément bien important, et se trouve sur ce point en arrière de l'avantage quelle eut jadis de posséder une école de sourds-muets instituée à l'hôpital du Mans, par un respectable chanoine de la cathédrale, M. l'abbé Dumourier, depuis évêque de Bayeux. Ce digne prélat eut pour successeur dans ses charitables fonctions un pieux citoyen nommé M. d'Hardemare, dont la mort a privé les pauvres sourds-muets de ce pays d'une éducation appropriée à leur infirmité.

» Le chef éclairé de notre diocèse a essayé de relever une école si précieuse à l'humanité, en ouvrant une classe de sourds-muets dans l'établissement de St-Joseph, dont un maître ecclésiastique avait été envoyé à l'école de Paris pour y puiser les principes de cet enseignement, et venir en appliquer ici les ingénieux procédés. J'ignore pourquoi des vues si bienfaisantes n'ont pas eu de résultat. Ce non succès doit nous rendre bien circonspects pour proposer des mesures qui puissent obtenir un effet satisfaisant. J'oserai toutefois vous soumettre celles-ci.

» Il me semble qu'il faudrait commencer d'abord par dresser l'état le plus exact qu'il serait possible de tous les jeunes sourds-muets et aveugles, soit de naissance, soit autrement, qui existent, non dans le département mais dans le diocèse; ce qui pourrait être obtenu mieux par les curés que par les maires qui ne connaissent pas autant en détail toutes les familles et les infirmités qui les

affligent. Ainsi c'est par l'évêché que l'administration pourrait obtenir ces renseignements.

» Quand il seraient obtenus, il s'agirait d'ouvrir deux écoles de chaque classe pour les enfants des deux sexes. Nous voici arrivés à la plus grande difficulté, car ces écoles ne pouvant recevoir que des élèves à demeure, seraient nécessairement un peu dispendieuses.

» Le moyen le plus économique serait, je crois, de confier les garçons à des frères de la Doctrine chrétienne ou à des frères de St-Joseph, et les filles à des Sœurs de Charité. Un an suffirait pour les former à cet enseignement.

» Les écoles seraient organisées pour y recevoir non-seulement des pauvres, mais des pensionnaires payants, qui diminueraient beaucoup les frais de ces maisons. On suivrait, du reste, tout ce qui est pratiqué à la Maison-Mère de Paris, quant aux différents genres d'instruction qui serait donnée aux pauvres pour exercer des arts mécaniques à leur portée et capables de les faire vivre, et aux enfants aisés des riches, pour charmer, par une instruction convenable à leur condition, la triste existence à laquelle ils sont condamnés et qui peut être changée par les merveilles d'un enseignement bien exécuté, en une existence presque aussi heureuse que celle des autres individus; car il n'est point d'affliction que n'adoucissent le travail et une pieuse éducation.

» Car, Messieurs, c'est à ces infortunés surtout qu'il faut apporter les consolations de la religion, qui seule peut offrir des compensations à toutes les misères de la vie. Aussi cette œuvre de charité ne peut-elle être bien faite que par des personnes dévouées au soulagement de l'humanité, et dont la récompense ne peut être sur la terre; vous ne pouvez, Messieurs, vous faire qu'une très-légère idée de l'incroyable patience qu'exigent de si saintes fonctions.

» Nous ne nous flattons point, Messieurs, du succès des mesures proposées. Le bien est difficile à faire et trouve souvent des obstacles de la part même de ceux qui devraient l'accueillir avec le plus d'empressement. Il y a ici une grande indifférence à vaincre de la part des parents pauvres, qui, regardant des êtres si disgraciés comme le rebut de l'humanité, les laissent languir dans leurs foyers, les traitent comme de vils animaux! Que dis-je? ils s'en servent quelquefois pour favoriser leur avarice et leur fainéantise, en les traînant avec eux pour en faire leur gagne-pain. Quant aux enfants des riches, ou ils éprouvent trop souvent une pareille indifférence, ou, ce qui est horrible à dire, des frères, des sœurs, des parents inhumains, craignant que l'instruction ne leur rende leurs droits civils et ne les prive de leur succession, s'opposent à ce qu'ils puissent la recevoir : on peut juger de la funeste influence de ces deux causes par le petit nombre de ceux qui sont envoyés à l'Institut des sourds-muets et des aveugles de la capitale, où les boursiers de l'état sont le noyau principal de ces établissements.

» Enfin l'indifférence publique vient aussi de ce que ces infortunés enfants, oubliés dans le secret des maisons, ne frappent point les regards par le spectacle déplorable de leur misère. N'est-ce pas un motif de plus pour venir généreusement à leur secours?

» Prenez donc, Messieurs, sous votre patronage, ces jeunes infortunés qui n'ont jamais entendu les doux accents de l'amour maternel, et pour qui le monde est un silencieux désert. Prenez sous votre patronage ces malheureux enfants qui n'ont jamais vu le sourire et les regards de la tendresse, et qui coulent leur vie dans une éternelle obscurité : intéressez à leur malheureux sort et les autorités compétentes et notre bienfaisant prélat qui vous aidera de tout son pouvoir dans l'action la plus digne de vos lumières et de votre philanthropie. »

Il est plus de trois heures, la séance est levée et la discussion continuée à demain.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la précédente séance, rédigé par M. DELASALLE, secrétaire-adjoint, est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 12e question.

M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT a la parole.

Selon lui, une question préjudicielle est avant tout à décider, celle de savoir si le nombre des sourds-muets et des aveugles, dans le département de la Sarthe, est suffisant pour qu'il leur soit fondé une institution spéciale, autrement il serait facile de suivre l'exemple de certains départements, qui, comme l'a fait celui d'Eure-et-Loir pour les aliénés, se sont abonnés pour un certain nombre de bourses avec des maisons centrales, qui ont été élevées dans le but de donner de l'éducation et de pourvoir aux besoins de ces malheureux Quant au mode à suivre, il est tout tracé par les excellentes institutions que tout le monde connaît, celle qu'a fondée l'abbé de l'Epée et celle des Quinze-Vingts. »

M. BOYER réplique que la statistique qu'on demande est toute faite, que le nombre des sourds-muets, en France, est de 20,000 et qu'il est probable qu'il suffit de le répartir entre les différents départements, en proportion de leur population. Sans doute le département de la Sarthe pourrait prendre des abonnements à l'excellente institution de M. l'abbé Jamet, à Caen, mais il croit que le Mans est un chef-lieu assez important pour avoir son institution particulière ; il désire

surtout appeler la bienveillance publique sur la classe intéressante des jeunes aveugles, qui, par une fatalité inexplicable, ont été plus négligés que les sourds-muets. Ainsi le préopinant est dans l'erreur en supposant que la maison des Quinze-Vingts donne l'enseignement aux aveugles, ils n'ont pas de classes; si quelques-uns d'entr'eux s'instruisent ou se livrent à quelques genres d'industrie, c'est à l'aide de quelques leçons spéciales ou de leurs propres ressources. Cet établissement est plutôt un hospice qu'une école. Et même, pour les sourds-muets, il y a bien des améliorations à désirer, ce n'est guère que depuis quelques années que l'école parlante y a été rétablie; il persiste donc à demander une institution pour le département; mais il prévient que pour la réalisation de cette bonne œuvre, il faudrait avant tout former des professeurs.

M. Hunault de la Pelterie demande si, dans la Sarthe, on réclame ardemment une institution pour les sourds-muets: il en doute, quand il existe à Angers une institution de ce genre, qui s'ouvre avec libéralité pour les infortunés de Maine-et-Loire et des départements voisins; il se joint donc à M. de Boisthibault, pour que la question d'opportunité soit préalablement éclairée par des renseignements statistiques.

Quant aux jeunes aveugles, il convient qu'ils sont négligés et que le nombre des établissements est insuffisant, mais il vaudrait mieux d'abord consolider et améliorer ceux qui existent que d'en créer de nouveaux.

M. l'abbé Bouvet envisage la question sous le point de vue philosophique; elle se rattache d'une manière intime à la grande question de l'origine de nos idées, sur laquelle, aujourd'hui, tous les bons esprits éclairés, par des expériences décisives et surtout par celles des sourds-muets, sont d'accord pour admettre que l'intelligence ne se forme que par l'enseignement de la parole. Chez les sourds-muets, cet enseignement ne peut donc être rem-

placé que par la parole écrite, par la lecture, d'où il suit que sans le bienfait de l'instruction, ces infortunés sont privés de toutes notions complettes, soit intellectuelles, soit morales; il rappelle combien en général, et dans les campagnes surtout, on rencontre d'indifférence et d'opposition chez les parents eux-mêmes pour ce qui tendrait à l'éducation des enfants sourds-muets, et termine par proposer au Congrès d'émettre le vœu qu'une loi oblige les parents des sourds-muets à les envoyer dans une institution nationale, pour y être instruits, s'ils ne justifient que cette instruction leur est donnée dans la famille.

M. Trolley appuie la proposition de M. Bouvet, et demande pour elle la priorité.

M. Etoc-Demazy ne pense pas qu'on puisse ainsi contraindre la volonté des parents.

M. de Boisthibault rappelle que lors de la discussion de la loi sur l'enseignement, la question de liberté de cet enseignement fut agitée devant les chambres et qu'il fut reconnu, après un mûr examen, qu'on ne devait y porter aucune atteinte, malgré l'exemple de l'Allemagne où l'instruction est obligatoire.

M. Trolley répond qu'il convient que l'enseignement, en France, soit libre et ne puisse être imposé, mais qu'il en est autrement de l'enseignement à donner aux sourds-muets, le laisser libre au milieu de l'apathie, et de la répugnance que l'on reconnaît, c'est une indifférence barbare, un assassinat intellectuel et moral.

La priorité pour la propostion de M. Bouvet est mise aux voix et adoptée.

M. Gosselin désire qu'il y soit ajouté : que le gouvernement se chargerait gratuitement de l'éducation des sourds-muets pauvres, et que les autres seraient reçus à l'établissement moyennant pension.

M. Houdbert demande que la résolution formulée

par M. Bouvet, soit motivée sur le principe philosophique qu'il a invoqué.

M. le Président fait observer que si la Section manifeste le vœu d'une loi qui rende l'éducation des sourds-muets obligatoire, il serait superflu qu'elle s'occupât autant des moyens d'exécution annexés aux formules proposées par MM. Boyer et de Boisthibault. Il propose en conséquence qu'en adoptant l'esprit de la proposition de M. Bouvet, la Section nomme une commission chargée de la motiver et de la combiner avec les deux autres; pour en soumettre demain la formule à l'approbation de la Section.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Mme Touchard lit une pièce de vers de sa composition intitulée *Une Mère*.

L'assemblée émet le vœu qu'elle soit lue en séance générale.

M. Delassalle lit une notice communiquée par M. Richelet, au nom de l'auteur, sur l'enseignement secondaire au collége du Mans.

L'auteur, après quelques considérations sur l'enseignement secondaire, s'exprime en ces termes :

« On se trompe si l'on suppose que l'état actuel de l'instruction secondaire, au collége du Mans, est resté ce qu'il était à la fin du dernier siècle ; quand tout marche autour de nous, l'état stationnaire serait si absurde, que, du fond de la tombe, la congrégation de l'Oratoire qui si longtemps dirigea cet important établissement, en se montrant constamment amie des pauvres, aurait droit de s'écrier : Oh ! les indignes successeurs ! « A côté de l'avantage d'améliorer, se trouve le danger d'innover », a dit une tête couronnée que les lettres réclament comme un de leurs plus fervents adeptes. C'était-là, en effet, l'écueil à éviter ; il ne s'agissait pas de raser l'édifice, comme le voulaient et comme le veulent encore certains novateurs que nous nous abstenons de qualifier, mais de le res-

taurer, de l'approprier aux besoins nouveaux d'une société nouvelle. C'est à cette restauration que le collége du Mans a travaillé et travaille encore avec une sage circonspection. C'est ainsi qu'il y a bientôt trente ans, l'étude de la langue grecque y était déjà dans un état florissant, lorsque les autres établissements universitaires commençaient à peine à bégayer les premiers éléments de cette langue. Il y aurait de l'ingratitude à passer sous silence le nom de celui qui donna cet élan, ce fut un savant helléniste, un ancien oratorien, le père Rivière, qui réunissait à ses cours maîtres et élèves. Après ce complément donné à l'étude des langues, on sentit le besoin de fortifier l'étude des sciences mathématiques; il était moralement impossible qu'un seul homme pût suffire à cet enseignement; alors deux fonctionnaires, ne consultant que leur zèle pour la prospérité de l'établissement, secondèrent gratuitement le professeur en titre, de sorte qu'en réalité il y a au collége du Mans, depuis dix ans, trois professeurs de mathématiques, lorsque dans les colléges royaux il n'y en a ordinairement que deux. Il est vrai qu'à l'enseignement des mathématiques ces trois professeurs ont joint celui des autres branches scientifiques; le titulaire s'est chargé de la physique, de la chimie, de la cosmographie et de la minéralogie, et les deux autres de la zoologie et de la botanique. L'ancienne manière d'enseigner la philosophie réclamait aussi d'importantes améliorations, elles ont été introduites successivement par plusieurs professeurs de mérite, et particulièrement, depuis dix ans, par celui qui ne quitte cette chaire que pour être à la tête d'une maison à laquelle son âge et ses talents promettent une longue et intelligente direction. Les habitants de la ville du Mans n'ont pas oublié avec quel succès ce professeur fit un cours public, il y a quelques années; ils savent aussi qu'il vient de faire publier un ouvrage destiné à l'instruction religieuse de la jeunesse, instruction qui est la

base de toute bonne éducation. L'histoire et la géographie sont deux branches trop importantes pour avoir été négligées dans un systême raisonné d'instruction. Ces parties si intéressantes ont été coordonnées et distribuées entre les différents cours, de manière à former un enseignement complet sur ces matières.

» Nous arrivons enfin aux arts d'agrément, utiles auxiliaires des études sérieuses, et nous sommes dispensés de parler du succès avec lequel la musique est cultivée au collége du Mans, depuis plusieurs années, ayant été prévenus par un honorable membre du Congrès qui en a parlé dans des termes qui nous dispensent de revenir sur ce sujet. Disons seulement que ce goût pour un art, qui a tant de charmes pour la jeunesse, a été entretenu par un professeur émérite, qui se regarde toujours comme appartenant à une maison, où il a fait entendre sa voix pendant plus de trente années. Le dessin n'est pas cultivé avec moins d'ardeur que la musique, comme en font foi les expositions faites à la fin de chaque année scolaire. Des leçons de gymnastique et de natation, si nécessaires pour l'éducation physique, se joignent à l'éducation religieuse, scientifique et littéraire que la jeunesse studieuse vient chercher dans une maison recommandable à tant de titres. »

A 3 heures la séance est levée.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la précédente Séance est lu et adopté.

La formule de la réponse à la 12e question du Programme, relative aux sourds-muets, est lue par M. de Lasicotière, au nom de la commission ; mise aux voix, elle est adoptée.

M. Bariseau fait un rapport, au nom de la commission d'enquête, sur les médailles et encouragements à accorder; il fait observer que la commission a cru convenable de limiter ses recherches au département de la Sarthe et à ceux qui lui sont limitrophes, et ne pas devoir les reporter au-delà de l'année 1832, époque de l'institution du Congrès scientifique de France.

La discussion s'engage et l'assemblée émet, en définitive, le vœu que les médailles et encouragements soient repartis ainsi qu'il suit :

En dehors de tout concours.

Mentions honorables : 1° à M. Boyer, du Mans, officiel de l'Université, pour son poëme de l'éducation.

2° à M. l'abbé Bouvet, auteur d'un ouvrage de philosophie intitulé : *La Raison de la Foi au Catholicisme.*

3° à M. Jolivard du Mans, peintre de paysages.

4° à M. Monanteuil d'Alençon, peintre de genre et de portraits.

5° à M. Godard (fils), d'Alençon, graveur sur bois.

Concours de Littérature.

Histoire. — Mentions honorables à M. Godard, d'Angers.

A M. l'abbé Fret, curé de Champs, près Mortagne.

Poésie. — Mentions honorables à Mlle Marie-Claire Carpentier, de la Flèche.

A M. Giraut, de Sablé.

A Mme Louise Touchard, du Mans.

Beaux-Arts.

Sculpture. — Une médaille à M. Noriet, de Tours.

Dessin et Gravure. — Une médaille à M. Hawke, d'Angers.

Composition musicale. — Mentions honorables à M. Martin, maître de chapelle de la cathédrale du Mans.

A M. Blin, maître de chapelle du collége du Mans.

M. l'abbé Auber lit un fragment de poésie intitulé : *Un Martyr.*

M. Parandier fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la méthode de M. Menard-Bournichon, *Sur l'accord parfait de la parole et de l'écriture.* Il est ainsi conçu :

« La commission que vous avez chargée de vérifier le travail de M. Menard, intitulé : *Le parfait accord de l'écriture et de la parole*, s'est réunie, hier 19, dans l'une des salles de l'école primaire supérieure de la ville, à 7 heures du matin ; étaient présents MM. Lorence, Boyer, Gosselin, Mouchot, Rousseau, Menard et Parandier. M. Menard a exposé son système des *tildes* avec la méthode de lecture qu'il lui applique et qu'il proposerait de faire adopter dans les établissements d'enseignement primaire.

» Votre premier rapporteur, M. Mouchot, à la prière de ses collègues, a donné lecture du rapport que déjà il a présenté sur ce travail, et y a ajouté, de vive voix, tous les développements utiles à l'intelligence de la méthode de lecture que son rapport vous a fait connaître. Mais ici une considération a retenu quelque temps votre commission ; l'un des membres a fait observer que, pour se prononcer sur la méthode de lecture fondée sur l'emploi des tildes, il fallait préalablement savoir si le système des tildes était ou non admissible. Votre commission s'est arrêtée devant la gravité de cette question ; et elle s'est décidée à faire l'examen de la méthode dans la double hypothèse de l'adoption et du rejet même du système des tildes dans l'écriture. Dans le premier cas, celui de l'adoption du système, votre commission, après l'examen attentif qu'elle a fait de la méthode, a cru devoir

lui donner son assentiment ; elle y approuve 1° les deux divisions principales savoir : 1° lecture de l'écriture régulière d'une part, des phrases et des mots composés de lettres ayant leur valeur primitive sans aucune altération ; et de l'autre, lecture de l'écriture irrégulière, c'est-à-dire des phrases et des mots admettant des lettres dont la valeur doit être modifiée de quelque manière. Je me dispense de donner des exemples.

La commission, toujours dans l'hypothèse qui nous occupe actuellement, celle du système des tildes, reconnaît que la méthode de lecture présente des procédés rationnels, simples et très-propres à aplanir les difficultés que l'on rencontre généralement dans l'étude des éléments de la lecture : elle reconnaît comme excellents moyens d'atteindre le but : 1° les exercices sur l'écriture non tildée, destinés à former, par la pratique, à la véritable prononciation des mots ; et faciliter le passage à la lecture courante : la gradation des difficultés lui a paru bien observée dans la série des tableaux surtout ; et l'ensemble lui a présenté une méthode aussi complète que facile ; enfin le rapport fait à la commission sur les succès obtenus par l'essai exécuté dans les écoles communales de la ville, est venu confirmer l'opinion favorable qu'elle a conçue de la méthode et de ses procédés, dans l'hypothèse du système.

Dans la deuxième hypothèse, celle du rejet même du système, la méthode a paru à votre commission conserver en grande partie sa valeur ; mêmes divisions, mêmes procédés, même simplicité dans la succession des procédés, même marche enfin jusqu'au moment où arrive le point décisif de la méthode, celui du passage de la lecture des éléments à la lecture courante non tildée. Ici la commission a reconnu que, dans l'hypothèse du rejet des tildes, la méthode de lecture ne se présentait plus avec les mêmes avantages ; elle n'est pas assez convaincue que, dans cette hypothèse, le passage

de la lecture tildée à la lecture courante non tildée, puisse s'effectuer avec le même succès et obtenir un résultat durable ; et il lui semble que, sur ce point, il n'y a que l'expérience qui puisse donner une solution décisive. Cependant, dans cette hypothèse même, la commission a reconnu que les chances de probabilité étaient au moins égales pour le succès et le non-succès, et, à ce titre, la méthode a paru mériter de fixer l'attention du Congrès, mais ici le travail de votre commission a dû prendre une toute autre direction.

Un des membres, dès le principe, à l'exposé de M. Menard, avait fait observer que l'ouvrage, outre une méthode de lecture et avant tout, présente un mérite d'une autre nature, et, qu'à son avis, il lui semble renfermer tout un systême réalisant aussi complètement que possible le titre de l'ouvrage : *Accord parfait de la parole et de l'écriture*, que, dès lors et pour cela surtout, il lui paraît mériter une sérieuse attention.

En envisageant en effet le systême des tildes sous ce nouveau point de vue, conforme à son titre : *Le parfait accord de la parole et de l'écriture*, on en conçoit la haute portée, et les conséquences que l'on peut en déduire dans l'intérêt de l'avenir du langage. M. Menard justifie cette manière de voir par la lecture d'une note écrite dans laquelle il déclare qu'effectivement, dès le principe, il n'avait pas eu en vue une méthode de lecture, mais bien le résultat indiqué par le titre même de son livre.

Voici autant que possible, ramené à son expression la plus simple, l'ingénieux systême des tildes. A l'aide de 5 petits signes de plus à introduire dans notre écriture, il fournit un moyen d'indiquer exactement la prononciation de tous les mots de la langue, sans aucun recours à leur étymologie ou à leur signification ; et par là de faire disparaître complètement les difficultés de la prononciation, soumise à tant de bizarreries ; aux ca-

prices si multipliés de notre langue ; et ce moyen nous a paru réellement infaillible. Deux ou trois exemples seulement suffiront pour vous en convaincre 1° les deux mots *mentor et menteur*, dont les premières syllabes s'écrivent de la même manière, et se prononcent différemment ; dans le premier, l'*e* se prononce comme l'*i* ; dans le second, il se prononce comme l'*a*, *mentor*, *menteur* ; 2e un *bénitier et initier ;* les deux dernières syllabes de ces mots sont absolument les mêmes, et cependant, comme dans l'exemple précédent, elles se prononcent tout différemment ; rien pourtant, dans l'ortographe, n'indique cette différence, et l'on conçoit tout l'embarras qui en résulte. D'ailleurs cette imperfection de notre langue est généralement bien reconnue. Eh bien ! l'emploi de l'un des 5 tildes introduits par le système nous offre le moyen de lever la difficulté ; ici c'est une simple cédille, placée sous la lettre dont la prononciation doit-être modifiée.

Inutile de vous donner un plus grand nombre d'exemples ; l'immense multiplicité des bizarreries de notre langue nous les fournirait trop facilement. Ceux-ci d'ailleurs suffisent pour faire apprécier l'heureuse découverte de M. Menard, et tout le prix que nous devons y attacher. Je vais pourtant résumer ici, avec toute la brièveté possible, la doctrine du *Parfait accord de la parole et de l'écriture.*

Nécessité de faire disparaître les bizarreries si multipliées de notre langue écrite, par rapport à la langue parlée.

Pour atteindre ce but, le systême introduit, dans l'écriture, seulement 5 petits signes analogues à nos accents, qui, comme ceux-ci, par la place qu'on leur fait occuper dans l'écriture, indiquent toutes les voix qui peuvent varier la prononciation des syllabes et des mots.

Ces cinq petits signes, désignés sous le nom de tildes,

sont 1° *le tilde dormant*, ainsi marqué — comme le signe moins dans les quantités algébriques, exemple : *fusil*. 2° le tilde bref ◡ forme du signe de la brève des latins *bien* et *loi* où l'*i* et l'*o* sont brefs, et ne se prononcent pour ainsi dire pas, ainsi que dans les diphthongues. 3° le point moniteur, qui est notre point ordinaire, placé sous certaines lettres pour indiquer diverses modifications dont le nombre est déterminé : par exemple celles de l'*e* dans les cas où il a la valeur de l'*a*, comme dans *femme*, *solennel*; et celles des 5 lettres suivantes *c*, *g*, *u*, *w* et *x*. Exemple : *second*, *gangrène*, *équateur*, *Moscow*, *dixième*, qui se prononcent *segond*, *kangrène*, *éqouateur*, *Moscou*, *dizième*. 4° *le tilde mouillé*, qui se place sous la consonne dont l'articulation est mouillée, exemple : *avril*, *digne*. Nous parlons ici de la prononciation adoptée par l'Académie, *avrilie* et *dinie*. 5° le tilde tercé, qui ne se place que sous l'*u* et l'*x* dans des cas exceptionnels, comme par exemple *junte*, *Bruxelles*, qui se prononcent *jonte*, *Brucelles*.

Ces exemples suffisent pour montrer en quoi consiste le système qui nous occupe, et prévoir, autant que possible, les conséquences que l'on peut en déduire dans l'intérêt de notre langue.

Le temps n'a pas permis à votre commission de vérifier si le système du « Parfait accord » comprend exactement toutes les particularités de la langue et remédie à toutes ses bizarreries, quant à la prononciation; de manière à remplir parfaitement les conditions de son titre : *Accord parfait de la parole et de l'écriture*; mais elle se croit suffisamment autorisée à vous présenter, avec ses considérants, les conclusions suivantes :

La commission fait deux parties distinctes dans le travail présenté par M. Menard : 1° une méthode de lecture; 2° un système de signes à adopter dans notre écriture,

pour établir l'accord parfait entre la langue écrite et la langue parlée. Sous le 1er rapport, comme méthode de lecture, considérant 1° que cette méthode, dans le système des tildes, remplit toutes les conditions d'une bonne méthode de lecture ; 2° que dans l'hypothèse même du rejet du système des tildes la méthode présente encore de grandes chances de succès ; 3° que le travail de M. Menard, envisagé sous l'autre rapport, celui qui répond réellement au titre : *Le parfait accord, etc.*, offre un moyen clair et facile de fixer la prononciation de la langue ; que ce système doit tendre, en atténuant les dialectes si variés des provinces, à établir l'uniformité complète quant à la prononçiation dans la langue nationale ; qu'il peut faciliter l'étude de la langue même aux étrangers ; qu'il pourrait devenir un moyen de conserver cette prononciation intacte lors même que la langue cesserait d'être une langue vivante ; par ces motifs, votre commission émet le vœu que le Congrès, en accordant au travail de M. Menard l'attention qu'il lui paraît mériter, appelle celle de l'autorité compétente à l'examen de ce systême, considéré comme moyen d'établir l'accord parfait entre la parole et l'écriture ; comme une méthode de lecture, qui, dans l'hypothèse du systême des tildes, présente un succès assuré, et qui, dans toute autre hypothèse, fait encore espérer d'heureux résultats.

Après cette lecture, on demande qu'une discussion s'ouvre sur les conclusions de ce rapport.

L'heure étant avancée, elle est renvoyée à demain.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Edom.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de M. Parandier, relatif au système des tildes de M. Menard-Bournichon.

La nouvelle rédaction, proposée par la commission, est mise aux voix et adoptée, après quelques observations elle est ainsi conçue :

« La Section, sans s'expliquer sur le mérite du système des tildes proposé par M. Menard-Bournichon, recommande son travail à l'autorité compétente et au Conseil-royal de l'instruction publique. »

On passe à l'examen de la question 12 (*bis*) du Programme.

M. Edom lit un mémoire sur l'importance des Salles d'Asyle, leur origine, leur progrès et les améliorations à y introduire. Ce mémoire répond aux questions du Programme ainsi conçues :

« Quels ont été, dans l'ouest de la France, les résultats obtenus par la création des Salles d'Asile ? Quels sont les moyens de multiplier et de perfectionner ces établissements ? »

L'institution des Salles d'Asile, dit M. Edom, est, sans contredit, une des plus importantes de notre époque.

En prenant l'enfant du peuple au berceau, elle a pour but de moraliser, par l'éducation, les classes inférieures, c'est-à-dire, d'affermir, sans secousse et sans bouleversement, la société sur sa base.

Cette institution est née en Angleterre, vers l'année 1816. Quel-

ques Salles d'asile furent alors ouvertes sous le nom *d'Infants' Schools*, *Ecoles de petits enfants*. On en compte maintenant plus de cent à Londres et plus de mille dans la Grande Bretagne.

Le premier asile fondé en France le fut à Paris, en 1826, par une association de dames charitables, à la tête desquelles parut bientôt M. Cochin, dont le nom est désormais inséparable de celui des Salles d'asile. Leur nombre s'est successivement accru à Paris jusqu'à 24.

Dans les provinces, l'institution a fait d'abord des progrès assez lents, mais, depuis quelques années, elle a pris un essor qui devient de plus en plus rapide, à mesure que les asiles sont mieux connus.

En 1834, quelques villes seulement, telles que Lyon, Rouen, Nîmes, la Flèche, Angers, possédaient de ces établissements. Depuis cette époque, une heureuse émulation s'est développée et le Ministre de l'instruction publique, dans son dernier rapport au Roi, pour l'année 1837, comptait 171 communes présentant un total de 261 Salles d'asile, fréquentées par 29,514 enfants.

Toutefois, il ne faudrait pas adopter ces chiffres comme exempts d'erreur, j'en dirai bientôt la raison.

Les départements de l'Ouest, compris dans les Académies d'Angers, de Poitiers, de Rennes et de Caen, comptent deux ou trois Salles d'asile chacun. Ainsi l'Académie d'Angers en possède neuf: quatre dans Maine-et-Loire, deux dans la Mayenne et trois dans la Sarthe. L'académie de Caen en compte sept; celles de Rennes et de Poitiers proportionnellement le même nombre.

Il résulte de cet aperçu que le nombre des Asiles est encore bien insuffisant. Car, pour atteindre le but de leur institution, il devrait être égal à celui des écoles primaires, qu'ils sont destinés à alimenter, ou du moins, à toute agglomération de quatre à cinq mille âmes.

Je répondrai, en conséquence, à la première question du Programme: « Que les résultats obtenus par la création des salles » d'asile, dans les départements de l'Ouest, ont été jusqu'ici peu » considérables par suite du trop petit nombre de ces établis- » sements. »

Mais je m'empresserai d'ajouter, « qu'en eux-mêmes ces résul- » tats ont été, en général, extrêmement satisfaisants. »

En effet, si j'en juge par l'Académie de Caen, que j'ai plus particulièrement inspectée, les enfants ont trouvé partout dans les Asiles les avantages de l'éducation religieuse, intellectuelle et physique. Ils y ont trouvé, en outre, des secours précieux pour leurs

parents dans le besoin. A l'aide des dons de la bienfaisance publique, des distributions de vêtements ont eu lieu, et, dans la saison rigoureuse, j'ai vu le pain quotidien donné au plus nécessiteux en même temps que l'instruction.

Il faut même avouer que beaucoup d'enfants ont été amenés aux Asiles par la considération de ces aumônes, plus puissante sur des mères de famille indigentes que celle d'une éducation morale dont elles ignorent le prix. C'est ainsi que jadis les populations accouraient vers le Sauveur du monde pour se faire guérir d'abord des maux du corps, toujours plus vivement sentis que ceux de l'âme.

Il conviendra donc que les Asiles conservent ce caractère de bienfaisance charitable.

Mais quels sont les moyens de multiplier ces établissements ?

Le premier, c'est de les faire bien connaître. Beaucoup de personnes ignorent absolument ce qu'ils sont. Les unes par indifférence, les autres par un malheureux penchant à condamner tout ce qui est nouveau. Ajoutons que le nom même qu'a reçu l'institution contribue puissamment à la laisser ignorer.

On s'imagine qu'une Salle d'asile est un lieu, où l'on reçoit de petits enfants uniquement pour les soustraire aux dangers de la rue. Mais comment les y occupe-t-on ? Quels moyens emploie-t-on pour former leur cœur à la vertu en même temps que leur corps à un travail intelligent ? c'est ce qu'on ne se donne pas la peine de rechercher. C'est précisément ce qui fait le mérite des Salles d'asile et ce qui les distingue éminemment.

L'erreur dans laquelle sont, à cet égard, des populations entières, sans en excepter leurs magistrats, n'est point une supposition, c'est malheureusement un fait que j'ai eu le regret de constater.

L'année dernière, on me signalait trois Salles d'asile dans un seul bourg du département de l'Orne, je les visitai : c'étaient de misérables petites écoles, où quelques jeunes enfants se trouvaient confondus sans surveillance parmi les ustensiles d'un ménage mal tenu.

Dans la Manche, où l'instruction primaire est généralement florissante, j'ai rencontré plusieurs méprises de ce genre. Ce département figure dans le rapport officiel de 1837 pour sept salles d'asile, et on lui en assigne seize en 1839 dans l'almanach de l'Université. Eh bien ! il n'en possède réellement qu'une seule, celle de Cherbourg, qui est, je suis heureux de le dire, parfaitement tenue.

Ces erreurs, en faussant les Statistiques du gouvernement, trompent l'opinion publique et retardent, pour les localités qu'elles concernent, l'établissement de véritables Salles d'asile.

On aurait prévenu, ce me semble, cet inconvénient, si l'on avait donné à cette institution vraiment nouvelle un nom nouveau (1) qui eût excité le désir de la connaître. Mais à défaut de ce moyen, il en reste d'autres, et d'abord reconnaissons que ça été une heureuse inspiration que de ranger la question des Asiles parmi celles qui méritaient d'être traitées au Congrès. J'espère que cette discussion, et surtout la solution qu'elle va amener répondra à la pensée généreuse des auteurs du Programme. Chacun de nous en retirera du moins le sentiment d'un devoir, celui de répandre les notions justes que nous nous serons faites en commun. Sur cet objet, s'il m'était permis, je recommanderais à MM. les ecclésiastiques qui siégent dans cette assemblée, d'user de leur puissante influence pour dissiper les injustes préventions que beaucoup de personnes pieuses ont conçues contre les Salles d'asile. Ils ne feraient en cela qu'imiter un éloquent orateur (2) qui dernièrement, du haut de la chaire de cette métropole, pressait les dames de son nombreux auditoire d'aller visiter la Salle d'asile de la ville (3), en déclarant que lui-même n'avait pu voir sans attendrissement *ces chers petits enfants*, comme il les appelait. J'ajouterai que plusieurs évêques de France ont pris cette œuvre sous leur protection et la favorisent de tout leur pouvoir. Ils témoignent, il est vrai, leur préférence pour les Asiles dont la direction est confiée à des personnes vouées à la vie religieuse. Mais qui oserait soutenir, lorsqu'il s'agit d'emplois qui n'offrent ni dédommagements d'amour-propre, ni avantages pécuniaires, mais seulement d'humbles et obscures vertus à pratiquer, qui oserait soutenir, dis-je, que l'on n'est pas plus assuré de trouver dans le sentiment religieux tout le dévouement nécessaire? Que l'on essaie de remplacer par des personnes appartenant à la vie séculière, ces admirables sœurs de charité qui se consacrent dans les hospices au service des ma-

(1) Sans recourir au grec, comme ressource de toutes les inventions du jour, il eût été facile de trouver, pour les Asiles, un nom simple et commode, qui se fût promptement popularisé. Le nom de *Scolette*, par exemple, de l'Italien *Scoletta*, petite école.

(2) M. l'abbé Frère.

(3) On vient de construire, au centre d'un des faubourgs les plus populeux du Mans, une deuxième Salle d'Asile qui fait honneur à l'esprit éclairé de l'autorité municipale.

lades, et l'on reconnaîtra pleinement cette vérité. D'ailleurs l'avantage d'une grande économie, joint à tant d'autres, devient déterminant dans cette question. Les personnes vouées à la vie religieuse n'ont ni établissement à former, ni famille à soutenir, elles vivent de peu et se contentent du plus strict nécessaire. Recommander ce système de personnel, c'est donc indiquer un puissant moyen de multiplier les Salles d'asile.

J'en proposerai encore un autre. Le gouvernement est intervenu, comme c'était son droit et son devoir, dans l'institution des Salles d'asile qui avait été créées sans lui. Une ordonnance royale, du 22 décembre 1837 a rattaché ces établissements au système général de la loi du 28 juin 1833, et, par un réglement en date du 24 avril 1838, le Ministre de l'instruction publique a sagement déterminé tout ce qui concerne le régime intérieur de ces premières écoles de l'enfance. Il ne cesse d'en favoriser de tout son pouvoir la création par des subventions et des encouragements, mais il lui reste à prendre une mesure plus efficace, c'est de proposer aux Chambres une disposition législative qui impose l'obligation d'avoir une Salle d'asile aux communes que la loi du 28 juin astreint déjà à raison de leur population (6,000 âmes et au-dessus) à avoir une école primaire supérieure. Ce sera entrer dans les intentions de cette loi, qui déclare, à son article premier, que l'instruction primaire pourra recevoir tous les développements que « comportent les besoins et les ressources des localités. » Or, quel besoin plus pressant que de donner à de malheureux enfants l'éducation morale, sans laquelle l'instruction qu'on leur offre dans les écoles d'un degré plus élevé n'atteint qu'imparfaitement son but, celui de les éclairer et surtout de les rendre meilleurs ? Ne pas combler cette lacune, c'est laisser sans base l'édifice dont on a construit le corps et placé le faîte.

Et si l'on s'étonnait que la loi n'eût pas elle-même complété tout d'abord son œuvre, je représenterais qu'en 1833 les Salles d'asile étaient à peine connues dans les départements, que réclamer en leur faveur un surcroît de dépenses, alors que les communes n'étaient préoccupées que de nouvelles charges qu'il s'agissait de leur imposer, c'eût été faire ajourner pour long-temps peut-être une institution qui, maintenant bien appréciée, sera acceptée comme un bienfait.

Il me reste à parler des perfectionnements que l'on peut introduire dans les Salles d'asile.

Le plus important, selon moi, c'est l'entière séparation des sexes, imposée aux écoles des autres degrés. Tous ceux qui

s'occupent d'éducation savent quels inconvénients résultent, sous le rapport moral, du mélange des filles et des garçons, à quelque âge que ce soit, surtout dans une grande réunion d'enfants, où la surveillance la plus active ne peut prévenir tous les accidents, tous les abus.

L'expérience, déjà acquise à cet égard dans les Asiles, les témoignages que j'ai recueillis de plusieurs surveillants, de plusieurs dames inspectrices et de personnes graves bien informées, me portent à provoquer de toutes mes forces cette amélioration nécessaire. — L'enseignement lui-même profitera de cette mesure et les progrès d'une classe d'enfants seront mieux assurés et plus rapides. Car, dans presque tous les Asiles, j'ai été frappé de l'infériorité des filles sous le rapport de l'instruction, et lorsque j'en ai demandé la cause aux directrices, elles m'ont fait cette réponse : *C'est que les filles ont moins de facilité pour apprendre.* Réponse que l'on ne peut admettre, lorsqu'on sait par expérience que ce sexe, doué de plus de docilité, de plus de finesse et d'amour-propre, ne laisse rien à désirer pour l'acquisition de ces premières connaissances dans les écoles qui lui sont exclusivement consacrées.

Si donc les petites filles paraissent inférieures dans les exercices qui leur sont communs avec les garçons, c'est qu'elles s'effacent et se découragent en présence d'un sexe qui a sur elles l'avantage d'une voix plus forte et d'une plus grande hardiesse.

Pour me résumer, j'ai l'honneur de proposer au Congrès d'adopter ces réponses aux questions du Programme.

Premièrement.—Les résultats obtenus, dans l'Ouest de la France, par la création des Salles d'asile, ont été jusqu'ici peu considérables par suite du petit nombre et de la nouveauté de ces établissements; mais en eux-mêmes ces résultats ont été en général extrêmement satisfaisants.

Deuxièmement. — Parmi les moyens qui paraissent propres à multiplier ces établissements, on indique ceux-ci :

1° Faire connaître, par toutes les voies possibles de publicité, le caractère qui distingue essentiellement les Salles d'asile des anciennes petites écoles, avec lesquelles elles sont confondues de fait dans un grand nombre de localités. Ce caractère consiste en une méthode ingénieuse, habilement appropriée à la faiblesse de l'enfance, pour assurer et hâter les progrès de son éducation religieuse, intellectuelle et physique.

2° Imposer, comme complément nécessaire d'un système d'instruction primaire établi par la loi du 28 juin 1833, et conformément aux intentions exprimées à son article 1er, l'obligation

d'avoir, au moins une Salle d'asile, dans les communes que cette loi astreint déjà à avoir une école primaire supérieure.

3° Recommander, pour la direction des Asiles, sans exclure une concurence salutaire, le choix de personnes consacrées à la vie religieuse, afin de conserver à ces établissements le caractère de bienfaisance charitable qui présida à leur création, et qui promet d'assurer leur prospérité, afin d'atteindre plus aisément le but principal de l'institution, savoir, une solide moralisation des classes inférieures, enfin parce que ce système d'organisation est réellement le moins dispendieux.

Troisièmement. — Quant aux améliorations à introduire dans les Asiles, on insiste principalement sur la nécessité d'appliquer, le plus tôt possible, à ces établissements, la complète séparation des sexes, déjà exigée pour les écoles des autres degrés ; cette séparation, dont on sent à priori la convenance sous le rapport moral dans tout bon système d'éducation, étant d'ailleurs réclamée par l'expérience acquise dans plusieurs Salles d'asile.

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES SALLES D'ASILE.

Que voyait-on, il y a peu d'années, dans toutes les villes de France ? Que voit-on encore dans un trop grand nombre, lorsqu'on parcourt ces quartiers populeux habités par la classe indigente ? Une multitude de malheureux enfants, à peine vêtus, dégoûtants de malpropreté, exposés à des accidents de tout genre qui menacent à chaque instant leur santé, leur vie même, et au danger, plus grave encore, d'une dépravation précoce. Journellement témoins des scènes de désordre qu'engendre, dans la maison paternelle, la misère, si irritable et si violente, lorsqu'elle n'est pas religieuse, ils ne tardent pas à balbutier le blasphème et l'injure, et à donner, dans un âge tendre, le spectacle affligeant des plus mauvaises passions. Il y a long-temps cependant que des écoles sont ouvertes en France à la classe pauvre. Avant que l'ingénieuse méthode de Lancaster (1) vint rivaliser avec celle du vertueux abbé de la Salle (2), les disciples de ce dernier travaillaient, depuis plus d'un siècle, à moraliser et à instruire les enfants du peuple.

(1) Joseph Lancaster, principal auteur de la méthode d'enseignement mutuel, appelée aussi de son nom *Méthode Lancastérienne*, est mort en 1838, à New-York, à l'âge de 61 ans.

(2) Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la précieuse institution des

Mais l'expérience a démontré qu'il est déjà trop tard quand toutes ces écoles reçoivent cette malheureuse jeunesse, privée du bienfait de l'éducation. A six ans, les premières impressions, toujours si vives, ont laissé une profonde empreinte, les inclinations se sont fortifiées. L'enfant apporte à l'école des habitudes vicieuses que l'instituteur le plus habile et le plus vertueux est impuissant à corriger pendant ces quelques heures de la journée, après lesquelles son faible élève est abandonné à l'entraînement de l'exemple et de ses propres penchants.

De tout temps il a existé, nous le savons, et il se rencontre encore de petites écoles où de pauvres femmes, se faisant gardiennes plutôt qu'institutrices de jeunes enfants, s'occupent de leur apprendre à prier Dieu et à lire. Mais, outre qu'une rétribution, quelque légère qu'elle soit, écarte de ces écoles la classe indigente, on est forcé de reconnaître qu'elles ne sont point appropriées à leur destination. Privée d'air et d'espace, l'enfance y est captive et condamnée, sous peine d'un insupportable désordre, à un silence et à une immobilité contraire à sa nature. Par l'effet inévitable de la méthode vicieuse d'enseignement individuel, à l'exception de quelques minutes successivement accordées à chaque enfant, les longues heures de la journée sont perdues pour l'instruction comme pour l'amusement de cet auditoire, qui serait si heureux d'apprendre.

C'est donc avoir rempli une importante lacune dans l'éducation du peuple ; c'est avoir sastisfait à un véritable besoin, disons mieux, c'est avoir fait une œuvre de profonde moralisation que d'avoir institué les Salles d'asile.

Dans un vaste local (1) qui réunit toutes les conditions de salubrité, s'élèvent plusieurs rangées de gradins, capables de recevoir jusqu'à trois cents enfants. A leurs regards se présente d'abord l'image du Dieu qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants.* Sur les murs sont tracées les lettres de l'alphabet, les figures les plus simples de la géométrie, de courtes sentences morales et religieuses. Au milieu, sont placés les tableaux et les divers objets

Frères des écoles chrétiennes, qu'il essaya en 1679 à Reims, sa patrie, mourut en 1719, âgé de 68 ans, à St.-Yon (près Rouen), maison professe de son ordre.

(1) On s'est attaché à faire connaître ici moins ce qui a lieu dans telle ou telle Salle d'Asile, que ce qui est prescrit, pour toutes, par le réglement général que le Ministre de l'instruction publique a approuvé le 24 avril 1858.

qu'emploie une méthode ingénieuse pour donner l'enseignement. Près de cette salle en est une autre spécialement destinée au repas et à servir de chauffoir pendant la saison rigoureuse. En dehors s'étend un préau, en partie couvert et garni de bancs mobiles, en partie découvert et exposé de la manière la plus favorable à la santé des enfants, qui y trouvent tout ce qui peut favoriser leurs yeux.

Ce simple exposé suffit déjà pour montrer que dans les asiles tout est disposé pour conduire de front l'éducation religieuse, morale, intellectuelle et physique des enfants. Mais, pour atteindre le but que l'on se propose, il faut que l'action exercée sur eux soit précoce, longue et continue. Aussi l'asile les reçoit-il dès l'âge de deux ans, tous les jours de l'année, et depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Le temps est sagement partagé entre les soins du corps et ceux de l'intelligence. Les premiers, on le conçoit, obtiennent une large part. Il faut une santé robuste à des êtres destinés à payer de leurs sueurs le pain de chaque jour. D'ailleurs l'éducation, qui est ici l'objet principal, se donne aussi bien dans les jeux du préau que dans les leçons de la classe; celles-ci se composent d'une suite d'exercices variés et habilement appropriés à la faiblesse de cet âge. Les enfants ont besoin de mouvement, on les fait marcher; ils aiment à parler, on les fait chanter. Les petites évolutions par lesquelles ils passent fréquemment d'un exercice à l'autre, tout en les délassant, les habituent à l'ordre et à la régularité. Leurs chants, composés avec soin, expriment tantôt des pensées morales et religieuses, tantôt les éléments des choses qu'ils apprennent, les noms des lettres, ceux des premiers nombres. L'instruction, donnée de cette manière, n'a plus rien que d'attrayant. Elle devient un jeu; et, c'est ainsi que se réalise, pour les enfants du peuple, le vœu du précepteur d'un prince : *Heureuse la jeunesse qui s'instruit en s'amusant !* Tous les exercices de l'asile ont ce caractère. Ils se font sans le secours des livres, la maitresse en tient lieu ; elle prie et l'on prie avec elle, elle raconte et l'on répète ; elle interroge et l'on répond. Ses récits sont de touchantes histoires tirées de la Bible, des anecdotes simples et instructives ; ce sont des notions sur les objets les plus curieux, sur les animaux les plus utiles. Des images, préparées d'avance ou tracées à l'instant, achèvent de rendre ses explications sensibles aux yeux. L'attention générale, ainsi appelée sur un seul et même point, est fortement soutenue par ce désir si vif chez les enfants, de se surpasser les uns les autres. C'est la méthode d'enseignement simultané dans toute la perfection dont elle est susceptible ; elle se montre ici d'une puissance prodigieuse. On

conçoit à peine la quantité d'idées justes que l'on peut introduire par ce moyen dans ces jeunes intelligences, c'est au point que l'élan de l'institutrice a besoin d'être contenu : elle est sans cesse portée à sortir des limites d'un enseignement, d'autant plus restreint qu'il n'est ici qu'accessoire. Car, nous le répétons, l'objet principal des salles d'asile est *l'éducation*. Elles sont destinées à procurer, à de malheureux enfants, cette éducation morale que leurs parents n'ont ni le temps ni la faculté de leur donner. Et voici les autres avantages qui naissent de celui-là : la mère de famille, se trouvant déchargée de soins continuels, peut se livrer à un travail lucratif. Elle reçoit en outre, dans la personne de ses enfants, des secours précieux. La charité publique s'empresse de verser dans les asiles des dons qu'elle sait être parfaitement placés. L'asile de Caen (pour ne parler que de celui que nous avons habituellement sous les yeux) a fourni, chaque année, des vêtements au plus grand nombre de ses élèves et du pain aux plus nécessiteux. Tous ces enfants sont exercés aux petits ouvrages de main dont leur âge est capable, en attendant que leur instruction, complétée dans les écoles primaires, leur permette d'apporter dans la famille de nouveaux secours. C'est ainsi que les salles d'asile peuvent devenir un moyen doux d'éteindre la mendicité, cette lèpre des sociétés modernes.

Mais, s'il est vrai que le succès de toute institution dépende du choix des personnes chargées de la mettre en œuvre, et si l'on a eu raison de dire en particulier, pour ce qui concerne l'instruction de la jeunesse, *tant vaut le maître, tant vaut l'école*, c'est ici que ce principe s'applique dans toute sa rigueur. Que de bien peut faire dans un asile une femme sachant allier la douceur à la fermeté, l'activité à la patience, l'amour de l'ordre à celui des enfants ; une femme d'une piété sincère, remplissant cette pénible tâche avec le zèle consciencieux qu'inspire la religion ! Que de germes de vertus ses paroles et ses exemples pourront déposer et faire croître dans ces jeunes cœurs !

L'autorité universitaire n'a pas cru devoir exclure les hommes de la direction des asiles ; mais elle a voulu que des femmes leur fussent constamment adjointes dans le service journalier. Elle a en outre confié, dans chaque localité, la tutelle de ces établissements à une commission composée de dames respectables, chargées d'y exercer une surveillance toute maternelle. On comprend, en effet, que cette éducation de la première enfance ne convient qu'à des femmes : aussi la raison publique leur donne-t-elle presque partout une préférence exclusive.

Une ville de l'Académie de Caen se distingue jusqu'ici entre toutes par l'esprit vraiment libéral qu'elle a déployé dans la mise en œuvre de cette précieuse institution. La ville d'Alençon a établi son asile dans un bâtiment superbe, entièrement neuf et parfaitement approprié à son but. Faisant taire toute dissidence d'opinion pour n'envisager que le véritable intérêt de l'enfance, elle a choisi pour directrice une religieuse déjà vouée aux fonctions de l'enseignement. Cette dame, après être allée à Paris se former à la méthode particulière aux asiles, a formé elle-même deux sous-maîtresses qui la secondent avec une femme de service. L'établissement est tenu avec cet ordre et cette propreté que l'on admire communément dnns les maisons religieuses. La discipline est douce et néanmoins exacte parmi les enfants, qui témoignent, ainsi que leurs parents, pour la directrice, un respect qu'impose déjà son costume. L'asile est très-fréquenté. Il jouit de la faveur du clergé de la ville, dont la préférence pour cet état de choses est fondée en raison. Partout où il y a des devoirs pénibles à remplir, un dévouement continuel et des vertus douces à pratiquer, le sentiment religieux a sur tout autre une supériorité incontestable. Si, à tous ces avantages, on joint celui d'une économie réelle, la directrice se contentant d'un traitement fort modique, on reconnaîtra que la ville d'Alençon a choisi un mode d'organisation qui mérite d'être pris pour modèle.

Il serait à désirer du moins que les villes dont la population exige plusieurs salles d'asile, appliquassent à l'une d'elles ce système de personnel, ne fût-ce que pour entretenir entre ces établissements l'utile émulation que les frères de la doctrine chrétienne excitent parmi les diverses écoles primaires.

M. l'abbé Guillois confirme, par son expérience, les idées de M. le président sur la séparation des sexes.

M. l'abbé Auber demande la parole.

» Nous sommes tous d'accord, dit-il, sur le fond aussi bien que sur la forme de la propositiou émise par M. le Président. Il n'y a donc plus qu'un point sur lequel on ne s'entendrait pas : celui de savoir s'il faut demander dans les Salles d'asile la séparation des deux sexes. Eh ! Messieurs, nous faut-il long-temps délibérer

pour le comprendre ! M. l'abbé Guillois vous a fait concevoir qu'il y avait de grands, d'immenses inconvénients à prendre le parti contraire. C'était d'ailleurs l'avis de M. Edom : c'est aussi le mien, et indépendamment des excellentes raisons que je pourrais faire valoir, je vous ferai observer, Messieurs, qu'ici nous ne devons jamais séparer la question de moralité de la question principale. Nous sommes un Congrès scientifique sans doute, mais n'en devons pas moins être une assemblée morale et religieuse. Demandons toutes les garanties nécessaires à la réussite du vœu que nous formulons, et parmi ces granties ne laissons pas échapper la plus sûre, la plus indispensable ; tenons à honneur de l'exprimer et votons, comme je vote moi-même, l'admission de cette clause importante de la séparation des sexes dans ces écoles, où se forment les premières impressions, bonnes ou mauvaises. »

M. Jullien de Paris, pense comme M. Edom, que la dénomination de Salles d'asile a été nuisible à cette institution ; elle a fait croire qu'elle n'était destinée qu'à recevoir des enfants pauvres, tandis que beaucoup de familles aisées s'empresseraient de profiter des bienfaits qu'elles procurent à leurs enfants, s'ils pouvaient y être admis moyennant une certaine rétribution. Il rend compte de la méthode d'enseignement suivie par la directrice de la salle d'Asile du 1er arrondissement de Paris. Là, l'attention des enfants est constamment captivée ; un ingénieux système de mouvements à opérer est imaginé pour s'assurer que leurs oreilles, leurs yeux savent toujours ce qui se dit, ce qui se fait ; il recommande cette méthode comme utile à généraliser. Il insiste surtout sur le choix à faire dans le personnel des directrices, dont les importantes fonctions exigent à la fois, moralité, intelligence, dévouement ; il désirerait aussi qu'on les prit parmi ces femmes vouées à la vie religieuse que leur vocation destine à la pratique des bonnes

œuvres ; il garantit qu'un grand nombre de dames patronnes se consacreraient avec zèle à la surveillance de ces premières écoles, dès que l'importance en sera généralement reconnue.

M. de Lasicotière s'attache à démontrer que la séparation des salles d'Asile en deux classes, l'une destinée aux enfants payant, l'autre, aux enfants pauvres, aurait les plus déplorables conséquences en faisant naître chez les uns un sentiment d'orgueil, chez les autres un sentiment d'envie. Jusqu'à présent on n'a vu que des avantages à entretenir parmi les enfants des idées d'égalité ; qu'on les trouve au moins aux portes de la vie ainsi que dans la poussière du tombeau ; si les parents manifestent à cet égard des préventions et des répugnances, c'est que leur éducation est à faire, et c'est par eux qu'il faudrait commencer. Il cite l'exemple des frères de la doctrine chrétienne, qui ont repoussé toute distinction de classes dans leurs écoles et refusé de prélever un impôt sur la fortune, lors même que cet impôt eût pu venir au profit des pauvres. Il insiste aussi sur la nécessité de séparer les deux sexes, il en soutient l'urgence, et, si les moyens d'exécution manquent pour le moment, il croit cependant indispensable de déclarer sur le champ le principe.

M. Jullien répond qu'il a été mal compris, qu'il n'a point cherché à créer deux classes d'enfants, mais qu'il a demandé seulement que les familles fortunées puissent être autorisées à payer une rétribution quelconque ; ce serait le moyen de vaincre leur répugnance. L'état ne leur doit point l'éducation gratuite, et elles se font scrupule d'ajouter à ses charges.

M. Hunault de Lapelterie pense qu'en admettant les enfants des familles riches dans les Salles d'asile, on perdrait de vue le but de cette institution qui a été seulement de suppléer à la surveillance des parents que leurs travaux mercénaires forcent d'abandonner leurs

enfants à l'oisiveté et à l'immoralité de la place publique ; d'une œuvre de charité, on voudrait faire une école sociale, c'est une entreprise imprudente peut-être. Quoi qu'on fasse, l'égalité, parmi les enfants des classes différentes, ne sera toujours qu'apparente ; il y a dans l'hiérarchie morale des lignes de démarcation, qu'il est impossible d'effacer ; vouloir confondre les classes, vaincre les répugnances des parents, c'est peut-être compromettre l'existence des Salles d'asile elles-mêmes, quand, dans l'état où elles sont, elles rendent tant de services.

M. Parandier, inspecteur des écoles primaires, cite les résultats de son expérience ; beaucoup de familles enverraient leurs enfants aux salles d'Asile si l'enseignement n'y était pas tout-à-fait gratuit.

M. Trolley : l'égalité est sans doute une excellente base d'éducation, mais l'égalité ne se décrète pas, ce sont les mœurs, c'est l'opinion qui l'a créent ; pour les rencontrer dans les écoles d'enfants, il n'y a qu'un moyen, c'est de les rendre tellement supérieures que les riches comprenant quels avantages ils peuvent en retirer, surmontent leurs repugnances dans l'intérêt de leurs enfants ; améliorez les Asiles et bientôt toutes les classes y seront confondues. Il en a été ainsi des écoles chrétiennes ; ce qui y a attiré des enfants des classes riches, c'est l'excellence de la méthode et de la discipline. Les erreurs et les préventions ne peuvent-être combattues que par l'évidence, les lois sont impuissantes pour les détruire.

M. Jullien retire sa proposition. La discussion est fermée.

La formule, proposée par M. Edom, est mise aux voix et adoptée.

M. Verdier communique la note suivante, en réponse à la 14e question ainsi conçue :

« La liberté laissée à chaque professeur, dans le choix » d'une méthode d'enseignement, est-elle plus favora-

» ble aux progrès des connaissances humaines qu'une
» méthode uniforme, réglementée par le corps ensei-
» gnant ? »

« Il y a environ un an, M. le Ministre de l'instruction publique a arrêté que l'étude des langes vivantes, déjà facultative dans les colléges, serait désormais obligatoire dans tous, à partir de la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement, et que même elle serait, comme le grec et le latin, une condition d'admission au grade de bachelier ès-lettres. Or, vous le savez, le diplôme de ce grade est, Messsieurs, passez-moi le terme, comme le passe-port nécessaire pour arriver aux diverses professions libérales et emplois supérieurs de la société.

» Maintenant, il s'agit de savoir de quelle nécessité peut être la connaissance des langues modernes pour les 9/10e des élèves des colléges, qui se destinent, ou sont destinés par leurs parents, à ne pas sortir du pays, à devenir jurisconsultes, juges, avocats, avoués ou notaires, médecins, pharmaciens, prêtres, professeurs ou même employés dans les diverses administrations, tous états fixés au sol, qui généralement s'exercent sans aucune relation nécessaire avec les populations voisines, et cependant chacune ne pourra les entreprendre qu'après avoir étudié, pendant cinq années, une langue qu'il n'aura jamais occasion de parler, ou qui pourra bien ne pas être celle dont il aurait le plus de besoin par suite d'une détermination ultérieure, ou des changements de position locale.

» On conçoit, Messieurs, que cette étude soit utile et même nécessaire aux militaires, aux industriels et commerçants, voyageurs et qu'elle pourrait être obligatoire dans les écoles appropriées à ces professions. C'est alors une sépécialité, rien de mieux, mais doit-il en être de même dans les colléges où l'étude, la comparaison et la littérature des trois langues grecque, latine et française fournissent déjà assez de termes et de formes

pour exprimer et peindre les objets de nos pensées et de nos raisonnements.

» Nous ne parlerons pas de la dépense et de la difficulté d'obtenir un personnel de deux ou de trois professeurs de plus par chaque collége, puisqu'il en faudra même un spécial pour les élèves de rhétorique ; encore moins insisterons-nous sur les frais que les parents seront obligés de faire pour l'acquisition d'énormes dictionnaires, de volumineuses grammaires et de nombreux auteurs, car il y aura des cours de différentes forces. Mais que de choses à dire sur le temps employé par le jeune étudiant, pendant cinq années, à l'époque la plus belle de la vie, pour apprendre péniblement une nouvelle prononciation, de nouveaux mots, de nouvelles règles, pour exprimer, d'une autre manière, les choses qu'il sait déjà énoncer dans trois langues différentes. Ne pourrait-il pas en faire un meilleur usage ; et, si le programme des études classiques n'était pas déjà suffisamment étendu, n'y a-t-il pas à apprendre des choses d'un plus grand intérêt, tout à la fois particulier et général.

» Ainsi ne serait-il pas plus important de donner aux élèves des notions sur le droit et la rédaction des actes civils; sur l'hygiène et la physiologie ; sur l'agriculture, l'archéologie, sur les principes du dessin et de la musique, enfin sur toutes ces connaissances usuelles énoncées dans les programmes des écoles normales primaires et dont on a besoin dans toutes les professions. Pourquoi n'en ferait-on pas aussi, avec beaucoup plus de raison, une étude obligatoire, une condition d'admission, ainsi qu'on l'exige pour le brévet de capacité des instituteurs. Par ce moyen, les arts les plus utiles et les plus agréables seraient cultivés avec zèle et succès et plus repandus.

» Nous ne parlons toutefois de ces innovations que pour faire remarquer qu'il reste, à cette classe de jeunes gens, beaucoup de choses à apprendre plus urgentes que les langues modernes, parce qu'elles ne sont nécessaires,

nous le répétons, qu'à un petit nombre de sujets, à ceux surtout qui habitent les frontières et pour qui les communications avec les étrangers sont indispensables; mais, dans ce cas, l'étude en serait toute différente, plus prompte, moins fatigante; l'élève aurait un but, il sentirait la nécessité et l'utilité de son travail.

» Dans cette discussion, Messieurs, nous ne prétendons nullement établir de comparaison entre l'étude des langues modernes et celle des langues anciennes qui est, avec la langue française, la partie véritablement essentielle et positive de nos études classiques, et sur le compte desquelles le public instruit est très revenu. C'est une chose démontrée et jugée par des personnes plus habiles que nous, nous ne pourrions qu'affaiblir leurs raisonnements en nous en emparant. Comme elles, nous savons aussi qu'il y a, dans l'étude de ces langues, autre chose que la partie matérielle.

» Le meilleur et le véritable système d'instruction ne doit-il pas consister dans un ensemble raisonné et bien coordonné des connaissances (langues, sciences ou arts) les plus utiles, les plus appropriées à notre état et à notre position sociale? ne doit-il pas être dans une équilibre tel que chacune n'y soit étudiée que, suivant son dégré d'importance? or, dans le plan proposé, il n'y a plus d'équilibre entre l'étude des mots et celle des choses. Luxe d'un côté, et presque pas le nécessaire de l'autre.

» L'instruction des colléges doit-être générale et non spéciale ni professionelle, et c'est encore pour ne pas faire cette distinction que bien des personnes ont tant de préventions si mal fondées contre les études de ces établissements.

» Nous ne sommes point exclusifs, Messieurs, et nous ferions les mêmes observations, nous trouverions les mêmes abus, s'il s'agissait d'étendre les programmes existants des sciences mathématiques, physiques et na-

turelles si bien combinés par les savants qui président à cette partie de l'enseignement. La vie est trop courte, les devoirs et les obligations des divers états sont trop nombreux, pour qu'on puisse augmenter le nombre des années d'études collégiales. S'il en est ainsi, il faut donc choisir, retrancher et spécialiser, quand la nature de l'enseignement l'exige. Il n'est pas possible de faire apprendre tout à tous.

» Or, nous avons des écoles industrielles et commerciales, des écoles supérieures, ou intermédiaires qui, dans peu devront être plus nombreuses que les colléges. Eh bien ! qu'une des langues modernes y soit la base des études et y serve de terme de comparaison à la langue française, comme les langues anciennes dans l'instruction secondaire : leur part sera encore fort belle. Les études de ces écoles en seront plus solides et plus appropriées aux exigences de l'époque. Mais alors on conservera intact ce bel et antique édifice, ou plutôt ce grand système des études classiques, qui a porté à un si haut point notre gloire littéraire et scientifique, et qui est menacé de crouler si l'on s'obstine à vouloir introduire ce nouvel enseignement dans le cadre des études obligatoires déjà si multipliées. »

L'heure avancée ne permet pas d'ouvrir la discussion sur cette question.

Avant de se séparer, l'asssemblée vote des remerciments à M. le président et aux membres du bureau.

A 3 heures la séance est levée.

Le Président : Edom.

Les Vice-Présidents : Gaudin de St-Remy, l'abbé Auber.

Les Secrétaires : Houdbert, Paul Delasalle, Bergounioux.

MÉMOIRE

POUR SERVIR DE RÉPONSE

A LA 16e QUESTION DU PROGRAMME,

(5e SECTION.)

PAR M. BOYER,

AUTEUR DU POÈME DE L'ÉDUCATION, ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ.

16e Question. « Quelle est celle des trois méthodes suivantes qui paraît la plus propre à populariser le goût de la musique : 1o L'enseignement par le solfége ; 2o l'enseignement par le méloplaste, sur des tableaux, avec des chiffres au lieu de notes ; 3o l'enseignement simultané, suivant la méthode de Wilhem ? »

MESSIEURS,

Cette intéressante question ne peut être résolue que par un artiste praticien. Ayant uni, dans plusieurs des éducations particulières que j'ai faites, l'enseignement de la musique à celui des lettres, et m'étant plu, pendant une longue carrière, à comparer les diverses méthodes sous les rapports importants de la facilité, de la solidité et de la rapidité des progrès que, par leur secours, on

peut faire dans l'étude et la culture de l'art, je vais tâcher de répandre sur ce sujet les lumières de l'expérience. Je parlerai, d'abord, de l'enseignement par le solfége.

L'enseignement du solfége se pratique de plusieurs manières. Le maître dirige et soutient la voix de l'élève soit par la sienne propre, soit par le violon, ou quelqu'autre instrument de ce genre, soit par le piano ou l'orgue, ce qui est de beaucoup préférable ; on sent, en effet, que la voix du maître, quoique réglée par le diapason, est nécessairement sujette à quelques variations ; on sent aussi que le violon ou quelque autre instrument semblable, offre à peu-près le même inconvenient, et que l'un et l'autre peuvent habituer l'élève à la routine, à moins que le maître n'y apporte une attention et une intelligence fort rares.

Mais l'enseignement du solfége avec le piano ou l'orgue, enseignement qui exige la connaissance de l'harmonie, appliquée à l'accompagnement, convient le mieux, sous tous les rapports, parce que la voix de l'élève étant soutenue par des accords plaqués, acquiert, sans le grave inconvénient de la routine, une intonation juste et solide, et que, de plus, ayant à lutter contre une masse d'harmonie, elle est provoquée, excitée à développer toute son étendue. L'élève acquiert, ainsi, de la hardiesse, de l'aplomb ; son oreille, remplie de l'harmonie de l'accompagnement, lui fait mieux comprendre le morceau qu'il travaille. Si le maître est assez zélé, assez patient pour lui en révéler les modulations, pour lui faire apprécier ces transitions savantes, toujours si bien motivées par l'expression de la pensée musicale ou poétique, alors l'élève électrisé donne à ce qu'il chante le sentiment qui pénètre son âme inspirée. Le voilà devenu musicien.

Tel est, Messieurs, en supposant toutefois les dispositions et qualités requises, le résultat certain et même assez prompt de l'enseignement du solfége avec accompagnement de piano ou orgue, qui laisse au maître la faculté, tout en exécutant son accompagnement et en poursuivant sa leçon, de faire à son élève toutes les observations dont il a besoin pour bien rendre son morceau. On sent que cet enseignement individuel doit être le plus parfait ; mais il peut être aussi simultané avec un grand succès, et doit par-conséquent populariser le goût de la musique.

Quant à la seconde espèce d'enseignement, qui emploie des chiffres au lieu de notes, il exige nécessairement de la part des élèves beaucoup plus d'attention, puisqu'il est un calcul et non une peinture, et que tout ce qui frappe les yeux arrive bien plus promptement et bien plus fidèlement à l'intelligence. On sait que

J. J. Rousseau a fait un Traité de musique, où il a employé un volume entier à démontrer que l'on peut substituer les lettres au notes pour écrire la musique. On ne doit pas être étonné de cela de la part d'un auteur qui n'a cherché à arriver à la célébrité que par la voie des paradoxes les plus extraordinaires. Son système ne pouvait être adopté, et il le savait bien, sans doute; mais il a fait du bruit par sa singularité. Toutefois, il a eu un genre d'utilité auquel l'auteur n'avait certainement pas songé, car il l'eût dit assurément; c'est d'être utile aux aveugles qui, en suivant avec *l'index* une portée musicale, peuvent laisser échapper les notes placées au-dessus ou au-dessous des cinq lignes, tandis qu'ils ne peuvent manquer de saisir des chiffres placés à la suite les uns des autres sur la même ligne. Les aveugles se servent, cependant, plus habituellement de la musique notée que de la musique chiffrée. Au reste, les artistes ne perdent point leur temps à lire ce traité de musique chiffrée; il n'est plus lu que par un très-petit nombre de curieux. Il ne faut pas confondre ce Traité de musique avec le Dictionnaire de musique, ouvrage savant, quoique peu utile dans la pratique; car il n'a point fait composer de musique savante à son auteur même. Son *Devin du village* lui fit une réputation par ses airs naïfs; mais il n'y a rien dans cet ouvrage qui puisse être comparé pour la science de l'harmonie aux compositions de Hændel, de Lulli, de Pergolèse, ni même de Rameau.

L'enseignement de la musique, par les chiffres, ne nous paraît donc nullement propre à populariser cet art, par la raison qu'il ne parle point aux yeux, tandis que notre manière de noter la musique offre un tableau des intervalles si bien approprié à nos yeux, qu'un artiste exercé saisit une mesure, une ligne d'un coup-d'œil; que dis-je? il saisit les dix ou douze lignes placées les unes au-dessous des autres dans une partition. Or, qui pourrait déchiffrer une partition exécutée en chiffres?

L'enseignement simultané de Wilhem est ce que je connais de plus ingénieux et de plus véritablement propre à populariser le goût de la musique par sa simplicité et sa clarté. La *main harmonique* dans laquelle l'anneau arme les doigts comme les différentes clefs arment la portée, est la démonstration la plus frappante qui puisse être employée pour enseigner à solfier et à transposer. J'ai vu, avec un plaisir inexprimable, un jeune maître âgé de 17 ans, élève de Wilhem, réunir autour de lui soixante enfants choisis parmi les cinq-cents qui composaient l'école mutuelle de la Halle aux draps; il leur fesait exécuter, avec la plus grande précision, les leçons qu'il composait sur le champ avec la main harmonique.

Changeait-il son anneau de doigt ? ils chantaient à toute sorte de clefs. Puis, sur un tableau rayé de larges portées, il leur fesait exécuter des leçons composées, en même temps qu'elles étaient chantées, et même avec une basse dessous, en promenant sur deux portées deux petites boules d'ivoire blanches placées à l'extrémité d'une baguette noire. Il leur fit ensuite exécuter des morceaux à trois et quatre parties de musique imprimée, avec une justesse et un ensemble parfaits. Enfin, ils écrivaient sur l'ardoise toutes les phrases musicales qu'il vocalisait, et rendaient un compte parfait de tous les principes.

Je vis les mêmes exercices exécutés, d'après la même méthode, dans l'école des filles du même local, et avec le même succès. La maîtresse était une jeune personne. J'admirai surtout la dictée musicale que ces élèves de dix à douze ans saisissaient avec la même précision que les écoliers écrivent la dictée qui leur est faite dans les classes.

Je crois donc, Messieurs, qu'aucune méthode n'est aussi propre à populariser le goût de la musique que celle de Wilhem. Nous disons à populariser, à répandre dans les masses *le goût* de la musique ; car pour faire des artistes, il ne faut pas se dissimuler que si l'enseignement simultané est la meilleure préparation, il est insuffisant pour le perfectionnement, pour le fini. Les leçons individuelles deviennent alors indispensables ; nous croyons devoir ajouter, et nous le ferons avec un grand plaisir, qu'ayant assisté aux distributions de prix des Écoles supérieure, mutuelle et de St.-Joseph, nous avons entendu divers morceaux de musique exécutés en chœur par un grand nombre d'enfants, avec une justesse et un ensemble que l'on ne pouvait attendre d'enfants ayant encore si peu d'étude ; nous étant informé du maître (1) si c'était par la méthode de Wilhem qu'il avait obtenu cet heureux résultat, il nous a dit avoir joint à cette méthode des modifications qu'il devait à sa propre expérience. Le succès qui a couronné ses efforts, doit l'encourager à poursuivre ce perfectionnement.

Il ne faut pas croire que l'enseignement musical simultané soit une chose nouvelle. Il a toujours été en usage dans les psallettes, où le nombre des enfants de chœur était assez considérable pour former une classe ; ils s'instruisaient même les uns par les autres ; et, après avoir reçu tous ensemble la leçon du maître, il exerçait ensuite particulièrement les *récitants* pour la perfection et le goût.

(1) M. Garraud.

Ces écoles fournissaient d'excellents musiciens qui possédaient la connaissance de l'harmonie devenue rare aujourd'hui parmi les praticiens.

Il n'en est pas moins vrai que la méthode de Wilhem a perfectionné l'enseignement mécanique de l'art, ce qui est suffisant pour en populariser le goût, car il n'est point utile de populariser la science qui ne convient qu'à un degré d'instruction supérieur.

Mais, c'est un vrai bienfait envers la société que de répandre le goût d'un art qui embellit la vie, qui en adoucit les peines et les fatigues, surtout dans la classe qui en supporte le plus lourd fardeau, d'un art qui ajoute tant de prix à l'éducation des enfants des riches, rapproche toutes les conditions par un charme commun qui calme les passions et reconcilie les cœurs.

SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

La Séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Lair.

Mgr l'évêque du Mans, MM. Cauvin et Trolley siégent au bureau.

Après la lecture du procès-verbal de la séance générale d'hier, MM. les Secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux des séances du matin.

M. le Président invite MM. les Secrétaires à communiquer les décisions de leurs Sections pour les soumettre à l'approbation du Congrès.

M. de Marseul fait connaître les conclusions de la Ire Section, relativement à la 1re question du Programme. Elles sont ainsi formulées : « La Section émet le vœu de » voir le gouvernement et les sociétés savantes favoriser, » de tout leur pouvoir, la publication de Statistiques et » de Catalogues d'histoire naturelle dans les départe- » ments, pour parvenir à la formation d'une Statistique » générale. »

M. Delasalle demande que ce vœu soit agrandi en faveur d'autres sciences et propose la rédaction suivante : « Émettre le vœu que les maires de chaque chef- » lieu d'arrondissement fournissent un local, dans lequel

» seront déposés tous objets et renseignements relatifs à
» l'histoire, à l'archéologie, à l'histoire naturelle, de ma-
» nière à rassembler des matériaux particuliers néces-
» saires à la formation d'une Statistique générale. »

« Engager tous les membres du Congrès à faire eux-
» mêmes de pareils dépôts dans leurs localités respec-
» tives et à en faire faire dans les localités qui les avoi-
» sinent, par des hommes spéciaux choisis par eux. »

L'assemblée adopte le vœu exprimé par la Section des sciences naturelles, et pense, qu'avant de rien statuer sur la proposition de M. Delasalle, relativement aux autres sciences, il est nécessaire qu'elle soit soumise à l'examen de la Section d'histoire.

M. Vié rappelle les décisions de la Section d'agriculture et de commerce.

Sur la 1re question du Programme, la Section a pensé que la culture alterne était une excellente méthode à proposer aux cultivateurs, en leur signalant avec prudence les cas assez nombreux d'exception; mais elle a été d'avis aussi que, pour l'adoption de cette méthode, il fallait tout attendre des encouragements accordés par les administrations et les sociétés savantes, de leurs enseignements et des exemples de l'expérience, sans réclamer l'intervention du législateur.

Le Congrès approuve cette solution.

Sur la 6e question ainsi conçue :

« Ne serait-il pas utile d'étendre, aux domestiques de ville et de campagne, l'obligation légale imposée aux ouvriers des fabriques de se munir de livrets? »

La Section s'est prononcée pour l'affirmative.

De nombreuses marques de dissentiment se manifestent dans l'assemblée, qui prend un vif intérêt à ce sujet.

M. le docteur Hunault n'a point fait, dit-il, comme le procès-verbal le lui attribue, une objection de l'at-

teinte que les livrets porteraient à la liberté individuelle; ce moyen a été opposé par un autre membre.

Il invite le Congrès à ne pas sanctionner la décision de la Section, parce que, suivant lui, les motifs d'imposer le livret aux ouvriers ne sont nullement applicables aux domestiques. Les premiers, en effet, forment une population nomade; ils ont besoin d'être recommandés à de grandes distances par l'indication de leur industrie et des ateliers où ils l'ont exercée; le livret, ne contenant guères d'autres renseignements, fournit donc au maître les moyens d'apprécier l'ouvrier et celui-ci s'en sert comme d'un passeport, s'il en éprouve quelque gêne, il y trouve aussi beaucoup d'utilité.

Les domestiques ont des habitudes plus sédentaires; il est bien plus facile de connaître leur conduite par certaines informations que par des livrets. Les certificats ordinaires, accordés par la faiblesse ou la fausseté, sont aujourd'hui sans crédit. Ne serait-il pas à craindre que les livrets n'éprouvassent le même sort? qu'ils ne fussent à la liberté des personnes, qu'une entrave tout-à-fait inutile à leur moralisation, comme il est arrivé pour les ouvriers, qui paraissent n'avoir rien gagné de ce côté.

M. le docteur Bourjot-saint-Hilaire, prend la parole en ces termes :

« Dans l'état de choses où malheureusement nous entrons à pleines voiles, la société n'aura bientôt plus d'appui que dans les formules pénales de la loi. Lorsque de toutes parts la morale pratique, appuyée sur la conscience religieuse nous quitte, au lieu de diminuer les restrictions de la loi, et les empêchements et les obligations qu'elle impose, il faut au contraire les renforcer, les augmenter. C'est dans ce sens que je dis qu'il faut considérer la domesticité, telle qu'elle se trouve instituée. Les rapports de domestique à maître ne sont plus, disons-le, à la honte des uns et des autres, ceux d'un client

soumis, respectueux, membre inférieur de la famille, mais relevant d'un patron ou maître, attaché à son domestique par les liens d'un patronage moral et civil. Si le servage est réduit au terme d'un contrat à loyer, à court délai, et il en devra toujours être ainsi par le caprice des uns et des autres, il faut que ce contrat soit revêtu de toutes les garanties imaginables vis-à-vis de l'un comme de l'autre. Du côté du domestique, les garanties exigibles vis-à-vis du maître, se réduisent à une question de prêt, ou de prix. Si le domestique ne peut ou ne veut plus servir le maître, il quitte celui-ci, exige son salaire et s'en va. La commune renommée a pu l'avertir à l'avance de ses devoirs, et aussi de l'humeur et de la solvabilité du maître qu'il consent à servir et des exigences de son service. Quant au maître, il n'a pas les mêmes facilités pour savoir si le domestique, homme ou femme, fille ou garçon, a les qualités désirables de probité, d'exactitude, de mœurs, d'habileté dans le service qu'il peut désirer.

« Devra-t-il s'en rapporter à un unique renseignement, au certificat isolé du dernier maître, ou à un rapport oral souvent fait de complaisance, ou quelquefois imposé par la crainte, ou exigé par menace? non sans doute : on doit, pour pouvoir être sûr d'un homme ou d'une femme, remonter à sa vie entière. Le premier certificateur sur un livret, devrait être le père de famille, ou le maire de la commune du point de départ, et ensuite le premier le deuxième maître, sur un même livret qui deviendrait ainsi une table de moralité. S'il y a interruption et reprise de la domesticité, le domestique obtiendra des officiers judiciaires, juges de paix, commissaires de police, attestation de bonne vie et mœurs sur commune renommée, et ce sera la reprise de ses états de service. S'il y a interruption pour reprise en justice, peine correctionnelle ou d'assises à subir, il y aura sur le livret une note de ce fait, note qui empêchera le domestique

de tromper une honnête famille, et de porter dans son sein des habitudes de vol ou de mauvaises mœurs; et de donner à la première enfance, en la personne de nos domestiques, d'infâmes précepteurs.

« Mais, dira-t-on, que deviendront ces repris de justice, ces *mal-notés* par le livret? ils quitteront une profession respectable, quand on en remplit les devoirs avec sagesse et moralité, ils s'isoleront dans la société comme artisans libres, et, en un mot, ils se corrompront moins ainsi dans l'état d'ouvrier en chambre, qu'en maison privée, et ils ne corrompront personne. On a dit que souvent le maître abusera de la pudeur d'une fille à son service, sous la menace du refus de livret. Oh! ici il y a vingt réponses à faire. Que la fille de service, ainsi sollicitée, assigne son maître lui-même par devant le juge de paix, en demande de livret, sous condition de bonne renommée, en présence de témoins, et que le juge délivre le certificat de bonne vie et mœurs, sur le refus motivé ou non du maître. S'il y a refus motivé, le juge appréciera les motifs; s'il en ressort, pour le domestique ou pour le maître, une note infamante, tant pis pour celui qui aura provoqué ce contradictoire.

« En resumé, le livret attesté et légalisé pour le domestique de ville et de campagne, nous paraît une bonne mesure à introduire dans notre législation, et régularisera une profession qui n'en est plus une, sitôt qu'il y a irrégularité dans ses engagements, impossibilité pour le maître de recourir à des antécédents précieux, et qui, dans les grandes villes surtout, où l'on n'a que des intermédiaires ou courtiers de servage très-immoraux, expose les familles à recevoir, dans son sein, près d'une femme, d'une fille, d'enfants encore purs de tout souffle corrompu, le rebut des campagnes, quand ce n'est pas *l'extractum* des bagnes et des maisons de réclusion.

» Je vote pour l'affirmative, et pour l'utilité du livret

à imposer aux domestiques des villes et des campagnes. »

M. le Gall soutient qu'il y aurait atteinte à la liberté, puisque l'industsie des domestiques serait grevée d'une obligation résultant d'une loi exceptionnelle; mais il admet qu'il faut adopter la mesure, si la société en doit profiter. Comme la moralité et la capacité des domestiques ne lui semblent pas pouvoir être garanties par ce moyen, il n'y voit que des inconvénients et n'y trouve aucun avantage.

M. le docteur Lepelletier approuve l'usage des livrets, pour suppléer, par une suite de renseignements réguliers, au défaut et à la perte des certificats. La liberté en doit souffrir quelqu'atteinte, il est vrai, mais cette atteinte ne peut gêner que le vice, sans jamais nuire à la vertu.

M. Hervé combat l'utilité des livrets des ouvriers même, mais il s'élève surtout contre leur extension aux domestiques. C'est une chaîne pesante, ajoutée à la condition déjà bien dure des gens de travail, qu'il faut plutôt chercher à moraliser par l'éducation par les bons traitements et les bons exemples. D'ailleurs, où se trouvera la garantie contre le mauvais vouloir et les exigences injustes des maîtres? Il est équitable de croire à la moralité jusqu'à preuve authentique du contraire; le livret, avec les dispositions de la société actuelle, ne peut fournir cette preuve, il n'apprend rien de certain à cet égard, il n'est donc qu'un sujet de querelle et d'embarras. La question est pour M. Hervé d'une haute importance; il croit qu'elle touche aux bases mêmes de l'organisation sociale.

M. Pesche, jeune, voit dans les livrets une source féconde de renseignements utiles, à cause de la facilité qu'ils offrent de consulter un grand nombre de signataires. Leur opportunité a été appréciée par l'adminis-

tration du Mans, qui vient de transmettre à l'autorité supérieure le vœu de les voir exiger généralement.

M. Trolley demande à traiter la question en considérant le livret comme la sanction du contrat entre le maître et l'ouvrier, mais l'assemblée ferme la discussion, et maintient, à une assez grande majorité, la décision de la Section.

M. de Caumont donne lecture d'un travail, que la Section de médecine a destiné à la séance générale, pour y être entendu et discuté. C'est une suite de faits observés par lui dans les départements de la Manche et du Calvados; les uns fournissent des éclaircissements pour la 5e question, les autres peuvent appuyer la solution affirmative de la 4e, en prouvant que la nature du sol, les qualités habituelles de l'air, etc.... les aliments et les travaux de l'homme, impriment au physique et au moral des habitants un caractère particulier.

MM. Pesche, jeune, Hunault et Le Gall, citent de nouveaux faits en faveur de cette opinion ; mais ils rapportent de nombreux exemples pour faire sentir combien on éprouverait de mécomptes en préjugeant l'état physique ou moral des habitants sur la seule considération du sol.

M. Lepelletier ne croit pas que la nature du sol puisse donner seule les éléments de la solution désirée; on doit les demander à beaucoup d'autres causes d'influence, et agrandir la question, qui lui paraît insoluble telle qu'elle est posée au Programme.

Sur la proposition de M. de Caumont, la 4e question est renvoyée à la Section.

La Séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT et TROLLEY, Monseigneur l'Evêque du Mans et M. Cauvin siégent au bureau.

M. ANJUBAULT lit le procès-verbal de la veille, nulle réclamation ne s'élève. Le procès-verbal est adopté.

MM. les sécrétaires des Sections lisent leurs procès-verbaux des séances particulières.

M. le Président fait savoir que la Section de médecine s'est occupée de changer l'heure fixée pour ses travaux, afin d'éviter l'inconvénient de s'assembler en même temps que la quatrième Section ; car il en résulte que plusieurs membres sont privés de participer aux travaux de l'une ou de l'autre réunion. Il demande si l'on préférerait 6 heures du matin, à 7 heures du soir, comme on l'a proposé. Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Trolley, Hunault de la Pelterie, Achille Rousseau et Lepelletier, on met au voix, et la majorité se prononce pour conserver l'heure de 9 heures, fixée dès le principe.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Paul Delasalle monte à la tribune et donne lecture d'un petit voyage pittoresque sous le titre *d'Excursion dans le Grand Perche.*

M. DELASALLE, après quelques généralités sur le comté du Perche, nous amène à la « fontaine de la Herse située dans la forêt, à gauche et à quelques pas de la route, à une demi-lieue de Bellême. Cette fontaine est composée de deux sources, séparées seulement par une cloison de pierres, et dont la vertu minérale n'est pas identique. La grande fontaine a environ trois pieds

de long sur deux pieds et demi de large ; l'autre n'a que deux pieds et demi de long sur une largeur de douze à quinze pouces : l'eau de ces deux sources a un pied et demi de profondeur. Celle de la petite fontaine seulement présente, à la surface, une sorte de pellicule grasse et diversement nuancée; les parois des deux sources sont garnies d'efflorescences jaunâtres ; les eaux en ont toujours été considérées comme ferrugineuses, et administrées comme telles ; pourtant il serait possible qu'elles ne fussent que bitumineuses ; une analyse exacte mettrait aisément un terme à cette incertitude.

» La fontaine de la Herse, aujourd'hui peu fréquentée par les malades, est surtout célèbre à cause de deux inscriptions existant sur deux des pierres qui entourent le bassin principal. On lit sur la grande pierre, haute de deux pieds environ, et large de vingt-deux pouces, ce mot :

APHRODISIVM.

L'autre pierre, qui forme un angle droit avec celle-ci, et qui a tout au plus seize pouces de haut, sur une largeur de dix-huit pouces, porte cette inscription, en caractère de dimension un peu moindre :

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCVRIO
SACRVM

« Ces deux pierres, appartenant à un calcaire grossier, semé de coquilles, et semblables à celles que l'on trouve dans le pays, reposent sur des assises de grès roussard, qui sont peut-être tout ce qu'il y a de ferrugineux dans la fontaine de la Herse.

» Cette fontaine est placée au milieu d'un cercle de

gazon, planté de quelques arbustes exotiques, et autour duquel règne parallèlement une charmille adossée aux grands arbres de la forêt : cette charmille est percée de plusieurs allées verdoyantes, qui aboutissent chacune, du côté de la source, à quelques degrés de pierre. Non loin delà, dans un bas-fond, on a construit un lavoir.

Les inscriptions que nous venons de transcrire, et qui semblent appartenir à l'ère romaine, ont donné lieu à diverses interprétations. Ces inscriptions, en admettant qu'elles ne soient pas apocryphes, ont-elles été placées spécialement en ce lieu, pour caractériser la fontaine de la Herse; ou bien n'y voyons-nous que deux pierres détachées d'un temple voisin, et placées en cet endroit comme par hasard ?

» M. Delasalle penche pour la dernière hypothèse et pense que cette fontaine, sous les Romains comme sous les Gaulois, était consacrée à Vénus et à l'Amour?

Après avoir parcouru la route de Bellême à Mortagne, et visité les environs, l'auteur s'arrête un instant sur le Mont-Cacune, pour dire qu'on y trouve de grands débris, une quantité considérable de briques et de poteries fines, brisées; des fondements, des monnaies romaines, des scories de fer, lourdes et encore pleines de minerai, comme celles que laissaient les Romains dans leurs mines.

» Le peuple a conservé la tradition qu'il y avait là une grande ville, une ville de désordre et de débauche. « C'étaient, dit un manuscrit ancien, des bacchanales et des orgies qui duraient huit jours; il s'y passait des indécences révoltantes, comme il était d'usage dans le culte de l'idolâtrie. » On y adorait Isis et Osiris, puis Bacchus, Vénus et Mercure. Les Romains auraient ruiné là une ville gauloise; des pirates saxons auraient plus tard, vers l'an 285, ravagé, au même endroit, une cité romaine. »

M. Delasalle nous transporte ensuite dans la commune de Champs, dont il fait connaître l'église et surtout les belles verrières. « L'église de Champs, dit-il, est sous l'invocation de saint Evroult. Elle appartenait à un manastère dépendant de l'abbaye de ce nom. Le portail est d'une belle architecture romaine : il paraît remonter au commencement du XIe siècle. La plupart des fenêtres appartiennent à un style ogival déjà avancé, et sont ornées de vitraux d'une grande dimension.

» Le premier vitrail, en partant du chœur, représente d'un côté saint Evroult, de l'autre saint Michel terrassant le démon.

» Dans le second, sont figurés : le Père éternel, tenant son fils crucifié dans ses bras (nous avons vu le même sujet sculpté en pierre sur une vieille croix de la commune de Monthoudon) ; quatre anges, dont deux sont en prières, et les deux autres jouant du luth et du rebec; une vierge soulevant le corps de son fils ; une charmante figure de sainte Geneviève, lisant, et en costume complet du XVIe siècle ; plus bas de petits groupes de génies (peut-être d'amours), placés deux à deux, les uns aîlés, les autres sans aîles, et combattant avec des flèches.

» Le troisième vitrail se compose d'une belle tête de Dieu le Père, et de l'histoire de Ste-Barbe, en quatre tableaux : celui où elle est représentée attachée à un poteau, couverte de longs cheveux blonds, nue jusqu'à la ceinture, et entourée de bourreaux qui la flagellent, nous a paru surtout d'une belle exécution.

« Trois autres vitraux représentent la transfiguration, saint Jacques le Majeur, saint Jean-Baptiste, la Nativité et saint Joseph portant un flambeau ; plus un fragment mutilé de l'arbre de Jessé.

» Ces belles verrières courent quelques risques dans

l'église de Champs; mais tant que M. Fret (1) sera là, la conservation en sera assurée. »

(1) M. l'abbé Fret, desservant de l'Eglise de Champs, est connu par ses *Chroniques Percheronnes*. M. Delasalle rappelle dans sa notice que M. l'abbé Fret n'est pas seulement historien, il est aussi poète; et il cite de lui une jolie pièce de vers, dont nous reproduisons ici quelques strophes :

LE CURÉ DU VILLAGE.

A MON FRÈRE.

Frère, de ma retraite obscure
Je vais essayer la peinture :
De ce vallon où le ruisseau
Murmure,
Je voudrais t'offrir un tableau
Nouveau.

Au fond d'un hameau solitaire,
Dans une modeste chaumière,
Doucement s'écoulent mes jours
Sur terre.
O Champs! tu seras mes amours,
Toujours.

Sur le penchant d'une colline,
S'élève l'église voisine,
Qu'un bois touffu de sapin noir
Domine.
Des vieux corbeaux c'est le manoir
Le soir.

. . . . . .

Dans une douce rêverie
J'aime à parcourir la prairie
Que Flore de mille couleurs
Varie,
Quand l'aurore humecte de pleurs,
Les fleurs.

. . . . . .

Si, loin du fracas de la ville,
Je pouvais, heureux et tranquille,
Au sein de mon troupeau toujours
Docile,
Terminer en paix de mes jours
Le cours!

Ah! que ma tombe solitaire
Dans ce champêtre cimetière
S'élève un jour sous l'épaisseur
Du lierre :
C'est le dernier vœu du pasteur
Rêveur!

M. Delasalle visite ensuite l'abbaye de la Trappe, et signale, en terminant son excursion, le château de Montimer, vieux manoir du XIVe siècle, avec donjon et machicoulis.

Après cette lecture, M. de Caumont demande la parole et rappelle que les Congrès précédents ont sollicité des Sociétés savantes un résumé de leurs travaux; qu'il est prêt, pour sa part, à donner les renseignements nécessaires sur les compagnies qui l'ont délégué. Cependant il croirait devoir s'abstenir de prendre la parole si d'autres délégués n'avaient pas reçu mission de produire des renseignements semblables.

M. Hunault de la Pelterie, délégué de la Société d'Agriculture d'Angers, est disposé à faire la statistique de cette Société.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Caumont fait connaître qu'il a rendu compte, l'année dernière, au Congrès de Clermont, des six années précédentes concernant la Société des antiquaires de Normandie. A cette époque, cette Société avait publié une série de 10 vol. in-8°; dans le cours de l'année 1839, elle a commencé une nouvelle série de Mémoires de format in-4°. Le 1er volume contiendra un travail important de M. l'abbé Desroches, d'Avranches, sur les manuscrits de la Bibliothèque de cette ville et le résumé de son travail ne renfermera pas moins de 300 pages.

M. Auguste Leprovost, membre de l'Institut, bien connu par ses savantes et consciencieuses recherches, a donné une Statistique géographique du moyen-âge dans la Normandie, avec les anciennes divisions territoriales.

M. de Formeville, une Notice sur les corporations de Lisieux et de Caen. Le même auteur, ajoute M. de Caumont, prépare un semblable travail pour tout l'Ouest de la France.

On doit, à M. le vicomte de GUITON DE LA VILLEBERGE, un Mémoire sur les châteaux de l'arrondissement d'Avranches ; à M. de Lasicotière, d'Alençon, une notice historique et archéologique sur la cathédrale de Séez, qui n'avait pas encore été étudiée sous ce double rapport ; enfin à M. Charrier, des renseignements exacts sur les fouilles opérées dans la forêt de Brotonne, où déjà l'on a découvert plus de cinquante édifices pavés en marbre, et une mosaïque du plus beau travail.

M. de CAUMONT annonce que M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques de France, a fait couvrir d'un toît en planches, ce monument précieux, en attendant qu'il soit transféré dans le musée de Rouen.

La Société des antiquaires de Normandie a voté 300 francs pour la continuation des fouilles dans cette importante localité.

On doit encore, à M. Vaultier, un travail détaillé sur plus de deux cents communes du Calvados, à M. Castel et à divers autres membres, des notices d'un haut intérêt.

M. de CAUMONT donne ensuite le détail des sommes votées par la Société et dont le total s'élève à environ 1,000 fr., entr'autres 200 fr. pour des fouilles dans le département de l'Orne, 100 fr. pour le rétablissement d'une colonne milliaire, 200 fr. aussi pour des fouilles sur le bord de la mer, 100 fr. pour la restauration d'un tombeau digne d'intéresser les amis des arts.

M. de CAUMONT, également délégué par la Société Linéenne de Normandie, fait connaître que cette Société a terminé son volume de l'année dernière. Il signale un travail remarquable de M. Deslongchamps sur les Térébratules, travail qui a reçu la sanction de M. de Book et qui formera un demi-volume in-4° accompagné de 20 planches. MM. Chauvin et Lesauvage ont produit deux Mémoires intéressants sur les oiseaux et les plantes marines.

M. de Caumont parle enfin de l'Association normande qui a tenu deux séances, l'une à Mortain et l'autre à Avranches ; mais il ne croit pas nécessaire d'entrer dans de long détails à ce sujet, en rappelant un travail imprimé de M. de Lasicotière qui a rendu compte de ces deux réunions importantes.

Après ce résumé succint, auquel l'assemblée donne son approbation, M. le Président du Congrès engage les autres délégués des Sociétés à produire, dans les séances suivantes, des renseignements semblables.

Deux questions nouvelles, présentées par les Sections, sont déposées sur le bureau pour être soumises à l'examen de la commission centrale. Le renvoi à la commission en étant prononcé, M. le Président invite M. Jullien de Paris à donner lecture d'un morceau de poésie dont il est auteur.

M. Jullien monte à la tribune et lit le fragment d'un poème sur *Les malheurs de la vertu et du génie.*

Au moment de clore la Séance, M. le Secrétaire-Général désigne la place que devront désormais occuper, dans les séances-générales, les Présidents et Vice-Présidents, les Secrétaires et Secrétaires-Adjoints des Sections.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

M. le Président excuse l'absence de M. Trolley, Vice-Président du Congrès, que des affaires impérieuses ont rappelé chez lui pendant quelques jours. Il donne ensuite la parole à M. Richelet pour la lecture du procès-verbal de la veille. Ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. LEPELLETIER, Secrétaire de la Section de médecine, dépose sur le bureau les réponses, formulées dans la séance du matin, aux questions du Programme. Une de ces réponses ainsi rédigée : « La physiologie raisonnée ne peut jamais être entièrement écartée de la » médecine pratique,» donne lieu à quelques observations de la part de plusieurs membres qui désireraient un amendement dans la rédaction. L'assemblée, consultée sur la mise en discussion, répond par un vote négatif. L'examen de cette réponse est renvoyé à la Section de médecine.

M. Paul Delasalle est invité à lire son Mémoire, désigné par la cinquième Section pour être entendu en séance publique, sur cette question du Programme : « Signaler les avantages et les inconvénients de ce que » l'on nomme la Philosophie de l'Histoire. »

Après la lecture du Mémoire de M. Delasalle, M. de CAUMONT propose, d'ouvrir la discussion sur cette question. MM. Hunault de la Pelterie et Castel prennent la parole sur la proposition ; ce dernier, rappelant que la Section a ajourné la discussion à mardi, pense que les personnes qui désirent y prendre part ne sont pas suffisamment préparées. On demande l'ordre du jour.

M. DELASALLE a la parole pour répondre à une partie de la question suivante : « Quelle part, en France, les

» provinces ont-elles prises depuis vingt ans aux progrès » des études historiques et littéraires, au perfectionne- » ment des arts. » Après avoir annoncé qu'il restreindra ses observations à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Bretagne et à l'Orléannais, c'est-à-dire aux localités qui lui sont le moins étrangères.

M. Delasalle prie qu'on veuille bien lui pardonner à l'avance les erreurs et toutes les omissions qu'il pourra commettre.

Il émet ensuite cette opinion que l'histoire est le champ le plus fécond qui se puisse exploiter en province ; là sont les sources, les monuments, les cartulaires. La province doit réunir tous ces éléments de la grande Histoire générale, et beaucoup d'historiens célèbres, Anquetil et les deux Thierry, par exemple, ont travaillé en province.

En Bretagne, dit-il, MM. Duchatellier, de Quimper ; Guépin, de Nantes ; Emile Souvestre, de Morlaix ; ont publié de belles études historiques, et M. Laferrière a écrit, à Rennes, un ouvrage très-remarquable sur l'Histoire du Droit français.

En Normandie, des noms illustres se rencontrent ; ce sont ceux de M. l'abbé de Larue, le bénédictin de notre siècle ; de MM. Léchaudé d'Anisy, de Caumont, Deville, Floquet, Licquet, Dubois, Auguste Leprovost, de Gerville.

Dans le Maine et dans le Perche, MM. Cauvin, Richelet, Pesche, l'abbé Fret, Jules de St.-Vincent.

Dans l'Orléanais, MM. Jollois, Lottin, Fleury, Jules Zanole, Vergnaud-Romagnesi.

La littérature brille beaucoup moins en province qu'à Paris, parce qu'elle vit d'actualités, et que Paris en est le centre.

En Bretagne, l'orateur nomme MM. Fontan et Brizeux, de Lorient ; M. Souvestre, de Morlaix ; MM. Boulay-Paty et Turquety, de Rennes ; M. Ernest Menard, de Nantes.

En Normandie, MM. Vaultier, le Flaguais, Désessarts, de Caen; Mme Coueffin, de Bayeux; M. Richard, de Rouen; MM. Edouard Corbière et Charles Massar, au Hâvre; M. Couppé, à Cherbourg; M. Léon de Lasicotière, à Alençon; M. Bergounioux, à Séez; M. Alexis Dumesnil.

Dans le Maine, M. Girault, Mme Touchard, M. Boyer, Mlle Carpentier, M. B. Hauréau.

Dans l'Orléanais, M. le vicomte de Cormenin.

Les Arts ne sont pas moins cultivés que la littérature : l'auteur, cite, à Morlaix, M. de St.-Germain, dessinateur et peintre; à Rouen et à Alençon, MM. Brevière et Godard, graveurs sur bois, M. Garneray, peintre de marine; M. Monanteuil, dessinateur distingué.

La Philosophie est aussi représentée par MM. Baschou de Penhoen, à Brest; Simon, à Nantes; Bouvet au Mans; Charma, à la faculté de Caen.

La Musique est professée et cultivée avec succès dans les mêmes provinces. M. Delasalle parle de l'extension donnée à l'enseignement musical dans le collége du Mans; du Congrès musical d'Orléans; de la multiplication des Sociétés philarmoniques; il signale, comme compositeur, M. Ernest Déjazet, professeur de piano, à Rouen.

Après avoir constaté le mouvement littéraire et artistique dont la province est le théâtre, l'orateur, sans empiéter sur la quatrième question du Programme, relative à la direction qu'il conviendrait de donner à ces études, indique cependant quelques bonnes voies à suivre et quelques pièges à éviter; son opinion se résume en ces termes : « Il faut, en province, s'occuper des faits et » non des théories. » Il termine en priant de nouveau ses collègues de combler toutes les lacunes qu'il a dû laisser dans une revue trop rapide.

La Séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

Le procès-verbal de la séance générale du 15 est adopté.

Les Secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux des séances du matin, à l'exception de M. Houdbert, absent.

M. RICHELET fait connaître les ouvrages déposés sur le bureau et dont la liste sera publiée dans le compte-rendu.

M. le Président demande si l'on doit continuer la séance à cause des troubles qui agitent la ville ; plusieurs membres prennent la parole pour et contre la proposition ; l'assemblée consultée répond par un vote affirmatif.

M. Vié est alors prié de communiquer une réponse approuvée par la 2e Section, dont il est Secrétaire-Adjoint, répondant à cette question du programme : quelle serait la meilleure organisation d'un bon enseignement agricole ?

Cette réponse se divise en plusieurs paragraphes. Il s'élève une discussion pour que chacun de ces paragraphes soit mis séparément aux voix : le 1er, le 2e et le 3e sont adoptés, le 4e, ainsi conçu : « Que dans les colléges royaux, les écoles secondaires et les séminaires on donne quelques notions générales sur l'agriculture, » est combattu par M. Bourjot-Saint-Hilaire et M. l'abbé Auber, à cause des nombreux travaux dont ces établissements sont déjà surchargés. L'établissement des Cours d'agriculture est impossible, suivant M. l'abbé Auber, dans les grands séminaires où les études, les plus sérieuses et les plus variées occupent la durée des Cours nécessaire-

ment limitée à un petit nombre d'années. Il admettrait volontiers qu'on introduisît dans les grands séminaires un Cours spécial d'archéologie, qui donnât aux jeunes ecclésiastiques le goût des arts du dessin, la facilité de pouvoir s'éclairer sur les monuments religieux, et de concourir plus tard activement à leur conservation. Mais il croit que l'on doit tout au plus laisser les Cours d'agriculture pratique aux maisons de hautes études ecclésiastiques, dont les élèves peuvent s'occuper, sans nuire à d'autres travaux avec lesquels il sont déjà familiarisés.

MM. de Caumont et Castel demandent que l'étude de l'agriculture soit néanmoins recommandée dans les maisons de hautes études ecclésiastiques.

M. Vié soutient la rédaction du paragraphe.

Voici l'amendement proposé par M. Castel :

Le Congrès émet le vœu qu'il soit donné des leçons d'agriculture dans les maisons de hautes études ecclésiastiques, les écoles normales et les écoles primaires supérieures. — Il est adopté.

Le 5e paragraphe est admis sans réclamation.

M. l'abbé Chevereau, Secrétaire de la section d'histoire, communique trois réponses faites par la section à des questions du Programme. La rédaction de la 2e réponse donne lieu à des observations de la part de M. de Lasicotière et de quelques autres membres.

M. Hunault de la Pelterie propose le renvoi à la Section.

La réclamation ne portant que sur l'oubli d'un seul mot, reconnu par le Secrétaire, la réponse est mise aux voix et adoptée.

M. de Lasicotière demande la parole sur la troisième réponse, formulée par la Section d'histoire.

M. Lepelletier, Secrétaire de la Section de médecine, réclame la priorité pour entendre la lecture d'un mémoire de M. Vallée, sur cette question du programme :

« Rechercher les moyens efficaces de rendre exécutoires les dispositions de l'article du Code civil, qui prescrit de constater les décès avant le permis d'inhumation. »

M. Hunault, délégué de plusieurs Sociétés académiques d'Angers, rend un compte sommaire des travaux de la Société d'agriculture de cette ville.

Il est cinq heures, la séance est levée.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Lair.

MM. de Caumont, Trolley et Cauvin siégent au bureau.

M. Richelet donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté sans réclamation.

MM. les Secrétaires des Sections font un rapport sommaire des travaux de leurs séances.

M. Richelet signale par leurs titres les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

L'assemblée décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque publique du Mans.

M. de Caumont donne lecture de quelques passages d'une lettre, datée de Clermont-Ferrand, du 14 courant, par laquelle MM. les Secrétaires-Généraux de la sixième Session lui font connaître les résultats de leur compte de gestion.

La recette s'est élevée à	2,302 f. 50
La dépense à	2,404 f. 25
Il s'est donc trouvé un déficit de . . .	102 f. 35

Pour le combler, il ne reste que la ressource de la

vente de quelques volumes du compte-rendu et le recouvrement de 120 frans de créances très-douteuses; mais M. Bouillet, signataire de la lettre, annonce que son collègue et lui sont bien résolus de n'élever aucune réclamation à ce sujet, et qu'ils présenteront la quittance de leur gestion, que leur remettra incessamment le bureau de l'Académie de Clermont.

M. le Président consulte l'Assemblée sur les réponses faites par les Sections aux diverses questions du Programme, qui leur ont été soumises. Ces réponses, consignées dans les procès-verbaux d'aujourd'hui, sont successivement approuvées sans réclamations.

M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, fait un rapport verbal sur l'établissement, les ressources et les travaux de la société des antiquaires de l'Ouest, et annonce, que, d'après la recommandation du Congrès pendant la sixième Session, les inscriptions et les bas-reliefs du portail de l'église Notre-Dame de Poitiers, ont été examinés et décrits, de manière à pouvoir faire reconnaître les détails de leur exécution et la pensée morale qu'ils réveillent.

M. de Caumont donne communication des renseignements adressés au Congrès par M. le baron de Crazannes, membre de l'Institut, à Montauban, sur l'état et les principales publications des sociétés savantes dans la France méridionale :

« *Agen.* — Une Société d'agriculture, sciences, belles lettres et arts, qui se réunit régulièrement, travaille bien, et a publié 3 volumes in-8° de ses Mémoires.

Aix. — Une Société de belles-lettres et une Société archéologique

Auch. — Une Société d'agriculture, qui, depuis mil huit cent, publie régulièrement un bulletin, contenant les travaux de ses membres et les comptes-rendus de ses séances.

Avignon. — Une Société de belles-lettres, ci-devant Athénée de Vaucluse, qui a publié plusieurs volumes de Mémoires; une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Béziers. — Une Société archéologique, qui travaille bien, distribue plusieurs prix annuels, et a publié, sous la dénomination de Bulletin, 2 volumes de Mémoires.

Bordeaux. — Une Académie de sciences, belles-lettres et arts, fondée par le P. de Montesquieu et M. de Tourny, qui travaille bien, s'occupe avec succès de recherches et de travaux archéologiques et historiques, et publie régulièrement des Mémoires. — Une Société philomatique, qui travaille bien, et qui encourage les découvertes utiles. — Une Société Linéenne, une Société de médecine, et une Société d'agriculture, qui publie un Bulletin, ainsi que la Société philomatique. — Une division de la Société française.

Gap. — Une Société de belles-lettres, sciences et arts, qui a publié plusieurs volumes de son Recueil.

Narbonne. — Une Société archéologique, fondée par M. Tournol, antiquaire et naturaliste connu.

Lyon. — Une Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Montauban. — Une Société des sciences, agriculture et belles-lettres, qui se reconstitue en ce moment sous le titre d'Académie royale, titre qu'elle reçut en 1744, par lettres patentes de Louis XV, fondée par le Franc de Pompignan et l'évêque de Verthamont, dans la première moitié du XVIIIe siècle. Publie, tous les mois, un Bulletin agricole, industriel, etc., qui rend compte de ses séances. — Une division de la Société française pour la conservation des monuments.

Moissac. — Une Société archéologique sous la dénomination de *Société du Cloître*; elle a besoin d'être encouragée.

Cahors. — Une Société agricole et industrielle, qui publie périodiquement un Bulletin. — Une subdivision pour la conservation des monuments.

Montpellier.— Une Société de médecine; une Académie des sciences, et une Société archéologique, qui s'est déjà rendue recommandable par les travaux qu'elle a publiés. Il existe à Montpellier une division de la Société française, pour la conservation des monuments, présidée par M. Renouvier.

Nismes. — Une Académie, sous le nom d'Académie royale du Gard, qui, depuis plus de 30 ans, publie périodiquement des Mémoires, qui forment plusieurs volumes, où la partie des antiquités est traitée d'une manière remarquable. — Une Société d'agriculture. -- Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Perigueux. — Une Société d'agriculture, sciences, lettres et arts. -- Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Rodez. — Une Société d'agriculture, fondée en 1836, qui publie un Bulletin estimé, et une Société de belles-lettres, sciences et arts, qui a fait imprimer, en 1838, le premier volume de ses Mémoires.

Carcassonne. — Une Société d'agriculture, sciences et arts.

Alby. — Idem.

Mont-de-Marsan. — Idem. Cette Société publie des Bulletins estimés des agriculteurs, etc.

Toulouse. — C'est la ville savante, littéraire du Midi de la France; les associations académiques y abondent: 1° Une Académie des jeux Floraux, la plus ancienne de l'Europe; on connaît les solennités annuelles à l'occasion de la distribution de ses fleurs, comme prix d'éloquence et des différents genres de poésie, et son recueil de chaque année; 2° une Académie des sciences-inscriptions et belles-lettres, elle publie annuellement

un volume de ses Mémoires, dont les 4 premiers volumes in-4° sont antérieurs à la révolution de 1789 ; 3° une Société archéologique du Midi, qui a publié 3 volumes in-4° de ses Mémoires et deux livraisons du 4e, recueil très-remarquable, et l'un des plus intéressants publiés en province ; 4° une Société d'agriculture qui travaille et publie des Bulletins ; 5° une Académie ou Société des beaux-arts, qui a succédé à celle de peinture et de sculpture, etc. ; 6° une division de la Société française pour la conservation des monuments.

On a sans doute obtenu des renseignements sur les Sociétés scientifiques et littéraires d'Angoulême, de Niort, de Poitiers, de Limoges, de Blois, de Tours, d'Orléans, etc. La Société des antiquités de l'Ouest (*Poitiers*), s'est acquis de justes droits, par ses intéressantes et fréquentes publications, à l'estime et à la gratitude de tous les archéologues et des savants qui s'occupent de recherches historiques.

MM. de la Fontenelle, de la Saussaye, etc. fourniront tous les renseignements qu'on pourra désirer sur les Sociétés entre la Garonne et la Loire.

Des Commissions archéologiques s'établissent dans presque tous les départements de la France ; l'impulsion est due en très-grande partie à la Société française de M. de Caumont et à son Bulletin monumental.

Les archéologues zélés du Midi sont : MM. Dumège, de Castellane (Toulouse), Jouannot (Bordeaux), Ardent (Limoges), Tournal (Narbonne), de Lagoy (Aix), Pelet (Nismes), de Crazanne (Montauban), Calvet (Cahors), de Murcin (Perigueux), Audierne (Idem.), Moreau (Saintes), Jauffret (Marseille).

Draguignan. — Une Société d'émulation qui a publié des Mémoires.

Pau. — Une Société d'agriculture.

Tarbes. — Idem.

Marseille. — Une Académie royale des belles-let-

tres, qui distribue annuellement des prix, et publie d'intéressants Mémoires. C'est une de nos principales Académies de province; on lui doit la belle description statistique du département des Bouches-du-Rhône, puliée par le préfet, M. le Comte, Villeneuve-Bargemont.

La Rochelle. Une Académie royale de belles-lettres, fondée sous Louis XV. — Une Société d'agriculture.

Saintes. — Une Société archéologique récemment instituée et qui demande des encouragements. — Une Société d'agriculture, sciences et arts, qui publie des Mémoires; une subdivision de la Société française.

Rochefort. — Une Société de belles-lettres, sciences et arts, bien composée et qui travaille.

St-Jean-d'Angély. — Une société d'agriculture.

Jonzac. — Idem. »

Aprés la communication de ces renseignements fournis par M. le baron de Crazanne,

M. Bedel, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, lit un précis succinct des travaux de cette Société :

« En 1761, sous le ministère de M. Bertin, la Société d'Agriculture de l'Intendance de Tours fut fondée et partagée en trois bureaux, l'un à Tours même, l'autre à Angers, le troisième au Mans.

« Cette Société d'Agriculture subsista jusqu'en 1793, époque où le régime révolutionnaire vint la détruire; mais les désordres de l'anarchie n'avaient que comprimé l'essor de l'esprit humain, les sciences, les beaux arts veillaient, attendant des jours plus heureux.

« Les savants de notre province continuaient leurs recherches sur les monuments historiques; ils sentaient le besoin d'apporter à un centre commun, les résultats de leurs études et d'en répandre ainsi les bienfaits.

» Dès le 25 mars 1794, ils obtinrent, de la municipalité du Mans, l'autorisation de se réunir sous le titre de Commission des Arts, et, au mois d'août de la même année, l'administration organisa une Commission bibliographique, chargée de recueillir et inventorier tous les objets d'arts, livres, manuscrits, cartes, gravures, médailles, échappés au vandalisme de l'époque.

» En avril 1795, le département forma un Bureau consultatif d'agriculture et de commerce; enfin ces divers bureaux et commissions se réunirent sous le titre *de Bureau central de correspondance des Arts*.

» Cette Compagnie obtint bientôt la sanction du ministre de l'intérieur, se donna un réglement, prit le titre *de Société libre des Arts du département de la Sarthe*, titre qu'elle a remplacé par celui qu'elle porte aujourd'hui.

» C'est déjà vous donner une idée de son zèle que de vous citer l'analyse de ses travaux depuis l'époque de son institution jusqu'à la fin de 1819. Dans l'introduction de cette analyse, dont M. l'abbé Ledru, décédé bibliothécaire de la Société, est l'auteur; j'ai puisé les renseignements que je viens de communiquer.

» Avec les allocations qui lui sont annuellement accordées par les membres du Conseil-général du département, la Société du Mans subvient à ses dépenses et décerne des prix dans l'intérêt principalement de l'agriculture et de l'industrie.

» Notre Société tient deux séances par mois, et, par an, une séance publique; tous les trois mois, elle fait paraître le Bulletin de ses travaux.

» Jusqu'à la fin de 1819, dit M. l'abbé Ledru, le dépouillement des archives présente un total de 400 Mémoires environ, dont l'auteur cite les principaux.

» Il n'est donc besoin que de retracer ici, avec la

brièveté qu'impose un précis succinct, les travaux de la Société, postérieurs à ceux analysés par M. Ledru.

L'agriculture et l'économie rurale sont redevables :

A M. Berard, membre résident, entre autres Mémoires et Notices, de ses Réflexions sur l'état actuel de l'agriculture.

A M. Vié, maire de Mansigné, membre correspondant, d'un Projet d'établissement d'école pratique d'agriculture pour le département de la Sarthe, projet adopté par le dernier conseil-général de notre département.

A M. Menard-Bournichon, de l'invention du pressoir portatif; ce pressoir paraît avoir rempli les vues de la Société d'Angers qui en avait fait la demande à celle du Mans.

Au même membre, de plusieurs moyens indiqués contre les ravages des vers blancs, et d'observations sur les propriétés pernicieuses du gui.

A M. Boyer, de ses remarques sur le danger de faire entrer l'arsenic dans le chaulage des semences.

A M. Edouard Guéranger, d'un rapport sur les avantages de l'engrais artificiel inventé par M. Jauffret :

A M. Mallet, d'un autre rapport sur les avantages et les inconvénients du semoir sarcloir de Hugues.

A M. Marcellin Vétillard, d'une notice sur la culture du lin et d'une autre sur celle du pin maritime.

A M. le comte de Mailli, membre correspondant, d'une autre notice sur le même sujet.

A M. L. Vétillard, membre correspondant, d'une magnanerie naissante établie sur sa terre de St-Mars-d'Outillé : le zèle éclairé de M. Vétillard fait présager les plus heureux succès de cet établissement.

9° A feu M. Boisseau, d'un Rapport sur le mûrier multicaule.

A M. Pesche, et à M. Dumoulinet, membre correspondant, de plusieurs articles sur l'industrie agricole.

A feu M. Deslandes, membre correspondant, d'une traduction française des douze livres de Columelle sur l'économie rurale. Enfin, à M. Dagoneau, de plusieurs observations sur la physiologie argricole de M. Philippart de Versailles.

Nous signalerons encore en histoire naturelle :

Un rapport de M. Edouard Guéranger sur les oiseaux de passage observés au Mans dans l'hiver de 1837 à 1838, et les recherches du même auteur sur la quantité relative de chaux contenue dans les différentes marnes de notre département.

Un récit des herborisations de M. Fréderic Guéranger aux environs du Mans.

Un Mémoire de M. Salmon, membre correspondant, sur les terrains de transition aux environs de Sablé.

Plusieurs membres ne se sont pas adonnés avec moins de zèle à l'étude des sciences médicales, et nos procès-verbaux constatent une observation de M. Etoc-Demazy (père), sur une combustion humaine spontanée, celles du docteur Vallée sur la grippe et ses moyens curatifs.

Les propositions du docteur Gendron, membre correspondant, sur le croupe, la trachéotomie, et les dothinentéries par lui observées dans les environs de Château-du-Loir.

Les Rapports annuels du docteur Mordret sur les vaccinations opérées dans le département de la Sarthe, la sollicitude qu'éveille en lui la décroissance survenant chaque année dans le nombre des opérations et les moyens qu'il indique pour remédier à cette calamité ; les observations du même membre sur le danger des systêmes en médecine. Le Mémoire du docteur Voisin sur les devoirs du médecin de campagne ; un autre Mémoire du même auteur sur le mode ingénieux et simple qu'il a découvert pour guérir le bégayement.

M. Etoc-Demazy (père) a présenté un Mémoire sur ce qui a été fait dans notre département pour le préserver du choléra, et pour venir au secours des personnes qui seraient atteintes de cette maladie.

M. Etoc-Demazy (fils) vous a fait part des ses recherches sur la stupidité considérée chez les aliénés, et vous a lu sa Statistique sur l'Asile de la Sarthe, ainsi que son Rapport sur les malades de cet établissement, au 1er janvier 1839.

L'archéologie a rencontré de zèlés interprètes dans M. Richelet, et dans M. Pesche, auteur d'une notice sur les antiquités découvertes dans le département de la Sarthe en 1836.

Dans M. Etoc-Demazy, (père), qui nous a donné une Notice intitulée : Excursion archéologique sur la commune d'Alonnes, et uue autre sur des médailles trouvées à St-Georges de la Couée.

M. l'abbé Tournesac a dû son admission parmi nous à son Mémoire sur les beautés architecturales de Notre-Dame de la Couture du Mans.

M. Desjobert, en nous communiquant cinq Notices sur des médailles ou vases antiques par lui découverts aux environs du Mans, ou dans les déblais des anciennes constructions de notre ville.

M. Drouet, auteur d'un Rapport sur des pièces de monnaies anciennes, trouvées à St-Michel de Chavaignes. Et M. Quentin, qui compose en ce moment un ouvrage sur la glyptique et son utilité pour l'iconographie des anciens; ouvrage dont il nous a lu plusieurs fragments, sont venus augmenter nos richessses numismatiques.

MM. Cauvin et Pesche, dans leurs recherches historiques sur le département de la Sarthe, ont fait fleurir dans notre sein la Statistique, science sur l'utilité de

laquelle tous les bons esprits sont aujourd'hui d'accord.

L'industrie et le commerce ont suivi parmi nous, la marche progressive qui leur est imprimée dans le reste de la France; la preuve s'en trouve dans le Mémoire de M. Berard sur l'influence que le prix des laines doit éprouver de l'importation des cotons; dans les considérations du même auteur sur les conséquences sociales et commerciales de l'établissement des chemins de fer en France. Et dans ses propositions pour concilier les intérêts des fabricants du sucre exotique, et des fabricants de sucre indigène, avec ceux du trésor.

Dans le Mémoire de M. Vié, membre correspondant: sur la nécessité et la puissance de l'association industrielle.

M. Max. de Perrochel, membre correspondant, a trouvé un nouvel encollage pour le parement des chaînes de lin et de chanvre.

M. Blisson, plus récemment, a doté l'entomologie des instruments et des outils qu'il a inventés pour l'exercice de cette science.

M. Verdier a fait un rapport sur la galvanisation du fer et de l'acier, par le procédé de M. Sorel.

Dans l'économie domestique et administrative, nous remarquons :

Le Mémoire du docteur Voisin, sur le danger des inhumations précipitées : et les observations que ce Mémoire à suggérées à MM. Quentin et Vallée.

Les réflexions de M. Verdier sur l'emploi peu raisonné du combustible en France.

Le Mémoire de M. Quentin sur le classement des forçats libérés. Mémoire où l'auteur traite des questions d'un haut intérêt, d'une manière trop remarquable pour que notre Société ne se soit pas empressée de compter M. Quentin parmi ses membres.

L'étude de l'histoire n'a pas été suivie par nous avec moins de zèle.

M. Cauvin a lu ses diverses Notices sur l'aucienne organisation administrative de notre province, sur ses représentants dans les convocations des Etats-généraux.

M. Pallu a fait hommage à notre Société de ses fragments historiques sur la ville de Poitiers; ils ont valu à l'auteur son admission comme membre résidant.

Le prélat éclairé que nous nous glorifions de posséder parmi nous a invité les curés de son diocèse à rédiger les Chroniques de leurs paroisses.

M. Dagoneau nous a entretenu de ses observations astronomiques et météréologiques; il est en outre l'auteur d'une Notice sur la division des temps chez les divers peuples de la terre.

M. Houdbert (père), vous a fait connaître annuellement l'influence des accidents athmosphériques sur les productions végétales.

Enfin pour que la Société ne fût étrangère à aucune espèce de science, M. Dagoneau, a prononcé, sur l'institution des justices de paix un mémoire depuis remis aux chambres législatives. Ce Mémoire contient des idées d'une telle justesse, qu'une partie des propositions de l'auteur se trouve adoptée dans la nouvelle loi sur la matière.

Cette énumération, dans laquelle j'ai cru devoir passer sous silence les ouvrages imprimés, est sans doute bien incomplète, mais elle suffira, je l'espère, Messieurs, pour faire connaître la marche de nos travaux. »

M. Victor Houdbert, juge au tribunal civil du Mans, commence la lecture d'un mémoire intitulé : Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique dans les provinces du Maine et de la Mayenne; ce travail, dont la lecture est interrompue, faute de temps pour l'achever, est le plus étendu qui ait été produit sur ce sujet.

M. le Président adresse des félicitations à MM. Bedel et Houdbert.

La Séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

La Séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Lair.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au bureau.

Le procès-verbal de la Séance d'hier est lu et adopté sans réclamation.

MM. les Secrétaires des sections donnent lecture des procès-verbaux. Les vœux et les décisions sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Secrétaire général fait connaître les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

M. TROLLEY donne communication d'un Mémoire envoyé par la Société royale d'émulation d'Abbeville, contenant la Statistique de ses travaux, dont nous reproduisons un extrait :

« La Société d'émulation d'Abbeville, instituée le 11 octobre 1797, a été autorisée, par décision du 8 décembre 1814, à prendre le titre de Société royale d'émulation ; cette ordonnance n'ayant pas paru au Bulletin des lois, la société en a réclamé une autre qui a été insérée au Bulletin à la date du 16 novembre 1821.

Le nombre de ses membres résidants n'est et ne peut être que de dix-huit. Ils concourent seuls à l'administration et aux dépenses de la société.

Malgré les charges assez fortes, et les travaux continuels qu'entraînent les fonctions de membre résidant,

elles sont toujours vivement sollicitées ; on n'y est nommé qu'au scrutin, l'on exige préalablement la remise d'un mémoire manuscrit ou d'un ouvrage imprimé, qui doit être soumis à l'examen de chacun des sociétaires.

» Le nombre des membres honoraires est de six ; celui des correspondants est illimité ; ils ne sont soumis à aucune cotisation, et les publications de la société sont adressées gratuitement. Cet envoi a lieu à tous les correspondants qui s'intéressent aux travaux de la société et y concourent.

» Le titre de membre honoraire n'est accordé qu'aux anciens membres ; celui de correspondant n'est obtenu qu'après les mêmes formalités prescrites pour les résidants. Les demandes sont nombreuses ; les admissions sont rares.

» Fondée à une époque difficile, par quelques habitants d'Abbeville, MM. Baillon, père, naturaliste, qui fut collaborateur de Buffon dans son Histoire des oiseaux ; Bellot, médecin ; Boucher de Crèvecœur, auteur de la Flore d'Abbeville, membre associé de l'Institut, académie des sciences ; Boullon, médecin ; de Noyelles, chimiste ; Lerminier, depuis médecin de l'Empereur ; Morel de Campennelle, depuis membre du conseil général de la Somme ; de Sénermont, général d'artillerie ; Traullé, membre associé de l'Institut ; Tillette de Mautort, propriétaire ; etc, elle s'est maintenue jusqu'à ce jour, sans que ses Réglements aient subi de changements notables.

La Société, peu de temps après sa fondation, comptait parmi ses membres correspondants : MM Dumont de Courset ; Millin ; Demoustiers ; Duméril ; Laya, de l'Institut ; Sylvestre ; Alibert ; Andrieux, de l'Institut, Arnauld, de l'Institut ; Lapostolle ; Noël de la Morinière ; Vigée ; Legouvé, de l'Institut ; Xavier Bichat ; Corvisart ; Rougier-la-Bergerie ; Cambry ; Cuvier ; Pinkerton, St.-Ange, Deleuze, L'héritier, de Tour-

mon, Poiret, de Boinvilliers, Sylvestre de Sacy, De Candolle, Villermé, etc, etc.

» Un peu plus tard, Lesueur, auteur des Bardes, Millevoye, le poète, de Pongerville de l'Académie française, Fauvel, le voyageur, ancien consul à Athènes, Louis Cordier de l'Académie des sciences, tous les cinq nés à Abbeville.

» Il serait également fort long et même assez difficile d'analyser les travaux de la Société de 1797 à 1830. La Société avait adopté un système qui facilitait peut-être la publicité, mais qui laissait peu de traces de son existence : elle n'imprimait ses Mémoires ou le précis de ses séances que sur des feuilles détachées, et n'en formait point de volume. Néanmoins, parmi ces Mémoires, on en trouve quelques-uns qui offrent une importance réelle, moins peut-être par leur étendue, car ils sont en général très-succincts, que par les découvertes auxquelles ils ont ensuite donné lieu, soit dans les arts, soit dans les sciences. Je citerai entr'autres :

Dissertations sur la propriété qu'ont les substances glauques de résister à l'humidité, par M. Boucher de Crèvecœur (nivôse an VI, décembre 1797). — Réflexions sur le fluide nerveux, par M. Boullon, même date. — Moyen d'accélerer et de ralentir la fermentation du cidre, par le même. — Effet de la lumière sur les végétaux, par M. Dumont de Courset, 1797. — De la formation des perles, par M. Boucher de Crèvecœur, 1797.

» Examen de quelques matières tirées du règne végétal qui paraissent propres à remplacer les chiffons pour la fabrication du papier par le même, même année. Ce Mémoire déjà imprimé, en 1795, dans le Magasin encyclopédique, a contribué beaucoup au perfectionnement des papeteries en France et en Angleterre.

» Expérience sur la sève des ormes ; sur l'alcool et la matière sucrée qu'on peut en retirer, par MM. Morel de Campenelle et Boucher de Crèvecœur, germinal

an 7 (mars 1799). La sève de l'orme, d'après ces mémoires, est ainsi composée :

1° D'un peu de sucre et de mucose sucré.

2° De carbonate de chaux.

3° D'acétate de potasse, etc.

» Observations géorgico-météorologiques, par M. de Courset, 1799.

» Remarques sur les Champignons, par M. Boucher de Crèvecœur, même année.

» Observations sur les vésicules séminales, par M. Lerminier, 1799.

» Electricité médicale, par M. Buteux, même année.

» Analyse des eaux minérales d'Abbeville, par M. de Noyelles, même année.

» Essai sur les huiles que l'on extrait des végétaux, par M. Den, 1800.

» Traité des plantes comestibles du département de la Somme, par M. Boucher de Crèvecœur. » C'est à M. Boucher qu'on doit la culture et l'usage de la *Tetragonia expansa*, plante alimentaire ; son premier Mémoire sur ce sujet remonte à 1789.

» Mémoire sur la gourme régulière et irrégulière des chevaux, par M. Buteux, même année.

» Mémoire sur la fabrication des eaux minérales artificielles, par M. de Noyelles, 1801.

» Art vétérinaire, par M. Hurtrel d'Arboral, 1801.

» De la culture et de l'emploi du chardon à foulon, par M. Boucher de Crèvecœur, 1801.

» De l'extrême finesse du sens, du toucher, de quelques vers marins ; traduit de l'italien de Joseph Olivi, par le même.

» Les années suivantes présentent beaucoup plus d'ouvrages de littérature que de science ; les Archives de la Société conservent plusieurs manuscrits des débuts poétiques de M. Millevoye, qui, né à Abbeville, y a fait

ses études, et qui était un des membres les plus assidus de la Société.

» Quelques autres poètes et écrivains qui, depuis, se sont fait connaître, figurent aussi parmi ses collaborateurs de cette époque et des suivantes. Leurs travaux ayant acquis un intérêt beaucoup plus général, je ne donnerai pas ici la nomenclature de leurs essais, et je passerai de suite à l'année 1833, époque à laquelle les ressources financières de la société lui ont permis de réunir en volume les publications éparses jusqu'à cette époque dans les journaux, ou les recueils des autres Sociétés savantes.

» Le volume de 1833 présente, entr'autres Mémoires importants, le Catalogue des mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et mollusques, de l'arrondissement d'Abbeville, par M. L. A. F. Baillon.

» Une réimpression de la Flore d'Abbeville, par M. Boucher de Crèvecœur.

» Une Notice sur l'histoire d'Abbeville, par M. Louandre.

» Ce volume donne d'ailleurs un résumé des faits principaux et des séances depuis 1829 ; je ne puis qu'y renvoyer, et ne citerai que quelques faits principaux :

» Le 20 février 1829, la Société délivre une médaille d'encouragement à un élève de l'école de dessin d'Abbeville, M. Bridoux. Ce jeune homme, en ce moment à Rome, a depuis remporté à Paris le premier grand prix de gravure.

» Le 6 novembre, même année, M. Louandre (père), présente à la Société le premier exemplaire de la Biographie d'Abbeville et des environs.

» Le 30 avril 1830, la Société décerne une médaille au sieur Beurrier, fontainier, qui, depuis plus de 25 ans, a exécuté dans le pays des puits forés dits artésiens.

» Le 9 juillet 1830, M. Boucher de Perthes, président de la Société, lui fait hommage de son ouvrage intitulé : Romances, Légendes et Ballades.

» Le 23 juillet, M. Gaillon, membre résidant, communique à la Société les résultats de ses observations microscopiques sur les Némazoaires.

» Le 19 novembre, M. le comte de Riencourt, membre de la Société, offre un prix de 250 francs pour le meilleur ouvrage destiné à l'instruction et à la consolation des prisonniers.

» M. Boucher de Perthes fait hommage de son ouvrage intitulé : Opinion de M. Christophe, et d'un autre volume dont il est également auteur, et ayant pour titre : Chants Armoricains, ou souvenirs de la Basse-Bretagne.

» Le 18 mars 1831, M. Ravin, membre correspondant, fait un Rapport sur la géologie et l'archéologie du bassin de la Somme.

» Séance du 12 octobre 1832, M. Estancelin, membre correspondant et député de la Somme, offre à la Société un exemplaire de son ouvrage intitulé : Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs Normands.

» Le 6 septembre 1833, M. Gaillon fait hommage, à la Société, d'un ouvrage intitulé : Observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal.

» M. Boucher de Perthes, offre deux volumes dont il est auteur : Nouvelles, Satyres et Contes.

» Le 21 novembre, M. Louandre (père) fait hommage, à la Société, de la première livraison de son Histoire d'Abbeville.

» M. Boucher de Perthes, de la 2e 3e et 4e partie de l'Opinion de M. Christophe.

» M. Picard, membre résidant, lit une notice sur une fouille exécutée à Port-le-Grand, près la maison de M. Hecquet d'Orval, membre de la Société. Plus de 40 vases de terre de grande dimension et qui paraissent d'origine celtique ont été le résultat de cette fouille.

» Le 27 juin, un membre rend compte à la Société, de l'ouverture de la tombelle de St.-Ouen, près Noyelles-

sur-mer, (à trois lieues d'Abbeville); on y a découvert un cône formé de plusieurs centaines de têtes humaines, au milieu desquelles étaient quelques squelettes entiers; la mâchoire inférieure trouvée à toutes ces têtes annonçait qu'elles auraient été déposées là, fraîches encore.

» Le 26 septembre, le président offre à la Société un ouvrage intitulé : Petit Glossaire, dont il est auteur.

» Pendant l'année 1835, la Société a fait l'offre d'établir un jardin botanique si l'on voulait lui faire la concession d'un terrain. Quelques membres, notamment M. le docteur Picard, se sont engagés à faire annuellement un cours public et gratuit de botanique, et de quelques autres parties d'histoire naturelle.

» Cet exposé, bien que très-incomplet, suffit cependant, surtout si l'on se refère aux volumes de 1835 à 1837 et à celui de 1838 et de 1839, qu'on imprime en ce moment, et qui donnent un compte assez circonstancié des séances, pour offrir un aperçu de la direction que la Société imprime à ses travaux et de la tache qu'elle s'est imposée.

» Dans sa longue existence, elle a éprouvé sans doute quelques traverses, mais elle a reçu aussi d'honorables encouragements, et, dès les premières années de sa fondation, l'empressement que les hommes les plus honorables, et même les noms les plus illustres ont mis à s'y faire affilier a toujours été pour elle un juste sujet d'orgueil. »

Après la communication de cet intéressant Rapport, M. Houdbert termine la lecture de son « Esquisse de l'histoire scientifique, littéraire et artistique dans le Maine et la Mayenne. »

M. le docteur Lepelletier, commmence la lecture d'un travail intitulé : « Etudes de l'Univers, de l'Homme, des rapports de l'Homme avec l'Univers. »

L'heure avancée détermine l'honorable membre à finir sa lecture dans une autre réunion.

M. l'abbé Auber lit pour, terminer la Séance, une pièce de vers composée par M. Leflaguais, de Caen, sous le titre : « Aspiration à la Poésie. »

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Lair.

MM. de Caumont, Trolley et Cauvin siégent au bureau.

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la veille, il est adopté.

Les Secrétaires des Sections lisent ensuite les procès-verbaux de la séance du matin, à l'exception du Secrétaire de la Section de littérature.

M. le Président demande la lecture des réponses aux questions adoptées dans les Sections. Une seule est remise en discussion sur la proposition de M. Achille Rousseau.

Cette réponse est ainsi conçue : « Le congrès, sans s'expliquer sur le mérite des divers systèmes philosophiques connus jusqu'ici, pense que la philosophie de l'histoire présente plus d'avantages que d'inconvénients et que, dans toute histoire proprement dite, elle doit nécessairement accompagner et vivifier l'exposition des faits. »

M. Achille Rousseau voudrait que l'on dit la philosophie *morale*. M. Trolley repousse cet amendement comme inutile.

M. Hunault a la parole et fait valoir quelques motifs pour demander la révision de la réponse en précisant les termes.

M. l'abbé Bouvet croit qu'il y aurait inconvénient à

adopter l'amendement de M. Rousseau, parce que la philosophie ne peut pas être supposée sans *morale*.

M. Trolley appuye les observations de M. l'abbé Bouvet, et fait voir combien il y aurait d'inconvénient à ôter au mot philosophie toute sa généralité.

L'amendement de M. Achille Rousseau, mis aux voix, est rejeté.

M. le Président du Congrès rappèle que les commissions nommées pour la distribution des médailles offertes par M. de Caumont, ne se sont pas encore réunies et il les invite à s'assembler, ce jour même, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

M. Edom fait observer qu'il serait utile d'engager tous les membres du congrès, qui auraient des renseignements à fournir, à vouloir bien les communiquer, afin d'éclairer les juges.

M. Anjubault donne connaissance des nouveaux ouvrages offerts au congrès.

M. le docteur Lepelletier a la parole pour continuer la lecture de son mémoire intitulé :

« Etudes de l'Univers, de l'Homme et des Rapports de l'Homme avec l'Univers.

M. Lepage est invité à rendre compte des travaux de la société d'Orléans dont il est le délégué.

« Chargé déjà de représenter, l'année dernière, au congrès de Clermont, la Société académique d'Orléans, dit M. Lepage, j'ai fait connaître alors l'histoire de cette Société depuis sa fondation, ses Statuts, et ses travaux les plus remarquables jusques et y compris le mois d'août 1838. Je n'aurai donc à vous entretenir que de ce que la Société a pu faire pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

« La première Section, Messieurs, celle d'agriculture, dans sa constante sollicitude pour l'amélioration de la Sologne, avait engagé la Société à en faire l'objet d'un

concours, et sur la question proposée par la Société pour arriver à ce but si désirable, trois Mémoires ont été envoyés, tous remplis de vues plus ou moins utiles. La Société, dans sa dernière séance, a jugé le Mémoire de M. Bourdon, propriétaire en Sologne, digne d'être couronné, et une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera remise à son auteur en séance publique, à la rentrée de la Société.

» La Section des arts a reçu de M. Marchand, employé du cadastre dans notre département, un travail fort étendu et fort curieux sur l'ancienne abbaye et sur l'église de Saint-Benoist-sur-Loire, et cet ouvrage a donné lieu à un rapport plein d'intérêt, et remarquable par l'élégance de son style, présenté par M. de Buronnière.

» En outre, notre savant compatriote, M. Vergnaud-Romagnési, vient de publier une Notice sur la butte ou tumulus de Mézières, petite commune près de Cléry, à quelques lieues d'Orléans. Cette butte, de très-grande dimension, a donné lieu à de précieuses recherches de la part du profond archéologue.

» Dans la Section de médecine, Messieurs, nous nous sommes occupés, sur l'invitation de la Société académique d'Angers, qui nous priait de nous associer à ses vues et à ses travaux, des moyens les meilleurs à employer pour arriver à une réforme médicale convenable. Je fus chargé de faire un rapport à ce sujet, et je suis fâché de ne pouvoir offrir au congrès mon travail que l'on imprime dans ce moment-ci.

» Notre collègue, M. le docteur Denys, nous a lu, sur le même sujet, un mémoire fort bien écrit, et qui sera imprimé aussi dans le recueil de la Société.

» Quant à la Section des lettres, Messieurs, elle s'occupe principalement de recherches historiques, et notre ville, à cet égard, lui offre de nombreux sujets d'étude. Rarement lit-on dans cette section quelque composition en prose ou en vers, et la société se montre toujours très-

sévère dans l'appréciation du mérite de ces sortes d'ouvrages. »

M. le Président appelle à la tribune M. de Formeville, pour lire son Mémoire sur les Corporations.

Madame Touchard est invitée, par M. le Président, à lire une pièce de vers, dont elle est auteur ; intitulée *Une Mère*.

Il est cinq heures, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Lair.

MM. de Caumont, Trolley, Vice-Présidents, et M. Cauvin siégent au bureau.

Les secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux.

Les réponses aux questions du Programme, proposées par les Sections, sont présentées à l'Assemblée générale.

La deuxième Section a décidé de renvoyer au Congrès prochain la solution de la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique.

M. de Caumont fait observer que ce renvoi n'a encore eu lieu dans aucun Congrès.

M. Bourjot-St.-Hilaire, au nom de la Section des sciences médicales, propose au Congrès d'émettre le vœu que l'article 55 du Code Civil, portant :

« Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu : l'enfant lui sera présenté ; » soit interprété dans le sens le plus favorable à l'hygiène des enfants. C'est-à-dire que cette présentation ait lieu au domicile de l'accouchée, où soit l'officier de l'état-civil, soit un mé-

decin assermenté et délégué à cet effet, sera tenu de se transporter pour reconnaître et constater l'identité de l'enfant.

M. Bourjot fait valoir plusieurs motifs d'un haut intérêt pour appuyer sa proposition.

« Vous avez entendu, dit-il, dans une de vos dernières séances, le docteur Vallée vous développer une suite de propositions tendant à faire introduire, dans les inhumations, toutes les garanties désirables pour que les décès soient constatés et pour qu'en aucun cas la mort apparente ne puisse être la cause d'un homicide par imprudence. Je viens faire, comme lui, et solliciter de vos lumières et de votre approbation une force nouvelle pour conduire à bien une réclamation importante selon moi, qui tend à faire interpréter, d'une manière plus conforme à l'hygiène publique, l'art. 55 du Code Civil. C'est en faveur de la naissance et des soins éclairés qu'elle réclame que je porte la parole devant vous.

» La loi devait chercher à assurer à chaque citoyen un état civil fixe et entourer ce premier acte de la vie civile de garanties nombreuses.

» L'enfant doit être présenté à l'officier de l'état civil. Mais la loi ne dit pas *où*. Sera-ce au domicile de l'enfant? à la mairie? chez le maire? Ici la coutume est devenue abusive. C'est l'enfant que l'on transporte naissant, (le délai de trois jours est fatal), souvent par la rigueur de l'hiver, par la pluie, le vent et la tempête, loin du lit de la mère, quelquefois à une distance considérable, si l'enfant est né dans une métairie, un hameau, distants du siége de la commune, pour dresser et clore l'acte dans un lieu froid, malsain, comme les bureaux de municipalités dans nos campagnes. Qu'en résulte-t-il? c'est que ce brusque changement de température cause, chez ces petits êtres, des pneumonies mortelles, l'induration du tissu cellulaire, et la terrible affection désignée sous le nom d'ophtalmie purulente des nouveaux-nés, à laquelle

sont dus la plupart des cas de fonte de l'œil, et d'une incurable cécité, qui rend tant d'infortunés victimes d'un sort cruel, et les abandonne à la charge de la société dès le bas âge. La statistique a constaté qu'on doit attribuer à ce transport inopportun des enfants hors du domicile natal, un dixième des décès sur les nouveaux-nés. Cependant la loi n'a pas dit que ce serait l'enfant si faible et si délicat encore qui viendrait au péril de sa vie faire le premier acte d'obéissance à la loi; ne serait-ce pas plutôt au Maire, assisté de témoins, à se rendre au domicile de l'enfant pour constater l'identité... Mais objectera-t-on, les Maires et les autres officiers de l'état civil ne voudront pas prendre ce soin, et la loi sera dès-lors inexécutable, car, de toutes parts, on a senti si bien ce que cette coutume avait de barbare et d'antihygiénique, que la raison publique en a fait souvent justice, et que, parce qu'elle est vicieuse, la loi n'est pas exécutée. On se contente d'une simple déclaration du père ou des témoins, et on dresse l'acte de confiance, mais dans cette tolérance il y a encore bien des dangers. Ne pourrait-on pas supposer un accouchement, lorsqu'il n'a pas eu lieu, dans des vues coupables de transmission d'hérédité. La constatation de la naissance, l'enfant étant présenté, a encore pour but de fixer l'identité du sexe. Et il vous suffirait de savoir combien il est difficile de déterminer au moment de la naissance le sexe d'un enfant, pour vous donner à croire que toute personne ne peut de prime-abord désigner si l'enfant nouveau-né est garçon ou fille. Vous avez présente à la mémoire cette charmante lettre de madame de Sévigné, où elle rapporte ses embarras, et ceux des personnes qui l'entouraient en assistant à l'une des couches de sa fille, pour savoir si l'enfant nouveau-né était bien une demoiselle ou un chevalier de Grignan. Pour parer à tous ces inconvénients, et marchant dans la même route que M. le docteur Vallée, je voudrais que dans

chaque commune, les décès comme les naissances fussent constatés par un médecin, à ce préposé par l'autorité municipale, et assermenté, lequel recevrait un droit fixe et serait soumis, en cas de négligence, aux mêmes peines que l'officier de l'état civil. Le certificat de visite du décédé ou de l'enfant nouveau-né serait affirmé par deux témoins, et, sur le certificat, l'acte civil serait définitivement dressé et clos.

» L'état actuel des choses sur ces deux points de médecine légale est déplorable; de tous côtés se sont élévées des voix compétentes pour demander la réforme de ces abus. Une pétition adressée par moi aux Chambres, après avoir eu les honneurs d'un double renvoi aux Ministres de la justice et de l'intérieur, est allée mourir dans les cartons. Puissent, Messieurs, votre concours et votre coopération, m'aider à l'en faire sortir, et, grâces à vous, nous verrons disparaître un ordre de choses tout-à-fait abusif relativement aux décès et aux naissances, abus ou négligence tels que la loi, interprétée comme elle est, reste inexécutée, parce qu'elle n'est pas exécutable. »

M. Vié prend la parole, et reconnaît que la loi n'est pas executée dans les communes rurales, que le Maire dresse l'acte de naissance sur simple déclaration sans voir l'enfant. Mais il pense, en effet, qu'on n'obtiendra pas le transport du Maire au domicile de l'enfant.

M. Bourjot répond que le moyen proposé par lui d'un droit fixe municipal à un médecin assermenté pour faire ces visites, fonctions qu'il pourrait déléguer à un simple citoyen en cas de maladie, ou d'empêchement grave, tranche la difficulté.

M. Guillois, curé du Pré, prend la parole pour appuyer la proposition, et il relève une erreur ou imputation faite gratuitement aux membres du clergé relativement à l'administration du baptême. Jamais les membres du clergé catholique romain ne se refusent à ondoyer ou à administrer le baptême définitif à domicile si

l'enfant est peu viable. Ils ont le soin, en hiver, de faire tiédir l'eau de l'ablution sacramentelle, et le baptême pouvant toujours être remis, ou étant volontaire, les circonstances fatales du délai de trois jours fixé, par la loi civile, ne peuvent, en aucun cas, être attribuées au précepte religieux.

L'assemblée consultée donne, à une grande majorité, son approbation et son concours à la proposition de M. Bourjot-St.-Hilaire.

M. Doublet de Boisthibault a la parole pour lire une Notice biographique sur Jacques Charles Giroust, ancien membre de l'Assemblée législative, président du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. « Ce fut un des hommes rares de notre époque, dit M. de Boisthibault, un homme qui eut toutes les vertus du magistrat et du citoyen. L'histoire et son pays ont rendu hommage à sa mémoire, à sa vie pure et sans reproches, à ses opinions courageuses, qui ne se démentirent jamais. »

En terminant cette notice, M. de Boisthibault ajoute : « J'ai tout dit sur Giroust... je ne descendrai pas de cette tribune sans rendre un dernier et tardif hommage à un savant modeste, à un littérateur plein de goût, à un antiquaire plein d'érudition, je veux vous parler de M. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen.

« Ce fut l'un de ceux qui témoignèrent la plus vive sympathie pour cette belle et heureuse pensée à laquelle nous sommes redevables de la création des Congrès, pensée vivifiante autant que progressive, pensée chrétienne surtout, puisqu'elle rapproche les hommes et resserre les liens qui doivent les unir.

« Au Congrès de Blois, M. Gaillard occupa l'un des siéges de la Vice-Présidence, il dirigea nos paisibles discussions avec une intelligence remarquable.

» Patient dans ses études, actif, laborieux, nous le

vîmes soutenir avec la verve d'un jeune homme, avec la gravité, avec la science d'un homme fait à ces luttes des intelligences, auxquelles le Congrès donna lieu en histoire, en archéologie, en littérature; et son affabilité ne laissa jamais percer, dans les discussions, ni l'aigreur, ni la vivacité d'un amour-propre blessé; il discutait avec la courtoisie toute chevaleresque, si digne des hommes qui s'estiment et s'honorent, ce dont nous avons rencontré plus d'un exemple parmi vous.

» M. Gaillard était encore plein de vie, quand nous nous séparâmes de lui; quelques mois après les journaux nous apprenaient sa mort.

» Il faudrait s'étonner, Messieurs, que depuis lors aucune voix ne se soit fait entendre dans vos assemblées pour déplorer cette perte, si la bienveillante attention que vous accordez aujourd'hui à l'un de vos collègues, qui s'est imposé la mission de faire cesser cet oubli, n'était une réparation digne de la mémoire de M. Gaillard, une réparation digne de vous. »

L'assemblée, par un murmure approbateur, fait comprendre toute sa sympathie pour le souvenir donné à la mémoire d'un des membres les plus actifs et les plus distingués des Congrès.

On entend ensuite la lecture d'un Mémoire sur une verrière de la cathédrale de Tours, par M. Lambron.

M. Jullien, de Paris, est appelé pour faire un rapport sur diverses Sociétés académiques dont il est le représentant :

« La Société philotechnique, dit-il, fondée en 1795, et qui se divise en trois classes, pour la littérature, les sciences et les beaux-arts, se compose de soixante membres résidants, de trente associés libres, de dix membres honoraires, de soixante-deux associés correspondants nationaux, et de vingt-cinq associés correspondants étrangers, en tout de 187 membres, presque tous con-

nus dans le monde scientifique et littéraire par des ouvrages utiles et par des travaux importants et honorés de l'approbation publique.

» Cette Société n'a point jusqu'ici publié de Mémoires annuels, comme la plupart des Sociétés savantes. Elle tient régulièrement trois séances par mois, et de plus deux séances publiques, chaque année. Les séances particulières sont consacrées à entendre des lectures et des rapports sur les inventions, les découvertes nouvelles, les procédés perfectionnés dans les sciences et dans les arts.

» Les séances publiques, qui attirent en général un auditoire nombreux et choisi, sont employées à des lectures particulières de Mémoires et de Notices d'un intérêt général, et sont terminées par des morceaux de musique vocale et instrumentale que viennent exécuter les premiers artistes de la capitale.

» Tour à tour, les plus habiles chanteurs sont venus animer et embellir, par leurs chants, les réunions où venaient de se faire entendre des savants distingués, occupés d'études graves et sérieuses, des littérateurs aimables, des poètes dont les vers ont le plus de retentissement dans notre France.

» Aussi, la Société philotechnique de Paris appartient moins à la capitale, où elle tient ses séances, qu'à tous les départements de la France, dont elle s'honore de compter dans son sein les principales illustrations scientifiques et littéraires.

» L'indication de tous les ouvrages, publiés seulement depuis quelques années par les membres de la Société philotechnique, excéderait de beaucoup les bornes dans lesquelles je dois me renfermer.

» La Société a pris, en dernier lieu, la résolution de publier désormais, tous les ans, des Mémoires où seront, soit reproduits en entier, soit mentionnés, les travaux de ses membres; et, en applaudissant à l'heureuse et fé-

conde idée de l'institution des Congrès scientifiques en France, elle s'est bien promis d'y déléguer, chaque année, un ou plusieurs de ses membres pour lui porter le compte-rendu des travaux de ces intéressantes réunions, dont elle apprécie et contribuera à faire valoir toute l'importance.

Le même membre présente un rappport verbal sur :

La Société nationale de Vaccine ;

La Société d'Instruction élémentaire ;

La Société des Méthodes ;

La Société de la Morale chrétienne ;

La Société Française de Statistique ;

L'Académie de l'Industrie agricole, manufacturière et commerciale ;

La Société d'Emulation, unie au Cercle du faubourg Saint-Germain ;

Le Cercle agricole du faubourg Saint-Germain ;

La Société philosophique des sciences ;

Ainsi que sur l'Institut historique.

M. Lambron lit un Mémoire sur une verrière de la cathédrale de Tours.

La Séance est terminée par la lecture que fait M. l'abbé Auber de l'épisode d'un poème dont il est auteur.

M. le Président prévient que MM. les présidents et les secrétaires des Sections, formant le comité central, se réuniront, le soir même, pour délibérer sur le lieu où devra se tenir la huitième session du Congrès.

La Séance est lévée à cinq heures.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. Lair.

La Séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Lair.

MM. de Caumont et Cauvin siégent au Bureau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance d'hier, MM. les secrétaires des Sections donnent lecture des procès-verbaux de leurs séances. Les diverses solutions sont successivement mises aux voix et adoptées.

Le Secrétaire général fait connaître les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

M. Duchallais fait un rapport verbal sur la Société bibliophile historique, fondée à Paris en 1835. Le but principal de ses études a pour objet l'histoire des provinces de France. Deux volumes in-8°, déjà publiés, offrent une collection de Mémoires et de Dissertations historiques, parmi lesquels on distingue : un Essai sur l'introduction du christianisme dans le diocèse d'Evreux ; un Mémoire sur les *Aulerci Eburovici* ; une Notice sur Guyot de Provins, poète du XIIIe siècle, par M. Félix Bourquelot ; un Mot sur les guerres de la Jacquerie, par M. Desjardins ; une Dissertation sur les monnaies mérovingiennes portant pour légende : *Bonnaciaco* ; une Description du château de Beauté sur Marne, par M. H. Bordier, etc.... Le troisième volume des travaux de la même Société doit paraître prochainement et contenir un travail sur l'Histoire de l'invasion des Hongrois en Europe, par M. Danieux, couronné par l'Institut, etc... Indépendamment de ces publications, la Société rend compte, dans un Bulletin spécial, de tous les travaux

historiques qui paraissent. En finissant, M. Duchallais défend la Société contre les attaques récentes de la Revue numismatique, en rappelant les honorables suffrages obtenus par plusieurs de ses membres, et notamment par M. Danieux, qui a partagé, avec M. Paillard, auteur d'un Mémoire sur l'invasion Normande au sud de la Loire, la troisième médaille accordée, chaque année, par l'Institut aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales.

M. Richelet obtient ensuite la parole, et lit un mémoire sur cette question du Programme :

« Ne conviendrait-il pas d'établir en France un Institut » général pour les départements, destiné à leur servir de » centre commun, en favorisant entre eux des rapports » scientifiques et littéraires ? »

Messieurs,

Les institutions utiles, les projets généreux sont, dans l'ordre des faits ordinaires, l'objet d'une lutte plus ou moins longue avec les préjugés. Avant d'être adoptée d'une manière définitive, une création nouvelle a presque toujours besoin d'être soutenue avec insistance, d'être représentée sous mille formes différentes par un de ces hommes de volonté qui plient et ne rompent pas devant les obstacles. Et ces hommes doivent être rares, surtout, quand oublieux de leur bien particulier, ils travaillent sans relâche à l'intérêt général. Entravés souvent dans leur marche par des objections sans valeur, par des intérêts privés, par de petites passions jalouses, il leur faut marcher long-temps sur un chemin difficile avant d'arriver à leur but.

Un projet de la plus haute importance, selon nous, pour l'amélioration des travaux scientifiques en province, est rappelé tous les ans dans vos Assemblées, reçoit l'approbation générale et n'a pu encore être mis à exécution. Nous croirions très-honorée la ville où se tient votre Septième Session, Messieurs, si elle était appelée à le voir se réaliser. Ce projet se trouve tout entier compris dans la question suivante, posée au Programme par M. de Caumont, dont le zèle infatigable pour la science est connu de tous :

« Ne conviendrait-il pas d'établir, en France, un Institut général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires? »

Avec nous, Messieurs, vous donnerez sans doute une réponse affirmative, car la province aussi enfante des hommes de travail, des hommes capables de coopérer aux progrès de la science, d'apporter leur tribut au vaste édifice des connaissances humaines; mais souvent ils passent inaperçus dans leur siècle, parce qu'une cause, indépendante de leur volonté, a posé devant eux une barrière insurmontable. Relégués au fond des départements, souvent isolés dans leurs travaux, ils entreprennent cependant parfois de longues et pénibles tâches, qui, pour l'ordinaire, sont totalement condamnées à l'oubli, quand elles ne vont pas se perdre dans des recueils à peu près inconnus. Si vous leur donniez les moyens de se révéler, si vous arriviez à les mettre en rapport avec les hommes de leur spécialité, vous obtiendriez une marche uniforme dans les travaux, vous redoubleriez le zèle en l'excitant, vous les feriez marcher dans une voie d'amélioration et de progrès.

L'union fait la force; cette vérité presque banale, admise dans tous les temps, reconnue de tous les peuples pour les actes physiques, ne reçoit pas une application moins positive dans les spéculations de l'intelligence. En effet, considérez la province sous ces deux faces, vous la verrez avec ses nombreuses individualités, fortes et puissantes, si elles étaient réunies, se soumettre sans efforts à la tutelle d'un seul maître. L'institution des Congrès, appliquée à la France, une fois généralement comprise et limitée dans de justes bornes, est une heureuse idée d'où peut jaillir peut-être l'émancipation provinciale. L'Allemagne et l'Angleterre n'ont pas monopolisé les travaux de l'esprit, et, sous le rapport des sciences et de l'histoire, ces deux pays ne nous sont pas inférieurs. A la vérité, chaque ville importante offre son Université, composée d'hommes à hautes intelligences; mais, disons-le, toutes ces intelligences, à quelques honorables exceptions près, se seraient-elles développées, si elles avaient été contraintes d'aller s'impatroniser dans une cité souveraine, où le génie naissant ne trouve ni secours ni protection; où le mérite déjà formé rencontre à chaque pas les entraves de la jalousie, où la gloire enfin se dispense le plus souvent par des voix achetées au prix de nombreuses humiliations? Non sans doute, car tous les caractères n'ont pas la force de persévérance convenable pour arriver au but; la plupart même, découragés dès le principe, en voyant leurs travaux consciencieux accueillis avec dédain, quand ils ne sont pas dérobés au profit

d'une réputation peu scrupuleuse, cessent bientôt de se livrer avec ardeur à leurs études favorites. Aussi combien d'hommes attachés, soit par goût, soit par position, au sol proscrit de la province, peuvent-ils, dans leur louable dévoûment, attacher quelque estime à leur nom, tout en servant les intérêts de la science et en concourant à la gloire de leur pays ?

Nous serions cependant mal compris, Messieurs, si l'on nous supposait la pensée de vouloir disputer à Paris sa prééminence sous le rapport de la littérature et des arts ; là seulement il est permis de se former au goût du siècle par le contact incessant des individualités supérieures. Loin de nous encore la pensée d'établir une rivalité avec ces foyers de lumière que la centralisation seule peut produire, loin de nous enfin la folle ambition de créer un corps capable d'arriver aux savantes élucubrations permises seulement dans le lieu, où de riches bibliothèques, où des musées inappréciables, où des collections en tous genres viennent en aide à l'homme d'étude. Mais d'un autre côté, il faut le reconnaître, aux départements appartient l'étude analytique des sciences historiques et naturelles appliquées à la France ; aux départements seulement, il est permis d'arriver à un résultat complet et fructueux sous ce rapport; là tous les hommes d'étude peuvent fixer sur la toile, où doit figurer le tableau de notre riche patrie, les détails nécessaires pour en composer l'ensemble. Et, nous vous le demandons, Messieurs, quels moyens aurez-vous d'exciter les hommes de la province à sacrifier leur temps dans des recherches pénibles, si vous avez à leur offrir, pour toute compensation, le stérile honneur d'une réputation enchaînée dans les limites de leur localité ?

Il faut bien l'avouer, on se livre rarement à l'étude ardue des sciences sans être poussé par un intérêt particulier, intérêt bien louable toutefois, quand il tend à conquérir l'estime de ses concitoyens. L'association nouvelle aurait, entr'autres, avantages celui de laisser à chacun ses œuvres et de leur donner une publicité convenable, après avoir reçu la sanction des membres compétents pour les juger. Alors cette publicité ne se bornerait plus aux limites d'un département, comme elle se trouve restreinte dans les Recueils des Sociétés savantes ; alors des travaux de longue haleine pourraient trouver place dans les Mémoires de l'Institut des provinces et être accompagnés de plans, de figures et de cartes nécessaires à leur intelligence. Les dépenses, inséparables de semblables publications, dépassent ordinairement les ressources des Sociétés académiques ; la plupart des auteurs redoutent, de leur côté, d'ajouter aux sacrifices de l'étude, les charges onéreuses de l'impression et de la

gravure ; et, sans doute, une foule d'importants travaux, relégués, par cette considération, dans les cartons du savant, sont tombés plus tard dans des mains ignorantes qui nous en ont privés pour toujours.

L'Institut, une fois établi sur des bases solides, saura comme nous venons de le dire, remédier à cet inconvénient; il pourra, sans être très-onéreux pour chacun des membres en particulier, donner les moyens de révéler des travaux d'un haut intérêt, enfin exciter entre tous une noble émulation, dont les résultats tourneront au profit de la science.

Nous craignons de voir donner à notre pensée une extension dépassant des limites que nous lui avons fixées nous-mêmes, aussi devons-nous dire encore : l'Institut provincial n'est pas appelé à entrer en lutte avec les corps savants de Paris ; à chacun ses devoirs, à chacun ses droits ; à la province, les travaux d'observations locales, d'appréciation positive, de recherches minutieuses ; à la province, les élucubrations territoriales, à elle le soin de saisir la nature sur le fait ; à Paris, les considérations générales, les vues philosophiques, les décisions particulières sur les points litigieux ; à lui les sciences abstraites, les travaux comparatifs, en un mot, la philosophie générale de toutes les connaissances de l'homme. Ce résultat, au premier aspect, doit paraître difficile à obtenir ; il suffit, cependant, nous en sommes convaincus, d'établir l'unité entre les hommes laborieux des diverses localités, d'imprimer à leurs travaux une direction uniforme, en traçant à l'avance de vastes plans, où chacun s'empressera d'apporter la pierre convenablement taillée pour concourir à la construction de l'édifice ; il suffit de mettre en communication les spécialités de la science, d'établir entr'elles des rapports faciles, d'apprécier leur zèle et d'encourager leurs efforts. L'union des Sociétés savantes est encore nécessaire pour arriver au but ; aussi désirerions-nous les voir toutes s'associer à la fondation de l'Institut ; elles seraient comme les anneaux de la grande chaîne qui servirait à réunir tous les départements. Après avoir exposé rapidement notre pensée tout entière, nous allons tâcher de nous résumer en posant un exemple pris dans le Programme de la Septième Session du Congrès. La première question de l'Histoire Naturelle est ainsi rédigée :

« Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un ouvrage com-
» prenant l'Histoire et l'Iconographie des animaux, des végétaux et
» des minéraux de la France ? »

Si l'on veut admettre l'Institut des provinces établi régulièrement sur tous les points du pays, on le verra, seul peut-être, ca-

pable de fournir les matériaux nécessaires à l'exécution d'une aussi vaste entreprise. Si l'on suppose un cadre uniforme, tracé avec le secours des hommes spéciaux et comprenant toutes les branches de l'histoire naturelle, on verra bientôt, disons-nous, les hommes laborieux des diverses localités adopter ce plan, suivre la marche indiquée, parler la même langue et concourir au même but. Chaque travail devant être reproduit dans son intégrité serait soumis à l'examen d'une commission choisie, prise, autant que possible, dans le sein des Sociétés savantes de chaque localité, et offrirait dès-lors à la science et à l'auteur une garantie de plus, tout en laissant à ce dernier l'honneur de sa production. On comprend aisément que ces travaux partiels seraient destinés à former une œuvre d'ensemble ; chaque pierre de la mosaïque viendrait à la fin prendre régulièrement sa place, et l'on arriverait par ce moyen à des résultats que l'isolement et le défaut d'uniformité ne permettront jamais d'atteindre. On conçoit combien il serait aisé de suivre la même marche pour l'agriculture et l'industrie, pour l'histoire locale, la géographie ancienne, la statistique physique et morale, en un mot pour l'histoire et les progrès des sciences comparées dans nos départements.

Libre plus tard à des esprits synthétiques de venir puiser à ces sources précieuses pour en tirer des généralités utiles; dès-lors, l'Institut des provinces aurait rempli sa tâche en produisant des œuvres consciencieuses, seulement permises aux observations locales ; en redressant une foule d'erreurs, inséparables de l'isolement et du défaut de communication ; enfin en donnant aux hommes d'étude, la possibilité de conquérir, par une publicité rendue nécessaire, le rang auquel ils ont droit de prétendre.

L'heureuse institution des Congrès devait naturellement faire naître la pensée d'une association permanente dans les départements ; aussi voudrions-nous voir ces deux créations tendre à la même fin et se prêter un mutuel appui. La nombreuse et imposante assemblée, réunie pour la Septième Session du Congrès, les honorables adhésions, adressées avec empressement de tous les points de la France, nous prouvent combien le besoin de contact se fait généralement sentir.

C'est à vous, Messieurs, de vous prononcer sur l'opportunité du projet pour lequel nous venons vous demander votre approbation ; sans doute nous prévoyons d'avance une partie des objections qui pourront être faites et nous nous serions préparés à y répondre, si les difficultés de mise en œuvre pouvaient être aplanies dans une discussion. Mais il n'en est pas ainsi, dans cette cir-

constance, la discussion pourrait faire naître des entraves d'un aspect insurmontable ; on pourrait s'arrêter, effrayé par les aspérités du terrain avant de faire même quelques pas dans la voie dont l'abord seul est peut-être pénible. C'est à vous, Messieurs, disons-nous, d'approuver l'utilité du projet ; c'est à l'homme qui en a conçu la pensée, au savant dont nous apprécions tous la volonté inébranlable pour la propagation des lumières qu'appartient l'honneur d'en commencer l'exécution. Pour nous, nous nous estimerions heureux de le seconder de nos faibles efforts, si déjà un grand nombres d'hommes distingués n'avaient pris rang pour l'aider et le faire réussir dans cette noble tâche.

M. le docteur Lepelletier, en soutenant le projet, s'applique à démontrer les obstacles de tout genre que rencontrent les ouvrages écrits ou même imprimés dans les départements ; et cependant il faut recourir à la province pour tout ce qui est fait et observation. Ce principe méconnu rend souvent à Paris l'enseignement et les travaux scientifiques erronés ou incomplets. Il cite plusieurs exemples à l'appui de cette opinion et signale surtout les observations des cas pathologiques qui ne présentent pas à Paris les mêmes caractères que dans les autres localités.

M. le docteur Hunault désapprouve l'établissement d'un Institut pour les départements comme inutile. Il croit le Congrès suffisant ; seulement il demande qu'on lui donne plus de consistance en lui procurant plus de fonds et des moyens de vie.

M. de Lasicotière ne refuse pas de croire à l'utilité du projet; mais il voit de grandes difficultés à sa réalisation actuelle et résume son opinion par la proposition suivante qu'il dépose sur le Bureau : « Le Congrès ad-
» met en principe l'utilité d'un Institut des départements,
» destiné à resserrer les liens qui unissent les savants
» entr'eux, à favoriser la publication de leurs travaux et
» de leurs observations ; mais il réserve au Congrès
» prochain l'examen du plan et des moyens d'exécu-
» tion. »

M. Doublet de Boisthibault pense qu'en combattant la centralisation, le projet la rétablit dans une localité. Il ne trouve pas fondés les reproches adressés aux corps de Paris qui, selon lui, accueillent avec empressement les travaux des provinces, quand ils ont un mérite réel, et accordent à leurs auteurs d'honorables distinctions, comme il est arrivé à MM. de Caumont, de Lasaussaye, de Saulcy et à beaucoup d'autres que l'Institut s'est adjoint. Au reste, il cherche quels pourraient-être les éléments d'un Institut des provinces, quels hommes seraient en état de le soutenir vis-à-vis des académies de la capitale ; mais, en résultat, tout en rendant hommage à quelques célébrités éparses dans les provinces, il ne voit pas de forces suffisantes pour surmonter les difficultés et remplir les promesses d'une aussi grande entreprise.

M. Lambron voudrait seulement voir à Paris une institution destinée à protéger la production des ouvrages écrits dans les départements.

MM. Delasalle, Hunault et Boisthibault parlent contre le projet qui est soutenu de nouveau par MM. Richelet, Lepelletier, Bourjot-St-Hilaire et de Caumont.

Ce dernier donne, en outre, quelques aperçus sur le plan et les moyens de succès du projet. Il ajoute que depuis long-temps déjà l'Institut des départements est l'objet des vœux et des méditations d'un certain nombre d'hommes laborieux, qui lui ont promis leur concours et qui sont en mesure de publier des travaux très-importants.

La clôture de la discussion est réclamée de tous côtés.

M. le Président met aux voix l'approbation pure et simple de l'utilité du projet indiqué dans la question qui a fait l'objet de cette discussion. L'assemblée se prononce pour l'affirmative à une très-grande majorité.

Le Congrès consulté, décide que la séance générale de demain, s'ouvrira, à midi précis, par la discussion de

la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux publics, question renvoyée à cette séance par la Section d'agriculture, industrie et commerce.

Les rapporteurs des diverses commissions, choisis pour proposer les noms des personnes, auxquelles le Congrès doit décerner des médailles et des mentions honorables en récompense de leurs travaux scientifiques, littéraires et artistiques, sont invités à donner lecture de leurs rapports. Les résultats donnent lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Odolant-Desnos, Delasalle, Edom, Lepelletier qui proposent et font adopter de légères modifications aux conclusions des rapports. Enfin, après un vote distinct, sur chaque proposition, l'assemblée adopte le programme.

M. le président annonce que les nominations des Lauréats seront faites dans la réunion générale de demain qui sera la dernière de la Session.

La Séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au Bureau.

Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

M. BOURJOT-St.-HILAIRE fait connaître les réponses proposées par la Section de médecine, dans la Séance tenue ce matin, aux questions du Programme qui restaient à examiner.

Ces réponses sont adoptées par l'Assemblée.

Le Secrétaire donne lecture du projet de Programme,

rédigé en conséquence des décisions des Sections relativement aux médailles offertes par M. de Caumont.

PROGRAMME

Des Médailles et Mentions honorables accordées par le Congrès dans sa septième Session, tenue au mois de septembre 1839.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° *Mentions en dehors du concours.* — M. Desportes, pour ses travaux en histoire naturelle et pour la Flore du Maine ;

M. Blavier, ingénieur des mines au Mans, pour son Essai sur la statistique géologique et minéralogique de la Mayenne.

Concours. Médaille.—M. Triger, de Mamers, pour sa Carte géologique de la Sarthe et son Cours de géologie fait au Mans.

Mention honorable. — Mme Cauvin, pour ses travaux sur la Botanique.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1° *Mention honorable en dehors du concours.* — M. Gourdin, mécanicien à Mayet.

Concours. Médaille.—M. Pichon, agronôme, maire de la Guierche, pour ses travaux agricoles.

Mention honorable. — M. Mullier, mécanicien au Mans, pour son hache-paille, adopté à l'école de cavalerie de Saumur, pour son coupe-racines et sa machine orthopédique.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Concours. Médaille. — M. Lepelletier (de la Sarthe), pour sa Physiologie, son Traité des scrophules, ses autres ouvrages et son Cours de Physiologie professé au Mans.

Mentions honorables. — M. Gendron, de Château-du-Loir, pour plusieurs Mémoires imprimés dans les Recueils de médecine ou séparement;

M. Guéranger au Mans, pour ses travaux chimiques et son Cours;

M. Etoc-Demazy, fils, au Mans, pour sa Statistique de l'établissement des Aliénés, qu'il dirige avec autant de zèle que d'habileté;

M. Mordret au Mans, pour divers Mémoires et ses observations sur la révaccination.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOLOGIE, HISTOIRE.

Mentions honorables. — M. Godard, d'Angers, pour son Histoire d'Anjou;

M. l'abbé Fret, curé de Champs près Mortagne, pour ses Chroniques Percheronnes.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOLOGIE, PHILOSOPHIE, ENSEIGNEMENT.

1° *Littérature et Poésie.*

Mention honorable en dehors du concours. — M. Boyer, du Mans, pour son Poëme sur l'éducation.

Médaille. — Mlle Carpentier, de la Flèche, pour ses Poésies.

Mentions honorables. — M. Girault, de Sablé, pour ses Poésies et autres œuvres littéraires;

Mme Louise Touchard, du Mans.

2° *Philosophie.*

Mention honorable en dehors du concours. — M. Bouvet, principal du collège du Mans, pour son ouvrage intitulé : la Raison de la foi au catholicisme.

3° *Beaux-Arts.*

Mentions honorables en dehors du concours. — M. Jolivard, du Mans, peintre de paysage.

M. Monanteuil, d'Alençon, peintre de genre.

Gravure sur bois.

Mention honorable en dehors du concours. — M. Godard fils, d'Alençon.

Sculpture.

Médaille. — M. Norietz, de Tours.

Dessin et Gravure.

Médaille. — M. Hawke, d'Angers, a publié ses vues pittoresques des bords de la Loire et a fourni les gravures qui accompagnent l'Histoire d'Anjou.

Musique.

Mentions honorables. — M. Martin, compositeur, au Mans ; M. l'abbé Blin, maître de chapelle, au collége du Mans.

Ce Programme reçoit l'approbation du Congrès.

On annonce que les médailles seront distribuées lorsque les noms des lauréats y auront été gravés (1).

M. Jullien, de Paris, demande qu'on insère au compte rendu des travaux du Congrès les réponses adressées par M. le docteur Murr aux questions du Programme relatives à l'homéopathie.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Trolley, Lepelletier et Boisthibault, l'assemblée pense que les limites du compte-rendu ne permettent pas d'y mentionner les réponses qui n'ont pas été admises. Toutefois la réclamation de M. Jullien est renvoyée à la Commission de publication.

Le Congrès prononce également le renvoi, à la même Commission d'un Mémoire, présenté par M. Edom, sur les Salles d'Asile.

(1) Cette distribution a été faite par M. Cauvin, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe, dans la séance publique tenue au Mans, le 31 décembre 1839.

M. Trolley recommande et fait renvoyer à la même Commission le travail de M. l'abbé Maupoint sur les jeunes détenus. L'honorable Vice-Président adresse à l'assemblée des témoignages de sa reconnaissance pour les suffrages qu'il en a reçus.

M. Richelet lit le projet d'arrêté fait par les Bureaux pour désigner le lieu où se tiendra la huitième Session du Congrès et pour la publication des travaux de la septième, il est ainsi conçu :

La Commission centrale s'est réunie, Messieurs, le 20 septembre dans une des salles du Palais de Justice, pour choisir le siége de la huitième session du Congrès; après avoir longuement délibéré, la majorité des suffrages a désigné la ville de Besançon.

Elle vous propose de nommer M. Weiss, secrétaire-général et MM. Clerc, conseiller et Bourgon professeur à la faculté des lettres, secrétaires-généraux - adjoints; elle vous soumet en conséquence le projet d'arrêté suivant :

Arrêté pris par le Congrès dans la Séance générale du 22 septembre 1839.

Art. Premier. La huitième Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Besançon (Doubs), dans la première quinzaine de septembre 1840.

Art. 2. Le Congrès sera divisé en six Sections, qui porteront, comme à la Session précédente, les dénominations suivantes :

1. Sciences Naturelles;
2. Agriculture, Industrie et Commerce;
3. Sciences Médicales;
4. Archéologie et Histoire.
5. Littérature et Beaux Arts;
6. Sciences Physiques et Mathématiques.

Art. 3. Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changements à ces divisions.

Art. 4. M. Weiss est chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général de la huitième Session, en s'adjoignant M. Clerc, conseiller à la Cour royale, et M. Bourgon, professeur à la Faculté des lettres.

Les secrétaires des Sections doivent être à l'avance désignés par les secrétaires-généraux.

Art. 5. La convocation, pour le prochain Congrès, sera faite au moyen d'une Circulaire adressée par M. le Secrétaire-Général de la huitième Session aux savants de la France et de l'étranger. MM. les Secrétaires-Généraux des Congrès précédents sont priés d'aider M. Weiss dans cette distribution, pour les contrées qui les avoisinent.

Art. 6. Nul ne sera admis à se faire inscrire au nombre des membres du Congrès, s'il n'est porteur d'une lettre de convocation.

Art. 7. Les Secrétaires-Généraux de la septième Session s'occuperont immédiatement de la publication du Compte-rendu du Congrès, de concert avec MM. les Présidents et Secrétaires des Sections en résidence au Mans, qui formeront, avec eux, le comité de publication. Le volume sera tiré à 600 exemplaires.

Art. 8. Cette Commission est chargée de revoir les Mémoires lus dans les Séances; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants, et pourra n'imprimer que par extraits ou supprimer tout-à-fait, si elle le juge convenable, les Mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été demandée par une Section, ou que la lecture en aurait été faite en Séance générale.

Art. 9. La même Commission présidera à la distribution du Compte-rendu, dont cent exemplaires au moins et cent-cinquante exemplaires au plus, seront adressés, au nom du Congrès, aux Académies et Sociétés savantes de France; la Commission prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement; elle donnera au Secrétaire-Général, chargé de la huitième Session, tous les renseignements qu'il pourra réclamer; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera, jusqu'à la publication du Compte-rendu de la septième Session.

Fait et arrêté en Séance générale, le 22 septembre 1839.

M. le docteur Hunault de la Pelterie, préfère la ville de Strasbourg pour le siège de la Huitième Session et pense que l'érection projetée, dans cette ville, d'un monument à la mémoire de Guttemberg, est une circonstance très-favorable à la réunion simultanée d'un Congrès; il formule en conséquence sa proposition, pour Strasbourg, de la manière suivante :

« Le Congrès scientifique de France considérant que l'inauguration d'un monument à la mémoire de Guttemberg est une solennité éminemment nationale et scientifique, dont il est important de relever l'éclat et la pompe, par tous les moyens en rapport avec l'immense service rendu, par son immortelle invention, à tous les produits du génie et de l'intelligence humaine ;

«Considérant, d'ailleurs, que les Congrès qui se sont posés eux-mêmes comme les représentants de la science dans les provinces, ne peuvent, sans faillir à leur mission, faire défaut d'une manière quelconque, à cette grande solennité;

» Considérant enfin que la réunion des deux solennités est on ne peut plus propre à en rehausser l'éclat et la renommée, ainsi qu'à assurer les résultats qu'ils se proposent mutuellement, arrête, etc. »

M. de Caumont fait valoir les droits de la ville de Besançon à la préférence et cite les noms des hommes de mérite sur le zèle desquels on peut compter pour une bonne organisation.

La discussion est close, l'arrêté proposé par la Commission est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

L'assemblée est ensuite consultée sur la dixième question de la deuxième Section du programme, relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique. Cette question déjà débattue dans la Section de l'agriculture et de l'industrie a été renvoyée à la séance générale.

M. de Lasicotière combat les arguments présentés pour l'affirmative dans la Section. L'exemple des Romains ne lui paraît pas admissible, à cause de la différence de leur civilisation comparée à la nôtre. La conservation de leurs conquêtes les obligeait à de grands ouvrages stratégiques et autres pour lesquels il ne trouvaient des ouvriers nombreux et intelligents que dans leurs armées ; d'ailleurs ils avaient des soldats mercenaires et on les employait à ces travaux, ils usaient d'un

droit. Quant aux Suédois, leur caractère docile à l'égard duquel on peut tout tenter, tout improviser, la place encore dans une position exceptionnelle; l'obéissance passive semble chez eux toute naturelle, et la discipline n'est pas compromise par des changements successifs dans leurs habitudes. Chez nous, avec nos mœurs et nos lois actuelles, on ne peut espérer de semblables résultats : les hommes, que l'on ferait dévier de la ligne strictement déterminée par le régime militaire, y rentreraient difficilement; la discipline en recevrait de graves atteintes, la santé même des troupes souffrirait de ces alternatives d'occupations si opposées; au reste, les travaux, considérés en eux-mêmes, n'offrent point les avantages annoncés sous le rapport de la qualité et de l'économie; l'expérience l'a suffisamment démontré. D'un autre côté, l'intérêt du pays qui devrait fournir les ouvriers est gravement lésé; on arrache aux indigents le pain sur lequel ils comptaient, on prélève un impôt sur les classes laborieuses.

Suivant M. Vié, le travail est le meilleur moyen de moraliser les hommes, c'est pour cela qu'il veut l'appliquer aux soldats. Le séjour et l'oisiveté des villes exercent sur eux une fâcheuse influence, il faut les éloigner des lieux de débauche et les jeter dans le moule de l'industrie, en utilisant leurs loisirs, par des travaux modérés au profit de la société, qui doit les rendre à leur famille aussi moraux qu'elle les a pris. L'orateur pense que les usages conformes à cet égard des Romains, des Suédois, des Prussiens et d'autres nations, sont des autorités pour son opinion. Il ne veut pas toutefois que le soldat travaille dans les villes, mais bien dans les campagnes où, très-souvent, comme en Bretagne, on serait heureux d'avoir des bras étrangers pour ménager et ne point enlever ceux nécessaires à l'agriculture.

M. Trolley combat l'emploi de l'armée aux travaux publics comme présentant pour elle de graves inconvé-

nients. Le soldat se sentirait trompé dans l'estime qu'il portait de son état, et il serait à craindre qu'un sentiment d'amour-propre blessé et de dignité personnelle compromise n'empêchât les enrôlements volontaires dont le besoin se fait sentir de plus en plus pour le recrutement des sous-officiers. Les antécédents, la position sociale de beaucoup de jeunes-gens leurs feraient redouter les travaux publics, qu'ils considéreraient toujours comme une sorte de travaux forcés. Dans l'armée même, l'infanterie y étant appliquée à l'exclusion de la cavalerie qui n'y est pas propre, cette espèce de privilége en faveur des cavaliers entretiendrait de fâcheux préjugés et ferait germer de funestes divisions. Après avoir fait valoir ainsi l'intérêt de la discipline, M. Trolley termine en rappelant que les 60 millions portés au budget pour être dépensés en grands travaux publics, exécutés par la classe ouvrière, au soulagement de laquelle ils ont été destinés, ne peuvent, sans injustice à son égard, être entamés par un autre mode d'emploi.

M. P. Delasalle cherche à se placer à un point de vue élevé, et conciliateur par cela même.

Pour savoir quelle solution on doit donner à la question proposée, il est indispensable d'examiner où nous en sommes, et de consulter la philosophie de l'histoire.

Cet examen nous apprend que l'élément guerrier va toujours en décroissant, et que, par une conséquence nécessaire, l'élément pacifique prend journellement des forces nouvelles. Si le progrès se continue, que fera-t-on de ces belles intelligences qui se vouaient au métier des armes, que fera-t-on de ces masses imposantes qui n'auront plus de mission ni d'emploi?

Lorsqu'on en sera arrivé à ce point, il sera inutile de discuter les avantages et les inconvénients de la mesure; il faudra l'accepter comme une nécessité invincible, et

nos armées de soldats deviendront, par la force des choses, des armées de travailleurs pacifiques.

L'orateur s'abstient de citer comme antécédents, les travaux des légions romaines et des régiments suédois; ces nations étaient organisées pour la guerre, et, les travaux réalisés, étaient eux-mêmes des travaux guerriers. Mais il signale le projet soumis, en 1798, au gouvernement espagnol, par Henri-St-Simon, et, plus près de nous, l'établissement des compagnies hors rang, et les routes stratégiques.

Il termine en disant que la question est une question de temps, d'avenir, et que c'est déjà un progrès que de l'avoir posée et d'avoir cherché à la résoudre.

M. Doublet de Boisthibault pense qu'on ne peut changer brusquement les habitudes des soldats, en les employant aux travaux publics, sans occasionner le relâchement de la discipline, la perte de l'estime de leur profession, des jalousies dans les corps obligés au travail à l'égard de ceux qui en seraient exemptés, enfin de très-grands ravages dans la santé des troupes. A l'appui de cette dernière objection, il cite l'expérience de Louis XIV, qui fit travailler ses soldats au canal de Maintenon. Par suite de la fatigue inaccoutumée qu'ils éprouvèrent, leurs rangs furent tellement décimés, la mortalité fut si grande, que des raisons de politique firent commander, sous les peines les plus graves, un silence absolu sur ces faits. Quant aux motifs d'économie, M. de Boisthibault n'y croit pas; il dit qu'en Angleterre, où tout se calcule, on ne fait pas travailler les troupes, et que Napoléon, que le respect pour la liberté de son pays n'arrêtait pas, ne faisait point des ouvriers de ses soldats.

M. l'abbé Auber n'espère pas que les soldats travaillant dans les campagnes y reprissent des habitudes plus morales; au contraire, suivant lui, la liberté plus grande dont ils jouiraient les exciterait à se livrer à de nou-

veaux désordres, et toute moralisation disparaîtrait des localités par eux occupées.

M. Hervé répond aux objections tirées de l'exemple de Napoléon et de l'Angleterre : l'Empereur occupait assez ses soldats à faire des conquêtes, et l'Angleterre, comme les Etats-Unis, ne conservant pas d'armée permanente, ne peuvent l'employer aux travaux publics. Il pense que cet emploi est un avantage dans les autres pays.

MM. Jullien de Paris et Hunault de la Pelterie, ajoutent encore quelques considérations, le premier pour et le second contre l'affirmative, en se fondant tous deux sur les expériences récentes dont il apprécient différemment les résultats.

L'assemblée ferme la discussion, et, ne voulant pas formuler de réponse à la question, qui lui semble devoir être éclaircie par de nouvelles expériences, elle en renvoie l'examen au prochain Congrès.

M. de Caumont prend ensuite la parole et dit :

Messieurs,

« Nous avons une dette à remplir envers notre savant et respectable Secrétaire-Général, M. Cauvin. C'est à son zèle éclairé que nous devons les résultats heureux de la septième Session : tout avait été préparé par M. Cauvin et par ses honorables collègues MM. Richelet et Anjubault, avec cette activité, cette sagesse qui assurent la réussite de toute chose.

» Nous sommes heureux de le proclamer, d'être en cela l'interprète des membres du Congrès scientifique et d'avoir été choisi par eux pour adresser à M Cauvin l'expression de la profonde gratitude dont nous sommes tous pénétrés pour lui. Nous le prions de vouloir bien accepter cette médaille destinée à perpétuer le souvenir de notre réunion et du généreux concours qu'il a prêté

à la consolidation et à l'accroissement de l'institution du Congrès.

» Les services que, depuis si long-temps, il rend aux savants et à la science, son zèle infatigable que l'âge n'a point refroidi méritaient sans doute cette distinction, qui n'avait encore été décernée à aucun de ses prédécesseurs. Puisse-t-il trouver dans cet hommage spontané des membres de l'assemblée, dans ce témoignage de notre sympathie, la récompense des fatigues inséparables du Secrétariat-Général et des travaux préparatoires si habilement conduits, auxquels nous devons le succès de la septième Session du Congrès. »

Après ce discours, M. de Caumont remet une médaille à M. Cauvin, qui manifeste, par ses remercîments et sa vive émotion, la reconnaissance dont il est pénétré.

M. Richelet s'adressant aux membres étrangers, s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Avant de se séparer de vous, vos Secrétaires-Généraux éprouvent le besoin d'exprimer à l'assemblée combien ils sont reconnaissants envers les nombreux étrangers qui ont bien voulu se rendre à leur appel, envers chacun des membres en particulier, envers les Présidents et les Secrétaires des Sections, de l'empressement et du zèle que tous se sont plu à apporter dans cette réunion solennelle.

« Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir tout ce qu'il y a de grand, d'utile, de moral, dans l'institution des Congrès ; vous l'avez apprécié depuis long-temps, Messieurs, et vous venez de le sanctionner dans vos actes. Honneur donc à celui qui, poussé par un généreux dévouement, par un zèle bien entendu pour la science, par le désir de propager le goût de l'étude dans nos provinces, eut le premier l'heureuse idée d'importer en France cette belle institution.

» La ville du Mans n'oubliera pas l'honneur d'avoir été choisie pour le siége de la septième Session du Congrès ; c'est une belle page qu'elle se glorifiera d'enregistrer dans ses annales.

» Qu'il nous soit permis encore de remercier, en votre nom, notre honorable Président de l'activité et du soin qu'il a mis à diriger nos séances publiques et qu'une part de notre reconnaissance retourne à MM. les Vice-Présidents, dont les efforts l'ont si dignement secondé.

» Il nous reste une dette à acquitter. Nous devons remercier enfin les dames qui ont bien voulu s'associer à toutes nos réunions ; leur présence assidue prouve l'intérêt qu'elles ont pris à nos travaux et c'est pour nous une douce récompense. »

Sur la proposition de M. Etoc-Démazy (père), le Congrès vote, par acclamation des remercîments à MM. le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires-Généraux.

M. Lair, président du Congrès, prononce le discours suivant :

Messieurs,

« Appelé par vos suffrages à diriger vos travaux, j'éprouvais une crainte bien naturelle en me chargeant de fonctions qui, dans beaucoup d'assemblées, sont souvent pénibles et difficiles à remplir. Je ne voyais que la difficulté. Mais j'ai été bientôt rassuré par la confiance que vous m'avez accordée. J'avais aussi en ma faveur les témoignages d'estime, et, j'ose dire, d'attachement que plusieurs d'entre vous m'avaient donnés précédemment.

» Jamais, Messieurs, Congrès n'a présenté, dans ses travaux, plus d'ensemble, jamais ses membres n'ont montré un zèle plus éclairé pour le bien public et pour les progrès de la Science.

» Je n'entreprendrai pas ici de vous retracer le tableau si animé de vos intéressantes discussions. Chaque jour

vos secrétaires vous en ont rendu un compte fidèle, et je l'affaiblirais en voulant le reproduire.

» Remercions M. le Secrétaire-Général, ce respectable vieillard dont le grand âge n'a point diminué l'activité, remercions également ses deux honorables collaborateurs pour avoir préparé la marche de nos travaux et facilité leurs succès. Offrons des actions de grâces au vénérable prélat de ce diocèse qui a bien voulu nous honorer de sa présence, et faire, en quelque sorte, lui-même l'ouverture du Congrès. Je présente aussi à votre gratitude M. le Président du Tribunal Civil, qui, en mettant à votre disposition le palais de justice pour la tenue de vos séances, a permis que le temple austère de Thémis fut ouvert aux amis des Muses. C'est avec non moins de bienveillance et d'empressement que M. le Maire vous a reçus dans l'enceinte municipale pour vos réunions du soir.

Le département de la Sarthe, célèbre par les savants et les hommes de lettres qu'il a produits et dont l'histoire vous a été retracée si dignement par un de vos collègues, devait naturellement être choisi pour une de vos réunions annuelles ; et le Mans, qui depuis long-temps est le centre d'un commerce florissant par son industrie agricole, est devenu aussi un centre de connaissances, de lumières et de progrès. Avec quelle rapidité, Messieurs, se sont écoulés les dix jours que nous avons passés dans cette ville hospitalière. En la quittant à regret, je dois, au nom de tous les membres qui composent cette nombreuse assemblée, adresser aux habitants de cette belle cité des remercîments pour leur accueil amical et leur cordialité. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

M. le docteur Lepelletier, répond à M. le Président :

« Dans toute autre occasion, M. le Président, nous croirions manquer aux convenances en prenant la pa-

role après vous, mais lorsqu'il s'agit d'un échange de bons procédés et de sentiments affectueux, il nous devient impossible de vous laisser le dernier mot.

» Organe de nos concitoyens, qu'il nous soit donc permis de vous exprimer tout le prix que nous attachons aux relations si fructueuses et si douces que nous venons d'entretenir avec des hommes dont nous estimons le caractère et les talents, dont nous conserverons à jamais le souvenir.

» La ville du Mans comptera toujours, au nombre de ses titres les plus honorables, l'avantage d'avoir été choisie pour la septième Session du Congrès scientifique de France, et de ses jours les plus heureux, le trop petit nombre de ceux que vous avez passés au milieu de nous.

» Un fait a surtout excité profondément nos sympathies, et le fait ne sera pas perdu pour l'avenir de la belle institution qui vient de nous rassembler : dans les discussions même les plus importantes, les plus animées et les plus vives, pas un seule expression irritante, pas un seul mot désobligeant ne sont échappés à l'improvisation !.. Ce résultat si remarquable, si précieux à constater dans l'intérêt du bon exemple, à qui le devons-nous ? sans doute en partie à la sagesse des Statuts du Congrès; mais, pourrions-nous ne pas l'attribuer aussi, plus particulièrement peut-être, M. le Président, à cet esprit de conciliation, à cette aménité de caractère qui vous distinguèrent toujours, et qui ne pouvaient manquer de dominer incessamment l'assemblée, par le charme et la séduction de leurs puissants reflets.

M. le Président déclare la septième Session du Congrès terminée et lève la séance.

Le Président : LAIR.

Les Secrétaires-Généraux : CAUVIN, RICHELET, ANJUBAULT.

ESQUISSE

SUR

L'HISTOIRE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU MAINE;

PAR M. VICTOR HOUDBERT,

SECRÉTAIRE DE LA 5me SECTION.

Dans le monde intellectuel, comme dans le monde physique, tout travail d'organisation est lent, graduel et presque insensible. Jusqu'à ce que l'effet se manifeste, jusqu'à ce que la production apparaisse, tout semble reposer dans la plus stérile inertie. Quelquefois même, par l'ordre et dans les vues de la providence, éclate une interruption violente ; les grandes perturbations de la nature, les révolutions intestines des peuples, les invasions étrangères ramènent à leur suite une affreuse confusion ; on dirait alors que le chaos va reprendre son empire et que c'en est fait désormais de tout progrès de l'humanité. Mais bientôt, dans ce pêle-mêle d'éléments divers, fermente une réaction vitale qui vient tout ranimer ; et peu à peu le sol se féconde, et du milieu de ces ruines l'édifice social s'élève, sans que

d'abord la main de l'ouvrier se montre, sans qu'à cette œuvre de tous, aucun attache son nom.

Il en est de même de la langue : pendant qu'avec le temps les mœurs se polissent, pendant que les nationalités se forment, elle aussi se dégrossit, se façonne et parvient à la longue à cette précision logique, à cette clarté d'expression qui attestent une parfaite unité dans les idées et dans les sentiments. S'il est vrai que la parole ait été donnée à l'homme en même temps que la vie, ce n'a dû être d'abord qu'une parole inculte, agreste, monosyllabique peut-être, qui, comme la terre elle-même, devait être travaillée, maniée, fouillée pour revêtir des formes variées et produire cette abondante moisson d'idées, que l'inépuisable champ de la littérature fait journellement éclore. Or, à ce défrichement laborieux et aride, chacun, dans le principe, apporte son tribut de fatigue et de peine, et son travail reste obscur et ignoré. Toutes les origines sont ainsi marquées au coin de la souffrance, couvertes d'un voile épais et en quelque sorte mystérieux; mais, plus tard, dans le jour qui commence à paraître, on aperçoit un mouvement général vers un but commun, les masses s'agitent, les esprits fermentent, les matériaux se rassemblent, chaque tribu, chaque province les a préparés suivant son génie. C'est le temps des littératures locales, indécises, rudimentaires, où les individualités s'effacent; jusqu'à ce que vienne une main puissante qui s'empare de ces matériaux épars, qui se les approprie et les fait entrer dans un plan régulier et majestueux. C'est alors l'époque classique de la littérature ou des arts; celle qui s'attache à des noms entourés de grandeur et de gloire et qui revêt par là comme une sorte de personnification.

Ce que nous nous proposons ici, c'est de montrer, dans une esquisse rapide, quelle place importante notre pays a occupée dans cette sphère d'activité. S'il n'a pas eu le privilége de donner naissance à ces génies d'un ordre supérieur qui immortalisent une époque, il est vrai ce-

pendant qu'il a fourni, et en grand nombre, de ces hommes de labeur, qui ont puissamment aidé le progrès des arts et des lettres, et parmi lesquels plusieurs resteront à jamais mémorables. Beaucoup de nos compatriotes l'ignorent peut-être ; on étudie peu encore son pays, quoique le moyen d'avancer la science, l'histoire et même la philosophie soit d'explorer la contrée qu'on habite, de l'observer dans ses productions, dans ses monuments, dans ses mœurs, de constater des expériences dont l'ensemble servira plus tard à composer un corps d'histoire ou de doctrine. L'humanité n'est qu'une grande famille ; mais, pour la bien connaître, il faut avant tout s'attacher aux individus.

Qu'on ne s'attende pas de notre part à une critique bien rigoureuse, à une observation minutieuse de la circonscription territoriale qui a varié ; nous disons nôtres et nous revendiquons comme tels tous ceux qu'une tradition constante rattache à notre sol. La confraternité ne naît pas seulement des lois de famille ; il en est une plus vraie, peut-être, et surtout plus étroite, c'est celle qui naît des relations de l'intelligence et du cœur, espèce d'adoption, d'autant plus intime qu'elle est spontanée et en quelque sorte instinctive. Nous voulons tracer à grands traits un sommaire de l'histoire scientifique, littéraire et artistique de notre province, un tableau, où le pays puisse reconnaître ses principales célébrités ; forcés de restreindre notre cadre aux personnages les plus éminents, nous tâcherons du moins de les mettre en relief, en laissant dans un plan plus éloigné grand nombre de figures qui leur font un brillant cortége. Nous ne savons si nos couleurs paraîtront assez vives, mais nous éprouvons du moins le sentiment intérieur qui peut les animer.

Le Mans n'a pas eu, comme les villes de la Gaule narbonnaise, aux Iers siècles de l'ère chrétienne, l'avan-

tage de trouver, dans le voisinage de Marseille, un foyer de lumière qui le mît en participation des richesses du monde ancien. Sous la domination des Romains, malgré les efforts d'une administration éclairée et protectrice, la civilisation intellectuelle fit peu de progrès dans le Nord de la Gaule; et, pendant qu'une assimilation complette identifiait le Midi avec l'Italie, les provinces armoriques, harcelées d'ailleurs par les barbares, s'insurgeaient contre une puissance qui leur avait ravi leur rude et ancienne liberté. Il est probable cependant que quelques jeunes gens enlevés à leur famille furent conduits, dès ce temps, à Rome, pour y être initiés aux grandes connaissances de l'antiquité et y occupèrent quelquefois des postes importants; mais le clergé lui-même, seul dépositaire alors des traditions littéraires, ne produisit dans nos contrées aucun nom comparable aux Salvien de Marseille, aux Rustique de Narbonne, aux Sidoine de Clermont, et traversa, dans l'obscurité des cloîtres, ces temps désastreux, où les invasions des hordes du Nord avaient suspendu toute étude libérale, anéanti tout esprit de critique, ramené les superstitions, les préjugés et le cortége ordinaire de l'ignorance.

VIe siècle. — Ce n'est qu'au VIe siècle qu'on voit apparaître l'école d'Anille (depuis St.-Calais), déjà assez renommée pour que Chilpéric Ier, qu'on représente comme versé dans la latinité, y envoyât son fils Mérovée, celle de St.-Pavin-des-Champs, et celle que fonda près de son église épiscopale *St.-Bertrand*, ce grand évêque du Mans, dont Fortunat, dans sa louange hyperbolique, compare les poésies aux meilleures que Rome eût jamais entendues.

Mais déjà se répandait cette admirable institution, qui, sous la règle de St.-Benoît, devait lutter avec succès contre l'envahissement de la barbarie et les ténèbres de l'ignorance, et le Mans voyait se former dans ses murs

une pépinière de ces hommes savants et infatigables qui, plus tard, après avoir élaboré les nombreux documents rassemblés par leurs soins, devaient consacrer à l'Histoire littéraire de la France, ce grand et beau monument qu'il ne leur a pas été donné de terminer, et qui ne pouvait être continué que par une collaboration assidue, stimulée par la plus généreuse émulation. « Les couvents » de St.-Benoît, dit un historien moderne (1), étaient » les seuls lieux de la terre, où l'inégalité de race et d'o- » rigine disparaissait : là se réfugièrent la liberté et la » lumière ; là s'élabora la science moderne ; là prirent » des formes nouvelles la littérature, la musique, l'ar- » chitecture ; c'est par eux que l'esprit de l'évangile se » conserva, que le travail fut sanctifié par des mains » libres et que l'humanité continua son laborieux déve- » loppement. »

Mais, il faut le dire, la littérature des VIe et VIIe siècles, en affectant exclusivement une forme religieuse, n'est guères, à cette époque de décadence des lettres, qu'un tissu de Légendes et de Vies des saints, où l'imagination se plaît souvent à créer des modèles de perfection. C'est là cependant qu'il faut aller chercher les éléments de nos annales, en demêlant la vérité à travers le merveilleux des récits ; et, sous ce rapport, nous sommes assez riches encore des débris que le temps nous a conservés.

L'architecture aussi était toute religieuse alors, et le culte catholique s'en emparait pour substituer à la Basilique grecque le style sévère de l'Eglise lombarde. Il en reste aujourd'hui bien peu de traces ; si, cependant, ce qui est contestable, sans doute, mais comme le pensent beaucoup d'auteurs, les statues mutilées, qu'on remarque à la porte latérale de la nef de la cathédrale du Mans, datent

(1) Lavallée, Histoire des Français.

des Rois Mérovingiens, leurs formes toutes grossières qu'elles sont, font encore honneur au ciseau qui les a taillées.

VIIIe siècle. — Au VIIIe siècle, la décadence intellectuelle s'arrête, et le flot de l'invasion barbare est refoulé. A la voix de Charlemagne, les écoles se multiplient, et répondent à l'impulsion donnée par les habiles maîtres qu'il fait venir de Rome. Le goût des lettres se répand, la musique d'Italie pénètre dans les églises de la Gaule. Charlemagne lui-même, du sein de la société de savants dont il est entouré, propose dans les écoles des questions, sur lesquelles il provoque les dissertations des érudits. Son génie, devançant les siècles, était pénétré de l'idée féconde qui, plus tard, a créé les Académies et les Congrès.

IXe siècle. — Mais l'éclat de ce grand règne ne lui survécut pas, et le Mans fut heureux encore, au milieu du mouvement rétrograde qui s'opérait, d'élire pour évêque, un *Aldric*, qui avait puisé le goût de la science dans le palais même de Charlemagne, et s'était distingué par des écrits. *Aldric* sut imprimer à son école épiscopale une direction qui la maintint, lors qu'autour d'elle s'étendait un réseau de ténèbres, lorsque l'empire se démembrait, lorsque l'aristocratie féodale allait faire peser sur les masses son joug de fer.

Xe siècle.—Ainsi, quand l'unité de pouvoir s'affaiblit, quand, aux ravages des Normands, se joignent les déprédations des seigneurs pour porter partout le deuil et la disette, quand des prédications sinistres frappent le monde de stupeur, il semble qu'un germe de dissolution a atteint la société du Xe siècle, et qu'elle est frappée au cœur; mais avançons jusqu'au siècle suivant, et déjà nous allons trouver une constitution régulière; des abus, sans doute, du relâchement dans la discipline, mais des conciles pour y porter remède; des guerres intestines, mais une autorité spirituelle assez forte pour obtenir des trêves de Dieu; enfin une somme de connaissances et d'i-

dées, qui annonce déjà que l'intelligence va régner sur la matière. Alors le Xe siècle ne se montre plus à nous que comme une époque de conception, où l'esprit humain replié sur lui-même préparait l'apparition de ces hommes éminents, qui, dans le XIe, répandirent partout leurs doctes enseignements.

XIe siècle. — Ce XIe siècle si fécond en grandes idées, où Grégoire VII ne craint pas de heurter de front le pouvoir territorial pour faire régner à sa place le pouvoir de l'ordre et de la moralité, est aussi celui où un instinct aventureux décide la conquête de l'Italie méridionale et celle de l'Angleterre, et, par l'éloignement des seigneurs qui vont porter à l'étranger la langue et le caractère français, facilite l'affranchissement des communes. Alors la ville du Mans entre avec ardeur dans la nouvelle voie qui s'est ouverte; la première, elle donne le signal de l'insurrection pour secouer le jong de Guillaume-le-Bâtard, et se créer un gouvernement indépendant; et, marchant du même pas à l'émancipation intellectuelle, elle ouvre à sa jeunesse studieuse une école rivale de celle de Chartres, qui, par les leçons *d'Ermenulphe*, de *Robert le Grammairien* et d'*Arnauld*, prélude à l'état florissant qu'elle doit déployer sous le patronage du célèbre *Hildebert*.

XIIe siècle. — Hildebert est, sans contrédit, l'un des hommes les plus remarquables de ce temps. Né au diocèse du Mans, sur les confins du Vendômois, il avait été disciple du fameux Béranger à l'école de Tours, et son profond savoir l'avait fait appeler, par l'évêque Hoël, à la tête de celle du Mans qu'il dirigea jusqu'à 1097, époque où il succéda à Hoël. Et, même alors, chargé du gouvernement d'un vaste diocèse, en butte aux persécutions haîneuses de Guillaume-le-Roux, ayant à lutter à la fois contre le despotisme de cet impérieux souverain, les basses colomnies de l'envie, et les soulèvements populaires suscités par les prédications fanatiques d'un

fougueux sectateur de Brüys, sa noble fermeté résiste aux tourments qui l'assiégent, aux rigueurs de la captivité, aux privations poignantes d'un dénument absolu ; il surmonte avec courage ces pénibles épreuves, se livre avec ardeur aux enseignements de la chaire, où son érudition, dégagée des vaines subtilités d'une dialectique pointilleuse, va constamment puiser aux sources pures de l'écriture et de la tradition ; il répand au loin, par des lettres nombreuses, des instructions utiles et variées ; il traite en prose et en vers plusieurs sujets de morale, où il fait avec goût un emploi habile des maximes de Cicéron et de Sénèque ; il s'essaie même dans le genre satyrique, et, quand ses ouvrages répandus en France et en Italie, deviennent classiques entre les mains de la jeunesse romaine, il trouve encore, au milieu de travaux si multipliés et si divers, des loisirs à consacrer à l'étude de l'Histoire naturelle, science alors complettement inconnue.

Certes, un prélat si digne, et doué d'une capacité telle, qu'elle eût été étonnante encore dans un âge moins reculé, méritait bien d'être signalé comme une des principales célébrités de cette époque et peut encore se placer avec quelque avantage au-dessous de cette grande figure qui domine le XIIe siècle, de St.-Bernard qui l'honorait d'une estime particulière, et qui « par le double » ascendant du génie et de la vertu, gouvernait à la » fois les peuples, le clergé et les rois. » (Lavallée).

Qu'on juge alors. si sous la direction d'un génie aussi vaste, dotée par ses soins de maîtres habiles, et favorisée d'ailleurs par le règne pacifique de Louis-le-Gros, l'école du Mans dut suivre une progression rapide et acquérir promptement une grande renommée.

Aussi devint-elle si florissante, qu'on y venait de plusieurs points de la France, que l'Angleterre y envoyait des élèves et y prenait des sujets de distinction.

C'est ainsi que *Geofroy*, doyen de la cathédrale, est

appelé, à cause de son savoir et de son éloquence, par Henri Ier en Angleterre où il devient abbé de St.-Alban, et a, le premier, l'honneur d'y faire représenter quelques essais de tragédies chrétiennes, essais qui, plus tard, trouvèrent des imitateurs dans le but de substituer des œuvres régulières et décentes aux farces des jongleurs souvent mêlées d'impiétés.

Ainsi *Guillaume de Buris* signale par la variété de ses connaissances et la pureté de ses mœurs un pélerinage à Jérusalem en 1126 ; *Raoul* devient patriarche d'Antioche; *Hardouin*, autre élève de la même école, mérite d'être élu en 1160 au siége archi-épiscopal de Bordeaux ; enfin *Henri II* fils de Geofroy-le-Bel, parvenu au trône d'Angleterre, y porte ce goût pour les belles lettres qui lui avait été inculqué à l'école de la cathédrale, se plaît à s'entourer d'hommes instruits et fait ainsi réfléchir l'éclat de sa couronne sur le pays qui l'a vû naître et où il a reçu les premiers éléments de la science.

Et parmi les objets compris dans l'enseignement, dans ce *quadrivium* classique qui les énumerait alors, l'école du Mans ne négligeait pas l'étude de la musique; l'histoire a conservé le nom *d'André*, maître de chapelle de la cathédrale, en 1134. Or déjà la musique, qui avait été cultivée et enseignée par Abbon, par Remy d'Auxerre, à l'égal des hautes sciences, avait pris, au XIIe siècle, quelque chose de la musique des Grecs ; elle s'était perfectionnée, mais aussi, en perdant de ses formes, elle inclinait vers une teinte de mollesse contre laquelle Aëlrède, disciple de St.-Bernard, s'élevait avec sévérité. Toutefois quand Hildebert se montrait si jaloux d'achever et de décorer sa cathédrale, que lui-même était l'ordonnateur des plans et présidait à leur exécution, il est certain qu'il ne devait rien négliger pour que le talent d'*André* et de ses élèves y contribuât à la pompe des cérémonies religieuses.

XIIIe, XIVe, XVe siècles. — Ici notre horizon, qui a brillé d'un vif éclat, va peu à peu s'obscurcir et se couvrir de nuages épais. Les croisades se sont multipliées et en enflammant une ardeur belliqueuse ont détourné des études pacifiques une jeunesse bouillante qui les dédaigne, parce que, même sans lettres, elle trouve accès au sein des ordres de chevalerie. La dialectique a dégénéré en misérables arguties, le dissolvant syllogisme a tout attaqué ; l'antique foi, cette croyance de tradition et du cœur, s'énerve sous les froides analyses d'une manie raisonneuse ; les écoles provinciales font place aux universités et, parmi ces dernières, l'université de Paris devient envahissante comme la royauté de Philippe Auguste, et tend à une centralisation absorbante que favorise singulièrement l'étendue de ses franchises.

Alors aussi, des débris de la langue romane, s'était formée une langue nouvelle et une littérature appropriée à son génie ; l'esprit railleur, licencieux ou sceptique de ce temps se montrait, dans les productions les plus originales, à côté de ces romans de chevalerie, assemblage bizarre de traditions populaires et de merveilleux, où l'imagination s'abandonne aux écarts les plus étonnants. Dans la foule de ces hommes errans, de ces trouvères qui ont passé en laissant quelquefois leurs noms, mais sans note de leur origine, notre pays eut-il ses représentants ? C'est là une question tombée dans le domaine des conjectures. Ce que nous savons toutefois, c'est que nos chroniques locales sont semées d'événements assez variés pour avoir dû trouver leur historien-poète, comme le prouve l'épisode de la fameuse bataille de Pontvallain, dans le *Roumant* de *Bertrand du Glaiequin* que notre Bibliothèque conserve comme un de ses plus précieux manuscrits.

Et comment, dans ces temps calamiteux, où la perte de Calais laissait en France une porte ouverte aux Anglais,

où les fatales défaites de Poitiers et d'Azincourt avaient moissonné la fleur de notre chevalerie, les études n'eussent-elles pas été suspendues, l'intelligence comprimée dans notre province continuellement ravagée par la guerre ? Du moins alors le courage n'a pas failli; et au tableau de nos malheurs nous pouvons encore opposer la gloire acquise, à la fin de cette lutte de peuple à peuple, par notre vaillant capitaine de Ste.-Suzanne *Ambroise de Loré*, qui défendit avec tant de constance les droits de Charles VII, en même temps qu'animée du plus saint enthousiasme, l'admirable fille de Domremy réveillait ce roi de sa torpeur et, après avoir délivré Orléans, le faisait sacrer à Rheims.

Mais si le Mans ne doit plus être un foyer d'études qui attire les étrangers dans son enceinte, il va cependant reprendre le renom qu'il s'est acquis par les hommes distingués qui iront chercher la science au sein des universités et en deviendront eux-mêmes les principales lumières.

Ainsi, même au règne de Charles VII, vient s'offrir à nous un autre exemple de fidélité, donné par un savant docteur que la ville du Mans s'honore d'avoir vu naître, *Jean-de-Courtecuisse* appelé, en 1421, à l'évêché de Paris et qui préféra se retirer à Genève plutôt que de reconnaître l'autorité de l'Anglais Henri V qui, maître de Paris, s'intitulait orgueilleusement roi de France. Il était aumônier de Charles VI et docteur en Sorbonne, lorsqu'au grand scandale de la chrétienté, plusieurs Papes se disputaient la chaire de St.-Pierre. Déjà l'Université de Paris avait suspendu la déclaration d'obédience au Pontife d'Avignon ; elle voulut négocier et députa notre Prélat auprès des deux Papes pour obtenir leur abdication volontaire ; mais, bien que, dans cette mission délicate, notre compatriote eût signalé son éloquence et son habileté, il fallut, pour mettre fin à ce schisme déplorable et rétablir cette unité, sans laquelle il n'y a point de pouvoir, que, sur la proposition de Jean Gerson, chan-

celier de l'Université et le plus grand docteur de la France, le concile de Constance, quelques années plus tard, se déclarât supérieur au Pape et déposât ceux dont les prétentions obstinées troublaient la paix de l'église.

Or, comme on le juge bien, ces questions de suprématie du souverain pontife, d'infaillibilité en matière de foi, qui ont été si souvent renouvellées depuis, étaient, dans des circonstances pareilles, quotidiennement agitées dans les écoles, alors surtout, qu'autorisée par les ambitions terrestres et la corruption du clergé, une première voix de réforme se faisait déjà entendre. C'est dans des conférences approfondies, lues aux cours de la Sorbonne, que Courtecuisse déploya sur ces sujets graves une netteté d'idées, une érudition éclairée, une sagesse de jugement qui font encore lire aujourd'hui ces traités avec intérêt et fruit à côté de ceux de son grand contemporain, de l'illustre Jean Gerson.

Avec un caractère différent, mais un talent à peu près égal, un autre Manceau fut, à la même époque, chargé d'une mission pareille. *Guillaume Fillastre*, né à la Suze, en 1344, évêque de Rheims où il avait enseigné d'abord les mathématiques et la jurisprudence, fut député auprès de Benoît XIII pour obtenir son abdication. La négociation de *Fillastre* fut infructueuse devant l'opiniâtreté qu'il rencontra; mais son habileté fut remarquée par Jean XXIII qui lui conféra la pourpre dans l'espoir de se l'attacher. Cependant, fidèle à ses devoirs et aux intérêts de l'église, *Fillastre* prononça lui-même, au nom du concile de Constance, la sentence de déposition, concourut à l'élection de Martin V et fut choisi comme légat du Saint Siège, pour mettre un terme aux querelles sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons, et amener une pacification, que la prise de Rouen par les Anglais (1419), faisait vivement désirer et que l'assassinat du pont de Montereau rendit malheureusement impos-

sible. Au milieu d'une carrière traversée par tant d'évenemens politiques, ce qui recommande particulièrement *Fillastre* à notre attention, c'est le goût prédominant qui le rappelait toujours à l'étude des sciences et des arts. Ainsi, en même temps qu'il cherchait dans la traduction de Platon les enseignemens d'une haute philosophie, il traduisait aussi la Cosmographie de Ptolomée, annotait Pomponius-Mela et laissait des ébauches géographiques qu'on conserve encore aujourd'hui précieusement. Enfin, jaloux de marquer aussi de son empreinte un admirable monument d'architecture, il faisait achever l'une des tours de sa cathédrale de Rheims.

Voilà sans doute de ces hommes que notre pays doit s'honorer d'avoir produits ; et de plus il semble que la famille des *Fillastre* ait voulu réunir tous les genres de mérite ; car, à côté de celui qui nous a paru le plus remarquable, se distinguent encore trois frères, l'un évêque de Tournay adonné à l'histoire, l'autre cultivant la poésie avec succès, et le troisième versé dans la jurisprudence et occupant, au Mans, les premières fonctions de la magistrature.

Après eux, *Jean Glapion* de la Ferté-Bernard, s'acquit par l'ascendant de ses prédications une telle influence morale que, chargé par le cardinal Ximènes de négocier avec les insurgés de Bruges la liberté de Maximilien, il fut assez heureux pour surmonter tous les obstacles, gagna la confiance intime de l'Empereur et parvint à l'archevêché de Tolède, où il rendit encore des services importans.

Geoffroy Boussard, recteur de l'Université de Paris, se fit connaître par plusieurs traités et surtout par une nouvelle édition de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée. *Guy Jouanneaux* honora l'ordre des Bénédictins par ses études sur la langue latine et ses commentaires sur Terence, et *Dubreil* porta à la cour de Louis XII, l'aménité de ses manières et les tributs de sa muse ; tous

essais aujourd'hui délaissés, mais qui préparaient alors l'époque de la renaissance.

Pendant les trois siècles que nous venons de parcourir, l'architecture aussi acquit au milieu de nous de grands développemens. Nous pouvons en suivre, en quelque sorte, les progrès dans le principal monument qu'elle nous a élevé. Ainsi, au style lourd d'architecture lombarde de la nef de la cathédrale, nous voyons succéder la légèreté et l'élégance du style oriental dans les colonnes fuselées du chœur et leurs grâcieuses ogives, dans la délicatesse infinie des ornemens dont elles sont chargées. Pour cette œuvre d'art et de piété, les évêques consacrèrent leurs revenus et furent souvent aidés par les magnifiques largesses des comtes et des rois. Ainsi cette forêt d'arc-boutans et d'aqueducs dont l'admirable enchevêtrement forme autour du chœur un si pittoresque et si solide appui, est dû, en partie, à la munificence de la veuve de Richard-Cœur-de-Lion, de *Berengère* dont le mausolée méritait d'être placé dans l'église, dont elle avait été la bienfaitrice. Bientôt, sous l'épiscopat de Geoffroy de Loudun (1255) et d'Adam Chastelain (1430), le chœur se garnit de magnifiques vitraux qui l'éclairent d'un jour mystérieux si favorable au recueillement, et, à l'aide des libéralités de Charles Ier, comte du Maine, et du roi Charles VI, la rose de l'aile gauche, cette merveilleuse découpure décorée elle-même des portraits des hommes célèbres de la province, termina cette grande basilique, qui, gratifiée encore, à la fin du XVe siècle par le cardinal de Luxembourg, d'orgues d'une étonnante richesse, semble ainsi avoir réuni tous les arts pour élever vers Dieu la pensée du chrétien et la reporter ensuite sur les bienfaiteurs de l'humanité.

Quelle main d'artiste a accompli de si grandes choses? quel adroit ciseau a évidé ces fines dentelles, tressé ces guirlandes de feuillages et de fleurs appendues avec profusion aux arceaux de la cathédrale et de celle des cha-

pelles de Solesme qui remonte au règne de Charles VIII ? Quel génie créateur a animé ces statues et, sous les seules inspirations de la foi catholique, empreint, sur cette admirable figure de la Madeleine, le type de la prière et de la mélancolie ? qui a donné à ces pierres la végétation et la vie ? Aujourd'hui le talent anoblit les noms propres en les popularisant, mais l'histoire d'alors se tait ; l'artisan d'œuvres aussi belles est mort inconnu ; la tradition a tout au plus quelques vagues souvenirs, et les recherches de l'érudition ne nous rapportent de ce temps qu'un seul nom, celui de *Haieneuve*, surnommé *Maître Simon du Mans*, architecte qu'un auteur contemporain regarde commme un second Vitruve et qui enrichit notre pays de plusieurs édifices, parmi lesquels la chapelle de l'évêché attestait encore à la fin du du siècle dernier la hardiesse de ses conceptions.

XVIe siècle. — En abordant le XVIe siècle, nous devons bien nous garder d'y apporter nos idées d'aujourd'hui. Vouloir le juger du point de vue où nous sommes, ce serait exiger de l'enfance la vigueur et la maturité de l'âge viril. Nous devons, au contraire, nous reporter à la situation de la France au moment où, la féodalité tombée, tout semble tendre à une forte centralisation, où les peuples, tout en dessinant leur nationalité, se voient, se touchent et entremêlent leur histoire. La découverte récente de l'imprimerie a étendu le domaine des idées ; nos guerres en Italie ont avec elle ramené le contact de l'antiquité. Alors se sont repandus dans les esprits des germes de fermentation et de progrès qui les remuent avec violence ; alors une ère de régéneration semble s'ouvrir, tout est en quelque sorte à refaire ; c'est un temps d'agitation et de lutte, où l'intelligence fera effort pour briser l'ancienne enveloppe et revêtir une forme nouvelle.

Doit-on s'étonner dès-lors si, au milieu des tiraillements qu'amène un nouvel ordre de choses, il y a fluctuation,

balancement ? si l'élément ancien prédomine quelquefois, et si, dans l'enfantement d'une langue nationale, le travail se fait souvent sentir ? Quelque soit le génie des hommes qui les premiers l'aideront à se dégager des langes qui l'embarrassent, il est impossible qu'ils s'affranchissent tout à coup des habitudes de l'école, et qu'imitateurs passionnés des modèles qu'ils y ont admirés, leur érudition un peu pédantesque ne leur fasse pas porter dans l'expression de leurs pensées quelque chose des formes, des tournures, des locutions qui leur sont familières. Les progrès sont lents en toute chose, le bon goût dans le choix des mots et des images, le sentiment de l'harmonie dans leur contruction et leur arrangement ne peuvent être que le résultat du frottement des siècles, et, pour être juste envers une époque, il faut la mettre en regard des temps qui l'ont précédée et voir de quelle hauteur elle les dépasse.

Or, avec ce sage esprit de critique, si nous jetons les yeux sur les richesses que le XVIe siècle nous a livrées, notre pays peut s'enorgueillir, peut-être, de celles qu'il a produites. Sciences naturelles et médicales, poésie, jurisprudence, beaux-arts, trouvent dans notre province des génies vraiment créateurs dont les noms et les œuvres, en subissant l'épreuve des âges, sont restés entourés d'estime, et quelques uns même d'admiration.

Ainsi quel nom plus considérable pourrait-on citer de ce temps que celui de *Pierre Belon,* qui, selon le témoignage de Tournefort et de Buffon, se distingua parmi ceux qui ont le plus contribué aux progrès des sciences dans le XVIe siècle ? Aidé de la protection de René du Bellay, évêque du Mans, et du cardinal de Tournon, après avoir suivi en Allemagne les excursions botaniques de Valerius Cordus, les voyages qu'il entreprit en Grèce, en Egypte, en Palestine, lui firent recueillir une abondante collection d'objets d'histoire naturelle et une foule d'observations précieuses dans lesquelles le premier, peut-être,

il fit preuve de cette sagacité prudente qui met à l'écart tout ce que l'expérience n'a pas vérifié. Ce qui le recommande surtout dans les nombreux ouvrages qu'il a laissés, c'est l'amour du vrai, c'est la rectitude de son jugement, c'est son érudition solide, et ce sage scrupule par lequel il est porté à observer avec précision et à contrôler les observations des anciens, scrupule heureux qui lui a valu le mérite d'être le créateur de l'anatomie comparée.

Belon aimait son pays et se plût à l'enrichir d'arbres utiles et exotiques. Les liens de la reconnaissance l'avaient attaché au vertueux évêque *du Bellay* et celui-ci rassemblait avec bonheur dans ses beaux jardins de Touvoye et d'Yvré, les seuls qu'on admirât alors en ce genre, tant en France qu'en Allemagne et en Italie, les plantes rares que lui faisait parvenir son savant ami. Lui même les cultivait et s'appliquait à les propager avec le plus généreux désintéressement. Sans doute, en se livrant à ces fructueux essais, du Bellay était aidé des utiles conseils de *David Brossard*, religieux de Saint-Vincent qui publia dans ce temps un traité sur l'art de greffer et de faire des vergers; toujours est-il, qu'à force de soins et d'intelligence, il parvint à naturaliser ainsi dans le Maine, la Touraine et l'Anjou diverses espèces de vigne et une foule d'arbres fruitiers qui ont fait de ces contrées le verger de la France.

Voilà de ces bienfaits dignes à jamais de notre reconnaissance. La conquête d'une province coûte des larmes et du sang, celle d'une plante alimentaire est souvent plus utile et reçoit pour couronne les bénédictions de l'humanité. Pourquoi faut-il qu'au milieu d'une carrière aussi belle, Belon soit tombé sous les coups d'un assassin jaloux de sa gloire !

Si Pierre Belon est regardé comme le fondateur de l'anatomie comparée, son compatriote, *Ambroise Paré*, est honoré comme le père de la chirurgie française. Il était né de parents pauvres ; mais favorisé par quelques

circonstances qui l'appelèrent à Paris, il fit, dans l'art médical, des progrès si étonnants, que les traités qu'il publia en français furent bientôt traduits en plusieurs langues, et que, choisi par Henri II pour son chirurgien, il conserva jusques sous Henri III ce poste honorable, où sa sévère probité et ses éclatants services lui acquirent une confiance absolue et une affection bien rares. — « Non, non, disait la soupçonneuse Catherine de Médicis à des hommes qui avaient accusé Ambroise Paré d'un attentat par le poison à la vie de François II, Ambroise » est trop homme de bien et notre bon ami, pour en » avoir eu seulement la pensée. » C'est ainsi que, quoique protestant, il échappa à l'horrible massacre de la Saint-Barthelemy par la protection spéciale de Charles IX, qui, rapporte Brantôme, « l'envoya quérir et venir le soir » dans sa chambre et garde-robe, et lui commanda de » n'en bouger, disant qu'il n'était point raisonnable » qu'un qui pouvait servir à tout un petit monde fut » ainsi massacré. » Quel éloge dans ce peu de mots !

Après *Ambroise Paré*, il suffit de citer les noms de médecins qui honorèrent en même temps que lui la province : *Aubert*, qui exerçait à Lausanne et dont la réputation balançait celle des plus savants médecins de son temps ; *Jacques Lepeltier*, qui étudia la nature des affreuses épidémies qui désolèrent la ville du Mans au XVIe siècle et en fit un traité, et *Mathurin Heret* qui, à la pratique de sa profession, joignait le goût des études de Platon.

Nous venons de rappeler à la mémoire des Manceaux deux grandes célébrités qui, au mérite de la science réunirent celui de faire du bien, c'est à elles sans doute que nous devions ce premier tribut de reconnaissance ; mais il est des hommes qui, dans un ordre différent, commandent aussi justement au cœur de leurs compatriotes un noble sentiment d'orgueil. Voyez-vous cette belle figure de *Guillaume Langeay du Bellay*, où la fierté d'un carac-

tère altier et indépendant se marie avec la perspicacité astucieuse de l'adroit diplomate ? jugez si elle ne décèle pas un esprit vaste, aux conceptions hardies, au langage éloquent ? Excellent homme de guerre, grand orateur, bon écrivain, Guillaume, par son courage dans les combats, l'habileté de ses négociations et le style de ses mémoires sur François Ier, mérita d'être comparé à Xénophon. Il fut le premier, a-t-on dit de lui, qui sût allier trois choses bien rares, la science de la guerre, la noblesse et l'érudition.

Son frère, *Jean du Bellay,* fut évêque du Mans après la mort de René. Investi de la confiance de François Ier, chargé des affaires de France auprès du saint-siège, décoré de la pourpre romaine, il se trouva bientôt mêlé aux plus importantes négociations, à l'époque où François Ier défendait l'indépendance de l'Europe contre les envahissements de la maison d'Autriche et où Henri VIII, pour satisfaire son impudique inconstance, se détachait du centre de l'unité qu'il venait de défendre lui-même contre les attaques de Luther. Ces travaux ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à l'étude des langues et de nous laisser des poésies latines qui lui ont valu des éloges honorables, quoique exagérés sans doute, de l'historien de Thou et du chancelier de l'Hospital.

Ici vient se placer, avec son costume un peu trop grec et romain, cette aggrégation d'hommes de lettres dont l'érudition enthousiaste ne fit subir à la langue poétique une épreuve à laquelle toute chose semble d'ailleurs soumise, que pour lui faire trouver, dans l'invasion d'un élément étranger, plus de force et de vigueur, et l'amener par un laborieux effort au degré de perfection où la trouva le XVIIe siècle. Dégagée alors des entraves de l'esprit d'imitation et nourrie des pensées de l'antiquité, elle reprit dans ses formes son indépendance et son originalité. On s'est montré trop sévère peut-être envers ces admirateurs idolâtres des chefs-d'œuvre de littérature que l'imprimerie

venait d'exhumer de la poussière des monastères, et on a méconnu le rôle qu'ils étaient appelés à remplir. Hommes de transition entre la simplicité inculte du vieux langage, l'élégant badinage de Marot et le style soutenu, l'élévation lyrique de Malherbe, ils eurent à vulgariser par leurs premières ébauches les grands sujets empruntés aux anciens qui devaient trouver plus tard des interprètes dignes d'eux. Aussi nous ne nous étonnons pas si, dans la suite des temps, par un de ces retours qu'on a qualifiés de rétrogrades et qui ne sont cependant qu'une juste réaction, quelques esprits généreux ont noblement relevé leurs services.

Et, d'ailleurs, sans un mérite réel, comment expliquer l'engouement subit dont s'éprit le XVIe siècle pour cette pléïade poétique dont *Ronsard* était le chef? pour ces hommes célèbres qui, comme lui, font honneur à notre province et qu'il s'était attachés par les liens d'une sainte confraternité : *Lazare de Baïf*, *Jean Antoine* son fils qui puisa avec Ronsard le goût de la poésie française aux leçons de Jean Dorat, *Robert Garnier*, l'émule de Jodelle, mais qui le surpassa, *Nicolas Denisot*, l'ami de Pierre Belon, que sa modestie eût laissé ignoré peut-être, si ses contemporains ne l'eussent couvert d'éloges?

N'y a-t-il donc rien à conserver dans la prodigieuse abondance de ces essais divers, où tous les genres sont parcourus? Croit-on que, même aujourd'hui, tout doive périr de ces poésies qui long-temps firent décerner à leurs auteurs les palmes du triomphe? Qu'on nous permette quelques citations, et si elles ne doivent plus rencontrer aujourd'hui cet énivrement excessif qu'elles excitaient autrefois, peut-être du moins réveilleront-elles au milieu de leurs compatriotes quelques vives sympathies pour ces noms glorieux, qui sont nos titres d'honneur dans les annales de la littérature.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais, roi, je la reçus, poète tu la donnes.

Voilà ce qu'écrivait Charles IX à Ronsard, et cet éloge était vrai dans le temps. Mais si, malgré l'immense ascendant qu'il acquit sur son siècle, Ronsard ne mérita pas le titre de législateur du parnasse, il est vrai cependant qu'il était né avec un véritable talent poétique, qu'il avait de la verve, du coloris, de l'invention. Ses images ont souvent de la hardiesse; qu'on en juge par les fragments de cette pièce où en personnifiant *la promesse* menteuse, il fait le satyrique tableau de nos journalières déceptions :

Un soir que je dormais, donnant repos à l'âme,
En songe m'apparut l'image d'une dame
Qui monstroit à son port n'être pas de bas lieu,
Ains sembloit, à la voir, sœur ou femme d'un Dieu.
Ses cheveux étoient beaux, et les traits de sa face
Monstroient diversement je ne sçais quelle grâce
Qui domptoit les plus fiers et d'un tour de ses yeux
Eust appaisé la mer et séréné les cieux;
Elle portoit au front une majesté sainte,
Sa bouche, en souriant, de roses était peinte;
Elle étoit vénérable et quand elle parloit
Un parler emmiellé de sa lèvre couloit.
. . . . . .
Autour de cette nymphe erroit une grand' bande
Qui d'un bruit importun mille choses demande;
Seigneurs, soldats, marchands, courtisans, mariniers,
Les uns vont les premiers, les autres les derniers,
Selon le bon visage et selon la caresse,
Que leur fait en riant cette brave déesse :
Elle allaite un chacun d'espérance, et pourtant,
Sans être contenté, chacun s'en va content;
Elle donne à ceux-ci tantôt une accolade,
Tantôt un clin de tête et tantôt une œillade;

Aux autres elle donne et faveurs et honneurs,
Et de petits valets en fait de grands seigneurs.

. . . . . .

Aussi je lui demande et aussi la déesse
Me répond à son tour : Ami, je suis Promesse,
Dont le pouvoir hautain, superbe et spacieux,
Commande sur la mer, en la terre et aux cieux :
La troupe que tu vois me suit à la parole,
Et, pour un petit mot qui de ma bouche vole,
Je suis crainte et servie et je puis ébranler
Le cœur des plus constans qui m'écoutent parler.
J'habite les palais et les maisons royales ;
Je loge en ces chasteaux et en ces grandes salles
Qui ont les soliveaux argentés et dorés,
Superbes en piliers de marbre élabourés.
Les rois, les empereurs, les seigneurs et les princes
Ne peuvent rien sans moi, je garde leurs provinces,
Je flatte leurs sujets, et, puissante, je fais
La guerre, quand je veux, les trèves et la paix.
Je détruis les cités, je perds les républiques,
Je corromps la justice et les lois politiques,
Je fais ce que je veux, tout tremble dessous moi,
Et ma seule parole est plus forte qu'un roi.

. . . . . .

Certes ici Ronsard ne parle ni grec ni latin, sa phrase est correcte, son tour facile, certains vers ont une coupe nouvelle, le récit est animé et l'ironie pleine de finesse. On voit que le poète peut produire sans le secours de l'imitation.

Qui ne se plairait à la douce mélodie de ce sonnet plein de charmes?

Je vous envoie un bouquet que ma main
Vient de trier de ces fleurs épanies :
Qui ne les eust à ce vespre cueillies
Chutes à terre elles fussent demain.

Cela vous soit un exemple certain
Que vos beautés, bien qu'elles soient fleuries,
En peu de temps choiront toutes flétries,
Et, comme fleurs, périront tout soudain.

Le temps s'en va, le temps s'en va, ma dame,
Las ! non le temps, mais nous nous en allons,
Et tost serons étendus sous la lame :

Quand serons morts, plus ne sera nouvelle
De ces amours des quelles nous parlons ;
Donc aimez-moi ce pendant qu'êtes belle.

Ronsard s'attachait particulièrement à la richesse des rimes, dont la recherche tourne si fréquemment au profit de la pensée. Il est le premier qui ait entremêlé régulièrement les rimes masculines et féminines, et cette heureuse innovation prouverait à elle seule qu'il avait le sentiment de l'harmonie et qu'il aurait fait faire à la poésie un immense progrès.

Robert Garnier trouva la tragédie dans sa première enfance. Les succès de Jodelle qui venait, par une entreprise hardie, de substituer aux mystères des confrères de la passion des pièces de l'école grecque, échauffèrent sa verve. Dès l'abord il laissa loin de lui son devancier et recueillit à son tour les applaudissements enthousiastes d'une foule empressée qui, suivant Pasquier, n'avait « rien ouï de semblable. » Si son action languit, si la marche de ses pièces est lente et trop souvent entravée par de longs récits ou des chœurs, du moins la couleur tragique commence à s'y montrer, le style a plus de noblesse et d'élévation, les situations plus de force et d'intérêt et dans les chœurs on trouve quelquefois ce sublime d'expressions et d'images qui les a fait comparer à des odes.

Ainsi dans la tragédie de Porcie :

Notre courte félicité
Coule et recoule vagabonde
Comme un gallion agité
Des vagues contraires de l'onde.
Celui qui, volage, se fonde
Sur un si douteux fondement

Semble qu'en l'arène inféconde
Il entreprenne un bastiment.

La fortune n'outrage pas
Volontiers les personnes basses ;
Elle n'appesantit son bras
Que sur les plus illustres races :
Les rois craignent plus ses menaces
Que les durs laboureurs ne font
Et le foudre est souvent aux places
Qui plus haut élèvent leur front.

Les édifices orgueilleux,
Voisinant le ciel de leurs testes,
Ont tant plus le chef sourcilleux
Battu d'ordinaires tempestes
Qu'ils élèvent plus haut leurs testes ;
Et les aquilons furieux
Ne battent guères que les faistes
Des rochers plus audacieux.

Ces vers ont du nombre et les pensées de la hauteur. Ne trouve-t-on pas de la dignité à ce monologue de César dans la tragédie de Marc-Antoine ?

Grands dieux qui, sans mourir, livrez tout au trépas ;
Qui, sans jamais changer, changez tout ici-bas ;
Vous avez élevé jusques au ciel qui tonne
La romaine grandeur par l'effort de Bellone,
Maîtrisant les humains d'une horrible fierté,
Captivant l'univers, veuf de sa liberté !
Toutefois aujourd'hui cette orgueilleuse Rome
Sans bien, sans liberté, ploye au vouloir d'un homme ;
Son empire est à moi, sa vie est en mes mains ;
Je commande, monarque, au monde, et aux Romains ;
Je fais tout, je peux tout, je lance ma parole
Comme un foudre bruyant de l'un à l'autre pole,
. . . . . .
Tout reconnaît César, tout frémit à sa voix
Et son nom seulement épouvante les rois.

Qu'on juge si le récit de la bataille de Tapse n'a pas du mouvement et de la vie. Scipion harangue ses soldats au moment du combat :

Voici, mes compagnons, le beau jour, voici l'heure
Qu'il convient que chacun ou soit libre ou qu'il meure.
. . . . . .
Nous ne combattons point pour ravir des trésors,
Nous ne combattons point pour eslargir nos bords,
. . . . . .
Nous combattons, enfans, pour notre propre vie,
Pour les biens, les honneurs, les lois et la patrie :
Ores le bien, l'empire et l'état des Romains
(le vrai prix du vainqueur) balance entre vos mains.
. . . . . .
Or sus, montrons-nous donc dignes de nos ancêtres,
Combattons de tel cœur que demeurions les maistres.
Que ce cruel tyran, percé de part en part,
Tombe mort en la presse au pied de son rempart ;
Et que ses bataillons, comme touchés d'un foudre,
Renversés par monceaux ensanglantent la poudre.
Ainsi dit, et ses gens, criant tous à la fois,
De parole et de mains applaudissent sa voix.
Le bruit monte léger jusques dedans les nues,
. . . . . .
La trompette commence, et lors comme tempeste
Ils courent l'un sur l'autre et de pieds et de teste ;
La poussière se lève, et comme gros nuaux,
Ténébreuse enveloppe et hommes et chevaux ;
Les flèches et les dards grêlent dessus les armes,
La terre, décochant tremble sous les gens d'armes,
L'air résonne de cris, le soleil appâlit,
Le feu sort des harnais et dans le ciel jaillit.

Inutile sans doute de multiplier ces citations ; c'en est assez pour faire concevoir comment, en entendant pour la première fois des tirades de cette facture, les oreilles françaises furent flattées jusqu'à l'enthousiasme ; les longueurs disparaissaient devant la vivacité des images. Toutefois nous ne résistons pas au désir de rappe-

ler encore quelques strophes de l'élégie de R. Garnier, sur la mort de Ronsard, afin de donner un exemple de sa manière en ce genre :

Notre esprit incertain aussitôt qu'il raisonne
La mort va redoutant ;
Et sans cette frayeur que la raison nous donne
On ne la craindrait tant.

. . . . . .

Encor dès que le ciel en une belle vie
Quelques vertus enclost,
La chagrineuse mort qui les hommes envie,
Nous la pille aussi tost.

Ainsi le verd émail d'une riante prée
Est soudain effacé ;
Ainsi l'aimable teint d'une rose pourprée
Est aussi tost passé.

La jeunesse de l'an n'est de longue durée ;
Mais l'hiver aux doigts gourds,
Et l'été rembruni de la torche éthérée,
Durent presque toujours.

Mais las ! ô doux printemps, votre verdeur fanie
Retourne au même point :
Mais quand notre jeunesse une fois est finie
Elle ne revient point.

Robert Garnier avait trouvé dans les travaux de *Lazare de Baïf*, né au château des Pins, près la Flèche, un noble sujet d'émulation. Celui-ci cultivait les lettres avec succès et s'était fait un nom par sa traduction de l'Electre de Sophocle et de l'Hécube d'Euripide, en même temps qu'il défendait les intérêts de la France près des cours étrangères. C'est pendant une de ses ambassades à Venise, que naquit *Jean-Antoine* le poète le plus fécond et le plus varié de ce temps. Sa manière est facile, sans recherche, sans affectation ; son style a de la naïveté

et se rapproche du badinage de Marot ; on le lit avec plaisir parce qu'il est clair ; et puis il y règne je ne sais quel laisser-aller qui tient d'un gai sans-souci. Il dit à son livre en le lançant dans le monde :

Les uns diront que tu es rude,
D'autres que tu sens plus l'étude
Que la cour, tant tu es divers !
Laisse-toi blasmer et redire
A qui ne voudra point s'instruire
Par la lecture de tes vers.
Tel louera ce que moins je prise,
Et tel ce que plus j'autorise
En se moquant méprisera.
Jupiter ou pleuve ou repleuve,
Toujours quelque fascheux se treuve
Qui du temps présent se plaindra.

Ne trouve-t-on pas, dans la fable qui suit, quelque chose dont le bonhomme a su profiter ?

LE LOUP ET L'ENFANT.

Un loup ayant fait une queste
De toutes parts, enfin s'arreste
A l'huis d'une cabane aux champs,
Au cri d'un enfant que sa mère
Menaçait, pour le faire taire,
De jeter aux loups ravissants.

Le loup qui l'ouit en eust joye,
Espérant d'y trouver sa proie.
Et tout le jour il attendit
Que la mère son enfant jette ;
Mais le soir venu, comme il guette,
Un autre langage entendit :

Car la mère qui, d'amour tendre,
En ses bras son fils alla prendre,
Le baisant amoureusement,
Avecques lui la paix va faire,

Et le dorlotant pour l'attraire
Lui parle ainsi flatteusement :

Nenni, nenni, non, non, ne pleure,
Si le loup vient, il faut qu'il meure ;
Nous tuerons le loup s'il y vient.
Quand ce propos il ouït-dire,
Le loup grommelant se retire.
Céans l'on dit l'un, l'autre on tient.

Avec ce tour d'esprit, Baïf devait manier avec aisance les sujets légers, et nous en avons la preuve dans une chanson imitée de Martial qu'il aurait pu intituler : mon rêve de bonheur. Mais voici une épigramme qui, par son application usuelle, devrait être dans tous les souvenirs :

LE CALCUL DE LA VIE.

Tu as cent ans et davantage ;
Mais calcule de tout ton âge
Combien en eut ton créancier,
Combien tes folles amourettes,
Combien tes affaires secrettes,
Combien ton pauvre tenancier,

Combien tes procès ordinaires
Combien tes valets mercénaires,
Combien ton aller et venir :
Ajoute aussi tes maladies,
Ajoute encore tes folies,
Si tu pouvais t'en souvenir :

Et tout cela qui, sans usage,
S'en est allé pour ton dommage ;
Si tout cela tu en rabas,
Tu verras avoir moins d'années
Que tu ne t'en étois données,
Et que tout jeune tu t'en vas.

Terminons ici nos extraits ; mais ajoutons qu'à la même époque, douze manceaux furent successivement recteurs de l'université de Paris ; accordons aussi quelque faveur aux poésies d'*Amy Dupont*, de *René Flacé*, aux essais dramatiques de *Jean Galléry*, de *Michel Bourrée*, et, en considérant quelle belle page nous est faite dans l'histoire littéraire du XVIe siècle, ranimons en nous ce sentiment puissant qui produit les grandes choses, l'amour de la patrie.

A ce mot et à celui d'histoire littéraire que nous venons de prononcer, comment la pensée ne se porterait-elle pas sur notre *La Croix du Maine*, cet homme qui aimait son pays et ses compatriotes jusqu'à la partialité ? Investigateur infatigable, après avoir réuni une quantité considérable de livres pour sa bibliothèque particulière et employé quinze ans de sa vie à des analyses et à des recherches, il conçut l'idée de publier, sous le titre de Bibliothèque française, une nomenclature de tous les ouvrages alors connus et une notice biographique sur leurs auteurs. C'est le premier travail qui ait été fait dans ce genre, il espérait par là, et surtout en s'adressant à Henri III, faire naître le projet d'une bibliothèque nationale et propager de plus en plus le goût de l'instruction. Sa vaste organisation avait embrassé le plan d'une véritable encyclopédie ; il voulait que l'érudition historique s'attachât aux antiquités, aux monuments, aux inscriptions ; qu'elle décrivît les lois, les usages, les mœurs, les singularités ; lui-même avait déjà ce travail tout fait pour sa province du Maine ; il voulait qu'on étudiât les langues, les dialectes, dans leurs racines, leurs synonymies, leurs ressemblances, sachant combien la linguistique vient au secours de l'histoire, en laissant sur le globe des traces vivantes du croisement des races. Il avait fait pour cela un appel à ses contemporains et, sans doute, on y eût répondu et notre illustre savant eût pu élever un monument gigantesque dont sa Bibliothè-

que française n'eut été que le piédestal, si un exécrable assassinat ne l'eût enlevé à sa patrie, comme Belon, dans toute la force de l'âge et du talent.

Si, à côté de notre premier peintre français Jean Cousin, notre pays ne peut produire que le nom assez obscur de *Marc Duval* qui cependant fut, en même-temps que lui, peintre et graveur à la cour de Charles IX, et celui de *Nicolas Denizot*; si la musique ne nous présente de même que des notabilités locales, telles que *Maigret* qui, dès 1506, la cultivait avec succès et, vers la fin du XVIe siècle, *Julien Belin* et *Thomas Gendrot*, dont l'un dirigeait la Psallette et l'autre savait déjà réunir l'expression et la noblesse dans des compositions à quatre voix, la sculpture, en revanche, livre à notre admiration le grand nom de *Germain Pilon*. C'est à lui, dit un biographe éclairé, et à Jean Gougeon dont il fut le contemporain et l'émule, que la France est redevable des premiers ouvrages de sculpture qui, parmi nous, dans les temps modernes, ont le plus rapproché du bon goût de l'antique. Renfermé uniquement dans l'exercice d'un art où il sut s'avancer vers la perfection, sa vie est toute entière dans ses ouvrages. On ignore s'il avait vu l'Italie; mais de combien d'œuvres étonnantes n'a-t-il pas enrichi Paris, où Catherine de Médicis avait apporté le goût des beaux arts inné dans sa famille? Sans rappeler ce monument funéraire élevé à la mémoire d'Henri II, ces inimitables bas reliefs, où la foi, l'espérance et la charité se présentent avec des attributs et des poses d'un goût parfait; ces statues de François II et de Catherine, où la gravité du style de Michel-Ange s'harmonise avec la grâce du Primatice, qui ne connaît cet admirable groupe des trois grâces que le musée français produit à côté des belles statues de l'antiquité? En face de pareils chefs d'œuvre, tout éloge devient superflu; il est de ces hommes qu'il suffit de nommer.

Mais ce que nous sommes heureux de rappeler, c'est

qu'après avoir perdu, par le marteau du vandalisme révolutionnaire, une belle statue de Saint Bernard à la quelle G. Pilon avait mis son nom, nous possédons encore, quoique mutilé, un monument qui seul suffirait à sa gloire, c'est celui de Guillaume Langey du Belley qui décore une des chapelles de la cathédrale. La brillante renommée de Langey méritait, sans doute, d'inspirer le génie d'un grand artiste ; mais, quand son digne compatriote consacrait à ce beau mausolée l'habileté de son ciseau, cet honneur du moins ne s'attachait pas à des restes sans gloire.

Nous n'avons rien dit de la chapelle de Solesmes qui porte la date de 1550 ; la tradition attribue à Pilon une large coopération aux groupes qu'elle renferme, peut-être est-ce à tort. Cette question de critique est hors de notre sujet. Mais quelque soit l'artiste auquel nous les devons, ainsi que les prodigieux détails de sculpture qui ornent l'autel dit *de la pamoison*, nous nous en emparons comme d'une richesse locale, reste précieux du temps de la renaissance, monument mystique autant que monument d'art, épopée catholique burinée sur la pierre et d'autant plus éloquente qu'elle est toute de sentiment et de méditation.

L'architecture eut aussi, dans ce temps, au Mans, un artiste recommandable. On voyait encore, au commencement de notre siècle, sur l'allée supérieure de nos promenades publiques, un superbe jubé d'ordre corynthien qu'une barbare négligence a laissé depuis tomber en ruines. Ce morceau d'architecture, enlevé pendant la révolution à l'église des Jacobins, avait été construit en 1554, par *Pierre Boisselerat* et décoré par *Huet* autre artiste du Mans, de plusieurs bustes et ornements dont le dessin correct révélait un véritable talent. Combien n'avons-nous pas à regretter de pertes de ce genre? Dans l'église de Saint-Vincent, le bas-relief du martyre de Saint Laurent, l'assomption de la Vierge; dans celle de la Cou-

ture, le sarcophage d'Hélie de la Flèche; dans celle de la Mission, les anciens tombeaux de la chapelle du Gué-de-Maulny, et à la cathédrale, les tombeaux en plomb de la famille de Lavardin. Ainsi les fureurs politiques, instruments aveugles d'une ignorance jalouse, s'attaquent aux œuvres du génie comme à des trésors précieux pour l'homme éclairé. Quand donc les bienfaits de la civilisation auront-ils rendu impossible ces retours à la barbarie?

La mécanique devait aussi rencontrer, dans le Maine, un génie inventif : *Abel Foulon* de Loué, partage avec Aubry Olivier l'honneur de la découverte du balancier, qui contribua si puissamment à la perfection du monnayage. Déjà decoré du titre d'ingénieur d'Henri II, il reçut bientôt celui de maître à monnaie et obtint, près du palais du roi, un local propre à recevoir sa nouvelle machine. Foulon est de plus l'inventeur de *l'holomètre*, instrument qui donne immédiatement et sans calcul la valeur des angles et le résultat des mesures, et qui fut en usage jusqu'à l'époque (1628), où l'invention des logarithmes vint faciliter les opérations de la trigonométrie. (Ledru).

Ainsi notre pays eût, au XVIe siècle, l'honneur de se distinguer par tous les genres de mérite ; ainsi l'âge de la renaissance si violemment agité par les grandes luttes de l'esprit humain, mais aussi qui imprima à sa marche une si vive impulsion, vit naître parmi nous des athlètes vigoureux, passionnés pour les sciences et les arts et qui secondèrent d'un puissant effort le mouvement qui s'opérait.

XVIIe siècle. — Mais, il faut le dire, cette époque est pour nous l'époque la plus brillante. Bientôt va s'ouvrir ce règne à jamais mémorable, où un homme à grandes vues ne paraît s'asseoir sur le trône et y porter l'esprit d'une domination absolue que pour associer à son empire celui des arts et du génie. Les temps de labeur sont passés, celui de la réalisation s'approche, la langue va

se fixer, le goût s'épurer et, pour élever à l'honneur de l'esprit humain une pyramide impérissable, tout à l'heure apparaîtront sur la scène du monde les hommes vraiment forts, les géants de l'intelligence. C'est vainement que nous chercherions alors parmi les nôtres quelques-unes de ces illustrations étonnantes que l'admiration générale a en quelque sorte popularisées ; mais ces génies privilégiés eux-mêmes auraient-ils pu élever aussi haut le monument qu'ils nous ont laissé autrement qu'en bâtissant sur un sol déjà habilement préparé par des mains moins connues, et en trouvant autour d'eux des auxiliaires laborieux dont les noms, pour rester dans une sphère inférieure, n'en brillent pas moins d'un éclat sans emprunt?

Ainsi lorsque l'astronomie attendait en France une intelligence puissante qui repondit aux grandes découvertes de Copernic, de Keppler, de Galilée, voici venir *J. Picard* qui, par l'application des lunettes aux quarts de cercle et aux secteurs pour la mesure des angles, parvient à des vérifications jusques là reputées impossibles et facilite, par la précision de ses calculs, les profondes recherches de Newton. Le premier, il observe la longueur du pendule à secondes et demande des expériences en divers lieux du globe pour savoir si cette longueur est la même partout, en tenant compte de la dilatation des métaux ; le premier aussi, il appelle l'attention des astronomes sur les mouvements des astres connus sous le nom d'aberrations, et donne les moyens de déterminer tout à la fois les ascensions directes du soleil et celles des étoiles ; il fixe les moments précis des solstices avec la même exactitude que ceux des équinoxes. Enfin il partage, avec Auzout, l'honneur de l'invention du micromètre. « Sa carrière, dit Condorcet, a été » toute remplie d'occupations utiles dont les fruits s'éten- » dront peut-être au-delà de sa mémoire. » Picard en effet joignait à beaucoup de science une extrême modestie; et qui ne sait que la modestie, tout en rehaussant

le vrai talent, n'est pas toujours pour lui un brevet d'immortalité ? Sans tenir à des considérations mesquines d'amour-propre, Picard employa son crédit auprès de Colbert, pour faire appeler en France Cassini dont la réputation pouvait éclipser la sienne, et vit, sans ombrage, ce rival trop heureux peut-être, placé à la tête de l'Observatoire dont la création était due à ses propres soins. Mais heureusement la gloire n'a point failli à la mémoire de Picard, et, de nos jours encore, n'y eût-il pour la perpétuer que la pratique usuelle de ses inventions, c'en serait assez sans doute pour sauver de l'oubli le nom de leur auteur.

Ainsi, à côté de Descartes, le chef d'école, l'apôtre du doute méthodique, voyez-vous s'asseoir le savant, le bon P. *Mersenne* son condisciple au collége de la Flèche, dont l'inaltérable amitié le préserve de la fougue de ses passions et le ramène aux études sérieuses ? dont les pieux conseils le maintiennent dans cette foi primitive que Descartes sut toujours conserver sur le terrain glissant du rationalisme? Mersenne qui, comme lui et avec lui, entreprend de ruiner la puissance tyrannique d'Aristote et plus heureux que le père de la philosophie nouvelle, sait par sa prudence échapper aux persécutions de l'envie ? Mersenne l'inventeur de la cycloïde, cette courbe dont Pascal s'empara pour en découvrir les propriétés ; Mersenne enfin adonné à la science avec tant d'universalité et de profondeur, qu'il est consulté sur tout ce qui ressort de l'esprit humain, qu'il devient le centre d'un immense commerce littéraire, et le secrétaire de l'Europe savante ? Théologien habile, philosophe éclairé, grand mathématicien, Marin Mersenne s'était appliqué en outre à la science de l'harmonie ; il a publié sous le titre d'*Harmonie universelle*, un ouvrage fort recherché qu'on regarde comme un chef-d'œuvre.

A côté de Mallebranche, quoique dans un rang moins élevé, nous pouvons citer notre compatriote *Bernard Lami*, son contemporain et, comme lui, membre de la cé-

lèbre congrégation de l'Oratoire. Chez lui, l'application aux sciences exactes et à la philosophie s'alliait avec l'étude des langues anciennes et modernes, les belles lettres, une saine critique et une vaste érudition. Sorti du collége du Mans, où les leçons de Mascaron, l'éloquent panégyriste de Turenne, lui avaient inculqué le goût de la littérature, il se montra bientôt lui-même capable d'en tracer des règles, d'établir des principes. Sa Rhétorique, ses Réflexions sur l'art poétique lui valurent d'honorables suffrages, ses traités de mathématiques se distinguent par leur clarté ; « il faut toujours y revenir, a dit d'Alembert, si l'on veut acquérir, en mathéma- » tique, des connaissances précises. » J.-J. Rousseau préférait ses Éléments de géométrie à ceux d'Euclide ; ses Entretiens sur les sciences qui ont mérité des éloges de Bayle ont pour but, c'est l'auteur qui l'annonce, de montrer comment on doit se servir des sciences pour se faire l'esprit juste et le cœur droit, but excellent, but de toute bonne éducation ; la science unie à la morale et à la religion, voilà ce qu'avec l'esprit le plus juste et le plus orné, le cœur le plus sensible et le plus droit, Bernard Lami était digne d'enseigner. Et cependant Bernard Lami fut persécuté ; trop clairvoyant pour ne pas reconnaître qu'une soumission servile aux doctrines d'Aristote retenait la philosophie dans des entraves dégradantes, il voulut, à l'exemple de Descartes, l'affranchir de son joug et proclamer, dans son enseignement scholaire, une méthode qui ouvrit au raisonnement une nouvelle voie ; mais, destitué de ses emplois, il lui fallut courber la tête sous la main du plus fort, et chercher loin de son pays un refuge, où bientôt ses vertus lui gagnèrent tous les cœurs, et où il mit fin à un grand ouvrage qui l'occupait depuis bien des années, son Traité sur la sainte cité de Jérusalem et sur son temple ; c'est le fruit de ses immenses recherches sur l'histoire et les arts du peuple hébreu, c'est son chef-d'œuvre.

Venons aux hommes qui, sortis de nos écoles, portaient dans la chaire chrétienne l'enseignement évangélique avec un ton plein de dignité, alors que Bourdaloue maîtrisait les convictions par l'ascendant d'une raison toujours victorieuse, que Bossuet atteignait dans l'oraison funèbre à toutes les sublimités de l'éloquence, et que Massillon arrivait aux sources de la persuasion par l'élégance et les douceurs du langage. Parmi ces prédicateurs du second ordre, nous pouvons compter *Mathurin Hubert*, oratorien comme Lami, qui, pendant quarante ans, fit entendre à Paris la parole chrétienne, souvent même en présence de Bourdaloue qui se plaisait à l'écouter, et *Jean Louis de Fromentières*, évêque d'Aire qui composa une oraison funèbre d'Anne d'Autriche et prêcha devant Louis XIV plusieurs sermons pleins de force et de grandes leçons.

Les leçons que l'histoire fournit, ont plus que toutes autres une grande portée; mais l'histoire, dans le temps où nous nous reportons, n'était encore qu'en ébauche. Nul grand écrivain ne s'était rencontré, qui coordonnât les documents épars et résumât sur l'ensemble des faits; on avait tout au plus alors des histoires locales. Mais, tout informes, tout incomplettes qu'elles sont, il faut savoir rendre grâces à ceux qui nous les ont livrées; sans eux, la nuit des temps aurait tout obscurci. Or, dès 1544, *Jean Orry*, avocat au Mans, avait fait des recherches sur les antiquités de son pays; un siècle après environ, *J. Maan* écrivit l'histoire de l'Eglise de Tours; *Courvaisier* et *Jean Bondonnet*, bénédictin, publièrent les Vies des évêques du Mans. Chacun de ces deux ouvrages est la critique de l'autre, mais les faits principaux ne changent pas, et il en est ainsi de toute histoire; quand les passions, l'esprit de système et souvent même l'imagination s'exercent sur les détails secondaires, les grands événements restent invariables, jalonnant à travers les siècles la marche de l'humanité.

Les sciences naturelles n'avaient pas fait non plus de progrès sensibles depuis Belon ; il était réservé à nos jours de les porter à leur perfection. Cependant on trouve encore au Mans, dans le XVIIe siècle, un émule de ce grand homme, Louis Morin qu'un goût passionné pour la botanique suivit dans l'emploi de médecin de l'Hôtel-Dieu à Paris. Dans sa vieillesse, revenu au Mans sa chère patrie, il rassembla une grande quantité de médailles et de plantes, et composa une riche bibliothèque. Tournefort a donné son nom à une plante rapportée du Levant, c'était vouloir éterniser sa mémoire.

Quant à la science du droit, elle n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracé. Nous ne pouvons cependant ne pas mentionner des hommes de la province qui ont débrouillé le dédale de nos coutumes, tels que, *Julien Bodreau, Mathurin Louis des Malicottes*, et ce généreux avocat qui s'associa à Pélisson pour la défense du malheureux surintendant Fouquet *Roland Levayer de Boutigny*.

Pendant que notre province se recommandait ainsi aux yeux de la France, deux voyageurs l'honoraient à l'étranger : *François Pyrard*, par son Voyage aux Indes Orientales, aux Maldives et aux Moluques, où il fit preuve d'une véracité bien rare ; mais surtout *Joachim Bouvet* jésuite, par sa mission apostolique à la Chine. Membre de l'Académie des sciences, ayant fait une étude spéciale des mathématiques, du dessin, de l'astronomie et de la théologie, et par-dessus tout brûlant de cette sainte ardeur qui fait affronter les tortures, Bouvet échappa ainsi que son intrépide confrère Gerbillon, à des dangers de toute espèce et fut assez heureux pour se faire accueillir avec bienveillance par l'empereur. Bientôt il lui donna des leçons de mathématiques et de philosophie, et à la faveur de l'intime confiance qu'il gagna dans ce poste élevé, obtint une résidence dans le palais impérial, un vaste emplacement pour une église, et, ce qu'il am-

bitionnait le plus, un édit solennel qui permit d'enseigner publiquement la religion chrétienne.

« Le bruit de cet évènement, » dit un de nos dignes compatriotes (1) qui lui a consacré une notice biographique, « l'un des plus éclatants qu'offrent les fastes de » l'église, retentit dans toute la terre. Rome se flatta de » voir accroître son empire ; la France se flatta d'avoir » donné naissance aux deux héros des missions orienta- » les ; le Maine se félicita de ce que le front de l'un » de ses enfants était ceint d'une palme aussi glorieuse. » Tout l'Occident tressaillit de joie, dans l'espoir que sa » religion allait fleurir aux bornes de l'hémisphère, » chez la nation la plus nombreuse et la plus renommée » de l'univers. Tout paraît justifier d'abord ces grandes » espérances ; toutes persécutions cessent. Ce n'est » point en vain que les apôtres de la foi élèvent libre- » ment la voix au milieu d'une population de 150 mil- » lions d'habitants. Des milliers de néophytes, parmi les- » quels on compte trois princes du sang impérial, se » rangent sous les drapeaux de l'évangile. Il semble que » les Jésuites puissent se flatter de voir triompher la » croix dans ces beaux climats. Apparence trompeuse ! » espoir fragile ! Dieu, dont les voies sont inaccessibles » à nos faibles lumières, en a décidé autrement. »

Quelques contradictions et l'absence que fit Bouvet, pour revenir en France chercher de nouveaux missionnaires, détruisirent en grande partie l'œuvre à laquelle il avait consacré son savoir, la douceur de son caractère et ce prosélytisme patient qui sait ne procéder que par degrés. Bouvet est mort à Pékin. Il avait composé, en langue tartare, une géométrie et un traité de philosophie à l'usage de l'empereur Kam-Hi. Les relations qu'il a laissées de ses voyages sont pleines de faits curieux et d'observations intéressantes sur l'histoire naturelle. Mais,

(1) J. Pôté.

conduit par sa foi au centre d'une population païenne, et jalouse de ses croyances qu'elle dit aussi anciennes que le monde, notre pieux compatriote avait surtout à cœur d'étudier ces vieilles traditions, assuré par avance que fouiller l'antiquité, c'est y chercher la confirmation de la vérité catholique. Aussi, dans une lettre à Leibnitz cet homme de science et de foi, Bouvet énumère-t-il les preuves qui démontrent à ses yeux que les dogmes du christianisme ont été, dans un âge reculé, apportés à la Chine ; il retrouve dans leur religion des traces évidentes du mystère de la trinité et, dans leurs livres sacrés, une concordance frappante avec les principaux articlesde notre foi ; recherches érudites qui exercent encore aujourd'hui plusieurs jeunes hommes laborieux et qui ont conduit le savant A. de Rémusat à de si importantes déductions.

La littérature, au XVIIe siècle, resta chez nous dans l'ombre. *Marin Cureau de la Chambre* devint membre de l'Académie française, mais ce titre fut souvent donné à la faveur. *Louis Belin de la Fuye* eût quelques succès dans la poésie, mais quelle comparaison à faire entre lui et les poètes de son temps ? Il a cependant quelques strophes où l'on trouve du nombre, de l'aisance et qu'il est bon de noter dans la pénurie où nous nous trouvons; car, bien que nous ayons fourni, pour les bouffonneries du *Roman comique*, théâtre et acteurs, nous ne pouvons cependant révendiquer qu'un reflet de la renommée que s'est acquise, par cette création originale et la verve facile de quelques tirades heureuses, le facétieux chanoine du Mans, l'invalide de Pontlieue.

Mais les beaux arts vont nous offrir quelques dédommagements. *Louis Bouteiller*, maître de musique de la cathédrale, remporte successivement dix sept prix alors que Lulli introduisait dans l'harmonie ses heureuses innovations. Il compose plusieurs pièces que Louis XIV et sa cour se plaisent à redemander. *Legoux* fait preuve d'un vrai talent de composition dans les ta-

bleaux dont il décore nos églises. *Guillebault* mérite le prix de l'Académie de Rome, par son *Enlèvement des Sabines* et place au cloître de N.-D. de Paris une *Résurrection de Lazare* qui sanctionne sa réputation. Les frères *Demeaux* doivent à leurs pinceaux l'honneur d'être appelés à la cour de Christine de Suède, et *Boisnard* prête aussi aux sujets religieux l'animation et le coloris de la peinture. Mais, des tableaux estimés qu'il nous avait laissés et que les hommes de nos jours ont pu encore apprécier, aucun n'a échappé au fanatisme révolutionnaire ; pertes regrettables pour l'histoire de l'art, vandalisme d'autant plus aveugle, qu'il a détruit en même temps un excellent tableau de *la mort de St.-Dominique*, par Lesueur, ce grand peintre que quelques biographes de la province, par excès de patriotisme peut-être, font naître sur notre sol.

On le voit, sans avoir rien produit du premier ordre, la peinture comptait néanmoins alors dans le Maine des artistes de talent, et pour encourager ces heureuses dispositions un ami de l'humanité *Picard du Vau* fonda au Mans une école gratuite de dessin ; bienfait qui doit attirer sur son nom la reconnaissance de la jeunesse.

Quelques sculpteurs d'un vrai mérite devaient aussi nous laisser des souvenirs de l'école de G. Pilon sans approcher de sa perfection. Pourquoi faut-il que de leurs œuvres, il ne nous reste que quelques débris ? Honneur toutefois à ceux qui nous les ont conservés ! Ainsi 93 avait vu dévaster le sépulcre de la cathédrale dû au ciseau de *Labarre*, père (1610) ; depuis ce monument a été en partie réintégré. Mais que sont devenues les figures autrefois admirées qui décoraient le jubé de St.-Vincent ? celles du grand autel et de la chapelle de St.-Laurent dont la Ste.-Cécile placée à la cathédrale peut nous faire apprécier le mérite ? *Labarre* fils y avait travaillé avec son père. Que sont devenues les statues de la Vierge, placées en 1638, par *Biardeau* sur

les portes de notre ville ? une seule a été sauvée ; elle couronne aujourd'hui, à la cathédrale, le seul débris qui nous reste du jubé de l'architecte *Hoyau*. A cette place, il semble que par la dignité mélancolique de son expression, par la large ondulation de ses draperies, on ait voulu opposer la sévérité de l'art chrétien à l'élégance fleurie de l'architecture grecque. Quand nous reconnaissons aujourd'hui, malgré leurs mutilations, dans les groupes du Sépulcre des cordéliers qui décorent encore l'une des chapelles de St.-Julien, une correction de dessin, une variété de poses, une légèreté de ciseau qui tiennent de la bonne école, comment ne regretterions-nous pas l'Assomption de la Vierge qui surmontait, avant la révolution, le grand autel de St.-Vincent et plusieurs autres statues également empreintes du talent de *Mérillon* père et fils ?

Et cependant nous n'avons pas épuisé la liste de nos artistes. A leur tête nous aurions dû mentionner peut-être le nom d'*Ambroise Duval*, célèbre sculpteur en bronze que Colbert rappela de la cour d'Angleterre, où ses grands talents le faisaient occuper, pour l'employer aux groupes de Versailles. Le Crucifix de bronze, placé dans l'église des jésuites de la rue St.-Antoine à Paris, était de lui; et, comme si la nature avait dû perpétuer le talent dans la famille de nos sculpteurs, sa fille *Marthe* était auteur du bas-relief qui décore ce beau monument et des deux anges qui le couronnent.

Ainsi le mouvement artistique qu'imprimait autour de lui le puissant Louis XIV, se faisait aussi sentir jusques dans nos provinces ; ainsi, après notre grand sculpteur G. Pilon, le pays se suffisait encore avec ses propres ressources. Tel est le privilége du génie, de se survivre en quelque sorte à lui-même par l'émulation qu'il fait naître.

Considérerons-nous comme artistes, ces hommes dont l'industrie a fait la fortune de notre cité ? *Halay* qui,

au commencement du XVIIe siècle, établit la manufacture de cire, son continuateur *Julien Hossard*, et *Jean François Véron*, le fondateur de nos manufactures d'étamines ? Quelle est donc l'invention utile qui ne puisse s'égaler aux beaux-arts, et est-il une célébrité mieux méritée que celle qui réside dans la mémoire du pauvre ?

XVIIIe siècle. — Nous avançons vers des temps plus rapprochés de nous. Tout à l'heure les personnages que nous aurons à citer, nos pères les auront connus, et quelques-uns même d'entre nous auront peut-être encore vécu parmi eux ; mais, soit que le prestige de la distance cessant, les objets s'amoindrissent, soit bien plutôt que notre étoile ait réellement pâli, il est certain du moins que dans le flot de productions de toute espèce qui vont se répandre en France, nous n'en verrons que quelques-unes qui puissent signaler nos Manceaux. Il est toutefois une considération à laquelle nous devons nous arrêter. Quelle est la propension spéciale qui paraît dominer chez nos compatriotes? Celle des études graves et positives. Explorations laborieuses de l'antiquité, observations attentives des phénomènes de la nature, sciences exactes : voilà ce qui, dans les siècles passés, a marqué la supériorité des Hildebert, des Filastre, des Belon, des La Croix du Maine, des Mersenne ; dans la littérature, des ébauches étonnantes pour leur temps, mais trop souvent calquées ; dans les arts, la statuaire, mais avec une teinte ascétique et sévère. Il faut le reconnaître, notre domaine n'est pas celui de l'imagination ; nos esprits savent analyser, déduire, ils sont capables de s'élever à de grands sujets par les efforts d'une méditation soutenue; mais nos mains sont inhabiles à manier la baguette magique de la divine enchanteresse. Ce que nous avons vu jusqu'ici l'a montré, et dans tout le cours de notre histoire intellectuelle, nous n'aurons tout à l'heure à signaler à cette observation de fait qu'une brillante et prodigieuse exception.

Or, voilà qu'après avoir été long-temps maintenue dans le cercle des anciennes traditions, la pensée humaine rejette tout-à-coup le passé et gravite, à son insçu peut-être, vers une régénération radicale ; voilà que l'imagination, qui ne connaît point de bornes, se joint à l'esprit philosophique pour le lancer dans le dédale des hypothèses ; voilà que les pernicieux exemples d'une cour dissolue portent dans les mœurs un déplorable relâchement, que tout est mis en question, que pour tout entreprendre, on ne s'attache qu'aux superficies, que l'esprit ne gouverne plus que par la saillie et l'audace ; alors sans doute, il ne nous était pas donné d'avoir un rôle actif dans ce drame mouvant et passionné, et les personnages que nous avons produits semblent plus appartenir, par leur caractère et leurs ouvrages, au temps des Pascal et des Nicole qu'à l'ère philosophique du XVIIIe siècle.

Ainsi, alors que les revers de la France lui faisaient chèrement expier l'éclat de ses conquêtes, alors que l'abaissement d'un monarque autrefois si puissant mettait à nu sa vanité et ses faiblesses ; alors que les scandales de la régence, la licence de ses mœurs achevaient de dépouiller la royauté de son prestige et préparaient une réaction qui menaça de tout envahir, de pieux cénobites, dans le silence de la retraite, continuaient à élaborer ces œuvres de patience et d'érudition qui, sans eux, seraient peut-être encore à faire. *Julien Garnier* mettait au jour la meilleure édition de St.-Basile ; *Tassin* continuait le traité *de diplomatique* de D. Mabillon ; *Plancher* entreprenait l'Histoire de Bourgogne ; *Housseau* se livrait aux investigations historiques sur le Maine et l'Anjou, et tous, par leur commune collaboration, contribuaient, sous la direction de D. Rivet, à ce grand monument où, pour la première fois, la France put lire son Histoire littéraire et qui porte à sa base l'empreinte collective des bénédictins de St.-Vincent du Mans.

Né au milieu des prospérités du grand règne, *Etienne Bréard* qui, après d'excellentes études latines, s'était résigné à la modeste profession de son père, avait traversé obscur et ignoré dans son attelier de serger, les temps d'humiliation et de désordre qui suivirent nos triomphes, et, sans contact avec la dépravation qui l'entourait, se livrait dans sa vieillesse et dans les intervalles de repos que lui laissaient ses infirmités, à de nombreuses traductions en vers latins. Le voilà qui, confiant dans ses propres forces, et dans l'exaltation de sa foi, essaie de reproduire dans la langue de Virgile les beautés du poème de la *Religion* et qui surmonte avec bonheur les difficultés de cette entreprise. Il n'a point cherché la gloire, il ne suppose même pas que ses ouvrages méritent quelque attention, et cependant sa traduction lui attire bientôt une distinction flatteuse et lui mérite des secours de la part du chancelier Daguesseau ; et Racine fils, à qui il en a fait hommage, lui adresse une lettre de remerciement dont nous aimons à citer un fragment, tant elle fait honneur à l'un et à l'autre.

« M. le Chancelier qui a su par quelles saintes occu-
» pations vous vous consoliez dans vos malheurs a été
» édifié et attendri : *sunt hîc sua præmia laudi, sunt*
» *lacrymæ rerum.* Vous croyez, Monsieur, m'avoir
» quelque obligation et vous me faites des remerciments,
» lorsque je vous en dois. Vous ignorez l'honneur que
» votre ouvrage fait au mien, et l'amour propre qu'il
» m'inspire, parce que vous ignorez, et, en cela, vous ne
» ressemblez pas à nous autres poètes, ce que c'est que
» l'amour propre. Quand je songe à la peine qu'on a eue
» à vous trouver dans votre ville même, où vous
» avez sacrifié vos jours à un emploi mécanique ; quand
» je songe que ce n'a été que l'adoucissement que vous
» avez cherché dans vos maux, qui vous a engagé à
» mettre en vers les vérités dont vous êtes pénétré, j'en
» conclus que vous êtes bien plus digne que moi de

» chanter la religion. Vous croyez, sans doute, ne mar-
» cher qu'après moi, comme mon traducteur, dans la
» carrière poétique ; et moi je vois, par la manière dont
» vous vous êtes toujours caché, que, n'ayant jamais
» attendu votre récompense des hommes, je ne marche
» que bien loin après vous dans la carrière qui doit
» nous conduire tous à l'objet de nos vers. »

Vers la même époque, *Louis Caraccioli*, neveu du P. Bouvet, si celèbre par sa mission à la Chine, se délassait des fatigues de la guerre en publiant ses traités de morale et surtout ses lettres empreintes d'une douce philosophie, d'une tendre piété qui font aimer la religion en parlant au cœur, et rendent faciles tous les devoirs de la vie, en apprenant à les pratiquer ; lettres que l'auteur attribue à Clément XIV et que celui-ci n'eût pas désavouées.

Dalibard, après avoir eu l'honneur d'enseigner les mathémathiques à Buffon et peut-être aussi les premiers éléments d'histoire naturelle, faisait, le premier, connaître en France la méthode de Linné, par la classification de sa Flore des environs de Paris, et le premier aussi répétait, en présence de Louis XV, les expériences électriques de Franklin.

Enfin, si nous avançons dans le XVIIIe siècle, nous trouvons *Jean-Jacques Garnier*. Né sans fortune, il parvint par son seul mérite, et la vaste étendue de ses connaissances à une chaire d'hébreu à Paris. Cette chaire en lui assurant une position, lui permit de se livrer à cette étonnante activité d'esprit qui embrassait l'enseignement des langues, l'économie politique et les études historiques les plus approfondies. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, associé de l'Institut, Garnier fut choisi pour continuer les travaux de Villaret sur l'Histoire de France; et quand déjà, dans son traité *de l'Origine du gouvernement français*, il avait montré quelles institutions civiles et militaires, derniers débris de

la civilisation romaine, avaient survécu, sous la dernière race de nos rois, aux invasions des peuplades du nord, Garnier était digne sans doute de consacrer à notre histoire son érudition, la sagacité de sa critique et l'impartialité de ses récits.

En avançant encore, nous reconnaissons aux habiles mesures qui reparent, temporairement au moins, le crédit de la France épuisé par une guerre désastreuse, les sages conseils, la direction prépondérante de *François Véron de Forbonnais*, économiste profond, dont les vues élevées et pratiques pouvaient sauver sa patrie sur le penchant de sa ruine, si elles n'eussent dû échouer devant l'esprit d'intrigue et de rapacité.

Voilà par quels travaux nos compatriotes payaient leur tribut au XVIIIe siècle. En même temps *Coulomme* s'inspirant de la grosse gaîté de Scarron reproduisait, par des tableaux d'une composition facile et que notre Musée possède, les scènes les plus plaisantes du Roman comique; *Barrier* excellait dans l'art de graver la pierre et enrichissait de ses précieux ouvrages le cabinet du Roi, et *Claude Chappe* perfectionnait l'art des signaux par l'invention du télégraphe.

Nous l'avons dit; dans l'exquisse que nous venons de tracer, la science et les arts occupent la part la plus large et l'imagination ne joue qu'un rôle tout-à-fait secondaire. Mais ce vide devait être comblé. Il était réservé à un noble vieillard dont la vie avait été partagée entre les périls de la guerre et les études sérieuses, de se livrer sur le déclin de ses jours, aux brillantes féeries des romans, et aux enchantements de la poésie (Delille).—*Louis-Elisabeth de la Vergne, comte de Tressan* était né au Mans en 1705, lorsque son oncle était évêque de ce diocèse; bientôt appelé, chez Mlle de Tressan sa tante, aux conversations vives et spirituelles de Fontenelle, de Chaulieu, de Voltaire, son émulation sagement dirigée et une facilité des plus étonnantes lui firent parcourir le

cercle des connaissances les plus variées. La diplomatie s'en empara d'abord, mais son instruction le portant vers la carrière militaire, il la suivit avec la plus grande distinction jusqu'à la mort du malheureux roi de Lorraine, qui le traitait en ami et dont il avait charmé le cœur par les agréments de son esprit. Rendu à lui-même et aspirant à une retraite paisible, il en choisit une conforme à ses goûts dans la vallée de Montmorency. C'est là que déjà sexagénaire et au milieu des poignantes douleurs de la goutte, sans s'assujettir à un calque servile, mais avec l'heureuse hardiesse du génie et une rare finesse de tact, il eût l'art de captiver l'inconstante multitude des lecteurs en remettant en lumière, avec des couleurs mieux appropriées à son temps, les récits merveilleux de nos anciennes chroniques, les fantastiques prouesses de nos braves paladins, Amadis des Gaules, Artus de Bretagne, etc. et cela, dit Laharpe, « dans une narration » facile et gaie, où tout respire cette galanterie aimable » qui n'est mêlée d'aucune fadeur, et cette décence d'ex- » pressions qui donne une grâce nouvelle aux images » de la volupté. »

« Le talent le plus jeune, disait Delille au comte de Tressan, lorsque dans sa soixante-quinzième année on le reçut à l'Académie, le talent le plus jeune vous » envierait la fécondité de votre plume élégante, et ce » que vous appelez votre vieillesse, car ce mot semble « ne devoir jamais être fait pour vous, ressemble à ces » beaux jours d'hiver si brillants, mais si rares dont la » plus belle saison serait jalouse.

» Peut-être tous ceux qui ne cultivent les lettres que » comme un moyen de bonheur devraient-ils vous imiter; » peut-être faudrait-il que nos études, au lieu de suivre » l'impression et le caractère de l'âge, luttassent contre son » impression ; que, comme vous, on opposât des médita- » tions sérieuses et profondes à la bouillante effervescence » et aux dangereuses erreurs de la jeunesse ; que, comme

» vous, on égayât des fleurs de la littérature la plus aima-
» ble, ce déclin de l'âge où la raison chagrine ternit et dé-
» colore nos idées, et que, par ce moyen, on retint du moins
» le plus long-temps qu'il serait possible, les douces il-
» lusions qui s'envolent. Mais pour cela, il faudrait et ce
» fond de raison qui vous a distingué de si bonne heure,
» et cette tournure d'imagination toujours jeune, tou-
» jours fraîche qui, n'en déplaise à tous les romans pos-
» sibles, est la véritable fée, la véritable enchanteresse.
» C'est par elle que vous avez rajeuni nos anciens poè-
» tes de chevalerie ; ils ont acquis plus de goût et d'élé-
» gance et n'ont presque rien perdu de leur antique
» naïveté. »

Nous nous arrêtons ici ; nous avons terminé la tâche que nous nous étions tracée. Les noms que nous aurions à citer maintenant sont dans la mémoire de tous nos contemporains. Parmi les hommes recommandables que nous avons connus, ceux qui n'existent plus ont trouvé des mains plus habiles que les nôtres qui ont jeté quelques fleurs sur leurs tombes, et quant à ceux qui honorent encore leur pays, le temps n'est pas venu de les juger.

Nous n'avons donc eu en vue que le tableau du passé ; mais en jetant, avec un certain orgueil national, des regards de satisfaction sur celui que nous venons de dérouler, si dans la foule des personnages qui se présentent à nos yeux nous en distinguons quelques-uns seulement qui paraissent à jamais dignes des hommages de la postérité, qu'une considération du moins ajoute encore, s'il se peut, à l'estime que tous ont méritée, c'est que tous, hommes de cœur et de probité, ont consacré leur vie et leurs talents à des œuvres de bien, c'est que tous sont restés purs du contact de l'irréligion et que pas un n'a souillé sa plume par une pensée d'immoralité.

ÉTUDES
PHYSIOLOGIQUES
DE L'UNIVERS, DE L'HOMME,
DES RAPPORTS DE L'HOMME AVEC L'UNIVERS;

PAR M. ALM. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

MESSIEURS,

Nous avons particulièrement à vous entretenir ici de l'influence des climats, de la civilisation, des institutions publiques et religieuses, des sciences et des arts sur le tempéramment, le caractère, les mœurs et le bonheur des nations.

Après avoir médité les plus importantes productions de la philosophie générale, de l'hygiène publique et particulière, après avoir cherché, dans les résultats de ce travail, les lois fondamentales sur lesquelles doivent reposer le développement de la meilleure constitution physique et morale des individus, par une conséquence nécessaire, la prospérité, le bonheur des peuples, nous avons senti profondément le besoin de revenir encore à l'observation des faits pour combler un vide immense, une lacune inexplicable dans ce difficile et vaste enseignement.

Plusieurs philosophes, animés par le feu sacré de la philantropie, n'ont-ils pas éprouvé, comme nous, la nécessité d'un système d'éducation physique et morale en même temps plus naturel, plus large dans ses bases, plus complet dans ses développements, disons-le, Messieurs, plus digne de son objet?

« Nous employons tous nos efforts, dit Cabanis, à nous procurer de bons fruits, de belles fleurs, des animaux vigoureux.... Combien n'est-il pas honteux de négliger totalement la race de l'homme; comme si elle nous touchait de moins près, comme s'il était plus essentiel d'avoir des bœufs grands et forts, des pêches bien odorantes et des tulipes bien tachetées que des citoyens sages et bons!... »

Nous ne voulons pas ici, Messieurs, faire la critique de notre pays, de notre siècle, nous désirons seulement ouvrir, avec le concours de vos lumières, pour nous si précieux, des voies générales de progrès et d'amélioration. Nous professerons constamment un respect profond et religieux pour les institutions adoptées. A notre sens, le mépris que l'on jette aux représentations d'un pouvoir, quel qu'il soit, devient toujours un funeste élément de désordre et renversement dans l'état social.

D'un autre côté, lorsque la constitution physique et morale de l'homme est encore loin d'avoir acquis son plus beau développement, lorsque le bonheur des nations est encore imparfait, lorsque nous croyons entrevoir des moyens d'amélioration dans un sujet de si haute importance, une réserve silencieuse nous semblerait peu digne du cœur et du nom Français!

A quelle époque de la civilisation, à quelle réunion d'intelligences, de bons sentiments pourrions-nous mieux nous adresser, lorsqu'il s'agit de la prospérité des peuples, lorsque nous avons à plaider la cause de l'humanité?...

Il nous importait avant tout, Messieurs, de vous faire

bien apprécier les dispositions qui nous animent. Nous avons à parcourir, avec vous, des sentiers escarpés et périlleux; nous avons besoin de votre appui pour ne pas faillir. Nous allons rencontrer et des pics abruptes et des volcans mal éteints; veuillez donc bien ne pas oublier que nous n'avons point la prétention d'atteindre toujours le sommet des uns, et surtout l'intention coupable de ranimer le dangereux foyer des autres.

Pour mieux faire apprécier l'ensemble de l'immense tableau que nous avons à dérouler sous vos yeux, tableau que nous esquisserons à grands traits, le temps et l'espace nous manquant ici pour les détails, nous le diviserons en trois parties : 1° étude de l'univers : 2° étude de l'homme ; 3° étude des rapports de l'homme avec l'univers.

1° ÉTUDE DE L'UNIVERS.

Que chacun de nous, Messieurs, veuille bien se recueillir un instant, qu'il rassemble toutes ses facultés d'investigation pour les élever à la hauteur du merveilleux spectacle qui va s'offrir à nos regards!...

Placés en face de ce vaste univers, sans préoccupation, sans esprit de système, que voyons-nous?

Ici je ne m'adresse pas exclusivement aux moyens d'observation dans lequels s'est renfermé le sensualisme, j'interroge en même temps l'intelligence, l'œil de la pensée, qui, franchissant l'étroite circonscription du fini, s'élève jusqu'à la cause première, jusqu'à son auteur; à son auteur qu'elle peut comprendre, du moins en partie, car elle n'a pas été formée pour l'ignorance absolue, qui, brisant tous ses rapports avec la divinité, s'éléverait en accusation contre la sagesse éternelle.

L'univers ne sera jamais représenté suffisamment par cet ensemble commensurable que forment la terre, les mers, l'atmosphère et tous les grands corps célestes qui

roulent incessamment dans l'immensité ? Point d'effet sans cause, point d'harmonie universelle sans un moteur central ; point de diversités temporaires, sans unité primordiale, éternelle, point d'univers sans un Dieu, point d'athéisme de bonne foi. Nous le pensons du moins, et ce n'est pas dans une réunion d'esprits aussi distingués, aussi judicieux que cette croyance pourrait être ébranlée.

Sans ajouter à ces preuves de fait décisives pour toute saine intelligence des démonstrations qui nous sembleraient inconvenantes en vous les adressant, nous répondrons à la grande question déjà formulée : dans l'univers se trouvent l'infini, l'unité primitive ; le fini, la diversité temporaire ; les rapports indispensables du fini et de l'infini.

Séparons un instant, par la pensée, les deux éléments essentiels de l'économie universelle, nous comprendrons mieux ultérieurement les relations diversifiées qu'il nous sera donné d'entretenir avec eux.

Ici, Messieurs, nous éprouvons le besoin de dégager notre intelligence de ses entraves matérielles pour l'élever à toute sa hauteur ; il s'agit de comprendre Dieu.

Que les amis des saines doctrines se rassurent ; dans cette investigation d'immense portée, nous ne procéderons point par voie de système. Nous ne dirons pas avec le sensualisme abusif : Dieu n'est point accessible à nos sens, nous ne pouvons le comprendre dans sa nature essentielle, donc il n'existe pas. Nous ne dirons point d'avantage avec l'idéalisme exclusif : Dieu est absolument incompréhensible, il faut admettre son existence par la foi sans même chercher à la démontrer.

Nous plaçant au contraire en dehors de toute opinion religieuse ou philosophique, négligeant, pour un instant, la science acquise, nous porterons, sur le grand livre de l'univers les yeux d'une intelligence également éloignée de l'orgueilleuse prétention de ne rien croire sans pouvoir

tout expliquer, et de la crédulité contemplative imposant à l'esprit l'obligation de tout admettre sans lui laisser la faculté de rien examiner.

Qu'avons-nous à craindre dans cette intuition sublime? la raison humaine, procédant avec de semblables dispositions, pourrait-elle jamais s'égarer en remontant à la raison divine, son principe et sa fin?

Lorsque franchissant la sphère dont nos sens peuvent embrasser les dernières limites, nous élevons notre pensée vers l'infini, jusqu'au premier degré de l'inspiration, qu'elle idée vient aussitôt se révéler à notre conscience? l'idée de l'unité primitive, de l'éternelle vérité, de la raison divine.

Notre intelligence comprend-elle bien cette idée? c'est ici qu'il faut préciser la valeur des expressions pour ne pas s'engager dans cette voie d'aberrations continuelles, où les nombreux systèmes philosophiques sont venus se heurter incessamment depuis l'origine des siècles. .. Notre intelligence comprend-elle bien cette idée; comprend-elle bien Dieu?

Comme idée positive, sans doute, comme idée adéquate, nous ne le pensons pas. C'est dans ce sens que nous comprenons le fini par l'infini, la diversité secondaire par l'unité primitive, la vérité relative par la vérité absolue, la raison humaine par la raison divine. C'est encore dans le même sens que nous comprenons, en procédant par une voie directement opposée, la raison divine par la raison humaine, la vérité absolue par la vérité relative, l'unité primitive par la diversité secondaire, l'infini par le fini. Quant à l'idée de Dieu considéré dans son essence et dans toutes ses perfections, à l'idée adéquate, elle n'est point à notre portée. Là finit le domaine de notre intelligence; là commence le domaine de la Foi !...

Jusqu'ici nous avons envisagé Dieu d'une manière abstractive, suivons-le maintenant dans ses rapports avec

l'univers, assistons au grand phénomène de la création. Nos idées prendront alors plus de consistance, deviendront moins incomplètes; et notre foi s'affermira d'autant plus qu'elle s'exercera sur des vérités que nous comprendrons davantage.

Dans toute existence, comme l'a dit un philosophe moderne, se trouvent nécessairement trois temps, trois conditions; jamais plus, jamais moins. Ces trois conditions sont unies d'une manière si intime qu'il est impossible d'en détruire une seule sans anéantir en même temps les deux autres. Telles sont : l'unité, la diversité, le rapport de l'unité à la diversité.

En les appliquant à la raison éternelle, ces trois conditions deviennent les trois éléments combinés dans l'unité primitive. C'est, pour nous servir du langage sacré, le Dieu trois fois saint, c'est la Trinité mystérieuse représentée par les trois caractères symboliques du plus sublime enseignement.

Supposons un instant, par la pensée, la raison éternelle se disposant à la manifestation. Elle veut : l'univers apparaît!... Tous les objets de ce vaste ensemble ne sont autre chose que les résultats variés de cette grande manifestation. C'est la diversité temporaire émanant de l'unité primordiale, avec les rapports nécessaires de l'unité à la diversité.

L'homme raisonnable, intelligent et libre, objet comme tout les autres de cette manifestation divine, pourrait-il donc seul rester étranger à son auteur? n'existerait-il donc pour lui, par une exception bien étrange, aucune relation de la diversité à l'unité? Dieu aurait-il formé notre intelligence pour ne pas le comprendre, notre cœur pour ne pas l'aimer? aurait-il voulu nous isoler entièrement de son Etre en brisant tous les rapports d'harmonie qui se rencontrent toujours entre la cause et l'effet? Une pareille disposition devien-

drait la plus inconcevable des anomalies. Un tel Dieu n'existerait pas pour nous !...

Ainsi, que nous procédions par l'intuition directe ou par le raisonnement; que nous descendions de la vérité absolue à la vérité relative, que nous remontions de la vérité relative à la vérité absolue, nous arrivons toujours à ce résultat nécessaire; l'unité primordiale existe; la diversité temporaire en est la manifestation ; il existe des rapports essentiels entre la diversité temporaire et l'unité primitive, entre l'homme et Dieu.... Telle est la vérité fondamentale qu'il nous importait avant tout de bien établir. Nous verrons en étudiant ces rapports, l'influence profonde que leurs modifications exercent sur l'infortune ou le bonheur de l'humanité.

Abandonnons maintenant les hautes régions vers lesquelles notre intelligence a dû s'élever dans la recherche de l'infini, de l'unité primordiale, établissons-nous dans la sphère du fini, de la diversité temporaire ; de ce nouveau point de vue, qu'apercevons-nous, Messieurs?

Sous nos pieds, la terre si diversifiée dans ses éléments, sa composition, la nature, l'importance et la fécondité de ses produits; dans les influences qu'elle présente incessamment sur tous les êtres doués de la vie depuis le végétal rudimentaire jusqu'à l'homme.

Devant nous, ces mers immenses dont les abimes effrayants n'ont pas su mettre obstacle aux excursions audacieuses de l'ambition et du génie !

Autour de nous, cette atmosphère qui nous enveloppe de toutes parts avec des conditions nécessaires d'existence et de conservation.

Sur nos têtes, ce ciel majestueux, incommensurable, où se trouvent suspendus par une force magique le foyer de chaleur qui nous anime et nous vivifie, ces mondes inconnus et dont nous pouvons cependant calculer toutes les révolutions. Ces innombrables points lumineux qui

semblent comme autant de flambeaux destinés à éclairer le merveilleux spectacle de l'univers!

Avons-nous jamais assez bien compris, Messieurs, toutes les influences que cet univers doit exercer profondément sur nous? avons-nous jamais assez bien apprécié tout ce que notre esprit et notre cœur ont à gagner dans cette majestueuse contemplation?... Sans doute, elle nous prouve l'impuissance, la fragilité de notre organisation physique; mais ne nous révèle-t-elle pas, en même temps, la grandeur, la perfection d'une âme susceptible de s'élever à d'aussi sublimes conceptions? là se trouve déjà, pour l'homme, le partage de la caducité, de la faiblesse corporelle; de l'immortalité, de la force morale?

N'anticipons pas ici, Messieurs sur les considérations relatives à l'homme, et qui vont devenir l'objet de notre seconde partie.

2° ÉTUDE DE L'HOMME.

Si nous portons actuellement le flambeau de l'analyse dans l'examen des nombreuses manifestations de la raison éternelle, des diversités infinies de l'unité primitive, nous les voyons former par les progrès de leurs attributs, une chaîne immense dont leurs variétés constituent les anneaux. Le rapport nécessaire doit exister partout entre ces diversités temporaires et l'unité primitive, toutefois à des degrés différents, suivant l'importance et l'élévation de ces diversités dans la chaîne des êtres.

Le premier anneau de cette longue série nous est présenté par le minéral amorphe et rudimentaire, avec ses conditions matérielles, ses attractions et ses affinités bornées. Viennent ensuite les minéraux à formes plus ou moins régulières avec une augmentation progressive et graduée dans le nombre et la variété de leurs éléments; dans le développement et la spécialité de leurs attributs. Jusqu'ici l'existence de ces diversités est en-

core passive, elle rentre sans aucune modification dans toutes les conditions de l'économie universelle. C'est à cette première partie de la chaîne des êtres que les naturalistes ont accordé la dénomination de règne minéral.

Ici commence une série toute particulière. Aux conditions de l'existence passive, s'unissent les conditions de l'existence active que l'on nomme la vie. L'ensemble des êtres qui jouissent de ces conditions forment, au milieu de la grande économie universelle, une petite économie particulière, se gouvernant par des lois spéciales et que l'on a désignée sous le titre d'économie vivante. Cette nouvelle série, dont la vie constitue le caractère fondamental et commun, va nous offrir des séries secondaires établies sur des caractères non moins importants.

Le végétal, réduit dans ses facultés de conservation, comme individu et comme espèce, aux moyens les plus simples de l'existence active, nous représente le premier chaînon de la série des êtres vivants. Nous la voyons se compléter par une succession de végétaux dont les organes et les appareils se multiplient d'une manière progressive; dont les conditions vitales sont portées jusqu'à la sensation apparente, jusqu'aux mouvements partiels et visibles. Là, toutefois, se borne pour eux les conditions de l'existence active; l'ensemble de ces êtres a reçu le nom de règne végétal.

Une autre série peu différente, à son origine, de celle que nous venons de présenter, s'en distingue bientôt par le développement de la motilité qui prend les caractères gradués du mouvement d'ensemble, d'une locomotion plus ou moins parfaite, et vers les anneaux supérieurs de cette chaîne, par les manifestations progressives d'une puissance immatérielle s'exerçant dans le domaine exclusif des besoins organiques, sans aucun phénomène de conscience et de raison. Les zoologistes ont accordé le titre de règne animal à l'ensemble de tous ces êtres.

Ici, Messieurs, vient se placer l'anneau qui termine la chaîne des diversités temporaires et qui, d'une part, se fixant aux plus élevées de ces diversités, par ses conditions matérielles, par ses attributs instinctifs, de l'autre, va se rattacher à l'unité primordiale par la raison, la conscience qui distinguent essentiellement l'homme des animaux, laissant entre eux et lui cet intervalle immense que rien ne peut combler : la réunion des individualités de cet ordre constitue le genre humain.

D'après ces considérations générales sur la filiation des diversités temporaires, il nous est bien plus facile de comprendre la nature de l'homme, la position qu'il occupe et les relations qu'il doit entretenir dans l'univers. Pour arriver plus sûrement à ces résultats, nous l'étudierons actuellement dans les deux conditions principales de son existence : comme individu, comme peuple.

Si nous recherchons, sans prévention, la nature de l'homme, envisagé comme individu, que trouvons nous ?

D'une part, un corps soumis aux lois générales de la matière. Des organes, des appareils animés par les conditions d'une existence active, constituant, par leur association et par l'harmonie qui régularise tous leurs actes, cet ensemble admirable que les physiologistes ont désigné par le nom d'organisme vivant. Jusqu'ici, l'homme appartient encore aux animaux, ou du moins ne peut en être distingué que par des nuances bien souvent insuffisantes et fugitives : mêmes besoins, mêmes impulsions, mêmes infirmités, même fin.

D'un autre côté, nous trouvons un principe immatériel doué de conscience et de raison, dans lequel surgissent par des inspirations sublimes, l'idée de la sagesse éternelle, de l'unité primitive, l'horreur du vice, du mensonge, l'amour de la vertu, de la vérité, les affectueux élans du cœur, les traits brillants du génie,

éléments du feu sacré qui l'échauffe, l'anime, l'embrâse, en lui communiquant cette vie purement intellectuelle qui tend à le rapprocher incessamment de la divinité.

Ainsi, deux natures opposées appartenant l'une à la matière, l'autre à l'esprit, se trouvent unies dans l'homme par une mystérieuse combinaison ; nous expliquent en même temps ses appétits terrestres, ses modifications par les influences physiques de l'univers ; ses désirs vagues, indéterminés, surnaturels ; ce besoin indicible, impérieux de communiquer avec la vérité absolue, avec la raison éternelle, pour y trouver cet appui fixe que les objets matériels sont incapables de lui présenter ; pour obtenir ce complément d'existence morale qu'il chercherait vainement dans les plaisirs sensuels !

En résumant ces idées sur la nature de l'homme, pourrions-nous désormais l'abaisser à ce niveau dégradant vers lequel des écrivains, qui se décoraient du beau titre de philosophes, n'ont pas craint de le faire descendre ? dirons-nous avec eux : « l'homme est le premier des animaux, l'homme est un animal essentiellement philosophique ; l'homme est une masse organisée, sensible, qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins ? » Non, Messieurs, nous donnerons la préférence et vous la donnerez avec nous à ces définitions plus dignes de leur objet : « l'homme est une âme raisonnable qui exerce ses facultés par des organes terrestres et mortels, l'homme est une intelligence servie par des organes. »

Si nous avions besoin d'autres faits pour nous affermir dans cette croyance, nous pourrions nous demander quelles seraient les conséquences naturelles du système opposé à celui que nous venons d'établir ? quelles seraient ces conséquences, Messieurs ?.... l'abrutissement de l'homme, son abandon sans réserve aux plaisirs sensuels, son éloignement pour la science, pour tout ce

qui tend à la propager. C'est alors que nous verrions le désespoir substitué à l'espérance, l'infortune au bonheur, la mort à la vie, le néant à l'immortalité !.....

L'homme, étudié comme peuple, nous offre encore des considérations d'un grand intérêt. Nous comprenons, sous le nom de peuple, un ensemble d'hommes réunis dans un même pays, par un intérêt commun et gouvernés par des institutions politiques. C'est assez faire comprendre que nous ne parlons pas ici des hordes sauvages. Pour nous, une société ne mérite le nom de peuple qu'autant qu'elle est garantie par l'intérêt général, par la prépondérance de la force morale sur la force physique, et qu'elle offre, au moins, un premier dégré de civilisation.

Dans cette réunion d'individualités peuvent s'établir l'une ou l'autre des trois conditions principales qui renferment les éléments essentiels de toutes les institutions politiques. Les volontés particulières dont un peuple se compose, tantôt convergent spontanément vers la réalisation d'une pensée commune ; tantôt divergent sur plusieurs points et vont se concentrer dans l'expression d'un certain nombre d'idées spéciales et différentes ; tantôt enfin se courbent, avec plus ou moins de résistance et de réaction, sous le joug d'une volonté dominante. C'est à ces trois conditions fondamentales, si diversement considérées, que l'on a donné les noms de démocratie, de représentation législative et de monarchie absolue ; toutes les formes gouvernementales, quelles que soient leurs modifications, se rattachent nécessairement soit à l'une de ces conditions, soit aux combinaisons diverses qu'elles peuvent offrir.

Dans cette même réunion d'individualités peuvent également s'établir l'une ou l'autre des trois conditions principales qui renferment les éléments essentiels de toutes les institutions religieuses. Les croyances particulières d'un peuple se réunissent et se résument dans

un culte tantôt borné à des objets matériels, tantôt élevé à des êtres d'une sphère surnaturelle, et plus ou moins diversifiés, tantôt enfin porté jusqu'à la hauteur de l'unité primordiale, de la raison éternelle. Ces trois conditions fondamentales, si différemment appréciées, ont reçu les noms d'idolâtrie, de polythéisme, et de théisme. Toutes les formes religieuses, quelles que soient leurs variétés, se rapportent nécessairement, soit à l'une de ces conditions, soit aux combinaisons différentes qu'elles peuvent présenter.

Quelques philosophes rêveurs ont vainement prétendu que l'homme était constitué pour l'état sauvage et pour l'isolement. Il suffit de considérer sa faiblesse native, les besoins de son cœur, les impulsions de son génie, pour sentir aussitôt qu'il fut naturellement destiné à la sociabilité.

A l'état de peuple qui nous paraît une conséquence de ses dispositions et de ses intérêts, il offre nécessairement des institutions politiques et religieuses formant l'âme du corps social, et produisant, sur les mœurs et le bonheur des individus, les influences profondes qui nous restent maintenant à considérer.

3° ÉTUDE DES RAPPORTS DE L'HOMME AVEC L'UNIVERS.

Après avoir étudié l'univers dans ses caractères fondamentaux, l'homme dans sa nature et dans ses besoins, considérons l'organisation et l'intelligence humaines exerçant, dans ce domaine mystérieux et sans limites, les facultés qui lui sont départies, avec ces résultats si différents : peine, plaisir, maladie, santé, infortune, bonheur. Qu'il nous soit permis, dans l'examen de cette grande question, qui comprend à la fois notre passé, notre présent et notre avenir, de remonter à l'origine des choses, d'interroger avec vous les faits pri-

mitifs sur la nature desquels reposent nos plus grands et nos plus chers intérêts.

Impatient de briser les liens matériels qui l'enchaînent si péniblement à la terre, l'homme tend incessamment à s'élever dans cette sphère immense de relations inconnues à toutes les autres diversités de la création. Désormais en mesure de satisfaire aux besoins ardents de son cœur, aux sublimes inspirations de son génie, cet homme va se mettre en rapport avec tous les objets de l'univers. Non seulement il va toucher ceux que sa main peut saisir ; mais encore, il va poursuivre de ses investigations tous ceux que son œil peut atteindre dans l'immensité. Que dis-je, l'immensité n'opposera point à son âme les bornes du fini ; cette âme est immatérielle et dès-lors pourra comprendre tous les phénomènes intellectuels de son incommensurable domaine ; s'élever jusqu'à son auteur ; jusqu'à l'unité primitive, à la raison éternelle. Suivons l'homme dans tous ces rapports ; notre objet est de les bien comprendre, et de leur imprimer la direction la plus certaine pour arriver au bonheur.

Influence des rapports de l'homme avec l'unité primitive. L'homme reçut en partage la raison, l'instinct, la volonté. Son existence toute entière va se consumer dans cette lutte incessante qui s'établit au sortir de l'enfance, entre l'instinct et la raison, avec des résultats différents suivant la prédominence actuelle de l'une ou l'autre de ces puissances rivales. Dans l'adolescence, prédominence de l'instinct ; dans l'âge véril, équilibre entre la raison et l'instinct ; dans la vieillesse, prédominence de la raison. Telle est ordinairement dans l'état de nature l'influence proportionnelle de ces deux éléments de notre activité morale. Trop développée, cette activité paraît morbide et destructive ; la vie, comme l'a dit un philosophe, devient une maladie morale pour tous les êtres qui sentent et qui pensent trop vivement. Mal dirigée, cette activité conduit l'homme à sa perte

en lui faisant traverser un abîme de chagrins et d'ennuis qui ne peuvent avoir d'autre terme que les regrets et le désespoir !... Déjà, Messieurs, nous sentons ici la nécessité de modifier la nature par l'éducation, d'appuyer la raison humaine sur la raison divine.

Dans un sujet de cette importance et qui nous touche d'aussi près, lors que les faits sont à notre disposition, lorsque notre intelligence nous dirige, lorsque la raison nous éclaire pour les apprécier et les ériger en lois, irons-nous demander à la science des préceptes et des enseignements ? Ouvrirons-nous les annales de l'esprit humain, pour nous égarer avec lui dans le dédale affligeant des systèmes et des vaines théories, lors que nous pouvons trouver la vérité en lisant dans notre cœur, dans notre conscience ?

Ici, Messieurs, j'en appelle à vos souvenirs, à votre sens intime. Dans le cours de son existence morale, chacun de vous n'a-t-il pas distingué des temps essentiellement différents, des modifications profondes et variées dans tout son être ? Des temps d'insouciance, de tiédeur, d'indifférence, où toutes les relations se trouvaient comme suspendues, où cette existence morale vide, sans attrait et sans fruit, portait au découragement, au dégoût de la vie ! Des temps de vertige et d'aberration, où la plus fâcheuse activité se consumait dans l'accomplissement d'actions mauvaises, repoussées par la conscience, laissant dans l'âme cette angoisse morale, cette profonde amertume, élément le plus inévitable et le plus certain du malheur !... Des temps de lucidité, d'élévation mentale, de facilité, de spontanéité dans l'action de produire ; de produire dans l'ordre du bien, de la vérité ; des temps d'expansion mentale, où le cœur cherche les occasions de s'épancher dans l'accomplissement d'une bonne action ; où l'âme en paix, inaccessible aux ennuis de la vie, trouve en soi le complément de

satisfaction intérieure qui seule peut constituer le véritable bonheur.

Voilà les faits, Messieurs, les faits tels que nous pouvons tous les sentir et les comprendre. Est-il donc si difficile d'en trouver l'explication? C'est à votre conscience que nous laisserons encore le soin de la donner.

Dès l'instant où vous réfléchirez sur ces faits, vous comprendrez avec nous que le premier temps de l'existence morale dont nous venons d'esquisser les principaux traits répond à l'oubli de l'unité primitive, à l'attention qui s'énerve et s'absorbe dans le culte exclusif des diversités temporaires. Que le second temps coïncide avec la répulsion de la raison divine par l'orgueil dont l'obstination s'attache à suivre abusivement les conseils si souvent mensongers de la raison humaine. Que le troisième enfin dérive naturellement de l'élévation de notre âme vers son auteur; de sa communication intime avec la vérité absolue; de cette confiance, de cette condescendance de l'âme qui, sans aliéner son libre arbitre, s'abandonne avec sécurité aux inspirations de la sagesse éternelle, comme un ami cède à l'influence de son ami, tout en conservant le mérite et l'indépendance de son action.

Comprenons bien ces idées, Messieurs, gravons-les profondément dans le cœur des peuples; revenons-y souvent dans les embarras, dans les difficultés de la vie; nous ne le ferons jamais sans fruit. Ici, Messieurs, nous ne craignons pas d'énoncer un axiôme impérissable, car il est établi sur l'éternelle vérité : le jour où ces principes envahiront toutes les intelligences, animeront tous les cœurs, ce jour là commencera pour l'humanité une ère nouvelle, une ère de régénération et de progrès vers la paix générale, vers le bonheur parfait!

Influence des rapports de l'homme avec les diversités temporaires. La première de ces actions principales qui s'offre à notre observation est celle des climats. Atta-

ché au sol par ses conditions matérielles, soumis à toutes les influences de la chaleur, du froid, de la sécheresse, de l'humidité, des dispositions électriques, de la composition atmosphérique, des aliments, des eaux, des lieux, par les lois même de son organisation et de sa vitalité, l'homme ne saurait échapper aux profondes modifications que des agents aussi puissants, aussi nombreux, déterminent incessamment dans sa nature primitive. Sans admettre ces influences comme la cause exclusive des variétés du genre humain, nous reconnaissons la part qu'elles ont du prendre dans l'établissement et la conservation de ces variétés.

Pour esquisser à grands traits le tableau des climats, nous devons éviter les détails minutieux qui nuiraient à l'intelligence de l'ensemble, et ne pas nous occuper ici des localités.

Climat, κλιμαξ, signifie géographiquement dégré de latitude ; hygiéniquement, zône, division du globe terrestre caractérisée surtout par une température propre qui sert à la distinguer des autres.

Les conditions de chaleur et de lumière doivent avant tout servir à diversifier les climats; toutefois il ne faut pas les considérer comme les seules influences capables de changer profondément la nature de l'homme ; il faut noter au même titre les conditions des terrains, des eaux, des vents, les qualités hygrométriques, électriques et miasmatiques de l'atmosphère ; celles des produits de la végétation, des animaux qui modifient le régime alimentaire et la satisfaction des autres besoins physiques.

Pour conserver, à ces grandes modifications, les traits fondamentaux qui les distinguent, nous devons simplifier la division des climats. En partant de cette idée, nous les réduirons à trois principaux. Climats : chaud, froid, tempéré. Leurs divisions peuvent aisément s'effectuer sur le globe terrestre au moyen des cercles parallèles à

l'équateur. Ainsi, les climats seront, pour nous, des sections de la sphère établies entre l'équateur et les pôles. La température marquera surtout leurs différences par le degré d'obliquité des rayons du soleil, obliquité progressive en raison de la déclinaison croissante des régions équatoriales vers les régions polaires.

Le climat chaud, compris entre l'équateur et le trentième degré de latitude, sous la dénomination de zône torride, embrasse une grande partie de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. Sa température ordinaire est de 24 à 25 degrés. La lumière s'y montre plus abondante et plus forte que dans les autres climats, l'air y tient en dissolution une quantité si considérable d'eau qu'elle y tombe, année commune, jusqu'à la hauteur de 70 pouces. L'équilibre électrique facilement détruit par les conditions de l'atmosphère, s'y rétablit par des orages terribles et fréquents. Des vents réguliers et continus, ordinairement dirigés de l'Est à l'Ouest, y diminuent la chaleur qui, sans eux, deviendrait insupportable, et dissipent les émanations miasmatiques dont les influences délétères auraient bientôt moissonné tous les habitants; des vents irréguliers, et souvent destructeurs dans leurs déchaînements, s'y font quelquefois sentir, tel est surtout le redoutable hannattan qui soulève des mers de sable dans les déserts de l'Afrique. Dans ce climat, les jours sont à peu près constamment égaux aux nuits. La végétation y fait des prodiges, y développe une grande quantité de substances aromatiques et de poisons violents. Les quadrupèdes y sont nombreux, grands et féroces; les oiseaux s'y font remarquer par les plus brillantes couleurs, et les reptiles y portent des venins très-meurtriers.

Au milieu de ces puissantes conditions, l'homme éprouve nécessairement des modifications profondes et remarquables par leur uniformité : la taille s'élève peu, le tempérament y devient bilieux, souvent mélanco-

lique ; la force musculaire est moins développée que dans les autres climats, comme l'ont démontré les expériences faites avec le dynamomètre ; la constitution physique est bientôt flétrie par le développement excessif et les abus de l'excitabilité nerveuse. La caducité semble toujours y devancer le nombre des années, et les exemples de longévité ne s'y rencontrent qu'à titre de faits exceptionnels. Les mœurs y sont relâchées, les habitudes molles, paresseuses, les passions violentes concentrées ou terribles dans leurs explosions ; la vie contemplative et les idées religieuses, tournées vers le fanatisme ; c'est dans ce climat surtout que l'on observe un grand nombre de solitaires extatiques ; c'est là particulièrement que l'on trouve des Ermites, des Fakirs, des Marabous, des Bonzes, des Brames et des Derviches. Le caractère est ordinairement timide, lâche, superstitieux ; de là, ces croyances bizarres et ridicules, ces invasions si faciles, et cette apparente docilité à se courber honteusement sous le joug d'un gouvernement despotique. Les sciences, les arts sont peu cultivés, et l'esprit humain semble demeurer stationnaire dans ces brûlantes contrées. Il est aisé de comprendre que ces régions ne sont pas naturellement favorables au développement du bonheur des peuples, et de sentir en même temps ce que l'hygiène publique aurait à faire pour amener ces derniers à de meilleures conditions physiques et morales.

Le climat froid, que nous rapprochons du précédent pour mieux faire sentir les contrastes, est renfermé entre le 55e degré de latitude et les pôles, sous le nom de zône glaciale. Il comprend le nord de la Suède, la Nouvelle Zemble, le Spitzberg, la Sibérie, le Kamtschatka, l'Islande, le Groënland, la baie d'Hudson et les contrées peu connues du nord de l'Amérique. Le froid peut y descendre jusqu'à 72 degrés, la chaleur y devient quelquefois momentanément aussi forte qu'aux tropiques, la lu-

mière est faible et diffuse, les phénomènes électriques peu marqués, les aurores boréales fréquentes, l'air sec et vif, les pluies n'y donnent que 18 pouces d'eau chaque année, les jours et les nuits s'y trouvent de six mois ; ces dernières sont diminuées par le crépuscule, par la présence de la lune et des étoiles, qui brillent d'un éclat particulier dans ces climats, en raison de la grande pureté de l'atmosphère. Les vents généraux les plus habituels y soufflent du nord au sud et du sud au nord ; la végétation est pauvre, les animaux rares se réduisent par degrès au Renne pour seul habitant de ces tristes lieux, où des neiges et des glaces éternelles s'opposent à la végétation et même aux progrès de la culture.

Soumis à ces pénibles conditions, l'homme se trouve modifié d'une manière presque toujours défavorable ; sa taille reste souvent au-dessous de la moyenne, avec les caractères d'un développement incomplet ; il passe rapidement de l'enfance à la caducité. Dans la nécessité de se livrer à des exercices continuels pour se garantir des influences destructives du froid, pour se procurer, par la chasse et par la pêche, des alimens que le sol est incapable de lui fournir, il arrive au tempéramment musculaire à l'exclusion de l'excitabilité nerveuse, du développement des facultés intellectuelles, toujours très bornées chez ces peuples. Il suffit pour le démontrer de citer les Lapons, les Groënlandais, les Samoyèdes, les Zembliens, les Ostiaques et les Esquimaux. Les habitudes y sont grossières, les passions brutales, instinctives ; l'esprit obtus, le caractère indépendant, réfractaire à la civilisation. Toutefois les améliorations ne sont pas impossibles, même dans ces regions si peu disposées au progrès. C'est à l'hygiène publique, soutenue par le puissant concours de la philantropie, qu'il appartient de les effectuer.

Le climat tempéré, qui s'étend depuis le 30e jusqu'au 55e degré de latitude, sous le titre de zône temperée,

comprend, pour l'hémisphère austral, le Cap de Bonne-Espérance, la terre de Diémen, le Chili, la Nouvelle-Zélande, etc. Pour le boréal, presque toute l'Europe, la haute Asie, la Tartarie, le Thibet, une partie de la Chine, le Japon, l'Amérique septentrionale, etc. Sa température varie de 15 degrès au-dessous de zero jusqu'à 30 au-dessus. La lumière et l'électricité s'y trouvent en proportions moyennes ; l'atmosphère y paraît tantôt pure, tantôt brumeuse ou nébuleuse. Il n'y tombe que 20 pouces d'eau chaque année. Les jours et les nuits y sont égaux, seulement aux équinoxes de printemps et d'automne ; dans les autres périodes, ils prennent alternativement une prédominance relative. Les quatre saisons : printemps, été, automne, hiver, s'y caractérisent de manière à ne pouvoir plus être confondues. Les vents généraux les plus ordinaires viennent de l'ouest ; des vents irréguliers s'y manifestent souvent, plusieurs même ont pris un caractère particulier par leurs effets : tels sont le sirocco d'Italie, le solano d'Espagne. Du reste, très-variés dans leurs effets, relatifs à la chaleur, à la sécheresse, au froid, à l'humidité de l'atmosphère. Le sol, naturellement fertile, est encore susceptible de s'améliorer beaucoup par la culture ; la végétation s'y montre abondante et surtout diversifiée. Les animaux, très-nombreux et très-variés, y deviennent susceptibles d'éducation et de concours aux travaux domestiques.

Sous l'influence de ces heureuses conditions également étrangères à tous les extrêmes, l'homme éprouve des modifications avantageuses, lorsqu'elles sont convenablement dirigées. La taille y peut offrir toutes les mesures connues ; elle est en général au-dessus de la moyenne, et présente les exemples les plus fréquents d'une grande élévation; la constitution est ordinairement belle, saine ; les tempéramments, très-diversifiés, avec prédominance du sanguin dans le centre, du lymphatique au nord et du bilieux au midi. Le caractère est mobile,

entreprenant, courageux ; le cœur susceptible des épanchemens les plus vrais et du plus généreux dévouement. L'esprit est vif, brillant, avec un mélange de profondeur et de légèreté, variable suivant les régions et les habitudes ; le génie surtout paraît naturalisé dans cet heureux climat. Les passions y sont fougueuses, mais sans brutalité ; les mœurs douces, la civilisation facile et rapide ; les modes, les coutumes et même les institutions remarquables par leur instabilité. Patrie des sciences et des arts, ces régions privilégiées manifestent constamment leurs aptitudes pour toutes les formes libérales, et leurs antipathies pour la servitude et le despotisme. C'est de ce point central du monde intellectuel que sont parties et que partiront, dans tous les temps, les lumières qui peuvent éclairer, et les enseignements qui doivent moraliser l'univers.

Pour être heureux dans ce climat, l'homme a donc toujours deux moyens puissants à sa disposition, le savoir et le vouloir. Cette conséquence nous conduit tout naturellement à rechercher quelles sont les influences de la civilisation des institutions politiques et religieuses, des sciences et des arts sur les mœurs et le bonheur des nations.

A notre sens, la civilisation est le progrès de la force morale sur la force physique, de la raison sur les passions, des principes fondamentaux sur les choses de fait; et lorsqu'elle s'élève à l'établissement d'un état social, l'institution d'une puissance publique plus forte que la puissance des individus.

La civilisation bien comprise, bien dirigée, conduit donc l'homme au perfectionnement de son être. Une belle constitution physique, un cœur pur, une âme fortement trempée, un génie qui s'agrandit et s'élève par ses propres inspirations, un caractère qui se polit et se façonne pour le commerce habituel de la vie, qui se forme à la philantropie, à la vertu par le précepte et par l'exemple, des

mœurs qui s'adoucissent et s'épurent, un bonheur d'autant plus parfait et plus inaltérable qu'il est moral, intellectuel, solidement établi sur la vérité, sur la raison, tels sont, Messieurs, les résultats merveilleux de cet immense progrès.

Qu'une philosophie chagrine et maladive ne vienne donc plus attaquer les avantages de la civilisation et des lumières avec l'arme du talent et du paradoxe. Qu'elle apprenne au contraire à mieux distinguer le vrai du faux, l'usage de l'abus !...

Sans doute l'esprit humain peut s'égarer, sans doute il s'égare trop souvent dans cette voie d'amélioration. C'est alors qu'il prend l'apparence pour la réalité, le gigantesque pour le grand, le clinquant pour l'or, l'erreur pour la vérité. C'est alors que l'orgueil se constitue roi d'un peuple, que le luxe avec toutes ses formes devient le digne ministre d'un tel souverain; c'est alors que la somme des besoins factices dépasse bientôt la somme des ressources naturelles et positives ; et, par une conséquence nécessaire, le cœur se refroidit, l'âme se déprave et se resserre; l'astuce, l'intrigue prennent la place de la loyauté ; l'égoïsme, celle de l'intérêt général ; dès-lors, avec le courage, la grandeur d'âme, la moralité, la vertu, s'évanouissent les bienfaits de la civilisation, et l'édifice social ébranlé dans ses fondements chancèle et croule de toutes parts !... Telle est, Messieurs, la cause ordinaire, pour ne pas dire la cause exclusive de la décadence des nations. Quel enseignement pour les peuples !... quel enseignement pour les rois !...

Dès l'instant où l'homme s'unit à ses semblables pour vivre avec eux dans une communauté d'affections et d'intérêts, il sent naître dans son cœur et dans son esprit le besoin de former alliance avec l'unité primitive dont il émane, avec la diversité temporaire dont il fait partie. De là, cette origine toute naturelle des institutions religieuses et politiques. Pourquoi faut-il que ces institutions

qui devraient former, d'une part, le véritable moyen de communication de l'homme à la divinité, de l'autre, le lien unissant l'homme à l'homme, pour faire, du genre humain, une seule et même famille, pourquoi faut-il que ces institutions deviennent si souvent des moyens qui éloignent la diversité temporaire de l'unité primitive; des élémens de désunion, de haine entre les individus; de dissentions, de guerres sanglantes, interminables entre les nations? Pourquoi, Messieurs? Parce que la raison humaine, dans son fol orgueil, veut à tout prix s'affranchir des salutaires inspirations de la raison éternelle; parce que le cœur de l'homme, se renfermant toujours dans l'étroite circonscription de l'égoïsme, ne sait jamais placer l'intérêt particulier dans l'intérêt général; parce que l'esprit de l'homme, dans sa turbulente inquiétude, emploie tous ses efforts à ruiner les réalités du présent pour y substituer les chimères de l'avenir? Gardons-nous donc enfin, Messieurs, de ce déplorable système de toujours détruire pour édifier toujours! C'est un système funeste à tous, un système de perturbation générale, qui ne laissera jamais ni paix, ni stabilité, ni bonheur aux nations!...

Après avoir assuré ses moyens d'existence et de conservation, l'homme, entraîné par un penchant irrésistible, s'arrête à la contemplation de la nature. Frappé de l'étonnant spectacle qui vient s'offrir à ses yeux, il sent toute son incapacité pour produire et pour entretenir d'aussi merveilleux résultats. D'abord il s'abandonne à l'admiration; bientôt l'admiration le conduit insensiblement au culte; une religion s'établit pour lui!...

Trois objets essentiellement différents viennent s'offrir à sa vénération. Il adopte l'un ou l'autre, suivant la direction de ses idées et le caractère de ses mœurs.

Lorsqu'il s'arrête aux objets matériels de ses jouissances physiques, nous le voyons les ériger en divinités et s'abaisser lui-même jusqu'à leur adoration. Dans cette

idolatrie le cœur se rétrécit avec les objets de son culte ; l'esprit languit sans développement et sans clarté. Dans ses préoccupations puériles et supersticieuses, l'idée de la mort, d'une mort avec laquelle tout finit, le courbe incessamment sous le joug d'une terreur profonde qui ne permet aucune expansion à son intelligence et n'offre aucun encouragement à sa vertu. Avec de semblables croyances, quelle force morale pourra présenter un peuple ? quelle impulsion communiquera-t-il aux sciences et aux arts ? où seront ses garanties de bonheur et d'avenir ? L'histoire s'est chargée de répondre !...

Lorsque, s'élevant dans une sphère supérieure à celle de la matière inerte, son culte s'adresse à des êtres surnaturels, son imagination forme bientôt un olympe qu'elle peuple à son gré des divinités les plus étrangement diversifiées. Les vices comme les vertus, les passions les plus dégradées comme les passions les plus nobles, l'idiotisme comme le génie, tout a son dieu dans cette bizarre institution. Sous l'influence d'un polythéisme aussi extravagant, quel avenir, quel bonheur garantirez-vous à l'homme ? qu'attendrez-vous de la moralité d'un peuple qui fléchit un genou suppliant devant les images de Tisiphone et de Bacchus ; d'un peuple dont le culte est manifesté par des libations, des saturnales et des orgies? Ouvrez, Messieurs, les annales des temps, vous y trouverez encore la réponse !.....

Lorsqu'abandonnant ces vaines illusions des sens et de l'esprit, sa raison s'élève à la raison éternelle, à l'unité primitive, l'homme comprend alors sa véritable dignité ; l'homme sent tout son être se perfectionner et grandir, par la nécessité de grandir et de se perfectionner pour un culte dont l'objet est la perfection et la grandeur même! Dans ce théïsme imposant et consolant tout à la fois, la vertu, la vérité seules trouvent des encouragements ; le bonheur s'appuie sur une base indestructible, et le présent n'est plus sans avenir! Ici les croyances, les démonstrations

du culte se diversifient. Il n'appartient pas à notre sujet de suivre ces institutions religieuses dans leurs modifications secondaires ; il n'entre pas dans nos intentions d'aborder, sans nécessité, des questions irritables où chacun aurait le droit de conserver et de soutenir ses convictions personnelles. Toutefois, si nous demandions à l'histoire à quelle institution devons-nous l'affranchissement de la pensée, la civilisation, la moralisation de l'univers, l'abolition de l'esclavage, la conquête heureuse de cette liberté dont nous éprouvons tous le besoin au fond du cœur ; ce livre admirable que l'intelligence humaine attaquerait vainement, parce que l'intelligence humaine seule était incapable de le produire, ce code sacré qui résume à la fois toute la philosophie, toute la morale, dans cette expression si simple, si touchante et si naturelle de nos rapports avec l'unité primitive, avec la diversité temporaire : honore Dieu, aime ton prochain comme toi-même ! nous savons tous quelle serait la réponse de l'histoire !

Possesseur d'un culte qui le met en rapport avec l'objet de ses croyances, l'homme a besoin d'établir des principes, de sanctionner des lois qui réglent, garantissent les intérêts généraux et particuliers. Trois modes fondamentaux peuvent également servir de base à ces institutions. Suivons encore ici l'ordre naturel des faits.

Pour les peuples, la vertu vaut mieux que l'innocence. La vertu présente, en effet, un instrument de défense et de conservation. L'innocence n'est qu'un état, bien avantageux sans doute, mais un état que les circonstances peuvent modifier ou changer même entièrement. Un peuple, avec des institutions mâles et fortes, avec des principes de vertu solidement établis, est bien plus certain de son bonheur et de son avenir, qu'un peuple dans sa naïve inexpérience, abandonné aux seules impulsions de la nature primitive. Suivons l'esprit humain dans l'établissement de ses institutions politiques.

L'homme est persuadé par les idées, gouverné par les lois, subjugué par la force matérielle. Dans la première de ces conditions, il agit sans arrière-pensée, avec un esprit de coopération et de concours ; dans la seconde, il marche entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux, il raisonne et fait de l'opposition ; dans la troisième, il n'a plus d'autre intérêt que l'intérêt personnel, son action s'isole dans l'étroite circonscription de l'égoïsme, sa tendance est la révolte et le renversement d'une puissance qui le subjugue et l'opprime. Tels sont les trois caractères fondamentaux de toutes les institutions politiques, répondant aux trois gouvernements : libre, représentatif, absolu.

Dans le gouvernement absolu, le cœur est froid, le génie sans inspiration, la volonté courbée sous un joug plus ou moins pénible, toutes les facultés sont comprimées dans leurs moyens d'expression ; le physique s'énerve et s'abâtardit, les tempéraments lymphatique et mélancolique prédominent ; le caractère se décourage et s'affaiblit ; la moralité s'altère, les vices n'ayant alors d'autre frein que celui de la crainte. L'homme ne trouvant autour de lui que des rapports insuffisants aux besoins de son âme, s'abandonne bien souvent à toutes les rêveries de l'idéalisme et de la comtemplation. La pensée de l'infini dominant presque toujours dans l'absolutisme abusif, conduit à des travaux gigantesques, souvent sans autre satisfaction que celle d'une orgueilleuse volonté. Les fameuses pyramides de *Gersey* auraient-elles jamais été bâties sur le sol de l'indépendance et de la liberté ? Dans le gouvernement représentatif, l'intérêt public et particulier peuvent être garantis par le balancement du pouvoir. Ici, comme partout ailleurs, l'équilibre est difficile à maintenir, les intérêts ne sont alors ni parfaitement généraux ni complétement particuliers. L'opposition se trouve à l'ordre du jour ; la carrière est ouverte aux ambitions qui s'agitent, se pressent et se

heurtent dans tous les sens : aussi les tempéraments qui prédominent sont le bilieux et le nerveux. A côté du besoin de produire, se trouve presque toujours la nécessité de faire valoir ses productions pour en assurer le succès. L'esprit s'engage dès-lors, quelquefois à son insu, dans la voie souvent étroite et toujours fausse du népotisme, de l'intrigue et du savoir-faire. Pour compensation à ces inconvénients, les mœurs en général s'épurent ; le caractère s'élève et s'anoblit, la vertu trouve des encouragements, le génie des applications dans les luttes parlementaires. Telle est du moins la règle. Sans doute elle offre des exceptions ; c'est qu'il existe à côté des natures vraiment grandes, comprenant la dignité de l'homme, d'autres natures dégradées et vénales !

Dans le gouvernement libre, et nous le supposons avec ses caractères de perfection, l'intérêt particulier n'existe plus, il est absorbé par l'intérêt général. Le cœur s'abandonne alors à ses épanchements, l'esprit à son activité, le génie à ses sublimes inspirations. C'est alors aussi que brille de tout son éclat cette liberté pure dont le nom seul fait battre les cœurs généreux, cette liberté qui donne de l'impulsion au talent, du mérite à la vertu; cette liberté qui, dans son usage, présente une puissance de conservation et d'avenir, mais qui, dans ses abus, devient un instrument destructeur, dont les funestes atteintes ne respectent pas même la main imprudente qui n'a pas su le manier.

Favorisée dans ses développements, la constitution physique est belle et forte ; le tempérament devient athlétique ou sanguin ; le caractère, fier, courageux, indomptable ; les mœurs, pures ; la vertu, mâle, incorruptible. C'est alors surtout que la force morale, en équilibre avec la force physique, ne reconnaît plus d'obstacles à son pouvoir, opère des merveilles et commande impérieusement l'admiration de l'univers !...

Telles sont, Messieurs, les trois conditions principales

autour desquelles viennent se grouper toutes les institutions du même ordre. Nous les avons considérées exclusivement sous le point de vue de l'hygiène publique et de la philosophie. Loin de nous la pensée d'aborder leurs modifications étrangères à notre sujet, et de vous entraîner sur le cratère encore fumant des dissentions politiques. Loin de nous, même la pensée de manifester ici nos préférences, nous sommes trop pénétrés de la vérité d'un grand principe souvent méconnu dans les théories exclusives : Si les nations doivent se plier aux institutions politiques, les institutions politiques à leur tour doivent être appropriées aux besoins des nations.

Dès que ces peuples ont trouvé l'appui nécessaire dans leurs institutions législatives, ils dirigent naturellement leur attention vers la culture des sciences, des lettres et des arts. Cette culture est-elle favorable à l'épuration de leurs mœurs, aux garanties de leur bonheur ?... Messieurs, vous éprouvez sans doute, comme nous, un étonnement bien pénible en voyant l'un de nos plus beaux génies résoudre cette question par la négative !..... Ce qui nous surprend, ce qui nous afflige encore bien davantage, c'est qu'une académie toute entière ait pu se laisser assez subjuguer par les beautés de la forme pour sacrifier la vérité du fond en couronnant un semblable travail !...Du reste, il existe conséquence dans les idées de l'auteur ; celui qui considérait le progrès des sciences et des arts comme un progrès vers le mal, était précisément celui qui faisait l'apologie de l'état sauvage à l'exclusion de la civilisation des peuples !

Prêcher ainsi les avantages de l'ignorance et de la barbarie, les dangers de la civilisation et du progrès des lumières, c'est confondre l'usage avec l'abus, c'est marcher à contresens de l'esprit humain, de la raison, de la vérité, c'est méconnaître les besoins les plus pressants de l'humanité, ceux de l'intelligence !... c'est faire la critique la plus amère de nos effors commmuns, de la belle

et noble institution qui nous rassemble aujourd'hui ; c'est vouloir briser le lien des rapports qui viennent de s'établir entre nous avec des résultats si doux pour le cœur et si fructueux pour l'esprit. Je me rassure, Messieurs, de tels enseignements n'auront pas un écho dans cette enceinte.

Sans doute la culture des lettres, des sciences et des arts offre ses dangers et pour le moral et pour le physique. Embrassée d'une manière abusive, dans cet âge, où l'organisation a besoin de compléter son développement, où les facultés intellectuelles sont encore au-dessous des obligations qu'on leur impose; soutenue à l'exclusion des phénomènes conservateurs de la vie dont elle absorbe tous les instants et tous les moyens, cette culture énerve la constitution, développe des tendances maladives, un tempérament mélancolique, excite l'imagination, en portant quelquefois atteinte au génie ; le feu qu'elle allume est sacré, sans doute, mais incessamment agité par un souffle imprudent, ce feu consume et détruit jusqu'à son propre foyer. Regardez autour de vous, Messieurs, vous reconnaîtrez que nous écrivons de l'histoire ; vous reconnaîtrez, avec nous, que dans l'intérêt même de la culture des sciences, des lettres et des arts, il faut éviter les abus. C'est assez faire comprendre que tous les reproches adressés aux progrès des connaissances humaines ont une fausse portée, puisqu'ils retombent naturellement sur des applications fautives dont ces progrès ne sauraient être comptables.

Ramenée à des applications plus sages, combien la culture des arts, des lettres et des sciences n'offre-t-elle pas d'avantages pour la moralisation, pour le bonheur des peuples! C'est elle qui donne à l'esprit son véritable, son seul aliment ; qui dégage et répand les émanations du génie ; qui porte l'âme à toute sa hauteur en préparant aux cœurs faits pour la comprendre, des jouissances toujours pures, toujours sans remords, des

jouissances qu'il chercherait vainement ailleurs. C'est elle qui polit, adoucit les mœurs ; développe, agrandit la force morale, cette force qui, seule aujourd'hui, présente un poids dans la balance des nations !

Telles sont, d'après nous, Messieurs, les modifications générales des influences que les climats, les institutions politiques et religieuses, les sciences et les arts exercent sur le tempérament, le caractère, les mœurs et le bonheur des peuples. Nous déposons ces idées générales dans vos esprits ; disons mieux encore, dans vos cœurs, avec la ferme confiance qu'elles y porteront leurs fruits. Médecin physiologiste, ou si vous l'aimez mieux, observateur de l'humanité, il nous appartenait de vous signaler ses besoins. Esprits éclairés, amis des institutions sages, philantropes dévoués au soulagement de vos semblables, c'est à vous qu'il est réservé de trouver et de mettre en usage les moyens les mieux appropriés à la satisfaction de ces besoins. Vous comprenez trop bien vos obligations, Messieurs, pour ne pas laisser au fond de notre âme la conviction que vous les remplirez dignement ; puissiez-vous penser que nous ne sommes pas restés trop au-dessous de celle que nous nous étions imposée ! Nous devons le dire, mais nous le dirons avec douleur, il existe un obstacle immense aux progrès de ces améliorations, au développement de l'intelligence humaine ! Cet obstacle, Messieurs, c'est la centralisation. On veut coërcer toute la lumière dans un même foyer. On ne sait donc pas qu'elle offusque souvent alors à son origine, et que, dans son émission, elle s'affaiblit aussi en raison du carré de la distance. Si vous ne les connaissiez comme nous, Messieurs, nous exposerions ici les nombreux inconvénients d'un système funeste à tout ce qui porte le nom d'institution et de progrès !...

Vous avez bien apprécié le mal, vous en cherchez le remède, en disant, au programme de vos questions : « Ne conviendrait-il pas d'établir en France un Institut

général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires? » Déjà vous l'avez appliqué ce remède, il fera bientôt sentir son efficacité : qu'il nous soit permis de rappeler ce que nous avons dit ailleurs à cette occasion : « Les hommes de vérité, de progrès et d'avenir se trouvaient naturellement portés les uns vers les autres par une sympathie fraternelle ; il ne manquait à leur concours si désirable et si fructueux, que l'occasion et les moyens de se réunir ; ces moyens, cette occasion, ont pris naissance dans l'une des plus morales, des plus belles institutions, dans celle des congrès scientifiques. Honneur à l'esprit judicieux qui le premier comprit l'importance de ce besoin, et fit accueillir l'heureuse pensée d'y répondre ! »

C'est ainsi que nous avions apprécié l'esprit d'un collègue dont les relations offrent tant d'aménité. Que dirions-nous donc aujourd'hui de son esprit et de son cœur ?...

Pourrions-nous ne pas associer dans cette pensée celui que nos vœux unanimes ont appelé à diriger ces discussions, et ne pas réclamer, pour nous, une part de cette bienveillance affectueuse qui semble remplir toute son âme ?

Qu'il nous soit permis en terminant, Messieurs, de vous exprimer notre vive gratitude pour l'indulgence avec laquelle vous avez toujours accueilli nos paroles. Qu'il nous soit permis d'espérer, qu'en retour de nos bons sentiments, vous nous conserverez la place que nous ambitionnons dans vos souvenirs.

RAPPORT

SUR

LA RÉFORME DES JEUNES DÉTENUS,

ADRESSÉ

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PAR M. MAUPOINT,

AUMONIER DES PRISONS D'ANGERS.

MESSIEURS,

S'il est vrai que, dans certaines entreprises de bienfaisance de création moderne, d'autres nations aient pris pour elles les honneurs de l'initiative et ne nous aient laissé que le rôle secondaire, quoique non moins honorable au fond, d'imitateurs de ces sortes d'œuvres; du moins, nous est-il doux et consolant de penser qu'une des plus importantes, sans contredit, doit à la France la gloire de son origine. Nous voulons parler de *l'OEuvre des Jeunes Détenus.*

Nos voisins, il est vrai, se sont occupés avant nous de l'amélioration du sort des détenus en général, mais non *du Jeune détenu* en particulier. Née à Paris, en août 1831, grâce au dévouement et à l'habileté de ses fondateurs, la réforme des jeunes détenus y fit en peu de temps de rapides progrès. Bientôt après, Lyon et Bordeaux tentèrent d'imiter la capitale. Les résultats obtenus par ces villes sont imparfaits sans doute, comme tout ce qui commence; le temps et la patience se charge-

ront du reste. La mine est ouverte, nous n'en avons encore effleuré que la surface; aux vrais penseurs de la creuser et d'en arracher de vive force les riches trésors que récèle son sein. Il y va de l'assainissement d'une société dans laquelle le crime, pour éclore, n'attend pas la vieillesse, d'une société dont malheureusement la moralité semble aller en sens inverse de ce qu'on est convenu d'appeler, improprement, civilisation. Quoi de plus propre à remuer l'âme, à réveiller l'attention des magistrats, à encourager les bonnes volontés, et à stimuler les nobles efforts du publiciste qui voudra bien consacrer quelques parcelles de son temps à un genre de réflexions pénibles et douloureuses pour le présent, mais pleines de joie et de consolations pour l'avenir ?

Puisque, dans la cause sacrée de l'humanité, chaque homme est soldat, et est appelé à descendre dans l'arène pour en défendre les droits, sans autre mission que celle qui vient du cœur, sans autre titre que celui qui confère naturellement le droit de se dévouer pour ses semblables, et de s'occuper de toutes les bonnes œuvres, j'oserai donc essayer devant vous, Messieurs, quelques timides observations sur la nécessité de *l'Œuvre* dite *des Jeunes détenus* et sur l'organisation qu'il conviendrait de lui donner.

Du reste, je m'estimerai beaucoup trop heureux, si ces observations qui ne sont pas neuves et n'ont pas la prétention de l'être, peuvent un instant fixer l'attention de votre comité, et porter un seul de ses membres à s'occuper activement d'une réforme demandée à grands cris par la société et la religion !

1° La nécessité de cette réforme est urgente. Pour s'en convaincre, il n'est pas besoin de longs raisonnements : il suffit de jeter un coup d'œil sur l'intérieur actuel de nos prisons. Dans quel état, en effet, les jeunes détenus s'y trouvent-ils? Dans le même état que les autres criminels, que les vieux piliers de prisons. La diffé-

rence des âges, l'échelle des moralités, la diversité des caractères n'y sont comptés pour rien. Avoir escroqué quelques pièces de monnaie, dérobé un fruit, donné des coups aux passants ou méprisé les corrections paternelles, c'est souvent tout le crime des enfants dont nous parlons; tandis que sur les autres pèsent souvent les plus graves inculpations; sont-ils déclarés infâmes, voleurs de grand chemin, meurtriers, pertubateurs au repos public .. n'importe? jeunes et vieux sont réunis sous le même toit, dans la même cour, mangent à la même gamelle, dorment dans la même chambrée; encore si, soit dans l'une soit dans l'autre classe de ces détenus, les condamnés étaient séparés de ceux qui ne sont encore qu'en état de prévention! mais non : c'est un pêle-mêle qui fait mal à observer. N'est-ce pas là une incroyable anomalie, une des lacunes les plus tristes de notre législation, une des plus importantes questions d'humanité foulée aux pieds?

Qu'arrive-t-il de cette imprudente fusion? des désordres inouis. Ces maisons, qui devraient être des maisons de correction et de repentir, se changent en écoles de débauche, en sentines immondes, où cuvent et bouillonnent tous ces vices hideux qui n'attendent qu'une occasion pour éclater. Tirer auprès des nouveaux venus un infernale gloriole de leur vie passée, en empoisonner le récit de plaisanteries obscènes et d'horribles bons mots, dérouler avec un dégoûtant cynisme les ténébreuses combinaisons dont ils se sont servis, pour arriver à leurs fins, que dis-je? chercher à grossir leurs attentats et à paraître plus coupables qu'ils ne le sont réellement, telle est la journalière occupation de nos licenciés-ès-crimes. Aussi, moins contagieuse est la peste. L'imagination des jeunes s'exalte, s'enflamme; une fois sortie de ses bornes, leur curiosité ne peut plus s'arrêter, les interrogations succèdent aux interrogations.... C'en est fait; ils n'ont que trop bien compris les fatales leçons qui leur ont été pro-

diguées par tous leurs sens ; elles se sont inoculées jusqu'au plus intime de leur âme ; l'avenir est plein pour eux de terribles mystères ! les infortunés ! nous les avions vus entrer dans la prison, cachant dans leurs mains la honte qui colorait leurs traits, ils en sortiront l'œil sec, le front d'airain, décidés à marcher sur les traces de ceux qu'ils ont pris pour modèles dans cette prison, peut-être même à les surpasser dans la carrière de l'opprobre et du sang. La légèreté, l'étourderie, l'imprévoyance avaient été les premiers mobiles de leurs premières chûtes ; les secondes seront marquées au coin de la finesse, de la ruse, et des plus noires pensées.

Est-il étonnant, après cela, que les récidives se multiplient dans une effrayante proportion ; que les trois quarts ou au moins que la moitié des libérés rentrent sous les verroux, quelque temps après leur libération ? ce qui nous étonne, c'est qu'il n'y ait pas autant de récidives que de mises en liberté. Telles qu'elles sont actuellement, nos prisons sont des lieux d'apprentissage de toutes les perversités humaines ; si au bout de quelques mois, de quelques semaines de vacance, les libérés ne répondent plus à l'appel de leurs ex-geôliers, n'est-ce pas vu que l'occasion de commettre de nouveaux crimes leur ait manqué, ou qu'ils ont été manqués eux-mêmes par la police ? la logique semblerait le vouloir ainsi.

C'est en partant de cette désolante, mais rigoureuse conclusion, qu'on peut toucher du doigt l'absolue nécessité d'une réforme prompte, rationnelle, énergique, pour les jeunes détenus. Plus ils sont abandonnés, plus ils méritent la pitié. Plus leur âge et leur caractère sont flexibles, plus ils faut tourner vers le bien cette flexibilité et les soustraire au contact d'hommes aussi dépravés et aussi dégradants que le sont ceux qui peuplent habituellement les prisons du royaume.

Cette nécessité une fois reconnue, c'est à l'administration d'élever des maisons pénitentiaires de jeunes dé-

tenus, non dans tous les départements à la fois, ce qui serait beaucoup trop dispendieux, mais dans certaines localités centrales, qui sembleraient le plus convenables au but qu'on se proposerait.

D'ailleurs, l'important ici est moins encore de reconnaître la nécessité de *l'œuvre des Jeunes détenus*, que de bien apprécier la nature des ressorts qu'il faudrait mettre en jeu pour procurer à ces établissements une réussite aussi prompte que durable.

Pour mettre plus d'enchaînement dans nos idées, distinguons de suite trois sortes d'organisation qu'il conviendrait de donner à *l'œuvre des Jeunes détenus*, organisation *physique*, organisation *morale*, organisation *personnelle*.

L'organisation *physique* comprend le réglement intérieur des exercices de la maison.

Ici se présentent à nous les réglements *d'Auburn* et de *Philadelphie*; l'un avec ses cellules séparées et son isolement complet; l'autre avec son travail commun, mais avec son silence rigoureux et non interrompu pendant le jour entier.

Lequel de ces deux systèmes appliquer de préférence aux maisons pénitentiaires de jeunes détenus? Quoiqu'appuyé sur des noms justement célèbres, le système de Philadelphie ne nous paraît pas, à nous, avantageusement applicable aux simples prisons, à plus forte raison n'en voulons-nous pas pour les jeunes détenus. L'introduction chez eux de ce mélancolique système serait un vrai meurtre. La solitude est bonne conseillère dans la prospérité, très-mauvaise dans l'adversité.

Quant au système d'*Auburn*, le silence absolu qu'il admet pour base de ses opérations comprimerait maladroitement les rapports sympathiques qui doivent exister parmi des enfants. Vouloir enchaîner leur langue, c'est ridicule, c'est impossible.

Notre idée fondamentale étant que ces maisons doi-

vent se regarder, par dessus tout, comme des maisons d'éducation, notre plus vif désir serait que leur règlement ressemblât presqu'en tout point à celui qui règne dans les autres maisons d'éducation, sauf d'indispensables exceptions attachées au titre même de ces établissements pénitentiaires.

Sans doute le travail en commun, pendant le jour, et silencieux autant que possible, ainsi que l'isolement de nuit, forment bien tout le fonds de notre système, mais par les nombreuses modifications qu'il aurait à subir, il ne ressemblerait nullement à celui d'*Auburn*.

Nous trouvons, par exemple, que deux heures au moins de recréation par jour ne sont pas trop pour des enfants. L'arc toujours tendu ne peut servir. L'Hygiène des jeunes détenus s'oppose à ce qu'il ne puissent jamais courir, sauter, se livrer aux bruyantes manœuvres de leur âge. Un travail trop prolongé devient lassitude et dégoût; repris après le repas, ce n'est plus un travail, c'est un besoin; c'est la récréation prolongée, seulement sur un ton plus sérieux.

De plus, il faudrait au jeune détenu deux à trois heures de classes par jour. Dans ces classes, on enseignerait la lecture, l'écriture, le catéchisme surtout. Tous les moyens possibles pour mettre en relief une sage et prudente émulation y seraient employés. Pourquoi n'y verrait-on pas des croix et des places d'honneur? pourquoi pas, à la fin de l'année, une brillante distribution de prix?

Quoi de plus utile encore au pénitencier, qu'une bibliothèque, parfaitement choisie? les jours de dimanche et de fêtes, où tout travail est suspendu, ne rendrait-elle pas à ses lecteurs de signalés services, pourvu, toutefois, que des mains habiles appropriassent les livres au degré de science et de capacité de chaque individu?

Maintenant, ce serait au travail manuel d'absorber le

reste de temps laissé libre par les classes et les récréations. Le travail manuel, c'est là toute la richesse, toute la propriété de l'immense majorité du genre humain. C'est l'unique trésor que lui ait ménagé la providence, et, certes, si elle sait le faire valoir, elle verra bientôt qu'elle n'est pas la plus mal partagée. Il est donc essentiel que, de bonne heure, le jeune détenu se pénètre de ces maximes sacrées. « L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler. » Et encore : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas. » Non, sûrement, hors de la prison, il ne mangera pas, il ne pourra manger, le pauvre détenu qui ne voudra pas travailler, et alors la nourriture qu'il eût demandée honorablement à la sueur de son front, il sera forcé d'aller la mendier au vol, au brigandage... Le travail, nous semble donc indispensable dans les maisons de jeunes détenus. Nous le regardons comme la première et la dernière condition de leur existence et de leur consolidation.

Nous avons parcouru, dans le plus grand détail, le pénitencier des jeunes détenus de la Gironde, et nous y avons trouvé des ateliers de menuiserie, de charpenterie et de vannerie. La présence d'un étranger peut sans doute stimuler l'activité des travailleurs; toujours est-il que, devant nous, les mains fonctionnaient à merveille. Nous n'avons pas été peu agréablement surpris de les entendre accompagner ce travail du chant des cantiques. Alors, la joie se réflétait sur tous les fronts, et, sans les sentinelles armées qui montaient la garde aux portes des ateliers, l'illusion eût été complète et nous n'eussions pas cru être en semblable lieu.

Dans cette maison, le produit du travail est réparti en trois lots : l'un pour *la masse de réserve* qu'on remet au libéré, lors de sa sortie du pénitencier; l'autre pour la *quotité disponible*, c'est-à-dire pour le denier de poche ; la troisième part est pour la maison. Sur cette troisième part sont payés les chefs d'atelier, qui sont pris au

dehors, parcequ'il est d'expérience que les détenus obéissent mieux à un ouvrier en titre, qu'à des chefs choisis parmi les plus habiles d'entr'eux.

Ne croyons pas pourtant que les détenus puissent se livrer tous ensemble aux mêmes exercices. Dans leurs rangs se trouvent des natures humbles, souples, obéissantes; d'autres sont portées à l'insubordination, à la mutinerie, à la révolte. D'autres enfin ne seront ni dociles, ni désobéissantes; sournoises et concentrées en elle-mêmes, elles se laisseront difficilement deviner; ce ne sera qu'à force de ruses et d'adresse qu'on en viendra à bout. De là trois classes de caractères qui demandent trois classes à part : classes de *récompense*, *d'épreuve*, de *punition*, où se répéteront les mêmes travaux, mais séparément. On procéderait au renouvellement des classes chaque fois qu'on le jugerait à propos.

Plusieurs autres réglements partiels complétant ce que nous appelons l'organisation physique, trouveraient ici convenablement leur place. Toutefois, comme ces détails changent avec les localités et les différents administrateurs, laissons-les de côté, pour nous occuper de l'organisation *morale*, beaucoup plus importante que l'organisation physique, ou plutôt sans laquelle l'organisation physique serait comme un corps sans âme.

Par organisation *morale*, nous entendons la mise en œuvre des meilleurs moyens possibles pour arriver à moraliser le jeune détenu.

Nous ne l'avouerons pas sans peine; il est des écrivains, quoique versés sur la matière, qui regardent en pitié le rapprochement de ces deux mots « moraliser un détenu. » D'après eux, « la mission de l'État, n'est pas d'entreprendre l'amélioration morale des condamnés : son activité n'étant dirigée que contre les actions opposées à la loi, il n'a pas à s'occuper des motifs intérieurs de ces actions et la moralité de ces citoyens ne peut jamais être le but de ses efforts; elle peut tout au plus

l'intéresser d'une manière négative. « La peine *doit punir*, elle moralisera si elle peut » a dit aussi un célèbre inspecteur des prisons.

La peine doit punir ! volontiers, mais quel est le but de la loi en punissant ? Punit-elle pour punir ? Nous ne pouvons le croire. Qu'elle punisse les incorrigibles, les roués, ceux qui se font un jeu de la punition, qu'elle les punisse sans autre fin que les punir, à la bonne heure ; mais il est clair que, dans la punition qu'elle inflige au jeune détenu, elle doit se proposer avant tout son amélioration morale, car sait-on bien ce que c'est qu'un jeune détenu ? lui, la plupart du temps, n'a jamais souri aux caresses d'une mère, jamais tressailli aux louanges d'un père, puisque des calculs exacts nous montrent un cinquième de ces enfants orphelins de père et de mère, un quart sans mère, la moitié sans père. S'ils n'ont pas à pleurer sur des tombes, n'ont-ils pas à verser des larmes plus amères sur l'inconduite de leurs parents ?

Quelle n'est pas l'influence des parents sur les enfants ? L'enfant n'est après tout qu'un automate qui, par simple amusement, singe ce qu'il voit, répète ce qu'il entend. S'il n'entend que des blasphêmes, il blasphêmera sans scrupule ; s'il ne voit que des fautes, il les prendra innocemment pour des devoirs. Or, la seule éducation qu'il lui soit donné de recevoir, l'éducation de la rue, lui apprendra-t-elle suffisamment ce que c'est que l'âme, la vertu, la conscience et la religion ? Quand il aura ses dix ans, il est vrai, la religion cherchera bien à donner une saine direction à son intelligence, mais, hélas ! les notions contraires à son saint enseignement n'auront-elles pas déjà prévalu ? Le bon grain ne sera-t-il pas étouffé par l'ivraie ? A qui la faute ? à l'enfant ? non ; aux parents ? oui. Si donc la loi tient à punir, qu'elle punisse les parents, qu'elle les écroue, qu'elle venge la société sur eux. En donnant à leurs enfants la vie du corps, ils leur ont brutalement arraché la vie de l'âme, cette vie sans laquelle on ne sera

jamais *un homme*; ils sont homicides en ce sens. Mais l'enfant, le pauvre enfant, que la loi n'aggrave pas son malheur, qu'elle ait pitié de lui, qu'elle n'achève pas de l'abrutir sous le poids des mauvais traitements; quelle se dise : c'est un orphelin, il n'a ni père ni mère, à moi de lui en tenir lieu et non de bourreau... Qu'à cette vivifiante pensée, elle remette son glaive dans le fourreau, prenne l'enfant entre ses bras, et s'intéresse à sa moralité d'une manière positive, très-positive, et non d'une manière négative. C'est ainsi que nous comprenons sa mission toute providentielle; nous ne lui en connaissons pas d'autre.

Cette mission donc, la plus glorieuse de toutes, comment s'y prendra-t-on pour l'accomplir? Est-ce à l'esprit ou au cœur du jeune détenu que nous irons frapper pour le moraliser? à l'esprit?

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas l'esprit qui moralise. Partout au tour de nous, nous entendons retentir ces mots : « Aux lumières, aux lumières! ce sont les lumières qui nous manquent. C'est le défaut de lumières qui remplit les prisons. Ouvrons des écoles au peuple, et le peuple s'instruira, et les prisons s'écrouleront d'elles-mêmes. » Mensonge grossier, amère déception que ces paroles. Nos lumières! oui, nous en voulons! nous en voulons pour nous, pour les autres, pour tous, pour les plus pauvres! nous en voulons pour nos jeunes détenus, puisque pour eux nous demandons plusieurs heures de classes par jour! Mais les lumières que nous voulons sont des lumières qui éclairent et non des lumières qui incendient, des lumières qui réforment la conduite et non des lumières qui la détériorent.

Non, non, ce n'est pas l'esprit seul qui moralise! cette opinion trop franche, trop nettement formulée, heurtera peut-être trop de préjugés pour que nous ne la motivions pas. Venons-en donc aux faits.

Quel est le point du royaume le plus cultivé, le plus

scintillant de toutes les clartés de la science? la capitale. Quel est l'autre point du royaume le plus arriéré pour les mœurs, le plus fécond en crimes de tout genre? encore Paris. Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Que de villages, en France, qui n'ont jamais eu et n'auront jamais les honneurs d'un seul point sur la carte géographique ; de villages perdus au sein des forêts, loin de toute grande route, où l'on trouve à grande peine deux ou trois personnes qui sachent signer, combien de ces villages, disons-nous, n'ont pas, parmi les familles qui les habitent, un seul nom que les pères ne puissent citer avec orgueil à leurs enfants, comme modèle de parfaite probité? Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Dans tous les royaumes, la même observation se reproduit. Pas de pays, en Europe, ou l'instruction se soit plus infiltrée dans les masses qu'en Angleterre, et cependant la population criminelle n'y est-elle pas plus nombreuse qu'ailleurs? Le nombre des jeunes détenus y est de 29 o|o au-dessus de 16 ans. Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Depuis quelques temps, l'industrie progresse en Autriche d'une manière étonnante. Eh bien! des savants ont voulu s'informer par eux-mêmes de la corrélation qui existe, dans les différentes provinces, ou pour mieux dire, dans les différents royaumes de ce vaste empire, entre la somme d'instruction dont elles jouissent et la somme des crimes portés devant les tribunaux. Les deux plateaux de la balance sont loin d'être égaux. La Basse-Autriche est la plus instruite et la plus démoralisée. La plus morale et la moins instruite est la Gallicie qui présente à peine un criminel sur 1,800 habitants. Dira-t-on encore que c'est l'esprit qui moralise?

Nous n'en finirions pas si nous voulions poursuivre ce parallèle. En ne s'adressant qu'à l'esprit du jeune dé-

tenu, il ne saurait donc y avoir de réforme pénitentiaire possible.

Puisqu'il en est ainsi, que volontiers nous cririons à notre tour : au cœur, au cœur ! c'est le cœur qui, de nos jours, est trop négligé et reste trop en arrière de l'esprit ! Ouvrons des écoles aux enfants du peuple, mais que, dans ces écoles, on parle au cœur, au cœur surtout, au cœur toujours, et c'est alors véritablement que nous n'aurons plus besoin de prisons. « C'est du cœur, nous dit l'évangile, que sortent les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphêmes et toutes les choses qui souillent l'homme. » Toute la réforme pénitentiaire est dans ces lignes. La chercher ailleurs, après que la sagesse éternelle s'est prononcée, c'est vanité, folie. Puisque le cœur est le grand coupable, c'est le cœur qu'il faut punir. Puisque c'est au cœur qu'est le grand foyer d'infection, c'est le cœur qu'il faut assiéger, cerner de toutes parts, emporter d'assaut, pour le purger ensuite de ses immondices. Tant que la hache ne va pas à la racine de l'arbre, le bûcheron peut bien arracher quelques branches, quelques fruits, mais il n'est pas en son pouvoir d'empêcher l'arbre de pousser et de repousser sans cesse. Or, dans le jeune détenu, la racine productrice des mauvais fruits, des mauvaises habitudes, c'est le cœur. Tant que la hache de la maison pénitentiaire ne l'atteindra pas, ce cœur, tant qu'elle ne taillera pas dans le vif, on réussira, tout au plus, à en extirper quelques vices ; mais bientôt après, ils repousseront plus vivaces que jamais. Avant de purifier le dehors de la coupe, purifions le dedans.

Ces lumieres du cœur, si ardentes, si propres à porter le jour jusques dans ses plus obscures sinuosités, qui les communiquera ? Celle à qui il a été donné d'en haut de les communiquer à toute chair, celle qui a nettoyé l'univers des saletés et des orgies du paganisme, celle

qui a fait du repentir une seconde innocence, la foi chrétienne. Après avoir réformé le monde, elle peut bien, nous l'espérons, réformer le jeune détenu. Pour lui, ne tient-elle pas en réserve des trésors d'amour ? Chose incroyable ! son divin fondateur a tellement attaché d'importance à cet amour du captif, que, dans toute l'énergie de l'expression, il s'est enchaîné à sa chaîne et a décidé qu'il regarderait comme fait à lui-même tout le bien qu'on rendrait au moindre d'entr'eux : « J'étais captif et vous m'avez visité. » Paroles admirables qui, avant J.-C., ne s'étaient trouvées sur les lèvres d'aucun philosophe, que la terre dût écouter avec un singulier étonnement et qui, bien méditées, suffiraient pour donner une idée de tout ce qu'il y a, dans les entrailles du catholicisme, de chaleur et de vie pour la cause du malheur sous quelque forme qu'elle se présente.

« J'étais captif et vous m'avez visité, » ô ! vous qui vous intéressez avec raison au sort du jeune détenu, qui vous occupez si activement d'adoucir l'amertume de son sort, méditez bien cette courte phrase et vous ne serez pas long-temps à la recherche de l'amélioration morale qu'il conviendrait de donner aux prisons. Laissez, laissez agir la religion dans ces jeunes âmes, dans toute la plénitude de sa puissance et de sa charité. Que son ministre s'introduise souvent auprès de ces enfants ; qu'au milieu des exercices du culte, pour ressusciter en eux leur dignité d'homme et relever leur courage abattu, il commente avec force l'ensemble de nos croyances, puis les grâcieuses et compatissantes allégories de l'évangile qui ont trait à leur position ; qu'ensuite, dans un tribunal autre que celui où ils ont entendu retentir à leurs oreilles la sentence de condamnation, ils aillent recevoir la sentence de grâce qui endormira leurs remords et cicatrisera les blessures cuisantes de l'âme ; qu'on permette, en un mot, à la foi catholique de suivre, auprès du jeune détenu, le cours de ses inspirations cé-

lestes, et peu à peu nous la verrons transformer et refondre complètement leurs sentiments et leur conduite.

C'est en suivant ce système d'organisation morale, dans son pénitencier de Bordeaux, que le charitable évêque d'Alger, avant son départ de Bordeaux, n'a pas eu à gémir sur une seule récidive de la part des jeunes détenus qui avaient été confiés à ses mains paternelles et à son héroïque devouement.

Pourquoi, partout ailleurs qu'à Bordeaux, les mêmes causes ne produiraient-elles pas les mêmes effets ?

Passons actuellement à une autre organisation qui assurera le succès des deux autres, c'est-à-dire, à l'organisation *personnelle*.

Cette dernière organisation comprend, comme l'indique son nom, toutes les personnes chargées du gouvernement de la maison.

Indépendamment du directeur et de l'aumônier, la maison se composera d'agents subalternes, dont le choix est très-important à la marche régulière de l'œuvre. Il suffit d'un grain de sable pour arrêter les rouages de la machine la mieux organisée.

Ces subalternes se trouvent-ils facilement ? oui, si on ne tient qu'au nombre, si on ne veut que des hommes à services matériels, qui ne comprennent de leurs charges que les appointements : non, si on désire des gens qu aient foi dans leur mission, des hommes dont le dévouement soit à toute épreuve, qui sachent ce que c'est qu'aimer un jeune détenu et s'en faire aimer.

Inutile donc de dire que nous sommes entièrement de l'avis de ceux qui ne veulent confier qu'à un corps religieux une œuvre aussi importante que celle-là. Qu'on y réfléchisse de sang-froid ; où trouver ailleurs plus de zèle que chez eux, plus de détachement du monde, plus d'abnégation de sa propre volonté, plus d'immolation volontaire de tout son être ? La sainteté des devoirs im-

posés à l'homme par Dieu, l'utilité du travail, l'excellence de la subordination, qui pourra mieux l'inculquer au jeune détenu ? les habitudes sauvages, indépendantes, hasardeuses, qui les pliera plus promptement aux divers exercices d'une vie calme paisible et disciplinée ? Qu'on crie tant qu'on voudra contre leur habit, c'est cet habit qui inspirera toujours plus de confiance au malheur. Les instincts populaires sont pour lui. Le pénitencier de Lyon en est une preuve vivante. Tenu par les frères de St.-Joseph, il présente au voyageur un coup-d'œil qui le plonge dans l'étonnement et l'admiration.

Entre les détenus et les religieux existe une grande sympathie. Ce ne sont pas des geôliers qu'ils voient en eux, ce sont des amis, des *frères*. Là, point de complots formés dans l'ombre, point de projets d'évasion scellés des plus mystérieux serments, point de ces sourdes machinations qui, au besoin, employeraient pour réussir la massue ou le poignard. L'obéissance y est prompte, parce que le commandement y est doux. Aussi *les frères* ont ils beaucoup plus à recompenser qu'à punir, et si par hasard ils se trouvent forcés à ce dernier cas, la prudence extrême qu'ils apportent au discernement des caractères fait que toujours le châtiment est en harmonie avec la faute et ne produit aucun effet dont on ait à se repentir. Disons-le même à leur honneur : ils en sont venus au point de se faire regretter sincèrement de leurs élèves, et nous nous sommes laissé dire que le jour de leur libération n'était pas pour eux un jour d'aussi grande joie qu'on se le figure. Plusieurs ont été jusqu'à mouiller des larmes de leur reconnaissance les mains de leurs bienfaiteurs. Nous ne savons, en vérité, qui ces larmes honorent le plus, de ceux qui les versent ou de ceux qui les font verser ! La France devrait donc s'estimer heureuse de voir peu à peu ses jeunes détenus confiés à des mains si habiles et

si dévouées. Tout ce qu'il y aurait à craindre, c'est que Lyon n'ait pas assez de sujets pour former des colonies; mais si Lyon est trop pauvre pour déverser ses sujets sur d'autres villes, ces mêmes villes ne seraient-elles pas assez riches pour députer à Lyon quelques novices qui reviendraient ensuite implanter dans leurs murs les traditions lyonnaises ? Honneur, honneur mille fois à ceux qui mettraient au jour de semblables vocations !

Le personnel des pénitenciers est complété par les sociétés de patronnage. Rien de plus moral, de plus heureusement inventé que ces sortes de sociétés. Grâce à elles, le jeune détenu, au sortir de la prison, n'est pas jeté nu sur le pavé de la rue, exposé à voir les passants le montrer du doigt, lui enlever la confiance publique dont il a besoin pour vivre, et le stigmatiser d'une flétrissure qui, en lui rappelant ce qu'il a été, lui ferme presque tout retour à la vertu. La société de patronage, au contraire, efface son passé, prépare son avenir. Parmi les citoyens les plus honorables d'une ville, elle lui choisit un protecteur qui le prend par la main pour le relever de son abjection, l'adopte pour son fils, et, par ses bons exemples ainsi que par ses sages conseils, l'encourage à ne plus regarder en arrière et à marcher d'un pas ferme dans les voies de l'honneur et de la vertu. On s'associe pour étudier, pour commercer, pour se réjouir; on s'associe pour tout, associons-nous désormais pour propager les bons principes dans le cœur de ceux qui les ont perdus ! Dieu et les hommes béniront de semblables associations !

Puissent donc ces pénitenciers tant désirés se multiplier bientôt dans nos principales cités ! Puissent les vœux de tous les honnêtes gens être couronnés de succès ! que la dépense n'effraie pas nos économistes ! l'état recueillera au centuple ce qu'il aura semé. En calculant d'un côté et le temps que chaque membre de la jeune population criminelle est ordinairement destiné à passer

en prison, et l'énorme dépense que causent les débats judiciaires et l'entretien des criminels dans la prison; en calculant, d'autre part, le bénéfice net qui résultera du régime de ces sortes de maisons, ne parviendraient-elles à retirer d'une vie coupable que la moitié de ces jeunes et intéressantes créatures, ce bénéfice serait immense. Ainsi, avec ces établissements, nous avons tout à gagner, rien à perdre. Pourrions-nous ne pas les désirer, les aider, les protéger, chacun de tout son pouvoir ?

MÉMOIRE

SUR

L'HISTOIRE DE BRETAGNE;

PAR M. DUCREST DE VILLENEUVE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE NANTES, ET DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX SÈVRES.

MESSIEURS,

Le savant historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands affirme, à la fin de sa onzième lettre sur l'histoire de France (édition de 1827), que Rennes et Nantes n'ont fait partie de la Bretagne que depuis la défaite de l'Empereur Karl-le-Chauve, en 851, par le chef des Bretons, Erispoë. Cette opinion, fondée sur un passage des Annales de St.-Bertin, m'a semblé, par son importance dans notre histoire locale et par son contact avec l'histoire générale du pays, digne d'être discutée d'après les sources originales, et j'ai cru faire œuvre pie d'historien, non pas en m'élevant contre un maître de la science, ce n'est point là mon but, mais en exa-

minant avec une impartialité d'autant plus grande une question que M. Augustin Thierry n'a fait, il me semble, que toucher, en passant par l'un de ses points, dans le curieux épisode qu'il a exhumé pour nous, au sein de l'une de ses veilles si chèrement payées, du poème antique et pittoresque d'Ermold Nigellin.

Il est vrai qu'ailleurs, dans le livre 1er, p. 44, 3me édition de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre, M. Augustin Thierry semble avoir modifié son opinion, en affirmant que des gouvernements franks s'établirent de 508 à 511, dans les villes de Nantes et de Rennes, et que ces villes payèrent le tribut aux rois franks. La limite serait plus étroite ici, puisqu'elle se bornerait à une occupation passagère de trois ans.

Quoiqu'il en soit, examinons, Messieurs ; l'examen consciencieux ne peut être un crime aux yeux de la science. Notre bonne foi obtiendra pardon de l'indulgence même de celui qu'elle contredit.

J'ai mis d'abord, dans le premier plateau de la balance, la grave autorité sur laquelle s'appuie l'auteur de l'épisode sur l'histoire de Bretagne. C'était l'épée de Brennus qu'il s'agissait d'enlever avec de l'or fin. Cet or est-il pur ? vous en jugerez, Messieurs.

On trouve à la page 68, indiquée par M. Augustin Thierry, de la Collection des *Scriptores rerum francicarum*, ce passage des Annales du monastère de Saint Bertin :

« Respogius (Herispogius) Filius Nomenigii ad Ca-
» rolum veniens, in urbe Andegavorum datis manibus
» suscipitur, et tàm regalibus indumentis, quàm paternæ
» potestatis ditione donatur, additis insuper ei *Rhedo-*
» *nibus*, *Namnetis* et Ratense. »

Puis en note au bas de la page :

« Has urbes Nomenoius armis occupârat, et Carolus
» ejus filio condonavit quæ ideò ab hoc tempore Bri-
» tannia pars esse cœpere. Hæc oppida Chlodoveus di-

» tioni francicæ adjunxerat, ut observat Pagius ad hanc
» annum, num. 8. »

Cette note du savant Dom Bouquet limite la signification générale de la phrase de M. Thierry, dans sa lettre XI, et la réduit à ces termes :

« De Clovis à Charles-le-Chauve, *Rennes* et *Nantes*
» cessèrent d'appartenir à la Bretagne, et n'en firent de
» nouveau partie qu'après la défaite de Charles par
» Erispoë, en 851. »

Nos recherches doivent donc se borner à cet espace de temps qui s'écoule de Clovis à l'empereur Karl, surnommé le Chauve.

Or, voici ce que j'ai trouvé à mettre dans le plateau opposé de la balance :

D'abord Grégoire de Tours, Adrien de Valois, le bénédictin D. Morice et ses excellentes preuves, Dom Bouquet et Daru.

Permettez-moi maintenant de suivre, dans le développement de ces divers témoignages, le récit des faits donnés par l'histoire.

Budic était chef des Bretons, sous le titre de roi, si commun alors, que lui avait transmis Conan Mériadec, lorsqu'une peuplade de Franks vint attaquer les frontières de la Bretagne, vers l'an 490. Clovis n'était point à sa tête ; il était occupé dans une guerre contre les Tongriens, selon Grégoire de Tours. Cette peuplade lutta pendant sept ans contre les Bretons et fut constamment repoussée. Les Franks étant devenus chrétiens, après la bataille de Tolbiac, un traité termina la guerre et réconcilia les deux peuples, qui réglèrent leurs limites, dit un contemporain, Procope, dans un passage cité aux preuves de D. Morice. Il n'est pas probable, comme l'observe le savant bénédictin, que les Bretons vainqueurs se soient reconnus, par ce traité, tributaires des vaincus, ni qu'ils leur aient abandonné deux de leurs villes les plus importantes avec leur territoire. Budic

n'eut point été inhumé à Nantes, comme l'affirme D. Morice, s'il n'en eût été possesseur indépendant, depuis l'époque où il l'avait délivrée des barbares qui l'assiégeaient, selon le récit de Grégoire de Tours. Il n'y eût pas fondé l'église de Saint-Cyr, où fut déposé son corps, si les Franks fussent restés maîtres de cette ville, par suite du traité conclu entr'eux et les Bretons.

Quelles furent donc ces limites imposées aux Franks ? Celles, dit l'abbé Gallet, cité aux preuves de D. Morice, celles de l'ancien royaume Armoricain de Conan Mériadec, qui s'étendait depuis le Mont-Jou (Mont-Saint-Michel), jusqu'à Nantes. Les Franks s'établirent en dehors de cette ligne. N'y eut-il pas un roi frank dans le Maine ? Sans doute le voisinage de ce roi barbare dut être souvent funeste aux marches de Bretagne, et les chroniqueurs dévoués aux intérêts franks, auront pris pour une occupation, les invasions momentanées des Franks, ou le seul fait de leur séjour sur la frontière bretonne.

Reprenons le récit des faits :

Budic meurt vers 509 ; son fils Hoël est obligé de se réfugier près d'Artur dans l'île de Bretagne, car une bande de Frisons, alliés des Franks et plus heureux qu'eux, envahit la Bretagne, et s'y maintient sur certains points, conquérante pendant quatre ans. Rennes et Nantes furent alors les premières à passer sous leur pouvoir, mais non sous celui de Clovis absent, et dans l'intérêt duquel il est au moins difficile de croire qu'agissait cette bande aventurière. Hoël revient d'exil avec les troupes auxiliaires d'Artur, et chasse les Frisons, sans condition, sans doute. Le vainqueur n'en fait guères, l'histoire l'eût dit d'ailleurs. Elle se borne à raconter, sous la plume des chroniqueurs, (1) que Clothaire, fils de Clovis, envoya féliciter Hoël et l'inviter de venir le trouver à sa

(1) Ingomar, Chronique des rois bretons armoricains.

cour. Le chef breton s'y rendit, et fit alliance avec le chef Frank, sans avouer ni reconnaître aucune dépendance à son égard, sans en être même sollicité par Clothaire, qui n'avait pour but, peut-être, que de se donner un allié puissant et utile à ses projets de conquête du reste des Gaulois, ainsi que le pense D. Morice dans ses preuves. Rennes et Nantes appartinrent donc bien à la Bretagne pendant les 32 ans du règne d'Hoël 1er, ou *Rioval*, roi Hoël.

Mais si nous passons au déplorable partage de la Bretagne entre les cinq enfants d'Hoël, dont l'un eut Rennes et l'autre Nantes, nous voyons le chef Frank, Clothaire, saisir l'occasion de se jeter sur la Bretagne, y poursuivre son fils, et s'emparer des pays de *Rennes*, Vannes et *Nantes*, laissant le reste aux princes bretons fugitifs, sous la condition d'hommage.

C'est donc bien Clothaire, et non pas Clovis, qui le premier envahit la Bretagne, et en détacha Rennes et Nantes, afin d'en faire sous ses gouverneurs des sentinelles qui surveilleraient le reste du pays.

Chilpéric, ayant eu dans son partage la conquête bretonne de Clothaire, Guérech ou *Waroch*, comte de Vannes, entreprit de la lui disputer. Ouvrons ici Grégoire de Tours, aux livres 5, 8, 9 et 10, il nous dira les succès comme les revers du chef breton, qui prouve du moins que ses droits à la possession de Rennes et de Nantes étaient égaux à ceux du conquérant, et qu'il ne faisait que réclamer des droits de conquête un peu plus anciens.

578.— Guérech, sommé par Chilpéric de reconnaître la suzeraineté des Franks et de leur payer tribut, défait leur armée près de la Vilaine où elle était venue camper, puis se hâta, trois jours après, de faire la paix avec ceux qu'il avait vaincus, se soumettant, non pas sans arrière-pensée, à la domination qu'il voulait repousser.

579.— En effet, l'année suivante, il entre dans le pays de Rennes, y met tout à feu et à sang, fait des prisonniers, enlève un riche butin, et regagne son comté de Vannes, sans que personne s'oppose à sa retraite ni songe à l'attaquer.

586. — Sept ans après, Clothaire II, fils de Chilpéric, ou plutôt son tuteur et oncle Gontran, roi d'Orléans, veut soumettre les Bretons, restés indomptables. Il leur envoie Beppolen, qui avait épousé la nièce de Saint-Félix, évêque de Nantes; ce chef des troupes Frankes se présente devant Rennes et se voit repoussé par les habitants. Il ne peut se faire admettre dans la ville, dont il a reçu le gouvernement au nom du roi Frank. L'année suivante il revient avec de nouvelles forces, et réussit cette fois; mais, à peine est-il parti, que les habitants se soulèvent et massacrent son fils qu'il avait laissé pour commander à sa place.

590. — Sur ces entrefaites Judual, jeune prince breton, réfugié à la cour de Childebert, revient dans le pays où avait régné son père comte de Rennes. Il se ligue avec Guérech, et tous les deux font de nouvelles incursions sur les territoires de Nantes et de Rennes. Gontran y envoie de nouveau Beppolen avec un autre chef nommé Ebrocaire. Tous deux succombent. Rennes et Nantes, disent les chroniqueurs (1), n'en restent pas moins soumises au gouverneur qu'y avait établi Gontran.

Mais bientôt Guérech trouve un nouvel appui dans son fils Canas, qui l'avait déjà aidé à battre Ebracaire et Beppolen. Ils envahissent le pays de Rennes et de Nantes. Childebert II, qui avait succédé à Gontran, fait marcher une armée en Bretagne. Une bataille opiniâtre est livrée entre Rennes et Vitré, dans un lieu dont le prieuré

(1) Grégoire de Tours, liv. 10 ch. 9.

d'Allion, a depuis consacré la mémoire. Les Franks sont vaincus. Rennes et Nantes rentrent au pouvoir des Bretons, après 47 ans d'usurpation sans cesse contestée et souvent repoussée.

Après Guérech, Hoël III remporte encore une victoire sur les Franks, qui le laissent paisible possesseur de Rennes et de Nantes, ainsi que du reste de la Bretagne (1). Les rois Franks, dit Gallet, cité par D. Morice, n'en font plus mention dans leurs partages.

612. — Hoël avait régné 18 ans; Salomon II, son fils, régna 20 ans; sans que ses droits, sur les villes de Rennes et de Nantes, fussent contestés par les rois Franks. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine, qu'il avait fait rebâtir.

632. — Mais après Salomon, Judicaël (2), son frère, fut obligé de soutenir ses droits, les armes à la main contre les prétentions de Dagobert, dont les troupes furent vaincues, et qui eut recours alors à la diplomatie de Saint-Eloi. La piété du prince Breton céda facilement à l'adresse du saint évêque de Noyon. Cependant s'il reconnut la suprématie du roi Frank, ce que ne dit pas explicitement la Chronique de Saint-Denis, il n'en garda pas moins, sous condition d'hommage, la possession pleine et entière de son royaume, dont l'indépendance fut peut-être plus réellement compromise par les présents de Dagobert, qui ne traita pas les Gascons avec tant d'égard.

Je sais qu'on trouve le passage suivant dans la Vie de Dagobert, par un moine de Saint-Denis : « Là, demandant pardon, il (Judicaël) promit de réparer tous les

(1) Geoffroi de Montmouth, Frédegaire ch. 20 et 36, Fortunat poém. v. liv. iv.

(2) Chronique de Marmoutiers, Jugement, Vie de St.-Judicaël, Bulle du pape Adrien iv, Chroniques annaux.

» dommages que les Bretons de son royaume avaient » causés aux Franks, et il s'engagea par serment à » se soumettre lui et le royaume de Bretagne, au » pouvoir du roi Dagobert et de tous ses successeurs. » Mais l'auteur de cette chronique ne fut pas contemporain du roi Dagobert, dont il fait plutôt l'éloge que la biographie. Ce texte ne peut donc balancer l'autorité de celui de Saint-Ouen, le chancelier de Dagobert, qui a écrit la Vie de Saint-Eloi, et fut témoin oculaire du séjour de Judicaël à la cour du roi Frank. Puis, quand la soumission du roi Breton, sous condition d'hommage, eût réellement eu lieu, cela ne prouverait pas que les villes de Rennes et de Nantes fussent restées exclusivement sous le pouvoir direct de Dagobert, comme espèces d'ôtages déposés entre les mains de ses gouverneurs. L'histoire eût dit au moins les noms de ces gouverneurs, comme elle l'a fait à d'autres époques.

Mais poursuivons notre récit.

638. — L'abdication de Judicaël laissa la couronne à Alain II, son fils, qui régna jusqu'en 690, et ne fut pas inquiété par les Franks (1). Il conserva donc la possession de Rennes et de Nantes, au moins aux mêmes conditions que son père, si conditions il y eut, puisque non seulement la Chronique de Saint-Denis, mais encore la biographie de saint-Eloy, tracée par un contemporain digne de foi, n'en disent rien, et que la biographie parle au contraire d'un simple traité d'alliance entre Judicaël et le roi Frank.

690. — Alain mort, son faible successeur, Grasson, devint comte de Cornuailles. Rennes et Nantes retombent au pouvoir des Franks avec d'autres parties de la Bretagne. Elle avait aussi laissé ses rois fainéants, mais non ses maires du palais, pour sauver du moins son indépendance. Pépin lui envoie ses gouverneurs qui la

(1) Annales de Metz, Adrien de Valois t. 3. p. 304.

pressurent, usurpent les revenus des églises et se font évêques d'épée.

Les vexations exercées par ces nouveaux conquérants produisirent à la fin, dans le peuple, l'énergie qui n'existait plus dans les chefs. Les Bretons se soulevent ; ils repoussent, pour quelque temps, le joug que la main puissante de Charlemagne allait appesantir sur leurs têtes ; mais non pas sans de longs efforts qui témoignèrent de leurs vieilles habitudes d'indépendance.

786-799-811. — Le nouvel empereur d'Occident dut envoyer deux de ses lieutenants, qui mirent douze années à soumettre le peuple Breton. Des révoltes vinrent encore, à plusieurs reprises, protester contre la conquête, qui ne fut jamais tranquille.

814.— Lorsque le grand empereur laissa, par sa mort, l'empire qu'il avait créé à son fils, Louis-le-Débonnaire, Morvan au Morman, le chef Breton, refusa le tribut aux Franks et commença cette expédition malheureuse, décrite avec tant de vérité et de couleur locale, dans le poëme contemporain d'Ermolb Nigellin, cité par M. Augustin Thierry, dans sa Lettre onzième sur l'histoire de France. Cette insurrection n'est-elle pas une nouvelle preuve du peu de racines qu'avait jetées la conquête et de la peine qu'elle avait eue à s'établir ?

822. — Quatre ans après, un autre chef Breton, Viomarch, soulève encore ses compatriotes. Tout projet d'insurrection était sûr de trouver de l'écho dans le peuple. Louis-le-Débonnaire est obligé de faire une seconde campagne pour reprendre sa conquête, toujours prête à lui échapper. Quarante jours lui suffisent pour cette expédition ; mais les Bretons, avant son arrivée, avaient lutté pendant deux ans avec succès.

825. — A peine le vainqueur s'est-il éloigné qu'une nouvelle révolte éclate sous la conduite de Diomarch, qui succombe cette fois par la trahison du comte de Nantes, Lambert, créature du roi Frank.

826. — Pour mieux assurer cette fois sa conquête, Louis-le-Débonnaire nomma son lieutenant en Bretagne, un Breton, Nominoë, dont la fidélité lui était connue comme gouverneur de Vannes.

De cette source va renaître l'ancienne indépendance de la Bretagne.

830-836. — Louis-le-Débonnaire mort, Nominoë ne se croit pas lié envers ses successeurs. Cependant Charles-le-Chauve vient au Mans, et non pas à Rennes ou à Nantes, réclamer ses droits de suzeraineté sur la Bretagne; Nominoë se soumet; mais il saisit bientôt l'occasion de secouer le joug des rois Franks. Lambert, l'ancien ou nouveau comte de Nantes (1), dépouillé de son gouvernement par Charles-le-Chauve, vient chercher un appui et un vengeur près de Nominoë, qui l'institue de nouveau comte de Nantes, et lui donne, sous les ordres de son fils Erispoë, des troupes pour conquérir ses états.

843. — Pendant que Lambert recouvre, perd et reprend son ancienne puissance, Nominoë s'empare d'une partie du comté de Rennes. Charles-le-Chauve le laisse faire, non pas de bon gré. La puissance des rois Franks commençait à déchoir en Bretagne.

844. — Nominoë et son allié Lambert poussent alors leurs conquêtes au-delà des pays de Rennes et de Nantes, jusqu'aux portes d'Angers. Charles-le-Chauve occupé de ses dissentions de famille, se borne à menacer les Bretons. Nominoë étend ses conquêtes dans le Poitou.

845. — Charles-le-Chauve vient enfin en Bretagne se faire battre sous les murs du monastère de Ballon, dans les landes de Bains, près Redon. Il a recours alors aux négociations. Il consent de fait, par le traité d'Angers, à

(1) Nouveau, dit la Chronique de l'Astronôme.

l'indépendance de la Bretagne ; car l'amnistie qu'accorde le vaincu ne saurait être onéreuse pour le vainqueur. Il est donc probable, et le silence des Chroniques en a fait foi, que si Charles se réserva quelques droits de suzeraineté, cette réserve fut purement nominale, et qu'elle put encore moins s'étendre à la possession réelle des villes de Rennes et de Nantes.

En effet, Nominoë ne songe plus qu'à se faire reconnaître roi, malgré la défense de Charles ; mais il fallait se faire couronner par la puissance ecclésiastique, pour que ses droits ne fussent plus contestés. Les moyens énergiques qu'il employa, pour applanir les obstacles que lui suscita son clergé, prouvent encore son indépendance complète de la puissance des rois Franks.

848. — Il dépose quatre évêques opposants, leur donne des successeurs, crée deux nouveaux évêchés, Tréguier et Saint-Brieuc, puis se fait couronner dans l'église de Dol, à la quelle il rend son titre de métropole, que lui avait donné jadis Hoël, mais que lui avait sans doute fait perdre la domination des Franks.

850. — Cependant Charles-le-Chauve revient en Bretage, s'empare de Rennes et de Nantes, puis les abandonne à l'approche de Nominoë, qui rentre dans ces villes et en ruine les fortifications.

Nominoë ayant porté de nouveau la guerre sur le territoire des Franks, meurt frappé par le bâton pastoral de l'évêque d'Angers, disent les annales de Metz. Il laisse la royauté à l'un de ses fils, Erispoë ; mais, selon Dom Morice, un autre de ses enfants, nommé Gurvent, était alors comte de Rennes.

851. — Charles-le-Chauve vient se faire battre une quatrième fois en Bretagne. Vaincu dans une nouvelle bataille livrée encore près de la Vilaine, sur le territoire de Redon, l'empereur Frank dut s'estimer heureux des propositions de paix que lui fit le chef Breton.

Les chroniqueurs des pays franks, qui voyaient tous les événements de leur époque et jugeaient ceux des époques antérieures à travers le prisme de la royauté franke qui les dominait, ont écrit, il est vrai, qu'Erispoë vint trouver Charles à Angers, et lui ayant livré les mains en signe d'hommage, en reçut non seulement les insignes royaux, mais encore tout ce qui avait formé l'étendue des états de son père, et de plus les villes de Rennes et de Nantes. Nous avons vu que l'autorité de Charles-le-Chauve sur ces deux villes n'avait jamais été que celle d'un maître de passage, souvent expulsé de sa conquête. Il donnait donc ce qui ne lui appartenait pas; car le droit du plus fort, le seul titre de ses prédécesseurs depuis la conquête des Frisons au temps de Budic, était passé du côté du nouveau chef des Bretons.

Et, avant Charles-le-Chauve, les rois Franks chaque fois qu'ils revinrent en Bretagne, ne commencèrent-ils pas par s'emparer de Rennes et de Nantes? Ces deux villes leur échappaient donc toujours? Elles restaient bretonnes, malgré la domination momentanée à laquelle les soumettait la puissance des armes.

Si nous poussions nos recherches historiques en deçà du règne de Charles-le-Chauve, si nous les étendions dans les siècles suivants, nous verrions que les deux villes de Rennes et de Nantes continuèrent de changer souvent de maîtres; et que les Franks et les Bretons y commandèrent tour à tour, toujours au même titre, le droit de conquête, celui des Bretons étant le plus ancien, je ne dis pas le plus légitime. Le temps ne légitime pas la violence.

Mais nous sommes arrivés au terme de notre récit; nous avons parcouru le cercle tracé par l'auteur des Lettres sur l'histoire de France et de la conquête de l'Angleterre. Il ne conteste pas qu'à dater du traité fait, en 851, entre le chef Breton Erispoë et l'empereur Karl-le-

Chauve, Rennes et Nantes n'aient fait partie de la Bretagne.

Il ne nous reste plus rien à mettre dans la balance que cette note de Dom Morice, vol. 1er, p. 198 de ses Preuves :

« M. de Valois, liv. 6, p. 281, s'étend fort au long » sur ce passage de Grégoire de Tours (où se trouve, » liv. 4, le fameux *nam*, si peu concluant et soupçonné » d'interpolation, à propos de la mort feinte de Macliau); après avoir rapporté tout ce qui a été écrit sur » l'indépendance ou la vassalité des Bretons, il conclut » que ces peuples, quoique souvent domptés par les » rois de la 1re et de la 2e race, n'ont cependant jamais » reconnu véritablement leur empire sur eux. »

En effet, Adrien de Valois dit p. 283 :

« In agrum Namneticum, Redonicumque pagum » sæpè excurrisse, id quod Gregorius scribit de Waroco, et cum Chilperici atque Gunthramni regum ducibus pugnavisse, nequaquàm convenire ei qui *Francorum regibus pareret.* »

Or ce qu'Adrien de Valois dit ici de Guérich n'est-il pas aussi applicable à toutes les autres résistances des villes ou des chefs bretons? Et nous avons vu que Rennes et Nantes étaient toujours prêtes à partager ces résistances. Vannes ne fut-elle pas, comme ces deux villes, soumise parfois à un tribut momentané, sans cesser pour cela d'être bretonne?

Ces expressions : *urbes francicæ ditionis*, appliquées par les chroniqueurs aux villes de Rennes et de Nantes, ne doivent donc s'entendre, je crois, que d'un pouvoir passager au moment dont parle l'écrivain, à moins qu'on n'aime mieux les attribuer à sa partialité en faveur de la domination franke.

M. Augustin Thierry reconnaît aussi, dans le passage que nous avons déjà cité du livre 1er de l'histoire de la conquête de l'Angleterre, que *les Bretons* refusèrent de

payer le tribut imposé aux villes de Nantes, Vannes et Rennes, et que seuls ils osèrent tenter de soustraire leur petite contrée au destin de la Gaule entière.

Par ces mots : *les Bretons*, il ne faut donc pas entendre, selon lui, les habitants de Rennes, Nantes et Vannes ! Cependant Adrien de Valois n'exclut aucune des villes dont M. Augustin Thierry fait une exception trop générale, je crois, au reste de la Bretagne, à moins qu'il ne faille l'enfermer dans les limites de 508 à 511 indiquées en marge du passage.

Ainsi interprétée, l'opinion du savant historien de la conquête de l'Angleterre, se rapprocherait de notre conclusion :

Quand les villes de Rennes et de Nantes payèrent tribut aux Franks ou cessèrent de faire partie de la Bretagne, ce ne fut qu'en passant sous le joug d'une invasion momentanée.

L'autorité d'Adrien de Valois, citée par Don Morice, resterait ainsi entière, et l'auteur des Lettres sur l'histoire de France ne la recuserait pas sans doute, puisqu'elle a reçu la sanction de ses éloges.

J'attends la vôtre, Messieurs ; elle servira de document à une Histoire de Bretagne que je prépare pour les écoles primaires du pays, d'après l'étude des historiens originaux.

ESSAI

SUR L'ÉTAT

DES CORPORATIONS

INDUSTRIELLES

AU MOYEN-AGE;

PAR H. DE FORMEVILLE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE CAEN.

MESSIEURS,

Tous ceux qui se sont fait un nom dans le monde, hommes d'église ou de châteaux, hommes de camps ou de palais, n'ont jamais manqué d'écrivains pour célébrer leurs hauts-faits et leur puissance.

Le peuple, au contraire, quoique soutien naturel et agent puissant de toutes ces gloires, toujours obscur et ignoré, est demeuré jusquà présent sans historiens.

Pourtant aussi, il a eu son histoire, remplie de patientes misères et d'élévation, d'excès monstrueux et de grandes vertus, de poésie et d'héroïsme.

Aujourd'hui qu'il a fait son avénement jusqu'aux premiers rangs de la société, à lui enfin de débrouiller ses annales et d'en faire sortir ses longues tribulations, sa vie perpétuelle de combats, et ses progrès dans l'art difficile de la civilisation.

Des hommes éminents s'occupent maintenant, sur tous les points de la France, de remuer la poussière des archives, et de jeter les bases d'une grande œuvre, l'histoire du *Tiers-État*. Qu'ils nous servent de modèles, mais honneur avant tout au savant historien (*) qui, durant sa carrière ministérielle, conçut le premier cette pensée si nationale, et qui sut, pour la féconder, en confier l'exécution aux talents supérieurs de M. Augustin Thierry.

Qu'il me soit donc aussi permis, en suivant de loin les traces de ces grands hommes, de vous entretenir un instant de l'histoire du peuple, et, spécialement, de celle des corporations industrielles connues, au moyen-âge, sous le nom de *Confréries de Métiers et de Jurandes*.

La jurande était une charge ou office de juré, donnée à l'élection, à un prud'homme ou ancien de chaque métier, pour indiquer les assemblées de la communauté, y présider, recueillir les voix, dresser les délibérations, recevoir les apprentis, être présent à la confection de leur chef-d'œuvre pour la maîtrise, après le leur avoir donné, et les recevoir maîtres, faire des visites, afin de saisir les ouvrages défectueux ; recevoir les deniers du corps, empêcher les entreprises sur le métier et en faire exécuter les statuts et réglements.

L'origine des jurandes est encore fort controversée.

Un écrivain moderne a parlé des jurandes juives,

(*) M. Guizot.

grecques et romaines. Selon lui, les corporations de métiers sont de tous les temps et de tous les pays. Elles ont eu une origine commune et elles diffèrent peu dans la forme et le but. En un mot, les Jurandes modernes ne sont que la continuation des corporations d'ouvriers de l'antiquité et surtout des *Collegia opificum* des Romains (1).

D'autres pensent au contraire que nos Jurandes ont une origine germanique qui ne remonte pas au-delà de l'invasion de l'Europe par les barbares, au Ve siècle. Car, disent-ils, le gouvernement romain, après ses 450 années d'existence sur notre sol, fut totalement renversé, dans les Gaules, avec ses 115 municipes ou communes, et, par conséquent, avec les corporations de métiers qui composaient ce système administratif municipal. Les Francs se mirent à leur place, du moins jusqu'à la Loire, et les institutions romaines ne purent continuer de subsister qu'au-delà de ce fleuve, au Midi de la France, dans les pays de droit écrit (2).

Selon quelques autres personnes enfin, la fusion qui s'est opérée en France entre les Gaulois, les Romains et les Francs, et qui a formé nos mœurs nationales, aurait donné, à nos corporations de métiers, le caractère d'indépendance qui leur est propre et qu'elles n'ont emprunté de personne.

Quant à nous, il nous semble en effet que si les corporations d'ouvriers ont eu un caractère théocratique dans l'antiquité (3), et administratif chez les Romains (4), elles ont été, au contraire, féodales au moyen-âge, indépendantes et communales à la chute de la féodalité, monarchiques avec la royauté, et pourtant, sous tous ces régimes, combattant sans cesse pour leur liberté politique ou industrielle, ou pour leurs monopoles jusqu'au moment où chez nous, abusant de leurs priviléges, elles ont péri, en 1791, pour faire place à la liberté du commerce.

En examinant nos Jurandes, dans leurs rapports politiques et industriels, poétiques et religieux, nous arriverons facilement aux conséquences que nous venons d'énoncer.

Quoiqu'elles nous présentent de grandes différences d'organisation et de développement en Europe, cependant elles peuvent être ramenées à une origine commune : la liberté. Si elles ont ensuite marché dans des voies différentes, c'est aux mœurs des peuples et aux événements politiques et sociaux qu'il faut en demander les raisons.

Parcourons rapidement les diverses périodes de notre histoire moderne. Elle fut successivement gauloise et romaine, chrétienne, franque et féodale, communale et populaire, puis enfin monarchique.

A l'établissement des Romains, durant près de cinq siècles, dans nos grands états européens, succéda, au Ve siècle, la grande invasion germanique, d'où sortirent la féodalité, les communes modernes, puis des royautés et des républiques.

Il a appartenu à chacune de ces grandes époques d'avoir son action directe ou son influence sur les Jurandes.

Durant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, sous la domination romaine en Europe, nul doute que ce fut, avec les institutions municipales de ce peuple, que furent introduites, en Italie et en Espagne, dans l'Allemagne et dans les Gaules et jusqu'en Angleterre et en Algérie, les corporations d'ouvriers déjà répandues dans tout l'Empire sous le nom de *Collegia opificum*. Non seulement toutes les industries durent être classées, mais encore certains arts libéraux jusqu'aux mimes et aux bouffons, à l'instar de ceux de la ville éternelle (5).

Lorsque ce régime fut renversé par l'invasion des barbares, au Ve siècle, les corporations de métiers survécurent-elles à la destruction des municipes ? non évi-

demment, excepté dans les cités qui conservèrent quelques débris du régime municipal ancien. Les barbares aimaient le luxe tout nouveau pour eux, et les belles étoffes, mais ils n'avaient point besoin de l'organisation administrative des corporations, eux qui ne relevaient que de leur épée. Ils laissèrent donc subsister les métiers, non les corporations.

Mais à la fin du IXe siècle (877, sous Louis II), lorsque le démembrement du vaste empire de Charlemagne et l'invasion des pirates normands eurent fait naître la féodalité, comme une nécessité de ces temps d'anarchie; lorsque le réseau féodal se fut étendu sur les hommes et sur les terres, comment les gens de métier auraient-ils pu se soustraire à cette domination devenue européennne ? l'évêque, le seigneur laïc, le roi lui-même dans ses domaines, établirent les dîmes, les tailles et les subsides. De toutes parts on obéissait, parce qu'on achetait ainsi la protection du Donjon et du Monastère. Mais bientôt ces redevances, en quelque sorte volontaires, et de *contrat social*, devinrent soumises à toutes les tyrannies imposées par la violence féodale; et les hommes de métier furent enrégimentés, non plus dans un intérêt de commune défense, mais pour faire toutes les corvées et les *Pourveoieries* seigneuriales : de là, n'en doutons pas, l'origine des corporations de cette époque (6).

Ainsi, tous les individus, même les corps de métiers, furent enlacés dans la hiérarchie féodale, jusqu'au moment où la liberté communale apparut, à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe.

Alors, sous le nom de *Confrérie de métiers*, surgit aussi la Jurande, c'est-à-dire la liberté du travail, à côté de la liberté politique proclamée par la Commune.

Déjà les gens de la cité ou du village étaient classés par métiers, pour la facilité des corvées et pour l'industrie domestique, car ainsi l'avait voulu la féodalité.

Mais, lorsque l'heure est venue où les Communes, en armes, se lèvent pour repousser ou pour venger quelques avanies seigneuriales, ce sont les hommes des métiers qui paraissent sous les bannières de leurs Jurandes pour aller au combat et conquérir des libertés municipales. L'esprit d'association est répandu par toute l'Europe. De toutes parts on est debout pour *faire commune*; et la ville, qui ne peut obtenir une charte municipale, conquiert du moins quelques libertés industrielles, c'est-à-dire quelques Jurandes (7).

Voyons en même temps ce qui se passe dans les états voisins de la France.

Du côté de la Flandre, au nord de l'Allemagne, la puissance commerciale se développe avec ardeur. Quatre-vingt villes marchandes forment, au XIIe siècle, la *Ligue anséatique*, puissante association qui fera souvent peur aux rois; des *Gildes* de marchands et d'autres associations s'y forment encore. La plus célèbre fut, sans doute, celle des villes Souabes, qui, quoique peu importantes pour la plupart, surent pourtant maintenir avec énergie leurs prérogatives contre les comtes et les ducs de Wurtemberg (8). Le reste de l'Allemagne demeurera encore pendant long-temps sous le joug féodal.

Les Flandres et les Pays-Bas sont déjà en rivalité de commerce avec l'Angleterre, chez laquelle paraît, en 1100, la première charte de corporation à Londres (9). Plus tard, ces luttes prendront un caractère politique féodal dans les guerres contre les rois de France et les ducs de Bourgogne. Après une lutte de cent ans, les Communes de Flandre, avec leurs cent mille hommes de métiers sous les armes, et d'accord pour cette fois avec les Anglais, les unes pour leurs fabriques, et ceux-ci pour leurs laines, sauront vaincre, en France, les derniers soutiens de la féodalité, et renverser les restes de la chevalerie française à Courtrai, à Crécy et à Poitiers.

En Italie, même spectacle et mêmes prodiges opérés par l'industrie. Dès le IXe siècle, Venise est en république, d'autres villes adoptent ensuite cette forme de gouvernement. La féodalité est entièrement détruite par les Communes, et la noblesse même se fait marchande. Toute la puissance du pays est dans les villes, comme dans l'Allemagne féodale, la force s'est réfugiée dans les campagnes. En un mot, dans tout le nord de l'Italie, dans sa partie celtique, la corporation industrielle domine, elle y est au pouvoir, elle gouverne (10).

En Espagne, enfin, nous voyons le même principe insurrectionnel agiter les esprits, il produira un résultat encore plus national. Après plus de quatre cents ans de domination, les derniers des Sarrasins sont expulsés du sol espagnol. Mais les longues guerres, entre eux et les chrétiens, avaient ruiné l'agriculture et l'industrie si florissantes au temps des Arabes; et si les rois chrétiens rétablissent, dès le XIe et le XIIe siècles, des fabriques et des métiers, s'ils surveillent les priviléges des *Gremios* ou corporations de métiers, en les réglementant, c'est dans le but de rétablir l'ordre et la sécurité dans l'état. Mais, de son côté, la Commune stipule aussi ses droits; et c'est dans les ordonnances municipales des villes que se trouveront insérés les Statuts des *Gremios* (11).

Jusques-là, nous avons vu se former les corporations de métiers, plutôt dans un but de vague indépendance et de résistance à la tyrannie féodale, que dans des vues purement industrielles.

Maintenant, au XIIIe siècle, les corps de métiers vont s'organiser, prendre un caractère politique dans le gouvernement, et devenir des *Jurandes*. Sans en porter encore le nom, qu'ils ne prendront légalement que sous Henri III.

Mais dans quel but ce travail intérieur va-t-il s'opérer? Le même esprit de liberté va-t-il continuer à se pro-

duire? Non, Messieurs, l'ennemi commun, la féodalité est vaincue; il ne restera plus, à chaque corporation, qu'à s'occuper de ses intérêts privés en se conformant aux mœurs nationales.

Aussi la vie nouvelle des Jurandes deviendra-t-elle toute industrielle et communale en Flandre et en Italie, toute mystique et poétique en Allemagne, tout administrative, politique et religieuse en France et en Espagne.

Si l'on se demande pourquoi il en fut ainsi, c'est que le génie mystique de la vieille Allemagne, qui fut emporté en Europe au Ve siècle (12), demeura symbolique et poétique dans la moderne Allemagne, s'éteignit en tombant dans le sensualisme flamand et l'industrialisme des Pays-Bas, et se mélangeant en France avec nos mœurs gallo-romaines et notre esprit positif de guerrier-franc, s'y transforma de manière à faire vivre dans la Jurande, la pratique morale et religieuse, à côté de la règle industrielle et légale.

Rendons compte de ces transformations.

Bruges et Anvers s'associent, en 1164, à la ligue anséatique. Du XIIIe au XVIe siècle, on ne voit que rivalités sanglantes entre les villes belges, au milieu desquelles l'esprit de corps parle plus haut que le patriotisme général. Louvain occupe, en 1360, cent vingt mille ouvriers dans trois ou quatre mille fabriques de draps; Ypres et Bruges autant. Mais ces trois villes sont, tour à tour, écrasées par Gand qui se glorifie de ses quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes, quoique l'on y voie quatorze cents homicides, en dix mois, dans les seuls lieux de débauche. La rivalité des brasseurs et des fouleurs de la ville de Gand, en 1344 (13), y renverse la puissance de Jacques Arteveldt et lui coûte la vie; Bruges a des priviléges, elle s'oppose à ce qu'on en accorde de semblables à l'Ecluse. L'Ecluse, de son côté, se croit en possession de la mer, et en refuse l'usage à Bruges. De part et d'autre on court aux armes.

Ypres soupçonne Popéringhe de contrefaire ses étoffes; les tisserands de la ville d'Ypres vont détruire Popéringhe. Pour des questions de navigation ou de métier, on voit Malines se soulever contre Bruxelles, Anvers contre Malines, Bruges contre Anvers.

Pise et Gênes s'épuisent aussi par des rivalités qu'enfante la liberté commerciale, tandis qu'en France, c'est par des procès ruineux que se décident les questions de prééminence entre les corporations, si l'on en excepte toutefois les rivalités de Rouen contre Paris, qui voulut, au XIVe siècle, lui enlever la navigation de la Seine.

Dans les associations allemandes de l'étudiant et de l'artisan, du musicien et du chasseur, c'est un tout autre ordre d'idées. Le but intéressé n'est point le premier qu'on s'efforce d'atteindre. L'essentiel, ce sont les réunions amicales, les services mutuels, et ces rites, ces symboles, ces initiations, qui constituent pour les associés une religion de leur choix. La table commune, dit Michelet, est un autel où l'Allemand immole l'égoïsme. L'homme y livre son cœur à l'homme, sa dignité et sa raison à la sensualité. Tout est mystère et symbole dans les Statuts de leurs corporations; le devoir est exprimé en termes vagues, sous forme d'aventures de voyages incidentées, de manière à faire naître des circonstances d'où puissent sortir les règles de la conduite qu'il faut tenir. Risibles et touchants mystères de la vieille Allemagne, ajoute-t-il, symbolisme sacré des forgerons et des maçons, graves initiations des tonneliers et des charpentiers, qu'est-ce que tout cela, si ce n'est uniquement de la sympathie et du désintéressement? (14).

Est-il besoin maintenant de se demander comment se formèrent, au XIVe siècle, les sociétés des maîtres-chanteurs de l'Allemagne, après que la poésie des *Minnesanger*, qui, durant les XIIe et XIIIe siècles, était la langue des seigneurs et des princes, fut devenue celle de la bourgeoisie et des hommes de métier! Ainsi le voulut,

sans doute, le caractère national. Le mysticisme devait produire la poésie du cœur et s'épurer en quelque sorte en lui donnant une sainte et touchante origine; c'est en effet au sein de la vieille chevalerie allemande, que nâquit le culte de la femme, et qu'il se développa en se transformant sous le nom de Marie, type idéal de toutes les perfections et de toutes les vertus. Aussi fut-ce un solennel et touchant hommage que celui rendu, en 1318, à la mémoire du chanoine Henri de Messen (dit Frauenlob, louange des femmes), fondateur de ces corporations, lorsque les femmes de Mayence obtinrent à sa mort le triste privilége de porter son corps, en grande solennité, jusqu'au parvis de l'Eglise, lieu de la sépulture (15).

Il serait trop loug de rappeler ici l'histoire des Jurandes Italiennes, qui ne fut autre que l'histoire sanglante des républiques de cette contrée (16).

Il serait également superflu de vous montrer l'alliance intime des *Gremios*, ou Jurandes espagnoles, avec le systême municipal des différentes provinces et des petits royaumes de l'ancienne Ibérie, puisque durant toute l'existence de ces corporations, leur développement industriel, politique et religieux, fut à peu près en tout semblable à celui des Jurandes françaises, soit avant, soit après leur conversion, à l'autorité monarchique (17).

Quant aux Jurandes françaises, leur triple caractère est facile à reconnaître.

L'institution est à la fois *Industrielle*, *Politique et Religieuse*.

Industrielle, dans le Statut de chaque métier, véritable code de travail positif et clair, comme la charte de la Commune, et dans le monopole qui en est la conséquence.

Politique, dans son alliance avec le système communal de la fin du moyen-âge, et avec la fiscalité monarchique, qui la réglementa à son tour.

Enfin *morale* et *Religieuse*, dans les réglements de la

confrérie, dont l'esprit tout chrétien rappelle les anciennes associations germaniques.

A ces caractères qui distinguent les Jurandes françaises, comment pourrait-on encore les confondre avec les Colléges d'ouvriers de l'empire Romain?

Reprenons ces trois points.

Avant que Philippe-Auguste et surtout Saint Louis eussent organisé les métiers de Paris et de la France, un ordre admirable existait déjà dans ces corps. La logique de la morale et de l'intérêt avait établi la régularité dans leurs réglements, que redigeaient eux-mêmes les prud'hommes ou anciens du métier (18). Le Prévot de Paris, sous Saint-Louis, n'en fit en effet que le récollement; chaque métier possédait donc déjà son organisation complète, qui réglait les devoirs des artisans, des apprentis, des compagnons, des maîtres et des gardes-jurés. Tout était fixé invariablement, la dimension et la forme des objets fabriqués, la limite entre les diverses industries, et jusqu'aux heures du travail; enfin, la police intérieure de chaque profession, et tant d'autres choses qu'il serait oiseux d'énumérer ici (19).

De cette organisation légale, résultèrent diverses transformations politiques : d'une part, la facilité pour les Jurandes de se joindre aux mouvements populaires des Communes; et de l'autre, pour la royauté, le moyen de les soumettre à la fiscalité, soit à titre d'ancien droit féodal, soit sous prétexte de protection.

Ainsi, d'un côté, les hommes de métier proclamaient leur indépendance; de l'autre, leurs professions s'achetaient encore soit du roi, soit des seigneurs, haut-justiciers (20). Quelques métiers restaient libres, ou devenaient francs; d'autres demeuraient à la nomination des Communes; et un petit nombre enfin, tels que les confréries de maçons se soumettaient à des règles secrètes. Se servant même de signes cabalistiques pour se reconnaître, ils se répandirent, au XIIe et XIIIe siècle, en

Europe, en une vaste franc-maçonnerie, pour construire des ponts, des routes, des églises, des tours, des murailles et des châteaux.

Concluons donc que de cette époque du XIIIe siècle date la véritable organisation administrative des Jurandes, organisation tellement forte qu'elle servit de base aux édits de rénovation de Henri III et de Henri IV, jusqu'en 1776, époque où les Jurandes, supprimées momentanément, ne reprirent vie que pour succomber définitivement en 1791 (21).

Quant à l'intervention active de ces corporations dans les événements politiques de notre pays, si l'on en excepte quelques heureux résultats, tels que la conquête des libertés communales de la France, leurs mouvements, durant nos mauvais jours du XIVe siècle, devinrent désordonnés, anarchiques et sanguinaires.

Ici, sous la régence du Dauphin de Viennois, depuis Charles V, c'est le prévôt Marcel avec ses trois mille artisans, qui, dans la ville de Paris, se rend redoutable à l'autorité royale. La carrière de cet homme est courte et terrible. En 1336, il sauve Paris et le met en défense, puis il dicte au Dauphin, en 1357, la fameuse ordonnance de réforme du royaume. Mais ensuite, tirant de prison Charles-le-Mauvais, pour l'opposer au Dauphin dont il tue les conseillers, il donne ainsi un chef à tous les bandits; puis, après avoir désorganisé les états qui l'abandonnent, et s'être allié à la Jacquerie qui échoue, il périt, à l'une des portes de Paris, de la main d'un des Echevins, au moment où il allait en livrer les clefs aux bandes sanguinaires de Charles-le-Mauvais.

Sous Charles VI, même intervention des corporations de Paris dans les factions. Les unes sont avec les *Bourguignons*, les autres passent du côté des *Armagnacs*. C'est la corporation des Bouchers, auxiliaire des moines, qui, ayant à sa tête le bourreau Capeluche, tient prisonniers le roi et le dauphin dans l'hôtel Saint-Pôl. Les éco-

liers de l'université débordent bientôt les bouchers eux-mêmes, sous le nom *d'écorcheurs*, et leur chef, nommé *Caboche*, donne son nom à cette révolution. Ce parti sanguinaire est l'instrument des Bourguinons ; plus tard, il en devient le maître ; et son héros Capeluche, après avoir forcé les portes du palais, aborde le duc de Bourgogne, dont il se croit devenu l'égal, en lui frappant dans la main en signe d'amitié. Etrange rapprochement opéré par l'audace, et qu'une juste terreur devait bientôt faire cesser. Le bourreau Capeluche ne tarde point à être arrêté, et il périt sur l'échafaud souillé d'actions infâmes.

Cependant le gouvernement ressaisit un instant le pouvoir, et il est obligé de supprimer les *confréries de métiers*, dont la funeste énergie a mis la France à deux doigts de sa perte.

Rétablies depuis, les corporations de Paris figureront encore dans nos troubles politiques ; et, durant les guerres de la ligue, on les emploiera comme instruments pour maintenir l'esprit de révolte dans la nation.

Mais ce n'est pas seulement à Paris que les Jurandes apparaissent pour fomenter l'insurrection sous prétexte de liberté. Elle se mêlent, dans les provinces, à tous les mouvements insurrectionnels des Communes, et lorsque, en 1381, les quatre oncles de Charles VI eurent doublé certains impôts abolis par Charles V, les gens de métier de Rouen s'assemblèrent durant trois jours, 26, 27 et 28 février, sur la place du Vieux-Marché, et élurent un marchand drapier (Jean le Gras), pour roi de France. On pilla, on massacra, l'impôt subsista, et six des plus mutins, ayant porté leurs têtes sur l'échafaud, tout rentra dans l'ordre.

Sous le rapport religieux, enfin, on trouve dans chaque Jurande, à côté du Statut industriel et municipal, une confrérie religieuse qui possède aussi son réglement simple et clair.

Nulle part la charité chrétienne ne s'exerce avec plus d'intelligence et de dévouement. Les confrères se subviennent par des secours mutuels ; l'association soutient, de ses deniers communs, celui qui veut faire un pélerinage à Jérusalem. Elle paye les absoutes de l'Eglise pour celui de ses membres qui a pu encourir ses censures ou l'excommunication. Et, dans ses jours de deuil, quand elle a perdu un des siens, elle lui fait rendre avec soin les devoirs religieux, et accompagne ses restes mortels jusqu'à leur dernière demeure. Les femmes mêmes ont droit à ces touchants souvenirs de la communauté, quoiqu'elles ne fassent point, en général, partie de la Jurande. Dans ces associations, il est défendu de blasphémer, ni de s'injurier les uns les autres. La confraternité n'est point un vain mot ; mais aussi l'honneur du corps veut que tous les délits soient punis, comme les contraventions aux Statuts seront réprimés ; et que les délits graves entraînent même l'expulsion de la communauté. C'est cet esprit de corps, Messieurs, qui fait aussi prendre place à la corporation dans l'église. Elle y a son banc, son cierge et ses fondations d'offices religieux, messes et vêpres, obits et processions (22). Et lorsque arrive le jour de la fête du patron, le clergé va chercher processionnellement la roi de la confrérie à *son hôtel*, l'amène à l'église pour assister aux offices et le reconduit chez lui avec le même cérémonial, en portant, en tête du cortége, la bannière armoriée qui rappelle aussi par fois des faits glorieux.

En retour de ces services religieux, la Jurande qui s'est constituée en rentes envers l'église, fait cependant les frais du luminaire et de la sonnerie, fait maintes offrandes à la chapelle, donne des stalles magnifiquement sculptées au chœur de l'église et des verrières de couleur pour ses croisées.

Si, maintenant nous considérons les Jurandes sous un dernier point de vue, elles ont encore droit de fixer,

pour un instant, notre attention. Une espèce de blason féodal vient armorier leurs bannières; elles ont aussi leurs cris d'armes et leurs tournois. Il se trouve enfin des poètes pour chanter les métiers, leurs combats et leurs jeux.

Sur la bannière, on voit toujours d'abord le saint qui protége la corporation. Bientôt cependant à côté, ou à la place du saint, se glissent peu à peu les insignes du métier, ou armes parlantes, qu'elle imprime sur ses actes et grave sur son sceau (23).

Puis, à l'imitation des jeux chevaleresques, les classes bourgeoises exécutent des joutes et des tournois; les confréries religieuses deviennent même des espèces de chevaleries. Ils se forme des associations bizarres, dont les statuts et les exercices ne sont que des parodies de ceux des classes guerrières. Il y a des villes entières de chevalerie arquebusière. Les ducs de Bourgogne, le chevalier Bayard et d'autres grands seigneurs prennent part à ces divertissements. Les tournois de Valenciennes, aux XIIe et XIIIe siècles, sont aussi célèbres que la guerre des *Castellani* et des *Nicoloti*, ou des ouvriers de l'arsenal contre ceux de la ville, au XVIe siècle à Venise (24).

Que dirai-je enfin, Messieurs, pour compléter autant que possible l'aperçu que je viens de vous présenter.

Il s'est trouvé des poètes, au moyen-âge, qui ont fait passer, dans leurs vers, les sujets les moins poétiques, tels que des Traités de physique, les *Institutes* de Justinien, et jusqu'à la sage Coutume de Normandie. Ils rimèrent aussi des statuts de corporation de métier, et, simples jongleurs ou ménestrels, ils chantaient, dans les carrefours, des vers composés en l'honneur des différentes classes d'artisans (25).

Il était réservé aux trouvères et aux troubadours de célébrer, dans les châteaux, les hauts-faits des clas-

ses aristocratiques qui les faisaient vivre. Mais s'ils frappaient vivement les hommes de loi dont ils n'avaient rien à espérer ni à craindre ; s'ils caricaturaient sans pitié les médecins et les jongleurs dont la science leur était également indifférente ; s'ils réservaient leurs plus amères satyres pour les moines et les prêtres dont ils encouraient journellement les justes censures, du moins ils traitaient avec une certaine distinction les marchands, les gens de la hanse et de la corporation, laborieux, sensés, qui quelquefois appuyaient bien le doigt sur la balance, mais que l'on tenait pour hommes puissans, et qu'on savait toujours exacts aux offices de la paroisse et jaloux, avant tout, de leurs privilèges et de leurs franchises.

Si je suis parvenu, Messieurs, à vous donner une idée générale, quoique fort incomplète, de nos *Jurandes* du moyen-âge, ici mon rôle d'historien doit cesser ; et je laisse à d'autres le soin d'en tirer les conséquences politiques et sociales applicables à nos temps actuels.

APPENDICE

---

(1) On lit, dans l'Histoire des Classes ouvrières et des Classes bourgeoises, par M. Granier de Cassagnac, que les *Jurandes* se sont montrées chez les Juifs, du temps de Salomon, avec les quatre-vingt mille ouvriers, et leurs trois mille deux cents maîtres employés à la construction du temple de Jérusalem ; qu'elles parurent en Grèce, du temps de Thésée, lorsqu'en fondant Athènes il divisa les habitants de l'Attique, en nobles, laboureurs, artisans et gens de métiers ; et qu'elles existaient, à n'en pas douter, à Rome, dans les *Collegia opificum*, ou Colléges d'ouvriers, si connus depuis Numa leur fondateur, jusqu'à la chûte de l'empire.

(2) Les Allemands pensent que l'origine de leurs corporations de métiers, (Zunfle, confraternitates, confréries,) peut être attribuée, soit aux Colléges d'artisans, existant dans leurs villes romaines, soit à la tendance constante des Germains à se réunir en association, tendance dont on rencontre les résultats de très-bonne heure dans le droit (hofrecht), qui gouverne les hommes non libres (Ministerialem). Ils ajoutent que les corporations de métiers se formèrent dans le but d'astreindre les artisans à une étude régulière et à un exercice honnête de leurs professions, conformément à leurs statuts, ou à la tradition reçue. Leurs chefs étaient nommés par le Seigneur, plus tard aussi, par le Conseil municipal. Elles ne paraissent pas, dans le principe, avoir formé une partie intégrante de la constitution, etc. (Histoire des villes d'Allemagne, par Ch. de Lancizolles, 1829. Revue Germanique, t. 3., p. 193.)

(3) Voir dans l'Histoire du théâtre moderne, par Magnin, t. 1., p. 73, ce que dit l'auteur de l'esprit de caste asservissant pour les corporations; de l'immutabilité de l'art en Egypte et en Orient; et des occupations des gens de métier, associés en corporations pour le service des temples.

(4) M. Granier de Cassagnac a parfaitement développé les fonctions des Colléges d'ouvriers, dans les rouages de la grande administration romaine. On ne peut que renvoyer à cette partie entièrement neuve de son excellent ouvrage.

(5) Nous trouvons, dans la Notice des dignités de l'empire, que tous les Colléges d'ouvriers, dans tout l'empire romain, étaient sous la direction du grand officier de l'empire, appelé le *Comte des largesses sacrées* : que chaque Collége ou *Gynécée* particulier, était gouverné par un *Procureur*, et que, durant la domination romaine dans les Gaules, il y fut établi six Gynécées ou manufactures de draps et de toiles, sous l'autorité de six procureurs, à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves et Metz. Cette Notice nous apprend encore qu'il y avait des fabriques d'armes, à Strasbourg, Macon, Autun, Soissons, Reims, Trèves et Amiens, et de plus un entrepôt très-considérable de lins, à Vienne en Dauphiné, et un autre en Italie. Trois procureurs surveillaient également trois fabriques de monnaie à Lyon, Trèves et Arles. Au surplus, la Notice constate que les Romains avaient établi, à l'occident de l'empire, des Gynécées dans quinze provinces différentes; deux en Illyrie, quatre en Italie, un en Afrique, deux dans la Gaule, cinq chez les Belges, et un en Angleterre. (Guidi Panciroli, Commentarium in Notitia, p. 143, chap. 38.)

On lit aussi, dans Camden Britannia, t. 1., p. 130, ou in-f°, p. 190,

que, durant la domination romaine en Angleterre, il y fut établi à *Venta Belgarum* (Winchester), une manufacture d'étoffes de laine et de fil ou *Gynécée*, pour l'usage de l'armée romaine. Sans doute, il s'y en établit ensuite d'autres pour les particuliers, à son imitation.

Quant à l'Algérie, il n'est pas douteux que les corporations industrielles organisées, que nous avons trouvées à l'époque de notre conquête, avaient également une origine romaine. Lors de nos établissements à Alger, il existait, en effet, encore dans cette ville, sous les ordres de son gouvernement civil et municipal, des chefs de corporations (Amins), chargés de maintenir l'ordre dans les différentes Classes industrielles, et de délibérer, avec les autres fonctionnaires de la cité, sur les mesures à prendre dans les circonstances importantes. Une partie des impôts que payaient ces corporations était fixée à tant par personne, et s'acquittait en raison des métiers ou professions, de sorte qu'elle était considérée comme portant sur les industries, etc. (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 2e partie, p. 186. 220 et 371. éd. in-4).

Le régime des Municipes avait jeté de si profondes racines, que, sur la rive gauche du Rhin et la droite du Danube, la plénitude des droits municipaux continua de résider, jusqu'à la moitié du neuvième siècle, dans les villes de Salsbourg, d'Augsbourg, de Cologne et de Trèves, qui étaient d'origine romaine; on y voyait des places de vente sous le nom de *Fora rerum venalium*, les hommes de métier y étaient en corporations, et les métiers étaient héréditaires. La ville de Cologne conserva, même assez long-temps, durant le moyen-âge, un conseil tiré de l'ancienne Curie, chargé de la police des marchés, et de la surveillance sur les corps de métiers, c'est ce qu'on appelait, avant le 12e siècle, *droit de cité, ou liberté romaine*. Les Francs, lors de leur conquête, avaient un intérêt à laisser subsister quelques-unes de ces institutions, etc. (Histoire des villes d'Allemagne, par Lansizolle, et de Strasbourg, par Grandidier). Il en fut de même en France, où les Capitulaires de Dagobert II, et de Charlemagne, et l'édit de Pistes, des 7e et 9e siècles, s'occupèrent de l'organisation des boulangers et des métiers, et où, selon Ducange, il existait alors des corporations de bahutiers, d'arbalétriers et de marchands de diverses professions, gouvernées par un chef appelé Roi des métiers. Aussi M. de Cassagnac fait-il remarquer, avec raison, que la corporation moderne des boulangers de Paris était greffée sur l'ancienne corporation romaine, puisqu'elle était sujette à un droit de hauban, consistant

en un muid de vin payé par an au roi, droit qui se trouve mentionné dans les Capitulaires de Dagobert II, de l'an 630, et de Charlemagne, de l'an 803. Il en était de même des corporations de bateliers dans la Gaule romaine.

(6) Voyez l'Evêque de Strasbourg, il distribue par Classes tous ses gens, selon les différents services qu'ils lui doivent. Tous les artisans lui font la corvée. Les marchands lui servent de messagers par tout le diocèse ; enfin, il donne une sorte de juridiction et de discipline sur tous ces hommes, à certains officiers de sa cour. Puis après, 1263, l'Evêque partage avec la bourgeoisie la moitié des offices. Indépendemment de la communauté des marchands, il y avait dans la ville douze corps de métiers, à la tête de chacun des quels était un maître nommé par le Bourgrave. (Histoire de l'Eglise et des Evêques de Strasbourg, par Grandidier. — Ancienne constitution de la ville de Strasbourg, publiée par Sciller).

Presque partout, le long du Rhin et du Danube, les artisans devinrent corvéables. L'ordre des Décurions disparaissant, on ne forma plus qu'une Classe d'hommes-liges privilégiés, seuls admissibles aux emplois seigneuriaux. On voit, d'après *le Lex salica emendatior*, t. 11. cap. 5., et d'après le *Capitulare de villis Caroli Magni*, cap. 45., quelle importance les *Seigneurs Francs* attachaient à posséder dans leurs domaines des artisans corvéables. Les artisans libres couraient risque de se voir soumettre au droit seigneurial ; de là la tendance de toutes les villes à faire revivre l'ancienne organisation municipale et libre de la commune romaine.

Les Evêques, les Abbés, et les Seigneurs laïcs donnaient donc des réglements aux corps de métiers, et ils en recevaient un droit annuel, appelé *Hanse*, ou droit d'association ; ces métiers se vendaient même comme droit seigneurial, et le produit de ces ventes était donné à des gens de la cour du Seigneur. Celui-ci, comme maître de la terre, l'était aussi des métiers, et il ne les cédait qu'à prix d'argent. (Voir la Charte de Louis VII, de l'an 1160, dans Depping, livre des métiers d'Etienne Boileau, p. 79).

Cet état de choses se prolongea même assez long-temps, après la chûte de la féodalité ; car nous voyons en Normandie, que, vers 1206, le second Abbé d'Ardennes donnait des statuts aux couteliers de la ville de Caen. (Essais sur la ville de Caen, par l'abbé Delarue, t. 2., p. 107). M. de Gerville, de Valognes, possède une charte en latin, de l'an 1234, par laquelle l'Evêque de Coutances donna des statuts aux tisserands en toile de la ville de St.-Lo. Les Evêques de Lisieux en firent autant jusqu'au XVe siècle. (Voir leurs concessions de statuts de métiers, aux archives de la

préfecture du Calvados). L'abbaye de Fécamp conserva, jusqu'au XVIIIe siècle au moins, par arrêt du Conseil d'état du 2 mars 1721, et du parlement de Rouen, de l'année 1737, le droit de recevoir des maîtres et gardes des métiers sur ses territoires, et de faire la police sur ces communautés, de préférence aux officiers de police de la ville de Rouen. (Mêmes archives, papiers de Fécamp).

(7) C'est ainsi que la ville de Troye, qui n'était point *ville de loi ou ville jurée*, c'est-à-dire qui n'avait point de commune, était néanmoins *ville de loi, quant au fait de la draperie*, puisque les drapiers y étaient en jurande et élisaient des maîtres et gardes, ayant autorité sur ce métier. (Ordonn. des rois de France, t. 3., p. 410).

(8) Lancizolles, revue Germanique, t. 3., p. 193.

(9) (Première charte de corporation à Londres). Revue française, t. 1., p. 51.

(10) Dans les contrées du centre, dans Rome et l'Etrurie, le Romain sans action politique, rêve encore ou mendie, sans faire aucune œuvre servile. Naples est toujours grecque, ville d'avocats, quoique aient fait les barbares. Au midi se trouve l'idéalisme, la spéculation et les Grecs, puis au nord, le sensualisme, l'action et les Celtes. Les charpentiers, les menuisiers, les colporteurs et les maçons viennent toujours de Novarre, de Como et de Bergame. Cette immobilité dure depuis des siècles. (Michelet, introduction à l'Histoire Universelle, p. 63.)

Si l'on en croit M. de Châteauneuf, dans son Histoire des *Monts de Piété*, ce serait en Italie que ces établissemonts auraient pris naissance au XVe siècle, pour se répandre de là, dans les villes industrielles de Flandre et ailleurs.

(11) A l'époque où les corporations de métiers prirent partout un caractère politique, c'est-à-dire vers le XIIIe siècle, absorbées en Espagne par les rois chrétiens, elles devinrent, entre leurs mains, un moyen d'ordre et de richesse publique, par le rétablissement du commerce.

Dans les premiers temps, en effet, des royaumes de Léon et de Castille (Xe et XIe siècles), les guerres continuelles contre les Sarrasins, ses conquérants, depuis le VIIIe siècle, obligèrent fréquemment les habitants des plaines de la Castille à chercher, dans les places fortes, un asyle contre les brigandages. Ils préféraient l'éducation des troupeaux au travail des champs. Depuis la conquête de Tolède, les expéditions contre ces mêmes Sarrasins, maîtres des provinces de Jaen, Cordoue, Murcie et Séville, firent abandonner la culture des terres. Les Castillans suivirent le drapeau de leurs rois et de leurs seigneurs. Les guerres et les divisions intes-

tines, surtout depuis le règne d'Alphonse-le-Sage (1252), rendirent les campagnes désertes. Par suite, l'agriculture, si florissante au temps des Arabes, fut réduite à un état complet de décadence dans les Castilles, et, successivement, dans les autres provinces conquises. Une égale calamité pesait sur les fabriques; celles de cuirs, de basanes, de rubans, de modes, de tapis et de sparteries de toute espèce; celles de soie, qui avaient fait tant de progrès entre les mains des Arabes; celles d'armes et de tissus de laine, dirigées par les Castillans, possesseurs des mines de fer de la Biscaye et des nombreux troupeaux nourris dans les Castilles et dans l'Estramaduré allèrent toujours en déclinant.

Ce fut alors que, parvenus au trône, les rois catholiques exécutèrent la grande pensée de rétablir l'ordre et la sécurité, par une sévère et impartiale administration de la justice, et par le rétablissement des fabriques et de l'industrie. Ces rois prescrivirent en effet un récensement général du royaume, rétablirent l'uniformité des poids et mesures, remédièrent à l'altération des monnaies, s'attachèrent principalement à restaurer l'agriculture, la fabrique et le commerce, encouragèrent la navigation, et levèrent les obstacles qui gênaient l'industrie, en facilitant la circulation de tous les produits. Aussi les arts industriels et les fabriques prirent-ils un accroissement prodigieux; celles de draps se multiplièrent; celles de soie revinrent à leur ancienne splendeur; la tannerie et tous les travaux qui en dépendent, s'étendirent et se perfectionnèrent, etc.

En même temps, de nombreuses améliorations furent introduites dans les ordonnances particulières, relatives aux priviléges des corporations d'arts et métiers, ou *Gremios*. On y ajouta quelques ordonnances générales; et depuis le commencement du XIIIe siècle, les hommes de métier reçurent de l'autorité royale, ou la permission de se réunir en corporations, ou l'ordre de se dissoudre. (Consulter le livre 4, t. 2., n° 10, des Constitutions de la principauté de Catalogne, et le t. 3., de l'Appendice, pour l'éducation populaire du comte de Campomanes). On trouve, dans ce dernier ouvrage, une liste de quelques emplois de la ville de Barcelone, indiquant que les tailleurs d'habits obtinrent, en 1229, la permission du roi, de se réunir en corps de métier; les orfèvres, en 1249; les cordonniers, en 1270; les fabriquants de mors, en 1290; les tisseurs de lin, en 1400; les maîtres verriers dans la même année; les peintres sur verre en 1439. On ne sait quelle fut, dans le royaume de Castille, l'origine de l'existence de ces corporations, comme corps politiques autorisés. On trouve seulement, dans le Code des ordonnances de Séville, que la corporation des brodeurs y existait

en 1433; celle des fabriquants de voiles de soie, en 1453; celle des bâtiers en 1461; celle des fourbisseurs en 1478. Il en existait dans d'autres provinces, à des époques antérieures. On peut encore remarquer dans une pragmatique de Charles Ier, de l'an 1552, formant la 4e loi, tit. 14., livre 8 du nouveau recueil (A), que les confréries existantes dans le royaume, et les diverses officialités eurent ordre de se dissoudre, sans pouvoir se reconstituer à l'avenir, à moins d'une autorisation préalable. Beaucoup d'ordonnances supprimèrent des associations de métiers qui n'étaient pas en confréries, ou les soumirent à diverses taxes et prescriptions gênantes pour l'exercice des arts et de l'industrie.

Quant au développement de ces corporations ou confréries de métiers, elles étaient, comme partout en Europe, entièrement communales. Aussi avaient-elles une grande part dans l'administration municipale, et leurs statuts et réglements faisaient-ils partie des Fueros ou ordonnances municipales des villes et bourgs. (Voir les Mémoires historiques sur la marine, le commerce et les arts de l'ancienne ville de Barcelone, par D. Antonio de Capmani, 2 vol. in-4o). Ce point y est traité avec détail, dans la 3e partie. Il y parle aussi de la fondation des corporations de cette ville, ainsi que des ordonnances et réglements relatifs à leur création et à leur réforme. Le nombre des ordonnances municipales, relatives aux corporations, était fort grand. Elles n'ont point été réunies en un corps de législation spéciale, mais on les retrouve dans le Code des ordondances de Séville, imprimé en 1526, et réimprimé, 4 vol. in-fo., en 1682; dans celles de Tolède, publiées sans date; dans celles de Sarragosse, qui parurent en 1646; dans celles de Grenade, imprimées en 1552, et réimprimées en 1670; dans celles de Valladolid et de Murcie. (Tous livres très-rares, même en Espagne) et pour Madrid, dans les premiers tomes des Mémoires de D. Engerio Larruga, t. 4., p. 43. Quant aux ordonnances de Tolède, Séville, Grenade et Jaen, on en trouve un extrait assez étendu dans le t. 3. de l'Appendice du comte de Capomanes).

Tout porte donc à croire que l'origine de ces corporations fut d'abord simplement *industrielle* en Espagne, sous l'influence de l'autorité royale. C'est, d'ailleurs, ce que démontrent les Statuts particuliers de leurs métiers, tous remplis de dispositions relatives aux procédés de fabrication et à la police des confréries de ces métiers. (Voir une cédule royale de D. Juan II, du 21 mars 1453, qui se trouve à la suite des ordonnances sur les fabriquants de voiles de soie de Séville). On y trouve que le roi leur octroie la faculté d'élire annuellement deux Alcades inspecteurs. Il en est de

même dans le corps des tisseurs de laines et de lin, des fabriquants de soie torse et de tapis de table, des tisseurs de toiles d'or, (*confrères* ou *non confrères*).

Cependant l'esprit religieux venant successivement à prévaloir, les corporations industrielles virent se former dans leur sein, en Espagne comme en France, des confréries religieuses, ayant des ordonnances particulières pour l'application desquelles on avait recours à l'autorité ecclésiastique. (On trouve dans le recueil des ordonnances de Séville que diverses associations de cette ville avaient des hôpitaux particuliers, et même des *Monts de Piété*, destinés à assister les veuves et les orphelins des maîtres qui venaient à décéder; que des amendes étaient appliquées aux maîtres et officiers qui ne comparaissaient point aux fêtes auxquelles on les appelait; qu'ils étaient tenus d'assister avec leurs cierges et la bannière de la confrérie, à la procession *del corpus*, (de la Fête-Dieu) et que le produit des amendes s'appliquait au paiement de la cire du corps, c'est-à-dire du luminaire que la confrérie entretenait à l'Eglise. Les réglements des métiers s'occupaient, de leur côté, de la qualité des étoffes, de leurs longueurs et largeurs, du nombre de fils de chaque espèce de toiles, des amendes pour mauvaise fabrication, et des fautes que pouvaient entraîner l'interdiction temporaire ou perpétuelle du métier; puis des conditions d'apprentissage, des examens et des formalités, plus ou moins bursales et vexatoires, exigées pour entrer dans la corporation, etc. etc.

Ainsi, dans chaque corps de métier en Espagne, il y avait maîtrise, jurande et confrérie religieuse; deux centres, l'un purement administratif et l'autre religieux; deux espèces de réglements, ceux du corps de métier, et ceux de la confrérie; chaque *Gremios* avait plusieurs chefs, revêtus de divers titres, tels que ceux d'inspecteurs, de contrôleurs, etc. Ils étaient chargés de tenir la main à l'exécution des réglements qui avaient force de loi, mais seulement après la sanction du conseil royal. Quelquefois cette sanction obtenait les honneurs d'une pragmatique. Au surplus, pour arriver à la maîtrise, il fallait passer par les degrés de l'apprentissage, des examens et du chef-d'œuvre. C'était alors qu'on pouvait exercer le monopole de l'industrie, au préjudice de tous ceux qui n'avaient pas reçu ce degré d'initiation, et cela se pratiquait ainsi dans toutes sortes d'industries, car elles étaient toutes en corporation. Indépendamment des corporations de première nécessité, tels que celles des fabriquants de draps, de soieries, de toiles, de chapelleries, des boulangers, des pâtissiers, confiseurs, marchands de

vins et autres, il y avait encore celle des propriétaires de vignes à Malaga, et une foule d'autres, dans tous les genres d'industries, etc., etc.

Les nombreux documents, à l'aide desquels nous avons composé cette note, ont été recueillis sur les lieux mêmes, par les soins obligeants de M. Guttière, professeur à l'université de Madrid. Nous sommes heureux d'avoir trouvé, dans ce savant étranger, un zèle si dévoué, et sans lequel cette partie de notre travail serait demeurée pour nous d'une exécution impossible.

(12) Ce fut en effet l'Allemagne qui donna, au Ve siècle, les Suèves à la Suisse et à la Suède; à l'Espagne ses Goths; ses Lombards à la Lombardie; ses Anglo-Saxons à l'Angleterre, et ses Francs à la France. Elle nomma et renouvela toutes les populations de l'Europe, langue et peuple. L'élément fécond pénétra partout.

(13) Les tisserands et les foulons de la ville de Gand, qui souvent avaient eu des débats dans les élections des magistrats, se livrèrent, en 1344, une bataille décisive sur la place publique, plus de 1,500 foulons furent tués; les autres furent chassés de la ville, et leurs métiers entièrement détruits. Cette journée fut appelée depuis, le *mauvais lundi*. Après cette victoire des tisserends, leur Doyen, Gérard Denis, acquit une grande influence, il devint l'adversaire de Jacques d'Artevelde, et sut inspirer des soupçons contre lui. Edouard III se trouvait à l'Écluse avec une armée, et négociait avec des villes flamandes, afin de faire reconnaître son fils pour leur gouverneur. D'Artevelde favorisa ce projet et introduisit les Anglais dans sa maison; mais son ennemi l'y suivit avec ses partisans, et le massacra avec un grand nombre d'Anglais.

Rarement, dit Michelet (Hist. de France, t. 2. p. 398), l'étincelle fanatique tombait envain sur ces grandes multitudes de tisserands. A Gand, ils occupaient 27 carrefours, et formaient, à eux seuls, un des trois membres de la société (Ondergherst). Autour d'Ypres, en 1332, ils étaient plus de deux cents mille. Avant l'émigration des tisserands en Angleterre, vers 1382, il y en avait à Louvain cinquante mille. En 1380, ceux de Gand sortirent avec trois armées. Les autres métiers prenaient aussi parti, et tous les gens de Gand, de Bruges, d'Ypres, armés et enrégimentés d'avance, se trouvaient, au premier son de cloche, sous la bannière du Bourgmeister.

(14) Michelet, introduction à l'Histoire Universelle.

De ce que le principal caractère des corporations Allemandes paraît avoir été pacifique et amical, il n'en faut pourtant pas

conclure que jamais elles ne sont intervenues dans la politique. Il est certain, au contraire, que lors de l'établissement des institutions municipales en Allemagne, depuis le milieu de IXe siècle jusqu'au XIIe, la participation des artisans à l'administration municipale, et la conquête des droits de bourgeoisie ne se firent pas sans combats. Il paraît même que des luttes longues et pénibles s'en suivirent, qui ne le cédèrent en rien aux révolutions des républiques de l'antiquité, et à celles qui déchirèrent l'Italie, au moyen-âge. Dans certains endroits même, cet élément politique devint si puissant que toute la constitution municipale reposa sur la division de la bourgeoisie entière, en corporations de métiers, de sorte que chaque citoyen était obligé de s'affilier à l'une de ces corporations. Un soulèvement des hommes de métier, en 1368, força le conseil municipal, composé alors des membres tirés de l'ancien ordre de la chevalerie, à changer sa constitution. On envoya des députés, dans plusieurs villes impériales, telles que Ypres, Mayence, Worms, Strasbourg, Bâle et Constance, pour y étudier les institutions qui avaient eu pour résultat l'admission des hommes de métier dans la bourgeoisie. A leur retour, il se forma une constitution qui organisa deux conseils municipaux. L'un chargé de l'administration active, composé de 15 nobles et 29 hommes de métier, était présidé par deux Bourgmestres, l'un noble et l'autre homme de métier. Les nobles devaient entrer dans les vingt-sept corporations de métiers, sauf à y former, à volonté, une association particulière entre eux. L'autre conseil municipal (grand conseil), chargé de contrôler le premier, était formé de deux cents quatre membres, tirés des corporations, etc... (Lancizolle, 2e période, Revue Germanique, t. 3. p. 193).

(15) Une grande révolution s'opéra, au XIVe siècle, en Allemagne, par tout l'empire, dans la poésie des *Minnesanger*. Jusqu'alors, et durant les XIIe et XIIIe siècles, cette poésie avait été exclusivement le domaine des Empereurs, des Seigneurs et des Princes. Avec les pélerins de la 2e croisade, avaient pénétré les suaves compositions des poètes de la Provence et de la Catalogne, des troubadours et des trouvères, et ces poésies avaient passé dans les chants des *Minnesanger*. Cependant, vers la fin du XIIIe siècle, le style des poètes Souabes ne trouva plus d'imitateurs; l'art expira au sein de la noblesse, et, tout-à-coup, la scène changea. La muse quitta les châteaux, se retira dans les villes, et se livra avec abandon à la bourgeoisie et aux corporations de métiers. Les *Meister-Sanger*, et les *Minnesanger*, ces sociétés célèbres de maîtres chanteurs, se composèrent entièrement d'hommes tirés

des dernières classes de la société. Elles prirent le monopole de la versification, et étendirent leurs associations sur presque tout l'empire. On ne chanta plus les aventures romanesques des anciens preux, ni Roland, ni tant d'autres; la poésie devint grave, même sur les choses frivoles, elle prêcha la moralité du bon exemple, et répandit d'utiles enseignements, à l'imitation, sans doute, du docteur en théologie, Henri de Messen, qui avait été son premier fondateur. (Revue Germanique, 1835, t. 4. p. 294).

(16) On sait que le système féodal fut aboli en Italie, plutôt que dans aucune autre partie de l'Europe, et qu'au XIIe siècle, toutes les villes Italiennes étaient libres. (Sismondi, Histoire des Républiques Italiennes, t. 1. p. 361, t. 5. p. 4).

La conséquence immédiate de ce fait, fut l'institution politique des corps de métiers dans toutes les républiques. Mais c'est surtout à Florence que leur intervention dans le gouvernement se montra avec le plus d'énergie, Guelfes et Gibelins soulevèrent l'Italie, durant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'étaient d'un côté, les défenseurs de l'Eglise et du peuple, et, de l'autre, les champions des prérogatives du monarque et, de la noblesse. Les corporations des métiers devinrent aussi Guelfes et Gibelins; mais ces dénominations changeant d'objet, à la fin du XIVe siècle, la lutte de ces deux partis se confondit avec celle des républiques contre le despotisme. (id. t. 5. p. 219).

La première organisation politique des métiers eut lieu à Florence, en 1266, par Guido Novello, capitaine des gardes de Manfred, en Toscane; afin de satisfaire les Guelfes et le peuple, il forma douze corps d'arts et métiers, dont sept furent appelés *arts majeurs*, et cinq, *arts mineurs*, ayant des consuls, des capitaines et une enseigne. Cette aristocratie roturière lutta cependant bientôt contre lui-même, et plus tard contre le peuple. (t. 3. p. 361).

Lorsqu'au mois de juin 1282, les Florentins établirent leur forme de gouvernement, qu'ils nommèrent *Seigneurie*, ils la composèrent de six membres, appelés *Prieurs des arts*, pour indiquer que les premiers citoyens de chaque métier devaient représenter la république. Beaucoup de républiques, et notamment Sienne et Arezzo, adoptèrent ensuite ce *divieto*. Les nobles étaient exclus de ces seigneuries. (t. 4. p. 51 à 56).

Ces oligarchies roturières devinrent aussi odieuses au peuple qu'aux nobles. De là, les collisions violentes qui ensanglantèrent souvent la république. De là, la fameuse ordonnance de 1292, contre les Magnats (Ordinamenti della giustizia), monument de la plus odieuse tyrannie, pour l'exécution duquel on fut obligé de

créer une milice bourgeoise, soumise à un gonfalonier de justice, qui fut un officier civil. Le premier des gonfaloniers commença par faire raser la maison des Galigai. Puis une réaction s'opéra en 1294, et le pouvoir retourna aux mains de la riche bourgeoisie. (t. 4. p. 59 à 70).

Plus de 80 ans après, dans la grande révolution qui éclata à Florence, lors des luttes entre les *Ricci* et les *Albizzi*, en 1378, les vingt et un corps de métiers s'assemblèrent, les *arts majeurs* favorisent la noblesse populaire, la magistrature, les Guelfes et le parti des Albizzi; les *arts mineurs* accusent ceux-ci d'aristocratie; et les artisans, surtout ceux de la manufacture de laine, se plaignent de ne pouvoir obtenir justice de leurs maîtres. Ils sont en armes sur la place, sous le nom de Ciompi (compères); on parlemente inutilement, ils attaquent, pillent et brûlent les maisons des Albizzi et de plusieurs chefs du parti Guelfe; puis, après dix jours de calme apparent, ils se confédèrent de nouveau le 11 juillet; et le 21, ils livrent la ville au pillage et à l'incendie. Le lendemain, ils s'emparent du palais du Podestat, et, de là, ils dictent leurs conditions à la seigneurie qui est forcée de les accepter, et, après qu'il se sont emparés des clefs de la ville et du pouvoir, une nouvelle seigneurie est nommée par les syndics des arts et par ceux du peuple. Mais le peuple à son tour veut la renverser; alors, surgit de ses rangs un cardeur de laine qui se dévoue pour sauver la patrie, et qui plus tard sera exilé; on le nomme Gonfalonier de justice, il s'oppose à la révolte, et, après une lutte meurtrière, il fait mettre bas les armes à la populace. Ainsi, les honneurs restent partagés entre les *arts Majeurs* et *Mineurs*. Le parti Alberti ou Gibelin triomphe. (t. 7. p. 130 à 153).

Plus tard, le 11 décembre 1379, une nouvelle conspiration des Albizzi est découverte; on arrête les suspects, les juges les déclarent innocents, mais les consuls des arts leur adjoignent quatre citoyens pour assesseurs. Les interrogatoires recommencent, des condamnations à mort sont prononcées par les assesseurs seuls. Les Guelfes sont exécutés comme aristocrates, et, enfin, après trois ans, le 21 janvier 1382, le parti des Albizzi reprend l'autorité, réforme la constitution, abolit toutes les lois révolutionnaires et la nouvelle corporation des *Ciompi*. Les *arts Mineurs*, sont exclus du Gonfalon de justice, et, après vingt combats durant toute l'année, à la suite desquels sont prononcés de nouveaux exils, ils sont réduits au tiers des honneurs publics. Enfin, en 1387, une nouvelle *Balie* (commission) plus aristocratique exile les Al-

berti et consacre le triomphe des arts Majeurs, ou des Guelfes sur le peuple. (t. 7. p. 158 et 175 à 178).

Ces exemples suffisent pour donner une idée du gouvernement politique des Métiers en Italie.

(17) On peut en dire presque autant de l'Angleterre, malgré le contraste bizarre résultant des deux principes opposés qui forment la nationalité de ce pays, la féodalité et l'industrie, l'égoïsme d'isolement, et l'égoïsme d'assimilation; mais partout il s'y rencontre un point commun qui leur sert de lien, c'est l'acquisition et la jouissance de la richesse, la féodalité y a ses châteaux et l'industrie, ses corporations. Mais comme l'industrie règne sans partage, à condition de laisser vivre l'aristocratie, toutes les populations des villes y sont partagées en corporations de métier, d'origine communale, auxquelles les plus grands personnages de l'Angleterre et le roi lui-même sont obligés de s'affilier.

(18) On trouve dans les ordonnances d'Etienne Boileau, pour les métiers de Paris, au XIIIe siècle, que déjà sous Philippe Auguste il existait une organisation régulière dans les métiers. Le livre de Boileau ne fut que le récolement de tous les statuts déjà existants.

(19) Quant au statut en lui-même, il règle, dans une longue série d'articles législatifs, les devoirs et la hiérarchie de tous les membres de la corporation; il détermine les conditions de capacité des aspirants, et l'espèce de *chef-d'œuvre* qu'il faut faire pour devenir maître. Il veille surtout à ce que chaque industrie demeure isolée, et à ce que la ligne de démarcation reste parfaitement distincte entre les professions même qui se touchent de plus près, entre le savetier et le cordonnier, le pâtissier et le rôtisseur, le tailleur et le fripier, le *haut* et le *bas Brouetteur*, etc... Il est surtout un point qui fixe invariablement l'attention dans tous les métiers, c'est le monopole ou la conservation de chaque industrie dans la famille de celui qui l'exerce, aussi les fils de maîtres y sont-ils toujours admis de préférence à d'autres, et avec dispense de tout examen ou chef-d'œuvre. Mais ce qu'il y avait encore de plus déplorable, et qui entraîna la ruine des Jurandes, c'était la défense expresse de rien changer à la nature ou à la forme des objets manufacturés.

Immobilité fatale qui arrêtait à jamais tout élan industriel, et, par conséquent, toute découverte et tout progrès.

(20) Tel était le droit de *Hanse* que chacun payait en entrant dans une corporation industrielle.

(21) Les anciens statuts de corporations furent en effet remis en

vigueur par Henri III, après un grand nombre d'ordonnances complémentaires de la part des rois ses prédécesseurs. Henri IV confirma aussi, en 1597, l'édit rendu à ce sujet en 1581. Enfin un édit du mois de mars 1673 ajouta quelques dispositions à celles déjà établies, et créa de nouvelles communautés. Cet édit et ceux de 1581 et 1597 servirent de base jusqu'en 1776, époque de l'abolition momentanée des Jurandes françaises, à toutes les mesures dont elles furent l'objet. Ils en contiennent même pour la première fois le nom et la véritable institution. Par suite de cette organisation, les villes devinrent *jurées* ou *non jurées*, suivant qu'elles eurent ou non des chefs de communauté *Jurés*. Il y eut de grandes et de petites Jurandes, des communautés patentées et non patentées, etc... Puis, après avoir rempli leur rôle utile qui était la résistance à la féodalité, et l'organisation des industries, abusant elles-mêmes tyranniquement de leurs priviléges dans l'intérêt de leurs monopoles, elles périrent par leurs propres excès, et furent supprimées définitivement le 17 mars 1791.

(22) Dans certaines villes, les corporations de métier avaient leurs processions dites des métiers. Telle était à Caen, celle de la fête de la Pentecôte, qui avait pour but le transport et le don de tous les *deniers à Dieu* des 40 à 50 corps de métiers, à l'hôpital de cette ville, et à laquelle un nombreux clergé ne formait réellement qu'un accessoire obligé ; d'anciennes traditions rapportent que ces offrandes furent instituées en expiation des usures qui se commettaient autrefois dans le commerce de Caen, mais les historiens de cette ville n'ont jamais pu constater la réalité de cette prétendue amende honorable. (Recherches sur la ville de Caen et ses origines, par de Bras, Huet, et l'abbé Delarue).

Telle était la procession du saint Sang à Bruges, à laquelle assistait le porte-croix de tous les métiers au milieu des évêques, des abbés, du bourgmestre et des conseillers de la commune, des chanoines, des échevins et d'autres magistrats, suivis des confréries de St.-Michel ou de l'escrime de St.-Georges, ou de la grande et de la petite arbalète, et des archers de St.-Sébastien ou de l'arc-en-main. (Revue du Nord. Janvier 1838, p. 61).

Telle était encore la procession du Vendredi-Saint à Séville, à laquelle figuraient, au milieu des plus grands personnages de robe et d'épée, le président de la confrérie, accompagné des corporations, etc... (Journal des débats du 13 avril 1839).

(23) Saint Eloi était le patron des forgerons, St.-Fiacre, des jardiniers, St.-Yves, des avocats, etc. La Basoche de Normandie avait pour cachet deux *écritoires croisées*. Les armoiries des épiciers apothi-

caires de Paris représentaient une main qui sort d'un nuage dans un ciel étoilé et qui tient un fléau avec des balances. Au-dessus est cette devise : *Lances et Pondera servant.* A Florence, les plumes étaient l'attribut des arts ou corporations de la soie et de la laine. D'autres avaient la roue de fortune, etc... (Voir l'Armorial général de d'Hosier, aux manuscrits de la bibliothèque du roi, les Origines du droit par Micheret, p. 220 à 226, et les curieuses recherches de notre savant confrère M. Cauvin, secrétaire général du Congrès du Mans, sur les armoiries des communautés d'arts et métiers, de plusieurs villes principales du Maine, dans son Supplément à l'Essai sur la statistique du département de la Sarthe, p. 78 et suivantes).

Du temps de St.-Louis, la classe des bourgeois se divisait en sept grands métiers dont chacun avait un Prieur ou syndic qu'ils élisaient, et des armoiries particulières servant à distinguer les quartiers qu'ils occupaient dans la ville. (Histoire du pouvoir municipal en France, par le Ber, p. 294).

On peut voir, dans le même ouvrage, p. 309, ce qui concerne l'histoire des toupiniers et des behours de Lyon; des arbalêtriers de Châlons, etc.; du prince de l'Etrille, de l'amour, de la plume en Flandre, des chevaliers du plat d'argent, de la fête de l'Epinette, à laquelle les arbalêtriers de Paris prennent part en 1349. Les joûtes de la lance, à Valenciennes, où le vainqueur recevait un éperon d'or, et auxquelles assista le duc Jean de Bourgogne, en 1416. Des ordonnances de 1311 et 1314 défendirent ces joûtes et tournois en France. Dans nos temps modernes, on célébrait encore, dans les Pays-Bas et en Flandre, ces fêtes d'institution du moyen-âge, telles étaient celles de Ste.-Marguerite de Flandre à Lille, du Gayant à Douai, des Incas à Valenciennes, du comte de la Mi-Carême à Hazebrouck. (Journal le Temps, du 24 mars 1838).

Le jour de St.-Simon à Venise, les ouvriers de l'arsenal et ceux de la ville qui habitent ordinairement des quartiers différents, et ne se mèlent jamais, se donnent rendez-vous au pont des *Serfs*, armés de bâtons et se livrent des batailles régulières. Tout le monde y accourt, et la noblesse n'y fait pas défaut. Un poète vénitien en a fait le sujet d'un fort joli poëme. (Revue des deux mondes, du mois de juin 1839, p. 690).

(25) Notre littérature du moyen-âge a conservé les dires des changeurs, des cordonniers, des tisserands, des *bochiers*, des cordiers et de beaucoup d'autres professions. (Voir une lettre de M. Jubinal au journal l'Artiste, en 1838).

(26) Il existait en Grèce de pareils chants. Outre les chansons bucoliques des pâtres, des moissonneurs, des journaliers, etc., chaque corps de métier, dans les villes, avait sa chanson particulière. Il y avait le chant des baigneurs, celui des tisserands, nommé *Elinos* ; il y avait la chanson des tisseurs de laine, celle des boulangers, celle des ouvriers qui tournent la meule, des gens qui tirent de l'eau des fontaines, des bateliers et des rameurs, enfin les chansons des nourrices, que Platon approuve comme nécessaires au développement de l'âme et du corps. (Magnin, Origines du théâtre moderne, t. 1).

La littérature de Venise commence au XIIIe siècle, avec les relations des voyageurs ; ce sont des commerçants qui en sont les premiers poètes : les marchands de Venise tournent leurs regards vers l'Orient ; ils partent avec leurs pacotilles et des lettres du pontife, visitent Alexandrie, Constantinople, Samarcand, et viennent raconter avec naïveté les merveilles de l'Asie. Tels sont Marco-Polo, les Zeno, et les Ca-da-Mosto. (Revue des deux mondes, juin 1839, p. 690).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

PAROISSE ET BARONNIE DES BIARDS,

SUZERAINE D'ISIGNY, VEZINS, LANDELLES, ETC.;

PAR M. LE VICOMTE

DE GUITTON DE LA VILLEBERGE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

MESSIEURS,

Les Biards, *Sanctus Martinus de Biardis*, ancien prieuré-cure, dont le bénéfice valait environ deux mille francs de revenu avant la révolution de 1789, fut fondé l'an 1081.

Située dans les anciens comté de Mortain et évêché d'Avranches, cette paroisse contient 1034 hectares de terre et 1073 âmes, nulle fabrique et seulement deux usines à blé. Son sol, en côteaux, est propre à toutes les cultures, les her-

bages y sont bons, et ses habitants sont, de temps immémorial, éleveurs de chevaux et de bêtes à cornes.

On a prétendu qu'elle avait été fondée par les Ambibares (*Ambibari*), et les gens du pays montrent encore aujourd'hui la rue de la Poissonnerie, et diverses autres choses, tendantes à faire croire que leur bourg était autrefois une ville. Quoiqu'il soit possible qu'une colonie de ces peuples, que d'autres ont placés sur les bords de la Saône, à Hambie sur l'Ambiote, et même à Ambrières, (1) frontière du Maine, ait habité cette rive de la Sélune, je ne reporte pas la fondation des Biards au-delà du Xe siècle, parce que, dans toute l'étendue de la commune, il n'y a nul vestige *d'oppida*, ni même de construction romaine; que nul objet d'antiquité n'y a été trouvé; que l'œil le plus observateur n'y aperçoit rien d'instructif ni même de curieux, et que ce nom est évidemment danois, espèce de contraction de celui de Bier, que portait le terrible Côte-de-Fer, et de celui de l'aventureux explorateur Biarne, fils d'Heriulf, qui pénétra au Groënland en l'an 986. Biard est le nom d'une des seize runes scandinaves; les Danois appelaient anciennement leur Laponie la Biarmie, et, encore aujourd'hui, cette province est divisée en petites contrées qu'ils nomment Biars. La forêt de Cerisy, entre Saint-Lô et Bayeux, a été aussi appelée la forêt des Biards, peut-être parce qu'elle produisait beaucoup de bouleau et que biard est aussi le nom de cet arbre en langue scandinave.

Situé à un quart de lieue du bourg, le château des Biards, ruiné d'abord par Etienne de Blois, et puis en 1368, par les Bretons, au service de Charles V, était, comme ceux de l'époque des navigateurs normands, une espèce de vigie ou *exploratoratorium*, juché, comme

(1) Plusieurs géographes se sont accordés à placer dans l'Avranchin ce peuple de la Gaule Celtique, mais l'évêque Robert Cenault et le bénédictin Denis Briant, auteur du *Cenomania*, lui donnent pour capitale Ambrières, *Ambreriæ*, qui se trouve dans le pays des Diablintes.

l'aire d'un oiseau de proie, sur une cime escarpée et allongée en forme de cap ; la Sélune, qui coule au pied de ce rocher perpendiculaire, les y avait sans doute amenés, et ils avaient choisi ce poste pour y bâtir un fort, qui devint une demeure baronniale, d'où la vue plongeait sur le cours de cette rivière, et s'étendait sur des côteaux abruptes et sur le chemin en zig-zag qui conduit à Landelles ; sa forme était celle d'un polygone irrégulier, ayant 80 mètres sur sa plus grande longueur, et environ 30 de largeur ; ses murs étaient maçonnés à chaux et à sable ; des fossés, à peine reconnaissables aujourd'hui, en complétaient la circonvallation du côté de la terre ; enfin les habitants se sont emparés des pierres de cette forteresse pour bâtir et faire des murs de clôture, qui abondent dans son voisinage.

La chapelle, actuellement en ruine, était dans le bayle ou ballium extérieur et semble même avoir fait partie de la seconde enceinte murale du château ; ce n'est pas la primitive, on voit évidemment qu'elle a été maçonnée avec des pierres provenues de constructions plus anciennes ; il y avait une fenêtre à ogive derrière l'autel et une de chaque côté ; la porte extérieure était au bas de la nef, une autre moins grande, dans un des côtés, communiquait dans la cour du château ; sur l'autel en granit on remarque en creux, du côté de l'évangile, l'emplacement de la pierre sacrée ; le maçonnage de ce petit édifice est lié avec de l'argile et semble être du XVIe siècle ; sa longueur est de 12 mètres et sa largeur de six ; elle était, ainsi que la primitive, dédiée à Saint-Nicolas, ce qui vient encore à l'appui de mon système, car on sait que les reliques et le culte de ce saint nous furent apportés par les gentilshommes normands qui conquirent et fondèrent le royaume de Naples, et rien n'annonce qu'aucun des dieux du capitole ni même de l'Edda l'aient précédé sur cet escarpement aride.

Les gens du pays sont persuadés qu'il y a des trésors

enfouis sous ses ruines, et M. l'abbé des Grippes, curé actuel des Biards, m'a dit sérieusement que, l'an dernier, des personnes venues de l'Angleterre en avaient enlevé un pendant la nuit ; un homme de la paroisse m'a fait voir le trou où l'on prétend qu'il a été trouvé.

Le premier historien qui fasse mention d'un personnage du nom de Biard, est Robert Wace, dans ces deux vers :

D'Avrancin i fu Richarz ;
Ensemble od li cil de Biarz.

Par lesquels il semble dire que ce Biarz, qui suivit le duc Guillaume à la conquête, avait le prénom de Richard. (1)

(1) Je crois que ce n'est pas par erreur, ainsi qu'on le lui reproche, que ce poète porte Richard d'Avranches, surnommé Goz, au nombre des chevaliers de la conquête ; ce passage d'Orderic Vital : « Facto autem Senlatio bello et rege Guillelmo multis hostium tumultibus occupato, præfactus tyro cum Hugone suo consobrino Richardi de Abrincis cognomento Goz filio iterum ad Anglos transiit, et semper in omnibus exercitiis quæ a militibus agenda erant, inter præcipuos viguit. Deinde post multos agones prædicto Hugoni, comitatus Cestrencis datus est et Robertus princeps militiæ ejus et totius provinciæ gubernator factus est, » prouve que son fils Hugues, dit Le Loup, n'y passa qu'après la bataille de Senlac ou d'Hastings. Il est présumable même que Goz mourut en Angleterre, et que ce fut plus par cette considération et celle d'enrichir son neveu et celui de ses deux confidents, l'évêque Odon et le comte de Mortain, que pour des services personnels, que le conquérant lui donna le comté de Chester en 1070 seulement, tandis que les vainqueurs d'Hastings étaient tous récompensés depuis deux et trois ans. Il serait extraordinaire aussi que Wace n'eût pas connu l'histoire d'un des plus puissants seigneurs d'Angleterre et de Normandie, où il fonda l'abbaye de St-Sever, et qui mourut moine à Chester en 1011 ; et, puisque son fils Richard, né seulement en 1030, aussi seigneur ou gouverneur des pays que forment aujourd'hui les arrondissements d'Avranches et de Vire et le comté de Chester, périt en 1120, ainsi que la comtesse Mathilde, sa femme, dans un naufrage trop célèbre (celui de la nef blanche), pour que Orderic-Vital et surtout Wace, qui nous transmet jusqu'au cri de guerre de ces seigneurs (*Sire St-Sever*), s'y soient trompés. Enfin on lit, dans ce premier chroniqueur, que Robert était déjà passé en Angleterre sous le règne d'Edouard et l'on ne voit que dans la liste du manuscrit, publié par Taylor, que Hugues y eût passé en 1066.

Ce que l'on trouve ensuite de plus ancien est cette donation, extraite d'un manuscrit du XIVe siècle, ayant appartenu à l'abbaye de la Couture du Mans :

«Johellus abbas, an. Domini 1081 abbatia potitus est hic ex diocesi abrencensi oricondus erat, cujus fratres ecclesiam de Vezins donant onde prioratus de Biards ut sequitur; anno 1082 Valterius et Radulfus d'Astinus de deprecatione domini abbatis Johelli fratris eorum Deo et sancto Petro Culturæ dederunt ecclesiam de Vezins et omnia ad eam pertinentia, scilicet decimam, sepulturam et sex acras terræ, et offerendam altaris, et quod presbyter de eis hoc et de abbate et monachis teneat suam partem ecclesiæ, sicut tenebat a supradictis duobus fratribus Walterio et Radulfo d'Asting. Dederunt etiam decimam totius suæ pecuniæ que decimatur omni vaccarum, equarum, tam illarum equarum quas apud Vezins habent quam cæterarum ubicunque habeant in Normaniæ vel in alia terra: facta est autem hæc donatio apud Traceium sub idoneis testibus Guillelmo de Traceio, Gisleberto nepote ejus, Burcardo præposito, Reginaldo infanti filio Ranulfi Avenelli, Hugone filio Herberti de Bosleio, Hugone de Tanu, Herberto de Milerio, Pagano de Vilereyo, Ernesio; de famulis abbatis Guillelmo Tustano, Guillelmo de Belino; affuit etiam Aufredus armiger d'Hastino, Ranulfus armiger, Galeterii. Post tertiam vero diem quo hæc facta sunt annuit Guillelmus de Biard in capella castri acram unam terræ quæ est juxta viridarium ad faciendam vineam sub is testibus, normanno filio Gamerii, Josselino, Hugone capellano; annuit et idem Guillemus eodem die et eodem in loco donum de Vezino astantibus tribus præfactis testibus et aliis multis. Hanc etiam donationem a supradictis militibus factam Michael Episcopus Abrencensis, de assensu Gisleberto archidiaconi sui Abrencencis in ecclesia beati Andreæ anno ab incarnatione Domini millesimo octogesimo et secundo approbavit et auctoritate sua confirmavit. Cum autem longo tempore posteà hæredes supra dictorum

militum adversus continuam et diuturnam monachorum de Cultura possessionem super ecclesia de Vezins reclamassent, scilicet Guillelmus d'Hastin et Jacobus et Gervasius fratres ejus et Guillelmus de Flacheio qui nomen uxoris suæ Havois jus in ecclesia prescripta clamabat et multas monachis et Roberto capellano eorum molestias et injurias irrogassent, tandem in presentiâ Richardi episcopi abrencensis amicabiliter inter eos compositio interessit in hunc modum: Guillemus d'Astin et fratres ejus prædicti jus quod in ecclesia et in ejus pertinentis clamabant ex integro dimiserunt in manu episcopi abrincensis et monachorum de Cultura pro se et pro hæredibus suis in perpetuum refutaverunt fide corporaliter præstita quod nihil penitus in ecclesiâ vel ejus pertinentiis de cetero reclamarent. Hoc ipsum etiam fecerunt Guillelmus de Flacheio et uxor ejus Haoys; et acceptis pro ujus modi pace ab abbate et monachis sexagenta solidos cenomanenses monetæ, in manu episcopi fide corporaliter interveniente se pacem hanc perpetuo servaturos firmaverunt. Cœterum Jacobi d'Asting fratri Guillelmo d'Asting abbas et monachi de Cultura concesserunt pro amore Dei in elemosinam quinque solidos Cenoman. monetæ redendus ei annuatim per manum prioris de Biard quousque in aliquo beneficio ecclesiastico ei providerent. Actum anno Domini incarnationis 1174, publicè Abrincensis Ricardi episcopo presente et compositionem supradictam auctoritate suæ confirmante Gilberto; testibus, Guillelmo archidiacono et Rogerio cantore, Guillelmo thesaurario et nigro et pluribus aliis tam clericis quam laicis. »—Ce manuscrit termine là cette charte, mais nous avons retrouvé dans un autre les noms des témoins et les voici : Guillaume Testard, Mᵉ Richard et Hugues Troismonts et Guillaume de Lolif. Du côté de l'abbé, ce sont Guillaume de Champfort, prieur des Biards, et Guyard, le secrétaire et Gervais du Rosel ou le Roussel, Robert, prêtre de la même église, le prêtre Guillaume, Robert de Byarz, Gautier de Chalandrey et Raoul de Fonte-

nay ; et du côté des seigneurs, ce sont Garin Gastin, Geoffroy Paumier, Robert Macrachre, Guillaume Le Verdais, Le Crasseux et Guillaume le Normand et des paroissiens du même village, Aubert Tellier, Raoul Aveine, Gauthier le Long et Geoffroi du Jardin.

On voit par ces actes :

1° Que l'église de Vezins et le prieuré des Biards furent donnés à l'abbaye de la Couture du Mans, dans le château de Guillaume de Tracy, aïeul d'un des meurtriers de St-Thomas Beket, par les frères d'Astins ou d'Asting, d'origine danoise. Wace dit :

Hastinz i vint primierement,
Ki fist maint povre et maint dolent;
Compainz è mestre fu Bier,
Ke l'en clamont Coste-de-Fier.

Leur nom, éteint en Normandie, se conserva célèbre en Angleterre ; on connaît entr'autre la fin tragique du grand chambellan, qui, après avoir trempé ses mains dans le sang de son prince, fut décapité, en 1483, par l'ordre de l'usurpateur qu'il avait servi.

2° Que deux jours après, Guillaume de Biard étant dans la chapelle de son château, donna aussi un acre de terre pour faire une vigne au prieur, et ratifia, sans doute comme suzerain, la donation de l'église de Vezins.

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, visita le prieuré des Biards en 1250 ; son revenu était alors de deux-cent-vingt livres, et sept religieux le desservaient. Au commencement du XVe siècle, une ordonnance d'Henri V, roi d'Angleterre, le priva d'un faible revenu qu'il avait conservé dans ses états ; (1) enfin, l'habita-

(1) Per nos ordinatum extiterit quod omnes possessiones prioratuum alienigenorum in prædicto regno nostro Angliæ existentes in manibus nostris ad nos et hæredes nostros remaneant in perpetuum, exceptis certis possessionibus hujus modi prioratuum alienigenarum in prædicta ordinatione expressatis et declaratis. (Monastic. Anglic. t. 3, page 145).

tion prieurale et ses dépendances furent vendues, par suite de la révolution de 1789, à M. Lelièvre ; la seule largeur du cimetière sépare cette maison du chœur de l'église.

L'an 1106, après la bataille de Tinchebrai, où Robert, duc de Normandie, et son cousin, le comte de Mortain, furent pris par Henri 1er, roi d'Angleterre, qui les fit mourir en prison ; Robert de Vitré, à cause de sa mère, Agnès de Mortain, et du traité fait entre André de Vitré, son père, et Robert, comte de Mortain, son aïeul, se présenta pour lui succéder dans ses états, mais il n'y trouva d'obéissant que le sire des Biards qui, ayant été l'un des plèges ou garants du traité précité, crut devoir lui ouvrir les portes de son château.

Etienne de Blois, auquel Henri avait donné le comté de Mortain, assembla ses troupes dans l'intention d'assiéger cette forteresse. Robert, en ayant été averti : « commandeisnelement que li corneurs cornent por faire mouvoir enseignes et banières et que li trompeurs trompent por faire issir li chivaliez », puis marche fièrement à sa rencontre, et après l'avoir battu et mis en fuite, rentra triomphant,

Grasses rendant al roi de glore
Par qui a eu si grand victore. *(M. S. du Prieuré).*

Ce fut pendant la durée de ce conflit que le château des Biards, devenu le siége d'un des prétendants au comté de Mortain, atteignit son apogée ; mais ce ne fut pas pour long-temps, car Etienne, à la tête d'une nouvelle armée, parvint à chasser son compétiteur de tout ce comté et du château des Biards qu'il ruina.

Robert de Vitré, légitime héritier du comté de Mortain, et par conséquent suzerain de la baronnie des Biards, perdit pour toujours cet état ; il mourut en l'an 1135, laissant plusieurs enfants de son mariage avec

Emma Hay, fille de Gautier Hay, seigneur de la Guerche (1).

L'an 1145, l'ainé, aussi nommé Robert, espérant toucher le cœur d'Etienne, alors roi d'Angleterre, en lui représentant que descendus l'un et l'autre de la mère du grand Guillaume, il serait blâmé s'il continuait à retenir l'héritage d'un parent aussi proche, se rendit à sa cour qui était alors en haute Normandie. Il le trouva chassant dans la forêt de Vernon et en fut bien accueilli; le hasard fit qu'Etienne et Robert, séparés de la compagnie, poursuivirent un cerf qu'ils forcèrent. Descendu de cheval, Robert se mit à défaire la bête, et ayant son couteau à la main, il demanda au roi ce qu'il avait fait du comte de Mortain? le roi inquiet de cette question répondit prudemment, je ne saurais vous dire ici ce qu'il est devenu, mais achevez votre travail et à notre retour je vous en donnerai nouvelles certaines : rentrés au château de Vernon, et après le repas, le roi prit Robert en particulier et le conjura tellement de lui dire ce qu'il eût fait s'il lui eût avoué avoir fait mourir son bisayeul, que Robert oubliant la prudence, répondit, je vous eusse tué !.... Etienne, peu généreux, s'abandonna d'abord à la colère et aux menaces les plus terribles; puis reprenant son sang-froid, il dit à son cousin : retournez dans votre pays, j'ai juré que de ma vie, aucun des hoirs de celui qui m'a battu aux Biards n'aurait terre dans mes états ; exemple à la fois honteux pour les princes puissants et affligeant pour les faibles.

Il paraît que les maisons d'Hasting et de Biards furent enveloppées dans la disgrâce de celle de Vitré, car, ainsi qu'il est énoncé dans les chartes ci-dessus, l'an 1174, présent Robert des Biards et Guillaume de Champ-

(1) Cette famille Hay s'est conservée en Bretagne, où elle porte le surnom de marquis des Netumières, et en Angleterre, où elle porte celui de marquis de Tweeddale.

Fort, prieur du dit lieu, Guillaume, Jacques et Gervais d'Asting, et Guillaume de la Flèche, époux de leur sœur Havois, sont réduits à renoncer à toutes prétentions sur Vezins, moyennant soixante sous, monnaie du Mans, plus cinq sous de rente, à titre d'aumône, au dit Jacques, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice ecclésiastique.

Il sert bien que fortune puet fère honor et honte :
Quand fortune a fet homme per à roi ou a conte
Por un pou d'aventure, de mesdit, de méconste
Fortune la monté, fortune le desmonte.

Après avoir essuyé l'ingratitude d'un si faible secours sur les biens de leurs ayeux, ces infortunés gentilshommes se retirèrent à Mayet, proche la Flèche, (château célèbre pour s'être, au mois de juillet 1099, défendu victorieusement contre le roi Guillaume Le Roux ; il avait été apporté à la famille de leur beau-frère, dans le XIe siècle, par Mathilde, fille de Gervais de Château-du Loir, qui épousa Elie de Beaugency, seigneur de la Flèche, depuis, comte du Maine, et dont les descendants devinrent rois d'Angleterre), ils firent bâtir près de là, sur le ruisseau de Sable, un château avec chapelle et moulin auquel ils donnèrent le nom de Vezins qu'ils adoptèrent. Ils possédaient aussi dans cette même paroisse le château de Vaulogé, dont Jean de Vezins fit hommage en 1394 et 1401.

Un Fouques d'Asting fut évêque de Lisieux dans le XIIIe siècle, on ignore s'il appartenait à cette famille.

Guillaume Avenel, sénéchal du comté de Mortain dont la famille habitait le Manoir, chef-lieu du Grand Fief du Bois-Avenel (1), situé proche le bourg actuel de

(1) Ce fief s'étendait sur la paroisse d'Hamelin et appartenait à la maison de Carbonel de Canisy à l'époque de la révolution ; le nom de Bois-Avenel que portait ce château, parce qu'il était situé dans les bois qui couvraient

Landelle à une demi-lieue des Biards, et sous la mouvance de cette baronnie ainsi que l'indique encore ce vers de Wace : « Des Biards i fu Avenels, » il est probable que ce poète parle de Ranulphe Avenel, père de Reignard, enfant dont il est fait mention dans la Charte, *ut supra* de 1081 et dans la Chronique d'Aimé, moine du Mont-Cassin, à l'article des comtes d'Avelin et dans celle de l'église de Catane en Sicile, où l'on voit l'épitaphe de son neveu Renaud Avenel. Il y a encore près des vestiges de leur château du Bois-Avenel, une belle pièce d'eau qui en alimentait les fossés; la chapelle en fut desservie par les religieux du prieuré des Biards jusqu'en l'an 1147, que, à la demande de Guillaume, précité, les bois qui forment aujourd'hui une partie de la paroisse de Landelle (1) furent distraits de celle de St.-Martin des Biards pour en former une nouvelle, toujours sous le vocable de St.-Martin et sur laquelle le prieur des Biards se conserva un trait de dîmes. Notre manuscrit indique deux autres chapelles existantes alors dans le territoire de St.-Martin de Landelle; il s'en trouve trois aujourd'hui, savoir : celle de Ste.-Madelaine et celles des manoirs de Rommilly et de la Pommeraie, cette dernière était d'une beauté assez remarquable.

L'église actuelle de Landelle est moderne, mais ses fonds baptismaux remontent à son origine, car leur dimension annonce qu'ils ont été faits pour immerger,

alors la majeure partie du sol, est une preuve d'ancienneté conservée par quelques autres du voisinage, tels que ceux de Boisferrant, du Bois-Guillaume, Bois-Chicot, du Bois-Février, et qui rappèle que les Gaulois plaçaient leurs habitations au milieu des bois et près des rivières : César dit de la maison d'Ambiorix : *ædificio circumdato sylva.*

(1) Au XIIe siècle, les forêts ne faisaient partie obligée d'aucune paroisse; mais venaient-elles à être défrichées et à se couvrir de maisons, les nouveaux habitants priaient l'évêque de leur désigner l'église où ils devaient recevoir les sacrements.

rit qui fut abandonné vers le XIIIe siècle, sa tour, et, à l'abside, une gracieuse fenêtre ogivale, divisée dans sa hauteur par deux meneaux bysantins qui la partagent en trois lancettes, me semblent remonter au XVIe siècle. Les Pères du concile, tenu à Poitiers en 1148, ayant arrêté que chaque paroisse aurait son prêtre particulier, celle-ci fut pourvue d'un curé.

Guillaume Avenel, dis-je, épousa la fille aînée de Robert des Biards vers l'an 1180,

> Entre leurs deux hostels bien demie lieue avoit
> De bois grant et foillu qui a eulz deux estoit.

Peu de temps après, ce baron, partant pour la terre sainte avec son fils, laissa sa femme et sa seconde fille nommée Avoise, à son château des Biards; pendant son absence, cette jeune personne fut séduite par un ménestrel que sa mère avait hébergé. Pour comble de malheur, le retour imprévu de son père ne permit pas de le prévenir, et la vue de la honte de son enfant l'enflamma d'une telle colère que cette victime de l'amour, épouvantée, fut se précipiter par dessus les remparts de la forteresse; il était nuit, un ange la soutint par ses vêtements, au point que, malgré que la rivière coule au pied à une profondeur de près de cinquante mètres, elle évita le gouffre et tomba sur un monceau de paille qui était sur le bord, sans autre mal que la perte du fruit de sa faiblesse (1). La meunière du lieu, qui avait été sa nourrice, la recueillit secrètement, et puis la conduisit à Mortain, chez une ancienne domestique de sa famille, où elle resta long-temps cachée. Sa pauvre mère mourut de douleur et Robert de Biards qui venait de perdre

(1) Les personnes qui ont lu l'inscription apposée, rapport à un semblable événement sur la terrasse de la cathédrale de Berne, seront moins étonnées de ce prodige.

son unique fils en Palestine, dégoûté du monde, embrassa l'état monastique à l'abbaye de la Couture. L'infortunée Avoise, dévorée de remords, disparut de son asile, et, déguisée en hermite, vint, sous le nom de frère Guyon, se retirer dans une grotte au milieu d'un bois situé en la paroisse de Landelle, sur le versant opposé au château de son père, d'où, contemplant chaque jour le déchirant théâtre de ses fautes, elle languissait dans le jeûne et la prière.

La vesqui de racine et mangea l'herbe amère,
Totes nuis y passoit en piteuse prière,
Soffrant faim, soffrant froid, son pauvre corps meurtri
Sur la pierre gissoit implorant Jesu Crist. *(M. S. du Prieuré).*

Une main invisible déposait, chaque mois, deux pains à la porte de son hermitage. Dix hivers s'étaient ainsi écoulés, lorsque sa réputation lui attira la visite d'un vieux religieux qui, venant du Maine, avait couché au presbytère d'Hamelin; celui-ci surprit l'anachorète n'ayant plus qu'un souffle de vie et l'employant à gémir au pied d'une croix. Hélas, s'écria-t-il, à ce lugubre aspect, malheureux, vous êtes sans doute comme je suis moi-même? Après un mouvement de surprise, une voix presque éteinte répondit : Mon Dieu, qui vous amène en ce lieu, révérend père?... Les chagrins m'ont enveloppé de cette bure et guident encore mes pas chancelants vers ces bords où jadis... Ah! ministre du Rédempteur, puisque vous êtes étranger et malheureux aussi, daignez vous asseoir sur ce banc et je vais déposer dans votre sein le cruel secret de ma longue pénitence; ce prêtre écoutant sa confession tomba évanoui, et reprenant ses sens, prononça ces mots... Ah, chère Avoise, ma pauvre fille, dans quel état je te retrouve! mon Dieu, celle qui expia ainsi sa faute, ne nâquit pas pour vous offenser; ah! c'est encore mon digne sang; enfin, après

s'être reconnus et avoir versé des larmes de pardon, de tendresse et d'espérance en un monde plus heureux; obéissant aux devoirs sacrés de leurs vœux, ils s'arrachèrent aux sentiments de la nature et se séparèrent pour ne plus se revoir que dans l'éternité (1).

Avoise succomba peu après, et ses parents apprenant, à son lit de mort, ce douloureux secret, firent ériger son hermitage en une chapelle mémorative sous l'invocation de Ste.-Madelaine, dont les ruines actuelles annoncent une date postérieure, et vraisemblablement une reconstruction a remplacé celle dont parlent le manuscrit et la tradition.

Les familles Avenel et de Biards donnèrent cet oratoire à l'abbaye de Savigny, et le prieur des Biards lui transmit, en même temps, son trait de dimes dans lequel était ladite chapelle, à condition que les religieux y acquitteraient les fondations; dans la suite, ces derniers abandonnèrent ce même trait de dimes, la chapelle Ste.-Madelaine et les fondations aux curés de Landelle, moyennant un retour annuel de 45 livres tournois.

Une branche cadette de cette famille, dont Robert des Biards, qui figure dans l'accord *ut suprà* fait à Avranches en 1174, paraît être le chef, se conserva dans la paroisse des Biards, au lieu que l'on nomme encore aujourd'hui la ville des Biards; les traces du vieux manoir s'y découvrent toujours, et il est présumable que c'est cette *villa* qui a donné l'idée d'une cité antique.

Jean des Biards, sans doute fils de ce dernier, figura l'an 1221, aux assises d'Avranches. Une Avoise des Biards était prieure de l'abbaye du Pré, au Mans, en 1330; son frère Jean fut chanoine et grand dépensier de la ca-

(1) M. Guillotin, de Saint-James, a donné cette épisode en vers alexandrins.

thédrale de Bayeux, et l'autre, nommé Robert, fut tué à a bataille de Crécy.

Tant le navra l'Anglois qu'il trespassa de vie
Chascun de ses vassiaux le ploure et brait et crie. *(M.S. du Prieuré).*

Julienne Malherbe, sa veuve, s'étant remariée à Hugues de Chollet, jeune écuyer, son fils Guillaume rappela le proverbe :

Avoir si est de tel affaire
Que li fiz en traist sa mere, *(Ibidem.)*

Car ayant fait enlever son beau-père, il le fit retenir en Bretagne, où il fut long-temps enfermé dans le donjon d'un de ses parents, au grand regret de la pauvre Châtelaine dont on a conservé cette tendre complainte :

Tant là amor esprouvé en ce pays
Et Bretagne où las ! un felon l'a pris
Dix mois i fu en paour de sa vie
Et chascun jour cuidoit bien estre occis
Et l'angoisse que por li je santis
Plourer my feist es pieds de ce doulx fis
Si tendrement tenu, chier et norri,
Que tant amai, et or lui crie merci !
Et s'en plourant merci troveir ne puis
A tel dolor morir m'en voist d'ennuis.

Le roi Jean, informé de ces aventures, fit mettre Hugues en liberté et accorda à Guillaume des lettres de grâces, en décembre 1352 (1). Le 24 juillet 1486, Léon

(1) Guillelmus de Biardis scutifer de remissione captionis Huguenini de Chollet mariti de matris suæ et ductionis extra regnum et incarcerationis, mense decembri 1352. Per regem P. Sunon, sine financia. (Reg. thes. 81. n. 559. Bibliothèque royale.)

Chollet, descendant de ces époux, rendit hommage à la chambre des comptes à Paris, des terres et fiefs de Bouillon, de la Godefroy et de la Planche-Jumelle, tenus d'Avranches.

L'an 1368, le connétable Duguesclin fit détruire le château des Biards par les Bretons du camp de Champeaux et de la garnison de Genets.

Sur la liste des 119 gentilshommes qui défendirent le Mont St.-Michel, en 1423, le sieur des Biards est le 14e.

L'an 1459, Guillaume de Guiton et Guyonne des Biards sa compagne et épouse, donnèrent trois vergées de terre au prieuré des Biards, laquelle donation fut acceptée par maître Thomas Bridet, alors prieur, sous le *vidimus* de Jean, évêque d'Avranches.

L'an 1460, Louis d'Arcourt rendant aveu de la baronnie de St.-Vigor à Charles VII, comprend Guyon des Biards au nombre de ses vassaux, et Montfaut, en 1463, fait mention de ce même Guyon. On croit qu'il fut le dernier mâle de cette antique maison que les Painel de Hambie mettaient au nombre de leurs plus belles alliances. (La Roques, tom. 1er, p. 415). Cependant je trouve, dans mon chartrier, une lettre datée du 20 mai 1664, d'un M. de Biards, seigneur de St.-Georges en l'élection de Bernay, dans laquelle il dit à Charles de Guiton, qu'ayant appris que la maison des Biards était tombée en quenouille dans la sienne, il le prie de vouloir bien lui envoyer quelques titres, pour lui aider à prouver sa descendance de Guyon des Biards, dont son sixième ayeul était fils naturel, mais avait été légitimé et reconnu par Louis XII. Charles de Guiton a écrit au pied de cette lettre : Le cachet de ce monsieur est le véritable écu des Biards et je lui ai envoyé sept titres en parchemin.

Pendant les malheurs de la maison des Biards, l'an 1184, un curé de leur paroisse ayant reconnu en tenir l'église de la faveur de Fouques, abbé, ce qui fut attesté

par Guillaume, évêque d'Avranches, en sa maison située devant l'église St.-Julien (1). Voici le texte latin : « Sacerdos ecclesiam St.-Martini de Biards agnoscit se istam ecclesiam ex dono Fulconis abbatis tenere quod testatus Willelmus Abrencensis Episcopus in domo suâ quæ est ante ecclesiam B. Juliani, presente Richardo abbati St.-Petri de Cultura, Gaufredo Britone, Gervasio de Feriratâ, etc., anno 1184. Sig. Episcopo. » Guillaume Avenel, sénéchal de Mortain, devenu seigneur des Biards par son mariage avec l'héritière de cette baronnie, présenta un mémoire au roi Richard, à son retour d'Allemagne, l'an 1195, contre l'abbé de la Couture pour ravoir l'église des Biards; mais il paraît qu'il échoua, car Gaultier, archevêque de Rouen, en confirma la possession à cette abbaye (2). Rolland Avenel, leur fils aîné, voulut aussi faire revivre les droits de sa mère sur l'église des Biards (3), cependant l'an 1211, il en fit la remise à l'évêque d'Avranches et finit par y renoncer définitivement en 1218, sur la déclaration de ce prélat, qui affirme que cette controverse a été terminée devant les délégués du pape, et, depuis cette époque, les abbés de la Couture nommaient au prieuré-cure des Biards, et à l'église de Vezins. Voici les articles du ma-

(1) Cette église Saint-Julien aura sans doute disparu, lorsque saint Louis fit fortifier Avranches.

(2) Omnibus presentibus fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Walterius..de eccl. de Biarz.. Rothomagensis Archiepiscopus salutem in Dom., noverit universitas vestra quod Willelmus Avenel miles dominus de Biars..apud abbatiam de Cultura publice professus est nihil reclamare... recolimus factum fuisse eo tempore quo tunc memoriæ Richardus Rex Anglorum de Alemania venit x ot... adhuc res testimonia sigillum nostrum..... p. Senuby apponendum.

(3) Au XIe siècle, les peuples ayant cru toucher à la fin du monde, une grande quantité de propriétaires épouvantés, donnèrent la majeure partie de leurs biens aux couvents et aux églises, pour sauver leurs âmes; dans le siècle suivant, les richesses et les grandes possessions des ecclésiastiques excitèrent les regrets et l'envie; de là toutes les démarches des séculiers pour recouvrer les pieuses donations qu'une terreur superstitieuse avait arrachées à leurs pères.

muscrit : Eodem anno 1211, Garino Abbati Rolland Avenel ecclesiæ de Biard, dimittis Guillelmo abrincensi Episcopo anno 1211-1218, Willelmus abrincensis episcopus testatur quod vidit litteras Willelmi prædecessoris sui quibus controversia circa Ecclesiam de Biard coram G. de Sancto-Vincentio et P. de Belloloco abbatibus judicibus! a papa delegatis terminatur R. abbate de Cultura Herberto de Novi Eleemosinario, etc., anno 1218. » Ce même Rolland Avenel porta bannière au service de Philippe-Auguste, comme baron des Biards. Son oncle, Robert Avenel, était curé de Gratot, en 1187 ; on présume que c'est lui qui, l'an 1221, donna son bois de Polwarth à l'abbaye de Kelso, en Ecosse (Collins, Peerage IX, p. 284). Guillaume, sénéchal de Mortain, fit une donation à l'abbaye de Savigny, en 1228, du consentement de Nicolas, son fils, seigneur de Terre-Gaste ; on trouve encore Olivier, Henri et Thomas Avenel, fils de ce dernier, chevalier en 1243, et Guillaume, vivant en 1272, qui fit accord avec Guillaume de Marcilly, son vassal. Un Robert Avenel figura avec Pierre de Landelle et Gilbert de Malesmains, aux assises tenues à Avranches, vers la fin du XIIIe siècle, régnant Philippe-le-Hardi. En 1281-1303 et 1310, on trouve Nicolas Avenel, chevalier ; et en l'an 1314, Robert Avenel et Geoffroy de Vezins, chanoines, comparants dans la collégiale de Aukelande. (Monast. Anglic., t. 3, p. 41). L'an 1339, Guillaume Avenel devint seigneur de Vernon et d'Anfreville, par son mariage avec Françoise de Cailletot, fille de Guillaume de Cailletot et de Marie de Vernon, baronne de l'Angle et de Nehou. Nicolas Avenel, son jeune frère, servit Charles-le-Mauvais, contre la France ; le 28 décembre 1363, il remplaça Guillaume de Mutelian dans la charge de capitaine de Tinchebray, avec 300 écus par an de gages ; on a voulu en faire la souche des seigneurs d'Octeville l'Avenel, près Valognes ; mais, je crois que c'est à tort, car je tiens de mon savant ami, M. de Gerville, que, dès

le XIIe siècle, Richard Avenel et Henri son fils, donnèrent à l'abbaye de Montebourg, une terre *in Octeville*. Fralin Avenel fut établi capitaine de Saint-James, le 15 septembre 1367. Jean Avenel, avec six autres écuyers avec lui, fit montre à Carentan, le 23 décembre 1378, dans la compagnie de messire Bureau de la Rivière. Guillemette Avenel, épouse de Raoul de la Champagne, rendit aveu pour moitié de la seigneurie des Biards, le 3 mars 1393 ; décédée sans postérité, vers l'an 1406, sa nièce Guillemette Avenel, mariée à Guillaume Le Soterel, seigneur des Chéris, garde et gruyer de la forêt de Lande-Pourrie et comté de Mortain, qui possédait déjà l'autre moitié, réunit la totalité de cette baronnie ; ce Soterel avait un frère nommé Richard, seigneur de Milly, lequel n'eut qu'une fille, nommée Guillemette, qui épousa Thomas Pigace, le 29 décembre 1402. Guillaume Le Soterel, fils de ce premier, épousa Peronnelle de Husson, fille d'Émery, qui lui apporta les fiefs de Janté et Husson en Brecey. Henri V, d'Angleterre, confisqua ses biens, et le 3 mars 1419, donna la baronnie des Biards à Thomas Bowet, lequel fit quelques réparations au château, d'où, avec ses gens, il fondait comme un oiseau de proie, sur les pays environnants, et, après en avoir rançonné les malheureux habitants, ils retournaient chargés de butin, dans leur fort ; enfin ce dangereux chef fut tué, revenant d'une expédition dans le Maine, et ce fut envain que ses gens cherchèrent son trésor, jamais ils ne purent découvrir le lieu où il l'avait caché ; c'est ce trésor que l'on prétend avoir été enlevé par un Anglais en 1837.

On ne sait pas à quelle époque ce château fut rendu à son fils François, chambellan de Louis XI, et dernier du nom de Soterel (1), lequel n'eut qu'une fille, aussi nommée Françoise, mariée à Jean de Tardes, échanson

(1) Dans le XVIIe siècle une famille Sautereau, du Dauphiné, prétendit avec quelque fondement être de la même souche.

du roi, qui, à cause d'elle, rendit aveu le 25 juillet 1493, des seigneuries de Vernon, l'Angle, Néhou, des Biards, d'Anfreville, de Janté, Moissé, Husson, La Bohineuse en Romagny, etc. Françoise de Tardes, fille unique, épousa, vers 1530, Nicolas de Mouy, d'une maison considérable (1); car j'ai vu un testament du 15 novembre 1520, de son aïeule Jacqueline d'Estouteville, veuve de feu Jacques de Mouy, chevalier, baron et seigneur de Mouy, châtelain hérédital de Beauvais et de Belencombre, Saint-Denis-le-Thiboust, et de Charles Mesnil, capitaine de Saint-Quentin et Ribemont, conseiller et chambellan du roi, maître des eaux et forêts en Normandie et Picardie.

Dans un aveu de 1539, on lit : Nicolas de Mouy, chevalier, baron dudit lieu de Mouy, châtelain hérédital de Belencombre, Saint-Denis-le-Thiboust, Charles-Mesnil, et à cause de madame Françoise de Tardes, sa compagne et épouse, baron aux droits d'elle, des Biards, l'Angle, Néhou et Anfreville. Cette dame était morte en 1545, laissant l'usufruit de ses biens à son mari. Leur fils Antoine, rendit aveu de la baronnie des Biards, le 20 février 1555 (2); il épousa Charlotte de Chabannes, d'où sortit Charles de Mouy, qui en rendit aussi aveu, le 30 février 1574; il avait épousé Catherine de Sezanes, comtesse de Cerny, dont il n'eut qu'une fille, nommée Claude, mariée en premières noces à Georges de Joyeuse, et ensuite à Henri de Lorraine.

L'an 1561, Michel de Crux, prieur et curé des Biards étant décédé, Jean de Guiton, seigneur du petit fief de ce nom, présenta, pour lui succéder, Me Jean Cado; mais l'abbé de la Couture s'opposa à sa nomination, sur

(1) Dont le véritable nom était Goulard ou Gueulard.

(2) La baronnie de l'Angle, de Néhou, fut vendue par lui ou son fils Charles, à Nicolas de Briroi.

quoi survint un procès que cet abbé gagna à l'official d'Avranches; il se nommait Nicolas Fumée, et je crois devoir copier ici la note suivante, qui est jointe aux pièces du procès, « successeur du bon Hugues Gaudin, originaire de ce pays, et qui a fait tant de bien à Vezins et ici. Cet abbé mourut en 1575, il était fils d'un maître d'hôtel de François Ier; son oncle Adam Fumée, évêque de Sombre et abbé de la Couture dès 1536, lui résigna cette abbaye, qu'il fut obligé de quitter pour crime d'hérésie ; ils descendaient du fameux Adam Fumée, médecin des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII ; leurs armes sont d'azur, à deux faces d'or, accompagnées de six besants d'argent ».

Charles de Mouy vendit les Biards, en 1575, à Jacques Leprevost, descendant de Guillaume Leprevost, vicomte de Mortain, en 1440, qui laissa cette terre avec celle de Montreuil et de Bieville-la-Rivière, à Marie Leprevost, sa fille unique, qui les porta en dot à François ou Jacques Duparc, seigneur de Cresnay, Chêne-Dolé, etc., dont on voit les armes à la façade du Château-de-Cresnay, qu'il avait fait bâtir ; il rendit aveu de la baronnie des Biards, le 12 juin 1583, et, en 1592, il présenta à la chapelle Saint-Michel de Mortain, Me Guillaume Chupault, et ce, comme baron et seigneur en partie des Biards. De ce mariage sortirent deux filles, savoir : Jacqueline Duparc, dame de Cresnay, mariée à Louis de Boulainvilliers, baron de Courtenay, d'où sortit Louise de Boulainvilliers, mariée, en 1626, à François Dubois, seigneur de la Fresnaye, Poillé, Precey et Saint-Quentin, dont la famille tomba en quenouille dans la personne de Françoise Dubois, fille de René, seigneur de Saint-Quentin, et de Jeanne Duquesne, qui épousa Jean de Guiton, le 30 mai 1743 (ces Dubois portaient pour armes, d'or à l'aigle éployé) ; et Antoinette Duparc, baronne des Biards, mariée à Tanneguy de Varignie, seigneur de Blainville et capitaine de Pontorson.

Les honneurs de l'église des Biards lui furent disputés par Jean de Guiton, se disant aussi seigneur des Biards (voir les recherches de Roissy); monseigneur Péricard, évêque d'Avranches, et l'officialité n'ayant pas voulu décider ce différent, renvoyèrent les parties devant Jacques Poirier, seigneur d'Anfreville, lieutenant-général civil et criminel et président du baillage d'Avranches, lequel, après avoir ouï maître Médar Martin, curé dudit lieu, par sentence de l'an 1604, adjugea lesdits honneurs au sieur de Varignie; Catherine de Guiton, fille de celui-ci, et de Jacqueline de Saint-Germain, fille de Christophe, seigneur de Juvigny, et varlet de chambre du roi, épousa, le 9 décembre 1596, Jean D'Ouillenson, seigneur d'Ouilly, Cahan et Combercourt, fils de feu Thomas, vicomte de Coulibeuf, Fribois et chevalier de l'ordre du roi, dont nous verrons la famille terminer la liste des barons des Biards; enfin, la famille de Guiton a vendu tout ce qu'elle possédait dans cette baronnie, en 1805. Adrienne de Varignie, fille de Tanneguy et d'Antoinette, porta en dot, à Jean de Saint-Ouen, cette seigneurie et celle de Montfreville. La baronnie des Biards revint ensuite à une Marguerite de Varignie, mariée à Louis de Pierrepont, qui, en 1690, la fit ériger en marquisat. Leur fils, Jean-Louis de Pierrepont, marquis des Biards, eut, de son mariage avec Colette de Géraldin, une seule fille nommée Anne Louise Marguerite, qui épousa, en 1759, Jacques Gabriel D'Oillamson, exempt aux gardes, desquels nàquit, le 26 janvier 1769, Guillaume-Louis-Gabriel Raimond, dernier marquis des Biards.

La tour de l'église est carrée, placée sur la grande porte, au bas de la nef; elle semble intérieurement être du XIIIe siècle; son arcade est à ogives, et les retombées des nervures de sa voûte reposent sur deux personnages allégoriques, que l'on croit être Robert des Biards, laïque et moine; mais le portail d'architecture fleurie a été depuis refait en sous-œuvre; il est surmonté d'un bas-

relief en pierre de Caen, représentant saint Martin à cheval ; cette tour est une des plus belles du pays, toute en pierre de granit ; quatre contre-forts plats existent à sa base, et quatre jolis tourillons la couronnent ; une autre tour cylindrique, beaucoup plus petite et formant saillie, est appliquée sur son côté nord ; elle contient l'escalier en spirale ; la nef est éclairée par quatre croisées modernes ; elle a été reconstruite en 1760, aux frais des paroissiens ; le transept l'avait aussi été, en 1751 par les soins de monsieur Joseph Letourneur, alors curé ; le maître autel est détaché à la romaine ; le chœur paraît remonter au commencement du XVIe siècle. Il était orné d'une belle vitrine, représentant l'histoire d'Avoise des Biards jusqu'à sa mort, donnée en 1532 par noble homme frère Martin de Broc, originaire de Saussaie près Coutances, alors prieur des Biards et de Berné ou Bernay, ainsi que le constatent quelques fragments conservés aux fenêtres du chœur et de la sacristie. On y voit aussi deux petits écussons, l'un d'azur à une bande chargée de trois roses, et l'autre aussi d'azur à la face lozangée ; il n'y a pas un seul tombeau dans cette église ; ils furent (m'a dit un homme du pays) tous brisés pour reconstruire le transept et la nef ; enfin, son style primitif est ogival, et comme dans toutes celles qui ont été reconstruites en partie, il gémit de son association hétéroclite avec celui des autres siècles.

On ignore s'il existe encore de ces Avenel, bienfaiteurs des abbayes de Savigny, Saint-Sauveur, Montebourg, Ambie, qui furent célèbres en Italie et en Angleterre ; mais on trouve dans Vautier, page 149, que le 1er mars 1419, Henri V confisqua la terre de Chalandré, sur Guillaume Avenel et la donna à Edouard Wilson ; dans Montfaux, Guillaume Avenel, à Chalandré ; Jean, à Moulines ; Gilles, à Fontenay ; et Jean, à Brucherville, près Carentan. Sous le règne de François II, Pierre Avenel dénonça la conjuration d'Amboise et reçut

une forte récompense des Guises. En 1599, Roissy cite Thomas Avenel demeurant à l'Apenti ; Jean, à Chalandré ; Julien, à Fontenay-le-Husson ; Charles-Claude et René fils de Pierre, demeurant au Mesnil-Thebault, et Jean, sieur de la Cocherie, à Romagny. En 1617, un Claude Avenel, sieur des Touches, demeurait dans la paroisse des Biards, et enfin Chamillard cite Robert, Jean et Antoine Avenel dans le comté de Mortain.

ARMOIRIES

DES SEIGNEURS ET BARONS DES BIARDS.

1. Des Biards, d'argent fretté de sable de six pièces.
2. D'Hasting, d'Asting et même Hastins, d'or à une manche mal taillée de gueules.
3. Avenel, de gueules à trois aigles d'argent.
4. Soterel, d'azur à la croix d'or accompagnée de quatre éperviers d'argent, ou quatre sauterelles, car on ne distingue pas bien le scel.
5. Tardes, vairé et contre-vairé d'argent et d'azur.
6. Mouy ou Moy (anciennement Goulard), de gueules fretté de sable.
7. Le Prevost, d'azur au lion d'or, tenant de trois pates, un sabre la poignée en haut, la pointe en bas.
8. Du Parc, d'azur à trois molettes d'éperon d'argent.
9. Warignies ou Warignie, de gueules, à trois chevrons d'argent.

10. Guiton, d'azur à trois carseques ou angons d'argent

11. Pierrepont, d'azur au chef denché d'or.

12. D'Oilliamson ou D'Ouillenson, d'azur à l'aigle éployé d'argent bequé et membré d'or, posé sur un baril de même, cerclé d'argent.

ANTIQUITÉS SKANDINAVES.

NOTICE

PAR M. PIERRE VICTOR,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

MESSIEURS,

Si l'étude des *antiquités skandinaves* a trouvé depuis longtemps, dans le Nord, de nombreux et passionnés amateurs, il n'en est pas de même dans nos contrées; à peine savons-nous s'il existe des antiquités skandidaves, et, dans le petit nombre d'érudits qui le savent, il en est bien peu qui les connaissent (1).

(1) Parmi les membres de la *Société des antiquaires de France*, plusieurs se sont occupés de l'histoire du Nord, mais sans s'arrêter beaucoup à ses *monuments* proprement dits. M. *Depping* lui-même, qui a publié sur les invasions et sur la littérature des anciens Normands, les meilleurs ouvrages que nous possédions, a négligé la partie archéologique de leurs annales, qu'il pourrait cependant traiter mieux que personne.

Cependant la *Suède*, la *Norvège*, le *Danemark*, renferment des monuments, d'autant plus dignes de notre attention, qu'ils sont d'un caractère particulier à ces pays et qu'ils peuvent fournir d'utiles éclaircissements à l'histoire de l'Europe entière. Ces trois états ont chacun leurs *musées d'antiquités nationales*, formés d'objets remarquables, qui ont déjà jeté sur les annales du nord, une vive lumière, et qui prouvent que ces *Normands* fameux, dont nous ne connaissons guères que les invasions et les rapines, n'ont pas toujours été plongés dans la barbarie qu'on leur a imputée communément.

Je me propose de donner, dans la relation artistique, du voyage que j'ai fait dans le Nord, un aperçu de ces monuments. Je ne veux ici qu'en signaler l'existence et montrer que le domaine des antiquités septentrionnales, n'est point aussi pauvre et aussi aride que pourraient le faire supposer le laconisme et quelquefois le silence absolu des voyageurs français, qui ont, jusqu'à ce jour, exploré la Skandinavie.

La science archéologique n'est pas encore très-avancée. Elle manque d'ensemble et de classification; pour la rendre régulière et complète, utile à l'histoire et aux arts, il faudrait parcourir tous les pays qui peuvent fournir des matériaux favorables à ses progrès; et jusqu'à présent nous avons à peu près borné nos recherches aux contrées autrefois soumises à la domination des Grecs et des Romains. Nous commençons cependant à sentir la nécessité de les étendre plus loin. Cette tendance s'est manifestée naguères dans les renseignements demandés par nos comités historiques, et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la Commission scientifique, envoyée dans le Nord, sous la direction de M. *Gaimard*. Mais les questions mêmes, posées à cette occasion, donnent la mesure de nos connaissances sur les antiquités de cette partie du globe.

Ces instructions, dues à des hommes de mérite et de savoir, recommandent de visiter avec soin les monuments *chrétiens*, et elles ne disent rien des monuments *païens*. Elles invitent à relever scrupuleusement dans les églises, toutes les inscriptions des mausolées, à tracer un dessin rigoureux de toutes les sculptures, de tous les tableaux qui les décorent, (ornements assez rares dans les temples protestants); et à peine touchent-elles un mot des nombreux *tumulus*, qui couvrent le territoire skandinave; et elles passent entièrement sous silence ces monuments originaux, sur le granit desquels le Nord à imprimé son cachet de fer en caractères *runiques*.

La Skandinavie offre peu de ces hardis édifices religieux, l'orgueil du moyen-âge, et encore moins de ces magnifiques antiquités architecturales, de ces brillants chefs-d'œuvre de sculpture, la gloire de la Grèce et de l'Italie. On n'y rencontre point d'arcs de triomphe, d'élégantes colonnades, de temples majestueux; mais on y voit des monuments d'une simplicité mâle et agreste, qui, pour être dénués du charme des beaux arts, n'en présentent pas moins, dans leur austère physionomie et dans les souvenirs historiques qu'ils retracent, un sujet de puissant intérêt et d'attachantes méditations.

De simples *tombeaux de terre*, de rustiques *autels de granit*, des *cercles*, et des *obélisques de pierre brute*, voilà généralement en quoi consistent les monuments païens qui restent élevés sur le sol skandinave. Mais souvent par l'étendue de leurs proportions, par la hardiesse de leur construction, par la diversité de leurs formes, par les dessins et les caractères dont le le burin du *skalde* les a sillonnés, ces vestiges massifs et pittoresques des temps passés, frappent les regards et parlent à l'âme un langage qui la captive.

Ces monuments ont eu diverses destinations: ils ont été des temples, des forteresses, des enceintes d'as-

semblées nationales ; ils honorèrent la mémoire des héros; ils rappellent de grandes actions et de patriotiques sacrifices. Ceux-là même qui offrent le moins d'intérêt à l'étranger en ont souvent un très-vif pour l'homme du Nord, auquel ils révèlent les mœurs et les coutumes de ses pères, la gloire et les hauts faits de ses ancêtres. Pour lui, de simples pierres ont quelquefois une signification éloquente et dont le sens varie selon leur emplacement, leur disposition et leur configuration. Dans ces poétiques contrées, les noms même des montagnes, des lacs et des rivières réveillent souvent en lui de glorieux ou de touchants souvenirs.

Ces tombelles de gazon, ces aires granitiques, où la plupart des historiens ne voyent que les monuments d'un temps barbare, les lieux de rassemblement de guerriers farouches, les traces de la célébration d'un culte sanguinaire, ont été souvent consacrés à de plus nobles usages. La justice y rendait ses arrêts, la poésie y faisait entendre ses accents; cette structure grossière est moins due à la barbarie de l'époque qu'à la nature du pays, aux idées sociales et aux croyances religieuses de la nation.

Ces édifices ouverts, ces assemblées en plein air, convenaient à l'esprit d'indépendance et de liberté d'un peuple, d'ailleurs trop sensible aux beautés de la nature pour trouver beaucoup d'attraits aux prestiges de l'art. Pendant longtemps, l'habitant du Nord crut ne pouvoir donner à la divinité un sanctuaire plus digne d'elle que la voûte des cieux; il ne voyait point de temples plus beaux que ces majestueuses enceintes de rochers, ces imposantes forêts de sapins, (car les temples fameux d'*Upsala*, en Suède, et de *Leyra*, en Danemarck, dûrent leur fondation aux *Ases* d'Orient), des tertres tapissés de verdure, lui semblaient plus agréables aux morts et d'un aspect moins sombre pour les vivants, que d'arides sépulcres de marbre, couverts d'images funéraires; et la mémoire des hommes, cultivée par les chants des Skaldes, lui paraissait

donner aux exploits des héros une consécration plus glorieuse que le témoignage inanimé d'un froid et fastueux mausolée.

Aujourd'hui encore, dans beaucoup de provinces du Nord, on conserve cette aversion pour les murailles et pour les cités. Les monuments d'architecture y sont dédaignés, comme si l'on jugeait ne pouvoir en élever que de mesquins, auprès de ces colossales édifications de la nature au milieu de ces débris grandioses et pittoresques des révolutions du globe, qui décorent de toutes parts, la péninsule skandinave. Et, aujourd'hui comme autrefois, le caractère national et les principes religieux, ne sont point étrangers à cette disposition. On sait avec quelle ardeur le Nord embrassa, dans les temps modernes, un culte qui proscrit la pompe des édifices, l'ornement des temples et l'adoration des images. Aussi, les objets d'art que les églises du Nord possédaient avant la réformation, en ont-ils disparu en grande partie, lorsqu'elles furent transformées en temples protestants. Ce n'est donc point là, qu'on peut trouver beaucoup de ces sortes d'antiquités religieuses devant lesquelles nos fervents adorateurs du genre gothique, nos romantiques séminaristes de la restauration se prosternent avec idolâtrie. Ainsi, l'on a imposé une tâche assez stérile aux explorateurs de ces contrées, en les chargeant d'examiner et de relever sur toute chose, *les trésors des Églises*, *les chasses des reliquaires*, *les figuri-nes de la Vierge et des Apôtres*.

Parmi les *églises*, les *monastères*, les *châteaux* et autres édifices en pierre du moyen-âge, qui se rencontrent au milieu des villes et des *Gaard* en bois, de la skandinavie, beaucoup sont en ruine. Quant aux constructions des temps plus reculés, le peu de traces qu'il en reste, n'offrent guères d'intérêt que par les souvenirs qu'elles réveillent. *Leyra* et *Upsala*, ces deux an-

tiques siéges de la puissance politique et théocratique des nations septentrionales, ne consistent plus que dans quelques débris peu faits pour donner une idée de leur grandeur passée.

Les anciens édifices chrétiens de la Skandinavie ne diffèrent de ceux du reste de l'Europe, que par de légères modifications. *L'architecture du moyen-âge*, à laquelle les Skandinaves ne sont pas étrangers, ne présente, même dans leur patrie, rien qui égale les merveilles qu'elle a enfantées dans les autres pays. Cependant elle y a laissé des monuments qui peuvent intéresser l'archéologie, par divers détails de construction et par des accessoires d'ornementation empreints de l'influence des lieux.

La part que ces peuples habiles et entreprenants ont prise après leur conversion au christianisme, à cette architecture hardie, et le caractère septentrional qu'ils lui ont imprimé, ne me paraissent pas avoir été jusqu'à ce jour assez remarqués. Cette architecture, si improprement appelée *gothique* chez nous, est désignée avec bien plus de justesse par les Anglais, sous le nom d'architecture *normande*, car si l'on ne peut pas dire précisément qu'elle tire du Nord son origine, c'est du moins de là, que sont sortis les hommes qui ont le plus contribué à sa formation. Si les *Goths* d'Asie, auxquels on l'attribue et qui n'ont laissé dans leurs migrations, que des traces de dévastation, l'avaient importée en Europe, elle y eût déjà existé au VIIe siècle; et l'on sait qu'elle est bien postérieure à cette époque. Ce n'est qu'après que les Skandinaves eûrent envahi l'Allemagne, la Neustrie et l'Italie, lorsque, convertis au christianisme, ils réédifièrent les temples qu'ils avaient saccagés, qu'on la voit prendre naissance.

D'abord, copistes de l'arcade cintrée dont les monuments saxons et gaulois leur offrent le modèle, les hommes du Nord l'emploient dans toute sa pureté; mais

avant de s'établir dans nos contrées, ils avaient visité l'Orient, ils avaient vu Byzance, et ils associèrent bientôt à l'architecture romane l'architecture byzantine, fusion qui semble préluder à la composition du style ogival. Ils portent ensuite leurs armes en Espagne et en Syrie; ils revoient l'Orient, si plein d'attraits pour eux, l'Orient, où leurs ancêtres plaçaient *Asgard* le séjour des Dieux; et ils modifient de nouveau leurs monuments dans le goût oriental. Séduits par les longs fûts des colonnes mauresques, ils les accolent en faisceaux serrés, entrelaçent les arcs à plein ceintre; et de ces combinaisons forment l'*ogive*. L'art architectural du moyen-âge est créé.

Au milieu de tout ce qu'il a emprunté à l'art méridionnal, vous y voyez toujours percer et dominer le caractère du Nord. Constamment attachés à la mère-patrie, les Skandinaves semblent avoir voulu en perpétuer le souvenir, en reproduisant, dans leurs édification, la nature gigantesque des régions hyperboréennes. Dans ces gerbes de colonnes jaillissantes, dans la forme ogivale de ces arceaux élancés, on croit voir l'image des pins altiers de leurs montagnes, la courbure et le croisement des branchages de leurs forêts pyramidales; dans ces frontons triangulaires, dans ces clochetons aigus qui couronnent les portes et les tours, la reproduction des aiguilles de leurs rochers à pic; il n'est pas jusqu'au demi-jour et aux mystérieux effets de lumière de cette architecture saisissante, qui n'aient quelque chose de la teinte sombre et mélancolique du noir feuillage des bois du Nord. Quelques modifications que lui fasse subir le cours des siècles, l'*architecture normande* conserve toujours, à travers ses altérations, l'ensemble de sa physionomie première.

Examinez en Angleterre, dans l'ouest de l'Allemagne, en Normandie et dans plusieurs autres de nos provinces, les monuments religieux du moyen-âge, notamment ceux de transition entre l'époque romane et l'époque norman-

de, ainsi que les édifices des premiers siècles de cette dernière période, et vous y rencontrerez des indices bien plus précis de leur origine *orientalo-skandinave*.

Les hommes du Nord, comme pour s'assurer dans l'avenir l'honneur de leurs œuvres, y ont souvent apposé leur sceau. Vous y voyez l'image de leur pays et le souvenir de leur ancienne religion, se reproduire dans l'ornementation et dans la statuaire, car la mémoire d'Odin enflamma leur imagination longtemps encore après qu'ils eûrent abjuré son culte. Les chapiteaux, les pilastres, les archivoltes etc., présentent d'évidents emblêmes de la nature septentrionnale. Parmi ces monstres fantastiques qui les décorent, plusieurs sont empruntés à la mythologie skandinave, et les symboles de la religion odinique y figurent associés aux mystères catholiques.

Pour qui a parcouru le Nord, observé ses usages et étudié ses antiques croyances, les traces de cette empreinte locale sont nombreuses et frappantes. Ici, ce sont des torsades, des dentelures et autres ornements sculptés, semblables à ceux qu'on voit encore dans les maisons de bois et sur les meubles de plusieurs provinces réculées de la Skandinavie, des découpures lapidaires d'un goût analogue aux broderies des vêtements de l'habitant de ces cantons; là, des casques, des boucliers qui rappellent l'armure des anciens guerriers normands, de petites calottes grecques, pareilles à celles dont se coëffent encore, de nos jours, les paysans de la Norvège centrale; ailleurs, des pommes de pin, des aigles, des dragons et autres objets caractéristiques du Nord; des serpents, entrelacés à la façon de ceux qui entourent les inscriptions runiques des monuments lapidaires de la Suède.

Sur plusieurs chapiteaux des églises normandes du Xe et XIe siècles, on voit deux chimères ailées face à face, figures symboliques, qui ont, pour plusieurs antiquaires,

un sens caché, et que d'autres regardent comme les deux génies du bien et du mal, en pretendant qu'elles offrent l'emblême du manichéïsme, dont la religion chrétienne conserva quelque temps des traces; mais il en avait alors disparu; et l'on sait que ce dualisme, ce système d'un bon et d'un mauvais principe, d'une puissance intellectuelle régissant le monde à côté d'une puissance physique, formait l'un des dogmes fondamentaux de la religion skandinave.

Sur un chapiteau de l'église de Saint-Georges, à Bocherville, est représenté un homme armé d'un marteau; à cet attribut et à quelques autres indices, on doit être porté à y reconnaître le dieu *Thor*. Dans une église de Graville, on voit, au fond d'une niche, une figure sculptée, armée de la foudre, qu'on n'a pas manqué de prendre pour Jupiter; mais Thor était aussi le dieu de la foudre, et la divinité protectrice de ces mêmes Norvégiens, qui ont envahi et gouverné la Neustrie.

L'auteur d'un magnifique ouvrage publié en Angleterre, sur les *Antiquités architecturales de la Normandie*, M. *Cotman* remarque que « les architectes » normands se sont appliqués à copier le genre romain, » en y ajoutant des ornements originaux, inconnus et » hardis, qu'on ne peut concevoir d'un peuple étranger » aux lois de l'art et de l'humanité. Dans l'église de » Bocherville, dit-il, un chapiteau a l'air de montrer le » bon pasteur et la brebis pascale avec une croix; un » autre semble faire allusion à un combat entre les com- » pagnons d'Enée et les harpies, et beaucoup d'autres » objets à la mythologie et à l'histoire skandinave. »

Mais ici deux sujets eux-mêmes ne pourraient-ils pas s'y rapporter? j'ai vu des scènes pastorales et la figure de la croix, sur plusieurs d'antiquités septentrionales des temps païens. Plusieurs monuments lapidaires, antérieurs à l'introduction du christianisme dans le Nord, portent une croix; et le marteau, ce sceptre de

Thor, en avait quelquefois la forme. Ne serait-il pas également plus naturel de voir, dans les autres figures, une scène de la mythologie skandinave, que la représentation d'un épisode de l'Énéide?

On est frappé, en visitant les cabinets archéologiques de la Suède et du Danemarck, de l'analogie qui existe entre le dessin des diverses antiquités qu'ils renferment et l'ornementation des édifices appelés gothiques. On croit voir, dans les ornements, les armes, les parures skandinaves des IXe et Xe siècles, ainsi que dans les entrelacements gravés sur les pierres runiques, le germe de ces arabesques bizarres, de ces découpures légères et compliquées qui distinguent la sculpture architecturale des siècles suivants.

Les Anglais, plus versés que nous dans l'histoire du Nord, plus à même de comparer leurs antiquités avec celles de la Skandinavie, ont déjà fait entr'elles des rapprochements d'un grand intérêt. Ils ne se sont pas bornés à l'étude des monuments de leur pays; ils ont encore relevé avec soin les traces de ceux que leur offrent nos provinces, et particulièrement la Normandie, si riche en anciens édifices religieux. C'est, sans contredit, dans les monuments *anglo-normands*, et dans les monuments *gallo-skandinaves*, que l'on peut puiser les documents les plus précieux sur l'iconographie de l'architecture du moyen-âge.

Grâce aux travaux de la Société des antiquaires de Normandie, aux savantes recherches de MM. *de Caumont*, *Leprévost*, *Langlois*, *Lechaudé-Danisy*, etc, l'étude des antiquités normandes a fait, depuis 1824, de notables progrès (1). Nulle part peut-être, l'architecture

(1) C'est en 1824, que l'auteur de cette notice fit paraître sa Tragédie des *Skandinaves*, et les remarques historiques et mythologiques qui l'accompagnent. C'est aussi, vers cette époque, que fut fondée *la Société des anti-*

du moyen-âge n'a été étudiée avec plus de zèle et plus de fruit que dans cette province, si avancée dans toutes les branches des sciences et des arts. Il appartiendrait à cette société patriotique d'étendre ses investigations et ses lumières, non seulement à la Bretagne, à la Picardie, au Maine, au Poitou, mais encore à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Sicile, à tous les pays où leurs ancêtres ont pu laisser des traces de leur génie varié et puissant.

Mais c'est surtout à la mère-patrie qu'il lui serait nécessaire de recourir si, comme elle se le propose, elle veut « *rassembler et publier tous les faits propres à éclaircir et à compléter l'histoire de la Normandie.* » Ce sont les régions skandinaves, leurs antiquités, leurs annales, qu'il faudrait avant tout explorer. Cette entreprise, qui intéresse l'histoire de la France entière, a été trop long-temps négligée, et je ne sais même si elle a jamais été conçue et projetée. Ce n'est pourtant que là qu'on peut espérer de trouver la clef de tant de monuments dont nous n'avons encore pu pénétrer ni le caractère, ni la destination, ni l'origine. Cette exploration, faite avec le temps et le soin qu'elle réclame, remplirait un vide immense et ne contribuerait pas peu à aggrandir la sphère étroite, dans laquelle l'archéologie a été jusqu'à présent renfermée. Elle amenerait des comparaisons qui ont échappé aux antiquaires du Nord eux-mêmes, qui n'ont peut être pas non plus assez étendu leurs investigations au-delà de leur pays. Quelquefois, ils auraient pu consulter les historiens francs et les monuments de nos contrées plus sûrement que certaines pages islandaises.

Si la Skandinavie n'est pas très-riche en anciens monuments d'architecture, elle l'est davantage en antiquités d'une autre espèce ; et c'est cette classe de mo-

antiquaires de Kopenhague, qui a donné une si grande impulsion à l'étude des antiquités septentrionales.

numents que je signale surtout à l'attention de l'archéologue, parce que c'est celle qu'il nous importe le plus d'interroger.

L'historien et l'antiquaire peuvent consulter avec fruit, dans le Nord, une grande diversité *d'objets sculptés, gravés et fabriqués*. Cette classe d'antiquités offre à la numismatique et à la paléographie, d'intéressants sujets d'étude. Sous ces rustiques monuments païens, qui ne semblent attester que la grossièreté des peuples qui les ont élevés, il en est qui donnent d'eux une opinion moins défavorable. En fouillant la terre, en remuant la cendre des sépulcres, vous y découvrez avec surprise *des armes, des outils, des ustensiles* habilement travaillés, *des monnaies, des médailles, des ornements, des parures* de cuivre, d'or et d'argent, quelquefois artistement ciselés. Beaucoup de ces objets précieux ornent déjà les musées de Stockholm et de Kopenhague. S'il en est dans le nombre, d'étrangers au pays, ceux-là même révèlent des relations avec des peuples plus policés et une adoption de leurs usages, qui prouve que le Nord était anciennement parvenu à un certain degré de civilisation.

Les beaux arts, dont la culture demande à être fécondée par le climat méridional, pour qu'ils atteignent la perfection, ne sont pas néanmoins étrangers aux peuples du nord. Le goût en est même plus répandu aujourdhui dans les trois royaumes que dans beaucoup d'autres pays; et ils y étaient déjà cultivés dans les temps païens. Les Skandinaves connaissaient non seulement plusieurs arts industriels, mais encore la poésie, la sculpture, la broderie, etc. Ils avaient acquis une grande habileté dans la construction des navires, ainsi que dans le travail des métaux. Les Sagas parlent des riches étendards brodés, des armures brillantes, des vaisseaux ornés de figures dorées qu'ils possédaient sous le règne d'Harald Haarfager. La sculpture sur bois paraît avoir été en honneur chez eux très-anciennement; on en rencontre

encore des traces dans des *gaard* isolés ; malheureusement le temps n'accorde pas, aux ouvrages de cette matière, une longue durée. D'un autre côté, lorsque la réformation détruisit les œuvres du catholicisme, celui-ci avait déjà fait disparaître la plupart des ouvrages qui, émanés de l'Odinisme, le menaçaient d'en perpétuer les croyances. Cependant, beaucoup d'objets de tout genre se sont retrouvés, depuis qu'on s'est livré aux perquisitions nécessaires, et chaque jour les musées du Nord s'enrichissent de découvertes nouvelles.

Les recherches archéologiques sont, en Suède et en Danemarck, depuis une trentaine d'années surtout, l'objet des soins et de l'intérêt de toutes les classes de citoyens ; savants, princes, particuliers, fonctionnaires publics, tous y concourent selon leur position et leurs moyens. L'habitant du Nord est fidèlement attaché à sa patrie et aux usages de ses pères ; il en vénère les traditions, il en contemple les vestiges avec un sentiment de respect et d'admiration que nous ne connaissons pas. Ces débris des temps passés sont souvent, pour lui, de saintes reliques dont son esprit national est jaloux, et qu'il montre avec orgueil à l'étranger comme monuments de la gloire de ses ancêtres.

Aussi, n'est-il point de pays où le goût pour l'étude des antiquités soit aussi répandu et aussi vif. Cet amour des sciences historiques a été poussé chez quelques anciens antiquaires jusqu'au fanatisme ; la prétention, commune à toutes les nations, de se donner une haute et illustre origine s'est élevée en eux à un degré tout particulier. L'un d'eux appelait la vindicte publique sur ceux qui ne voulaient pas reconnaître les anciens Suédois pour les vainqueurs de Rome ; un autre prétendait que tous ceux qui refusaient de regarder les runes comme la plus ancienne écriture du monde méritaient d'être assommés à coups de pierres runiques. Les antiquaires de nos jours sont plus tolérants, et leur amour de la science, par cela

même qu'il est plus modéré, est aussi plus éclairé. La science leur doit, depuis un demi-siècle, de grands et lumineux progrès.

La Suède, la Norvège et le Danemarck ont produit une foule de savants archéologues et d'historiens distingués dont tous les ouvrages ne sont pas exempts d'erreurs et de préventions, mais ils se distinguent en général par une profondeur d'érudition, une patience de recherches et une exactitude de relevés qui n'appartiennent qu'aux hommes du Nord. Quelqu'ait été le succès de leurs efforts, ils n'ont cependant encore fait qu'ouvrir la voie des explorations qu'il reste à entreprendre. L'insuffisance des fonds, le manque de bras et les difficultés du terrain sont des obstacles qui s'opposeront encore, long-temps, à la découverte de toutes les richesses archéologiques que doivent receler ces vastes contrées.

Ces considérations ne doivent pas toutefois arrêter et décourager l'antiquaire, qui peut espérer, sinon de parvenir à compléter ses découvertes, du moins de remplir plusieurs lacunes. On ne sait que peu de choses des temps antérieurs à Sigge-Odin, dans le Nord ; et les trois ou quatre siècles qui ont suivi son apparition sont même enveloppés de beaucoup d'obscurité. L'archéologie pourrait seule jeter, par la suite, quelques éclaircisssements sur ces époques importantes. Il faut donc rechercher son secours avec ardeur. Les historiographes du Nord le comprennent, et les difficultés, loin de ralentir leur zèle, semblent l'accroître de plus en plus.

Les anciennes colonies skandinaves de l'Islande et du Groënland sont elles-mêmes, depuis plusieurs années, l'objet des investigations les plus actives. La Société des antiquaires de Kopenhague y fait exécuter des fouilles qui n'ont pas été stériles, et qui promettent des résultats plus fructueux encore ; sans doute ces travaux ne s'arrêteront pas là : elle tournera aussi ses regards vers d'autres régions ; car ce n'est pas dans le Nord seul que sont ré-

pandues les antiquités skandinaves. Pour explorer leur domaine dans toute son étendue, il faudrait visiter toutes les contrées que les peuples septentrionaux ont envahies et soumises à leur domination ; il faudrait parcourir l'Europe depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, depuis les côtes occidentales de la France jusqu'aux confins orientaux de la Russie, et étendre même cette exploration aux plages lointaines du nouveau monde.

Les ossements des guerriers d'Odin reposent dans les plaines du Rhône et de la Durance, sur les rives de la Loire et de la Seine, et avec eux sans doute plus d'un débris de leurs armures. *M. Lebas* qui vient de faire paraître, dans l'*Univers pittoresque*, un précis intéressant de l'histoire de Suède, où il passe en revue diverses antiquités suédoises, parle d'un monument lapidaire près de Saumur, qui a une grande ressemblance avec un monument du même genre de la Westrogothie. *Pinkerton* prétend que les roches de Carnac ne sont ni Celtiques ni Druidiques, et qu'elles appartiennent aux Goths-Belges. Qui sait si elles n'auraient pas une origine plus septentrionale encore ? et combien de tombelles, réputées gauloises, pourraient bien être skandinaves ! (1) La Normandie doit en posséder un grand nombre : plusieurs de celles qu'on y a découvertes ont fait naître des questions, qu'avec une connaissance plus approfondie des monuments du Nord, on eût peut-être plus facilement résolues. Des bouts de lance, des haches,

(1) Tout récemment on vient de découvrir dans le département de la Nièvre *un tumulus parfaitement semblable*, dit-on, *à ceux du même genre, retrouvés dans le nord de l'Europe*, et renfermant, *comme les tombelles skandinaves*, des ossements mêlés à des colliers, des bracelets et autres ornements en fer et en cuivre ; mais ces similitudes n'empêchent pas nos antiquaires de l'appeler un *tumulus* gaulois, et de considérer ces insignes comme provenant des *temps barbares de la Gaule*.

des anneaux et une espèce de hausse-col d'un caractère tout-à-fait septentrional, ont été trouvés, il y a plusieurs années, dans le département de la Manche.

Sur les bords du Rhin, près de Worms et près de Mayence, on a découvert une assez grande quantité de bracelets et de colliers, semblables à ceux que portaient autrefois les peuples du Nord. J'en ai vu, dans cette dernière ville, qui ne différaient en rien de ceux que j'ai observés depuis dans les cabinets d'antiquités suédoises et danoises.

Divers monuments skandinaves existent dans les îles britanniques, et probablement en plus grand nombre que ceux qu'on y connaît déjà. L'Angleterre offre des débris de forteresses, des pierres runiques ; l'Écosse des obélisques, des cercles de jugement ; l'Irlande des tombelles, des retranchements de guerre qui leur appartiennent.

Des buttes sépulcrales et des vestiges de fortifications, de même origine, ont été reconnus en Amérique ; des coins et autres instruments en silex, pareils à ceux qui sont renfermés dans les *tumulus* du Nord, ont été trouvés aux Antilles, il est aujourd'hui constaté que ces audacieux navigateurs ont étendu leurs excursions jusqu'aux plages du Nouveau-Monde; et une pierre runique, découverte depuis peu d'années, à Grippsholm en Suède, atteste que les anciens Suédois ont même abordé aux rivages africains.

On voit que le champ des ANTIQUITÉS SKANDINAVES est vaste. Je bornerai mon examen à la Skandinavie, domaine immense dont on pourra juger les ressources par le coup-d'œil que je me propose de jeter sur chacun des trois états qui le composent.

VERRIÈRES

DU CHŒUR DE LA SAINTE ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE TOURS.

LÉGENDE DE SAINT EUSTACHE.

PAR M. L'ABBÉ MANCEAU.

MESSIEURS,

Parmi les nombreux titres que le moyen âge s'est acquis à l'admiration des hommes, à la reconnaissance de tous ceux qu'unissent les doubles liens de la Religion et de l'Art, un des plus incontestables, est bien évidemment, la merveilleuse création, le gigantesque enfantement de nos somptueuses basiliques ; monuments vénérables, qui rediront à tous les siècles et la vive foi et les sublimes inspirations de nos pères, de ces hommes vigoureux, que d'insensés détracteurs ont osé en blasphêmant appeler *barbares*.

Tout est beauté, tout est ravissant, tout est leçon dans nos vieilles cathédrales; depuis les parvis du temple, jusqu'à ses régions les plus intimes, depuis ses dalles jusqu'au sommet de ses tours pyramidales, mais surtout dans ses radieuses verrières, dont l'éclatante splendeur et les riches dessins procurent à l'âme un indicible rafraîchissement; un enseignement céleste la transporte dans un monde de paix et de gloire.

Et cependant, ces œuvres toutes parfumées de la plus sainte poésie, toutes palpitantes d'intérêt national, depuis trois siècles, ont été négligées, dédaignées; je dirai presque méprisées.

Si dans ces jours de progrès des arts et de renovation du goût, de véritable renaissance, de culte antique, de nouveaux hommages sont rendus à la peinture vitrifiée, à nos *gothiques* verrières, que l'action destructive du temps épargna, ceux que la main des hommes ne put défoncer, grâces solennelles en soient rendues au *restaurateur de l'Archéologie*. A sa voix, de nombreux disciples sont accourus pour arrêter la marche rapide du vandalisme : inspirés par son génie, partout ils ont publié la richesse, la haute instruction, la sublime pensée de nos brillantes verrières, ce livre scellé, depuis hélas! trop d'années, s'ouvre tous les jours; la nuit de l'ignorance disparaît pour faire place à la lumière du jour, et quand tous les trésors de notre vieille peinture sur verre auront été révélés, alors qui pourra mesurer la profondeur de l'abyme où s'était précipité le bon goût, dans les trois derniers siècles?

Alors aussi, Messieurs, un devoir sacré, un devoir national nous sera imputé, tous nos efforts d'artistes et de Français devront se réunir à l'effet de faire renaître en France l'art de la peinture sur verre, de le populariser, en veillant surtout à la conservation, à l'intelligente restauration de ces œuvres transparentes que nous ont léguées les verriers du moyen-âge.

Le savant fondateur de la Société française pour la conservation des monuments l'a dit : Le meilleur moyen de conserver, c'est de décrire. Eh bien ! Messieurs, je veux être disciple docile, et avec ses conseils et les vôtres, je vous révelerai les richesses que renferme la verrière d'une belle église de France, l'église métropolitaine de Tours.

Quinze verrières complètes forment la muraille diaphane du beau chœur de cette église; elles appartiennent, sans contredit, ainsi que les deux roses du transept, à la période dite mosaïque avec ses cartels, ses fonds d'azur réticulés; à cette époque de la peinture vitrifiée, où l'art négligeant la perfection du dessin, tendait spécialement à marier, par menues dimensions, les tons *autilnétiques* et à créer cette chaleureuse, cette ravissante harmonie des couleurs que ne pourront jamais produire les tableaux des verrières du XVe siècle.

Une seule de ces verrières nous a été léguée intacte par nos pères; elle renferme avec magnificence toutes les armoiries de l'illustre famille de Laval-Montmorency, ainsi que de ses alliances. Un de nos savants compatriotes aura l'honneur de vous en développer toute l'importance.

A la droite du chœur de la métropole de Tours, à la première fenêtre, nous apparaît, Messieurs, la légende de saint Placide ou de saint Eustache, légende qui ne pouvait échapper à l'attention toute particulière de nos ayeux du moyen-âge, tant la vie qu'elle contient, renferme de merveilles et publie de touchantes leçons; et tant aussi elle flattait une de leurs passions favorites: saint Eustache était un des premiers patrons des chasseurs.

Cette verrière, haute de trente-deux pieds, large de . . . . . , se compose de vingt-quatre cartels ovales, séparée par trois meneaux légers, terminée par deux petits et un grand, quatre feuilles superposées. Le

grand médaillon contient l'image de l'Eternel, assis sur son trône et dominant tout l'ensemble de la verrière.

Ce fut vers la fin du premier siècle, sous l'empire de Trajan, que Placide édifia par ses vertus, étonna par ses malheurs, tout le monde entier. Illustre général, il s'était acquis une haute célébrité en vainquant les Parthes et réduisant, à une paix honteuse, ces fiers ennemis de Rome.

Issu de l'une des plus anciennes comme des plus nobles familles de l'Empire, la noblesse de son âme surpassait encore cette illustration originelle.

Aussi, bientôt dégoûté des basses flatteries des courtisans, de la corruption de la cour, s'empressa-t-il de gagner les profondeurs de la solitude, entre les villes de Tibur et de Préneste, dans le riche domaine de ses pères, qu'il partagea tous les jours avec l'indigence.

Une épouse belle et vertueuse répondait dignement aux charitables inclinations de Placide. Deux fils dont les précoces dispositions faisaient entrevoir les plus belles espérances, resserraient encore les liens de ces deux époux. Le bonheur habitait au sein de cette tendre famille; aussi de nombreux amis, de vieux soldats s'empressaient-ils de la visiter souvent; ils venaient souvent participer aux fêtes de la forêt, car Placide aimait ardemment les plaisirs bruyants de la chasse; la chasse avec ses dangers, ses fatigues, était pour Placide l'image de la guerre.

Une autre guerre se faisait alors avec d'autres combats, c'était la grande lutte du christianisme contre le vieux paganisme; commencée depuis cent années, elle ébranlait déjà le monde entier, le sang du martyre coulait à grands flots; mais ce sang généreux ne pouvait éteindre la patience de ces héros, leur foi vive, leur magnanimité. Spectacle étrange, qui, frappant avec force la grande âme de Placide, l'inclinait comme malgré lui, vers la croyance chrétienne si vaillemment soutenue.

Déjà il avait abandonné le culte grossier des idoles, banni loin de sa famille la superstition du paganisme, lorsqu'un événement merveilleux vint subitement ouvrir ses yeux, et les ouvrir au brillant flambeau de la vérité.

Un jour, Placide se livrant, avec ses nombreux amis, aux exercices ordinaires de la chasse, se mit à poursuivre de toute la rapidité de son coursier, un cerf d'une grandeur prodigieuse; son ardeur l'eut bientôt emporté loin de ses compagnons, au plus épais de la forêt; déjà il allait saisir sa proie, l'arc était tendu, la flèche dirigée, mais ô prodige! une croix à l'auréole éblouissante, dont la clarté brillait au loin dans l'obscurité de la forêt, lui apparaît entre les bois du cerf. Le Christ l'appelle par son nom, avec une douceur inexprimable « Placide, Placide, » il tombe à genoux de frayeur et s'écrie : « Seigneur, qui êtes-vous? Je suis le Christ, mort sur une croix pour te sauver, toi et tous les hommes. Ah! Seigneur, qu'exigez-vous de moi? — Va dans la cité voisine, chez l'évêque des chrétiens, là tu apprendras ce que tu dois faire. »

La vision disparut comme un éclair et Placide se trouva bientôt plongé dans l'obscurité de la forêt, mais son âme était éclairée.

Les cartels 1, 2, 3 et 4 contiennent cette première période de la vie de saint Eustache; on l'y voit monté sur un cheval, sonnant du cor, poursuivant le cerf lancé, puis en adoration devant la croix lumineuse qui brille entre les bois du cerf.

Sitôt que les premiers rayons de l'aurore commencèrent à dissiper les ténèbres de la nuit, Placide s'empressa de recourir vers la demeure où sa famille, ses amis l'attendaient dans la plus cruelle perplexité, qui fut bientôt remplacée par l'expression de la plus sincère allégresse. Trajana, surtout, l'épouse de Placide, ne

pouvait contenir toute l'ardeur de sa joie; elle, dont l'âme tendre avait été saisie de tant d'angoisses!

Cependant le général ne pouvait plus contenir en lui-même, toutes les émotions de la nuit, toutes les merveilles opérées en sa faveur, il se hâte donc de révéler à sa digne compagne et l'apparition lumineuse et la promesse qu'il a faite d'aller se présenter à l'évêque. Celle-ci, toute ravie, témoigne à Placide que sa félicité est sans bornes, puisqu'elle voit l'heureuse réalisation de ses vœux les plus chers, l'accomplissement si désiré des promesses que Dieu lui a faites en vision.

Tous deux se présentent donc à l'évêque Jean, lui racontent tous les prodiges opérés, le prient d'achever ce que Dieu a si merveilleusement commencé, demandant la grâce du saint baptême pour eux et leurs deux enfants.

Touché jusqu'aux larmes de cet événement miraculeux, l'évêque Jean n'oublie rien pour accélérer la réception du baptême et après s'être empressé de faire connaître les principales vérités de l'évangile, à ces fervents néophites, il leur conféra la grâce tant désirée.

Placide reçut au baptême le nom d'Eustache, Trajana, celui de Théophyta. Le fils aîné fut nommé Agapius et le plus jeune Théophytus.

Après avoir reçu le baptême d'eau, ces fervents et nouveaux chrétiens, reçurent bientôt le baptême des souffrances. Dieu, pour les éprouver, les purifier et donner au monde de rares exemples de patience et de résignation, les fit boire à la coupe amère de la vie. Une peste cruelle ravageant la contrée, fit périr leurs amis et leurs serviteurs, ils supportèrent ce fléau en véritables chrétiens qui doivent bénir la Providence, alors même que la tribulation est à son comble. Mais chose inouie! ces mêmes hommes qu'ils avaient soulagés de toutes les ressources de leur charité, oubliant les bienfaits passés, les chassèrent impitoyablement, comme la

cause de la colère des Dieux. Dépouillés de toutes leurs richesses, ils furent contraints de s'embarquer pour l'Egypte.

Les cartels 5, 6, 7 et 8 rappellent cette deuxième période de la vie du Saint. On y voit son baptême, celui de son épouse accompagnée de ses deux enfants, cette infortunée famille fuyant vers la mer et s'embarquant sur un vaisseau.

Ce vaisseau était le domaine d'un marchand maure, qui voulut bien, moyennant une légère rétribution d'argent, recevoir à son bord les pauvres voyageurs. Le temps fut favorable pendant toute la traversée, et la pieuse famille put alors se refaire en paix de toutes ses fatigues et de ses longues et dures privations. Ils étaient dans le calme et pourtant un orage terrible les attendait au port.

La beauté de Théophyta avait touché le cœur du noir africain. L'infâme! il conçut l'affreux projet de la ravir à son époux, à ses enfants. C'est en vain que Eustache et sa vertueuse épouse le supplient à genoux de ne point percer leur âme de la plus affreuse douleur; sourd à leurs prières, il ordonne qu'on précipite impitoyablement vers l'Egypte Eustache et ses enfants. Le monstre fait regagner la pleine mer, entraînant avec lui la pieuse mais désolée victime.

Le malheureux époux vainement tendait les bras vers la mer, pour réclamer sa tendre Théophyta, le vaisseau fendait les ondes et disparaissait dans l'immensité des mers.

Cependant Eustache n'oubliait pas qu'il était père, et père chrétien, que sa foi et ses obligations devaient maîtriser sa douleur, qu'il avait à veiller à la conservation de ses deux enfants. La Providence, en qui il se confiait pleinement, lui offrit une grotte hospitalière, où il put faire reposer les jeunes compagnons de son infortune. Là, fatigués, abattus, ces tendres enfants ne tardèrent pas à se livrer au sommeil. Mais Eustache

ne dormait pas, sa douleur, son inquiétude avaient trop d'intensité, il priait Dieu pour ses enfants, il priait pour sa chère Théophyta.

Quand Hagapius et Théopytus ouvrirent les yeux à la lumière du jour, il fallut de nouvelles consolations, car ils demandaient leur mère, et leur mère n'était plus là pour les couvrir de ses caresses, pour leur prodiguer ses soins maternels; Eustache alors se met en chemin pour découvrir dans la plaine les aliments nécessaires à la vie. Une large rivière s'opposant au passage, le malheureux père essaya la traversée, chargé du plus jeune de ses enfants, il réussit à porter son précieux fardeau vers la rive opposée; il retournait plein de joie vers son fils aîné, lorsque tout-à-coup un énorme lion menace de le ravir, il accourt de toute sa vitesse de père, mais vainement; déjà le lion avait saisi sa proie et l'emportait vers la forêt par une course rapide. Quel désespoir!

Théophytus avait vu la bête féroce enlever son frère, il poussait des cris lamentables; hélas! trop lamentables, puisqu'attiré par leur écho, un loup furieux se précipitant sur lui l'emporta bientôt dans la solitude du désert, en présence du malheureux Eustache qui vit disparaître son second fils dans l'impossibilité de lui porter aucun secours. Quelles angoisses indicibles! Ce courageux guerrier qui, tant de fois avait exposé sa vie sur le champ de bataille, sentit son courage s'abattre, ses membres se roidir. En quelques instants, il avait perdu sa patrie, ses amis, son épouse et ses enfants, sa dernière espérance.

Mais il avait été marqué du signe de la croix au saint baptême, il voulut le porter avec honneur, en marchant courageusement dans la route des douleurs que lui avait tracée le Divin Maître; il se résigna à la volonté suprême et alors le Seigneur versa, dans son âme abreuvée de souffrances, des torrents de consolations; le fardeau devint léger, et le joug plein de douceur.

Les cartels 9, 10, 11 et 12 nous révèlent cette époque de la vie de saint Eustache. On l'y voit chassé du vaisseau, ainsi que ses enfants, par les soldats du Maure, traversant le fleuve d'où il apperçoit l'affreux enlèvement de ses fils, lesquels sont arrachés de la dent meurtrière des bêtes féroces par le dévouement de quelques bergers et bûcherons.

Soutenu par sa foi, Eustache se mit à parcourir les campagnes, cherchant une terre habitée. Enfin, après des peines et des privations inouies, il eut le bonheur de trouver un asyle dans la maison d'un vénérable vieillard, qui lui offrit charitablement, car il était chrétien, de partager avec lui les travaux et les productions des champs.

Eustache vivait depuis quinze ans dans cette humble et paisible retraite, et dans l'ignorance absolue des événements qui pouvaient intéresser sa patrie; lorsque le soir d'un beau jour, à l'ombre des monts que ne doraient déjà plus les rayons du soleil; il apperçut deux cavaliers aux armes étincelantes. Eustache avait été général, et général victorieux; aussi, la vue de ces brillantes armures jeta-t-elle dans son âme d'involontaires sentiments de joie, mais qui se manifestaient bien vifs, quand il reconnut en eux ses deux fidèles serviteurs, Acacius et Antiochus.

« Qui vous amène en ces lieux déserts, mes amis, » dans cette solitude où depuis tant d'annés n'a pas » brillé une lance romaine? — Nous parcourons l'E- » gypte, dirent-ils, par ordre de l'Empereur, réclamant » partout le général Placide, jusqu'ici, nos recherches » ont été vaines et inutiles. » Le vieux général voulut feindre encore, mais impossible, tant il était pressé d'émotions; il se fait connaître à eux, leur découvre les nobles cicatrices de sa large poitrine, leur raconte ses malheurs si touchants, et après avoir pleuré avec eux, se dispose à obéir aux ordres de l'Empereur, mais non

pas encore sans regrets, sans sacrifices, car il abandonnait et le généreux Clément et la paisible vallée de Badyssus et tous ses nombreux amis.

Fidèle à la voix de son maître, Eustache se dirige donc avec les deux cavaliers vers la capitale du monde. Le voyage fut des plus heureux et bientôt l'Empereur vit à sa cour celui qu'il cherchait avec tant d'empressement; le général que l'armée réclamait pour vaincre de nouveau les Parthes indomptés. Après avoir entendu avec attendrissement le récit des longues et lamentables douleurs d'Eustache, après lui avoir prodigué toutes les consolations possibles, l'Empereur lui dit : Placide, j'ai besoin de vous nommer général en chef de l'armée qui doit marcher contre les Parthes, je remets entre vos mains le sort de la patrie, partez et répondez à mon attente, à celle de l'armée, à celle de l'empire. Trajan le revêtit ensuite des insignes du commandement, lui mit le bâton de généralissisme,aux acclamations universelles de la cour, de l'armée et du peuple romain.

On voit, aux cartels 13, 14, 15 et 16, cette quatrième période de la vie du Saint. Armé d'une houlette, il reçoit deux cavaliers, retourne avec eux vers l'Empereur, aux genoux duquel il reçoit les insignes du commandement.

Et ces insignes ne tardèrent pas à être enrichis des lauriers de la victoire.

A la voix du nouveau général, l'ordre le plus parfait se rétablit dans l'armée. A sa présence, le courage renaît dans tous les cœurs, quelques jours suffisent pour arriver, combattre et vaincre. Les Parthes sont taillés en pièce et réduits à une paix honteuse. Couverte de gloire et de richesse, l'armée, conduite par son général vainqueur, dirigea sa marche triomphale vers le capitole romain, pour assister à l'ovation du vainqueur des Parthes. Partout, sur son passage, elle fut accueillie par les plus vives acclamations.

Eustache était heureux, mais comme son bonheur

allait grandir encore, bientôt il devait revoir sa tendre épouse, ses bien aimés enfants?

Un jour, quelques officiers du général, après avoir pris leur repas dans la maison d'un riche habitant, vinrent s'asseoir à une table de pierre, au milieu d'un jardin verdoyant et non loin des tentes du camp. Là, chacun racontait à plaisir les aventures plus ou moins merveilleuses de sa vie, lorsque tout-à-coup deux jeunes officiers se précipitent avec effusion dans les bras l'un de l'autre, s'appelant mutuellement par leur propre nom, et se prodiguant les témoignages de la fraternité la plus touchante. C'était la reconnaissance des enfants d'Eustache, tous deux avaient eu le bonheur d'échapper à la dent meurtrière des bêtes féroces, grâce à un généreux dévouement.

Pendant cette scène attendrissante, une servante, une mère, Théophyta sentait défaillir son cœur, pressée qu'elle était par une émotion que nul ne saurait exprimer. Elle avait entendu Agapius dire à son frère Théophytus : « Tes yeux n'ont-ils donc jamais revu notre » bonne mère? Oh! si elle vivait? »

Elle vivait, en effet, la pauvre mère, l'épouse infortunée! mais elle était inconnue, elle était esclave. Dieu qui l'avait prise sous sa sainte protection l'avait délivrée miraculeusement de la puissance de l'infâme africain, qu'il avait frappé de mort subite avant qu'il pût mettre à exécution son infernal dessein; mais les esclaves du Maure l'avaient privée de la liberté.

Elle vivait! Mais quel moyen efficace emploiera-t-elle pour se faire reconnaître par ses enfants, elle esclave et ses enfants au milieu de toutes les jouissances de la vie! Elle n'osait, elle n'osait, et cependant elle était impétueusement excitée; enfin la mère s'approche de ses fils. « Nobles et jeunes guerriers, oserai-je, leur dit-elle, » d'une voix entrecoupée, vous adresser une prière! » Je suis Romaine; une affreuse catastrophe m'a ravi

» mon époux, autrefois vainqueur des Parthes, et mes » deux enfants en bas âge, et j'ai été vendue comme es- » clave. » Alors dit précipitamment Agapius, vous désirez donc recouvrer votre liberté, venez avec nous saluer le général, lui seul peut vous la rendre, venez et ne craignez pas.

A cette proposition si anattendue et si contraire à ses espérances, Théophyta tombe dans une subite indécision; puis s'armant d'un nouveau courage et mettant sa confiance en Dieu, elle se met à suivre de loin les deux officiers.

Ceux-ci, après avoir rendu leurs hommages au général, lui avoir raconté les malheurs de l'esclave, l'introduisent toute tremblante au milieu de la magnifique demeure du triomphateur Romain; Eustache était revêtu de toutes les marques de sa dignité! Théophyta allait ouvrir la bouche pour lui exposer ses infortunes, lorsque soudain elle reconnaît en lui son époux Eustache. Oh! quel joie délirante s'empara de l'âme de la pauvre esclave? Qui n'a pas ressenti de ces joies subites et enivrantes, ne comprendra jamais la souffrance de bonheur que Théophyta ressentit en ce moment. Elle veut se précipiter vers Eustache, les bras tendus pour l'embrasser, mais l'œil sévère du général ne la reconnaît pas, et alors au délire de la joie succède la plus poignante des douleurs.

Alors aussi, sans se laisser abattre, elle lui raconte avec énergie les moindres circonstances de leur vie privée, depuis la vision céleste jusqu'à l'affreuse séparation du vaisseau. Eustache écoute, réfléchit, écoute encore, et voilà que tout-à-coup il reconnaît visiblement les traits du visage, le doux son de la voix de Théophyta, sa tendre épouse lui est rendue, après seize années de la plus cruelle séparation. Dieu seul sait quels torrents de félicité furent versés alors dans l'âme d'Eustache et de Théophyta.

Quelle ineffable joie dut aussi pénétrer le cœur des deux fils, au moment heureux où il leur fut donné de prononcer de-nouveau les doux noms de ceux qui leur avaient donné le jour.

Eustache ne pouvait en croire à ses yeux, il lui semblait habiter un autre monde, aussi invita-t-il hautement l'armée à célébrer son bonheur et surtout ses fidèles serviteurs, et tous ensemble adressèrent à Dieu l'hommage de la plus vive reconnaissance.

Les cartels 17, 18, 19 et 20 nous initient à cette période de la vie de saint Eustache, il y apparaît partant pour l'armée, livrant bataille contre les ennemis; ses enfants se reconnaissent auprès d'une table, non loin des tentes du camp, puis enfin Théophyta reconnue par Eustache.

Toute l'armée témoigna, par de vives acclamations, combien elle était heureuse du bonheur de son général; ce ne fut qu'une fête continuelle jusqu'aux portes de Rome, où l'Empereur et le peuple attendaient Eustache pour couronner en lui le vainqueur des Parthes. Mais ô dessein admirable de la divine Providence! Au lieu de la palme de laurier que lui destinait l'Empereur, le ciel lui en reservait une immortelle et inflétrissable.

L'Empereur Trajan était mort et Adrien lui avait succédé. Ce nouvel Empereur, ennemi des chrétiens, était devenu leur persécuteur acharné; et, quand, avant l'ovation, il voulut conduire Eustache au temple pour offrir de l'encens aux faux dieux; celui-ci fut aussi surpris qu'indigné de sa proposition. Comment, s'écrie l'Empereur, vous refusez d'offrir de l'encens aux dieux de la patrie; Eustache répond avec calme : Je suis Chrétien, le Dieu que j'adore m'a donné la victoire, par Jésus-Christ son Fils, à lui seul la gloire et la reconnaissance. Transporté de colère, Adrien se sentait entraîné vers la vengeance, mais il n'osait faire mourir le vainqueur des Parthes; c'est pourquoi, aux accents de la fureur succédèrent une

fausse douceur, des promesses fallacieuses, et lorsque Eustache fut de retour en son palais, de faux amis, émissaires corrupteurs d'Adrien, essayèrent, mais en vain, d'ébranler sa foi. Je suis chrétien, telle était l'incessante réponse du général.

Voyant que ni la promesse, ni la séduction ne pouvaient affaiblir la mâle conviction d'Eustache, Adrien transporté de colère, ordonne aussitôt qu'il soit amené devant lui, pour l'intimider par des menaces. « Je viens » s'écrie-t-il, d'apprendre avec le sentiment de la plus » profonde indignation, que vous persistez dans votre » refus d'offrir de l'encens aux dieux de la patrie, et que » votre épouse et vos fils loin de chercher à vous fléchir, » vous ont au contraire confirmé dans votre funeste ré- » solution. Obéissez ou je vous livre tous à la rigueur du » supplice. — Je suis prêt à obéir à l'empereur, quand » ses ordres ne seront point en opposition avec la loi de » Dieu, vous pouvez, prince, nous enlever la vie pré- » sente, cette vie misérable, mais Dieu nous donnera » promptement celle qui n'aura jamais de bornes et où » les peines et les douleurs n'habiteront jamais, brisez » nos corps ; et nos âmes, rendues à la liberté, s'envole- » ront au séjour des bienheureux.

Outré de fureur, Adrien arrache lui-même au général les insignes du commandement et ordonne qu'on le traîne, lui, sa femme et ses enfants, à l'amphithéatre, pour y être broyés par la dent meurtrière des bêtes féroces ; victimes héroïques de la barbarie, ces âmes généreuses s'avancent pleines de joie vers le lieu du supplice, heureuses de pouvoir mourir pour l'amour de celui qui avait donné sa vie pour la rédemption universelle.

Mais, ô prodige ! Les bêtes sauvages ont moins de férocité que le tyran Adrien, elles respectent les saints martyrs, elles n'osent les saisir, elles vont ramper à leurs pieds comme de timides agneaux. Un cri unanime

se fait entendre aussitôt ; le peuple entier demande grâce, mais la colère du tyran n'est pas encore assouvie ; Eustache et ses compagnons seront condamnés à un supplice encore plus cruel, à périr dans les flancs d'un taureau d'airain rougi par les flammes.

Sitôt que le supplice est préparé, les bourreaux s'empressent de saisir leurs victimes, mais déjà le martyr Eustache, prosterné, les mains élevées vers le ciel avait fait cette prière, « O Dieu tout puissant, exaucez nos » vœux les plus chers, faites qu'après avoir été purifiés » par ce feu, nous soyons dignes d'être reçus dans le » séjour de votre gloire éternelle. »

A peine Théophyta, Agapius et Théophytus eurent-ils répondu *Amen*, qu'ils furent précipités avec Eustache dans l'horrible instrument de la colère impériale. Ils moururent bientôt, mais leurs corps restèrent intacts au milieu des flammes et leurs âmes s'envolèrent dans la cité des saints où bien vîte ils oublièrent la tribulation de la terre.

Les quatre derniers cartels contiennent cette dernière période de la légende. St.-Eustache professe sa foi devant l'empereur en présence des courtisans, il fait sa prière suprême, et enfin périt glorieusement, avec son épouse et ses deux fils, dans les flancs enflammés d'un taureau d'airain.

Au plus haut de la verrière, assis sur son trône, dans sa majesté divine, apparait le rémunérateur fidèle, le seigneur des guerriers : il assiste aux glorieux combats des martyrs, il entend tous les gémissements de la terre, promettant une gloire assurée, une gloire éternelle à tous les braves, qui semblables à son fils et aux saints martyrs auront combattu vaillamment.

Non, vous ne fûtes jamais barbares, artistes chrétiens, vous dont les œuvres sublimes peuvent aider si puissamment le pauvre exilé à porter, avec courage et résignation, le lourd poids de cette vie passagère !

RÉPONSES ET NOTES

RELATIVES AUX QUESTIONS

DU PROGRAMME.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

1re *Question.*

Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un ouvrage comprenant l'histoire et l'iconographie des animaux, des végétaux et des minéraux de la France ? Ouvrage dont le gouvernement pourrait favoriser la publication au moyen des fonds destinés aux travaux scientifiques.

Réponse. Le Congrès émet le vœu de voir le gouvernement, les conseils-généraux et les sociétés savantes favoriser de tout leur pouvoir la publication des statistiques et catalogues d'histoire naturelle dans les départements, pour parvenir à la formation d'une statistique générale.

4e *Question.*

A quelle cause peut-on rapporter les migrations accidentelles de certains oiseaux ? Ces migrations peuvent-elles devenir périodiques ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 51 et 57.

5e *Question.*

Les différences de conformation observées dans le bec de certains individus du *Loxia curvirostra*, L., suffisent-elles pour accuser deux espèces ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 58 et 59.

6e *Question.*

Quelles sont les causes et les résultats de l'agrégation accidentelle de certains insectes vivant naturellement isolés, et que l'on voit quelquefois voler par troupes innombrables, à la manière des *Acridium* ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 61 à 64.

9e *Question.*

Les débris organiques, rencontrés dans l'écorce du globe, doivent-ils être considérés comme appartenant aux types et aux principes des espèces qui peuplent actuellement ce globe, ou comme les vestiges d'une création différente ?

Observations, t. 1er, p. 77 et 78. — *Réponse.* La nature a procédé par créations successives et par grandes époques géologiques dans la production des êtres organisés, plutôt que par voie de transformation et de procédé métamorphique.

10e *Question.*

De quelle valeur est la considération des végétaux vivants pour déterminer à quelle formation géologique appartient le sol qui les produit ?

Discussion, t. 1er, p. 79 et 83. — *Réponse.* La Section pense qu'il existe une relation intime entre la nature

constitutive du sol et celle des plantes qui y végètent ; elle admet également, comme à peu près prouvée, l'existence de rapports entre la nature du sol et celle des roches constituant le sous-sol, ou sol géologique. Mais elle pense que la relation qui pourrait exister entre la nature des végétaux et l'époque de formation géologique, à laquelle ce sous-sol appartient, n'est pas démontrée jusqu'à présent.

La considération des végétaux vivants est donc d'une très-faible importance et même presqu'inutile, pour déterminer à quelle formation géologique appartient le sol qui les produit, bien qu'il y ait des rapports certains entre quelques plantes et la nature du sol minéralogique

11e *Question.*

Quelles sont les causes qui ont déterminé la consolidation des sables tertiaires à leur partie supérieure, de manière à former des grès en couches plus ou moins continues, tandis que les parties inférieures de ces dépôts conservent l'état de sables incohérents ?

Observation, t. 1er, p. 84 et 85.

12e *Question.*

A quel étage du terrain jurassique doit-on rapporter les marnes bleues généralement employées dans les arts ? Peut-on les assimiler aux argiles de Dives, aux marnes d'Oxford ?

Réponse. Les marnes bleues de la Sarthe, qui se trouvent intercallées entre le *coral-rag* et la grande oolithe, doivent évidemment être rapportées aux marnes d'Oxford ou aux argiles de Dives, quoiqu'on n'y ait pas encore rencontré la gryphée dilatée, que l'on regarde comme caractéristique de ce terrain.

13e *Question.*

Quels ont été les variations et les mouvements de niveau opérés, dans le sol du département de la Sarthe, depuis la formation des

terrains primordiaux jusqu'à celle des dépôts tertiaires les plus récents ?

Réponse. Pendant la période qui s'est écoulée avant le dépôt des terrains secondaires, les mouvements opérés dans le sol du département de la Sarthe paraissent avoir été très-considérables, puisque les couches de ce terrain sont souvent redressées jusqu'à la verticale. Les terrains secondaires, quoique disloqués sur certains points, n'ont pas été autant agités, en ce que toutes leurs couches présentent encore aujourd'hui une disposition à peuprès horizontale ; enfin les terrains tertiaires ne semblent pas avoir été agités, puisqu'ils présentent, sans perturbations sensibles, toutes les conditions dans lesquelles ils ont dû se déposer.

17e *Question.*

A quelle époque géologique appartiennent les minerais de fer de la Sarthe et de la Mayenne ? Quelle différence la formation géologique de ces minerais apporte-t-elle dans leurs produits ?

Réponse. Les minerais de fer de la Sarthe appartiennent à trois époques très-différentes : au terrain de transition, aux terrains secondaires et aux terrains tertiaires supérieurs. Les minerais appartenant aux terrains de transition donnent pour produits des fers cassants, tels sont ceux du Port-Brillet, de Chaillant, etc. Les minerais des terrains secondaires donnent au contraire des fers doux, tels sont ceux des forges de Moncor, d'Antoigny et de la Gaudinière ; enfin, les minerais tertiaires donnent du fer doux, mais un peu cassant à froid, tels sont ceux des forges de Vibraye.

18e *Question.*

Quel est le niveau géologique du grès ferrifère ou roussard dans le département de la Sarthe ? Indiquer ce niveau de la manière la plus rigoureuse.

Réponse. Il existe dans la Sarthe du grès ferrifère de plusieurs époques géologiques, mais le grès ferrifère,

dit *roussard*, employé généralement dans le pays, appartient évidemment à l'étage inférieur du terrain crétacé, puisqu'on y remarque un grand nombre des coquilles de ce terrain.

19e *Question.*

A quel étage appartiennent les grès tertiaires de la Sarthe? Sont-ils inférieurs aux dépôts d'eau douce de la même localité? Doit-on les rapporter aux grès de Fontainebleau?

Réponse. Il est de toute évidence que les grès tertiaires de la Sarthe sont inférieurs aux calcaires d'eau douce de la même localité, puisque, sur une foule de points, il est facile d'en constater la superposition. On doit les rapporter au grès de Fontainebleau, puisque, comme ce dernier, ils existent au-dessous du calcaire d'eau douce supérieur et de quelques marnes vertes, qui représentent le Gypse des terrains tertiaires.

20e *Question.*

Les empreintes végétales, que l'on trouve constamment dans les grès tertiaires de la Sarthe, sont-elles produites par des plantes développées sur place, ou par celles que des courants peuvent avoir amenées de lieux plus ou moins éloignés?

Réponse. Les empreintes que l'on remarque dans le grès tertiaire ont appartenu à des plantes qui ont vécu sur place et n'ont pas été charriées. La plupart des bancs de cette roche offrent une foule d'empreintes de racines, qui, toutes, affectent une position verticale.

23e *Question.*

Est-il possible de faire des puits artésiens dans la ville du Mans? Les essais tentés dans cette ville prouvent-ils que le terrain ne présente pas les conditions nécessaires pour fournir des sources jaillissantes?

Observations, t. 1er, p. 92. *Réponse.* — Il n'y a pas probabilité de trouver des eaux jaillissantes sous la ville du Mans, attendu que le terrain sur lequel cette ville

repose, n'offre presqu'aucune des circonstances voulues pour le succès des puits artésiens.

Bâti sur le *grès vert* même, et sur des couches de sable qui plongent sensiblement au *sud-est*, et s'y enfoncent de manière à n'être traversées qu'à cent mètres environ sous la ville de Tours, le Mans ne peut attendre du terrain *crétacé* aucun des avantages qu'on en obtient dans cette localité, puisque les couches sablonneuses d'où sortent les eaux jaillissantes à Tours, s'y trouvent à la surface même du sol, et qu'elles y sont traversées par une foule de vallées, où elles viennent s'égoutter à des niveaux plus bas de quarante mètres au moins que le Mans.

Au-dessous du terrain *crétacé*, on ne peut guère non plus compter sur quelque succès dans les formations jurassiques :

1° Parce qu'en général ce terrain n'offre, dans cette contrée, que de très-faibles couches sablonneuses.

2° Parce que tout le terrain jurassique y est aussi traversé par des vallées profondes, et notamment par celle de la Sarthe, à des niveaux de beaucoup inférieurs également à celui de la ville du Mans.

24e *Question.*

De quelle manière se propagent *l'Uredo caries*, D. C. et les champignons du même ordre qui se développent sur les céréales ?

Observation, t. 1er, p. 93-94. *Réponse.* — Il n'y a pas de faits pour déterminer la cause de l'*Uredo caries*, et des champignons du même ordre, qui se développent sur les céréales. Mais on peut dire, en général, qu'une trop grande humidité, soit du sol, soit de l'atmosphère, ou bien encore une trop forte quantité d'engrais donnée à la terre, en favorisent le développement.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1ere *Question.*

Le système de culture alterne, développé dans les ouvrages de messieurs Mathieu de Dombasle, Thaer, Bella et autres agronomes modernes, étant donné comme le meilleur connu, quels sont les moyens d'en amener la prompte et fructueuse application? Quelle est, à cet égard, la tâche du gouvernement, quelle est celle des particuliers?

Discussion, t. 1er, p. 53-54.— La section émet le vœu que la méthode alterne soit propagée de préférence à toute autre, que cette propagation soit surtout faite par les exemples donnés par les propriétaires ruraux, et que le gouvernement se borne à l'encourager.

2e *Question.*

Quelle serait la meilleure organisation d'un bon enseignement agricole?

Discussion, t. 1er, p. 157-162; t. 2e, 162-163. *Réponse.* — Il est utile : 1° de maintenir et d'encourager quelques grands établissements agricoles destinés à former des propriétaires cultivateurs et des professeurs d'agriculture; 2° qu'il soit établi, dans chaque département, une ou plusieurs écoles pratiques d'agriculture où seraient admis des élèves, tant internes qu'externes, qui y recevraient l'instruction propre à en faire, soit de bons fermiers, soit de bons valets de ferme; 3° que dans les départements où il existe une école normale, l'école d'agriculture soit placée de manière à pouvoir être fréquentée par les élèves de l'école normale. 4° Le Congrès

émet en outre le vœu qu'il soit donné des leçons d'agriculture dans les maisons de hautes études ecclésiastiques, les écoles normales et les écoles primaires supérieures ; 5° le Congrès désire aussi que le projet communiqué par M. Vié, l'un de ses membres, de créer, dans le département de la Sarthe, sur sa propriété et sous sa direction gratuite, une école d'agriculture, où seraient admis également les enfants trouvés et les enfants des cultivateurs, soit adopté et imité dans les départements, à titre d'institution privée, ou comme soutenu par une société de bienfaisance.

3e *Question.*

Quelles sont les conditions géographiques, géologiques et agronomiques de la culture du lin ?

Observations., t. 1er, p. 186.

7e *Question réunie aux deux suivantes.*

Quelle est l'importance et l'utilité des chemins de fer, sous le triple rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ?

8e *Question.*

Quel mode d'exécution doit-on préférer pour l'établissement des chemins de fer, et particulièrement pour les quatre lignes législativement autorisées ?

9e *Question.*

Quelle influence présenterait, sur la circulation des capitaux et sur le taux de l'intérêt de l'argent, l'exécution successive ou simultanée de ces quatre lignes de chemins de fer ?

Discours et discussions, t. 1er, p. 164-178 et 183-185.
Réponses. — La section estime que l'importance et l'utilité des chemins de fer sont incontestables, sous le rapport des intérêts généraux et locaux ; l'industrie, l'agriculture et le commerce y sont également intéressés relativement au mode d'exécution.

La Section pense que, pour les grandes lignes, il faut laisser au gouvernement comme aux entreprises particulières la faculté de les exécuter, sauf le droit pour le gouvernement d'exécuter ces grandes lignes, selon les besoins des intérêts nationaux.

Relativement aux autres lignes, elles peuvent être exécutées par le soin des compagnies particulières; toutefois, la concession de ces lignes ne devra être accordée qu'avec la plus grande réserve, et seulement lorsque le pouvoir législatif ou exécutif aura assuré, par un examen rigoureux, par tous les moyens qu'il jugera convenables, les garanties réelles de leur exécution.

Quant à l'influence de la création des chemins de fer sur la circulation des capitaux et pour les intérêts de l'argent, la Section se trouve dans l'impossibilité de formuler, quant à présent, une solution. Les lignes établies jusqu'ici en France et ailleurs, sont en trop petit nombre, et trop peu de temps s'est écoulé depuis leur exécution, pour que l'on puisse donner sur ce point des aperçus exacts et des résultats certains.

10e *Question.*

Quels avantages peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique ?

Discussion, t. 2, p. 144-148. (Le congrès ne se prononce pas sur cette question, et en renvoie l'examen à la prochaine Session).

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1er *Question.*

Quelle influence l'Anatomie pathologique a-t-elle exercée dans ces derniers temps sur les progrès de la Physiologie positive et de la Médecine pratique ?

Réponse. L'anatomie pathologique a rendu et rendra toujours de grands services à la physiologie positive ; appliquée à la médecine pratique , elle offre les mêmes avantages , mais elle a souvent dépassé son but.

2e *Question.*

Quel degré d'utilité présente la Physiologie raisonnée sous le rapport de la médecine pratique ?

Réponse. La physiologie raisonnée présente un haut degré d'utilité sous le rapport de la médecine pratique , en donnant au médecin la possibilité de se rendre compte de ses déterminations , sans toutefois lui procurer cet avantage dans l'universalité des cas.

3e *Question.*

Quel degré de confiance et d'utilité devons-nous accorder à la Physiognomonie , qui consiste à déterminer les caractères moraux par l'examen des caractères physiques de l'homme ?

Réponse. La physiognomonie présente , pour déterminer les dispositions morales de l'homme par les caractères physiques , un degré de confiance borné aux traits acquis , et relatif aux expressions les plus habituelles du sujet.

4e *Question.*

La nature du sol exerce-t-elle une influence notable sur le développement des individus ?

Réponse. Dans les influences qui modifient les individus , la nature du sol doit être considérée seulement comme l'une des causes de ces modifications.

5e *Question.*

Quels sont les caractères physiologiques des populations du Maine et de l'Anjou , et en général de la France occidentale à partir de la Loire ? Quelles sont les différences appréciables entre les animaux domestiques de ces régions et ceux des autres localités ?

Mémoire, t. 1er, page 230. *Discussion*, t. 1er p. 234 et 236.

6e *Question.*

Est-il possible d'admettre, dans les organismes vivants, une nature médicatrice tendant, par un travail et par des crises favorables, au rétablissement de l'état normal plus ou moins altéré par les maladies ?

Réponse. Il existe, dans l'organisme vivant, une tendance au rétablissement de l'état normal altéré, quelque soit la dénomination employée pour désigner cette tendance, sur la réalité de laquelle repose tout le système des crises et des guérisons spontanées ; système dont la réalité se trouve consacrée par l'observation.

7e *Question.*

Existe-t-il un genre d'ophthalmie rebelle aux antiphlogistiques et aux dérivatifs les plus puissants ? Dans l'affirmative, indiquer la nature et le traitement de cette ophthalmie.

Réponse. Il existe plusieurs genres d'ophthalmies rébelles aux antiphlogistiques et aux dérivatifs, notamment les ophthalmies constitutionnelles, virulentes, épidémiques ; les moyens le plus généralement utiles dans ces cas sont : les astringents, le calomel, les catérétiques, et surtout le nitrate d'argent.

8e *Question.*

L'action préservatrice du virus vaccin, chez l'homme, est-elle permanente ou temporaire ? Dans la dernière hypothèse, quelle est la durée moyenne de cette action, quelle est l'époque où la révaccination doit être effectuée ?

Réponse. Jusqu'ici l'expérience n'a pas démontré que l'action du virus vaccin soit seulement temporaire. Toutefois cette conséquence pratique ne doit pas exclure les révaccinations qui peuvent avoir l'avantage, lorsqu'elles réussissent, de prouver que, dans ces cas, du moins, la première vaccination aurait pu n'être pas suffisante pour prévenir l'invasion varioleuse.

9e *Question.*

A quelle opinion doit-on s'arrêter aujourd'hui relativement à la nature et au traitement du tétanos traumatique ?

Réponse. La Section pense qu'il n'existe point encore dans la science un assez grand nombre de faits pour fournir la base d'une solution définitive.

10e *Question.*

Quels sont les avantages et les inconvénients de la taille et de la lithotritie envisagées d'une manière absolue et relative dans leurs applications ?

Réponse. La lithotritie, considérée d'une manière relative, et dans la grande majorité des cas, mérite la préférence. Envisagée d'une manière absolue, la question ne peut plus avoir la même solution, la taille trouvant encore son application dans un certain nombre de cas où la lithotritie n'est pas proposable.

11e *Question.*

Dans quels tissus et jusqu'à quel point l'art doit-il admettre aujourd'hui la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, les parties entièrement séparées de l'organisme ?

Réponse. Des faits déjà nombreux dans la sience prouvent, pour certains tissus, la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, des parties entièrement séparées de l'organisme.

12e *Question.*

Quelle est la véritable nature de l'altération produite par le diastasis des tissus ligamenteux ? Quelle est la marche la plus ordinaire des graves accidents qu'il peut occasionner ? Quel est le meilleur traitement à mettre en usage dans les différentes phases de cette maladie ?

Réponse. La Section manque du temps suffisant pour discuter convenablement et pour donner la solution de cette question spéciale, importante et pratique.

13e *Question, réunie aux deux questions suivantes.*

L'Homéopathie, comme théorie médicale, offre-t-elle des bases établies sur l'expérience ?

14e *Question.*

Est-il possible d'admettre, d'après l'observation, et même sur quelques inductions positives, la réalité de ce principe fondamental d'Homéopathie : que les médicaments ont une action d'autant plus puissante, sur l'organisme vivant, qu'ils sont administrés à plus faible dose ?

15e *Question.*

La Pharmacie homéopathique offre-t-elle, comme le prétendent les partisans de cette doctrine, des procédés particuliers pour extraire la partie essentiellement active des médicaments ?

Réponse. Pour les médecins qui ne se laissent pas facilement abuser par l'attrait des systèmes les plus imaginaires, l'homéopathie ne présente actuellement aucune valeur, n'ayant point obtenu la sanction de l'expérience.

16e *Question.*

Quelle part doit-on attribuer, dans la guérison des affections typhoïdes, à l'emploi des émissions sanguines et des purgatifs ?

Réponse. Les purgatifs paraissent offrir plus d'utilité que la saignée dans le traitement des affections typhoïdes, les émissions sanguines doivent être faites avec discrétion dans les maladies, et réservées aux cas de congestions dangereuses vers les organes importants.

21e *Question.*

Quels sont les meilleurs principes d'après lesquels on doit construire les établissements publics destinés au traitement des aliénés ?

Réponse. L'établissement des aliénés de la Sarthe, sans remplir encore toutes les conditions voulues pour

le traitement de la spécialité, peut être considéré comme l'un des meilleurs modèles dans le genre, en y introduisant tous les perfectionnements qu'il est susceptible d'offrir.

22e *Question.*

Les progrès de la civilisation ont-ils exercé une heureuse influence relativement à la longévité, au nombre, à la gravité des maladies épidémiques et sporadiques ?

Réponse. La civilisation, renfermée dans les améliorations d'hygiène publique et particulière qu'elle amène tout naturellement, permet de résoudre la question par l'affirmative.

23e *Question.*

Rechercher les moyens efficaces de rendre exécutoires les dispositions de l'article du Code civil qui prescrit de constater les décès avant le permis d'inhumation ?

Réponse. Il y a urgence à ce que la législation sur la constatation du décès soit révisée et modifiée dans ce sens : 1° Que la mort soit constatée par un médecin assisté d'une officier de police ou de deux témoins, suivant les localités. 2° Que le délai de 24 heures fixé pour l'inhumation soit doublé. 3° Que l'ensevelissement soit sévèrement défendu, au moins pour ce qui concerne la tête. 4° Qu'enfin il soit établi, dans chaque commune, une ou plusieurs salles de dépôt où les morts ne pourront pas être transportés avant le délai de 12 heures.

26e *Question.*

Le magnétisme minéral, le magnétisme animal, l'électricité, le galvanisme, l'électroponcture, l'acuponcture, etc., envisagés dans leurs applications à l'organisme vivant, offrent-ils des rapports d'identité ou seulement d'analogie dans leur nature et leurs actions ? Quel usage utile peut-on faire de ces moyens dans le traitement des maladies ?

Réponse. La Section pense que les rapports sont ici

purement analogiques, et que l'observation rigoureuse n'a point encore prononcé définitivement sur l'utilité de ces moyens dans le traitement des maladies.

Le Congrès émet aussi le vœu que :

L'art. 55 du code Civil portant :

Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu, l'enfant lui sera présenté;

Soit interprété dans le sens le plus favorable à l'hygiène des enfants. C'est-à-dire que cette présentation aura lieu au domicile de l'accouchée, où, soit l'officier de l'état civil, soit un médecin assermenté et délégué à cet effet, sera tenu de se transporter pour reconnaître et constater l'identité de l'enfant. (Voir t. II, p. 122.)

28e *Question.*

Quelles sont les maladies contagieuses transmissibles des animaux à l'homme et de l'homme aux animaux ? Quelles sont les modifications relatives aux caractères, au traitement de ces maladies, suivant qu'elles affectent l'homme ou les animaux ?

Réponse. La rage, le charbon, la morve, le farcin, la gale sont aujourd'hui considérés comme pouvant se transmettre de l'homme aux animaux et *vice versâ.* Quant aux modifications des caractères morbides et du traitement, la Section pense qu'elles sont relatives aux différences de constitution de l'homme et des animaux.

4e Section.

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1er *Question.*

A l'époque de l'invasion de la Gaule, par Jules César, quelles étaient les limites des provinces armoricaines? Ces limites ont-elles reçu plus d'étendue dans le cours des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne?

Discussion, t, 1er, p. 315 à 317.

4e *Question.*

Signaler les avantages et les inconvénients de ce que l'on nomme *Philosophie de l'Histoire*. Doit-elle toujours accompagner l'exposition des faits ou s'en trouver séparée?

Observation et discussion, t. 1er, p. 350 à 359, et 367 à 370. — *Réponse*. Le Congrès, sans s'expliquer sur le mérite des divers systèmes philosophiques connus jusqu'ici, pense que la philosophie de l'histoire présente plus d'avantages que d'inconvénients et que, dans toute histoire proprement dite, elle doit nécessairement accompagner et vivifier l'exposition des faits.

5e *Question.*

Quelle est l'origine des romans historiques? Ces romans peuvent-ils nuire à l'histoire par le mélange des erreurs qu'ils propagent?

Mémoires, t. 1er, p. 324 et 435. — *Discussion*, t. 1er, p. 331 à 334. — *Réponse*. 1° Le roman historique étant un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits et des mœurs historiques, dans un intérêt d'enseignement, ne procède pas chez nous des romans grecs ou latins, mais bien des romans poëmes

du moyen-âge. 2° Il peut être plus utile que nuisible à l'histoire ; il serait bon toutefois qu'il fût accompagné de l'indication des sources historiques.

6e *Question.*

Suivant l'histoire, un incendie détruisit la cathédrale de Chartres le 7 septembre 1020, sous l'épiscopat de Fulbert, qui en commença la reconstruction. Est-il également démontré qu'un second incendie, arrivé en 1194, ait de nouveau détruit cet édifice ?

Observation, t. 1er, p. 357 et 361. — *Mémoire*, p. 421. — *Note sur ce Mémoire*, p. 433.

8e *Question.*

Rechercher les types les plus habituels des médailles gauloises ?

Mémoire, t. 1er, p. 360. — *Discussion*, p. 371 et 373. — *Réponse.* Les types les plus habituels des médailles gauloises sont, pour une époque, imitées des statères de Philippe II de Macédoine ; le beau caractère du style grec se transformant bientôt en figures bizarres, fut, à une seconde époque, régénérée par l'imitation des monnaies romaines, mais cette régénération fut de courte durée, et les monnaies gauloises retombèrent bientôt dans la barbarie.

9e *Question.*

Quelles étaient la position sociale et les attributions des Monétaires de la première race ?

Discussion, t. 1er, p. 336 et 338. *Réponse.* En général les monétaires n'ont occupé qu'une position secondaire. Leurs attributions étaient de présider à l'affinement des métaux et à la fabrication des monnaies. Ils ne mettaient leurs noms sur les pièces que comme garantie de leur travail et non par honneur. Il paraît y avoir eu des monétaires royaux et des monétaires des lieux et des établissements religieux qui avaient le droit de monnoyage.

10e *Question.*

Rechercher les origines des types des monnaies baronnales dans les provinces centrales de la France.

Discussion, t. 1er, p. 337 et suivantes. — *Réponse.*

La monnaie carlovingienne a dans le principe servi de modèle à la monnaie locale. Ce type altéré par des dégénéressences successives se continua dans certaines provinces jusqu'à la généralisation des systèmes tournois Parisis, par l'ordonnance de 1315, le roi régla le type des monnaies baronnales. Vers la fin du XIe siècle, quelques barons et quelques abbayes substituèrent au type carlovingien, quelques types originaux qui eurent le même sort ; quelques barons même, imitèrent les types les plus accrédités de leurs voisins.

12e *Question.*

Déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France ?

Mémoire, t. 1er, p. 388.

13e *Question, réunie à la suivante.*

A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou ? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *romane* à la période *ogivale* ?

14e *Question.*

Déterminer avec précision les caractères architectoniques qui distinguent, au XIe et au XIIe siècles, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou ? Le style *ogival* était-il, au XIIIe siècle, généralement adopté dans ces contrées ?

Observation, t. 1er, p. 378-379.— *Mémoire*, p. 413.

17e *Question.*

Quel est le véritable type des autels correspondants aux différents genres d'architecture ? Quelle est la place de ces autels dans les églises ?

Observation, t. 1er, p. 381-382. *Réponse.* — Le type particulier des autels ne peut être positivement indiqué, que selon le genre du monument dans lequel ils sont placés.

La place de ces autels, dans les églises, a varié ; tantôt les autels se trouvèrent appuyés contre les murailles, tantôt ils en furent isolés.

18e *Question.*

Quelle nuance convient-il de donner aux murs intérieurs des anciennes églises après les restaurations ? Indiquer les moyens qui donneraient le plus de fixité aux couleurs. Convient-il de laisser les voûtes en moëllon couvertes d'un enduit, et de blanchir les voûtes en pierres de taille; n'est-il pas plus convenable de laisser la pierre à découvert ?

Observation, t. 1er, p. 386. *Réponse.* — Dans la restauration des anciennes églises, il importe de conserver le caractère primitif auquel elles appartiennent; pour les églises construites en pierres inaltérables, on doit conserver à la pierre sa teinte naturelle. Pour les églises construites en moëllons, ou en pierres d'une altération facile, il convient d'enduire les murailles d'une couleur le plus en rapport avec le ton du monument, et la couleur de la pierre.

19e *Question.*

Quels étaient les procédés ordinaires de manutention du fer dans les *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains, d'après les débris trouvés sur plusieurs points de la France ?

Observation, t. 1er, p. 383. *Réponse.* — Il est très-difficile de préciser avec développement les procédés de manutention du fer des *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains ; ce qu'on a reconnu, c'est que les lieux où le fer était travaillé à cette époque, présentaient un talus circulaire, au milieu duquel le feu devait être concentré et activé, au moyen de soufflets placés à l'entour. Ces talus présentent la forme des anciens fours

à chaux. Le calcaire paraît avoir été employé, dès cette époque, comme fondant. On était fort peu difficile pour le choix des minerais, qui semblent avoir été très-indistinctement employés.

Propositions et vœux émis par la Section, en dehors du Programme.

1° Inviter les administrations et les autorités locales à organiser, dans chaque mairie d'arrondissement, un dépôt des objets ou des renseignements historiques, archéologiques, etc. — Inviter les membres du Congrès à provoquer ces dépôts dans leurs localités respectives, et à les faire établir par des hommes de leur choix.

2° La Section d'archéologie pense qu'il serait utile de s'occuper des moyens de recueillir les monuments héraldiques qui se trouvent épars dans les églises et dans les constructions de toute nature, comme moyen de reconnaître l'âge de ces édifices et de les classer chronologiquement. Elle recommande cette étude aux archéologues.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX ARTS, PHILOSOPHIE, PHILOLOGIE ENSEIGNEMENT.

1ere *Question.*

La littérature romantique peut-elle être considérée comme le moyen de transition vers une littérature nouvelle, ou simplement comme l'expression des idées du jour?

Discussion, t. 2, p. 4 à 7.

2e *Question.*

En admettant la décadence de la littérature actuelle, quelle en est la cause et quels sont les moyens d'y remédier?

Discussion, t. 2, p. 7 à 29. *Réponse.* — Envisagée d'une manière absolue, la littérature actuelle ne présente aucun symptôme de décadence; elle est aussi riche en écrivains et en ouvrages remarquables que la littérature des siècles précédents; elle lui est même supérieure sous divers rapports. Mais on ne peut se dissimuler que de graves abus, résultat, soit de la perturbation morale et intellectuelle qui règne dans la société, soit de l'industrialisme qui exploite le talent, soit enfin de la facilité qui ne sait pas le ménager, se sont introduits dans le système général de la composition. Le remède est dans la consolidation de la littérature sur des bases plus fixes, dans le rétablissement de l'unité et de l'ordre dans les esprits, dans une préparation plus patiente et plus consciencieuse des matériaux que les littérateurs doivent mettre en ordre.

3e *Question.*

Quelle part, en France, les provinces ont-elles prise, depuis vingt ans, aux progrès des études historiques et littéraires, au perfectionnement des arts?

Observation, t. 2, p. 95. — *Mémoire*, p. 153 et suivantes.

6e *Question.*

Ne conviendrait-il pas d'établir, en France, un Institut général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires ?

Mémoire, t. 2, p. 131. — *Discussion*, p. 136-137. *Réponse.* — L'assemblée générale se prononce pour l'affirmative, à une très-grande majorité.

11e *Question.*

Quelles ont été les tentatives effectuées, dans nos départements de l'Ouest, pour amener l'extinction de la mendicité ? Quels sont les résultats obtenus ? Quels sont les moyens d'accomplir cette œuvre philanthropique?

Observation, t. 2, p. 30 et 31. *Discussion*, p. 33 à 39. *Réponse.*—La Section, après avoir entendu l'exposé du système du prince de Monaco, pour l'extinction de la mendicité, émet le vœu que des essais de ce système, qui a déjà produit de bons résultats dans plusieurs communes du Calvados et de la Manche, soient faits dans d'autres départements, soit seul, soit combiné avec des ateliers de travail et des dépôts de mendicité. *Amendement.* — Le Congrès recommande, pour les secours à domicile, le mode de distribution appliqué dans plusieurs communes, par M. le prince de Monaco.

12e *Question.*

Quelles mesures conviendrait-il d'adopter dans les départements, dans celui de la Sarthe en particulier, pour donner aux sourds-muets une éducation proportionnée à leurs besoins ?

Mémoire et *discussion*, t. 2, p. 41 à 47. *Réponse.* — 1° considérant que le sourd-muet réduit à lui-même et aux moyens ordinaires, ne peut arriver à la connaissance de ses devoirs, sans l'éducation sociale, d'après les méthodes adoptées dans les maisons établies à cet effet; 2° considérant que les familles témoignent une indifférence fâcheuse, par rapport au développement intellectuel et moral des enfants sourds-muets.

Le Congrès pense que le gouvernement devrait proposer une loi qui obligerait les familles à envoyer les enfants sourds-muets dans les établissements publics, où les pauvres seraient instruits gratuitement; à moins qu'elles ne justifiassent qu'ils reçoivent, dans la maison paternelle, l'éducation et l'instruction convenables et suffisantes.

Le Congrès émet également le vœu que, dès à-présent, des recherches soient faites par les administrations départementales, à l'effet de constater d'abord le nombre des sourds-muets dans chaque localité, et de s'occuper ensuite de la création d'établissements devant pourvoir à l'éducation des sourds-muets.

Le Congrès émet encore le vœu que de semblables recherches soient faites, dans l'intérêt d'une classe non moins intéressante que les sourds-muets, les aveugles.

13e *Question.*

Quels ont été, dans l'Ouest de la France, les résultats obtenus par la création des Salles d'asile ? Quels sont les moyens de multiplier et de perfectionner ces établissements ?

Mémoire, t. 2, p. 57.—*Discussion*, 67 à 70. *Réponse.*

1° Les résultats obtenus dans l'ouest de la France, par la création des salles d'asile ont été jusqu'ici peu considérables, par suite du petit nombre et de la nouveauté de ces établissements ; mais en eux-mêmes, ces résultats ont été, en général, extrêmement satisfaisants.

2° Les moyens qui paraissent les plus propres à multiplier les asiles, sont :

Premièrement, de faire connaître, par toutes les voies possibles de publicité, le caractère qui distingue essentiellement les salles d'asile des anciennes petites écoles avec lesquelles elles sont confondues, de fait, dans un grand nombre de localités : ce caractère consistant en une méthode ingénieuse, habilement appropriée à la faiblesse de l'enfance, pour assurer et hâter les progrès de son éducation religieuse, intellectuelle et physique.

Deuxièmement, d'inviter le gourvernement à se mettre en mesure d'imposer, comme complément nécessaire du système d'instruction primaire établi par la loi du 28 juin 1833, et conformément aux intentions exprimées à l'article Ier (1); l'obligation d'avoir, au moins, une salle d'asile, aux communes que cette loi astreint, à raison de leur population, à avoir une école primaire supérieure.

(1) Le dernier paragraphe de l'art. 1er de la loi du 28 juin 1833, est ainsi conçu : « Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction » primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convena- » bles ».

Troisièmement, recommander, pour la direction des asiles, mais sans exclure une concurrence utile, le choix de personnes consacrées à la vie religieuse, afin de conserver à ces établissements le caractère de bienfaisance charitable qui présida à leur création, afin d'atteindre plus aisément le but principal de l'institution, qui est une solide moralisation des classes inférieures, enfin, parce que ce système d'organisation est réellement le moins dispendieux.

3° Quant aux moyens de perfectionner les salles d'asile, le Congrès se borne à insister sur la nécessité d'appliquer, le plus tôt possible, à ces établissements, la complète séparation des sexes, déjà exigée pour les écoles des autres degrés; cette séparation, dont on sent, *à priori*, la convenance, sous le rapport moral, dans tout bon système d'éducation, étant en effet réclamée par l'expérience acquise dans la plupart des salles d'asile.

14e *Question.*

L'étude des langues vivantes est-elle d'une assez grande utilité aux professions qui exigent le titre de bachelier ès-lettres pour en faire un article du programme d'examen, et la rendre obligatoire depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement?

Mémoire, t. 2, p. 70. (C'est par erreur qu'on a reproduit, dans le volume, la 13e question du programme, au lieu de la 14e.)

15e *Question.*

Quelle est celle des trois méthodes suivantes qui paraît le plus propre à populariser le goût de la musique : 1° L'enseignement par le solfége ; 2° l'enseignement par le méloplaste sur des tableaux avec des chiffres au lieu de notes ; 3° l'enseignement simultané, suivant la méthode de Wilhem ?

Mémoire, t. 2, p. 75.

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1er *Question.*

Déterminer, dans les phénomènes météréologiques, quelle est l'influence du calorique dégagé par la compression et la condensation des gaz et des vapeurs.

Mémoire, t. 1er, p. 66 à 70.

2e *Question.*

Recueillir de observations sur les étoiles filantes relativement au jour, aux lieux, à la quantité, à l'espace de temps, à la direction, aux circonstances de mouvement, de couleur, de grosseur apparente, et même à l'état de l'atmosphère.

Observations, t. 1er, p. 70.

LISTE DES MEMBRES

QUI ONT ADHÉRÉ

A LA SEPTIÈME SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

BUREAU GÉNÉRAL.

PRÉSIDENT.

M. LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et du commerce. — *Caen.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DE CAUMONT, membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. — *Caen.*

TROLLEY, professeur à la Faculté de droit de Caen.

SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX,

MM.

CAUVIN, président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe, membre de plusieurs Sociétés savantes.—*Le Mans.*

RICHELET, ancien bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, bibliothécaire de la ville, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

TRÉSORIER-ARCHIVISTE.

BLISSON, membre de la Société entomologique de France, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

SECTIONS.

1re. Sciences naturelles; 6e. Sciences physiques et mathématiques.

PRÉSIDENT.

M. BINET, professeur d'astronomie au Collége de France. — *Paris.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DUMAS, ingénieur-en-chef du département de la Sarthe. — *Le Mans.*

BLAVIER, ingénieur des mines, membre de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

SECRÉTAIRES.

L'abbé de MARSEUL, bachelier-ès-sciences, chef d'institution à N.-D. de Sainte-Croix, membre de la Société entomologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

VERDIER, professeur de physique et de mathématiques au Collége du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

CASTEL, membre de la Société géologique de France, et de plusieurs autres Sociétés académiques. — *Bayeux*. (Calvados.)

2e Agriculture, Industrie, Commerce.

PRÉSIDENT.

M. LE GALL, conseiller à la Cour royale de Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Rennes*. (Ille-et-Vilaine.)

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DAGONEAU, juge de paix, ancien président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans*.

TROTTÉ de la ROCHE, président du Tribunal de commerce, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans*.

SECRÉTAIRES.

MM. SÉVIN, avocat, membre du Conseil-général du département de la Sarthe. — *Le Mans*.

CHEVERAUX, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Evreux* (Eure.)

LECOMTE, chef de division à la préfecture, secrétaire du Comice agricole et de la Commission des monuments. — *Le Mans*.

VIÉ, agronome, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, maire. — *Mansigné*.

3e Sciences médicales.

PRÉSIDENT.

M. VALLÉE (Platon), D. M, ancien vice-président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe,

membre de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. ÉTOC-DEMAZY, père, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

HUNAULT DE LA PELTERIE, docteur en médecine. — *Angers.* (Maine-et-Loire.)

SECRÉTAIRES.

LEPELLETIER, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies. — *Le Mans.*

BOURJOT-SAINT-HILAIRE, professeur d'histoire naturelle au Collége de Bourbon et médecin-praticien-oculiste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Paris.*

4e HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENT.

M. le vicomte DE GUITON DE LA VILLEBERGE, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Avranches.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le vicomte DE CUSSY, officier supérieur, membre de la Société pour la conservation des monuments. — Saint-Mandé, près *Paris.*

POLLET, conservateur de la bibliothèque de Vitré, inspecteur des monuments historiques. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine.)

QUENTIN, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

SECRÉTAIRES.

MM. CHEVEREAU (l'Abbé), sous-supérieur et professeur au Grand-Séminaire du Mans, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

DUCHALLAIS, numismate.

LASICOTIÈRE (Léon de), avocat, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. -- *Alençon.* (Orne.)

LAVILLEGILLE (Arthur de), secrétaire du Comité des chartes, chroniques et inscriptions. -- *Paris.*

5e Littérature et Beaux-arts.

PRÉSIDENT.

M. EDOM, inspecteur de l'Académie de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. GAUDIN de St-REMY, conseiller de préfecture, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

L'abbé AUBER, de Poitiers, membre de plusieurs Sociétés savantes.

SECRÉTAIRES.

MM. victor HOUDBERT, juge au Tribunal du Mans.

PAUL DELASALLE, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Mamers.*

BERGOUNIOUX, Auditeur au Conseil d'Etat.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

MESSIEURS :

ALLARD (ALEXANDRE), négociant. — *Le Mans.*

ANFRAY (AUGUSTE), juge au Tribunal civil. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, secrétaire-général de la 7e section, conservateur de la bibliothèque. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, ancien notaire à Paris. — *Le Mans.*

ARNAULD (CHARLES), secrétaire de la Société de statistique. — *Niort.*

AUBER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Ecole cléricale. — *Poitiers.*

AUCERNE, greffier en chef du Tribunal de première instance. — *Le Mans.*

AUVERGNE (d'), ancien maire. — *Meusnes*, près Selles-sur-Cher. (Loir-et-Cher).

AUX (le Marquis GUSTAVE d'), — *Paris.*

AUX (Madame la marquise d') — *Le Mans.*

BACHELIER. D.-M., membre de la Société de médecine. — *Le Mans.*

BACHELIER, propriétaire. — *Ste-Scholasse.* (Orne).

BACHELIER, maître de poste. — *Sillé-le-Guillaume.*

BACOT de ROMANS, (JULES). — *Tours.* (Indre-et-Loir).

BARACÉ (RAOUL DE), naturaliste. — *Angers.*

BARBEU-DUROCHER (ALFRED), propriétaire. — *Le Mans.*

BARBIER, docteur en médecine. — *Le Mans.*

BARISEAU, professeur au Collége de Mayenne.

BASSE, député et maire de la ville du Mans.

BAUDOT, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Dijon.* (Côte-d'Or).

BAUDRY, propriétaire. — *La Ferté-Bernard.*

BAUDRY (Madame), — *La Ferté-Bernard.*

BAYLE-MOUILLARD, secrétaire de l'Académie de Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme).

BAZIN, maire de St-Calais, membre du Conseil-général du département de la Sarthe. — *St-Calais.*

BEAUDE, professeur au Collége. — *Goincour*, près Beauvais. (Oise .

BEAUFILS (MICHEL), maître de pension, professeur de Botanique. — *Le Mans.*

BEAUNAY (de), membre du Conseil général du département de la Sarthe, et de la Commission pour la conservation des monuments. — *Malicorne.*

BEAUVAIS de St-PAUL, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques. — *St-Michel-de-Chavaignes.* (Sarthe.)

BEDEL, agréé près le Tribunal de commerce du Mans, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

BÉGUIN, géomètre-expert. — *St-Pavin-des-Champs.* (Sarthe).

BELON, libraire. — *Le Mans.*

BÉRARD de BONNIÈRE, propriétaire. — *Le Mans.*

BERARD, aîné, ancien négociant, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Pontlieue.* (Sarthe.)

BERCY (l'Abbé), directeur des études à Tessé, membre

de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

BERGOUNIOUX (EDOUARD), auditeur au Conseil-d'Etat. — *Paris.*

BERTHAULD, procureur-général, près la Cour royale. — *Caen*, (Calvados).

BERTRAND, docteur-ès-lois. — *Caen.*

BESSE, professeur de rhétorique au Collége royal militaire. — *La Flèche.* (Sarthe).

BIARDEAU (SIMON) professeur de rhétorique. — *Saumur.* (Maine-et-Loire).

BINET, professeur au Collége royal de France, président de la 1re Section. — *Paris.*

BLAVIER, ingénieur des mines, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, vice-président de la 1re Section. — *Le Mans.*

BLISSON, trésorier de la 7e Session du Congrès. — *Le Mans.*

BOILEAU (LOUIS-PIERRE), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BONDU. — *Le Mans.*

BORDEAU, peintre. — *Le Mans.*

BOTTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Paris.*

BOUCHER (J.-B.), professeur au Petit-Séminaire de Tours. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BOUCHET, architecte. — *Le Mans.*

BOUDET, propriétaire. — *Le Mans.*

BOUILLER (ISIDORE), curé de la Trinité de Laval, chanoine honoraire du Mans. — *Laval.* (Mayenne).

BOUILLET (J.-B.), inspecteur divisionnaire des

monuments historiques, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, secrétaire-général de la sixième Session du Congrès scientifique. -- *Clermont.*

BOULANGER (RENÉ), agent-voyer. — *Sillé-le-Guillaume.* (Sarthe).

BOURASSÉ, professeur d'histoire naturelle au Petit-Séminaire de Tours, membre de la Société entomologique de France. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BOURDON (VITAL), sous-principal du Collége du Mans. — *Le Mans.*

BOURDY, avoué. — *Le Mans.*

BOURJOT-St-HILAIRE, Professeur d'histoire naturelle au Collége de Bourbon et médecin-praticien-oculiste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Paris.*

BOURMAULT (l'Abbé), membre de la Société française pour la conservation des monuments. — *Château-du-Loir.* (Sarthe).

BOURCIER, procureur du Roi, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

BOUVET, principal du Collége du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

BOUVILLE (ANATOLE de), membre de plusieurs Sociétés savantes, au Château de Bouville, près Blois. (Loir-et-Cher.)

BOYER, ancien professeur de rhétorique, officier de l'Université, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

BRULEY-DESVARANNES, préfet du département de la Sarthe. — *Le Mans.*

BUVIGNIER (ARMAND) membre de la Société philomatique. — *Verdun.* (Meuse).

BUSSON-LAGROYE, propriétaire. — *Le Mans.*

CAILLARD-d'AILLIÈRES, ancien député, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, maire. — *Aillères.*

CAMPEAU-DESAINT, notaire à Savigné-l'Évêque, — *Savigné-l'Évêque.* (Sarthe).

CARIOL, banquier, ancien député, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.*

CARPENTIN (capitaine de cavalerie), numismate.

CARTIER, l'un des directeurs de la Revue numismatique, membre de plusieurs Sociétés savantes — *Amboise.* (Indre et Loire).

CAUMONT (de) membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc. vice-président de la 7e Session du Congrès. — *Caen.*

CAUVIN, secrétaire général de la 7e Session du Congrès. membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

CAUVIN (Mme), naturaliste. — *Le Mans.*

CELLIER, prêtre à N.-D. de Ste-Croix-lès-le-Mans.

CHAILLOU (HYPPOLITE), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe. — *Yvré-l'Évêque.*

CHANCEREL, maire de la Ferté-Bernard. (Sarthe).

CHOURCES (de) membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Piacé.* (Sarthe).

CHAPPE, ancien administrateur des lignes télégraphiques. — *Allonnes*, près le Mans.

CHAPPE (fils). — *Allonnes.*

CHASSEVANT (JULIEN), professeur de mathématiques au Collége d'Alençon. (Orne).

CHATEL, professeur de dessin et de peinture. — *Le Mans.*

CHATELAIN (JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS), homme de lettres, chevalier de l'Ordre civil de Prusse. — *Paris.*

CHAUVEL (LOUIS), licencié en droit. — *Le Mans.*

CHAUVIN-FOUCHARD, ancien négociant. — *Le Mans.*

CHAUVIN-LALANDE, naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Pizieux.* (Sarthe).

CHEROUVRIER (EMILE-BENJAMIN), notaire, maire de la ville de *Sablé.* (Sarthe).

CHEVALLIER, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, et maire de la *Chartre.*

CHEVERAUX (THÉOBALD), membre de plusieurs Sociétés savantes, secrétaire de la 3e Sect.—*Évreux.*(Eure).

CHEVEREAU, sous-supérieur du Séminaire, secrétaire de la 4e Section. — *Le Mans.*

CHORIN, desservant de St-Victeur, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *St.-Victeur.* (Sarthe).

CLINCHAMP (Mme JULES de). *Le Mans.*

CLOCHEAU (l'Abbé) directeur au grand Séminaire. — *Le Mans.*

CINTRAT (PIERRE-LÉGER), membre du Comité d'agriculture de l'arrondissement de la Flèche. — *La Fontaine-Saint-Martin.* (Sarthe).

CODRE (de la), propriétaire. — *Sainte-Croix-lès-le-Mans.* (Sarthe).

COHENDET, propriétaire. — *Le Mans.*

COLETTIS (le général), ambassadeur de Grèce. — *Paris.*

CONDREN DE SUZANNE (de), inspecteur de l'Aca-

démie d'Angers, membre de la Société des sciences et arts. — *Angers.*

CORMIER, propriétaire. — *Le Mans.*

COULON, curé de Château-du-Loir, membre de la commission du département de la Sarthe pour la conservation des monuments historiques. — *Château-du-Loir.* (Sarthe).

COURONNE, agréé près le Tribunal de commerce, greffier de la Justice de paix du 3e arrondissement. — *Le Mans.*

COUTARD (le Comte de), lieutenant-général, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Paris.*

CRINIER, employé dans les Ponts-et-Chaussées. — *Paris.*

CUSSY (le vicomte de), officier supérieur, membre de la Société pour la conservation des monuments. Vice-Président de la 4e Section. — *St-Mandé,* près Paris.

DAGONEAU, juge de paix, ancien président de la Société d'agriculture sciences et arts du Mans, vice-président de la 2e Section. — *Le Mans.*

DAGOREAU (fils), docteur en médecine. — *St-Calais.* (Sarthe).

DELARUE, architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

DELASALLE, avocat et littérateur.—*Mamers.*(Sarthe).

DEMAUDE, receveur des Hospices. — *Le Mans.*

DAMNEY DE SAINT-LAURENT, juge-suppléant. — *Le Mans.*

DEMBOUR, graveur, membre de l'Académie royale de Metz. — *Metz.* (Moselle.)

DEPOISIER (l'abbé JOSEPH), professeur au Petit Séminaire de Paris.—*Paris.*

DERACHE, libraire. — *Paris.*

DERODE, chef d'institution. — *Esquermes.* (Nord).

DESCARS (l'Abbé), principal du Collége de Château-Gontier. — *Château-Gontier.* (Mayenne).

DESCARS, curé de Malicorne. — *Malicorne.* (Sarthe).

DESGRAVIERS, notaire. — *Le Mans.*

DESJOBERT, receveur de l'enregistrement, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

DESLOGES, membre de la Société des sciences et des lettres. — *Caen.* (Calvados).

DESNEUBOURGS, juge de paix.—*Malicorne.*(Sarthe).

DESNOS, pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes.—*Alençon.* (Orne.)

DESPORTES (NARCISSE), conservateur du Musée, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

DESPORTES (FRÉDÉRIC), propriétaire. — *Ste-Croix.*

DIARD, naturaliste. — *St-Calais.* (Sarthe).

DOAZAN (GUSTAVE), inspecteur des forêts.—*Le Mans.*

DORIZE, huissier-royal. — *Le Mans.*

DOUBLET DE BOISTHIBAULT, avocat, membre de la Société royale des antiquaires de France et de Normandie, conservateur de la bibliothèque de Chartres, conservateur des monuments historiques d'Eure-et-Loir. — *Chartres.*

DOUHET (F. de), membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. -- *Clermont.* (Puy-de-Dôme).

DROUET, ancien maître de forges, membre du Conseil-Général et de plusieurs Sociétés savantes.—*Le Mans.*

DROUIN, curé de Cherré, près la Ferté-Bernard. — *Cherré*. (Sarthe).

DUCAS (CHARLES-LOUIS), agent de change. — *Lille*. (Nord).

DUCHALLAIS (ADOLPHE), numismate. — *Beaugency*. (Loiret).

DUCHEMIN DE VILLIERS, ancien magistrat. — *Laval*. (Mayenne).

DUCREST DE VILLENEUVE, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Rennes*. (Ille-et-Vilaine).

DUFOUR (THÉODORE-LOUIS), juge de paix du canton de Beaumont. — *Beaumont*. (Sarthe).

DUGAS (PIERRE), professeur de rhétorique au Collége du Mans. — *Le Mans*.

DUGUÉ, ancien notaire, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans*.

DUGUÉ (jeune), membre de la Société française pour la conservation des monuments. — *Le Mans*.

DUMAS, ingénieur en chef du département de la Sarthe, vice-président de la 1re Section. — *Le Mans*.

DUMOULINET, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, maire de Ste-Suzanne. — (Mayenne).

DUPONT (CHARLES), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Poitiers*. (Vienne).

DUROUSSET, receveur des impôts du premier arrondissement. — *Le Mans*.

DUTERTRE DES COURBES, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe. — *Juillé*.

EDOM, inspecteur d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes, président de la 5e Section. — *Caen*.

ESPAULART (ADOLPHE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

ETOC-DEMAZY (père), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes, vice-président de la 3e Section. — *Le Mans.*

ETOC-DEMAZY (GUSTAVE) médecin en chef de l'Asile de la Sarthe, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans et correspondant de l'Académie royale de Médecine. — *Le Mans.*

ETOC-LATOUCHE (FRÉDÉRIC), ancien pharmacien, membre de la Société française pour la conservation des Monuments. — *Sainte-Croix.* (Sarthe).

FANEAU DE LA COUR (AUGUSTE), membre de plusieurs sociétés savantes. — *Chatellerault.* (Vienne).

FANEAU DE LA COUR (EMILE), médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *St-Aignan.* (L.-et-C.).

FAUCON-DUQUESNAY, docteur en médecine. — *Caen.* (Calvados.)

FLEURIOT, imprimeur. — *Le Mans.*

FLEURY, rédacteur en chef du journal de Cherbourg. — *Cherbourg.* (Manche).

FORMEVILLE (de), président de la Société des antiquaires de Normandie, conseiller à la Cour royale de Caen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — *Caen.* (Calvados).

FOULARD, horticulteur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Le Mans.*

FRÉBOURG (LOUIS-VINCENT), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Contilly.* (Sarthe).

FRESNAYE (FRÉDÉRIC de la) membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Falaise*. (Calvados).

FRET (l'Abbé), curé de Champs, près Mortagne, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

FRUGLAYE (le comte de la), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Morlaix*. (Finistère).

GAIGNARD (l'Abbé), professeur au Collége du Mans.

GANDONNIÈRE (l'Abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'évêque du Mans.

GARNIER (ÉTIENNE), propriétaire — *Sainte-Croix lès-le-Mans*.

GAUDE (AUGUSTE), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, directeur des contributions indirectes. — *Evreux*. (Eure).

GAUDIN DE SAINT-REMY, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller de préfecture, membre de la Société des arts du Mans. Vice-Président de la 5e Section. — *Le Mans*.

GAUTHIER, directeur des diligences. — *Le Mans*.

GENDRON, docteur-médecin, membre du Jury médical du département de la Sarthe et correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Château-du-Loir*. (Sarthe).

GÉRAULT, curé d'Evron, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Evron*. (Mayenne).

GESLIN (PIERRE-CONSTANT), commis-greffier du Tribunal civil. — *La Flèche*. (Sarthe).

GILBERT (l'abbé), directeur de la Psallette. — *Le Mans*

GIRARD (père), propriétaire. — *Sainte-Croix-lès-le-Mans.*

GIROUARDIÈRE (Madame la comtesse Cécilia de la). — *Le Mans.*

GIVENCHY (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, secrétaire général de la 3e Session du Congrès scientifique de France. —*St-Omer.* (Pas-de-Calais.)

GOBIL (l'Abbé), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Laval.*

GONOD, professeur au Collége royal, bibliothécaire de la ville, vice-président de l'Académie de Clermont-Ferrand.—*Clermont-Ferrand.*(Puy-de-Dôme).

GOSLIN (charles), sous-inspecteur des Écoles primaires. — *Le Mans.*

GRANDMOULIN, docteur ès-lettres et licencié ès-sciences, curé archidiacre de St-Quentin, membre de la Société académique de la même ville. — *St.-Quentin.* (Aisne).

GRASLIN (de), membre de la Société entomologique de France. —*Au château de Malitourne*, près Château-du-Loir. (Sarthe).

GRENESCHE, curé. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

GUÉPIN, substitut du procureur du Roi, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques. — *Le Mans.*

GUÉRANGER (frédéric), professeur de troisième au Collége du Mans, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville.

GUIET (étienne-louis), juge de paix du canton de Montfort. (Sarthe).

GUILLOIS, curé du Pré, membre de la Société

française pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

GUITON de VILLEBERGE(le Vicomte de), membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — *Avranches.* (Manche).

HARDOUIN-DUPARC (FRANÇOIS JULIEN), Président du Tribunal Civil. — *Le Mans.*

HAURÉAU (BARTH.), Rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe.* — *Le Mans.*

HENRI (le Baron). — *Le Mans.*

HERMANGE (VICTOR), propriétaire.—*Le Mans.*

HERVÉ (JEAN), homme de Lettres. — *Le Mans.*

HIÉLARD (Madame ALINE) — *Le Mans.*

HIRON (ISIDORE), professeur à Notre-Dame de Ste-Croix-lès-le-Mans. (Sarthe).

HOUDBERT (père), ancien Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — *Le Mans.*

HOUDBERT, fils, juge, secrétaire de la 5e section du Congrès. — *Le Mans.*

HOURIER (L. AUGUSTE), membre de la Société française de Statistique universelle. — *Metz.* (Moselle)

HUET-DUBIGNON, propriétaire. — *Montbizot.* (Sarthe).

HULKES, de l'Université de Cambridge.

HUNAULT de la PELTERIE, docteur en médecine.— *Angers.* (Maine-et-Loire).

HUOT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Versailles.* (Seine-et-Oise).

ISON (le Comte d'). — *Caen.* (Calvados).

JANIN, docteur en médecine, chirurgien en chef de

l'hôpital du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

JANNART de MÉDEMANCHE, ancien adjoint au maire du Mans. — *Paris.*

JAVARY-DUGUESSEAU, président du Tribunal. — *St-Calais.* (Sarthe).

JEGOU, ingénieur des Ponts et Chaussées. —*Le Mans.*

JOUBERT (JACQUES-CHARLES), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Beaulieu.* (Maine-et-Loire).

JOUSSET-DESBERRIES, juge d'instruction au Mans, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

JULLIEN, intendant militaire en retraite, fondateur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs Sociétés savantes et étrangères. — *Paris.*

LAHAYES, chirurgien. —*Foulletourte.* (Sarthe).

LAIR (P. A.), conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et du commerce, membre de plusieurs Sociétés savantes. Président de la 7e Session du Congrès. — *Caen.*

LALANDE (JULES), avocat. — *Le Mans.*

LALANNE, professeur de géométrie au Collége royal militaire. — *La Flèche.*

LAMBRON DE LIGNIM, capitaine de cavalerie. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

LANDEL, premier adjoint au maire de la ville du Mans. —*Le Mans.*

LANGLE (FERDINAND de), propriétaire. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine).

LANGLE (AUGUSTE de), propriétaire. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine.

LARGÉ, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie royale de Clermont-Ferrand. -- *Clermont.*

LASICOTIÈRE (LÉON DE), avocat, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. — *Alençon.* (Orne).

LATOUCHE (fils). — *Le Mans.*

LAURANCE, principal du Collége.—*Laval.* (Mayenne).

LAVILLEGILLE, (ARTHUR DE) secrétaire du Comité des chartes, chroniques et inscriptions. — *Paris.*

LEBAILLIF (l'Abbé), chanoine honoraire de la Cathédrale du Mans, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

LECHAT (ALEXANDRE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

LÉCHAUDÉ d'ANISY, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Caen.* (Calvados).

LECOINTRE-DUPONT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Poitiers.* (Vienne).

LECOMTE, chef de bureau à la préfecture de la Sarthe, secrétaire du Comice agricole et de la Commission des monuments. — *Le Mans.*

LECOQ, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie de Clermont, secrétaire général de la 6e Session du Congrès scientifique. — *Clermont-Ferrand.*

LEFEBVRE-DU-BREUIL, ancien conseiller de Préfecture. — *Le Mans.*

LEFOYER, notaire. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

LE GALL, conseiller à la Cour royale, président de la 3e Section. — *Rennes.* (Ille-et-Vilaine.)

LEGLAY (le Docteur), membre de plusieurs Sociétés

savantes, garde général des archives de Flandre et Vice-Président de la 3me Session du Congrès Scientifique. — *Lille.* (Nord).

LEGUICHEUX, ancien pharmacien, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Fresnay.*

LEHELLOCO, élève ingénieur des Ponts et Chaussées. — *Le Mans.*

LELAIR, professeur du Petit Séminaire de Tessé. — *Le Mans.*

LELONG (PIERRE ARSÈNE), député de la Sarthe, membre du Conseil Général du département. — *Château-du-Loir.*

LEMERCIER, D.-M., médecin de l'Hôpital et des prisons, correspondant de la Société royale de médecine et du Jury médical de la Mayenne. — *Mayenne.*

LEMORE (LOUIS), contrôleur des contributions directes. — *Le Mans.*

LEPAGE, D.-M., membre de la Société académique d'Orléans. — *Orléans.* (Loiret).

LEPELLETIER, docteur-médecin, secrétaire de la 3e Section. — *Le Mans.*

LEPRINCE, adjoint de la Mairie du Mans, professeur, membre de la Société des sciences et arts du Mans. — *Le Mans.*

LERET-DAUBIGNY, ancien receveur de l'enregistrement. — *Le Mans.*

LE VER, (le Marquis) ancien colonel, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Roquefort*, par Fauville. (Seine Inférieure.)

LHERMITE, docteur en médecine. — *Saint-Calais.* (Sarthe).

LOMBARD, capitaine d'État-Major. — *Le Mans.*

LORY (aîné), avocat. — *Laval.* (Mayenne).

LOTTIN (l'Abbé), chanoine, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

LOUANDRE, membre de la Société académique d'Abville, et bibliothécaire de cette ville. — *Abbeville.* (Somme).

MAGDELAINE, ingénieur en chef du département de la Mayenne. — *Laval.* (Mayenne).

MAGNEVILLE (de), fondateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de plusieurs Académies. — *Caen.* (Calvados).

MAILLY (le Comte de), ancien Pair de France, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Au Château de la Roche-de-Vaux,* commune de Requeil. (Sarthe).

MALLAY, Architecte, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.*

MALLET, pharmacien. — *Le Mans.*

MANCEAU (l'Abbé), chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

MARHALLA (de), membre de la Société pour la conservation des monuments.—*Quimper.*(Finistère).

MARSEUL, chef d'institution à N.-D. de Ste-Croix, secrétaire de la 1re Section.

MATHIEU, professeur au Collége royal, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.* (Puy-de-Dôme).

MAUBOUSSIN, notaire. — *Le Mans.*

MAUDUIT, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Poitiers.* (Vienne).

MAUTOUCHET (l'abbé), économe au Grand-Séminaire du Mans. — *Le Mans.*

MEINADIER, préfet du Puy-de-Dôme. — *Clermont.*

MÉNARD-BOURNICHON, ancien chef de bataillon du Génie, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

MÉNARD DE LA GROYE (Mme HYPPOLITE). — *Le Mans.*

MÉNARD DE LA GROYE (ALPHÉE), propriétaire. — *Le Mans.*

MÉNARD DE LA GROYE (HYPPOLITE), propriétaire. *Le Mans.*

MERSON (le Commandant), membre de la Société des sciences et lettres. — *Blois.* (Loir-et-Cher).

MESNARD DE SEILLAC, correspondant de la Société d'agriculture du Mans, membre du Conseil Général du département de la Sarthe. — *Le Grand-Lucé.*

MONNOYER, membre du Conseil municipal, imprimeur. — *Le Mans.*

MONSEIGNEUR L'EVÊQUE du Mans.

MONSEIGNEUR L'EVÊQUE de Séez.

MORANCÉ (l'Abbé), membre de la Société française pour la conservation des monuments, vicaire. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

MORAND (de), propriétaire. — *Le Mans.*

MORDRET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

MOREAU (l'abbé), supérieur de la Maison de N.-D. de Sainte-Croix-lès-le-Mans.

MOREAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, bibliothécaire de la ville de Saintes.—*Saintes*. (Charente-Inférieure).

MOUCHOT (THÉODORE), directeur de l'École primaire supérieure. — *Le Mans*.

MOUSSERON, propriétaire. — *Le Mans*.

MURR, docteur en médecine, élève du docteur Hahnemann, fondateur de l'Homéopathie.

MUSSET (le Marquis de), ancien député, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Cogners*. (Sarthe).

NEPVEU DE BELLEFILLE, membre correspondant de la Société des arts du Mans, et de la Société pour la conservation des monuments, maire. — *Chemiré-le-Gaudin*. (Sarthe).

NEUVILLE (de), propriétaire. — *Le Mans*.

NIQUEU, membre du Conseil municipal. — *Le Mans*.

ODOLANT-DESNOS, secrétaire de l'Académie de l'Industrie, ingénieur civil des Mines. — *Paris*.

OGIER (AIMÉ), propriétaire. — *Le Mans*.

OLINCOURT (d'), ingénieur-civil, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Bar-le-Duc*. (Meuse).

PAIN (FÉLIX), avocat. — *Le Mans*.

PALLU, juge au Tribunal du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

PALLU, juge au Tribunal civil de la Flèche, membre de plusieurs Sociétés savantes.—*La Flèche*. (Sarthe).

PAPINEAU, ex-président de l'assemblée du Bas-Canada. — *Paris*.

PARANDIER, inspecteur des écoles primaires. — *Le Mans.*

PASTORI, directeur de la bibliographie Universelle. — *Parme.*

PATIER-DUPONCEAU, propriétaire. — *Le Mans.*

PERCHERON, curé de Saint-Pavace. (Sarthe).

PERROCHEL (le Comte de), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, de la Société entomologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Au château de St-Aubin,* près Fresnay. (Sarthe).

PESCHE (jeune), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

PESCHE, libraire. — *Le Mans.*

PETITBON-GILONNIÈRE, propriétaire. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

PIÉDOR, avoué. — *Le Mans.*

PILON, notaire. — *Le Mans.*

PITTON-DESPREZ (l'abbé), conservateur des archives épiscopales. — *Coutances.* (Manche).

PIQUET, professeur au Collége du Mans, membre de la Société d'agriculture sciences et arts. — *Le Mans.*

PHILLEMAIN (de), propriétaire.—*Vendôme.*(Loir-et-Cher).

POEY-D'AVANT, numismate et receveur de l'enregistrement. — *Ballon.* (Sarthe).

POIRRIER (AUGUSTE) directeur de l'école normale. — *Le Mans.*

POLLET (MARIE), conservateur de la bibliothèque de Vitré, inspecteur des monuments historiques. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine).

PORTE (de la), membre de la Société des sciences et lettres de Blois. — *Vendôme*. (Loir-et-Cher).

PORTE (AMBROISE de la), propriétaire et maire. — *Oisé*. (Sarthe).

PROUST (ALMIRE), licencié en droit. — *St-Calais*. (Sarthe).

QUENTIN, lieutenant-colonel de cavalerie, en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Vice-président de la 4e Section. -- *Le Mans*.

RÉAL DE AJUA, poète. — *Le Chili*. (Amérique.)

RÉSIMONT (le Général), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Saint-Pétersbourg*.

RICHARD-d'ISIGNY, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Vire*. (Calvados).

RICHEBOURG (de) jeune, propriétaire. — *Le Mans*

RICHELET, secrétaire-général de la 7e Session du Congrès. — *Le Mans*.

RIVAULT, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *St-Julien*. (Sarthe).

RIVIÈRE-THORÉ, vérificateur des poids et mesures, membre de la Commission archéologique du département de la Sarthe. -- *La Flèche* (Sarthe).

ROBIN-MASSÉ, docteur en médecine. — *St.-Avit*, commune de St-Denis-des-Ponts, près Châteaudun. (Eure-et-Loir).

ROHRBACHER (l'abbé). — *Nancy*. (Meurthe).

ROOSMALEN (de), professeur, secrétaire perpétuel et fondateur de la Société d'Emulation, pour les sciences, les lettres et les arts de Paris; secrétaire général de la Société d'Encouragement; secrétaire général de l'Athénée des beaux-arts. — *Paris*.

ROSIAU, médecin de l'Hospice et des prisons. — *Mamers.* (Sarthe).

ROUSSEAU (AMABLE), professeur de dessin à l'École primaire supérieure. — *Le Mans.*

ROUSSEAU (ACHILLE), homme de lettres, membre de plusieurs Congrès. — *Angers.* (Maine-et-Loire).

ROUSSELIN, premier président à la Cour Royale. — *Caen.* (Calvados).

SAINT-MAIXENT (AUGUSTE de), chevalier de St-Louis, membre de la Société d'agriculture, sciences et Arts de la Sarthe. — *St-Maixent.* (Sarthe).

SALABERRY (le Comte de), ancien député, membre de la Société des sciences et lettres de Blois, au Château de Fossé, près Blois. (Loir-et-Cher).

SALLE (madame la comtesse de la). — *Le Mans.*

SALMON (RENÉ JOSEPH), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.—*Sablé.* (Sarthe).

SAUSSAYE (de la), membre correspondant de l'Institut, secrétaire général de la 4e Session du Congrès, membre de la Société des sciences et lettres. — *Blois.* (Loir-et-Cher).

SAVARDAN, docteur-médecin, correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *La Chapelle-Gaugain.* (Sarthe).

SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique. — *Vire.* (Calvados).

SEIGNOUX (l'Abbé), vicaire.—*Chemiré-le-Gaudin.* (Sarthe).

SIDNEY-SMITH (l'Amiral). — *Paris.*

SÉVIN, membre du Conseil-général du département de la Sarthe, secrétaire de la 2e Section.

SOCIÉTÉ de Médecine d'Angers. — Une Adhésion.

SOCIÉTÉ Royale d'Emulation d'Abbeville. — Une Adhésion.

SOCIÉTÉ d'agriculture d'Avesnes. — Deux Adhésions.

Délégués : MM. AUBRY (ALFRED), membre correspondant, contrôleur des contributions directes. — *Château-du-Loir.*
DURIEUX. — *Paris.*

SOCIÉTÉ Royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Une adhésion.

SOCIÉTÉ des sciences et des lettres de Blois. — Une adhésion.

ASSOCIATION NORMANDE DE CAEN. — Six adhésions.

Délégués : MM. GODEFROY, trésorier de la Société.
CANEL, inspecteur de l'Association.
NASSE (FRÉDÉRIC), membre de l'Association normande. — *Pontaudemer.*
RENAULT, juge d'instruction. — *Domfront. — Orne.*
DESNOS, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Alençon.*
DE CAUMONT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Caen.*

SOCIÉTÉ des Antiquaires de Normandie. — *Caen.* Trois adhésions.

Délégués : MM. GUITON de VILLEBERGE (le Vicomte de). — *Avranches.*
CASTEL. — *Bayeux.*
DUPRÉ (l'Abbé). — *Cherbourg.*

SOCIÉTÉ Linnéenne de Normandie. — *Caen.* Deux adhésions.

Délégués : MM. LECLERC, docteur en médecine, président de la Société. — *Caen.*
FAUCON-DUQUESNAY, docteur en médecine, archiviste. — *Caen.*

SOCIÉTÉ Française pour la conservation des monuments. — *Caen.* Trois adhésions.

Délégués : MM. GAUGAIN, trésorier.
LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Sociétés savantes.
MARHALLA (de). — *Quimper.*

SOCIÉTÉ d'Agriculture et de Commerce. — *Caen.* Trois adhésions.

Délégués : MM. DESLONCHAMPS.
DESCHAMPS.
LAIR.

SOCIÉTÉ d'Agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais. Une adhésion.

SOCIÉTÉ d'Emulation du département des Vosges. — *Épinal.* Une adhésion.

SOCIÉTÉ Philharmonique. — *Le Mans.* Délégué : M. BOYER.

SOCIÉTÉ de l'Union. — *Le Mans.* Une adhésion.

SOCIÉTÉ royale académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — *Nantes.* Une Adhésion.

SOCIÉTÉ Nantaise d'Horticulture. — *Nantes.* Une Adhésion.

SOCIÉTÉ royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Une adhésion. Délégué : M. PAYEN.

SOCIÉTÉ Philotechnique de Paris. Deux adhésions.

Délégués : MM. JULLIEN, membre de cette Société.
PESCHE, membre correspondant.

SOCIÉTÉ d'agriculture, sciences et arts de la ville du Mans. Trois adhésions.

Délégués : { MM. CAUVIN.
ETOC-DEMAZY, père.
BEDEL.

SOCIÉTÉ des antiquaires de l'Ouest. — *Poitiers*. Une adhésion. Délégué : M. AUBER (l'Abbé), chanoine et directeur de l'École cléricale de Poitiers.

SOCIÉTÉ Académique de Poitiers. Une Adhésion. Délégué : M. AUBER (l'Abbé), chanoine de Poitiers, supérieur du Petit Séminaire, membre de plusieurs Sociétés savantes.

SOCIÉTÉ des sciences et arts de Rennes. (Ille-et-Vilaine). Trois adhésions. Délégué : M. LE GALL.

SOCIÉTÉ d'agriculture et d'industrie de Rennes. Une adhésion. Délégué : M. LEGALL, ancien Député, conseiller à la Cour Royale. Président de la 2e Section.

SOCIÉTÉ d'Archéologie du midi de la France. — *Toulouse*. Une adhésion. Délégué : M. CASTELLANE (le Marquis de), membre de plusieurs Académies.

SOCIÉTÉ médicale du département d'Indre-et-Loire. — *Tours*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Châlons-sur-Marne*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ Polymatique du Morbihan. — *Vannes*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ Académique de Clermont-Ferrand. Une adhésion.

SOLÉRAC (Mme de). — *Le Mans*.

SOREAU, propriétaire. — *Le Mans*.

SPENCER SMITH, membre de la Société Royale de Londres.

TAILHAND, président de chambre à la Cour royale de Riom, président de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Riom.* (Puy-de-Dôme).

TEILLEUX, docteur en médecine, ophtalmologiste et naturaliste. — *Le Mans.*

THÉVENOT, secrétaire de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.*

THIEULLEN, préfet des Côtes-du-Nord.—*St.-Brieux.*

THOMAS (THÉODORE), ancien préfet du département de la Sarthe, préfet du Jura. — *Lons-le-Saulnier.*

THORÉ (HENRI), ancien magistrat. — *Le Mans.*

THORÉ (CHARLES), négociant. — *Le Mans.*

TILLY (CLÉMENT DE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

TOUCHARD (Madame LOUISE), — *Le Mans.*

TOUPIOLLE, naturaliste. — *Le Mans.*

TOURNESAC (l'Abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, inspecteur des monuments historiques. — *Le Mans.*

TRIGER, géologue, chargé de la Carte géologique du département de la Sarthe, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

TROLLEY, professeur à la Faculté de Droit, 2e Vice-Président de la 7e Session du Congrès. — *Caen.*

TROTTÉ DE LA ROCHE, président du Tribunal de commerce, membre du Conseil-Général et de la

Société des arts. Vice-président de la 2e Section. —*Le Mans.*

VALLÉE (PLATON), docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes. Président de la 3e Section. — *Le Mans.*

VANDERBACH, docteur en médecine, membre correspondant de l'Institut historique de France, et de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. — *Thionville.*

VANSSAY (le Baron de), ancien conseiller d'état et ancien préfet. — *Au Château de la Barre*, près Saint-Calais. — *Conflans.* (Sarthe).

VANSSAY (madame de). — *Le Mans.*

VAUCHELLE-LONGCHAMP, médecin au Mans, membre de la Société de médecine de cette ville.—*Le Mans.*

VAUCHELLE-LONGCHAMP, fils, médecin. — *Le Mans.*

VEILLARD (CONSTANT), propriétaire. — *Le Mans.*

VERDIER, professeur au Collége du Mans, secrétaire de la 6e Section. — *Le Mans.*

VIBRAYE (le Comte de), membre de la Société des sciences et lettres de Blois. — *Cheverny.* (L.-et-Ch.)

VIÉ, agronome, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, maire. Secrétaire de la 2e Section. — *Mansigné.* (Sarthe).

VILLIERS (de), conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Chartres, membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères.

VOISIN (l'Abbé), vicaire de St.-Nicolas, membre

de la Société pour la conservation des monuments. — *Blois*. (Loir-et-Cher).

ZACKZEWSKI (Michel), polonais refugié, professeur de mathématiques, ancien élève de l'école polytechnique de Varsovie.

OUVRAGES

OFFERTS PAR LEURS AUTEURS,

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PENDANT LA SEPTIÈME SESSION

TENUE AU MANS EN SEPTEMBRE 1839.

Fabulas de don Gabriel-Alejandro Real de Ajua. Paris, 1839, in-18.

A discourse on the history and importance of the philosophy of the human mind ; by J. Hervé. Richmond, 1830, in-8°.

Angers et Paris. Août et février. (Pièce de vers de M. le docteur Hunault de la Pelterie.) Angers, 1831, in-8°.

Propositions aphoristiques touchant la nature, le siége et le traitement du choléra.... par le même. Angers, 1832, in-8°.

Sur l'appréciation théorique et pratique de la lithotritie....; par le même. Angers, 1835, in-8°.

Discours (en vers) sur le tremblement de terre de la Martinique et le désastre de la ville de Fort-royal; par le même. Angers, 1839, in-8°.

Association des médecins, chirurgiens et pharmaciens du département de Maine-et-Loire, pour la création d'une caisse de prévoyance; par le même. Angers, 1837, in-8°.

Journal de vaccine et de maladies des enfants.... par M. L. M. James, docteur-médecin. 9e année, août 1838; Paris, 1838, in-8°.

Lettre à M. Duchallais sur l'attribution de la légende Briossovico, à Brioux; par M. Eloy Johanneau. Blois, 1829, in-8°.

Lettre à M. de Saulcy, sur son attribution à la ville de Vaison, d'un denier carlovingien qui a pour légende Aquis Vason; par le même. Blois, 1830, in-8°.

Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle, suivi d'un plan d'éducation pratique pour l'Enfance, l'Adolescence et la Jeunesse.... par M. Marc-Antoine Jullien de Paris. Paris, 1835, in-8°.

Appel au bon sens national et à la conscience publique, sur la crise actuelle et sur les prochaines élections; par le même. Paris, 1839, in-8°.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines, etc.... par MM. Bailly de Merlieux et Jullien de Paris... 9e année, nos 97-104; janvier — août 1839. Paris, 1839, in-8°.

Projet d'établir à Paris une société centrale d'édilité, par M. Jullien de Paris. Versailles, 1835, in-8°.

Mémorial horaire ou thermomètre d'emploi du temps.... par M. Jullien de Paris. Milan, imp. roy. 1813, in-8°.

Comptes (17) rendus des travaux de la Société Philotechnique, par M. le baron de Ladoucette, secrétaire perpétuel. Séances des années 1832-1839. Paris, in-8°.

Discours sur la 8e exposition des produits des arts du département du Calvados, en 1806, par Pierre-Aimé Lair. Caen, 1819, in-8°, sur papier paille.

Notice sur une médaille d'Amaury-Bouchard, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers, in-8°.

La légende de Saint-Julien-le-Pauvre, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers, 1839, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année académique 1837-1838; par le même. Poitiers, in-8°.

Rapport sur une découverte de monnaies du moyen-âge; par le même. Poitiers, in-8°.

Mémoire sur le danger des inhumations précipitées; par le docteur Lepage, d'Orléans. — Blois, 1837, in-8°.

Des hémorrhoïdes et de la chute du rectum; par M. Alm. Lepelletier (de la Sarthe). Paris, 1834, in-8°.

De l'emploi du tartre stibié à haute dose dans le traitement des maladies en général, dans celui de la pneumonie et du rhumatisme en particulier; par le même. Paris, 1835, in-8°.

Traité de l'érysipèle et des différentes variétés qu'il peut offrir; par le même. Paris, 1836, in-8°.

Physiologie médicale et philosophique; par le même. Le Mans, 4 vol. in-8°.

Eléments d'Arithmétique raisonnée à l'usage des Frères de S.-Joseph....par M. l'abbé S. A. de Marseul, 1re partie. Paris, 1839, in-12.

Epitome historiæ sacræ de l'Homond, trad. du latin en grec; par des professeurs du petit séminaire de Saint-Nicolas à Paris. Paris, 1835, in-12.

Réflexions sur les systèmes en médecine; par M. Mordret, d. m., Le Mans, 1838, in-12.

Le Musée de Versailles, poème; par Mlle Elise Moreau. In-8° (1839).

A Hahnemann, (vers de M. le D. J.-B. Murr). Paris, 1839, in-8°.

Phytotymie, ou étymologie des noms formés du grec, usités en botanique; par Emmanuel Paty, professeur. Paris, 1839, in-8°.

Etrennes Coutançaises.... concernant le diocèse de Coutances;

par M. l'abbé Martial Pitton-Desprez. 4e, 5e et 6e année. 1835-37. Coutances, 1836, in-18.

Des moyens de propager le goût de la Musique en France, et particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie; par M. J.-F. Porte. Caen, 1833, in-8o.

Rapport sur l'extrait du 2e cours gratuit de M. Lombard, relatif à l'éducation et à la conservation des abeilles...; par M. Revel de la Brouaize, conseiller à Caen. Caen, 1820, in-8o.

Derniers moments de la duchesse d'Abrantès; par M. de Roosmalen, professeur. Paris, 1838, in-8o.

Pensées de Mme la princesse de Salm, 3e édit. Paris, 1836, in-8o.

Ouvrages divers en prose, suivis de mes soixante ans; par la même. Paris, 1835: 2 vol. in-18.

Poésies de Mme la princesse de Salm, 3e édition. Paris, 1835, 2 vol. in-18.

L'Imitation de J.-C., trad. en vers français; par M. de Sapinaud de Boishuguet. Angers, 1839, in-18.

Etudes de micromammologie. Revue des musaraignes, des rats et des campagnols, suivie d'un index méthodique des mammifères de l'Europe; par M. Ed. de Selys-Longchamps. Paris, 1839, in-8o avec fig.

Observation sur une pupille artificielle; par M. Teilleux, oculiste au Mans. Paris, 1826, in-8o.

Espérance et foi; par Mme Louise Touchard, avec une préface de M. Hauréau. Le Mans, 1839, in-18.

Ecole d'application pour l'agriculture et l'industrie rurale établie dans le département de la Sarthe, commune de Mansigné... fondée par une Société d'agronômes.... dirigée par M. Vié, maire de Mansigné. Le Mans, 1836, in-8o.

Projet d'une école pratique d'agriculture pour le département de la Sarthe, proposé à M. le Préfet par M. Vié.... Le Mans, 1839, in-4o.

Origines blésoises; par M. l'abbé Voisin. Blois, 1839, in-8o.

Notice sur Matoval ou origines de Saint-Calais; par le même. Blois, 1839, in-8o.

Société française pour la conservation des monuments historiques. Procès-verbaux des séances générales tenues depuis 1836 jusqu'en 1839; par les secrétaires MM. Cardin, Anjubault, Manceau, etc... Caen, 1837-39, in-8o.

Assemblée générale annuelle de la Société de la morale chrétienne. Séance du 22 avril 1839. Paris, in-8o.

Annales du parlement français; par un Société de publicistes sous les auspices des deux Chambres, session de 1839. 1re et 2e livraison. Paris, 1839, in-8o.

Bibliographie universelle. Résumé périodique des publications nouvelles de tous les pays.... Paris, 1839, 2e année, 1re, 2e et 3e livr. in-8o.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. Caen, 1827-37, 4 vol. in-8o.

Notions de Géométrie et de Cosmographie à l'usage des maisons d'éducation; par M. l'abbé.... Le Mans, 1837, in-18.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Souvenirs de l'exposition de peinture et de sculpture ancienne de 1839. 2 cahiers in-8o.

Des comices agricoles de la Sarthe. Le Mans, 1839, in-8o.

Le Cultivateur, journal du progrès agricole et bulletin du cercle agricole de Paris. Août, 1839, Paris, in-8o.

Rapport sur une jambe artificielle imaginée par M. Ferdinand Martin, chirurgien, fait par M. Blandin à l'Académie de méd. le 17 avril 1838. Paris, 1838, in-8o.

La Ruche, journal d'études familières; par MMes L.-S. Belloc et Ad. Montgolfier. No 31, 1er juillet 1838. Paris, in-8o.

Abrégé des études élémentaires de la Musique d'après les meil-

leurs auteurs de France et d'Italie ; par C. Blin, maître de chapelle au collége du Mans. Le Mans, 1838, in-12.

Almanach-Bottin du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde...; par Séb. Bottin, 1839. Paris, in-8°.

Tableau figuratif de la structure minérale du globe ou résumé synoptique du cours de géographie de M. Nérée Boubée. Paris, 1839.

Histoire naturelle des perroquets, 3e vol. supplémentaire pour faire suite aux deux volumes de Levaillant, contenant les espèces laissées inédites par cet auteur et récemment découvertes...; par M. Bourjot Saint-Hilaire.... Paris, 1837-38, grand in-4°, 1re livr.

Lettre à un médecin de province sur les établissements médicaux et particulièrement sur les dispensaires ophtalmiques de Londres ; par le docteur Bourjot Saint-Hilaire. Paris, 1836, in-4°.

Considérations générales sur les voies lacrymales ; par le même. Paris, 1837, in-8° avec fig.

Notice biographique sur François Pichon, ancien maître de musique au Mans ; par M. Boyer, régent de rhétorique. Le Mans, 1836, in-8°.

Notice biographique sur M. l'abbé Dubreuil, principal du collége du Mans; par le même. Le Mans, 1839, in-12.

Notice biographique sur René Renvoisé, sous-principal du collége du Mans ; par le même. Le Mans, 1838. in-12.

L'Éducation, poème en douze chants ; par le même. Le Mans, 1838, 2 vol. in-8°.

Balsamelœon, eau hémostatique et antiscorbutique ; par M. Pierre Brocchieri, napolitain. Paris, 1839, broch. in-4°.

Epitre à M. de Caumont, président de l'Associatiou Normande...; par M. E. Castillon de Saint-Victor (en vers). Avranches, 1839, in-8°.

Essai sur la distribution géographique des roches dans le dépar-

tement de la Manche ; par M. de Caumont. 2e partie. Caen, 1838, 23 pag. in-4o.

Revue Normande rédigée par une Société de savants.... sous la direction de M. de Caumont. 2e vol. Caen, 1833, in-8o.

De l'état de la Musique en Normandie depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours ; par Mlle Emma Chuppin. Caen, 1837, in-8o.

De l'état de l'Agriculture en France et de l'abaissement du droit d'importation sur les bestiaux étrangers ; par Ad. Delacour. Paris, 1838, in-8o.

Génération des courbes, dites sections coniques, ramenées à une question de géométrie élémentaire; par Victor Derode. Lille, 1839, in-8o.

Introduction à l'étude des Langues ; 3e partie de la méthode ; par le même. Lille, 1836, in-8o.

Introduction à l'étude des Langues. Principes élémentaires de grammaire destinés aux commençants ; par le même. 2e et 3e partie, 2e édition. Lille, 1838, in-8o.

Notice sur la méthode d'enseignement de M. Jacotot ; par le même. Lille, 1830, in-8o.

Eloge du haut et noble prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghien ; par le même. Lille, 1827, in-8o.

L'Autorité considérée comme principe de la certitude ; par le même. Lille, 1830, in-8o.

La Foi considérée comme le fondement de toutes nos connaissances, et quelques mots sur la méthode de Descartes ; par le même. Lille, 1829, in-8o.

Introduction à l'étude de l'Harmonie ou exposition d'une nouvelle théorie de cette science ; par le même. Paris, 1828, in-8o.

Sur M. de La Mennais, à l'occasion des Paroles d'un Croyant. Broch. in-8o.

Carte du diocèse du Mans, ancien et moderne, comprenant la Sarthe et la Mayenne, partie de l'Orne, Loir-et-Cher, Indre-et-Loir. (Offert par M. Pesche, libraire.)

Description topographique et industrielle du diocèse du Mans, suivie du guide du voyageur dans la Sarthe, la Mayenne et les départements limitrophes; par N. Desportes, 2e édition. Le Mans, 1838, in-18. (Offert par M. Pesche, libraire.)

Flore de la Sarthe et de la Mayenne, disposée d'après la méthode naturelle, avec l'indication des propriétés médicales des plantes et leur usage dans les arts; par N. Desportes. Le Mans, 1838, in-8o.

Le Bandoulier, histoire du temps de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne; par M. E. Ducrest de Villeneuve. Paris, 1837, 2 vol. in-8o.

Discours sur l'amour de son état, prononcé à la distribution des prix du collége royal de Caen, le 10 août 1825; par M. Edom, professeur. Caen, 1825, in-8o.

Notice biographique sur M. l'abbé Rousseau, inspecteur de l'académie de Caen; par M. Edom. Caen, 1836, in-8o.

Visite au collége royal de Caen, ancienne abbaye de St-Etienne, fondée dans le XIe siècle, par Guillaume-le-Conquérant; par le même. Caen, 1829, in-8o.

Notice historique sur la manufacture d'étoffes de Lisieux, depuis sa fondation comme corporation en 1435, jusqu'à la suppression des Communautés d'arts et métiers en 1791; par M. H. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen. Caen, 1837, in-8o.

Examen critique du projet de loi sur l'Instruction secondaire, présenté par le Ministre de l'Instruction à la Chambre des députés, dans la séance du 1er février 1836; par M. J.-P. Gasc, professeur. Paris, 1836, in-8o.

Considérations sur la nécessité et les moyens de réformer le ré-

gime universitaire adressées au ministre de l'instruction publique... par J.-P. Gasc. Paris, 1829, in-8o.

Pétition adressée à la chambre des députés sur les réformes qu'exigent, dans l'éducation publique, l'état actuel de la civilisation.... par J.-P. Gasc. Paris, 1833, in-8o.

Procédé pour lancer des navires à la mer; par M. Gasc, constructeur à Caen. Caen, 1839, in-8o.

Fourier et son système; par Me Gatti de Gamond. Paris, 1838, in-8o.

Recherches sur les épidémies des petites localités; par Esprit Gendron. Paris, 1834, in-8o.

Propositions sur le croup et la trachéotomie; par le même. Paris, 1835, in-8o.

Du cathétérisme curatif, du rétrécissement de l'œsophage; par le même. In-8o.

Recherches sur la confession auriculaire; par M. l'abbé Guillois, curé du Pré. Le Mans, 1836, in-12.

Essai sur les superstitions; par le même. Lille, 1836, in-8o.

Nouvelle explication du catéchisme, où le dogme et la morale sont expliqués par 400 traits historiques; par le même. Le Mans, 1835, in-12.

Explication historique, dogmatique et morale du nouveau catéchisme, à l'usage du diocèse du Mans; par le même. Le Mans, 1839, in-12.

Essai de statistique minéralogique et géologique du département de la Mayenne; par M. Ed. Blavier. Le Mans, 1837, in-8o.

Annuaire Normand, rédigé par l'Association normande; 5e année. Caen, 1839, in-8o.

NOTA. *Ces ouvrages ont été, par décision du Congrès, déposés à la Bibliothèque publique de la ville du Mans.*

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Préface ; *page* v-ix.

Arrêté, pris à Clermont-Ferrand, pour la tenue, au Mans, de la septième Session du Congrès Scientifique de France ; *p.* ix-xi.

Circulaire de convocation au Congrès Scientifique de France, par MM. les Secrétaires-Généraux de la septième Session ; *page* xii-xvi.

Circulaire de MM. les Secrétaires-Généraux à MM. les Présidents des Sociétés Savantes ; *page.* xvii.

Circulaire de MM. les Secrétaires-Généraux aux habitants des départements de la Sarthe et de la Mayenne ; *page* xviii-xix.

Programme arrêté par le comité d'organisation de la septième Session ; *page.* xx-xxii.

Questions proposées pour chaque Section ; *page* xxii-xxxiii.

Excursions ; *page* xxxiv.

Séance d'ouverture de la Septième Session du Congrès ; *p.* xxxv.
Discours de M. Cauvin, Secrétaire-Général ; *page* xxxv-xxxix.
Formation du Bureau Général ; *page* xl.

Fixation des heures et de la durée des séances de chaque Section ; *page* xlii.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

HISTOIRE NATURELLE, SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859 ; *page* 43.—Organisation du Bureau ; *p.* 44. Hommage fait par M. Boubée, d'un *Tableau figuratif de la structure minérale du globe ; p.* 44. Communication, par Mme Cauvin, d'une liste des plantes observées, par elle, en Bretagne ; *page* 45. Hommages d'ouvrages, par MM. Bourjot St-Hilaire et Em. Paty ; 45.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE. — Proposition faite de traiter une question d'arithmétique, par M. Zachrewski ; *p.* 45. Communication d'un fascicule d'Hydrophytes du Morbihan, extrait d'un herbier publié par livraison, par M. Lelièvre De la Morinière ; *p.* 46. Carte du canton de Montfort, présentée par M. Guiet ; *p.* 46. Ouvrages offerts par MM. Binet et Blavier ; *p.* 46. Discussion de la première question du Programme, par MM. Le Gall, Bourjot St-Hilaire et Hunault de la Pelterie ; *page* 46–48. Résolution à ce sujet ; *page* 48. Examen, par M. Castel, du tableau figuratif du globe, offert par M. Boubée ; *page* 49. Notice sur l'*Éphémère diptère*, par M. Drouet ; *pages* 49–50. Discussion de la quatrième question du Programme, par M. Bourjot St-Hilaire ; *pages* 50–57. Remarques, à ce sujet, par M. Hunault de la Pelterie ; *page* 57.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE. — Dépôt, sur le bureau, par M. de Lasicotière, d'ossements fossiles et de fragments de murs vitrifiés ; *page* 57. Commission nommée pour leur examen ; *page* 58. Autre commission chargée de faire un rapport sur le catalogue des plantes de Bretagne, présenté par Mme Cauvin ; *page* 58. Discussion de la cinquième question du programme, par MM. Bourjot St-Hilaire, Hunault de la Pelterie et le Gall ; *pages* 58–59. Discussion de la sixième question, par MM. le Gall, Bourjot St-Hilaire et de Lasicotière ; *pages* 60–64. Ordre du jour pour la séance suivante ; *page* 65.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Médaille d'argent mise à la disposition de la Section, par M. de Caumont, pour être décernée au savant qui aura rendu le plus de services, dans le pays, aux sciences naturelles, physiques ou mathématiques ; *page* 65. Commission nommée pour désigner les personnes reconnues les plus dignes de recevoir cette médaille et des mentions honorables.

page 65. Dépôt sur le bureau, par M. de Marseul, d'un Mémoire de M. le Dr Bravais, sur l'*inflorescence des graminées*; *pages* 65–66. Hommage de la *Flore de la Sarthe et de la Mayenne*, par M. N. Desportes; *page* 66. Communication de M. Zackrewski, sur les améliorations à introduire dans l'enseignement de l'arithmétique; *p.* 66. Mémoire de M. Verdier, sur la sixième question du programme; *pages* 66–70. Communications de MM. Binet et Hunault de la Pelterie, sur les étoiles filantes; *page* 70. Mise à l'ordre du jour, pour la Séance du 17 septembre, des questions de géologie du programme; *page* 71.

Séance du 17 septembre. — Ouvrage d'arithmétique, offert par M. de Marseul; *page* 71. Rapport de M. Bourjot St-Hilaire, sur les ossements fossiles des cavernes de l'Erve; *pages* 71–73. Examen des fragments de murs vitrifiés de Ste-Suzanne, par M. Bourjot St-Hilaire; *pages* 73–75. Observations de M. de Lasicotière, sur le même sujet; *page* 75. Renseignements de M. de Caumont, sur les remparts vitrifiés de la Courbe; *pages* 75–76. Discussion de la neuvième question du Programme par MM. Bourjot St-Hilaire et Le Gall; *pages* 76–78. Réponse à cette question formulée par M. Bourjot St-Hilaire et adoptée par la Section; *page* 78. Discussion de la dixième question du Programme, par M. Le Gall; *p.* 79–80.

Séance du 18 septembre. — Communications, par M. Chorin, de la Carte géologique de St-Victeur, et par M. Gilbert, de la traduction manuscrite d'un ouvrage anglais de M. Lozivy, sur la *Concordance des époques géologiques avec celles de la Bible*; *page* 80. Suite de la discussion de la dixième question du Programme, par MM. Le Gall, Cauvin, Blavier, Triger, etc.; *p.* 80–83. Réponse à la dixième question arrêtée par la Section; *p.* 83. Ordre du jour pour la séance du 19 septembre; discussion de la dixième question du Programme, par M. Triger; *pages* 84-85.

Séance du 19 septembre. — Commission nommée pour l'examen de la traduction de l'ouvrage de M. Lozivy; *page* 86. Rapport de M. Le Gall sur le catalogue des plantes de Bretagne, communiqué par Me Cauvin; *pages* 86–88. Renvoi à la Commission de publication du Mémoire de M. Bravais *sur l'inflorescence des graminées*; *page* 88. Impression votée, du Mémoire de M. Blisson sur la recherche des larves des Lépidoptères; *page* 88. Ordre du jour pour la prochaine séance; *page* 89.

Séance du 20 septembre. — Rapport de M Hunault de la Pelterie, sur la médaille d'argent à décerner et les mentions ho-

norables à accorder aux personnes qui ont rendu le plus de service, dans le pays, aux sciences naturelles ; *pages* 89-90. Notice de M. Le Gall sur une Fumeterre ; *pages* 90-91. Discussion de la vingt-troisième question du Programme, par M. Triger, etc. Réponse à cette question ; *page* 92.

Séance du 21 septembre.—Communication, par M. Zackrewski d'un Mémoire sur l'origine des mathématiques ; *page* 92. Hommage, par M. de Caumont, d'un ouvrage sur les Roches de la Manche ; *page* 93. Rapport de M. Triger sur la Carte géologique de Saint-Victeur ; *page* 93. Opinion de M. Le Gall sur l'*Uredo caries*, et formule, par le même, de la réponse à la vingt-quatrième question du Programme ; *pages* 93-94. Clôture des travaux de la Section ; *page* 94.

Examen sur l'inflorescence des graminées, par M. Bravais *pages* 95-126.

Essai sur une méthode propre à faciliter la recherche et l'étude des larves des Lépidoptères, par M. Blisson ; *pages* 127-149.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Séance du 13 septembre. — Organisation du Bureau ; *p.* 150. Inscription des membres qui ont l'intention de prendre la parole sur les questions posées dans le Programme ; *page* 151. Choix de trois commissions chargées de recueillir des renseignements sur l'état de l'agriculture, etc. ; *pages* 151-152.

Séance du 14 septembre. — Discussion sur la première question du Programme, par MM. Vié, Quentin, Bachelier et Chevreaux ; *pages* 155-156. Discussion sur la sixième question, par MM. de Caumont, Lair, Hunault de la Pelterie et Vié ; *p.* 154-156.

Séance du 15 septembre. — Discussion sur la deuxième question, par MM. Vié, Anfray et Le Gall ; *pages* 157-160.

Séance du 16 septembre. — Addition au Programme d'une nouvelle question sur les Haras ; *page* 161. Suite de la discussion sur la deuxième question, par MM. Girard, Bottin, Jullien, Couronne, Chevereaux et Le Gall ; *pages* 161-162. Formule de la réponse à la deuxième question ; *pages* 162-163.

Séance du 17 septembre. — Discussion des questions sept à douze, relatives aux chemins de fer, par MM. Quentin, Hervé, Hunault de la Peltrie, Binet, Doublet de Boisthibault, Vié et Jullien ; *pages* 164-178.

Séance du 18 septembre. — Hommages de brochures, par MM. Delacour, Lair, et Jullien ; *pages* 178-179. Extrait du Mémoire de M. Magneville, *sur l'écorcement du chêne* ; *pages* 179-183. Observations de MM. Bottin et Delaroche à ce sujet ; *page* 183. Suite de la discussion des questions sept à douze sur les chemins de fer, par MM. Binet, Odolant-Dénos, Doublet de Boisthibault, Hunault de la Pelterie et H. Thoré ; *pages* 183-186. Discussion de la question relative à la culture du lin, par MM. de Caumont, Vié, Hunault, Chevereaux et Bottin ; *pages* 186-187.

Séance du 19 septembre. —Propositions de la Commission des médailles ; *page* 187. Discussion sur ces propositions par MM. Vié et Trotté-Delaroche ; *pages* 187-190. Extrait d'un Mémoire, de M. Chauvin, *sur les charges qui pèsent sur l'agriculture* ; *p.* 190-194. Suite de la discussion sur la culture du lin, et renvoi de la question au Congrès prochain ; *page* 194. Renvoi, en assemblée générale, de la question relative aux avantages que peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique ; *page* 195.

Séance du 20 septembre. — Notice sur le Pin maritime ; *pages* 196-198. Hommage de deux brochures, par M. Lecomte ; *page* 198.

Séance du 21 septembre. — Discussion de la question relative à l'emploi de l'armée dans les travaux publics, renvoyée à la Section par l'assemblée générale, pour un premier examen ; *page* 198. Opinions à ce sujet, de MM. de Lasicotière, Doublet de Boisthibault, Jullien et Vié ; *page* 198. Vœu exprimé par la Section ; *page* 198. Proposition de M. Jullien relative au procédé employé par M. l'Ingénieur en chef de la Sarthe, pour l'entretien des routes départementales ; *page* 199. Décision de la Section sur cette proposition ; *page* 99.

Rapport, au nom des trois Commissions réunies d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce, par M. Lecomte ; *p.* 200-212.

Rapport sur l'agriculture de l'arrondissement de la Flèche, par M. Vié ; *pages* 212-219.

Aperçu sur la fabrique des toiles de Fresnay, par M. Leguicheux ; *pages* 219-225.

Rapport sur le commerce de la Sarthe, par M. Trotté-Delaroche; *pages* 225-226.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 13 septembre. — Formation du Bureau; *p.* 227.

Séance du 14 septembre. — Discussion de la troisième question, par MM. Bourjot, de Lasicotière, Trolley, Bouvet et Hunault; *page* 229. Communication de M. de Caumont sur la troisième question; *page* 230-234. Discussion à ce sujet, par MM. Trolley, Bourjot, Hervé, de Lasicotière, Bouvet et Bachelier; *p.* 234-236.

Séance du 15 septembre. — Discussion de la première question, par MM. Lepelletier, Bachelier, Hunault, Bourjot, Mordret et Longchamp; *pages* 236-239.

Séance du 16 septembre. — Réponse à la première question arrêtée par la Section; *page* 239. Hommages d'ouvrages, par MM. Bourjot et Lepelletier; *p.* 239-240. Mémoire, en réponse à la vingt-cinquième question, par M. Vallée; *pages* 240-245. Proposition à ce sujet; *pages* 246-247.

Séance du 17 septembre. — Présentation de Mémoires manuscrits, par MM. Gendron et Lepelletier; *page* 248. Hommages de brochures par MM. Teilleux et Gendron; *page* 248. Discussion de la troisième question, par MM. Bourjot, Lepelletier et Gendron; *pages* 249-254.

Séance du 18 septembre. — Discussion de la dixième question par MM. Gendron, Hunault, Bourjot, Lemercier et Lepelletier; *pages* 255-256. Mémoire de M. Desnos sur la *gélatine minérale* découverte dans les eaux de Dangeul; *pages* 257-260.

Séance du 19 septembre. Discussion sur la septième question, par MM. Bourjot, Barbier, Gendron, Hunault, Lepelletier et Lonchamp; *pages* 261-263. Impression votée de la Statistique de l'établissement des Aliénés, par M. Etoc-Démazy fils; *page* 263. Lecture accordée, pour la prochaine Séance, des Mémoires de MM. Lemercier et Mordret; *page* 263.

Séance du 20 septembre. — Hommage de trois opuscules de divers auteurs; *page* 264. Commission nommée pour proposer les

candidats au concours des médailles ; *page* 264. Propositions adoptées, de M. Bourjot, pour servir de complément à la solution de la vingt-cinquième question ; *page* 264. Impression votée (en totalité ou par extrait), de la statistique médicale de la Mayenne, par M. Lemercier ; *page* 265. Discussion sur la huitième question, par M. Mordret ; *page* 265.

Séance du 21 septembre. — Rapport de la Commission pour les médailles ; *page* 266. Observations, adressées par M. Faneau de la Cour, relative à la solution de la sixième question ; *p.* 267. Discusssion de la même question, par M. Lepelletier et autres ; *page* 268. Réponse adoptée ; *page* 268. Discussion de la neuvième question, sur le traitement du tétanos traumatique, par M. Lepelletier ; *page* 269. Discussion de la onzième question, par divers membres et réponse adoptée ; *page* 270. Examen de la douzième question, par M. Lepelletier ; *pages* 270-271.

Séance du 22 septembre. — Discussion des questions treize à quinze sur l'homéopathie, par M. Lepelletier ; *pages* 273-274. Notes de M. le docteur Murr, communiquées par M. Jullien, sur ce sujet ; *pages* 274-276.

Observations. Pratiques de lithotritie, par M. Gendron ; *pages* 277-284.

Note sur la Statistique médicale de l'Asile des Aliénés, par M. Etoc-Demazy ; *pages* 285-294.

Aperçu sur la Statistique et sur la topographie médicales du département de la Mayenne, par M. Lemercier ; *pages* 295-305.

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Séance du 13 septembre. — Formation du bureau ; *p.* 306-307. Hommage d'opuscules, par MM. Voisin et Pitton-Després ; *p.* 307. Dépôt, sur le bureau, de deux mémoires de M. Ducrest de Villeneuve, Commission nommée pour leur examen ; *page* 307. Notice de feu M. l'abbé de Larue, sur le prix du blé et des autres denrées à Caen, depuis St-Louis jusqu'à 1607, communiquée par M. de Caumont ; *pages* 307-311. Observations, à ce sujet, par MM. de Lasicotière, Bottin et Pollet ; *page* 312.

Séance du 14 septembre. — Extrait d'un ouvrage inédit sur la *Numismatique* et la *Glyptique*, par M. Quentin, *pages* 312-315. Discussion de la première question du programme, par MM. Voisin, Delasalle et Duchallais, *pages* 315-317. Hommage, par M. Pesche, aîné, d'une Carte du diocèse du Mans, accompagnée d'une Description topographique du même diocèse, par M. N. Desportes, *p.* 317.

Séance du 15 septembre.—Question présentée par M. de Lasicotière, relative aux forts vitrifiés, *page* 318. Tableaux du prix du blé dans la Flandre française aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Bottin, *pages* 318-321. Relevé du prix des grains vendus sur le marché du département du Nord de 1780 à 1789, par le même, *page* 322.

Séance du 16 septembre. — Depôt, sur le bureau, de propositions sur la science héraldique, par M. Lambron de Lignim, *p.* 323-324. Mémoire de M. Ducrest-de-Villeneuve sur le roman historique, *p.* 324-331. Discussion sur ce sujet, par MM. de Lasicotière, Duchallais, de Cussy et divers, *pages* 333-334. Conclusions adoptées par la Section, *page* 334. Hommage d'ouvrages de MM. de Formeville, Doublet de Boisthibault et Eloy Johanneau, *page* 335. Note de M. Baude sur la conservation des monuments, *page* 335.

Séance du 17 septembre. — Discussion des neuvième et dixième Questions, par MM. le Cointre-Dupont et Duchallais, *p.* 336-345. Dessin d'un vitrail légendaire de la cathédrale de Tours, présenté par M. l'abbé Manceau, *page* 345. Hommage de trois opuscules, par M. le Cointre, *pages* 345-346.

Séance du 18 septembre. — Questions présentées par M. de Formeville, *page* 346. Opinion de M. Doublet de Boisthibault sur l'âge des constructions de la cathédrale de Chartres, *page* 346. Discussion sur la philosophie de l'histoire, par MM. Delasalle, de Lasicotière, de Formeville et Quentin, *pages* 347-359. Hommage d'ouvrages de M. Porte et de mademoiselle Chappin, *page* 359.

Séance du 19 septembre.—Réclamation de M. de Caumont contre l'opinion de M. Doublet de Boisthibault sur l'âge des constructions de la cathédrale de Chartres, *page* 360. Mémoire de M. Drouet sur les types les plus habituels des médailles gauloises, *page* 360-367. Suite de la discussion sur la philosophie de l'histoire, par MM. de Formeville, Delasalle, l'abbé Auber et autres, *pages* 367-370. Réponse adoptée par la Section, *pages* 370-371.

Séance du 20 septembre. — Divers membres chargés de l'examen de Mémoires présentés à la Section, *page* 371. Discussion sur la Question relative aux types des monnaies gauloises, par MM. Duchallais, Quentin et Drouet, *pages* 371-373. Réponse adoptée par la Section, *pages* 373-374. Note sur les collections de médailles et d'antiquités qui existaient en Normandie, par M. de Caumont, *pages* 374-377. Passages d'un Mémoire sur la douzième Question, par M. de Caumont, *page* 377-378. Réponse à la proposition déposée par M. Lambron sur la conservation des monuments héraldiques, *pages* 378. Discussion sur les Questions treizième à quinzième, par MM. Tournesac, Delasalle, de Caumont, Duchallais, Cauvin et de Lasicotière, *pages* 278-380. Proposition de M. Delasalle, tendante à organiser des dépôts d'antiquités dans les chefs-lieux d'arrondissement, *page* 380. Discussion et résolution prise à ce sujet, *page* 380. Note de M. Beaude sur la direction que les provinces doivent donner à leurs travaux historiques, *page* 380-381. Nouvelles observations sur les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne, par MM. Delasalle et Pollet, *page* 381.

Séance du 21 septembre. — Discussion sur la dix-septième Question, par MM. de Caumont, Tournesac, Doublet de Boisthibault, de Lasicotière et Quentin, *pages* 381-383. Réponse à la Question, *page* 283. Discussion sur la dix-neuvième Question, par MM. Triger et de Lasicotière, *pages* 383-384. Réponse proposée par M. Pollet et adoptée par la Section, *page* 384. Considérations sur les monuments druidiques de la Sarthe, par M. Triger, *page* 384. Observations de MM. de Lasicotière, de Cussy et Bottin sur le même sujet, *pages* 384-385. Notes du prix des denrées, au XVIe siècle, dans le Bas-Poitou, d'après un manuscrit de M. Bernard, communiquées par M. Poey-d'Avant, *pages* 385-386. Discussion sur la dix-huitième Question, par MM. Doublet de Boisthibault, Tournesac, de Caumont, l'abbé Auber et Quentin, *pages* 386-387. Solution adoptée, *page* 387.

Synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France, par M. de Caumont, *pages* 388-412.

Réponses aux treizième et quatorzième Questions du Programme (quatrième Section), par M. Tournesac, *page* 413-420.

Mémoire pour servir de réponse à la seizième Question du Programme (quatrième Section), par M. Doublet de Boisthibault, *p.* 421-423.

Réponse de M. de Caumont à M. Doublet de Boisthibault, *pages* 433–434.

Mémoire sur le roman historique, par M. de Lasicotière, *p.* 435–487.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU SECOND VOLUME.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE. — Formation du bureau, *page* 1. Inscription des membres qui se proposent de parler sur les questions du Programme, *page* 2. Offres par divers membres de communiquer des Mémoires, *pages* 2-3. Dépôt, sur le bureau, d'un Mémoire de l'abbé Maupoint sur la réforme morale des jeunes détenus, *page* 3. Choix d'une Commission chargée de constater l'état actuel de la littérature et des arts dans la Sarthe et les départements circonvoisins, *page* 3. Offre, par M. de Caumont, de quatre médailles pour être distribuées aux personnes qui auront mérité cet encouragement dans les arts, les lettres, etc., *page* 3.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.—Communication de trois pièces de vers de M. Leflaguais, *page* 4. Hommage d'une pièce de vers de mademoiselle Élise Moreau, *page* 4. Discussion de la première Question du programme, par MM. Trolley, Delasalle, Bouvet, Lasicotière, Auber et Jullien, *pages* 4-7. Discussion sur la deuxième Question, par M. Trolley, *page* 8.

Séance du 15 septembre. — Suite de la discussion sur la deuxième Question, par MM. Boyer, de Lasicotière, Hervé et Bouvet, *pages* 9-14.

Séance du 16 septembre. — Continuation de la discussion sur la deuxième Question, par MM. de Lasicotière, Hervé et Bouvet, *pages* 15-29. Commission nommée pour formuler une réponse à la Question, *page* 29. Discussion sur la première Question du paragraphe III, par MM. de Caumont et Auber, *pages* 30-31.

Séance du 17 septembre.—Rapport de M. Étoc-Demazy, père, sur un Mémoire de l'abbé Maupoint, ayant pour titre : *de la Réforme des jeunes detenus, page* 21. Lecture d'une pièce de vers de M. Leflaguais (*Aspiration du poète*), renvoyée à la Séance générale, *p.* 32. Rapport de M. Mouchot sur une nouvelle méthode de lecture, par M. Menard-Bournichon, 32. Commission nommée pour donner son avis sur les conclusions du rapport, *page* 32. Réponse à la deuxième Question présentée par la Commission chargée de ce travail, *p.* 32-33. Rapport de M. de Lasicotière sur la *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès et de Pelage, et de l'idéalisme transcendental de saint Augustin*, par M. Hauréau, *page* 33. Décision prise sur ce rapport, *page* 33. Suite de la discussion sur la onzième Question, par MM. Castel, Gendron, Hunot de la Pelterie, Carpentin, de Caumont, Vié et Étoc-Demazy, *pages* 33-35.

Séance du 18 septembre.—Hommage d'ouvrages de MM. Mancel, Pattu et Hervé, *page* 36. Continuation de la discussion sur la onzième Question, par MM. Carpentin, Trolley, Vié, Bouvet, Gosselin, Doublet de Boisthibault, Hunault de la Pelterie, et réponse à la Question, *pages* 36-40. Hommage d'un poëme sur l'*Éducation*, et de trois Notices biographiques, par M. Boyer, *page* 40. Mémoire de M. Boyer sur la douzième Question, *pages* 40-44.

Séance du 19 septembre. — Suite de la discussion sur la douzième Question, par MM. Doublet de Boisthibault, Boyer, Hunault de la Pelterie, Trolley, Étoc-Demazy, Houdbert et Josselin, *page* 44-47. Réponse à faire à la Question renvoyée à une commission, *page* 47. Lecture d'une pièce de vers (*une Mère*), par madame Touchard, renvoyé à la Séance générale, *page* 47. Notice d'un anonyme sur l'enseignement secondaire, lue par M. Delassale, *pages* 47-49.

Séance du 20 septembre. — Mise aux voix et adoption de la réponse à la douzième Question, *page* 49. Rapport de M. Bariseau

sur les médailles et encouragements à accorder, *page* 50. Décision prise à ce sujet, *puges* 50-51. Rapport de M. Parandier au nom de la Commission chargée d'examiner la méthode de M. Menard-Bournichon sur l'accord parfait de la parole et de l'écriture, *pages* 50-56.

Séance du 21 septembre. — Décision de la Section sur le rapport de M. Parandier, relatif à la méthode de M. Menard-Bourdichon, *page* 57. Examen de la Question douze *bis* du Programme ; mémoire de M. Edom sur l'importance des salles d'asile, *pages* 57-67. Observations sur le Mémoire de M. Edom, par MM. Guillois, Auber, Jullien, de Lasicotière, Parandier et Trolley, *pages* 67-70. Note de M. Verdier en réponse à la douzième Question, *page* 70-74

Mémoire pour servir de réponse à la seizième Question du Programme (cinquième Section), par M. Boyer, *pages* 75-79.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance du 13 septembre. — Adoption de diverses décisions des Sections, *page* 80-81. Discussion de la Question déjà résolue affirmativement par la Section sur l'utilité d'imposer aux domestiques l'obligation de se munir de livrets, par MM. Hunault, Bourjot Saint-Hilaire, Le Gall, Lepellelier, Hervé, Pesche jeune et Trolley, *page* 81-86. Approbation donnée à la décision prise par la Section sur ce sujet, *page* 86. Discussion sur les quatrième et cinquième Questions de la Section des sciences médicales, par MM. de Caumont, Pesche jeune, Hunault, Le Gall et Lepelletier, *page* 86. Renvoi de la quatrième Question à la Section.

Séance du 14 septembre. — Excursion dans le grand Perche, par M. Delasalle, *pages* 87-92. Résumé des travaux de la Société des antiquaires de Normandie depuis la tenue du dernier Congrès, par M. de Caumont, *pages* 92-93. Résumé, par le même, des derniers travaux de la Société linnéenne de Normandie, et de l'association normande, *pages* 93-94. Notice de M. Delasalle sur la part que les provinces ont prise, depuis vingt ans, aux progrès des études historiques, etc., *pages* 95-97.

Séance du 16 septembre. — Adoption de diverses réponses aux questions du Programme, *pages* 98-99.

Séance du 17 septembre. — Décision de l'Assemblée pour le dépôt, à la Bibliothèque du Mans, des ouvrages offerts au Congrès, *page* 100. Résultat du compte de gestion des secrétaires généraux de la Sixième session, communiqué par M. de Caumont, *page* 100. Rapport verbal fait par M. Lecointre-Dupont sur les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest, *page* 101. Communication, par M. de Caumont, des renseignements adressés par M. de Crazannes sur les travaux des Sociétés savantes de la France méridionale, *pages* 101-105. Précis des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, par M. Bedel, *pages* 105-111.

Séance du 18 septembre. — Extrait d'un mémoire envoyé par la Société d'émulation d'Abbeville, contenant la statistique de ses travaux, lue par M. Trolley, *pages* 112-118. Lectures diverses, par MM. Houdbert, Lepelletier et Auber, *pages* 118-119.

Séance du 19 septembre. — Lecture des réponses à diverses questions adoptées dans les Sections, *page* 119. Discussion à ce sujet, par MM. Achille Rousseau, Hunault, Bouvet et Trolley, *p.* 119-120. Compte rendu des travaux de la Société d'Orléans, par M. Lepage, *pages* 120-121.

Séance du 20 septembre. — Interprétation de l'art. 55 du Code civil dans le sens favorable à l'hygiène des enfants, proposée, au nom de la Section des sciences médicales, par M. Bourjot-Saint-Hilaire, *pages* 122-125. Observations à ce sujet, par MM. Vié et Guillois, et décision de l'Assemblée, *page* 125. Notice biographique sur J. C. Giroust, par M. Doublet de Boisthibault, *page* 126. Souvenir, par le même, à la mémoire de M. Gaillard, vice-président au Congrès de Blois, *pages* 126-127. Rapport de M. Jullien sur divers Sociétés académiques de Paris, *pages* 127-129.

Séance du 21 septembre.—Rapport verbal de M. Duchallais sur la Société bibliophile historique, fondée à Paris, *pages* 130-131 Mémoire de M. Richelet sur la Question du Programme, relative à l'établissement d'un Institut général pour les départements, *pages* 131-136. Discussion sur ce mémoire par MM. Lepelletier, Hunault, de Lasicotière, Doublet de Boisthibault, etc., *pages* 136-137. Approbation donnée par l'assemblée au projet de M. Richelet, *page* 137. Adoption du programme présenté par les commissions des médailles, *page* 138.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE. — Programme des médailles et mentions honorables accordées par le Congrès, *pages* 138-141. Projet d'arrêté proposé par les Bureaux pour la désignation du lieu où se tiendra la huitième Session du Congrès, et pour la publication du Compte-rendu de la septième, *pages* 142-143. Discussion sur ce projet d'arrêté, par MM. Hunault et de Caumont, et décision de l'Assemblée, *page* 144. Discussion sur la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique, par MM. de Lasicotière, Vié, Trolley, Delasalle, Doublet de Boisthibault, Hervé, Jullien et Hunault, *pages* 144-148. Renvoi de l'examen de la Question au prochain Congrès, *page* 148.

Discours de MM. de Caumont, Richelet, Lair et Lepelletier, sur la clôture de la Session, *pages* 148-152.

EXQUISSE sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique du Maine, par M. Houdbert, *pages* 153-200.

ETUDES physiologiques de l'univers, de l'homme, des rapports de l'homme avec l'univers, par M. Lepelletier; *pages* 201-235.

RAPPORT sur la réforme des jeunes détenus, par M. l'abbé Maupoint, *pages* 233-249.

MÉMOIRE sur l'histoire de Bretagne, par M. Ducrest de Villeneuve; *pages* 250-263.

ESSAI sur l'état des corporations industrielles au moyen-âge, par M. de Formeville, *pages* 264-294.

NOTICE historique sur la paroisse et baronnie des Biards, etc., par M. de Guiton de Villeberge, *pages* 295-319.

ANTIQUITÉS skandinaves, par M. Victor, *pages* 320-335.

VERRIÈRES du chœur de l'église métropolitaine de Tours, par M. l'abbé Manceau, *pages* 336-360.

RÉPONSES et notes relatives aux Questions du Programme, *pages* 350-375.

COMPOSITION DU BUREAU, pour la 7e Session du Congrès scientifique de France, *page* 376.

LISTE des membres qui ont adhéré à la septième Session du Congrès scientifique de France; *pages* 381-408.

Ouvrages offerts par leurs auteurs, au Congrès scientifique de France, pendant la 7e Session, tenue au Mans en septembre 1839 ; *page* 409.

FIN.